

HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

TOME VI

HISTOIRE
LITERAIRE
DE LA FRANCE

OU L'ON TRAITE

DE L'ORIGINE ET DU PROGRÈS, DE LA DÉCADENCE

et du rétablissement des Sciences parmi les Gaulois et parmi les François ; Du goût et du génie des uns et des autres pour les Letres en chaque siécle ; De leurs anciennes Ecoles ; De l'établissement des Universités en France ; Des principaux Colleges ; Des Académies des Sciences et des Belles Letres ; Des meilleures Bibliothéques anciennes et modernes ; Des plus célebres Imprimeries ; et de tout ce qui a un rapport particulier à la Literature.

AVEC

Les Eloges historiques des Gaulois et des François qui s'y sont fait quelque réputation, Le Catalogue et la Chronologie de leurs Ecrits ; Des Remarques historiques et critiques sur les principaux Ouvrages ; Le dénombrement des différentes Editions. Le tout justifié par les citations des Auteurs originaux.

PAR DES RELIGIEUX BENEDICTINS DE LA CONGREGATION DE S. MAUR.

TOME VI

Qui comprend le Dixième Siécle de l'Eglise.

NOUVELLE ÉDITION, CONFORME A LA PRÉCÉDENTE ET REVUE

Par M. PAULIN PARIS, Membre de l'Institut.

A PARIS,

Librairie de VICTOR PALMÉ, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain.

M. DCCC. LXVII





PARIS. — Imprimerie PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

AVERTISSEMENT.

Quiconque est au fait des ouvrages de la nature de celui qui nous occupe, comprend sans peine qu'il est moralement impossible qu'on ne soit pas obligé de revenir quelquefois à ce qu'on a déja publié : surtout lorsqu'on se pique d'exactitude et qu'on est soigneux de perfectionner, autant qu'on en est capable, ce que l'on donne au Public. Plus on avance : plus on acquiert de lumiere, et plus on fait de découvertes. D'ailleurs des amis éclairés et charitables, qui s'interessent à un ouvrage aussi glorieux pour la Nation qu'important pour la Republique de Letres, veulent bien nous communiquer de temps en temps leurs judicieuses observations. Attentifs à profiter de tout, tant pour perfectionner les siecles d'où nous sommes déja sortis, que pour remplir ceux où nous allons entrer, nous nous faisons un devoir d'emploïer cet Avertissement à quelques additions et corrections, qui concernent nos cinq premiers volumes, et celui que nous donnons présentement. A la verité ce que nous avons à y ajoûter et rectifier, n'est pas fort considerable ; mais il a néanmoins son prix pour les personnes qui sçavent estimer l'exactitude en genre d'Histoire Literaire [1].

[1] Les additions et corrections [illegible] par D. R[illegible] à la fin du volume et réunies à celles que contenait l'Av[illegible], [illegible] le nouvel Éditeur a cru pouvoir y ajouter. (N. E.)

TABLE

DE CE QUI EST CONTENU DANS CE VOLUME.

TABLE

DES CITATIONS CONTENUES DANS CE VOLUME,

AVEC LES ÉDITIONS DONT ON S'EST SERVI.

A.

Abbo. apo.	Abbonis Floriacensis Abbatis apologeticus, ad calcem Codicis Canonum veteris Ecclesiæ Romanæ, à Francisco Pithœo, etc. Parisiis, 1687. fol.
ep.	epistolæ ejusdem, ibid.
Abbo. de obs. Lut. l. 1.	Abbonis Parisiensis Monachi de obsidione Lutetiæ lib. 1, et sic de 2. Ad calcem historiæ Francorum ab Aimonio, etc. Parisiis, 1602. fol.
pr.	præfatio Auctoris, ibid.
Adem. chr.	Ademari Cabanensis, Monachi S. Eparchii Engolismensis, Chronicon, tom. 2. Bibliothecæ novæ mss. librorum, à R. P. Philippo Labbæo S. J. etc.
Ado. mart.	S. Adonis Viennensis Archiepiscopi Martyrologium, tom. XVI Bibliothecæ veterum Patrum, Lugduni, 1677. fol.
Aim. de mir. S. B. l. 1.	Aimoinii Monachi Floriacensis de miraculis S. Benedicti lib. 1, qui est secundus in ordine editionis : parte 1 Floriacensis veteris bibliothecæ, etc. Lugduni, 1606. 8°.
vit. Ab.	vita S. Abbonis Abbatis Floriacensis, etc. tom. 8. actorum Dom. Joh. Mabillon.
Alb. chr. an. 925.	Alberici Monachi Trium Fontium in diœcesi Leodiensi chronicon, ad an. 925, et sic de cæt. Hannoveræ, 1698. 4°.
Alcu. op.	Albini Flacci Alchuini, Abbatis, opera, studio Andreæ Quercitani edita, Parisiis, 1617. fol.
car. 54.	carmen 54, et sic de cæteris, ibid.
ep. 66.	epistola 66, et sic de cæteris, ibid.
de off.	de officiis ecclesiasticis, ibid.
Amb. t. 2.	S. Ambrosii Mediolanensis episcopi operum tomus secundus. Parisiis, 1690. fol.
And. Cons. ge.	Gesta Consulum Andegavensium, Auctore Monacho Benedictino Majoris monasterii, tom. X spicilegii à Dom. Luca Acherio, etc.
Andr. bib. belg.	Valerii Andreæ Desselii J. C. bibliotheca belgica, de Belgis vitâ scriptisque claris, etc. Lovanii, 1643. 8°.
Angl. lib. ms.	Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ in unum collecti. Oxoniæ, 1697. fol. 2. vol. (le même ouvrage se trouve aussi cité de cette sorte : Cat. lib. mss. Angl. voies plus bas.)
Angl. his. Scri.	Historiæ Anglicanæ Scriptores decem. Londini, 1652. fol. 2. vol.
Angl. Sac.	Anglia Sacra : sive collectio historiarum, partim antiquitus, partim recenter scriptarum. Londini, 1691. fol.

Ansb. fam. red. Ansberti familia rediviva, etc. Auctore Marco Antonio Dominici. Parisiis, 1648. 4°.

Atto, capit. Attonis Episcopi Vercellencis Capitulare, tom. 8. Spicilegii Dom. Lucæ Acherii.

ep. 5. epistola 5, et sic de cæt. ibid.

Aug. app. S. Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi variæ appendices.

t. 6. tom. 6. Parisiis, 1685. fol.

t. 11. tom. 11. ad cujus calcem additiones et correctiones, ibid. 1700, fol.

Aux. lib. 1. Auxilii de ordinationibus à Formoso Papa factis, seu super causa et negotio Formosi Papæ, lib. 1. et sic de 2, et 3. Inter vetera Analecta Dom. Joh. Mabillon. Parisiis, 1723. fol.

B.

Bail. 12. Aou. Adrien Baillet, au 12 jour d'Août, et ainsi des autres jours du même mois, dans ses vies des Saints. A Paris, 1701. fol. 3. vol.

2. Avr. au 2 d'Avril, et ainsi des autres jours.

11. Dec. au 11 de Decembre, et ainsi des autres jours.

1. Jan. au 1 de Janvier, et ainsi des autres jours.

13. Juil. au 13 de Juillet, et ainsi des autres jours.

12. Mai. au 12 de Mai, et ainsi des autres jours.

16. Mar. au 16 de Mars, et ainsi des autres jours.

26. Nov. au 26 de Novembre, et ainsi des autres jours.

18. Oct. au 18 d'Octobre, et ainsi des autres jours.

22. Sep. au 22 de Septembre, et ainsi des autres jours.

tab. cr. table critique, à la tête de chaque mois.

Bal. bib. D. Stephani Baluzii bibliotheca, seu catalogus librorum, etc. Parisiis, 1719. 12. 3. vol.

capit. t. 2. Capitulariorum Regum Francorum, tom. 2. Ibid. 1677. fol.

his. Tut. Historia Tutulensis, etc. Ibid. 1717. 4°.

misc. t. 1. Miscellaneorum tomo 1, et sic de 2, 4, et 7. Ibid, 1678-1713. 8°.

Bar. an. 900. Eminentiss. Cardinalis Baronii Sorani Annales ecclesiastici, ad. an. 900, et sic de cæteris. Antuerpiæ, 1612. fol.

t. 12. eorumdem Annalium, tom. 12. Ibid.

Barth. adv. l. 46. Gasparis Barthii adversariorum commentariorum, lib. 46, et sic de cæt. Francofurti, 1624. fol.

Bat. sac. Batavia Sacra, sive res gestæ Apostolicorum virorum, qui fidem Bataviæ primi intulerunt, etc. Bruxellis, 1714. fol.

Bed. t. 3. Venerabilis Bedæ Anglo-Saxonis Presbyteri operum, tom. 3, etc. Coloniæ, 1612. fol.

Beka, chr. Johannis de Beka Canonici ultrajectini Chronicon, etc. in fronte Historiæ veterum Episcoporum ultrajectinæ Sedis, etc. à Suffrido Petri, etc. Franequeræ, 1612. 4°.

Bell. Scri. an. 890. Roberti Bellarmini S. J. Sanctæ Rom. Eccl. Cardinalis, de Scriptoribus Ecclesiasticis, ad an. 890, et sic de cæt. Parisiis, 1644. 8°.

S. Ben. vit.	S. P. Benedicti vita latino-græca, etc. Venetiis, 1723. 4°.
Le Beuf. t. 2.	M. l'Abbé le Beuf, Chanoine et Souschantre de l'Eglise Cathédrale d'Auxerre, Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissement à l'histoire de France, etc. tome 2. A Paris, 1738. 12.
Diss.	Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris, suivies de plusieurs éclaircissements sur l'histoire de France. A Paris, 1739. 12.
Bib.	Bibliothéques diverses. Celles dont nous citons les pages, sont celles dont on a imprimé les catalogues. Lorsque nous ne marquons pas la page, il s'agit des vaisseaux mêmes des bibliothèques que nous avons nous-mêmes visitées, ou par le moyen de nos amis. Voici comment on les cite.
Alb. Mant.	Alborum Mantellorum Parisiis, è congregatione S. Mauri.
Anger.	Abbatiæ angeriacensis, ordinis S. Benedicti è congregatione Sancti Mauri.
S. Aud. rot	Abbatiæ S. Audoëni rotomagensis, ord. S. Ben. è congreg. S. Mauri.
Bal.	Baluziana, sive catalogus librorum V. C. D. Stephani Baluzii. Parisiis, 1719. 12. 3. vol.
Barb. t. 1.	Barberiana, scilicet D. Francisci Barberini, S. R. E. Cardinalis, etc. tom. 1. et sic de 2. Romæ, 1681. fol. 2. vol.
Bigot	Bigotiana. Parisiis, 1706. 12.
Bodl	Bodlejana, sive catalogus impressorum librorum bibliothecæ Bodlejanæ in Academia Oxoniensi. Oxonii, 1674. fol.
Cord.	Cordesiana. Parisiis, 1643. 4°.
Cotton.	Cottoniana, seu catalogus librorum manuscriptorum bibliothecæ Cottonianæ, etc. Oxonii, 1696. fol.
ff. min. cen.	Fratrum Minorum conventus Cenomanensis.
S. Flo. vet	Abbatiæ S. Florentii veteris, ord. S. Benedicti è congregatione Sancti Mauri.
Font. Ebr.	Fontis Ebraldi : vulgo des Religieux de Fontevrauld, au diocèse de Poitiers.
Josaph.	Abbatiæ Josaphatensis prope Carnotum, ord. S. B. è congreg. Sancti Mauri.
S. Laun.	Abbatiæ S. Launomari Blesensis, ejusd. ord. ac ex ead. congreg.
Or. ardil.	Oratorii Ardilliensium Salmuri.
Pont.	Pontificia, duobus libris distincta, etc. Auctore Lud. Jacob. à Sancto Carolo, etc. Lugduni, 1643. 4°.
Reg. Angl.	Catalogus librorum manuscriptorum Regis Angliæ. Londini, 1734. 4°.
Card. de Roh.	Eminentissimi Cardinalis de Rohan.
du Roi. t. 1.	Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque du Roi, tome 1. A Paris, 1739. fol. (quelquefois on la cite sous une R seule, de cette sorte : Bib. du R. pour abreger davantage.)
S. Vin. cen.	Abbatiæ S. Vincentii Cenomanensis, ord. S. Bened. è congregatione S. Mauri.
Ultra.	Ultrajectina : seu Catalogus librorum manuscriptorum bibliothecæ Ultrajectinæ, etc. Ultrajectini, 1608. 4°. (In hac paginarum numerus nullus affigitur.)

Boët. con. ph. l. 1.	Anicii Manlii Severini Boëtii V. C. et inl... consolationis philosophicæ lib. primus, cum interpretatione et notis Petri Callyi, etc. Parisiis, 1680. 4°.
Boll.	Acta Sanctorum, etc. cura R. P. Johannis Bollandi ac Sociorum ejus S. J. Antuerpiæ, 1643-1739. fol. Sic autem citantur.
23. Apr.	ad diem 23. Aprilis, et sic de cæteris diebus.
12. Aug.	ad diem 12. Augusti, et sic de cæt.
10. Feb.	ad diem 10. Februarii, et sic de cæt.
7. Jan.	ad diem 7. Januarii, et sic de cæt.
tom. 1.	tom. I ejusd. mensis, et sic de 2.
25. Jul.	ad diem 25. Julii, et sic de cæt.
24. Jun.	ad diem 24. Junii, et sic de cæt.
25. Mai.	ad diem 25. Maii, et sic de cæt.
11. Mar.	ad diem 11. Martii, et sic de cæt.
Bon. not. auc.	Johannis Bona S. R. E. Cardinalis Notitia Auctorum, in fronte ejusd. libri de divina psalmodia. etc. Parisiis, 1663. 4°.
Bosq. t. 1.	Francisci Bosqueti Ecclesiæ Gallicanæ historiarum tomus, seu pars 1, et sic de 2. Parisiis, 1636. 4°.
Bouq. Scri. fr. t. 2.	Dom. Martini Bouquet, rerum gallicarum et francicarum Scriptores, ou Recueil des Historiens des Gaules, etc. tom. 2. Parisiis, 1739. fol.
Bourd. an	Jean de Bourdigné Prêtre, Histoire aggregative des annales et chroniques d'Anjou, etc. A Angers, 1529. fol.
Brow. an. trev. t. 1.	Christophori Broweri S. J. Annalium Trevirensium, etc. tom. 1. Leodii, 1671. fol.
ant. trev.	Antiquitatum Trevirensium, una cum Annalibus.
Brun. vit. n. 4.	S. Brunonis Coloniensis Archiepiscopi, etc. vita à Rotgero Monacho, num. 4, et sic de cæteris : inter rerum Brunsvicensium Scriptores, cura Godef. Guill. Leibnitii, etc. Hannoveræ, 1707. fol.
pr.	præfatio Auctoris, ibid.
Buc. an. 928.	Gabrielis Bucelini Annales ordinis S. Benedicti, etc. ad an. 928. Augustæ Vindelicorum, 1656. fol.
Bult. his. occ. t. 2.	Louis Bulteau de la Congregation de Saint Maur, histoire monastique d'Occident : ou Abregé de l'histoire de l'ordre de S. Benoît, tome 2. A Paris, 1684. 4°.
Bzov. vit. Sil.	Abrahamus Bzovius Polonus S. T. Magister ord. Prædict. Silvestri II. Cæsii Aquitani Pont. Max. vita, etc. Romæ, 1629. 4°.

C.

Cal. his. de Lor. t. 1.	Dom Augustin Calmet, Abbé de Senone, Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, tome I, et ainsi du 2 et du 4. A Nanci, 1728. fol.
app.	appendice, ou tome IV, qui contient les preuves.
pr.	préface à la tête du I tome.
in reg. S. B.	commentaire litteral, historique et moral sur la Regle de S. Benoît, etc. A Paris, 1734. 4°. 2. vol.
Cam. chr.	Chronicon Cameracense et Attrebatense : sive Historia utriusque Eccle-

siæ à Baldrico Noviomensi et Tornacensi Episcopo, etc. Duaci, 1615. 8°.

Camus. — Nicolai Camusat Tricassini Promptuarium antiquitatum Tricassinæ diœcesis, etc. Augustæ Trecarum, 1610. 8°. (On le cite aussi quelquefois de cette sorte : Cam. prom.)

Canis. B. t. 2. par. 3. — Henrici Canisii antiquæ Lectiones à Jacobo Basnage recusæ sub hoc titulo : Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum, etc. tom. 2. parte 3, et sic de tomo 3. Antuerpiæ, 1725. fol. (Ubi vero B non additur, tunc agitur de ipsa editione à Canisio facta. Ingolstadii, 1601-1604. 4°. 7. vol.)

Cat. mss. Angl. t. 1. par. 2. — Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ in unum collecti, tom. 1. parte 2, et sic de tom. 2. Oxoniæ, 1697. fol. 2. vol.

Catel. com. de Toul. — Guillaume Catel, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Tolose, Histoire des Comtes de Tolose. A Tolose, 1623. fol.

his. de Lang. — Memoires de l'histoire de Languedoc, etc. Au même endroit, 1633. fol.

Cave. — Guillelmi Cave Scriptorum Ecclesiasticorum historia litteraria, etc. Genevæ, 1705. fol.

Cell. his. Got. — Ludovici Cellotii S. J. Historia Gothescalci, etc. Parisiis, 1655. fol.

Chiff. his. de T. app. — Pierre François Chifflet Jesuite, appendice, ou preuves de l'histoire de Tournus, à la suite de la même histoire. A Dijon, 1664. 4°.

Chiff. vesont. — Johannis Jacobi Chiffletii Patricii, Consularis, etc. Vesontio civitas. Lugduni, 1618. 4°.

Clich. coll. op. — Jodoci Clichtovei Neoportuensis collectio opusculorum. Parisiis, 1511. 4°.

Clun. bib. — Bibliotheca Cluniacensis, in qua SS. Patrum Abbatum Cluniacensium vitæ, miracula, scripta, etc. Cura Dom. Martini Marrier et Andreæ Quercitani Turonensis. Parisiis, 1614. fol.

app. — appendix seu notæ ad eamdem Bibl.

Bull. — Bullarium sacri Ordinis Cluniacensis, continens plurima privilegia per Summos Pont. etc. Lugduni, 1680. fol.

Cod. can. — Codex Canonum veteris Ecclesiæ Romanæ à Francisco Pithœo, etc. Parisiis, 1687. fol.

Cod. Th. t. 1. com. — Commonitorium Alarici Regis Visigotorum, in fronte tomi 1 Codicis Theodosiani post præfationem Editoris. Lugduni, 1665. fol.

pr. — prolegomena Jacobi Gothofredi ad eumdem codicem, ibid.

Coin. an. 694. n. 13. — Caroli le Cointe Trecensis Congregationis Oratorii D. N. J. C. Presb. Annales Ecclesiastici Franc. ad an. 694 numero 13, et sic de cæt. tom. IV et sequentibus. Parisiis, 1670-1683. fol.

Con. t. 9. — Concilia ad regiam editionem exacta, studio Philippi Labbæi et Gab. Cossartii S. J. tom. 9. Parisiis, 1671. fol.

hisp. t. 3. — Hispaniæ et novi orbis collectio maxima, etc. Cura et studio Josephi Saenz Cardinalis de Aguirre, tom. 3. Romæ, 1694. fol.

N. t. 2. — Normaniæ, seu Rotomagensis provinciæ, etc. tom. seu par. 2. Rotomagi, 1717. fol.

Supp. — Supplementum Conciliorum Galliæ, opera ac studio Petri de la Lande Riomagensis, etc. Parisiis, 1666. fol.

Crow. elen. Scri. Guillelmi Crovæi Sudovolgiensis Ludimagistri Crydoniensis, Elenchus Scriptorum in sacram Scripturam, tam Græcorum quam Latinorum, etc. Londini, 1672. 8°.

Cyp. app. Appendix ad calcem operum S. Cæcilii Cypriani Episcopi Carthaginensis et Martyris, etc. Parisiis, 1726. fol.

D.

Ditm. chr. l. 6. Ditmari Episcopi Mersburgensis chronicon, lib. 6: inter Scriptores rerum Brunsvicensium, etc. Cura Godefridi Guillelmi Leibnitii. Hanoveræ, 1707. fol.

Dub. his. par. l. 9. Gerardi Dubois Aurelianensis Congregationis Oratorii, etc. Historia Ecclesiæ Parisiensis, lib. 9, et sic de cæteris. Parisiis, 1690. fol.

Du Cang. gl. ind. auc. Du Cange, Glossarium ad Scriptores mediæ et infimæ latinitatis, etc. Index Auctorum in fronte tomi 1. Parisiis, 1678. fol.

Du Ches. t. 1. Andreæ du Chesne, Historiæ Francorum Scriptores coëtanei, etc. tom. 1. Parisiis, 1636. fol.

t. 2. tom. 2. Ibid. 1636. fol.

t. 3. tom. 3. Ibid. 1641. fol.

t. 4. tom. 4. Ibid. 1641. fol.

Du Pin, bib. 10. sie. M. du Pin, nouvelle Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques, etc. dixiéme siecle. A Paris, 1696. 8°.

11. sie. Onziéme siecle. A Paris, 1696. 8°.

Du Verd. bib. fr. Bibliothéque d'Antoine du Verdier, Seigneur de Vauprivas, contenant le catalogue de tous ceux qui ont écrit, ou traduit en françois, etc. A Lyon, 1585. fol.

E.

Egas. Bul. t. 1. Cæsaris Egassii Bulæi, Historia Universitatis Parisiensis, tom. 1. Parisiis, 1665. fol.

Ekk. de cas. S. G. c. 3. Ekkehardi Monachi, de casibus monasterii S. Galli, inter alamanicarum rerum Scriptores, studio Melchioris Godalsti, etc. cap. 3, et sic de cæt. Francofurti, 1606. fol.

Epi. et poë. vet. l. 2. Epigrammata et poëmatia vetera, lib. seu par. 2. Parisiis, 1590. 12.

F.

Fab. Lib. lat. l. 1. Johannis Alberti Fabricii, Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis, lib. 1, et sic de cæteris, Hamburgi, 1734. 8°.

Fauch. ant. fr. Claude Fauchet, premier Président en la Cour des Monnoïes, Antiquités gauloises et françoises, etc. A Paris, 1610. 4°.

Felib. his. de S. D. Dom Michel Felibien, Histoire de l'abbaïe roïale de S. Denys en France, etc. A Paris, 1706. fol.

Fleu. disc. 5. M. l'Abbé Fleuri, au discours cinquiéme, sur l'histoire ecclésiastique, etc. A Paris, 1720. 12.

H. E. l. 55. Histoire Ecclésiastique, livre 55, et ainsi des autres. A Paris, 1706. et suivants. 4°.

Flod. chr. an. 925. Flodoardi Presbyteri Ecclesiæ Remensis Chronicon : inter historiæ Francorum Scriptores, ab And. du Chesne, etc. t. 2.

his. l. 1. Ecclesiæ Remensis historia, lib. 1, et sic de cæteris : tom XVII Bibliothecæ veterum Patrum Lugd. 1677. fol.

vit. vita à Georgio Golvenerio concinnata, ibid.

Flor. bib. t. 1. Monasterii Floriacensis veteris bibliothecæ, tom. seu pars 1, et sic de 2. Lugduni, 1605. 8°.

his. ms. Historia manuscripta à Dom. Francisco Chazal concinnata.

Folc. de ab. laub. Folcuini Abbatis de Abbatibus, seu Gesta Abbatum Laubiensis monasterii, etc. tom. 6. Spicilegii Dom. Lucæ Acherii.

Fulb. ep 88. S. Fulberti Carnotensis Episcopi epistola 88, inter cæteras ejusd. epist. tom. XVIII Bibliothecæ veterum Patrum. Lugduni, 1677. fol.

G.

Gal. chr. nov. t. 1. Gallia Christiana nova : seu series et historia Archiepiscoporum, Episcoporum et Abbatum Franciæ, etc. à Dom. Dyonisio Sammarthano et sociis, tom. 1. Parisiis, 1715. fol.

t. 2. tom. 2, et sic de quatuor sequentibus. Ibidem, 1720-1739. fol.

vet. t. 1. veteris editionis, etc. A fratribus Sammarthanis, etc. tom. 1, et sic de cæteris. Parisiis, 1656. fol. 4. vol.

Gemb. chr. Gemblacense chronicon : seu Libellus de gestis Abbatum Gemblacensium, ordinis S. Benedicti, tomo VI Spicilegii Dom. Lucæ Acherii.

Gend. mœ. des Fr. Louis le Gendre, Mœurs et Coûtumes des François. A Paris, 1712. 12.

Gerb. ep. 11. Gerberti, primo Remorum, dein Ravennatum Archiepiscopi, postea Romani Pontificis Silvestri II epistola 11, et sic de cæteris : una cum epistolis Johannis Saresberiensis et Stephani Tornacensis, etc. Parisiis, 1611. 4°. (Ubi vero sic citatur : Gerb. ep. par. 1, aut. 2, tunc agitur de duplici ejusdem epistolarum collectione, ab Andrea et Francisco du Chesne edita, tomo 3 Scriptorum historiæ Franc. Parisiis, 1641. fol.)

geo. Geometria, in fronte secundæ partis tertii tomi Anecdotorum Dom. Bernardi Pezii.

pr. præfatio Auctoris, ibid.

Glab. l. 2. Glabri Rodulfi historiarum sui temporis liber 2, et sic de 4. in fronte tomi 4 Scriptorum historiæ Franc. à Francisco du Chesne, etc. Parisiis, 1641. fol.

Gold. rer. alem. Melchioris Goldasti Heiminsfeldii, alemanicarum, seu alamannicarum rerum Scriptores aliquot veteres, etc. Tomus unus in duas partes distributus. Francofurti, 1606. fol.

Gonon. Benedicti Gononi, vitæ SS. Patrum, etc. Lugduni, 1625. fol.

app. appendix ad calcem.

Gouj. état des Sc. M. l'Abbé Goujet, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital, de l'état des Sciences en France, depuis la mort de Charlemagne, jusqu'à celle du Roi Robert. A Paris, 1737. 8°.

Gr. M. dia. pr. Præfatio Dom. Dionysii Sammarthani, in fronte Dialogorum S. Gregorii

Magni Papæ, etc. tomo 3 operum ejusdem. Parisiis, 1705. fol.

Gr. T. fr. S. Georgii Florentii Gregorii Episcopi Turonensis fragmenta, inter ejusdem opera. Parisiis, 1699. fol.

his. l. 2. historiæ, lib. 2. Ibid.

pr. n. 80. præfatio generalis Editoris in fronte ejusdem voluminis.

Guill. epis. arg. Francisci Guillimanni de Episcopis Argentinensibus liber commentarius. Friburgi, 4°. Sine chronicis notis.

H.

Heda, epis. ultr. Guillelmi Hedæ Præpositi Arnhemensis historia, uno cum chronico Joh. de Beka : in Historia veterum Episcoporum Ultrajectinæ sedis, etc. Franequeræ, 1612. 4°.

Helg. vit. Rob. Helgaldi, sive Helgaudi Floriacensis Monachi Epitoma vitæ Roberti Regis, ex alterius Monachi Scriptis, tom. IV. Scriptorum historiæ Franc. à Franc. du Chesne, etc.

Hinc. C. Opuscula et epistolæ Hincmari, Remensis Archiepiscopi. Accesserunt Nicolaï Papæ et aliorum ejusdem ævi quæd. epistolæ et scripta, curâ Joh. Cordesii. Parisiis, 1615. 4°.

His. de l'Ac. des insc. t. 7. Histoire de l'Academie roïale des Inscriptions et Belles Letres, etc. tom. 7. A Paris, 1735. 4°.

His. de Bret. l. 3. Histoire de Bretagne, etc. livre 3e. et ainsi des autres, par Dom Gui Alexis Lobineau. A Paris, 1707. fol.

His. de Lang. t. 1. Histoire génerale du Languedoc, avec des notes, etc. par deux Religieux Benedictins de la Congregation de S. Maur, tome 1. A Paris, 1730. fol.

t. 2. tome 2. Au même endroit, 1734. fol.

His. de Par. t. 2. Histoire de la ville de Paris, etc. commencée par Dom Michel Felibien, et achevée par Dom Gui Alexis Lobineau, tome 2. A Paris, 1725. fol.

Hon. aug. Scri. l. 4. Honorii Augustodunensis Presbyteri, de Luminaribus Ecclesiæ, sive de Scriptoribus Ecclesiasticis, liber 4 : in Bibliotheca Ecclesiastica à Joh. Alberto Fabricio digesta. Hamburgi, 1718. fol.

Huet. or des rom. Letre de M. Huet à M. de Segrais, de l'origine des Romans. 2e. édition. A Paris, 1678. 12.

Hug. Fl. chr. Chronicon Virdunense... Auctore Hugone primùm Monacho S. Vitoni Virdunensis, tum Abbate S. Petri Flaviniacensis, etc. tomo 1 Biblioth. novæ mss. Ph. Labbæi.

Humb. in Sim. Cardinalis Humberti tractatus contra Simoniacos in tomo V Anecdotorum Dom. Edm. Martene.

I.

Jac. bib. pont. Ludovici Jacob à S. Carolo, ordinis Carmelitarum alumni, Bibliotheca Pontificia, etc. Lugduni, 1643. 4°.

bib. pub. Traité des plus belles bibliothéques publiques et particulieres, etc. A Paris, 1655. 8°.

Journal des Sç. 1702. Journal des Sçavants de l'année 1702. A Paris, 4° et ainsi de ceux des années 1730, 1734, 1739 et 1741.

L.

Lab. bib. nov. t. 1. Philippi Labbæi S. J. Bibliotheca nova manuscriptorum librorum, etc. tom. 1 et sic de 2. Parisiis, 1657. fol. 2. vol.

Scri. t. 2. De Scriptoribus Ecclesiasticis quos attigit Cardinalis Bellarminus, philologica et historica dissertatio, tom. 2. Parisiis, 1660. 8°.

Lau. de 2. Dio. Johannis Launoii Constantiensis, Parisiensis Theologi de duobus Dionysiis, una cum de Areopagiticis Hilduini judicio, etc. 2ª. editio. Paris. 1660. 8°.

de Scho. De scholis celebrioribus, etc. Parisiis, 1672. 8°.

Leib. Scri. bruns. Godefredi Guillelmi Leibnitii, Scriptores rerum Brunsvicensium, etc. Hanoveræ, 1707. fol.

pr. præfatio Editoris, ibid.

Leng. Meth. t. 4. M. Lenglet du Fresnoy, Methode pour étudier l'Histoire, etc. tome 4ᵉ. A Paris, 1729. 4°.

Leod. his. t. 1. Leodiensium historia : seu Historia sacra, profana, necnon politica, in qua non solum reperiuntur gesta Pontificum Tungrensium, Trajectensium, et Leodiensium, etc. Studio R. D. Johannis Chapeavilli. Augustæ Eburonum, 1618. 4°. (Cette edition est la même en toutes manieres, que celle de 1612. excepté le frontispice et le revers.)

Lerin. t. 1. Chronologia Sanctorum et aliorum virorum illustrium ac Abbatum sacræ Insulæ Lerinensis, etc. tom. seu pars I, et sic de 2. Lugduni, 1613. 4°.

Lipom. t. 3. Aloysii Lipomani Episcopi Veronensis vitæ SS. priscorum Patrum, tom. 3. Venetiis, 1553. 4°.

Le Long. bib. fr. Jaques le Long de la Congregation de l'Oratoire, Bibliothéque historique de France, etc. A Paris, 1719. fol.

bib. sac. Bibliotheca sacra, etc. Parisiis, 1723. fol.

Luitp. l. 3. Luitprandi Ticinensis Diaconi historia rerum in Europa suo tempore gestarum, lib. 3, et sic de 4. Basileæ, 1532. fol.

Lup. ep. 116. B. Servati Lupi Presbyteri et Abbatis Ferrariensis, Ord. S. B. epistola 116, inter ejusdem opera à Stephano Baluzio edita. Parisiis, 1664. 8°.

M.

Maan. Johannis Maan, Ecclesia Turonensis, etc. Turoni, 1667. fol.

Mab. act. t. 1. Dom. Johannis Mabillon, acta Sanctorum ordinis S. Bened. etc. tom. seu sæculum 1. Parisiis, 1668. fol.

t. 2. tom. seu sæculum 2. Ibid. 1669. fol.

t. 3. tom. seu pars prima sæculi 3. Ibid. 1672. fol.

t. 4. tom. 4, seu pars secunda sæculi 3. Ibid. 1672. fol.

t. 5. tom. 5, seu pars prima sæculi 4. Ibid. 1677. fol.

t. 6. tom. 6, seu pars secunda sæculi 4. Ibid. 1680. fol.

N.

O.

P.

Petr. dia. Scri. c. 9.	Petri Diaconi, Monachi ac Bibliothecarii sacri Cassinensis Archisterii, de Scriptoribus, seu viris illustribus Cassinensibus opusculum, in Bibliotheca Ecclesiastica à Joh. Alberto Fabricio, etc.
Pez, anec. t. 1. par. 1.	Domni Bernardi Pezii Anecdotorum Thesaurus novissimus, sive veterum monumentorum, etc. tom. 1, et sic de cæteris. Augustæ Vindelicorum, 1721-1729. fol. (Advertendum, quod tomus ex ordine quintus inscribatur tamen tomus sextus, et sic à nobis citetur.)
diss.	variæ dissertationes in fronte voluminum.
Pist. ill. Scri. t. 1.	Illustrium veterum Scriptorum rerum germanicarum tomus unus et alter, editi à Johanne Pistorio, etc. tom. 1. Francofurti, 1583. fol.
Pith. his. fr.	Petri Pithœi Historici Franciæ, seu Scriptores, etc. Francofurti, 1596. fol.
Pist. Angl. Scri.	Joh. Pitseus de illustribus Angliæ Scriptoribus, etc. Parisiis, 1719. 4°.
Pom. Arch. de Rou.	Dom François Pommeraye, Histoire des Archevêques de Rouen, etc. A Rouen, 1667. fol.
Cath. de Rou.	Histoire de la Cathedrale de Rouen, etc. A Rouen, 1686. 4°.
his. de S. Ou.	Histoire de l'abbaïe de S. Ouen, etc. A Rouen, 1662. fol.
Poss. app. t. 1. par. 2.	Antonii Possevini Mantuani S. J. Apparatus sacer, etc. tom. 1, parte 2, seu appendice, et sic de cæteris. Veneliis, 1606. fol. 3. vol.

R.

Rab. M. t. 6.	Rabani Mauri Archiepiscopi operum, tom. 6. Coloniæ Agrippinæ, 1626. fol.
Rath. agon.	Ratherii Episcopi Veronensis Agonisticon, seu Meditationes cordis, aut volumen præloquiorum, tomo 9 amplissimæ collectionis veterum monumentorum Dom. Edmundi Martene.
app.	Apologeticon, tomo 2 Spicilegii Dom. Lucæ Acherii.
con.	Qualitatis conjectura cujusdam. Ibid.
de cont. Can.	De contemtu Canonum : seu Liber perpendiculorum. Ibid.
ep. ad Ep.	Epistola ad Episcopos Italiæ, Galliæ et Germaniæ. Ibid.
ad Joh. Pap.	ad Johannem Papam XII. Ibid.
ad om. Fid.	ad omnes Fideles, tomo 9 amplissimæ collectionis veterum monum. ut supra.
ad Rob.	ad Robertum, Trevirensem Archiep. Ibid.
Syn.	Synodica, etc. tomo 2 Spicilegii, ut supra.
ad Wid.	ad Widonem et Sobbonem Archiepiscopos, tomo 4 amplissimæ collectionis, ut supra.
it. rom.	Iter romanum, tomo 2 Spicilegii, ut supra.
pr.	præfatio Auctoris in fronte Agonistici.
Ser. 3. de asc.	Sermo tertius de Ascensione, tomo 2 Spicilegii.
1. de Pas.	primus de Paschate, et sic de cæteris, ibid.
2. de Qua.	Secundus de Quadragesima, et sic de tertio, ibid.
Rasp. de bas. Lat.	De basilica et patriarchio Lateranensi, etc. Auctore Cæsare Raspono, etc. Romæ, 1656. fol.
Ratp. de cas. S. G.	Ratperti Monachi de origine et diversis casibus monasterii S. Galli, tomo 1 rerum alamanicarum, à Melchiore Goldasto, etc. Francofurti, 1606. fol.

Regin. app.	Appendix ad Reginonem Abbatem Prumiensem de Ecclesiasticis disciplinis, etc. Stephano Baluzio Editore. Parisiis, 1671. 8°.
chr. an 892.	Chronicon ejusd. Reginonis, ad an. 892. et sic de cæteris, inter illustres veteres Scriptores Germaniæ, etc. Ex bibliotheca Joh. Pistorii Nidani. Francofurti, 1583. fol.
Rem. conc.	Synodus Ecclesiæ Gallicanæ habita Durocorti Remorum ab Hugone A et Roberto Rege, etc. Francof. 1600. 8°.
Rem. in Gen.	Remigii Monachi Autisiodorensis Commentarius in Genesim, tom. I Anecdotorum Dom. Bernardi Pezii.
in Pro.	In duodecim Prophetas, tomo XVI Bibl. PP. Lugd.
in ps.	In Psalmos, etc. Coloniæ, 1536. fol.
pr.	variæ Auctoris præfationes.
Riv. crit. sac. l. 1 c. 7.	Andreæ Riveti Critici sacri specimen, lib. 1. cap. 7. sine chronicis notis, 12.
Rom. pont. vit.	Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium, etc. Alfonsi Diaconii ord. Præd. et aliorum operâ descriptæ.... Ab Augustino Oldoino S. J. recognitæ, etc. tom. 1. Romæ, 1677. fol.

S.

Salisb. metr. t. 1	Metropolis Salisburgensis tomus 1, continens primordia christianæ religionis per Boariam, etc. Monachii, 1620. fol.
Sand. bib. belg. ms.	Antonii Sanderi Iprensis Canonici Bibliotheca belgica manuscripta, sive elenchus universalis Codicum manuscriptorum in celebrioribus Belgii cænobiis, etc. Insulæ, 1641. 4°.
Saresb. ep. 255	Johannis Saresburiensis Carnutensis epistola 255, inter ejusdem alias epistolas editas, una cum epistolis Gerberti ac Stephani Tornacensis Episcopi. Parisiis, 1611. 4°.
Saus. an. aur.	Caroli Sausseyi Aureliani, etc. Annales Ecclesiæ Aurelianensis, etc. Parisiis, 1615. 4°.
Schard. ger. rer.	Simonis Schardii germanicarum rerum quatuor celebriores vetustioresque Chronographi, etc. Francofurti, 1566. fol.
Schil. th. ant. t. 1	Johannis Schilteri Jurisconsulti Argentoratensis Thesaurus antiquitatum Teutonicarum, etc. tom. 1. Ulmæ, 1726. fol.
Sigeb. chr. an 903.	Sigeberti Gemblacensis Cænobitæ chronographia, una cum reginonis et aliorum chronicis Francofurti, 1566. fol.
Scri. c. 10	De Scriptoribus Ecclesiasticis liber, in Bibliotheca Ecclesiast. à Joh. Alberto Fabricio, etc.
vit. Th.	vita Theoderici Mettensis Episcopi, inter Scriptores rerum Brunsvicensium, etc. Cura Godefridi Guillelmi Leibnitii. Hanoveræ, 1707. fol.
Sim. bib.	Josiæ Simleri Tigurini Bibliotheca, instituta et collecta primum à Conrado Gesnero, etc. Tiguri, 1574. fol.
Six. bib. l. 4	Sixti Senensis Bibliotheca sacra, lib 4. Lugduni, 1576. fol.
Spic. t. 1.	Spicilegium veterum aliquot Scriptorum, etc. à Dom. Lucæ Acherio, tom. 1, et sic de 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12. Parisiis, 1655-1675, 4°.

pr.	variæ Editoris præfationes.
Sur.	Laurentii Surii Carthusiani de probatis Sanctorum historiis, etc. Coloniæ Agrippinæ, 1571-1576. fol. 6. vol. Sic autem citatur.
22. Apr.	ad diem 22. Aprilis, et sic de cæteris diebus.
14. Aug.	ad diem 14. Augusti, et sic de cæteris.
3. Dec.	ad diem 3. Decembris, et sic de cæteris.
25. Jul.	ad diem 25. Julii, et sic de cæteris.
11. Mai.	ad diem 11. Maii, et sic de cæteris.
12. Nov.	ad diem 12. Novembris, et sic de cæteris.
18. Oct.	ad diem 18. Octobris, et sic de cæteris.
13. Sep.	ad diem 13. Septembris, et sic de cæteris.
Supp.	Supplementum, seu tomis septimus, continens additiones, studio Jacobi Mosandri Carthusiani, etc. Coloniæ Agrippinæ, 1581. fol.
Swer. ath. belg.	Francisci Swertii Antuerpiensis Athenæ Belgicæ, sive Nomenclator inferioris Germaniæ Scriptorum, etc. Antuerpiæ, 1628. fol.
Syr. vit. Mai.	S. Maïoli Abbatis Cluniacensis vita, Auctore Syro Monacho ejusdem cœnobii, tom. 7. Actorum Dom. Joh. Mabillon.

T.

Theod. car. l. 3. c. 1. v. 142.	Theodulfi Aurelianensis Episcopi carminum, lib. 3, cap. 1. vers. 142. inter Jacobi Sirmondi opera varia, etc. Paris. 1696. fol.
Till. Emp. t. 3.	M. de Tillemont, Histoire des Empereurs et des autres Princes qui ont regné les six premiers siecles de l'Eglise, etc. tome 3. A Paris, 1691. 4°.
H. E. t. 3.	Memoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siecles, etc. tome 3, et ainsi des 4, 5, 10 et 11. A Paris, 1695-1706. 4°.
Trit. chr. hir. t. 1.	Johannis Trithemii Spanheimensis et postea divi Jacobi apud Herbipolim Abbatis, chronicon Hirsaugiense, etc. tom. 1. Tipis monasterii S. Galli, 1690. fol.
ill. vir. or. B. c. 259.	De viris illustribus ordinis S. Benedicti : una cum Regula ejusdem Sancti, Commentariis Joh. de Turre cremata, etc. Coloniæ Agrippinæ, 1575. fol.
ill. vir. Ger.	De illustribus viris, seu Luminaribus Germaniæ, inter ejusdem opera historica, tom. 1. Francofurti, 1601. fol.
Scri. c. 294.	De Ecclesiasticis Scriptoribus, cap. 294, et sic de cæteris : in Bibliotheca Ecclesiastica, etc. Hamburgi, 1718. fol.
Trud. chr. l. 1.	Trudonense chronicon : seu gesta Abbatum Trudonensium ord. S. Ben. Auctore Rodulfo Abbate, tom. 7 Spicilegii Dom. Lucæ Acherii.

V.

Udal. l. 1.	S. Udalrici Monachi Benedictini antiquæ Cluniasensium consuetudines, lib. 1 : tomo 4 Spicilegii Dom. Lucæ Acherii.
Ugh. t. 1. par. 2.	Ferdinandi Ugelli Florentini, etc. Italia sacra, sive de Episcopis Italiæ, etc. tome 1, parte 2, et sic de 2, 4, 5, 6 et 7. Romæ, 1659. fol.

Voss. hist. lat. l. 2. Gerardi Johannis Vossii de Historicis Latinis, lib. 2, et [illegible] 3. Amstelodami, 1697. fol.

Us. mart. S. Usuardi Monachi Martyrologium : ex editione à R. P. du Sollier S. J. adornata. Antuerpiæ, 1717. fol.

Uss. ep. hib. Jacobi Usserii Armachani Archiepiscopi Epistolæ hibernicæ : seu veterum epistolarum hibernicarum Sylloge, etc. Parisiis, 1665. 4.

W.

Wion. lig. vit. Arnoldi Wion, Lignum vitæ, etc. Venetiis, 1595. 4. 2 vol.

Witich. l. 2. Witichindi Monachi de rebus Saxonum gestis, etc. lib. 2. Francofurti, 1577. fol.

Y.

Yep. chr. t. 6. Dom Antoine de Yepès, Abbé de S. Benoît de Valladolid, chroniques générales de l'ordre de S. Benoît : de la traduction de Dom Martin Rethelois, tome 6. A Toul, 1667. fol.

FIN DE LA TABLE DES CITATIONS.

HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

DIXIÉME SIECLE

ETAT DES LETRES EN FRANCE

pendant ce Siecle.

I. L'OPINION qu'on a communément de ce siecle par rapport à la Literature, n'est rien moins qu'avantageuse. ' La plûpart de ceux qui ont entrepris d'en parler, nous le représentent comme un siecle de fer pour sa dureté, un siecle de plomb pour sa molesse, un siecle d'obscurité, un siecle de tenebres; en un mot comme un siecle qui n'a

été célèbre que par l'ignorance, et toutes les suites fatales de l'ignorance. Cette idée au reste est-elle aussi juste que le prétendent ces Ecrivains ? ' C'est ce que d'autres leur disputent, en établissant tout le contraire, et soûtenant que ce siecle a été un des plus lumineux du moïen âge, et qu'en comparaison du treiziéme et du quatorziéme, on est en droit de le regarder comme un siecle d'or. D'où pourroient venir deux sentiments aussi opposés ; et comment un même objet aura-t-il pû faire naître des idées aussi différentes ? Voici le dénouement de la difficulté. Le dixiéme siecle, comme plusieurs autres, a produit un monde d'hommes de differents caracteres : les uns ignorants, grossiers, féroces, vicieux, corrompus ; les autres qui avoient des dispositions tout opposées. De-là il est arrivé, que ne le considerant que du côté des hommes de la premiere classe, qui faisoient la partie principale, on n'y a apperçû qu'obscurité, que barbarie, que desordres. Ceux au-contraire qui l'ont envisagé par l'autre côté, y ont découvert de la lumiere, de la science, de la politesse, de l'amour pour les regles. C'est sous cette double face tout ensemble que nous allons le représenter, afin que nos Lecteurs en puissent prendre eux-mêmes l'idée juste qu'ils en doivent avoir.

Du Pin, 10. siecl. pr. p. 1 | Leib. scri. bruns. pr.

II. Dissimuler que s'il y a eu du bien, il y a aussi eu du mal, ce ne seroit point le faire connoître tel qu'il a réellement été. Il faut d'abord convenir que l'ignorance y a été grande et fort répandue. On a vû quel progrès elle avoit déja fait sur la fin du siecle précedent, malgré les soins qu'apporterent grand nombre de gents studieux, pour soûtenir la culture des Letres. En celui-ci rien ne fut sitôt capable d'en arrêter le cours. A peine se trouvoit-il quelques Laïcs qui sçussent lire et écrire. En conséquence la rareté des notaires publics devint extrême. Les actes se passoient verbalement ; et on les faisoit ratifier par l'Evêque. Dans la suite on fut contraint de charger de ces fonctions les Ecclésiastiques, et quelquefois les Moines, qui se virent aussi obligés, pour les mêmes raisons, d'exercer la Medecine. D'où vient qu'encore aujourd'hui l'on donne le nom de Clerc à ceux qui travaillent sous les officiers de justice, ou gents de Palais. Il n'y avoit donc que les Ecclésiastiques et les Moines qui se mêlassent de Letres. Encore ' la plûpart des Clercs, de l'aveu d'un témoin oculaire, n'entendoient pas ce qu'ils lisoient. Il est certain qu'on en voïoit rarement qui fussent en état de parler en public, et d'instruire le peuple. ' On en juge ainsi

Du Ches. t. 2. p. 624.

Spic. t. 9. p. 79.

par la conduite de deux Evêques de deux grands Diocèses, Frotier de Poitiers, et Fulrade de Paris, qui engagerent Abbon, Moine de S. Germain des Prés, à composer des discours ou homelies sur les principales vérités de la religion, afin qu'ils pussent servir à leurs Ecclésiastiques à s'acquitter du ministere de la parole.

III. Ces discours étoient en latin, ce qui montre que le peuple, au moins en plusieurs endroits, entendoit encore cette langue. Mais depuis le siecle précedent, elle cessoit insensiblement d'être vulgaire. S'il y eut de nos Rois qui ne l'entendoient pas, comme on le dit de Louis d'Outremer, que doit-on penser de leurs sujets? On peut même douter, s'il ne se trouvoit pas d'Evêques qui ne la sçavoient pas parler. ' Au moins semble-t-il qu'Aimoin, Evêque de Verdun, fut précisément dans le cas; puisqu'étant obligé de parler à son tour au Concile de Mouson en 994, il le fit en gaulois du temps, ou langue vulgaire, qu'on nomma depuis romance. L'Assemblée étoit pourtant composée de Prélats du Roïaume de Germanie, qui devoient être moins au fait de cette langue, que de la latine. Tel étoit le sort des Letres parmi le gros des Ecclésiastiques et la multitude des Laïcs : tel il fut aussi dans quelques Monasteres, ces asyles les plus assurés de la Literature depuis sa premiere décadence. ' Ceux à qui l'on en donnoit ordinairement l'administration, ne sçavaient pas seulement lire. Il est vrai que c'étoient des Laïcs qui avoient femmes et enfants : gents par conséquent fort peu propres à y soûtenir, ou renouveller les Etudes. ' De sorte que l'ignorance, la paresse, l'oisiveté, et leurs suites y prirent la place de l'amour des Letres, du travail, de la penitence. En général le commun de la nation avoit si peu d'idées des hautes sciences, que lorsque sur la fin de ce siecle le docte Gerbert et Abbon de Fleuri ressusciterent la Géométrie et les autres parties des Mathématiques, on les regarda comme des Magiciens, qui n'avoient pû avoir des connoissances aussi admirables, qu'au moïen d'un pact avec le démon.

Conc. t. 9. p. 747.

p. 528.

Mart. anec. t. 3. p. 564 567.

IV. Quels funestes effets ne devoit pas produire une ignorance aussi grossiere et aussi répandue? L'expérience ne l'a que trop souvent appris : l'ignorance des Letres est toûjours suivie de l'ignorance des Loix; et celle-ci ne manque jamais d'être connexe avec l'ignorance de ses devoirs les plus indispensables; ce qui ouvre la voïe à toute sorte de desordres, toûjours per-

nicieux aux Letres. Ils ne pouvoient être guéres plus grands ces desordres, qu'ils le furent en ce siecle, tant dans le civil, que l'ecclésiastique. ' Dans le civil, les révolutions arrivées sous les derniers Rois de la seconde Race, changerent non seulement la constitution du Roïaume, mais encore la face de toute la société. Toutes choses furent si fort bouleversées, qu'au lieu que dans les premiers temps, il n'y avoit en France que le Roi qui fût Souverain, il s'éleva dans les Provinces en ce siecle autant de petits Souverains qu'il y avoit de Gouverneurs. Alors les Ducs, les Comtes, les Vicomtes, qui avoient commencé à vouloir secouer le joug dès le Regne de Charles le Chauve, rendirent leurs Gouvernements héreditaires dans leurs familles, et en firent des Principautés. Puis non contents d'avoir usurpé l'autorité roïale, ils dépouillerent encore le peuple des droits dont il avoit joui jusques-là. ' L'on vit alors une triste image de ce qui se passa parmi les premiers hommes, qui vivant sans crainte et sans loi, s'abandonnerent à toutes leurs passions. De même en ce siecle, chacun faisoit ce qui lui plaisoit, méprisant les Loix divines et humaines, ' et les ordonnances des Evêques. Les puissants opprimoient les foibles. Tout étoit plein de violences contre les pauvres, et de pillages des biens ecclésiastiques. La porte fut ouverte à tous les vices, et l'impunité assûrée. Rien n'étoit plus commun, dit Abbon de S. Germain, que de voir regner l'orgueil, l'avarice et la volupté.

Gend. mœu. des Fr. 68. 69. 71 | Du Bos, his. cr. disc. prél. p. 18.

Conc. ib. p. 522.

p. 523.

V. Les désordres ne furent guéres moins grands dans l'état ecclésiastique. ' Les Evêques obligés par devoir de corriger les autres, portoient le nom d'Evêques, sans en remplir les fonctions. Occupés de toute autre chose, ils négligeoient le ministére de la parole. Ils voïoient ceux dont ils étoient chargés, abandonner Dieu, et croupir dans le vice, sans leur parler, et leur tendre la main. On ne voïoit point de pécheur renoncer à ses crimes, et se convertir par leurs discours. ' Il se trouvoit même dans l'Eglise une multitude innomblable de personnes de tout sexe, et de toutes conditions, qui arrivoient à la vieillesse, sans être instruites de la Foi, jusqu'à ignorer les paroles du Symbole, et de l'Oraison dominicale. En tout ceci nous ne parlons que d'après les Prélats du Concile de Troslei, assemblé en 909, pour tâcher de remedier à tous ces maux. ' Turpion mort Evêque de Limoges en 944, rencherit encore dans son testament, sur la négligence et les autres vices de l'ordre épis-

Ib.

p. 562.

Clun. bib. app. p. 150.

copal. ' Ceux qui regnerent parmi les Clercs inférieurs, étoient encore plus grossiers. Outre les trois vices qu'Abbon vient de nommer, on leur reproche de plus, la chasse, le port des armes, le trafic, une trop grande et trop fréquente familiarité avec les personnes de l'autre sexe. ' Les choses allerent jusqu'à des scandales publics, sur tout en Neustrie, où les Normans nouvellement convertis, étoient peu affermis dans la religion chrétienne. ' On sçait qu'ailleurs il y eut des Prêtres qui oserent se marier publiquement. Les regles n'étoient pas mieux observées dans les élections des Ministres de l'Eglise. ' A la mort de Seulfe, Archevêque de Reims en 925, Herbert, Comte de Vermandois, fit élire à sa place un de ses enfants, qui n'avoit pas encore cinq ans accomplis. Et ce qui montre encore mieux le mépris des Loix, c'est que cette élection fut approuvée par le Roy Raoul, et confirmée par le Pape Jean X.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

VI. Ce qui se passoit dans plusieurs Monasteres, n'étoit pas moins déplorable. On en a déja dit un mot, qui peut faire juger du reste. Mais nous passons légerement sur tous ces désordres, et ne les rappelons que parce qu'ils furent autant de suites de l'ignorance, et qu'ils contribuerent eux-mêmes à l'entretenir. Quiconque souhaiteroit en avoir une plus vive et plus ample description, pourroit lire les Actes du 'Concile de Troslei, et divers endroits des Conférences de S. Odon de Cluni, qui y est tout occupé à déplorer les mœurs corrompuës de son siecle. ' L'Abbé Adson en fait autant dans un de ses écrits, et l'Evêque Rathier dans la plûpart des siens. Il est vrai que ce qu'en dit ce dernier, regarde plus particulierement l'Italie où le mal étoit encore plus grand qu'en France. Cette corruption de mœurs, une des plus fatales suites de l'ignorance, et l'ignorance elle-même, eurent encore d'autres causes, qu'on ne peut se dispenser, sinon de faire connoître, au moins d'indiquer. Tous les malheurs qui aux siecles précedents avoient attiré, ou occasionné la décadence des Sciences et des Arts : les ravages des barbares, les guerres civiles, la foiblesse du gouvernement, les autres malheurs que ceux-ci attirent toûjours après eux : tous se réunirent en ce X siecle, et completerent presque le déperissement des Letres. Les Normans qui avoient déja mis tout à feu et à sang, continuerent leurs déprédations ; quoique ce siecle-ci les fixât dans le pais qui prit bientôt leur nom. ' Les Hongrois, autre peuple encore plus féroce, ayant d'abord penétré jusqu'en Lorraine, puis en Champagne et en Bourgogne, y exercerent

[illegible]

[illegible]

les brigandages qu'ils avoient déjà commis dans toute la Germanie. D'un autre côté, les Sarazins qui s'étoient habitués en Lombardie, firent encore en France de nouvelles excursions.

VII. Que de livres enlevés et condamnés aux flammes! Que de Bibliothéques, même entieres, consumées dans l'incendie des Eglises et des Monasteres! Voilà une des principales causes de cette perte de tant d'ouvrages des Anciens, qu'on reproche particulierement à ce X siecle. C'est aussi la source de la rareté des manuscrits, qui remontent au-delà de ce même temps, entre ceux qu'on voit dans les Bibliothéques de nos jours. Cette rareté de Livres les rendit alors fort précieux. Les personnes studieuses qui en trouvoient sur leur route dans leurs voïages, n'épargnoient ni temps, ni dépense pour en avoir des copies. ' C'est ainsi qu'en usa Godescalc, Evêque du Puy en Velai au milieu de ce siecle, à l'égard du traité de la Virginité de la sainte Vierge par S. Ildefonse, qu'il fit transcrire dans un voïage à S. Jacques en Galice, et qu'il porta à son Eglise du Puy. D'autres ne croïoient pas faire aux Eglises et aux Monasteres de plus excellents dons, que de leur offrir des Livres. Et pour mieux marquer le cas qu'ils en faisoient, ils les déposoient ordinairement sur l'Autel, comme une chose sacrée. L'usage de les offrir de la sorte devint assés commun en ce siecle. ' On en retrouve des vestiges à la tête d'un recueil manuscrit des Conciles généraux et des Décretales des Papes, où se lit une inscription qui porte, que ce livre fut offert à l'Autel de Nôtre-Dame du Puy, par Adalard qui en étoit Evêque en 919. ' S. Maïeul, Abbé de Cluny, aïant fait copier le Commentaire de S. Amboise sur S. Luc, et celui de Raban Maur sur Jéremie, les offrit de même à son monastere, en les mettant sur l'Autel de S. Pierre. ' Letald nous apprend la même chose de Pierre, sçavant Moine de Mici son contemporain, qui y donna divers recueils d'histoire, après les avoir déposés sur l'Autel de S. Etienne le jour du Jeudi saint.

t. 3. p. 477. n. 4 | Hist. du Lang. t. 2. p. 73.

Gall. chr. nov. t. 2. p. 693.

Mab. opusc. t. 2. p. 22.

act. B. t. 1. p. 598. n. 3.

VIII. Autant les ravages des nations étrangeres furent funestes aux Letres, autant les guerres domestiques et la foiblesse du gouvernement leur porterent de préjudice. De tristes évenements passés nous ont appris que toutes les fois que la Monarchie est passée d'une race à une autre, elle s'est vûe agitée des plus grands troubles. Combien le fut-elle, lorsque le Comte Eudes et Robert son frere tenterent de ravir la Couronne à Charles le Simple, et que Hugues Capet la ravit effectivement à Louis

dernier Roi de la race Carlovingienne! La France alors divisée en trois petits roïaumes, ne se vit pas durant tout ce siecle, dans le grand nombre de Princes qui la gouvernerent, un seul Roi qui fût capable de lui rendre le moindre degré de son ancienne splendeur. Tout jusqu'à la Roïauté y étoit languissant. Les Letres ne pouvoient donc qu'y languir comme tout le reste. Aussi a-t-on observé ailleurs, qu'un des moïens qui contribuent le plus à soûtenir leur empire, est l'état florissant d'un roïaume. Entrons un peu plus dans le détail. Tout le monde connoît Charles le Simple. Ce Prince, comme on sçait, joignoit à un petit genie une molesse et une pusillanimité, qui lui firent donner le titre qui le distingue des autres Rois de même nom. Son gouvernement fut si foible, qu'il eut le malheur de se voir déthrôné, et confiné dans une obscure prison, où il finit ses jours. Autre suite fâcheuse de son gouvernement. Les grands de ses Etats, plus avides de leur propre fortune, que zélés pour le bien general du Roïaume, se rendirent propriétaires des Duchés et Comtés dont ils n'avoient que l'administration, et s'érigerent en autant de petits rois.

IX. Le regne de Raoul ne fut rien moins que tranquille, tant à cause des guerres que ce Prince fut obligé de soûtenir contre les Normans revoltés, et Henri, Roi de Germanie, qu'à raison des démêlés qu'il eut avec quelques puissants Seigneurs de ses Sujets. Pour Louis d'Outremer, ce fut moins lui qui regna, que les Grands de son Roïaume sous son nom. Hugues le Grand, Duc de France et Comte de Paris, se signala entre tous les autres, et porta l'audace jusqu'à s'égaler, ou à se croire même supérieur, et à faire plusieurs fois la guerre à son Souverain. Louis avoit néanmoins du courage et de la politique; mais outre que Hugues contrebalança toûjours sa puissance, son regne fut encore horriblement troublé par les incursions des Hongrois et des Bulgares. L'état déplorable auquel le gouvernement des Rois précedents avoit réduit la France, fit qu'elle se trouvoit plutôt une Anarchie, qu'une véritable Monarchie, à l'avenement de Lothaire IV à la Couronne. Les premieres années de son regne furent très-fâcheuses. On eut encore le malheur de revoir les Normans du Nord ravager nos Provinces. Malgré tous ces désastres, Lothaire eut toutefois assez de prudence et d'habileté, pour rétablir un peu la tranquillité dans ses Etats, pendant les dernieres années qu'il regna; mais les troubles recommencerent

à la mort de ce Prince. La mésintelligence qui se mit entre Louis V son fils et son successeur, et la Reine Emme sa mere; la jeunesse et le court regne de ce Roi, qui ne fut que de treize à quatorze mois : tout cela joint à la trop grande autorité des Grands, et aux irruptions des Barbares, causa la révolution qui fit passer la Couronne à une famille étrangere.

X. Les premieres années du regne de Hugues Capet ne furent point sans troubles. Charles, Duc de la Basse Lorraine, qui en qualité d'oncle du Roi Louis, avoit un droit légitime à la Couronne, la disputa au nouveau Monarque; et Guillaume, Duc d'Aquitaine, refusa de le reconnoître pour Roi. Hugues fut obligé d'entrer en guerre avec l'un et l'autre pour se soûtenir. Il vint cependant à bout de ces deux ennemis, et réüssit à se maintenir sur le thrône; mais il y eut toûjours des broüilleries dans le Roïaume pendant qu'il gouverna. Il n'étoit pas possible que les Eglises et les Monasteres, qui étoient les lieux ordinaires où l'on cultivoit les Letres, ne se ressentissent de toutes ces révolutions. ' Nous avons, dans un Statut de l'Archevêque Burchard et du Chapitre Métropolitain de Lyon, une triste peinture de l'état déplorable où se trouvoit cette Eglise en 984 : ce qui nous doit faire juger de la situation des autres. Les Chanoines y étoient réduits à manquer de leur necessaire, par les pillages et les autres malheurs du temps. Quant aux Monasteres, ' ceux qui avoient échappé aux flammes et aux déprédations des Barbares, se trouvoient entre les mains d'Abbés laïcs, à qui on les avoit donnés en Fief ou en Benefice, ou qui s'en étoient emparés de leur propre autorité, et qui y vivoient avec leurs femmes, leurs enfants, leurs soldats et leurs chiens. Ces Monasteres soûmis par un tel abus à des étrangers, dépoüillés de leurs revenus, et réduits presqu'à rien ne gardoient plus aucune forme de vie réguliere. Les Moines, les Chanoines, les Religieuses, n'aïant plus de Supérieurs legitimes tomboient dans le déreglement des mœurs, partie par pauvreté, partie par la pente naturelle de leur cœur. Quelques-uns même pressés par la nécessité, quittoient leurs Monasteres, et bon-gré mal-gré, se mêlant avec les Seculiers, vivoient comme eux.

Gall. chr. nov. t. 4. app. p. p. 7.

Conc. ib. p. 528.

XI. Quel pouvoit être le succès des études de nos François, au milieu d'un bouleversement si general? Il paroîtra même étonnant qu'il se trouvât alors des personnes qui cultivassent les Letres, malgré tant d'obstacles et de contrariétés capables de

dégoûter les plus studieux. Il y en eut pourtant un assés grand nombre, comme on le verra par la suite; et rien ne montre mieux l'ardeur que notre Nation a témoignée à les cultiver, que le courage avec lequel elle se roidit contre le torrent de l'ignorance de ce Siecle, et tout ce qui la favorisoit. Il est vrai que les Etudes qu'on fit alors, se ressentirent beaucoup des malheurs du temps. ' On s'y attacha à divers petits objets, dont on rapportera quelques exemples, et que des Siecles plus éclairés ont fait regarder comme de pures minuties. On y donna dans le faux brillant et le merveilleux, au préjudice du vrai et du naturel, que le genie dominant empêchoit qu'on ne goûtât. Ce genie s'étendit non seulement sur les choses; mais il dirigea encore la maniere de les traiter. On le faisoit communément sans choix, sans ordre, sans délicatesse, sans nul agrément. Souvent on alloit jusqu'à negliger, ou mépriser les regles de la Grammaire, et la propriété des termes. De sorte qu'on vit encore regner cette barbarie du discours, dont on a parlé ailleurs. Il seroit assés inutile d'en donner des preuves en détail. La plûpart des Ecrits de ce Siecle en contiennent en grand nombre. Mais si l'on veut que nous indiquions quelques monuments, où il s'en trouve des plus sensibles, on peut consulter ' le Testament que Riculfe, Evêque d'Elne, dont le siege a été depuis transferé à Perpignan, fit en 915, et que M. Baluze a publié à la suite de Reginon. On peut encore lire le ' Recueil de formules, ou modéles de Lettres, que nous avons sous le nom d'un Ruodbert ou Robert, depuis Evêque de Metz. On y trouvera non seulement des mots fort barbares, mais aussi quantité de fautes contre la construction grammaticale. Les Auteurs même qui écrivoient avec quelque élegance, comme Abbon de Fleuri, ne laissoient pas d'employer quelquefois des termes barbares, tels que sont *[illegible]*, et [illegible].

[illegible] p. 720.

Regin. app. p. 625. 627.

[illegible] 2. p. 87.

XII. Ce défaut de bon goût et de discernement contribua autant que tout le reste, à entretenir les vices que les Siecles précedents d'ignorance avoient introduits dans les autres Facultés de la Literature. C'est ce que nous montrerons avec quelque détail, en parlant du soin qu'on prit de cultiver ces mêmes Facultés. Ici nous remarquerons quelques autres vices encore plus grossiers, qui venoient de la même source. On se prêta à presque toutes sortes de superstitions. Rien n'étoit guéres plus ordinaire que d'attacher aux cométes, aux éclipses, et

autres semblables phénomenes, l'idée de sinistre présage, et de les regarder comme des pronostics de quelque malheur public. Ceux qui se mêloient d'Astronomie, donnoient dans cette erreur comme les autres. On alla encore plus loin; ' et on eut recours aux enchantements, aux augures et autres divinations. La rusticité dans laquelle on étoit, faisoit même qu'on y ajoûtoit foi. Le mal continua au moins jusqu'en 990; et l'on ne sçauroit assurer si le Concile d'Anse près de Lyon, qui le condamna alors sous certaines peines, vint à bout de l'extirper. Ce qu'on nommoit les Jugements de Dieu, et qui n'étoit que d'autres superstitions un peu moins grossieres, c'est-à-dire, les épreuves par le feu, le fer chaud, l'eau froide ou boüillante, furent encore non seulement en usage, mais autorisées même par les Evêques. ' Deux Conciles tenus, l'un près de Narbonne en 902, et l'autre à Tours en 925, font voir qu'on avoit une extrême confiance en cette sorte de superstitions équivoques, et qu'on la regardoit comme un moyen infaillible de connoître la verité. Encore à la fin du Siecle on n'en avoit point d'autre idée. Ce fut par cette voie que le Prêtre Adelger demanda de justifier son dire, au fameux Concile près de Reims en 991.

Mart. ib. t. 4. p. 76.

p. 70. 73.

XIII. Il n'est pas ordinaire de voir qu'aux Siecles d'ignorance il s'éleve des erreurs sur le dogme et les autres points de la Religion. Cette sorte d'erreurs suppose des temps letrés, et féconds en hommes sçavants, qui cherchent à creuser et à approfondir les questions, et à en faire naître de nouvelles. Ce n'étoit point là le caractere du X Siecle; au moins jusqu'à Gerbert et Abbon de Fleuri. Encore ces deux Sçavants s'exercerent-ils moins sur des matieres de Religion, que sur des sujets de Philosophie et de Mathematiques. Si ce Siecle au reste fut exempt d'héresies, il ne le fut pas également d'autres erreurs, qu'on peut qualifier populaires, et qui ont leur source dans l'ignorance. Ce fut elle qui reproduisit alors ' l'ancienne erreur des Antropomorphites, de ceux qui oubliant l'immensité de Dieu, se le figuroient comme un grand Roi assis sur un thrône d'or, et les Anges comme des hommes aîlés et vêtus de blanc, tels qu'on les voïoit peints sur les murailles des églises. D'autres ignorants croïoient que S. Michel Archange celebroit la Messe devant Dieu les jours de lundi, et par cette raison alloient à son église ces jours-là, plûtôt que tout autre de la semaine. Dès le Siecle précedent quelques gents

Rath. ep. syn. p 264. n. 32.

grossiers avoient eu la temerité d'annoncer la fin du monde comme prochaine, ce qui n'eut pas alors de cours. Mais en ce Siecle-ci l'erreur fit des progrès incroiables. ' Vers 960 un Ermite de Thuringe, nommé Bernhard, homme assés instruit d'ailleurs, s'avisa de la faire revivre, en assurant que Dieu la lui avoit revelée. ' Il se trouva même des Prédicateurs, qui oserent l'avancer dans leurs discours au peuple. Abbon de Fleuri atteste, qu'en sa jeunesse il l'avoit oüi annoncer en chaire dans une Eglise de Paris. Elle etoit tellement répanduë parmi les peuples, ' que l'Armée d'Otton I se trouvant en marche, et voïant le Soleil éclipsé, crut qu'il en étoit fait. Chacun frappé de la pensée que le monde alloit finir, chercha à se cacher entre les rochers, dans des antres et des cavernes.

[illegible]

[illegible]

Mart. amp. coll. t. 4. p. 860.

XIV. ' Les partisans de cette erreur grossiere, pour lui concilier plus de créance, tâchoient de l'appuyer de raisonnements assortis à leur génie. Ils disoient que lorsque le jour de l'Annonciation de la sainte Vierge se rencontreroit avec le Vendredi Saint, ce qui arrive une fois dans l'espace de moins d'un Siecle, mais que ces prétendus supputateurs des temps ignoroient, ce seroit une marque infaillible que la fin du monde approchoit. Abusant d'ailleurs des Versets 3 et 4 du XX Chapitre de l'Apocalypse, qu'ils étoient bien éloignés d'entendre, ils soûtenoient qu'aussitôt que mille ans seroient revolus, à compter depuis la naissance de JESUS-CHRIST, l'Antechrit paroîtroit, et viendroit le Jugement dernier. Abbon, alors simple Moine de Fleuri, de concert avec Richard son Abbé, se crut obligé d'écrire pour faire tomber de pareilles rêveries. Ce fut peut-être pour sçavoir à quoi s'en tenir sur cela, ' que la Reine Gerberge, femme de Louis d'Outremer, engagea Adson à écrire sur l'Antechrit. Cet Abbé satisfit au desir de la Reine; mais bien loin de donner dans l'erreur populaire, ' il lui fit voir que le temps de l'Antechrit étoit encore fort éloigné, et que même le Jugement dernier ne suivroit pas de si près la destruction de cet impie. Rien après tout ne fut plus efficace pour détruire l'opinion extravagante, que combattirent ces deux Sçavants, que de voir au onziéme Siecle subsister le monde, tel qu'il étoit au dixiéme. Une autre erreur qui parut alors, et qui ne pouvoit non plus venir que d'ignorance, ou de la corruption du cœur humain, ' est celle qui suppose l'anéantissement de l'ame, après qu'elle est separée du corps, et que l'un et l'autre périt également. Mais elle n'eut point de suite;

Abbo, ib. p. 401. 402

Mab. an. t. 3. p. [illegible]

Aug. t. 6. app. p. 344-346.

[illegible]

et à peine un nommé Valfrede l'eut-il mise au jour, que Durand, Abbé de Castres, la refuta sans replique.

XV. Non seulement l'ignorance du X Siecle enfanta les erreurs grossieres dont on vient de parler : elle donna encore naissance aux Romans, ces agréables amusements de gents oisifs

Huet, or. des rom. p. 144. 145.

et paresseux. ' Chés les Perses, les Ioniens et les Grecs, les Fables, qui sont des fictions comme les Romans, furent le fruit de la politesse et de l'érudition. Chés nous au contraire les uns et les autres doivent leur être à l'ignorance et à la grossiereté : tant il est vrai qu'il arrive quelquefois, que deux chemins tout-à-fait

p. 158.

opposés, conduisent les hommes à la même fin. ' Des Fables sortirent les histoires fabuleuses chés ces peuples du Levant; et les histoires fabuleuses firent naître les Fables et les Romans chés les François. Il y avoit longtemps que les Siecles barbares y préparoient la voie. L'ignorance aïant fait mépriser la verité, comme la Langue latine et les autres appanages de l'érudition et de la politesse, on ne s'amusa plus à chercher de bons Memoires, et à s'instruire de la verité pour écrire l'his-

p. 156.

toire. Les fables ' et les histoires mêlées de vrai et de faux, étant bien reçues par des peuples demi-barbares, les Histo-

p. 157.

riens eurent la hardiesse d'en faire de purement supposées. ' Ils voïoient que les conteurs de fables étoient en réputation; et ils crurent s'y mettre eux-mêmes, en écrivant en forme d'histoire ce qu'ils n'avoient jamais ni vû ni entendu : se flattant que le Lecteur ne se plaindroit pas de leur imposture, ou ne se mettroit pas même en peine de la découvrir, quand il se trouveroit dédommagé du défaut de verité, par l'agrément de

p. 126.

la fiction. ' Et comme la langue qu'on nommoit le roman [1], et depuis langue romanciere, étoit alors la plus universellement entenduë, ces Ecrivains la préfererent à toute autre, pour publier leurs fictions et leurs contes, qui de-là prirent le nom de Romans. C'est par ces degrés qu'on vit en France les Historiens dégenerer en Romanciers.

p. 3.

XVI. ' Un sçavant moderne définit les Romans, des histoires d'avantures amoureuses, écrites en prose avec art, pour le plaisir et l'instruction du Lecteur. Mais il avertit aussitôt, qu'il n'entend parler que des Romans reguliers, tels qu'ils sont en usage depuis deux Siecles. Ici nous prenons cette signification

1 Voïés ce que nous avons dit de l'origine et de la formation de cette Langue, aux nombres LXXXVII et LXXXVIII de notre Discours historique à la tete du IX siecle.

dans un sens beaucoup plus general ; et nous entendons par Romans, toutes ces vieilles fictions ou d'amour, ou de chevalerie, écrites en langue romanciere, et travesties en forme de ce qu'on nomme Roman, en quelque genre qu'elles ayent été composées, soit en prose ou en vers. Or ce fut en ce X Siecle, que nos François commencerent à se signaler par cette sorte de Romans. Celui de Philomena, dont nous avons dit un mot par occasion, aux pages 211 et 212 de notre IV Volume, ' et dont on voit un exemplaire dans sa langue originale, dans la Bibliothéque de M. Ranchin, Conseiller au Parlement de Toulouse, en fournit une preuve qu'on ne peut legitimement contester. ' Il contient des exploits prétendus de Charlemagne devant Narbonne et Nôtre-Dame de la Grasse, et paroissoit si ancien, lorsque Bernard, Abbé de ce Monastere, ' entre 1015 et 1019, le fit traduire en latin, qu'on le prenoit pour être du temps même de Charlemagne. C'est ce qu'on ne peut pas dire ; mais on ne sçauroit en placer plus tard l'origine que vers le milieu du X Siecle. ' Catel qui parle le plus au long de ce Roman, et qui le prend pour un de ses garants, quoiqu'il le reconnoisse pour une pure fiction, nomme tantôt Vidal, tantôt Giles, celui qui le traduisit de langue romanciere en latin. ' Le Traducteur cependant est nommé Paduanus dans l'exemplaire qui s'en conserve à la Bibliothéque Laureanciene des Medicis.

Mab. an. l. 54

Catel. hist. de

XVII. L'origine des Romans chés les François ainsi fixée, fait tomber l'opinion de plusieurs de nos Ecrivains modernes, qui en renvoïent l'époque cent cinquante ans, ou même deux Siecles entiers plus tard. Tel est François le Maire, qui dans la suite de son Histoire d'Orleans page 35, ne la met qu'à la fin du XI Siecle, après les premieres guerres contre les Infidéles. ' Tel est M. l'Abbé Fleuri qui s'en explique de la sorte. « On commença, dit-il, vers le milieu du douziéme Siecle à « écrire en roman, c'est-à-dire, en François du temps ; mais ce « n'étoit guéres que des chansons traitant d'armes et d'amour « pour le divertissement de la Noblesse : et de-là est venu le « nom de Roman aux fables amoureuses. Le premier ouvrage « que je connoisse, continuë cet habile Historien, est l'histoire « des Ducs de Normandie écrite en vers, l'an 1160 par un Clerc « de Caën nommé Vace. » ' Tel est Dom Calmet, qui suppose que le Roman de Garin le Loheran, dans lequel l'Auteur qui vivoit en 1150, chante les hauts faits d'armes de Hervis, Duc

Cal. hist. de lor.

de Metz, fils du Duc Pierre, et pere de Garin le Loheran, aussi Duc de Metz, est le plus ancien Roman que nous aïons en langue romanciere. ' Tels sont enfin les Auteurs de la derniere histoire de Paris, qui ne placent que vers le même temps les *Trouveurs* ou Inventeurs, qui composoient des pieces galantes, et faisoïent partie de nos Romanciers; quoiqu'il soit constant, comme on va le montrer, qu'ils commencerent à paroître dès le X Siecle. On voit aussi par ce qui a été dit plus haut, qu'il n'est pas aussi vrai ' que le prétend le sçavant M. Falconet, que nos premiers Romans aïent été écrits en latin. Le Roman de Turpin, il est vrai, a été écrit en cette langue; mais celui de Philomena, qui l'a été en langue romanciere, est au moins d'une aussi grande antiquité.

Hist. de Paris, t. 2. p. 724.

His. de l'Ac. des Insc. t. 7. part. 1. p. 293.

XVIII. ' M. de Saumaise étoit du sentiment que l'origine des Romans venoit des Arabes, qui en porterent l'art en Espagne, et que de-là il se communiqua à tout le reste de l'Europe; mais c'est ce qui ne se peut soûtenir. On a déja montré que les Romans doivent leur naissance aux fables et aux histoires fabuleuses. Or il est évident, que l'art d'inventer et de débiter des fables et des avantures controuvées, est commun à toutes les nations, comme naturellement portées à la fiction et au mensonge. Ce que nous avons dit de nos Gaulois et des Francs, depuis la premiere décadence des Letres, ne permet pas de douter qu'ils ne possedassent cet art, ainsi que les autres peuples, longtemps avant que les Arabes eussent penetré en Europe. ' Il n'y a donc pas lieu de contester, que les Romans François, disons-en de même des Allemans et des Anglois, et toutes les Fables du Nort, d'où sortirent les barbares qui inonderent tout l'Occident, sont du crû du païs. Qu'elles sont nées sur les lieux, et n'y ont point été apportées d'ailleurs. Qu'elles n'ont point d'autre origine, que les histoires remplies de faussetés, qui furent faites dans des temps obscurs, pleins d'ignorance, où l'on manquoit de l'industrie et de la curiosité necessaires pour découvrir la verité des choses, et de l'art pour les écrire. ' Tout ce qu'il peut y avoir de vrai, c'est que l'amour que notre nation avoit déja pour les fables et la fiction, put s'augmenter par l'exemple de Arabes, et que notre art romanesque s'enrichit peut-être par le commerce, que le voisinage de l'Espagne et des guerres nous donnerent avec eux.

Huet, ib. p. 131.

p. 155. 156.

p. 137.

XIX. Les Romans, ces histoires imaginaires et faites à plaisir, plurent à des Lecteurs simples, grossiers, ignorants; et la

barbarie qui regnoit alors, en facilita le cours. Bientôt l'art de romaniser vint à la mode; et rien ne fut plus ordinaire, que de voir éclore des Romans de chevalerie ou d'amours. Les Provençaux furent ceux qui saisirent cet art avec le plus d'avidité. ' Il n'y [illegible] eut presque point de maison de Noblesse dans cette Province, qui ne voulût avoir son Roman propre. C'est ainsi qu'on nommoit une espece de regître, où l'on marquoit les hauts faits d'armes des Héros; les services rendus aux Rois et autres Souverains, la part qu'on avoit euë aux conquêtes de Jerusalem, de Naples, de Sicile, de Nice, d'Arles, de Piedmont, et autres. D'ailleurs ' les *Troubadours*, les *Contes* et les *Chanteurs* du même [illegible] Païs, qui composoient les ouvrages : les *Cantadours*, les *Jongleurs*, les *Violars*, les *Musars* qui les chantoient, et d'autres Romanciers de cette espece qui avoient déja commencé à paroître sous Louis le Debonaire, et qu'on pourroit regarder comme d'arriere-descendants de nos anciens Bardes Gaulois, romaniserent tout de bon du temps de Hugues Capet, et coururent la France, débitant leurs Romans et *Fabliaux*, composés en langue romanciere. Entre les pieces à leur usage, il y en avoit indifferemment en prose et en vers; et c'est-là l'origine la mieux marquée des fameux Poëtes Provençaux, dont nous aurons occasion de parler plus amplement sur les siecles suivants. ' Le grand usage qu'ils firent de la langue romanciere, fut cause p. 127. qu'elle se conserva avec moins d'alteration dans leurs païs, que dans les autres cantons de la France, et qu'on la nomma quelquefois la langue Provençale, comme nous l'avons déja observé ailleurs.

XX. Les *Troubadours* ' ou *Trouverres* de Provence furent ainsi donc en France les princes de la romancerie, dès la fin du X siecle; mais ils ne furent pas les seuls qui se plurent à cet agréable exercice. Presque toutes nos Provinces eurent aussi leurs Trouverres et leurs Romanciers. Le Languedoc, le Dauphiné et l'Aquitaine se signalerent des premiers : et de France la Romancerie se communiqua avec le temps aux païs voisins. ' C'est des François en effet que l'Italie et l'Espagne, qui ont été p. 130. si fertiles en l'art de romaniser, ont emprunté ce secret. Le Giraldi le reconnoît lui-même pour l'Italie; et l'on ne voit pas que personne le nie pour l'Espagne, depuis que M. Huet l'a avancé. Quant aux Italiens en particulier, ' un de nos Sçavans, [illegible] qui a beaucoup travaillé sur l'origine de notre langue, assure que le fameux Boccace a pris des Romans François la plûpart

de ses nouvelles, et que Petrarque, et les autres Poëtes Italiens, ont pillé les plus beaux endroits des chansons de Thibaud Roi de Navarre, de Gace Brulez, du Châtelain de Couci, et des vieux Romanciers François. Mais laissons-là ce qui regarde les étrangers, et bornons-nous à ce qui concerne notre nation. ′ L'on vit paroître en France dans le XI siecle et les suivants une multitude de Romans tant en prose qu'en vers, dont plusieurs se sont conservés jusqu'à nous. De ce nombre est ′ le fameux Roman de Guillaume au court-nez qui contient l'histoire travestie de S. Guillaume de Gellone en vieux vers François, et qui dès 1070, étoit répandu en Angleterre.

p. 127.

Ord. Vit. l. 6. p. 598 | Catel, ib. p. 567 | Comt. de Toul. p. 50.

XXI. ′ Tels ont été encore les Romans de Garin le Loheran, ou le Lorain, dont on a déja parlé; de Lancelot du Lac, que Jean Duc de Berri acheta en son temps trois cent écus d'or; d'André de France, qui mourut par trop aimer celle qu'il n'avoit jamais vuë, de Perceforest, où l'on raconte les avantures d'un Roi d'Angleterre, qui mérita de porter ce nom, pour avoir osé percer presque seul une forêt remplie d'enchantements : Les Romans de Geofroy de Boüillon, de Matheolus, de Pepin et de Berte; du Chevalier à l'épée, de Tristan, de Bertain, de Saint Greal, de Merlin, d'Artus, de Perceval, peut-être aussi d'Amadis de Gaule, et une infinité d'autres, qui pourront paroître sur les rangs dans la suite. On doit encore mettre de ce nombre la plûpart de ces cent-dix Anciens Poëtes, dont on trouve les vies et les ouvrages dans deux manuscrits de la Bibliothéque du Roi : ′ comme aussi la plûpart de ces autres cent vingt-sept Poëtes, qui ont vêcu avant l'an 1300, et dont le Président Fauchet a fait la censure, et de ceux de Provence, dont Jean de Notredame a écrit les vies. ′ Tous ces ouvrages que l'ignorance avoit produits, portoient des marques de leur origine, et n'étoient qu'un amas de fictions grossierement inventées. ′ Nos vieux François y avoient multiplié les actions, mais sans ordonnance, sans liaison et sans art. ′ Leurs descendants porterent depuis ce genre d'écrire à un point de perfection, qui les a rendus en cela beaucoup superieurs aux autres nations. ′ M. d'Urfé fut le premier qui tira nos Romans de la barbarie, et qui les assujettit aux regles dans son *Astrée*, l'ouvrage le plus ingenieux et le plus poli qui eût jamais paru en ce genre. Ce bon goût s'est soûtenu, et même perfectionné dans l'*Illustre-Bassa, le Grand Cyrus,* et *la Clelie*, que Mademoiselle de Scudery, par un trait de modestie, a mis au jour

Huet, ib. p. 158.

p. 159.

p. 160.

p. 74.

p. 160.

p. 173.

sous un nom emprunté : de même dans le *Zaïde*, la *Princesse de Cleves* de M. de Segrais et tant d'autres.

XXII. On ne peut nier, que tous ces ouvrages ne soient écrits avec beaucoup de politesse, et qu'ils n'aïent fait l'amusement des honnêtes paresseux, ennemis des Sciences épineuses, et qui demandent une certaine contention d'esprit. Mais il faut convenir aussi, que la lecture délicieuse des Romans a fait, et continue encore de faire tous les jours negliger des lectures incomparablement plus utiles ; ce qui n'est pas le moindre des maux qu'elle produit. Et comme l'ignorance avoit fait naitre les Romans, aussi peut-on dire qu'ils ne servent qu'à favoriser l'ignorance, et que bientôt ils la feront renaître, si l'on n'y apporte un remede efficace. Quel avantage après tout revient-il de leur lecture? et quelles fâcheuses suites au contraire ne laisse-t-elle pas après elle? Outre la perte du temps, qui suffiroit seule pour se l'interdire, elle ne sert qu'à gâter l'esprit, corrompre le cœur, réveiller ses passions, et lui apprendre les industrieux détours pour les satisfaire finement. Qu'on ne vienne pas dire qu'elle est utile à former les jeunes gents, et à leur apprendre ce qu'on nomme les manieres du monde. Jamais un jeune cavalier, jamais une jeune demoiselle ne passeront pour avoir l'esprit cultivé, ni posseder la véritable politesse, parce qu'ils auront lû des avantures controuvées, des intrigues et des galanteries qu'ils auroient dû ignorer toute leur vie. En un mot les premiers Romans ont été le fruit, et fait l'amusement de siecles demi-barbares, où l'on n'avoit ni goût ni lumiere, et où l'on ne se plaisoit qu'au faux brillant, au merveilleux, à l'extraordinaire : un siecle aussi éclairé qu'est le nôtre, où le bon goût paroît être à la perfection, et où l'on a plus de moïens que jamais de connoître le solide, le vrai et le naturel, par tant d'excellents ouvrages sur toutes les facultés de la Literature, le dogme, la morale, l'histoire, la poësie, la philosophie, devroit rougir de cette sorte de faux amusements, et les bannir sans retour.

XXIII. Après avoir représenté le X siecle par tous ses endroits le plus disgracieux, et ce qui s'y fit de plus préjudiciable à la culture des Letres, envisageons-le maintenant par son autre face; et entrons en discussion de ce qui s'y passa pour les soûtenir, ou au moins pour les garantir d'une entiere décadence. On peut dire par avance à la gloire de notre Nation, que les soins qu'y apporterent les François, eurent un succès beaucoup plus heureux qu'on ne l'auroit esperé, eû égard aux malheurs des temps.

Il arriva même sur la fin du siecle, quelque chose d'approchant de ce qu'on avoit vû sous le regne de Charlemagne. On y réüssit à ressusciter quelques-unes des plus hautes Sciences, et à en mettre quelques autres dans un nouveau jour. Un des premiers remedes que la Providence prépara contre l'ignorance et la barbarie du siecle, fut d'y former un grand nombre de Prélats et autres Ministres, instruits de la doctrine de l'Evangile et des Peres, et remplis de l'esprit et de la science ecclesiastique. Outre ceux qui ont laissé des écrits de leur façon, et dont nous donnerons l'histoire en leur lieu, on en verra paroître quantité d'autres dans la suite de ce discours. ' Le zéle qu'ils avoient pour le maintien des regles, les faisoit gemir de les voir violées et méprisées, et chercher les moïens de les remettre en vigueur. Les troubles étoient alors trop fréquents, et la confusion trop grande, pour qu'ils pussent souvent s'assembler en Concile, afin de remedier au mal plus efficacement : sur tout, ' dans la persuasion où l'on étoit, que pour qu'un Concile fût reputé tel, et eût par conséquent quelque autorité, il falloit qu'il s'y trouvât au moins douze Evêques. Il ne laissa pas cependant de se tenir quelquefois de ces saintes Assemblées ; et quoique le malheur des temps nous ait privés de presque tous leurs actes, on voit encore dans le peu qui nous en reste, de précieux vestiges du zéle de nos bons Evêques pour reprimer les desordres, et corriger les abus.

Conc. t. 9. p. 512-523.

Bal. misc. t. 7. p. 52.

XXIV. On peut juger de ce qui se fit dans les autres Conciles, ' par les beaux reglements que nous avons de celui de Troslei tenu en 909. Les Prélats qui le composoient au nombre de douze, ne se proposerent pas seulement de faire revivre une exacte discipline dans le Clergé et les Monasteres ; ils porterent encore leur vûë jusqu'à reformer les mœurs des Laïcs, du Roi et des Princes comme des simples particuliers ; à rétablir le bon ordre dans toute sorte d'états, et à faire observer la regle en toutes choses. Ils y entrent dans un détail frappant des vices qui dominoient alors, et qui étoient les principaux obstacles à l'amour des bonnes études, et en font une peinture capable d'en inspirer de l'horreur. Ils n'oublient pas d'y recommander les vertus les plus necessaires pour former le chrétien et le bon citoïen, et d'y prescrire la necessité de l'instruction, tant pour les Evêques et les Clercs inferieurs, que pour les simples fidéles. ' Au mois de Mai de la même année, Arnuste, Archevêque de Narbonne, et onze autres Prélats s'assemblerent aussi

Conc. ib. p. 521-564.

p. 519-520.

en Concile à Joncaires au diocèse de Maguelone. ' Dès 902 Arnuste avoit assisté à un autre, avec Rostang d'Arles, et divers autres Evêques. ' En 915, Austier de Lyon, Eymin de Besançon, Agius de Narbonne, et quelques-uns de leurs suffragants celebrerent un autre Concile à Châlons. ' Hervé de Reims, qui avoit présidé à celui de Trosli, y en convoqua un second en 921, ' et Seulfe son successeur deux autres les années 924 et 925, et encore un troisiéme en un autre endroit dès 923. Il s'en tint encore plusieurs autres dans la suite au sujet des brouilleries survenues dans cette Eglise. ' Plusieurs Evêques de differentes Provinces, tant Metropolitaines qu'autres, s'assemblerent aussi en 955 à l'extrémité de la Bourgogne, pour quelque affaire plus importante que celle dont on nous a conservé la memoire.

XXV. ' A Anse près de Lyon se tinrent aussi deux Conciles les années 990 et 994, ausquels se trouverent les Evêques de la Province et quelques autres. ' Ceux de la seconde Aquitaine, avec quelques-uns de la premiere, convoquerent de leur côté deux assemblées, qui furent tenuës, l'une à l'abbaïe de Charroux en Poitou l'an 988 ou 989, l'autre à Poitiers au bout de dix ans. Il est vrai, comme on l'a déja dit, qu'on ne nous a conservé que très-peu de chose de tous ces Conciles. Mais nous avons cru en devoir faire une espece d'énumération, pour montrer que si les desordres furent grands, et fort répandus en ce siecle, il n'y eut point de Province en France, où il ne se trouvât des Evêques zélés et attentifs à les réprimer, et à rappeler l'amour des regles et de la vertu. Ils réüssirent par-là d'une part à opposer des barrieres au torrent de la rusticité et de la barbarie du siecle, et de l'autre, à préparer les voïes à la culture des Letres. On verra par la suite la part plus directe qu'ils eurent à les soûtenir dans leur deperissement. Rien n'y contribua guéres davantage, que la réformation de presque tous les Monasteres de France qui se fit en ce siecle. ' S. Odon, Abbé de Cluni eut la gloire de commencer ce grand ouvrage ; et Aymar, S. Maïeul et S. Odilon ses successeurs le continuerent avec un succès merveilleux. En peu d'années on vit l'exacte discipline rétablie dans les plus grosses Abbaïes : à Aurillac, à Fleuri, à Sarlat, à Tulle, à S. Pierre le Vif de Sens, à S. Julien de Tours, et de-là dans un grand nombre d'autres. Elle passa même à Roman-Moutier au Diocèse de Lausane, et en diverses parties de l'Italie, à Salerne, à Pavie, à Rome, ' et en Angleterre même.

[Margin notes: [illegible] 78. — [illegible] — pr. n. 52. — n. 67.]

XXVI. Au même temps que S. Odon étoit occupé à reformer les Monasteres de Bourgogne, d'Aquitaine, et des Provinces voisines, S. Gerard de Brogne rendoit le même service à ceux de la Belgique, où il en réforma au moins dix-huit. D'un
68. autre côté, ' le B. Guillaume, Abbé de S. Benigne de Dijon, autre celebre Réformateur de Monasteres, qui étoit un éleve de S. Maïeul, fit passer l'observance reguliere de Cluni à S. Germain des Prés, à Fécamp, à S. Arnoul de Metz, à Vezelai, et à plus de trente autres Abbaïes. Le soin que les Rois Hugues Capet et Robert son fils, prirent sur la fin de ce siécle, de donner à ces Monasteres des Abbés Reguliers, servit merveilleusement à y soûtenir les travaux des saints Réformateurs. On a déja fait sentir en plus d'un endroit, l'étroite liaison qui se trouve entre l'amour et la culture des Letres d'une part, et la
Trit. chr. hir. t. 1. p. 71. bonne discipline de l'autre. ' Les Moines une fois réformés, joignirent l'étude à la pratique de leur Regle, et firent revivre par leur pieté et leur sçavoir, les siecles d'or de l'Ordre de S. Benoît. Autant de Monasteres réformés, autant de nouvelles Ecoles établies. C'est de-là, remarque Trithéme, qu'on tira en ce siécle presque tous les Evêques qui gouvernerent les diverses Eglises de l'Occident. Quel merveilleux avantage pour la succession et la propagation de la science et de la doctrine ! Ce qu'on enseignoit dans un Monastere, se communiquoit à un autre avec l'institut qu'on y suivoit, et de-là passoit aux Eglises cathedrales par le canal de ceux qui en devenoient Evêques. Qu'on dise après cela, si l'on peut, que ce siecle a été dépourvû de science et de lumiere, et n'a été celebre que par son ignorance et sa barbarie. Mais on aura bien d'autres preuves du contraire.

XXVII. Il étoit très-rare à la verité d'y voir des Laïcs qui sçussent les Letres. Le génie dominant les portoit à toute autre chose ; et ce qui se passoit dans l'Etat, leur offroit des objets bien différents. S'il arrivoit quelquefois, remarque Rathier dans son traité du mépris des Canons, que la Noblesse fît instruire ses enfants, ce n'étoit que par un motif d'ambition, afin de les élever à l'Episcopat. Il s'en trouvoit néanmoins quelques-uns, qui avoient étudié par un autre motif, et qui croïoient les Letres nécessaires à d'autres desseins, qu'à celui d'entrer dans les di-
Mart. amp. coll. t. 5. p. 987. gnités Ecclesiastiques. C'est ce qu'on voit ' par la réponse ingenuë de Foulques le Bon, Comte d'Anjou, au Roi Loüis d'Outremer. Ce Prince le voïant chanter avec les Chanoines de

S. Martin de Tours, le montra au doigt par dérision. Foulques, qui étoit un des sçavants Laïcs de ce siecle, s'étant apperçu du mépris que le Roi faisoit de son sçavoir en cette occasion, lui écrivit ces paroles un peu hardies : *Sçachés, Sire, qu'un Roi non letré est un âne couronné.* S. Gerauld, Comte d'Aurillac, mort après les premieres années de ce siécle, donna beaucoup de temps à l'étude, et sçavoit presque toute la suite des Ecritures. ' Abbon pere de S. Odon de Cluni, et contemporain de S. Gerauld, possedoit assés bien l'histoire et le Droit Romain. ' Hugues, qui de Comte d'Arles devint ensuite Roi d'Italie, avoit du sçavoir, aimoit et honoroit les Sçavants. L'exemple de ces illustres Laïcs, qui avoient fait un certain progrès dans diverses facultés de la Literature, piqua sans doute l'émulation de quelques autres, et servit à contrebalancer l'ignorance du siecle. [illegible] [illegible] 927

XXVIII. On vit quelque chose de plus propre encore à y faire un contrepoids, en la personne de Guillaume V, Comte de Poitiers, et Duc d'Aquitaine, qui en 993 succeda à Guillaume son pere, surnommé Bras-de-fer. ' Dès son enfance il fut instruit des Letres, et acquit une grande connoissance du sens des Ecritures. Il prit tant de goût pour les bons livres, qu'en un âge plus avancé, il s'en forma une bibliothéque considerable. Tout le temps que lui laissoient les affaires et les embarras de sa Cour, il l'emploïoit à la lecture. En hiver, que les nuits sont plus longues, il en passoit la plus grande partie à s'instruire en son particulier, et ne laissoit ses livres, que lorsqu'il ne pouvoit plus résister au sommeil. Il se fit par-là la réputation ' d'homme versé dans les belles Letres, ce qu'Ademar de Chabanois exprime par le titre de Grammairien qu'il lui donne, en lui dédiant sa fameuse Letre sur l'apostolat de S. Martial. Quoique Hugues Capet fût tout occupé à affermir la couronne de France sur sa tête, et l'assurer à sa posterité, il ne laissa pas d'aimer les Letres, et les gents de mérite. La protection qu'il leur accorda, servit à multiplier le nombre des Sçavants. Les études reprirent alors de la vigueur, et encore davantage sous le regne de Robert le Pieux, son fils et son successeur, qui étoit lui-même un homme de letre. Ce Prince, qui avoit pris des leçons du docte Gerbert, et qu'un Concile de Limoges qualifie le plus sçavant des Rois, fit monter avec lui sur le thrône l'amour des siences, et l'estime pour ceux qui les cultivoient. Mais ce qu'il fit en faveur des uns et des autres, appartient plus particulierement au siecle qui va suivre.

Pith. hist. fr. t. 1. p. 81

Mab. an. t. 4. p. 712. 1.

XXIX. De tous les remedes que la Providence prépara contre l'ignorance du siecle, il n'y en eut point de plus efficace que les travaux de Remi d'Auxerre, d'Hucbald de S. Amand, d'Etienne, Evêque de Liege, de Rathier, un de ses successeurs, du celebre Gerbert, d'Abbon de Fleuri, de Fulbert depuis Evêque de Chartres. Eux et leurs disciples ouvrirent une multitude d'Ecoles, d'où la lumiere de la science se répandit dans toutes les Provinces du Royaume. Les trois premiers avoient été formés aux Letres dès le siecle précedent. La science et la doctrine qu'ils firent passer à celui-ci, remontoient jusqu'au temps du renouvellement des Etudes sous Charlemagne. ′ Remi étoit disciple du B. Heiric, qui avoit étudié sous l'abbé Loup et Haimon, l'un et l'autre éleves de Raban, qui avoit eû pour Maître le docte Alcuin. De même, Hucbald avoit été instruit par Milon son oncle, disciple de Haimin, qui l'avoit été d'Alcuin, soit à Tours ou ailleurs. Etienne reçut son éducation à l'Ecole de Metz, si celebre pour la science du chant et de la Liturgie, en quoi il se rendit lui-même aussi habile que son siecle pouvoit le permettre. On a vû que Remi, ayant renouvellé avec Hucbald les Ecoles de Reims, sous l'Episcopat de Foulques, vint à Paris, et rendit le même service aux Ecoles de cette grande ville. ′ Entre les éleves qu'il y forma, l'on connoît particulierement le jeune Odon, qui devint depuis un des plus grands ornements de la France par sa sainteté et son sçavoir. Celui-ci quittant l'Ecole de Remi, porta la doctrine qu'il y avoit puisée, ′ d'abord à Baume, où on le chargea du soin de l'Ecole, puis à Cluni, dont il fut fait Abbé en 927.

Act. B. t. 7. pr. n. 43.

p. 151. n. 3.

p. 159. n. 23.

XXX. ′ Il y avoit dix-sept ans que cet illustre Monastere avoit été fondé par Guillaume, Comte d'Auvergne, Duc d'Aquitaine et de Berri. Bernon qui en fut le premier Abbé, y établit bientôt une exacte discipline, avec le secours des Moines qu'il tira de S. Martin d'Autun, où ceux de S. Savin en Poitou avoient mis la réforme. ′ Cluni n'eut pas été quelques années sous la direction de S. Odon, qu'il devint une pepiniere de Saints, et une des plus celebres Ecoles de toute la France. Le S. Abbé au milieu des exercices de la pénitence, trouva le temps de composer grand nombre d'ouvrages, et fit voir par son exemple, que la véritable pieté est non-seulement compatible, mais qu'elle a même besoin quelquefois de l'Etude pour se soûtenir. Il laissa par-là un modéle que ses successeurs jusqu'à S. Pierre Maurice, se firent un devoir de copier, en joignant

p. 78. 90.

Clun. bib. p. 620 | Mart. ib. t. 6. p. 1189.

la science à la sainteté de vie. On verra par la suite combien il sortit d'hommes de Letres et de grands Prélats de cette sainte et sçavante retraite. Pendant tout ce siecle il se trouva grand nombre de Moines, qui par le brillant de leur doctrine et de leur vertu, dissiperent les tenebres qui offusquoient les hommes de leur temps. ' La bonne odeur de leur conduite attira à Clumi quelques Evêques. Les uns, comme l'Archevêque Gerald, alloient s'y édifier et finir leurs jours. ' D'autres, comme Turpion, Evêque de Limoges, Prélat distingué par sa pieté et son sçavoir, y alloient perfectionner leurs connoissances. Il est au moins vrai que cet Evêque prit quelquefois des leçons de l'Abbé S. Odon. S. Maïeul et S. Odilon, ses successeurs en ce siecle, se rendirent si recommandables par tant d'endroits, que les Papes, les Empereurs et les Rois avoient recours à leur conseils. [illegible] [illegible]

XXXI. ' La doctrine qu'on enseignoit à Clumi, se communiqua aux autres Monasteres, où passa l'institut de cette célébre Abbaïe. On préjuge aisément combien se multiplierent nos Ecoles par cette voie. Elle passa à Aurillac, en Auvergne, comme ailleurs. Ce Monastere, qui avoit été fondé vers la fin du Siécle précedent, par S. Gerauld, dont on a parlé, fut le berceau du principal renouvellement des Letres qui se fit en ce X siecle. ' Gerbert Moine du lieu, qui par la force de son génie, et les grandes connoissances qu'il acquit, en devint l'Auteur, y fit ses premieres études. Raymond, Ecolâtre, puis Abbé de la maison, lui enseigna la Grammaire. Ni le grand personnage qu'on va bien-tôt voir faire à Gerbert sur le theatre des Sçavants, ni les premieres dignités de l'Eglise ausquelles il fut élevé, jusqu'à se voir Pape sous le nom de Silvestre II, ne furent point capables de lui faire oublier Aurillac. Il y entretint toujours ses anciennes liaisons, qui contribuerent beaucoup à y faire aimer et cultiver les Sciences, tant profanes que sacrées. La reconnoissance qu'il avoit pour son premier Maitre, le porta à lui communiquer les nouvelles découvertes qu'il faisoit dans l'Arithmétique, la Géometrie, et les autres parties des Mathématiques. Entre les autres exercices litéraires en usage dans ce Monastere, ' on parle avec éloge de l'art qu'on y avoit d'écrire en beaux caracteres. Ce fut là que Calston, Abbé de Figeac en Quierci, fit écrire un livre de chant, suivant le rit romain, ' que quelques-uns ont regardé comme un traité de la façon de Raymond d'Aurillac.

an. t. 2. p. 241 [illegible]

Mab. an. l. 46. n. 84. 86.

Gal. Chr. nov. t. 2. p. 166.

XXXII. Depuis que Remi et Hucbald eurent rétabli les Ecoles de Reims, elles se soûtinrent avec quelque réputation pendant tout le cours de ce siecle, malgré les troubles fréquents dont cette Eglise fut agitée, par l'intrusion et la déposition de plusieurs de ses Archevêques. Elles devinrent même sur la fin du siecle, les plus florissantes qui fussent alors dans le Roïaume. Entre les principaux disciples de ces deux grands Maîtres, on compte Seulfe, qui par sa science et son integrité de vie, mérita

Mab. act. ibid. p. 368. n. 10. p. 388. n. 69.

de succeder à l'Archevêque Hervé. ' Hildebolde, à qui son grand sçavoir fit donner le titre de Grammairien, ' et Blidulfe, qui fut depuis Archidiacre de l'Eglise de Metz, prirent aussi de leurs leçons. Frodoard, l'un des plus celebres Ecrivains de ce siecle, fut instruit aux mêmes Ecoles par le ministere de leurs disciples. Berner, Moine de S. Remi à Reims, et contemporain de Frodoard, qui a aussi contribué par son sçavoir et ses écrits à combattre l'ignorance de son siecle, eut le même avantage. Mais on ne doit point mettre au nombre des Sçavants Re-

Sigeb. scri. c. 110 | Trit. scri. c. 294.

mois du commencement de ce siecle, ' comme font Sigebert, Trithéme, et plusieurs Modernes qui les ont suivis trop aveuglément, un nommé Aurelien, très-habile dans la Musique. On a montré ailleurs que c'étoit un Moine de S. Jean de Reomé, ou Moutier-Saint-Jean, qui florissoit vers le milieu du siecle

Mab. ibid. t. 8. p. 39. a. 3.

précedent. ' Encore peu après le milieu de celui-ci, l'Ecole de Reims étoit en très-grande estime. Ce fut là qu'Abbon de Fleuri, déja instruit d'une partie des Sciences alors en usage, alla étudier

Gouj. état des sci. p. 19.

la Philosophie, la Geométrie et l'Astronomie. ' Un Sçavant de nos jours suppose que ce fut sous Remi qu'Abbon étudia; mais cette opinion ne se peut soûtenir. Remi ne vêcut tout au plus que quelques années dans ce X siecle, et certainement n'étoit plus au monde lorsqu'y vint Abbon, mis à mort en 1004.

Gerb. ep. 11. 14. 17. 45. 46. 83. 92.

XXXIII. Abbon avoit déja quitté l'Ecole de Reims, ' lorsqu'on y vit paroître Gerbert, dont on a rapporté les premieres études. Cet homme celebre, après avoir appris les Mathématiques d'un Evêque Espagnol, et avoir acquis plusieurs autres belles connoissances, tant dans un assés long séjour en Italie, qu'en deux divers voïages qu'il fit à Rome, revint en France, et se retira à Reims. Il y fut favorablement reçu de l'Archevêque Adalberon, qui étoit lui-même un homme de Letres, et Chancelier de nos Rois, et qui le mit à la tête de l'Ecole de son

ep. 17. 92. 134. 151.

Eglise. ' Là Gerbert se donna tout entier à enseigner et étudier pour lui-même les belles Letres, les Mathématiques, et presque

toutes les autres Sciences, profanes et sacrées, jusqu'à la Médecine même. Il paroit qu'il commença par composer une rhétorique; et afin de perfectionner ses études et de favoriser le progrès de ses disciples, ' il eut soin d'amasser des livres de tous côtés. Avec l'aide de ses amis, il fit de grandes dépenses pour acheter des exemplaires des meilleurs Auteurs, ou les faire copier. ' Il réussit par-là à recueillir les ouvrages de Ciceron, de Jules César, d'Eugraphius, qui est aujourd'hui peu ou point connu, de Pline, de Suetone, de Stace, de Demosthéne Médecin Gaulois, de Manilius, de Q. Aurelius, de Victorin le Rhéteur, de Claudien, la dialectique et l'astrologie de Boëce, et sans doute les écrits de plusieurs autres, tant ecclésiastiques que profanes. ' Il ne négligea pas même ceux des Modernes, et voulut avoir ce qu'un Espagnol nommé Joseph avoit écrit sur l'Arithmétique, et la traduction d'un traité d'Astrologie, faite par Lupice de Barcelone. On peut juger par ce détail de la réputation qu'acquit alors l'Ecole de Reims. On y accouroit de toutes parts. ' De ceux qui y furent instruits, nous ne nommerons ici que le Prince Robert, fils de Hugues Capet; Leoteric, depuis Archevêque de Sens; Lambert et Brunon, l'un et l'autre Evêques de Langres, et distingués par leur sçavoir; Fulbert qui le fut de Chartres, et le principal Maître des Sçavants du XI siecle.

[Margin notes: [illegible] 24. [illegible] 72. [illegible] — [illegible] 17. 25. [illegible] 133. 134. 148. 154. — [illegible] 17. 24-25. — Egas. Bul. t. 1. p. [illegible] — Mab. ib. p. 387. [illegible] — p. [illegible]]

XXXIV. ' Blidulfe, dont on a déja dit un mot, après avoir passé quelques années dans l'Eglise de Metz, avec la dignité d'Archidiacre, se retira ensuite à l'Abbaïe de Gorze au même Diocèse, qui fut réformée en 933, et y porta la doctrine qu'il avoit puisée à l'Ecole de Reims sous Remi d'Auxerre. Il y fut suivi de près par plusieurs autres hommes de Letres, qui y formerent une societé aussi sainte que sçavante. On met de ce nombre Einolde, premier Archidiacre de l'Eglise de Toul; Anstée autre Archidiacre de celle de Metz; et Jean de Vendiere. Blidulfe avoit beaucoup de délicatesse d'esprit et passoit pour le plus sçavant homme qui fût alors à Metz. Einolde avoit pareillement la réputation d'être versé dans les Letres divines et humaines. Ce fut lui qu'on établit premier Abbé de la maison depuis la réforme. Anstée étoit naturellement fort éloquent; et s'étoit particulierement appliqué à l'étude des Saintes Ecritures, sans néanmoins avoir négligé les Arts liberaux. ' Jean de Vendiere, qui devint si illustre dans la suite, et Abbé du Monastere après Einolde, avoit fait ses premieres études à S. Mihel en Lor-

raine, sous le Grammairien Hildebolde, autre disciple de Remi d'Auxerre, et mal nommé Heribalde, p. 247, dans notre IV volume. Il étudia depuis quelque chose de la Rhétorique, et la science du comput ecclésiastique à l'Ecole de Toul, et ailleurs l'Ecriture Sainte, les Canons et les Loix Civiles. Après sa retraite à Gorze, il s'appliqua sérieusement à l'étude des Peres, de la Liturgie, de la Science des temps, de l'Histoire Ecclésiastique, des Categories, de l'introduction de Porphire, et de toute la Dialectique : sans que l'emploi de Cellerier dont il étoit chargé, fût capable de le détourner de ces occupations literaires.

XXXV. Tels étoient les premiers Solitaires qui peuplerent
p. 364. le desert de Gorze. ' Bientôt leur exemple y en attira quantité
p. 588. 589. d'autres, ' parmi lesquels il se trouvoit des Evêques. Il s'y forma
p. 380. 382. une Ecole, ' où l'on prenoit soin de l'instruction des enfants,
p. 404. 405. quoiqu'on y étudiât les hautes Sciences. ' En 955 la Providence fit naître une occasion qui manifesta et l'estime qu'on faisoit du sçavoir de ces Solitaires, et la solidité de leur érudition. Abderame, Prince des Musulmans d'Espagne, envoïa une ambassade à Otton, Roi d'Italie et de Germanie, avec des letres injurieuses à la religion chrétienne, quoique ce Prince recherchât l'amitié d'Otton. Il fut arrêté de députer vers lui des hommes sçavants, qui fussent capables d'ajoûter de vive voix aux letres d'Otton, ce qu'ils jugeroient nécessaire, et de convertir même le Prince infidéle, si Dieu le permettoit. Après quelques autres tentatives inutiles, de l'avis d'Adalberon Evêque de Metz, on s'adressa à Gorze, pour avoir ces hommes sçavants ; et l'Abbé donna deux de ses Moines, Jean de Vendiere qui se signala dans cette am-
p. 405. 408. bassade, ' et le Diacre Garamanne qui en fut le Secretaire. Garamanne étoit tout propre à cette fonction ; aïant le talent
p. 364 | an. l. 44. n. 91. d'écrire avec autant d'habileté que de vitesse. ' La réputation de Gorze pénétra jusqu'à Rome, et porta le Pape Agapit à en tirer des Moines pour réformer le Monastere de S. Paul dans la ville. André déja avancé en âge, fut choisi pour l'exécution de ce dessein. Il seroit difficile de faire une juste énumeration de tous
Gall. chr. nov. t. 3. p. 17. les autres grands hommes qui sortirent de Gorze. ' On connoît entr'autres Adalberon, Archevêque de Reims ; Rothard, Evê-
Mab. act. ib. que de Cambrai ; ' Odilon, issu d'une famille illustre, et depuis restaurateur et Abbé de Stavelo ; Humbert, qui le fut de S. Evre à Toul ; Guibert I du nom, fondateur de l'Abbaïe de Gemblou ;
p. 364. 548. ' S. Macalene, successivement Abbé de Wassor et de S. Michel
p. 383. en Tierache ; ' Frederic, oncle paternel d'Adalberon, Evêque

de Metz, et dans la suite Abbé de S. Hubert : enfin Rambert, qui le devint de Senone.

XXXVI. Avant que Blidulfe se retirât à Gorze, il fut sans doute de quelque secours à l'Ecole de la Cathédrale de Metz. ' Jean de Vendiere y étudia quelque tems. On y enseignoit principalement la science du chant ecclésiastique, en quoi cette Ecole se distinguoit dès le regne de Charlemagne. Rotland, qui étoit un homme de pieté, et revêtu de la dignité de Diacre, présidoit aux exercices du chant les premieres années de ce siecle. Comme l'Eglise de Metz fut gouvernée dans la suite par des Evêques de mérite et de sçavoir, il est à croire qu'ils eurent soin d'y maintenir les bonnes études. ' On loue entr'autres Vigerie pour sa science en général, et Thierri, ou Dioderic, pour la grande connoissance qu'il avoit de la discipline ecclésiastique. On fit aussi quelque honneur aux letres dans les autres Eglises et Monasteres de la ville. ' Il y avoit une école à S. Vincent, à la tête de laquelle étoit Adelbert, homme sçavant, à qui Trithéme attribuë une chronique adressée à l'Evêque Adalberon. L'Auteur avoit eu soin d'y mettre une liste de tous les prédecesseurs de ce Prélat. ' On parle aussi avec éloge de Bernacer, Diacre de l'église de S. Sauveur. C'étoit un homme aussi habile dans la science du chant, que dans l'art de bien écrire, et qui avoit fait une étude particuliere de ce qu'on nommoit alors l'Arithmétique. ' Anstée fit passer à S. Arnoul, lorsqu'il en fut Abbé en 945, tous les exercices en usage à Gorze, où il les avoit suivis lui-même. Il vit au nombre de ses éleves, et eut ensuite pour successeur le docte Jean, Auteur de la vie de Jean de Vendiere, l'un des meilleurs morceaux de Litérature de tout ce siecle. ' Le relief que ce successeur d'Anstée donna à l'école de son monastere, y attira non-seulement les premiers de la ville, mais fit encore qu'on y accourut de Saxe et de Baviere y prendre des leçons : de sorte qu'elle devint un Séminaire d'Evêques et d'Abbés.

XXXVII. Si les Ecoles des villes voisines de Metz n'étoient pas aussi fréquentées que celle de l'Abbaïe de S. Arnoul, on a au moins des preuves qu'on n'y négligea pas entierement les Letres. L'histoire abregée de l'Eglise de Verdun, écrite par le Prêtre Berthaire dans les premieres années de ce siecle, nous est un garant qu'il se trouvoit alors dans cette Eglise des personnes qui étudioient solidement. ' Dadon, sous qui Berthaire écrivoit, nous est représenté comme un des sçavants Evêques de son

Wion, l. 2. p. [illegible]

Mab. ib. p. 373 [illegible]

[illegible] p. 1241.

temps. Il se mêloit quelquefois de poësie; et nous aurons occasion d'en parler plus amplement ailleurs. ' Il eut pour successeur après le milieu du siecle, un autre Evêque de sçavoir et de pieté, en la personne de Vicfride. Celui-ci étoit d'une naissance illustre; et dans le dessein de se former sur le modéle des plus parfaits de ses prédecesseurs, il prit un soin particulier de recueillir leurs actes. Il put se faire que ce recueil fit naître l'occasion dans la suite, et servit même de plan à celui que nous avons sur les Evêques de l'Eglise de Toul. ' Au temps de Dadon, il y avoit à l'Abbaïe de S. Vanne, un reclus nommé Humbert, qui avoit la réputation d'être versé dans les Letres sacrées. L'attention que ce Prélat donna au Monastere de S. Germain de Montfaucon, autrefois du diocèse de Reims, et alors attribué à l'Eglise de Verdun, mais qui depuis longtemps est devenu une Collegiale de Chanoines Séculiers, contribua beaucoup à y faire revivre les bonnes études. ' André, grand homme de Letres, et plusieurs autres sçavants Bretons, aïant été contraints de sortir d'Angleterre leur patrie, pour éviter la fureur des Normans, se retirerent à Verdun; et Dadon les plaça à Montfaucon, où ils continuerent paisiblement leurs exercices ordinaires. ' Encore sur la fin du siecle les études étoient en quelque vigueur dans ce Monastere, comme il paroît par deux letres d'érudition d'un Abbé anonyme du lieu, dont on rendra compte dans la suite.

p. 1063.

Mab. ib. p. 372. n. 21.

p. 373. n. 23.

Spic. t. 12. p. 349-356.

XXXVIII. Il paroît que les Etudes furent encore mieux soûtenuës à Toul, qu'à Verdun. ' Einolde y avoit brillé par son érudition tant sacrée que profane, avant que de se retirer à Gorze. ' Au même temps le Diacre Berner, qui avoit un talent singulier pour parler avec grace, et le don de la persuasion, y conduisoit les Ecoles. Jean de Vendiere étudia sous lui la Grammaire, les premieres parties de Donat, et le comput Ecclésiastique. ' S. Gauzlin et S. Gerard, qui gouvernerent successivement l'Eglise de Toul pendant plus de soixante ans, depuis 922 jusqu'en 994, prirent un soin particulier d'y faire fleurir les Letres. ' Ils en étoient fort instruits eux-mêmes, autant que le siecle pouvoit le permettre. ' La réputation qu'Adson, Moine de Luxeu s'étoit faite par sa science et sa vertu, quoiqu'il ne fût encore qu'à la fleur de son âge, étant allée jusqu'à Gauzlin, ce Prélat se donna tant de mouvements qu'il l'obtint pour son Diocèse. Il le plaça à l'Abbaïe de S. Evre, et le chargea du soin des Ecoles. Bientôt elles devinrent si célebres, que les

Mab. ib. p. 374. n. 29.

p. 369. 370. n. 13. 16. 18.

Cal. ib. p. 887. 1013.

App. p. 97. 134.

His. ib. p. 893 | Mab. ib. t. 2. p. 848 | an. l. 43. n. 70.

Clercs y alloient étudier avec les Moines. Après qu'Adson eut été fait Abbé de Montier-en-Der, où il fit revivre les sciences avec la discipline Monastique, les Etudes ne laisserent pas de se soûtenir dans l'Eglise de Toul. L'Evêque Gerard, sans cesser les instructions qu'il donnoit fréquemment à son peuple, prit lui-même soin de former ses Clercs, sur tout au ministere de la parole. Il y réussit si heureusement, qu'on ne voïoit point dans toute la Belgique d'Eglise, où il y eût plus de lumiere, soit parmi les Ecclesiastiques, soit parmi les simples Fidéles. L'ardeur qu'avoit ce pieux Prélat pour s'instruire lui-même, est presque incroïable. Tout fatigué qu'il étoit des travaux du jour, il avoit encore des personnes préposées, qui lui faisoient des lectures tour-à-tour pendant qu'il étoit au lit. On parlera ailleurs des Communautés de Grecs qu'il avoit dans son Diocèse.

XXXIX. Il y avoit aussi de petites écoles pour les enfants, dont il est fait mention en plus d'un endroit. Elles existoient au moins dès le temps qu'Einolde faisoit l'ornement de cette Eglise, et se soûtenoient encore à la fin du siécle. On y admettoit les enfants au moins dès l'âge de sept ans. Et afin que la premiere teinture qu'on leur donnoit des Letres, pût servir à leur inspirer de la religion, l'on commençoit par leur faire apprendre le Psautier. Rioulfe Evêque de Soissons, mort au commencement de ce siecle, parle de ces petites Ecoles, dont les Curés étoient ordinairement chargés. On avoit soin pour la bienséance, que les filles ne fussent point mêlées avec les garçons. Il est marqué dans la vie de Badon, Evêque de Verdun, dont on a déja parlé, qu'il avoit une grande attention à faire instruire, ou à instruire lui-même les enfants. On lit la même chose d'Everacle ou Eracle, Evêque de Liege après le milieu du siecle, et non pas de Tréves, comme le qualifie un de nos Sçavants modernes. Ce sage Prélat vouloit qu'à l'égard de cette jeunesse, et des autres qui avoient moins d'ouverture, on leur tournât et développât les choses en cent façons, jusqu'à ce qu'ils les comprissent; et c'est ce qu'il faisoit très-souvent lui-même avec une extrême bonté. Notger, un de ses successeurs, n'étoit pas moins soigneux de l'instruction des enfants. Ces exemples suffisent, pour qu'on ne doute pas qu'il n'y eût aussi alors de petites Ecoles, dans tous les endroits où l'on ne négligeoit pas les Letres. L'existence des Ecoles où l'on enseignoit les hautes sciences, est une preuve complette qu'il y en avoit de petites; puisqu'on ne pouvoit parvenir aux autres, sans avoir passé par celles-ci.

[illegible]

[illegible]

[illegible] 375. n. [illegible]

Mart. ib. p. 1078.

[illegible]

[illegible]

Mart. amp. coll. [illegible]

[illegible]

[illegible]

Trit. ib. p. 51 | Lau. de Sho. p. 105 | Mab. an. l. 38. n. 10.

XL. ' Dès la fin du siecle précedent les Etudes étoient florissantes dans l'Eglise de Liege. Francon, Prélat d'une grande naissance, qui la gouverna jusqu'à 901, ou plûtôt 903, y fit passer les sciences qu'on enseignoit dans le Palais de Charles le Chauve, où il les avoit étudiées lui-même. ' Il le fit avec tant de succès, qu'il devint Philosophe, Rhéteur, Poëte, et habile dans la Musique. A ces qualités acquises, se trouvoient joints une vivacité de génie, un don singulier de la parole, et beaucoup de vertu. Avec tous ces talents, il ne pouvoit faire que beaucoup de fruit à la tête des Ecoles, qu'il dirigea longtemps lui-même : *Multos in omni scientia discipulos doctissimus enutrivit.* ' A Francon succeda Etienne, autre Prélat fort sçavant, qui nonseulement possedoit la Musique et le Chant Ecclesiastique ; mais qui avoit aussi fait une étude particuliere de la Liturgie et des belles Letres, quoiqu'il écrivît mal. En qualité d'Evêque de Liege et d'Abbé de Laubes, il prit soin de soûtenir les Etudes dans l'une et l'autre Ecole ; et ce qu'il fit en leur faveur, contribua à y conserver pendant tout ce siecle et le suivant, l'amour des Letres et une suite de sçavants hommes. ' Entre ceux qu'il forma lui-même à Liege, on compte Hilduin, surnommé Tasson par quelques Auteurs, qui fut successivement Evêque de Liege, puis de Verone, et Archevêque de Milan, et à qui l'on attribuë des écrits qui appartiennent à Falcuin, Abbé de Laubes. ' La presence du docte Rathier, autre éleve de l'Evêque Etienne, à l'Ecole de Laubes, ne fut pas inutile à celle de Liege, lorsqu'en 953 il quitta l'Evêché de Verone, où par la lumiere de sa science il avoit travaillé à dissiper les tenebres épaisses qui offusquoient l'Italie, et fut placé sur le Siege épiscopal de Liege, qu'il occupa jusqu'en 956.

Trit. ill. vir. ger. p. 128. | Sigeb. chr. an. 903 | Trit. ib. | Swer. ath. belg. p. 347 | Andr. bib. belg. p. 390. | Mart. ib. p. 859.

p. 860 | Lau. ib. p. 107. 108.

XLI. ' Il ne put toutefois en si peu de temps, réparer les dommages qu'avoient soufferts les Etudes pendant les troubles qui agiterent alors cette Eglise. Mais Everacle, l'un de ses plus sçavants disciples, qui lui succeda après Baldric, l'entreprit et l'exécuta avec succès. On a déja vû qu'il se faisoit un devoir d'enseigner quelquefois lui-même la jeunesse. Il avoit si fort à cœur le progrès des Etudiants, qu'étant obligé de s'absenter souvent de son Eglise, pour les affaires de l'Empereur Otton II, et de Brunon, Archevêque de Cologne, qui ne pouvoient se passer de ses conseils, il portoit l'attention jusqu'à envoïer aux Maîtres et aux disciples de petites pieces de vers de sa façon, afin de piquer respectivement l'émulation des uns et des autres,

' L'Ecole de Liege acquit un nouveau lustre sous l'Episcopat de Notger, successeur d'Everacle. Ce Prélat, un des plus studieux de la fin de ce siecle, étoit si zélé pour l'instruction de ses éleves, qu'il ne faisoit aucun voïage, sans en avoir toûjours quelques-uns en sa compagnie, afin de les former par lui-même. Son attention à leur procurer de bons Maîtres, et leur fournir les livres, et autres choses nécessaires pour leurs études, étoit incomparable. De cette Ecole sortirent alors plusieurs grands hommes, qui furent celebres dans l'Eglise, et qui répandirent la doctrine qu'ils avoient puisée à Liege, en divers endroits de la France, de la Belgique, de la Germanie, et autres pais encore plus éloignés. On nomme entre autres S. Maurille, Archevêque de Roüen ; Gonter ou Gontier, qui le fut de Saltzbourg ; Rothard et Herluin de Cambrai ; Heimon de Verdun ; Hezelon de Toul ; Adelbalde d'Utrecht ; Durand et Vazon de Liege ; Otbert, qui réforma les Chanoines d'Aix-la-Chapelle, et Hubald ou Hucbald, qui après avoir enseigné à Paris, alla illustrer la Boheme par sa doctrine et sa vie évangelique. De Liege Durand passa ensuite à l'Eglise de Bamberg, où il prit soin de faire enseigner les Arts liberaux.

XLII. ' A Laubes au même diocèse de Liege, les Etudes n'étoient pas moins florissantes qu'à la Cathedrale. Aussi ce Monastere se trouvant alors uni à cette Eglise, fut longtemps gouverné par les Evêques diocésains. Les plus illustres Eleves de cette Ecole, au commencement du siecle, sous l'Evêque Etienne, furent Rathier, Scamin et Theoduin. On ne sçait rien autre chose de ces deux derniers ; mais il y en a beaucoup à dire sur Rathier, qui devint un des plus sçavants hommes de son siecle, quoi qu'un des plus inquiets et des plus turbulents. ' La réputation de son grand sçavoir le fit appeller à la Cour d'Otton I, où il brilla entre les autres gents de Letres qui s'y trouvoient : *habetur inter Palatinos Philosophos primus*. Il contribua plus que tout autre à former aux sciences, Brunon, frere du Roi, et depuis Archevêque de Cologne, l'un des plus doctes Prélats de son temps, et le plus zélé à étendre l'empire des Letres. ' Après qu'on eut jugé à propos de donner à Laubes des Abbés reguliers, on y en vit dès ce siecle-ci trois d'un mérite distingué, et fort propres à y soûtenir les Etudes : Aletran, Folcuin et Heriger. Le premier joignoit à l'éloquence un grand fonds d'érudition sacrée et profane. Les deux autres sont assés connus par le mérite de leurs écrits, qui nous obligeront de

parler d'eux plus amplement dans la suite. Adelbolde, depuis Chancelier de l'Empereur Henri, et Evêque d'Utrecht, qu'on a déja vû paroître à l'Ecole de Liege, perfectionna ses études à celle de Laubes; ' et S. Burchard, Evêque de Wormes dans la suite, dont il y a un Recueil celebre de Canons, y fut instruit dans les Letres. Olbert ou Adelbert, dont on aura occasion de parler au siecle suivant, y dirigeoit alors les Ecoles.

Trit. ib. p. 121 | Scri. c. 308.

XLIII. L'Evêque Notger, qui fit tant d'honneur à celles de la Cathedrale de Liege, avoit été instruit à S. Gal, ' où les Etudes ne paroissent pas avoir souffert du déperissement considerable en ce Siecle. Si contre le dessein que nous avons formé, d'abandonner aux Allemans depuis la fin du IX Siecle, les Metropoles de Treves, de Maïence et de Cologne, nous disons ici un mot de l'Ecole de S. Gal, c'est que nous nous sommes reservé le droit de parler des Sçavants que nous sçavons être nés sujets de nos Rois, et qu'il s'en trouvoit encore quelques-uns à S. Gal au commencement de ce X Siecle. D'ailleurs, cette Abbaïe continua à fournir des hommes de Letres à quelques-unes de nos autres Ecoles, où ils porterent la doctrine qu'ils y avoient puisée. Outre Notger qu'on vient de nommer, ' Thierri ou Diederic, Evêque de Metz, y avoit fait ses études sous Kerold, Ecolastre de la Maison. ' Victor, issu d'une illustre famille, et Moine du même endroit, où il avoit été formé aux Sciences sous les Notkers et sous Gerald, fut appellé, après une avanture assés singuliere, à Strasbourg par l'Evêque Erkenbald son proche parent, et y enseigna avec tant de fruit, que les Ecoles de la Ville devinrent florissantes. C'est ce qu'un Auteur presque contemporain n'a cru pouvoir mieux exprimer qu'en ces termes : *Urbem ejus doctrinis floridam.* ' L'Eglise de Strasbourg eut l'avantage d'être gouvernée pendant tout ce Siecle, par des Evêques fort instruits, dont plusieurs n'épargnerent ni soin, ni dépense, pour enrichir de bons Livres la Bibliothéque de leur Cathedrale, et dont quelques-uns laisserent même des productions de leur sçavoir. Outre ceux qui reviendront dans la suite sur les rangs, Richwin étoit aussi versé dans les Letres divines, qu'illustre par ses vertus. Rothard ou Rudhard passoit pour le plus habile Prélat de son temps dans l'érudition sacrée.

Pez, anec. to. 1. par. 3. p. 574.

Mab. ib. l. 47. n. 91.

l. 45. n. 75 | Pez, ib. p. 575.

Guill. episc. arg. p. 134. 155. 158 | Gall. chr. nov. t. 5. p. 791.

XLIV. Nous avons dit ailleurs, que Remi d'Auxerre avoit enseigné publiquement à Paris, à la fin du Siecle préce-

dent ; et que c'est-là la preuve la plus plausible du commencement de cette Ecole si célebre, qui porta depuis le titre d'Université. ' Il put se faire que le sejour de nos Rois dans cette Ville, dont ils firent leur Capitale en ce Siecle-ci, ne contribua pas peu à y attirer de bons Maitres. Il est au moins vrai que l'on ne discontinua pas d'y enseigner dans la suite des temps. ' Peu après le milieu du Siecle, Abbon qui avoit déja fait ses premieres études à son Monastere de Fleury, y vint étudier la Dialectique, avec l'Astronomie, la Geometrie et la Rhétorique, apparemment sous les Eleves des disciples de Remi. ' Enfin le Siecle n'étoit pas encore revolu, qu'on y vit enseigner avec beaucoup de réputation, Hubald ou Hubold, jeune Chanoine de l'Eglise de Liege, que nous avons confondu, t. IV, p. 251, avec Hucbald de S. Amand, sur l'autorité d'un Auteur célebre, d'après qui nous avons placé cet évenement près d'un Siecle trop tôt. Hubold se fit beaucoup d'amis à Paris. Il s'attacha particulierement aux Chanoines de Sainte Geneviéve, et forma en peu de temps un grand nombre de Disciples : *in brevi multos Scholarium instruxit.* Mais comme il avoit quitté son Eglise à l'insçu de Notger son Evêque, ce Prélat jugea à propos de l'y rappeller. Il lui permit cependant ensuite de revenir à Paris, où Hubold enseigna encore quelque temps. ' Si l'on s'en rapportoit à Werner Titian de Juilliers, il faudroit encore compter entre les Professeurs de l'Ecole de Paris en ce Siecle, le docte Brunon, depuis Archevêque de Cologne; mais c'est ce qui est destitué de toute preuve solide.

XLV. Il paroît par-là que les Etudes furent alors renouvellées à Sainte-Geneviéve à Paris. Elles se soûtinrent sans doute à S. Germain des Prés, où elles étoient en vigueur au Siecle précedent. ' Abbon, Moine du lieu, qui aïant été instruit par Aimoin, vêcut jusqu'au-delà de 920, avoit la réputation de sçavoir beaucoup, quoiqu'il n'eût pas le talent de bien écrire. On a vû que les Evêques avoient recours à lui, afin d'en tirer des instructions pour le Clergé de leurs Dioceses. Si au reste les Letres y étoient tombées avant la fin de ce Siecle, ' le B. Guillaume, Abbé de S. Benigne, ne manqua pas de les y relever, comme il faisoit ailleurs, lorsqu'il y établit l'Institut de Cluni. ' On continua de les cultiver à S. Denys, au même Diocèse de Paris. Outre les petites Ecoles pour l'éducation des enfants, ' on y étudioit les plus hautes Sciences, les profanes, comme les sacrées. C'est-là que fut instruit dans l'une et l'au-

Spic. t. 9. p. 79.

Felib. hist. de S.

tre Literature où il fit un grand progrès, le Moine Hiedemanne, depuis Archevêque de Sens. Trithéme qui releve beaucoup son sçavoir, assure qu'entre les autres productions de son genie, il avoit composé un beau Traité sur la Musique, un autre du Comput ecclesiastique, et quelques autres Ecrits dont il n'avoit pas la même connoissance. Avant Hiedemanne, l'Eglise de Sens avoit été gouvernée par Gerland, autre Prélat très-versé dans toute sorte de Sciences : *Vir in omni genere Scientiarum doctissimus.* ' Candacher, Chanoine de la même Eglise, vers le milieu du Siecle, passoit pour un grand Philosophe. ' Les Etudes étoient florissantes dans quelques Monasteres du même Diocèse, sur-tout à S. Pierre le Vif, l'une des premieres Abbaïes où passa la réforme de S. Odon. A Ferrieres, on voïoit encore alors quelques legers vestiges des leçons que le docte Loup y avoit autrefois données. ' Ecfride, Moine du lieu en ce Siecle, laissa de sa façon un Poëme sur S. Gregoire le Grand. Il étoit en liaison avec Walon ou Galon, Evêque de Troïes, qui lui adresse une Letre encore manuscrite, comme le Poëme d'Ecfride.

Spic. t. 2. p. 727.

Math.cat.Ep.Sen. p. 89. 94. 95. 99 | Mab. ib. n. 52.

Montf. ib. 56. 69. 72. 76.

XLVI. ' Gerland, Archevêque de Sens, qu'on vient de nommer, étoit d'abord Moine de S. Germain d'Auxerre, où il avoit été instruit par les Disciples de Remi, ou du B. Heiric. L'Ecole de ce Monastere, non plus que celle de la Cathedrale, ne souffrirent point d'interruption pendant tout ce Siecle. Les Eleves de ces deux grands Maîtres en perpetuerent les exercices, et soûtinrent au moins en partie, la reputation qu'elles avoient acquise. Il n'en faut point d'autres preuves que le sçavoir de Gerland, et les autres traits historiques qu'on va lire. ' Gui ou Widon, homme de Letres, et Evêque de la Ville, dirigeoit lui-même les études de ses Clercs. Ce fut à lui qu'Herbert, comte de Vermandois, confia vers 925 l'instruction de Hugues son fils, à qui il avoit fait tomber l'Archevêché de Reims, quoiqu'il ne fût qu'en la cinquiéme année de son âge. Le Prélat se chargea de son éducation, et lui enseigna les Letres pendant quinze ans. ' Un Necrologe de la même Eglise d'Auxerre, commencé au neuviéme Siecle, et fini dans le onziéme, marque les jours de la mort de plusieurs Maîtres celebres, tant de la Cathedrale que de l'Abbaïe de S. Germain : ce qui montre la continuation des Etudes dans l'une et l'autre Ecole. ' Au seiziéme de Juillet, on lit ces paroles : Mort d'Itier, Moine et Docteur incomparable, *Doctor exi-*

Trit. ib.

Flod. l. 4. c. 28 | Du Ches. t. 2. p. 596.

Mart. ib. t. 6.

p. 708.

mius. ' Au seiziéme d'Août : ce même jour mourut Odon, qui p. [illegible]
enseignoit à S. Etienne, c'est-à-dire à la Cathedrale. ' Au cin- p. [illegible]
quiéme de Septembre : mort de Lambert, Diacre et excel-
lent Docteur. ' Au vingt-troisiéme d'Octobre : ce même jour p. [illegible]
mourut Clement, qui brilloit par toute sorte de connoissan-
ces, *omni sapientiae luce coruscans.* ' Enfin au quatriéme de De- p. [illegible]
cembre est marquée la mort d'Etienne, Prevôt de la Cathe-
drale, Prêtre d'un merite extraordinaire, et excellent Profes-
seur de l'Ecriture Sainte. ' Encore sur la fin de ce Siecle on vit Egas. Bul. t. 1. p. [illegible]
enseigner à la même Ecole, Jean, qui se signala par son elo-
quence dans la défense d'Arnoul, Archevêque de Reims, et que
son merite fit successivement élever aux dignités d'Archidiacre
et d'Evêque de l'Eglise d'Auxerre.

XLVII. Abbon qu'on a vû étudier les hautes Sciences à Paris et à Reims, retourna les enseigner à Fleuri son Monastere, où il avoit fait ses premieres études. On sçait que cette Ecole étoit florissante dès le Siecle précedent. En celui-ci elle devint encore plus illustre. ' S. Odon, abbé de Cluni, n'en eut pas réformé les Moines, ce qu'il fit en 930, avec difficulté à la verité, mais avec un succès aussi prompt qu'il fut heureux, qu'on y vit aussitôt la science aller de pair avec la pieté. Pendant que le saint Abbé gouverna le monastere, le concours des étrangers, tant Laïcs que Chanoines, et Evêques même, y fut prodigieux. La preuve que le saint Réformateur prit soin d'y faire revivre les Letres comme la discipline reguliere, c'est qu'encore aujourd'hui on voit parmi le peu de Manuscrits qui y restent, quelques-uns de ceux qu'il y fit faire, nommément celui de l'ouvrage de Paterius, disciple de Saint Gregoire le Grand. ' On trouve aussi qu'Anselle, Moine de la Maison, lui dedia un de ses Ecrits, et qu'il dirigeoit les Ecoles sous son gouvernement. D'ailleurs nous avons montré plus d'une fois que la culture des Letres et la bonne discipline sont toûjours connexes. La Bibliothéque de Fleuri devoit être fort riche, ' si ce qu'on en dit est bien vrai. L'on prétend que chaque Etudiant étoit obligé d'y mettre deux Exemplaires de quelque ouvrage ancien et moderne. Mais sans avoir recours à un fait qu'il seroit difficile de garantir, les diverses facultés de Literature que l'on cultiva dès-lors dans ce monastere, et le grand nombre de Manuscrits qu'on y voïoit autrefois, dont plusieurs remontoient jusqu'à ces temps-ci, suffisent pour constater que la Bibliothéque étoit nombreuse, et fournie de bons Livres.

Mab. an. l. 43. n. 17.

Flor. hist. ms. p. 164.

Bib. t. 1. p. 309.

Gerb. ep. 25 | Le Beuf, t. 2. p. 19.

' On y trouvoit même alors des ouvrages qui ne paroissent plus nulle part aujourd'hui. Tel est le Traité de la Republique par Ciceron.

XLVIII. La reputation que Fleuri s'étoit acquise par sa science et sa pieté sous S. Odon, il la conserva sous ses successeurs. ' Elle fut même si éclatante dans la suite, qu'elle pénetra jusqu'en Angleterre. Ceux de ce païs qui vouloient suivre l'observance Monastique la plus exacte, la venoient puiser à Fleuri, qu'ils en regardoient comme une source très-pure. C'est de-là que saint Odon, archevêque de Cantorberi, dans le dessein qu'il avoit formé de pratiquer la Regle de saint Benoît, à l'exemple de ses prédecesseurs, fit venir en 942 des Moines pour l'en instruire, et lui donner l'habit Monastique. Au bout de dix-huit ans, S. Oswald, depuis Evêque de Worchestre et ensuite Archevêque d'Yorc, et quelques autres Prélats, animés du même esprit que saint Odon, vinrent eux-mêmes à Fleuri, se former sur les lieux aux exercices qu'on y suivoit. ' S. Oswald, en s'en retournant en Angleterre, y porta une si haute estime des pratiques de Fleuri, qu'étant élevé à l'Episcopat, il y envoïa demander quelques Moines, pour répandre en son païs la lumiere de la science. On lui accorda Abbon, déja Ecolâtre du Monastere, que le saint Prélat plaça à Rampsey. Abbon y enseigna l'espace de deux ans, et rendit à l'Angleterre, en cette occasion, une partie de ce que la France lui devoit, pour en avoir tiré autrefois le celebre Alcuin. ' Les mêmes motifs qui avoient porté les Anglois à attirer chés eux des Moines de Fleuri, et à y aller eux-mêmes s'instruire, déterminerent Gombald, Evêque en Gascogne, et le Duc Guillaume Sanche son frere, à lui soûmettre l'abbaïe de la Reole. Ils les declarent eux-mêmes, ces motifs, dans une Charte imprimée : la reputation generale et non suspecte que Fleuri avoit acquise, tant par ses exercices literaires, que par l'exacte regularité de sa conduite, *quippe luciferam famam de eorum speciali Schola et singulari conversatione audieramus.*

Mab. act. B. t. 7. p. 288. 728 | Du Ches. t. 3. p. 343 | Angl. sac. t. 1. p. 165.

Mab. ib. t. 8. p. 39. 40 | Angl. sac. t. 2. p. 201.

c. 7. p. 204. 208 | Flor. hist. ms. p. 211. 212.

XLIX. ' Abbon de retour à Fleuri, y reprit ses études ordinaires, sans que la charge d'Abbé de la Maison, dont il fut bientôt revêtu, fût capable de les lui faire interrompre. Il n'en eut que plus d'autorité pour porter ses Moines à l'amour des Letres, qu'il avoit soin de leur recommander comme utiles à la pieté. ' Lorsqu'il étoit à la tête de l'Ecole, il y enseigna tous les Arts liberaux. Il donna cependant une application

Mab. ib. t. 8. v. 41. 42. n. 7.

p. 39. n. 3.

particuliere à l'étude de la Rhétorique, de la Dialectique, de l'Astronomie, de la Geometrie, et de la connoissance des temps ; et par ce travail il réüssit à mettre ces facultés de literature dans un plus grand jour qu'elles n'étoient auparavant. Quoiqu'on ne parle ici que des Arts liberaux, ce n'est pas à dire qu'on n'étudiât pas aussi à cette Ecole les sciences ecclésiastiques. On le fit bien voir au temps de l'erreur populaire, qui annonçoit comme prochaine la fin du monde. Richard, alors Abbé du Monastere, et Abbon, entreprirent de la combattre, et réüssirent à en démontrer la fausseté. L'on n'y avoit pas moins de connoissance des matieres Liturgiques, que de la bonne Théologie, comme il parut avant la fin de ce siecle. Il s'éleva alors une dispute touchant le jour auquel on doit commencer l'Avent, lorsque la Fête de Noël tombe le Dimanche. Les Chanoines d'Orleans soûtenoient, qu'il falloit le commencer quatre semaines entieres auparavant, et le commencerent en effet le vingt-sixiéme de Novembre en l'année de cette rencontre. Les Moines de Fleuri au contraire ne le commencerent que le troisiéme de Décembre : et les raisons qu'ils en apporterent prévalurent, et ont servi à appuïer l'usage qu'on suit encore aujourd'hui dans l'Eglise. On se représente sans peine combien étoit brillante cette Ecole, où l'on enseignoit tant de diverses Sciences et avec tant de succés.

L. Elle reçut un nouveau relief sur la fin du siecle, par l'union qui s'y fit des nouvelles découvertes de Gerbert, avec celles d'Abbon, au moins des liaisons étroites qui étoient entre cet autre restaurateur des Letres, et Constantin, Moine de Fleuri. Constantin avoit succedé à Abbon dans l'emploi de Moderateur des Ecoles, et gagné l'amitié et l'estime de Gerbert, qui ne parle de lui qu'avec de grands éloges : *Scholasticus*, dit-il de lui, *adprime eruditus, mihique in amicitia conjunctissimus*. Gerbert nous le représente ailleurs, comme celui qui lui donnoit le secours le plus consolant dans ses travaux literaires : *ô mi dulce solatium laborum Constantine !* Une si grande liaison ne lui permettoit pas de rien cacher à Constantin, des nouvelles connoissances qu'il acqueroit tous les jours. Nous avons encore une letre qu'il lui écrivoit, pour lui apprendre la maniere de construire des Sphéres ; et en une autre occasion, il lui dedia son traité de la division des nombres. On ne voit point que Constantin avec le fond d'un sçavoir si varié, ait laissé aucune production de sa plume. Adalberon, Archevêque de Reims faisoit beaucoup de cas de son merite. Il ne faut pas au reste le confondre, com-

Egas. Bul. ib. p. 569. me ' fait M. du Boulay, avec Constantin, Abbé de Mici, à qui Gerbert adresse aussi quelques-unes de ses letres. Il seroit impossible de faire une juste énumeration de tous les grands Hommes qui sortirent de l'Ecole de Fleuri en ce siecle : quoique nous Flor. bib. ib. soïons bien éloignés d'adopter ' le sentiment de quelques Modernes, qui prétendent qu'on y comptoit alors quelquefois, jusqu'à cinq mille étudiants.

LI. A ceux dont on a déja eu occasion de faire connoître le mérite, il faut ajoûter les suivants. D'abord on doit y compren- Mab. act. ib. p. 32. dre ' les cinq Abbés qui gouvernerent le Monastere depuis S. Odon, jusqu'au temps qu'Abbon fut élevé à la même dignité. Ils avoient tous du mérite, et firent honneur à Fleuri. Wlfade l'un t. 7. p. 194 | Abbo, ib. d'entre eux, fut choisi pour Evêque de Chartres. ' Richard son successeur étoit homme d'esprit et de sçavoir. Oylbold prédecesseur immediat d'Abbon, avoit le talent d'écrire avec plus de politesse qu'on ne faisoit communément en son siecle. On Mab. ib. t. 8. p. 41. en juge ainsi ' par le fragment d'une de ses letres qui nous a été t. 7. p. 494. conservé. ' S. Cadroé, depuis Abbé de Wassor, et ensuite d'un t. 8. p. 40. autre monastere, est encore un des éleves de Fleuri. ' Germain, Moine du lieu, en fut tiré pour être Abbé de Ramsey en Angle- His. de Bret. l. 3. p. 82. 84. terre. ' Le Prince Guerech, fils d'Alain Barbe-torte, Comte de Nantes, y fut aussi élevé dans les Letres : de même que Bal. his. Tul. p. 89. ' Bernard, Abbé de Tulle dans la suite, puis Evêque de Cahors. Mab. an. l. 52. p. 51. 54. ' Fleuri compte encore au nombre de ses éleves, Gauzlin, fils naturel de Hugues Capet, et successivement Abbé de la Maison, et Archevêque de Bourges ; Hervé, Thrésorier de S. Martin de Tours, grand homme de pieté, qui engagea Aimoin à Flo. his. ru. p. 986. écrire la vie d'Abbon, et à qui l'Auteur la dedie ; ' Bernon, Abbé de Richenou. Il y a quelques écrits de ce dernier, dont on pourra parler sur le siecle suivant. Il étoit à Fleuri dès le temps que s'éleva la dispute sur l'Avent, de laquelle on a fait mention. Il étudia par consequent sous Abbon qui dirigeoit alors les Ecoles. Il ne faut pas oublier Aimoin et Helgald, deux Historiens celebres pour leur temps, qui eurent aussi l'un et l'autre Abbon Pist. angl. scri. p. 181. 182. pour leur Maître : non plus ' qu'Oswald, Moine de Worchestre ; different de l'Evêque du lieu de même nom, qui aïant pris à Fleuri des leçons de Constantin, a mérité par ses Ouvrages d'être compté au nombre des illustres Ecrivains d'Angleterre.

LII. A Mici, ou S. Mesmin au même diocèse d'Orleans, Mab. act. B. t. 1. p. 607. n. 34. on ne négligeoit pas non plus les bonnes Etudes. ' Letald, Moine du lieu, l'un des plus judicieux Ecrivains de ce siecle, y fut ins-

truit dans les Letres dès son enfance ; et il paroît par le progrès qu'il y fit, que l'Ecole étoit entre les mains d'habiles Maîtres. C'étoit sur la fin de ce siecle qu'il florissoit ; et il nous fait connoître un de ses confreres, autre Moine de Mici, nommé Pierre, qui y brilloit aussi par son sçavoir. Pierre en se consacrant à Dieu dans ce Monastere, y porta entre autres choses des recueils d'histoires diverses, qu'il avoit revûës et corrigées lui-même, *proprio labore correctos et distinctos.* On comprend par-là qu'à son sçavoir il joignoit du jugement et quelque critique. Les études qu'on faisoit alors à Mici, purent recevoir quelque degré de perfection par les nouvelles découvertes de Gerbert, qui étoit en relation avec quelques Moines du lieu. Il en avoit particulierement avec Constantin, homme de Letres, qui y remplissoit la dignité de Doïen, et qui en fut ensuite Abbé. Albert un de ses successeurs au siecle suivant, y faisoit alors ses études. Il y a de lui deux letres à autant de Papes : l'une qui est la douziéme entre celles d'Abbon de Fleuri, à Jean XVIII, l'autre à Jean XIX. Gerbert avoit aussi des liaisons à S. Julien de Tours : ce qui contribua à y soûtenir les études, que S. Odon y fit sans doute revivre, lors qu'en 937, il y fit passer son Institut. Sur la fin du XI siecle ce Monastere étoit gouverné par Ecbert ou Euvrard, qui étoit un de ceux qui travailloient à enrichir la bibliothéque de Gerbert. Gerbert nous le donne lui-même pour un Abbé recommandable par son éloquence et l'integrité de sa vie, qui le faisoient continuellement briller comme un astre dans l'Eglise de Dieu. *An non perfulgidum sidus pater Ecbertus?* On n'a cependant aucun écrit d'un si grand Homme, sinon un fragment de letre, raporté par Gerbert dans une des siennes.

LII. Il est à présumer que l'Ecole de S. Martin de Tours, où S. Odon avoit étudié la Grammaire avant la fin du siecle précedent, subsistoit encore en celui-ci. Il y en avoit aussi une à l'Abbaïe de Cormeri au même Diocèse, dans laquelle Gui, fils de Foulques, Comte d'Anjou, et ensuite Evêque du Puy, fut instruit dans les Letres. L'exacte discipline qu'on suivoit au Monastere de S. Savin en Poitou, est un juste préjugé qu'on y entretenoit de bonnes Etudes. On y élevoit des enfants dans les Letres comme dans la pieté : témoin S. Hugues, issu d'une famille très-distinguée dans le païs, qui fut depuis Reformateur de l'Abbaïe de S. Martin d'Autun. L'Abbaïe de S. Martial de Limoges s'étant associée vers 942 à celle de Fleuri, qui étoit

t. 1. p. 430

Gall. chr. vet. t.

alors si florissante, il est à croire que cette association occasionna à S. Martial un renouvellement d'Etude. Le nombre assez considerable d'anciens manuscrits qu'on a fait passer en nos jours de cette Abbaye secularisée à la bibliothéque du Roi, et dont la plûpart sont le fruit du travail des anciens Moines de la Maison, est une preuve de leur application à cultiver les Letres. Il faut porter le même jugement ' de l'Abbaïe de Moïen-Moutiers, et pour les mêmes raisons. Il nous reste en effet des Moines de ce Monastere, plusieurs manuscrits faits en ce siecle, entre lesquels il y en a qui contiennent divers ouvrages profanes. ' A Jumieges sous l'Abbé Annon dès la fin du siecle précedent, on s'adonnoit au même travail : ce qui se pratiqua dans presque tous les autres Monasteres, où l'on suivoit la Regle de S. Benoît. On étoit donc studieux des bons livres dans toutes ces Maisons, puisqu'on se donnoit la peine de les copier.

Montf. ib. p. 1180.

p. 1243.

LIV. ' Avant que les deux Eglises d'Arras et de Cambrai fussent divisées, ce qui arriva à la fin du XI siecle, on avoit dressé l'ordre qu'elles devoient observer dans la celebration de l'Office les jours de Dimanches et de Fêtes des Saints. Cet ordre est au moins de la fin du X siecle, ou du commencement du suivant. A la fin se lit un article qui concerne les Ecoles de Grammaire, et du chant ecclésiastique. Ces Ecoles étoient non-seulement pour les clercs, mais aussi pour les enfants laïcs. On devoit prendre un soin particulier d'instruire les uns et les autres, tant dans les Arts liberaux, que la science de la religion, et de les former aux bonnes mœurs. Les motifs qu'on en donne sont remarquables. C'est, dit-on, afin de les rendre capables du saint ministere, de servir dignement Dieu; et d'être même utiles au peuple dans les affaires temporelles. Rien, ajoûte-t-on, ne contribuë davantage à faire tomber l'Episcopat dans l'avilissement, que de négliger de former de tels éleves. ' Dès l'Episcopat de Fulbert vers 960, ces Ecoles subsistoient, sur-tout à Arras, et passoient même pour florissantes, aux termes de la vie de S. Vindicien. ' Environ quarante ans auparavant, Pierre, Archidiacre de Cambrai, avoit la réputation d'un homme de sçavoir et de bon goût. Hucbald de S. Amand le prenoit quelquefois pour censeur de ses ouvrages. Quoique celui-ci ait vêcu jusqu'au delà de 930, on ne le voit pas paroître à la tête de quelque Ecole, comme il avoit fait en divers endroits au siecle précedent. Quelques Ecrivains ont avancé, qu'il avoit enseigné à Nevers ; mais on n'en a pas d'assez bonnes preuves. Il y a plus d'apparence

Cod. can. p. 368. 369.

Boll. 11. Mar. p. 800. n. 17.

Mart. amp. coll. t. 1. p. 265.

qu'il passa le reste de ses jours à S. Amand dans ses exercices ordinaires de Literature.

LV. On ne montroit pas moins de zéle à soûtenir les études en plusieurs autres endroits de la Belgique. ' L'abbaïe de Blandinbergue ou S. Pierre de Gand en particulier, étoit en si grande réputation de science et de regularité, *professione virtutis et philosophiae documentis excellere videbatur*, que S. Dunstan contraint de sortir d'Angleterre sa patrie, la choisit préférablement à toute autre pour le lieu de son exil. Le séjour qu'il y fit pendant deux ans, ne fut pas inutile à la culture des Letres. ' Womar ou Whmar, qui en étoit Abbé après le milieu du siecle, travailla avec succès à les y faire fleurir. On voit par son épitaphe, et celle de ses deux successeurs immediats, qu'on n'y négligeoit pas la Poësie. ' Le Moine Adalard, qui en 1006 écrivit une vie de S. Dunstan, avoit été formé aux Letres dans ce même Monastere. ' Odilon, qu'on a vû sortir de Gorze pour aller remplir la dignité d'Abbé de Stavelo, prit un soin particulier de l'Ecole. Il fit venir de S. Gal le celebre Notger, qui fut depuis Evêque de Liege, pour lui en confier la direction. Ce fut apparemment sous cet habile maître qu'étudia ' Adelmann, loüé par Trithéme sur l'an 973, comme aïant fait l'ornement de ce Monastere par son sçavoir et sa vertu. ' Le Necrologe de la maison, qui ne parle guéres que des personnes mortes en ce siecle, nous présente un Eggihard, avec la qualité de Prêtre, et le titre de Philosophe. ' Mayer prétend que Wolbodon, Evêque de Liege après Notger et Baldric, étoit aussi un éleve de Stavelo. Il y avoit une si étroite union entre l'Abbaïe de Gemblou et celle de Laubes, toutes deux alors du diocèse de Liege, que les usages de l'une passoient à l'autre. ' Il paroit effectivement par le peu que Folcuin dit de la premiere, que les Etudes y étoient en vigueur comme à Laubes.

Trit. ib. 116.

975.

Leod. his. t. 1. p.

LVI. ' Si ce que Trithéme nous apprend de l'Ecole d'Epternac au Duché de Luxembourg, quoiqu'il ne parle que d'après Meginfroi, est bien vrai, il n'y en eut guéres en ce siecle ni de moins interrompuë, ni même de plus florissante. Elle fut successivement dirigée par trois sçavants Ecolâtres, Heribert, Rudiger et Adelhaire, qui formerent grand nombre de disciples, et laisserent à la posterité plusieurs productions de leur plume. Marcquard, autre Sçavant qui a aussi composé divers Ecrits, y avoit été élevé dans les Letres dès le commencement du siecle. Il en fut depuis tiré pour présider à

l'Ecole de S. Mathias de Treves. Avec quelques recherches on pourroit encore déterrer plusieurs autres Ecoles en ce Siecle, quelque dépourvû de science et de lumiere qu'on le suppose. Celle de Corbie, d'où il sortit tant d'Ecrivains, et autres hommes de Letres au siecle précedent, se soûtint encore en
Mab. ib. l. 44. n. 76. celui-ci. Si l'on n'y publioit pas de nouveaux ouvrages, ' on s'y occupoit au moins à copier ceux des Anciens. Ratold, Abbé de la Maison en 945, fit faire ce beau Manuscrit du Sacramentaire du Pape S. Gregoire, dont le P. Menard s'est
Trit. ib. p. 61 | Gall. chr. nov. t. 3. p. 16. servi pour donner l'ouvrage au public. ' Walbert, Ingelrand ou Enguerrand, qu'on représente comme des hommes versés dans l'une et l'autre Literature, et qui furent faits Evêques, l'un de Noïon en 920, et l'autre de Cambrai en 957, avoient puisé
Spic. t. 4. p. 525. leur sçavoir à l'Ecole de Corbie. ' Ingelard y étudioit encore,
Mart. ib. t. 5. p. 1087. lorsque vers 981 on l'en tira pour le faire abbé de S. Riquier. '
Angl. sac. t. 1. p. 165. ' Ce fut de Corbie que S. Ethelvold, Abbé en Angleterre, fit venir vers 946 des hommes habiles dans les Letres et le Chant ecclesiastique, pour apprendre à ses Moines la bonne maniere de lire et de chanter. Dans ce que l'histoire nous apprend d'Absalon, Moine de Saint Florent de Saumur, qui étoit un homme fort letré, *vir literis plurimum eruditus,* on voit tout-à-la fois, et qu'on ne negligeoit pas les Etudes dans ce Monastere, et qu'il y avoit une Ecole à Tournus, du soin de laquelle Absalon fut chargé, lorsque vers 940 il se retira à cette Abbaïe.

Spic. t. 7. p. 341. LVII. Ce qu'on a déja dit ' du sçavoir de Durand, Abbé de Castres en Roüergue, vers le milieu du siecle, suppose qu'on y étoit soigneux d'y étudier au moins la science de la Religion. L'on n'y negligeoit pas non plus les autres Etudes; puis qu'Aige, un des prédecesseurs de Durand, écrivit l'histoire de son Monastere. Quoique la Province de Languedoc, et les païs voisins, qui dans les siecles florissants des belles Letres, brilloient entre toutes les autres parties des Gaules par leur application à les cultiver, paroissent avoir été des moins studieux à en retenir quelque reste après leur décadence, on ne laisse pas de trouver en ce siecle, ailleurs qu'à Castres, des vestiges qu'on ne les y avoit pas entierement abandonnées. Bernard, neveu d'Aymeric, Archevêque de Narbonne, est qualifié Grammairien dans le testament de ce Prélat, en date de l'an 977, et y souscrit en prenant le titre de Philogramme, c'est-
Mab. ana. t. 3. p. 537-539. à-dire, d'homme qui aime et cultive les Letres. ' L'éloge ma-

gnifique qu'on nous a conservé de Constance, Ecolâtre de Luxeu, mort au commencement du XI siecle, fait juger que l'Ecole de ce Monastere étoit fort celebre à la fin de celui-ci. L'on y alloit de Besançon, de Lyon, de Châlons, de Metz, de Langres, de Strasbourg, prendre des leçons de ce grand Homme :

Tu Magister Magistrorum, doctor doctissimus.

L'établissement de cette Ecole remonte beaucoup plus haut : ou pour mieux dire, il paroit qu'elle ne fut point interrompue depuis que Mellin et Angelome y enseignoient avec réputation au siecle précedent. On a vû en effet qu'Adson qui en fut tiré avant le milieu de celui-ci, pour renouveller les Etudes à Toul, y avoit puisé les prémices de l'érudition qu'il a fait passer dans ses divers écrits.

LVIII. Adson aïant occasion d'y parler de Roricon, Evêque de Laon, depuis 949 jusqu'en 976, nous le donne pour un des plus sçavants hommes de son temps. Il s'étonne de ce que la Reine Gerberge se fût adressée à lui, pour écrire sur l'Antechrit, plûtôt que d'avoir recours à ce docte Prélat, qui étoit si éclairé qu'il passoit pour ne rien ignorer : *Totius scientiæ lumen.* Il y a beaucoup d'apparence qu'un Evêque de ce caractere ne souffrit pas que son Clergé vêcût dans l'ignorance. D'ailleurs ce Clergé faisoit partie de la Metropole de Reims, où les études furent si bien soûtenuës pendant tout le cours de ce siecle. Il est au moins vrai que Roricon eut la principale part à l'établissement d'une Ecole à l'Abbaïe de S. Vincent dans sa Ville Episcopale. Car il est hors de doute qu'y aïant fait passer l'institut de Cluni, au moïen de douze Moines qu'il tira de Fleuri, et à la tête desquels il mit le B. Melchalan ou Malcalene, cette nouvelle Colonie eut soin de joindre l'étude aux autres exercices du Cloitre, conformément à ce qui se pratiquoit dans les autres Monasteres reformés. Les deux qualités de Précepteur et de Chappellain d'Otton II, qu'Heribert réünit en sa personne, avant que de devenir Abbé de 552.
Brogne, au Diocèse de Namur en 992, déposent en faveur de son sçavoir; et son sçavoir ne permet pas de douter qu'il ne travaillât à inspirer à ses Moines l'amour des Letres. Il est vrai, que suivant l'observation que nous avons déja faite, l'exacte discipline étant en vigueur dans sa Maison, comme dans les autres, où étoit passée la même réforme, on y étoit par cela même soigneux de faire de bonnes études.

LIX. Quoiqu'on allât de Langres étudier à Luxeu, ce n'est pas à dire que cette Ville n'eût ses Ecoles. ' On en a des preuves dans une Letre anonyme publiée par Dom Martene et Dom Durand. L'Auteur y exhorte les Maîtres à ne pas negliger de former leurs Eleves à la pieté, comme aux letres, et les Eleves à y faire chaque jour de nouveaux progrès. ' Brunon, qui après avoir étudié à Reims, comme il paroît, acquit un grand fonds de sçavoir, et qui fut Evêque de Langres depuis 980 jusqu'à 1015, se fit un devoir capital du rétablissement des Ecoles de son Diocèse. Malgré ses autres occupations, il prenoit lui-même le soin d'instruire ses Clercs dans les Letres, tant profanes que sacrées. Il est plus surprenant de voir qu'on allât aussi de Lyon fréquenter l'Ecole de Luxeu. ' Ce qu'on sçait effectivement de celle de Lyon, montre qu'elle fut fort celebre pendant tout ce siecle, sur-tout pour la Philosophie. On y étudioit serieusement cette science. On dira ailleurs en quoi elle consistoit. Un nommé Antoine, qui devint dans la suite Abbé de l'Isle-Barbe, l'y enseignoit avec réputation les premieres années de ce siecle. L'illustre Saint Maïeul, Abbé de Cluni, fut un de ses disciples, et profita beaucoup sous lui pour les mœurs et la doctrine. On peut se souvenir de ce que nous avons dit sur les siecles précedents, de la célebrité de cette Ecole. On la nommoit l'Académie du païs au-delà de la mer; et personne ne méritoit le titre de Maître, qu'il n'y eût été instruit avec soin. Encore au commencement du XI siecle, S. Odilon, dans la vie de l'Imperatrice Adéle, la qualifioit la mere et la nourrice de la Philosophie. Elle n'étoit pas cependant moins célebre pour la profession des Arts liberaux.

Mart. anec t. 1. p. 79-84.

Gall. chr. nov. t. 4. p. 549. 552.

p. 225 | Mab. act. t. 7. p. 788 | Clun. bib. app. p. 61. 62.

LX. Les études qu'on faisoit à l'Ecole de Chartres sur la fin de ce siecle, étoient encore plus solides que celles qu'on faisoit à Lyon. ' A la tête de cette Ecole étoit le docte Fulbert, qui après y avoir enseigné longtemps, fut fait Evêque de la Ville en 1007. Il avoit étudié sous Gerbert, comme on l'a vû, et y avoit appris les Sciences et les beaux Arts. Il sçavoit la Medecine, et donnoit même des médicaments; mais il cessa de le faire lorsqu'il fut élevé à l'Episcopat. ' Il enseignoit la Grammaire, la Musique, la Dialectique, et particulierement la science de la Religion. Outre les leçons qu'il faisoit à son Ecole, il avoit coûtume de s'entretenir le soir en particulier avec ses disciples, dans un petit jardin de la Chapelle. Là il

Mab. ib. t. 3. p. 370. 371.

t. 7. p. 494 | Bib. Pat. t. 18. p. 138.

leur parloit avec tant de tendresse, que souvent les larmes lui coupoient la parole. Il les exhortoit à suivre le grand chemin, et à marcher soigneusement sur les traces des Peres, sans jamais s'en écarter. De cette Ecole sortirent grand nombre de Sçavants, qui firent la gloire du XI Siecle, et qui répandirent la doctrine de leur Maître en diverses Provinces du Roïaume. ' Dès le temps que Fulbert la dirigeoit, on y vit briller un nommé Herbert, issu de parents Juifs, mais qui étoit Chrétien dès son enfance. Il avoit été condisciple du Prince Robert, depuis Roi des François, et de Fulbert même à l'Ecole de Gerbert. Il étoit versé en tout genre de literature; mais il excelloit surtout dans le chant ecclésiastique, à quoi l'harmonie de sa voix donnoit un nouveau relief. Avant que Fulbert fût en état d'enseigner, ' il y eut à S. Pierre ou S. Pere de Chartres, un renouvellement d'études, par le moïen de la Colonie de Moines qu'y envoïa de Fleuri l'Abbé Wlfalde, qui devint Evêque de la Ville en 962. C'est apparemment du travail de ces mêmes Moines, que sont venus ' plusieurs manuscrits du X siecle, qu'on trouve entre ceux de la même Abbaïe. Montf. ib. p. 1242-[illegible]

LXI. La réputation de nos Ecoles ne se concentra pas dans l'enceinte de la France; elle passa les mers, et pénetra dans les païs éloignés. Ce fut elle qui amena étudier à Lyon ces étrangers dont on a parlé, ' et qui n'étoient autres que les Anglois, comme il paroît par leur coûtume, déja ancienne au siecle suivant, d'envoïer leurs enfants dans nos Provinces, pour y recevoir leur éducation. Non seulement les étrangers venoient s'instruire à nos Ecoles; mais ils voulurent encore avoir de nos plus habiles Maîtres. Les Anglois attirerent chés eux Abbon de Fleuri, et les Princes de Germanie, Rathier et Gerbert. Des Ecoles de ce siecle, qu'on nous donne ordinairement pour si obscur et si tenebreux, sortit néanmoins la plus grande lumiere qui éclaira le XI siecle, et qui se répandit presque par tout, à mesure que se multiplierent les disciples des hommes de Letres, que le dixiéme avoit formés. Quoique Gerbert, Notger de Liege, Abbon et Aimoin son disciple, Heriger de Laubes, Bernon de Richenou, aïent vêcu peu d'années dans le onziéme, ils lui ont cependant communiqué par eux-mêmes les connoissances qu'ils avoient acquises. Leurs Eleves les remplacerent en partie, et travaillerent comme leurs Maîtres à dissiper les tenebres de l'ignorance, par le brillant de leur sçavoir. C'est un fait constant, que presque tous ceux qui firent le plus grand

Du Ches. t. 3. p. 370.

ornement du XI siecle, avoient été instruits des Letres dans le dixiéme. Outre ceux qu'on vient de nommer, au sujet desquels il n'y a pas lieu de contester, il n'est pas hors de propos d'en produire quelques autres, sans entreprendre toutefois d'en faire une entiere énumération.

LXII. Il est juste de commencer par S. Fulbert, qui fut un si grand personnage, et par sa doctrine, et par le grand nombre de ses disciples. Robert le Pieux, Roi de France, après avoir étudié sous Gerbert toutes les sciences que celui-ci professoit, parut faire revivre Charlemagne, par l'application qu'il donna à cultiver les Letres, et l'estime qu'il eut pour les Sçavants de son siecle. Françon, autre disciple de Gerbert, ensuite Doïen puis Evêque de Paris, et Chancelier du Roi Robert, avoit un grand fonds d'érudition, et un talent singulier pour parler en public. ' *Est optime literatus,* dit de lui S. Fulbert, *et ad sermonem faciendum agilis.* Daïbert, Archevêque de Bourges depuis 987 jusqu'en 1012, est loüé autant pour son sçavoir que pour sa vertu. Gauzlin son successeur, après avoir été disciple d'Abbon et Abbé de Fleuri comme son Maître, passoit pour un des grands Philosophes de son temps. Brunon, Evêque de Langres, se fit de la réputation, tant par sa doctrine, que par les Ecrits qu'il a laissés à la posterité. S. Burchard, Evêque de Wormes, devint encore plus celebre, par le grand Recueil de Canons qu'on a de lui. Le B. Guillaume, disciple de S. Maïeul, et Abbé de S. Benigne de Dijon, fut un des plus grands ornements de l'Ordre Monastique. S. Odilon, autre disciple de saint Maïeul, et Abbé de Cluni après son Maître, brilla autant par sa sagesse et son sçavoir, que par l'éclat de ses vertus. Isembert, Abbé de sainte Catherine à Roüen, mort en 1051, est compté au nombre des plus sçavants hommes de son siecle. Ademar de Chabanois, qui commença à se faire de la réputation dès le Concile tenu à Limoges en 994, se fit encore plus connoître dans la suite par ses ouvrages. Tous ces grands Hommes, et beaucoup d'autres, furent autant de présents que le X siecle fit au onziéme.

Fulb. ep. 88.

LXIII. Passons maintenant à considerer quelles étoient les facultés de literature qu'on enseignoit dans les Ecoles, et dont s'occupoient les gents de Letres. Nous discuterons en même temps de quelle maniere on l'a fait, et jusqu'à quel point on en a poussé l'étude. Il paroît qu'on ne changea rien à l'ordre des études en usage aux siecles précedents. On commen-

çoit par donner des leçons de Grammaire, puis de tous les autres Arts liberaux. L'application qu'on donnoit à les enseigner, étoit assés arbitraire, et dépendoit entierement des Maîtres, qui insistoient plus ou moins sur l'un ou sur l'autre, suivant leur goût et leur genie. Comme c'étoit des Evêques, des Clercs et des Moines qui dirigeoient les Ecoles, on ne manquoit point de joindre à la premiere teinture des Letres, un commencement de la science de la religion, que l'on développoit davantage, à mesure du progrès que faisoient les Etudiants. C'est ce qu'on a pû observer dans plusieurs traits déja rapportés au sujet des Ecoles. Cette science de la Religion consistoit ordinairement alors, dans l'intelligence de l'Ecriture en tout ou en partie; dans la connoissance des écrits des Peres, des Decrets ou Canons des Conciles, de la Liturgie, du Chant et du Comput ecclésiastique. Après qu'on avoit pris des leçons de toutes ces facultés de Literature, tant sacrées que profanes, chacun se portoit à celles qui étoient le plus à son goût, ou qui convenoient le mieux à sa profession pour en faire une étude particuliere. On va voir que ce siecle non seulement n'a négligé aucun de ces genres d'Etude, mais qu'il a même rencheri sur les siecles précedents, et par la maniere dont il en a cultivé quelques-uns, et par les nouvelles découvertes qu'il a faites en quelques autres.

LXIV. ' Un Sçavant de nos jours tire de la dissertation d'un nommé Gunzon, publiée par les soins de Dom Martene et Dom Durand, qu'il y avoit encore alors en France des Grammairiens tolerables. Nous examinerons ailleurs, si ce Gunzon étoit abbé de Sainte Colombe, plutôt qu'un Prêtre Lorrain dont parle Ordric Vital. Mais il n'en est pas moins vrai, que son écrit contient de bonnes choses, et put être fort utile pour perfectionner les leçons qu'on donnoit de la Grammaire. ' Les ouvrages des Anciens, au nombre de plus de cent volumes, que ce même Auteur avoit apportés d'Italie, y furent peut-être encore d'un plus grand secours. Entre ces livres, étoit le fameux recueil de Martianus Capella, sur les sept arts liberaux, ' que Remi d'Auxerre avoit deja commenté. Remi entreprit aussi le même travail sur Priscien et sur Donat; et il y a beaucoup d'apparence qu'on ne fit pas moins d'accueil à ce dernier commentaire, qu'on en avait fait au siecle précedent à celui de Smaragde sur le même Auteur, qu'on regardoit comme un traité entier de Grammaire. Salomon III du nom, Evêque de Constance, avoit aussi, dit-on, composé avant son épiscopat un traité sur les

Le Beuf. t. 2. p. 25. | Mart. [illegible] 314

Mart. ib. p. 308.

[illegible]

Arts liberaux. De même Rathier, n'étant encore que simple Moine, fit un ouvrage fameux sur la Grammaire en particulier, en faveur d'un jeune Seigneur de Provence. ' On trouve encore manuscrite dans quelques bibliothéques la Grammaire d'Hilperic, qui y est nommé Hilderic, peut-être par la faute du copiste. ' Lambert, Moine de Poutieres au diocèse de Langres, traita aussi le même sujet; et quoique son ouvrage soit fort court, on en pouvoit tirer beaucoup de fruit. A tous ces secours pour enseigner et cultiver la Grammaire, ' Abbon de Fleuri et Reginon de Prom en ajoûterent d'autres : le premier par un ouvrage formé de ses réponses aux questions grammaticales, que lui avoient proposées les Moines Anglois qu'il étoit allé instruire, et Reginon par un nouveau Commentaire sur Capella.

Montf. ib. p. 225.

Mab. ana. t. 2. p. 714.

an. t. 4. app. p. 687.

LXV. Il est vrai qu'avec ces divers secours pour devenir bon Grammairien, le gros de nos Auteurs ne réüssit point encore à écrire correctement, et avec élegance. Mais il n'en est pas moins constant qu'on ne négligea point d'y disposer les esprits, et de leur en fournir des moïens, autant que le siecle en étoit capable. Il arriva même que plusieurs en profiterent, et s'éleverent en quelque chose au-dessus de la grossiereté du style qui regnoit alors. Les decrets, par exemple, ou plûtôt les exhortations prolixes du Concile de Troslei en 909, sont écrites en un style beaucoup plus poli qu'il n'étoit communément. Le Testament de Guillaume, Comte d'Auvergne, pour la fondation de Cluni, nous fournit aussi des preuves que la barbarie du langage, trop commune dans les Diplomes de ces temps-là, ne se glissoit pas dans tous. Il y a de grands traits de politesse dans ce qui est sorti de la plume de S. Radbod, Evêque d'Utrecht. Son choix pour les termes dans ses pieces de Poësie est d'autant plus estimable, qu'il étoit alors plus rare. Quelques écrits de Remi d'Auxerre retiennent aussi divers traits de politesse et d'élegance. Aussi avoit-il été instruit à l'Ecole du celebre Heiric, et dans un siecle où l'on avoit beaucoup travaillé à adoucir la rusticité du discours. On en peut dire autant d'Hucbald de Saint Amand son contemporain, et son collegue dans la direction des Ecoles. Ses vies de S. Libwin, Prêtre Anglois, et de Sainte Rictrude, Abbesse de Marchiennes, sont écrites en un style coulant et agréable. Les ouvrages de Jean, Abbé de S. Arnoul de Metz, nommément sa vie de Jean de Vendiere, retiennent les mêmes beautés. On y découvre une maniere de s'exprimer, à la verité un peu diffuse, mais naturelle, quelquefois

fleurie, et toûjours dégagée de la barbarie de son siecle.

LXVI. Poussons plus loin notre examen, et nous aurons encore beaucoup d'autres exemples qui vérifient la même chose à l'égard de plusieurs autres de nos Ecrivains. Rathier, Evêque de Liege et de Verone, s'étoit fait un style qui a mérité les loüanges des bons connoisseurs. On trouvoit effectivement de l'élegance dans l'écrit qu'il publia sur son premier exil; et il en paroit de beaux traits dans un autre qui nous reste de lui, et où il fait son portrait. ' Gerbert avoit une haute estime de l'art de bien parler, et se faisoit un devoir de ne rien négliger pour l'acquerir. On peut dire qu'il y réüssit au-delà de ce qu'on avoit lieu d'esperer dans un siecle semblable au sien. Il n'y a qu'à lire ' le discours qu'il fit en qualité d'Archevêque de Reims, au Concile de Mouzon en 995, pour juger qu'il avoit de la politesse et de l'élegance. Le style de ses letres n'est pas extrémement pur; mais il y regne un arrangement de paroles et un laconisme qu'il ne pouvoit avoir puisés que dans une lecture sérieuse des bons Auteurs de l'antiquité. L'on y remarque aussi plusieurs proverbes communs, exprimés avec délicatesse, qui font plaisir au Lecteur. ' Un monument qui est fort court, mais écrit avec beaucoup d'élegance, est l'acte de l'élection d'Arnoul, pour remplir le Siege de Reims en 989. Letald de Mici, Abbon de Fleuri, et Aimoin, disciple de ce dernier, sont encore regardés comme des Ecrivains, qui au bon goût joignoient une certaine politesse du discours. Il y a même des traits d'élegance dans l'Apologetique et quelques Letres d'Abbon. On pourroit porter le même jugement de quelques écrits de l'Abbé Adson, et de la vie de S. Odon de Cluni, écrite par Jean, l'un de ses disciples.

Gerb. ep. 44.

[illegible] 9. p. 747. 749.

p. 731.

LXVII. L'application qu'on donna à l'étude de la Grammaire, fit naître du goût pour les Auteurs de la belle latinité, et pour l'érudition profane. Il paroît effectivement que l'on cultiva beaucoup plus ce genre d'étude en ce siecle, qu'on n'avoit fait au précedent. On ne manquoit point de livres propres à l'entretenir. Outre ceux dont l'Abbé Loup avoit enrichi la bibliothéque de Ferrieres, et qui s'étoient sans doute fort multipliés, par le soin qu'on prit d'en faire des copies, on a vû que Gunzon et Gerbert en avoient répandu un grand nombre, l'un en Lorraine, et l'autre dans la seconde Belgique. ' L'Evêque Rathier, qui s'acquit une si grande réputation par son sçavoir, nous apprend lui même, qu'en sa jeunesse il avoit fait beaucoup d'usage

[illegible]

de cette sorte d'écrits. Plusieurs des siens, où ils sont assés souvent cités, en retiennent des marques. Il enseigne même qu'on peut s'en servir, pourvû qu'on en use, comme les Israëlites userent des dépoüilles de l'Egypte. Tel a toûjours été le sentiment des anciens Peres de l'Eglise, qui l'ont autorisé par leur exemple. Remi d'Auxerre marcha en ceci sur leurs traces, et ne fit point difficulté d'emploïer son temps, non seulement à commenter Priscien, Donat, et l'ouvrage de Capella sur les Arts liberaux, mais à faire encore le même honneur à deux autres traités de ce dernier, l'un sur les nôces de Mercure, l'autre de la Philologie. C'est ce qui a porté ceux qui ont eu connoissance de ce travail de Remi, à mettre de niveau son érudition profane avec la grande étenduë de son érudition sacrée. Salomon, éleve de l'Ecole de S. Gal, et depuis Evêque de Constance, fit voir qu'il avoit aussi beaucoup étudié les Sciences profanes, par les divers Ecrits qu'il publia en ce même genre de Literature.

Mab. act. t. 7. p. 334. n. 3.

LXVIII. ' Brunon, Archevêque de Cologne et Duc de Lorraine, faisoit grand usage des Auteurs profanes : non à cause du fonds de leurs Ecrits, mais à raison des termes, des expressions, et du tour avec lesquels ils s'expriment. ' S. Maïeul en sa jeunesse s'étoit appliqué à l'étude des anciens Philosophes et des Poëtes. ' Il continua même à les lire, depuis qu'il fut Abbé de Cluni; mais il ne le fit qu'avec une sage et religieuse discretion. La parodie assés ingenieuse, quoiqu'obscure pour nous, du jeu philosophique de Pytagore, par Wibolde ou Wibalde, Evêque d'Arras et de Cambrai, en faveur de ses Clercs, qu'il vouloit détourner des jeux profanes, par l'amusement innocent d'un jeu chrétien, montre que les Evêques même lisoient quelquefois les Ecrivains du paganisme. Mais rien ne fait mieux voir combien les Sciences humaines étoient au goût du siecle qui nous occupe, que la grande application que Gerbert et Abbon, les deux plus celebres Maîtres de ce temps-là, apporterent à les cultiver. Le premier eût soin de recueillir presque tous les meilleurs livres de l'antiquité païenne, et donna la plus grande partie de son temps à l'étude des Mathématiques, et de tout ce qui y a rapport. Abbon en fit autant, au moins en partie; et les fréquentes citations de Terence, de Saluste, d'Horace, de Virgile et autres, répanduës dans ses écrits, sont une preuve et du cas qu'il faisoit de ces Auteurs, et du soin qu'il avoit de les lire. ' Aussi est-il également loüé pour son habileté dans l'une et l'autre Literature : *quantum valuerit in utraque Scientia ostendit.*

p. 791. n. 14.

p. 794. n. 4.

Sigeb. Scri. c. 140.

LXIX. L'étude des belles Letres que firent alors nos François, jointe à l'inclination naturelle qu'ils avoient pour la Poësie, ne leur permit pas de négliger cette faculté de Literature. On avoit tant d'attrait à faire des vers, qu'on les prodiguoit à toute occasion. Nous en jugeons ainsi sur la quantité de distiques hors d'œuvre, et d'autres lambeaux de Poësie intercalés dans la prose de ce temps-là, ' nommément sur un quatrain qui se lit [illegible]
au bas d'un Diplome du Roi Raoul, pour nous apprendre que ce Prince sçavoit signer de sa propre main. Mais ce qu'on a déja observé, trouve ici encore mieux sa place qu'ailleurs. La France en tous les temps a eû beaucoup de versificateurs, mais fort peu de vrais Poëtes. On ne doit donc pas s'attendre à en voir paroître en ce siecle, qui étoit trop dépourvû du bon goût nécessaire pour les former. ' C'est ce qu'a même reconnu un assés p. 297.
bon Grammairien de ce temps-là. Outre ce bon goût qui fait saisir, et porte à imiter les beaux endroits de l'ancienne Poësie, une autre raison concourut à faire produire alors de mauvaises pieces de vers. Presque tous ceux qui se méloient de versifier étoient Clercs ou Moines; et quoique plusieurs d'entre eux fissent usage des bons Poëtes de l'antiquité païenne, plusieurs autres se les croïoient interdits, et les défendoient à leurs éleves. A tout cela l'on pourroit encore ajoûter, qu'on n'avoit pas même l'idée de la véritable Poësie; et l'on ne voit point que personne travaillât à en donner des regles, au moins ne nous en reste-t-il aucun monument. On la faisoit uniquement consister, comme il paroît, en une certaine mesure de syllabes, sans s'embarasser ni de l'élevation, ni du tour des pensées, ni du choix, ni de la délicatesse des expressions, ni du genie poëtique qui devoit animer le tout. Souvent même on se mettoit peu en peine de la quantité, ou valeur des syllabes.

LXX. Malgré tous ces défauts, on ne laissa pas de voir paroître une nuée de gents de Letres, qui voulurent s'ériger en Poëtes. Dadon, Evêque de Verdun dès la fin du siecle précedent, fit un long poëme sur les ravages des Normans en Lorraine; mais comme ce Poëme n'existe plus, nous ne pouvons en parler que sur les préjugés generaux qu'on vient de marquer. Waldramne, Doïen de S. Gal, puis Evêque de Strasbourg, et Salomon de Constance, qui avoit été instruit sous les mêmes Maîtres, tenterent aussi de faire honneur à la Poësie; mais leurs efforts se bornerent à peu de chose. Notker le Begue leur contemporain a laissé diverses pieces de vers de sa façon; mais elles

sont d'une grande platitude, et ne retiennent rien de remarquable, que de grands traits de sa pieté. L'on ne peut pas porter un jugement plus favorable, ni de plusieurs hymnes à l'honneur des Saints, qu'on a de S. Odon de Cluni, ni de son grand Ouvrage en vers divisé en quatre livres, qui est encore manuscrit. Il n'en est pas de même des Poësies de S. Radbod, Evêque d'Utrecht. Quoiqu'elles soient toutes sur des sujets de pieté, et par conséquent peu susceptibles du genie poëtique, elles présentent néanmoins plusieurs traits de beauté. Elles suffisent pour juger en faveur de leur Auteur, que personne en son siecle, ni même au précedent, n'avoit plus de talent que lui pour la versification. L'on y apperçoit qu'il avoit beaucoup lû les anciens Poëtes, et qu'il les avoit lûs avec fruit. Elles peuvent assurément mériter à S. Radbod le juste titre de Poëte chrétien. On découvre aussi dans le peu de vers qu'a composés Adson, Abbé de Montier-en-der, certains traits qui supposent dans le Poëte des dispositions naturelles pour ce genre d'écrire.

LXXI. Le plus fécond de tous nos Poëtes en ce siecle, est Frodoard de Reims. On compte jusqu'à dix-neuf livres de ses Poësies qui sont pour la plûpart venues jusqu'à nous, et dont il y a même quelques-unes imprimées, sans y comprendre quelques autres qui sont perdues ; mais il n'y faut pas chercher les caracteres de la belle Poësie. Ce n'est qu'une prose mise en mesures très-souvent défectueuses, et qui n'a d'autre mérite que de nous apprendre des faits, et de montrer combien étoit laborieux celui qui a travaillé. Hucbald de S. Amand va presque de pair avec Frodoard, pour l'application qu'il donna à faire des vers. Son Poëme sur les chauves, composé dès le siecle précedent, est tout-à-fait singulier, par l'affectation qu'il a eûë à n'y faire entrer que des mots qui commencent par un C. Travail au reste qui ne vaut pas la peine qu'il a coutée à Hucbald, mais dans lequel on ne laisse pas de remarquer de l'imagination, et un riche fonds de latinité. Judion, disciple d'Hucbald, et Odilon, Moine de S. Medard de Soissons, aspirerent aussi à une place entre les Poëtes. Il y a effectivement quelques productions de leur muse ; mais tout ce qu'on en peut dire de moins
Trit. ib. p. 46. desavantageux, c'est qu'elles sont fort plates. ' A la fin du siecle parut à Reims un autre Poëte, nommé Richer, assés celebre pour que sa memoire soit venuë jusqu'à nous, mais on ignore quelles ont été ses Poësies. Vers le même temps Erkenbold, Evêque de Strasbourg, qui avoit beaucoup aimé et cultivé la Poë-

sie dès sa jeunesse, continuoit à s'y appliquer. On nous a conservé plusieurs de ses piéces de vers, presque toutes manuscrites, mais qui ne méritent d'attention, que par la piété qu'elles respirent.

LXXII. Ce siécle perdit beaucoup pour la Poësie, de ce que Waldramne, Evêque de Strasbourg et le docte Gerbert n'y donnerent pas plus d'application qu'ils firent. L'un et l'autre avoit réellement du talent pour la versification; mais ils cultiverent peu ce genre de Literature. ' On n'a du premier que deux Elegies, dont on fera connoître le mérite dans le cours de cette histoire. Une des petites poësies qui nous restent de Gerbert suffiroit seule pour lui mériter le titre de bon Poëte. ' C'est une Epigramme en douze vers héroïques sur le portrait du célébre Boece. Les bons connoisseurs ne font point difficulté de la regarder comme une piece élegante, et digne d'aller de pair avec les productions de la Muse des Anciens. Les autres poësies du même Auteur n'ont pas à beaucoup près les mêmes beautés. Il y en a comme on le verra par la suite, qui sont tolerables, et d'autres qui n'ont presque rien au dessus de celles de son siecle. ' Abbon de Fleuri, malgré ses grandes occupations trouva neanmoins quelques moments à donner à la Poësie. Une petite piece de sa façon au Pape Gregoire V, fait juger qu'il y auroit aussi bien réüssi que tout autre Poëte de son temps, s'il l'avoit cultivée davantage. Tout à la fin du siecle, il commença à paroître en France quelques Poetes satyriques, sur-tout parmi les *Troubadours*. Mais ils y furent très-rares ailleurs, puisque le laborieux et le sçavant M. le Beuf n'a pû avec toutes ses recherches, en déterrer qu'un seul. Il étoit de Roüen, et se nommoit Vernier. Il fit vers l'an 1000 une longue Satyre contre un Poëte Hibernois retiré en France. Ce goût pour le genie satyrique se communiqua au siecle suivant, comme on le verra en son lieu.

LXXIII. Ce que nous venons de dire de l'application de nos François de ce siecle à cultiver la Poësie latine, nous conduit tout naturellement à parler de la Poësie françoise à leur usage. Presque tous nos Ecrivains n'en mettent l'origine qu'au XII siecle. ' On appuie principalement cette opinion sur ce que les vers latins rimés du Poëte Leoninus firent naître aux François le dessein d'en faire de semblables en leur langue maternelle, et qu'ils leur servirent de modéle. On le suppose ainsi,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

parce peut-être qu'on n'a pû trouver aucune piece de ce genre de Poësie, anterieure à ce temps-là. Mais si l'on veut bien revenir à une nouvelle discussion, l'on conviendra que l'origine de notre Poësie remonte beaucoup plus haut. Il ne faut pas de grands raisonnements pour en convaincre. Il suffit de rappeler certains faits que nous avons déja vérifiés en leur lieu. Il est constant que l'usage de la rime dans les Vers latins et tudesques, est plus ancien de trois siecles au moins que le Poëte Leoninus. Ces mauvais Poëmes rimés, dont nous avons rendu compte sur le siecle précedent, et même dès le VII siecle, en sont une preuve qui ne peut souffrir de contradiction. Les Poësies rimées d'Otfride de Weissembourg en sont une autre preuve sans replique. Il n'est pas moins certain que la langue latine commença à la fin du VIII siecle, ou tout au plus tard dans les premieres années du siecle suivant, à cesser d'être vulgaire et que le tudesque et le romancier prirent sa place parmi le peuple, le tudesque en Germanie, et le romancier en France.

LXXIV. A ces deux faits sur lesquels il n'y a pas à contester, joignons en un autre également averé. C'est que de tout temps nos François, comme les autres Nations, ont accoûtumé de faire des Chansons et Vaux-de-ville sur les principaux évenements et aventures singulieres, qui transpiroient dans le public. Il est donc hors de doute, qu'ils en ont fait dès le temps que la langue romanciere leur est devenuë vulgaire, et par consequent plusieurs siecles avant le douziéme. A la vérité il n'existe plus aujourd'hui aucune de ces piéces, soit à cause qu'elles ne méritoient pas de passer à la posterité, soit à raison du malheur des temps qui nous les a enlevées, comme tant d'autres beaucoup plus importantes. Nous doutons cependant si ' l'Epitaphe de Frodoard, en vieux vers françois, rapportée par M. du Boulay et Dom Mabillon, ne seroit pas du X siecle. Au moins le dernier Editeur ne l'en croit pas éloignée. On sçait d'ailleurs que c'étoit en langue romanciere, que les *Troubadours* ou *Trouverres* de Provence composoient leurs Chansons, leurs *Sirventes,* leurs *Tençons*, et autres pareils ouvrages. Or ce fut sous le regne de Hugues Capet que ces nouveaux Poëtes commencerent à paroître. ' Tel est le sentiment de M. Huet, comme on l'a déja vû; et tel est aussi celui de M. de Chasteuil Galaup : deux Auteurs aussi judicieux qu'éclairés, qui paroissent avoir fait des recherches particulieres sur ce point de critique. Après tant de solides preuves, il ne seroit pas rai-

Egas. Bul. t. 1. p. 579 | Mab. ib. p. 329. n. 11.

Huet, ib. 124 | Jour. des Sç. 1702. p. 465.

sonnable de douter que l'origine de notre ancienne Poësie françoise ne remonte beaucoup au dessus du XII siecle.[1] Il faut donc corriger l'opinion qui lui assigne cette époque.

LXXV. Il est vrai qu'à l'égard de la Poësie provençale en particulier, Nostradamus, dans son histoire de Provence, partie 6, pages 582 et 583, n'en fait commencer la splendeur qu'en 1162; ajoûtant qu'elle se soûtint jusqu'en 1382, l'espace de 250, ou plûtôt 220 ans. Mais si ses partisans ou d'autres vouloient contester que cette Poësie commença à avoir cours dès le X siecle, ' ils ne pourroient au moins en reculer l'origine plus loin qu'au siecle suivant, pour les raisons qu'on va voir. Quoique cette Poësie au reste soit qualifiée provençale, il est neanmoins certain, qu'elle fut beaucoup plus cultivée en Languedoc, en Dauphiné et en Aquitaine, que dans la Provence proprement dite. C'est ce qui se peut vérifier par deux anciens Manuscrits de la Bibliothéque du Roi, qui contiennent les vies et les ouvrages de cette sorte de Poëtes. De cent-dix contenus dans ce Recueil, à peine en trouve-t-on huit ou neuf qui soient Provençaux; au lieu qu'il y en a plus de deux ou trois fois davantage du Languedoc. Le plus ancien dont il y est parlé, est Guillaume IX, Comte de Poitiers, mort en 1126, qui s'étoit fait de la réputation par ses Poësies avant la fin du XI siecle. Ce seroit ici le lieu de parler des *Troubadours*, des *Comics*, des *Conteurs*, des *Cantadours*, des *Jongleurs*, des *Violars*, des *Musars*, qui composoient la troupe des Poëtes Provençaux, et de ce qu'on entendoit par leurs *tençons*, leurs *madrigales* ou *martingales*, leurs *sirventes*, leurs [illegible], et autres semblables pieces de Poësie. Mais Nostradamus dans l'endroit déja cité, et M. de Chasteuil Galaup, dans son Discours sur les Arcs triomphaux dressés à Aix à l'heureuse arrivée de M. le Duc de Bourgogne et de M. le Duc de Berri, qu'il publia en 1701, en ont donné des explications suffisantes; et nous nous bornons à y renvoier.

His. de Lang. t. 2. p. 247.

LXXVI. ' Ce dernier Auteur prétend que les Poëtes Provençaux inventerent eux-mêmes la Poësie qui leur devint si favorite; ce qui suppose qu'ils furent les inventeurs de la rime

Jour. des Sç. ib.

1 Ajoûtés à toutes les preuves précédentes, que l'usage de cette Poësie [illegible] mun en France au XI siecle, comme il paroît [illegible] ' par la traduction de la vie de S. Amant de Rodez [illegible] Dominici rapporte plusieurs [illegible] ce siecle.

Huet, ib. p. 19. qu'on emploïe dans la versification. ' Un autre Sçavant moderne soûtient au contraire, qu'ils prirent des Arabes cet usage de rimer; mais ni l'une ni l'autre opinion ne se peut soûtenir. En effet on a déja prouvé invinciblement, que la rime étoit introduite dans la Poësie latine, comme dans la tudesque, et même dans la romanciere ou françoise, longtemps avant qu'il parût sur le Parnasse aucun Poëte Provençal. Comment donc peut-on dire que ces Poëtes auroient inventé, ou pourquoi auroient-ils emprunté des étrangers, ce que leurs peres avoient déja à leur usage, et qui étoit tout commun en France, avant qu'ils eussent commerce avec les Arabes? Tout ce qu'on pourroit accorder, c'est qu'ils purent profiter de leurs liaisons avec ces étrangers, pour perfectionner leur Poësie, comme nos Romanciers pour perfectionner leurs Romans. Il resteroit maintenant à sçavoir d'où nos premiers Rimeurs ont tiré leur exemple et leur modéle. S'il faut nous expliquer sur cette question, il ne nous paroît rien de plus vraisemblable, ni même de mieux fondé, [1] que d'en rapporter l'origine à ces consonances qui se glisserent d'abord insensiblement, et qu'on affecta ensuite dans les écrits latins, parce qu'elles flattoient l'oreille du Lecteur ou de l'Auditeur, et qu'elles lui faisoient plaisir. Dès le V siecle elles étoient fort communes, et passoient comme à la mode. C'est ce qu'on voit par la plûpart des Collectes ou Oraisons de la Liturgie, plusieurs des Ouvrages de S. Augustin, ceux du Pape S. Leon, de S. Maxime de Turin, et quantité de Legendes des temps posterieurs.

LXXVII. Plusieurs de nos François en étudiant la Grammaire, et ce qui y a rapport, ne se bornerent pas à la lecture des Auteurs de la belle latinité; ils voulurent encore prendre connoissance des langues Orientales. On avoit apporté quelque soin à cultiver la Greque dès le siecle précedent, comme nous l'avons montré ailleurs. ' On en faisoit encore une étude particuliere à l'Ecole de S. Gal. C'est au moins ce que semble dire Notker le Begue, en saluant Lantbert de la part des freres Grecs, c'est-à-dire, de ses Confreres qui s'appliquoient au grec : *Salutant Hellenici Fratres.* Quelques manuscrits de S. Mar-

Canis. t. 5. p. 740 | Le Beuf, ib. p. 14. not.

1 Quelques Sçavants ont avancé que nos François ont pû prendre cette coûtume de rimer des Proses et des Hymnes latines, où cet usage s'étoit introduit dès le IV siecle. Mais on peut assûrer qu'il n'y a aucune preuve certaine que cette sorte de pieces soient d'une si grande antiquité. La plûpart font honneur de leur origine à Notker le Begue; et quoique cette opinion soit fausse, il est constant que l'usage des sequences ne remonte guéres au-delà de cette époque.

tial de Limoges faits au même siecle, retiennent des marques, que les Moines de cette Maison se mêloient aussi de gréciser. ' Le docte Brunon, Archevêque de Cologne, contribua peut-être plus que tout autre à inspirer à nos François du goût pour cette langue, dans laquelle il se rendit fort habile. On verra dans la suite les liaisons qu'il avoit en France avant et après son Episcopat, tant en qualité de Duc de Lorraine, qu'à titre de frere et de principal Conseiller de la Reine Gerberge. Ce Prince, après avoir passé quatre ans à l'Ecole d'Utrecht, et étudié sous Rathier toutes les sciences alors en usage, forma le dessein d'apprendre à fond la langue greque, et ce qu'ont de meilleur les Historiens, les Orateurs, les Poëtes, les Philosophes de l'antiquité. Pour l'exécution de ce projet, il eut soin d'attirer près de lui les plus sçavants hommes en grec et en latin, qu'il put déterrer. Il est aisé de juger par-là du mérite de cette Académie, qui se tenoit plûtôt en Lorraine [1] qu'à Cologne, et des heureuses influences qu'elle répandit dans nos Provinces. C'est apparemment de-là que Gerbert, qui passa quelque temps en Germanie, apporta ' le goût qu'il avoit pour le grec. Il sçavoit effectivement cette langue, et exhortoit les autres à s'y appliquer.

[illegible]

[illegible]

LXXVIII. Un autre moien qui servit beaucoup à répandre la connoissance de cette langue parmi nos François, ' furent ces Grecs ausquels S. Gerard, Evêque de Toul, donna retraite dans son Diocèse. Ils y formerent des Communautés entieres, avec des Hibernois qui s'étoient mêlés avec eux, et y faisoient separément l'Office divin en leur langue, et suivant leur Rit particulier. L'établissement de ces Communautés de Grecs en Lorraine, est tout-à-fait remarquable. Ce fut vers la fin de ce siecle qu'il se fit; puisque S. Gerard, qui le favorisa, mourut en 994 : et il n'y a pas de doute qu'il ne subsistât encore au siecle suivant, et peut-être au-delà. Il y a beaucoup d'apparence que ce fut dans quelqu'une de ces Communautés, que le célebre Humbert, d'abord Moine de Moïen-moutier, puis Cardinal de la sainte Eglise Romaine, puisa cette profonde connoissance qu'il avoit du Grec, et dont il fit un si heureux usage contre les Grecs mêmes, en faveur de l'Eglise latine. Il pourra paroitre encore dans le cours de l'histoire de ce X siecle, plusieurs au-

Cal. lus. de Lor. t. 1. app. p. 136 137 ... 52.

1 [illegible]

tres hommes de Letres qui prirent soin de cultiver la même langue. Remi d'Auxerre, disciple d'un Maître qui l'avoit beaucoup étudiée, peut être mis de ce nombre. Si les explications qu'il donne de plusieurs mots hébraïques dans quelques-uns de ses Commentaires, sont originairement de lui, on doit dire qu'il avoit aussi quelque teinture de l'hébreu. ' L'Auteur anonyme de deux letres à Vicfride, Evêque de Verdun, qu'on croît être un Abbé de Montfaucon, paroît en avoir eû plus qu'une legere connoissance. C'est ce que fait juger la maniere lumineuse dont il explique beaucoup de termes de cette langue, ausquels il ne semble pas que d'autres eussent touché avant lui. La lecture de sa premiere letre ne permet pas non plus de douter, que la langue gréque lui fût inconnuë.

Spic. t. 12. p. 352. 353.

LXXIX. L'application qu'on donna à l'étude des langues, produisit quelques Glossaires ou Lexicons. Dès le siecle précedent nos François avoient pris du goût pour cette sorte d'ouvrages, et en avoient publié quelques-uns, dont on a rendu compte. Ceux qui parurent en ce siecle-ci, sont beaucoup moins propres à nous faire estimer le sçavoir de leurs Auteurs, qu'à nous apprendre simplement qu'on ne negligea pas absolument ce genre de Literature. ' Dom Mabillon et Dom Calmet nous font connoître un de ces Glossaires, qui se conserve manuscrit à l'Abbaïe de S. Arnoul de Metz. Il est par ordre alphabetique, et de la façon d'un nommé Ainard, qui l'offrit au tombeau de S. Evre de Toul, l'an 969 sous l'Empire du grand Otton. Mais outre que cet Auteur fait voir qu'il n'étoit pas fort habile dans l'histoire des Evêques de Toul, entre lesquels il compte S. Evre pour le cinquiéme, ' son ouvrage en lui-même n'est qu'un Recueil informe de mots bons et mauvais. ' Catel en avoit entre les mains un autre ancien, qu'il nomme le Glossaire d'Ansileubus, ou Angileubus Gotthus, et dont il s'est servi pour son histoire de Languedoc; mais il ne nous en donne point d'autre connoissance. ' Le long Catalogue de manuscrits, publié par les soins de Dom de Montfaucon, nous indique un Lexicon entier des mots emploïés dans la Bible. Des vers leonins qui se lisent à la fin de ce Lexicon, font conjecturer que l'Auteur vivoit sous le regne de Robert le Pieux, qui commença à regner avec son pere dès 988. Il seroit au reste à souhaiter qu'on nous eût donné une notice plus instructive de cet ouvrage, afin de pouvoir juger de son prix, et même de sa nature. On ne sçauroit prononcer sur ce qu'on en dit, si ce n'est qu'une

Mab. an. l. 47. n. 41 | Cat. his. de Lor. t. 1. pr. p. 22.

Le Beuf, ib. p. 24.

Cat. hist. de Lang. l. 2. p. 125. 183. 316.

Montf. ib. p. 1292.

simple liste des mots du Texte sacré, en forme de concordance, pour apprendre en quels endroits ils se trouvent ; ou si c'est une explication de ces mêmes mots, et de quelle façon elle est exécutée.

LXXX. On a pû s'appercevoir au travers de tout ce que nous avons dit jusqu'ici des études de nos François en ce siecle, qu'ils avoient donné quelque attention à celle de l'Histoire. Mais il y a trois choses à considerer à ce sujet, la science de l'Histoire, la maniere de l'écrire, et le fruit qui nous est revenu du travail de ceux qui entreprirent de le faire. Outre ceux qui s'érigerent en Historiens, il est constant que plusieurs autres s'appliquerent à apprendre l'Histoire. On a vû que Jean de Vendiere, Brunon, Duc de Lorraine, quelques laïcs même, comme Abbon, pere de S. Odon de Cluni, en avoient fait une étude particuliere. Remi d'Auxerre, Hervé, Archevêque de Reims, et quantité de nos autres hommes de Letres, ne l'avoient pas non plus indubitablement negligée ; quoiqu'ils n'aïent pas fait usage de leur plume pour écrire dans le genre historique. Celui de tous ceux qui paroît l'avoir étudiée avec plus de methode et de progrès, est l'Abbé anonyme de Montfaucon, dont on a déja parlé. Il se montre en effet assés bien instruit de la Geographie, qui est un des premiers fondements de l'Histoire, sans lequel il est impossible de posseder cette science. Il en faut dire autant de la Chronologie. Et cependant ce furent les deux facultés qu'on negligea le plus : ou supposé qu'on les cultivât, dont on prit moins de connoissance. On peut juger par-là combien il y en eut peu qui devinrent sçavants dans l'histoire ; quoiqu'un grand nombre donnassent du temps à lire les Historiens qui les avoient précedés. Il est visible par les lumieres que nous fournit ce siecle, qu'on y faisoit consister toute la science de la Chronologie, à ce qu'on nommoit Comput, ou supputation des temps par rapport à la fête de Pâque.

LXXXI. Quant à la Geographie, il semble qu'il étoit rare qu'on en eût même les premieres notions. Ce n'est pas qu'on manquât de secours suffisants pour s'en instruire. On voit au contraire par les Catalogues imprimés d'anciens manuscrits, qu'il se conservoit alors dans les Bibliothéques de France, divers ouvrages qui en traitoient. Mais peut-être arriva-t-il que la plûpart des gents de Letres, n'entendant pas les noms latins des lieux qu'ils y lisoient, et qui avoient alors changé de signification, se rebuterent de les étudier. Quoi qu'il en soit, toû-

Rem. in Gen. p. 12. jours est-il vrai ' qu'un des plus savants hommes du siecle avoit si peu de connoissance de la Geographie sacrée, qu'il croïoit que le Paradis terrestre ne faisoit point partie du monde que nous habitons. Par une idée singuliere, il le plaçoit en un lieu élevé, qui touchoit au monde de la Lune. Il prétendoit en conséquence, qu'il ne fut point inondé au temps du Déluge universel. L'Abbé de Montfaucon, déja cité plus d'une fois, étoit au contraire fort au fait de la Geographie profane. Etant obligé de parler de plusieurs païs éloignés, et fort peu connus de son temps, à l'occasion des Hongrois, au sujet desquels on l'avoit consulté, il en parle avec une grande connoissance, et beaucoup d'exactitude. Aimoin de Fleuri n'a pas mal réüssi non plus dans la description de la France, qu'il a mise à la tête de son Histoire. Ces exemples font voir que si l'on avoit eû plus de goût pour cette science, et qu'on s'y fût appliqué avec plus de soin, on y auroit fait de semblables progrès. On auroit évité par-là une infinité de fautes, qui se sont glissées dans les Legendes et autres monuments historiques, par le défaut de connoissance des lieux, quelquefois voisins de ceux qui en parlent.

LXXXII. Non seulement nos François qui s'appliquerent à l'Histoire, ne l'étudierent point par principes; mais ils manquoient même du bon goût, et de la critique necessaires pour y devenir habiles. Ils n'avoient presque aucune idée, et ne pouvoient par conséquent faire presque aucun usage de cette ingénieuse sagacité, sans laquelle on ne peut juger sainement des choses, démêler le vrai d'avec le faux, le certain d'avec le douteux, faire choix entre l'un et l'autre, peser la valeur des differentes opinions, préferer celles qui le méritent, et se borner à ce qui fait au sujet qu'on entreprend de discuter. Malgré tous ces défauts, on vit s'élever en ce siecle une nuée d'Historiens, dont la plus grande partie fut composée de Legendaires. C'est qu'alors on eut un nouveau motif de travailler aux vies des Saints. Les anciennes Legendes étant perduës, ou péries dans la destruction et l'incendie des Eglises et des Monasteres, on se trouva dans l'obligation de les renouveller : car on ne pouvoit s'accoûtumer à honorer les Saints, et à conserver leurs Reliques, sans avoir quelque chose de leur histoire, ou qui passât pour leur histoire. Il est à remarquer qu'il s'agissoit le plus souvent de Saints morts depuis plusieurs siecles, et de Reliques venuës de fort loin, sur quoi l'on n'avoit presque

que des traditions orales. De-là on préjuge sans peine, que ceux qui travaillerent à ces Legendes, se trouvant privés de tous les secours necessaires, n'ont pû réussir à nous donner des histoires exactes et certaines. De sorte qu'au défaut du mauvais goût de leur siecle, ils y ont le plus souvent réüni les vices de l'incertitude, de la confusion, et quelquefois de la fausseté. Ils y ont aussi donné dans les visions, et laissé le simple et le naturel, pour s'arrêter au merveilleux et à l'extraordinaire. Il est même trop souvent arrivé qu'ils se sont cru permis d'y mêler des mensonges : ce qu'Heriger, Abbé de Laubes, qui s'en plaint, exprime en ces termes fort énergiques, *pro pietate mentiri*.

LXXXIII. Ce n'est pas à dire toutefois que parmi ce grand nombre de Legendes qui furent faites en ce siecle, il n'y en ait quantité de fort estimables, tant pour la verité des faits, que pour l'ordre et la maniere dont elles sont écrites. Il faut ranger dans cette classe presque toutes celles qui sont sorties de la plume de nos Ecrivains qui avoient le plus de discernement, sur-tout celles où ils donnent des histoires dont les évenements n'étoient pas éloignés d'eux. Telles sont la plûpart des vies qu'ont écrites Hucbald de S. Amand, Odon de Cluni, l'Evêque Rathier, l'Abbé Adson, Gerbert, Lethald de Mici. La connoissance de l'ancienne Histoire Ecclesiastique qu'avoit ce dernier, le porta à se roidir contre la passion toute commune en son siecle, de faire remonter l'origine des Cathédrales jusqu'aux Apôtres, ou aux temps apostoliques. A la tête de toutes ces vies, il faut mettre à raison de son mérite, celle du B. Jean de Vendiere, Abbé de Gorze, écrite par Jean, Abbé de S. Arnoul de Metz. C'est l'écrit de cette nature, où l'on trouve un plus riche fonds d'évenements publics, et interessants pour l'Histoire generale de ce siecle. La vie de S. Odon de Cluni par Jean, l'un de ses disciples, celles de S. Gerard de Brogne et de S. Cadroé de Wassor, l'une par un Anonyme, qui vivoit en ce siecle, l'autre par Ousmanne ou Reimanne, Auteur contemporain, ont aussi leur mérite, principalement pour la certitude des faits. On aura occasion dans le cours de ce volume, de parler encore du prix de plusieurs autres Legendes, et du secours qu'on en peut tirer pour l'Histoire generale, tant civile qu'ecclésiastique.

LXXXIV. Une autre partie de nos Ecrivains qui travaillerent sur l'Histoire, se porta à écrire des Annales ou Chroni

ques. Cependant ce genre historique fut moins cultivé qu'au siecle précedent. Ce qui nous reste de meilleur du travail de celui-ci, sont les Chroniques de Frodoard de Reims et de Reginon, Abbé de Prom. On peut dire que ces deux Ouvrages répandent une grande lumiere sur l'Histoire generale du X siecle, et que sans eux nous serions privés de la connoissance de quantité d'évenements considerables. Enfin une troisiéme classe d'Historiens entreprit d'écrire des Histoires en forme et suivies. Les plus connus, comme les plus estimables, sont le Prêtre Berthaire, Frodoard, Folcuin, Abbé de Laubes, et Aimoin, Moine de Fleuri. L'ouvrage de Berthaire contient l'histoire des Evêques de Verdun jusqu'à Dadon. Il est court, mais assés fidéle. L'Auteur a évité d'y donner dans les fausses traditions, et a eû la prudence de ne le pas charger de choses qu'il ignoroit. Il y a deux sortes d'histoires par Frodoard; l'une en prose, de l'Eglise de Reims; l'autre en vers, qui comprend les vies de plusieurs anciens Papes, et de grand nombre de Saints, tant Martyrs qu'autres, qui ont vêcu de leur temps. Quoique l'histoire de l'Eglise de Reims soit mal digerée, et plus mal écrite, elle est néanmoins très-sincere, aïant été faite, hors le premier livre, sur les Archives de cette Eglise, dont l'auteur étoit gardien, les actes des Conciles, les letres des Papes, les vies des Saints, et autres pieces originales. Elle est encore importante, en ce qu'en nous donnant l'Histoire Ecclésiastique de Reims, elle nous apprend aussi une infinité de faits qui regardent d'autres Eglises, et même l'Histoire generale de France.

LXXXV. On ne peut pas à la verité dire la même chose de l'histoire des Papes et des Saints, par rapport à la certitude et la sincerité. Mais on ne laisse pas d'y appercevoir que l'auteur y a suivi le plus souvent des memoires, sinon du temps, au moins anterieurs à son siecle. Aussi y trouve-t-on des faits qu'on chercheroit inutilement ailleurs, et qui pourroient servir à rectifier ce que d'autres Historiens ont écrit sur le même sujet. L'Histoire qu'on a de Folcuin, regarde les Abbés de Laubes ses prédecesseurs, et contient beaucoup de choses sur l'Eglise de Liege. Les mesures que prit l'Auteur, jusqu'à faire des voïages, même au loin, pour s'assurer par lui-même de ce qu'il y avance, font juger que les faits qu'il nous apprend sont avérés. Aimoin de Fleuri nous a laissé une histoire des François, qui appartient à la fin de ce siecle. L'Auteur n'y dit presque rien

de lui-même; n'ayant fait qu'extraire Gregoire de Tours, et les autres Historiens de la Nation, qu'il a tâché de mettre en meilleur latin. Dudon, Doyen de S. Quentin, se mêla aussi d'écrire l'histoire des Normans; mais il l'executa beaucoup moins en Historien qu'en pur Romancier. Divers autres Ecrivains entreprirent encore de travailler sur certaines parties de notre histoire. Dadon, Evêque de Verdun, écrivit la relation des ravages des Normans dans son diocèse; Folcuin de S. Bertin commença la fameuse chronique de son monastere; [illegible] Moine à Reims publia quelques autres histoires en vers; mais leurs écrits ne sont point venus jusqu'à nous, ou sont fondus, ou bien font partie d'autres ouvrages. En marquant les vices ordinaires aux Historiens de ce siecle, nous avons oublié de faire observer qu'ils sont generalement sujets à une trop grande crédulité. Il est vrai que c'est une suite de leur défaut de critique, comme aussi de faire usage des bonnes et des mauvaises pieces sans discernement.

LXXXVI. Outre les Legendes, les Chroniques et les Histoires en forme, ce siecle a encore produit grand nombre de monuments, où l'on a une infinité de faits très-importants, et propres à enrichir l'histoire ecclésiastique. Tels sont les Apologetiques de Rathier et d'Abbon; les letres de ce dernier; celles de Gerbert, et ses discours, principalement la relation qu'il a faite du fameux Concile tenu près de Reims en 991. ' Telle Conc. t. 9. p. 571
est une assés longue letre que nous avons sous le nom de Charles III, c'est-à-dire, Charles le simple, aux Evêques de ses Etats, touchant l'intrusion d'Hilduin dans le Siege episcopal de Liege, et l'ordination de Riquier. On y trouve les principaux évenements qui se passerent dans cette grande altercation. ' Telle est encore l'ample letre d'Artaud, Archevêque de Reims à Marin, Legat du Pape, au sujet du fameux differend entre ce Prélat, et Hugues son competiteur. Cette letre, avec quelques écrits de Gerbert déja indiqués, peut servir d'une espece de supplément à l'histoire de l'Eglise de Reims par Frodoard, à l'égard de quantité de faits que cet Historien n'a pû ni voir, ni rapporter, ou au moins qui n'arriverent que depuis qu'il eut mis la derniere main à son ouvrage. ' La letre que Theotmar, et p. 211-217. 198-
les autres Evêques de Baviere, qui pour la plûpart étoient nés sujets de nos Rois, écrivirent au Pape Jean IX vers le commencement de ce siecle, est encore importante pour l'histoire ecclésiastique de Moravie et de Sclavonie de la fin du siecle pré-

cedent, et sur le caractere des Hongrois. On lit aussi des traits fort curieux sur l'origine de cette nation, et ses ravages en Lorraine, dans la letre de l'Abbé anonyme de Montfaucon. Enfin le discours qu'Arnoul, Evêque d'Orleans, fit au Concile près de Reims en 991, et qui est imprimé avec la relation du même Concile, contient plusieurs faits, qui ne sont pas indifférents pour l'histoire.

LXXXVII. Il n'y a pas à beaucoup près les mêmes preuves, que nos François aïent fait autant d'honneur à la Rhétorique, qu'aux autres facultés dont on vient de parler. On l'enseignoit cependant, et on l'étudioit comme les autres Arts liberaux dont elle fait partie; et ceux qui commenterent Martianus Capella, en traiterent par écrit. ' Gerbert en publia même un traité particulier, dont il fait mention dans ses letres. On ne manquoit point d'ailleurs, comme on l'a vû, des ouvrages des Anciens, propres à cultiver cet Art. On avoit communément Ciceron ' et Victorin le Rhéteur, que S. Jerôme avoit autrefois choisi pour son Maître dans l'Eloquence, et dont Abbon de Fleuri fit aussi choix pour le même effet. Avec tous ces soins, on ne voit point que la France ait produit en ce siecle ni de Rhéteurs habiles, ni de véritables Orateurs. La principale raison en fut sans doute, que depuis les temps d'ignorance on avoit changé la maxime en usage dans les siecles d'or des belles Letres. La derniere étude qu'on faisoit alors, comme nous l'avons dit en son lieu, étoit celle de l'éloquence. L'esprit étoit mûr, le jugement formé; et l'on se trouvoit en état de goûter par soi-même, et de saisir les beaux endroits des Auteurs qu'on lisoit. Au contraire depuis la decadence des Letres, on se mit sur le pied de faire cette étude dès la premiere jeunesse, lorsqu'on est incapable de reflexion, et de ne la faire encore que fort superficiellement. Si l'on avoit suivi en ce siecle les regles de l'antiquité, il est hors de doute qu'on y auroit vû de meilleurs Orateurs. On le présume des grandes dispositions de quelques beaux esprits, tels que S. Radbod, Rathier, Gerbert, Abbon, etc., et de plusieurs traits d'éloquence semés dans quelques-uns de leurs écrits. Il ne faut pas oublier, qu'entre ceux qui se firent quelque réputation dans l'éloquence de la chair, on loüe particulierement ' un nommé Hugues, Prêtre ou même Curé dans la ville de Roüen, dont on nous a conservé l'épitaphe.

Gerb. ep. 92.

Mab. act. t. 8. p. 39. n. 3.

Pom. cath. de Rou. p. 71. 72.

LXXXVIII. Il paroît qu'on donna plus d'application à la Dialectique. Nous avons montré qu'on l'enseignoit publique-

ment, et avec éclat à Paris, à Reims, à Lyon : ce qui se pratiquoit aussi sans doute dans la plûpart des autres Ecoles publiques. S. Odon, Brunon, Duc de Lorraine, Rathier, S. Maieul, Gerbert, Abbon, et tant d'autres en firent une étude particuliere. Ces deux derniers publierent même quelques écrits pour en faciliter l'intelligence. ' L'un travailla à éclaircir la Philosophie de Porphyre; et il nous reste encore quelques débris de son ouvrage. ' L'autre s'attacha à démêler ce qu'il y avoit de plus embrouillé dans les subtilités de cette science, et y reüssit autant qu'on le pouvoit alors : *quosdam Dialecticorum nodos syllogismorum enucleatissimè enodavit.* ' Mais on sçait que cette belle Dialectique tant vantée, en quoi on faisoit consister toute la Philosophie de ce temps-là, n'avoit point d'autre fonds que le traité des catégories attribué à S. Augustin, comme fait pour son fils Adeotat, avec la Philosophie de Porphyre, et ce que les commentateurs de Capella avoient écrit sur cette même faculté. Fonds, il faut l'avoüer, qui n'étoit ni riche, ni capable de faire de grands Philosophes. ' Un trait de la vie de S. Jean de Vendiere nous fait juger, que cette sorte d'écrits n'étoit pas effectivement d'un grand secours. Jean, qui étoit un des beaux esprits de son siecle, étant tombé en lisant les livres de la Trinité par S. Augustin, sur les relations entre les trois Personnes divines, eut recours, pour tâcher de les comprendre, à ces diverses introductions aux catégories; et avec toute sa pénétration et son étude, il n'en put venir à bout. A ces écrits philosophiques, ' on joignoit en quelques lieux, ceux de Platon et d'Aristote : sur-tout le Timée du premier, le traité de la maniere d'interpréter de l'autre, avec ses Topiques, et ceux de Ciceron. Mais un Sçavant du temps qui les avoit portés d'Italie en Lorraine, doutoit serieusement qu'on en pénetrât la profondeur.

[illegible]

LXXXIX. On comprend par ce qui vient d'être dit, que toute la Philosophie de nos gents de Letres se réduisoit à la premiere partie de celle qui est aujourd'hui à notre usage. Cependant quoiqu'elle fût restrainte à la seule maniere de raisonner, ou apprendre à raisonner, on ne voit point ni par les principes qu'ils ont posés, ni par la méthode qu'ils ont suivie dans leurs ouvrages, ni par la justesse de leurs raisonnements, qu'elle formât de bons Logiciens ou Dialecticiens. Quant aux autres parties de la Philosophie, il paroit qu'ils en avoient peu, ou point du tout de connoissance. Il est au moins vrai qu'ils ne les étudioient ni ne les enseignoient par principes. Ils ne sçavoient

de la Métaphysique que ce qu'ils en lisoient dans les Anciens. La morale, ils la puisoient dans l'Ecriture, les Ecrits des Peres, et des autres Auteurs ecclésiastiques, qui sont à la verité les véritables sources; mais rien ne nous montre qu'ils en donnassent des leçons selon les regles ordinaires. Pour ce qui est de la Physique, ' M. l'Abbé le Beuf a fait voir par un certain détail, qu'ils n'en avoient pas même les premieres notions. L'on ne devint guéres plus habile dans la Medecine. Gerbert en avoit étudié quelque partie, nommément celle qui concerne les maladies des yeux. Fulbert paroît en avoir sçû beaucoup davantage. Il exerça même cet Art jusqu'à son Episcopat : ce qui peut-être se bornoit à donner, ou même simplement indiquer des remedes. ' Il y avoit aussi à Maillezais en Poitou un Moine, qui passoit pour habile en Medecine, et que Guillaume IV Duc d'Aquitaine, Fondateur de ce Monastere, appelloit dans ses maladies, pour se servir de son ministere. Du reste on ne trouve point de preuves que nos François en fissent une étude sérieuse et reglée. Ils avoient parmi leurs autres livres, ceux de quelques anciens Medecins, qu'ils consultoient quelquefois, et connoissoient, par la tradition de leurs peres, les remedes empiriques les plus nécessaires, ce qui étoit d'ancien usage dans les Gaules, comme on l'a dit ailleurs; et c'est apparemment en quoi consistoit leur principale science de la Medecine.

Le Beuf, ib. p. 123-127.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 226 | Mab. an. l. 50. n. 36. 37.

XC. La Peinture, la Sculpture ou Cizelure, et l'Architecture ne furent pas moins cultivées parmi eux en ce siecle. On faisoit usage de ces beaux Arts dans les cas de nécessité, mais en suivant le goût du temps, et sans travailler à le perfectionner. Comme la plûpart des vitres des Eglises étoient peintes, et qu'il falloit les renouveller quelquefois, on se trouva obligé d'entretenir et de former des Peintres, au moins à cet effet. De même, quelques copistes continuerent à mettre des vignettes à leurs manuscrits, et par conséquent à peindre en miniature. On ne produit point d'autres monuments; on ne trouve pas même d'autres vestiges de l'usage qu'on faisoit alors de la Peinture en France. Il en paroît encore moins à l'égard de la Sculpture ou Cizelure. Nous ne sçavons cependant, ' si les deux vases précieux dont Abbon de Fleuri fit présent au Pape Gregoire V, ne seroient pas un ouvrage de son siecle. On juge par la description qu'il en fait, que le travail en étoit admirable. Ils représentoient en figures de relief, l'un la Charité, qui tenoit ouvert en ses mains l'ancien et le nouveau Testament; l'autre la Mo-

Abbo, ep. p. 404.

rale, qui portoit sur ses ailes l'histoire et l'allégorie. L'erreur populaire, et trop accréditée, qui supposoit comme prochaine la fin du monde, empêcha sans doute qu'on fît beaucoup d'usage de l'Architecture. Il devoit effectivement paroître inutile d'élever des édifices, qu'on s'attendoit à voir réduits en poudre à la fin de ce siecle. ' Il se trouva néanmoins dans la personne d'Anstée, dont on a déja eu occasion de parler plus d'une fois, un homme assés habile en cet Art, pour avoir mérité d'être loüé comme fort entendu dans le plan et les symmetries des bâtiments. Disons-en autant ' de Hugues, Moine de Montier-en-der, qui passoit pour aussi bon Architecte qu'habile Peintre. [illegible] [illegible]

XCI. On a vû que, depuis le regne de Charlemagne, nos François avoient pris un goût particulier pour l'Astronomie. Mais il y en eut très-peu qui l'étudiassent à fond, et parvinssent à la posseder. L'attrait que le commun de la nation avoit pour cette Science, dégenera aussi-tôt en Astrologie judiciaire, et autres superstitions. De-là vient ' que presque tous nos Historiens de ce siecle-ci, comme du précedent, sont attentifs à marquer les divers phénoménes, les signes dans le ciel, dans les éléments, dans les terres, dans les eaux, parce qu'ils étoient persuadés que chacun présageoit quelque évenement à venir, soit fâcheux ou agréable. Rien ne prouve mieux l'ignorance generale où l'on étoit de l'Astronomie, ' que le fait déja rapporté de l'armée entiere d'Otton I. Une éclipse de soleil qui survint tout-à-coup lorsqu'elle étoit en marche, consterne toute cette multitude d'hommes, la disperse, et lui rappelant l'idée de la fin du monde, lui fait chercher des antres pour se cacher. Heureusement Everacle, depuis Evêque de Liege, qui se trouvoit présent, et qui avoit plus de connoissance de ce qui se passe dans la nature, les rassura, en leur faisant entendre que ce n'étoit qu'un évenement purement naturel. Enfin le soleil venant à paroître, chacun se prit à rire de sa terreur panique. Quoique l'Astronomie fasse partie de ce qu'on nommoit les Arts liberaux, il paroît par la conduite d'Abbon, qu'on ne l'enseignoit pas dans toutes les Ecoles. Il est au moins vrai, que vers le milieu de ce siecle on n'en donnoit point encore de leçons à Fleuri, où il avoit fait ses prémieres études; puisqu'il fut obligé d'aller à Paris et à Reims pour en trouver des Maitres. Encore y a-t-il beaucoup d'apparence que ceux qui se méloient de l'enseigner dans ces deux villes, ne le faisoient que d'une maniere superficielle.

[illegible] t. 1. p. 357

Mart. ib. t. 4. p. [illegible]

XCII. Abbon n'en eut pas plûtôt reçû les premieres instructions, qu'il se mit à en faire une étude sérieuse. L'application qu'il y apporta, jointe à la force naturelle de son genie, lui fit faire de nouvelles découvertes, qui le mirent en état d'écrire avec quelque succès sur ces matieres. ' Outre un ouvrage general de démonstrations astronomiques, il composa en particulier un traité du cours du soleil et des étoiles, et un autre du cours de la lune et des autres planétes. Les connoissances qu'il acquit le porterent encore à faire un commentaire sur le cycle de Victorius, avec des additions considerables. Pendant qu'Abbon étoit ainsi occupé à approfondir ce qu'il y a de plus curieux, et de plus utile dans l'Astronomie, Gerbert fixé à Reims, travailloit de son côté à développer, à perfectionner ce qu'on sçavoit déja de cette Science, et même à découvrir ce qu'on en ignoroit. A ce dessein, ' il rechercha soigneusement ce que les Anciens et les Modernes avoient écrit sur ces matieres, ' et entreprit non seulement d'écrire lui-meme sur la Sphere; mais il se donna encore la peine d'en construire de sa main. En un mot, il étudia avec tant de succès toutes les parties de l'Astronomie, qu'il devint le premier Astronome de son temps. Se trouvant en une occasion à Magdebourg, avec l'Empereur Otton III, qui y avoit pris de ses leçons, il y fit faire une horloge dont il regla la position sur l'étoile polaire. Gerbert porta encore plus loin ses connoissances, ' selon quelques Sçavants modernes, et poussa la pénetration jusqu'à inventer les horloges à rouës. C'est ce que nous examinerons plus particulierement ailleurs. Il est au reste fort difficile à croire, que si un secret aussi utile avoit été dès-lors inventé, il n'eût pas été plus connu qu'il ne fut dans les siecles suivants. ' M. l'Abbé le Beuf, qui a lû le traité manuscrit de Gerbert sur les horloges solaires, assure que l'auteur n'y dit rien de cette ingenieuse invention.

Cod. can. p. 395 | Mab. ib. t. 8. p. 39. 42. n. 3. 7.

Gerb. ep. 24. 25. etc.

Mab. ana. t. 2. p. 212-215.

Jour. des Sç. 1734. p. 773 | Gou. ib. p. 54. 55.

Le Beuf, ib. p. 89.

XCIII. On lui fait encore honneur de l'invention d'orgues hydrauliques, dont personne jusqu'ici ne nous a donné ni la description, ni la figure. Il est certain que ce grand homme fit plusieurs nouvelles découvertes dans tout ce qui a trait à l'Astronomie, et aux autres parties des Mathématiques. Il n'est point douteux qu'il écrivit sur l'Astrolabe, soit pour apprendre à le construire, soit pour enseigner la maniere d'en faire usage, soit enfin pour l'un et pour l'autre effet, comme il le pratiqua à l'égard de la Sphére. Ce qui contribua beaucoup à répandre en peu de temps ces nouvelles connoissances, fut la facilité avec laquelle

Gerbert les communiquoit. Il n'avoit pas de plus grand plaisir que d'en entretenir ceux qui alloient prendre de ses leçons. ' *Interdum*, dit-il dans une de ses letres, *subtilissimis Scholasticis disciplinarum liberalium suaves fructus ad vescendum offero.* On a dit ailleurs qu'il avoit la complaisance de les faire passer jusqu'à Aurillac et à Fleuri, sur-tout à son ami le Moine Constantin. Constantin eut par-là un double moïen de faire du progrés dans l'Astronomie : car outre les découvertes de Gerbert, il étoit à portée de profiter de celles d'Abbon son confrere, puis son Abbé. On fut alors en état d'enseigner avec succès cette science à Fleuri, où l'on a montré qu'on n'en donnoit point de leçons avant le milieu de ce siecle. L'expression après tout est peut-être trop generale, puisque le Comput qu'on étudioit à toutes les Ecoles, supposant quelque connoissance de l'Astronomie, on ne pouvoit enseigner l'un sans l'autre. Mais c'est que les notions qu'on en donnoit, étoient si vagues et si superficielles, qu'on pouvoit les compter pour rien. [illegible]

XCIV. Le sort de l'Arithmetique fut à-peu-près le même que celui de l'Astronomie. On l'enseignoit dans les Ecoles, mais fort superficiellement. Grand nombre de personnes l'etudioient; et presque aucun ne l'approfondissoit. Il n'y eut que ceux qui voulant se rendre habiles dans l'Astronomie, firent aussi une étude fonciere de l'Arithmétique. Gerbert et Abbon se signalerent entre tous les autres, et composerent divers écrits sur ce sujet. Le premier ne se contenta pas ' de faire un traité de la division ou fraction des nombres, qu'il dédia à Constantin de Fleuri; il porta encore son raffinement ' jusqu'à inventer une espece de jeu de chiffres qu'il nomme lui-même Rithomachie, c'est-à-dire, le combat des nombres. A ces deux traités il en ajoûta un troisiéme, qui devint fameux dans les siecles suivants, sous le titre assés extraordinaire d'*Abacus*. Cet *Abacus* au reste n'étoit que des tables d'Arithmetique, ' où un sçavant de nos jours croit, que Gerbert avoit tracé les differentes combinaisons des chiffres [1] arabes, qu'il avoit pû apprendre des Sarasins dans son voïage en Espagne. Vignier, dans sa Bibliotheque historiale, assûre que le célebre Pierre Pithou avoit manuscrits dans son cabinet quatre livres, que Bernelin, disciple de Gerbert avoit écrits dans

ep. 160

ep. 83.

Le Beuf, ib. p. 81.

1 ' Un sçavant Anglois a prouvé que Gerbert avoit effectivement [illegible] l'Arithmetique avec les neuf chiffres d'aujourd'hui [illegible] connus pendant longtemps que des seuls [illegible] pour les calculs astronomiques. [illegible]

le même goût et sous le même titre que son Maître, *De Abaco et numeris*. Vignier ajoûte, que M. Pithou y découvroit un grand fonds d'érudition, et beaucoup de lumiere sur le sujet dont ils traitoient. ' Alberic de Trois-Fontaines ne jugeoit pas si avantageusement ni du traité de Gerbert, ni du commentaire dont Heriger, Abbé de Laubes, l'enrichit dans la suite. Il tranche le mot, et ne fait pas difficulté de qualifier cette sorte de connoissance, une science vaine et frivole.

Alb. chr. an. 990.

XCV. Elle étoit néanmoins devenuë nécessaire, depuis que les Conciles par leurs decrets, et les Evêques par leurs statuts particuliers, avoient fait aux Clers et aux Moines une obligation indispensable de la science du Comput ecclésiastique. Il n'y avoit pas ' jusqu'aux Religieuses, qui ne fussent obligées de s'en instruire. Ainsi l'on ne doit pas être surpris, que depuis le rétablissement des Letres, l'étude du Comput devînt si commune, et que tant d'Auteurs entreprissent d'en traiter. ' Raban faisoit tant de cas de cette science, qu'il la regardoit comme la maîtresse de toutes les autres. Il prétend même que sans elle tout est confondu et enveloppé dans une aveugle ignorance. C'est qu'elle servoit particulierement à découvrir et fixer le véritable jour de Pâque et les Fêtes mobiles qui en dépendent. Elle supposoit par conséquent quelque notion de la Chronologie, ou connoissance des temps, comme de l'Astronomie et de l'Arithmétique. Bien loin qu'on la négligeât en ce siecle, on la cultiva avec encore plus de succès qu'au précedent. Outre que le nouveau jour dans lequel on mit l'Astronomie et l'Arithmétique, tendoit à perfectionner le Comput, plusieurs Sçavants entreprirent d'en composer des traités particuliers. ' Helperic, Moine de Granfel dans la Haute-Alsace, en laissa un de sa façon; et ce que fit Abbon sur le Cycle de Victorius, peut passer pour un autre. L'attrait qu'avoit Abbon pour le Comput, lui fit pousser encore plus loin son travail. Afin d'en applanir les difficultés, il dressa en maniere de tables chronologiques différentes supputations, que l'Auteur de sa vie nous donne pour aussi instructives qu'agréables : *Compotique varias et delectabiles, sæcularium in modum tabularum, texuit calculationes*.

Mab. act. B. t. 7. p. 371. n. 18.

Bal. misc. t. 1. p. 6.

Pez, anec. t. 2. par. 2. p. 183 | Mab. ana. t. 1. p. 121 | act. t. 8. p. 39. n. 3.

XCVI. La Géometrie, autre partie des Arts libéraux, ne fut point non plus négligée en ce siecle. Mais il faut convenir, que jusqu'au temps de Gerbert et d'Abbon, on ne fit presque que l'effleurer. Aussi falloit-il des esprits justes et pénétrans, pour en découvrir les beautés, et en sonder les profondeurs. On en

faisoit cependant des leçons publiques; et l'on publia quelques écrits qui en traitoient, sans compter ceux des Anciens, que l'on conservoit dans les Bibliothéques. On nous en indique nommément un traité que Remi d'Auxerre composa sur la Géometrie de Capella. Il ne paroît pas qu'Abbon entreprît d'écrire sur cette matiere. Il se contenta de l'étudier à fond, et d'enseigner aux autres ce qu'il en avoit appris. Pour Gerbert, il poussa si loin l'étude de cette Science, que les connoissances qu'il y puisa contribuerent plus que tout le reste à le rendre si habile Mathématicien, et à le faire même passer pour Magicien dans l'esprit des ignorants. Il eut soin de profiter des lumieres de ceux qui en avoient traité avant lui, particuliérement des écrits de Boëce sur le même sujet; et avec le secours qu'il en tira, il en publia lui-même un traité fort méthodique, et imprimé depuis peu. On trouve à la Bibliothéque du Roi un traité de Géometrie, encore manuscrit, et dédié à Gerbert par un nommé Adalbald, qui écrivit aussi sur le cours des Astres, à l'occasion d'un endroit de Boëce. M. l'Abbé le Beuf, à qui nous sommes redevables de ces découvertes, conjecture qu'Adalbald étoit Evêque de Mastricht. Mais cette Eglise n'eut alors aucun Evêque de ce nom, ni d'autre nom qui en approche. Il a voulu dire que ce pouvoit être le même qu'Adelbalde, Evêque d'Utrecht, qui auroit pû prendre des leçons de Gerbert, quoiqu'élevé des Ecoles de Liege et de Laubes, comme on l'a vû. 87.

XCVII. L'attention singuliere que l'on donna à cultiver la Musique, fait croire qu'on la regardoit comme un des Arts liberaux le plus nécessaire, et qu'elle étoit beaucoup au-dessus de l'idée que nous en avons aujourd'hui. L'on peut se rappeller le grand nombre d'écrits qui furent faits au siecle précedent sur ce sujet. Le X siecle n'en vit guéres moins éclore sur la même matiere; et les Ecrivains des siecles postérieurs ne donnent presque point d'éloge des hommes de Letres de ce temps-là, qu'ils n'y fassent entrer, comme un titre d'honneur, la connoissance qu'ils avoient de la Musique. Il n'y avoit point d'Ecole où l'on n'en donnât des leçons; et les plus grands Maitres, tels que Remi d'Auxerre, Hucbald de S. Amand, Gerbert et Abbon, l'enseignoient avec le même soin que les plus hautes Sciences. Il seroit à souhaiter que quelque habile connoisseur de l'antiquité nous fît connoître une bonne fois, ce que c'étoit que cette Musique si estimée, et si soigneusement cultivée chez les Anciens. P[illegible]

nous, nous sommes persuadés, que le but qu'on s'y proposoit, ne se bornoit point à regler les tons de la voix, et qu'elle étoit fort différente, ' contre l'opinion d'un sçavant Moderne, de ce que nous appelons le plein-chant. Cela est si vrai, que les anciens Auteurs qui ont eu occasion de parler du chant ecclésiastique et de la Musique, ne les confondoient point ensemble. Ce qu'ils disent de l'un, ne convient point identiquement à l'autre; et lorsqu'au temps de Charlemagne on changea le chant gallican contre le romain, il ne fut point question du changement de Musique, qui demeura la même qu'elle étoit auparavant.

Gouj. ib. p. 50.

XCVIII. Quoiqu'il en soit, toûjours est-il constant que le zele de nos François à cultiver la Musique, ne se ralentit point en ce siecle. ' S. Odon l'aïant étudiée à Paris sous Remi d'Auxerre, qui en a laissé un Traité de sa façon encore manuscrit, s'y perfectionna avec tant de succès, qu'il passa pour un des plus habiles Musiciens de son temps. Vigeric, Evêque de Metz au commencement de ce siecle, en publia aussi un traité, dans lequel il remontoit jusqu'à l'invention de cette Science, et discutoit ce qui regarde ses regles et proportions, à peu près comme Aurelien de Reomé l'avoit déja exécuté. ' Herderic, Moine d'Hirsauge, et contemporain de ce Prélat, et Marcquard, Ecolâtre d'Epternac au Duché de Luxembourg, traiterent de leur côté la même matiere. Ce qu'on a dit ailleurs de l'Ecole de S. Gal et de ses éleves, est un garant qu'on y étudioit beaucoup la Musique. Notker le Begue, qui s'y rendit fort habile, écrivit, tant sur la Musique en particulier, que sur la symphonie en general. Mais de tous les ouvrages qu'on entreprit pour perfectionner la Musique, ou faciliter les moïens de s'en instruire, il n'y en eut peut-être point de plus utile que celui d'Hucbald, ' qui trouva le secret de placer sur les différentes touches du monochorde les letres de l'alphabet; en sorte qu'une personne sans l'aide d'une autre, pouvoit apprendre un air qu'elle ne sçavoit pas auparavant. On verra encore paroître dans le cours de ce volume quelques autres Auteurs, qui ont pareillement emploïé leur plume à écrire sur la Musique, ou quelqu'une de ses parties. Nous passons sous silence ceux qui en acquirent une connoissance particuliere, sans en avoir traité par écrit. Tous ceux qui composerent des hymnes, des antiennes, des répons pour l'office divin, et dont le nombre est fort grand, n'ignoroient pas sans doute la Musique.

Mab. ib. l. 7. p. 151. n. 3 | Sigeb. scri. c. 124 | Six. bib. l. 4. p. 300. 2.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 47. 71. 95.

Le Beuf, ib. p. 98.

XCIX. Du soin que prirent nos François de cultiver les

Sciences humaines, il faut maintenant passer à l'application qu'ils donnerent aux Sciences divines ou ecclésiastiques. Commençons par l'étude de l'Ecriture Sainte. On ne la négligea point; et quoiqu'on ne publiât pas grand nombre de Commentaires sur les Livres sacrés, il ne laissa pas d'en paroître quelques-uns. Remi d'Auxerre, qui avoit donné presque tous les siens dès le siecle précedent, continua encore en celui-ci le même travail. La méthode qu'il y suit est la même qu'avoient choisie les autres Interprétes ses contemporains. D'abord il donne l'explication de la letre, puis l'interprétation allégorique et spirituelle, qu'il témoigne préferer à la literale, suivant le goût de son siecle. Outre ses Commentaires sur plusieurs livres entiers de l'Ecriture, il se porta encore en Critique à en expliquer certaines difficultés détachées, capables d'arrêter les plus Sçavants. Telles sont celles qui regardent Béemoth, dont il est parlé dans le livre de Job, et la dispute de S. Michel avec le Diable, au sujet du corps de Moïse, rapportée par S. Jude. ' En 901 Adaston, sçavant Moine de la nouvelle Corbie, publia un Commentaire sur Daniel; mais cet ouvrage n'existe plus aujourd'hui. Waldramne n'étant encore que Doïen de S. Gal, fit une traduction du Pseautier en langue vulgaire. On assure que S. Odon de Cluni laissa de sa façon un petit Commentaire sur les livres des Rois, que divers Sçavants attestent avoir vû manuscrit. Il en composa un autre sur le Prophete Jérémie. Le travail qu'il entreprit sur l'ouvrage de Dieu, la création et la chûte de l'homme, la corruption de la nature humaine depuis le péché, les Peres de l'ancien Testament, et qu'il exécuta en vers, est un fruit de ses profondes méditations sur l'Ecriture, et de l'intelligence qu'il en avoit acquise.

Mab. an. l. 41. n. 94.

C. Notker le Begue, qui signala son sçavoir en tant d'autres genres de Literature, en fit encore usage en celui-ci. Afin de faciliter l'étude de l'Ecriture Sainte, il publia un Traité des principaux Interprétes, qui ont travaillé à l'éclaircir en tout ou en partie. Quoique l'ouvrage ne soit pas exact à beaucoup près, on ne laisse pas d'en tirer du secours, et nous nous en sommes quelquefois servis nous-mêmes. ' Abbon de Fleuri composa plusieurs Homelies sur les Evangiles; en quoi il fut précedé par S. Odon, et sans doute par plusieurs autres qui nous sont moins connus. ' Il y a aussi du même Abbon, une assés longue letre pour expliquer les citations emploïées dans les Canons des Evangiles. Enfin il n'y a qu'à lire avec la plus legere attention

les écrits de Théologie, de Morale ou de pieté, qui nous restent de ce X siecle, nommément les longs decrets du concile de Troslei, pour y appercevoir l'usage fréquent, et presque perpetuel, qu'on y fait du Texte sacré. Tout cela joint à la multitude d'anciens Commentaires que l'on conservoit dans les Bibliothéques, et à la peine qu'on se donnoit d'en multiplier les exemplaires, suffit pour convaincre que l'étude de l'Ecriture sainte faisoit alors une des principales occupations de nos gents de Letres. ' On s'y appliquoit même dans les Monasteres de filles comme dans les autres; et l'on a vû que dès les petites Ecoles, les Maîtres tâchoient d'en inspirer le goût aux enfants, en les obligeant d'apprendre par cœur quelques endroits du Psautier.

Mab. act. t. 7. p. 371. n. 18.

CI. On fit aussi quelque honneur à la Liturgie et au chant ecclésiastique, qui en est comme un appendice. Quoique Remi d'Auxerre n'ait vêcu que peu d'années en ce siecle, on est en droit de le compter au nombre de ceux qui travaillerent sur les matieres liturgiques. Il y a des preuves qu'il fit une explication du Canon de la Messe, et un Traité sur les Offices de l'Eglise, avec un autre sur chaque fête des Saints; mais on n'est pas également assuré que ces ouvrages existent, ou soient les mêmes que ceux qu'on lui attribuë. Le traité des Offices divins, faussement attribué à Alcuin, quoiqu'imprimé entre ses œuvres, appartient à ce siecle, et très-probablement à quelqu'un de nos Ecrivains. Bernon, Abbe de Richenou à la fin du siecle, et les premieres années du suivant, qui a lui-même enrichi la Liturgie de quelques productions de sa plume, y fait souvent usage du Traité en question. L'Abbé de Montfaucon, dont il y a une letre sur l'origine des Hongrois, en écrivit une autre qui a trait à la Liturgie. Il y rend raison pourquoi l'on ne consacre point d'Eglises sous l'invocation des Saints de l'ancien Testament. ' La réponse trop mystique d'un nommé Terald à un certain Gui, qui l'avoit prié de lui dire pourquoi à l'office des fêtes de S. Paul et de S. Laurent on mêloit les versets avec les antiennes, n'est ni fort instructive ni fort importante; mais elle sert à prouver qu'on étoit alors soigneux de s'instruire des moindres choses qui concernent les rits ecclésiastiques. Ratold, Abbé de Corbie, fit voir le goût et l'amour qu'il avoit pour la Liturgie, par le soin qu'il eut de faire faire cette belle copie du Sacramentaire de S. Gregoire, de laquelle on a parlé. Quelques Modernes, trompés apparemment par le titre spécieux du Recueïl de Canons qu'on a de Reginon de

Mart. anec. t. 1. p. 120. 121.

Prom, ont compté cet Abbé, mais sans fondement, au nombre des Ecrivains liturgiques.

CII. Il y a, comme on l'a fait observer ailleurs, une grande connexion entre la Liturgie et les Martyrologes. Notker le Begue fit revivre ce dernier genre de Literature, si commun au siecle précedent. Il travailla aussi beaucoup à enrichir cette partie de la Liturgie, qui consiste en sequences, antiennes, répons, etc. pour les offices des mysteres du Seigneur et des fêtes des Saints. Il est même des Ecrivains qui le donnent pour inventeur des sequences, qui se répandirent dès-lors en France et en Allemagne; quoiqu'il assure lui-même qu'il ne fait en ceci qu'imiter ceux qui l'avoient précedé. Quantité d'autres gents de Letres entrerent dans le même goût, et emploïerent leur sçavoir et leur industrie à composer des offices pour les fêtes des Saints. Il n'est point de siecle de tout le moïen âge, où l'on en vît éclore un plus grand nombre. Le Roi Robert avoit tant d'attrait pour cette sorte d'ouvrages, qu'il y donna beaucoup de son temps, et en fit passer le goût au siecle où il est mort. On dit aussi que Foulques le Bon, Comte d'Anjou, en faisoit quelquefois son occupation, et qu'il composa quelques répons pour l'office de S. Martin. Etienne, Evêque de Tongres ou de Liege dès 903, ou même 901, se signala entre les autres. Il dressa pour l'office durant le cours de l'année, un recueïl entier de leçons avec les répons, les versets, les collectes, les hymnes convenables, et prit soin de noter les pieces qui se devoient chanter. Hucbald de S. Amand fit aussi beaucoup d'hymnes et de chants ecclésiastiques. ' Il nous reste encore une bonne partie de son office pour la fête de S. Thierri; mais il n'y rien a de fort remarquable que des traits de poésie. ' Gui, Evêque d'Auxerre, mort en 961, travailla aussi à composer des chants ecclésiastiques.

Mab. an. t. 3. app. p. [illegible]

[illegible]

CIII. S. Radbod, Evêque d'Utrecht, alla presque de pair en ce genre d'ouvrage, avec Etienne de Liege. Il laissa de sa façon plusieurs chants et divers offices pour les fêtes des Saints. ' Jean, Abbé de S. Arnoul de Metz, fit et nota des répons pour celle de sainte Luce. Abbon de Fleuri en composa avec une sequence pour l'office de S. Etienne premier Martyr. Letald de Mici fit encore quelque chose de plus dans le même genre en l'honneur de S. Julien, Evêque du Mans. Tous ces Ecrivains, comme l'on voit, et plusieurs autres que nous omettons, possédoient le chant ecclésiastique. Il faut ' que Raymond, Abbé

Mart. ib. t. 3. p. 1294.

Bal. mus. t. 2. p. [illegible]

d'Aurillac, y fût très-habile, s'il est vrai qu'il en ait composé un
Mab. an. l. 46. n. 84. 86. Traité suivant le rit romain; ' ce que d'autres entendent d'une simple copie. Si l'on ne perfectionna pas cette science en ce
l. 49. n. 80 | app. p. 688. 689 | Canis. t. 3. p. 739. siecle, on ne peut pas au moins ' nier qu'on en facilitât l'usage, au moïen des notes que l'on substitua alors aux caracteres alphabétiques, dont on se servoit auparavant pour marquer les différentes inflexions de la voix. Notker le Begue avoit fait à la vérité une explication de ces letres de l'alphabet emploïées dans le chant; mais le secours des notes parut plus commode, et on le suivit. L'Abbaïe de Corbie du temps de Ratold, fut le premier endroit où l'on suivit cette nouvelle méthode. Ces notes au reste n'étoient presque point différentes de celles dont on se sert encore dans la musique; mais ce ne fut qu'après les premieres années du siecle suivant, que le Moine Gui d'Arezzo y ajoûta les lignes, ou échelles avec les clefs. Peut-être arriva-t-il que cette nouvelle maniere d'apprendre le chant, y introduisit quel-
Boll. Jan. t. 2. p. 1152. n. 4. que changement, et que c'est cette espéce d'innovation ' dont se plaint Letald, en ajoûtant que le mélange de la nouvelle et de l'ancienne méthode ne pouvoit produire que quelque chose de monstrueux.

CIV. On continua en ce siecle, comme au précédent, à étudier les Ouvrages des Peres de l'Eglise, dont on prit soin de renouveller les exemplaires. S. Augustin et S. Gregoire le Grand sont ceux dont on faisoit plus ordinairement usage. La maxime de S. Maïeul, qui passoit les nuits à lire les œuvres attribuées à S. Denys l'Areopagite, montre qu'on avoit aussi alors
Mab. act. ib. p. 393. n. 83. du goût pour les écrits mystiques. ' Jean de Vendiere sçavoit par cœur presque toutes les Morales de S. Gregoire. S. Odon de Cluni et un nommé Adalbert, en firent chacun un abrégé. Le Traité des Interprétes de l'Ecriture par Notker le Begue, est aussi un Traité pour l'étude des Peres. Notker ne s'y borne pas à faire connoître les meilleurs auteurs qui ont travaillé sur le Texte sacré, il y indique aussi, mais avec des fautes considérables contre la critique, grand nombre d'autres Ecrivains ecclésiastiques, dont la lecture, dit-il, est incomparablement au-dessus de toutes les fables du paganisme. L'Evêque Rathier dans son long ouvrage de la Morale, divisé en six livres, fait beaucoup d'usage des Peres, tant Grecs que Latins. C'est à la même source que Remi d'Auxerre a puisé la plus grande partie de ses Commentaires sur l'Ecriture. Les Traités d'Auxilius pour la justification du Pape Formose, sont aussi tirés en partie des

écrits des Peres. Ceux qui ont dressé les decrets ou plûtôt les exhortations du Concile de Troslei, possedoient bien les ouvrages des Peres, qu'ils y emploient fréquemment. De même le Recueil de Canons par Abbon de Fleuri, n'est qu'un tissu perpetuel de Sentences des Peres et de decrets des Conciles. Il en est de même de sa belle et longue Letre, sur le soin qu'on doit avoir de conserver les biens ecclésiastiques.

CV. S'il parut peu d'Ecrits dogmatiques, c'est qu'il ne se présenta presque point d'occasion de défendre le Dogme, pour les raisons qu'on en a alleguées plus haut. ' Durand, Abbé de Castres, publia un ouvrage pour refuter l'erreur qui enseignoit l'anéantissement de l'âme et du corps; mais il ne nous en reste rien aujourd'hui. Il y en a un autre encore manuscrit à S. Germain des Près, contre la même erreur, lequel peut être aussi du même temps. Il porte le nom d'un Guillaume Abbé, dont le Monastere n'est pas nommé. L'Abbé Adson composa un Traité sur l'Antechrit, ' et Gerbert depuis Pape, en fit un autre sur l'Eucharistie. Mais c'étoit moins pour les opposer à des erreurs qui auroient alors eu cours, que pour faire connoître ce que ces Ecrivains pensoient eux-mêmes sur ces matieres. Il y a aussi de Rathier une excellente Letre sur l'Eucharistie, où n'aïant d'abord entrepris de traiter qu'un point de morale touchant la fréquente Communion, son discours l'a entraîné à établir le dogme sur ce mystere, qu'il donne pour aussi certain qu'il est incomprehensible. Ce que le même Auteur écrivit contre les Antropomorphites, ne regarde que quelques Italiens grossiers, parmi lesquels il demeuroit alors. On voit par ce peu d'écrits, et quelques autres du même temps quoique sur d'autres matieres, qu'on s'en tenoit aux principes de la bonne Theologie. C'est ce que Gerbert établit aussi dans ses Letres, où il ne reconnoit pour véritable source de la science ecclesiastique, que l'Ecriture, la Tradition, et les Decrets du S. Siege qui y sont conformes. ' Fulbert de Chartres enseignoit la même chose; exhortant ses disciples à suivre le grand chemin, et à marcher scrupuleusement sur les traces des Peres, sans jamais s'en écarter.

Pez, anecd. t. 1. diss. p. 69. n. 2.

CVI. Il y eut beaucoup plus d'écrits sur la Morale, que sur le dogme. Car bien que la corruption des mœurs, une des plus funestes suites de l'ignorance, fût extrême, il s'éleva néanmoins grand nombre d'Ecrivains zélés, qui tâcherent de la combattre par les principes d'une morale évangelique. Pres-

que tous les ouvrages de S. Odon de Cluni n'ont point d'autre but. Il y en a pour toutes sortes de personnes, pour les Prêtres, les Moines, les Laïcs. Ses Conferences nommément ne tendent qu'à reprimer les vices de son siecle. Les autres Ecrivains qu nous ont laissé des Sermons, des Exhortations, des Homelies, se proposoient le même dessein. Il n'est pas jusqu'aux Auteurs de Legendes, qui ne concourent à donner des principes pour régler les mœurs. Rathier se signala entre les autres Sçavants de son siecle, autant par ses écrits sur la morale, que par ceux qu'il publia sur d'autres matieres. Sa Letre Synodique sur l'observation du Dimanche, et la signification morale de la Parasceve et du Sabbat, ses Sermons et plusieurs de ses Letres, enferment d'excellentes instructions. Il y en a encore en plus grand nombre dans son long Ouvrage, intitulé : *Agonistion*, ou *Præloquia*, qui roule tout entier sur la morale, et où l'Auteur traite des devoirs de tous les Chretiens, des Rois, commes des simples particuliers, des Evêques comme des Clercs inférieurs. Les Decrets du Concile de Troslei peuvent passer aussi pour un beau et assés prolixe traité de Morale, où l'on voit quelle étoit la corruption des mœurs de ce temps-là, et les remedes qu'on y pouvoit apporter. Le Moine Martinien publia de son côté un ouvrage entier sur la morale, qui se trouve encore manuscrit dans les Bibliothéques.

CVII. Malgré les malheurs du temps, et le décri où l'on a voulu jetter ce siecle, il y parut néanmoins grand nombre d'Evêques et de simples particuliers, fort instruits de la discipline de l'Eglise et du Droit Canonique. Ils donnerent en plusieurs occasions des preuves de la connoissance qu'ils en avoient acquise, en étudiant l'antiquité. ' En 1007 Foulques Nerra Comte d'Anjou, aïant fait bâtir l'Eglise de Beaulieu près de Loches en Touraine, et l'Archevêque diocésain aïant des raisons de ne la pas consacrer, le refusa constamment. Foulques s'adressa à Rome, et en obtint un Cardinal qui vint en France pour faire cette cérémonie. Les Evêques François que ce siecle avoit formés pour le suivant, s'éleverent avec zele contre cette entreprise, qui alloit à ruiner leur jurisdiction. Ils montrerent qu'elle étoit contre les régles de l'antiquité ecclesiastique, qui défendent à un Evêque de rien entreprendre dans le Diocèse d'un autre sans son consentement, et qu'il n'est pas permis au Pape, quelque distingué qu'il soit entre les autres par la dignité de son Siege, d'enfraindre ces saintes regles. La

Glab. l. 2. c. 4.

conduite qu'on tint envers Arnoul, Archevêque de Reims, en l'engageant à se choisir des Juges, est une autre preuve qu'on étoit instruit, et qu'on suivoit l'ancien usage, qui soûmet les Evêques au jugement des Conciles provinciaux. On fit voir par conséquent qu'on étoit bien éloigné de favoriser les prétentions des Papes, qui commençoient à vouloir s'arroger cette sorte de jugement en premiere instance.

CVIII. Arnoul, Evêque d'Orléans, fit à cette occasion un long et fort beau discours, qui tend à établir la même chose. Il y fait observer que les nouvelles Constitutions des Papes ne doivent point l'emporter sur les anciennes Loix de l'Eglise, parce que ce seroit renverser l'ordre établi, et faire tout dépendre de la volonté d'un seul homme. Que s'il arrive, ajoûte-t-il, qu'un Pape, soit par ignorance ou par passion, fasse de nouveaux decrets contraires à l'équité et à la justice, cette sorte de decrets ne peut point préjudicier aux Loix déja établies. Ce que Gerbert, alors Archevêque de Reims, dit au Concile de Mouzon, et qu'il repeta dans ses letres écrites en consequence, roule sur les mêmes principes; quoiqu'il changeât un peu de langage lorsqu'il fut élevé à la dignité de Souverain Pontife. En géneral, on distinguoit alors en France, conformément à la doctrine de S. Leon, et de toute l'antiquité, entre le Saint Siege et la personne de ceux qui l'occupoient. Distinction d'autant plus nécessaire alors, qu'il arriva plus souvent pendant tout ce X siecle, que le Saint Siege fut occupé par des Papes qui n'étoient rien moins que ce qu'ils devoient être. Les Prélats assemblés pour la grande affaire d'Arnoul, Archevêque de Reims, dont on vient de parler, donnerent encore une autre marque de la connoissance qu'ils avoient de l'ancienne Discipline de l'Eglise. En effet, les fameuses Decretales aïant été apportées en preuve dans leur Concile, ils en éluderent adroitement l'autorité, et montrerent par-là qu'ils n'en faisoient pas grand cas. Reginon, qui connoissoit fort bien ce Recueïl infortuné, lui rend la même justice; puisqu'il n'en fait usage dans sa grande Collection de Canons, que pour montrer qu'il ne lui étoit pas inconnu.

CIX. Outre cette Collection de Reginon, il nous reste encore de ce siecle plusieurs autres monuments, où l'on peut puiser beaucoup de lumiere sur la discipline et la science des Canons. Telle est la Constitution, ou Capitulaire de Riculfe, Evêque de Soissons, mort au commencement du siecle. Tel est le pe-

Mab. ana. t. 2. p. 248. 358. tit Capitulaire de Gautier, Archevêque de Sens. ' Tel est surtout le Recueïl de Canons par Abbon de Fleuri, qui est d'autant plus estimable, qu'il a été plus attentif à n'y faire entrer que des autorités non suspectes, sans avoir rien pris des fausses Decretales. Recueïl digne d'aller de pair avec les Capitulaires de nos Rois, et qui ne mérite pas moins d'autorité; puisqu'il est dédié aux Rois Hugues et Robert, qui lui donnerent leur approbation. Il y a aussi de beaux traits sur la Discipline, dans l'Apologétique du même Auteur, et dans sa très-longue Letre, touchant le soin qu'on doit prendre de conserver les biens ecclésiastiques. On en trouve aussi quelques-uns dans certains Sermons d'Abbon de S. Germain des Prés; et encore davantage dans la Letre de Theotmar, et des autres Evêques de Baviere au Pape Jean IX, dans les écrits d'Hervé, p. 216-237. Archevêque de Reims, de Rathier, de Gerbert. ' Le traité de ce dernier, *De informatione Episcoporum*, est autant sur la Discipline que sur la Morale. Celui de Rathier sur le mépris des Canons, est singulierement remarquable. De même les traités du Prêtre Auxilius, pour la défense du Pape Formose, sont remplis de traits de la Discipline ecclésiastique, tant sur la validité des Ordinations faites par les Evêques intrus, que sur la soûmissiôn à toutes les Puissances, principalement au Siege Apostolique, en ce qui est conforme à la vérité et à la foi ortho- Bar. an. t. 12. p. 957. doxe. ' Quelques autres sçavants François firent aussi des écrits sur le même sujet, que Leon, Evêque de Nole, qui les y avoit engagés, en les consultant sur ce point alors controversé, conservoit dans sa Bibliothéque; mais il ne paroît pas qu'il nous en reste rien aujourd'hui.

CX. Nous n'avons plus que très-peu d'actes de Conciles qui appartiennent à ce siecle, tant à cause qu'il s'y tint rarement de ces saintes Assemblées, qu'à raison du malheur des temps, qui nous a enlevé la plus grande partie de ce qui y fut statué. On nous a conservé ce qui fut fait au Concile de Troslei; mais cela roule encore plus sur la Morale que sur la Discipline. Il faut cependant compter au nombre des monuments de Discipline qui regardent l'Eglise de France, les Canons du Concile d'Ingelhein; puisqu'il fut particulierement assemblé en faveur d'Artaud, Archevêque de Reims, et qu'il s'y trouva avec lui six à sept autres Evêques de l'Eglise Gallicane. Les Evêques, et ceux qui travaillerent à des Recueïls de Canons, ou qui ont laissé dans leurs écrits grand nombre de traits sur la

Discipline ecclesiastique, ne furent pas les seuls qui possederent cette science. Plusieurs autres en firent une étude particuliere, nommément Jean de Vendiere, Abbé de Gorze, à qui l'on peut joindre S. Maïeul, pour la grande connoissance qu'il avoit des Canons et des Loix. Quant au Droit Civil, on ne voit point qu'on y donnât d'autre application que de s'en tenir au Droit Romain en usage dans les Gaules, et aux Capitulaires de nos Rois qui regardent le temporel. Quelques Seigneurs laïcs toutefois se faisoient un honneur d'en prendre une connoissance plus que superficielle. Abbon, pere de S. Odon, comme on l'a déja dit, sçavoit à fond le Droit Romain. Enfin il est à présumer que ceux qui étoient chargés de rendre la Justice, avoient soin d'étudier les Loix, pour être en état de remplir cette fonction de leur ministere.

CXI. Une derniere preuve qu'en ce siecle on ne negligea presque aucune faculté de la Literature, c'est l'attention qu'on donna à cultiver le Droit ascetique. ' Heribert, Ecolâtre d'Epternac au Duché de Luxembourg, laissa entre plusieurs autres écrits de sa façon, un Traité utile sur la maniere de vivre des anciens Moines, dans lequel il faisoit l'énumeration de presque tous les Instituts cénobitiques antérieurs à son temps. ' Rudiger, successeur de Heribert, avant la fin du siecle, publia un Commentaire sur la Régle de S. Benoit. Richard, Abbé de Fleuri, quelque temps auparavant, dressa des Statuts pour l'Abbaïe de la Reole, que le P. Labbe a pris soin de donner au public. Le Moine Martinien, dont on a déja fait mention, composa un Traité sur l'Institut, et à la loüange des Moines. Thierri, Moine de Fleuri, et ensuite d'Hirsauge, écrivit deux Livres des usages du Monastere de Fleuri, différents de ceux qui nous restent. Le Recueïl de Canons dressé par Abbon, contient quantité de beaux reglements sur la Discipline Monastique. Son Apologetique aux Rois Hugues et Robert, roule presque entierement sur le même sujet. Il en faut dire autant de plusieurs de ses letres, dont quelques-unes peuvent passer pour des Traités entiers, à cause de leur prolixité. Il y a aussi plusieurs endroits sur la même matiere dans divers Ouvrages de S. Odon, principalement dans ses Conferences, et dans quelques-uns des écrits de l'Evêque Rathier. Brunon, Moine de Gladbac, alors au Diocèse de Liege, composa de son côté un Ouvrage sur la maniere de former les Novices.

[illegible] p. 112

p. 135.

CXII. De tout ce que nous venons de dire, il est aisé de

conclure que le fondement qu'on croit avoir pour regarder le X siecle, comme un siecle d'ignorance et d'obscurité, est beaucoup au-dessous des raisons qu'on a réellement pour le compter au nombre de ceux du moïen âge, où il y a eu plus de lumiere et plus d'ardeur à cultiver les Letres. Nous ne craignons point l'accusation de partialité, n'aïant rien dissimulé de ce qui peut concourir à établir le pour et le contre. Ce siécle, il est vrai, a eu ses défauts et ses desordres, même en grand nombre, et de presque toutes les sortes. Nous ne les avons ni palliés, ni cachés encore moins. Mais quoiqu'il semble naturellement qu'ils dussent y être l'écueil du peu de literature qu'il avoit reçû du IX siecle, et former autant d'obstacles à l'étude des Letres, la nation Françoise fournit cependant une multitude de personnes assés éclairées et assés studieuses, non seulement pour en empêcher l'entiere décadence, mais pour donner encore quelque dégré de perfection aux Sciences alors en usage, et en ressusciter quelques autres. On en a les premieres preuves dans le détail où nous sommes entrés, des moïens qu'on emploïa pour soûtenir les études, et dans la notion que nous avons donnée du succès qu'eurent ces moïens. Ce que nous allons dire avec plus d'ordre et d'étenduë, en fournira les autres preuves. (I.)

RICULFE,

Evêque de Soissons.

X SIECLE.

Riculfe, dont nous entreprenons l'histoire, a été quelquefois confondu avec l'Archevêque de Maïence de même nom, mort dès 814. On en a fait en conséquence un disciple d'Alcuin. Nous avons nous-mêmes [1] donné dans cette opinion, avant que de nous être apperçus de sa fausseté. ' Sous le regne de Charlemagne vivoit un autre Riculfe, qui portoit le titre de Comte, et qui fut un des Seigneurs laïcs qui souscrivirent le testament de ce Prince. Il y a beaucoup d'apparence que notre Prélat en tiroit son origine. ' Il fut fait Evêque de Soissons après Hildebald, qui assista en 878 au second Concile de Troïes. Ainsi ce ne put être que l'année suivante

Theod. car. l. 3. c. 1. v. 142. not.

Gall. chr. vet. t. 3. p. 1046 | Conc. t. 9. p. 313.

1 C'est à la page 300 de notre IV volume que se trouve cette faute.

tout au plûtôt, qu'il reçut l'Ordination épiscopale. ' Les beaux reglemens que Riculfe fit pour son Diocèse, nous sont un garant non suspect de son amour pour l'exacte discipline, et le bon ordre en toutes choses. Ils retiennent aussi de grands traits de la consideration qu'il avoit pour les Curés, les regardant comme ses cooperateurs dans le saint ministere, et n'entreprenant rien d'important sans leur participation. [illegible] 417.

Son Episcopat ne fut pas autrement remarquable. ' En 893 il se trouva au Concile de Reims, dans lequel Eudes, qui s'étoit emparé du Thrône, fut rejetté, et Charles le Simple, legitime successeur de la Couronne, sacré Roi de France. ' Au bout de sept ans Riculfe assista encore à un autre Concile, tenu au même endroit le sixiéme jour de Juillet de l'année 900. Il y est nommé à la tête des simples Evêques, et immédiatement après les Métropolitains. On voit par là la part qu'il eut à l'Ordination d'Hervé, nouvel Archevêque de Reims, qui y fut faite, et à la Sentence d'excommunication qu'on y prononça contre les meurtriers de Foulques, prédecesseur d'Hervé. C'est la derniere action de Riculfe, dont l'histoire nous ait conservé la connoissance. ' On croit qu'il mourut l'année suivante, ou tout au plus tard en 902. Il est certain qu'avant la fin du mois de Juin 909, Rodoin, qui lui succeda immédiatement, ' avoit déja laissé son Siege à Abbon, qui assista au Concile de Troslei en qualité d'Evêque de Soissons. '

[illegible]

Conc. ib. p. 481.

Gall. chr. ib.

[illegible]

Il y a de Riculfe des Statuts, ou instructions importantes à ses Curés, sous le titre de Constitution. Elles sont en date de l'an 889, et divisées en 22 Chapitres, sans y comprendre la petite Préface. Mais on n'a que le commencement du dernier Chapitre; et l'on ne sçauroit dire s'il y manque beaucoup d'autres choses. C'est dommage que la piece ne soit pas entiere : car on peut assûrer, que c'est un des plus beaux monumens ecclésiastiques de la fin du IX siecle. Outre la lumiere qui y brille, et le bel ordre que l'Auteur y a gardé, le style en est clair, coulant, et retient une noble simplicité.

' Riculfe publia ces Statuts de concert avec ses Curés, afin qu'ils leur servissent comme de manuel, tant pour leur instruction propre, que pour celle des peuples confiés à leurs soins. Et afin de les rendre plus attentifs, et de piquer leur zéle, ' il commence par les faire souvenir qu'ils sont les Pasteurs du second Ordre à l'égard du troupeau, et qu'ils tiennent dans l'Eglise la place des soixante-douze Disciples, comme les Evê-

Pr.

c. 1.

ques celle des Apôtres. Il exige d'abord qu'ils soient instruits des Letres sacrées, sans quoi ils seroient hors d'état d'instruire les simples fidéles. Il cite à cette occasion un endroit des Capitulaires de nos Rois, qui ordonnent qu'on prive de leurs Benefices les Prêtres ignorants, ou qui negligeroient d'acquérir le sçavoir qui leur est nécessaire. c. 2. ' Mais pour que leurs instructions fissent plus de fruit, Riculfe veut qu'ils soûtiennent leur doctrine par une sainteté de vie, qui puisse servir d'exemple et de modéle à leurs paroissiens. c. 5. ' Il veut de plus, qu'ils sçachent par cœur les Psaumes, le Symbole *Quicumque,* le Canon de la Messe, et qu'ils possedent à fond le Comput. c. 6. ' Qu'ils aïent à leur usage le plus qu'ils pourront de livres, tant de l'Ecriture, que des Auteurs ecclésiastiques : sans oublier les livres nécessaires pour le service divin, le Missel, le Lectionnaire, le livre des Evangiles, le Martyrologe, l'Antiphonaire, le Psautier, le Recueïl des quarante Homelies de S. Gregoire, le tout corrigé sur les exemplaires de la Cathedrale. c. 16. ' Qu'ils aïent un soin particulier de leurs Ecoles, et qu'ils ne soient pas moins attentifs à former leurs Eleves aux bonnes mœurs, qu'à la connoissance des Letres.

Il y auroit quantité d'autres remarques à faire sur ces Statuts de Riculfe; mais nous les omettrons, comme aïant moins de rapport à notre dessein. Nous ne pouvons cependant passer sous silence l'endroit qui regarde l'établissement des Conférences rurales entre les Curés, parce que c'est le premier exemple que nous en aïons trouvé. c. 20. ' Notre Prélat ordonne donc que chaque premier jour du mois, les Curés de chaque Doïené s'assembleront, non pour faire de grands repas, mais pour conférer entre eux des devoirs de leur ministere, et de ce qui se passe dans leurs Paroisses. Voilà l'origine de ces Conférences, encore en usage dans la plûpart des Diocèses de France, desquelles nous sont venus en ces derniers siecles, tant d'excellents resultats, sur quantité de points importants, soit du Dogme, de la Morale, ou de la Discipline ecclésiastique.

Jean des Cordes, Chanoine de Limoges, est le premier qui a mis au grand jour ces Reglements de Riculfe. Hinc. C. p. 685-696. ' Il les ajoûta, avec quelques autres écrits de même nature, à la suite des Opuscules d'Hincmar de Reims, qu'il publia à Paris in-4°. l'an 1615. Depuis Conc. supp. p. 304-308. ' Pierre de la Lande les fit entrer dans son Supplément aux Conciles des Gaules du P. Sirmond son oncle. t. 9. p. 416-423. ' Enfin les PP. Labbe et Cossart leur ont donné place dans leurs Collections génerales des Conciles.

BERNHARD,

ABBÉ DE S. GAL,

ET AUTRES ECRIVAINS.

' BERNHARD, surnommé Sereneus, à cause de la splendeur de son extraction, comme l'on croit, nâquit sujet de nos Rois, quoiqu'il mourût sous une domination étrangere. Il se rendit Moine en sa jeunesse au Monastere de S. Gal, dont il devint Abbé à la place d'Harmote, qui avoit abdiqué cette dignité, pour finir ses jours dans le repos de la retraite. Son élection se fit au mois de Decembre 883. Il eut un soin tout particulier de soûtenir dans sa maison l'exacte discipline, et la culture des Letres que Grimald et Harmote avoient fait passer jusqu'à lui. De sorte que l'Abbaïe de S. Gal conserva tout l'éclat de sa réputation sous le gouvernement de Bernhard. Alors plusieurs autres célébres Monasteres, nommément Morbac en Alsace, et Rhinow au Diocese de Constance, rechercherent sa societé, et entrerent avec elle en union de prieres. ' En 890, ou tout au plus tard l'année suivante, le pieux Abbé fut contraint, par des ordres supérieurs, à ceder sa dignité à Salomon, qui devint bientôt Evêque de Constance, s'il ne l'étoit déja. L'on croit que la cause de sa déposition vint de ce qu'il avoit favorisé le parti de Berenger, Duc de Frioul, au préjudice d'Arnoul son competiteur. Bernhard vêcut quelques années depuis, et put sans contestation voir les premieres années de ce siecle.

' [illegible]

' [illegible] 48.

On n'a jusqu'ici rien imprimé sous le nom de notre Abbé, ' que des instructions à un de ses Moines, qu'il envoioit dans un autre Monastere perfectionner ses études. Elles sont courtes ces instructions, mais pleines d'un grand sens, et comprennent beaucoup de choses en peu de mots. On y a un precis des principaux devoirs de l'homme chrétien, et de l'homme de Letres, qui les étudie sous la direction d'un autre. ' Il est parlé ailleurs d'un Recueïl de Sentences, comme appartenant au même Abbé; mais on ne nous les a point données : et on ne dit pas même si elles sont différentes des courtes instruc-

' Canis. B. t. 2. par [illegible]

' [illegible]

dont nous venons de rendre compte. La remarque que nous avons déja faite à l'égard de quelques autres Ecrivains de l'Abbaïe de S. Gal, doit s'appliquer à l'Abbé Bernhard, comme aux autres. On a imprimé sans nom d'Auteur plusieurs Poësies, qui sont la production des Sçavants de ce Monastere, à la fin du IX siecle, et au commencement du X; et l'on en a laissé encore un plus grand nombre qu'on n'a pas jugé à propos de publier. Il est hors de difficulté, qu'entre ces Poësies, il peut y en avoir qui appartiennent à l'Abbé Bernhard.

Trit. ill. vir. Ger. p. 128.

Si ' ce que Trithéme nous débite sur le compte de Francon, Evêque de Liege, depuis 856 jusqu'en 903, étoit aussi vrai qu'il paroît spécieux, ce Prélat mériteroit un des premiers rangs parmi les Ecrivains de ce siecle. C'étoit aux termes de ce Bibliographe, un bel esprit, un homme éloquent, et versé dans la Literature profane comme la sacrée, qui s'acquit les titres de Philosophe, d'Orateur, et d'habile Musicien, par la diversité de ses ouvrages. Trithéme met de ce nombre un Traité de la Quadrature du Cercle, dédié à Hermanne, Archevêque de Cologne; un autre du Comput ecclésiastique; des Offices notés à l'honneur des Saints; un Recueïl de Sermons dont les Fidéles pouvoient tirer beaucoup de fruit; et un autre Recueïl de Letres. Mais il est visible, par l'attribution des deux premiers Ecrits, que Trithéme confond ici Francon, Evêque de Liege,
Sigeb. scri. c. 164.
avec Francon, ' Ecolâtre de la même Eglise, au milieu du siecle suivant. De même on s'apperçoit sans peine, que les autres ouvrages qu'il donne au même Prélat, appartiennent à Etienne son successeur.

Mab. act. B. t. 2. p. 788-796.

' Dom Mabillon au second volume de son Recueïl d'Actes des Saints, nous a donné avec des observations préliminaires et de courtes notes, une vie de S. Guilain Abbé, laquelle nous
p. 796. n. 18.
paroît être du commencement de ce X siecle. ' Elle fut effectivement écrite après les ravages des Normans, que l'Auteur
p. 789. n. 4.
désigne par le nom général de Païens, ' et avant le rétablisse-
p. 617. 619. n. 79. 100. 103.
ment du Monastere de S. Guilain, qui se fit en 931. ' Il y avoit déja eû une autre vie du même Saint, citée par Hildegaire, Evêque de Meaux, qui mourut, comme on l'a vû, dès 876. On ne peut pas dire que celle-ci soit la même que celle dont nous entreprenons de donner une notice; puisque la premiere
p. 792. n. 7.
faisoit Hibernois le saint Abbé, ' et que l'autre le suppose Athénien. Mais il sera arrivé que la plus ancienne étant périe dans la destruction du Monastere, ou les pillages des Barbares, on

aura entrepris l'autre pour tâcher de réparer cette perte. ' L'Auteur qui s'en chargea, et qui semble avoir été Moine de Saint-Guilain, dit clairement qu'on ne trouvoit presque rien de l'histoire du pieux Abbé dans les anciens Monuments. C'est pourquoi dans l'éloignement de plus de deux siecles qu'il en étoit, il n'eut que des traditions populaires pour le fond de son ouvrage. On voit cependant qu'il se servit aussi de quelques autres Legendes, nommément de celle de Ste Waldetrude, de laquelle il a emprunté plusieurs choses. Ces circonstances suffisent pour faire juger du mérite de l'ouvrage. Quant au style, il est souvent obscur et grossier, quoiqu'il y ait de la simplicité dans la maniere de narrer les faits.

p. [illegible] n. 10

' Hucbald de S. Amand dans un de ses écrits, fait mention d'une vie de S. Guilain. Mais il ne s'explique point assés pour discerner, s'il entend parler de la plus ancienne citée par Hildegaire, plûtôt que de celle qui la suivit, et dont il est ici question. L'on peut cependant l'entendre de la derniere, sur ce qu'Hucbald a vêcu plus de trente ans dans ce siecle ; et nous avons parlà une nouvelle preuve de l'époque que nous assignons à cette Legende.

p. 788. n. 1.

' Rainer, autre Moine de S. Guilain, composa une nouvelle vie du même Saint, avant le milieu du siecle suivant ; la même qui se trouve dans le recueïl de Surius, sans nom d'Auteur. Environ un siecle après Rainer, Philippe Harving, Abbé de Bonne-Esperance, en écrivit une autre de sa façon, et deux Poëtes travaillerent aussi sur le même sujet. C'est ce qu'on pourra rapporter plus en détail sur les siecles suivants.

Ibid.

Il n'y a pas de preuves si positives, quoiqu'il y en ait de suffisantes, pour placer au commencement de ce X Siecle, la vie de S. Evrolt, Abbé à Beauvais, mort vers la fin du VI, que divers Ecrivains ont confondu avec S. Evroul, Abbé d'Ouche, à cause sans doute de l'identité du nom latin *Ebrulfus*, que portoit l'un et l'autre. ' Il est certain d'une part, que l'Auteur, qui ne se fait point connoître, ne l'écrivit qu'un temps considerable après la translation du corps de ce Saint, qu'on fut obligé de soustraire en 850 à la fureur des Normans. ' D'ailleurs la très-grande antiquité du manuscrit, sur lequel le premier Editeur a publié cette vie, ne permet pas d'en éloigner l'époque du temps que nous lui assignons. C'est donc une faute ' dans le P. le Long, que de la renvoïer indistinctement au XII siecle. Ce n'est pas la seule que cet Ecrivain fasse dans cet article. Il y a avancé en-

t. 1. p. 368. n. 11. not.

[illegible]

[illegible] p. [illegible]

core que l'écrit est dans le recueïl de Surius, où ni les autres Editeurs, ni nous-mêmes, ne l'avons point trouvé.

Boll. 25. Jul. p. 192-194.

' Cette vie a souffert une autre attaque de la part du P. le Cointe, qui a prétendu que le Saint, dont elle contient l'histoire, est posterieur d'un siecle au temps que l'Auteur le fait vivre. Prétention au reste que les Sçavants successeurs de Bollandus ont solidement détruite. Ils en ont pris occasion de relever la bonne foi et la sincérité de l'Auteur. Celui-ci ne dit point où il a puisé ce qu'il rapporte. Il y avoit cependant plus de trois cents ans que S. Evrolt n'étoit plus au monde, lorsqu'il mit la main à son ouvrage. Comme il est fort succinct dans sa narration, il pourroit être arrivé qu'il n'auroit fait qu'abreger une ancienne et plus longue histoire.

Mab. ib. p. 366-368. | Bol. ib. p. 192-196.

' Dom Mabillon est le premier qui a donné cet écrit au public, avec de courtes notes, sur un très-ancien manuscrit appartenant à M. Joly, Chanoine de l'Eglise de Paris. ' Dans la suite, les Bollandistes l'ont fait réimprimer sur l'édition précedente, conferée à un manuscrit de l'Eglise de Beauvais, et l'ont illustré de nouvelles notes et d'observations préliminaires.

p. 196-198.

' A sa suite ils ont donné une relation des miracles operés par l'intercession du Saint : relation qui n'a été faite qu'après l'année 1457.

Le Beuf, t. 2. p. 109. not. | Ibid. | Mab. an. l. 39. n. 53.

Voici un Poëte, peu connu à la vérité, et suivant toute apparence d'aussi peu de mérite, qui paroît avoir vêcu à la fin du IX siecle, et au commencement de celui-ci. ' Il y a de lui dans un manuscrit de Notre-Dame de Paris, cotté B. XI, des vers sur S. Quentin, où se lisent en acrostiche ces deux mots : *Otgero Decano.* ' L'on ne doute point que cet Otger, Doïen de S. Quentin, ne soit le même qui fut ensuite Evêque d'Amiens, et qui mourut en 928, âgé de plus de cent ans.

Boll. 12. Aug. p. 739. n. 6 | Bail. 12. Août, tab. cr. n. 3.

Ce que l'on nomme communément les actes de S. Porcaire, Abbé de Lerins, et mis inhumainement à mort avec plusieurs de ses Moines, vers 730, ' n'est qu'un sermon prononcé au jour de la fête par un Moine de la maison. Les Critiques s'accordent à regarder cette piece comme ancienne ; quoiqu'ils conviennent en même temps, que l'Auteur étoit fort éloigné de l'époque qu'on vient de marquer. Opinion qui semble enfermer une contradiction apparente ; mais elle disparoît en supposant l'écrit du commencement de ce X siecle. Il n'y a point de temps qui lui convienne mieux, tant à cause de cette espece de contradiction, qu'on éloigne

par ce moien, que par la raison generale déja alleguée en un autre endroit : que ce fut alors que nos François commençant à respirer aprés les ravages des Normans, se mirent en devoir de rétablir le culte des Saints, et de les faire connoître aux peuples qui les honoroient.

L'Auteur étoit de ce petit nombre d'Ecrivains dont nous avons parlé, qui malgré l'ignorance et la grossiereté des temps, avoit fait de bonnes études, et mieux pris que les autres le genie de la langue latine. Sa piece est non seulement bien écrite; mais il y a encore évité de donner dans l'extraordinaire et le merveilleux : et il y rapporte les choses d'une maniere qui respire la pieté.

' Barrali l'a publiée dans la premiere partie de sa chronologie de Lerins, sur de trés-anciens manuscrits, comme il en avertit lui-même. Ceux qui ont dirigé la derniere édition de Surius, y ont fait entrer le même écrit, mais sans l'exorde, quoiqu'il se trouve dans l'édition précedente. ' En dernier lieu, les Continuateurs de Bollandus l'ont donné à leur tour, avec leurs observations ordinaires. Dom Mabillon s'est borné à en extraire ce qui lui a paru le plus convenable à l'éloge historique du saint Abbé qu'il a placé dans la premiere partie de son troisiéme Siecle Benedictin. ' Quant à ce que Mosander a publié sur S. Porcaire dans son supplément à Surius, ce n'est que le commencement de la vie de S. Maieul par Adelbalde, qui avoit déja paru dans l'appendice de la Bibliothéque des Peres de Margarin de la Bigne.

Lerin. t. 1. p. 220-223.

[illegible] 759.

[illegible]

' Plusieurs Sçavants croïent devoir rapporter aux premieres années du X siecle, la vie de S. Basle, Solitaire au diocése de Reims, mort vers 620. Ce n'est pas sans un légitime fondement. Il est constant d'une part, que l'Auteur anonyme, qui se représente comme Moine de l'Abbaïe qui porte aujourd'hui le nom du Saint, ne mit la main à son ouvrage, que plusieurs années aprés la translation de ses Reliques en 872, par le celebre Hincmar de Reims. Il n'est pas moins certain d'ailleurs, que cette vie étoit connuë dans le public, assés longtemps avant qu'Adson travaillât sur le même sujet, peu aprés le milieu de ce siecle. De sorte qu'il y avoit prés de trois cents ans que le Saint étoit mort, lorsque l'Anonyme entreprit d'écrire son histoire. ' Il ne l'executa que sur la tradition qui s'en étoit conservée dans son Monastere, sans qu'on eût pris le soin d'en rien écrire, de quoi il se plaint hautement. Il n'est donc pas

Mab. act. B. t. 2. p. 65 | Bail. 26. Nov. tab. cr. n. 3

[illegible] 12. 13.

surprenant d'y trouver peu de faits. Mais quoique l'Auteur n'y ait pas gardé une entiere simplicité, il n'a pas cherché à grossir extrémement sa matiere. Son écrit est assés succinct, et son style
p. 65-67. tolerable. ' Cette Legende, sur laquelle Adson en composa dans la suite une autre du même Saint, a été tirée des manuscrits, et mise au jour par Dom Mabillon, qui l'a accompagnée de quelques remarques.

On a dans ce qui porte le titre d'actes de S. Eloque, Abbé de Lagny, après le milieu du VII siecle, de quoi justifier ce que nous avons dit ailleurs, de l'indigence où se trouvoient divers Legendaires, qui manquant de matiere, dans l'ignorance où ils étoïent de la véritable histoire des Saints, dont ils vouloient écrire les vies, avoient recours à des Legendes étrangeres, et les copioient sans d'autre façon que d'y changer les noms, et tout au plus quelques autres circonstances. Un Moine, apparam-
Sur. ib. 3. Dec. 998. ment de Wassor au Duché de Luxembourg, ' où le corps du S. Abbé fut transferé sous le regne d'Eudes à la fin du IX siecle, entreprenant au bout de quelques années de le faire connoître
Mab. ib. p. 653 | An. t. 1. p. 411. n. 4. dans le lieu de sa translation, ' eut recours à la vie de S. Monble, autre Abbé de Lagny, et la travestit en celle de S. Eloque. C'est ce qu'a reconnu Dom Mabillon, au moïen du Bréviaire de Lagny, et d'un manuscrit de l'Abbaïe de Compiegne, qui contiennent la vie de S. Monble. Cette vie est la même que celle de S. Eloque, si l'on excepte les noms, et ce qui regarde la translation de l'un et de l'autre. Tels sont les actes de S. Eloque, que Mosander a publiés dans son supplément au recueïl
Sur. ib. p. 997. 998. de Surius, ' et ausquels Dom Mabillon a cru sagement ne devoir pas faire le même honneur.

A la page 174 et les deux suivantes de notre III volume, nous avons discuté assés au long ce qui concerne la vie de Sainte Pusine, vierge du Pertois en Champagne, morte quelques années après le milieu du V siecle. Les Continuateurs de Bollan-
Boll. 23. Apr. p. 170-173. dus, qui nous l'ont donnée au vingt-troisiéme d'Avril, ' ont mis à sa suite l'histoire de la translation de ses reliques, qui se fit en 860 de France à l'Abbaïe d'Hervorden en Saxe. Comme cette derniere piece n'est pas moins bien écrite que la pre-
Baill. 22. Sept. tab. cr. n. 7. miere, ' M. Baillet a jugé que l'une et l'autre étoit l'ouvrage d'un seul et même auteur; mais cette raison dénuée de tout autre appui, n'est point suffisante pour le persuader. Il seroit très-difficile de détruire les preuves que nous avons apportées, pour placer la vie de cette Sainte au VI siecle. Il est hors

de contestation, et l'on en a vû des exemples, qu'encore alors il se trouvoit en France quelques Ecrivains qui n'avoient pas entierement subi le joug de la Barbarie. Il n'est pas moins certain, qu'à la fin du IX siecle et dans le suivant, il y en avoit aussi qui écrivoient assés bien. C'est ce que nous avons déja établi, et dont on aura de nouvelles preuves dans la suite.

' La translation de la Sainte se fit dés 880 comme il a été dit. [illegible]
Cependant la maniere dont s'exprime l'Auteur qui en a fait la relation, ' montre qu'il ne l'entreprit que plusieurs années après; [illegible]
ce qui peut s'étendre jusqu'au commencement de ce X siecle. Il paroît fort instruit de l'histoire du siecle ' précedent ; et la con- n. 2
noissance particuliere qu'il avoit de celle du Monastere de Corbie, feroit croire qu'il en étoit Moine. Ajoûtés à cette circonstance, ' que le lieu où reposoient les Reliques, appartenoit à [illegible]
cette Abbaïe. De quelque endroit qu'il fût, on ne peut refuser de reconnoître, que c'étoit un homme sensé et judicieux, qui avoit du sçavoir et de la pieté.

Celui qui suit mérite le même éloge. C'est l'Auteur de la vie, ou plûtôt du panégyrique de S. Protade, Evêque de Besançon, mort comme on l'a vû à son article, en 624 tout au plus tard. ' Cet Ecrivain se représente comme aïant été de Be- 10. Feb. p. 413. n. 6.
sançon même. Dans l'éloignement où il se trouvoit du temps où le Saint avoit vêcu, il a eu recours pour traiter son sujet, à des lieux communs qu'il paroît avoir préferés à des traditions populaires. La façon dont il les manie, fait juger qu'il auroit réüssi à nous donner une bonne histoire s'il avoit eu des mémoires convenables. Qu'au reste il n'ait écrit au plûtôt que dans les premieres années du X siecle, c'est ce que prouve ' le nom [illegible]
grec *Chrysopolis*, qu'il emploie pour exprimer la ville de Besançon : expression dont on ne trouve point de vestige avant l'année 880. ' Jean-Jacques Chifflet avoit déja mis au jour cet écrit, [illegible]
mais imparfait, lorsque Bollandus en donna une édition entiere, avec ses observations ordinaires, au dixiéme de Février. Les leçons du Bréviaire de Besançon pour le jour de la fête du Saint, sont un abregé de l'ouvrage de notre Auteur.

Il y a trois différentes vies de S. Tillon ou Theau, Moine de l'Abbaïe de Solignac à deux lieuës de Limoges, sur la fin du VII siecle. ' Dom Mabillon a tiré les deux plus anciennes d'un [illegible]
Lectionnaire de cette maison, et en a publié la premiere en tout son entier, avec une grande partie de la seconde, qu'il y a jointe en forme d'appendice, le tout illustré de notes et d'ob-

Boll. 7. Juin, p. 376-380. servations historiques et critiques. ' Nous sommes redevables de la troisiéme à Bollandus, qui l'a fait imprimer avec des remarques de même nature, sur un manuscrit de l'Abbaïe de Clairmarais. Ces trois vies sont la production d'autant de Moines de Solignac, qui ont écrit en divers temps.

Celui qui l'a fait le premier, et qui avoit de la pieté, de la lecture et un certain talent pour cette sorte d'ouvrages, ne paroît pas l'avoir exécuté longtemps avant les premieres années du siecle qui nous occupe : nous en jugeons ainsi sur plusieurs Mab. ib. p. 996. n. 5. expressions de l'Auteur. ' Aïant occasion de parler de la fondation de son Monastere par S. Eloi en 631, il renvoïe aux chartes de cette maison, qui étoient déja anciennes à son égard, et p. 994. n. 3. qu'il qualifie de la sorte. De même, ' après avoir rapporté quelques miracles du Saint, il ajoûte qu'il s'en étoit fait plusieurs autres, mais qu'on en avoit perdu le souvenir par le long espace de temps qui s'étoit écoulé : *sed vetustate subripiente oblivioni sunt tradita.* Ce même éloignement où il étoit des temps ausquels les choses s'étoient passées, l'a obligé de se jetter sur des lieux communs pour remplir son écrit, et suppléer par-là aux faits qu'il ignoroit.

p. 1000-1001. ' Le second Auteur semble n'avoir entrepris son ouvrage que pour remplir le vuide qu'il trouvoit dans le précedent, sur-tout par rapport aux miracles. Son style est simple, mais assés clair, et retient plusieurs traits d'écrits du même siecle. Il y emploïe le terme de *tonna*, pour exprimer un vaisseau à mettre le vin.

Quant au troisiéme Auteur, il seroit difficile de déterminer le Boll. ib. p. 376. temps auquel il a mis la main à son ouvrage. ' Seulement il est certain qu'il est posterieur aux deux autres, comme il l'avouë lui-même. Ce fut à la priere de ses freres qu'il se porta à exécuter son dessein, qui consiste proprement à avoir fondu les deux écrits précedents en un seul, auquel il a ajoûté quelques nouveaux lieux communs, et deux circonstances qui ne se lisent p. 378. n. 13. pas dans les autres. ' La premiere, c'est qu'il suppose que S. Teau fut Abbé de Solignac, au lieu que le premier Auteur ne lui donne que la qualité de simple Moine. L'autre circonstance, c'est qu'il paroît avoir cru qu'il falloit être revêtu du Sacerdoce pour pouvoir exercer les fonctions d'Abbé. Du reste cet Ecrivain étoit homme d'érudition, et n'écrivoit pas mal : à cela p. 376. 377. n. 2. 3. près néanmoins qu'il use trop souvent de consonances. ' Il se défend toutefois d'avoir eu aucune affectation dans son style,

ayant préferé la maniere d'écrire la plus à portée des simples, en faveur desquels il avoit particulierement entrepris son ouvrage.

On a fait à S. Turiave, Evêque de Dol dans l'Armorique, presque le même honneur qu'à S. Teau, en consacrant deux Legendes à sa mémoire; mais par malheur toutes les deux n'en valent pas une qui soit même tolerable. ' Comme l'on ignore le temps auquel le Saint a vécu, ' quoique M. Baillet le place vers le milieu du VIII siecle, on ne sçauroit assurer non plus en quel tems a été composée la premiere de ces Legendes. Ce qu'il y a de moins équivoque, c'est qu'elle paroit avoir existé avant ' la translation des Reliques du Saint, qui se fit à Lerins sur la fin du IX siecle. Elle ne vaut pas, après tout, la peine d'en parler. C'est un éloge confus, mal écrit, où le merveilleux et les fables tiennent lieu de faits. Ces défauts n'ont pas empêché ' que les successeurs de Bollandus ne l'aient fait imprimer, avec des observations et des notes qui valent incomparablement mieux que le texte.

La seconde Legende ' est l'ouvrage d'un Moine de Lerins, qui y travailla par ordre de son Abbé, quelques années après la translation de S. Turiave. Celle-ci ne différe de la précedente, qu'en ce qu'elle est enflée d'une plus grande abondance de paroles, de quelques nouveaux prodiges, et qu'elle est en un style moins mauvais, qui a pourtant de grands défauts. Du reste, le fond des choses est le même dans l'une et l'autre piece. ' La seconde avoit déja été imprimée par Vincent Barrali dans sa Chronologie de Lerins, sur un manuscrit de S. Germain des Prés, ' lorsque les Bollandistes lui ont fait le même honneur, en la plaçant à la suite de la premiere Legende.

La piece qui suit vaut encore moins que les deux dont on vient de rendre compte, et c'est beaucoup dire. C'est une prétenduë histoire de la Translation du chef de S. Jean Baptiste en l'Abbaïe de S. Jean d'Angeli en Saintonge. ' On croit que ce qui donna occasion à la fabriquer, furent, ou les bruits qui se répandirent en France à la fin du IX siecle, que ce chef se conservoit à Constantinople, ou quelque translation qui s'en fit du lieu où on l'avoit caché par la crainte des Normans. Quoi qu'il en soit de l'occasion, l'on soupçonne fortement, sans néanmoins qu'on en ait de preuves bien positives, que c'est la production d'un Moine de S. Jean d'Angeli, qui aura entrepris cette histoire prétenduë, pour tâcher d'assurer la tradition de son Monastere qui se croioit en possession de ce précieux tré-

p. 624. n. 26.

Lerin. t. 2. p. 186-1..

n. 244-247.

sor. On ne doute point non plus que l'ouvrage n'ait reçû l'être au commencement du X siecle; mais celui qui y a mis la main n'a réussi qu'à faire connoître son ignorance grossiere, et à répandre de plus épaisses ténébres sur une tradition déja trop embroüillée. Il y a tellement donné carriere à son imagination, qu'on ne peut s'empêcher d'y reconnoître une pure fable. ' L'écrit ne fut point regardé autrement avant la fin du même siecle, et dans la suite, tant par Ademar de Chabanois et l'Auteur de la Vie de S. Leonard, que par Guibert de Nogent.

p. 754-756.

Cela posé, on ne peut assés s'étonner de ce qu'il s'est trouvé des gents de Letres qui ont décoré une pareille piece du nom respectable de S. Cyprien de Carthage. Elle se trouve cependant dans presque toutes les éditions des œuvres de cet ancien Pere de l'Eglise. Au moins l'avons-nous vû dans celles de Jaques de Pamele, d'Oxfort, ' et la derniere de Paris. L'erreur, il faut l'avouer, est des plus grossieres. On avoit cependant tous les moyens de l'éviter dans l'écrit même, pour peu de reflexion qu'on y eût voulu faire. Il y est parlé des Vandales, d'un Pepin, Roi d'Aquitaine. On y apperçoit le genie et le tour d'un Ecrivain François; et le style est visiblement différent de celui qu'on emploïoit au III siecle de l'Eglise. ' Après tant d'éditions, les Continuateurs de Bollandus ont encore eu la complaisance d'en grossir leur recueïl, et d'y faire de très-amples observations.

Cyp. app. p. 245-254.

Boll. ib. p. 754-761.

' Ce fut aussi au commencement de ce siecle, que Rainon, Evêque d'Angers fit retoucher la Vie de S. Maurille, l'un de ses prédecesseurs, que S. Magnobode ou Maimbœuf, autre Evêque du même Siege, avoit composée dès 619. On ne peut se tromper sur la date de l'ouvrage retouché; puisque l'Interpolateur a eu lui-même soin de marquer, qu'il y travailla en 905, la vingt-cinquiéme année de l'Episcopat de Rainon. L'Apologiste de S. René s'est beaucoup recrié contre ceux qui ont découvert cette interpolation, et en ont donné les preuves. Mais elle n'en est pas moins réelle, pour tout ce qu'il a pû dire à ce sujet. Elle se trouve constatée par l'existence de l'original interpolé, et par l'autorité d'un Ecrivain du même siecle. On peut voir au reste ce que nous avons déja dit sur cet article aux pages 390, 482, 483, 574 et 575 de notre III volume, sans qu'il soit besoin de nous y arrêter ici davantage. Seulement nous ajoûterons, ' que l'écrit de l'Interpolateur se trouve imprimé sous le nom de Fortunat de Poitiers dans la collection de Surius, au treiziéme de Septembre, et que dans plusieurs ma-

Gr. t. pr. n. 80 | Fr. p. 1282 | Till. H. E. t. 10. p. 784. 785.

Sur. 13. Sep. p. p. 196-203.

nuscrits il se lit à la tête, une letre faussement attribuée à S. Gregoire de Tours, mais qui peut bien être de l'Interpolateur. (II.)

MARTINIEN,

MOINE FRANÇOIS.

MARTINIEN, presque inconnu jusqu'ici, mérite néanmoins de tenir quelque rang dans notre Histoire. ' Dès sa jeunesse il embrassa la vie monastique. On ne sçait pas précisément en quel monastere; quoique la présomption soit pour celui de Rebais au Diocèse de Meaux. Au bout de quelque temps ses Supérieurs l'envoïerent dans un autre, pour s'instruire plus à fond de la discipline réguliere. La description qu'il en fait lui-même, en le représentant comme une maison autrefois très-opulente, et où il y avoit jusqu'à deux cents soixante Moines, convient assés à l'Abbaïe de Marmoutier. Opinion qui se peut confirmer par le choix que Martinien fit des Clercs de S. Martin de Tours, pour leur adresser une partie de l'ouvrage qu'il a laissé à la postérité. Il trouva dans ce nouveau Monastere des faux freres et des envieux de la part desquels il eut beaucoup à souffrir; mais cette persécution ne lui fut point infructueuse. Elle l'engagea à se retirer dans une solitude, où il conçut et exécuta le dessein de son ouvrage. Tout ce qu'il nous y apprend et de l'état de l'Ordre monastique, et des mœurs generales de son temps, désigne clairement la fin du IX siecle, et les premieres années du X. Aussi le manuscrit qui contient l'ouvrage, et qu'on croit être l'unique qui existe aujourd'hui, remonte-t-il jusques-là; puisqu'il paroissoit à Dom Mabillon avoir dès-lors plus de sept cents ans d'antiquité. C'est-là tout ce que l'on sçait, et peut-être tout ce qu'on peut se flatter de sçavoir de plus memorable sur la personne de Martinien. [illegible]

' L'ouvrage qu'on a de lui, est divisé en quatre livres. Ce sont des exhortations, qui roulent entiérement sur la Morale, et dans lesquelles il nous a laissé une vive peinture des mœurs de son siecle. Il y fait un examen de ce qui se passoit dans tous les états, parmi les Ecclésiastiques et les Moines, comme parmi les Laïcs, et en marque les vices et les défauts, sans flatter ni les uns ni les autres. On a vû à quelle occasion il entreprit cet ouvrage. ' Le but qu'il s'y proposoit, étoit la gloire de Dieu. app. ibid.

sa propre utilité et celle de ses Lecteurs. Il esperoit que ceux-ci en deviendroient meilleurs, comme il se proposoit de le devenir lui-même, en le relisant de temps-en-temps, et qu'ainsi Dieu en seroit glorifié. Après qu'il y eut mis la derniere main, il l'envoïa à l'Abbé de son Monastere, qu'il ne désigne que par un J, la premiere letre de son nom. Quoiqu'il ne se trouve point d'Abbé de Rebais de ce temps-là, dont le nom com-

l. 41. n. 35. mence de la sorte, ' on ne laisse pas de croire qu'il s'agit d'un Abbé de cette maison, sur ce qu'elle s'est trouvée dépositaire de l'ouvrage. On sçait qu'il n'y a point de listes exactes de tous les Abbés qui gouvernoient alors les Monasteres. Peut-être même que la personne désignée n'étoit que le Prévôt ou Doïen de Rebais, suivant l'usage des Abbaïes qui étoient entre les mains

app. ib. d'Abbés non réguliers. ' Aussi Martinien ne lui donne-t-il que le titre de Reverendissime Pere, *Reverendissimo Patri*. Pour lui, il ne prend que la qualité de dernier de tous les Moines, *omnium Monachorum infimus* : expression fort ordinaire aux Ecrivains de son temps et de sa profession.

l. 41. n 35. ' Les deux premiers livres sont emploïés à traiter ce qui regarde les Moines, ausquels l'Auteur les adresse. Dans le premier il s'éleve avec force contre ceux, qui violant la Regle de S. Benoît, en ce qui regarde la modestie des habits, en portoient de précieux. Il passe ensuite à leur reprocher qu'ils avoient abandonné l'exercice de la priere; que sous prétexte d'enseigner les gents du dehors, ils sortoient de leur cloître, s'arrogeoient le titre de Maître, avant qu'ils fussent devenus disciples, et cherchoient à s'élever de-là aux honneurs et aux dignités. Dans le second livre Martinien traite particuliérement des Cénobites, ausquels il donne plusieurs avis, et dont il met le genre de vie au-dessus de celui des Hermites. Il a soin de prévenir le reproche que les lâches pourroient lui faire au sujet des engagements de leur état, qu'il leur remet sous les yeux. Il leur montre, qu'il n'exige d'eux que ce qu'en demandent l'Evangile et la Regle qu'ils professoient. Il insiste sur le violement de la loi du silence, sur-tout dans l'église, le dortoir, le refectoir et la cuisine.

Ibid. ' Notre Auteur emploïe son troisiéme livre à relever les abus et les irrégularités qui s'étoient glissés dans le Clergé. Il l'adresse aux Chanoines de S. Martin, avec une inscription magnifique, dans laquelle il les qualifie ses très-nobles et très-illustres Seigneurs. Ce que Martinien dit des vices du Clergé

dans cette partie de son ouvrage, s'accorde parfaitement avec la censure qu'en fit en 909 le Concile de Troslei. Il leur reproche en géneral les trois vices qui dominoient alors en France : l'orgueil, l'avarice, la volupté. Entrant dans un certain détail, il blâme en eux leur façon de s'habiller, peu convenable à des clercs, la chasse, le port des armes, l'habitation avec les personnes de l'autre sexe, un trafic indigne de leur profession.

' Enfin le quatriéme et dernier livre de l'écrit de Martinien est adressé aux Laïcs, ausquels il tâche d'inspirer l'horreur du vice et l'amour de la vertu. Ce qu'il y dit, tend en particulier à les détourner des délices charnelles, qui perdent l'âme en flattant la chair; de la passion d'occuper les premieres places et de dominer; de la fausse espérance qu'ils établissoient dans les choses périssables de cette vie. Ibid.

De tout ce grand ouvrage, ' Dom Mabillon qui l'avoit lû, n'a jugé à propos que d'en publier la préface, ou épitre dédicatoire, avec quelques lignes du commencement du premier livre. M. du Cange s'en est servi pour son Glossaire, et l'a marqué dans le catalogue de livres qui est à la tête, mais comme appartenant à l'Abbaïe de S. Germain des Prés, où il avoit sans doute été apporté de Rebais, et sous ce titre impropre : *De Monachorum laude et institutione.*

THEOTMAR,

ARCHEVÊQUE DE SALTZBOURG.

'THEOTMAR remplit le Siege metropolitain de Saltzbourg, qu'on nommoit alors Juvave, depuis 881 jusqu'en 907. L'Histoire ne nous apprend point d'autre évenement de sa vie digne de remarque, ' sinon la part principale qu'il eut à une longue et célébre Letre, dans laquelle on trouve plusieurs faits intéressants, sur-tout au sujet de l'établissement de l'Eglise des Sclaves, qui commençoient à prendre le nom de Moraves. Cette Letre lui est commune avec les autres Evêques de Baviere, ' qui presque tous étoient nés, comme Theotmar, sujets des Rois François. ' Elle est adressée au Pape Jean IX, et par conséquent de l'année 901, au plûtôt. p. 46

' L'inscription en est remarquable pour sa singularité. Outre la qualité de Souverain Pontife, les Evêques y donnent encore

à Jean le titre de Pape universel, non d'un seule ville, mais de tout le monde entier : *non unius urbis, sed totius orbis.* Pour eux, ils ne se qualifioient que les très-humbles fils de sa paternité : *humillimi paternitatis vestræ filii.* C'est la premiere fois que nous trouvions des Evêques s'exprimer de la sorte en parlant à un Pape. On en verra encore d'autres, dans la suite de l'histoire de ce siecle, tenir à-peu-près le même langage. On peut donc rapporter à ce temps-ci l'origine de ces façons de parler.

p. 499. 500. ' Theotmar et les autres Evêques dans leur Letre se proposent deux objets principaux. D'abord ils se plaignent de l'injustice qu'on vouloit faire à l'Eglise de Passau, et à laquelle le Pape sembloit donner les mains. Depuis la conversion des Sclaves par le ministere des Evêques de Passau, leur païs avoit toûjours fait partie de ce Diocèse; néanmoins on travailloit à l'en soustraire. Ces peuples au moyen, disoit-on, de grosses sommes d'argent, avoient obtenu de Rome un Archevêque et deux Evêques, qui tentoient à établir dans le païs un Siége métropolitain avec des Suffragants. Theotmar et ses associés montrent fort bien qu'une telle conduite étoit manifestement contraire à la disposition des anciens Canons et des decrets du Saint-Siége.

p. 500. 501. ' Ensuite ils passent à se justifier des calomnies dont les Sclaves les avoient chargés, nommément au sujet des Hongrois. Ils en prennent occasion de toucher quelques-uns des ravages de cette nation féroce et cruelle; et leur Letre est un des premiers monuments qui nous la font connoître. Ils la finissent par quatre vers hexametres, dans lesquels ils souhaitent au Pape qu'il imite les vertus de Pierre, comme il en occupe la place, afin qu'il puisse plus efficacement interceder pour eux auprès du Seigneur. On ignore quel fut le succès de cette Letre.

Hinc. C. p. 641-646. Il y en a cinq éditions faites en différents temps. ' La premiere dont nous aïons connoissance, est dûe aux soins de M. des Cordes, qui la publia en 1615 parmi les autres monuments dont il accompagna les opuscules d'Hincmar de Reims. ' L'Auteur de l'histoire de la Métropole de Saltzbourg l'insera ensuite dans le premier volume de son Ouvrage. Depuis, ' les PP. Cossart et Labbe lui ont donné une double place dans le IX tome de la collection generale des Conciles. On cite à la marge les deux divers endroits où se trouve cette Letre. ' Enfin ceux qui ont dirigé la derniere édition de la Bibliothéque des Peres, l'ont fait entrer dans le XVI volume de leur Recueïl. La partie singuliere de l'inscription conçûë en ces termes : *non unius urbis,*

Salisb. metr. ib. p. 44-46.

Conc. ib. p. 244-247. 498-501.

Bib. PP. t. 16. p. 766. 767.

sed totius orbis, ne se lit point dans l'édition de M. des Cordes, ni dans celle de la Bibliothéque des Peres, non plus qu'au premier endroit cité de la collection des Conciles.

REMI,

Moine de S. Germain d'Auxerre.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

[a] REMI, le plus celebre Docteur qu'ait eu l'Eglise de France, à la fin du IX siecle, et au commencement du X, nous est moins connu par les évenements de sa vie, que par sa doctrine et ses écrits. On ignore le lieu et le temps précis de sa naissance. En géneral la présomption est en faveur de la Bourgogne. De même, il paroît par la suite de son histoire, qu'il naquit quelques années avant le milieu du IX siecle. Il est par conséquent différent [b] de ce Remi proche parent de Loup Abbé de Ferrieres, qui en parle comme d'un homme fort connu dès ce temps-là.

Celui qui fait le sujet de cet article, se rendit Moine à l'Abbaïe de S. Germain d'Auxerre, [c] et y fit ses études sous le pieux et sçavant Heiric, disciple d'Haimon, depuis Evêque d'Halberstat, et de Loup de Ferrieres. Remi à cette Ecole eut pour condisciples le Prince Lothaire, fils de Charles le Chauve, et le celebre Hucbald, Moine de S. Amand. Il y fit tant de progrès dans l'une et l'autre Literature, qu'il en devint le Modérateur à la mort d'Heiric, qui le laissa ainsi héritier de son sçavoir comme de sa chaire. Après que Remi y eut formé des disciples capables de le remplacer, [d] la Providence qui le destinoit à soûtenir les Letres en plusieurs endroits de la France, où les divers troubles dont le roïaume étoit alors agité, les poussoient à un entier dépérissement, le fit passer d'Auxerre à Reims. Les Ecoles de cette Métropole étant tombées, et l'Archevêque Foulques voulant les relever, ne crut pas y pouvoir mieux réussir, qu'en y appellant Remi et Hucbald son condisciple. On a parlé ailleurs du relief que reçurent ces Ecoles de la présence de ces deux habiles Maitres. Remi y enseigna les Letres humaines et



la Théologie, et eut la gloire de voir l'Archevêque même prendre de ses leçons. Le fonds de sa Théologie étoit tiré de l'Ecriture et des Peres. ' Un manuscrit de son commentaire sur les Epîtres de S. Paul, fait en 1067, nous apprend que ce fut à Reims qu'il expliqua cet Apôtre. On ne convient pas de l'année précise à laquelle il y alla enseigner. Les uns placent cette époque dès le commencement de l'épiscopat de Foulques : les autres la renvoïent dix ans plus tard en 893, ce qui paroît le mieux fondé.

Bib. PP. t. 8. p. 888.

Sculfe, successeur de Foulques, et les autres que Remi forma à son Ecole, y soûtinrent les études après lui, pendant tout le X siecle, avec une certaine réputation, tant par eux-mêmes que par leurs Eleves. ' Ce fut des disciples de Remi, que l'Historien Frodoard, et les autres gents de Letres ses contemporains et compatriotes, reçurent leur instruction. Ce fut aussi sous ses disciples et non sous le Maître même, comme quelques Modernes l'ont avancé, ' qu'Abbon de Fleuri alla étudier la Philosophie et les autres Siences. ' Hildebolde et Blidulfe, deux autres disciples de Remi, plûtôt à Reims qu'ailleurs, comme il paroît, porterent sa doctrine, et l'amour qu'il leur avoit inspiré pour les Letres, l'un à S. Mihel pour le diocèse de Verdun; l'autre à Metz, dont il fut Archidiacre; puis à Gorze, où il se rendit Moine. De-là l'origine de ce renouvellement des Etudes qu'on vit alors dans presque toute la Lorraine.

Mab. act. ib. p. 327. n. 8.

t. 8. p. 30. n. 3.

t. 7. p. 363. 388. n. 10. 69.

Après la mort de Foulques, ' Remi passa de Reims à Paris, et y ouvrit la premiere Ecole publique, qu'on sçache certainement avoir été établie dans cette grande ville. Entre les Sciences qu'il y professa, l'on ne nomme que la Philosophie et les Arts libéraux; mais il est hors de doute qu'il y donna aussi des leçons de Théologie. Dans celles qu'il faisoit sur la Philosophie, il avoit choisi pour guide la Dialectique, qu'on attribuoit alors à S. Augustin, comme faite en faveur de son fils Adeodat; et pour les autres Arts libéraux, Martianus Capella, qu'il avoit pris lui-même soin de commenter, pour le rendre plus utile. De tous les Disciples qui sortirent de cette Ecole, qui fut, comme on l'a dit ailleurs, le premier berceau de l'Université de Paris, on ne nous fait connoître qu'Odon, depuis Abbé de Cluni, l'un des plus saints et sçavants personnages de son siecle, et qui devint ainsi la gloire et la couronne de son Maître. On peut juger par-là du mérite des autres éleves de Remi. Après un zéle aussi infatigable, et tant de travaux pour étendre l'em-

p. 151. 157. n. 3. 19.

pire des Letres, c'est trop peu dire, ' comme fait Platine, que l'on fut redevable à la vertu et à la doctrine de Remi, de ce que les temps du Pontificat de Formose ne furent pas entiérement malheureux. ' Un des Historiens de S. Odon va plus loin, et ne craint pas d'assurer que ce fut par les soins de ce sçavant homme, que les Etudes déja presque tombées par le malheur des temps, reprirent une nouvelle vigueur. *Florescebant sub eo studia, quæ obsoleverant jam per tempus : quia tunc primum ex ejus magisterio nascerentur.*

On ne sçait pas précisément combien de temps Remi enseigna dans l'Ecole de Paris. Nous avons montré en un autre endroit, par l'âge qu'avoit alors Odon son disciple, qu'il y enseignoit encore les premieres années de ce X siecle. On a encore moins de lumiere sur le lieu de sa retraite, supposé qu'il quittât Paris, et sur l'année de sa mort, quoi qu'il semble qu'il ne vécut pas au-delà de 908. ' Deux Sçavants de nos jours ont avancé, qu'il s'étoit retiré à l'abbaïe de Montfaucon au diocèse de Verdun. Mais leur sentiment n'est appuïé que sur deux Letres qu'ils lui attribuent, et que nous ferons voir dans la suite lui être postérieures de plus de cinquante ans. Tout ce que l'on sçait de la mort de ce grand homme, ' c'est qu'elle est marquée dans un ancien Necrologe de la Cathédrale d'Auxerre, au sixiéme des nones, c'est-à-dire au second jour de Mai, avec le titre d'excellent Docteur : *Obiit Remigius Monachus, et egregius Doctor.*

' Deux Historiens, qui écrivoient dans le siecle même qu'il mourut, le qualifient un très-sçavant Maitre ; et c'est avec justice qu'on lui donne tous ces titres d'honneur. Son mérite et son autorité sont d'un grand poids parmi les Théologiens ; et l'on ne fait pas difficulté de le regarder comme un Auteur comparable aux anciens Peres de l'Eglise. Il les avoit lûs avec fruit, et s'en étoit approprié les sentiments, qu'il a fait passer dans ses ouvrages. Quoiqu'il eût pour tous un grand respect, il avoit néanmoins une certaine prédilection pour S. Augustin. C'est l'Auteur, dont la plume qui a dirigé la tradition de la doctrine de l'Eglise d'Auxerre, ait fait un plus fréquent et plus heureux usage. ' Remi n'avoit pas moins d'érudition profane, que de Literature sacrée ; et ceux qui l'ont mieux connu, louent également en lui l'une et l'autre. De même, ' Sixte de Sienne ne releve pas moins sa sainteté que son sçavoir.

' Trithéme dit qu'on croioit de son temps que Remi avoit

Chr. hir. t. 1. p. 35 | Cav. p. 474. 1. été Evêque d'Auxerre. C'est une erreur, plus spécieuse au reste que celle qui l'a fait confondre avec S. Remi, Archevêque de Mell. scri. c. 76. Lyon. Il seroit difficile de rendre raison ' pourquoi on lui a donné quelquefois le nom d'Heymon, sous lequel le représente c. 66. un Ecrivain du XII siecle. Car bien que ce même Auteur ' en un autre endroit parle de Remi sous son veritable nom, il est c. 76. visible que c'est encore lui qu'il fait revenir sur les rangs, ' sous le nom d'Heymon le Sage, Moine de S. Germain d'Auxerre. Il n'y a qu'à lire le catalogue des ouvrages qu'il attribuë à ce dernier, pour se convaincre de ce que nous avançons. Seroit-ce que dès-lors on avoit fait porter le nom d'Haimon, Evêque d'Halberstat, à des écrits qu'on sçavoit d'ailleurs être la production d'un Moine de S. Germain d'Auxerre? Ou ne seroit-ce pas plûtôt cette dénomination, supposé qu'elle ait un autre fondement, qui auroit fait enlever à Remi plusieurs de ses ouvrages, pour en transporter l'honneur à l'Evêque Haimon? Ce qu'il y a de certain, c'est que cette confusion n'est que trop réelle, comme on va le voir par la suite.

Montf. Diar. it. p. 36. Après tout il étoit aisé d'y tomber, ' parce que la modestie et l'humilité de Remi l'empêchoient de mettre son nom à la tête de ses ouvrages : c'est ce qu'un de ses copistes du XI siecle s'est cru obligé d'apprendre à la postérité. La plûpart de ceux qui ont pris soin de l'y rétablir en copiant ses écrits, ne donnent à l'Auteur que le nom de Dom. Et comme on ne l'a souvent exprimé que par la seule letre initiale D, afin d'abréger, quelques Editeurs ont crû que ce D signifioit *Divus,* et l'ont ainsi imprimé à la tête des ouvrages de Remi qu'ils ont donnés au public. Mais Bernard de Sandoval, Archevêque de Tolede, et grand Inquisiteur en Espagne, ne put souffrir qu'on décorât Remi d'un titre qui ne se donne ordinairement qu'aux Peres de l'Eglise : de sorte que dans la fameuse, mais pas toûjours juste censure de plusieurs écrits que fit faire ce Prélat, il fut arrêté qu'on en priveroit Remi.

§ II.

SES ECRITS.

Quelque occupé que fût Remi à enseigner publiquement les Letres divines et humaines, il étoit si laborieux, qu'il trouva encore du temps pour composer grand nombre d'ouvrages sur l'une et l'autre Literature.

1° Il y a de lui un Commentaire sur la Genese, qui est de-

meuré longtemps enseveli dans la poussiere, et qui ne paroît avoir été connu pendant les six premiers siecles qui ont suivi l'Auteur, que du seul Anonyme de Molk. On est redevable à Dom Bernard Pez, Bibliothécaire du même endroit, de l'avoir tiré de l'obscurité. ' L'aiant trouvé dans deux manuscrits, l'un fort correct de l'Abbaie de Tegernsée, et l'autre de Garsten, il en a fait présent au public, en lui donnant place dans le IV volume de ses Anecdotes.

Remi a usé d'un grande brieveté dans ce Commentaire. Il n'y explique pas même toutes les parties du texte sacré, aiant laissé plusieurs versets de chaque chapitre sans y toucher. D'abord il donne le sens literal, et passe ensuite au spirituel ou allégorique, ' qu'il préfere à l'autre, comme plus propre, dit-il, à la nourriture de l'ame. Quoiqu'il eût beaucoup de lumiere, il manque quelquefois de justesse dans cette sorte d'explications allégoriques. Le fonds de son Commentaire est pris, suivant la coûtume de son temps, de ce que les Peres avoient déja dit sur le même livre. Remi y cite aussi en quelques endroits les traditions des Juifs. En general, cet ouvrage est grave, édifiant, bien écrit; mais il ne faut pas s'attendre à y trouver une explication exacte et lumineuse, qui donne l'intelligence de toutes les difficultés que présente ce premier livre de Moyse.

' L'Auteur y débute par expliquer en Philologue quelques traits de la préface de S. Jerôme sur le Pentateuque. Il étoit dans l'opinion, que Didier, à qui elle est adressée, avoit été Evêque. Il rejette avec S. Jerôme, l'histoire fabuleuse touchant les cellules separées, où quelques Anciens prétendent qu'avoient été enfermés les septante Interpretes pour faire leur version. Il ne fait pas paroître tant de justesse dans la difference qu'il établit entre une histoire et des annales. ' C'est dans le même ouvrage que Remi expose le sentiment singulier où il étoit, touchant la situation du paradis terrestre, sentiment que nous avons rapporté ailleurs. ' Il croioit aussi que les Juifs ne se convertiront qu'à la fin du monde, ' et que l'Antechrist naîtra de la tribu de Dan.

2° Non seulement Remi a commenté la Genese, mais si l'on s'en rapporte à l'autorité de quelques manuscrits et d'un Auteur du XVI siecle, il écrivit encore sur les autres quatre livres de Moyse. ' Sixte de Sienne, qui ne fait ordinairement mention que des ouvrages qu'il avoit vûs, marque expressément entre les autres écrits de Remi, un commentaire

sur le Pentateuque; mais il y a toute apparence, que cet Auteur aura été trompé par la fausse inscription de quelques manuscrits.
Pez, ib. diss. p. 1. En effet, ' Dom Bernard Pez nous apprend qu'il en avoit trouvé trois, deux du XII siecle, et le troisiéme du XIV, qui contiennent une explication du Peutateuque, sous le nom de Remi, et que les aïant examinés de plus près, il avoit reconnu que c'est le Commentaire de Raban Maur sur les mêmes livres.

3° Il n'en est pas de même des Psaumes. Remi les a réellement commentés; ' et l'Anonyme de Molk, écrivain du XII siecle, avoit eu connoissance de son ouvrage. Sigebert, il est vrai, ni les autres Bibliographes, jusqu'à Trithéme, n'en font nulle mention; mais le fait n'en est pas moins certain. L'on en fut convaincu, ' lorsqu'en 1536, on vit sortir ce Commentaire des presses d'Euchaire Cervicorne, Imprimeur à Cologne. Le volume est *in-folio;* et ce fut Godefroi Historpius qui fit les frais de l'édition. Le manuscrit sur lequel elle fut faite, ne portoit à la vérité aucun nom d'Auteur; mais l'Editeur ne douta point que ce ne fût-là le Commentaire sur le Psautier que Trithéme nomme entre les autres ouvrages de Remi d'Auxerre. Dans cette persuasion, il lui en fit porter le nom en le décorant du titre d'Evêque. Cette attribution n'est rien moins que hazardée. [1] On y reconnoît aisément tout le genie et la maniere d'écrire de Remi, ' qui y est même nommé plusieurs fois : derniere circonstance dont l'Editeur n'a pas sçû profiter pour appuïer le sentiment qui donne à Remi l'écrit en question. Il en conclut au contraire, que l'explication du Psaume où il se trouve ainsi nommé, appartient à un autre Auteur; mais il n'y a qu'à la lire pour se convaincre qu'elle est de la même plume que le reste du Commentaire.

Mell. scr. c. 66.

Bib. S. Vin. cen.

Rem. in Ps. 143. p. 1293. 1294.

La maniere dont Remi y est nommé, considérée par toutes ses faces nous fait croire que l'Auteur y avoit imité l'exemple de quelques autres Interpretes de son siecle, comme Raban Maur, qui pour distinguer ce qu'ils empruntoient des Anciens, de ce qu'ils tiroient de leur propre fonds, avoient coûtume de marquer leur nom vis-à-vis de ce qu'ils disoient d'eux-

1 On n'explique point ce qui a donné lieu à la conjecture par laquelle on a voulu transporter l'honneur de ce Commentaire à un certain Manegond, ou Manegold, Alleman de nation : si ce n'est qu'il a aussi écrit sur les Psaumes et sur les Epitres de S. Paul Mais la conjecture demeurera pure conjecture, et Remi en possession de l'ouvrage.

mêmes. Il arrivoit quelquefois, que ces noms passoient de la marge dans le corps de l'ouvrage. Remi aura infailliblement suivi cette maxime dans son original, à commencer dès le premier Psaume; mais les copistes auront négligé de la faire passer dans leurs exemplaires. On a déja vû qu'ils en ont ainsi usé à l'égard de plus d'un des écrits de Raban. De-là vient que le nom de Remi ne se lit que dans l'explication du Psaume 143. où il s'est conservé comme par hazard.

Sixte de Sienne, qui avoit lû avec attention ce Commentaire de Remi, reconnoît qu'il a réussi à y recueillir en abregé tout ce que S. Ambroise, S. Augustin et Cassiodore ont dit de plus important sur les Psaumes : ce qui n'a pas empêché que l'Auteur n'y ait ajoûté diverses choses nouvelles, qu'il a jugées utiles pour une plus grande intelligence du texte.

Remi le commence par des prolegomenes, ou observations préliminaires, dans lesquelles il donne l'interprétation, tantôt literale, tantôt mystique, de tout ce qui a trait au Psautier. Il y explique, par exemple, ce qu'on entend par Psaume, de quels instruments on se servoit pour les chanter, comment on doit entendre leurs divers titres, et autres choses semblables. Il y a fait entrer la courte letre de S. Jerôme au Pape Damase sur la doxologie; un autre du même Pere à Sainte Paule sur l'alphabet des Hébreux; le petit écrit où S. Augustin recherche les propriétés et l'excellence des Psaumes : enfin une liste de la valeur de chaque letre de l'alphabet grec, valeur qui y est marquée en caracteres grecs et romains, et exprimés par les termes qu'emploïent les Grecs dans leurs supputations, lorsqu'il s'agit de nombres.

Dans la courte préface que Remi a mise à la suite de ses prolegomenes, il continuë de donner des notions de ce qui peut contribuer à l'intelligence des Psaumes. Il s'y declare pour l'opinion qui les attribue tous à David, comme à leur véritable Auteur, et qui suppose que les titres qui se lisent à la tête, sont de la façon d'Esdras. Parlant de l'intention generale du Prophéte dans tout le corps des Psaumes, il dit qu'il a eu en vûë de consoler la posterité d'Adam, en lui faisant comprendre, qu'étant tombée par le peché de ce premier pere, d'un bonheur infini dans d'extrêmes miseres, elle n'en peut sortir que par la grande misericorde de Dieu. Quant à l'intention particuliere qu'il a dans chaque Psaume, le Prophéte tend, ajoûte Remi, à y montrer à l'homme, de quelle maniere et par quel moïen

il peut se relever de telle ou telle chûte, se dégager de telle ou telle misere : ce qu'il ne peut faire que par JESUS-CHRIST, et en imitant J.-C. Tel est en abregé le plan que Remi se forma en entreprenant d'écrire sur les Psaumes; et l'on doit dire à sa loüange, qu'il l'a fort bien executé.

Il est peu de Commentaires sur les Psaumes, d'où l'on puisse tirer plus de lumiere pour le sens spirituel, et plus de connoissance sur presque tous les points de la religion chrétienne. Il doit donc paroître surprenant, de ce qu'on en ait fait si peu d'éditions. Outre celle de Cologne en 1536, que nous avons déja marquée, nous n'en connoissons point d'autres que celles qui se trouvent dans les Bibliothéques des Peres de Cologne ' et de Lyon, dans lesquelles on a fait entrer cet ouvrage de Remi. ' Crowei témoigne qu'il fut réïmprimé séparément à Cologne *in-folio* l'an 1538; mais nous ne voïons point paroître cette édition dans aucun autre Bibliographe.

Bib. PP. t. 16. p. 1041-1300.

Crow. elen. scri. p. 307.

' Le Maître des Sentences faisoit tant de cas du Commentaire de Remi, qu'il le choisit avec ceux de S. Jerôme, de S. Augustin et autres Peres, pour en composer une chaîne des Peres sur le Psautier.

Montf Bib. bib. p. 284.

' 4° Remi composa aussi un Commentaire sur le Cantique des Cantiques. Sigebert qui n'étoit pas fort éloigné de son temps, et qui n'insere presque points d'écrits dans son Catalogue, qu'il n'en eût pris la lecture, compte positivement ce Commentaire entre les productions de la plume de notre Auteur. ' Trithéme et Sixte de Sienne qui l'avoient lû, attestent la même chose; et l'ouvrage se trouve encore dans quelques manuscrits de France sous le nom de Remi. De même, l'Anonyme de Molk parlant d'Heymon le Sage, Moine de S. Germain d'Auxerre, dénomination sous laquelle il représente, comme nous l'avons deja remarqué, l'Auteur dont il est ici question, assure qu'il avoit écrit sur le Cantique des Cantiques : de sorte qu'on ne peut pas revoquer ce fait en doute.

Sig. ib.

Trit. chr. hirs. t. 1. p. 35 | Six. ib. | Oud. scri. t. 2. p. 331 | Mel. scri. c. 76 | Mart. voïa. lit. t. 1. p. 155.

Après l'avoir constaté, il s'en présente un autre qui a besoin d'éclaircissement. C'est que ce Commentaire de Remi est le même que celui sur le même livre sacré, si souvent imprimé sous le nom d'Haimon d'Halberstat. Ce second fait n'est pas moins certain que l'autre. On en tire les preuves, premierement du texte des manuscrits qui portent le nom de Remi, et dans lesquels ce texte est le même que celui des imprimés. En second lieu, Sixte de Sienne rapportant les premiers mots du

Commentaire de Remi, les donne tels qu'ils se lisent au commencement de l'écrit attribué à Haimon; *Salomon inspiratus*. Si nous avions prévû cette difficulté, maintenant [illegible] lorsque nous avons discuté les écrits de ce Prélat, nous l'aurions examiné, et n'aurions pas suivi l'opinion commune, qui lui fait honneur d'un ouvrage qui ne lui appartient pas. Il faut donc le restituer à Remi d'Auxerre, dont on y reconnoît la maniere d'écrire, ce qui acheve de lui en assurer la possession. Ce n'est pas à dire au reste qu'Haimon n'ait aussi travaillé sur le Cantique des Cantiques. ' Sixte de Sienne assure même avoir lû son Ouvrage qui commence par ces paroles : *Cum omnium Sanctorum.* Il sera sans doute demeuré manuscrit ; et personne ne se sera mis en devoir de le mettre au grand jour, parce qu'on aura cru, que ce fut le même que celui qui est imprimé sous le nom de cet Evêque. [illegible]

Celui qui est ainsi décoré d'un nom étranger, quoiqu'il soit une production de la plume de Remi d'Auxerre, ' parut *in-fol.* à Cologne en 1519, avec un Commentaire sur les douze petits Prophétes, excepté Osée. ' Au bout de dix ans, en 1529, il fut remis sous la presse au même endroit chez Euchaire Cervicorne pour Godefroi Hittorpius. Le volume est in-8°, et contient le commentaire sur Osée, et les autres petits Prophétes. Il est marqué au frontispice de l'explication du Cantique des Cantiques, que c'est pour la premiere fois qu'on l'a donné au public. L'Editeur qui a fait cette remarque, ne connoissoit pas apparemment l'édition de 1519, ou a prétendu par-là donner à la sienne le mérite de la nouveauté. ' Cet ouvrage fut réimprimé au même endroit et en même volume l'an 1533, encore avec le Commentaire sur les petits Prophétes. ' Il y avoit aussi été publié dès 1531, s'il n'y a faute dans le Catalogue de Guillaume Crowei. ' L'on en trouve enfin une édition in-8°. faite séparément à Wormes en 1631. ' Arnoul Wion en marque une autre, qui porte selon lui, le nom de Remi d'Auxerre, et qui parut à Anvers et à Cologne en 1545. Nous serions fort curieux de voir cette édition, pour juger si ce ne seroit point plûtôt le texte d'Haimon d'Halberstat, que celui de Remi qu'on y auroit fait entrer. L'échange seroit singulier.

Le Long, Bib. sac. [illegible]

Bib. Vin. cen.

Cord. t. 1. p. 29.

[illegible] par. 1. l. 2. p. 156.

3° ' L'Anonyme de Melk parlant d'Haimon le Sage, c'est-à-dire, de Remi d'Auxerre, lui attribuë aussi un Commentaire sur les douze petits Prophétes. Remi les a effectivement commentés. Mais ce qui est arrivé à l'égard de son ouvrage sur le

Cantique des Cantiques, s'est fait encore par rapport à cet autre ecrit. On l'a ôté à son véritable Auteur, pour le donner à Haimon d'Halberstat. C'est sous le nom de celui-ci qu'il a paru, avec l'explication du Cantique des Cantiques, dans les éditions de

Bib. Bigot. ib.

Cologne, deja marquées, des années 1519, 1529 et 1533. ' Il porte encore le même nom dans une autre édition *in*-8°, de l'an 1573, faite au même endroit chés Cervicorne.

Anger.

' Cependant dès l'année 1545, Jean Henten de Malines, Religieux de l'Ordre de S. Jerôme, et Théologien de Louvain, le restitua à Remi d'Auxerre, dans l'édition qu'il en publia alors, et qu'il dedia à Jerôme Ruffaut, Abbé de S. Vaast d'Arras. Elle est faite à Anvers chez Jean Steelsius, et en un volume *in-fol.* dans lequel on a joint Œcumenius et Aretas de Césarée sur les Actes des Apôtres, les Epîtres de

PP. ib. p. 961-1040.

S. Paul, et l'Apocalypse. ' C'est sur cette édition que l'ouvrage de Remi a été réimprimé dans la Bibliothéque [1] des Peres. Il est tout-à-fait surprenant de ce que l'explication du Prophéte Osée, ne se trouve ni dans cette édition, ni dans celle qui lui a servi de modéle. Nous avons déja observé, qu'elle ne se trouve point non plus dans quelques-unes des éditions qui portent le nom d'Haimon d'Halberstat. Mais elle est réellement dans l'édition de 1529 ; et il est visible par la petite préface de Remi sur Johel, qu'il n'avoit pas oublié d'expliquer Osée avec les autres Prophétes suivants.

p. 961. 2.

' Jean Henten voulant donner une idée generale de ce Commentaire, annonce dès le frontispice qu'on y trouvera une

Bon. not. auct. p. 41.

grande brieveté, jointe à une clarté merveilleuse. ' Expressions qu'a copiées le Cardinal Bona, pour faire en deux mots l'éloge

Rem. in Proph. pr.

de l'ouvrage. ' L'Editeur qui le publia en 1529, entre beaucoup plus dans le détail. Après avoir loüé l'exactitude de l'Interprete, sa pieté, son érudition, il dit que l'Auteur y a semé de beaux traits sur l'histoire : Que les allégories sont appuiées d'excellents endroits tirés de l'Ecriture : Qu'il y éclaircit avec beaucoup d'ordre les faits rapportés d'une maniere confuse, et leur donne une suite et un arrangement qui y répandent une grande lumiere : Qu'il a réüssi à y expliquer les difficultés que font naître et les termes et le sens du texte sacré. C'est-là effectivement

1 Ceux qui ont dirigé l'édition de Paris de 1624, y ont aussi inseré l'ouvrage en question. Mais quoiqu'ils annoncent dans l'index du 2. tome, où se trouve ce Commentaire, que c'est sur une édition faite à Paris en 1541, qu'ils le donnent, c'est réellement sur celle d'Anvers par Jean Henten, comme il paroit par l'épître dédicatoire qu'ils ont aussi imprimée.

un des principaux caracteres de Remi, comme il est aisé de le voir par son Commentaire sur les Pseaumes. Qu'enfin il y montre par-tout Jesus-Christ et son Eglise, et y dévoile les mysteres qui regardent l'un et l'autre. Après tout, quoique Remi s'attache particulierement au sens spirituel, il ne néglige pas le literal ; et c'est par-là ordinairement qu'il commence à expliquer son texte.

6° ' Trithéme et Sixte de Sienne assurent, que Remi avoit aussi commenté l'Evangile de S. Matthieu. L'on n'en peut douter ; puisque son ouvrage existe encore, quoique seulement manuscrit.' Arnoul Wion dit, qu'il y en avoit en son temps un exemplaire dans la Bibliothéque de S. George à Venise. Et pour plus grande certitude, il ajoûte qu'il commençoit par ces mots : *Admonendi sumus.* ' Dom Bernard Pez témoigne aussi en avoir vû un autre exemplaire à Munich dans la Bibliothéque de M. l'Electeur de Baviere. On croit aussi que le manuscrit cotté 38, de la Bibliothéque de S. Benoît sur Loire, contient le même ouvrage.

7° On ne peut pas douter non plus, que Remi n'ait écrit sur S. Marc. Son Commentaire sur cet Evangeliste est disertement marqué dans le catalogue des livres, que Philippe, Evêque de Baieux donna à l'Abbaïe du Bec. Ce Catalogue, qui se trouve à la tête d'un manuscrit cotté 198 du Mont S. Michel, et que nous avons vû nous-mêmes, est ancien, aïant été écrit avant l'année 1154. ' Dom de Montfaucon dans son voïage d'Italie, trouva le même Commentaire à l'Abbaïe de Politone, ou San-Benedetto. Le manuscrit qui le contient, avec un traité attribué à S. Ambroise sur l'Epitre aux Romains, est du XI siecle ; et l'ouvrage de Remi y porte pour titre : *Tractatus Domini Remigii venerabilis Monachi, et eruditissimi commentatoris.* C'est à la suite de ce titre, que le copiste nous apprend, que Remi par modestie ne mettoit son nom à aucun de ses Ouvrages.

8° Il y a des preuves, que notre Auteur travailla aussi sur S. Luc et S. Jean. ' C'est ce que supposent les expressions de l'Anonyme de Molk en parlant d'Heymon le Sage, et celles de l'Abbé Trithéme. Le premier nous apprend indistinctement, qu'Heymon ou Remi avoit laissé de sa façon plusieurs traités sur les Evangelistes. L'autre s'explique plus précisément, et dit qu'il avoit écrit sur les quatre Evangelistes. Il y a même toute apparence que Trithéme avoit vû cet ouvrage de Remi ; car

parlant seulement en general d'autres écrits du même Auteur, il ajoûte qu'ils ne lui étoient pas encore tombés entre les mains.

Mart. am. coll. t. 8. p. 282-284.

' Le Docteur Jean de Rokasane dans un discours qu'il prononça au Concile general de Basle, en faveur de la communion sous les deux especes que postuloient les Bohemiens, rapporte un fort long passage de l'explication du VI chapitre de l'Evangile de S. Jean par Remi. Quoi qu'il ne lui donne que le titre d'homelie, parce qu'il ne s'agissoit que d'une partie de l'ouvrage, il est néanmoins à croire que ce morceau avoit été tiré du Commentaire de Remi sur S. Jean. L'Auteur y établit clairement la transsubstantiation et la présence réelle dans l'Eucharistie, comme aussi les dispositions nécessaires pour ne la pas recevoir indignement. La maniere dont il explique ces paroles : *caro non prodest quicquam,* sur lesquelles nos freres errants insistent avec tant d'opiniâtreté, confirme admirablement les vérités précedentes qu'il a établies.

9° Personne entre les Sçavants ne doute aujourd'hui que Remi n'ait écrit sur toutes les Epitres de S. Paul. On ne doute point non plus, ' quoiqu'on l'ait fait autrefois, que son ouvrage ne soit le même que ce Commentaire sur les mêmes Epîtres, qui a été si souvent imprimé sous des noms étrangers; tantôt sous celui de S. Remi, Evêque de Reims, tantôt sous celui de Primase, Evêque en Afrique; quelquefois sous le nom de Remi, Archevêque de Lyon, et le plus souvent sous celui d'Haimon, Evêque d'Halberstat. Ce qui a porté à donner cet ouvrage à S. Remi de Reims, ' est un endroit mal entendu, qui se lit à la fin d'un exemplaire manuscrit de l'année 1067, en ces termes : *Remigius Remis exposuit epistolas S. Pauli Apostoli luculento sermone.* Expression qui devoit assurer la possession de l'ouvrage à Remi d'Auxerre, qu'on sçavoit avoir enseigné plusieurs années à Reims : d'autant plus qu'on y trouve cités plusieurs Auteurs, comme S. Benoît, Cassiodore, S. Gregoire le Grand, le vénérable Bede, tous postérieurs au S. Evêque de Reims. Le P. Dorigny Jesuite, peut-être autant en vûë de sauver l'autorité de Villalpandus son confrere, premier auteur de cette opinion, que pour conserver à S. Remi l'honneur de ce commentaire, a imaginé un milieu, pour tâcher de réunir sur ce point les différents sentiments. C'est dans la Vie de ce saint Prélat qu'il publia en 1714, que cet ingénieux Ecrivain l'établit. Il consiste ce milieu à dire, que S. Remi laissa véritablement un commentaire de sa façon sur S. Paul, et que cet ouvrage étant tombé entre

Lab. scri. t. 2. p. 286.

Bib. PP. t. 8. p. 888. 2.

les mains de Remi d'Auxerre pendant son séjour à Reims, celui-ci en profita pour composer le sien. Mais bien loin d'y trouver quelque trait qui puisse servir d'appui à cette ingénieuse pensée, on n'y découvre que les caracteres d'un ouvrage du IX siécle, et ceux qui distinguent les autres commentaires de Remi d'Auxerre sur l'Ecriture. D'ailleurs les Anciens, qui nous font connoitre avec avantage les écrits de S. Remi de Reims, ne nous apprennent point qu'il ait travaillé à expliquer les Epitres de S. Paul.

On ne voit pas non plus sur quel fondement on a pû donner à Primase l'ouvrage dont il s'agit. Presque toutes les mêmes raisons qu'on vient d'alléguer, pour montrer qu'il ne peut être de S. Remi, prouvent la même chose à l'égard de cet Evêque Africain, qui fleurissoit dès le milieu du VI siécle. Quant à l'attribution qu'on en a faite à S. Remi, Archevêque de Lyon, elle ne vient que de l'identité du nom de Remi. Il est encore plus surprenant ' de le voir attribué à Raoul de Flais, dans un manuscrit de la Bibliothéque du Roi, cotté 4072, puisque cet Ecrivain ne commença à se faire connoître que vers le milieu du XII siecle, et qu'il y a des exemplaires de l'ouvrage plus anciens que lui de cent, et même deux cents ans. Oud. scri. t. 2. p.

Il n'en est pas de même d'Haimon d'Halberstat. Plusieurs raisons ont concouru à établir cette attribution, et semblé autoriser l'honneur qu'on lui a fait de ce Commentaire. ' On sçavoit par Sigebert, qu'il avoit expliqué tout S. Paul. On découvroit dans l'ouvrage en question plusieurs traits de son style. Enfin on voïoit paroître son nom à la tête de plusieurs anciens exemplaires du même ouvrage. Il est peut-être vrai, qu'ils ne l'ont porté qu'au moyen d'un équivoque. Nous avons montré que Remi d'Auxerre avoit été connu sous le nom d'Heymon le Sage, qu'on auroit pû mettre à la tête de quelqu'un des premiers exemplaires. Il n'en aura pas fallu davantage, pour faire croire dans la suite, que c'étoit Haimon d'Halberstat, qui étoit incomparablement plus célebre. Voilà ce qu'on peut dire de plus raisonnable sur la diversité des titres, dont on a décoré ce Commentaire; titres apparents ou spécieux, qui n'empêchent point que l'ouvrage n'appartienne véritablement à Remi d'Auxerre. Sigeb. scri. c. 135.

Non seulement on y reconnoit toute sa maniere, souvent grammaticale, d'expliquer l'Ecriture; mais aussi les plus anciens manuscrits portent son nom. ' Tel est celui auquel se trou-

vent jointes l'explication de S. Jerôme sur le même Apôtre, et celle du venerable Bede sur les Epîtres canoniques. Il appartient à une des Bibliothéques de Florence, où Dom de Montfaucon le vit dans son voïage d'Italie. ' Tel est le manuscrit de Sainte Cécile à Rome au-delà du Tibre, dont nous avons parlé à l'article de S. Remi de Reims. ' Tels sont un manuscrit du Montcassin, et sept à huit autres, tant de la Bibliothéque du Roi, que d'autres Bibliothéques particulieres, dont le même Dom de Montfaucon nous a donné les titres. Enfin, quoique ce Commentaire sur S. Paul ait été regardé plus généralement comme un ouvrage d'Haimon d'Halberstat, il s'est néanmoins trouvé dans les siecles de la plus grande ignorance, des hommes de Letres qui l'ont reconnu pour être de Remi d'Auxerre. ' C'est sous son nom que Nicolas Thaborite en cita un endroit [1] sur la premiere Epître à Timothée, dans un discours prononcé au Concile de Basle. C'est aussi sous son nom qu'il est imprimé dans la Bibliothéque des Peres, à Cologne en 1618. Après lui en avoir assuré la possession, il est de notre dessein de donner une courte notice des diverses éditions qui en ont été faites.

Bib. PP. ib. | Wion, ib. | Montf. Bib. bib. p. 217. 218. 222. 228. 433. 743. 744. 1137. | Mart. ib. p. 388.

' Il y en a trois de Paris *in*-8°. sans date, et sous le nom d'Haimon, Evêque d'Halberstat. Les Libraires sont Denys Gaynot, Roland Charpentier et Ambroise Girault. Quoiqu'elles soient fort anciennes, nous n'osons pas prononcer qu'elles soient les premieres. ' René Benedicti, Imprimeur à Strasbourg, en publia une autre *in-fol.* en 1519. Celle-ci est rare et des meilleures. ' Crowei en marque une *in*-8°. de Cologne en 1529, que nous ne voïons point paroître ailleurs. Mais ' l'ouvrage y fut réellement imprimé chés Cervicorne en même volume, aussi-bien qu'à Haguenau, les années 1531 et 1534. On le remit sous la presse à Paris *in-fol.* et *in*-8°. les années 1533 et 1538 : au même endroit chés de Roigni en 1541 *in*-8°. chés Jean Fouchier 1542, et chés Poncet le Preux, et Oudin Petit en même volume. ' Dès 1543, s'il faut s'en rapporter à Crowei, il fut réimprimé à Paris *in*-4° et à Basle *in*-8°. en 1550. ' Les PP. Labbe et le Long en produisent une édition *in*-8°. faite à Paris en 1556. Depuis cette époque nous n'en trouvons point, ' jusqu'à celle que Jean Villalpandus Jesuite en publia à Rome en 1598 *in-fol.* Toutes les éditions précedentes sont décorées du nom d'Hai-

Bib. FF. Min. Cen. | Or. Ard. | S. Vin. Cen. | Crow. ib. p. 165. | Bib. Cord. t. 1. p. 21 | Le Long, ib. | Bib. or. Ard. Bib. S. Vin. cen. | FF. Min. Cen. | S. Flor. vet. | du R. t. 1. p. 396. 1. | Crow. ib. | Labb. ib. t. 1. p. 788 | Le Long, ib. | Bib. PP. ib. p. 883-1124.

1 L'endroit cité par Nicolas Taborite, se lit dans ce Commentaire à la fin du chapitre 4 de la premiere à Timothée, p. 134 de l'édition de Strasbourg en 1519.

mon d'Halberstat ; mais celle-ci porte, comme on l'a déja dit, et sur le spécieux fondement qu'on a vû, le nom de S. Remi, Evêque de Reims. C'est sous ce même titre que l'ouvrage a été incorporé dans la Bibliothéque des Peres de Lyon, avec des fautes les plus grossieres. Non seulement on a confondu la préface de l'Auteur avec le corps de l'ouvrage ; mais on y a encore omis les premiers mots de cette préface : *A Corintho civitate Metropoli Achaiæ*. Omission qui empêche qu'on entende la pensée de l'Interpréte. Cette édition de Rome a été renouvellée à Maience *in-fol.* et sous le même nom en 1614, ' et même en 1617, selon Crowei. L'attribution qu'on y fait du Commentaire à S. Remi de Reims ne trouva pas tellement créance, [illegible] ' qu'on ne le réimprimât à Paris en 1608 sous le nom d'Haimon [illegible] d'Halberstat, et à Cologne en 1618 sous le nom de son véritable Auteur, dans la Bibliothéque des Peres.

10°. ' Après que l'Anonyme de Molk a assuré à Heymon le [illegible] Sage, Moine de S. Germain d'Auxerre, c'est-à-dire, à Remi, le Commentaire sur S. Paul, qu'il qualifie un ouvrage immense, *Librum infinitæ quantitatis*, il ajoûte qu'il avoit aussi composé une excellente explication de l'Apocalypse : *Scribit explanationem egregiam in librum Apocalypsis*. Mais cet écrit a eu le même sort que le précedent. L'equivoque de nom jointe à d'autres causes, en a fait transporter l'honneur à Haimon d'Halberstat. Si le sentiment d'un Moderne, qui prétend que le nom vulgaire de Remi étoit *Raymo* ou *Raimo*, se trouvoit bien appuié, l'on pourroit supposer avec quelque fondement, que ce nom se trouvant ainsi exprimé dans quelques-uns des ouvrages de ' Remi, Wion. ib. comme il se lit réellement à la tête de son Commentaire sur S. Paul, dans un manuscrit du Montcassin : on pourroit, dis-je, supposer dans ce cas, que les copistes, au lieu de Raimo, auroient écrit Haymo, ou Heymo, ou même Aymoinus. ' C'est Mss. de l'une et l'autre maniere qu'est nommé Remi au commencement et à la fin de son explication de l'Apocalypse, dans un manuscrit cotté 101 de S. Benoit sur Loire, qui contient l'ouvrage à la page 211, et dont l'écriture remonte presque jusqu'au temps de l'Auteur. Voici le titre de l'écrit : *Expositio in Apocalypsi Joannis Apostoli secundùm Aymoinum Monachum*. Et à la fin de l'ouvrage : *Explicit expositio Haimonis in Apocalypsim*. Le nom d'Aymoin qui se lit dans ce titre, a fait croire tout un temps à Fleuri, que ce Commentaire étoit d'Aimoin, Moine du même endroit. Mais un habile connoisseur aiant examiné le manus-

crit, reconnut que le caractere est plus ancien qu'Aimoin, qui florissoit cependant dès les premieres années du XI siecle, et que le style de l'écrit est le même que celui des autres ouvrages de Remi d'Auxerre.

Montf. ib. p. 523. 530. 748 | Diar. It. p. 19.

' Aussi ce Commentaire porte-t-il expressément son nom dans deux ou trois anciens manuscrits, dont les inscriptions se lisent dans le recueïl de divers catalogues publiés par Dom de Montfaucon. Tout cela n'a pas empêché que l'ouvrage, qui n'est presque qu'un abregé de celui du B. Ambroise Autpert sur l'Apocalypse, n'ait toujours été imprimé sous le nom d'Haimon, Evêque d'Halberstat. C'est ce qui nous a engagés à le faire entrer dans le dénombrement de ses écrits, comme un ouvrage qui lui est attribué. Pour éviter les redites, nous renvoïons à son article, p. 121 de notre V volume. On y trouvera une juste idée de ce Commentaire, et l'énumeration des éditions qui en ont été faites. Au reste, quoique nous enlevions cet écrit à Haimon d'Halberstat, pour le rendre à son véritable Auteur, ce Prélat peut néantmoins avoir aussi travaillé sur l'Apocalypse; ' et Sigebert l'assure disertement. Mais son ouvrage sera apparemment perdu, ou encore enseveli dans la poussiere de quelque bibliothéque. ' Quant à celui que lui donne Trithéme, les premiers mots qu'il en rapporte avec une faute, font voir que c'est le même que l'imprimé.

Sigeb. ib.

Trit. scri. c. 257.

Mart. voï. lit. t. 1. par. 1. p. 19.

11°. ' Dom Martene dans son premier Voïage Literaire, nous apprend qu'il avoit vû à l'Abbaïe de Barzelle au diocèse de Bourges, un manuscrit qui contient une Glose de Remi sur les livres de l'ancien Testament. Cet Ecrivain n'entre pas dans un plus grand détail, et ne dit point si cette Glose est perpétuelle, ou seulement sur des endroits choisis du texte sacré. L'on a vû que cette sorte de travail sur l'Ecriture, étoit au goût du siecle de Remi; et il étoit assés studieux pour s'y appliquer aussi lui-même.

Oud. ib. p. 331.

12°. ' Deux fort anciens manuscrits de la bibliothéque de S. Victor à Paris, cottés l'un QQ. 19, et l'autre QQ. 22, contiennent sous le nom de Remi, une interprétation des mots hebraïques de la Bible, que l'on trouve aussi dans plusieurs autres manuscrits, mais sans aucun nom d'Auteur. Casimir Oudin, de qui est cette observation, ' en a fait une autre, qui l'a conduit à reconnoître que cette interprétation est la même que le traité imprimé dans le III tome des œuvres du vénérable Bede sous ce titre : *Interpretationes nominum hebraïcorum Scripturæ.* De

t. 1. p. 1693.

sorte qu'à s'en tenir à l'autorité de ces deux manuscrits, ce seroit encore là un fruit de l'étude assiduë que Remi d'Auxerre fit des livres sacrés.

13°. On a encore d'autres preuves de l'application qu'il y donna, tant dans sa réponse à Gualon, Evêque d'Autun, sur deux difficultés qui arrêtent encore aujourd'hui les plus habiles Interprêtes, que dans ses homelies sur divers textes choisis de l'Ecriture. ' Cette réponse qui ne paroît plus nulle part, et que [illegible] nous ne connoissons que par Sigebert qui l'avoit lûë, étoit pour éclaircir deux questions que Gualon avoit proposées à Remi. L'une regardoit la dispute entre S. Michel et le Diable, au sujet du corps de Moïse, de laquelle parle S. Jude l'Apôtre dans son Epitre. L'autre question étoit sur le verset 10 du XL chapitre de Job : *Considérés Behemot, que j'ai créé avec vous; il mangera le foin comme un bœuf.* ' Gualon remplit le Siége épiscopal [illegible] d'Autun, depuis 893 jusqu'en 919 ; ainsi l'Ecrit de notre Auteur fut fait ou à la fin du IX siecle, ou dans les premieres années du suivant.

14°. Ses Homelies paroissent avoir été en assés grand nombre. C'est sans doute la même chose ' que ce Recueil de Ser- Trit. ib. c. 385. mons, qui lui est attribué par Trithême, ' et annoncé dans un [illegible] manuscrit en ces termes : *Sermones Remigii.* L'on a déja vû que Jean de Rokasane fit usage au Concile de Basle, de l'Homelie de notre Ecrivain sur le sixiéme chapitre de l'Evangile de S. Jean. ' Divers manuscrits nous en présentent plusieurs autres : les unes [illegible] sur la Genèse, d'autres sur S. Matthieu. ' Un ancien Lectionaire p. 1180. du X siecle appartenant à l'Abbaïe de Moïenmoutier, dans lequel il s'en trouve plusieurs de S. Jerôme, de S. Augustin, et du venerable Bede, en contient aussi trente qui appartiennent à Remi d'Auxerre. Circonstance remarquable, qui montre l'estime qu'on faisoit des écrits de pieté de notre Auteur; puisque dès le siecle même où il mourut, on les mettoit de pair avec les ouvrages des Peres, pour s'en servir dans les offices de l'Eglise. ' Dom Martene, qui témoigne avoir vû ces Homelies de Remi [illegible] à Moïenmoutier, en parle comme si elles faisoient un recueil séparé. Il seroit au reste difficile de décider si toutes ces Homelies sont sorties de la plume de Remi, telles qu'on les trouve aujourd'hui dans les manuscrits : ou si ce n'est pas plûtôt quelque autre homme de Letres qui les aura extraites après sa mort de ses divers Commentaires sur l'Ecriture, pour les joindre à d'autres, et en faire ainsi un recueil à l'usage de quelque Eglise.

Sigeb. ib.

15°. ' Sigebert commence le catalogue des ouvrages de Remi, par une explication du Canon de la Messe. Il paroît par la notice qu'il nous en donne, qu'il avoit fait de cet écrit une lecture particuliere. L'Auteur, dit-il, a eu soin de faire observer ce qu'on a fait entrer dans cette partie de la Liturgie, et ce qu'on y a ajoûté dans la suite des temps, et de nous apprendre par qui tout cela s'est fait. A ces traits on reconnoît sans peine ' le traité sur cette matiere, qui porte le nom de Remi et le titre suivant : *Expositio*[1] *de celebratione Missæ*. Remi ne s'y borne pas cependant à expliquer le Canon, comme l'expression de Sigebert prise à la letre le feroit entendre; mais il y donne une explication de tous les rits et cérémonies de la Messe, à commencer depuis l'Introïte jusqu'à la fin. Il l'exécute suivant la méthode qui lui étoit ordinaire; c'est-à-dire, en rendant raison de tout, des termes mêmes qu'on y emploïe, comme du reste. En expliquant le terme de Messe, il le fait d'une maniere mystique et literale. Il avertit qu'il a tiré celle-ci de S. Isidore, et insinuë par-là qu'il n'avoit pas lû celle qu'en donne S. Avite de Vienne. ' Lorsqu'il en vient au *Gloria in excelsis,* il dit que c'est S. Hilaire de Poitiers qui l'a composé, tel qu'on le chante. Plusieurs autres Anciens ont été dans la même opinion.

Bib. PP. t. 16. p. 952. 2.

p. 953. 1.

Cette explication de la Messe, quoique succincte, est trèsédifiante et fort instructive. Il seroit à souhaiter qu'on en fît une bonne traduction en notre langue, et qu'on la mît entre les mains des Fidéles. Ils y auroient une notion suffisante de nos saints mystéres, ausquels la plûpart d'entre eux assiste, sans presque sçavoir ce qui s'y fait, et avec quel esprit on doit y assister.

La premiere édition de ce traité de Remi que nous connoissions, est celle qui se trouve dans le centon sur ce sujet, que Lazius fit imprimer à Anvers en 1560. La seconde s'en fit dans le recueïl de Margarin de la Bigne en 1589. ' Comme il se trouve faire le quarantiéme chapitre de l'ouvrage prolixe des Offices divins attribués à Alcuin, il a été réimprimé avec les œuvres de cet Auteur, et dès 1568 dans le recueïl liturgique de Melchior Hittorpius, imprimé à Cologne. De-là on l'a fait passer avec le même ouvrage dans les Bibliotheques des Peres imprimées à Paris. Mais on l'en a détaché ' pour le mettre à la tête des écrits de Remi, qu'on a incorporés dans le XVI tome

Alcu. op. p. 1095-1124.

Bib. PP. ib. p. 952-961.

Oud. ib. t. 2. p. 331.

1 ' On le trouve quelquefois intitulé : *De indumentis ecclesiasticis*. Au moins Casimir Oudin croit-il que c'est ce traité, en tout ou en partie, qui se lit sous le même titre dans un manuscrit de Longpont au diocèse de Soissons.

de la Bibliotheque des Peres, édition de Lyon. En conférant le texte de celle-ci au texte d'Alcuin, nous avons remarqué qu'il se trouve réciproquement dans l'un diverses choses qui ne sont pas dans l'autre. Cependant l'édition de la Bibliothéque des Peres est préférable à celle d'Alcuin.

16°. Outre l'ouvrage précédent, ' Sigebert et Trithéme donnent encore à Remi un traité des divins Offices, que Bellarmin et les autres Bibliographes comptent aussi au nombre de ses écrits. Tous les Sçavants paroissent être dans la même opinion; et la plûpart croïent que ce traité de Remi n'est autre que celui sur le même sujet, dans lequel se trouve intercalée son explication de la Messe, et qui est imprimé sous le nom d'Alcuin. C'est proprement un Commentaire sur l'Ordre romain; et il faut convenir qu'on découvre dans plusieurs chapitres de l'écrit toute la maniere que suit ordinairement Remi dans ses autres Commentaires, où il fait beaucoup le Grammairien. [illegible] Trit. [illegible] Cav. [illegible] Bellarm. [illegible]

On est cependant arrêté par une difficulté que fait naitre Duchesne, Editeur d'Alcuin, qui observe que le dix-huitiéme chapitre de ce même traité, et apparemment les suivants jusqu'au quarantiéme, portent dans les manuscrits le nom d'Helperic, qui ne florissoit que plusieurs années après Remi d'Auxerre. De sorte qu'on ne voit pas assés clair sur ce point de critique, pour pouvoir prononcer définitivement. Si toutefois il faut dire ce que nous en pensons, il nous semble que ce long traité est un centon formé de plusieurs morceaux d'autres écrits, ou même de divers écrits entiers sur le même sujet. Il est incontestable que l'explication de la Messe, qui en fait partie, en étoit originairement séparée; et Sigebert ne l'avoit point vûë autrement. Il n'est guéres moins certain, que les chapitres qui la suivent, et qui traitent des cérémonies alors en usage à l'égard des infirmes, des moribonds et des morts, sont d'un autre Auteur, que ni les dix-sept premiers chapitres, ni les suivants. Sur ce principe, le traité des Offices divins par Remi, sera entré en tout ou en partie, dans celui qui porte le nom d'Alcuin.

17°. ' Dom Martene aïant découvert dans un manuscrit de l'Abbaïe de S. Ouen à Roüen, ancien de plus de six cents ans, un traité de la dédicace de l'Eglise, l'a publié au III volume de ses anciens rits ecclésiastiques, et placés depuis au II tome de la nouvelle édition *in-fol.* pages 768-786. Quoique de son aveu il ne porte aucun nom d'Auteur, il n'a pas laissé de le décorer du nom de Remi d'Auxerre. Il convient, il est vrai, que Mart. rit. eccl. t. [illegible]

ce n'est que par conjecture, sur ce qu'il est immédiatement suivi de l'explication de la Messe par le même Auteur, et qu'il semble montrer de la ressemblance de style avec ses autres ouvrages; mais ces deux fondements sont bien foibles pour y pouvoir établir quelque chose de solide. De ce qu'un écrit qui porte le nom de son Auteur en précede un Anonyme dans le même manuscrit, on peut bien conjecturer que le suivant appartient au même Auteur; mais il n'en est pas de même, lorsque l'écrit anonyme précede l'autre. D'ailleurs nous ne découvrons point dans ce traité la maniere d'écrire de Remi. Son style est plus simple, un peu moins latin, et les notions qu'il donne des choses plus grammaticales. On a au reste dans cet écrit une explication presque toûjours allegorique de toutes les céremonies en usage, lorsqu'on fait solennellement la dédicace d'une église. On peut apprendre beaucoup de choses sur cette matiere par la lecture de l'ouvrage.

Sigeb. ib. | Trit. ib. 18°. ' Sigebert et Trithéme, peut-être d'après lui, continuant le catalogue des écrits de notre auteur, lui attribuent encore un traité sur chaque fête des Saints, qu'ils ont soin de distinguer des deux autres précedents sur la Liturgie. Ce qu'on trouve sur ces fêtes dans le long traité des Offices divins, est trop peu de chose pour remplir l'idée qu'on nous donne de l'ouvrage de Remi sur le même sujet. D'ailleurs on a déja remarqué que cette partie du traité porte le nom d'Helperic dans les manuscrits. ' Oudin ne paroît pas avoir été éloigné de croire que l'ouvrage de Remi sur chaque fête des Saints, ne soit la même chose qu'un homiliaire *in-fol.* qu'on voit à la Bibliothéque du Roi sous le nombre 3817. Il ne doute point que ce recueïl, qui contient plusieurs homelies d'anciens Peres de l'Eglise, et quelques autres attribuées à Remi d'Auxerre, ne puisse avoir appartenu à cet Ecrivain. Mais outre que cet homiliaire est apparemment le même que l'ancien Lectionnaire de Moïenmoutier, dont on a parlé sur les fêtes des Saints, on a toujours mis de la différence entre un recueïl d'homelies sur les fêtes des Saints, et un écrit qui traite de cès mêmes fêtes. Il est donc plus naturel de dire, que le traité de Remi sur ce sujet est encore dans l'obscurité, ou même entierement perdu. Peut-être cependant pourroit-il s'en trouver quelque chose, aussi-bien que de son autre traité des divins Offices, dans la collection de fragments sur les anciens rits et cérémonies de l'Eglise, imprimée à Anvers en 1560 par les soins de Wolfgang Lazius. Il est

Oud. scri. t. 2. 331.

certain que ce recueil est un centon assés mal assorti, et tiré de différents Auteurs, dans lequel se trouve l'explication de la Messe par Remi d'Auxerre; mais nous n'avons pas assés de lumiere pour discerner les autres morceaux qui peuvent lui appartenir.

19°. Entre le grand nombre de manuscrits qu'a vû Dom de Montfaucon dans les diverses bibliothéques d'Italie, ' il y en a un qui contient un commentaire sur la Regle de S. Benoît, et qui porte en tête le nom de Remi. Il se trouve dans la bibliothéque de N. D. des Anges, Abbaïe de Camaldules à Florence; et quoique l'Auteur n'y soit pas autrement qualifié, l'on ne doute pas que ce ne soit Remi d'Auxerre. [illegible]

20°. ' M. l'Abbé le Beuf a déterré un autre écrit de notre Auteur : c'est un traité sur la Musique, qui se voit entre les manuscrits de la bibliothéque du Roi, sous le nombre 5304, et que l'on croît être l'original de l'ouvrage. Remi y traite son sujet à la maniere des Grecs, et dans le goût que Boëce et le venerable Bede en avoient écrit avant lui. Il y compte vingt-huit sons ou cordes, et nomme dièze la quatriéme partie d'un ton. Il sçait fort bien distinguer entre ton et son, entre rithme et metre. Le Beuf, t. 2. p. [illegible]

21°. On a dit que Remi n'étoit pas moins versé dans la Literature profane que la sacrée. Il donna des leçons de l'une et de l'autre, comme on l'a vû, et laissa même des écrits de sa façon en l'un et l'autre genre. ' Il fit des gloses, ou un commentaire sur Donat le Grammairien, que les siecles posterieurs ont estimé comme utile. ' Cet ouvrage se trouve manuscrit dans plusieurs bibliothéques, tant de France que des païs étrangers. Deux manuscrits de la bibliothéque du Roi, l'un desquels a appartenu à la bibliothéque Colbertine, et un troisiéme de celle de S. Victor de Paris, cotté J. JJ. 18. en contiennent des copies entieres. On voit nommément dans le manuscrit 5304, le même d'où M. l'Abbé le Beuf a tiré une notice du traité de Remi sur la Musique, l'ouvrage de notre Auteur divisé en sept parties, autant que l'on comptoit d'Arts liberaux. Il y traite, suivant le genie de son siecle, de la Grammaire, de la Dialectique, de la Rhétorique, de la Geographie, de l'Arithmétique, de l'Astronomie, ou Astrologie, comme porte le texte, et de la Musique. Ce sont autant de traités sur toutes ces facultés de Literature, qui ne sont pas de longue haleine, puisqu'ils n'occupent pas quatre-vingt feüillets d'écriture. Le manuscrit 135 de la bibliothéque de Saint [illegible]

Evroul contient un Commentaire sur Donat, à-peu-près dans le même goût; mais on a négligé d'y mettre le nom de l'Auteur.

22°. Ce que fit Remi à l'égard de Donat le Grammairien, il voulut aussi le faire envers Martianus Capella : non seulement il commenta son traité des sept Arts liberaux; mais il expliqua aussi ses deux livres sur les nôces de Mercure et de la Philologie. Ses Commentaires divisés en neuf livres, faisoient partie des volumes, que Philippe, Evêque de Baïeux donna à l'Abbaïe du Bec, comme on l'apprend de l'ancien catalogue dont nous avons parlé. ' On les trouve encore aujourd'hui dans divers manuscrits de la bibliothéque du Roi et autres. Arnoul Wion témoigne que de son temps on les voïoit aussi à Zurich.

Oud. ib. p. 331 | Montf. ib. p. 24. 92. 425. 1244.

23°. A tous ces écrits sur les belles Letres, ' Remi ajoûta encore une explication de Priscien, dont il se trouve divers fragments dans les anciens manuscrits de quelques bibliothéques. Wion étant tombé sur un de ces manuscrits, où se lisoit le nom de Remi, a voulu transporter l'honneur de cet ouvrage, comme de quelques autres, à Remi, Abbé de Mithlac au Diocèse de Tréves, celebre dans les letres de Gerbert, dont il avoit été disciple; mais il est certain qu'il appartient à Remi d'Auxerre.

Wion, ib. par. 2. p. 890 | Montf. ib. p. 56.

24°. Il n'en est pas de même ' de deux letres, publiées d'abord par Dom Luc d'Acheri, puis par Dom Martene, en réponse à celles qu'un Evêque de Verdun avoit écrites à l'Auteur. ' Deux Sçavants modernes, M. le Beuf, et l'Editeur des letres, prétendent qu'elles sont de Remi d'Auxerre, qui les auroit adressées à Dadon, Evêque de Verdun à la fin du IX siecle, et les premieres années du suivant. Il faut avoüer que leur sentiment se trouve appuïé de la leçon du texte, tel que le représente l'édition de Dom Martene. Le nom de l'Auteur y est marqué par une R majuscule, et celui de l'Evêque à qui elles sont adressées par un D; ce qui suivant cette leçon, désigneroit fort bien les noms de Dadon et de Remi. Mais nous ne craignons pas de dire que cette leçon est vicieuse, et qu'elle vient de la témerité du copiste, qui aïant vû qu'à la fin de la premiere letre il est parlé de la Communauté de S. Germain, se sera imaginé, qu'il s'agit de S. Germain d'Auxerre, comme s'il n'y avoit eû alors que ce Monastere qui eût porté ce nom. Sur ce principe erroné, et sans considerer si tout s'accordoit avec sa conjecture, il aura cru que l'Auteur des letres n'étoit autre que le celebre

Spic. t. 12. p. 349-357 | Mart. am. coll. t. 1. p. 230-236. Le Beuf, t. 2. p. 40 | Mab. an. t. 6. p. 588.

Remi d'Auxerre. Et afin d'éviter l'anachronisme dans sa supposition, il a eu soin d'y faire entrer un Evêque de Verdun contemporain de Remi. Mais comme dans l'exemplaire sur lequel le copiste a travaillé, cet Evêque n'étoit désigné que par la letre initiale de son nom, il a imité cette circonstance dans sa copie.

Que ces letres au reste ne soient point l'ouvrage de Remi, c'est ce que montrent visiblement les raisons suivantes. 1°. L'édition de Dom d'Acheri, qui paroît faite sur un manuscrit plus ancien que celui qui a servi à Dom Martene, ne designe point le nom de l'Auteur, et marque celui de l'Evêque de Verdun, non par un D, mais par un V, qui signifie Vicfrid mort en 984. 2°. La premiere et plus prolixe de ces letres, ' roule principalement sur l'origine et le caractere des Hongrois, qui dès-lors avoient fait plusieurs ravages en Lorraine. Or ce ne fut qu'en 910 que cette nation feroce commença ses incursions en Germanie, d'où elle passa en Lorraine, et dans quelques Provinces de France en 936, longtemps après la mort de Remi d'Auxerre. 3°. Enfin ' il parle dans cette même letre de l'opinion vulgaire de la fin du monde comme prochaine : opinion qui ne commença à avoir cours, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, qu'après le milieu du X siecle. On parlera plus au long en son lieu, des deux letres dont il s'agit ici.

Il seroit à souhaiter que Dom de Montfaucon eût pris la peine de nous donner une notice des manuscrits, tant étrangers qu'autres, dont il s'est borné à imprimer les simples titres. Peut-être découvririons-nous ' dans celui de la bibliothèque du Vatican, qui nous annonce les œuvres de Remi d'Auxerre, *Remigii Antisiodorensis opera*, quelques autres ouvrages de cet Auteur, que ceux dont nous venons de faire le dénombrement. Il est toutefois vrai, que souvent rien n'est plus specieux que cette sorte d'annonces. Elles font esperer les plus belles découvertes, puis lorsqu'on vient au fait, on s'apperçoit que ces beaux dehors ne cachent rien d'interessant. Nous en avons rapporté ailleurs quelques exemples, sur-tout dans l'énumeration des écrits de S. Hilaire de Poitiers.

' Il y a près de vingt ans que les nouvelles publiques annoncerent une édition entiere des ouvrages de Remi sur l'Ecriture. Un sçavant Italien, disoit-on, avoit réussi heureusement à les déterrer, et les disposoit à paroître en public. On ne voit point néantmoins que ce dessein projetté ait eû son

diss. p. 11

exécution. Si quelqu'un pense encore à y mettre la derniere main, nous souhaitons que ce que nous venons de dire sur les écrits qui doivent entrer dans cette édition, et sur leur Auteur, puisse lui être de quelque utilité, et le déterminer enfin à publier son recueïl. Il peut compter par avance sur un accueïl favorable. L'idée avantageuse, mais juste, que nous avons donnée de la plûpart des Commentaires de Remi, prévient en leur faveur. Outre l'excellent fonds des choses qu'ils contiennent pour l'intelligence de l'Ecriture, et sur presque tous les points de la Religion, ils sont assés bien écrits. Le style en est concis, simple, mais clair, et dégagé de cette dureté ordinaire au commun des Ecrivains de ce temps-là. L'Auteur, il est vrai, y fait un peu trop le Grammairien; mais il y a même à profiter dans ses explications grammaticales. Il est encore vrai que tout n'y est pas d'une extrême justesse; nous en avons donné quelques exemples. De même, il est surprenant que Remi, qui avoit étudié la langue gréque, et pris quelque teinture de l'hébraïque, comme il paroît par plusieurs de ses ouvrages, ′ ait cependant avancé que *Pascha* vient du grec; mais ces méprises et quelques autres, sont éclipsées par la lumiere et l'érudition qui brillent dans ses écrits. (III.)

Le Beuf, ib. p. 15.

AUXILIUS,

PRÊTRE FRANÇOIS.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Auxilius est encore un de nos Sçavants qui ont communiqué par eux-mêmes au X siecle les connoissances qu'ils avoient acquises dans le IX. Quoique peu connu pour sa personne, ses écrits l'ont rendu celebre parmi les Théologiens. Tout ce qu'on sçait de bien averé des évenements de sa vie, se réduit à deux ou trois faits. ′ Il étoit étranger à l'égard des Italiens. ′ Cependant la devotion pour les tombeaux des Apôtres l'aïant amené de fort loin à Rome, il y fut ordonné par le Pape Formose, et prit ensuite la défense de ce Pontife et de ses ordinations.

Aux. l. 3. c. 31.

l. 2. c. 40 | l. 3. c. 1. p. 41. 2.

De ce qu'il se donne lui-même pour n'être pas Italien, ' le P. Morin a conjecturé qu'il étoit François de nation, et Dom Mabillon l'a pensé comme lui. Opinion ou conjecture qui n'est pas sans fondement. ' Il est certain que Leon, Evêque de Nole, consulta les plus habiles François de sa connoissance, sur la validité des ordinations de Formose; et comme Auxilius fut du nombre de ceux qui furent consultés, il est fort plausible qu'il étoit aussi lui-même François. D'ailleurs, ' il se sert dans un de ses écrits, de termes consacrés à notre nation, principalement au siecle où il vivoit, et aux précedents. On croit aussi communément, que ce fut l'ordre de Prêtrise qu'Auxilius reçut de Formose; mais il ne dit rien qui puisse établir ou détruire ce sentiment. De sorte que ce put également être ou la Prêtrise, ou le Diaconat que lui confera ce Pontife.

' On lit dans le Necrologe du Montcassin, au huitiéme des Calendes de Février, c'est-à-dire, au 25. de Janvier, la mort d'un Auxilius, Diacre et Moine de ce monastere. Ce pourroit bien être le même que l'Ecrivain qui fait le sujet de cet article; supposé toutefois qu'il n'ait pas été Prêtre. ' Le commencement d'un de ses écrits retient tout le genie d'un homme de cette profession. Il y déclare en effet, qu'il n'est qu'une brebis vile et stupide, à laquelle il conviendroit mieux de se taire que de parler, et qui devroit plûtôt s'appliquer à prier qu'à enseigner.

Le lieu au reste où il professoit la vie monastique, ne seroit pas une raison pour ne le pas croire François. Depuis que le Prince Carloman, fils de Charles Martel, se fut consacré à Dieu au Montcassin, vers le milieu du VIII siécle, son exemple devint d'une si bonne odeur, qu'il y attira de temps-en-temps dans les siecles posterieurs, quelques autres François. On y en vit au IX siécle deux illustres, Theodemar et S. Berthaire, qui furent successivement Abbés de la maison. Ce dernier, dont nous avons donné l'histoire, étoit issu des Rois François. De même au siecle qui nous occupe, ' Baudouin, qui fut Abbé du même endroit depuis 943 jusqu'en 945, étoit de la même nation; aussi-bien qu'Amé, qui de Moine du Montcassin au siecle suivant, devint Evêque d'Oleron, et ensuite Archevêque de Lyon. Encore en nos jours il se trouve parmi les Religieux de cette illustre Abbaïe, un François avec qui nous avons fait une partie de nos études.

Que si après tout, Auxilius a été revêtu du Sacerdoce,

Mab. an. l. 41. §.

comme nous lui en donnons le titre, suivant l'opinion commune, il y a plus de fondement à croire qu'il est ce Prêtre Auxilius, dont le nom et la qualité se lisent à la tête d'un ouvrage sur la Genèse dans un manuscrit du Montcassin. A l'égard du temps auquel il florissoit, ' il est certain qu'il n'écrivit un de ses traités, qu'après le Concile de Ravenne, qui confirma l'absolution de Formose, et qui ne se tint au plûtôt qu'en 904. C'est pourquoi ' Dom Mabillon place cet Auteur vers 906, et le Cardinal Baronius vers 908, ce qui est assés conforme au texte d'un des écrits d'Auxilius. Il paroît qu'il avoit beaucoup de réputation, puisqu'il étoit consulté de divers endroits. Mais il n'étoit rien moins qu'exact Theologien, comme on le verra par la suite, quoi qu'il eût un grand fonds d'érudition.

Auxil. l. 3. c. 29.

Mab. ib. | Bar. an. 908. p. 667 | Aux. l. 2. c. 28.

§ II.

SES ECRITS.

Rien ne fit plus d'éclat dans l'Eglise à la fin du IX siecle, et au commencement du suivant, que la grande affaire du Pape Formose. Nous supposons nos Lecteurs instruits de son histoire. Il s'éleva à ce sujet deux disputes délicates : sçavoir si la translation de ce Pontife de l'Evêché de Porto au Souverain Pontificat étoit canonique, et si les ordinations qu'il avoit faites depuis, étoient valables. Les écrits d'Auxilius qu'on a donnés au public, roulent sur ces deux points.

1°. ' Une personne qu'il ne nous fait pas connoître, l'aïant consulté sur cette matiere, et comme forcé sa modestie à lui répondre, il le fit par un petit traité en forme de dialogue entre l'Agresseur et l'Acteur, ou Défenseur. Auxilius y raisonne en pur Dialecticien, et y a laissé un germe de cette Théologie Scholastique, qui ne tarda pas à s'introduire dans les disputes sur les matieres de religion, et à gâter la bonne Théologie. Tout ce qu'il y debite, se réduit à montrer que bien que l'ordination de Formose fût illicite, en conséquence du serment qu'il avoit fait de ne jamais monter sur le S. Siege, elle n'a pas laissé d'être valable, à raison de l'utilité de l'Eglise, qui doit être préferée au serment d'un particulier. ' Il en prend occasion de faire en peu de mots un bel éloge de Formose. On est redevable de la publication de ce traité à Dom Mabillon ', qui l'aïant trouvé dans un manuscrit de l'Abbaïe de Fecamp, à la place du premier des deux traités, déja publiées par le Pere Mo-

Aux. l. 1. p. 28-31.

p. 30. 1.

Mab. ana. p. 28-32 | t. 1. p. 610-625.

rin, le fit imprimer à la fin du IV volume de ses Anecdotes. On marque à la marge les pages qui occupent cet écrit, et celles qu'il remplit dans la nouvelle édition *in-fol.* du même recueil.

2°. Comme Auxilius étoit personnellement interessé à la validité des ordinations de Formose, et qu'il s'étoit apparemment apperçû, que son premier écrit étoit insuffisant pour l'établir, il en entreprit un autre divisé en 40 chapitres. Dans celui-ci l'Auteur discute en Théologien, ou plûtôt en Canoniste, les deux points de la question. D'abord il tâche de montrer que les translations d'un Siege à un autre sont permises; mais il n'apporte en preuve que l'autorité d'une fausse décretale, et des exemples pris de l'usage de l'Eglise grèque. ' Ici l'Auteur s'objecte la décision du Concile de Sardique; et comme il s'en trouve embarrassé, ' il prétend que c'est moins un decret du Concile, qu'un sentiment particulier à l'Evêque Osius : d'où il prend occasion de l'accuser de Novatianisme, à cause de la severité de ce Canon. Auxilius passe ensuite à faire voir par grand nombre d'autorités, tant des Conciles que des Peres, que les ordinations faites par un Evêque condamné, ne laissent pas d'être valables, et qu'il n'est pas plus permis de les réiterer que le saint Baptême. ' Se flattant enfin d'avoir prouvé ce qu'il avoit entrepris d'établir, il conclud que lui et les autres ordonnés par Formose, doivent demeurer dans leur grade, en attendant la décision d'un Concile general.

3°. Outre les deux écrits précedents, Auxilius en composa encore un troisiéme sur le même sujet. Celui-ci est divisé en 32 chapitres, et en forme de dialogue comme le premier. L'Auteur y introduit un Agresseur et un Défenseur; et bien loin de pallier ou d'énerver les objections qu'il se fait faire par le premier, il leur donne quelquefois plus de force, que n'en ont les réponses qu'il y fait. ' C'est l'unique des trois traités d'Auxilius, dont Sigebert ait eû connoissance. Entreprenant de nous en donner une notice, il dit qu'Auxilius y emploïe l'autorité de l'Ecriture et des Canons, pour faire cesser la division qui déchiroit alors le sein de l'Eglise romaine, au sujet des ordinations, des dépositions, et des réordinations des Papes, et de ceux qu'ils avoient ordonnés. Sigeb. scri. c. 112

' L'Auteur se détermina à le composer à cette occasion. Leon, Evêque de Nole, qui avoit reçu les ordres de la main de Formose, se sentant violemment pressé de reconnoître nulle son ordination, s'adressa à quelques Sçavants François, et au

tres gents de Letres de la ville de Benevent. Quoique les uns et les autres eussent tâché de le rassurer par leurs réponses, il voulut néantmoins avoir encore l'avis d'Auxilius. Il le fit donc prier de lui lever ses difficultés; et Auxilius lui envoïa d'abord ce qu'il avoit déja écrit sur cette matiere : après quoi il ajoûta le traité dont il s'agit ici. Il y insiste particulierement à établir la validité des ordinations faites par Formose. Mais comme ce second point de la dispute dépendoit du premier, qui concernoit sa translation du Siege de Porto à celui de Rome, il y revient de temps-en-temps, et emploïe toute la sagacité dont il étoit capable pour la justifier.

Cet écrit est plein d'érudition, et contient quantité de traits curieux sur la discipline de l'Eglise; mais il s'y trouve diverses

p. 39. 2. 40. 1 | c. 32. p. 52.

méprises, tant sur la Théologie, que sur l'histoire. ' Auxilius y debute par deux faux principes, qu'il établit dans une question generale qu'il se propose, et la réponse qu'il y donne, ce qui sert de préface au traité. Il soutient que l'ordination reçûë par violence est aussi valable, qu'est bon le Baptême conferé par force à un adulte. Il apporte en preuve le Baptême que S. Athanase encore enfant, donna, dit-on, à d'autres enfants en se joüant, et celui que reçut par dérision le comedien S. Genès, depuis Martyr, qu'il confond avec S. Genès, Evêque d'Arles.

c. 22.

' Entre les exemples de translation d'Evêques d'un Siege à un autre, il cite celle d'Actard ou Aitard, comme porte son texte, en supposant qu'elle se fit de l'Evêché de Taragone à l'Archevêché de Tours, au lieu que ce fut du Siege de Nantes. Il y auroit beaucoup d'autres remarques critiques à faire sur ce traité et le précedent; mais elles nous conduiroient trop loin.

Seulement nous observerons, qu'Auxilius dans l'un et dans l'autre, parle avec beaucoup de liberté. Quoiqu'il écrivît comme sous

l. 2. c. 25-27 | l. 3. c. 4.

les yeux de Rome, ' il ne craint pas d'y représenter le Pape Libere comme un Arien, un Apostat, et le Pape Vigile comme un cruel Tyran et un homicide. Son style est simple et assés naturel, mais dur et peu clair en plusieurs endroits. Il s'y trouve aussi des mots barbares, tels que *perpetuare*, *morigeralitas*, *obmallare*, et semblables.

Le public ne connoissoit de ces deux traités d'Auxilius,

Bar. an. t. 12. p. 957. 958.

' que la letre à Leon de Nole, et les sommaires des chapitres du second écrit, imprimés dans les additions aux Annales

Mor. de ord. par. 2. p. 348-378.

de Baronius, ' lorsque le P. Morin de l'Oratoire aïant trouvé

l'un et l'autre dans des manuscrits anciens, les publia dans le cours de son sçavant et ample traité sur les Ordinations. De-là on les a fait passer à la tête du XVII tome de la Bibliothéque des Peres, édition de Lyon, et en dernier lieu, dans l'édition *in-fol.* des Analectes de Dom Mabillon, où ils se trouvent réunis au premier traité de l'Auteur.

4°. Si Auxilius est le même que le Prêtre de ce nom, dont il est fait mention dans le manuscrit du Mont-cassin, qu'on a cité plus haut, il faut compter au nombre de ses ouvrages des questions sur la Genese qui y sont contenues. L'écrit est divisé en 137 chapitres, sans y comprendre la préface, qui commence par ces mots : *Omnis divina Scriptura bipertita est.*

EBERHARD,

ET AUTRES ECRIVAINS.

EBERHARD s'est acquis par ses ouvrages le titre de Poëte et d'Historien. Il étoit Moine de S. Mathias de Treves. Sa vertu le fit élever au Sacerdoce, et son sçavoir le fit choisir pour Modérateur des Ecoles de la maison. Il succéda dans cet emploi en 885 à Florbert, autre sçavant Moine dont nous avons parlé, et l'exerça pendant près de vingt-quatre ans. Après y avoir formé aux Letres grand nombre de disciples, il mourut en 909, et eut Richard un de ses confreres pour successeur. Trithéme, qui nous a laissé une liste des ouvrages d'Eberhard, qui étoient venus à sa connoissance, en fait ainsi le dénombrement.

1°. Eberhard fit des additions considérables à l'Histoire des Archevêques de Treves. Nous avons trois recueils des actes de ces Prélats dans les collections de M. de Leibnitz, de Dom d'Acheri et de Dom Martene; mais on n'y apperçoit point d'indice, pour nous faire discerner ce qui pourroit appartenir à notre Auteur. Comme ces actes ont été retouchés par des Ecrivains fort postérieurs, ceux-ci y auront fondu les additions d'Eberhard.

2°. Eberhard composa séparément les Vies des SS. Euchaire, Valere et Materne, premiers Evêques de Treves. La maniere dont s'explique Trithéme, fait juger que ces trois Vies ne faisoient qu'un seul et même ouvrage, qui étoit en prose et Ibid.

en vers. L'Auteur étoit bien éloigné de ces temps-là pour pouvoir réüssir à en écrire l'histoire. Il seroit toutefois à souhaiter qu'on nous en eût conservé quelque morceau, pour être en état de nous assûrer par nous-mêmes, si le style en étoit aussi bon qu'on veut nous le persuader.

Ibid. 3°. ' La pieté d'Eberhard s'étendit encore à d'autres Saints, à l'honneur desquels il fit plusieurs hymnes, des répons et des sequences. On ne voit point qu'il nous reste rien de toutes ces pieces, non plus que des suivantes. La perte après tout n'en est pas grande; et nous pouvons nous en consoler sans peine, sur la connoissance que nous avons de la poësie et du chant de ces temps-là.

Ibid. 4°. ' A tous ces écrits Eberhard ajoûta encore un recueïl de diverses épigrammes.

Boll. 23. Jan. p. 512-544. ' Bollandus nous a donné au 23 de Janvier des actes, ou plûtôt un éloge de S. Maimbode Martyr, honoré au diocèse de Besançon. Cet écrit qu'il a accompagné de courtes notes, lui étoit venu du Pere Chifflet, qui l'avoit tiré d'anciens manuscrits de l'église métropolitaine. C'est la production d'un inconnu, p. 543. n. 6. ' qui étoit cependant du païs, comme il paroît par l'éloge qu'il y fait de la Bourgogne. La translation des Reliques du Saint, qui se fit à Mont-Belliard à la fin du IX siecle, donna occasion à cet ouvrage. L'Auteur toutefois n'y mit la main, qu'au bout p. 544. de quelques années. On en juge ainsi ' par ce qu'il dit de la continuation des miracles au tombeau du Saint Martyr depuis sa translation. Il s'y montre peu instruit des évenements de sa vie : aussi son ouvrage est-il moins une histoire qu'un panegyrique. Il est assés bien écrit pour ce temps-là. L'Auteur semble affecter de ne s'y point servir d'autre terme, que de celui de *Chrysopolis*, pour exprimer Besançon. L'on voit par ce monument, et quelques autres d'une date peu éloignée du commencement de ce siecle, que les Ecrivains du païs avoient saisi avec complaisance cette expression, depuis qu'un Pape l'avait emploïée sur la fin du siecle précedent.

Nous avons déja donné à la page 462 de notre III volume, une notice presque suffisante d'un autre Ecrivain du commencement de ce X siecle. Il y a de lui un abregé de la Vie de S. Mari, Abbé de Bévon en Provence, écrite par le Patrice Dyname. Abregé qui aïant fait négliger l'original, en a causé Mab. act. B. t. 1. p 107. 108. n. 2. 7. la perte. ' Cet Abbreviateur, qui étoit un Moine Benedictin de Forcalquier, et qui paroît n'avoir écrit guéres plus tard que

vers 910, a joint à son abregé une homelie de S. Gregoire, et un recueil de miracles operés par l'intercession de S. Maur, auquel il a donné la forme d'homelie ou de sermon. D'abord il nous avoit semblé que l'Auteur de ce Recueil étoit different de l'Abbreviateur de la Vie. Mais après un nouvel examen, il nous a paru tant de conformité entre le style de l'une et de l'autre piece, qu'il y faut reconnoître la même plume. [1] Bollandus les a publiées sur un breviaire manuscrit, qui avoit alors plus de quatre cents ans d'antiquité, et a eu soin de les illustrer de notes et d'observations préliminaires. [2] Dom Mabillon les a fait réimprimer depuis avec de nouvelles notes, sur l'édition précedente.

[1] [illegible]

[2] [illegible]

L'écrit suivant n'est bon qu'à confirmer ce qu'on a dit ailleurs de la passion dominante d'avoir quelque histoire des Saints que l'on honoroit, et de la maniere de composer souvent ces histoires. Ce sont des actes prétendus de Sainte Julie, Vierge et Martyre à Troies en Champagne, dans lesquels on ne trouve ni lumiere pour découvrir en quel temps elle vivoit, ni aucun fait qui s'accorde avec l'histoire publique des premiers siecles. On ne peut en donner une plus juste idée, qu'en les représentant comme un tissu mal assorti, et presque aussi mal écrit, d'évenements et de prodiges imaginaires. Usuard ne paroit point en avoir eu connoissance, quoiqu'il fasse mention de la Sainte. Aussi nous semble-t-il que ces actes prétendus n'ont reçû l'être que dans les premieres années de ce X siecle, lorsque les Normans aïant cessé leurs ravages, les Eglises jouïrent de quelque paix, et de leur premiere liberté. Alors on se mit en devoir de rétablir le culte des Saints, et de ressusciter leurs histoires.

Quelque mauvais que soient ces actes, Surius et [3] Camusat n'ont pas laissé d'en grossir leurs recueils. Il est vrai que ce dernier Editeur a fait au public une espece d'excuse de sa complaisance. [4] Les judicieux successeurs de Bollandus, qui ont aussi publié ce mauvais écrit, ont imité son exemple, en déclarant qu'ils ne le donnent, comme plusieurs autres de même valeur, qu'à dessein qu'ils servent à mieux relever le mérite des actes sinceres et originaux.

[3] [illegible]

[4] [illegible]

[5] Ces derniers Editeurs, et Dom Mabillon avant eux, ont fait imprimer avec leurs éclaircissements ordinaires, un autre encore plus long, et presque aussi ennuieux ouvrage sur Sainte Berte, Abbesse de Blangi, morte vers 725. Ils y distinguent

[5] [illegible]

quatre à cinq parties. La premiere contient l'histoire de sa Vie; la seconde, celle de ses miracles, et de la translation de ses reliques; la troisiéme, la continuation de ses miracles, et la relation du rétablissement de son Monastere, où l'on mit des Moines en 1032, à la place des Religieuses. On a dans la quatriéme partie, l'histoire de l'invention des Reliques de la Sainte, et de quelques-uns de ses miracles faits au XI siecle; et dans la cinquiéme partie enfin, une suite des miracles operés au XII, et même au XIII siecle, ' suivant le texte d'une des éditions, qui differe de l'autre en ce point.

Mab. ib. p. 461. n. 7.

De tout ce grand ouvrage il n'y a que la premiere et seconde partie, qui appartiennent aux premieres années du siecle qui nous occupe. Mais ce qui concerne la vie de la sainte Abbesse, se ressent fort du genie qui regne dans la plûpart de ces Legendes, faites sans titres et sans memoires après les incursions des Normans. Il s'y trouve tant d'inepties et de choses fabuleuses, que Dom Mabillon a jugé sagement à propos de n'en point charger son édition. ' L'Auteur qui y a mis la main, étoit tout-à-fait ignorant dans l'histoire de ce temps-là; et les PP. le Cointe et Mallebranque n'ont fait que de vains efforts, pour tâcher d'établir quelque chose de solide sur cette partie de son écrit.

Boll. ib. p. 47. 48 | 17. Feb. p. 27. n. 22.

ADELHELME,

Evêque de Séez.

' Adelhelme, ou Adalhelme, et par corruption Adelin, avoit d'abord embrassé la vie monastique à l'Abbaïe de S. Calais au Maine. Son mérite, joint à la faveur du roi Charles le Chauve, le fit ensuite sortir de sa retraite pour remplir le Siege épiscopal de Séez en Neustrie. On ne s'est pas toûjours accordé sur le temps de son épiscopat. Quelques uns l'ont placé au VIII siecle, ' d'autres au commencement du IX. Mais il est hors de contestation ' par ce que notre Prélat nous apprend lui-même des événements de sa vie, qu'il ne fut fait Evêque qu'en 876, et qu'il succeda [1] à Hildebrand ' qui avoit

Mab. act. B. t. 4. p. 220. n. 1. 231. n. 1. 234. n. 6.

Boll. 22. Apr. p. 61. n. 1.

Mab. ib. p. 234. n. 6.

Conc. t. 9. p. 290.

1 Pour concilier ce qu'Adelhelme nous apprend de son histoire, il faut supposer qu'il fut fait Evêque de Séez avant la fin de l'an 876; que presqu'aussi-tôt les Normans l'aïant fait captif, le menerent en Angleterre, d'où il revint dès l'année suivante; et qu'avant le

assisté cette même année en Juin et Juillet au Concile de Pontion. L'erreur de ceux qui ont été dans une autre opinion sera peut-être venue de ce qu'ils auront pris pour Charlemagne ' l'Empereur Charles, à qui Adelhelme avoue être redevable de tout ce qu'il étoit. Il est néantmoins visible qu'il parle de Charles le Chauve, qui fut reconnu Empereur dès 875; puisqu'il lui donne pour frere le Roi Louis le Germanique. [illegible]

' Adelhelme eut la douleur de voir sa promotion traversée par la faction de quelques ambitieux; mais Dieu par l'entremise de Sainte Opportune, pour laquelle le pieux Evêque avoit une devotion singuliere, rendit vains tous les efforts de ses competiteurs. A peine cependant eut-il reçû l'ordination épiscopale, ' que les Normans, qui ravageoient alors le païs, l'arracherent à son Eglise, et le menerent en Angleterre. Après avoir beaucoup souffert de la part de ces Barbares, et des incommodités de la mer, du froid et des chemins, où il fut souvent en danger de perdre la vie, la Providence le rendit à son cher troupeau. Il continua à le gouverner avec tant de vigilance et de sagesse, ' qu'on a crû être en droit de le décorer du titre de Saint. a Il vêcut jusqu'à l'année 910, à laquelle plusieurs Ecrivains placent sa mort.

[illegible] Gall. chr. vet. t. 3. [illegible]

Presque tout ce que nous venons de dire sur l'histoire de la vie d'Adelhelme, est tiré de son principal ouvrage. C'est la Legende de Sainte Opportune, Abbesse de Montreuil en Neustrie, après le milieu du VIII siecle, et sœur de S. Chrodegang, Evêque de Séez, dont Herard, Archevêque de Tours, écrivit la vie, comme on l'a dit en son lieu. ' Adelhelme s'étoit engagé par une espece de vœu à composer celle de la Sainte, dès qu'il se vit troublé dans son élection à l'Episcopat, afin qu'elle fît échoüer par son crédit auprès de Dieu, le dessein des ambitieux; mais il en négligea l'exécution, lorsqu'il fut paisible possesseur de son Siege : et il attribuë en partie à cette négligence les malheurs qui lui arriverent bientôt après. Il ne fut pas plûtôt rendu à son Eglise au retour de son exil, qu'il y mit la main. ' Un endroit de son ouvrage fait juger qu'il y travailloit en 877 avant le mois d'Octobre, ou au moins avant qu'il eût appris la nouvelle de la mort du Roi Charles le Chauve; puisqu'il y

Mab. ib. p. 232. n. 2.

p. 234. n. 6.

[illegible]

parle de ce Prince comme étant encore au monde. Que s'il se rencontre dans son écrit d'autres traits, qui semblent détruire celui-ci, ils ne seront venus que de ce que l'Auteur retoucha son ouvrage dans la suite.

Il l'a divisé en deux livres, dont il emploïe le premier à donner l'histoire de la Sainte Abbesse, dans laquelle il fait en partie la vie de S. Chrodegang son frere. Les expressions dont il se sert au commencement de la préface de ce livre, feroient juger qu'il l'auroit fait à dessein de s'en servir à l'Office de la fête de Sainte Opportune. Le second livre est destiné à la relation

p. 231. n. 1.

des miracles operés à son intercession, ' tant à Montreuïl, et à Moucy ou Mouchy le Neuf, où les Reliques de la Sainte furent d'abord transferées qu'en d'autres endroits. Adelhelme n'y a fait entrer que ceux dont il avoit été lui-même témoin, ou qu'il avoit appris de personnes dignes de foi. Aussi voit-on que dans ce qu'il en dit, tout est fort bien circonstancié, les lieux et les personnes nommées.

Ibid.

' A la tête de ce livre se lit une préface, adressée à tous les Fidéles rachetés par le Sang de Jesus-Christ, et dans l'inscription de laquelle l'Auteur prend les titres d'Evêque de Séez, de

p. 232. n. 2.

Moine de S. Calais, et de Captif. ' C'est dans cette même préface qu'il fait le détail de divers autres événements de sa vie, tels que nous les avons rapportés.

On doit dire à la loüange d'Adelhelme, qu'il ne nous reste point d'ouvrages de ce temps-là, qui soit mieux écrit en tout genre. Il ne s'y est point livré, comme tant d'autres Ecrivains, à l'extraordinaire et au merveilleux. Il ne s'arrête, sur-tout dans son premier livre, qu'à des faits aussi édifiants qu'instructifs, et les rapporte avec une pieté capable de faire impression sur le cœur.

Tout ce qu'on pourroit lui reprocher, c'est que son style est un peu diffus. Du reste, il est clair, agréable, aisé, naturel, et assés pur pour le temps.

Sur. 22. Apr. p. 770-780.

' Surius paroît être le premier qui a donné son ouvrage au public. Il en a respecté le style; mais il n'a point publié le second livre en entier, et a corrompu le nom de l'Auteur, qu'il

Mab. ib. p. 220-239.

nomme Adelelin. ' Dom Mabillon aïant revû cette édition sur un manuscrit de l'Eglise collégiale de Sainte Opportune à Paris, en donna une seconde beaucoup plus parfaite, et enrichie d'observations préliminaires et de notes : elle se trouve au IV

Boll. 22. Apr. p. 61-70.

volume de ses Actes. ' Les Continuateurs de Bollandus ont aussi fait imprimer le même ouvrage, avec de nouvelles ob-

servations historiques et critiques, au vingt-deuxiéme jour d'Avril.

[1] Dès 1654 Nicolas Gosset, Chefcier-Curé de Sainte-Opportune à Paris, publia la vie de la Sainte, qui fut imprimée *in*-8°. à Paris, où elle parut de nouveau l'année suivante en même volume, sous un titre un peu different, en quoi consiste toute la difference entre ces deux prétendues éditions. Cet ouvrage est divisé en quatre parties. La premiere contient le texte du livre d'Adelhelme, avec une traduction françoise. Dans la seconde se lit un abregé des miracles choisis de Sainte Opportune. La troisiéme est emploïée à faire l'histoire des translations de ses Reliques au sujet des guerres. On rapporte dans la quatriéme les fondations, droits et antiquités des Eglises de Paris et d'Almanesche, dédiées sous son invocation.

[2] Un manuscrit, qui appartenoit autrefois à M. de Thou sous le nombre 63, et qui depuis est passé successivement à la Bibliothéque de M. Colbert et à celle du Roi, contient un recueil de Benedictions à l'usage des Evêques. Il est marqué à la tête, que c'est une production de l'Evêque Adelhelme, qui l'entreprit à la priere de l'Archevêque Francon. L'on ne peut y méconnoître l'Evêque de Séez, qui fait le sujet de cet article; puisqu'il y est qualifié Captif, comme dans l'inscription de son histoire des Miracles de Sainte Opportune. Ce Francon étoit Archevêque de Rouen, et commença à gouverner cette Eglise vers 910. Circonstance qui sert à confirmer qu'Adelhelme a vêcu au moins jusqu'à ce temps-là. Francon se trouvoit par conséquent Métropolitain de notre Prélat, ce qui concourt à lui assûrer le recueïl dont il est ici question. Et il y a lieu de s'étonner de ce que Dom Mabillon n'en ait parlé qu'en hésitant, et encore plus de ce qu'il a prétendu qu'il s'ensuivoit de la qualité de Captif qu'Adelhelme porte à la tête de ce Recueïl, ou qu'il avoit été deux fois en captivité, ou qu'il n'avoit pas succedé immédiatement à Hildebrand. L'erreur de ce raisonnement vient de ce qu'on a supposé qu'Adelhelme étoit actuellement captif, lorsqu'il composa son Recueil de Benedictions, et de ce qu'il a paru qu'en le faisant vivre jusqu'en 910, on lui donnoit un trop long épiscopat.

Mais il n'étoit non plus captif lorsqu'il travailloit à ses Benedictions, qu'il étoit Captif ou Moine de S. Calais, lorsqu'il mit la main à la vie de Sainte Opportune, [3] dans laquelle il prend ces deux qualités, et qu'il assure n'avoir composée qu'après sa

captivité, et lorsqu'il étoit possesseur de l'Evêché de Séez. Il est tout naturel de juger qu'il ne prenoit la qualité de captif que comme un titre ou d'humilité ou de reconnoissance, pour ne pas perdre de vûë la grace que Dieu lui avoit faite de le délivrer de cet etat où il avoit eu tant à souffrir. D'ailleurs il n'y a rien d'extraordinaire dans la longueur de l'épiscopat d'Adelhelme, en le faisant succéder à Hildebrand en 876, comme on l'a prouvé, et en lui prolongeant les jours jusqu'en 910; ce n'est que trente-quatre ans d'épiscopat. Il n'est point de siecle qui ne nous en fournisse des exemples d'une plus longue durée.

Le Beuf, ib. p. 116. 117.

' Ces Benedictions d'Adelhelme sont au nombre de trente-six, pour autant de jours qui manquoient dans les anciens Benedictionels, tel que celui de Grimald, dont nous avons parlé en son lieu. On peut les nommer Benedictions dominicales; puisqu'elles sont pour les Dimanches après Noël, après la Théophanie jusqu'au Carême exclusivement, pour les Dimanches

p. 117. 134. 135.

après Pâque et après la Pentecôte. ' Ce recueil ne tarda pas à passer à l'usage de Paris, ce qui donna occasion d'y faire plusïeurs additions pour les Fêtes propres à cette Eglise.

LE B. NOTKER,

MOINE DE S. GAL.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Mab. act. B. t. 7. p. 11. 12. n. 1. 2.

' NOTKER, surnommé le Bégue, parce qu'il l'étoit effectivement, se trouve distingué par cette qualité de deux autres Sçavants de même nom et de même profession, Notker le Physicien, [1] ou Medecin, et Notker Labeo, ou les grosses lévres, l'un et l'autre encore Moines de S. Gal; mais qui n'aïant pas

p. 12. n. 2.

été sujets de nos Rois, n'entrent point dans notre dessein. ' Celui dont nous entreprenons l'histoire, nâquit sur la fin de l'empire de Louis le Debonaire, de parents illustres par leur noblesse. Quelques Ecrivains le font descendre de la race Carlovingiene des

[1] Notker le Physicien portoit aussi le surnom de Grain-de-poivre, *Piperis granum*, à cause de son acrimonie. Il y eut encore un quatriéme Notker, Moine du même endroit, mais seulement au XIII siecle. Nous ne comptons point non plus Notger, qui de Moine de S. Gal, fut fait Evêque de Liege sur la fin du X siecle, parce que la maniere dont s'écrit son nom, le distingue assés des Notkers.

Rois de France, et le supposent même neveu d'un de nos Rois Charles; mais leur opinion est destituée de toute vraisemblance. Le lieu de sa naissance fut Heiligow, au canton de Turgow, à quelques lieuës de l'Abbaïe de S. Gal.

' Dès sa plus tendre jeunesse il fut élevé dans ce Monastere, et s'y consacra depuis à Dieu sous la Regle de S. Benoît. ' Il y porta un riche caractere, qui joint aux vertus qu'il acquit, en fit un des premiers hommes de pieté de son temps. Quoique d'un tempéramment foible et délicat, il ne cédoit à personne en zéle, en courage, en constance dans les exercices reguliers. De même, quoique naturellement un peu timide dans les occasions extraordinaires et imprévûës, il étoit néantmoins intrépide dans la tentation comme dans l'adversité. Il avoit une douceur à l'épreuve de tout; et personne ne paroissoit avoir été plus favorisé de tous les autres dons de la grace. Rigide observateur de la Regle, il faisoit son capital d'y être fidéle; du reste toûjours occupé ou à prier, ou à lire, ou à enseigner.

' Il étudia les Arts liberaux sous Marcel et Ison. Son goût lui fit donner une application particuliere à la Musique, dans laquelle il se rendit fort habile. Il ne négligea pas non plus les Sciences divines; et il fit presque autant de progrès dans l'une et l'autre Literature, que dans la vertu. L'on a vû aux articles de Ratpert et de Tutilon, ' l'étroite union qui s'étoit formée entre eux et Notker pendant leurs études, et les traits qu'elle produisit. Elle étoit d'autant plus admirable cette union, que ces trois condisciples étoient d'un génie plus différent. A la mort d'Ison, comme l'on croit, ou plûtôt après sa transmigration de S. Gal à Granfel, Ratpert lui aïant succedé dans les Ecoles extérieures, Notker le remplaça dans les autres, où il se trouva avoir pour Collégue, Marcel qui avoit été son Maitre. L'emploi d'Ecolâtre ne diminua rien de son zéle pour l'exacte discipline. Il se servit au contraire de la nouvelle autorité qu'il lui donnoit, pour la faire observer avec plus de ponctualité. ' Le soin qu'il prenoit d'enseigner, ne remplissoit pas tellement son temps, qu'il n'en trouvât encore pour travailler à des ouvrages de Literature, et à transcrire les bons livres. Il se borna à ces deux dernieres occupations, depuis qu'il eut quitté la direction des Ecoles. ' Entre ses principaux disciples, on nomme le Moine Kerold, qui commença à enseigner n'étant encore que Soûdiacre, et qui fut depuis un des Grands-Vicaires de l'Evêque de Constance. ' On met encore de ce nombre Hartmanne, qui

Ekk. de cas. S. G.

fut Maître de Saint Udalric, et Ratpert le Jeune.

Tels furent les exercices dans lesquels Notker passa sa vie. ' Il vêcut jusqu'à l'âge de la vieillesse, et mourut en odeur de sainteté, non le huit, comme Arnoul Wion et d'autres l'ont avancé, mais le sixiéme du mois d'Avril 912. Sa mort est marquée en ce même jour, et dans le Necrologe de son Monastere, et dans son épitaphe suivante :

Mab. ib. l. 41. n. 69 | act. ib. p. 17. n. 13.

EPITAPHE.

e decus patriæ Notkerus, dogma Sophiæ,
Ut mortalis homo conditur hoc tumulo.
I libus octonis hic carne solutus Aprilis,
Cœlis invehitur, carmine suscipitur.

' Le Pape Innocent III instruit des vertus de Notker, fit des reproches à Vodalric, Abbé de S. Gal, de ce qu'on n'avoit décerné aucun culte public à sa memoire. Ce dessein demeura toutefois en idée jusqu'au Pontificat de Jules II, qui donna à Hugues, Evêque de Constance, la commission de faire les informations nécessaires pour sa canonization. Les informations faites, Hugues permit à l'Abbaïe de Saint Gal, et aux Eglises de sa dépendance, de faire l'office de Notker : ce qui s'est pratiqué jusqu'ici, sans que l'autorité du Saint Siége y ait accedé. ' En conséquence, les successeurs de Bollandus lui ont donné place au jour de sa mort dans leur grand recueïl, où ils ont fait imprimer la vie qu'Ekkehard, Auteur du XIII siecle en a écrite : monument déja publié par Canisius, mais sur lequel on ne peut rien établir de certain, tant il est rempli de fables et de confusion. ' Sigebert, Honoré d'Autun, l'Anonyme de Molk et Trithéme, ne sont guéres plus exacts en ce qu'ils disent de la personne du B. Notker. Les deux premiers le supposent Abbé de S. Gal, ce qu'il ne fut jamais, et paroissent l'avoir confondu avec Notger, Evêque de Liege, ce que Trithéme a fait sans hésiter, en le plaçant sous le regne de Lothaire vers 850, plus d'un siecle avant que Notger parvînt à l'Episcopat. L'Anonyme de Molk ne s'est pas moins trompé, en faisant Notker Abbé de Richenou, quoiqu'il lui rende justice, en rehaussant sa vertu et son sçavoir.

an. ib. | act. ib. p. 19. n. 17.

Boll. 6. Apr. p. 576-595.

Sigeb. scri. c. 108 | Hon. aug. scri. l. 4. c. 9 | Mell. scri. c. 65 | Trit. scri. c. 279 | Chr. hir. t. 1. p. 22.

§ II.

SES ECRITS.

'LE caractere des ouvrages de Notker, a fait donner à leur Auteur les titres de Philosophe, de Poëte, et d'habile Musicien. [illegible]

1°. ' Il y a de lui un écrit intitulé dans les manuscrits : Observations sur les Hommes illustres, qui ont travaillé à expliquer, en tout ou en partie, les Livres sacrés. Dom Bernard Pez, qui l'a tiré de la poussiere, où il étoit enseveli, au moïen d'un manuscrit de l'Abbaïe de Zwetlen, a laissé ce titre, et lui a donné le suivant, qui dit la même chose en moins de mots : *Traité sur les Interprétes de l'Ecriture Sainte.* C'est proprement un petit traité d'étude, suivant le génie du temps où il a été fait. Notker le composa en faveur de Salomon, depuis Evêque de Constance, quelques années avant qu'il fût élevé à l'Episcopat, et par conséquent vers 885, ou 887. [illegible]

Il ne se borne pas à donner seulement à Salomon une notice des meilleurs Interprétes, en lui indiquant quelquefois en détail les parties de leurs commentaires qu'il suffira de lire ; ' il l'exhorte encore à s'appliquer à la lecture de l'histoire des Apôtres, des actes des Martyrs, des Vies des Saints, et des autres histoires ecclésiastiques, dont il lui fait connoître les principaux Auteurs. Afin de lui inspirer plus d'amour pour cette sorte d'étude, ' il l'assure qu'il trouvera dans quelques-uns de ces Ecrivains, nommément Juvencus, Prudence, Sedulius, S. Ambroise et S. Avite de Vienne, des beautés qui valent au moins celles qu'enferment les écrits fabuleux du Paganisme. p. 11. 12 p. 9.

' En parlant de l'explication gréque qu'Origene a faite du Cantique des Cantiques, Notker avertit que s'il trouve jamais quelqu'un assés habile pour la traduire en latin, et qu'il ait de quoi fournir aux frais, il sera attentif à saisir l'occasion. L'on voit par-là d'une part, ou que ce commentaire n'avoit pas encore été traduit, ou que sa traduction n'étoit pas connuë à Saint Gal ; et de l'autre, que Notker ne savoit pas assés de grec pour l'entreprendre, quoiqu'on enseignât cette langue dans son Monastere. p. 3.

' Notre Auteur faisoit lui-même si peu de cas de son ouvrage, qu'il ne voulut pas y mettre son nom, et qu'il pria Salomon de ne point dire qu'il fût de lui, dans la crainte qu'il ne p. 1

lui fit pas d'honneur dans le public. Il ne laisse pas néantmoins d'avoir son mérite. On y trouve une certaine érudition, mais une érudition dénuée de critique. Nous avons déja eu plus d'une fois occasion de relever quelques-unes de ses fautes. ' Il attribuë à S. Prosper, comme presque tous les autres Ecrivains de son temps, le traité de la vie active et contemplative, et lui donne la qualité d'Evêque. ' Il fait Gennade de Marseille, Evêque de Tolede, et avouë ingénument qu'il ignore quel étoit cet Eucher, qui a expliqué avec succès plusieurs Livres de l'Ecriture.

p. 3. 10.

p. 8. 12.

2°. Le recueïl des Sequences de Notker a été plus connu dans les premiers siecles qui l'ont suivi, que l'ouvrage précedent. ' Honoré d'Autun et l'Anonyme de Molk en font mention, longtemps avant Trithéme. On sçait au reste que par Sequences, on entend ces proses, ou prieres rimées mises en cadence, qu'on chante aux Messes des Fêtes solennelles, immédiatement avant l'Evangile. C'est un des premiers genres d'étude ausquels Notker donna quelque application sérieuse. Divers Ecrivains ont même avancé qu'il étoit le premier inventeur de cette sorte de prieres; ' mais il déclare lui-même le contraire, en nous apprenant que ce fut sur le modele de celles qu'il trouva dans l'Antiphonaire de l'Abbaïe de Jumieges en Neustrie, qu'il composa les premieres de sa façon. Lorsqu'il en eut fait quelques-unes, il les communiqua à Marcel, sous qui il étudioit. Celui-ci les aïant trouvées à son goût, les mit en notes, et les donna à chanter aux enfants qu'on élevoit à S. Gal.

Hon. aug. scri. l. 4. c. 9 | Mell. scri. c. 65.

Mab. act. B. t. 7. p. 18. 19. n. 15.

' Notker continua ce travail; et se voïant dans la suite un nombre suffisant de cette sorte de pieces, il en forma un recueïl, qu'il divisa en deux parties, et qu'il dédia à Liutward, Evêque de Verseil, Abbé de Bobio, Protecteur de l'Abbaïe de S. Gal, et Archichapelain de Charles le Gros. Comme ce Prince est qualifié Empereur dans l'Epître dédicatoire, et qu'il n'y porte point son titre distinctif, quelques Auteurs ont crû qu'il s'agissoit de Charlemagne, et en ont pris occasion de faire vivre Notker près d'un siecle entier plûtôt qu'il n'a vêcu. C'est-là peut-être tout le fondement qu'a eu Trithéme, pour donner dans cette erreur.

Ibid. | Canis. B. t. 2. par. 3. p. 211.

' Dom Bernard Pez aïant déterré une partie de ce recueïl dans un manuscrit du XII siecle appartenant à l'Abbaïe de S. Emmeram de Ratisbonne, l'a donné au public à la suite du traité des Interprétes de l'Ecriture. L'Epître dédicatoire de Not-

Pez, ib. p. 17-42. | Diss. p. 57. 58.

ker à Liutward, ne se trouvant point à la tête de l'ouvrage dans ce manuscrit, ' et se lisant au contraire dans un autre manuscrit de l'Abbaie de Cluni, sur lequel dom Mabillon l'a fait d'abord imprimer, et qui contient d'autres Sequences de Notker, on est, ce me semble, en droit d'en conclure, que la partie publiée par Dom Bernard Pez, est la seconde du recueil. ' L'Editeur n'a pas cependant laissé de réimprimer à la tête cette Epître, quoiqu'elle manquât dans son manuscrit. Parmi les pieces que contient son édition, il y en a pour les Fêtes de l'Assomption de la Sainte Vierge et de sa Nativité, pour celles des SS. Innocents et de tous les Saints. L'Auteur y a inseré quelques traits de la tradition de son temps, où l'on confondoit S. Denys, Evêque de Paris, avec l'Aréopagite. Et si ce n'est pas une addition faite après coup, on croioit déja alors que ses Reliques avoient été transportées à S. Emmeran. ' On n'y voit point paroître la Sequence pour la fête de Sainte Afre, Martyre à Ausbourg, qui se lit sous le nom de Notker dans l'abregé en vers de ses actes encore manuscrits. Aux sentiments de pieté près, il ne faut pas s'attendre à trouver aucune beauté dans ces Sequences : ce n'est qu'une prose fort plate mise en mauvaises rimes, et en une certaine cadence. ' Elles ne laisserent pas néanmoins d'avoir beaucoup de cours dans les Eglises de France et de Germanie, et c'est ce qui contribua le plus à y entretenir le mauvais goût pour la Poësie. Quant aux Eglises d'Italie, elles les ont méprisées jusqu'ici, dit Trithéme, quoique le Pape Nicolas, non I, comme ajoûte cet Auteur, mais III, les eût approuvées.

' Ekkehard le Jeune, Auteur d'une longue vie de Notker, a voulu lui faire honneur de la Sequence du S. Esprit, qui commence par ces mots : *Sancti Spiritûs adsit nobis gratia*. Il dit à ce sujet, que Notker l'aiant envoiée à Charles le Gros, ce Prince, qui se mêloit de Poësie, y répondit par l'hymne célebre *Veni Creator*, mais ce fait ne mérite non plus de créance, que presque tous ceux qu'avance cet Ecrivain sur l'histoire de Notker. Il dit plus vrai, lorsqu'il nous apprend que la belle Prose ou Sequence, *Veni Sancte Spiritus*, est de la façon du Pape Innocent III, sous le Pontificat duquel il vivoit.

3°. Outre le recueil de Sequences, dont on vient de rendre compte, Notker composa aussi plusieurs hymnes sur differents sujets : titre au reste que portent les Sequences dans le manuscrit de Cluni. Voici l'énumeration des hymnes qui sont

S ij

décorées de son nom, parmi les poësies des Moines de Saint Gal, imprimées d'abord par Canisius, et en dernier lieu par M. Basnage.

Canis. B. ib. p. 201. 1. ' Une piece de vers ïambiques dimetres, pour la reception
p. 202. 203. d'un Roi. 2. ' Des Litanies dans le goût de celles dont nous avons déja parlé ailleurs, et qui étoient si fort en usage à S. Gal. Elles commencent par deux vers élegiaques, qu'on répetoit alternativement après chaque invocation suivante. Quoique ces invocations, qui pour la plûpart sont génerales, soient disposées en forme de vers élegiaques, il ne s'y trouve néantmoins
p. 203. 204. aucune mesure réguliere. 3. ' Une assés longue hymne en vers ïambiques dimetres, pour les Vêpres et les Laudes de l'office
p. 211. de S. Colomban. 4. ' Huit vers hexametres à Liutward, Evêque de Verseil. Ils se lisoient à la fin de la premiere partie des
p. 218-219. Sequences de Notker. 5. ' Une hymne de treize strophes en vers ïambiques dimetres, qu'on avoit coûtume de chanter à la Fête
p. 219-220. de tous les Saints. 6. ' Un chant lugubre, ou lamentation sur
p. 220-223. le néant et la misere de l'homme. 7. ' Quatre hymnes, dont les trois plus longues sont en vers saphiques, sur le martyre et les miracles de S. Etienne, premier Martyr. Notker les composa en faveur de Ruodbert autrefois Moine de S. Gal, et alors Evêque de Mets, dont la Cathédrale est dédiée sous l'invocation de S. Etienne. Suivent deux vers hexametres que notre Poëte envoïa avec une morille née en Janvier, aux Moines de Richenou, qui refusoient de croire que pareille chose arrivoit tous les ans au même mois, en un certain endroit de l'enclos
p. 223-225. de S. Gal. 8. ' Une hymne fort longue en vers épodes sur Saint Colomban, à la fin de laquelle se lisent six vers hexametres, dans lesquels l'Auteur nous apprend qu'il étoit dans la vieillesse et attaqué d'une griéve maladie, lorsqu'il composa cette hymne. Vient ensuite un fragment d'une autre piece de vers hexametres sur la psalmodie. On ne sçauroit dire, si ces Poësies en
Hon. aug. ib. tout ou en partie, sont la même chose ' que les vers tropiques qu'Honoré d'Autun compte parmi les écrits de Notker.

4°. Quoique plusieurs Auteurs eussent déja travaillé à la vie de S. Gal, et qu'on eût celle que le Poëte Grimald avoit com-
Mab. ib. p. 19. n. 15. posée en vers, cela n'empêcha pas ' Notker d'entreprendre à son tour le même travail, et dans le même genre d'écrire. Il paroît par les termes avec lesquels il en parle à Liutward, à qui il faisoit espérer cette Vie, dès qu'il lui dédia ses Sequences,
Canis. B. ib. p. 232-234. qu'il fut longtemps à exécuter ce dessein. ' Il divisa son ouvrage

en trois livres et le mit en forme de dialogues ; mais il ne s'en trouvoit plus rien à S. Gal au commencement du dernier siecle, que quelques morceaux en vers saphiques et élégiaques, qui en faisoient comme le prélude, et que Canisius a eu soin de publier avec les pieces précedentes. Ce reste d'ouvrage est plus travaillé que les autres poësies de Notker, quoiqu'il ne soit pas exemt des défauts de platitude, et autres trop ordinaires dans la versification de ce temps-là.

' 5°. Sigebert et Trithême nous apprennent, que Notker avoit fait un traité sur les notes emploïées dans la Musique et sur les tons usités dans la Symphonie ; au moïen duquel chacun pouvoit se mettre au fait de la valeur des notes, et de l'intervale, ou degré qu'il faut laisser entre un ton et un autre ton. ' Il y a de notre Auteur une courte explication des lettres alphabetiques, dont on se servoit anciennement dans la Musique, à la place des notes, qui n'y ont été introduites que dans la suite des temps. Elle est adressée à Lantbert, un des confreres de l'Auteur ; et il y a beaucoup d'apparence, que le traité dont parlent ces Bibliographes, n'est autre chose que ce petit écrit.

6°. De tous les ouvrages de Notker, il n'en est point de plus interessant que son Martyrologe. ' Il le composa, comme il en avertit lui-même, sous le Pontificat du Pape Formose, vers 894. Il avoit marqué dans son original l'année précise à laquelle il y travailloit ; mais elle a été omise dans les copies qui en ont été faites, et ne se trouve point par cette raison dans les imprimés. Si M. du Pin avoit lû cet endroit, ' il n'auroit pas douté du temps de ce Martyrologe, et ne lui auroit pas assigné une époque alternative. Notker le commence par le premier jour de Janvier, et l'avoit conduit jusqu'à la fin de l'année. Malheureusement il y manque les cinq derniers jours d'Octobre, avec les mois de Novembre et de Décembre en entier.

L'Auteur avoit de grands secours pour réussir dans l'execution de ce dessein. On a vû que ce genre de Literature étoit fort au goût des Ecrivains de son siecle, et que plusieurs avoient publié avant lui de semblables productions de leur plume. ' Notker toutefois s'est principalement attaché aux Martyrologes de Raban Maur, et de S. Adon de Vienne. Il les a tellement suivis, qu'il semble s'être proposé de les fondre en un seul. On peut voir ce qu'en dit M. Chastelain dans sa

belle préface sur sa traduction du Martyrologe Romain, page 25 et suivantes, où il en donne une idée fort juste.

Cet ouvrage est non seulement le principal, mais encore le mieux écrit de tous ceux qui appartiennent au même Auteur. Il mérite d'être lû, et enferme beaucoup de faits inté-

Notk. ib. p. 178. 179.

ressants pour l'histoire des Saints. ' Notker y corrige ce qu'il avoit avancé dans une de ses séquences au sujet de l'areopagitisme de S. Denys de Paris. Il marque au troisiéme jour d'Octobre la mort de S. Denys l'Areopagite, que S. Paul établit, dit-il, Evêque d'Athenes. Et au neuviéme du même mois, il rapporte celle de S. Denys de Paris, qu'il dit avoir été envoïé dans les Gaules par un des Successeurs de S. Pierre.

Plusieurs Eglises de Germanie adopterent ce Martyrologe, et s'en sont servies pendant un temps considerable, jus-

Canis. B. ib. p. 85-184.

qu'à ce que quelque autre lui ait été substitué. ' Canisius l'aïant découvert parmi les autres monuments manuscrits de l'Abbaïe de S. Gal, le jugea digne de paroître dans le public, et le fit imprimer au IV volume de ses *Leçons antiques*. Il a été depuis réïmprimé dans la belle édition du même recueïl par M. Basnage, qui a ajoûté quelques nouvelles observations à celles du premier Editeur.

Trit. ib. | Pez, ib. par. 3. p. 570 | Canis. B. ib. p. 199.

7°. ' Trithéme et Dom Josse Metzler, faisant l'énumération des écrits de Notker, y font entrer un recueïl de Letres à diverses personnes; mais ils ne donnent point de preuves qu'ils l'eussent vû, ou qu'il existât de leur temps. Il n'y a pas à contester, qu'un homme de Letres et de réputation, tel qu'étoit notre Auteur, n'eût beaucoup de liaisons, et que ces liaisons ne lui fissent naître de fréquentes occasions d'écrire des Letres; seulement on peut douter, qu'on ait jamais pris soin d'en faire un recueïl.

Pez, ib. t. 6. p. 108.

' Dom Bernard Pez en a publié une qu'il croit lui appartenir, sur ce que dans le manuscrit elle porte le nom de Notker. Elle est adressée à Ruodpert ou Ruodbert, dont on a déja parlé. L'Auteur s'y justifie, d'avoir jamais rien dit qui pût blesser sa réputation, comme on l'en accusoit faussement. Elle est de quelque importance pour les faux rapports, qu'elle montre être souvent l'origine des inimitiés les plus irréconciliables, et au sujet desquelles elle prescrit de sages regles. Mais divers traits de l'histoire de l'Auteur qu'elle contient, ne nous paroissent pas pouvoir s'accorder avec celles de Notker le Begue.

' On nous a conservé un seul vers d'une autre lettre de cet Ecrivain à un Abbé de Richenou. Celui-ci lui ayant demandé dans une des siennes, quelle étoit la nature du païs qu'il habitoit, Notker lui en fit la description en ces termes fort énergiques :

Dura vire, et dura fite, et [illegible]

8°. ' Un manuscrit du XII siecle, appartenant à l'Abbaïe de Tegernsée en Baviere, contient un fragment de traité sur la fraction des nombres, et sous le nom de Notker : *De collectione et compositione fractorum numerorum*. Dom Bernard Pez à qui l'on est redevable de cette découverte, ne doute point que ce ne soit là un ouvrage de Notker le Begue, qui aura aussi écrit sur l'Arithmétique, comme tant d'autres Hommes de lettres de son temps.

9°. ' Goldast a tenté de le faire Auteur[1] de l'histoire de Charlemagne, divisée en 2 livres, et publiée sous le nom d'un Moine anonyme de S. Gal ; mais nous avons montré en rendant compte de cet ouvrage, qu'il ne peut appartenir à Notker.

10° ' Le même Goldast lui attribue encore une histoire de l'Abbaïe de S. Gal, écrite, dit-il, à la maniere de Ciceron, c'est-à-dire en forme de dialogue ; mais il est visible que Goldast a pris ici la vie de S. Gal Abbé, pour l'histoire du Monastere de son nom, et que d'un seul ouvrage, auquel Notker avoit réellement travaillé, il en a fait deux différents l'un de l'autre.

11°. ' Pierre Canisius et tant d'autres, n'ont pas mieux réussi, en voulant lui transporter l'honneur de la vie de S. Fridolin. Cet écrit en effet appartient à Balther, Moine de Seckingen, qui le dedia à Notker, en faisant l'éloge de son sçavoir, et le reconnoissant pour un de ses Maitres, sous qui il avoit été élevé à l'Ecole de S. Gal. ' Des Sçavants croyent même, que ce Notker est différent, et posterieur à celui dont il est ici question.

12°. ' Lorsque M. du Pin a compris entre les ouvrages de notre Ecrivain, les vies de S. Landoald et de S. Remacle, avec la relation des miracles de ce dernier, il a confondu Notker le Begue avec Notger Evêque de Liege à la fin de ce siecle. ' La qualité de Moine de S. Gal, que Dom Martene donne à ce Prélat, en le nommant Notker, et la maniere en

1 ' M. Du Pin [illegible] Charles le Chauve [illegible]

peu enveloppée dont il parle de ses écrits, donneroient à penser qu'il est tombé dans la même erreur de confusion.

Mab. act. ib. p. 18. n. 15 | pr. n. 119.

13°. ' On a longtemps attribué à Notker le Begue une traduction tudesque du Psautier, qui se conserve encore à l'Abbaïe de S. Gal, et qu'on nomme communément le Psautier de Notker. ' Mais Dom Bernard Frank, Bibliothécaire de la maison, a fait voir dans une sçavante dissertation, comme nous l'avons déja observé ailleurs, que cette traduction appartient à Notker *Labeo,* posterieur à l'autre d'un siecle entier.

Schil. th. ant. t. 1. p. 7-15.

Canis. B. ib.

14°. ' D'autres Ecrivains assurent que celui dont nous discutons les ouvrages, avoit traduit de grec en latin, le fameux traité de l'Interprétation, qui est entre les écrits d'Aristote. Cependant on peut douter du fait, ' sur ce que Notker dit lui-même d'un Commentaire d'Origene, qu'il souhaitoit fort de faire traduire : s'il avoit sçû le grec, il l'auroit traduit lui-même, et ne se seroit pas expliqué de la sorte. Mais s'il ne possedoit pas assés bien cette langue pour la tourner en latin, il la sçavoit au moins écrire. ' On nous apprend à ce sujet, qu'il avoit fait une copie des Epîtres Canoniques en grec pour l'usage de l'Evêque de Verseil, dont on a parlé. L'ouvrage fini, et prêt à être envoïé, Notker éprouva ce qui n'arrive que trop souvent dans les Monasteres, où il se trouve des personnes qui n'aimant ni la pieté, ni les Letres, ne peuvent souffrir ceux qui s'y appliquent, et cherchent à leur faire de la peine. Un certain Sindolphe homme de ce caractere, qui avoit souvent fait sentir sa mauvaise humeur à Notker, et à ses deux compagnons inséparables, enleva furtivement sa copie, et la mit en pieces.

Notk. de int. scri. p. 3.

Mab. ib. p. 17. n. 13 | an. l. 39. 41. n. 50. 69.

Gold. ib. par. 1. p. 5. 6. 9. 42. 59. 60.

15°. Enfin ' il y a de Notker quelques chartes ou formules d'actes publics, telles à-peu-près que celles de tant d'autres Ecrivains, dont on a déja parlé. Goldast, qui en a publié cinq à six de Notker, assure qu'il avoit entre les mains des originaux mêmes de ces chartes. (IV.)

HATTON,

ARCHEVÊQUE DE MAYENCE.

Mab. act. B. t. 7. p. 118. n. 2 | an. l. 39. n. 33. 49. 57 | Regin. chr. an. 912.

' HATTON qu'on trouve aussi quelquefois nommé Otton, nâquit sous la domination des Rois François, d'une famille obscure. On ignore le temps et le lieu précis

de sa naissance. C'étoit un esprit fin et rusé, homme de mauvais conseil; et un Historien qui n'étoit pas éloigné de son siecle, n'ose prononcer s'il en suivit de meilleur dans sa conduite. Reginon cependant reconnoissoit en lui de la prudence et du jugement. D'abord il se rendit Moine à Fulde, dont il ne fut jamais Abbé, quoique des Ecrivains le qualifierent tel; mais il le devint de Richenou, où il succeda à Rudolfe en 888. On prétend même, ce qui ne paroît pas fondé, qu'il eut jusqu'à onze autres Abbaïes, soit par la faveur du Roi Arnoul, qui avoit pour lui une affection si singuliere qu'on nommoit Hatton le cœur du Roi, soit par d'autres voies qui nous sont moins connues. De la dignité d'Abbé, Hatton fut élevé en 891 à celle d'Archevêque de Maïence. Son épiscopat qui fut de vingt-un ans n'est remarquable que par les évenements suivants, et deux autres qu'on détaillera en parlant de ses écrits. ' Dès les premieres années, il obtint de Rome par la faveur du Pape Formose, le Chef et une autre partie du corps de S. George, qu'il mit dans une Eglise qu'il avoit fait construire en son honneur. ' Il transfera la ville de Maïence, et la fit rebâtir plus près du Rhein qu'elle n'étoit auparavant. ' Divers Historiens parlent avec indignation de sa perfidie envers le Comte Adelbert, qu'il tira par ruse de son château de Bamberg, pour le livrer entre les mains du Roi Loüis, fils d'Arnoul son ennemi, qui lui ôta la vie. ' Hatton mourut dans le cours de l'année 912, ce que d'autres rapportent à l'année suivante.

[illegible]

[illegible]

Regin. ib.

' Il y a de ce Prélat une assés longue Letre, qu'il écrivit au Pape Jean IX, tant en son nom qu'en celui des Evêques ses suffragants. Elle roule sur deux points principaux, la mort de l'Empereur Arnoul, et l'état où se trouvoient alors les Evêques de Baviere. En donnant au Pontife avis de cette mort, Hatton lui annonce qu'ils ont élû à sa place, d'une voix unanime, son fils, quoiqu'encore enfant, afin de se conformer à l'ancienne coûtume, suivant laquelle les Rois des François ont toujours été pris de la même race. Venant ensuite aux Evêques de Baviere qui avoient été calomniés auprès du Saint Siege, comme aïant fait alliance avec les Hongrois qui étoient paiens, et dont les Moraves, les mêmes que les Sclaves, menaçoient de se séparer, en reconnoissant un autre Métropolitain, notre Archevêque entreprend de jus-

[illegible]

tifier ces Prélats, et fait un bel éloge de leur conduite. Il finit par conjurer le Pape de les consoler, et de réprimer l'insolence des Moraves, qui bon-gré-malgré, seroient obligés de se soûmettre à la puissance des François. La letre de Theotmar, Archevêque de Saltzbourg, dont nous avons rendu compte, est presque tout entiere sur le même sujet.

On est en droit de mettre au nombre des écrits d'Hatton, p. 438-467. ' les actes du Concile de Teuver près de Maïence, qui se tint en 895, puisqu'y aïant présidé, il y eut plus de part que tout autre. Ces actes, dont nous avons donné une legere notion sur le siecle précedent, consistent en une longue préface, et cinquante huit Canons de discipline, pour tâcher de corriger les vices qui s'étoient glissés dans le Clergé et parmi les Laïcs, rétablir le bon ordre dans tous les états, prévenir les scandales qui étoient à craindre. On y voit tout-à-la-fois, et des marques bien sensibles de la corruption des mœurs, et les tentatives édifiantes du zéle des bons Evêques pour y remedier. Bib. du Roi. ' Il y a une édition de ces actes faite séparément *in-quarto* à Maïence chés Schoëffer en 1525. On lit 1725, dans le catalogue imprimé de la bibliothéque du Roi, ce qui fait un anachronisme de deux cents ans.

HERBERNE,

Archevêque de Tours.

Mab. an. l. 34. n. 62. 63 | l. 39. n. 19 | Mart. am. coll. t. 5. p. 967. 968. 974-976 | Clun. bib. p. 114 | Gall. chr. vet. t. 1. p. 749.

' Herberne, [1] ou Heberne, commença à se faire connoître dès 853, ou 855, qu'il étoit déja Abbé de Marmoutier. En cette qualité, il accompagna le corps de S. Martin, qu'on fut obligé de transporter en divers lieux, sur-tout en Bourgogne, pour le soustraire à la fureur des Normans, dont le pieux Abbé reçut de mauvais traitements, pour avoir refusé de leur découvrir le thrésor de sa maison. Pendant trente-deux ans que ce sacré dépôt fut errant, dans des terres étrangeres, Herberne le suivit toûjours, sans le perdre, pour ainsi dire de vûë. Il retourna enfin à Marmoutier, lorsqu'on

Mab. ib. l. 35. n. 67.

1 ' Herberne se trouve aussi nommé Heribert, apparamment par la faute des copistes, au bas d'une charte d'Herard, l'un de ses prédecesseurs, en faveur de l'abbaye de Villeloin.

fit la translation du saint Corps pour le rendre à son Eglise, ce qui arriva en 887. De vingt-quatre de ses moines qui l'avoient accompagné dans sa fuite, aucun ne revint avec lui. Les uns étoient morts, les autres avoient été faits Evêques de diverses Eglises. La même année que se fit la cérémonie de cette translation, ou au commencement de la suivante, Adalaude Archevêque de Tours, qui y avoit présidé, étant mort, aussitôt le Clergé et le peuple demanderent Herberne pour lui succeder. Ils s'adresserent à Ingelger, Comte d'Angers, de Gastinois, et Seigneur de Loches et d'Amboise, et à Foulques le Roux son fils. La justice de leur demande étoit fondée sur ce que ce saint vieillard s'étoit banni lui-même de sa patrie pendant plus de trente ans, pour veiller à la conservation du plus précieux thrésor de la province, et qu'il l'avoit reporté de si loin sur ses propres épaules. Herberne fut ainsi ordonné Archevêque de Tours, dont il remplit le Siége, au moins jusqu'en Novembre 912. La chronique de Tours lui prolonge cependant la vie jusqu'en 915. Mais il faut se souvenir que dès 853 il étoit déja revêtu de la dignité d'Abbé, ce qui suppose qu'il avoit dès-lors un certain âge. On ignore les évenements de son Episcopat; quoiqu'on soit en droit de présumer qu'il gouverna son Eglise en bon pasteur, puisque la postérité l'a qualifié un Prélat de sainte mémoire. [illegible] [illegible] 19.

Depuis que le corps de S. Martin fût rentré dans son diocèse, les miracles se multiplierent de nouveau. Herberne prit soin d'en faire une relation fort détaillée. L'Auteur, il est vrai, n'y parle qu'en troisième personne, lors même qu'il s'agit de ce qui le regarde; mais ce ne seroit point une raison pour lui refuser cet ouvrage. M. du Cange et Dom Mabillon n'ont point fait difficulté de le reconnoître pour être véritablement de la façon de notre Archevêque. M. Baluze a fait davantage, et l'a publié sous son nom, et le titre suivant: *Miracles opérés par l'intercession de S. Martin après son retour.* Il l'avoit tiré d'un manuscrit de la bibliothèque Colbertine, appartenant aujourd'hui à celle du Roi. [illegible] 170. [illegible]

Herberne commence son écrit par la description de la châsse, dans laquelle S. Perpetuë, l'un des successeurs de S. Martin, avoit mis les saintes Reliques, et de l'autel où il avoit placé cette châsse. La maniere dont il en parle, fait juger que l'un et l'autre étoit magnifique, et répondoit à la pieté de S. Perpetuë. Il passe ensuite à décrire la cérémonie de l'arrivée du [illegible]

saint Corps à Tours, lorsqu'il fut mis dans une nouvelle châsse par l'Archevêque Adalaude, accompagné des Evêques du Mans, d'Angers, d'Orleans et du Comte Ingelger. Vient ensuite la relation des miracles, de la plûpart desquels Herberne se donne pour témoin oculaire. Il y a laissé de grandes preuves de sa bonne foi et de sa candeur, par l'attention qu'il a euë à nommer, à caracteriser les personnes sur qui ils s'étoient operés, et à faire connoître les maladies dont elles avoient été délivrées. ' Il s'étend un peu quelquefois sur ceux qui lui ont paru demander plus d'attention, et qui avoient fait plus d'éclat ; tel que celui qui s'étoit fait sur Hildric, ou plûtôt Hiltwin, Evêque de Liege. Le style de cet écrit est simple et sans ornement, mais grave, et assés latin pour le temps où il fut composé.

p. 170-174.

' Dans la suite un Chanoine de la Cathédrale de Tours, continua ce recueïl, à mesure qu'il s'operoit de nouveaux miracles par l'intercession de S. Martin. Son ouvrage se conserve manuscrit *in-folio* dans la bibliothéque de la même Eglise. (V.)

Mss.

REGINON,

Abbé de Prom.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Trit. scri. c. 295.

' Reginon est regardé comme un des principaux Docteurs qu'aïent eu en son temps la France et la Germanie. Mais quelque célebre qu'il ait été par son mérite et par ses écrits, on ne sçait rien de sa naissance. ' Il se consacra à Dieu au Monastere de Prom, en un temps, où les bonnes études y étoient encore en vigueur. Nous avons nommé autre-part plusieurs personnes de Letres, qui les y cultivoient alors avec une certaine réputation. Reginon vêcut quelques années en leur compagnie, et imita leur exemple. ' Il étudia les sciences humaines comme les autres ; et à l'aide d'un esprit pénétrant, et d'autres heureuses dispositions, il y fit de grands progrès. Il n'en fit pas de moindres dans la vertu. ' L'on vit dans toute sa conduite des traits bien marqués de patience, de constance, de modestie et d'humilité.

Regin. chr. an. 885 | His. lit. de la Fr. t. 4. p. 238.

Trit. ib. | ill. vir. ger. p. 129.

Mab. an. l. 39. n. 73.

' En 885 il se trouvoit Gardien de l'Eglise, ou Prévôt du

Regin. ib. an. 885.

Monastere. Les termes dont il se sert pour exprimer l'emploi qu'il exerçoit alors, *dominici ovilis... custos*, ne peuvent avoir que l'une ou l'autre signification. En cette qualité, il coupa les cheveux à Hugues, fils du Roi Lothaire et de Waldrade, qu'on avoit relegué à Prom, après lui avoir crevé les yeux. Barbare punition, trop en usage en ces temps-là. ' Au bout de sept ans, les Normans aiant poussé leurs ravages le long de la Meuse, et pillé Bonne, s'avancerent jusqu'à Prom, et le traiterent de la même sorte. Après ce desastre, l'Abbé Farabert, qui s'en étoit sauvé avec la plûpart de la Communauté, abdiqua, soit par dégoût des peines du gouvernement, soit par ennui d'une vie trop tumultueuse. Alors les Moines élurent canoniquement en sa place, Reginon, qui nous apprend lui-même cet événement de sa vie, avec les traits de sa modestie ordinaire. ' Mais il ne jouit pas longtemps de la dignité d'Abbé. Dès 899 il fut contraint de céder à la faction de ses envieux, qui lui substituerent Riquier, ou Richer, frere des Comtes Gerhard et Matfride. ' Le bruit courut longtemps que cette destitution s'étoit faite par ordre du Roi Charles le Simple, sur ce que Reginon paroissoit dans les intérêts du Comte Robert, frere d'Eudes. Cependant Trithême qui rapporte ce fait, ajoûte qu'on n'avoit encore pû le vérifier jusqu'au temps qu'il écrivoit.

' Reginon expulsé de son propre Monastere, se retira à Treves, où l'Archevêque Ratbod se servit de lui pour rétablir l'Eglise de l'Abbaïe de S. Martin, dont il lui confia le gouvernement, en considération de son mérite et de sa pieté. ' Dom Mabillon croit néantmoins qu'il passa quelque temps à S. Gal, et qu'il s'y trouvoit nommément en 908, lorsqu'Adalberon, Evêque d'Ausbourg, y fit un voiage. On ne connoît point en effet d'autre occasion qu'auroit eue Reginon de dédier à ce Prélat, comme il fit cette même année, les deux livres de sa Chronique. ' Il vécut encore sept ans au-delà de cette époque, et mourut à Treves en 915. Quoiqu'Abbé de S. Martin, il fut cependant enterré au Monastere de S. Maximin, où il étoit peut-être allé finir ses jours pour y jouir d'un plus grand repos. ' En 895 il avoit assisté avec plusieurs Abbés au Concile que tinrent à Teuver près de Maience vingt-un tant Archevêques qu'Evêques, et auquel furent faits grand nombre de beaux réglemens de discipline.

§ II.

SES ECRITS.

L'INJUSTICE qu'on fit à Reginon en le privant d'une dignité que son mérite et son élection canonique lui avoient acquise, et qu'il remplissoit avec tant d'honneur, lui procura un loisir qu'il emploïa à écrire pour la postérité. Entre les ouvrages qui sortirent de sa plume, il nous reste :

1°. Une Chronique, dans le titre de laquelle il nous a laissé des marques de son humilité, n'y prenant d'autre qualité que celle de dernier de tous les Chrétiens : *omnium Christicolarum extremus.* A la tête se lit une petite Préface, ou Epître dédicatoire à un Evêque nommé Adalberon. Comme le nom de son Eglise n'y est pas marqué, ' Sigebert, Trithéme, et plusieurs autres Modernes, qui ont entrepris de le deviner, ont crû par erreur, que c'étoit Adalberon, Evêque de Metz. D'autres, tels que les Editeurs de l'ouvrage, l'ont entendu d'Adalberon, Archevêque de Treves, et l'ont ainsi exprimé au frontispice de leurs éditions; mais ce n'est ni l'un ni l'autre. ' L'Adalberon, dont il s'agit, étoit Evêque d'Ausbourg, comme on l'a déja dit plus haut. Cette Epître est en date de l'an 908. L'Auteur y découvre les motifs qui l'ont porté à entreprendre l'écrit qu'il y annonce.

Sigeb. scri. c. 111; Trit. scri. c. 295.

Mab. ib.

Reginon l'a divisé en deux livres, et commence le premier à la naissance de J. C. qu'il lie avec la quarante-deuxiéme de l'empire d'Auguste. Il est fort succinct dans cette premiere partie, qu'il finit à l'an 718, et n'y dit rien que l'on ne trouve dans les autres Chroniqueurs qui l'avoient précedé. Seulement il a mis à la fin une liste de tous les Papes, depuis S. Pierre jusqu'à Zacharie inclusivement, en assignant à chacun d'eux la durée de son Pontificat, suivant que l'on en sçavoit alors.

La seconde partie de la Chronique, dans laquelle l'Auteur s'étend beaucoup davantage, commence à la mort de Charles Martel en 741, et conduit la suite de l'histoire jusques et y compris l'année 906 de l'ére vulgaire. ' L'Anonyme de Molk, et quelques Modernes, qui s'appuïent sur les manuscrits, et même sur les imprimés, mais contre la vérité du fait, disent qu'elle finit à l'an 905. Au contraire l'Auteur avertit lui-même dans son Epître ou Préface, qu'il la pousse jusqu'en 908; ' et c'est ainsi que l'annonce Sigebert. Bien plus, une note qui se lit dans la

Mell. scri. c. 54 | Mab. ib. p. 9.

Sigeb. ib.

Chronique de ce dernier, porte que Reginon avoit continué la sienne jusqu'à 910 inclusivement. Faudroit-il dire qu'on en auroit perdu les deux ou quatre dernieres années ? Il est certain au reste qu'elle va dans les imprimés jusqu'en 906.

Quoiqu'il en soit, elle est fort intéressante pour l'histoire publique, particulierement de la France et de l'Allemagne. C'est ce qui a engagé Duchesne à en insérer dans son recueil des Historiens de Normandie, un morceau considérable, qui traite particulierement des différentes irruptions des Normans dans l'empire François, depuis 812 jusqu'en 892. Reginon, il est vrai, copie ordinairement dans sa Chronique ceux qui avoient écrit avant lui de semblables ouvrages. Mais il ne laisse pas d'y rapporter beaucoup de faits, qui ne se lisent pas ailleurs. Il y fait une assés longue digression au sujet de Carloman, qui se rendit Moine au Mont-Cassin. Les Continuateurs de Bollandus croient avoir des preuves qu'elle a été interpolée en quelques endroits. Un ou deux Ecrivains la continuerent après la mort de l'Auteur, et la conduisirent, l'un jusqu'en 967, et l'autre encore dix ans au-delà. On regarde cette plus longue continuation comme l'ouvrage d'un certain Romerius.

La Chronique de Reginon fut imprimée pour la premiere fois *in-fol.* à Strasbourg en 1518, suivant le Catalogue imprimé de la bibliothéque d'Utrecht ; puis à Mayence aussi *in-fol.* en 1521, par les soins de Sebastien Rotenham. Simon Schardius la publia ensuite sous le titre d'Annales, avec le faux Turpin, la Chronique de Sigebert son continuateur, et Lambert de Schaffnabourg ; le tout en un vol. *in-fol.* qui parut à Francfort en 1566. On mit depuis l'ouvrage de notre Auteur à la tête d'illustres et anciens Chroniqueurs, qui ont particulierement écrit de l'histoire d'Allemagne. Ce recueil tiré de la bibliothéque de Jean Pistorius, fut imprimé en trois vol. *in-fol.* à Francfort chés André Wechel en 1583. Le P. le Long dit que l'ouvrage de notre Auteur fut réimprimé en 1584, au premier vol. de Schardius; mais il a confondu cette édition prétenduë avec celle qu'en donna le même Editeur en 1566, et qui a été inconnuë à ce Bibliographe. L'ouvrage fut remis sous presse à Strasbourg en 1609, avec la Chronique de Conrad.

1 [illegible]

Lab. scri. t. 2. p. 289.

Mart. voï. lit. t. 2. p. 274.

Coin. an. 774. n. 127 | an. 792. n. 3.

Abbé d'Ursperg, le tout en un vol. *in-fol.* ' Toutes ces éditions, au jugement du P. Labbe, sont pleines de fautes, et de fautes même considérables, suivant ses expressions. Aussi ' Dom Martene et Dom Durand nous avertissent-ils qu'ils ont vû à l'Abbaïe de Prom un exemplaire manuscrit de cette Chronique, qui differe des imprimés en beaucoup d'endroits. ' Il s'est trouvé des Auteurs qui ont voulu transporter cet ouvrage à Eginhard, ce qui paroît fort surprenant ; mais leur tentative a été sans succès.

2°. Il y a de Reginon un autre écrit, qui n'est pas moins intéressant pour le Droit canonique, que l'est le précedent pour l'Histoire. C'est une espece de Nomo-Canon des Latins, ou recueïl de Canons, rangé par ordre des matieres. Ceux qui avant notre Auteur avoient travaillé à de semblables collections, y avoient suivi une route différente ; s'étant contentés de l'ordre chronologique, comme l'observe sçavamment M. d'Hericourt, à la page 5 de sa Dissertation historique sur l'origine et le progres du Droit ecclésiastique, à la tête de ses Lois ecclésiastiques de France.

Reginon a fait entrer dans la sienne, les autorités des Conciles, tant anciens qu'autres, et celles des Papes. Il y a aussi emploïé les Capitulaires de nos Rois, le Code Theodosien, suivant la redaction d'Anien, les Loix des Ripuaires et des Bourguignons. A l'égard des fausses Decretales, il n'en fait mention que pour montrer qu'il ne les ignoroit pas. Quelque avantage au reste qu'ait cette collection sur les autres de même nature, elle n'est pas sans défaut. Burchard de Wormes, remarque encore M. d'Hericourt, page 6, y a beaucoup puisé, et en copie les fautes : souvent même il en change les termes ; et ces changements lui font faire de nouvelles fautes considérables.

Trit. ib.

' L'Auteur travailla à ce recueil, après qu'il se fut retiré à Treves, et à l'ordre de l'Archevêque Ratbod. Quelques Ecrivains en fixent l'époque en 906 ; mais il n'y a rien d'assuré sur ce point. Il l'a divisé en deux livres, et en presque neuf cents capitules ou sections : c'est Trithéme qui marque cette derniere division, qui n'est plus aujourd'hui la même ; et il n'y a guéres d'apparence qu'elle ait jamais été telle, quand même on y comprendroit les deux appendices à la suite du recueïl. Le premier livre est emploïé à traiter des personnes ecclésiastiques, et de ce qui les concerne : l'autre à décrire la conduite des Laïcs. Il semble que l'Auteur, ou ceux qui ont pris soin de copier ou

faire imprimer son ouvrage, ont eu dessein d'exprimer ce double sujet dans le titre qu'il porte : *De disciplinis ecclesiasticis, et religione christiana*.

' Bellarmin croioit qu'il n'existoit plus, lorsqu'il en parloit dans le traité de ses Ecrivains ; mais on fut persuadé du contraire au moins ' dès 1659. Alors Joachim Hildebrand en publia une édition *in-4º*. qui fut faite à Helmestad chez Henning Muller. Le titre de cette édition est conçû en ces termes : *Reginonis Prumiensis libri duo de Disciplinis ecclesiasticis veterum, praesertim Germanorum*. L'Editeur y a joint un appendice tiré d'ailleurs sur les mêmes matieres. ' Au bout de douze ans, M. Baluze fit remettre l'ouvrage sous la presse, d'où il sortit en 1671 à Paris chés Franc. Muguet. Cette édition, qui est *in-8º* et dont nous avons donné le titre plus haut, mérite la préference, tant à cause qu'elle est mieux conditionnée que celle d'Hildebrand, qu'à raison de la sçavante préface, des notes, et des divers appendices dont elle est ornée.

3º. ' Gerard van Maestrich, Professeur d'Histoire et Bibliothécaire de l'Université de Bréme, assuroit en 1703, qu'il y avoit dans cette bibliothéque un manuscrit, le seul qui fût au monde, comme il le croioit, et l'original même de Reginon, qui contenoit une lettre de notre Auteur à Radbod, Archevêque de Treves, sous ce titre : *De harmonica constitutione*. Le fonds de l'écrit, qui paroît traiter de ce qui concerne la Musique, matiere fort au goût de ces temps-là, est tiré des Auteurs qui en avoient écrit avant Reginon.

4º. ' Trithême lui attribue un recueil de Sermons, et un autre de Letres à diverses personnes. La maniere dont ce Bibliographe s'en explique, feroit croire que ces ouvrages existoient encore alors, et que même il les avoit lûs ; car il dit d'une part que les Sermons étoient bien écrits, et de l'autre qu'il n'avoit pas encore pû lire d'autres productions de sa plume, dont il ne parle qu'en général. C'est dans son traité des Hommes illustres d'Allemagne, qu'il fait mention de ces deux recueils, dont il ne dit pas un mot, ni dans sa Chronique d'Hirsauge, ni dans son Catalogue d'Ecrivains Ecclésiastiques.

5º. ' M. du Boulay, dans son Histoire de l'Université de Paris, prétend aussi que Reginon a fait des Notes et un Commentaire succinct sur Martianus Capella ; mais cet Auteur auroit bien pû écrire un nom pour un autre. Il est au moins vrai, qu'aucun autre

Ecrivain de notre connoissance n'a compté cet ouvrage entre ceux de Reginon.

BERTHAIRE,

Prêtre de l'Eglise de Verdun.

Spic. t. 12. p. 251. 260. ' BERTHAIRE, ou BERCAIRE comme l'écrivent quelques Copistes par erreur, nâquit, suivant sa propre Chronologie, vers l'an 857. ' Dès sa premiere jeunesse il fut élevé à l'Ecole de la Cathédrale de Verdun. Il y étudia les Letres humaines et les Sciences ecclésiastiques, sous la direction de l'Evêque Berhard, et de ceux qu'il avoit établis Modérateurs de cette Ecole. ' Wassebourg dit sans hesiter, que Berthaire fut d'abord Chapellain de l'Evêque Dadon, successeur de Berhard, et qu'il devint dans la suite Doïen du Chapitre de Verdun. Mais nous n'en avons point de preuves plus positives, que l'autorité de cet Historien moderne.

p. 261.

Boll. 8. Feb. p. 169. n. 1.

Spic. ib. p. 251. ' L'Eglise Cathédrale ayant souffert un embrasement, qui réduisit en cendres presque tous les titres et autres monuments qui la concernoient, Berthaire en fut vivement affligé. Mais bien loin de succomber à sa douleur, il en prit occasion de former le dessein de conserver à la posterité quelques débris de son histoire. A cet effet, il redigea en abregé ce qu'il avoit lû dans les Anciens et appris par tradition, de la suite de ses Evêques, et des principaux évenements de leur vie. Ce malheur arriva en la trente-sixiéme année de l'Episcopat de Dadon ; et la même année Berthaire mit la main à son ouvrage. ' Les Modernes lient ordinairement cette trente-sixiéme année avec la neuf cent seiziéme, ou neuf cent dix-septiéme de notre Ere vulgaire ; mais c'est par une erreur manifeste ' dont Berthaire nous fournit lui-même les preuves. Il dit effectivement que Dadon passa au moins deux ans commencés de son Episcopat sous le regne de Loüis le Germanique, frere de Charles le Gros, qui commença à regner en 876, et mourut en Janvier 882. Il faut donc que ce Prelat fut ordonné tout au plus tard en 879. Ajoutez à ce nombre les trente-six ans dont parle notre Auteur ; et cette addition vous conduira à 915. Berthaire avoit alors environ 58 ans, et vêcut sans doute quelques années depuis. Mais on ignore l'époque précise de sa mort. ' Dom Calmet suppose qu'il mou-

Boll. ib. | Cal. his. de Lor. t. 1. p. 831.

Spic. ib. p. 261.

Cal. ib.

rut sous l'Episcopat de Dadon, qu'il prolonge jusqu'en 923. La fin de l'ouvrage de Berthaire paroît autoriser ce sentiment. Il fut enterré, ajoûte Dom Calmet, dans le Cimetiere de la Cathédrale de Verdun. Lorsque M. du Pin nous a voulu apprendre qu'il florissoit en 987, il a apparemment écrit un 9 pour un 8, 987, au lieu de 887: autrement Berthaire auroit vécu au-delà de 130 ans.

Son ouvrage qu'il dédie à Dadon, sous lequel il le composa, reprend la suite des Evêques de Verdun, depuis l'établissement de cette Eglise, et la conduit jusqu'à l'époque déja marquée. L'Auteur y compte trente Evêques, sans y comprendre Dadon, et met à la tête S. Sanctin, quoiqu'il avoue qu'il n'a été Evêque de Verdun que par occasion, et qu'il le fut proprement de Meaux, où il finit ses jours. Il le fait disciple de S. Denys, et le suppose néanmoins contemporain du Pape S. Clément. Berthaire ne s'accorde pas toujours exactement avec les Historiens qui avoient écrit avant lui, nommément S. Gregoire de Tours. Il montre cependant qu'il n'avoit pas négligé de les lire, puisqu'il rapporte ce bel éloge en vers de S. Ageric ou Airy, par Fortunat de Poitiers. Il s'etudie par-tout à une grande brieveté. Il auroit pû cependant s'étendre davantage sur ce qui s'étoit passé sous ses yeux, depuis l'Evêque Atton inclusivement, comme il le marque lui-même. Il ne nous apprend pas même la durée de l'Episcopat de Berhard, sous qui il avoit été élevé. Quoiqu'en general il nous donne une haute idée du mérite de Dadon, il en dit du reste très-peu de chose, apparemment pour favoriser la modestie de ce Prélat qui vivoit alors.

Après tout, quelque succincte et imparfaite que soit l'Histoire de Berthaire, elle n'a pas laissé de mériter les éloges de plusieurs Ecrivains qui l'ont suivi de près. Tel est l'Auteur de la Vie de S. Paul, Evêque de Verdun, qui paroît avoir écrit sur la fin du XI siecle. Tel est Laurent, d'abord Moine de S. Laurent à Liege, puis de S. Vanne à Verdun, qui a repris et continué l'ouvrage de Berthaire, après un autre Moine de S. Vanne, dont on ignore le nom. Tel est enfin Hugues, qui de Moine du même endroit, devint Abbé de Flavigny, et qui a laissé de sa façon une Chronique de Verdun. Il n'est pas jusqu'aux Modernes qui ne louent le jugement et la discrétion de notre Auteur, en ce qu'il a mieux aimé écrire très-peu de chose sur l'origine de son Eglise, que de remonter jusqu'à S. Pierre, suivant le génie de son siecle.

Spic. ib. pr. p. 11. 12.

' Dom Barthelemi Senocq, sçavant religieux de la Congrégation de S. Vanne, aïant déterré son histoire dans les manuscrits, l'envoïa à Dom Luc d'Acheri, ' qui l'a publiée au XII volume de son Spicilege. De-là Dom Calmet l'a fait passer parmi les Preuves de son histoire de Lorraine.

p. 251. 252 | Cal. ib. t. 4. appen. p. 206-213.

ROBERT,

EVÊQUE DE METZ.

Conc. t. 9. p. 412. 464 | Regin. chr. an. 883 | Spic. t. 6. p. 656 | Gold. rer. alem. t. 2. p. 87.

' ROBERT, ou RUODBERT, [1] comme prononçoient les Allemans, se trouve aussi nommé Rupert par Reginon son contemporain. Il étoit issu d'une famille illustre de Germanie, au rapport d'un Chroniqueur du XII siecle. D'abord il fut Moine de S. Gal, et y dirigea quelque temps les Ecoles de la maison. De-là la Providence l'appela à Metz, et le plaça sur le Siége Episcopal de cette Eglise, après la mort de Walon ou Wala. Son ordination se fit le dixiéme des calendes de Mai, c'est-à-dire, le vingt-deuxiéme jour d'Avril 883. Au bout de cinq ans en 888, se tint à Metz un Concile, où l'on fit treize Canons de discipline, ausquels Robert eut quelque part, comme étant du nombre des Evêques qui composoient le Concile. En 895 il assista aussi à celui de Teuver près de Mayence, dans lequel on dressa les belles Ordonnances dont nous avons parlé ailleurs.

Canis. B. t. 2. par. 3. p. 223.

' Notre Prelat étoit encore jeune, lorsqu'il fut revêtu de l'Episcopat. Mais quoique peu avancé en âge, il avoit toute la maturité d'un vieillard. C'est ce que nous apprend Notker le Begue, qui avoit vêcu avec lui à S. Gal, dans quatre hymnes qu'il lui adresse pour la fête de S. Etienne, Patron titulaire de sa Cathédrale.

Flore Ruodbertus juvenale qui nunc
Cor senum gestans, senium beatus,
Ac piis plenus meritis, videre
Promereatur.

p. 222. 223.

' Dès-lors il avoit eu la douleur de voir sa Ville Episcopale

Gold. ib. | Canis. B. t. 2. par. 3. p. 223.

1 ' On le trouve aussi nommé Ruodepert, ou Ruodbreckt, suivant les divers idiomes de la langue de son païs.

exposée aux incursions des Hongrois. ' Comme il étoit homme de Letres, Etienne Evêque de Liege lui dédia un de ses Ecrits. ' Robert obtint, comme plusieurs de ses Prédécesseurs, l'usage du Pallium, et fit de grands biens à sa Ville Episcopale, dont il releva les murs, et aux Monasteres de son Diocése. ' Il mourut le quatriéme jour des nones, c'est-à-dire, le second jour de Janvier 916, après avoir gouverné son Eglise pendant trente-trois ans. ' Le Chroniqueur de Metz lui donne à la vérité trente-quatre ans d'Episcopat ; mais son ouvrage est si rempli de fautes dans le manuscrit dont s'est servi l'Editeur, qu'on peut encore moins compter sur sa Chronologie que sur le reste.

' On a de Robert un petit recueil de Letres, au nombre de neuf. Il y a toute apparence qu'il les écrivoit lorsqu'il enseignoit à S. Gal. Ce qui en fait ainsi juger, est l'inscription, où l'Auteur porte le titre de *Magister*, et la qualité de Moine de cette Abbaïe, et divers traits qui se lisent dans le corps de l'ouvrage. Quoique ce recueil soit peu considerable pour le volume, il ne laisse pas d'avoir son mérite. On y trouve certaines expressions nobles, quelques saillies d'esprit, et sur-tout un laconisme d'assez bon goût, caractéres qui n'étoient pas ordinaires dans les écrits de ce temps-là. Entre ces Letres, il y en a une dans laquelle l'Auteur explique en Langue Tudesque quelques Sentences Latines à la priere d'un de ses amis, ou plûtôt de ses disciples.

M. Du Cange dans la Table des Ecrivains, dont il s'est servi pour son Glossaire de la basse et moyenne Latinité, marque une vie de S. Theodore Evêque de Sion, plus connu anciennement sous le nom d'Octodure. Il avoit trouvé cette Vie dans un manuscrit de la bibliothéque de M. de Thou, cotté 275, où elle porte le nom d'un Ruodpert, qui pouvoit fort bien être le même que le Prélat dont nous venons de donner l'histoire. Au moins ne connoissons-nous point d'Auteur de ce nom, à qui l'on puisse plus vraisemblablement attribuer cette Vie.

S. RADBOD,

Evêque d'Utrecht.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Boll. 10. Juill. p. 74. n. 10 | Mab. act. B. t. 7. p. 27. n. 1 | And. Bib. Belg. p. 784.

RADBOD, l'un des plus sçavants hommes et l'Ecrivain le plus poli de son temps, nâquit quelques années après le milieu du IX siecle. Ses parents étoient François du côté paternel, et aussi respectables par leur pieté, qu'illustres par leur noblesse. Il eut pour mere une arriere-petite fille de Radbod, Duc, ou Roi des Frisons, dont elle lui fit porter le nom au Baptême. Si-tôt qu'il fut en âge de suivre les exercices de l'Ecole, on l'envoïa à Cologne près de l'Archevêque Gonthier son oncle. Mais les fâcheuses affaires que s'attira ce Prélat par la trop grande part qu'il prit au divorce du Roi Lothaire, obligerent le jeune Radbod à quitter Cologne. Sur l'avis de ses parents et de quelques amis, il alla à la Cour du Roi Charles [1] le Chauve, non par un motif d'ambition, comme presque tous les autres jeunes Seigneurs qui recherchaient les honneurs et les dignités du siecle, mais à dessein de s'instruire des sciences

Mab. ib. n. 2.

qu'on enseignoit avec grand soin à l'Ecole du Palais. Le Philosophe Mannon étoit alors à la tête de cette Ecole, et avoit plusieurs éleves de mérite : entre autres Estienne et Mancion, qui furent depuis Evêques, l'un de Liege, l'autre de Châlons sur Marne. Il regnoit une noble émulation entre ces condisciples. Mais Radbod, quoique plus jeune que les autres, ne leur cedoit en rien pour le travail et l'assiduité à l'étude. Il fit de grands progrès dans les sciences, et n'en fit pas de moindres

n. 3.

dans la vertu. L'on admiroit en toute sa conduite la prudence et la gravité d'un vieillard, et une modestie qui tendant à cacher son mérite, lui donnoit un nouveau relief. Tant d'excel-

n. 3.

1 Presque tous les Auteurs Allemands, par un motif qu'on peut deviner, prétendent que ce fut à la Cour de Charles le Gros que se retira Radbod. Mais leur prétention se

p. 27. n. 1.

trouve détruite par les propres expressions de l'Auteur de sa Vie, qui assure que de la Cour de Charles il passa à celle du roi Loüis son fils ; ce qui ne peut s'entendre que de Charles le Chauve, puisque Charles le Gros n'eut point d'enfants.

lentes qualités attirerent à notre étudiant la bienveillance du Prince, et la vénération de tout le monde.

Après la mort de Charles le Chauve, Radbod suivit la Cour de Louis le Begue, son successeur, où Mannon continua d'enseigner, comme on l'a dit ailleurs. Il fit ensuite un voyage en son païs, et puis s'attacha à l'Abbé Hugues, fils de Conrad, et l'un des plus grands Seigneurs de son temps, qui mourut à Orleans en 887. De tous les gens de Lettres qui étoient à la suite de ce Seigneur, personne ne passoit pour avoir plus de sçavoir que Radbod.

Son mérite étoit si connu à Utrecht, qu'Odilbalde ou Egibalde, Evêque du lieu, étant mort en 899, le Clergé, les Grands et le peuple s'accorderent unanimement à l'élire pour leur Pasteur. Cette élection qui se fit à Utrecht et en l'absence de Radbod, fut très-agréable au Roi Arnould et à tous ceux qui en apprirent la nouvelle. Il n'y eut que Radbod seul à qui elle fit de la peine. Après avoir fait son possible pour ne la pas accepter, il se soumit enfin, et reçut l'Ordination Episcopale. Pour la soutenir avec plus de dignité, il se proposa pour modele de sa conduite, celle de ses SS. Prédécesseurs, nommément S. Boniface et S. Willibrode. A leur exemple, il embrassa la vie monastique, et avec elle toutes les pratiques de la pénitence. Ses jeûnes, ses autres austerités, sa charité envers les indigents, son détachement des choses passageres, son amour pour les biens futurs sont au-dessus de tout éloge.

L'application qu'il donna à sa propre sanctification, ne lui fit pas négliger celle des peuples confiés à ses soins. Attentif à leurs besoins spirituels, il fit son capital de les visiter souvent, et de leur faire de fréquentes instructions, pour tâcher de leur inspirer l'horreur du vice et l'amour de la vertu. Il avoit pour p. 39. n. 11
les Puissances une soumission entiere, en ce qui est conforme à la loi de Dieu et celles de l'Eglise. Mais s'agissoit-il de choses qui ne s'accordoient pas avec la dignité Episcopale, il sçavoit s'en défendre avec autant de fermeté que de modestie.

Telle fut en abregé la vie d'un des plus saints Evêques de ce X siecle, suivant ce que nous en a appris un Auteur contemporain que nous citons presque perpetuellement. Il gouverna son Eglise au moins l'espace de quinze ans, et mourut le 29 de Novembre. Du reste on est partagé sur l'année précise de sa mort. Les uns la placent dès 916, d'autres la renvoient à l'une des trois années suivantes. Dom Mabillon préfere l'épo-

que de 918; et nous croïons devoir nous en tenir à cette opinion. L'on nous a conservé une Epigramme, que ce grand Prélat fit en recevant le saint Viatique, apparemment dans sa derniere maladie. On y voit tout-à-la-fois et des saillies édifiantes de sa foi vive sur le mystére de l'Eucharistie, et des traits de son talent pour la versification. Nous la copions ici, afin que les Lecteurs en puissent juger par eux-mêmes.

Esuries, te, Christe Deus, sitis atque videndi
 Jam modo carnales me vetat esse ' dapes.
Da mihi te esci, te potum haurire salutis :
 Unicus ignotæ tu cibus esto viæ.
Et quem longa fames errantem ambesit in orbe,
 Hinc satia vultu, Patris imago tuo.

edere.

Le corps du Saint Evêque fut porté et inhumé avec beaucoup d'honneur à Deventer, où il avoit peu auparavant transféré son Siége Episcopal, après que la ville d'Utrecht eut été détruite. On lui attribuë le don de prophétie et plusieurs miracles.

§ II.

SES ECRITS.

Ce qui nous reste des productions du sçavoir de S. Radbod, se réduit à certain nombre de petites pieces en prose et en vers. Mais quoiqu'elles ne soient pas de longue haleine, elles suffisent pour faire connoître tout le mérite de l'Auteur.

Heda, ib. p. 251 | Mab. act. ib. p. 26: n. 4.

1°. ' Il y a de lui un Extrait de Chronique, qui suppose un plus ample ouvrage en ce genre. Guillaume Heda l'a fait imprimer dans son Histoire des Evêques d'Utrecht, et d'après lui Dom Mabillon dans ses Observations préliminaires de la Vie du saint Prélat. Cet Extrait sur l'an 900 confirme l'époque de trois évenements publics arrivés la même année : l'Ordination de l'Auteur, la mort de Foulques Archevêque de Reims, et celle du Roi Zuentebold.

2°. Un Sermon, ou Homelie sur S. Switbert Evêque regionaire, et un des Apôtres de l'Allemagne. Outre que cette piece est bien écrite pour le temps, elle nous fournit encore des preuves de la gravité et du jugement de son Auteur. ' S. Radbod y avouë que l'antiquité sçavoit sur l'histoire de ce Saint beaucoup

Boll. 1. Mar. p. 85. n. 1. 2.

de choses qu'on ignoroit alors ; et pour ne pas avancer des faits incertains, et qui n'auroient pour garant qu'une tradition crude et fort éloignée de sa source, il se borne à y apprendre à son peuple, ce que le vénérable Bede en dit dans son histoire des Anglois. Du reste il n'a fait qu'y ajoûter quelques lieux communs pour completer l'éloge du Saint et une exhortation à imiter ses vertus. ' On est redevable de la premiere édition de ce Sermon aux Continuateurs de Bollandus. ' Dom Mabillon l'a aussi publié à son tour, mais avec quelques retranchements qu'il avoit déja fait entrer dans sa Dissertation préliminaire sur Saint Swithbert.

3°. Une Homelie sur la vierge Sainte Amelberge. S. Radbod y suppose son peuple, devant lequel il paroît l'avoir prononcé, instruit des actions de la Sainte ; s'y attachant à ne faire qu'un éloge general de ses vertus les plus éclatantes, qu'il propose à imiter. La piece est écrite avec pieté et onction, et en un style agréable, peut-être même trop fleuri. Les réflexions en sont judicieuses, et la morale aussi exacte que solide. ' Dom Mabillon nous l'a donnée sur un manuscrit de M. Bigot, après en avoir retranché certains endroits au commencement et à la fin. ' Mais les Successeurs de Bollandus l'ont réimprimée en son entier sur un autre manuscrit, où le Prince qui avoit voulu épouser la Sainte, est nommé Charles, ce qui ne se lit pas dans le manuscrit de M. Bigot. ' Valere André, et quelques autres Modernes, ont voulu transporter à notre saint Prelat l'honneur de la vie et de l'histoire de la Translation de la même Sainte Amelberge. ' Mais d'habiles Critiques regardent ces monuments comme indignes d'un si saint et sçavant Evêque. Nous en pourrons dire un mot sur le XII siecle, en parlant d'un Goselin, à qui ils paroissent appartenir.

4°. ' Mosander, dans son Supplément au Recueil de Surius son Confrere, a publié une autre Homelie de S. Radbod sur S. Lebwin Prêtre. Malheureusement cet Editeur en a changé le style, et l'a défiguré sous prétexte de l'embellir. On n'y reconnoit presque plus en effet la belle maniere d'écrire de S. Radbod. La piece au reste ne présente que des lieux communs, sur lesquels il établit une morale fort édifiante, pour exciter ses auditeurs à la pratique de la vertu. Elle fut prononcée un jour de la fête du Saint, dont l'Auteur y semble dire qu'on alloit entendre l'histoire dans l'office du jour qui en contenoit la relation.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 59 | Scri. c. 293 | Beka, chr. p. 22 | Mab. act. t. 7. p. 26. n. 4.

5°. ' Trithéme et Jean de Beka attribuent encore à S. Radbod, *Flores*, c'est-à-dire, un Panégyrique de S. Willibrorde, et un autre de S. Boniface. Dom Mabillon observe à l'égard du premier de ces deux Panégyriques, qu'il a imprimé dans la premiere partie de son troisiéme siecle, ou volume d'actes, un Sermon sur S. Willibrorde. Mais il avouë en même temps, qu'il ignore si c'est le même dont il est ici question. A l'égard de celui sur S. Boniface, personne ne nous en donne de plus grand éclaircissement que les Auteurs cités. C'est sans doute ces Panégyriques, ces Sermons, ces Homelies, et vraisemblablement plusieurs autres perdus, qui composeroient le recueïl de pieces en ce genre, dont parle Trithéme dans le catalogue de notre sçavant Evêque.

Mab. ib. p. 29. n. 7.

' L'Auteur de sa Vie confirme la réalité de ce recueïl, en nous apprenant que S. Radbod avoit composé plusieurs hymnes et panégyriques, *Encomia,* à la louange des Saints qui l'avoient précédé, afin de se rendre plus présents les exemples de leurs vertus.

ib.

6°. ' Le même Ecrivain spécifie en particulier un office de S. Martin, dont l'Auteur se plaisoit à reciter quelques endroits au lit de la mort. C'est le même écrit que Trithéme nous represente sous ce titre équivoque : *Laudes S. Martini, liber unus.*

Trit. ib.

' Ce Bibliographe ajoûte, que S. Radbod avoit aussi composé un office entier de la translation du même S. Martin, et divers répons, *varios cantus,* à l'honneur des Saints.

7°. De toutes les hymnes ou poësies chrétiennes qu'on attribuë en géneral à notre pieux et docte Prelat, il ne nous reste que les suivantes.

Boll. 1. Mar. p. 85 | Mab. ib. t. 3. p. 245. 246.

' D'abord il y a un poëme en vers élegiaques sur S. Switbert, qui se trouve imprimé au premier jour de Mars du grand Recueïl des Bollandistes, et en partie dans celui de Dom Mabillon. Il est intitulé, Poëme allégorique, parce que S. Radbod y emploïe particulierement l'allégorie, pour faire l'éloge de ce saint Missionnaire, en disant que comme un autre soleil il avoit éclairé, rechauffé et communiqué la vie à tous les endroits où il avoit paru. Cette piece nous fournit des preuves que son auteur possedoit la musique, dont il emprunte les termes, en homme fort versé dans cette faculté de Literature.

Sur. t. 6 p. 1070. 1071.

8°. ' Nous avons encore de lui un autre petit Poëme en vers héroïques à l'honneur de S. Lebwin. Surius ne l'aïant pas découvert assez tôt pour le placer au douziéme de Novembre, jour de la fête de ce Saint, l'a publié à la fin de sa collection. Il y porte pour titre, *Ecloguc Ecclésiastique.* S. Radbod s'y sert

d'allégories, comme dans le poëme précédent, pour rehausser les travaux apostoliques de S. Lebwin.

9°. ' Guillaume Heda, et d'après lui M. du Boulay et l'Auteur du *Batavia sacra*, nous ont donné une Epigramme en dix vers élégiaques que notre Saint Evêque paroît avoir faite dans le cours de sa derniere maladie. Il s'y adresse à S. Martin qu'il avoit choisi pour son Patron spécial, et l'y prie de l'assister au moment de sa mort et de lui obtenir miséricorde.

10°. ' On a dans les recueils cités une autre Epigramme en six vers aussi élégiaques, dans laquelle S. Radbod demande à J. C. le pardon de ses péchés, et la grâce de le placer à sa droite entre les élus au grand jour du jugement dernier. Buchelius l'avoit déja publiée dans ses observations sur l'Histoire de Guillaume Heda.

11°. Il faut joindre à toutes ces pieces de poësie, celle que nous avons copiée dans l'histoire de la vie de notre sçavant Prélat, ' et qui est intitulée : *Epitaphium, ou Elementum de Viatico Christi*. Elle est imprimée non-seulement dans Heda, M. du Boulay et le *Batavia sacra*, mais aussi dans le recueil des Actes et les Annales de Dom Mabillon.

Il ne paroît pas qu'il y ait lieu de douter que S. Radbod n'ait fait plusieurs autres pieces de vers, que celles dont on vient de lire le dénombrement. C'est grand dommage qu'on ne nous ait pas conservé toutes les productions d'une veine aussi heureuse. On peut assurer que nous n'en avons point de tout ce temps-là, où il se trouve plus de beauté & de délicatesse, que dans ce qui nous reste de la versification du saint Evêque, quoique les sujets qu'il y traite en fussent peu susceptibles. On y découvre du naturel, du goût, de l'élévation dans les pensées, du choix dans les termes. Il est aisé de juger que l'Auteur avoit lû avec beaucoup plus de fruit qu'on ne faisoit alors, les bons Poëtes de l'antiquité, dont il a sçu prendre plusieurs expressions, et les ajuster aux matieres de piété qu'il a traitées.

' Trithême, dans sa Chronique d'Hirsauge, compte au nombre des écrits en prose de S. Radbod, une Vie de S. Gerhard, qu'il ne caractérise point autrement. Mais comme il n'en fait point mention dans son traité des Ecrivains ecclésiastiques, non plus que dans celui des Hommes illustres d'Allemagne, dans lesquels il donne une liste des ouvrages de ce sçavant Prélat, et qu'aucun autre Auteur ne le lui attribuë, on ne peut le lui donner sur un aussi léger fondement.

Dom Martene au II Tome de ses anciens Rits ecclésiastiques, pages 285-393, copie un long fragment d'un Pontifical, qui avoit été à l'usage d'un Evêque nommé Radbod. Comme le manuscrit se trouve dans la bibliothéque de l'Eglise Cathédrale de Noïon, gouvernée par un Radbod après le milieu du XI siecle, il est naturel de l'entendre de ce Prelat. Mais si ce Pontifical est ancien de huit cents ans, ainsi que le prétend Dom Martene dans la liste des monuments dont il s'est servi, il pourroit fort bien avoir été à l'usage de S. Radbod, Evêque d'Utrecht, avant que de passer à l'Eglise de Noïon.

Bib. pont. p. 429.

′ Nous ne connoissons point une histoire des SS. Evêques Martyrs, Docteurs et Souverains Pontifes, de laquelle le P. Loüis Jacob, Carme, veut faire honneur à S. Radbod. On ne voit point même qu'elle ait été connuë d'aucun autre Bibliographe, non plus que de ceux qui ont travaillé sur son histoire.

SALOMON,

EVÊQUE DE CONSTANCE.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Gold. rer. alam. par. 1. p. 35. 38 | Mab. act. B. t. 7. p. 12 | an. l. 37. n. 40 | Gall. chr. nov. t. 5. p. 900-902 | Trith. chr. hir. t. 1. p. 22 | ill. vir. ger. p. 127 | Canis. B. t. 2. par. 3. p. 287.

′ SALOMON, III du nom, l'un des derniers Ecrivains de Germanie de ce siecle, nés sous la domination des Rois François, tiroit sa naissance d'une famille illustre par sa noblesse et ses grands biens. Dès ses premieres années il fut destiné à être Clerc du Palais; et afin de le mettre en état d'en remplir les fonctions, ses parents l'envoïerent à l'Ecole de S. Gal. Il y eut pour Maître le célébre Ison, et pour condisciples Tutilon, Notker le Begue et Ratpert, desquels on a donné l'histoire. On voit par-là que Trithéme, qui en a fait un Eleve de Notker, s'est trompé. Il a donné dans une autre erreur en le faisant fleurir dès le milieu du IX siecle. A l'aide d'un esprit vif, pénétrant, et d'une grande facilité à s'énoncer, le jeune Salomon fit beaucoup de progrès dans l'étude. Il se rendit habile dans les sciences profanes comme dans les autres, et acquit le talent d'écrire en vers et en prose. Ce progrès joint aux marques de prédilection qu'il recevoit de la part d'Ison son Maître, inspira à ses condis-

ciples une jalousie qui eut des suites, même au-delà du cours de leurs études communes. Au sortir des Ecoles, Salomon fréquenta la Cour, et devint Chapelain du Roi Louis. M. Basnage l'entend de Louis le Debonnaire, et M. Cave de Louis le Begue. Mais la premiere opinion est insoutenable, et l'autre fort douteuse. Il y a beaucoup plus d'apparence de l'entendre de Louis le Germanique, frere de Charles le Gros, ou de Louis fils de l'Empereur Arnoul.

La faveur qu'eut Salomon auprès des Princes regnants, lui valut jusqu'à douze Abbaïes, si l'on en croit certains Auteurs. Il est au moins vrai qu'il possédoit en qualité de Chanoine celles d'Elwangen et de Kempten, lorsqu'en 890, ou 891 on lui donna encore l'Abbaïe de S. Gal, dont on dépouilla l'Abbé Bernhard, comme on l'a vû. Quoique revêtu de cette nouvelle dignité, ses anciens condisciples qui avoient quelque crédit dans le Monastere, ne pouvoient souffrir qu'il y parût en habit seculier. Salomon, pour les appaiser, se fit inscrire au nombre des Freres associés; mais ils ne furent point satisfaits qu'il ne se fût rendu Moine, et qu'il n'en portât l'habit.

Presque en même temps il fut ordonné Evêque de Constance, à la mort d'un autre Salomon second du nom. C'est ce que Reginon et l'Auteur d'un Appendice aux Annales dites de Saint Bertin, imprimé à la fin de celles de Fulde, placent en 890. D'autres Ecrivains renvoient cette ordination à l'année 892, et même à la suivante. Salomon gouverna son Eglise en bon pasteur, et fit beaucoup de bien à son Abbaïe de S. Gal. Il lui arriva toutefois quelques affaires fâcheuses, qui l'obligerent de faire le voïage de Rome, où il fut reçu avec honneur de la part du Pape, et d'où il apporta diverses Reliques dont il enrichit son Monastere favori. Il mourut la veille de l'Epiphanie, cinquiéme de Janvier de l'année 920, ce que les Auteurs qui suivoient la maniere de compter des François rapportent à l'année précedente. On ne nous a conservé de son Epitaphe que les deux vers qui suivent.

> In cruce quæsitam pretioso sanguine [illegible]
> Des ei, Christe, locus in Paradisi [illegible]

Notre Prelat aima toujours les Letres, et favorisoit volontiers ceux qui les cultivoient. On remarque qu'il avoit une dexterité singuliere à bien peindre les letres capitales, et que même

après avoir été élevé à l'Episcopat, il prenoit plaisir à les dorer. Son talent pour la chaire étoit encore plus admirable. Il y paroissoit rarement sans tirer les larmes de ses auditeurs. ' On loüe aussi beaucoup les agréments de sa conversation. ' Il étoit particulierement lié avec deux Evêques de merite et de sçavoir, Dadon de Verdun, et Waldramne de Strasbourg.

p. 49 | Trit. ill. vir. ger. ib. Canis. ib. p. 239. 248.

§ II.

SES ECRITS.

QUELQUE versé que fût Salomon dans l'une et l'autre Literature, il laissa neanmoins peu d'écrits de sa façon. Encore tous ceux qu'on lui attribuë, ne lui appartiennent-ils pas incontestablement.

Canis. B. t. 2. p. 3. p. 239-247 | Bib. PP. t. 16. p. 1300-1304.

1°. ' Il y a de ce Prelat un petit recueïl de Poësies, publié d'abord par Canisius parmi ses *Leçons antiques,* et réimprimé depuis dans la Bibliothéque des Peres. Ce recueïl consiste en un Poëme de plus de trois cents vers heroïques, à Dadon Evêque de Verdun ; en un autre Poëme de cent vingt-quatre vers élegiaques ; et un Huitain, et un Distique de même mesure, le tout adressé au même Prélat. A la tête du premier Poëme, se lit une préface qui contient l'invocation du Poëte, et un éloge de l'excellence de la charité. Le corps de l'ouvrage roule d'abord sur les loüanges de Dadon, et ensuite sur les malheurs du temps, qui faisoient gémir les gens de bien. Cette piece enferme seule tous les défauts alors ordinaires à nos Poëtes. On y découvre sur-tout une grande platitude, beaucoup de rudesse, et quantité de mots barbares. Il y a à la vérité de l'érudition ; mais elle y est maniée d'une façon si obscure, qu'on a peine à en saisir le sens. Le Poëme suivant vaut mieux. Il est tout emploïé à pleurer la mort d'un frere que l'Auteur aimoit uniquement. Notre Poëte y a fait entrer tous les endroits de l'Ecriture, qui pouvoient autoriser sa douleur touchant cette mort. On peut tirer de plusieurs expressions de ces deux Poëmes, que l'Auteur n'ignoroit pas la langue grecque.

Canis. ib. p. 248. 249.

' A leur suite viennent deux Elegies de WALDRAMNE, Evêque de Strasbourg, sur le même sujet que le second des deux Poëmes. Salomon les ayant reçuës, les envoïa à Dadon son ami, avec le Huitain et le Distique dont on a parlé. Il y a toute apparence qu'il répondit à Waldramne par autant de pieces de vers ; mais on a eu la négligence de ne pas les conserver. La

Poesie de Waldramne est beaucoup au-dessus de celle de Salomon, et l'on peut assurer que tout ce siecle ne nous fournit point de meilleurs vers que les siens, si on en excepte ceux de S. Radbod.

On ne nous apprend point au reste si Waldramne ou Baltramne laissa d'autres productions de sa Muse. Il est loué comme un Evêque de grande sainteté, et tint le Siege de Strasbourg l'espace de dix-sept à dix-huit ans, depuis 888, jusqu'en 905 ou l'année suivante, à laquelle on rapporte sa mort, le troisiéme d'Avril. Quelques Modernes confondent mal-à-propos ce Prélat avec un autre Waldramne, Moine, puis Doyen de S. Gal, comme ils le qualifient. Mais il ne faut pas d'autres preuves et raisons pour les distinguer l'un de l'autre, que l'autorité de Reginon leur contemporain, et celle du premier Auteur de la Vie de Sainte Wiborade, Recluse près de S. Gal. Le premier de ces Ecrivains, atteste que Baltramne, Evêque de Strasbourg, mourut en 905, et qu'il eut Otbert pour successeur. L'autre nous apprend que Waldramne, Moine de S. Gal, homme fort instruit des Lettres et célebre Prédicateur, étoit encore au monde, lorsqu'en 925 son Monastere fut pillé par les Huns, et que ce fut lui-même que la Sainte, à qui Dieu avoit revelé ce desastre, chargea de l'annoncer à son Abbé, avant qu'il arrivât.

2°. Trithême assure que Salomon avoit fait un beau Traité, *instructum volumen,* sur les sept Arts liberaux. Il paroit par cette expression, que Trithême avoit vû l'ouvrage ; mais nous ignorons qu'il soit encore existant.

3°. Le même Ecrivain lui attribue encore un Recueil de Lettres, plusieurs Sermons et divers Traités : attribution trop generale et trop commune dans les éloges de ce Bibliographe, pour y pouvoir établir quelque chose de certain.

4°. Il parle plus affirmativement et avec plus de connoissance de cause d'un Vocabulaire ou Dictionnaire, suivant l'expression d'autres Ecrivains, que Salomon avoit composé en son jeune âge. C'est le même écrit que le Glossaire ou Lexicon, dont nous avons parlé à l'article d'Ison, à qui, de l'avis de plusieurs Sçavants que nous avons cités, il appartient plûtôt qu'à Salomon. Il en faut dire autant des Scholies sur le Poëte Prudence, que quelques Auteurs donnent à notre Prélat, et qui sont pareillement l'ouvrage d'Ison son Maître. N'oublions pas de dire que Salomon eut quelque part au grand nombre de decrets qui fu-

rent dressés en 895, au Concile de Teuver près de Maïence, auquel il se trouva en personne.

ESTIENNE,

EVÊQUE DE LIEGE.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Leod. his. t. 1. p. 169 | Mab. act. B. t. 7. p. 252. 256. n. 2. 8 | Spic. t. 6. p. 561 | Sigeb. scri. c. 125.

' ESTIENNE, déja illustre par sa naissance, le devint encore par la sainteté de sa vie et son sçavoir. Sa famille étoit alliée à la Couronne de France, comme il paroît par un Diplome du Roi Charles le Simple, qui le reconnoît lui-même en des termes fort honorables à la memoire d'Estienne : *Stephani venerabilis Tungrorum Episcopi, nostræ consanguinitatis affinis dilectissimi.* Il se trouvoit de plus oncle maternel de S. Gerard, Abbé de Brogne, célébre Reformateur de plusieurs Monasteres dans la Belgique, qui descendoit d'une des premieres noblesses du païs de Namur. ' Aïant atteint l'âge convenable, on l'envoïa à l'Ecole du Palais, où il étudia les Letres sous le Philosophe Mannon. Il y eut pour condisciples entre autres Radbod, depuis Evêque d'Utrecht, et Mancion qui le fut de Châlons sur Marne. ' Plusieurs Auteurs presque contemporains rendent témoignage au progrès qu'il fit dans les sciences ; et l'un d'eux atteste qu'il passa dans la suite pour un des hommes de son temps qui entendoient mieux l'Ecriture, et qui avoient le plus d'éloquence : *in Scripturis eruditissimus et verbis eloquentissimus.* ' Trithéme ajoûte qu'il n'étoit pas moins versé dans la Literature profane, que la sacrée. Il acquit principalement une grande connoissance de la Musique et de la Liturgie.

Mab. ib. p. 27. n. 1. 2.

p. 256. n. 8 | Spic. ib.

Trit. scri. c. 298 | chr. hir. t. 1. p. 51.

Ni les délices de la Cour, ni les avantages d'une grande naissance, ne furent point capables de donner à Estienne de l'attrait pour les dignités séculieres. ' Il se retira dans le Clergé de Metz, et devint Chanoine de la Cathédrale. Le zéle et l'exactitude avec lesquels il remplit les devoirs de son état, ont merité les loüanges de la posterité. Il semble qu'il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit ' cet Estienne qualifié Abbé respectable, qui se trouva au Concile de Metz en 888, et qui fut le seul Abbé qui y assistât. Il est au moins vrai ' qu'il fut pourvû de l'Abbaïe

Spic. ib.

Conc. t. 9. p. 412.

Mab. ib. p. 896. n. 2.

de S. Mihel en Lorraine, qu'il pouvoit posseder dès lors. Mais quelques circonstances nous empêchent de croire qu'il soit le même qu'un autre ' venerable Abbé nommé Estienne, à qui Foulques Archevêque de Reims écrivit pour le consoler de ce qu'il se voyoit frustré de l'Episcopat, après avoir été élû pour y entrer. On ne voit point en effet par aucun monument que notre Prelat ait été destiné ou proposé pour d'autre Evêché que pour celui de Tongres ou Liege.

' Estienne fut ordonné Evêque de cette Eglise à la mort de Francon en 903. Quelques Modernes ont voulu avancer de deux ans son ordination ; au contraire, ' Valere André ne la place qu'en 904 ; mais ni l'une ni l'autre opinion ne sont à suivre. L'histoire ne nous a conservé aucun évenement considerable de la conduite d'un Prelat qu'elle nous représente cependant comme un grand Evêque. Le caractere des écrits qu'il laissa à la posterité fait juger qu'il donna ses soins à ce que l'Office divin se fit avec decence, et même avec majesté. ' Il signala le commencement de son Episcopat par le rétablissement de quelques Monasteres détruits par les Normans ; et en 908 il obtint du Roi Louis fils d'Arnoul, la confirmation de toutes les donations faites à son Eglise par les Empereurs et les Rois précédents. ' En qualité d'Evêque de Liege, il se trouvoit aussi Abbé de Laubes, à raison de l'union de cette Abbaïe à son Evêché. Spic. ib.
L'Eglise de ce Monastere aiant été renouvellée, Estienne en fit la dédicace avec Dodilon Evêque de Cambrai. ' Enfin, après avoir gouverné son Diocèse l'espace de dix-huit ans commencés, il mourut le dix-neuvième jour de Mai 920, et eut pour successeur Riquier ou Richer Abbé de Prum, qui l'emporta sur Hilduin son competiteur.

Outre Foulcuin Abbé de Laubes, l'auteur de la vie de Saint Gerard de Brogne et Sigebert déja cités, de même que quelques autres anciens Ecrivains, ne parlent de notre Prélat qu'avec de grands éloges. ' Tel est le Chroniqueur de Marchiennes, qui nous le donne pour un Evêque aussi respectable pour l'autorité qu'il s'étoit acquise, que pour la sainteté de ses mœurs. ' Tel est sur tout Hucbald de S. Amand, qui rehausse en diverses manieres son rare merite, dans la Préface de la vie de S. Rictrude, qu'il avoit entreprise par ordre d'Estienne.

§ II.

SES ECRITS.

De toutes les productions de la plume d'Estienne, il n'y en a peut-être qu'une seule qui soit venuë jusqu'à nous.

1°. On a sous son nom une vie de S. Lambert, Evêque de Tongres, plus connu dans les anciens Auteurs sous le nom de Landebert. Tout le travail que cette piece coûta à notre Prelat, fut de retoucher l'ouvrage de Godescalc, Diacre de la même Eglise sur le même sujet, dont nous avons parlé aux pages 57-60 de notre IV. volume. ' Estienne se porta à l'entreprendre sur les plaintes de quelques personnes de letres, au goût desquelles cette premiere vie paroissoit écrite en un style trop grossier. Mais quelque application qu'y donnât l'illustre reviseur, il ne reüssit point à la dégager de ses imperfections grammaticales, non plus que des autres ; ' quoique divers Ecrivains ayent loüé en ce point la politesse de sa plume. Sa Préface en particulier par laquelle il adresse l'ouvrage à Herimanne, Archevêque de Cologne, son Metropolitain, n'est rien moins que bien écrite. Le reste est en un style plus tolerable, où il paroît cependant trop d'affectation. Ce qu'il y a de meilleur dans cet écrit d'Estienne, c'est qu'il y a été attentif à suivre exactement son original, en ce qui regarde les faits. A la place de ce qu'il en a retranché par rapport aux reflexions et aux épisodes de l'Auteur original, il a substitué des vers de sa façon, qu'il a intercalés dans la prose. On a observé ailleurs que cette maniere d'écrire étoit fort au goût de ce siecle. Cette poësie au reste, quoique hors d'œuvre, nous fait voir qu'Estienne avoit étudié la poëtique, et lû les bons Poëtes.

Mab. act. B. t. 3. p. 63. n. 3 | Sur. 17. Sep. p. 260.

Spic. t. 6. p. 561. | Sigeb. scri. c. 125.

Son travail sur S. Lambert n'empêcha pas que quatre autres Ecrivains ne tentassent après lui dans la suite de trois siecles, de faire quelque chose de meilleur : mais les Critiques conviennent que ni Godescalc, ni tous ceux à qui il a servi de modele, n'ont réüssi à nous donner une bonne histoire de ce S. Evêque.

' L'ouvrage d'Estienne fut publié pour la premiere fois par Surius, qui en a un peu changé le style, excepté la Préface, à laquelle il déclare n'avoir pas touché. ' Jean Chapeaville, Chanoine de Liege, le fit depuis imprimer à la suite de celui de Godescalc, et avec ceux de deux autres Historiens sur le même sujet. C'est par inadvertance que M. ' Cave compte cette

Sur. ib. p. 260-268.

Leod. hist. t. 1. p. 350-370.

Cave, p. 494.

édition pour la premiere, puisque le Recueil de Chapeauville ne parut qu'en 1612, et que la collection de Surius étoit sortie des presses dès 1574. ' Dom Mabillon s'est borné à nous donner la Préface de cet Ecrit, persuadé que celui de Godescalc qu'il a publié, devoit suffire. [illegible]

2°. ' Foulcuin, l'un des successeurs d'Estienne dans l'Abbaïe de Laubes, nous apprend que ce Prélat avoit tiré de la vie de S. Lambert le sujet d'un chant très-mélodieux en son honneur ; chant qui étoit devenu célébre. ' Quelques Modernes entendent par-là une prose sur S. Lambert. ' Sigebert au contraire l'a entendu d'un Office pour la nuit, *Cantuum nocturnum* ; ce qui est confirmé par un des anciens Historiens de l'Eglise de Liege. Ce Bibliographe se sert même dans la suite du terme de *Cantum* ou *Cantuum*, pour signifier un Office tant du jour que de la nuit. [illegible]

3°. ' C'est par cette expression qu'il marque l'Office de la Sainte Trinité, qu'Estienne composa, tant pour les Vêpres, que pour les Matines et Laudes de la Fête. On crut tout un temps à Liege que cet Office étoit de la façon d'Hucbald de S. Amand. Mais la découverte du testament de Riquier, successeur de notre Prélat, qui l'en reconnoit disertement l'Auteur, fit cesser la méprise, et tira de l'erreur où l'on étoit. ' Trithéme assure que de son temps l'Eglise Gallicane emploïoit ce même Office le jour de l'Octave de la Pentecôte, consacré à la Fête de la Sainte Trinité. Il ajoûte qu'Estienne l'avoit principalement tiré des Ecrits d'Alcuin sur ce Mystere : expression qui feroit croire que si ce n'est pas en tout le même qui se lit dans le Breviaire Romain, on y a au moins puisé pour composer celui-ci, où il se trouve effectivement grand nombre de traits empruntés des confessions ou professions d'Alcuin sur la Sainte Trinité. Quel fond peut-on faire après cela ' sur une note que produit M. Cave ? Cette note repetée dans deux manuscrits, dont l'un contient le traité des Offices Ecclesiastiques par Yves de Chartres, porte que l'Office dont il est ici question avoit été desaprouvé et rejetté par l'Eglise Romaine. Si cela étoit arrivé, l'on auroit beaucoup de peine à se persuader, que l'Eglise de France l'eût adopté et fait passer à son usage.

4°. ' Estienne composa aussi un Office pour la Fête de l'Invention de S. Estienne premier Martyr. ' La note précedente Cave, ib. nous apprend, s'il faut la croire, que cet Office eut de la part de l'Eglise de Rome, le même sort que celui pour la Fête d[e]

la Trinité. Quoiqu'il en soit, on ne voit point qu'il nous en reste rien aujourd'hui. Le pieux Evêque fut sans doute porté à l'entreprendre par un motif de devotion particuliere envers le premier des Martyrs, que l'Eglise Cathedrale de Metz, dont il avoit été Chanoine pendant plusieurs années, honore comme son Patron titulaire. La maniere au reste dont s'expriment ceux qui ont eû le plus de connoissance de tous ces divers Offices, suppose une harmonie admirable dans les airs ou les tons sur lesquels Estienne avoit noté ce qui se devoit chanter.

Spic. ib. | Sigeb. ib. | Mart. ib. p. 859.

5°. Son principal ouvrage ' étoit une espece de Breviaire, où il avoit recueïlli avec choix l'Office propre pour chaque Heure Canoniale de tous les jours de l'année : les leçons avec leurs répons, les capitules, les versets, les antiennes, les collectes ou oraisons. Depuis Musée, Prêtre de Marseille, dont nous avons parlé sur le cinquiéme siécle, il y eut plusieurs hommes de letres dans l'Eglise Gallicane qui travaillerent à des lectionnaires pour l'Office Divin ; mais on n'en trouve presque point jusqu'à Estienne de Liege, qui aïent entrepris de donner des Breviaires. Notre Prelat dédia le sien à Robert, Evêque de Metz, par une Préface dans laquelle il reconnoissoit avoir été Clerc ou Chanoine de cette Eglise. On ignore quel a été le sort de cet ouvrage.

Mell. scri. c. 79.

6°. ' L'Anonyme de Molk parle d'un Estienne fort habile dans la Musique, sur laquelle il avoit composé un traité entre plusieurs autres sur d'autres sujets. Quoique ce Bibliographe ne qualifie point autrement cet Estienne, il n'y a point à contester qu'il entend l'Evêque de Liege du même nom.

Le Beuf, t. 1. p. 177. 178.

7°. ' Un Evêque anonyme de la même Eglise, qui vivoit sur la fin des guerres des Normans, a fait un traité des merveilles de S. Martin, qui se lit dans un manuscrit du XII siecle, appartenant à l'Abbaïe de Sainte Genevieve de Paris. Ces caracteres nous porteroient volontiers à croire que cet Evêque n'est autre que celui dont nous venons de donner l'histoire.

Clun. bib. app. p. 11. 12.

' Duchesne dans ses notes sur la Bibliotheque de Cluni, a imprimé un fragment d'ouvrage tout semblable à celui de cet Evêque anonyme, et peut-être en a-t-il été tiré.

ODILON,

MOINE DE S. MEDARD A SOISSONS.

ODILON nous est très-peu connu par les évenemens de sa vie. [a] Concentré dans l'obscurité du Cloître, il ne paroît s'être distingué de ses confreres que par son humilité et son application à cultiver les Lettres. Ce qui nous reste de ses écrits où il ne prend point d'autres titres que ceux de pécheur et de plus vil de tous les Moines, porte à juger qu'il avoit fait d'assés bonnes études, et qu'il avoit même pris quelque connoissance de la Langue Grecque. Il y avoit entre lui et Hucbald de S. Amand d'étroites liaisons literaires. Ils s'envoioient mutuellement des productions de leur plume, pour que chacun se rendit l'office reciproque de les revoir, avant que de les donner au Public. Odilon étoit déja fort avancé en âge, lorsqu'Hucbald lui communiqua la vie de S. Lebwin, qu'il avoit composée les premieres années de l'Episcopat de Baldric, successeur de S. Radbod dans le Siege d'Utrecht : circonstance qui nous fait croire qu'Odilon ne vécut gueres au-delà de 920. Une autre preuve qu'il florissoit vers ce temps-là, [b] c'est qu'il entreprit ses principaux ouvrages aux sollicitations d'Ingranne, Prevôt ou Doien de S. Medard, qui fut fait Evêque de Laon en 932. Quant à ses Ecrits :

1°. Il y a de lui une longue histoire de la translation des corps de S. Sebastien Martyr, et du Pape S. Gregoire le Grand, de Rome à S. Medard de Soissons. Quoique cette Translation, qui fut faite en 826 par Rodoin, Prieur de ce Monastere, comme nous l'avons rapporté aux pages 501 et 502 de notre IV volume, [c] se trouvât attestée par des Auteurs du païs et contemporains, tels qu'Eginhard, l'Historien de Louis le Debonnaire, Wandalbert, Nithard, et par les diplômes de nos Rois, on s'avisa neantmoins au commencement du siecle suivant, de la revoquer en doute. [d] Il paroît que c'étoit particulierement en Italie, qu'on en contestoit la verité; et l'on en peut aisément deviner le motif. C'est ce qui donna occasion à l'histoire dont il s'agit ici. Ingranne chargea Odilon de l'écrire, afin de fermer la bouche aux contradicteurs, et de constater un évenement aussi interessant que glorieux pour la France. Il eut

quelque peine à vaincre la modestie d'Odilon ; mais enfin, celui-ci se rendit et se hâta d'executer ce dessein, parce qu'il se presentoit une occasion favorable pour faire passer son Ecrit au-delà des Alpes.

Nous avons observé à l'endroit cité de notre ouvrage, que Rodoin avoit laissé de sa façon une relation des miracles operés par l'intercession de S. Sebastien, laquelle se lisoit encore dans le Cartulaire de S. Medard, au temps qu'Odilon écrivoit. Il est visible que notre Ecrivain en a fait le fonds de son histoire.
Ibid. Il l'auroit poussée plus loin, ' si l'on n'avoit pas negligé d'ecrire les miracles qui s'étoient faits dans la suite, comme il s'en plaint
p. 385. dans sa préface ' adressée à Ingranne. Les faits y sont fort bien circonstanciés et rapportés avec beaucoup de candeur et de bonne foi. Outre ceux qui regardent la translation et les mira-
p. 404. 405. cles de S. Sebastien et de S. Gregoire, ' il en rapporte par occasion quelques autres interessants pour l'histoire de l'Abbaïe
p. 407-409. de Manlieu en Auvergne. ' Il y a aussi inseré une espece de plainte au nom de Loüis le Debonnaire, au sujet de la revolte
Duches. t. 2. p. 336-338. de ses enfants. ' Mais ce morceau, que Duchesne a fait entrer dans son recueïl d'Historiens, est moins l'ouvrage de cet Empereur, que d'Odilon qui l'y fait parler. Le style de notre Historien est simple, mais clair et proportionné à son sujet.

Boll. 20. Jan. p. 278-295. ' Son histoire a été d'abord publiée par les soins de Bollandus, mais sous le nom d'un anonyme, et sans la préface qui man-
Mab. ib. p. 383-410. quoit dans les manuscrits, dont cet Editeur s'est servi. ' Dom Mabillon aïant trouvé l'ouvrage entier dans deux autres manuscrits, l'un appartenant à M. Joli, l'autre à l'Abbaïe de Rebais, en a donné une nouvelle édition avec des observations préliminaires et des notes. Dans le manuscrit de Rebais l'histoire porte le nom de Rodoin; sans doute à cause de ce qui est dit de lui à la fin de l'ouvrage. Mais il doit être corrigé sur celui de
Mart. ib. M. Joli, qui le donne à Odilon : ' ce qui est confirmé par la letre de ce dernier à Hucbald.

Mab. ib. p. 411-514. 2°. ' A la suite de l'histoire précedente, Dom Mabillon en a publié une autre qui appartient encore à Odilon. Son nom est expressément marqué dans l'inscription de la petite preface ou epître dédicatoire à Ingranne. Cette seconde histoire est pour constater la translation qui se fit en 828 de Rome à l'Abbaïe de S. Medard, des Reliques de plusieurs SS. Martyrs, S. Marcellin, S. Pierre l'Exorciste, S. Tiburce et douze autres. Le même motif qui avoit engagé Ingranne à faire écrire la

précedente, porta Odilon à composer celle-ci, pour confondre la dissimulation et l'incrédulité de ceux qui faisoient semblant d'ignorer, ou qui nioient même ouvertement, que ces Reliques eussent été apportées en France. On a vû en son lieu qu'Eginhard en 827 avoit reçû une portion considérable de celles des deux premiers Martyrs déja nommés, et qu'en consequence il écrivit l'histoire de leur translation. Odilon dans la sienne se trouve conforme à ce célébre Ecrivain. Il n'y fait point comme dans la premiere, de relation de miracle, par la raison que ces saintes Reliques se trouvant dans la même Eglise que celles de S. Sebastien et S. Gregoire, on attribuoit à la vertu de ces dernieres plutôt qu'à celle des autres, les merveilles qui s'operoient.

3°. ' On a aussi d'Odilon une letre à Hucbald de S. Amand, dans laquelle il fait un grand éloge de ce sçavant Moine, et de sa vie de S. Lebwin, qu'il lui avoit envoyée pour lui en dire son sentiment. Il y parle aussi de l'histoire de la translation de S. Sebastien, qu'il avoit communiquée à Hucbald. C'est par cette letre que nous apprenons le commerce literaire qui étoit entre ces deux Sçavans. Odilon la finit par trois vers qui font juger que sa prose vaut mieux que sa poësie.

4°. ' Entre les monuments de Literature que contient la Bibliotheque de Fleuri, imprimée par les soins de Dom Jean Dubois, Célestin, on trouve trois Sermons sous le nom d'un anonyme qui nous semblent pouvoir appartenir à Odilon. Il est certain que le premier est l'ouvrage d'un Moine de S. Medard de Soissons, ' et qu'il n'a été fait qu'un certain temps après que cette Abbaïe fut devenuë la dépositaire du corps de S. Sebastien. Caracteres qui conviennent parfaitement à Odilon, et qui joints à la conformité de style entre ses écrits et la piece dont il s'agit ici, forment un puissant préjugé pour la croire de sa façon.

' Elle roule pour la plus grande partie sur l'histoire du Monastere de S. Medard. L'Auteur y rapporte avec de grands sentiments de reconnoissance les liberalités des Rois François, à commencer par Clotaire I jusqu'à Louis le Débonnaire, envers cette Abbaïe. Il releve sur tout la magnificence qu'ils firent paroitre à y bâtir la premiere Eglise, et à la renouveller dans la suite pour la rendre plus vaste. Il s'arrête un peu trop à décrire ce que cette Abbaïe eut à souffrir au VII siecle, de la part de Warimbert, Evêque de Soissons, qui avoit trouvé le

moïen d'en devenir Abbé. Sur la fin de son discours, il dit quelque chose de l'Evêque S. Medard, Patron du monastere, et en prend occassion d'exhorter ses freres, à qui il adresse toujours la parole, à avoir continuellement dans le cœur cette bienheureuse éternité, dont joüit leur S. Patron.

Il n'y a pas tout-à-fait les mêmes preuves pour donner à Odilon les deux Sermons suivants. Seulement on y reconnoît le même style ; et l'on sçait qu'ils se sont trouvés dans le même manuscrit, à la suite les uns des autres. Nous pouvons aussi ajoûter qu'on y découvre un Auteur plein de devotion pour S. Medard, et zelé pour son culte. ' Le second discours est proprement un panegyrique des deux freres S. Medard et S. Gildard, dont on y rehausse inséparablement les vertus, mais par des traits generaux, qui pourroient convenir à d'autres saints Confesseurs. Il n'y a de particulier, que la circonstance singuliere de leur vie, qui les suppose nés, baptisés, ordonnés et morts le même jour ; ce que l'Auteur n'oublie pas de faire valoir. ' On a dans le troisiéme discours, qui n'est pas entier, à beaucoup près, le commencement d'un panegyrique de S. Medard, qui fut prononcé le jour anniversaire de sa fête. Si l'Auteur continuoit dans la partie qui nous manque, le détail des actions du Saint, qu'il a commmencé dans la partie qui nous reste, son discours devoit être fort long.

p. 143-150.

p. 150-153.

WINEBRAND,

MOINE DE S. ALLYRE A CLERMONT, ET AUTRES ECRIVAINS.

WINEBRAND nous est encore moins connu pour sa personne, qu'Odilon dont on vient de parler. Tout ce qu'on dit sur son compte, ' se réduit à nous apprendre qu'il a laissé de sa façon une vie de S Allire, Patron de l'Abbaïe de ce nom à Clermont en Auvergne, dont il étoit Moine. Son ouvrage s'est conservé manuscrit pendant plusieurs siecles dans son monastere, sans qu'on sçût précisément en quel temps avoit vécu l'Auteur. Mais les doctes Continuateurs de Bollandus aïant jugé à propos de donner cet Ecrit au Public, nous fournissent dans leurs sçavantes observations un fondement légitime pour en placer l'Auteur vers l'an 920. Ils croïent en effet que Winebrand entreprit de le composer à l'occasion d'une nouvelle

Montf. Bibl. bibl. p. 1264 | Boll. 5. Jun. p. 423. 430.

translation des Reliques du Saint, qui se fit en 916. Quoique le Monastere de S. Allire, qui avoit été détruit par les Normans dès 865, ne fut parfaitement rétabli que vers 947, lorsque S. Odon y fit passer sa reforme, il est néanmoins à présumer qu'on avoit travaillé à en relever les ruines, dès qu'on se vit libre des ravages de ces barbares. En y déposant ces saintes Reliques, il étoit tout naturel qu'on prît des mesures pour renouveller le culte du Saint. C'est ce qui porta Winebrand à en écrire la vie, conformément à ce qui se pratiquoit alors en pareilles occasions.

Mais cet Ecrivain étoit trop éloigné des temps où avoit vécu le S. Evêque, pour réüssir à en donner l'histoire, sans d'autres secours que celui d'une tradition qui ne pouvoit qu'être fort alterée. Aussi son ouvrage ne contient-il autre chose que ce que S. Gregoire de Tours avoit déja dit de S. Allire, avec quelques miracles et divers autres faits incertains que Winebrand y a ajoutés. On y distingue deux parties qui avoient été divisées en leçons fort prolixes pour servir anciennement à l'Office du Saint. Avant que les successeurs de Bollandus l'eussent publié, Jacques Branche l'avoit traduit en notre langue, et imprimé sa traduction au cinquiéme jour de Juin, dans ses Vies des Saints.

On peut faire plus de fonds sur l'ouvrage suivant : c'est une histoire de trois differentes translations des Reliques de S. Jean de Reomé, Fondateur et premier Abbé de Montier-Saint-Jean au Diocèse de Langres, écrite par un Moine anonyme de cette Abbaïe. On ne doute point qu'il ne se portât à l'écrire à l'occasion de la translation des Reliques, lorsqu'on les transfera de Semur à Montier-Saint-Jean ; ce qui ne put se faire avant 911. Notre Ecrivain a divisé son ouvrage en deux livres, d'où quelques Sçavants ont cru pouvoir conclure que c'est la production de deux differentes plumes. Mais l'endroit sur lequel ils se sont appuïés est si obscur, qu'on n'en peut tirer aucunes preuves décisives. D'ailleurs à la préface près, qui se lit à la tête du second Livre, et dans laquelle l'Auteur ne soûtient pas sa maniere d'écrire, pour y avoir voulu employer une éloquence affectée, on apperçoit le même style, le même dessein, la même façon de l'exécuter dans l'un et l'autre livre. Ce n'est pas à dire, au reste, que notre Anonyme n'ait composé le premier sur quelque écrit ou memoire anterieur à son temps. Sans ce secours il n'auroit pu réüssir à y détailler les évenements qu'il y rapporte. Il s'y agit de deux anciennes translations, et des

p. 863. n. 1. 2. 4. miracles qui les accompagnerent ou les suivirent. ' L'une se fit vers 580, et l'autre un siecle environ après. Quant au second Livre qui contient l'histoire de la derniere et troisiéme translation, et des miracles qui s'opererent pendant que les Reliques p. 866. n. 7. furent en dépôt au Château de Semur, ' l'auteur se donne pour témoin oculaire de ce qu'il y raconte.

Le P. Rouvier, Jesuite, avoit déja publié cette relation dans son histoire de Montier-Saint-Jean, qui parut à Paris en p. 862. 868. 1637, ' lorsque Bollandus son confrere l'insera dans sa collec- Mab. act. B. t. 1. n. 639-642. tion au vingt-huitiéme de Janvier. ' Dom Mabillon n'en a fait imprimer que le premier Livre qu'il avoit trouvé à la suite de la vie de S. Jean, dont nous avons rendu compte aux pages 285 et 286 de notre III volume. Il y a joint un discours ou petit panegyrique pour le jour de la fête du même S. Abbé. Mais cette piece qui ne contient presque que des lieux communs, nous paroît postérieure au siecle qui nous occupe.

Nous croïons y pouvoir rapporter une vie de S. Valentin, Prêtre au Diocèse de Langres, mort quelques années avant le milieu du VI siecle. L'Auteur ne se fait connoître par aucun endroit, quoi qu'on puisse présumer qu'il étoit du païs. Sa narration fait sentir qu'il n'écrivoit que fort long-temps après la mort du Saint; mais il ne dit rien de bien précis pour nous fixer. Ainsi c'est moins sur des preuves positives que par conjecture, que nous le plaçons dans les premieres années du X siecle. La conjecture au reste n'est pas dénuée de toute vraisemblance. Sans alleguer la rudesse du style qui est un indice trop équivoque, il est visible que la narration de notre inconnu, à quelques circonstances près, s'accorde assés bien avec l'histoire publique, et qu'elle entre mieux dans le détail de la vie du Saint, que tant d'autres Legendes qui n'ont suivi que de fort loin les évenements qu'elles contiennent. Caracteres qui nous font juger que notre anonyme a suivi des traditions assés exactes qui n'auront pû se conserver telles qu'au moyen d'une autre vie plus ancienne du même Saint, laquelle se sera perduë, ou dans les ravages des Normans, ou par quelqu'autre malheur. On peut raisonnablement supposer qu'il s'est fait à l'égard de S. Valentin, ce qui est arrivé réellement à l'égard de tant d'autres Saints de l'Eglise Gallicanne. Nous ne voyons point d'autres moyens de concilier le très-grand éloignement où étoit son Historien, avec les Boll. 4. Jul. p. 39-42. caracteres de sa narration. ' Son ouvrage se trouve dans le grand recueïl des Bollandistes, où il est accompagné de sçavantes

observations préliminaires. Il a été tiré de deux manuscrits, l'un appartenant à Christine, Reine de Suede ; l'autre de l'Abbaïe de S. Benigne à Dijon.

M. Bosquet et les successeurs de Bollandus après lui, nous ont donné des actes de S. Andeol, Soudiacre, qui souffrit, dit-on, le martyre au Diocèse de Viviers vers 208. A s'en tenir à la letre, on croiroit que leur Auteur auroit été contemporain. Il assure en effet avoir appris des soldats mêmes qui gardoient le Saint, diverses circonstances qu'il rapporte comme venant de cette source. Mais au jugement des plus habiles Critiques, ces actes sont mêlés de choses si peu croïables, ou même si notoirement fausses, comme la mission du Saint dans les Gaules par S. Polycarpe, qu'ils ne peuvent passer que pour une piece entierement supposée, où il n'y a rien qui ne sente la pure fiction. Les seconds Editeurs qui croient qu'on y peut faire quelque fonds, si l'on en retranche le principal évenement prétendu qui est la mission par S. Polycarpe, avoüent néantmoins que ces actes n'ont été écrits que plusieurs siecles après la mort du saint Martyr, sur les traditions populaires, et qu'ils sont la production de quelque jeune Rhétoricien qui aura voulu faire essai de son style. Tout cela nous détermine à en rapporter l'époque aux premieres années du x siecle, lorsqu'après les troubles et l'oppression qu'avoient soufferts les Eglises et les Monasteres de France, on se mit en devoir de ressusciter la memoire des Saints, que l'on honoroit auparavant.

Il y est fait mention des actes de S. Benigne Martyr à Dijon, qui sont par consequent plus anciens que ceux de S. Andeol. Mais cette ancienneté apparente ne nous semble pas remonter beaucoup plus haut ; et ces actes ont tout l'air de n'avoir été écrits qu'à la même occasion et par le même motif que les autres, et de ne les avoir précedés que de quelques années. L'Auteur, il est vrai, paroît plus habile et avoir mieux imité les actes originaux des anciens Martyrs. Il lui a cependant échapé des choses d'usage qui ne marquent pas une grande antiquité. Les réponses qu'il met à la bouche du saint Martyr, en sont une autre preuve. Son Ecrit est imprimé dans Surius, qui en a poli le style, et qui y a substitué le nom d'Aurelius à celui d'Aurelien, l'Empereur sous lequel notre Ecrivain dit que S. Benigne souffrit le martyre. Il a été réimprimé in-8° à Dijon en 1709, avec l'Office propre de S. Benigne. On a aussi une dissertation singuliere du sçavant M. Bouillaud à ce sujet.

[illegible] 1. Mai. [illegible]

[illegible] p. 3. n.

n. 6

[illegible] p. 9.

[illegible] bib. fr.

imprimée à Paris en 1657. S. Gregoire, Evêque de Langres, au commencement du VI siecle, avoit reçu d'Italie les actes du même saint Martyr, que nous n'hésitons point à distinguer de ceux dont nous venons de rendre compte. Il faut effectivement qu'ils fussent au moins du V siecle ; temps où l'on n'y auroit pas avancé ce qui se lit d'extraordinaire dans ceux qui nous restent. Mais les premiers actes étant perdus, on y a substitué les autres.

Boll. 11. Mai. p. 645. n. 1.

L'Auteur qui suit nous fournit de nouvelles preuves de ce que nous avons si souvent allegué ' touchant la perte des anciennes Legendes, causée par les ravages des Normans, et du soin que l'on prit d'en écrire de nouvelles, lorsqu'on fut délivré des incursions de ces barbares. La vie de S. Gengon ou Gengoul, que les Latins nomment *Gangulphus*, et qui est honoré comme Martyr en Bourgogne, se trouvant de ce nombre, un Anonyme qui a voulu être inconnu, entreprit de l'écrire de nouveau. N'aïant pû recouvrer la premiere, il fut obligé de composer la sienne sur les traditions des gents du païs, qui ne pouvoient s'être conservées pures depuis plus de cent cinquante ans que le Saint avoit été mis à mort. Cette circonstance pourroit faire croire que l'Auteur auroit été Moine de l'Abbaïe de Beze, ' située à la proximité des terres que ce Saint possedoit autrefois, et dont il donna une partie à ce Monastere, où il fut enterré. C'est dommage que cet Ecrivain n'ait pas eu de meilleurs memoires ; il auroit sans doute réüssi à nous donner une bonne histoire. Il avoit de la lecture, et le talent de mieux écrire qu'on ne faisoit communément alors. On peut cependant lui reprocher d'avoir trop donné dans le merveilleux ; ce qu'au reste il n'a peut-être fait que pour n'avoir pas été instruit des évenements réels de la vie du Saint.

p. 642. 647. n. 1. 11.

On ne peut pas douter qu'il n'ait écrit après les premieres années de ce siecle ; puisque vers l'an 980 son ouvrage avoit penetré jusqu'en Saxe. ' Il est en effet une de ces Legendes que Roswite, Religieuse de Gandersheim, célébre par son sçavoir, et sur tout par son talent pour la poësie, ' mit alors en vers. Son poëme sur S. Gengon fut imprimé avec ses autres Ecrits à Nurembert dès [1] 1501, et l'a été depuis en 1707, conjointement avec les autres opuscules de Roswite. ' Quant au texte de notre anonyme, Surius est le premier qui l'a mis au jour,

Trith. scri. c. 391.

Not. | Cave, p. 506 | Mab. an. l. 47. n. 17.

Sur. 11. Mai. p. 163-166 | Boll. ib. p. 642-648.

1 Il s'est glissé une faute dans le texte, où Dom Mabillon marque la premiere édition des écrits de Roswite. On y lit MDL pour MDI.

en lui faisant l'injure d'en retoucher le style. Les successeurs de Bollandus l'ont donné ensuite dans sa pureté originale sur plusieurs manuscrits, et avec des observations et des notes pleines d'érudition et de lumieres.

' Entre les divers morceaux d'histoire dont Conrad, Abbé d'Usperg a composé sa Chronique, il y en a un que Pierre Pithou et André Duchesne en ont détaché, pour l'insérer dans leurs collections d'Historiens de France. Il appartient aussi à quelqu'un de nos Ecrivains, sujet de Charles le Simple, et fort attaché à ce Prince. On y a dans un assés grand détail l'origine et les suites jusqu'en 922, où finit ce fragment, de la division entre Charles et Robert, fils de Robert le Fort. C'est de là ' que le Président Fauchet a tiré cette histoire, pour la faire passer dans ses antiquités Gauloises et Françoises. Ce monument historique est beaucoup mieux écrit que ne le sont ordinairement les autres pieces de même nature et de ce temps-là ; et l'on peut se flatter de l'avoir dans son intégrité originale, ' sur ce que le Compilateur qui nous l'a conservé, n'a point touché au style des differents morceaux étrangers dont il a formé sa Chronique. [illegible] [illegible] [illegible]

' A la suite de ce monument de notre histoire, Duchesne en a publié deux autres fort courts à la vérité, mais encore plus interessants. Le premier, qui pourroit bien avoir été pris du même Auteur que l'Abbé d'Usperg a détaché le précédent, contient l'accord ou traité fait en 921 entre le Roi Charles le Simple et Henri l'Oiseleur Roi de Germanie. Les dates, le lieu où se virent ces deux Princes, les noms des Evêques et des Seigneurs qui souscrivirent au traité, y sont exactement marqués avec les autres principales circonstances. On a dans l'autre monument, ' qui est passé dans la collection générale des Conciles, une relation de la penitence imposée en 924 par Seulfe, Archevêque de Reims et ses Suffragants, à ceux qui s'étoient trouvés à la bataille de Soissons entre le Roi Charles et Robert son competiteur, qui y fut tué. Celui qui a pris soin de dresser cette relation, nous y a conservé quelques restes précieux de l'ancienne discipline touchant les pénitences publiques, qu'on pouvoit cependant racheter, et dont on étoit dispensé en embrassant la profession de militaire. Dispenses qui devinrent communes dans la suite, à force de se multiplier à l'occasion des Croisades. [illegible] 587. 588. Conc. t. 9. p. 591.

' Nous sommes redevables au même Editeur d'une autre pie- [illegible]

ce qui a son prix, et qui se trouve à la fin de ses Historiens de Normandie. C'est un Office, ou recueïl de prieres et de cérémonies pour l'institution ou établissement d'un Duc de Normandie, semblable à peu près aux couronnements des Rois et des Reines, dont nous avons parlé dans notre volume précedent. Diverses refléxions nous déterminent à rapporter cet office aux années que nous parcourons ici. Il n'y a pas à contester qu'il est ancien. Il est à croire d'ailleurs que les Normans convertis à la Religion Chrétienne au commencement de ce siecle, voulurent imiter à l'inthronization de leurs Ducs, ce qu'ils sçavoient être en usage en pareil cas à l'égard des Rois et des Reines dans le Christianisme. Cela posé, sinon comme incontestable, au moins comme fort vraisemblable, cet office pourroit bien avoir été dressé pour l'établissement du Duc Guillaume I, surnommé Longue-épee, qui dès 917 succeda à son pere le fameux Rollon. Ce Prince étoit alors encore jeune ; aussi une des oraisons de l'office dont il s'agit, porte-t-elle, *juvenili flore lætantem;* ce qui peut confirmer l'opinion que nous établissons ici.

HERVÉ,

ARCHEVÊQUE DE REIMS.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Flod. l. 4. c. 11. p. 604.

ʹ HERVÉ, l'un des plus zélés Prélats de son temps, pour le maintien des regles, succeda à Foulques, mis à mort, comme on l'a vû, le dix-septiéme de Juillet de l'an 900. Il sortait d'une famille distinguée par sa noblesse. ʹ Un de nos plus célébres Génealogistes prétend même qu'il étoit frere d'Odon, Seigneur de Chatillon sur Marne. Il est au moins vrai ʹ qu'il se trouvoit neveu par sa mere, du Comte Hucbald. Il fut élevé à la Cour, comme la plûpart des fils de Seigneurs de ces temps-là; et y prit sans doute la connoissance des Letres qu'on enseignoit à l'école du Palais. Sa vertu y put être mise à l'épreuve; mais elle n'y souffrit point d'affoiblissement.

Gall. chr. vet. t. 1. p. 192. 1.

Flod. ib.

Ib. | Conc. t. 9. p. 81.

ʹ Quoiqu'encore jeune, Hervé fut jugé digne de remplir le Siege Archiepiscopal de Reims. Son ordination se fit à Reims

même, en présence et du consentement de tous ses Suffragants, le sixième de Juillet, dix-sept jours après la mort de son prédécesseur. Le nouveau Prélat commença ses fonctions Episcopales, par prononcer sentence d'excommunication contre les meurtriers de l'Archevêque Foulques. Si cet acte de sévérité fut capable de prévenir le troupeau contre le Pasteur, la douceur de son gouvernement eut bientôt dissipé ce faux préjugé. ' Réunissant en sa personne toutes les qualités qui font les grands Evêques, il n'eut pas plutôt connu son Diocèse, qu'il fit voir qu'il étoit la ressource des pauvres, le consolateur des affligés, le protecteur de ceux qui étoient dans l'oppression, le pere des Clercs, et qu'il brûloit de zèle pour le bien de l'Eglise et de l'Etat.

' On fut particulierement redevable à ses soins de la convocation du Concile de Troslei, où furent faits grand nombre de beaux reglements pour tâcher de remedier aux desordres qui se multiplioient de jour en jour. ' Hervé assembla encore quelques autres Conciles dans la même vûe. ' La nation des Normans qui commençoit à se rendre chrétienne, donna aussi de l'exercice à son zèle. Il travailla beaucoup à adoucir leur humeur féroce, et eut grand'part à leur conversion. C'est le témoignage que lui rendent le Pape Jean IX, et l'Historien Frodoard, qui se louë lui-même des services que lui avoit rendus ce bon Prelat. C'est ce que prouvent aussi la consultation que Hervé adressa à ce Pontife, au sujet de cette même nation convertie à la foi et retournée au Paganisme, et la réponse qu'il fit à Witon ou Gui de Rouen, qui l'avoit consulté sur cette matiere.

' L'attachement qu'il eut pour le Roi Charles le Simple, fut aussi éclatant qu'il étoit légitime. Ce prince en étoit si convaincu lui-même, que dès 911 à la mort d'Anscheric, Evêque de Paris, il choisit Hervé pour son Chancelier : dignité qu'il posseda jusqu'en 920, que le même Prince par un trait de politique la fit passer sur la tête de Roger, Archevêque de Trêves. ' Les Hongrois s'étant jettés dans le Roiaume de Lothaire, et Charles ayant mandé les Grands de ses Etats pour les en chasser, notre Archevêque fut le seul qui se rendit près du Roi, et qui lui prêta secours, en fortifiant son armée de quinze cents hommes. ' Peu de temps après il rendit au même Prince un autre service signalé. Charles se trouvant à Soissons abandonné de presque tous les Seigneurs de son Roiaume, à cause de sa prédilection pour Haganon, qu'il avoit élevé d'une condition médiocre aux

premiers honneurs, Hervé lui demeura inviolablement attaché, et s'armant de courage, le conduisît à Reims, où il fut en sureté jusqu'à ce que ses affaires fussent rétablies.

c. 11. 12. Cette application au bien général de l'Eglise et de l'Etat ' ne fit point négliger à ce tendre et zélé pasteur le bien particulier de son Eglise. Il prit soin du temporel, en s'en déchargeant sur la probité et la vigilance de personnes sages et habiles ausquelles il en confia l'administration. Pour lui, tout occupé des choses spirituelles, il n'interrompoit les exercices de la priere et du sacré ministere, hors les cas qu'on a marqués, que pour se prêter aux besoins de son troupeau, et au rétablissement des
Mab. act. B. t. 7. p. 356. n. 6. Eglises et des monasteres ruinés. ' Il prit particulierement à cœur de relever les ruines de l'Abbaïe de Mouson. Après l'avoir rebâtie en entier, il y établit une Collégiale de Chanoines, et rendit ce lieu si peuplé, que les Achevêques de Reims en
Flod. ib. c. 12. firent depuis comme leur second Siége. ' Jusques-là le corps de S. Remi étoit demeuré dans l'Eglise Cathédrale, depuis qu'on l'avoit reporté d'Espernai. Notre Prelat en fit la translation dans l'Eglise consacrée sous l'invocation de ce Saint. Ce fut appa-
Mab. an. l. 39. n. 82. remment en cette occasion, ' qu'il y donna un grand calice avec sa patene, et qu'il fit faire une espece de retable couvert de feüilles d'or, qui sert aujourd'hui de devant d'Autel. On y voit en figure de bas relief les représentations du Roi Charles le Simple, de deux Reines et d'autres personnes de distinction qui avoient fourni aux frais, avec celles des deux Archevêques Foulques et Hervé.

L'on a dit que Charles avoit ôté à Hervé dès 920 la charge
l. 42. n. 46 | Flo l. ib. c. 16. de Chancelier ; ' ce qui put bien refroidir le zéle de celui-ci à l'égard du Roi. Quoiqu'il en soit, la division entre ce Prince et Robert allant toujours croissant, et le parti de ce dernier se fortifiant de plus en plus, il osa se faire sacrer Roi de France. La plûpart des Grands du Royaume s'étant rendus à Reims à cet effet, notre Archevêque au sentiment d'un Moderne, fut contraint d'en faire la Céremonie le vingt-neuviéme de Juin [1] 922. Il ne vêcut que trois jours depuis, et mourut le second de Juillet suivant, accablé de langueur et peut-être de chagrin, après

Oudin, scri. supp. p. 302. 1 ' On lit dans le supplément d'Oudin aux Ecrivains dont parle Bellarmin, qu'Hervé vêcut jusqu'en 923 : c'est une faute à corriger. Il est encore à remarquer, que selon l'Historien Odoranne et autres, ce fut Wautier, Archevêque de Sens, qui fit la Cérémonie du Sacre de Robert. Aussi Frodoard ne l'attribue-t-il point à Hervé, quoique Dom Mabillon la lui rapporte.

un Episcopat de vingt-deux ans moins quatre jours. Un si excellent Prelat ne pouvoit manquer d'être regretté. Aussi nous apprend-t-on qu'il le fut des Etrangers comme de ses propres Diocesains. Son anniversaire est marqué au vingt-cinquiéme de Juillet dans le Necrologe de l'Abbaye de S. Remi, qui le regarde comme un de ses insignes bienfaiteurs. Un Auteur peu éloigné de son temps lui donne le titre de Pasteur très-fidele, pour la sollicitude pastorale avec laquelle il gouverna son troupeau.

§ II.

SES ECRITS.

La connoissance que nous avons des Ecrits d'Hervé, ne nous le représente point autrement comme un homme de Letres, ou qui eût fait de l'étude une occupation particuliere. Frodoard même, un de ses éleves, qui a fait son éloge que nous n'avons presque fait que suivre, ne loue point en lui d'autre science que l'habileté dans le chant ecclésiastique. Il a néanmoins laissé de sa façon quelques monumens de Literature, qui lui ont mérité une place dans les recueïls de divers Bibliographes.

1°. Il y a de lui une letre Canonique en réponse à Witon, Archevêque de Rouen, qui l'avoit consulté sur la maniere dont il devoit se conduire à l'égard des Payens, c'est-à-dire, des Normans; tant ceux qui après leur conversion à la foi et le Baptême, étoient retournés à leurs superstitions, que les autres qui n'avoient pas encore éte baptisés. Cette réponse au reste, divisée en vingt trois articles ou capitules, n'est qu'une pure compilation de passages des Peres, de Canons de quelques Conciles, de Decretales des Papes et de quelques Vies de Saints peu authentiques, pour ne rien dire de plus. On y remarque à la verité un certain choix dans les passages copiés, par rapport au but que se propose l'Auteur, de montrer avec quelle misericorde et condescendance on en doit user avec les grands pécheurs qui se convertissent sincerement; mais il n'y a ni liaison, ni transition pour joindre les passages entr'eux et en faire un Ecrit raisonné. Comme Hervé n'y dit rien de la reponse que le Pape Jean IX lui adresse à lui-même sur la même question qu'il lui avoit proposée, il est hors de doute que sa letre à Witon préceda la reponse du souverain Pontife, et qu'elle fut écrite

Du Pin, 10 sie. p. 51. dès les premieres années de son Episcopat, quoique ' quelques Modernes en aïent pensé autrement.

Cet écrit d'Hervé se trouve imprimé dans plusieurs recueïls. Hinc. p. 697-711. ' Jean des Cordes, Chanoine de Limoges, paroît être le premier qui le mit au jour tout à la fin des opuscules d'Hincmar de Conc. supp. p. 313-318. Reims et de quelques autres Evêques François. ' M. de la Lande le publia ensuite dans son supplement aux Conciles des Gau- Conc. t. 9. ib. les, et après lui les PP. Cossart et Labbe ' dans leur collection Bib. pp. t. 17. p. 246-254. generale des Conciles. Ceux qui ont dirigé la derniere édition Conc. N. par. 1. p. 28-34. des Peres, l'y ont aussi fait entrer au XVII tome, et ' Dom Bessin dans le recueïl des Conciles de Normandie.

2°. On nous a conservé la sentence d'excommunication qu'Hervé porta le même jour de son Sacre, en présence de tous ses suffragants, et de Witon de Roüen, contre les assassins de Duches. t. 2. p. 585. 586 | Conc. ib. p. 481. 482. Foulques. ' Duchesne l'avoit d'abord fait imprimer, avant qu'elle passât dans la collection generale des Conciles. Elle ne contient rien digne de remarque, sinon un point, dont les Prelats qui la ratifierent par leur présence, ne comprenoient pas Conc. ib. p. 581. les consequences. ' C'est l'endroit où parlant de l'autorité Episcopale, ils supposent qu'elle vient de Dieu aux Evêques par S. Pierre le premier des Apôtres : *auctoritate Episcopis per B. Petrum Principem Apostolorum divinitùs conlata.* Nous n'avons point remarqué dans les siecles précedents d'expressions semblables sorties de la plume d'aucun Evêque.

p. 579 | Flod. l. 4. c. 16. 3°. ' Hervé en 921 prononça une autre sentence, mais d'absolution, dont nous n'avons qu'une simple rélation fort succinte. Elle contenoit une singularité fort remarquable, en ce que le Comte Erlebald, dont on levoit l'excommunication, n'étoit plus au monde.

4°. On doit rapporter à notre Archevêque le principal honneur des actes du Concile de Troslei près de Soissons, puisqu'aïant le plus contribué à l'assembler, il y présida, et en condui- Coné. ib. p. 520-564. sit toute l'action. ' Ce Concile se tint le vingt-sixiéme de Juin 909, et fut composé, outre le Président, de Witon, Archevêque de Roüen, et de tous les suffragants de la Métropole de Reims. On y fit d'excellents réglements divisés en quinze chapitres fort prolixes pour la plupart, qui sont moins des Canons que des exhortations aussi pathétiques qu'instructives, où l'on a trouvé le secret d'unir une pieté tendre et solide avec un grand fonds de science ecclesiastique. Elles présentent tout à la fois, et une peinture la plus touchante des désordres qui s'étoient glissés dans

tous les états, et un détail des moïens les plus propres à y remédier. Elles méritent assurément d'être lûes, et le style qu'on y a emploïé est beaucoup meilleur qu'il n'étoit communément alors. Les autres remarques nous conduiroient trop loin.

Nous nous bornerons à observer que ce n'est pas sur un fondement vague que nous transportons à Hervé l'honneur de ces Decrets, [a] puisqu'il y parle lui-même en s'en disant l'Auteur. C'est ce qui est visible en l'endroit où il exhorte les Evêques présens à s'unir à lui, *cum servis*, pour travailler, conformément à la priere que leur en avoit fait le Pape, à combattre l'erreur de Photius, qui nioit que le S. Esprit procédât du Fils comme du Pere. On ne sçauroit dire au reste, si par cette priere du Pape à nos Evêques, notre Prélat entend une nouvelle exhortation qui leur seroit venue de Rome, de réfuter les erreurs des Grecs schismatiques, ou s'il fait seulement allusion à celles que Nicolas I leur avoit faite à ce même sujet dès la fin de l'année 867. Quoi qu'il en puisse être, on ne voit point que ni Hervé ni aucun des autres Evêques François de ce X siècle, aient entrepris en conséquence quelque ouvrage sur cette matiere.

5°. M. de la Curne de Sainte-Palaye dans un des manuscrits qu'il a vûs en Italie, en y faisant des recherches Litéraires pour enrichir notre Langue et notre histoire, a trouvé quelques vers de la façon de notre Archevêque. Ils commencent par ces mots : *Hanc aram*, et ont été faits pour orner l'autel de S. Remi de Reims, où il semble qu'ils fussent autrefois écrits ou gravés. L'Auteur les composa sans doute à l'occasion de la translation du corps de S. Remi, dont il fit la cérémonie, comme on l'a vû plus haut.

6°. [b] Il nous manque la consultation qu'Hervé adressa au Pape Jean IX au sujet des Normans, dont les uns après avoir été baptisés étoient retournés au Paganisme, et les autres revenoient du Paganisme à l'Eglise. Il paroît par la réponse du Pape, qu'une partie de la consultation étoit historique; ce qui doit nous en faire regreter davantage la perte. Hervé y entroit en effet dans le détail, non seulement des ravages des Normans avant leur conversion, mais aussi des grands désordres qu'ils avoient commis depuis leur baptême. On voit de plus par la même réponse, que le titre de Sainteté n'étoit pas encore réservé au Pape seul privativement, puisqu'il le donne lui-même à notre Archevêque.

VAUTIER,

Archevêque de Sens.

Regin. chr. an. 888 | Bal. capit. t. 2. p. 291 | Mab. act. B. t. 6. p. 485 | Spic. t. 2. p. 720.

′ VAUTIER, moins connu par sa vertu et son sçavoir que par les autres traits de son histoire, descendoit d'une ancienne noblesse, et avoit pour oncle un autre Vautier Evêque d'Orleans, dont nous avons parlé en son lieu. Il fut élû Archevêque de Sens après Evrard, célébre par sa doctrine et sa pieté, mort le premier jour de Fevrier [1] 888. Mais en succedant à sa dignité, il n'hérita ni de sa science, ni de son intégrité de mœurs. L'ordination de Vautier se fit au mois de Mars suivant; et la même année il sacra Roi de France Eudes, Comte de Paris et d'Orleans, fils de Robert le Fort, l'un et

Conc. t. 9. p. 439. l'autre vaillants défenseurs du Roïaume contre les Normans. ′ En 891 il tint un Concile à Meun sur Loire, dont il ne nous reste

Spic. ib. qu'une partie de la relation de ce qui y fut reglé. ′ Au bout de cinq ans, Richard le Justicier, Duc de Bourgogne, s'étant rendu maître de la ville de Sens, et aïant eu quelque contestation avec notre Prelat, le fit mettre en prison, d'où il ne sortit que neuf mois après, quoique le Pape Formose eût emploïé la peine de l'excomunication contre ses adversaires. Vautier rentra depuis dans les bonnes graces de la maison de Bourgo-

p. 721. 722 | Gall. chr. vet. t. 1. p. 624. gne, ′ et sacra Roi de France Rodolfe ou Raoul fils du Duc Richard, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Rodolfe, Roi de la haute Bourgogne. La céremonie se fit à S. Medard de Soissons, le treiziéme de Juillet 923. Dès le vingt-neuviéme de Juin de l'année précedente, notre Archevêque avoit prêté son ministere en pareille occasion, à l'égard de Robert, frere du Roi Eudes, beau-pere et predecesseur de Raoul, en qualité de Roi de France. Il mourut le dix-neuviéme de Novembre 923, et fut enterré au Monastere de Saint Pierre le Vif,

Conc. ib. ′ qu'il avoit remis en possession d'avoir un Abbé, suivant la regle.

p. 577. 578. ′ On nous a conservé des Statuts ou Reglements que Vau-

1 Quelques Modernes mettent la mort d'Evrard et l'ordination de Vautier en 887, parce qu'ils ont suivi la maniere de compter des Historiens du temps, qui comptoient encore 887 jusqu'à Pâques, où ils commençoient la nouvelle année.

tier publia dans un Concile pour le maintien du bon ordre dans l'étendue de sa Province. Marguerin de la Bigne les avoit imprimés dès 1575 dans son recueil d'Auteurs Ecclésiastiques, et les a réimprimés depuis dans presque toutes les Bibliotheques des Peres qui ont suivi. Les Editeurs de la collection générale des Conciles les y ont aussi placés. Ces Reglemens sont divisés en quatorze articles, et tendent principalement à corriger quelques abus qui s'étoient glissés contre l'exacte discipline dans les Monasteres de Religieuses, et à rétablir l'ordre et la décence de l'Office Divin dans toutes les Eglises, même celles où il y avoit autrefois des Communautés de Chanoines ou de Moines. Cette expression montre que ces reglemens ne furent faits qu'après que les Normans eurent cessé leurs ravages en France. ' Il y est ordonné aux Chanoines et aux Clercs secu- n. 9
liers, de vivre conformément à la Regle qui leur avoit été prescrite dans le Concile, qu'on nomme ici général, c'est-à-dire, celui d'Aix la Chapelle en 816. ' Il est parlé des Clercs Ribauds, n. 13
par où l'on entend ceux qui menoient une vie scandaleuse; et l'on veut qu'ils soient rasés de façon qu'il ne paroisse plus en eux aucune marque de la Tonsure cléricale.

ABBON,

Moine de S. Germain a Paris.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

ABBON, [1] dont nous entreprenons de parler, a eu le même sort qu'un autre Ecrivain son Confrere, Moine du même Monastere. Cet Ecrivain est Aimoin de S. Germain des Prés à Paris, qu'on a confondu fort long-temps avec Aimoin de Fleuri, ou S. Benoît sur Loire. De même on a pris pendant plusieurs siecles Abbon de S. Germain des Prés, qui florissoit dès la fin du IX siecle, pour Abbon qui ne fut Abbé de Fleuri que cent ans après. Erreur de confusion, qui a duré au moins jusqu'à Aubert le Mire et André Duchesne, qui y sont

1 ' Quelques Modernes font Abbon Neustrien, [illegible]
[illegible]
[illegible]

tombés l'un et l'autre. Ce dernier, il est vrai, l'a corrigée dans la suite.

Abbo, de obs. lut. pr. ' Celui qui fait le sujet de cet article, témoigne avoir étudié en divers endroits. Il le fit sur tout sous Aimoin, dont nous avons donné l'histoire sur le siecle précedent. On faisoit encore alors, malgré les malheurs des temps, d'assés bonnes études à S. Germain des Prés. C'est ce que prouvent plusieurs hommes de Letres presque contemporains, qui s'y formerent, et qui ont déja paru sur les rangs ; mais principalement les Ecrits d'Aimoin, qui dirigeoit l'école de la Maison. Abbon s'appliqua aux sciences humaines, comme aux autres. Il est vrai qu'il ne fit pas dans les premieres un entier progrès. La rudesse et l'obs-
Spic. t. 9. p. 79. curité de son style l'anoncent suffisamment. ' Il paroît s'être rendu plus habile dans la connoisance de la Religion, parce, sans doute, qu'il y donna plus d'attention, comme étant plus à son goût et plus convenable à son état. Il faut bien qu'il s'y fût fait une certaine réputation, puisque les Evêques de Paris et de Poitiers s'adresserent à lui préferablement à tout autre, pour l'engager à écrire sur des matieres de morale et de discipline, en faveur des Clercs de leurs Diocèses.

On ne lui donne que la qualité de Diacre à la tête de quelques
Abbo, ib. éditions de ses poësies, ' parce qu'il n'avoit encore reçu que cet ordre lorsqu'il les composa. Mais il fut depuis élevé au Sacer-
Mab. an. l. 42. n. 47. doce, et ' il est disertement qualifié Prêtre dans le Necrologe de S Germain. Il en soutint le caractere par des vertus non équivoques, dont il a laissé des traces édifiantes dans ses Ecrits. Lorsqu'il décrit le siege que les Normans mirent devant Paris, sa pieté lui fait transporter à la protection des Saints, nommément de S. Germain et de Sainte Geneviéve, le succès de l'armée Francoise. Son équité l'y tient attentif à rendre justice, sans faire acception des personnes, à tous ceux qui s'y signa-
Abbo, ib. lerent. ' Sa modestie et son humilité lui font prendre des titres conformes aux sentiments qu'elles avoient imprimés dans son cœur. Tel est celui de *Cernuus,* que quelques Modernes ont regardé par inadvertance, comme un des noms propres de l'Auteur, mais dont il leve lui-même l'équivoque apparente, en se servant peu après d'*Extimus*, un homme qui ne merite aucune attention.

La plûpart, ou presque tous ceux qui ont parlé d'Abbon, depuis qu'on l'a distingué de l'Abbé de Fleuri de même nom, paroissent supposer qu'il ne vêcut pas au-delà du IX siecle.

Mais il est constant ' par les époques de l'Episcopat des deux Evêques qui employerent sa plume, qu'il écrivoit encore au moins en 922 et 923. En effet, Frotier l'un d'eux, ne fut fait Evêque de Poitiers, ' qu'en 900, et remplit ce Siege jusqu'en 936. De même, Fulrade, l'autre Prelat en question, ' ne parvint à l'Evêché de Paris, qu'après Theodulfe, mort en 921, et le posseda jusqu'en 927. On ignore l'année de la mort de notre Auteur ' quoique le jour en soit marqué au septiéme des Ides, c'est-à-dire au neuviéme jour du mois de Mars.

§ II.

SES ECRITS.

TOUS les Ecrits d'Abbon qu'on a déterrés jusqu'ici, n'ont pas encore été mis au grand jour. Il peut même y en avoir quelques autres dont on n'a aucune connoissance.

1°. Le plus interessant pour l'histoire, et le premier dans l'ordre chronologique, est un poëme épique divisé en trois livres sur le siege de Paris par les Normans. Ce siege commença en Novembre 885, et ne fut levé que le dernier jour de Janvier 887, après quinze mois de durée. Abbon en entreprit aussitôt l'histoire, et la publia peu après le mois de Novembre 888, puisque dans le corps de l'ouvrage, il ne donne que le simple titre de Comte à Eudes, qui fut alors sacré Roi de France, et qu'il qualifie tel dans sa préface. Il y décrit comme témoin oculaire, tout ce qui se passa de plus mémorable dans le cours de ce siége. Voici de quelle maniere il s'en explique luimême.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

' A la tête se lisent deux Préfaces, ou Epitres dédicatoires, l'une en prose à Gozlin qui l'avoit engagé à prendre la plume, l'autre en vers à Aimoin, de laquelle nous avons copié une partie en autre endroit. Ce Gozlin étoit un simple Moine de S. Germain, et seulement Diacre, comme l'étoit alors Abbon. Il est par consequent fort different de Gozlin, Evêque de Paris, qui mourut avant la fin du siege, après y avoir fait paroitre beaucoup de valeur. Dans la premiere préface, l'Auteur avertit qu'il

a divisé son Poëme en trois livres, et qu'il ne regarde le premier que comme un coup d'essai, l'aïant composé dans le temps qu'il étudioit encore son Virgile. Il esperoit que le second seroit d'un grand secours à ceux qui se trouvant dans le même cas qu'étoient alors les Parisiens, se mettroient en devoir de défendre leurs villes. Comme il n'entroit rien d'historique dans le troisiéme livre, Abbon y séma diverses allegories, qu'il eut soin d'expliquer par des gloses ou scholies qui lui parurent nécessaires à cause de l'obscurité du texte.

Quant à la maniere dont notre Poëte a exécuté son dessein, tous les bons connoisseurs conviennent que son ouvrage n'est estimable que pour le détail et la certitude des faits qu'il contient. Du reste, son style est extrêmement mauvais. Non seulement Abbon a reüni dans ses vers tous les défauts ordinaires de la poësie de son siecle, mais il y a aussi laissé en plusieurs endroits une obscurité impénétrable, pour avoir voulu prendre un essor qu'il n'a pû soutenir, et y avoir employé des mots grecs et barbares. C'est ce qui a fait souhaiter à grand nombre de Sçavants, qu'il eût écrit en prose plutôt qu'en vers. Encore auroit-il fallu que sa prose eût été meilleure que celle dont il se sert dans sa premiere Epître dédicatoire, qui est effectivement si obscure, qu'on a beaucoup de peine à saisir la pensée de l'Auteur.

Ceux qui ont pris soin de publier le Poëme d'Abbon, en ont retranché le troisiéme livre, parce qu'il ne contient rien d'interessant, sur tout pour l'histoire. Pierre Pithou le fit d'abord imprimer dans son recueïl des douze Historiens contemporains. Après lui, Dom Jacques du Breul le donna à la suite de l'histoire d'Aimoin de Fleuri, qui parut *in-fol.* à Paris chés Ambroise et Jerôme Droüart, non en 1603, comme presque tous les Bibliographes le marquent, mais dès l'année précedente 1602. ' En 1619 André Duchesne le fit entrer dans le Corps des Historiens de Normandie, et dix-sept ans après dans sa collection ' des Ecrivains de l'Histoire de France. M. du Bouchet le publia encore de nouveau en 1642, dans son ouvrage sur l'origine de la seconde et troisiéme race de nos Rois. Le P. Dubois de l'Oratoire, dans son Histoire de l'Eglise de Paris, a mis élegamment en abregé les deux livres d'Abbon. Le Président Fauchet dans son traité de la milice et armes Françoises, pages 221, 222, cite une ancienne glose ou traduction en vers François du même Poëme.

Norm. scri. ant. p. 35-48.

Duches. scri. t. 2. p. 499-523.

2°. ' Il y a aussi d'Abbon un recueïl de Sermons qui se conser-

Spic. t. 9 pr. n. 19 Mab. an. l. 42. n. 47.

vent manuscrits dans la bibliothéque de S. Germain des Prés. C'est de-là que Dom Luc d'Acheri en a tiré cinq pour en faire présent au Public. Le même Editeur faisoit esperer de faire quelque jour aux autres le même honneur; mais on n'a point encore vû l'effet de cette esperance.

' On lit à la tête de ceux qui sont imprimés, un petit avertissement, dans lequel Abbon nous apprend à quelle occasion et par quel motif il composa ces Sermons. Ce furent, comme on l'a déja dit, les Evêques de Paris et de Poitiers qui l'y engagerent, afin qu'il pûssent servir à leurs Ecclésiastiques, qui avoient moins de sçavoir et de talent pour annoncer la parole de Dieu. L'Auteur assure qu'il en a tiré le fonds des Homelies et autres ouvrages des Peres de l'Eglise. Il y fait aussi un très-grand usage de l'Ecriture, qui montre qu'il la possedoit assés bien; et le style qu'il y emploïe, quoique denué de tout ornement, est à beaucoup près meilleur que ni celui de ses vers, ni celui de son Epître en prose. Il s'y trouve fort peu de mots barbares, mais on y en lit plusieurs grecs, qui font juger qu'Abbon avoit quelque teinture de cette Langue.

' Entre ces cinq Sermons imprimés, il y en a quatre sur le Jeudi Saint. Notre Auteur y explique les Mysteres que l'Eglise honore en ce saint jour. Et comme la reconciliation des Pénitents est du nombre, il en prend occasion d'insister sur ce qu'elle exige nécessairement, c'est-à-dire, la pureté de conscience, qui selon lui, ne peut s'acquérir que par une pénitence sincere et laborieuse. ' Il y parle quelquefois au nom des Evêques, qu'il qualifie les Vicaires de J. C. comme tenant sa place. Est-ce que Abbon s'attendoit que les Evêques se servissent de ses Sermons, comme les simples Ecclesiastiques? ' Il donne la derniere Céne du Seigneur pour époque de l'abolition de l'ancienne loi, et du commencement de la nouvelle. ' En un autre endroit il rappelle les anciens canons, qui établissent qu'une personne qui rompt sans necessité un seul jour de jeûne du Carême, est censée rompre la Quarantaine entiere; et qui veulent en conséquence, qu'on enjoigne un Carême entier de jeûne à quiconque sera tombé dans une pareille infraction.

' Le cinquiéme Sermon roule sur l'établissement et le progrès du Christianisme. Abbon s'y montre assés bien instruit de l'histoire de l'Eglise. Il y fait voir ce qu'il en a coûté à J. C. pour établir la Religion Chrétienne, et à ses Apôtres pour la répandre par toute la terre; d'où il tire de courtes moralités aussi p. 101-110

p. 103. judicieuses qu'édifiantes. ' En parlant des travaux et des supplices que les Apôtres ont soufferts à cette occasion, il dit qu'on ôta la vie à S. Barthelemi en lui tranchant la tête, sans dire un seul mot de l'opinion commune, qui suppose que ce Saint fut écorché vif. (p. 105. 106.) ' Il fait de violentes sorties sur ceux qui enlevoient les biens des Eglises et des monasteres, (p. 109.) ' et n'y oublie pas les Normans et les Hongrois. En general ces Sermons peuvent servir à nous apprendre quelle étoit alors la discipline de l'Eglise, sur tout à l'égard de la reconciliation des Pénitents, et des épreuves par lesquelles on les faisoit passer, avant que de les admettre à la participation de l'Eucharistie.

FLOHAIRE,

Prêtre au Diocèse de Paris.

Flohaire, dont il y a peu de choses à dire, parce qu'il y en a peu de connuës et encore moins d'assurées, (Bail. 15. Nov. tab. cr. n. 2) ' ne vivoit, selon M. Baillet, qu'au XII siecle. Mais cette opinion ne se peut soûtenir; et il y a des preuves suffisantes pour la détruire. On ne connoît ce Prêtre que par l'ouvrage qu'il a laissé à la posterité. Ce sont les actes de S. Eugene, disciple ou compagnon de S Denys, premier Evêque de Paris, qui souffrit le martyre à Deuil en Parisis, vers l'an 286. Si cet écrit a précedé le XII siecle, il est hors de contestation que son Auteur est aussi plus ancien. Une circonstance qui s'y lit, et dont M. Baillet convient, puisqu'il la rapporte lui-même, suffiroit seule pour renverser son sentiment. L'Auteur avertit que ce qu'il nous y apprend de la vie et du martyre de S. Eugene, il l'a recueïlli des restes qui avoient échapé aux pillages des Normans. Qu'on se transporte pour un moment dans les premieres années du X siecle, et qu'on se rappelle l'occasion et les motifs qui ont fait composer tant d'autres Legendes et vies de Saints, dont les premieres pour la plûpart, s'étoient perduës; et l'on se persuadera sans peine, que Flohaire a été un de ceux qui firent alors usage de leur plume, pour renouveller la mémoire des Saints qu'on honoroit. Comment auroit-on attendu au XII siecle à profiter en pareil cas des débris du neuviéme? Ces débris, il faut l'avoüer, auroient été réduits à rien pendant un si long in-

tervalle de temps; et un Auteur de ce temps-là n'auroit pû concilier beaucoup de créance à son écrit, s'il avoit déclaré que ces détails en faisoient le fonds principal.

Il y a encore quelque chose de plus positif, pour montrer que Flohaire a composé les actes de S. Eugene après les premieres années du X siécle. Il est certain que dès que S. Gerard, depuis Abbé de Brogne, obtint de l'Abbaïe de S. Denys près de Paris, une partie des Reliques de S. Eugene, ce qui se fit vers 928, on avoit déja une Vie ou histoire de ce Saint. C'est un fait bien constaté, puisque selon un Auteur presque contemporain, elle fut lûë et approuvée dans une assemblée d'Evêques qui se tint à Liege. Deux raisons empêchent de dire que ce fut une ancienne histoire, supposé qu'il y en ait jamais eu; les ravages des Normans, auxquels il n'avoit échapé que quelques restes de ce qu'on sçavoit du S. Martyr, et l'opinion où l'on étoit dès lors, tant à S. Denys qu'à Brogne, que le Saint avoit été Evêque de Tolede. Opinion qui se trouve établie dans l'ouvrage de Flohaire, et qui ne paroit point avoir eu d'autre origine. Opinion d'ailleurs qui prouve que l'histoire de S. Eugene, qu'on avoit à Brogne dès 928, est la même que celle qui nous reste aujourd'hui. De sorte que Flohaire qu'on en reconnoit Auteur, l'avoit composée quelques années auparavant, et au plus tard vers 923 ou 924.

L'éloignement où cet Ecrivain étoit des temps du S. Martyr, et la source où il avouë avoir puisé ce qu'il en rapporte, ne sont guéres propres à faire estimer son ouvrage pour la certitude des faits. La singularité qui suppose Evêque de Tolede le Saint dont on y donne l'histoire, ne prévient point non plus en faveur des autres évenemens.

Ces actes ont été inconnus à Surius et à Mosander son supplémentaire. Mais ceux qui ont pris soin de la derniere édition de leurs Recueils, les y ont fait entrer, et leur ont donné place au quinziéme de Novembre. Ils en ont même fait un extrait qu'ils ont imprimé au troisiéme d'Octobre, à l'occasion de la vie de S. Gerard de Brogne, dans laquelle il est parlé de la translation des Reliques de S. Eugene, que ce S. Abbé avoit obtenuës de l'Abbaïe de S. Denys. On en a aussi un abregé dans l'ouvrage de Molanus sur les Saints de la Belgique.

DADON,

Evêque de Verdun.

Gall. chr. vet. t. 3. p. 1164. 1 | Cal. his. de Lor. t. 1. p. 831.

' Dadon, dont on a ébauché l'histoire à l'article du Prêtre Berthaire, étoit neveu de Berhard, Evêque de Verdun, et fut son successeur immédiat. On a montré ailleurs, que son ordination dut se faire au plus tard en 879. Il avoit été instruit à l'Ecole de la Cathédrale, sous la direction de son oncle. Avec les connoissances qu'il y acquit, il devint un des plus illustres prélats de son temps. ' Il avoit une grande étenduë d'esprit, à quoi il joignit encore une plus grande sainteté de vie : *summi ingenii et famosissimæ sanctitatis*. Il est fâcheux ' que le Prêtre Berthaire qui écrivit et lui dédia, la trente-sixiéme année de son Episcopat, l'Histoire abregée de ses prédecesseurs, ait été plus attentif à favoriser la modestie et l'humilité de ce grand Evêque, qu'à instruire la postérité des actions mémorables de sa vie. Tout ce qu'il nous en apprend se réduit à dire en général, qu'il fit et procura de grands biens à l'Eglise de Verdun. ' Dadon posseda avec son Evêché l'Abbaïe de S. Vanne; ce qui étoit fort ordinaire en son temps, à l'égard même des plus saints Evêques.

Mab. act. B. t. 7. p. 369. n. 12.

Spic. t. 12. p. 251. 261.

Cal. ib.

Il étoit en une singuliere véneration auprès des autres Prelats ses Collegues. ' Salomon, Evêque de Constance nommément, avoit pour lui une estime et un attachement qu'il a peine à exprimer, quoiqu'il y emploïe les termes les plus magnifiques. Il le regardoit comme la lumiere de son siecle, le miroir et le modéle des Evêques, le Pilote assuré des simples Fidéles. Ce n'est là qu'une partie des éloges qu'il lui donne, dans deux poëmes et deux épigrammes qu'il lui adresse. ' Il trouvoit tant d'agrément à se renouveller dans son souvenir, qu'il lui envoïoit les poësies qu'il recevoit d'ailleurs. ' Le désir qu'il avoit de puiser dans sa doctrine de quoi s'instruire, étoit extrême. Il souhaitoit ardemment à cet effet de pouvoir jouir de sa présence.

Canis. B. t. 2. par. 3. p. 239. 240.

p. 248. 249.

p. 249.

' Cette grande reputation où étoit notre Prelat, invita le célébre Jean de Vendiere, depuis Abbé de Gorze, à le consulter sur son état. Dadon, bon connoisseur du vrai merite, en trouva un bien solide en la personne de son Pénitent, et auroit fort souhaité de l'attacher pour toûjours à son Eglise. Mais Jean

Mab. ib.

aiant pris quelque temps de ses instructions, se retira où Dieu l'appelloit. Dadon en fut dédommagé en quelque sorte par un autre évenement. ' André, grand homme de Letres, aiant été obligé de sortir d'Angleterre son païs, se retira avec plusieurs autres Sçavants ses compatriotes, auprès de notre Prelat, qui les plaça au Monastere de Montfaucon dans son Diocèse.

' Dadon fut un des Evêques qui en 888 composerent le Concile de Metz; et sept ans après en 895, il se trouva encore à celui de Teuver près Maience. ' Il mourut en 923, après un peu plus de quarante-trois ans d'Episcopat, et fut enterré dans l'Eglise de S. Vanne, qui étoit alors le lieu de la sepulture ordinaire des Evêques de Verdun. ' Dom Mabillon avoit d'abord placé sa mort en 920; mais il a corrigé son erreur dans la suite.

' En 893 Dadon dressa un memoire historique pour instruire la posterité de ce que ces deux derniers prédecesseurs, Hatton et Berhard avoient fait de plus memorable en faveur de leur Eglise. Il y fit entrer aussi ce qui s'étoit passé de principal sous son propre gouvernement jusqu'à ce temps-là. Laurent de Liege connoissoit cet Ecrit, et en a profité pour son histoire. Vassebourg en a publié un fragment considerable, que MM. de Sainte-Marthe et Dom Calmet ont fait réimprimer d'après lui; les uns dans leur *Gallia Christiana*, l'autre parmi les preuves du premier volume de son histoire de Lorraine.

' Notre Prelat qui avoit fait d'assés bonnes études, composa aussi un poëme en vers élegiaques, sur les malheurs arrivés à l'Eglise de Verdun, tant sous son Episcopat, que sous celui de ses prédecesseurs. Il s'y arrêtoit principalement à ce qu'elle avoit eu à souffrir dans l'irruption que les Normans firent en Lorraine en 889, lorsqu'ils brûlerent les villes de Toul et de Verdun, et tuerent plusieurs Prêtres et Clercs de la Cathedrale, et plusieurs Moines de l'Abbaïe de S. Vanne. Il ne paroit point que ce poëme existe aujourd'hui nulle part.

On peut assurer que ce n'est pas la seule piece de vers qui sortit de la plume de Dadon. Ses liaisons literaires avec Salomon, Evêque de Constance, qui lui adressa plusieurs poësies, comme on l'a vû, ne permettent pas de douter que notre Prelat n'en fit quelques-unes pour y répondre.

WIGERIC,

Evêque de Metz.

Spic. t. 6. p. 657 | Mab. act. B. t. 7. p. 122. 123 | Cal. his. de Lor. t. 1. p. 823 | Gall. chr. vet. t. 3. p. 714. 1.

' WIGERIC ou WILDERIC, se trouve encore autrement nommé dans divers Ecrivains. On le fait communément Allemand de nation, quoique son zéle et son attachement pour la France, au préjudice même des intérêts d'un Roi de Germanie, portassent à le croire François. Il est au reste peu connu avant son Episcopat. Après avoir fait ses études sous un Abbé nommé Villelme, il fut élû lui-même Abbé de Saint Georges dans la Forêt-noire. De-là il passa ensuite à l'Evêché de Metz, où il succeda à Robert, mort comme on l'a vû, en 917. Pendant les troubles qui agiterent la Lorraine, depuis 920 jusqu'en 923, Wigeric s'attacha constamment au parti du Roi de France, Charles le Simple; et ne put se resoudre à reconnoître d'autre Souverain. Sa fidelité fut mise à de rudes épreuves, sans jamais se dementir. Neantmoins, sa ville Episcopale aïant été assiegée et prise en 923 par l'Armée ennemie, notre Prelat se trouva contraint de ceder à la force. Il lui fallut donc reconnoître pour Roi Raoul, qu'un puissant parti venoit de faire sacrer à la place de Robert, competiteur de Charles le Simple. Mais Wigeric, dont le cœur étoit toûjours pour son Prince légitime, ne s'y prêta qu'à condition que Raoul reprendroit sur Henri l'Oiseleur le Château de Saverne en Alsace, et qu'il le remettroit au pouvoir de l'Evêque de Metz. La condition acceptée et remplie, le sage Prelat fit raser ce Château, de peur que les Allemands venant encore à s'en emparer, il ne leur servît à executer leurs mauvais desseins sur son Diocèse.

Spic. ib. | Flod. chr. an. 927.

On ignore les autres particularités de l'Episcopat de Wigeric. ' Il ne gouverna l'Eglise de Metz que dix ans et trente jours, et mourut le dix-neuviéme de Février 927, en un temps où la peste faisoit d'étranges ravages dans toutes les Provinces de la France et de la Germanie. ' C'est ainsi qu'en parle Frodoard : ce qu'Hugues de Flavigni entreprenant de rapporter d'après lui, a écrit une année pour une autre, 928 pour 927. Au contraire, le continuateur de Reginon, met la mort de notre Prelat dès 925, ce qui est certainement une faute. Mais ces deux derniers Auteurs, et Jean Abbé de Saint Arnoul, encore plus ancien

Mab. ib.

qu'eux, donnent à Wigeric, Bennon pour successeur immédiat : circonstance à remarquer, comme n'ayant pas été suivie par le Chroniqueur de Metz.[1] Le pieux Evêque eut la dévotion d'être enterré à l'Abbaye de Gorze, et y fut effectivement inhumé.

Toute la connoissance que nous avons des Ecrits de Wigeric, nous la tenons de Trithême : encore n'en dit-il rien, ni dans sa Chronique d'Hirsauge, où il a fait entrer tant d'autres hommes de Lettres, ni dans son Recueil d'Ecrivains de Germanie, ni dans son traité des Auteurs Ecclésiastiques.[2] Mais dans celui des hommes illustres de l'Ordre de S. Benoît, il nous apprend d'abord en general que ce sçavant Prélat avoit laissé plusieurs monuments de son érudition. Puis il specifie en particulier un seul traité sur la Musique. Wigeric y discutoit, après Trithême, ce qui concerne son invention, ses regles et ses proportions, suivant les Arithméticiens. On juge par cette notice, que ce Bibliographe avoit vû le traité en question, comme l'on présume de son silence sur les autres indiqués en general, qu'ils lui étoient absolument inconnus.

AGION,

ARCHEVÊQUE DE NARBONNE.

Agion ou Agius,[1] fut tiré de l'Ordre Monastique comme tant d'autres Prélats de ce temps-là.[2] D'abord son merite le fit élever à la dignité d'Abbé de Vabres, ancien Monastere érigé en Evêché après les premieres années du XIV siecle.[3] La discipline reguliere y étoit en si grande réputation sous son gouvernement, que S. Geraud, fondateur d'Aurillac, y envoia plusieurs jeunes Eleves de condition, pour s'y former à la pieté et à la vie Cénobitique, et faire fleurir ensuite par ce moyen, l'une et l'autre dans son nouveau Monastere.

L'idée avantageuse qu'on avoit de Vabres, refléchit sur celui qui le gouvernoit.[4] On étoit si persuadé de sa suffisance, qu'après qu'Arnuste, Archevêque de Narbonne eut été massacré, ce qui arriva avant le mois de Juin 912, on l'élut, suivant les ré-

1 [illegible]

gles prescrites, pour lui succeder. Son élection fut cependant étrangement traversée par Gerard, neveu d'Amelius, Evêque d'Usez, que celui-ci et Rostaign, Archevêque d'Arles, avoient nommé de leur autorité privée, pour remplir le même Siege.

Conc. t. 9. p. 576. 577.

' Mais l'intrusion de Gerard, les fourberies et les violences avec lesquelles il la soûtenoit, aïant été connuës à Rome, il fut excommunié, et notre Prelat maintenu. Agion reçut en consequence le pallium, et se vit paisible possesseur de son Eglise.

p. 579.

' En 915 il assista avec deux autres Archevêques et plusieurs Evêques, à un Concile qui se tint à Châlons sur Saone. Du reste on ignore ce qui se passa de memorable sous son Episcopat.

His. de Lang. ib. p. 55.

' On sçait seulement qu'il prit de justes mesures pour revendiquer les biens enlevés à son Eglise. Ce fut dans cette vûë qu'il s'adressa au saint Siege, conjointement avec Austerius, Archevêque de Lyon, son ami particulier. Le Pape Jean X sensible aux justes remontrances des deux Prelats, leur fit réponse qu'il avoit déja agi en conformité.

p. 62.

' Agion mourut à la fin de l'année 926, ou plûtôt dans les premiers mois de la suivante. Ce qu'il y a de certain, c'est que dès 928, Aymeric lui avoit succedé dans le Siege de Narbonne.

t. 1. app. 2. p. 108-111.

Catel, dans son histoire des Comtes de Toulouse, ' et les Auteurs de la derniere histoire de Languedoc parmi leurs preuves, nous ont donné un morceau considerable d'un des Ecrits d'Agion. Ce morceau qui doit nous faire regretter de n'avoir pas l'Ecrit en entier, supposé qu'il ait été poussé plus loin, roule principalement sur l'origine de l'Abbaïe de Vabres. L'Auteur y debute par une courte complainte sur les ravages des Normans, ou Marcomans, comme il les nomme, et nous apprend ensuite comment la destruction du Monastere de Pannac au Diocèse de Perigueux, causée par ces barbares, donna naissance à celui de Vabres en Rouërgue. Il a eu soin d'y inserer le diplôme que Raymond, Comte de Toulouse et fondateur de cette Abbaïe, obtint du Roi Charles le Chauve, pour confirmer ce nouvel établissement. Le style de cette relation est un peu diffus, mais plus latin que celui de quantité d'autres Ecrits du commencement de ce siecle. Certaines expressions qui s'y lisent, font juger qu'Agion avoit lû les bons Auteurs avec quelque fruit.

t. 2. app. 2. p. 61 | Gall. chr. nov. t. 6. p. 25.

' Il y a encore de lui une petite letre à Agambert et Alfonse, deux de ses Suffragants, pour les engager à solliciter auprès du Roi, où ils étoient sur le point d'aller, un diplôme en faveur

de son Eglise. On croit que cette Letre fut écrite vers l'an 922. Agion parlant du voïage de ces deux Prelats, s'exprime d'une maniere qui aura pû contribuer à donner naissance à l'expression dont nous nous servons dans notre langue en pareil cas, lorsque nous disons : aller à la Cour. *Audivimus quod ad Curtim pergere his diebus debetis*. Le terme de *Curtis*, emploïé ici pour signifier la Cour d'un Roi, est encore remarquable. Cette Letre se trouve dans les deux recueils déja marqués, et de plus dans le nouveau *Gallia christiana*, où elle est plus correcte, comme donnée sur un exemplaire corrigé par M. Baluze.

ROTGER,

ARCHEVÊQUE DE TREVES.

ROTGER, [1] dont nous entreprenons de parler, merite de trouver place dans notre Ouvrage, tant à titre de sujet de nos Rois, à qui Tréves obéïssoit encore, comme faisant partie du royaume de Lothaire, qu'à raison de sa qualité d'Archichancelier de Charles le Simple. Il est étonnant d'une part, [a] que l'Auteur de l'histoire de Tréves, imprimée dans le Spicilege, n'ait pas connu ce Prelat ; et de l'autre [b] que l'Anonyme qui a pris soin d'écrire les Gestes des Archevêques de la même Eglise, nous en apprenne si peu de choses. [c] Rotger succeda à Ratbod, et fut ordonné en 918. Au bout de deux ans il se vit élevé à la dignité de Grand Chancelier, dont Charles le Simple avoit dépoüillé Hervé de Reims pour l'en revêtir. Notre Prelat l'exerça jusqu'en 923, qu'il fut contraint par le malheur des temps, de reconnoître Raoul, élû et couronné Roi de France la même année. Peu de temps auparavant, il obtint du Roi Charles la restitution de l'Abbaïe de S. Servais de Mastricht, accordée autrefois à l'Eglise de Tréves par le Roi Arnoul. Dès 921 il avoit fait la céremonie d'inhumer le corps de S. Maximin, qui demeuroit exposé à l'air depuis la découverte qu'on en avoit faite en 898.

[a] Spic. t. 12. p. [illegible]

[b] [illegible]

[c] [illegible]

On comprend par-là, quelque peu qu'on soit instruit des au-

1 [illegible]

tres évenements de l'Episcopat de Rotger, qu'il aimoit le bon ordre, et recherchoit le bien de son Diocèse. Il en donna une autre preuve ' par l'attention qu'il eut de rétablir le Monastere de Medeloc, qui étoit comme le Séminaire de l'Eglise de Tréves, et d'y remettre en vigueur la discipline reguliere. C'est ce qu'il exécuta au moyen de quelques Moines qu'il y fit venir de l'Abbaïe de S. Corneille d'Inde, près d'Aix la Chapelle.

Mab. act. B. t. 7. p. 344. n. 7.

Rotger n'avoit pas moins de zéle pour le progrès des Letres, ni moins d'affection pour ceux qui les cultivoient. ' Il y avoit entre lui et le célebre Frodoard de Reims, d'étroites liaisons literaires. Notre Prelat en sçut profiter, pour engager celui-ci à composer son grand recueil de poësies sur les triomphes de J. C. et des Saints. Frodoard par reconnoissance les dédia à Rotger, qui mourut le vingt-septiéme de Janvier 928, et fut enterré dans l'Eglise de S. Paulin, où l'on voit encore son épitaphe dans la Chapelle de Sainte Valpurge. Brower recule de deux ans l'époque de sa mort; mais ce n'est que sur une simple conjecture. Il faudroit même la renvoïer jusqu'à l'année 932, ' si l'on s'en rapportoit à une note marginale qui se lit sur la preface du Concile tenu à Erford la même année. Comme le nom de l'Archevêque de Tréves, qui y assista, n'est désigné que par une R capitale, la note l'entend de Rotger, qu'elle nomme Ruitger. Mais il est incontestable que cette letre désigne Robert ou Rupert son successeur. Au contraire, ' Alberic de Troisfontaines, s'il n'y a pas faute de copiste dans son texte, place cette mort dès 924, ce qui est une erreur manifeste. Ce Chroniqueur après tout, pourroit bien avoir confondu ici les évenements de la vie de Rotger, avec ceux de l'Episcopat de Robert, pour faire succeder celui-ci à l'autre dès 921. Dans ce cas, l'évenement qu'il marque sur l'année 923, supposé qu'il soit effectivement arrivé cette même année, devroit se rapporter à Rotger. « Jusqu'ici, dit-il, « la Province de Tréves avoit été sous l'obéïssance des Rois de « France : mais suivant les conditions de la paix, dont l'Evêque « Rupert fut le médiateur, cette Metropole passa alors sous la « domination des rois de Germanie. »

An. l. 43. n. 10 | Cal. ib. p. 850.

Conc. t. 9. p. 591.

Alber. chr. an. 923. p. 258.

' Nous apprenons du même Ecrivain, que Rotger avoit fait un recueïl de decrets des Conciles, apparemment sur le modele de tant d'autres dont on a parlé, et qu'il l'avoit adressé à Dadon, Evêque de Verdun, mort en 923, comme on l'a dit en son lieu. ' Rotger aïant convoqué à Tréves en 927 un Concile auquel se trouverent tous ses Suffragants avec un nombreux Cler-

An. 905. p. 244.

Mart. ib. p. 450

gé, communiqua ce recueil à l'Assemblée, qui l'approuva unanimement. On ne dit point si cet ouvrage existe encore aujourd'hui, ni si notre Archevêque laissa d'autres Ecrits de sa façon. Seulement on ajoûte que dans le même Concile furent faits divers reglemens pour la reformation du Clergé, lesquels on distingue du recueil précedent. Au reste, Dom Calmet observe que Brower, qui rapporte ce dernier fait, s'est mépris dans les noms de plusieurs des Evêques qu'il compte dans cette Assemblée.

RADHOD,

PREVOST DE L'EGLISE DE DOL,

ET AUTRES ECRIVAINS.

RADHOD ne nous est connu que par un petit écrit qui nous engage à parler de lui. Il étoit Prevost de l'Eglise de Dol dans l'Armorique, ou petite Bretagne, où il n'y avoit alors que douze Chanoines. Le temps où il vivoit est fixé par le Regne d'Ethelstan ou Adelstan, Roi d'Angleterre, avec qui Radhod étoit en relation, et qui regna depuis 923 ou 924, jusqu'en 940 ou 941. Il y a de Radhod une letre à ce Prince, laquelle est interessante, tant pour les traits historiques qu'elle contient, que pour la maniere dont elle est écrite. Elle peut effectivement servir à prouver ce que nous avons dit ailleurs, que ce siecle, malgré sa grossiereté, n'avoit pas laissé d'avoir des hommes qui écrivoient avec une certaine politesse. L'Auteur y fait en peu de mots un bel éloge d'Ethelstan, et lui annonce qu'il lui envoie des Reliques des SS. Senator, Paterne et Scubilion. Guillaume de Malmesburi faisoit quelque cas de cette letre, puisqu'il l'a inserée dans la vie de S. Adhelme, Evêque de Schirburn, imprimée au II tome de l'*Anglia Sacra*.

Quoique nous ayons abandonné aux Allemans dès le commencement de ce siecle, les Ecrivains de Germanie qui ne sont nés, ni n'ont vêcu sous la domination de nos Rois, nous croyons néanmoins devoir parler d'un Anonyme de S. Gal, dont on a une chronique, que les Duchesne ont publiée entre leurs Historiens de France. On ne peut se tromper à y reconnoître un Moine de cette Abbaïe. C'est ce que la fin de l'Ecrit

en particulier montre clairement. L'Auteur le commence à l'année 748, et le conduit jusques et y compris l'an 926. Mais on ne doit pas s'attendre à y trouver une suite d'histoire bien fournie d'évenements. Il y a grand nombre d'années sur lesquelles le Chroniqueur ne marque rien du tout, et presque autant d'autres sur lesquelles il ne rapporte qu'un simple fait denué de toutes circonstances. Sur d'autres années cependant il s'en lit quelques-uns, principalement sur les Hongrois, lesquels on ne trouveroit peut-être pas aisément ailleurs. Il faut bien que le P. Sirmond et les Duchesne, aïent jugé cette chronique interessante pour notre histoire, puisque l'un se donna la peine d'en faire une copie, et que les autres ont pris soin de la donner au Public.

Bed. t. 3. p. 266-275. ' On a imprimé entre les œuvres du venerable Bede, une histoire de S. Justin, Martyr honoré à Paris. Elle est écrite en vers, et a été renduë commune entre ce Saint et S. Just, autre Martyr honoré à Beauvais. Pendant long-temps on a cru de bonne foi qu'elle étoit l'ouvrage de celui dont elle porte le nom. ' Elle s'en trouve même decorée dans une traduction faite en Flamand et imprimée à Anvers chés Plantin en 1629, comme il paroît par le titre que voici : *La vie de S. Just, Martyr, enfant de neuf ans, écrite par le venerable Bede.* ' Opinion que le P. Dubois de l'Oratoire a tâché d'appuïer, ou de faire revivre après son décri, afin de pouvoir établir quelque chose de solide sur cette histoire.

Boll. 1. Aug. p. 32. n. 14.

p. 31. n. 7-11.

Til. H. E. t. 4. p. 750. 751 | Boll. ib. p. 32. n. 12. 13. ' Mais M. Hermant, M. de Tillemont et les successeurs de Bollandus, donnent des preuves invincibles de sa supposition. Non seulement le venerable Bede ne fait nulle mention de ces SS. Martyrs dans son Martyrologe, et ne faisoit pas des vers aussi défectueux en tout sens, mais encore il sçavoit trop bien l'histoire, pour être tombé dans des anachronismes aussi grossiers que ceux qui se lisent dans l'ouvrage qu'on lui a prêté. ' L'on y veut unir des choses qui sont dans une trop grande distance, pour qu'on puisse les allier ensemble, comme les temps de Diocletien, de Maximien, de Rictiovare avec l'Episcopat de S. Amateur d'Auxerre. Nous ne disons rien du merveilleux et de l'extraordinaire incroïable que l'Auteur y a fait entrer, pour lui donner à son goût plus de relief.

Bed. ib. p. 275.

Il n'y a donc plus à contester que cette histoire ne peut être une production du venerable Bede. ' Elle est cependant plus ancienne que le XI siecle, puisque le commun du peuple étoit

Glab. l. 4. c. 3.

alors instruit de plusieurs circonstances qu'elle contient. C'est ce qui paroît visiblement par une assés plaisante avanture rapportée par l'Historien Glaber, sur l'an 1024. Tout cela nous porte à croire que cet Ecrit aura été fait dans les premieres années de repos et de tranquillité, qui succederent aux ravages des Normans; et ainsi vers 928 ou 930.

Outre l'édition qu'on en a parmi les œuvres du venerable Bede, ' Surius l'a aussi fait imprimer, en avertissant qu'il est autant pour l'histoire de S. Justin de Paris, que pour celle de S. Just de Beauvais. Mais cet Editeur s'est émancipé de mettre l'ouvrage en prose et de l'abreger à sa maniere. ' M. Baillet avoit déja remarqué ce changement fait par Surius, ' ce que les continuateurs de Bollandus relevent comme une faute dans laquelle M. Baillet seroit tombé. Il est néantmoins vrai que la premiere édition de cet Agiographe, ne nous le represente point autrement. ' Ces mêmes continuateurs l'ont publié à leur tour, mais tel qu'il se trouve dans le venerable Bede, et sans s'arrêter à en éclaircir le texte, soit qu'ils ayent jugé qu'il n'en valoit pas la peine, soit qu'ils ayent supposé que tout y est assez clair, et qu'on ne peut pas se tromper à y voir les défauts grossiers dont il est chargé.

' Mais M. Baillet nous apprend que quand le corps de S. Just eut été transporté dans l'Eglise de Beauvais, on raccommoda cette histoire, sans toutefois y faire de changement considerable; de telle maniere qu'on ne peut plus l'entendre que de S. Just de Beauvais. ' M. de Tillemont témoigne avoir vû ces actes ainsi ajustés dans l'Eglise de S. Michel de la même ville. Et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on ne supprima point ceux qui se lisent dans le venerable Bede, et qui annoncent l'alteration qu'on a faite aux autres.

' Le P. Labbe a tiré du Sanctoral de Bernard de Guy, et fait imprimer d'autres actes de S. Justin, honoré en Gascogne le sixiéme de Mai. Ils rencherissent encore sur les précedents en anachronismes, en merveilleux et en faits extraordinaires, et pourroient bien être du même temps. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils n'ont été écrits qu'après que le *Filioque* a été ajoûté au Symbole. Ils paroissent être l'ouvrage d'un Ecrivain du païs, mais très-malhabile inventeur de fictions. ' Les judicieux Bollandistes n'ont pas cru devoir les publier, et se sont bornés à en donner un abregé, plûtôt pour en faire sentir les vices énormes, qu'à d'autre dessein.

L'histoire de la translation du corps de S. Fulgence, d'Afrique à Bourges, ' où la tradition commune et ancienne du païs porte qu'il fut réellement transferé, ne vaut pas mieux pour le fonds, que les deux Ecrits dont on vient de rendre compte. C'est l'ouvrage d'un inconnu, ' mais aussi ignorant dans l'art de feindre et d'imposer, que mal instruit de l'histoire ecclesiastique et civile. De sorte qu'il n'a réüssi qu'à défigurer par ses faussetés, un évenement très-glorieux pour l'Eglise de France. M. Baillet conjecture que cette translation fut faite vers l'an 714 sous le Regne de Dagobert III, deux ou trois ans après celle du corps de S. Augustin à Pavie. Mais le mauvais fond de l'Ecrit qui en contient la relation, suffit seul pour convaincre que l'Auteur ne l'entreprit que plus de deux cents ans après. Ce sera donc une de ces mauvaises pieces, qu'enfanterent les premieres années du X siecle. ' Le P. Hommey, Augustin, n'a pas laissé de la publier à la suite d'un opuscule attribué à S. Fulgence, sous le titre, *De sacris Literis :* et le P. Lubin de son côté, s'est appliqué à tâcher de la raccommoder de son mieux, afin de lui concilier quelque créance. Mais son travail a été sans succès, et n'a pû empêcher qu'on n'ait retranché du Breviaire de Bourges cette histoire prétenduë.

Gall. chr. nov. t. 1. p. 121 | Bail. 1. Jan. p. 16.

Bail. ib.

Tab. cr. n. 2.

' M. Bosquet nous a donné des actes de S. Fuscien et S. Victoric, martyrisés à Amiens vers 286. Les Critiques sont partagés sur le temps auquel ils ont été écrits. ' MM. de Launoi et Baillet les supposent du VIII siecle. M. de Tillemont au contraire paroît porté à ne les placer que trois cents ans plus tard. Il semble toutefois qu'on pourroit prendre un milieu, et les rapporter au temps qui suivit de près l'accord fait avec les Normans. Cette opinion est fondée sur la grossiereté et les autres défauts de style, sur les fables et autres choses improbables en plusieurs circonstances, et difficiles à accorder en d'autres, avec la verité de l'histoire. En un mot, lorsqu'on lit ces actes, on croit y appercevoir un Auteur qui ne fait qu'amplifier sans beaucoup de jugement, des traditions populaires, toûjours mêlées de faux.

Bosq. t. 2. p. 156-161.

Lau. de Dio. t. 2. p. 185. 186 | Bail. 11. Dec. tab. cr. n. 2 | Till. ib. p. 718.

L'Ecrit suivant vaut incomparablement mieux, et porte des marques moins équivoques de sa date. C'est l'histoire de la translation du corps de S. Gentien, compagnon de martyre des SS. Fuscien et Victoric; ' translation qui se fit d'Amiens à Corbie en 890, sous le Regne d'Eudes. Mais l'Auteur, ' qui se déclare Moine de cette Abbaïe, ne l'écrivit que plusieurs an-

Mab. act. B. t. 6. p. 486. n. 1. p. 489. n. 9.

nées après la mort de ce Prince, comme il paroît par ses expressions. [1] Le manuscrit de Corbie sur lequel Dom Mabillon a publié cette histoire, avoit alors sept cents ans d'antiquité, et remonte ainsi presque jusqu'au temps où nous en mettons l'époque. L'Auteur y a principalement réussi à peindre la passion extrême de son siecle pour avoir des Reliques.

[2] Bollandus dans ses additions au troisiéme de Janvier de son grand recueil, nous a donné avec des observations et des notes, une vie de S. Longis, Abbé au Maine dans le VI siecle, nommé *Launegisilus* par les Latins. Une raison differente de celles qui nous ont servi à fixer l'époque de plusieurs Legendes aux premieres années de ce X siecle, nous détermine à y rapporter aussi l'Ecrit en question. C'est qu'il nous paroît avoir visiblement été fait sur cette partie des actes des Evêques du Mans, qui furent composés sous l'Episcopat de Robert, vers la fin du IX siecle. [3] L'Auteur, qui semble avoir été du païs, se reconnoît lui-même fort éloigné des temps où vivoit le S. Abbé; et en consequence peu instruit des évenements de sa vie. Ce qu'il nous en apprend au reste, est dirigé avec assés d'ordre et de methode, et les lieux communs qu'il a substitués à ce qu'il ignoroit, retracent des marques de sa pieté et de son sçavoir. En un mot, tout le tissu de la piece suppose un homme sensé, judicieux, et qui avoit le talent d'écrire mieux qu'on ne faisoit ordinairement alors. C'est à peu près sur ces principes, [4] que M. Baillet appréciant la valeur de cette vie, dit qu'on la juge assés ancienne, et que si l'on n'y trouve pas de caracteres propres à lui concilier beaucoup d'autorité, l'on n'y en apperçoit point non plus qui soient capables de la ruiner.

Elle s'accorde assés bien avec le testament du même S. Longis; monument presque semblable à celui de S. Calais, dont nous avons rendu compte sur l'histoire du VI siecle. Il est au moins vrai que le dessein, le but, l'oeconomie sont les mêmes dans l'une et l'autre piece, et peut-être n'ont-elles eu qu'un seul et même Auteur. Cependant la vie de S. Longis differe du testament en ce qu'elle rapporte les mêmes choses plus au long, et [5] qu'elle dit que le Saint fut ordonné Prêtre par l'Evêque de la ville d'Auvergne, c'est-à-dire, de Clermont; [6] au lieu que le testament attribue cette ordination à S. Hadoine du Mans.

[7] Un manuscrit de l'Abbaye de S. Allire à Clermont, a fourni aux successeurs de Bollandus une vie, ou plûtôt un panegyrique de S. Genès, Evêque de la même ville au VII siecle.

C'est peu de chose que cette piece, dont l'Auteur ne se fait point connoître que pour un homme peu instruit des actions du Saint. En effet, si l'on en retranchoit les lieux communs, le reste se reduiroit à un très-petit nombre de faits dont il seroit difficile de garantir la certitude. Le style en est un peu guindé, et mêlé de termes qui ne sont pas fort Latins. Les Editeurs l'ont pourtant préferée à une autre espece d'histoire, plus ancienne à la verité, mais moins vraisemblante et moins conforme aux leçons du Breviaire de Clermont pour la Fête du S. Evêque. Cette premiere histoire ou Legende qu'on a recouvrée en ces derniers siecles, pouvoit avoir disparu dans les ravages des Normans; et ce fut apparemment pour la remplacer, qu'on écrivit celle dont nous venons de donner une legere idée. Nous n'y découvrons point d'autre indice pour la placer en ce temps-ci.

L'Anonyme, qui nous a laissé de sa façon une vie de S. Radbod, Evêque d'Utrecht, est au moins comparable au précedent, pour les qualités personnelles. Mais son écrit est incomparablement au-dessus de celui de l'autre, tant pour le nombre que la certitude des faits. ' L'Auteur qui paroît avoir été un Clerc du Diocèse, le composa, non sur ce qu'il avoit vû luimême, mais sur ce qu'il avoit appris de témoins oculaires. Tradition qui ne pouvoit être guéres plus éloignée de la mort du Saint, arrivée en 918, que de douze à quinze ans. C'est ce que prouve ' la maniere dont il parle du rétablissement de l'Eglise d'Utrecht, ruinée par les Danois, et remise dans son premier état par les soins de Baldric, successeur immédiat de S. Radbod. En rapportant cet évenement, il fait sentir qu'il étoit arrivé depuis peu.

Mab. act. B. t. 7. p. 28. n. 5.

p. 30. n. 10.

Cette histoire est certainement estimable, et mérite d'être regardée comme un des bons écrits de tout le X siecle. On peut cependant reprocher à l'Auteur d'avoir eu moins d'attention à nous apprendre les actions de S. Radbod pendant son Episcopat, qu'à décrire celles de sa jeunesse et de son adolescence.

Pour ce qui est de son style, on ne sçauroit absolument en juger, par la raison qu'on n'a point son ouvrage dans sa pureté. ' Surius, qui jusqu'ici est le seul qui l'a publié sur les manuscrits, l'a beaucoup defiguré, sous le faux prétexte de le polir, et en a même abregé la narration, *pressiùs descripta*. Les exemplaires manuscrits de l'ouvrage sont si rares, que ' Dom Mabillon

Sur. 29. Nov. p. 615-618.

Mab. ib. p. 25-31.

le faisant imprimer à son tour, avec des notes et des observations préliminaires, a été obligé de le donner sur l'édition de Surius. Ainsi, ' M. Baillet n'y avoit pas regardé d'assez près, lorsqu'il a dit que le dernier Editeur avoit rendu à l'Ecrit sa premiere integrité.

' Il y a dans la nouvelle bibliothèque des manuscrits par le P. Labbe, une vie de S. Lizier, Evêque de Conserans, à la fin du VI siecle, laquelle a été tirée du Sanctoral de Bernard de Gui. C'est la production d'un Inconnu, qui se montre n'avoir eu aucun talent pour réüssir à écrire, et paroît n'avoir puisé sa matiere que dans des traditions confuses et incertaines. On n'en peut juger autrement, lorsqu'on le voit supposer que S. Lizier fut disciple de S. Fauste, Evêque de Tarbes, ' qui ne remplit ce Siége qu'après l'an 585, et que neantmoins il reçut les saints Ordres jusqu'à la Prêtrise inclusivement, de la main de S. Quintien de Rodès, ' qui vivoit dès le commencement du même siecle. A ces anachronismes se trouvent jointes quelques merveilles, mêlées de lieux communs; et c'est-là tout ce qui constitue la Legende en question. Tous caracteres qui conviennent aux mauvaises pieces des premieres années du X siecle.

On doit rapporter au même temps les actes, ou plutôt l'histoire romanesque de Sainte Quiterie, Vierge et Martyre à Aire en Gascogne. ' Les sçavants continuateurs de Bollandus, qui en ont fait si peu de cas qu'ils se sont bornés à en donner un simple abregé, les croïent neantmoins plus anciens d'un, ou même de deux siecles. Mais si cela étoit, comment les Agiographes et les Auteurs de Martyrologes, qui ont précédé le temps que nous assignons à ces actes prétendus n'auroient-ils eu aucune connoissance de la Sainte, dont le nom même ne se lit dans aucun de leurs Ecrits? Après tout, il suffit de dire que ce n'est qu'un Roman qui ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête. On ne sçauroit assûrer également s'il a été fait en Espagne, où le culte de Ste Quiterie est aussi fort ancien, plutôt qu'en France. ' Il s'en trouve une version Françoise; mais ceux qui en parlent, ne nous la font point autrement connoître.

En attendant de plus amples éclaircissements sur la Legende de S. Werenfride, compagnon de S. Willibrode, que les mêmes continuateurs renvoïent au vingt-septiéme de leur mois d'Août, nous dirons qu'elle nous semble appartenir aux années que nous parcourons ici. ' Il est visible qu'elle n'est point originale. Elle a neantmoins un air d'antiquité qui ne permet

pas de la placer plus tard, qu'environ cent cinquante ans après la mort du Saint. ' L'Auteur qui paroît avoir été Clerc ou Moine de l'Eglise d'Utrecht, ' avoit quelques memoires qu'il a suivis, mais qui ne contenoient que des miracles. Du reste, son Ecrit nous apprend peu de faits. Il y a beaucoup de lieux communs et quelques prodiges. ' Mosander l'a publié dans son supplément au recueïl de Surius. Il ne dit point avoir touché au style, mais il y a toute apparence qu'il y a fait quelque changement.

p 632. c. 1.
p. 634. c. 7.
p. 632-635.

' Le P. Labbe qui a deterré dans la bibliotheque des Carmes dechaussés de Clermont en Auvergne, une histoire manuscrite des temps de Charles le Simple, ne nous en donne qu'une notion fort imparfaite. Comme ce Prince mourut en 929, on peut la placer vers le même temps.

Le Long, bib. fr. p. 337. 1.

On peut aussi rapporter à la premiere ou seconde année qui suivit cette mort, ' la vie du même Prince, écrite par un Anonyme qui avoit du sçavoir. Cette vie se trouve dans un manuscrit, qui après avoir appartenu à Duchesne, est passé successivement à M. Colbert et à la bibliotheque du Roi.

Ibid.

HUCBALD,

Moine de S. Amand.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Hucbald ou Hucbold est regardé après Remi d'Auxerre, comme le plus célebre Docteur qu'ait eu la France à la fin du IX siecle, et les premieres années du suivant. ' Il étoit neveu par sa mere de Milon, dont nous avons donné l'histoire, et embrassa comme lui la profession Monastique à l'Abbaïe d'Elnone, ou S. Amand, au Diocèse de Tournai. ' Quelques Ecrivains ont avancé qu'il s'étoit d'abord rendu Moine à S. Bertin, avant que de l'être de S. Amand; mais cette opinion est destituée de toutes preuves, et ne peut se soûtenir. ' Avec un grand fonds de genie, du goût et de l'ardeur pour les sciences, Hucbald les étudia sous Milon, moderateur de l'école du Monastere; et il arriva dans la suite que le neveu surpassa l'oncle en toutes sortes de belles connoissances.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 33 | Mab. an. l. 37. n. 35.

Boll. 16. Jun. p. 34.

Mart. am. coll. t. 1. p. 266 | Mab. ib.

On prétend sans le prouver, qu'Hucbald s'étant brouillé avec son Maître, à l'occasion d'un Office à l'honneur de S. André, il fut obligé de sortir de S. Amand, et se retira à Nevers; que là il ouvrit une école, et que l'Evêque du lieu l'ayant goûté, lui donna de grandes marques d'estime et de confiance. Qu'enfin ce Prélat lui permit à la mort d'enlever le corps de S. Cyr, Martyr, et de le transporter en son Monastere.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Hucbald passa de S. Amand à S. Germain d'Auxerre, où il perfectionna ses études sous le pieux et savant Heiric, en la compagnie du docte Remi, et autres condisciples de merite. On a vû ailleurs combien étoient alors célébres ces deux écoles. Avec de tels secours, Hucbald devint un des plus grands hommes de Letres de son temps. Il acquit non seulement un riche trésor de litérature, mais encore toutes les connoissances de la Philosophie et des autres beaux arts; *peritia liberalium Artium ita insignis*, dit de lui Sigebert de Gemblou, *ut Philosophis conferretur*. [illegible] Ademar de Chabanois, plus ancien que Sigebert, Hucbald et Remi hériterent de toute la science qu'on admiroit en la personne d'Heiric leur Maitre. Hucbald se distingua sur tout par son habileté dans la Musique, mais il ne fit pas moins de progrès dans la Theologie que dans les Letres humaines; et presque tous ceux qui relevent son érudition profane, rehaussent également son grand fonds de Literature sacrée.

A toutes ces grandes qualités, Hucbald en joignoit encore d'autres, fort propres à soûtenir dignement le caractere du Sacerdoce dont il étoit revêtu. Ceux qui l'ont mieux connu, remarquoient en lui toute la gravité des Anciens, une probité la plus parfaite, une prudence et une sagesse consommées, qui le rendoient l'objet de l'admiration de toutes les provinces des Gaules, où il brilloit comme une lampe lumineuse, et qui faisoient qu'on estimoit heureuse la France de se voir illustrée d'un tel Docteur, [illegible] une modestie et une humilité qui alloient de pair avec sa profonde sagesse et son grand sçavoir.

Tel étoit Hucbald, lors qu'il succeda à son oncle dans la direction de l'école de S. Amand, peut-être même avant la mort de Milon, qui arriva en 872. Cette école ne fut pas alors moins florissante qu'elle l'avoit été auparavant. Hucbald y ayant formé des disciples capables de le remplacer, alla à S. Bertin exercer le même emploi. Rodulfe, Abbé de ce Monastere, qui n'avoit qu'une mediocre teinture des sciences, fut bien aise,

[illegible]

[illegible] 283

[illegible]

[illegible]

[illegible]

d'avoir près de lui un aussi habile homme, pour s'en instruire plus à fond. Il le demanda à cet effet, et l'obtint dès 883. Quoique déja âgé, il prit des leçons d'Hucbald; et par reconnoissance, il lui donna une terre considerable en Vermandois. Mais Hucbald, qui n'avoit pas moins à cœur l'amour de la pauvreté que les autres vertus, ne souffrit la liberalité de son disciple, que pour avoir lui-même occasion d'en faire une autre, en cedant la terre aux Moines de S. Bertin. ' L'usage de cette sorte de presents de disciples à Maîtres, et la liberté qu'avoient les Maîtres d'en disposer en faveur de qui bon leur sembloit étoient alors assez ordinaires parmi les Moines.

Mab. act. B. t. 2. p. 710. n. 5.

' Foulques, Archevêque de Reims, aïant formé le dessein de rétablir les deux anciennes écoles de son Eglise, jetta aussi les yeux sur Hucbald, pour l'aider à l'exécuter. Il l'appella à Reims avec Remi d'Auxerre vers 893; et ces deux grands hommes se trouverent ainsi collegues, après avoir été condisciples. Le renouvellement des études qui se fit par leur ministere dans ces écoles, y entretint l'amour des Letres, et y multiplia les Sçavants pendant tout le cours de ce X siecle. On a dit ailleurs combien furent alors florissantes ces écoles. La gloire qu'elles acquirent est originairement dûë à nos deux professeurs. Hucbald en particulier y fut dans un credit égal à sa reputation. ' C'est ce que nous apprenons d'un diplôme que l'Archevêque Foulques, Chancelier du Roïaume, obtint du Roi Charles le Simple. A la fin de ce diplôme, qui est daté de Reims l'an 899, on lit qu'il fut accordé à la priere d'Hucbald : *impetratum est mediante Hucbaldo Monacho.*

Flod. l. 4. c. 9 | Mab. ib. t. 7. p. 325-327 | an. l. 39. n. 81.

Mart. am. coll. t. 1. p. 250.

Il y a toute apparence qu'après la mort de ce Prelat, qui arriva au mois de Juin de l'année suivante, Hucbald retourna se concentrer dans sa solitude de S. Amand. ' On lit effectivement dans le cartulaire de cette Abbaïe deux chartes de l'an 905, souscrites d'un Hucbald en qualité de Notaire, c'est-à-dire sans doute, Chancelier de la Maison; et il n'y a point de raison pour distinguer cet Hucbald, de celui qui fait le sujet de cet article. ' La vie de Sainte Rictrude qu'il y composa en 907, au milieu des agitations presque continuelles où le jettoit la crainte des barbares, et d'autres ouvrages qui la suivirent, font juger que la principale occupation d'Hucbald fut l'étude et le soin d'écrire pour la posterité. ' Il vêcut jusqu'à l'âge d'environ 90 ans, et mourut le vingtiéme de Juin, qui étoit un Dimanche. Mais les Ecrivains anciens et modernes sont

Mab. an. l. 41. n. 29.

Act. t. 2. p. 938. 939.

Boll. ib. p. 35. n. 6.

partagés sur l'année de sa mort. ' Un Chroniqueur de S. Amand la place dès 929. Sigebert, suivi d'Albéric de Trois-fontaines, la met deux ans plus tard en 931. ' Jean d'Ypres, que Dom Mabillon paroit avoir préferé aux autres, la renvoie encore à l'année suivante 932. Neantmoins le plus grand nombre des Auteurs qui en ont parlé, la fixent à l'an 930, et il faut avoüer que leur opinion est la mieux fondée, ' en ce que cette année-là le vingtiéme de Juin tomboit réellement au Dimanche. Hucbald fut enterré à S. Amand, dans l'Eglise de S. Pierre, et mis dans le même tombeau que Milon son oncle, comme on l'a déja dit à l'article de ce dernier. On a rapporté au même endroit la petite épitaphe qui leur est commune. En voici deux autres qui sont particulieres à Hucbald, et dans lesquelles on pourra remarquer presque tous les défauts de la poësie de son siecle.

I EPITAPHE.

' Dormit in hac tumba simplex sine felle columba,
Doctor, flos, et honos tam Cleri quam Monachorum,
Hucbaldus, famam cujus per climata sparsit.
Edita Sanctorum melliflua, gestaque clara.
Hic Cyrici membra pretiosa, reperta Nivernis,
Nostris invexit oris, scripsitque triumphum.

II EPITAPHE.

' Praeclarus Orator [illegible]
Archa [illegible]
En Hucbalde [illegible]
Tu lampas Monachis, tu [illegible]
Te plebs aeternum [illegible]
Vige juge, Sophiae, [illegible]
Ediderat stylo [illegible]
Matris Juditae, [illegible]
Cui Doctor [illegible] Magister;
Laudetur, vigeat, [illegible]
Hoc quisquis legis, [illegible]
Palmam cum [illegible]
Gloria [illegible]

Mart. am. coll. ib. p. 265. 266.

' Hucbald étoit lié avec la plûpart des gents de Letres de son temps. On a vû qu'Odilon de S. Medard l'avoit choisi pour Censeur de ses Ecrits, comme Hucbald en usoit lui-même envers Odilon. Nous avons deux letres, l'une de ce dernier Ecrivain, l'autre de Pierre, Archidiacre de l'Eglise de Cambrai, toutes remplies des éloges de notre Auteur. ' Frodoard, qui avoit étudié sous ses disciples, loüe en lui son profond sçavoir, sur tout dans les parties les plus épineuses de la Philosophie. On a déja rapporté quelques autres traits des loüanges que lui donnent Ademar de Chabanois et Sigebert de Gemblou. Trithéme et les autres Modernes qui sont venus depuis, ne font pas moins de cas de son mérite et de son érudition. Ces derniers reconnoissent particulierement en lui un Auteur qui avoit le talent d'écrire avec jugement et une certaine politesse qui n'étoit pas commune en son siecle.

Frod. l. 4. c. 9.

chr. an. 937.

Il ne faut pas au reste confondre Hucbald de S. Amand, ' ni avec Hucbald, Moine d'Orbais, célebre comme lui dans les Ecrits de Frodoard, ni avec Hucbold, Clerc de l'Eglise de Liege, qui enseignoit encore à Paris à la fin de ce siecle, ainsi qu'on l'a montré ailleurs.

§ II.

SES ECRITS.

Il est peu d'Auteurs qui aïent travaillé plus long-temps qu'Hucbald à enrichir la Republique des Letres. Il paroît en effet qu'il y a emploïé plus de soixante-cinq ans, ce qui est rare en tous les siecles. On en a les premieres preuves dans la durée de sa vie; et l'on en aura les autres dans ce qui va suivre. Entre les Ecrits de sa façon qu'il a laissés à la posterité, l'on compte :

Sigeb. scri. c. 107| Trit. chr. hir. t. 1. p. 33 Scri. c. 281.

1°. ' Un poëme à la loüange des Chauves, en vers heroïques, marqué par Sigebert, et beaucoup loüé par Trithéme. Le texte du premier de ces deux Bibliographes a trompé grand nombre d'Ecrivains, qui ont supposé d'après lui, que ce poëme contient trois cents vers. Il n'y en a cependant que cent-trente six, divisés en douze petits chapitres, sans y comprendre l'exorde et la conclusion. L'on a fait observer ailleurs la singularité de cette piece, en ce que le Poëte a affecté de n'y faire entrer que des mots qui commencent par un C. Affectation qui lui a coûté un travail, dont on est encore à reconnoître l'u-

tilité. Le premier vers de la preface est conçû en ces termes, et se trouve repeté à la tête de chaque chapitre et de la conclusion :

Carmina clarisonæ calvis cantate Camœnæ.

' Ce poëme porte le titre d'Eglogue, tant dans les manuscrits que les imprimés. Hucbald l'entreprit en faveur de Charles le Chauve, à qui il l'adresse avec le titre d'Empereur. Ce fut donc en 876 qu'il y mit la derniere main. ' Adson de Chalonnois et un ancien Poëte de S. Amand, en ont pris occasion de donner à l'Auteur le surnom de Chauve. Il est aisé de préjuger qu'une piece de cette nature, où regne une contrainte perpetuelle, ne peut avoir ni agrément ni beauté, et n'est considerable que par sa singularité sans exemple. On n'a pas laissé de la mettre souvent sous la presse. ' Il y en eut deux éditions faites à Basle en 1516 et 1546. Mais le texte du Poëme n'y est pas entier. Valere André en marque une autre édition de Louvain chés Jerôme Wallæus, sans nous en apprendre la date. En 1619 on fit passer ce poëme d'Hucbald dans l'*Amphitheatrum sapientiæ Socraticæ*, qui parut à Hanaw, en deux tomes *in-fol.* ' Gaspar Barthius l'insera depuis dans ses *Adversaires*, où il est accompagné de quelques courtes notes. Ce critique parle d'une autre édition du même poëme, qui avoit precedé la sienne de cent soixante ans. Il faut par consequent qu'elle soit de l'an 1463, puisqu'il en parloit avant l'année 1624, qui est la date de l'édition de ses *Adversaria*.

2°. ' Il y a d'Hucbald un autre petit poëme en vers elegiaques, adressé encore à l'Empereur Charles le Chauve, pour le prier d'agréer le poëme sur la sobrieté, que Milon avoit laissé à sa mort, et qu'il avoit dessein de dédier à ce prince. Milon n'aïant pû le lui envoïer, quoiqu'il l'eût fini, et orné de l'Epitre dédicatoire, Hucbald l'execùta la même année, qu'il présenta au même Empereur son poëme sur les Chauves.

3°. ' On croit que la petite épitaphe de Milon en cinq vers heroïques, que nous avons rapportée en son lieu, est de la façon d'Hucbald.

4°. Ce qui occupa le plus ordinairement notre Auteur dans ses travaux literaires, fut d'écrire l'histoire de plusieurs Saints, et de composer des hymnes et des Offices en leur honneur. Si son voïage à Nevers est aussi réel qu'on le suppose, il faut mettre entre ses premiers écrits en ce genre, ce qu'il fit sur Saint

Cilinie, mere de S. Remi, Evêque de Reims. Son ouvrage est en vers; mais les Agiographes ne conviennent pas autrement de sa nature. Meyer dans ses Annales de Flandre sur l'an 930, nous le donne pour un poëme. ' Les successeurs de Bollandus disent simplement qu'Hucbald se trouvant à Nevers, où l'on croit qu'il étoit peu après l'an 860, y composa des chants, c'est-à-dire apparemment des hymnes, ou des répons sur Sainte Cilinie, à la persuasion de l'Evêque du lieu. ' Dom Mabillon dit davantage, et prétend qu'y aïant trouvé sa vie, il la mit en vers. ' M. Baillet semble aller encore plus loin, et supposer qu'Hucbald est le propre Auteur de cette vie en vers, qui selon lui, ne vaut pas ce que nous apprend de cette Sainte l'histoire de S. Remi son fils. Il y a lieu d'esperer que les sçavants Bollandistes, qui n'en ont parlé que par occasion, nous donneront à ce sujet tous les éclaircissements nécessaires, lorsqu'ils en seront au vingt-uniéme de leur mois d'Octobre.

Boll. 16. Jun. p. 34. n. 2.

Mab. ib. l. 39. n. 81.

Bail. 21. Oct. tab. cr. n. 4.

5°. L'histoire du martyre de S. Cyr et de Sainte Julite suivit de près l'ouvrage précedent; puisque ce fut à l'occasion de leurs Reliques, qu'Hucbald, comme on le suppose encore, porta de Nevers à S. Amand, qu'il entreprit de l'écrire. ' L'Auteur au défaut d'autres monuments, tira sa matiere des actes apocryphes de ces SS. Martyrs : ce qui fait regarder son Ecrit comme une piece de nulle autorité, quoiqu'il ait apporté ses soins pour en exclure les fables qui se lisent dans son original. Son ouvrage, tout défectueux qu'il est, n'a pas laissé de servir de modele à Philippe Harveng, Abbé de Bonne-esperance, qui n'a fait proprement que le copier, et en changer le style dans ce qu'il a écrit sur les mêmes SS. Martyrs. ' Mombrice est le seul qui jusqu'ici ait imprimé le texte de notre Auteur.

Boll. ib. p. 18. 19. n. 8-10.

p. 21. n. 18.

6°. ' Lorsqu'Hucbald enseignoit à Reims, il composa à la priere des Moines de S. Thierri, un Office de la nuit en l'honneur de ce Saint, et le nota pour être chanté à la solemnité de sa Fête. Les répons y étoient assortis aux antiennes, et le tout tiré de la vie du Saint. On nous a conservé deux hymnes qui faisoient partie de cet Office avec la letre qu'Hucbald écrivit à cette occasion. ' Dom Mabillon avoit déja publié ces trois pieces, lorsque les continuateurs de Bollandus les ont fait imprimer à leur tour, au premier jour de Juillet. On n'y decouvre rien digne de remarque, sinon de grands traits de pieté. Comme l'Auteur avoit demandé des prieres pour toute reconnoissance de son travail, il a porté son attention à marquer à la fin de sa

Mab. an. l. 39. n. 81.

p. 691. 692 | Boll. 1. Jul. p. 81. 82.

letre, celles qu'il desiroit qu'on fît pour lui pendant sa vie et après sa mort.

7°. ' La vie de Sainte Rictrude, premiere Abbesse de Marchienes, étant perie dans les ravages des Normans, les Religieuses de ce Monastere engagerent Hucbald à en écrire une nouvelle. Elles lui fournirent à cet effet tout ce qu'elles purent déterrer de memoires sur l'histoire de la Sainte; et Hucbald de son côté s'adressa à des personnes instruites et dignes de foi, pour recueillir ce qu'on en sçavoit par tradition. Avec ces secours il mit la main à l'ouvrage, et l'envoïa, sitôt qu'il fut fini, à Estienne, Evêque de Liege, avec priere de le revoir et d'y faire ses corrections. ' C'est ce qui a fait croire au Chroniqueur de Marchienes, qu'Hucbald l'avoit entrepris aux instances de ce Prelat. Estienne n'y trouva rien à corriger. ' Seulement il voulut que l'Auteur y mît son nom, ce qu'il n'avoit pas fait par modestie; et qu'il y marquât l'année à laquelle il y avoit travaillé. Sage précaution qu'il seroit à souhaiter que tous les Ecrivains eussent prise. Nous serions délivrés par-là de beaucoup d'embarras, et plus en état d'apprecier leurs ouvrages.

Hucbald, sensible à l'avis d'Estienne, nous a appris qu'il finit son écrit en 907. Il y avoit alors, non ' deux cents dix-neuf, comme le supputent M. Baillet et le P. le Long, mais seulement deux cents dix ans que Sainte Rictrude n'étoit plus au monde. L'Auteur n'a pas laissé de réüssir à nous donner une histoire qui a merité les louanges de Baronius et des autres Critiques suivants, tant pour sa sincerité et sa fidelité, que pour la maniere naturelle avec laquelle les choses y sont rapportées. Elle n'est pas au reste sans défaut, sur tout en ce qui concerne la chronologie. Ces fautes, il est vrai, pourroient aussi bien venir de la part des Copistes que de celle de l'Auteur original. ' Quelques-uns des Editeurs observent en effet que la plûpart des dates marquées dans les imprimés, ne se lisent pas dans tous les manuscrits. ' Hucbald adopte dans son Ecrit l'opinion commune de nos Historiens du VIII et IX siecle, touchant l'origine des François, qu'ils font descendre des Troïens.

' Surius paroît être le premier qui l'a mis au grand jour, mais en lui faisant l'injure d'en changer le style, sous le faux pretexte qu'il étoit obscur et trop simple. ' Dom Mabillon, qui l'a publié après Surius, lui a rendu sa premiere integrité, au moïen d'un ancien manuscrit de l'Abbaïe de Marchienes. ' Les successeurs de Bollandus en ont encore donné une autre édition,

revûë sur la précedente, et collationnée à plusieurs autres manuscrits. L'une et l'autre édition est fort estimable, tant pour l'exactitude du texte, que pour les sçavantes observations dont il est illustré. ' Jean, Moine de S. Amand au XI siecle, jugea cet Ecrit assés interessant pour qu'il se donnât la peine de le mettre en vers.

Mab. ib. p. 937. n. 1.

8°. Nous avons déja annoncé à la page 638 de notre III volume, qu'Hucbald avoit travaillé sur l'histoire de Sainte Aldegonde, Abbesse de Maubeuge, morte en 684. C'est ce qu'il paroît avoir exécuté vers le même temps, ou peu après qu'il eut fini la vie de Sainte Rictrude. Il n'eut point le même motif d'entreprendre celle dont il est maintenant question, puisqu'il y avoit dès lors deux Legendes de cette Sainte; l'une par un Auteur contemporain, l'autre qui avoit été faite un siecle, ou un siecle et demi après. Tout ce qu'on peut conjecturer de plus vraisemblable à ce sujet, c'est que la grande reputation où étoit Hucbald, fit esperer ' aux Religieuses de Maubeuge qu'il réüssiroit mieux que les deux Ecrivains précedents, à écrire l'histoire de leur Sainte Fondatrice. Dans cette esperance, elles l'engagerent à s'y prêter. Cependant ce qu'il y a de meilleur dans l'ouvrage d'Hucbald, est tiré de celui du premier Auteur. Il n'a proprement fait que donner un nouveau tour, et quelquefois un nouvel ordre à ce qu'il en a emprunté, sans néantmoins nommer ou indiquer la source où il a puisé les faits qu'il rapporte. A la tête se lit une Epître dedicatoire aux Religieuses qui avoient eu recours à sa plume. Il y recommande fort d'observer la division des chapitres qu'il y a établie, au cas qu'on multiplie les exemplaires de son ouvrage. Il n'y a point mis son nom, comme à l'histoire de Sainte Rictrude; ' mais les Editeurs ne doutent point qu'il ne lui appartienne.

Sur. 13. Nov. p. 300.

Ib. | Boll. 30. Jan. p. 1035. n. 5.

' Surius ne l'ayant pas encore déterré, lorsqu'il imprimoit son mois de Janvier, où il devoit trouver sa place, Sainte Aldegonde étant morte le trentiéme de ce mois, il l'a mis au treiziéme de Novembre, jour auquel on célebre une de ses translations. Mais on a eu soin dans les éditions posterieures de le placer au jour de sa mort. ' C'est au même jour que Bollandus l'a réimprimé, à la suite de ce qu'ont fait sur le même sujet les deux premiers Historiens de la Sainte. Dom Mabillon n'a pas cru devoir lui faire le même honneur, et s'est borné à en rapporter quelques endroits dans ses notes sur le plus ancien Ecrivain qu'il s'est contenté de publier. ' Bollandus a joint à l'ouvrage

Sur. ib. p. 300-309.

Boll. ib. p. 1040-1047.

p. 1047-1050.

d'Hucbald celui d'un Moine de S. Guislain ou de la même Sainte Abbesse. Mais cet écrit qui n'est que du XI siecle, ne nous apprend rien qui ne se trouve dans les trois autres, qui avoient traité le même sujet avant lui. La notice qu'on donne ici de cette piece doit suffire ; et l'on n'y reviendra pas dans la suite.

9°. L'Ecrit d'Hucbald qui a reçû le plus d'éloges, et qui en merite davantage, est la vie de S. Lebuin ou Liévin, Prêtre Anglois et Apôtre du païs d'Over-Issel, mort en 776. M. Baillet suppose que l'Auteur l'écrivit à l'occasion de la translation des Reliques du Saint, faite par Baldric, Evêque d'Utrecht. Hucbald cependant n'en dit pas un seul mot et ne parle point d'autre translation que de celle qu'en fit S. Ludger, plus d'un siecle avant Baldric. C'est par-là qu'il finit son ouvrage. On sçait neanmoins d'ailleurs, qu'il le dédia à ce dernier Prelat, qui succeda en 918 à S. Radbod. De sorte qu'il y avoit au moins cent quarante-deux ans que S. Lebuin étoit mort, lorsqu'Hucbald entreprit de composer sa vie. Il ne nous apprend point d'où il a tiré les évenements qu'il y a fait entrer. Mais la maniere dont ils sont rapportés avec leurs circonstances, fait juger qu'on lui avoit fourni de bons memoires.

Sitôt qu'il eut mis la derniere main à son ouvrage, il le communiqua à PIERRE, Archidiacre de l'Eglise de Cambrai, et à Odilon, Moine de S. Medard à Soissons. L'un et l'autre qui se mêloient de Literature, lui écrivirent à ce sujet chacun une lettre, où ils relevoient à l'envi le merite de l'Auteur, et le prix de son travail. Il n'y a rien autre chose que nous sçachions de cet Archidiacre ; mais pour Odilon, on a vû à son article qu'il a laissé divers autres Ecrits de sa façon. Un nommé JUDOC, qui se donne pour disciple d'Hucbald, étant tombé sur son histoire de S. Lebuin, en fit aussi l'éloge en un poëme de trente-six vers élégiaques, adressé à l'Evêque Baldric. Il y a ajoûté à la fin une priere à Dieu, en une [illegible] de vers ïambiques dimetres, qui font voir, aussi bien que les précedents, que Judoc n'étoit rien moins que bon Poëte. Trithéme faisoit tant de cas de la vie de S. Libwin par Hucbald, qu'il l'a nommée préferablement à tous les autres ouvrages en ce genre, qu'il attribuë à cet Ecrivain. Chr. hir. t. 1. p. 33.

Les Critiques modernes n'en ont pas porté un jugement moins avantageux. On y découvre, selon M. l'Abbé le Beuf, un style supportable, et un latin assés pur et coulant. Hucbald a

a évité de donner dans des rimes, ou consonances, en construisant ses phrases : defaut où tomberent quelques mauvais Auteurs ses contemporains. Il a même sçû y placer grand nombre de passages de l'Ecriture avec tant d'art, que bien loin d'affoiblir sa diction, ils en font un ornement. ' Dès que l'ouvrage sortit des mains de son Auteur, Odilon y remarqua les mêmes beautés : une latinité peu commune alors, un jugement accompagné des graces du discours, une methode et un arrangement qui montroient qu'Hucbald possedoit toutes les parties de la Philosophie. *Prudenter,* dit-il, *ornatéque compositum omnis Philosophiæ partibus undique roboratum.* ' Cette vie est imprimée dans le recueïl de Surius, qui en a respecté le style.

Mart. ib. p. 266.

Sur. ib. p. 277-286.

10°. ' Les laborieux continuateurs de Bollandus aïant déterré un Ecrit sous le nom d'Hucbald, et le titre d'Exhortation, en ont publié une partie, pour servir à l'histoire de S. Jonat ou Jonas, premier Abbé de Marchienes, dont il y est parlé. ' A la suite de cette exhortation, vient l'histoire de l'élevation du corps de ce Saint par le même Auteur, qui l'a divisée en neuf courtes leçons. Les Editeurs y ont retenu la même division, en imprimant cette piece avec la précedente.

Boll. 1. Aug. p. 73. 74.

p. 74. 75.

11°. ' Plusieurs Bibliographes comptent aussi, entre les Ecrits d'Hucbald, une vie de Sainte Madelberte, Abbesse de Maubeuge, qui se conservoit manuscrite dans la bibliotheque de S. Guilain, au temps de Valere André.

Andr. bib. belg. p.395 | Oud. scri. t. 2. p. 418.

12°. ' On lui attribuë encore une vie de Sainte Brigide, que Sanderus avoit vûë manuscrite à l'Abbaïe de S. Amand.

Ibid. | Cave, p. 495. 2.

13°. ' Dom Martene assure qu'il se trouve manuscrit dans la même bibliotheque un Commentaire sur la Regle de S. Benoît, qui appartient à notre Auteur. ' Dom Calmet atteste la même chose, et rapporte le titre de l'ouvrage, qui annonce que c'est un tissu de sentences choisies des SS. Peres : *Liber ex dictis SS. Patrum defloratus super Regulam S. Benedicti.*

Mart. in reg. S. B. pr.

Cal. in reg. S. B. t. 1. p. 74.

14°. ' Hucbald écrivit aussi sur la Musique, dont il avoit fait une étude particuliere. Sigebert nous donnant une notice de son ouvrage sur cette matiere, dit qu'il y avoit placé les letres de l'alphabet sur les differentes touches du Monocorde, avec tant d'art, qu'un chacun pouvoit par ce moïen, sans le secours d'aucun Maître, apprendre un air qui lui étoit inconnu. ' M. Cave croïoit que cet Ecrit d'Hucbald étoit perdu ; et il ne paroît point que personne l'ait découvert depuis.

Sigeb. ib.

Cave, ib.

15°. Il est sans doute different d'un autre petit traité de notre

Ecrivain, sur la même faculté de Literature, ' qui se trouve entre les manuscrits de la bibliotheque du Roi sous ce titre : *Enchiridion Uchubaldi Francigenæ*. L'écriture de ce manuel est du X siecle. On y voit que l'Auteur inventa des signes indépendants des lignes et des letres, pour marquer chacun des sons de l'octave. Il y donne une table de leur valeur, appliquée à l'hymne des Martyrs : *Sanctorum meritis*. Cette table, qui peut fort bien être de la main de l'Auteur, est accompagnée d'une sçavante explication de l'organization du chant, qui le represente comme un contrepoint grave, qu'on ne faisoit guéres sentir qu'aux endroits des distinctions, ainsi nommées alors, c'est-à-dire, des repos du chant. [illegible]

16°. ' Sigebert et Trithéme attestent qu'Hucbald fit aussi usage de la connoissance qu'il avoit de la Musique, pour composer et noter des Offices en l'honneur de plusieurs Saints. On a déja parlé de celui qu'il fit pour S. Thierri. Trithéme en marque un autre nommément, qui étoit en l'honneur du S. Roi David. ' Molanus prétend qu'il entreprit et executa la même chose en faveur de Sainte Cilinie ; ' et ce qu'en disent les successeurs de Bollandus paroit le confirmer. De sorte que nôtre Auteur auroit mis en vers la vie de cette Sainte, et composé un Office pour le jour de sa Fête. ' On crut pendant un temps, que l'Office de la Sainte Trinité, dont nous avons fait mention à l'article d'Estienne, Evêque de Liege, étoit aussi de la façon d'Hucbald. Mais on fut convaincu dans la suite, qu'il appartient à ce Prelat, par la découverte du testament de Riquier son successeur, où il lui est expressément attribué. [illegible] Andr. ib. Boll. 16. Jun. p. [illegible] [illegible]

17°. ' Trithéme compte aussi entre les ouvrages d'Hucbald, un recueil de Letres à diverses personnes. Mais comme il ne témoigne point l'avoir vû, et que nous n'avons point d'autre garant de ce fait, on peut legitimement en douter. Trit. scri. ib.

18°. ' Rosweide a voulu transporter à Hucbald l'honneur d'avoir écrit la Legende de Sainte Eusebie, Abbesse d'Amay, qu'on a en vers et en prose. Mais les Bollandistes ses confreres n'ont pas jugé son opinion assés bien fondée pour l'adopter. Elle ne semble effectivement appuïée que sur ce qu'on y lit presque les mêmes choses qui se trouvent dans l'histoire de Sainte Rictrude. Et c'est au contraire ce qui doit faire conclure que cette Legende n'est point l'ouvrage d'Hucbald, qui ne se copie point de la sorte. (VI.) [illegible]

LAMBERT,

MOINE DE POUTHIERE.

LAMBERT, dont nous avons déja dit un mot à la page 38 de notre V volume, merite d'être connu plus particulierement. Ceux qui ont entrepris d'en parler, ont ignoré le temps précis où il a vêcu. Nous l'ignorions nous-mêmes, lorsque nous avons fait mention de lui. Mais après de nouvelles recherches, nous avons découvert qu'il vivoit encore du temps

Mab. an. l. 43. n. 4 | Spic. t. 1. p. 427.

' d'Alberic, qui fut fait Abbé de S. Benigne de Dijon en 927 ou 928, et qui eut Foucher pour successeur la seconde année du Regne de Loüis-d'Outremer en 937. Il paroît en effet qu'il n'y a pas lieu de contester que cet Abbé Alberic ne soit le

Mab. ib. t. 2. p. 744. 1.

même ' à qui Lambert adresse en cette qualité un recueïl de réponses à diverses difficultés grammaticales. Tout concourt à fortifier cette opinion. Lambert étoit Moine de l'Abbaïe de

l. 36. n. 72.

Pouthiere, ' fondée en 867 au Diocèse de Langres, à quelques

l. 37. n. 89.

lieuës de celle de S. Benigne; ' et il y avoit de si étroites liaisons entre ces deux Monasteres, que Saron, premier Abbé de Pouthiere, gouverna quelque temps S. Benigne, conjointement avec Pouthiere.

L'étude assiduë que faisoit Lambert, et peut-être l'emploi

t. 2. p. 744. 1.

d'Ecolâtre qu'il avoit rempli, ' lui acquirent la reputation d'homme sçavant; quoique sa modestie l'ait porté à se donner pour tout autre. Il est neantmoins constant qu'il avoit lû avec fruit les bons Auteurs de l'antiquité. Alberic sur l'idée qu'il avoit de son sçavoir, le pria ou le fit prier de donner à ses Moines des éclaircissements sur diverses difficultés, que fait souvent

t. 2.

naître la Langue latine. ' Il s'agissoit de la maniere d'accentuer et de prononcer les penultiémes ou antepenultiémes syllabes des mots composés, ou seulement précédés d'une préposition, comme : *usque*, *modo*, *ullomodo*, *nullatenùs*, *amodo*, *equidem*, *quandoquidem*, et semblables. Il étoit encore question de la valeur de l'*i*, lorsqu'il se rencontre devant un *a*, et fait la penultiéme syllabe d'un mot; par exemple, dans, *neomenia*, *tragedia*, *monarchia*, et autres de même espece. On desiroit aussi de sçavoir, quand et comment il falloit emploïer les prépositions *dis* et *di*, qui ont la même signification, et qui ne se trouvent jamais que dans des mots composés.

Lambert, quoiqu'alors fort avancé en âge, répond à toutes ces difficultés avec une suffisance qui confirme ce que nous avons observé ailleurs : que notre France, malgré le malheur des temps, avoit encore en ce X siécle d'assés bons Grammairiens. ' Il résoud la premiere question par les principes de Priscien, qu'il paroît avoir possedé à fond. A l'égard de la seconde, après avoir établi pour regle generale, qu'on fait longue la penultiéme dans les noms en *ia*, qui viennent du Grec, et dont cette penultiéme est diphtongue, comme dans *comœdia*, *tragœdia*, etc. il observe qu'elle se trouve néanmoins bréve dans les meilleurs Auteurs, et cite à cette occasion des exemplaires pris d'Horace et de Juvenal. En general il avertit, qu'en cette sorte d'embarras, il y a trois regles qui doivent décider ; l'usage, la raison et l'autorité. Ce qu'il dit sur la troisiéme question, merite d'être lû, comme le reste. Les Sçavants y trouveront prouvé par principes, ce qu'ils savent par habitude ; et les moins avancés y apprendront des regles sûres, pour les diriger dans des choses d'usage journalier.

' Ces décisions de Lambert forment une espece de petit traité de Grammaire, qu'il adresse à l'Abbé Albéric et aux Freres qui vivoient sous sa conduite. On est redevable de sa découverte à Dom Mabillon, qui l'a publié dans l'appendice du II volume de ses Annales. Outre les éclaircissements que nous donne cet Ecrit, sur les questions de Grammaire dont on vient de parler, il nous fait comprendre qu'en ce temps-là on étudioit solidement les Letres à Pouthiere et à S. Benigne de Dijon, puisqu'on prenoit tant de soin de s'y instruire des principes de la Grammaire, qui est le fondement de toutes les sciences.

' Nous apprenons encore du même traité, que Lambert avoit fait des notes grammaticales sur le Psautier, et qu'elles étoient dès lors répandues dans le Public. L'Auteur y renvoie ceux qui l'avoient consulté sur les difficultés précedentes, comme à un ouvrage d'où ils pourroient tirer un grand secours. On ignore du reste quel a été le sort de cet autre Ecrit de Lambert.

' Il se lit à Pouthiere sur une table de marbre, l'épitaphe de Thierri, fils de Gérard, comte de Roussillon, et de Berte, fondateurs de l'Abbaïe. Cette épitaphe, que Dom Mabillon a fait imprimer, est en quatorze vers élegiaques, des meilleurs en tout sens, qu'on fit en ces temps-là. Nous ne sommes pas éloignés de les regarder comme une production de la plume

de Lambert. N'importe que cet enfant soit mort dès les premieres années de la fondation de Pouthiere, et que Lambert ait vêcu au moins jusqu'en 930. Il peut fort bien n'avoir composé cette épitaphe qu'au bout de quelques années après la mort de Thierri. C'est de quoi l'on voit des exemples en tous les siecles.

ERGANBALD,

Abbé de S. Trutpert,

ET AUTRES ECRIVAINS.

Boll. 26. Apr. p. 425. n. 5 | Mab. an. l. 41. n. 16.

ERGANBALD, ou ERCHANBALD, nâquit sous la domination des Rois François, et embrassa en sa jeunesse la profession monastique. Il fut ensuite établi Abbé de S. Trutpert, au Diocèse de Constance, sur les frontiéres de la Basse-Alsace. Mais les Auteurs qui parlent de lui, ne conviennent pas entr'eux du temps précis auquel il gouverna ce Monastere. Quelques-uns disent indistinctement, que ce fut un ou deux siecles après la mort du Saint, dont le Monastere porte le nom, et qui souffrit une espece de martyre vers le milieu du VII siecle. Dom Mabillon parlant à son tour du temps où vivoit notre Abbé, le place sans hesiter quelques années après 902.

Mab. ib.

A cela près, tout ce qu'on sçait de l'histoire d'Erganbald, se réduit à deux évenements. Son Monastere, qui avoit été renouvellé en 902, aïant été réduit en cendres au bout de quelques années, il prit soin de le rétablir en son premier état, et d'écrire la vie du S. Patron, qui étoit un Hermite venu d'Hibernie. On ne peut ce semble, placer ces faits plus tard que vers 935. De sorte qu'il y avoit alors deux cents ans que le Saint n'étoit plus au monde.

Boll. ib.

Les deux évenements qui concernent l'histoire d'Erganbald, nous sont attestés par d'anciens vers, qui font partie de l'épitaphe, ou éloge de S. Trutpert, et que nous croïons devoir copier ici.

Has Erganbaldus Trudperti Martyris almi
Præsul post cineres renovando restruxerat ædes,
Tactus amore Dei : venerandos scribere Sancti
Actus non piguit, sed et id pro posse peregit.....

Les continuateurs de Bollandus n'ont rien oublié pour deterrer cette Legende de S. Trutpert, écrite par Erquanbald. Mais n'y aiant pû réussir, nous sommes dans l'impossibilité de rendre compte du dessein et de l'exécution de l'ouvrage.

On a vû à la page 81 de notre III volume, que S. Maxent Abbé en Poitou, au commencement du VI siecle, avoit écrit la vie de S. Vivence ou Vivent, qui nous est représenté comme un Prêtre venu de Samarie, et refugié près de S. Hilaire Evêque de Poitiers. Cette histoire s'étant perdue, soit dans les ravages des Normans, soit par quelqu'autre malheur, un mauvais Ecrivain de ce X siecle entreprit de lui en substituer une autre. [1] Il paroit que ce fut un Moine de Vergi, au Diocèse d'Autun, qui se chargea de l'exécution, et qui y mit la main quelques années après la fondation de son Monastere, [2] établi exprès sur la fin du IX siecle, ou seulement en 924, pour recevoir les Reliques du Saint; ce qui lui a fait porter le nom de S. Vivent. Ainsi l'on peut supposer que cet Anonyme fit son Ecrit vers l'an 935, lorsque toutes choses étant reglées dans ce Monastere, on voulut y avoir une histoire du S. Patron. Mais malheureusement l'Auteur n'a réüssi qu'à nous donner une piece remplie de fautes les plus grossieres. Il y confond des temps fort éloignés les uns des autres, et s'y montre aussi ignorant dans la Geographie, que dans la connoissance des temps. Le style qu'il a emploié, répond parfaitement au mauvais fond de son ouvrage. Quelque défectueuse après tout que soit cette Legende, elle ne laisse pas de contenir des faits ausquels on peut attacher quelque certitude pour la verité de l'histoire. Tels sont les évenements qui concernent la translation des Reliques du Saint, et les circonstances dont ils sont accompagnés. C'est apparemment le principal motif [3] qui a porté Bollandus, après l'avoir découverte dans deux anciens manuscrits, à l'illustrer de ses observations et de ses notes, et à en grossir son grand recueil. 844.

[4] Ses successeurs et le P. Labbe leur confrere avant eux, ont publié une vie de S. Menoul Evêque, nommé Menulfus par les Latins, laquelle ne vaut pas mieux que la précedente. Presque les mêmes défauts qui se trouvent dans l'une, se lisent dans l'autre. L'Auteur de celle dont il est maintenant question, n'étoit rien moins qu'habile dans la chronologie, non plus que dans la Geographie. Il se fait encore moins connoître pour sa personne que le précedent. Il semble toutefois qu'il étoit de 638.

Berri, et du même lieu où le Saint est honoré, et auquel il a
Bol. ib. p. 306. n. 7. donné son nom. On le conjecture ' de ce que son Ecrit paroît avoir été fait en faveur de ceux qui honoroient le S. Evêque, et qui souhaitoient avoir sa Legende pour l'Office de sa Fête. Caracteres qui tous conviennent fort bien au temps où l'on travailla à renouveller la memoire des Saints, c'est-à-dire, aux premieres années qui suivirent le commencement du X siecle. Tout ce qu'il y a de tolerable dans la piece, est un style simple et assés naturel. Mais pour les faits, on n'y peut absolument compter. La chose est si claire, qu'il seroit inutile d'en apporter
p. 307. n. 1. 2. des exemples. Un seul peut suffire. ' L'Auteur suppose que S. Menoul a été successeur de S. Corentin, Evêque de Quimper, et cependant ne le fait venir en France que sous le Regne
p. 306. n. 4. de Dagobert. ' Ce que les derniers Editeurs ne pouvant allier, ils ont pris le parti de regarder S. Menoul comme un Evêque regionaire.

En attendant que les sçavants Bollandistes produisent dans leur mois de Novembre ce qu'ils ont pû deterrer de l'histoire de S. Mathurin, Prêtre en Gâtinois, qui a vêcu, comme on croit, au IV ou V siecle de l'Eglise, nous croïons devoir ranger sa Legende parmi les mauvaises pieces du même temps que les précedentes. Cette histoire prétenduë, qu'on trouve au II tome de Mombrice, est si remplie de fables et de suppositions, qu'on ne peut s'empêcher de juger que l'Auteur en a créé lui-
Bail. 9. Nov. tab. cr. n. 3. même la matiere. ' M. Baillet n'en a point porté un jugement plus avantageux.

La vie qu'on a de S. Maxime, Abbé de Limours sur le Rhône au VII siecle, et honoré comme Martyr, ne merite guéres
Boll. 2. Jan. p. 91-94. plus d'estime. ' Bollandus, qui a eu la complaisance de la publier, sur un très-ancien manuscrit de S. Martin de Tréves, en donne une idée décisive, en disant qu'elle est farcie de faussetés, *mendosissimè scripta*. Il importe donc peu de sçavoir par qui elle a été écrite. Aussi l'Auteur ne se fait connoître que par un air de simplicité avec lequel il raconte dans un grand détail des choses aussi improbables qu'inconnuës d'ailleurs. Comme il ne marque point à quelle occasion il a entrepris son Ecrit, cette circonstance jointe aux caracteres qu'il porte, suffit, ce semble, pour le compter au nombre de tant d'autres qui furent faits après coup, par le motif et au temps que nous venons de marquer.

On peut assigner la même époque à la vie de S. Sore, Her-

mite en Perigord sur la fin du VI siecle. ' L'Auteur anonyme, qui lui a prêté sa plume, témoigne lui-même qu'il étoit fort éloigné du temps où vivoit ce Saint. Il ne s'explique pas si clairement sur les sources où il a puisé ce qu'il nous en apprend. D'abord il se plaint du silence qu'on avoit gardé jusques-là sur son histoire, ' et il semble neanmoins dire dans la suite qu'il en avoit vû quelques mémoires, ou une Vie même en forme. S'il a eu des secours de cette nature, il faut ou qu'ils fussent peu de chose, ou qu'il ait négligé d'en profiter. On voit en effet qu'il a souvent recours à des lieux communs pour remplir son ouvrage. Il avoit cependant quelque lecture, et n'avoit pas oublié de consulter l'histoire publique, comme il paroît par les Gestes des François, ausquels il renvoïe ses Lecteurs. Mais il manquoit du goût et du talent necessaires pour réüssir à écrire. Il donne trop dans le merveilleux, et son stile n'est ni simple ni naturel.

' Le P. Labbe avoit déja publié cette Legende sur un manuscrit de la bibliotheque de M. de Thou, lorsque Bollandus la fit entrer peu de temps après, avec de courtes observations et des notes, dans son premier volume de Fevrier, sur une copie tirée du même manuscrit. A la tête se lit le vers suivant, qui montre que notre Anonyme se mêloit de poësie. Lab. ib. p. 667-671 | Boll. [illegible]

[illegible]

' Le même Bollandus nous a donné d'après Camusat, avec des remarques préliminaires, la vie d'un autre S. Hermite, nommé Aventin, qui vivoit près de la ville de Troïes en Champagne, à la fin du V siecle et les premieres années du suivant. Cet ouvrage est un tissu de merveilles et de lieux communs, écrits en un style dur et grossier, avec grand nombre de fautes. Il convient par consequent aux années que nous parcourons ici : ce qui est appuïé de l'éloignement où l'Auteur anonyme témoigne avoir été du temps auquel on place le S. Hermite. [illegible] | Boll. [illegible] Feb. p. 484-487

Celui qui a dirigé les plus anciens actes de S. Savinien et S. Potentien, premiers Evêques de Sens, étoit encore plus éloigné de leur siecle. Quoique les Auteurs de Martyrologes fassent mention de ces Saints, ils ne paroissent point toutefois avoir connu, ni rien tiré de leurs actes. Ce nous est un fondement pour juger qu'ils appartiennent aux premieres années du X siecle. Il y en a de deux ou trois sortes, qui ne valent guéres mieux les uns que les autres. ' Ceux que les derniers Editeurs

de Surius ont publiés, sont de la façon de Pierre des Noëles, et par consequent d'une date recente et sans autorité. M. de Tillemont en avoit vû d'autres manuscrits, où l'Auteur inconnu débite gravement de grandes fables. Mombrice en a imprimé d'une troisiéme sorte, qui paroissent les plus anciens sans en
Bail. 31. Dec. tab. c. n. 2. être meilleurs. ' M. Baillet tranche le mot en disant, qu'ils sont visiblement supposés et remplis de choses insoutenables. Tel est entr'autres le temps du martyre des Saints, qu'on lie avec l'Empire de Neron.

Gall. chr. vet. t. 3. p. 976. 2. ' S. Gregoire de Tours atteste, que de son temps on avoit une vie de S. Bibien, Evêque de Saintes, prédecesseur imme-
Mart. am. coll. t. 6. p. 758-776. diat de S. Ambroise. ' Dom Martene et Dom Durand ont fait entrer dans leur plus ample collection d'anciens monuments, une Legende du même Saint qui leur a paru ancienne, quoiqu'ils ne la donnent pas pour la même dont parle S. Gregoire. Mais cette antiquité ne peut guéres remonter au-delà du milieu
p. 776. n. 10. de ce X siecle. ' La preuve s'en tire de la piece même, où l'on voit clairement que l'Auteur, qui étoit de Saintes, ou du Diocése, n'écrivoit qu'après les ravages des Normans. Aussi son ouvrage retient-il beaucoup de choses de presque tous les défauts ordinaires aux mauvais Ecrivains de ce temps-là. C'est un amas mal assorti de lieux communs, de merveilles et de prodiges denués de vraisemblance, accompagnés d'anachronismes grossiers, débités sans jugement et d'un air qui sent le jeune Rhetoricien. Qu'on juge des autres traits de la piece par ce-
p. 771. n. 5. lui-ci. ' L'Auteur voulant rehausser la naissance de S. Bibien, le donne pour le fils d'un Roi d'Aquitaine : mais ne sçachant comment nommer ce Roi, il s'excuse de le faire, et en rapporte cette plaisante raison. C'est, dit-il, qu'il étoit Païen.

Presque tout ce qu'on vient de lire des défauts de la Legende de S. Bibien, doit s'appliquer à celle de S. Ausone, premier Evêque d'Angoulême et Martyr. Comme c'est le même genie qui y regne, elle est aussi du même temps. On le conjecture avec fondement, de ce que l'Auteur, qui ne se dévoile nulle part, y faisant souvent mention de S. Martial, ne lui donne jamais le titre d'Apôtre ; ce qu'il n'auroit pas sans doute manqué de faire, s'il n'avoit écrit qu'après le X siecle. D'ailleurs,
Boll. 22. Mai. p. 131-134. il n'y a pas le moindre titre pour la croire plus ancienne. ' Dès 1576, lorsque la critique étoit encore au berceau, cette Legende parut remplie de fautes si énormes à François Corlieu, qu'il jugea à propos de l'en purger, avant que d'en pouvoir

rien tirer d'un peu supportable, pour son histoire des Evêques d'Angoulême. ' M. Bosquet n'a pas cru devoir la publier autrement qu'ainsi revûë et corrigée par Corlieu, dont il a aussi fait imprimer l'Epître dédicatoire et l'avertissement à ce sujet. ' Les continuateurs de Bollandus ont fait le même honneur à cet Ecrit ainsi retouché, en disant que si le Reviseur n'y a pas autrement réussi, il l'a au moins rendu vraisemblable. ' Ils ont ajoûté à la suite la Legende telle qu'elle se trouve dans les anciens manuscrits, avec tous ses défauts.

' En voici une autre, dont la date n'est point équivoque. L'Auteur, qui étoit un Moine de S. Hubert en Ardenne, au Diocèse de Liege, dit en termes formels, qu'il la composa en 937. C'est la vie de S. Beregise, premier Abbé de ce Monastere au VIII siecle. Mais Dom Mabillon, qui l'avoit entre les mains, en a fait si peu de cas, qu'il s'est borné à en donner un abregé fort succinct. ' Dom Martene et Dom Durand entrant dans quelque discussion de cet Ecrit, n'en portent point un jugement plus avantageux. Il en faut conclure qu'on ne sçauroit en tirer de secours pour l'histoire.

' Dans un manuscrit autrefois de la Reine Christine, qui se conserve à la bibliotheque du Vatican, sous le nombre 1217, se trouve une histoire des François, qui est probablement l'ouvrage de quelque Ecrivain de la nation. Elle commence à l'origine de la Monarchie, et finit à Loüis d'Outremer en 936. C'est ce qui est exprimé dès le titre, conçû en ces termes : *Historia Gentis Francorum, ab exordio Regni ad Ludovicum IV.*

S. ODON,

ABBÉ DE CLUNI

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' ODON, l'ornement et la plus brillante lumiere de la France au commencement du X siecle, est aussi regardé comme l'un des plus illustres Restaurateurs de l'ordre Monastique.

Il nàquit [1] au païs du Maine l'an 879, de parents distingués par leur noblesse et leur pieté. Abbon son pere obtint ce fils par ses prieres, quoique sa femme, dont aucun Historien ne nous apprend le nom, fût déja avancée en âge. D'abord il confia son éducation à un Prêtre de sa dépendance; et après que l'enfant eût reçû la premiere teinture des Letres, Foulques le Bon, Comte d'Anjou, prit soin de l'élever quelque temps. De là, Abbon le fit passer au service de Guillaume le pieux, Duc d'Aquitaine, pour le former dans les exercices des armes. Mais dès l'âge de seize ans, le jeune Odon se sentit appellé de Dieu à une autre profession beaucoup plus sainte. Il ne l'executa toutefois qu'à dix-neuf ans, et se rendit alors Chanoine de S. Martin de Tours. Il accomplit ainsi une espece de vœu qu'avoit fait son pere, en l'offrant, dès les premiers mois de sa naissance, à S. Martin, pour qui il avoit une devotion singuliere, dont le fils hérita, et qu'il poussa encore plus loin.

act. ib. p. 154. n. 12.

' Une des principales occupations d'Odon devenu Chanoine, fut l'étude. Il reprit son Virgile et les autres Auteurs profanes de l'antiquité. Mais une vision qu'il eut la nuit en dormant le degoûta de cette sorte de lecture, et lui fit préferer celle des

p. 155. n. 15.

SS. Peres. ' Etant tombé sur la regle de S. Benoît, il en fut si attendri, qu'il commença dès lors à la pratiquer en partie, sans l'avoir professée.

p. 151. 157. n. 3. 19.

' Cependant le desir de se perfectionner dans les sciences l'attira à Paris. Il y trouva le sçavant Remi d'Auxerre, qui y faisoit des leçons publiques. Odon étudia sous cet habile Maître

Sigeb. scri. c. 124 | Six. bib. l. 4. p. 300. 2.

la Dialectique, la Musique et tous les autres arts liberaux. ' Il donna en particulier tant d'application à la Musique, qu'il passa depuis pour l'homme de son siecle qui en avoit plus de connois-

Mab. ib. p. 157. n. 19. 20.

sance. ' Revenu à Tours, il reprit l'étude des Peres de l'Eglise. Entre leurs écrits, les morales de S. Gregoire Pape sur le Livre de Job, eurent tant d'attraits pour Odon, qu'il en fit un abregé.

p. 127. n. 6 | Sigeb. 16.

' L'on prétend qu'il fut chargé du soin de l'école de S. Martin, et qu'il y occupa l'office de Grand-Chantre. Sigebert lui en donne effectivement le titre.

Quoiqu'il en soit, l'impression salutaire qu'avoit faite sur son

Mab. ib. p. 158. 159. n. 21. 23.

cœur la Regle de Benoît, le pressant de plus en plus, ' il résolut enfin de renoncer entierement au monde, et d'embrasser

1 L'opinion commune suppose qu'Odon nàquit à Tours, ce que ne dit aucun de ses Historiens : au lieu que son éloge, dressé dès le temps de S. Odilon, par consequent au commencement du XI siecle, le fait naître au Maine.

la vie monastique. Après avoir cherché quelque temps un lieu convenable à l'exécution de son dessein, il trouva enfin à la Baume en Bourgogne, ce qu'il souhaitoit avec tant d'ardeur. Le B. Bernon en étoit alors Abbé. Ainsi quelque pressentiment qu'Odon seroit un jour un personnage illustre, il le reçut avec joie, et comme il étoit homme lettré, il le chargea de l'instruction de la jeunesse. Odon y porta avec lui cent volumes, qui composoient peut-être toute sa bibliotheque. Il étoit alors dans la trentiéme année de son âge, et bientôt il se vit encore chargé du Sacerdoce, dont il reçut contre son gré l'ordination, des mains de Turpion, Evêque de Limoges, son ami particulier. En 927, Bernon se sentant attaqué d'une maladie mortelle, fit prier les Evêques voisins de venir le visiter, et s'étant démis en leur présence, il exhorta ses Freres à se choisir un Abbé. Ceux-ci sans hésiter, enleverent Odon comme de force, et le conduisirent aux Evêques, qui malgré sa répugnance, lui donnerent la bénédiction Abbatiale. Entre les Monasteres que gouvernoit le pieux Abbé, suivant l'usage du temps, on confia à Odon la conduite de Cluni, de Massai et de Deols ou Bourg-Dieux.

Après la mort de Bernon, il alla s'établir à Cluni, le principal des trois Monasteres. Cette Abbaïe en peu de temps se distingua de toutes les autres. L'étude, le bon ordre, l'exacte discipline, le culte divin qu'y établit Odon, la rendirent la plus célébre école de toute la France. Ce fut de là que l'observance reguliere se communiqua à tant d'autres Monasteres qu'on a nommés ailleurs, et qui formerent ce qu'on appelle l'Ordre et la Congrégation de Cluni. Avantage qui ne fut pas particulier à la France, mais qui s'étendit encore sur plusieurs Provinces d'Espagne, d'Italie, et sur Rome même. De sorte que Cluni étoit regardé comme le Chef et le modérateur de tous les Monasteres de ces païs-là, où la discipline réguliere étoit en vigueur. p. 151. n. 3.

Sa réputation se répandit par tout. Les Papes conçurent tant d'estime pour son mérite, qu'ils l'attirerent souvent à leur Cour pour rétablir par sa prudence les affaires de l'Eglise, et être médiateur de la paix entre les princes d'Italie. Il [illegible]

[illegible]

principalement de la division mortelle qui regnoit entre le Roi Hugues et Alberic Patrice des Romains. Odon s'attira la veneration de l'un et de l'autre. Le premier voïage qu'il fit à Rome fut en 936; le second au bout de deux ans revolus; le troisiéme en 942; et peut-être seroit-on fondé à y en ajouter un quatriéme. Pendant le séjour qu'il fit en ces occasions dans cette Capitale du monde, si les affaires publiques et particulieres qui l'y occupoient lui laissoient quelques moments libres il les emploïoit à l'étude. Elle eut toujours pour lui tant d'attraits, que malgré tous les soins et les embarras que lui causoient les fonctions de sa charge, et l'attention qu'il fut obligé de donner au bien public, il trouva encore le temps de composer grand nombre d'Ecrits, dont il a enrichi l'Eglise et la Republique des Letres.

p. 142. n. 40. 41 | an. l. 44. n. 39.

' Il ne put cependant resister aux fatigues de son dernier voïage d'Italie. Une fievre violente l'aïant saisi à Rome même, il comprit que sa maladie seroit mortelle. Mais le desir qu'il avoit de revoir le tombeau de Saint Martin, et de rendre le dernier soûpir où il avoit reçû le premier souffle de l'esprit vivifiant, lui fit demander à Dieu le temps et assés de santé pour revenir à Tours. Il l'obtint, et après son arrivée il choisit pour sa demeure l'Abbaïe de S. Julien, où il avoit retabli depuis peu l'exacte pratique de la Regle. La fête de S. Martin son Patron spécial étoit proche. Odon eut la consolation d'assister à l'Office de la nuit dans l'Eglise dédiée en son honneur, et peu éloignée de S. Julien. Mais la fievre étant revenuë avec plus de violence qu'auparavant, l'emporta en peu de jours. Il mourut muni du S. Viatique, le propre jour de l'Octave de S. Martin, dix-huitiéme de Novembre, et fut enterré par Theotolon, Archevêque de Tours, son ami, dans le caveau de S. Julien, au côté droit de l'Autel du S. Martyr. Les Anciens ni plusieurs Modernes ne conviennent pas de l'année de sa mort. Le Moine Jean son disciple, qui a écrit sa vie, ne marque point l'année de son décès. ' Nalgod, autre Historien du S. Abbé, la met en 945; Alberic de Troisfontaines dès 937, et d'autres Chroniqueurs encore en d'autres années. Mais il faut s'en tenir sur ce point de chronologie, ' à l'autorité de Flodoard, Auteur contemporain qui place cette mort en 942. S. Odon avoit alors soixante-trois ans accomplis, ou peu s'en falloit. ' Il eut pour successeur à Cluni le venerable Aymar, un de ses Eleves, qu'il avoit fait son Coadjuteur, avant son dernier voïage de Rome,

Act. ib. p. 199. n. 53 | Alb. chr. p. 275.

Flod. ib. p. 607.

Mab. an. ib. n. 32.

La sainteté de notre pieux Abbé fut reconnuë aussi-tôt après sa mort ; et son culte la suivit de près. L'un et l'autre est attesté par divers martyrologes. Tous les Ecrivains qui ont eu occasion de parler de lui, ne le font qu'avec les plus grands éloges. Frodoard nous le donne pour le pacificateur de l'Italie, le restaurateur de plusieurs Monasteres, et le reparateur de la Regle de S. Benoit. Aimoin de Fleuri le regardoit comme un homme d'une sainteté incomparable : *egregiae sanctitatis Odo.* Oui, disoit de lui S. Odilon, l'un de ses premiers successeurs, son zéle et ses soins pour l'oeuvre de Dieu ont annoncé à tout le monde chrétien de quelle maniere il est parvenu au comble de toutes les vertus. C'étoit, dit Glaber, un Abbé d'une sagesse si profonde et d'une pieté si reconnuë, que les principaux Monasteres d'Italie et de France jusqu'à l'Ocean, s'estimoient heureux de se voir sous sa conduite. Ademar de Chabanois qui rehausse sa sainteté, releve aussi son érudition, et le soin qu'il prit de rétablir autant par son exemple que par sa doctrine, la discipline réguliere dans son premier état. Sigebert reconnoissoit en lui de la délicatesse de genie, *elegans ingenium*, le talent singulier d'écrire et de prononcer des discours familiers, et surtout de composer des Offices en l'honneur des Saints. Odon, ajoûte Pierre de Poitiers, Moine de Cluni, n'est pas devenu moins célebre par sa doctrine, que par la sainteté de sa vie et l'éclat de ses miracles. Au milieu d'une foule d'occupations inseparables et de sa dignité et de son état, il n'a point négligé d'écrire pour la posterité, et a laissé à tous ses successeurs, comme à titre d'heritage, le soin de le faire à leur tour. On peut voir à la tête de ses Ecrits la suite des témoignages avantageux, que rendent à sa memoire les autres Ecrivains posterieurs.

Si au sentiment de l'Anonyme de Moll. notre S. Abbé fut la gloire de ses disciples, les disciples furent reciproquement la gloire et la couronne de leur Maitre. Il seroit impossible de faire une juste énumeration de tous ceux qu'il forma aux Letres et à la vertu, dans cette multitude de Monasteres, où il fit revivre l'integrité de la Regle. Entre les principaux, on peut compter Adhegrin, qui à la persuasion d'Odon, renonça aux avantages que lui offroient une brillante réputation, acquise par ses exploits militaires, et une place qu'il occupoit dans le Conseil de Foulques le Bon, Comte d'Anjou, pour se retirer à la Baume, où après avoir passé quelques années, il alla vivre en reclus près de l'Abbaïe de Cluni, en pratiquant

Margin notes: [illegible] — Frod. ib. — [illegible] — [illegible] — [illegible] — [illegible] — [illegible] — [illegible]

p. 149. n. 53-55. toutes sortes d'austerités. ' Les autres disciples d'Odon, qui se distinguerent le plus par leur pieté, furent Aymar, Arnoul, Landric, Hildebrand, Baudoin, Gothfroi, Vulfad, Aligerne, Eliziard et quantité d'autres, dont quelques-uns avoient été illustres dans le monde, et plusieurs se virent élevés à la dignité d'Abbé. ' (p. 184. n. 10.) Il y eut même quelques Evêques qui quitterent leurs Sieges, pour se rendre ses disciples : *verùm etiam Episcopi quidam proprias Sedes relinquerent, ejusque se Congregationi sociarent.* Le plus connu entre ceux qui se sont fait de la réputation dans les Letres, ' (p. 151. 152. n. 4.) est le Moine Jean, qui quitta un Canonicat qu'il possedoit dans une des Eglises de Rome, pour suivre Odon à Cluni, et qui a pris soin d'écrire son histoire.

§ II.

ECRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

BERNON, qui fut le Maître de S. Odon, s'appliqua beaucoup moins à l'étude, qu'au rétablissement et à la propagation de la discipline monastique. Mais S. Odon réünit ensemble ces deux occupations, et montra par son exemple, qu'elles n'ont rien d'incompatible. Il composa divers Ecrits et en assés grand nombre, dans tous les états de sâ vie. Dom Martin Marrier et André Duchesne ont travaillé en leur temps à recueïllir les productions de la plume de ce pieux et sçavant Abbé. Ce qu'ils en purent déterrer, ils l'ont publié à la tête de la Bibliotheque de Cluni, titre qu'ils ont donné au recueïl où ils ont réüni les ouvrages des premiers Abbés, et de quelques anciens Moines de cet illustre Monastere, avec divers autres monuments, et qu'ils firent imprimer *in-folio* à Paris chés Nivelle en 1614. Depuis cette date, on a recouvré plusieurs autres Ecrits qui appartiennent encore à S. Odon, comme on va le voir dans le catalogue raisonné que nous entreprenons d'en faire ici.

1°. Pour nous conformer à l'ordre chronologique, nous commencerons par l'abregé qu'il fit des Morales du Pape S. Gregoire le Grand, sur le Livre de Job. C'est sans contredit un de ses premiers ouvrages. ' (Mab. act. B. t. 7. p. 157. n. 20 | p. 189. 190. n. 13.) Il y mit la main quelque temps après qu'il eut quitté l'école de Paris, et lorsqu'il étoit encore Chanoine. Ses confreres de S. Martin le voïant presque continuellement appliqué à la lecture de ce Commentaire moral, conçurent du desir de le lire eux-mêmes. Mais la grosseur du

volume les effraïoit. Pour remedier à cet inconvenient, ils engagerent Odon à leur en faire un abregé. Odon s'en étant défendu quelque temps, se rendit enfin à leurs instances. ' Il l'executa de maniere qu'il n'y a rien mis du sien, non pas même dans les expressions, aïant été attentif à n'y employer que celles de l'Auteur original, dont il a aussi suivi la division, en distribuant son abregé, comme lui l'ouvrage entier, en trente-cinq livres. Ce qui contribua le plus à lever le scrupule qu'il avoit de se prêter à ce travail, par crainte d'alterer le texte d'un Pere de l'Eglise aussi respectable, fut l'exemple de Paterre, disciple de S. Gregoire, qui n'avoit pas fait autrefois difficulté d'abreger d'autres Ecrits de ce S. Pape. C'est ce que S. Odon nous apprend lui-même, dans une petite preface ou prose qu'il a mise à la tête de son abregé. ' A la suite vient un poëme de sa façon en vers heroïques. On y a un bel éloge de l'ouvrage original; mais la versification n'a presque d'autre merite que les traits de pieté qu'elle retient.

Dom Martin Marrier n'avoit aucune connoissance de cet abregé, lorsqu'il publia avec Duchesne la Bibliotheque de Cluni. ' Il ne fut pas toutefois long-temps sans en faire la découverte. L'aïant trouvé dans un ancien manuscrit, il le fit imprimer à Paris chés Nivelle, l'an 1617, en un volume *in*-8°. ' Depuis cette édition, l'abregé est passé dans la bibliotheque des Peres. Il est au moins dans celle de Lyon, au XVII tome.

2°. ' On a vû que Sigebert loüe en S. Odon le talent de faire des Offices des Saints. Ce Bibliographe cependant n'en spécifie aucun. ' Trithéme reconnoit la même chose, et nomme en particulier celui de S. Martin, *Laudes S. Martini*. Mais il ne paroît point qu'il nous reste de cet Office, que l'Auteur avoit noté, que douze Antiennes et des Hymnes, dont on parlera dans la suite. ' Les Antiennes sont imprimées dans la Bibliotheque de Cluni, et dans celle des Peres, à la suite des autres Ecrits de notre S. Abbé. ' Nalgod et S. Udalric, qui écrivoient au XII siecle, témoignent qu'elles étoient encore alors très-celebres, et qu'on les chantoit dans presque toutes les Eglises. A Cluni sur tout, on les emploïoit à l'Office de Matines, et aux autres heures Canoniales. On en a retenu quelques traits, et même quelques-unes en entier dans certains Breviaires encore en usage de nos jours. ' Dom Mabillon suppose, que S. Odon les composa dès qu'il étoit Chanoine de S. Martin. ' Mais le premier Historien du pieux Abbé,

qui rapporte à quelle occasion elles furent faites, dit qu'il n'y avoit guéres plus de six ans que S. Odon y avoit mis la main, lorsqu'il écrivoit sa vie. On n'y découvre rien au reste qui puisse justifier le cas qu'on en a fait dans les siecles précedents. Il y a quelques traits de la vie de S. Martin, accompagnés de saillies de pieté, puis c'est tout. Peut-être que le ton sur lequel ces Antiennes étoient notées, et qu'on n'a pas eu soin d'imprimer avec le texte, leur donnoient un nouveau prix.

Trit. ib. | Mab. ib. | Clun. bib. p. 264 | Bib. PP. ib. p. 314. | Mab. an. t. 3. app. p. 712.

3°. ' Trithéme compte en general parmi les Ecrits de Saint Odon, plusieurs Hymnes. ' Le Moine Jean son disciple en marque trois en particulier sur S. Martin, et copie la premiere strophe de celle qui commence ainsi : *Rex Christe Martini decus*. ' Cette Hymne est imprimée avec deux autres ; l'une sur l'Eucharistie, l'autre sur Sainte Marie Madelene, à la suite des Antiennes précedentes, et fait partie de l'Office de S. Martin dans quelques Breviaires de l'Ordre de S. Benoît, où on l'a divisée en deux. ' Dom Mabillon en a publié une autre sur le même Saint, la même, suivant toute apparence, dont parle la chronique de Tours, comme faite par l'Auteur au lit de la mort. S. Odon s'y nomme lui-même à la fin, et y nomme aussi Theotolon, Archevêque de Tours ; ce qui sert à confirmer qu'elle fut composée dans cette ville du temps de ce Prelat. On ne voit paroître nulle part la troisiéme Hymne dont fait mention l'Historien du S. Abbé. La versification de celles qui nous ont été conservées est très-plate, et n'a d'autre merite que les sentiments de pieté qu'elle respire.

Clun. bib. ib. p. 263 | Bib. PP. ib. p. 313. 314. | Wion, lig. vit. t. 1. p. 295 | t. 2. p. 572 | Poss. app. t. 2. p. 504.

' L'Hymne sur l'Eucharistie est plûtot une épigramme en douze vers hexametres, qui valent mieux que les précedents. Ils sont sur-tout admirables pour le fonds des choses. L'Auteur y expose en peu de mots la nature du Sacrement, ses effets, et les principales dispositions pour en approcher. Outre les éditions marquées des Ecrits de S. Odon, ' cette épigramme se trouve aussi imprimée dans Arnoul Wion, dans Possevin, au III tome des Anecdotes de M. Muratori, et peut-être encore ailleurs. Possevin après l'avoir comptée au nombre des Ecrits de notre sçavant Abbé, en a pris ensuite occasion de dire, qu'il avoit fait un traité sur le même sujet contre certaines personnes, *adversùs aliquot*, et qu'il l'avoit adressé à Odon de Cambrai. Il y a ici deux erreurs considerables. La premiere, qui suppose faussement que le S. Abbé de Cluni a combattu des

Sacramentaires, vient de ce que Possevin, qui a rejeté de Wion l'épigramme dont on a parlé, y a lû par malheureusement *adversùs*, pour *versus aliquot*, quelques vers. L'autre erreur, qui est de chronologie, consiste à faire vivre dès le X siecle Odon, Evêque de Cambrai, qui n'a fleuri qu'à la fin du XI et au commencement du suivant.

' L'Hymne de S. Odon sur Sainte Marie Madeleine a été autrefois fort en usage dans l'Eglise Romaine. ' Elle est en vers rimés dont les rimes sont quelquefois entremêlées, comme celles des vers masculins et feminins dans notre poësie Françoise. L'Auteur y confond clairement Marie Madeleine, Marie de Bethanie sœur de Lazare, et la femme pécheresse de l'Evangile, et ne fait des trois qu'une seule et même personne. Les rimes emploïées ici dans des vers Latins sont à remarquer, pour confirmer ce que nous avons dit ailleurs sur ce sujet.

4°. ' Un des principaux ouvrages de S. Odon, sont ses conferences, divisées en trois Livres et imprimées avec ses autres Ecrits. ' Dans l'édition de Dom Marrier et de Duchesne, elles sont accompagnées de quelques notes, qui y répandent de la lumiere. C'est de-là que nous apprenons qu'elles portent le titre d'occupations, dans un manuscrit de Souvigni, à la tête duquel se lisent les vers suivants, qui donnent une legere idée de l'ouvrage.

> Dogmate cœlesti plenum [illegible] libellum
> Sumens dicta Patrum, plurimaque exempla piorum
> Composuit, multisque [illegible]

Le second vers est un peu different dans un autre manuscrit de S. Martin des Champs à Paris, où il est conçû en ces termes :

> [illegible]

' Dom Mabillon assure qu'il a aussi trouvé ces conferences sous le titre d'occupations, dans un ancien manuscrit de l'Abbaye de Cluni. ' L'Anonyme de Molk, qui en parle comme d'un excellent Livre, dont la lecture est, dit-il, utile aux Moines, ne les a point connues sous d'autre titre. Quelques Modernes leur donnent celui de Traité du Sacerdoce : titre qui a son fondement sur ce qui donna occasion à l'Ouvrage. ' Odon ayant été ordonné Prêtre, ne pouvoit se consoler de se voir chargé d'un si grand poids. L'Abbé Bernon s'en étant apperçû,

l'envoya à Turpion, son Ordinateur, dans l'esperance qu'il pourroit soulager sa peine.

L'Evêque eut avec lui un grand entretien sur la dignité du Sacerdoce, et sur l'état present de l'Eglise. Odon en prit occasion de déplorer les desordres des mauvais Prêtres, à quoi il fit venir la Prophétie de Jéremie qui les regarde, et s'étendit beaucoup sur ce sujet. Turpion fut si touché de ce discours, qu'il le pria de le lui donner par écrit. Odon s'en excusa d'abord, sur ce qu'il ne lui étoit pas permis de le faire sans l'ordre de son Abbé. L'Evêque ne se rebuta point, et ne dedaigna pas d'entreprendre un voïage exprès, pour que Bernon l'y obligeât.

Odo. collat. pr. ' Odon obéït alors, et rédigea son discours en trois Livres, qu'il envoïa aussi-tôt à Turpion, avec une Epître dédicatoire, dans laquelle il rend compte de son dessein en peu de mots. Il se propose d'y traiter principalement de deux sortes de personnes : d'abord de ces méchants Laïcs, qui le devenoient de plus-en-plus chaque jour, et qui méprisant les Loix et les censures de l'Eglise, opprimoient inhumainement les foibles; en second lieu de ces Ecclesiastiques, qui bien loin de remplir les obligations de leur état, le démentoient par leur conduite, et ne s'occupoient que des vanités du siecle.

En consequence de cet engagement, S. Odon fait dans son ouvrage une triste peinture des mœurs corrompuës des Chrétiens de son temps. Il y parcourt tous les états, et déplore les désordres qui s'y étoient introduits. (l. 2. n. 37. 41.) ' Il y touche en particulier, comme plus géneraux, ceux de l'impureté, du luxe et de la violence, du mépris manifeste de la justice et de la vérité. (n. 28.) ' Il n'y oublie pas l'abus qu'on faisoit de la Sainte Eucharistie, par les Communions indignes. Il oppose à cette occasion l'usage des premiers siecles de l'Eglise, à la pratique de celui où il vivoit. On voit par cet endroit, comme par son petit poëme du Sacrement de l'Autel, quelle étoit la croyance sur ce Mystere. Tout l'ouvrage est en un style un peu diffus; mais tout y est édifiant, et respire un air de pieté. (Bib. reg. angl. p. 112 | Cotton, p. 22.) ' Dans les manuscrits d'Angleterre, il porte encore d'autres titres que ceux qu'on a déja marqués. Tantôt il y est intitulé, *De virtutibus vitiisque animæ:* d'autrefois, *De perversitate pravorum, qui semper in malum succrescentes, etc.* Ce dernier titre au reste est formé (Odo, collat. pr.) ' des propres termes qu'emploïe l'Auteur dans son Epître dédicatoire à Turpion.

Trit. scri. c. 292. 5°. ' S. Odon étoit déja Abbé, lorsqu'il composa la vie de S.

Gérauld, comte d'Aurillac, [1] que Trithême met à la tête de ses Ecrits, et qui est ainsi imprimée dans la Bibliotheque de Cluni. [2] Il entreprit ce travail aux instances de Turpion, Evêque de Limoges, de l'abbé Aymon frere de ce prélat, et de quelques autres personnes de grande considération. [3] Mais avant que de mettre la main à la plume, il voulut prendre toutes les précautions possibles, pour s'assurer de la vérité des faits. Comme il étoit alors à Tulle, où la réforme des Monasteres l'avoit conduit, il fit un voïage à Aurillac au tombeau du Saint. Là se trouverent plusieurs personnes qui avoient vû et connu S. Gerauld, entr'autres quatre de ses Eleves, dont l'un étoit Prêtre, un autre Moine, et les deux autres des Laïques qualifiés. Odon ne se contenta pas du témoignage qu'ils lui rendirent en commun. Il les interrogea encore séparément, pour voir s'ils ne se contrediroient pas dans ce qu'ils lui avoient avancé. Ainsi instruit de la vie du Saint, il se mit à en écrire l'histoire, [4] en faisant même choix entre tout ce qu'on lui en avoit appris, et la dédia par une petite Epître à Aymon, [5] qui étoit alors, comme on le croit, Abbé de Tulle, et qui le fut depuis de S. Martial de Limoges.

L'ouvrage est divisé en quatre Livres. Dans le premier, l'Auteur s'étend d'une maniere un peu diffuse, sur la naissance et les premieres actions de son Héros. Dans le second, il traite aussi un peu au long de ses actions de pieté les plus considerables, en commençant par la fondation de l'Abbaïe d'Aurillac, et des miracles qu'il opera de son vivant. Le troisiéme Livre est emploïé à rapporter les dernieres actions de sa vie et sa mort; et le quatriéme, les miracles qui se firent depuis par son intercession. [6] A la tête du premier Livre l'Auteur a mis une Preface, et une autre à la tête du second, dans lesquelles il prend la défense de la sainteté de celui dont il écrit l'histoire, contre certaines gents qui par ignorance ou prévention, refusoient de croire qu'un Laïc qui avoit vécu en grand Seigneur, pût être Saint, et operer les miracles qu'on lui attribuoit. C'est de-là que nous apprenons les sages précautions que prit le prudent Ecrivain, pour ne rien avancer dans son ouvrage, qui ne fût exactement vrai.

L'on est redevable de la premiere édition de cette vie aux soins de Dom Marrier et de Duchesne, qui l'aïant trouvée dans les manuscrits, l'ont placée à l'endroit déja marqué. [7] Elle y est illustrée de notes, qu'on a renvoïées dans l'appendice.

Les derniers Editeurs de Surius l'ont ensuite ajoûtée à son recueïl au dix-huitiéme de Novembre, jour de la mort de S. Gerauld. ' Dom Mabillon n'a pas jugé à propos de la réimprimer; quoiqu'il se soit cru obligé de donner dans ses actes l'éloge du Saint, à qui l'Ordre de S. Benoît a de si grandes obligations. Seulement il en a tiré ce qui peut servir à illustrer l'histoire Monastique du même Ordre. Il semble néantmoins qu'il ne devoit pas omettre les deux derniers chapitres de cette même vie, qui manquent dans l'édition de Dom Marrier, et peut-être aussi dans celle de Surius, et qui se lisent dans un manuscrit de Cîteaux, sur lequel on les lui avoit copiés. A leur suite vient immédiatement dans le même manuscrit, mais sans nom d'Auteur, un Sermon sur S. Gerauld, divisé en huit leçons, pour être lû à l'Office de Matines. On ne dit point au reste que ce soit une production de la plume de S. Odon. Mais on peut présumer que le fond de la piece aura été pris de son histoire de S. Gerauld. C'est apparemment sur ce même original, qu'aura été fait un abregé de sa vie, que Dom Mabillon avoit vû manuscrit dans les Bibliotheques de l'Abbaïe de Compiegne, et de celle de Conches. Il est au moins vrai, qu'il ne contient rien qui differe de ce qui se lit dans l'histoire originale.

Mab. ib. p. 6. n. 1.

' Il y a deux traductions Françoises de la vie de S. Gerauld par S. Odon. La plus ancienne, qui n'a jamais été imprimée, fut faite par ordre de Philippe, Duc de Bourgogne et Comte de Flandres. Elle se trouve dans deux manuscrits; l'une autrefois de la Bibliotheque Colbertine, aujourd'hui de celle du Roi, sous le nombre 1904; l'autre, qui aïant appartenu à Christine, Reine de Suede, est maintenant à la Bibliotheque du Vatican, et cotté 787. L'autre traduction est dûë au travail de M. Compoing, Curé de Savenes au Diocèse de Toulouse, et a été imprimée *in*-8° à Aurillac, chés Vialane en 1715.

Le Long, bib. fr. p. 52. 1.

6°. ' On attribuë aussi à S. Odon la vie de S. Gregoire, Evêque de Tours, mort en 595. Ce n'est pas sans beaucoup de fondement; puisqu'elle porte le nom du pieux Abbé dans divers manuscrits. Dans celui de l'Abbaïe de S. Serge d'Angers entr'autres, après la Preface on lit l'inscription suivante: *Incipit vita S. Gregorii Episcopi Turonensis, ab Odone edita.* La même chose est repetée à la fin de l'ouvrage; et cet Odon reconnu pour Auteur de cette vie, n'est autre sans contredit, que le S. Abbé de Cluni du même nom, qui le fut aussi de S. Julien de Tours, et qui auparavant avoit été Chanoine de S. Martin

Mab. ib. p. 145. n. 47 | Gr. T. pr. n. 149.

dans la même ville. Cette opinion est fortifiée par la ressemblance de style. Il n'est pas aussi certain en quel temps S. Odon y travailla. Dom Ruinart prétend que ce fut dans ses premieres années, lorsqu'il dirigeoit l'école de S. Martin, et qu'il y remplissoit la dignité de premier Chantre. Il put aussi bien l'executer, lors du séjour qu'il fit à S. Julien, pour rétablir ce Monastere, en qualité de restaurateur de la discipline Monastique. En l'un ou l'autre état il eut des motifs suffisants pour prêter sa plume à cet ouvrage. Le corps de S. Gregoire reposoit dès lors auprès de celui de S. Martin, et dans la même Eglise. D'ailleurs, le S. Prelat avoit été un insigne bienfaiteur de l'Abbaye de S. Julien. ' Un autre motif qui le porta à l'entreprendre, et que nous apprenons de lui-même, c'est qu'il étoit trop juste de publier les actions meritantes d'un Saint, qui avoit tant travaillé à faire connoitre celles de tant d'autres.

S. Odon ne s'est pas proposé de donner dans cette vie, une histoire entiere et détaillée de S. Gregoire. Il s'est borné à extraire de ses ouvrages, et de ceux de Fortunat de Poitiers, les traits qu'il a jugé les plus convenables à son dessein. ' Aussi remarque-t-on, qu'à quelques miracles près, les principaux évenements de la vie du S. Evêque ne s'y trouvent pas. ' Elle Gr. T. ib.
est écrite au reste avec beaucoup de pieté ; mais le style, quoique conforme en quelques points à celui des autres Ecrits de S. Odon, est cependant moins simple, moins naturel et plus recherché : ce qui paroit confirmer le sentiment qui suppose, que ce fut une des premieres productions de la plume de son Auteur.

' Dès 1511, Jerôme Clichtoue, Chanoine de Chartres, publia cette vie sans nom d'Auteur, avec d'autres opuscules qui portent celui de S. Odon, et divers autres Ecrits tant de S. Severe Sulpice, que de S. Gregoire de Tours et de Fortunat de Poitiers. ' Lipoman et Surius la firent ensuite entrer sous le nom général des Clercs de l'Eglise de Tours, dans leurs recueils. Elle est placée au troisiéme volume du premier, et au dix-septiéme de Novembre dans Surius. Long-temps après, Dom Ruinart en revit le texte sur les manuscrits, et la fit imprimer à la tête des ouvrages de S. Gregoire, qu'il publia de nouveau à Paris l'an 1699 en un volume *in-fol.* Cette édition est sans contredit préferable à toutes les autres, soit pour l'integrité du texte, soit pour les notes dont elle est ornée, et dans lesquelles l'E-

diteur a eu soin de marquer les endroits qui sont tirés des Ecrits de S. Gregoire.

Sigeb. ib. | Trit. ib. | Poss. ib. | Wion, ib. t. 2. p. 572.

7°. On a dit ' d'après Sigebert, que S. Odon avoit autant d'habileté à composer des homelies, ou discours familiers, que de grace à les prononcer. Presque tous ceux qui ont eu occasion d'en parler, supposent qu'il en laissa de sa façon un recueïl considerable. ' Cependant il n'y en a d'imprimés, ou même de connus sous son nom, que cinq : quatre dans la Bibliotheque de Cluni et dans celle des Peres, et un cinquiéme dans les Anecdotes de Dom Martene et Dom Durand.

Clun. bib. p. 127-159 | Bib. PP. ib. p. 259-272 | Mart. anec. t. 5. p. 617-620.

Le premier de ces Sermons ou discours, est sur la Fête de la Chaire de S. Pierre, et fut prononcé dans une Eglise qui avoit été dédiée sous son invocation, et qui l'honoroit comme son Patron special, ce qui convient à Cluni. L'Auteur avoit lû avec fruit ce que les anciens Peres, nommément S. Augustin et S. Leon, disent sur les paroles de l'Evangile qui regardent les prérogatives de ce Prince des Apôtres. Il en a même emprunté quelques pensées, qu'il a sçû placer dans son discours. ' Dom Marrier et Duchesne l'aïant découvert dans un manuscrit de la Bibliotheque de S. Martin des Champs à Paris, sont les premiers qui en ont fait présent au Public.

Clun. bib. not. pr. p. 6.

On a dans le second discours, qui est sur la devotion à Sainte Marie Madelene, *in veneratione S. Mariæ Magdalenæ,* une homelie, ou explication mystique de ce qui est dit dans l'Evangile, soit de cette Sainte, soit de Marie de Bethanie ou de la femme pécheresse, lesquelles S. Odon confond ensemble, comme il fait dans son hymne sur le même sujet. Il est à remarquer qu'il n'y dit pas un mot ni de l'arrivée de Sainte Madelene à Marseille, ni de sa sepulture à S. Maximin. On en peut conclure, que cette opinion n'étoit pas encore née en son siecle.

Flor. bib. t. 2. p. 159-171.

' Dès 1605, Dom Jean Dubois publia ce Sermon dans la Bibliotheque de Fleuri, sur un manuscrit qui montroit plus de six cents ans d'antiquité, et qui par consequent remontoit bien près du temps de l'Auteur. Après les éditions qui en ont été faites depuis, dans la Bibliotheque de Cluni, et celles des Peres, ' les Continuateurs de Bollandus l'ont fait imprimer à leur tour, au vingt-deuxiéme de Juillet. Le recueïl de Sermons manuscrits sous le nom de S. Odon, que M. de la Curne de Sainte-Palaye a trouvé dans les bibliotheques d'Italie, et dont il ne marque ni le nombre, ni ne donne d'autre notice, commence par le même mot que celui sur Sainte Madelene.

Boll. 22. Jul. p. 218-222.

L'Editeur de la Bibliotheque de Fleuri a placé immédiatement avant ce Sermon une longue Prose rimée, où l'on compte vingt-trois strophes, sur la même Sainte. Il ne l'attribue point à S. Odon, et témoigne n'avoir eu d'autre motif de la publier, que pour conserver à la postérité un monument qui lui paroissoit ancien. Quoiqu'elle soit plus estimable pour la pieuse intention de l'Auteur, que pour l'art, la délicatesse et les autres beautés que demande cette sorte de pieces, dans lesquelles il est rarement arrivé en tous les temps qu'on ait réussi, il s'en trouve néantmoins qui ne valent pas celle-ci. Elle paroît avoir été faite sur l'homelie précedente, dont on y apperçoit plusieurs pensées qui sont les mêmes. Le style n'est pas fort different de celui qu'employe notre S. Abbé dans ses proses. [illegible]

Le troisième Sermon du Recueil dont nous rendons compte, est un Panegyrique de S. Benoît. S. Odon le prononça à Fleuri le propre jour de sa translation, qui se célébre en France le onzième de Juillet, lorsqu'il étoit actuellement occupé à établir dans ce Monastere la réforme de Cluni. Cette Fête étoit alors fort celebre ; et il s'y trouvoit un grand concours de personnes de toute condition. L'Auteur ne s'arrête point à l'histoire de la translation, au sujet de laquelle il ne s'étoit pas encore élevé de controverse. Il la suppose constatée par les miracles sans nombre, qui s'étoient opérés à Fleuri au tombeau du Saint, et qu'on avoit pris soin d'écrire dès-lors pour la plûpart. Quant au détail de la vie de S. Benoît, il renvoie ceux qui voudroient s'en instruire, aux Dialogues du Pape S. Gregoire, et fait voir qu'il n'ignoroit pas qu'il y en avoit une traduction en Grec. Il y parle comme d'un fait constant, de la Mission de S. Maur en France. [illegible]

Aimoin de Fleuri, Auteur du même siecle, au chapitre 4 de son II Livre des miracles de S. Benoît, parle de ce Panegyrique comme d'un Ecrit appartenant incontestablement à S. Odon. Il paroît un peu plus travaillé que ses autres pieces. Les moralités y sont placées à propos, et convenables au sujet. La pieté et l'onction s'y font sentir par tout. Dom Juan Dubois l'aïant deterré dans un manuscrit à peu près de même date que le précedent, le fit imprimer dans son recueil, d'où il est passé dans les Bibliotheques de Cluni et des Peres. Dom Mabillon en a donné une nouvelle édition sur la premiere, collationnée aux manuscrits. On en a une autre encore plus re- [illegible]

cente dans le recueïl grec et latin, pour servir à l'histoire de S. Benoît du Mont-Cassin.

Clun. bib. p. 145-150.

' Le quatriéme et plus long discours de ceux qui nous restent de S. Odon, est intitulé, *De l'embrasement de la Basilique de S. Martin.* Cet incendie causé par les Normans en 904, donna occasion à des personnes foibles dans la Foi et aux insensés, de tenir des discours injurieux à la mémoire de S. Martin. Les Chanoines déja affligés de la perte de leur Eglise, conçurent une nouvelle douleur à la vûë de suites aussi fâcheuses. Ils s'adresserent à Odon leur confrere, et l'engagerent à faire à ce sujet quelque Ecrit, qui pût servir à les consoler, et à fermer la bouche aux détracteurs téméraires et indiscrets. Telle fut l'occasion du discours dont il s'agit ici. L'Auteur y insiste sur trois points principaux. Il montre que l'incendie est arrivé en punition de leurs péchés, et sur tout des dereglements qui s'étoient introduits dans leur maison, au lieu de l'exacte discipline qui s'y observoit autrefois. Il en conclud la nécessité de recourir à la misericorde divine, et de mener une vie plus conforme à leur état. Enfin il fait voir par plusieurs exemples et divers raisonnements, que le malheur arrivé ne devoit ni scandaliser personne, ni affoiblir la devotion envers S. Martin. S. Odon y a inseré plusieurs traits historiques, dont quelques-uns sont interessants pour sçavoir quelle étoit la structure de l'Eglise brûlée. Il ne paroît point que cet Ecrit ait été fait pour être prononcé de vive voix. Il n'y en a point, que l'on sçache, d'autre édition que les deux déja marquées.

Mart. ib.

' Celui qu'ont publié Dom Martene et Dom Durand, et que nous comptons pour le cinquiéme, est une courte exhortation pour porter les Auditeurs à vivre chrétiennement. S. Odon la prononça à Tours, à une des Fêtes de S. Martin, et en présence d'une Communauté : apparemment pendant le séjour qu'il fit à S. Julien pour reformer ce Monastere. Il n'y dit que deux mots de S. Martin, et se jette aussi-tôt sur la morale, qu'il traite à sa maniere, c'est-à-dire, avec autant de pieté que de solidité. Les Editeurs ont tiré ce discours d'un ancien manuscrit de M. Bigot, dans lequel se trouve aussi l'Ecrit sur l'incendie de l'Eglise de S. Martin. Mais celui qui a dirigé l'inscription de ce dernier, y a marqué mal à propos que ce fut à la priere de l'Archevêque Theotolon, que S. Odon entreprit de le composer. Ce Prelat en effet ne fut élevé que plusieurs années après sur le Siege Archiepiscopal de Tours.

8°. On doit mettre au nombre des Ecrits de S. Odon, [illegible] la relation abregée de sa naissance et des premieres années de sa vie, que Jean son disciple a fait entrer dans son histoire, où il la rapporte telle qu'il l'avoit apprise de sa propre bouche. C'est le morceau le plus beau, le plus touchant, le plus instructif de tout l'ouvrage. On y voit d'une part dans tout son jour, l'humilité profonde de notre S. Abbé, et de l'autre le portrait au naturel d'Abbon son pere : portrait qui pourroit servir d'excellent modele aux Grands du monde, qui voudroient vivre selon la pieté chrétienne, et joindre à la pieté un sçavoir convenable à leur condition.

9°. ' Le même Historien rapporte encore ailleurs quelques instructions, dans les mêmes termes qu'il les avoit recueillies de la bouche de S. Odon. Elles consistent principalement en exemples mêlés de quelques visions, et proposés pour retenir les Moines dans l'exacte observation de leur Regle. Quoiqu'il n'y ait pas la même solidité que dans la relation précedente, elles n'en sont pas moins des monuments de la doctrine du pieux Abbé. p. 178-181 n. 1-4.

10°. ' Il y a de S. Odon un autre grand ouvrage qui n'a pas été encore imprimé, et qui ne le sera pas, suivant toute apparence. Il est en vers, et divisé en quatre livres, sous le titre d'*Occupations.* Il se trouve dans deux anciens manuscrits, l'un de l'Abbaïe de Cluni, l'autre appartenant aux Carmes Dechaussés de Paris, et originairement à l'Abbaïe de S. Julien de Tours. L'Auteur, il est vrai, y est nommé Odon; mais simplement qualifié Abbé, sans qu'on dise de quel endroit : ce qui ne doit pas néanmoins empêcher de croire, que ce ne soit le S. Abbé de Cluni, qui le fut aussi de S. Julien, et de plusieurs autres Monasteres, où il établit sa réforme, comme on l'a déja dit. Cette opinion au reste n'est pas seulement appuiée sur les lieux où se sont trouvés les exemplaires de l'ouvrage; elle l'est encore sur l'antiquité de l'écriture, qui remonte jusqu'au temps de S. Odon, qui fait le sujet de cet article, et sur le titre de l'Ecrit, qui est le même que portent ses conferences dans quelques exemplaires.

' Le premier Livre traite de l'ouvrage de Dieu, *De opere Dei*, c'est-à-dire, de l'ouvrage des six jours; le second, de la création de l'homme en particulier; le troisiéme, de sa chûte et de la corruption de la nature humaine en consequence de cette chûte; le quatriéme enfin, des Peres de l'ancien Testa-

ment, jusqu'à J. C. le Redemteur des hommes. L'Auteur en traitant de si beaux sujets, n'y a rien fait entrer d'historique. Il y parle de la grâce assés conformément aux principes de S. Augustin. Quant au merite de la poësie qu'il y a employée, on en jugera par les vers suivants, qui se lisent tout au commencement de l'ouvrage.

Frater amande nimis, te pius implet amor, gaudeo:
Justitiæque sitis, pectoris est quod honor, est decus.
Cor gemis esse fluens, quæris et unde tamen de tuo.
Inde poëma voles, fortè quod hoc regliget, ne fluat.

Mell. scri. c. 75.

11°. ' S. Odon fit usage de la grande connoissance qu'il avoit de la Musique, pour en écrire un traité en forme de dialogue. L'ouvrage a été connu sous le nom de son Auteur, de l'Anonyme de Molk, Ecrivain du XII siecle, qui en parle avantageusement. ' Il existe encore dans divers manuscrits, nommément dans celui de la Bibliotheque du Vatican, cotté 1995 et l'un de ceux qui appartenoient à la Reine de Suede. M. de Sainte-Palaye a vû le même ouvrage manuscrit dans son voïage d'Italie. Il ne nomme pas l'endroit, et dit seulement qu'il commence par cette interrogation : *Quid est Musica?* et qu'il y manque quelque chose sur la fin.

Montf. bib. bib. p. 58. 1.

Mab. an. l. 44. n. 40.

12°. ' Dom Mabillon compte entre les Ecrits de S. Odon, un recueïl de cent quatre-vingt-huit chartes qui furent faites en faveur de l'Abbaïe de Cluni, pendant les seize ans qu'il gouverna ce Monastere en qualité d'Abbé. Après tout, le motif qu'on a de regarder S. Odon comme Auteur de ce Recueïl, vient plûtôt du soin qu'il prit de le faire faire, que de l'application qu'il donna à le faire lui-même.

§ III.

SES ECRITS PERDUS.

Il est hors de contestation, qu'outre les ouvrages dont nous venons de donner le catalogue raisonné, notre pieux et sçavant Abbé en avoit laissé plusieurs autres de sa façon, qui ne paroissent plus nulle part aujourd'hui. C'est de quoi l'on va se convaincre par l'énumeration de ceux de cette classe, dont on nous a conservé quelque connoissance.

Odo. Moral. pr. p. 316. 2.

1°. ' Nous apprenons de lui-même, que deux ans avant qu'il

travaillât à son abregé des Morales de S. Gregoire sur Job, il avoit fait un commentaire sur les Livres[1] des Rois. S. Odon y suivoit la même méthode que les autres Interprètes de son temps, qui dans cette sorte d'ouvrages en particulier, ne faisoient presque que copier, extraire et rediger suivant leur goût et leur dessein, ce que d'autres avoient écrit avant eux. Il témoigne que pour l'execution de son projet, il avoit recueilli tous les plus beaux endroits des Peres sur le même texte sacré, mais qu'il avoit principalement puisé dans le Pape S. Gregoire : *aggregatis omnium Patrum sententiis, maxime autem Sanctissimi P. Gregorii.* Quoique la modestie de l'humble Abbé ne lui permît pas ordinairement de loüer les productions de sa plume, il ne craint pas néanmoins d'avancer que ce commentaire n'étoit pas à mépriser.

2°. Le Moine Jean, premier Historien de S. Odon, fait mention d'un traité qu'il avoit fait sur l'arrivée du corps de S. Benoît, Abbé du Mont-Cassin, dans l'Orleanois, c'est-à-dire, à Fleuri. Aimoin, Moine du même endroit à la fin du siecle, avoit connoissance de ce Traité. L'Auteur y rapportoit un fameux miracle qui s'étoit fait comme sous ses yeux, lorsqu'il se trouvoit lui-même dans ce Monastere à une des Fêtes de S. Benoît. On peut à peu près connoître par là vers quel temps il composa cet Ecrit. Ce ne fut qu'après l'an 930, qui est l'époque de la reforme qu'il établit à l'Abbaïe de Fleuri. Dom Mabillon regrettoit fort la perte de ce Traité, dans lequel on auroit pû trouver de nouvelles preuves de la translation du corps de S. Benoît en France, contre les Italiens, qui se sont avisés de la nier dans la suite. [illegible]

3°. Dans le penultiéme, ou dernier voyage que S. Odon fit à Rome, il travailla à orner de notes et de gloses la vie de S. Martin par S. Severe Sulpice. Ce fut à la priere de Baudoin, Abbé de S. Paul, où S. Odon étoit logé, et où il avoit établi sa reforme, qu'il entreprit ce travail. Il arriva même un miracle à cette occasion. L'heure de Vêpres aiant un jour surpris le Saint sur son ouvrage, il le quitta promptement, comme la Regle l'ordonne, et ne pensa qu'à se rendre au Chœur. Il fit la nuit suivante une si grosse pluïe, que l'endroit du Cloître où S. Odon avoit laissé ses papiers, fut particulierement inon- [illegible]

[1] [illegible]

dé, et que les dehors du volume de S. Sulpice furent tout trempés, sans que la partie interieure qui contenoit le texte fût moüillée le moins du monde.

Pez, anec. t. 5. part. 3. p. 322.

4°. ' Dans une liste des Docteurs, ou anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qui ont enseigné que la Sainte Vierge a été conçûë comme les autres enfants d'Adam; liste dressée vers l'an 1440, se trouve nommé un Abbé Odon, qu'on croit être le même que le grand S. Odon de Cluni. L'ouvrage qu'on cite de lui, est une homelie sur ces paroles de l'Evangile de S. Jean : *Stabat juxtà Crucem.* Cette homelie ne paroît point aujourd'hui ni manuscrite, ni imprimée; et l'on peut assurer avec beaucoup de fondement qu'elle n'est pas la seule du même Auteur qui soit perduë. On en a la preuve dans ce que les Ecrivains de son siecle, ou peu éloignés de son siecle, nous apprennent de l'application qu'il donna à cette sorte d'ouvrages, et du talent qu'il avoit pour y réüssir.

Mart. am. coll. t. 6. p. 30.

5°. ' Un Auteur anonyme, qui écrivoit vers 1447, dit que S. Odon avoit fait un abregé des dialogues du Pape S. Gregoire le Grand. Peut-être soupconnera-t-on que cet Ecrivain a confondu ici les dialogues de S. Gregoire avec ses Morales sur Job, que notre S. Abbé a réellement abregées. ' Mais Dom de Sainte-Marthe écarte tout soupçon, en assurant que S. Odon tient le premier rang entre ceux qui se sont appliqués à abreger les Dialogues. Il ajoûte à cette occasion qu'il y en avoit un abregé dans un manuscrit de l'Abbaïe de S. Evroul au païs d'Ouche en Normandie, ancien d'environ six cents ans. Qu'au reste, on n'y trouve ni preuve ni indice, qui puisse autoriser à donner cet abregé plûtôt à S. Odon qu'à tout autre.

Gr. M. dia. pr.

Adem. chr. p. 166.

6°. ' Ademar de Chabanois, qui vêcut quelque temps dans le même siecle que S. Odon, lui attribuë un traité du mépris du monde, dont il releve l'utilité. Entre les Ecrits qui nous restent du S. Abbé, il n'y en a point qui porte ce titre, ni aucun autre qui en approche. On seroit donc, ce semble, en droit de compter ce traité au nombre de ses ouvrages perdus. ' Mais Duchesne dans ses notes sur la Bibliotheque de Cluni, nous fait observer, que sous ce titre spécieux on n'a prétendu marquer autre chose, que les conferences de S. Odon. Sentiment qui paroît appuïé d'une part, sur ce que l'Auteur y traite veritablement du sujet exprimé dans le titre du Traité, et de l'autre, sur le texte d'Ademar, où il est dit que l'Ecrit fut fait à la priere de l'Evêque Turpion, ce qui convient encore aux Conferences.

Clun. bib. not. pr. p. 6.

Si l'on s'arrêtoit uniquement aux differents titres dont elles sont décorées dans les divers manuscrits, on auroit par-là une raison apparente, mais fausse en même temps, de multiplier les Ecrits perdus de S. Odon. L'on a déja vû que dans les uns, elles sont intitulées, *Occupations*; dans d'autres, *Du Sacerdoce*; dans ceux-ci, *Des vertus et des vices de l'ame*; dans ceux-là, *De la corruption des méchants*. Ce n'est pas-là tout. ' Dans un manuscrit de l'Abbaïe de Savigni, Ordre de Cîteaux, qui semble avoir été fait sur un autre de l'Abbaïe de Fleuri, ces conferences portent le titre, de l'état de cette vie, *De hujus vitæ qualitate*. Enfin, c'est encore le même ouvrage ' qui se trouvoit autrefois manuscrit chés Wolfgang Lazius, à Vienne, sous ce titre: *De l'institution divine*. N'importe que Simler, qui rapporte ce fait, dise que l'ouvrage étoit divisé en six Livres, et que les conferences ne le soient qu'en trois. Cette diversité n'a peut-être d'autre source que dans l'erreur du Copiste ou de l'Imprimeur. L'ouvrage, suivant l'inscription du manuscrit, étoit adressé à l'Evêque Turpion, ce qui confirme le sentiment que nous établissons ici.

§ IV.

SES ECRITS SUPPOSÉS.

On a été si prévenu en faveur de la fécondité de la plume de S. Odon, qu'outre les Ecrits qu'on a de lui, et ceux de sa façon qui sont perdus, on lui en a encore attribué plusieurs autres qui ne lui appartiennent pas.

1°. De ce nombre est une histoire de la translation du corps de S. Martin en Bourgogne, pour le soustraire à la fureur des Normans, et de son retour de la ville d'Auxerre à sa propre Église à Tours. Histoire qui commence par une courte relation de la levée du siege de cette derniere ville, fait par ces barbares sous Hasting, un de leurs Ducs, et de l'établissement de la fête de la subvention de S. Martin, en memoire de cette victoire, qu'on attribuoit à son intercession auprès de Dieu. Cet Ecrit, il est vrai, a long-temps porté le nom de S. Odon, et s'en trouve décoré dans toutes les éditions. ' Alberic de Trois-fontaines le lui donne comme un ouvrage incontestablement de lui. ' L'Auteur de l'histoire des Comtes d'Anjou l'a aussi inseré sous le nom de S. Odon, dans son ouvrage. Tous ceux qui ont eu occasion d'en parler dans la suite, ont marché sur

Alb. chr. an. 913.

les traces des précedents; et on ne voit gueres de tradition plus constante et moins interrompuë jusqu'à nos jours. ' Les plus habiles Critiques, tels que MM. Fleuri, Baillet et Dom Mabillon, ont suivi la même route que tous les autres.

Fleu. H. E. l. 55. n. 24 | Bail. 11. Nov. tab. cr. n. 1| Mab. act. t. 6. p. 469. n. 1.

On a enfin découvert que c'est la production d'un Imposteur; et l'ouvrage en fournit lui seul les preuves suffisantes. Sans recourir au corps de l'histoire, où l'on ne reconnoît point le style de S. Odon, la letre que l'Imposteur, pour mieux cacher son jeu, a mise à la tête, comme écrite par Foulques le Bon, Comte d'Anjou à notre S. Abbé, trahit son dessein, et contient des marques les plus visibles de supposition. Qu'on juge des autres traits par les deux suivants, ausquels nous nous bornerons ici. Il est constant, comme on l'a vû, que ce Comte prit quelque temps soin de l'éducation d'Odon, et qu'en consequence il étoit plus âgé que lui. Neantmoins ' la letre les suppose freres de lait, et leur fait têter la même nourrice: *quem mater in lactis participem accivit.* Un peu plus haut, on y fait parler Foulques d'une maniere, dont aucun Souverain ne s'est jamais servi envers un Particulier. *Condescendat igitur meæ parvitati vestra sublimitas.* N'est-il pas plaisant de voir un Comte d'Anjou parlant à un Moine, se servir du terme de Votre Grandeur?

Bib. PP. t. 17. p. 253. 2.

Mais il seroit inutile de s'arrêter davantage à faire voir la supposition de cet Ecrit, que M. l'Abbé des Thuilleries a démontrée dès 1716. On peut voir sa dissertation à ce sujet, dans le Journal de Trevoux, au mois de Juin de la même année. Quant à l'ouvrage supposé, il se trouve dans plusieurs recueïls. ' Jerôme Clichtoue l'a inseré dans celui où il a publié la vie de S. Gregoire de Tours; et c'en est la premiere édition. ' Margarin de la Bigne l'a fait ensuite imprimer dans le sien, d'où il est passé dans les autres éditions de la bibliotheque des Peres. Il est aussi dans la collection de Surius, ' et dans la Bibliotheque de Cluni. Il se trouve encore dans l'histoire des Comtes d'Anjou, en l'endroit marqué plus haut.

Clich. coll. op. p. 32. 2-37.

Clun. bib. not. pr. p. 6 | Bib. PP. ib. p. 253-257.

Clun. bib. p. 113-123.

2°. ' Dans les mêmes recueïls, excepté celui de Surius, vient à la suite de l'Ecrit precedent, un Traité sous le nom de S. Odon, dans lequel l'Auteur tâche de mettre de pair S. Martin avec les Apôtres. Mais ce traité, quoique décoré du nom de notre S. Abbé, ne lui appartient point. L'unique fondement sur lequel on a voulu lui en faire honneur, c'est qu'il porte son nom dans un manuscrit de Cluni, et que d'ailleurs le sujet qui

p. 123-128 | Clich. ib. p. 37. 2-39 | Bib. PP. ib. p. 257. 2-259.

y est traité, convient fort à la dévotion de S. Odon envers S. Martin. Cependant tous les autres manuscrits le donnent à un nommé Adam; ce qui a obligé les Editeurs à y laisser ce nom qui se lit dans le texte même. Et comme ils le supposoient néanmoins de S. Odon, ils ont eu soin d'y ajouter en correctif: *Adam aliàs Odo*, et dans le titre: *Tractatus Domni Adae, aliàs Odonis.* Mais il n'y a plus lieu de douter, que ce Traité ne soit d'Adam, Abbé de Perseigne de l'Ordre de Cîteaux, au Mans, depuis que Dom Martene et Dom Durand ont publié le recueil de ses lettres, dont il fait la dix-neuvième dans l'ordre du recueil.

3°. Plusieurs manuscrits, et d'après eux divers Ecrivains attribuent à S. Odon une Chronique succinte, qui commençant à la création du monde, conduit la suite de l'histoire jusqu'à l'an de J. C. 937. Mais le Moine anonyme de Marmoutier, Auteur de l'histoire des Comtes d'Anjou, qui écrivoit avant le milieu du XIII siècle, nous avertit que cet ouvrage est la production de la plume de Thomas de Loches, qui avoit cru devoir la publier sous le nom de S. Odon. C'est ce qu'il avoit appris, comme il l'assure, de la bouche même de ce Chroniqueur. M. l'Abbé le Beuf, qui place la supposition de cette Chronique vers les commencements du XI siècle, lui donne deux cents ans d'antiquité plus qu'elle n'a effectivement.

4°. Jacques Branche, dans son histoire des Saints d'Auvergne, donne à S. Odon la vie de S. Mari, ou Marius, Solitaire à Mauriac et Martyr, inconnu à S. Grégoire de Tours, qui nous a fait connoître tant d'autres Saints du même Pays. Mais outre que Branche n'appuie d'aucune preuve l'opinion qu'il avance, elle se trouve détruite par l'ouvrage même. Ce n'est qu'un tissu d'absurdités, de faits imaginaires et fabuleux, indigne par conséquent de la plume de S. Odon. L'Auteur veut nous persuader, que S. Mari étoit un des disciples qui avoient vû le Seigneur dans sa chair mortelle, qu'il avoit suivi à Rome S. Pierre et S. Paul, et que neanmoins il vivoit du temps de S. Austremoine, premier Apôtre de l'Auvergne. D'ailleurs il est parlé de la translation du Saint, qui de l'aveu même de Branche, ne se fit qu'après le milieu du XI siècle, plus de cent ans après la mort de S. Odon.

[illegible]

Quelque mauvais que soient ces actes, tant pour les faussetés et les inepties qu'ils contiennent, que pour leur prolixité, l'obscurité et la platitude de leur style, ' les Continuateurs de Bollandus ont été assés complaisants pour leur donner place dans leur célebre recueïl. ' Dom Mabillon en a aussi publié une partie, qui faisoit à son dessein. Avant que le texte latin eût paru dans le public, Jacques Branche en avoit fait une traduction Françoise, qui se trouve avec ses autres vies des Saints d'Auvergne, imprimées *in*-8°. au Puy en Velay, l'an 1652.

p. 112-126.

Mab. act. B. t. 1. p. 534-538.

5°. ' Un manuscrit de la bibliotheque d'Utrecht, contenoit autrefois un Sermon sur l'Assomption de la Sainte Vierge, attribué conjointement à S. Odon et à S. Augustin. C'est apparemment le même que celui qui est dans l'appendice aux Sermons de ce S. Docteur, et qui y porte le même titre. Mais les derniers Editeurs, qui disent l'avoir trouvé dans plusieurs manuscrits sous le nom de S. Fulbert, ne parlent point de S. Odon.

Bib. ultr.

6°. Quelques Ecrivains lisant trop superficiellement l'endroit de la premiere vie de S. Odon, où il est parlé de l'ouvrage qu'il composa à la priere de Turpion, Evêque de Limoges, en ont pris occasion d'avancer, ' que le S. Abbé avoit fait un commentaire sur le Prophete Jeremie. Frisius, et d'après lui le P. le Long, ont tellement adheré à cette opinion, qu'ils ont compté ce commentaire comme existant *in-fol.* dans la bibliotheque de Vienne. Mais il ne s'agit d'autre chose en cet endroit, que des conferences de S. Odon, ausquelles on a aussi donné le titre *Du Sacerdoce,* et tant d'autres, ainsi qu'il a été dit auparavant.

Le Long, bib. sac. p. 883.

7°. ' Baronius, ou celui qui a dirigé la table du X tome de ses Annales, confondant S. Odon de Cluni avec Odon, ou Eudes, Abbé des Fossés, attribuë au premier la vie de S. Maur, disciple de S. Benoît.

Mab. ib. t. 7. p. 146. n. 47.

8°. ' D'autres enfin le prenant pour Odon, Evêque de Cambrai, qui ne florissoit que sur la fin du XI siecle, ont voulu lui transporter l'honneur d'une exposition du Canon de la Messe, que Margarin de la Bigne a d'abord publié au IV tome de son recueïl, et qui a été depuis réimprimé dans les autres éditions du même recueïl, connu dans la suite sous le titre de Bibliotheque des Peres. Il peut encore y avoir d'autres confusions, à la faveur desquelles on aura donné à S. Odon de Cluni des Ecrits qui appartiennent à d'autres Auteurs du même nom. Mais cel-

Yep. chr. t. 6. p. 391.

les que nous venons de marquer sont les plus considérables comme les plus connues. (VII.)

ANSEL,

Moine de Fleuri

ET AUTRES ECRIVAINS.

[1] ANSEL dirigeoit les Ecoles de Fleuri, ou S. Benoît sur Loire, peu après que S. Odon y eut établi sa réforme, ou même dès auparavant. Quel qu'ait été son mérite, il ne s'est fait connoître à la postérité, que par une seule production de sa plume, qui jusqu'ici est demeurée manuscrite. Elle ne paroît pas même assés intéressante, pour qu'on se mette jamais en devoir de la faire imprimer. Mais elle sert au moins à montrer le soin non interrompu qu'on prit de cultiver les Letres dans cette célébre Abbaye. On étoit alors en un temps où l'on donnoit un peu dans les visions. Un Moine étranger passant par S. Remi de Reims, y en eut une du démon assés singuliere. S. Odon, qui se trouvoit à Fleuri l'aïant apprise, en fit usage dans un discours familier à la Communauté, et exhorta à Ansel de la mettre en vers. Celui-ci obéït, et en fit la matiere d'une prose rimée, qui se lit en six grandes pages, dans un manuscrit de S. Benoît sur Loire, cotté 113. L'Auteur y prend à la tête le titre de Scholastique, et y a mis une Epitre, par laquelle il adresse son Ecrit à Odon, son Abbé.

[1] Bibl. Lat. ms. p. 201.

[2] L'Auteur d'une histoire de la translation des Reliques de S. Medard de la ville de Soissons à celle de Dijon, que les successeurs de Bollandus ont publiée, avec de longues et sçavantes observations, paroît avoir vécu vers le même temps, c'est-à-dire, peu avant le milieu de ce X siécle. [3] Il est certain que cette translation ne se fit qu'en un temps où l'on étoit libre des Normans, que Richard, Duc de Bourgogne avoit battus en 899. Il n'est gueres moins certain, que l'Auteur, qui semble avoir été un Chanoine de S. Etienne de Dijon, n'entreprit d'en écrire la relation, qu'au bout de quelques années. Il l'a exécutée avec un air de candeur, de bonne foi, et en un style simple, aisé, assés naturel. [4] A la suite du Martyrologe et du Necrologe de la même Eglise, se trouve un abregé de l'histoire

[2] Boll. 8. Jun. p. [illegible]

[3] p. [illegible]

précedente, conçu dans les mêmes termes que l'Ecrit original. On jugeroit volontiers, que l'un et l'autre est de la même main. L'Auteur, qui se montre fort instruit de l'histoire de l'Eglise de Langres de ce temps-là, pourroit bien avoir été porté à faire cet abregé, et le placer à la suite de livres d'un usage journalier, par le motif de mieux conserver à la posterité la memoire d'un évenement aussi glorieux pour son Eglise. Il a ajoûté à son abregé une circonstance qui ne se lit pas dans l'histoire originale. C'est qu'on travailloit à bâtir une Chapelle ou Eglise, pour y mettre les reliques du Saint, qui reposoient dans celle de S. Etienne.

p. 95. n. 1. ' Le Pere Chifflet, sçavant Jesuite, avoit projetté de faire une dissertation en forme, pour établir par les monuments de cette Collegiale, la verité de la translation dont il s'agit ici. Mais il y a toute apparence que ce dessein est demeuré en idée. Entre les principales pieces qu'il comptoit d'y emploïer, on nomme l'histoire de notre Anonyme avec son abregé, et la vie de Garnier, Prevost de S. Etienne, ' qui vivoit lors de la translation. (p. 97. n. 13.) Cette vie étoit par consequent entre les mains du P. Chifflet. Cependant ' les Bollandistes ses confreres assurent, qu'elle ne s'est point trouvée parmi ses papiers. (p. 95. n. 1.) Comme elle pouvoit être d'un Auteur contemporain, il faut la compter entre les Ecrits de ce temps-là, qui se sont perdus dans la suite.

Nous croïons être fondés à rapporter encore aux années qui nous occupent ici, les actes de S. Paterne, Moine de S. Pierre-le-Vif à Sens, et honoré comme Martyr, pour avoir été mis à mort par des voleurs, vers l'an 726. ' (Mab. act. B. t. 3. p. 470. n. 17.) La raison sur laquelle nous établissons notre sentiment, est prise des actes même, qui supposent que les Reliques du Saint étoient encore dans le même endroit, où elles furent déposées d'abord, ' (p. 464. n 1. 2.) et d'où elles furent transferées à Bray, petite ville au Diocèse de Sens, sur la fin du X siecle. D'ailleurs ces actes, tels qu'ils nous ont été conservés, ne sont point originaux, de l'aveu même de l'Auteur, ' (p. 465. n. 4.) qui étoit un Moine de S. Pierre-le-Vif, comme il est aisé d'en juger par son narré. ' (p. 464. n. 1.) Il n'a fait, dit-il, que retoucher de plus anciens actes, écrits par un Inconnu, d'une maniere confuse et très-imparfaite. Mais par malheur il n'avoit lui-même aucune des qualités requises pour réüssir à nous donner quelque chose de meilleur. Le peu de bon que contient son Ecrit est noïé dans un tas de prodiges, de lieux communs et de prieres qu'il met à la bouche du Saint. Le style est assorti à tout

le reste. Aussi cet Ecrivain avoue-t-il, qu'il n'avoit étudié à fond, ni la Grammaire, ni la Philosophie, et qu'à peine il sçavoit parler sa langue maternelle. Dom Mabillon n'a pas laissé de publier cette mauvaise Legende, en tâchant d'en remédier à ses défauts par des observations et des notes historiques et critiques.

Un autre Ecrivain, qui semble avoir été du Diocese de Limoges, fit vers le même temps l'histoire de la translation des Reliques de Sainte Fauste, Vierge et Martyre. Lorsqu'on commença à ne plus craindre les Normans en France, Arnaud, Duc des Gascons, invita les Moines de Solignac, à venir dans son païs y chercher des Reliques. Y ayant recouvré celles de Sainte Fauste, avec quelques autres, ils les porterent dans le lieu où ils s'étoient refugiés pour éviter les suites de la fureur des Barbares. Il y avoit déja quelque temps que ces Reliques y reposoient, et que Dieu y operoit des miracles par leur vertu, lorsque notre Anonyme en écrivit la relation, ce qui put aller jusques vers le milieu du dixième siècle. Il a assez bien executé son dessein. Il y auroit apparemment joint l'histoire de la Sainte, mais il ne lui fut pas possible d'en trouver les actes. Il ne parle de l'Abbaye de Solignac, que comme d'un Monastere qui lui étoit étranger. On doit juger par-là qu'il n'en étoit pas Moine. p. 1090 n. 3

Cet Ecrit parut à Duchesne si interessant pour l'histoire de France, qu'il l'a fait entrer en partie dans le corps de ses Historiens, sur un manuscrit de la Cathedrale de Limoges. Bollandus le publia depuis en entier sur le même manuscrit, avec quelques remarques de sa façon. Le Pere Labbe son confrere, s'étant apperçû trop tard de cette édition, fit encore imprimer l'ouvrage dans sa nouvelle Bibliotheque de manuscrits, où il ne devoit pas avoir place; puisqu'il avoit déja été donné au public. Duches. t. 2. p. [illegible] 1092 t. 2. p. [illegible]

Il a aussi jugé à propos d'y placer l'Ecrit d'un Auteur Anonyme sur les Saints, les Eglises et les Monasteres de Clermont en Auvergne, parce apparemment que ce Traité appartient à l'histoire d'Aquitaine, que le P. Labbe a eû particulierement en vûe dans le II volume de son recueil. Jean Savaron en avoit cependant publié une édition dès 1608. Elle a été faite à Paris chés Drouart, *in-8°*, avec des notes encore plus amples que le texte original, et sous ce titre, *Origines de Clermont*. Le tout a été réimprimé depuis l'édition du P. Labbe, sous le titre précedent, et avec de nouvelles recherches, en un volume

in-fol. qui a paru à Paris en 1662 par les soins de Pierre Durand.

Lab. ib. p. 708. ' Le premier Editeur croit que ce traité fut écrit vers le milieu du X siecle. Son opinion peut être vraie, quoiqu'elle ne soit pas bien établie. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il fut fait longtemps avant la fin du siecle suivant. Non seulement l'Auteur y parle de l'Eglise de S. Symphorien, qui dès 1090 au moins portoit le nom de S. Genès; mais il n'y fait même aucune mention de celle de S. Nicolas, consacré vers 1064 par Durand, Evêque Diocesain. L'Ecrit de notre Anonyme, qui est fort succinct, contient deux parties. La premiere est emploïée à faire l'énumeration des principales Eglises du Diocèse qui y sont qualifiées Episcopales; et l'autre à donner une très-simple notice des Eglises, ou Monasteres qu'on nommoit *ad Comites,* ou *à Vassis dominicis;* ce que Savaron explique des moindres Eglises, qui étoient comme serviles et dépendantes. L'Auteur ne fait qu'indiquer simplement les unes et les autres, par les noms de Saints qui en étoient alors les titulaires, et marquer le nombre des autels qui se trouvoient dans chaque Eglise, en nommant aussi les Saints sous l'invocation desquels ils avoient été consacrés. Quoiqu'au reste il n'entre pas dans un plus grand détail, son écrit ne laisse pas d'être interessant pour l'histoire Ecclesiastique de Clermont. Il seroit à souhaiter, que de temps-en-temps il se fût trouvé dans chaque Diocèse de France, quelques personnes studieuses qui eussent laissé à la posterité de semblables notices, tant sur le Civil que sur l'Ecclesiastique. On seroit mieux instruit qu'on ne l'est, de quelle façon se comportoient les choses dans les siecles éloignés du nôtre.

Sur. supp. 18. Oct. p. 783-785. ' Mosander nous a donné dans son supplément à Surius, la vie de S. Monon, qui souffrit une espece de martyre à Nassoin au Diocèse de Liege, vers l'an 640. L'Auteur étoit Chanoine de la Collegiale, établie au même endroit par les liberalités de Pepin le Bref. ' Il parle lui-même de cette fondation, (p. 783.) comme d'un évenement arrivé long-temps avant qu'il écrivît, et se sert à cette occasion du terme d'Eglise Collegiale; deux circonstances qui pourroient faire juger que cet Ecrivain est fort posterieur au temps que nous parcourons ici. Mais deux autres particularités semblent devoir l'en rapprocher. ' En disant que (p. 785.) les Chanoines de Nassoin se faisoient un devoir de prier pour le repos de l'ame de leur auguste Fondateur, il ajoûte qu'ils avoient aussi grand soin de faire des vœux de prosperité pour le

Roiaume de France. D'où il est assés naturel de conjecturer, que lorsqu'il écrivoit, le Diocèse de Liege étoit encore sous la domination des Rois François. D'ailleurs, l'Editeur de son ouvrage assure, que le manuscrit d'où il l'a tiré, et qui appartenoit à la Collegiale de Nassau, étoit fort ancien. Quoique l'Auteur fût éloigné d'environ trois cents ans du temps où vivoit S. Monon, il n'a pas laissé d'avoir en main de bons memoires, comme il paroît, et d'avoir passablement réussi à les mettre en oeuvre. Du reste, on ne peut prononcer sur son style, par la raison que Mosander, à l'imitation de Surius son confrere, s'est émancipé de le polir.

On a une date beaucoup plus précise de l'Ecrit suivant. C'est l'histoire de la translation du corps de S. Gorgon, Martyr, de Rome en l'Abbaïe de Gorze. L'Auteur étoit Moine de ce Monastere; et son ouvrage entier en est une preuve. Il y avoit déja quelque temps qu'il s'y étoit consacré, lorsqu'en 937 les Hongrois firent de tristes incursions en Lorraine. Il est visible par-là qu'il écrivoit peu de temps avant le milieu du X siecle. La translation qui fait le sujet de son Ecrit fut l'ouvrage de S. Chrodegang, Evêque de Metz et fondateur de Gorze, et se fit vers 765. On fut tout ce temps-là sans en écrire la relation. De sorte qu'il s'étoit passé un peu plus de deux cents ans, lorsque notre Anonyme entreprit de le faire. Il trouva sans doute dans son Monastere les monuments et autres secours nécessaires pour y réüssir. A l'histoire de la translation, il a joint un détail des principaux évenements arrivés jusqu'alors, à l'occasion des Saintes Reliques. On y lit divers miracles de punition à l'égard de ceux qui enlevoient, ou retenoient les biens Ecclesiastiques. Ces exemples étoient nécessaires en ces temps, où les plus forts opprimoient les foibles, sans nul respect pour la loi de Dieu. L'ouvrage est écrit d'une maniere simple et naturelle. Il y a de la pieté et des traits d'érudition. Il est interessant pour l'histoire generale, tant civile qu'Ecclesiastique, mais principalement pour celle de l'Abbaïe de Gorze. Dom Mabillon l'aiant découvert dans un manuscrit de S. Remi de Reims, et illustré d'observations et de notes, en a fait présent au public.

Surius lui a donné de son côté dans son recueil de vies des Saints, une Legende de S. Vigor, Evêque de Bayeux, qui a vécu, comme l'on croit, au VI siecle de l'Eglise. L'Editeur l'a tirée d'anciens manuscrits, où elle étoit sans nom d'Auteur. Elle n'en paroissoit pas, à son avis, moins digne de foi. Mais il

ne l'a pas assés respectée lui-même; puisqu'il en a retouché le style et retranché plusieurs choses. ' M. Baillet, qui n'est pas toujours de la derniere exactitude dans sa critique, prétend que cette Legende ne fut écrite qu'après la fondation, ou plûtôt ' le rétablissement de l'Abbaïe de Cerisi, commencé en 1030 par Robert, Duc de Normandie, et achevé au bout de quelques années par le Duc Guillaume son fils.

Bail. 1. Nov. tab. cr. n. 7.

Mab. an. l. 56. n. 76.

Mais un évenement que nous apprenons d'Hariulfe, Chroniqueur de l'Abbaïe de S. Riquier, au sujet de cette même Legende, montre qu'elle est plus ancienne que ce temps-là. ' Ingelramne, Abbé de ce Monastere, au moins depuis 1022 jusqu'en 1045, se trouvant à Roüen, y découvrit la vie de S. Vigor, et en fit faire une copie. Les Chanoines de la Cathedrale et les Moines de S. Oüen l'aïant appris, témoignerent leur surprise de ce qu'Ingelramne avoit été jusqu'alors sans connoître cette histoire. Surprise qui marque visiblement, que l'ouvrage étoit fort répandu et depuis du temps dans le public; ce qui nous paroît pouvoir remonter jusques vers le milieu du X siecle. Les Normans étoient alors convertis à la foi, et habitués en Neustrie. On profita sans doute de cette tranquillité, pour renouveller la mémoire des Saints de la Province. Il n'est plus question que de sçavoir, si la Legende que fit copier à Roüen l'Abbé de S. Riquier, est la même que celle que nous avons dans Surius. ' Un trait qu'en rapporte Hariulfe, établit manifestement l'affirmative.

Spic. t. 4. p. 549. n. 5.

p. 577. n. 20.

Pour ce qui est de l'execution de l'ouvrage, ' l'Auteur qui donne à entendre qu'il étoit de Bayeux, ou du Diocèse, paroît n'y avoir suivi que des traditions populaires, qui ne pouvoient qu'être fort alterées depuis le siecle où vivoit S. Vigor. Ce qu'il dit des Serpents énormes, dont le S. Evêque délivra le païs, fait voir que notre Ecrivain aimoit le merveilleux, et n'y gardoit pas toûjours la vraisemblance. Il y avance aussi quelques autres faits démentis par la vérité de l'histoire. Il y dit, par exemple, que S. Vigor avoit embrassé la vie Monastique dans l'Abbaïe de S. Vaast d'Arras, qui ne fut fondée qu'en 666, plus d'un siecle après la mort du Saint. ' M. Baillet avertit, que cette vie a été aussi imprimée dans la nouvelle bibliotheque de manuscrits par le P. Labbe; mais on ne l'y trouve point.

Sur. ib. p. 25.

Bail. ib.

On ne peut gueres placer, ni plûtôt ni plus tard que vers le milieu de ce X siecle, la Legende de Sainte Eusebie, Abbesse d'Hamay au Diocèse d'Arras, morte vers l'an 680. ' M. Baillet,

ib. mar. tab. cr.

il est vrai, et le P. le Loup son fidele Copiste, supposent que cet Ecrit est plus ancien de 70 ans; aiant été fait, selon eux, deux cents ans environ après la mort de la Sainte. Quoique les doctes Continuateurs de Bollandus n'en fixent pas l'époque, ' ils semblent n'être pas éloignés de la même opinion. Mais deux réflexions, aussi simples que solides, vont établir le sentiment que nous proposons à suivre.

D'abord avec une attention mediocre, il est aisé de voir et de se convaincre, que cette Legende, excepté la Préface et les trois derniers nombres, avec une partie du dixiéme, a été tirée, souvent en propres termes, de l'histoire de Sainte Rictrude, écrite, comme on l'a dit, en 907 par Hucbald, Moine de S. Amand. La Legende de Sainte Eusebie est composée en deux chapitres, sans compter la Préface. Qu'on se donne la peine de conferer le commencement du premier chapitre, aux quatre premiers de l'histoire de Sainte Rictrude, et l'on verra clairement qu'il n'en est qu'un abregé fort succinct, où le nom de Louis a été mis pour celui de Clovis. De même tout le reste du premier chapitre de la Legende, est contenu dans les chapitres suivants de l'histoire, jusqu'au quinziéme inclusivement; et le Legendaire n'a fait encore que les abreger, mais moins que les quatre premiers. Quant au second chapitre de la Legende jusqu'au nombre dixiéme, c'est presque la même chose que les chapitres 16 et 17 de l'histoire. De sorte que cette histoire, qui étoit repanduë dans le public environ depuis 40 ans, n'est autre chose que ces monumens dont parle l'Auteur de la Legende, en se plaignant de n'y pas trouver la circonstance prodigieuse d'un miracle, que publioit la tradition du pays; quoique le miracle en lui-même y fût rapporté.

En second lieu il n'y a pas d'apparence, que la Legende dont il est ici question, n'existât avant la fin du X siecle. ' Ce fut alors en effet ou tout au plus tard les premieres années du siecle suivant, que Jean, Moine de S. Amand, la mit en vers. On est donc fondé pour assigner à la prose sur laquelle il travailla, l'époque que nous lui avons déjà marquée. p. 650. n. 2.

Il est clair par tout ce qui vient d'être dit, que la Legende de Sainte Eusebie n'a pas coûté à son Auteur beaucoup de travail, par rapport aux choses qu'elle contient. Cet Ecrivain, qui a voulu être inconnu, quoiqu'il semble avoir été du voisinage d'Hamay, avoit de la lecture et quelque connoissance de la Langue grecque, dont il affecte quelquefois de faire parade.

Mais sa passion pour les rimes et les consonnances, est extrême. De toutes les pieces de prose, où l'on s'est avisé de faire entrer ce mauvais goût, on peut assurer qu'il n'y en a point où il s'en trouve un plus grand nombre, que dans celle qui fait le sujet de cet article. Presque tous les membres de chaque periode sont marqués à ce coin, avec une affectation démesurée. Il y a de cette sorte de rimes jusques dans la doxologie.

p. 450-455. 1. ' On a cette Legende dans la grande collection de Bollandus, avec des observations préliminaires et de courtes notes de la façon de ses Continuateurs. p. 455-457. 1. ' A la suite de la prose ils ont fait imprimer une partie des vers du Moine de S. Amand, qui comprend le second chapitre de la Legende. Mab. act. B. t. 2. p. 984. n. 1. ' Dom Mabillon n'a pas jugé à propos de faire le même honneur ni à l'un ni à l'autre; s'étant borné à publier l'histoire de la translation des Reliques de la Sainte, et renvoïant pour le reste aux actes de Sainte Rictrude.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 593-596. ' La vie de Sainte Montane, Vierge et Abbesse, publiée par le P. Labbe au II volume de sa nouvelle bibliotheque de manuscrits, peut fort bien être du même temps que la Legende de Sainte Eusebie. On en va voir la preuve. A s'en tenir au texte de l'auteur, on le prendroit pour un Ecrivain contemporain, qui auroit appris ce qu'il rapporte de témoins oculaires, et des Religieuses même qui avoient vécu sous Sainte Montane. Mais en conferant cette vie à celle de Sainte Gertrude, Abbesse de Nivelle, on s'apperçoit qu'elle n'en est presque qu'une copie, où l'on n'a fait que changer les noms, et quelques circonstances. Ainsi l'on est en droit de mettre cette vie au nombre de celles qui étant peries dans les ravages des Normans, ou qui n'aïant pas encore été écrites jusqu'alors, furent prises ou copiées sur d'autres vies dans le cours du X siecle.

A la page 502 et la suivante de notre III volume, nous avons rendu compte d'une vie de S. Eusice, Confesseur, à qui l'Abbaïe de Celle en Berri doit son origine, et d'une relation des miracles operés à son tombeau. Nous n'avons rien à ajoûter à la notice que nous avons déja donnée de ce dernier Ecrit, sinon qu'il appartient aux années que nous parcourons ici. En effet, Odulfe, ce Seigneur, à la priere duquel l'Auteur l'entreprit, pourroit bien être Gall. chr. nov. t. 2. p. 183. ' l'Abbé de même nom qui possedoit cette Abbaïe vers l'an 900, et avant l'année 937, quoiqu'il ne lui donne pas ce titre, parce apparemment que c'étoit un Abbé Laïc comme tant d'autres.

' Cet Ecrivain fit aussi, à la persuasion d'Odulfe, une vie de S. Eusice. On ne sçauroit dire pourquoi il se chargea de ce travail, puisque de son aveu il y en avoit déja une ancienne, qu'il avoit entre les mains. Peut-être n'étoit-elle pas au goût de son siecle, ou qu'elle ne contenoit pas tout ce que l'on publioit alors des actions du S. Confesseur. Quoiqu'il en soit, il ne laissa pas de prendre pour modéle de son nouvel écrit, cette ancienne vie, et de la suivre, à-peu-près comme un Interpréte attentif et exact, a coutume de suivre le texte qu'il traduit, ou qu'il explique. Il le fit cependant de maniere qu'il se borna à en prendre le sens, et n'y puisa point mot à mot ce qu'il jugea à propos d'en tirer. C'est lui-même qui nous apprend cette circonstance remarquable. *Non verbum e verbo*, dit-il, *sed sensum e sensu more cauti interpretis sequendo, [illegible] quae dicebantur non nobis metipsis, sed antiquo relatori, vel fideli plane adscribendum [illegible] compegimus*. Voilà deux vies du même Saint clairement établies, l'une plus ancienne et l'autre plus récente, mais l'une et l'autre contenant les mêmes choses pour le fonds, et ne differant que dans les termes, et sans doute quelques additions qu'aura reçû la plus récente.

' La premiere de ces deux vies a été imprimée par le même Editeur qui a publié la relation des miracles, et nous en avons donné une idée suffisante sur les premieres années du VII siecle, temps auquel il paroît qu'elle appartient. Nous en avons déja allegué les preuves; et nous ajoûterons seulement, qu'il n'est du tout point parlé du Seigneur Odulfe, ni dans l'inscription, ni dans la Préface. Quant à l'autre vie, à laquelle celle-ci a servi de modéle, et qui est l'ouvrage de notre Anonyme de ce X siecle, nous n'avons fait qu'insinuer, qu'elle pouvoit être la même que celle dont Duchesne a inseré deux fragmens dans son recueïl d'Historiens de France. Mais après un nouvel examen, nous croïons pouvoir l'assurer positivement. Outre que les choses y sont plus détaillées et accompagnées de plus de circonstances que dans la premiere, on y voit la justification de ce qu'avance l'Auteur à la tête de la relation des miracles, et l'exécution du dessein qu'il y trace touchant cette même vie. Il avertit, comme on l'a vû, qu'il ne s'attache qu'au sens, et non aux termes. C'est ce qu'il a fait, jusqu'à affecter même d'emploïer des expressions differentes, pour signifier les mêmes choses. Par exemple, ' le premier Auteur parlant de la somme dont le Roi Childebert fit présent à Eusice

Duch. ib. p. 534. s'exprime de la sorte: *trecentos ei solidos obtulit.* ' L'autre Ecrivain rapportant le même fait, se sert de cette expression, *nummorum libras circiter quindecim.*

A tout cela il faut ajoûter, que le premier Auteur ne nomme point autrement l'endroit où le Saint finit ses jours, que l'Oratoire, ou le tombeau de l'homme de Dieu. Le second Auteur au contraire le nomme la Celle, *Cellula*, nom qui n'a été donné à cet endroit, que dans la suite des temps, et qu'il porte encore aujourd'hui. Si l'on pouvoit avoir en entier cette seconde vie, nous ne doutons point qu'on n'y trouvât, soit dans l'inscription, soit dans la Preface, des preuves encore plus positives, qu'elle est la production de la plume de celui qui a écrit la relation des miracles. Comme elle fut composée, ainsi que cette relation, à la priere du Seigneur Odulfe, peut-être y en est-il fait une mention expresse.

Il y a encore une observation à faire au sujet de ce dernier Ecrivain. Tout ce qu'il dit dans sa relation, suppose que le Monastere de Celle subsistoit encore alors. Il écrivoit par consequent avant ' l'an 937; puisque ce fut cette même année, s'il n'y a faute dans le nouveau *Gallia Christiana*, que le Monastere fut détruit, sans avoir pû se relever de ses ruines, que fort longtemps après. Quoiqu'au reste cet Auteur ait écrit avant l'époque qu'on vient de marquer, il a pû vivre jusques vers le milieu de ce siecle. (VII.)

Gall. chr. ib.

FOULQUES-LE-BON,

Comte d'Anjou.

And. cons. ges. c. 5. n. 1. ' FOULQUES, surnommé le Bon, à cause de sa pieté, de sa douceur, de son riche caractere, est regardé comme Auteur de quelques Ecrits, et doit en consequence trouver quelque place dans l'histoire literaire. ' Il étoit le plus jeune de trois fils de Foulques le Roux, Comte d'Anjou, ' à qui il succeda selon la chronique de Tours, la seconde année du Regne de Loüis d'Outremer, c'est-à-dire en 937. ' Foulques étoit

c. 4. n. 3.

Mart. am. coll. t. 5. p. 986.

1 Une chronique abregée du pays d'Anjou ne fait succeder Foulques le Bon à Foulques le Roux qu'en 941; mais cela paroit trop tard, et nous croïons devoir préferer l'époque de 937.

alors dans un âge un peu avancé. ' Aussi nous apprend-on que son pere mourut fort vieux : *Longævo tempore senil.* On prit grand soin de le faire élever dans les Lettres. Il étudia la Grammaire, l'Eloquence, la Philosophie, et passa pour un des Seigneurs laïcs les plus lettrés de son siecle. Mais son application à l'étude, ne l'empêcha point de se former aux exercices des armes, et de s'y signaler. Il acquit la réputation de grand Capitaine et eut sans doute part ' aux fréquentes victoires qu'Ingelger, le second de ses freres, remporta sur les Normans.

L'éducation que Foulques avoit reçûe de ses parents, ' il fut soigneux de la donner à ses fils. Il en eut trois : Geofroi, surnommé Grisegonelle, qui en qualité d'aîné fut son successeur, et qui se rendit fameux par ses exploits militaires : Gui et Drogon, qui aïant fait de bonnes études, furent successivement Evêques du Pui en Velai.

Avant que Foulques se vît Comte d'Anjou, il étoit ami particulier d'Abbon, Seigneur de merite et de pieté, et pere de S. Odon, depuis Abbé de Cluni. ' L'amitié qu'il avoit pour le pere s'étendit sur le fils. Foulques le fit élever quelque temps auprès de sa personne, et lorsqu'Odon eut embrassé l'état de Chanoine à S. Martin de Tours, il lui donna une maison près de l'Eglise, et lui fit assigner une pension sur le revenu de l'Abbaïe. Ceux qui prétendent que Foulques et Odon étoient freres de lait, ne s'appuïent que sur un Ecrit supposé, qui ne merite aucune créance. Mab. act. B. t. 7.

' Lorsque Foulques succeda à son pere, la France jouissoit d'une grande tranquillité. Les Normans convertis à la foi, et concentrés dans la Neustrie, avoient cessé d'en troubler le repos. Ce sage Comte se voïant libre de guerre, ' emploïa ce temps de paix à faire fleurir les arts et l'agriculture dans ses Etats, et à y procurer toute sorte d'abondance. ' Ce fut alors que la devotion singuliere qu'il avoit pour S. Martin, le porta à s'associer avec les Chanoines de son Eglise de Tours. Se faisant honneur de cette nouvelle qualité, il ne croïoit pas se dégrader que d'assister aux Offices divins entre les Clercs, revêtu comme eux, et se conformer à leurs cérémonies. ' Personne n'avoit plus de talent que lui, soit pour bien lire, soit pour bien chanter, et personne ne s'en acquittoit avec plus de grace et de pieté. L'on a rapporté ailleurs la réponse ingenieuse, mais trop hardie, qu'il fit au Roi Loüis d'Outremer, qui s'étoit ri de lui en le voïant chanter au Chœur avec cet appareil Ecclesiastique.

Le zele de ce pieux Comte pour le Service Divin, fut recompensé aux yeux des hommes, par une mort aussi précieuse
n. 9. qu'édifiante. ' Aïant fait la Sainte Communion à la Messe solemnelle le jour de la Fête de S. Martin d'hyver, et étant retourné au Chœur, il se trouva mal. L'indisposition qui paroissoit legere, lui ôta neantmoins la vie. Il mourut de la sorte entre les bras des Chanoines ses confreres, et fut enterré dans la même Eglise, auprès de son pere Foulques le Roux. Les Auteurs sont partagés sur l'année de sa mort. ' Le Chroniqueur de Tours déja cité, la met en 955, celui d'Anjou en 958; et Raoul de Diceto, autre Chroniqueur, la renvoïe encore plus loin. Au contraire, ' Bourdigné la place dès 949; et son opinion paroît plus probable. Il faut se souvenir que Foulques étoit plus âgé que S. Odon, mort dès 942 à l'âge de soixante-trois ans.

Mart. am. coll. ib. p. 988 | Anec. t. 3. p. 1380 | Angl. his. scri. t. 2. p. 456.

Bourd. an. p. 53.

And. cons. ges. t. 5. n. 6.

' La devotion de Foulques envers S. Martin, fut le motif principal qui le porta à composer le peu d'Ecrits que nous sçachions certainement être sortis de sa plume. On ne nous en fait point connoître d'autres, que les douze répons qu'il fit pour l'Office de ce grand Evêque. S'ils étoient réellement tels qu'on nous les représente, ils valoient bien la peine qu'on les conservât à la posterité. Peut-être en reste-t-il quelque chose dans les divers Offices pour les differentes Fêtes du Saint, qui se célebrent dans son Eglise. On en loue non seulement le sujet, qui étoit pris de l'histoire, et la cadence de la diction, mais encore l'harmonie des airs sur lesquels étoient notés ces répons. Foulques qui avoit étudié les Arts liberaux, n'avoit eu garde de négliger la Musique.

Dans toutes les éditions de l'histoire du rapport des Reliques de S. Martin, de la ville d'Auxerre à celle de Tours, on trouve à la tête ' une letre sous le nom du Comte qui fait le sujet de cet article, écrite à S. Odon, Abbé de Cluni, avec la réponse. Mais ces deux pieces et la relation qui les suit, sont aujourd'hui reconnuës pour être de l'invention d'un seul et même Auteur, qui par cet artifice specieux, a voulu imposer à une posterité crédule. La Letre en particulier, par laquelle l'imposteur presse S. Odon au nom de Foulques, d'écrire l'histoire en question, est une piece etudiée et faite à loisir. L'art qui s'y montre à decouvert, et la plupart des façons de parler qu'on y emploïe, et dont nous avons déja relevé quelques-unes, suffisent pour en reconnoître la supposition. Il faut pourtant avouer qu'elle

Bib. PP. t. 17. p. 253.

est ancienne, puisque dès le commencement du XIII siecle on la regardoit comme un monument sincere et authentique. C'est de quoi ne faisoit aucun doute l'auteur de l'histoire des Comtes d'Anjou. *Ad hunc Odonem*, dit-il, *misit Fulco Bonus, de quo agimus, epistolam ubi obnixe deprecatur, ut narrationem reversionis et revelationis corporis B. Martini... scriptis transcriberet.*

JEAN,

Historien de S. Odon, Abbé de Cluni.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

JEAN, que nous entreprenons de faire connoître, nous apprend lui-même les principaux évenements de sa vie. Il étoit Italien de nation, et natif, ce semble, de Rome même, où ses parents paroissent avoir fait leur résidence. Il y possedoit un Canonicat, lorsqu'en 939 il eut occasion de lier connoissance avec S. Odon. Le S. Abbé, comme on l'a vû, y fut appellé plusieurs fois par les Papes, et y entreprit à leur priere, de reformer l'Abbaïe de S. Paul. Jean avoit un cousin nommé Gislebert, qui étoit Moine. Ce fut sans doute par cette voie, qu'il trouva moien de voir et d'entretenir souvent l'homme de Dieu. Il fut si touché de ses discours sur le néant des choses perissables, et le détachement du monde, qu'il ne put se refuser à l'attrait qu'ils lui inspirerent pour la vie Monastique. Il abandonna donc tout ce qu'il avoit de plus cher, son païs, sa famille, son benefice, pour se rendre disciple du pieux Abbé.

Odon le mena avec lui jusqu'à Pavie, où le Roi Hugues, qui paroît avoir eu de la consideration pour Jean, le retint quelques jours. De-là Odon le conduisit à Cluni, et le mit sous la direction d'Hildebranne, Prieur du Monastere. Ici tombent, et le doute de quelques Critiques, sçavoir si notre Historien avoit jamais mis le pied en France, et l'erreur de quelques autres qui ont pris Hildebranne pour le Cardinal Hildebrand, depuis Pape sous le nom de Gregoire VII. ce qui n'arriva qu'au bout de plus d'un siecle.

Mab. ib. n. 4. ' Peu de temps après qu'Odon fut de retour à Cluni, se trouvant obligé d'aller encore à Rome, il prit avec lui Jean, qui de Chanoine étoit devenu Moine. Le S. Abbé lui donna dans le cours de ce voïage, de nouvelles marques de sa confiance. Aïant pour lui une tendresse de pere, il ne pouvoit lui rien cacher de tout ce qui le regardoit. Le disciple en profita en homme sage, et sçut s'en servir pour tirer de grandes connoissances qui lui servirent beaucoup pour son histoire, dont il paroît qu'il méditoit dès lors le dessein. p. 168. 169. n. 6. 8. ' Il raconte lui-même les avantures de ce voïage, qui lui furent communes avec Odon. Il touche aussi l'accomplissement de plusieurs prédictions, qu'il lui fit alors, et qui le regardoient personnellement. p. 181. n. 5. ' Jean se plaint de ce qu'il n'avoit pû rendre service à ce grand homme deux ans entiers. S. Odon passa cependant à Rome en ce seul voïage, près de trois ans; et il est presque certain d'ailleurs, que son disciple n'en revint point sans lui. Circonstance à remarquer, puisqu'elle sert à éclaircir une difficulté. p. 169. n. 7. ' Jean fut Prieur de quelque Monastere, conformément à la prédiction que lui en avoit faite le S. Abbé dans leur voïage de Rome. an. l. 44. n. 42. ' Dom Mabillon a cru qu'il l'avoit été à Cluni. Mais si cela est arrivé, ce n'a pû être qu'après la mort de S. Odon. Il est néanmoins marqué, Act. ib. p. 166. n. 4. ' qu'il exerça cet office sous lui. C'est ce qui, joint à la suite de la narration, nous persuade que ce fut à Saint Paul de Rome, dont S. Odon, en qualité de Reformateur, étoit regardé comme le premier Abbé. Cela posé, tout le reste s'accorde. La nouvelle dignité, dont Jean fut revêtu, deux ans environ après son retour à Rome, p. 175. n. 21. ' lorsqu'il y avoit trois à quatre ans qu'il étoit Moine, ne lui permit plus d'accompagner son Maître, et de lui rendre ses assiduités ordinaires. Il lui fallut se prêter aux besoins de sa maison. Aussi bientôt la Communauté connoissant son merite et sa capacité, le députa à Naples, pour y regler certaines affaires qui la concernoient.

On manque de lumiere pour prononcer deffinitivement si Jean accompagna S. Odon, lorsqu'en 942 il vint de Rome mourir au tombeau de S. Martin, ou s'il demeura à Rome. p. 185. 186. n. 12. ' En parlant de ce retour du S. Abbé en France, il ne dit point, il est vrai, qu'il fut de la compagnie, comme il nous apprend qu'il en étoit, lorsqu'ils en partirent. Mais aussi il ne déclare point de qui il a appris ce qu'il en rapporte, ainsi qu'il en use à l'égard de presque tous les autres évenements, dont il n'avoit pas été témoin oculaire. Marque assés palpable, ce semble,

qu'il le sçavoit par lui-même. Il n'est gueres croïable d'ailleurs, qu'un disciple aussi attaché à son Maître, que Jean l'étoit à S. Odon, l'eût abandonné en l'état de langueur où il étoit alors, et laissé faire un si penible voïage, sans l'accompagner. Il y a donc sujet de présumer que notre Historien revint en France, et qu'il fut élevé à la dignité d'Abbé, dans quelqu'un des Monasteres de la reforme de Cluni, titre qu'il porte à la tête d'un de ses Ecrits. N'importe qu'il dédie l'histoire de S. Odon aux Moines d'une Abbaïe de Saleme, ce qui pourroit supposer qu'il l'auroit composée en Italie. Quoiqu'il l'ait écrite en France, il pouvoit fort bien la dédier de la sorte, tant pour la faire connoître et goûter dans un païs éloigné, qu'à raison de l'amitié particuliere qu'il avoit contractée avec ce Monastere.

S'il eût tardé davantage à executer le dessein de cette histoire, peût-être nous y auroit-il donné des éclaircissements sur les dernieres actions de sa propre vie, comme il nous y apprend presque toutes les autres que nous venons de rapporter. Mais comme il y mit la main aussi-tôt après la mort de S. Odon, il n'a pû y parler de ce qui le regarde lui-même, que jusqu'à ce temps-là. Et il est arrivé que d'autres après lui aïant négligé de nous en instruire, nous sommes dans l'incertitude sur cette derniere partie de son histoire. Après tout, si nous ne sommes pas en droit de le placer dans notre ouvrage, à titre de Regnicole, au moins nous croïons-nous autorisés à parler de lui, à titre d'Historien original d'un des plus grands hommes que la France ait produits en ce X siecle.

§ II.

SES ECRITS.

Si l'on ignore les derniers évenements de la vie de notre Historien, l'on ne connoît point non plus tous les Ecrits de sa façon, qu'il a laissés à la posterité. Il paroit effectivement qu'il en a fait d'autres que ceux dont nous allons rendre compte.

1°. Le plus connu, comme le plus interessant, est la vie de S. Odon, son Maître. On a vû qu'il en avoit formé le dessein presque dès le moment qu'il se fut rendu son disciple. C'étoit en vûë de l'executer un jour, qu'en toute occasion il avoit un soin extrême de s'enquérir des actions de l'homme de Dieu, desquelles il n'avoit pû être témoin. Il poussoit même quelquefois la pieuse curiosité de s'en instruire, jusqu'à lui faire à

lui-même des questions sur sa naissance et les premieres années de sa vie. Au moïen de cet innocent artifice, il apprit beaucoup de choses de la bouche même de S. Odon, et en tira sur-tout cette relation abregée des premiers évenements de son histoire, qu'il a inserée dans son ouvrage, dans le même ordre et presque dans les propres termes dans lesquels il la lui avoit faite de vive voix.

p. 151. n. 2. Jean ne se contenta pas de ces instructions. ' Il eut encore recours, avant que de mettre la main à la plume, à ceux qui étoient le plus au fait de la conduite du S. Abbé. Il tira principalement de grands secours d'Hildebranne, Prieur de Cluni, homme veridique, s'il en fût jamais. D'autres, et nommément Arnoul, qui avoit été son Maître, lui donnerent encore de grandes connoissances; mais il ne jugea pas à propos d'en faire le même usage, quoiqu'ils les lui eussent attestées sur la foi du serment. C'est de quoi l'on ne peut s'empêcher de blâmer notre Historien. Sa délicatesse sur ce point, est cause que sa narration n'est pas assés pleine, et qu'il a omis beaucoup de choses interessantes, que nous devions apprendre de lui. C'est pour y suppléer, que Dom Mabillon a cru devoir joindre à l'histoire de notre Ecrivain, un éloge entier de S. Odon. L'on est aussi en droit de lui reprocher deux autres défauts considerables. Il y use trop souvent de digressions, et s'y arrête à d'autres particularités peu importantes, qu'il décrit même d'une maniere trop diffuse. D'ailleurs, il n'a pas donné assés d'ordre à ce qu'il rapporte. Nalgod, autre Moine de Cluni au XII siecle, tâcha de remedier à ces défauts, en mettant en abregé et en meilleur ordre, l'ouvrage de notre Historien. Du reste, on n'a point d'histoire plus authentique, ni écrite avec plus de sincerité, plus de candeur, plus de bonne foi, plus de pieté.

L'on a dit que Jean l'avoit composée aussi-tôt après la mort de
an. l. 44. n. 42. S. Odon. ' Dom Mabillon a même été dans le sentiment qu'il avoit commencé à y mettre la main dès le vivant du S. Abbé. Il est au moins certain qu'il y travailla tout au plus tard en 945.
Act. ib. p. 172. 175. n. 15. 22. C'est ce que montre visiblement cette expression ' dont il se sert plus d'une fois: *ante hoc triennium*. Il l'emploïe en un endroit, lorsqu'il rapporte un fait qui s'étoit passé à Rome dans le temps même que S. Odon y étoit; et par consequent tout au plus tard en 942. L'Auteur a divisé son ouvrage en trois Livres, et l'a-
an. ib. dresse aux Moines de Salerne, ' où il y avoit trois Maisons de l'Ordre de S. Benoît. Mais il n'en spécifie aucune. Peut-être

avoit-il dessein que la dédicace fût pour les trois, comme les trois avoient pû s'unir ensemble pour l'engager à entreprendre l'ouvrage. Il dit bien clairement, quoiqu'en général, que ce furent ses confreres de Salerne qui l'y déterminerent. Ceux-ci le firent aparemment sur les représentations d'Adhelard, l'un d'entr'eux, et de Jean, Trésorier de la ville, qui en une occasion aiant entendu notre Historien discourir des vertus de S. Odon, tâcherent de lui persuader qu'il rendroit un grand service à la postérité, s'il vouloit bien en écrire au plûtôt l'histoire.

La Preface qu'il a mise à la tête, et dans l'inscription de laquelle il prend la qualité de Serviteur de J. C. nous paroit fournir des indices, que l'ouvrage a été composé en France. L'Auteur d'une part y insiste particulierement sur le témoignage d'Hildebranne, Prieur de Cluni, sous la direction duquel il n'avoit passé que peu de temps, avant qu'il fît le voiage de Rome, et peut-être avant qu'il eût dessein d'écrire la vie de S. Odon. Ainsi l'on peut juger que ce ne fut qu'après son retour en France, qu'il tira d'Hildebranne les connoissances dont il s'agit. D'un autre côté, Jean s'excusant de ce qu'il ne nomme pas les ancêtres de son Heros, et les autres François avec lesquels il avoit été élevé, il en apporte pour raison qu'étant né en Italie, qu'aiant été élevé dans l'enceinte d'une Eglise, et depuis obligé à vivre dans la retraite en qualité de Moine, il n'avoit pû les connoître. S'il avoit écrit en Italie plûtôt qu'en France, il auroit dit tout naturellement, qu'écrivant dans un païs éloigné, il n'étoit pas à portée de faire de telles perquisitions.

Surius est le premier qui a publié cette vie de S. Odon, mais après en avoir corrigé, abregé, paraphrasé le texte, sous prétexte que son exemplaire étant fort mal écrit, plusieurs endroits lui en avoient paru obscurs. Cette operation passe, comme on le voit, le simple changement de style. Dom Marrier et Duchesne ont ensuite donné le même ouvrage, mais dans son intégrité, et après l'avoir éclairci par des remarques, renvoiées dans l'appendice de l'édition. Dom Mabillon l'a ensuite fait imprimer à son tour sur l'édition précedente, conferée à un ancien manuscrit de l'Abbaïe de S. Corneille de Compiegne. Cette édition merite à juste titre la préference, non seulement pour la beauté du caractere et du papier, et les notes lumineuses, quoique courtes, dont elle est ornée, mais aussi à raison de l'éloge historique du même Saint, qui la précede, et qui répand une lumiere admirable sur l'ouvrage de notre Historien.

p. 186. 199. ′ A la suite, le même Editeur a aussi ajoûté, pour plus grande perfection, l'abregé qu'en fit le Moine Nalgod. ′ Oudin a avancé en deux divers endroits de ses Ecrits, que cet abregé se trouve aussi dans la Bibliotheque de Cluni; mais c'est une méprise manifeste. ′ De cette histoire de S. Odon par Jean son disciple, ont été tirés les actes de S. Adhegrin, que les successeurs de Bollandus ont publiés au second jour de Juillet.

Oud. scri. t. 2. p. 434 | Supp. p. 305.

Boll. 2. Jull. p. 338-340.

Mab. it. ital. p. 123 | Montf. bib. bib. p. 219. 226.

2°. ′ Jean, à l'imitation de S. Odon, son Maître, travailla sur les Morales du Pape S. Gregoire, d'où il tira un recueïl de sentences choisies. Son ouvrage se trouve dans divers manuscrits, nommément dans un de ceux de la Bibliotheque du Montcassin, où il porte pour titre : *Johannis Abbatis opusculum ex Gregorii moralibus defloratum.* Dans les autres il est intitulé : *Johannis Abbatis sententiæ moralium in Job;* ou : *Sententiæ morales Johannis Abbatis super Job.* Que ce Jean Abbé soit le même que le disciple de S. Odon, c'est ce qu'annonce l'Ecrit même, où l'Auteur déclare l'être aussi de la vie de ce Saint. Il a eu soin d'y marquer ses autres ouvrages. Mais ceux qui ont vû le manuscrit ne se sont pas donné la peine de les spécifier; se bornant à nous en donner une notice vague et superficielle.

Pez, anec. t. 5. par. 1. p. 78. 79.

3°. ′ Dom Bernard Pez, en visitant les Bibliotheques de Baviere, a découvert dans celle de l'Abbaïe de Benedictbayrn, un recueïl manuscrit de miracles, dont il n'a jugé à propos d'imprimer que la Préface seule. Le manuscrit lui paroissoit du XII siecle; quoique l'Auteur du recueïl lui semblât être plus ancien de trois à quatre cents ans. Il est nommé Jean, et porte le titre de Prêtre avec la qualité de Moine : ce qui joint à plusieurs expressions de la Preface, qui se lisent presque les mêmes dans celle de la vie de S. Odon, pourroit persuader que ce Recueïl appartient à Jean son disciple. Il n'y auroit que le temps qui n'y conviendroit pas. Mais le terme de Consul, employé dans la Preface en question, montre que l'ouvrage est plûtôt du X siecle, que d'un temps plus éloigné, où ce terme n'étoit pas encore en usage pour signifier un Comte. Quoiqu'il en soit, ce recueïl n'est qu'une traduction latine, faite sur des Historiens Grecs, qui n'avoient pas été encore traduits en latin. L'Historien de S. Odon pouvoit fort bien s'occuper de cette sorte de travail, ′ lui qui emploïoit une partie de son temps à copier simplement les Ecrits des Anciens. Au moins nous apprend-il lui-même, qu'il avoit ainsi copié en faveur des Moines de Salerne, les vies des Peres du desert par Pallade. S'il étoit bien

Mab. act. ib. p. 150. n. 1.

certain que le recueil, dont il s'agit ici, fût de sa façon, l'on y auroit deux circonstances de sa vie, qu'on ne trouve point ailleurs. On sçauroit qu'il auroit été élevé au Sacerdoce, et qu'il auroit vécu jusqu'à un âge fort avancé. ' Ce fut à la sollicitation d'un nommé Pantalée, ou peut-être Pantaléon, que le Traducteur entreprit son travail. Ce nom étant beaucoup moins d'usage en France et en Allemagne, qu'en Italie, où Jean, qui fait le sujet de cet article, avoit ses principales habitudes, on pourroit tirer de-là de quoi appuier le sentiment que nous ouvrons ici touchant l'Auteur de ce recueil. [illegible]

MARQUARD,

ECOLATRE D'EPTERNAC.

' MARQUARD, l'un des plus heureux genies et des plus sçavants hommes de son siecle, embrassa la vie Monastique à l'Abbaïe d'Epternac, au Duché de Luxembourg. Après y avoir fait de bonnes Etudes, il devint lui-même Moderateur de celles des autres, et dirigea l'école du Monastere pendant vingt-trois ans. Il passoit sur-tout pour avoir une profonde intelligence des Livres sacrés. ' Mais il ne se rendit pas moins respectable par sa vertu, que par son grand sçavoir : *vir ingenii doctrina morumque integritate multum venerabilis.* La profession qu'il faisoit de cultiver et enseigner les Letres, et peut-être encore d'autres motifs, ' formerent de grandes liaisons literaires entre lui et Diethelme, célébre Ecolâtre de l'Abbaïe de S. Matthias à Trêves. Celui-ci lui dédia par honneur deux de ses ouvrages, qui ne pouvoient qu'être au goût de Marquard. L'un étoit un traité de l'étude et de l'amour de l'Ecriture Sainte ; l'autre un commentaire sur l'Evangile de S. Matthieu. ' Marquard mourut au mois de Février de l'an 952, et eut pour successeur dans son emploi d'Ecolâtre, Heribert, autre Moine de merite et d'érudition. [illegible] p. [illegible] p. [illegible] p. 96.

Telle est la connoissance que Trithéme nous donne de la personne de Marquard. Mais pour ne rien dissimuler, cet Ecrivain auroit bien pû confondre ici, sinon les temps qui sont déterminés par le Regne de Loüis d'Outremer, dont il fait mention, au moins les Monasteres. De sorte qu'au lieu de quelqu'une des Abbaïes situées dans les Etats de ce Prince, il au-

Mab. an. l. 73. n. 53. ra nommé celle d'Epternac. La raison en est, ' qu'on sçait d'ailleurs que cette Maison étoit alors habitée par des Chanoines, qui vivoient dans un desordre si scandaleux, qu'Otton le Grand vers le milieu de ce siecle, se crut obligé de les en expulser, et de leur substituer des Moines.

Trit. ib. p. 71. Quant aux Ecrits de Marquard, ' Trithéme assure qu'il en composa un nombre considerable, qui étoient des preuves constantes de la fécondité de son esprit. Cependant il ne nous fait connoître en détail que les suivants :

Ibid. 1°. ' Un ouvrage sur les sept Arts liberaux, divisé en autant de traités. On a déja vû paroître sur les rangs grand nombre de gents de Letres, et l'on en verra encore dans la suite venir d'autres, qui ont entrepris le même travail. Mais cela ne doit point paroître surprenant. Ceux qui se mêloient alors d'enseigner les belles Letres, en usoient comme en usent aujourd'hui la plûpart de nos Professeurs de Philosophie et de Theologie. Quoiqu'il y ait une infinité de traités, tant imprimés que manuscrits, sur ces facultés de Literature, presque chacun en fait neantmoins des traités de sa façon, suivant son goût, son genie, et souvent son caprice. Il en étoit de même à l'égard de ceux qui professoient les Arts liberaux, sur-tout en France, depuis le renouvellement des études sous Charlemagne. Ils avoient Donat, Priscien, Capella et leurs premiers Commentateurs. Mais les uns voulant du neuf, les autres esperant de donner quelque chose qui fût plus à la portée de leurs Eleves, on se porta à faire tant de nouveaux traités sur ces mêmes sujets.

Ibid. 2°. ' Marquard écrivit aussi sur la Musique en particulier, dans le même goût à peu près qu'avoient déja fait Aurelien, Moine de Reomé, Remi de S. Germain d'Auxerre et autres. Il s'y attachoit principalement à Boëce, dont son ouvrage n'étoit proprement qu'un Commentaire. Ceux qui l'ont connu, en ont fait beaucoup de cas, et ont cru qu'il meritoit d'être regardé comme un excellent Ecrit, *insigne opus.* L'Auteur qui n'en avoit peut-être pas une idée moins avantageuse, le dédia au roi de France Loüis d'Outremer.

Ibid. 3°. ' On compte encore entre les ouvrages de Marquard, une vie de S. Willibrode, Evêque d'Utrecht, et Patron de l'Abbaïe d'Epternac, écrite en prose et en vers. On a vû que le célebre Alcuin dès la fin du VIII siecle, en avoit composé une en l'un et l'autre genre d'écrire; et il est à croire qu'elle existoit du temps de notre Ecrivain, comme elle existe encore

aujourd'hui. Il n'y avoit donc point de necessité d'entreprendre de nouveau un travail déja executé par une aussi bonne main. Encore moins y avoit-il lieu d'esperer de mieux réussir. On ne nous apprend point au reste, ni par quel motif Marquard se porta neanmoins à cette entreprise, ni de quelle façon il l'executa. Il ne nous est pas possible d'ailleurs d'en juger par nous-mêmes, puisque l'ouvrage ne paroit plus nulle part. Il sembleroit, il est vrai, par les expressions de Trithéme, qui nous annonce cette vie, que l'ouvrage auroit existé de son temps. Mais il y a plus d'apparence, que ce Bibliographe n'en parle que d'après Meginfroi, qu'il fait profession de suivre en presque tous les anciens évenements qu'il rapporte.

4°. C'est apparemment à la même source qu'il a puisé [1] ce qu'il nous apprend des Hymnes, des Proses, des divers répons, ou même Offices entiers, mis en Musique, à l'honneur de plusieurs Saints dont il grossit le Catalogue des ouvrages de notre Ecrivain. Il parle encore, mais seulement en general, de plusieurs autres productions de sa plume, que ni lui Trithéme, ni peut-être aucun autre, n'ont jamais connus. De tous ces écrits de Marquard, aucun que l'on sçache n'est venu jusqu'à nous, quoiqu'il y ait lieu de se consoler de leur perte; la connoissance qu'on en a, sert cependant à montrer le zéle de leur Auteur à enrichir la Republique des Letres.

FRIDEGODE,

HISTORIEN SUPPOSÉ DE S. OUEN.

FRIDEGODE, dont nous n'entreprenons de parler, que pour le dégrader du titre d'Historien de S. Ouen, Evêque de Rouen, dont on l'a decoré, étoit un Moine de Cantorberi en Angleterre, où il fut élevé à l'ordre du Diaconat, sous l'Archevêque S. Odon, vers le milieu de ce siecle. Il composa en vers, à la priere de ce Prélat, la vie de S. Wilfrid, Archevêque d'Yorck, et quelques autres écrits, selon divers Modernes; mais il n'écrivit jamais la vie de S. Ouen de Rouen. Néanmoins [a] Surius, Vossius, Cave, le P. le Comte, Dom Pommeraye, et peut-être d'après eux encore [b] d'autres, l'ont

[illegible]

avancé comme une chose de laquelle il sembleroit qu'il ne soit pas permis de douter. C'est de quoi il auroit fallu donner de bonnes preuves; et c'est ce que personne n'a tenté, et en quoi il auroit été impossible de réussir. Toutes ces autorités, quelque respectables qu'elles soient, sont visiblement suffisantes pour étabir un fait de cette nature, qui d'une part n'est fondé que sur une fausse supposition, et se trouve d'ailleurs démenti par la verité de l'histoire.

Sur. ib. L'opinion que nous combattons ici, n'a d'autre source que dans la licence de Surius. ' Cet Agiographe aïant découvert dans un ancien manuscrit une vie de S. Oüen, Evêque de Roüen, laquelle de son propre aveu, étoit sans aucun nom d'Auteur, s'émancipa en la publiant, de lui faire porter celui de Fridegode, Diacre de S. Odon, qui l'écrivit, ajoûte-t-il, en 956. Ce sèntiment une fois avancé par un Auteur du mérite de Surius, a été suivi sans examen par d'autres Ecrivains posterieurs. Que cette vie au reste publiée par Surius, ' soit la production d'un Auteur Anonyme, c'est ce qui est constaté par trois autres anciens [1] manuscrits, sur lesquels les sçavants Continuateurs de Bollandus l'ont donnée à leur tour dans leur grande Collection. (Boll. 24. Aug. p. 810. 1.)

La grande curiosité, seroit de sçavoir par quel motif, ou sur quel indice, Surius s'est porté à attribuer cette vie à Fridegode, plûtôt qu'à tout autre Auteur connu. S'il est permis d'avancer une conjecture qui n'est pas sans fondement, il paroît qu'il n'y a été déterminé, que sur ce qu'il a vû, que les Bibliographes modernes d'Angleterre, dont l'autorité auroit souvent besoin de garant, disent que Fridegode composa la vie de S. Owin ' auquel Ferrarius donne le nom d'*Odoënus*, qui est presque le même que le nom Latin de S. Oüen de Roüen, *Audoënus*. (4. Mar. p. 313. n. 9.) Mais outre que la qualité de Moine que porte S. Owin dans ces Bibliographes, devoit empêcher Surius de le confondre avec le S. Evêque de Roüen, qui ne le fut jamais, il devoit encore être retenu par un autre endroit frappant. C'est que la vie prétenduë de S. Owin ' qu'on attribue à Fridegode, étoit en vers héroïques, et que celle qu'a publiée Surius est en prose. (24. Aug. p. 795. n. 7-9.) Nous disons, vie prétendue; parce qu'elle n'a jamais existé

1 ' Il se trouve à la vérité dans la Bibliothéque de S. Evroul en Normandie, un manuscrit de cette vie de S. Oüen avec le nom de Fridegode; mais il est hors de doute que ce nom y a été ajoûté par une main recente. ' Il y en a un autre dans la Bibliothéque de Jumiéges, qui est sans nom d'Auteur, comme ceux de Surius et des Bollandistes. (Montf. Bib. bib. p. 1271. 2. — p. 1213. 1214.)

qu'en idée. Guillaume de Malmesbury, qui donne une notice de celle de S. Wilfrid, comme l'ouvrage de Fridegode, ne dit pas un mot de celle de S. Oüen;[a] et les laborieux Bollandistes avec toute leur sagacité n'en ont pû rien découvrir. De sorte qu'ils ont été obligés de recourir à des monumens étrangers, pour l'histoire de ce S. Moine de [illegible] en Angleterre. [illegible]

Il seroit inutile d'alleguer[b] pour éluder la force de ces raisons, qu'il y a réellement une vie en vers de S. Oüen de Rouen, et qu'elle pourroit bien être de la façon de Fridegode. Cette vie existe à la verité, mais elle lui est posterieure de plus de cent ans, puisqu'elle appartient à Thierri, Moine de S. Oüen à la fin du XI siecle. [illegible]

[c]Dom Pommeraye sentant le foible de l'opinion que nous venons de détruire, a tenté de prendre un milieu, en supposant qu'il y auroit eu deux Ecrivains du nom de Fridegode; l'un Moine de S. [illegible] de Cantorberi, et Auteur de la vie de S. Wilfrid, l'autre Moine de S. Oüen de Rouen, et Auteur de la vie du S. Evêque de ce nom. Et pour appuyer sa supposition, il soûtient que Surius a mal exprimé la qualité de ce dernier Auteur. Qu'au lieu de le qualifier Moine ou Diacre de S. Oüen, il devoit le nommer Moine de S. Oüen. Mais cette nouvelle supposition n'a rien de plus réel que celle de Surius; et ce n'est point par un tour d'imagination, qu'on réussira à la réaliser. Pour établir en France, soit au X siecle, ou en tout autre, un Auteur du nom de Fridegode, il faudroit quelque monument de la force à peu près de celui qui en établit un en Angleterre. Aussi Dom Pommeraye semble-t-il avoir reconnu lui-même, que son sentiment n'étoit pas soûtenable. En effet, après l'avoir ouvert, il laisse aussitôt la chose problematique, disant le pour en un endroit, et le contraire en un autre.

Une derniere preuve bien solide, que cette vie de S. Oüen publiée par Surius, ne peut être l'ouvrage de Fridegode, c'est que son veritable Auteur a plus de cent ans d'antiquité au-dessus de cet Ecrivain Anglois. Il appartient par consequent au IX siecle, dans l'histoire duquel nous en aurions dû rendre compte. Mais pour le faire avec quelque exactitude, il auroit fallu avoir son écrit dans sa pureté, tel que les doctes successeurs de Bollandus nous l'ont donné depuis peu. Nous allons suppléer ici à ce que nous en aurions dû dire là.

Il ne faut que lire cette vie ou legende, avec une médiocre

attention, pour se convaincre qu'elle a été faite avant les ravages des Normans, dont il n'y est pas dit un seul mot, quoique le sujet l'exigeât nécessairement. ' C'est ce que prouve seule l'addition faite après coup à cette Legende, suivant la derniere édition de l'ouvrage : addition qui manquoit dans le manuscrit de Surius, et qui ne se lit pas dans son imprimé. Il y est marqué que le corps de S. Oüen avoit reposé dans l'église où il avoit été mis peu de temps après la mort du Saint, l'espace de cent soixante-deux ans, jusqu'à ce qu'au mois de May de l'année 842 les Normans s'étant emparés de la ville de Roüen, et brûlé le Monastere où étoit ce sacré dépôt, on fut obligé de le transporter en un autre endroit, ' comme le raconte un autre Ecrivain posterieur. Au contraire ' l'Auteur de la Legende parlant de l'église où furent déposées les Reliques du S. Evèque, dit expressément qu'elles y reposoient en paix, et fait ensuite la description de cette église, qui est celle de S. Oüen : *Denique ipsa ecclesia, in qua sancta membra in pace requiescunt, etc.* Il est donc constant, que cet Auteur écrivoit avant l'incendie de cette église, et la translation du corps de S. Oüen, à laquelle cet incendie donna occasion, et par consequent dès les premieres années du IX siecle. C'est ce que prouve encore la sorte de Chronologie dont il se sert, en comptant les années par celles des regnes de nos Rois.

Boll. 24. Aug. p. 819. n. 46.

p. 1. 820. 1.

p. 818. n. 41.

Pour ce qui est de la personne de notre Anonyme, on s'apperçoit par ce qu'il dit de l'Abbaïe de S. Oüen, qu'il en étoit Moine. Il est au moins vrai, ' qu'il honoroit le Saint comme son Patron, et qu'il paroît avoir fait son écrit pour servir à l'Office du jour de sa Fête. ' Il écrivoit à Roüen même, comme le montrent les expressions qu'il emploïe en renvoyant aux archives de la Ville, ceux qui en voudroient sçavoir plus qu'il n'en dit : *Illius vero civitatis scrinia.* Cet Auteur avoit de l'érudition, de la pieté, du talent pour écrire. ' En parlant toutefois de l'héresie des Monothélites, il la confond avec celle des Eutychiens, dont elle n'étoit qu'une branche. On lui reproche aussi de l'inexactitude dans sa Chronologie, ce qui est assés ordinaire aux Ecrivains des Legendes, lorsque sur-tout ils se trouvent éloignés des évenements qu'ils rapportent. Le nôtre cependant ne l'étoit du temps de la mort de S. Oüen, que d'environ cent trente à cent quarante ans. Son style est bon pour ce temps-là; quoiqu'il s'y rencontre souvent des rimes et des consonances.

p. 819. n. 41.

n. 42

p. 814. n. 20.

Du reste, il n'a fait que suivre, paraphraser et augmenter la premiere histoire du Saint Evêque, de laquelle nous avons rendu compte dans notre X volume. Il le dissimule neantmoins; et bien qu'il cite plusieurs monuments, ausquels il renvoie ses Lecteurs, il ne dit pas un mot de cette histoire. Il n'en est pas moins certain qu'il l'avoit sous les yeux. Il en suit l'ordre, en repete les évenements avec la plupart de leurs circonstances, et en copie souvent les expressions, principalement sur la fin. On ne voit point, après tout, qu'il ait eu d'autre raison d'entreprendre ce travail, sinon, parce que la premiere ne lui paroissoit trop courte. On en juge ainsi, par l'affectation perpetuelle qu'il a de l'augmenter. Ce qu'il y dit de plus, il l'avoit apparemment puisé dans les monuments ausquels il renvoie.

Surius est le premier qui a publié cet ouvrage. Mais à la licence qu'il s'est donnée de lui faire porter le nom de Fridegode, il a encore joint celle d'en changer le style, et d'en abreger la narration. Les continuateurs de Bollandus l'ayant depuis trouvé dans trois anciens manuscrits, lui ont rendu sa premiere integrité. Ils l'ont placé fort naturellement à la suite de la premiere histoire de S. Ouen, où il est accompagné de sçavantes notes historiques et critiques, sans compter les autres éclaircissements qu'ils donnent sur ce sujet dans leurs observations préliminaires. M. Arnaud d'Andilly a fait une traduction Françoise de l'écrit de nôtre Anonyme, tel qu'il est imprimé dans Surius, et l'a inserée dans ses Vies des Saints illustres.

GERARD,

DOYEN DE S. MEDARD DE SOISSONS.

GERARD, qui fait le sujet de cet article, n'a été connu jusqu'ici, que par la preface d'un de ses écrits, et le titre de Doien de S. Medard de Soissons. Il y a toute apparence que ce fut au même endroit qu'il se consacra à Dieu en embrassant la vie monastique. Cette Abbaïe eut alors le même sort qu'une infinité d'autres, qui étant tombées entre les mains d'Abbés non reguliers, étoient gouvernées par des Doiens ou Prévôts, qu'on nommoit quelquefois *Proabbates*, comme tenant la place des Abbés. S. Medard avoit été gouverné de la

sorte avant Gerard, au moins par deux autres Doïens : Ingranne et Foulcaire ou Foucher, qui furent l'un et l'autre élevés à l'Episcopat, le premier en 932 sur le siege de Laon, l'autre en 954 sur celui de Noïon. ' Dom Mabillon avoit d'abord cru, que Gerard avoit succedé à Ingranne dans l'office de Doïen : ' mais il s'est ensuite déterminé pour Foulcaire. Ce ne fut donc qu'en 954, que Gerard se vit revêtu de cette dignité. Il étoit deja vieux ; puisque dans un de ses écrits composé peu de temps après, ' il dit qu'il se trouvoit si caduc, qu'il attendoit continuellement sa derniere heure. Le soin qu'il étoit obligé de prendre de sa Communauté, n'empêchoit point qu'il ne donnât du temps à l'étude; et quoiqu'on ne reconnoisse qu'un seul ouvrage de sa façon, nous croïons avoir des preuves, qu'il en composa plusieurs.

p. 110 | an. l. 43. n. 32.

an. l. 45. n. 71.

an. ib. p. 109.

1°. Il travailla à une nouvelle vie de S. Romain, Evêque de Roüen, mort en 639. ' Il nous apprend lui-même à quelle occasion il l'entreprit. Il avoit une niece Religieuse à Nôtre-Dame de Soissons, qui aïant reçu d'un Clerc du diocèse la vie de ce S. Evêque, écrite en prose et en vers, en fit present à Gerard. La nouvelle de cette découverte ne tarda pas d'aller jusqu'à Hugues, Archevêque de Roüen, qui pria Gerard de lui communiquer ces deux pieces. Le Doïen trouvant le manuscrit de celle qui étoit en prose trop usé à cause de son antiquité, composa une nouvelle vie sur le modéle de celle qu'il contenoit, et envoïa à Hugues son nouvel ouvrage, avec l'ancienne vie en vers, de laquelle nous avons rendu compte à la page 73 de notre IV volume.

p. 107. 108.

On ne doit pas attendre de nous la même chose à l'égard de l'écrit de Gerard. Il n'est pas possible de satisfaire nos Lecteurs sur la maniere dont il l'executa. Pour en juger sainement, il faudroit avoir en main, et l'ancienne vie sur laquelle il travailla, et la nouvelle qu'il fit sur son modéle. La premiere est perduë, et n'est point ' la même que celle qui a été publiée par Nicolas Rigault, comme l'a pensé Dom Mabillon. Quant à l'ouvrage de Gerard, on n'a pas jugé à propos d'en imprimer ' que l'épître dedicatoire à l'Archevêque de Roüen, avec les premiers mots du corps de la piece, et autant de la Preface. Comme il est cependant plus ancien d'environ deux cents ans, que la vie du même S. Romain écrite par Fulbert, Archevêque de Roüen, et la même dont Rigault a fait present au public, peut-être merite-t-il la préference. Il est au moins vrai, qu'il a l'avan-

p. 112.

p. 107-109.

tage d'avoir été fait par la vie originale du Saint, et peut-être a-t-il encore celui d'avoir servi de modèle à l'écrit de Fulbert.

L'inscription de l'Épître de Gerard est remarquable par sa singularité. Il s'y qualifie vénérable Pere des Chanoines par la grace de Dieu: *Gerardus, gratia Dei, venerabilis Pater Canonicorum.* Il peut au reste n'emploïer ici le terme de venerable qu'à raison du grand âge où il étoit alors. Il finit son épître par trois vers léonins, dans lesquels il fait des vœux de prosperité à l'Archevêque, et ensuite aussi à son Chapitre et aux Moines de S. Ouen, aux prieres desquels il supplie le Prélat de vouloir bien le recommander.

2°. Dom Martene et Dom Durand nous ont donné une vie de S. Remi, autre Archevêque de Rouen, mort en 771, dans laquelle nous découvrons plusieurs caracteres qui conviennent à Gerard, et qui nous paroissent suffisants pour la lui attribuer. 1°. Il n'y a qu'à la lire pour s'appercevoir que c'est l'ouvrage d'un Moine. C'est ce que prouve sur-tout la maniere avantageuse, dont il y est parlé de S. Benoît et de l'Ordre Monastique. 2°. L'Auteur paroît aussi clairement avoir été de l'Abbaïe de S. Medard de Soissons. Il finit son écrit, qu'il semble avoir entrepris en partie à ce dessein, pour nous apprendre que le corps du S. Evêque avoit été transferé dans ce Monastere, et qu'on l'y conservoit avec veneration. C'est en consequence de la possession où son Eglise étoit de ce sacré dépôt, que dans la preface de son écrit, il le qualifie notre S. Prélat. 3°. Il étoit convenable, et même de l'usage commun de ce temps-là, comme on l'a vû, que l'Abbaïe de S. Medard, se trouvant depuis plus d'un siecle dépositaire de ces SS. Reliques, eût connoissance de l'histoire du Saint dont elles étoient. 4°. Il est visible que l'écrit en question fut fait assez long-temps après la translation dont on vient de parler, et avant que le S. Corps fût reporté à Rouen, ce qui n'arriva qu'en 1090. L'époque de sa translation à S. Medard est aisée à fixer. Elle n'est autre que la prise de Rouen par les Normans en 841. On fut obligé de porter au loin les Reliques des Saints, pour les soustraire à la fureur de ces barbares. Le temps auquel cet ouvrage a été fait convient donc parfaitement au temps où florissoit Gerard Doïen de S. Medard. 5°. On ne peut pas à la verité beaucoup appuier sur la conformité de style, en faveur du sentiment que nous établissons, parce qu'on n'a d'imprimé qu'un morceau des écrits

de Gerard. Mais on peut au moins assurer, qu'entre ce morceau et la vie dont il s'agit ici, il n'y a point de difference assés marquée, pour y former une objection raisonnable.

Mart. ib. p. 1665.

Cette vie est courte, mais bien écrite pour le temps. Une des principales causes de sa brieveté, ' c'est que l'Auteur n'avoit, comme il s'en plaint lui-même, que des traditions orales pour la composer; et ces traditions n'étoient pas fort nombreuses à Soissons. Si l'ouvrage avoit été fait à Roüen, où l'on devoit être plus instruit de l'histoire de S. Remi, l'Auteur auroit eu plus de secours. A cinq ou six évenements près, la naissance, l'éducation du S. Evêque, son élevation à l'Episcopat, son voyage à Fleuri avec son frere Carloman, sa mort et la translation de son corps à S. Medard, le reste de la piece n'est que des lieux communs. Encore les évenements qu'on vient de nommer, n'y sont-ils touchés que succinctement. ' Il n'y a que le voïage de Fleuri à l'occasion des Reliques de S. Benoît que les Italiens repetoient, qui y soit détaillé. Notre Ecrivain y fait à ce sujet une digression touchant le Prince Carloman, devenu Moine du Mont-Cassin, à laquelle il s'arrête volontiers. ' Cette vie avoit échappé aux recherches du laborieux Bollandus, qui pour y suppléer, a été obligé d'avoir recours à des monuments étrangers.

p. 1668. 1669.

Boll. 19. Jan. p. 235. 236.

Mab. ib. p. 427. 428. 435 | an. l. 45. n. 71.

3°. ' On voit encore aujourd'hui dans les caveaux de l'Eglise de S. Medard à Soissons, une pierre où se lit, quoiqu'avec peine, l'épitaphe de la Reine Ogive ou Ethgive en cinq grands vers qui ne sont pas absolument mauvais pour le siecle. Comme cette princesse, d'abord femme de Charles le Simple, et en seconde nopces d'Heribert, Comte de Troyes, fut enterrée à S. Medard du temps de Gerard, son épitaphe pourroit fort bien être de la façon de ce Doïen, qui se mêloit quelquefois de poësie, comme on le voit par la fin de son épître à Hugues Archevêque de Roüen.

ATTON,

EVEQUE DE VERCEIL.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

ATTON, dont nous entreprenons l'éloge, fut l'un des plus sçavans et des plus zélés Evêques de son siècle. Il étoit fils du Vicomte Aldegaire, ou Adalgaire, et par conséquent François de Nation, ce titre n'étant point encore passé ni en Italie, ni en Allemagne. Ce n'est point au reste hazarder une pure conjecture que d'entreprendre de revendiquer à la France cet illustre Prélat. Non seulement le titre de Vicomte, en ce temps-là, suppose un François, mais encore les noms d'Adalgaire et d'Atton, si communs alors en France, annoncent la même chose. Atton lui-même, établi en Lombardie, ne s'y regardoit que comme un régnicole, et regardoit de même Azzon, autre François, Evêque de Come dans le même pays. C'est pour la même raison que le premier écrivant à l'autre, lui cite la Loi Salique, qui faisoit autorité entre-eux, mais qui n'en avoit point chés les étrangers. Il viendra encore dans la suite quelques autres traits historiques à l'appui de nôtre sentiment. Ceux-ci suffisent pour en conclure qu'Atton fut un de ces François que Hugues, auparavant Comte d'Arles, devenu Roi d'Italie en 926, plaça plus qu'il lui fut possible, dans les Evêchés de sa nouvelle conquête; afin qu'au moïen de la fidélité de ces Evêques de sa nation, il pût acquerir et se conserver celle des Italiens, ses nouveaux Sujets. Politique raffinée, dont les Rois de Germanie, devenus Maîtres de l'Italie en qualité d'Empereurs d'Occident, hériterent dans la suite, et suivirent le modele. De sorte qu'en 1024, à la mort de l'Empereur Henri II, la plûpart des Evêques d'Italie se trouvoient Allemans.

[illegible]

On est mieux instruit de la conduite d'Atton dans l'Episcopat,
Ugh. ib. p. 1061. que du temps auquel il y entra. ' L'on a cependant des preuves qu'il étoit Evêque au moins avant le mois d'Août 945. Il en remplit tous les devoirs avec une exactitude, qui avoit alors
Atto.ep.11.p.133. peu d'imitateurs, sur-tout en Italie. ' Aïant pris pour modéle la conduite des grands Evêques de l'antiquité, il la copia parfai-
capit. c. 2. tement. ' A leur exemple, s'il se regardoit comme un des successeurs des Apôtres, il regardoit ses Prêtres, comme tenant la place des 72 Disciples, et les honoroit en cette qualité. Il
ep. 8. avoit pour eux tant de véneration, ' qu'en leur écrivant, il leur donnoit quelquefois le titre, qui depuis a été reservé aux seuls Souverains Pontifes. On ne nous apprend point quelle avoit
capit. c. 3. 97. été son éducation; ' mais il fit voir par le soin qu'il prit de bannir l'ignorance de son Clergé, et par les instructions lumineuses qu'il ne cessa de lui donner, qu'il avoit fait de fort bonnes études. Il ne se borna pas, ce zelé Pasteur, à lui communiquer les connoissances les plus essentielles pour s'acquitter des fonctions du
c. 100. p. 38-43. sacré ministere; ' il voulut aussi qu'il prît quelque teinture de la critique, afin de se mettre en état de discerner les bons des mauvais livres. L'attention qu'il avoit à instruire ses Clercs dans la
c. 5. 6. 36. 37. 41-50. doctrine convenable à des Ecclesiastiques, ' il l'apportoit à les former aux bonnes mœurs. Intrepide à leur annoncer les grandes
ep. 9. 10. verités du salut, ' il l'étoit encore à les reprendre des vices ausquels ils se laissoient aller.

Après l'instruction du Clergé, Atton n'eut rien plus à cœur
ep. 2-4. que d'instruire son peuple. ' Il sçavoit qu'il y regnoit une espece de passion pour les Augures, les pronostics et les autres superstitions semblables; il n'eut point de repos qu'il ne fût venu à bout, sinon de les extirper, au moins de les faire cesser pour
ep. 3. un temps. ' Il declare lui-même qu'il n'avoit point de plus grande joie, que de voir les fidéles confiés à ses soins, attachés à la doctrine des Peres, et attentifs à la suivre dans la pratique: comme il ne pouvoit point sentir de plus vive douleur que de les voir s'en écarter.

ep. 6. 7. 11. Quelque éclairé que fût ce sçavant Prélat, ' il se défioit néantmoins de ses propres lumieres, et avoit recours à celles des autres dans les moindres difficultés. Non-seulement il consultoit ses Collégues dans l'Episcopat; mais il s'adressoit même quelquefois à des Prêtres et à de simples Diacres. A ces excellen-
ep. 11. p. 133-137. tes maximes il en joignoit une autre, ' qui étoit encore des bons Evêques de l'antiquité. Il vouloit qu'on fût soûmis et fidéle à

son Prince, quelque méchant et vicieux qu'il pût être; qu'on priât pour sa prosperité et celle de ses Etats; et il le pratiquoit lui-même. Valdon, Evêque de Côme, ayant été un des premiers qui se revolterent contre Berenger II et Adalbert son fils, qui avoient usurpé le royaume d'Italie, et qui le regissoient en tyrans, Atton écrivit à ce Prélat une belle et grande lettre, pour le rappeller à son serment de fidelité, et l'engager à rentrer dans le devoir. Que s'il arrivoit cependant, que le Prince se portât à imposer au Clergé un nouveau joug, il étoit dans le sentiment qu'on ne devoit pas s'y prêter, avant que d'avoir pris l'avis du Pape et des plus sages Evêques.

Un Prélat de ce caractere ne pouvoit qu'être cher à ses Souverains. C'est apparemment de leur faveur et liberalité, qu'il tenoit les biens qu'il legua à sa mort à son Eglise de Verceil. Lothaire, fils et successeur du roi Hugues, le choisit pour un de ses Conseillers, avec Manassé, qui du Siege Metropolitain d'Arles, étoit passé à celui de Milan. Il est vrai que le texte du monument d'où nous tirons ce fait, porte Azton; mais il est hors de doute que la leçon est vicieuse, et qu'il faut lire Atton. Fait au reste qui peut servir à appuyer le sentiment déja établi, qu'Atton étoit François. Sa grande reputation pouvoit bien lui attirer la confiance du Prince; mais la qualité de compatriote, tel qu'étoit aussi Manassé, y entra pour beaucoup. Les Princes regnants ne furent pas les seuls qui rendirent justice au mérite d'Atton. Il étoit si generalement reconnu, que ceux qui lui écrivoient, manquoient de termes, quoiqu'ils employassent les plus magnifiques, pour exprimer la haute idée qu'ils en avoient. On ignore le temps précis de la mort de ce grand Evêque. On peut cependant juger, qu'il ne vivoit pas au-delà de 960, puisque dès l'année suivante il avoit Ingon pour successeur.

§ II.

SES ECRITS.

Les écrits d'Atton ont été longtemps cachés dans l'obscurité des Bibliotheques, sans être connus du public. Ce ne fut qu'au dernier siecle qu'on les lui communiqua, par les

[illegible]

soins de Dom Jean Bona, alors Abbé General de la Congregation reformée de S. Bernard, et depuis Cardinal. Ce sçavant Abbé aussi zelé pour avancer les études des autres, qu'appliqué à enrichir l'Eglise de ses propres ouvrages, se donna la peine de faire copier ceux d'Atton, qui se trouvent dans un manuscrit du Vatican, et les envoïa à Dom Luc d'Acheri. Celui-ci les fit imprimer peu de temps après, à la tête du VIII volume de son Spicilege, qui parut à Paris en 1668. Malheureusement l'édition est pleine de lacunes. Le manuscrit aïant été gâté par les injures du temps, et peut-être la négligence des hommes, on n'a pu le lire en quantité d'endroits. On esperoit de remedier à ces défauts, au moïen d'un manuscrit de l'église de Verceil, qui contient les mêmes ouvrages. Mais quelques mouvements que se soit donnés l'Editeur pour en avoir communication, jusqu'à interposer le credit de personnes du premier rang, il n'a pas été possible de flechir MM. les Chanoines à rendre ce service au public. ' Ils ne furent pas plus touchés dans la suite de la presence et des prieres de Dom Mabillon. De sorte que jusqu'ici ils sont demeurés insensibles à l'honneur qu'on vouloit faire à leur propre Eglise, et à un de leurs plus grands Evêques. Cette insensibilité est même cause que l'on ne connoît quelques-uns des écrits d'Atton, que par le titre seul. Entre ceux qui sont imprimés il y a :

Mab. it. ital p. 10.

1°. ' Des Statuts, ou Reglements de discipline pour son diocèse, plus connus alors sous le titre de Capitulaire, qu'ils portent en tête. Ils sont divisés en cent chapitres ou sections, et tirés des anciens Conciles, des Decretales des Papes, tant fausses que veritables, des capitulaires d'autres Evêques des siecles précedents, mais principalement de celui de Theodulfe d'Orleans, que nôtre Prelat copie dès l'entrée du sien.

Spic. ib. p. 1-43.

Quoiqu'il n'y ait presque rien mis de son propre fonds, ce Capitulaire sert néantmoins à faire voir quel étoit le zele d'Atton pour l'établissement et le maintien du bon ordre. Il y a du choix dans les differentes matieres qu'il y a fait entrer. ' Il y insiste en particulier sur l'instruction du Clergé, et tâche d'en bannir l'ignorance, qui est, dit-il, la mere de toutes les erreurs. Entre les moïens qu'il prescrit pour l'éviter, ' il recommande la tenuë des conferences au premier jour de chaque mois. Il en avoit vû l'usage déja établi dans l'Eglise de France, et en connoissoit toute l'utilité. Outre ce qu'il dit en faveur de l'instruction du peuple, dans les endroits où il parle de celle du Clergé, ' il en

c. 3. 4. 57. 65. 100.

c. 29.

c. 59. 96. 97.

traite encore dans plusieurs autres chapitres. Il n'oublie pas les petites Ecoles, dont il prescrit l'établissement sur le même pied et dans les mêmes termes que Theodulfe d'Orleans. Il finit ce long Capitulaire, par le decret entier du Pape S. Gelase touchant les livres apocryphes, ou approuvés dans l'Eglise. En prescrivant aux Prêtres la conduite qu'ils doivent tenir envers les Pénitents, notre Prélat se sert du terme de Cardinaux pour signifier les Prêtres de sa Cathédrale, ce que nous croyons devoir remarquer. *Cardinalibus prius Sedis interim suggeratur.*

2°. Un autre ouvrage d'Atton, et celui où il se trouve plus de lacunes, est un traité des souffrances de l'Eglise, *De pressuris ecclesiasticis.* L'Auteur l'a divisé en trois parties, et montre par l'usage presque perpetuel qu'il y fait des Livres sacrés, et la justesse de leur application, qu'il en avoit une grande intelligence. Dans la premiere partie, qui est intitulée, des jugements des Evêques, il établit d'abord pour maxime constante, que les souffrances aiant été prédites à l'Eglise, elle n'en manquera jamais, non-seulement de la part des étrangers, mais de la part même de ceux qui sont dans son sein : *Nec deerunt ei persecutores fidelium.* Il passe ensuite à relever divers abus qui s'étoient glissés dans les jugements des Evêques. Il combat en particulier le serment et le duel, qu'on exigeoit des Evêques accusés, pour se justifier au défaut de preuves. Ce n'est pas qu'on obligeât les Evêques à se battre en personne, mais seulement à donner un champion qui se battoit en leur nom. Plaisante justification, qui dépendoit de la valeur ou de l'adresse d'un homme, et qui ne se pouvoit faire que par l'effusion du sang, et par consequent en commettant un vrai crime, pour se décharger d'une accusation le plus souvent fausse. Notre Prélat veut donc que les jugements se rendent suivant les regles, et que la correction des Ecclesiastiques se fasse par le ministere des Evêques. Il soûtient qu'il n'appartient qu'à ceux-ci de les juger, et que les laïcs ne doivent s'en mêler qu'à leur priere.

Atton emploie la seconde partie de son ouvrage à traiter des ordinations des Evêques. Ce morceau est interessant, curieux, bien touché, et merite d'être lû. L'Auteur y pose d'abord pour principe, que les Ordinations faites selon les Canons, doivent être regardées comme venant de Dieu même. Mais il se plaint amerement de ce que ces saintes regles étoient alors violées en plusieurs manieres, tant de la part des Princes, que

de celle des parents. Le détail de ces abus, dans lequel entre ici Atton, regarde encore d'autres siecles que le sien. Après les avoir exposés d'une maniere pathetique, il touche quelques-uns des fâcheux inconvenients qu'ils attirent après eux, autant qu'ils ont rapport à son dessein general.

p. 90-98. ' Enfin la troisiéme et derniere partie du traité, roule sur les biens des Eglises. Atton s'y arrête particulierement à déplorer ce qui se pratiquoit à la mort, ou à l'expulsion d'un Evêque. Au lieu que les biens de son Eglise devoient être précieusement conservés par de fidéles œconomes, jusqu'à l'ordination de son Successeur, ils étoient abandonnés au pillage à des Laïcs. Il montre qu'il y avoit autant de mal à les piller alors, que si on l'avoit fait du vivant de l'Evêque. Notre Auteur dans tout ce traité, apporte souvent en preuve les fausses Decretales, dont il ne connoissoit pas la supposition, malgré les grandes connoissances qu'il avoit d'ailleurs.

p. 99-137. 3°. ' Il y a aussi d'Atton un recueïl de Letres au nombre de onze. Mais la sixiéme et la septiéme ne lui appartiennent, qu'en tant qu'elles lui sont adressées : l'une par un Gunzon, Diacre de l'Eglise de Novare, l'autre par un Prêtre de celle de Milan, nommé Ambroise. Il y en a cinq qui sont des Letres pastorales. Les trois premieres, c'est-à-dire, la seconde et les deux suivantes du recueïl, sont adressées à tous les Fidéles du diocèse de Verceil, et tendent à les détourner de diverses superstitions, ausquelles ils étoient attachés. Atton adresse les deux autres, qui sont la neuviéme et la dixiéme, à tous ses Prêtres et les autres Clercs inférieurs, et y combat vigoureusement l'incontinence des Ministres de l'Autel, et toutes ses suites.

p. 99-110. ' La premiere et la plus longue, comme la plus interessante de toutes, est adressée à Valdon, Evêque de Come. L'Auteur y prouve par grand nombre de passages de l'Ecriture, des Conciles et des Peres, ausquels il joint quelques raisonnements, l'obligation indispensable d'obéïr à son Prince, de quelque caractere qu'il puisse être. Doctrine qu'il met au rang des devoirs
p. 113-120. des Evêques. ' La cinquiéme letre est écrite à Azon, autre Evêque de Come, mais avant Valdon, ce qui fait voir qu'on n'a point suivi l'ordre chronologique dans le recueïl. Notre Prelat y établit, qu'un filleul ne peut épouser la fille de son parrain, à cause de l'adoption spirituelle : à quoi il applique ce que les Loix disent de l'adoption civile. On voit ici qu'Atton avoit étudié le Droit civil, comme la Théologie. Il cite les Institutes,

le Code, les Novelles, les Loix des Lombards et celles des Francs. Dans la huitième, qui est fort longue, il donne à Ambroise, Prêtre de Milan, les éclaircissemens qu'il lui avoit demandés sur les noms de Prêtresse et Diaconesse dont parlent les anciens Canons des Conciles. Atton adresse sa onzième lettre, la derniere du recueil, à ses Collegues dans l'Episcopat, pour leur demander leur avis, sur ce qui se présentoit alors à faire. Il s'agissoit des Otages que Berenger et Adalbert, son fils, qui gouvernoient plutôt en tyrans qu'en Rois, demandoient aux Evêques pour s'assurer de leur fidélité.

4°. Outre ces ouvrages imprimés d'Atton, le manuscrit du Vatican contient encore dix-sept Sermons de nôtre sçavant Evêque à son peuple. Mais il n'a pas été possible par les raisons déja alleguées, ni de les lire, ni de les tirer du manuscrit de l'Eglise de Verceil, pour les donner au public. On peut raisonnablement supposer, que ces sermons, non plus que les Lettres dont on vient de donner une notice, ne sont pas les seules productions en ce genre de la plume d'Atton, et qu'il s'en est perdu beaucoup d'autres.

5°. Dans le même manuscrit du Vatican se trouve aussi un autre ouvrage de notre Prelat, accompagné de scholies, qu'on nous annonce sous le titre de *Polyptique*, et qu'il a intitulé lui-même *Perpendicule*. Suivant l'idée qu'on nous en donne, il paroit que c'est une espece d'instruction pour ceux qui sont chargés du ministere de la parole, afin de les mettre au fait de ce qu'il convient de reprendre pour faire éviter le vice, et ce qu'il faut établir pour porter à la pratique de la vertu. Mais il n'y a pas eu moyen de déchiffrer cet écrit, non plus que les Sermons.

Quelque succincts que nous ayons été en remarques sur les écrits d'Atton, le peu que nous en avons dit est suffisant pour en faire connoître la nature et le mérite. On y peut apprendre beaucoup de points de discipline alors en usage. L'Auteur y a suivi le goût de son siecle et du précedent, suivant lequel ceux qui entreprenoient d'écrire sur des matieres ecclésiastiques, ne faisoient presque qu'extraire et copier ceux qui en avoient déja traité avant eux. Le style d'Atton est vif, aisé, naturel; et l'on peut assurer qu'il n'y a point d'écrits de tout ce siecle, où il se trouve plus de clarté et de pureté. Il emploïe cependant quelquefois au passif le verbe déponent *prosequor*.

GUI,

Evêque d'Auxerre,

ET AUTRES ECRIVAINS.

Lab. bib. nov. t. 1. p. 444. 445.

' Gui nâquit au diocése de Sens quelques années avant la fin du IX siecle. Son pere se nommoit Boson, et sa mere Abigal. Dès sa plus tendre enfance il fut mis à la Cathédrale d'Auxerre, où il fut instruit dans les Letres divines et humaines, et ensuite aggregé au Clergé de cette Eglise. ' Il s'y vit depuis élevé à la dignité d'Archidiacre, et il semble qu'il l'étoit déja, lorsqu'il passa au service du Roi Raoul et de la Reine Emme, apparemment en qualité de leur Chapelain. Waldric, ou Gaudri, Evêque d'Auxerre étant mort le vingt-uniéme d'Avril 933, le Clergé et le peuple à la priere du Roi, élurent à sa place l'Archidiacre Gui, qui fut ordonné le dix-neuviéme de Mai [1] de la même année. ' Dans l'éloge qu'on nous a laissé de son gouvernement, on loue principalement le soin qu'il prit de revendiquer à son Eglise les biens qu'on lui avoit enlevés, de rétablir et décorer le vaisseau de sa Cathédrale. ' On ne dit pas si ce fut à titre d'ami ou de sçavant, qu'Hebert Comte de Vermandois lui confia l'instruction de Hugues l'un de ses fils, pourvû de l'Archevêché de Reims dès son enfance. L'Episcopat de Gui ne fut que de vingt-sept ans, six mois et dix-neuf jours, ' étant mort le sixiéme de Janvier 961. L'Historien des Evêques d'Auxerre ne laisse pas d'en compter vingt-neuf. Mais ou il y a faute dans son texte, ou il ne se soûtient pas dans sa propre supputation.

p. 445 | Flod. chr. an. 933. p. 601.

Lab. ib. p. 445. 446.

Mab. an. l. 46. n. 48 | Flod. l. 4. c. 28.

Lab. ib. p. 446 | Flod. ib. an. 961. p. 620.

Lab. ib.

' Ce même Ecrivain nous donne à entendre, que notre Prelat laissa à la posterité plus d'une production de sa plume. Cependant il ne nous fait connoître en particulier, que des répons avec des antiennes, c'est-à-dire, comme il semble, un office entier pour la fête de S. Julien Martyr. Le tout étoit noté sur des tons fort harmonieux. On a vû qu'en ce siecle, on avoit

1 Le texte du monument que nous suivons ici, porte 14 *Kal. junr.* Mais il faut lire *jun.* comme il est dit à la page précedente où est rapportée la mort de Waldric.

beaucoup de goût pour cette sorte de chants ecclesiastiques.

[a] De la maniere que s'expriment ceux qui ont pris soin de continuer les actes des Evêques d'Auxerre, il paroît que l'éloge, qu'on a de Gui fut fait aussi-tôt après sa mort, tel que nous l'avons dans le P. Labbe. Nous nous reservons au reste à rendre compte ailleurs plus en détail de ce recueil.

[b] On croit sur ce qu'en dit Flodoard, que dès la fin du VIII siecle il y avoit une vie de Sainte Berte, fondatrice et Abbesse d'Avenai au diocèse de Reims, morte environ un siecle auparavant. Que dans cette vie on avoit fait aussi celle de S. Gondebert son mari, fondateur de l'abbaïe de S. Pierre à Reims. Que c'est dans cet écrit que Flodoard a puisé ce qu'il nous apprend de l'un et de l'autre. Qu'enfin cet écrit s'est perdu en consequence d'un autre sur le même sujet, qu'on fit peu de temps après le milieu de ce X siecle à cette occasion. Les Reliques de Sainte Berte aiant été reportées à Avenai en 950, du lieu de refuge où on les avoit transferées pour les mettre à couvert des insultes des Normans, celui qui fut alors chargé de diriger les offices ecclesiastiques à l'usage de cette Abbaïe, crut en devoir faire un particulier pour la Sainte, honorée au premier de Mai, et un autre qui fût propre à S. Gondebert, honoré au vingt neuvième d'Avril. Sur ce plan il mit en pieces l'ancienne vie des deux Saints. Après en avoir extrait separément ce qui convient à l'un et à l'autre, il y ajoûta ce qu'il jugea à propos: des répons, des antiennes, des collectes, et autres choses necessaires pour les heures canoniales, non seulement des jours de leur fête, mais aussi de ceux de leur octave; de sorte que ces additions étoient considerables. Quelques-unes, nommément les antiennes, ont leur merite. Quant aux répons, qui sont en vers hexametres, on les croit plus anciens que ce siecle.

Les Continuateurs de Bollandus aiant mûrement examiné les manuscrits de ces deux offices, se sont apperçus qu'il n'étoit pas difficile de discerner les additions de l'Anonyme du X siecle, de ce qui appartient à l'Auteur de l'ancienne vie. Ils ont tenté l'entreprise, et l'ont executée avec leur sagacité ordinaire. [c] Ils ont donc imprimé cet ancien texte ainsi dégagé de ses additions, qu'ils ont fait entrer en partie dans leurs sçavantes notes et observations préliminaires, à deux jours differents de leur grand recueïl: au vingt-neuviéme d'Avril, et au premier de Mai. Il est certain que ces actes s'accordent parfaitement avec ce que Flodoard nous apprend de ces deux Saints

au chapitre 46 et suivant du IV livre de son histoire.

Ib. p. 622. n. 1 | p. 113. n. 9. 10. ' Longtemps après un Moine anonyme de S. Remi de Reims entreprit de retoucher ces actes. Mais en y faisant de nouvelles additions, il y a introduit de nouvelles fautes. Les Editeurs se sont prudemment abstenus de les publier, suivant cette derniere redaction. ' Aussi l'étoient-ils déja avec les autres offices propres à l'Abbaïe d'Avenai, qui parurent *in* 8° en latin et en françois à Reims chés N. Bacquenois, l'an 1557, par les soins et aux frais de Louise de Linanges, Abbesse du lieu, avec ce titre : *Officium sanctorum Tresani, Gumberti et sanctæ Berthæ*, etc. ' Il semble par ce qu'en disent les Bollandistes, que le Traducteur a été Guillaume Doujat, Chanoine Regulier de S. Jean des Vignes à Soissons.

Bib. Josaph.

Boll. 29. Apr. p. 622. n. 10.

1. Mai. p. 116. 117. ' Dans l'office de ces Saints se trouve placée une histoire de la translation de leurs Reliques, faite sous l'Episcopat d'Artaud, Archevêque de Reims, et de quelques miracles, operés en consequence. Les Editeurs des actes l'en ont détachée pour l'imprimer à leur suite. Comme il y est dit que cette histoire a été écrite sur la vision d'un certain Bernard, on ne sçauroit garantir qu'elle appartienne aux années de ce siecle que nous parcourons ici. Ce qu'il y a de vrai, ' c'est qu'elle est postérieure à Flodoard, qui se plaint de la negligence qu'on avoit euë d'écrire les miracles, faits par l'intercession des deux Saints dont il s'agit : *Quæ causa negligentiæ non habentur asscripta.*

Flod. ib. c. 47.

Boll. 23. Jul. p. 352-358. On peut avec fondement y rapporter ' une relation d'autres miracles, operés à l'occasion des Reliques de S. Apollinaire, Evêque de Ravenne et Martyr, qui se conservoient dans une église ou chapelle du voisinage, ou même de la dépendance de l'Abbaïe de S. Benigne à Dijon. Elle a été faite par ordre d'un Abbé de ce monastere; et celui dont il emprunta la plume étoit un Moine, comme le montre la qualité de frere [1] qu'il y prend. Ce qui paroît y avoir donné principalement occasion, fut le miracle éclatant qui y est rapporté, touchant les efforts que firent les Hongrois pour brûler cette église, sans y avoir pû réüssir. C'étoit sans doute dans les dévastations qu'ils exercerent en France, particulierement en 937. L'Auteur dit qu'on voïoit encore à cette église, lorsqu'il écrivoit, les marques du noir dessein de ces barbares. Au reste cette relation, qui est en un style grossier, n'a rien de fort interessant pour l'histoire, sinon

Mab. act. B. t. 7. p. 150. n. 1. 1 Il paroît par cet exemple ' et par celui du Moine Jean, disciple de S. Odon, que ce fut dès ce siecle-ci que les Moines, quoique Prêtres et distingués par leurs dignités et leur savoir, commencerent à prendre la qualité de frere.

pour nous apprendre que la France étoit alors dépositaire d'une partie de la dépouille mortelle de S. Apollinaire de Ravenne. Les successeurs de Bollandus n'ont pas laissé d'en grossir leur grand recueil, et de l'orner de notes et d'observations critiques et historiques.

Voici une autre relation, qui n'est guéres plus interessante, mais qui est beaucoup mieux écrite. C'est l'histoire de la translation des Reliques de S. Precord, ¹ qui se fit à Corbie, sous l'Abbé Berenger vers 940. L'Auteur, qui pouvoit être Moine du même endroit, paroît par le détail où il entre, et les circonstances qu'il a soin de remarquer, avoir été fort au fait de tout ce qui se passa en cette occasion. L'on en doit conclure, ou qu'il avoit été lui-même témoin de cet évenement, ou qu'il a suivi de bons memoires faits dès-lors. Son écrit sert particulierement à prouver la passion qu'on avoit de son temps pour acquerir des Reliques de Saints, sans se mettre beaucoup en peine de les verifier, et souvent même de les bien connoître. ² Il étoit déja imprimé dans le recueil d'actes des Saints d'Irlande par Colgan. Mais Bollandus nous l'a donné plus correct et plus entier avec des notes de sa façon.

³ On est redevable aux soins du même Editeur qui l'a tiré de l'obscurité, d'un éloge de S. Probace, Prêtre, honoré à Nogent, aujourd'hui S. Cloud près de Paris. L'Auteur, qui ne se fait connoître que pour un homme du païs, qui avoit de la lecture et de la latinité, entreprend d'y rapporter ce qu'il avoit appris de témoins oculaires, touchant l'histoire de ce Saint. Il entend seulement de ce qui regarde l'invention de son corps, qui fut trouvé, lorsqu'après que les Normans eurent cessé de ravager la France, elle joüit de quelque tranquillité. Car pour ses actions personnelles, il dit expressément que les troubles causés par ces barbares, les avoient fait ensevelir dans un profond oubli. L'on sçait par-là que S. Probace a vêcu avant ces temps de troubles, et notre Ecrivain ne nous en apprend pas davantage. Il ne nous instruit guéres mieux du détail de l'invention de ses Reliques. A quelques circonstances près qui regardent cet évenement, son écrit n'est qu'un tissu de lieux communs et de mysticités : ce qui porte à le qualifier plûtôt un éloge, qu'une relation.

Nous avons donné à la page 39 et la suivante de notre IV volume, une juste idée de la vie de Sainte Gertrude, Abbesse de Nivelle au diocèse de Cambrai, morte en 658, laquelle fut écrite peu de temps après cette époque. ⁴ Un Clerc

anonyme du même endroit, comme il paroît, se servit de cet ouvrage pour en composer un autre beaucoup plus ample, dans le cours de ce siecle. ' Les premiers continuateurs de Bollandus, il est vrai, croïent cet Ecrivain plus recent d'un siecle, et même davantage. Mais la raison qu'ils en donnent ne nous paroît pas convaincante. On a déja vû par une infinité d'exemples, que c'étoit une maxime toute commune, et un des goûts dominants de ce X siecle de se plaire à retoucher, enfler, et paraphraser les anciens écrits en ce genre. ' Celui de notre Anonyme est divisé en trois parties. La premiere traite de la noblesse de la Sainte selon la chair, la seconde de sa noblesse spirituelle, et la troisiéme de ses vertus. Ce qui y a été ajoûté de nouveau, est regardé comme meritant peu ou point du tout de créance. C'est pourquoi nos Agiographes n'ont pas jugé à propos de donner cet ouvrage au public. ' Seulement les Bollandistes en ont détaché le premier livre, hors la preface, et l'ont fait imprimer pour servir de Legende au B. Pepin de Landen, pere de la Sainte. Dom Mabillon s'est borné aussi à en donner quelques extraits, pour servir d'éclaircissement à certains endroits de la vie originale. ' Du Chesne en a publié davantage parmi ses Historiens originaux de la France. ' L'ouvrage a même été imprimé en entier l'an 1632, par les soins de Dom Joseph Geldolphe de Ryckel, Abbé de Sainte Gertrude à Louvain.

Boll. 17. Mar. p. 593. n. 6.

Mab. ib.

Boll. 21. Feb. p. 260. 261.

Duches. t. 1. p. 594-599.

Boll. ib. p. 252. n. 13.

' M. Bosquet nous a donné deux histoires, qui passent pour être du même Auteur. L'une est une espece de Legende de S. George, qu'on suppose avoir été le premier Evêque du Pui en Velay, et l'autre une relation de la construction de l'église de Notre-Dame du même lieu, et de la translation du Siege épiscopal dans cette église. Il est constant que cet Auteur n'a écrit qu'après l'an 920; puisqu'il parle de Norbert, Evêque du lieu, comme n'étant plus au monde. On peut fort bien le placer après le milieu de ce siecle, où la plûpart des Legendaires avoient la passion de faire remonter l'antiquité de leurs églises jusqu'au temps des Apôtres. C'est précisément ce que notre Anonyme a entrepris d'établir par rapport à S. George. Non-seulement il en fait un compagnon de S. Pierre dans son voyage de Rome, d'où il est ensuite envoyé dans les Gaules; il le compte même au nombre des 72 Disciples du Seigneur. Il n'en faut pas davantage pour convenir ' avec les plus habiles Critiques, que le premier écrit de cet Auteur n'est d'aucune autorité.

Bosq. t. 2. p. 13-17. 109-114.

Till. H. E. t. 4. p. 502.

L'autre, qui roule sur la construction de l'église et la transla-

tion du Siege épiscopal, n'est non plus qu'un tissu de fables, ou tout au plus de traditions populaires, où le merveilleux l'emporte sur le vraisemblable. Ce qui a porté à donner ces deux écrits à un seul et même Auteur, c'est apparemment qu'on a apperçu dans l'un et dans l'autre le même dessein, le même genre, la même façon de penser et de s'exprimer, et que le second suppose visiblement le premier. On jugeroit même[1] par les premieres paroles, qu'il en feroit une suite naturelle : *Post obitum itaque*, y est-il dit, S. *Georgii memorati*. Cependant malgré toutes ces convenances, il n'y a qu'à lire dans le premier écrit, page 15 et 16, et dans le second, page 110, ce qui donna occasion à la construction de l'église, pour y reconnoître des differences palpables, qui ne peuvent convenir à un même Auteur, pour peu qu'on le suppose sensé.

[1] On a dans le recueil d'actes de Dom Mabillon, une relation des miracles de S. Bavon de Gand, qui est l'ouvrage d'un Moine de l'Abbaïe de ce nom dans la même Ville. L'Auteur l'entreprit par ordre de ses Superieurs, et l'executa quelques années après la translation des Reliques du Saint, qui vraisemblablement y donna occasion, et qui se fit en 940, par S. Gerard, Abbé de Brogne, dans l'église ou chapelle du nouveau château de Gand. Cet ouvrage est divisé en trois livres ou parties, sans compter la preface, dans laquelle notre Ecrivain a cru devoir prevenir ses Lecteurs sur sa maniere d'écrire, en leur annonçant qu'il n'avoit pas étudié la Rhetorique. Il dit vrai; et son style dur et affecté en est la preuve. Du reste il paroît avoir eu de la candeur et de la bonne foi. Dans le premier livre de son écrit, il donne un abregé de la vie de S. Bavon, et de l'histoire de son monastere. Il cite à cette occasion une Chronique, qui étoit, selon lui, une continuation de celle du venerable Béde, et dans laquelle on lisoit sur l'année 851, que l'Abbaïe de S. Bavon avoit été réduite en cendres par les Normans. Il emploïe les deux autres livres à rapporter par ordre les miracles du Saint, dont l'Editeur a cru devoir retrancher une bonne partie.

Ce seroit ici le lieu de parler du travail d'un Moine anonyme de Fleuri sur la vie de S. Paul, Evêque de Leon, en basse Bretagne, à l'occasion d'une partie des Reliques de ce Saint, qui furent transferées à S. Benoît sur Loire, en 940 ou 944. Mais comme cet Ecrivain ne fit que retoucher l'histoire qu'en avoit écrite Wormonoc, Moine de Landevenec, environ soixante-dix à quatre-vingt ans auparavant, nous avons déja dit à l'article

de ce premier Ecrivain, page 627 de notre V volume, ce qui concerne son Reviseur, et le travail de l'un et de l'autre.

Duches. t. 2. p. 624. 626.

' Il paroît que ce fut vers ce temps-ci, c'est-à-dire, quelques années après le milieu de ce siecle, qu'on écrivit les visions d'une fille nommée Flotilde, qui étoit du voisinage d'Avenai au diocèse de Reims. ' Il y est marqué qu'elle les eut pendant le Carême de l'année 940. ' Mais on ne les redigea par écrit qu'au bout de quelque temps. ' Celui qui l'executa, étoit du diocèse de Reims, et reconnoissoit pour Archevêque[1] Hugues, fils du Comte Hebert, qui n'étoit qu'un intrus. On ne voit pas bien clairement le but que s'est proposé cet Ecrivain, pour conserver à la posterité de semblables rêveries. Encore moins apperçoit-on l'utilité que Frecher ' et du Chesne y ont découverte, pour en grossir leurs recueïls d'Historiens. Elles n'ont assurément rien d'interessant, et ne peuvent servir qu'à faire voir, que ce siecle-ci, comme le précedent, avoit du goût pour les visions.

p. 624. p. 626. p. 625. p. 624-626.

Il nous reste de ce même temps quelques petits monuments de Poesie : ' entre autres l'épitaphe de Loüis d'Outre-mer, Roi de France, mort en 954, et celle d'un nommé Gotfroi, Moine de S. Denis près de Paris. La premiere est en dix vers élegiaques, et l'autre en autant de vers héroïques. Après tout, si nous nous arrêtons à marquer cette particularité, c'est beaucoup moins à dessein de relever le talent de nos François de ce temps-là pour la versification, que pour montrer qu'ils continuerent de la cultiver pendant ce siecle. Il y a cependant dans ces deux pieces quelque chose de moins plat, que dans la plûpart des autres poësies de ce même temps. La premiere peut appartenir à un Moine de S. Remi de Reims, où ce Prince fut enterré, et où il a encore une autre épitaphe beaucoup plus longue, qui n'a jamais été imprimée.

Mab. an. l. 45. n. 70 | dipl. l. 2. c. 26. n. 23 | ana. t. 1. p. 428. 435.

' On a dans la nouvelle Bibliotheque du P. Labbe une espece de vie de S. Savin, Ermite au païs de Lavedan au Comté de Bigorre. ' C'est le même que l'Abbaïe de ce nom à Tarbes reconnoît pour son Patron titulaire. Cette Abbaïe subsistoit au moins dès le VIII siecle, qu'elle fut détruite par les Sarasins. Charlemagne, ou Loüis le Debonnaire, son fils, prit ensuite soin de la rétablir, ce que fit aussi depuis en 945 Raimond

Lab. bib. nov. t. 2. p. 666. 667.

Mab. an. l. 18. n. 74.

1 On peut conjecturer de-là, que ce fut en 941 ou 942, que ces visions furent redigées par écrit, lorsque Hugues eut été ordonné Archevêque, et Artaud dépossedé.

Comte de Bigorre, après qu'elle eut été pillée et brûlée par les Normans. Il n'est fait dans cette piece aucune mention de l'un ou de l'autre de ces évenements. On n'y lit pas même le moindre trait qui puisse designer le temps précis auquel le Saint a vécu, si ce n'est le nom d'un Comte de Poitiers, qui n'est guéres connu d'ailleurs. Encore moins y trouve-t-on quelque indice du temps où elle a été écrite. De sorte que si nous en parlons ici, c'est pour ne la pas oublier entierement, et la faire connoître pour un monument, dont on ne peut pas tirer beaucoup d'utilité. Il est en effet si mal digeré, qu'on le prendroit volontiers pour un centon, formé d'extraits de divers écrits étrangers.

ARTAULD,

ARCHEVÊQUE DE REIMS.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

ARTAUD, ou ARTAULD, que ses disgraces ont rendu fameux dans l'histoire, fut d'abord Moine de S. Remi de Reims. Après que cette Eglise metropolitaine, dont on avoit pourvû un enfant de quatre à cinq ans, à la mort de Seulfe, qu'on croioit même avoir été avancée à ce dessein, eut été sans légitime Pasteur l'espace de sept ans, le Roi Raoul contraignit les Clercs et les Laïcs à élire un Archevêque. L'élection tomba sur Artaud, qui fut ordonné en 932 par dix-huit Evêques, tant de France que de Bourgogne. Ceux de la province l'intronisérent suivant la coûtume; et il fut reconnu par le peuple, comme par le Clergé. Le nouveau Prelat envoïa aussi-tôt à Rome demander le pallium; mais il ne le reçut que l'année suivante. En 935 il tint un Concile dans l'église de sainte Macre, où de concert avec sept de ses Suffragans, il prit de justes mesures contre les ravisseurs des biens ecclésiastiques. Ce remede étoit particulierement nécessaire au diocèse de Reims, dont les terres et les domaines avoient été ou pillés ou enlevés, par Hebert ou Herbert, Comte de Vermandois, pere de l'Archevêque enfant.

[illegible]

[illegible]

c. 26 | chr. an. 936.

' L'année suivante 936, Artaud sacra à Laon Roi de France Louis d'Outre-mer, en presence des Seigneurs et de plus de vingt Evêques. Cette ceremonie qui lui valut à lui et à son Eglise le titre de Comte et le droit de faire battre monnoïe, lui attira (c. 28 | chr. an. 940.) ' l'indignation d'Hebert et de Hugues, Comte de Paris. Ces Seigneurs, aidés de Guillaume, duc de Normandie et de quelques Evêques, mirent en 940 le siege devant Reims; et au bout de six jours Artaud abandonné de ses Vassaux, fut contraint de se rendre. Ses ennemis, partie par persuasion, partie par crainte, le firent renoncer à l'administration de l'Archevêché et l'obligerent à se contenter des Abbaïes d'Avenai et de S. Basle. Relegué dans celle-ci, il fut souvent obligé de se cacher dans les bois, et de vivre vagabond. Il trouva cependant moïen de s'échapper, et de se rendre à la Cour, qui étoit alors à Laon.

c. 35 | chr. an. 941.

' On n'oublia rien pour l'intimider, et le faire consentir à l'ordination de Hugues, son jeune competiteur, qui n'avoit tout au plus que vingt ans. Mais Artaud tint ferme, et menaça d'excommunication et d'appellation au Pape, si l'on ordonnoit de son vivant un autre Archevêque de Reims. Sa fermeté et ses menaces n'empêcherent pas néantmoins que des Evêques attachés au Comte Hebert, ne convinssent dans une espece de Concile tenu à Soissons en 941, d'ordonner Hugues, ce qui fut executé.

c. 31. 33.

' Depuis ce temps-là l'Archevêché de Reims fut disputé par les deux contendants, jusqu'à ce qu'en 947 le roi Loüis, secouru d'Otton Roi de Germanie, fit remettre Artaud dans son Siege. La ceremonie s'en fit par deux Archevêques, Robert de Treves et Frederic de Maïence. (c. 34. 35 | chr. an. 947. 948.) ' Son rétablissement fut confirmé par un Concile tenu à Verdun en 947, et par deux autres qui se tinrent l'année suivante, l'un en Janvier près de Mouson, et l'autre en Août à Ingelheim. Dans ce dernier, Hugues, competiteur d'Artaud, fut excommunié, (chr. n. 949.) ' ce que le Pape confirma dans la suite.

an. 949. 950. 952 | Trit. chr. hir. t. 1. p. 61.

' Notre Prelat devenu par-là presque paisible possesseur de son Eglise, emploïa ce temps de tranquillité à y rétablir le bon ordre, qui ne pouvoit qu'avoir beaucoup souffert de tant de troubles et d'agitations scandaleuses. C'est ce qu'il executa autant par son exemple que par ses discours. Il étendit sa vigilance pastorale jusques sur l'Abbaïe de S. Basle, où il remit des Moines à la place des Clercs qui s'y étoient introduits. (Cons. t. 9. p. 631 | Flod. l. 4. c. 36. 37.) ' Dès le mois de

Septembre 948, il assista au Concile de Treves, où Hugues Comte de Paris fut excommunié, jusqu'à ce qu'il rentrât dans le devoir envers le Roi Louis son Souverain. Artaud y donna des marques de sa clemence à l'égard de Gui, Evêque de Soissons, un des Consecrateurs de Hugues, qui y fut absous à sa priere. ' Il tint lui-même un Concile à l'Abbaïe de S. Thierri, en 953; et l'année suivante il sacra Roi de France Lothaire, fils de Louis d'Outremer. ' Artaud eut l'estime et la confiance de ces deux Princes, qui l'honorerent de la dignité de leur grand Chancelier.

' Il mourut après vingt-deux ans d'épiscopat, le dernier jour de Septembre 961, et fut enterré aux pieds du corps de S. Remi. Toûjours le même dans la bonne ou la mauvaise fortune, il fit encore paroître un courage et une constance inébranlable au milieu des tempêtes, dont il fut agité. ' Sa modestie, la pureté de ses moeurs, son zéle, son application à bien gouverner son diocèse en firent un des grands Evêques de son siecle. On ne connoît de sa famille ' qu'un Dodon, qui étoit son frere, un Ragembert, un Robert, et un Rodolfe entre ses proches parents. Tous les quatre épouserent la cause d'Artaud, et eurent plus d'une fois des assauts à soûtenir, pour la défense des terres et des châteaux de l'Eglise de Reims, contre les gents de l'Usurpateur.

§ II.

SES ECRITS.

On ne voit point qu'Artaud ait fait de l'étude une de ses occupations particulieres. Aussi n'a-t-il pas laissé, que l'on sçache, d'ouvrages considerables de sa façon. L'on juge cependant par le peu qui nous reste des productions de sa plume qu'il avoit le talent de bien écrire pour son temps.

1°. Il y a de lui une relation de ce qui se passa de plus memorable dans sa grande affaire, avec le jeune Hugues, son Competiteur, au sujet du Siege métropolitain de Reims, depuis l'ordination de Seulfe jusqu'en 948. Flodoard a fait entrer dans son histoire et sa Chronique, presque tous les mêmes évenements. Mais ils se trouvent ici recueillis avec beaucoup d'ordre sous un même point de vûë, et agréablement écrits. De sorte que c'est sans contestation un des morceaux d'histoire le plus estimable de tout ce siecle. Le style en est aisé, clair, naturel,

et tellement concis, que la précision n'interesse point les principales circonstances des faits. Cette relation est en forme de letre adressée à Marin, Legat du Pape, et aux autres Prelats qui composoient le Concile d'Ingelheim en 948. Elle fut lûë dans l'assemblée, et servit à instruire la cause de l'Auteur, qui y fut jugée favorablement, et son Competiteur excommunié.

Flodoard n'esperoit pas faire mieux connoître à la posterité, ce fameux differend entre Artaud et Hugues, qu'en lui transmettant la relation dont il s'agit ici. ' Aussi l'a-t-il inserée mot pour mot dans son histoire de l'Eglise de Reims, dont elle fait le chapitre 35 du IV livre. ' Sur le même principe MM. de Sainte-Marthe ont cru lui devoir donner place dans leur *Gallia Christiana*. ' M. du Boulai a jugé de même, qu'elle meritoit de paroître en entier dans l'histoire de l'Université de Paris. ' Enfin les PP. Cossart et Labbe l'ont publiée avec les actes du Concile d'Ingelheim, dont elle fait une suite naturelle.

Flod. l. 4. c. 35. p. 609-611.

Gall. chr. vet. t. 1. p. 493-497.

Egas. Bul. t. 1. p. 307-310.

Conc. t. 9. p. 627-631.

2°. L'idée qu'on vient de donner de la relation précedente, doit faire regretter la perte des autres écrits que fit Artaud au soûtien de sa cause. ' Il parle nommément de la plainte qu'il avoit adressée au Pape, qui étoit Agapit II. Elle fut dressée aussitôt après le Concile de Mouson, qui se tint en Janvier 948, et envoyée à Rome par les Députés d'Otton, roi de Germanie.

p. 631.

3°. Comme le Concile d'Ingelheim fut convoqué d'une part au sujet du differend entre Loüis d'Outremer, Roi de France et Hugues le Grand, Comte de Paris, et de l'autre, pour juger la cause entre Artaud et Hugues son Competiteur, ses actes appartiennent à la Literature françoise de ce temps-là; et nous nous croïons engagés à en donner ici une notice abregée. ' Ce Concile se tint par ordre du Pape dans l'église de S. Remi, le septiéme de Juin 948, en presence d'Otton, Roi de Germanie et du Roi Loüis d'Outremer. Il s'y trouva trente-un, tant Archevêques que simples Evêques, sans compter Marin, Evêque [1] de Polymarthe, aujourd'hui Bomorzo en Toscane, Legat du Pape, qui y présida, et grand nombre d'Abbés reguliers, de Chanoines et de Moines. Entre les Prelats, il y en avoit plusieurs François, nommément Artaud de Reims, qui y tint son rang parmi les Metropolitains. On y discuta les deux objets principaux qui avoient fait convoquer l'assemblée; et l'on y dressa dix Canons.

p. 623. 624.

Trit. ib. p. 89.

1 ' Trithéme par erreur qualifie ce Legat Evêque d'Ostie.

' Le premier défend, conformément au IV Concile de Tolede, d'attaquer la puissance Royale à force ouverte, ou en trahison. Ce canon regarde Hugues, Comte de Paris, qui y est excommunié, pour avoir attaqué les Etats du Roi Loüis, s'il ne revient à resipiscence, et ne se soûmet au jugement d'un Concile. ' Le troisiéme canon prononce encore menace d'excommunication contre le même Comte, pour avoir chassé de son Siege Raoul, Evêque de Laon, parce qu'il étoit fidéle au Roi Loüis, son Prince legitime. Par le second canon, l'on déclare Artaud canoniquement rétabli dans son Siege, et Hugues, qui l'avoit usurpé, frappé d'anathême. Les autres canons roulent sur des points de discipline. Le dixiéme tel qu'il est imprimé, est inintelligible, parce que les copistes l'ayant transcrit avec infidélité, il se trouve mutilé. [illegible] p. 625.

' C'est-là tout ce qu'on a recueilli de ce Concile d'Ingelheim, tant dans le recueil de Canisius, que dans la collection generale des Conciles, avec la preface, qui contient les noms des Prelats qui le composerent, et un très-petit abregé de ce qui y fut traité. ' Flodoard en parle un peu plus en détail dans son histoire de Reims. ' Mais Trithéme, ou plûtôt l'ancien Chronographe qu'il fait profession de suivre, en avoit sous les yeux des actes beaucoup plus amples que ni ceux qui sont imprimés, ni ceux qu'avoit vûs Flodoard. Il en rapporte plusieurs morceaux interessants, qui meriteroient bien de trouver leur place dans une nouvelle édition des Conciles. Tels sont les discours qu'y firent Robert, Archevêque de Treves, qui fit l'ouverture de l'assemblée, comme étant plus au fait de ce qu'on y devoit traiter, le Legat Marin, et les deux Rois Loüis et Otton. Telle est sur-tout la lettre de citation, envoyée au Comte de Paris, de la part et au nom du Concile. Les discours des deux Princes sont en latin, comme les autres ; et cependant il est marqué, qu'on expliqua en théotisque, à cause d'eux, la relation d'Artaud qui étoit en latin. Par où l'on donneroit à entendre, que Loüis et Otton ignoroient cette langue. [illegible]

4°. Il nous manque les actes de plusieurs autres Conciles, ausquels Artaud eut encore plus de part, qu'à ceux de l'assemblée d'Ingelheim, comme ayant presidé à presque tous. On a vû ' qu'il en assembla un dans l'église de Sainte Macre en 935. ' Deux ans auparavant il presida avec Théotolon, Archevêque de Tours, à un autre qui se tint durant le siege de Château-Thierri, et auquel se trouverent quelques Evêques de Bour- [illegible]

p. 632. gogne, avec ceux de la province de Reims et d'ailleurs. ' En 948 peu après le Concile d'Ingelheim, il en fut tenu un autre à Laon, auquel Artaud presida sans doute, quoiqu'on ne le dise pas expressément. ' Il eut aussi quelque part à celui de Treves, qui suivit de près le précedent; ' et il en convoqua lui-même un autre en 953 à l'Abbaïe de S. Thierri, auquel il presida en personne. Mais de tous ces Conciles, il ne nous reste que la legere notice que nous en donne Flodoard, dans son histoire et sa Chronique.

p. 632. 633.

p. 657.

SIGEHARD,

Moine de S. Maximin de Treves.

Brow. ant. trev. l. 9. n. 41.

' SIGEHARD, qu'il ne faut pas confondre avec un Abbé de Fulde de même nom, sur la fin du siecle précedent, étoit natif d'Aquitaine. On ne nous fait point autrement connoître le lieu de sa naissance; et l'on ne dit point non plus à quelle occasion il quitta son païs, pour aller finir ses jours dans un autre aussi éloigné. Peut-être n'en eut-il d'autre motif, que sa devotion particuliere envers S. Maximin, Evêque de Treves, qui étant lui-même d'Aquitaine, attira à son tombeau dans la suite des temps par l'éclat de sa sainteté, plusieurs autres Aquitains.

Quoiqu'il en soit, Sigehard embrassa la vie monastique dans l'Abbaïe, dediée sous l'invocation de S. Maximin, et y étudia avec fruit. ' Sa modestie l'a néantmoins porté à annoncer le contraire à ses Lecteurs; mais l'écrit où il le fait, trahit lui-même son trop modeste aveu. Aussi faisoit-on encore alors de bonnes études dans ce Monastere. ' Les Evèques qu'il fournit peu après aux Eglises de Magdebourg, de Wormes et d'Hildesheim, en sont une preuve.

Boll. 29. Mai. p. 33. n. 35.

Mab. an. l. 47. n. 6.

' Wicker, ou Wigger, Abbé de la maison, connoissant la capacité de Sigehard, le chargea d'écrire des miracles que Dieu continuoit d'operer par l'intercession de S. Maximin. Ce qui paroît y avoir donné occasion, ' fut le renouvellement de ces miracles, qui se multiplierent depuis la découverte du corps de ce S. Evêque qu'on avoit caché pour le derober aux insultes des Normans. Cette découverte se fit sous l'Episcopat de Ratbod, qui commença en 883, et fut accompagnée d'un miracle

Boll. ib. p. 25. n. 1. 2.

Mab. ib. l. 41. n. 48.

si éclatant, qu'il vola aussi-tôt à S. Gal. On en juge aussi en le voiant marqué dans le Martyrologe du B. Notker, qui fut composé vers 894. Sigehard le rapporte lui-même, et assure l'avoir appris de la bouche d'un nommé Wendelon, qui en avoit été témoin oculaire.

Nous avons déja par cet endroit un indice du temps auquel notre Ecrivain mit la main à son ouvrage. Mais il nous en donne lui-même une époque plus précise, en nous apprenant qu'il y travailloit en la vingt-septiéme année du regne d'Otton I, qui commença à regner en Germanie l'an 936. De sorte que cette supputation nous conduit jusqu'en 962, la même année à laquelle ce Prince fut reconnu Empereur d'Occident.

Sigehard commence sa relation par les miracles operés au IX siecle, et veut qu'on la regarde comme une suite de ce que l'Evêque Loup avoit déja écrit sur le même S. Maximin, et dont nous avons rendu compte en son lieu. Il n'y a point fait entrer de miracles qui ne lui aient été attestés, ou par des personnes de probité qui en avoient été témoins oculaires, ou par d'autres qui les avoient appris de la même source. Entre ses garants, il nomme en particulier Wicker son Abbé, qui lui avoit fourni lui seul plus de matiere que tous les autres. Il avertit qu'il ne garde point d'autre ordre, que de mettre de suite les miracles qui ont le plus de rapport entre eux, parce qu'il ne se propose que de les garantir de l'oubli, où ils auroient pû tomber, et d'édifier ceux qui les liront.

Il a véritablement réussi à nous donner une histoire édifiante et beaucoup mieux écrite, que ne le sont ordinairement les ouvrages de ce temps-là. C'est seulement dommage que le sujet n'en soit pas plus interessant. Parmi ces miracles, il s'en trouve néanmoins qui peuvent être de quelque utilité, pour arrêter la passion trop commune qu'on avoit d'envahir les biens ecclesiastiques. Il y a aussi dans le détail de quelques autres, divers traits qui peuvent servir à l'histoire de Lorraine. Ce recueil n'avoit point encore été imprimé, lorsque les Continuateurs de Bollandus l'ont donné au public, sur un manuscrit de l'Abbaïe de S. Victor à Paris. Ils ont pris soin de l'illustrer de leurs observations, et l'ont placé au vingt-neuviéme de Mai, à la suite de ce que d'autres Auteurs ont écrit sur S. Maximin de Treves.

UTHON,

Evêque de Strasbourg.

Conc. ib. p. 635. 646. Guill. epis. arg. p. 155. 156 | Gall. chr. nov. t. 5. p. 789.

UTHON III, ou Udon, devroit plutôt se nommer ' Voton. C'est le nom qu'il prend lui-même dans les souscriptions qui nous restent de lui. ' Il étoit déja illustre par sa naissance, avant que de le devenir par sa dignité épiscopale. Il eut pour pere le Comte Uthon, et se trouvoit frere d'Herman Duc des Sueves. Le premier se signala par ses exploits militaires contre les ennemis d'Otton Roi de Germanie, qui voulant reconnoître ses services, fit tomber à Uthon son fils, l'Evêché de Strasbourg. Uthon y succeda en 950 à Rothard, ou Rudhard, qui s'étoit distingué par une connoissance peu commune alors des matieres theologiques, et un zele tout de feu pour la loi de Dieu. Le nouveau Prelat en heritant de son siege, herita aussi de ses bonnes qualités. Il brilla par sa doctrine, et par une noble passion pour les bons livres, dont il eut soin d'enrichir la bibliotheque de son église.

Conc. ib. p. 635.

' En 952, deux ans après son ordination, il assista au Concile d'Ausbourg, avec vingt-deux autres Prelats, tant d'Italie que de France et de Germanie, à la tête desquels étoient trois Metropolitains, Gerold de Saltzbourg, Manassé de Milan et Pierre de Ravenne. Il y fut fait onze canons de discipline, ausquels Uthon eut quelque part. ' Il fut, ce semble, du nombre des Evêques, qui au commencement de l'année 962 accompagnerent à Rome le Roi Otton, qui y fut couronné Empereur au mois de Février. Au moins sa souscription se lit-elle entre celles de plusieurs autres, tant Prelats que Seigneurs laïcs, au bas du diplome par lequel ce Prince confirma en cette occasion les droits de l'Eglise de Rome.

p. 646.

Gall. chr. ib.

' Uthon se trouvant fort valetudinaire les dernieres années de sa vie, ne voulut pas que son diocèse souffrît de sa mauvaise santé. Dans ce dessein, il se déchargea des fonctions pastorales, qu'il ne pouvoit exercer par lui-même, sur Erkembald, ou Archanbold, un de ses Prêtres, qu'il établit ainsi en quelque sorte son Coadjuteur, et qui remplit son siege après lui. Uthon

mourut le vingt-septiéme du mois d'Août 965, après avoir gouverné l'Eglise de Strasbourg l'espace de quinze ans.

Il nous reste quelques traits du goût qu'il avoit pour les lettres; et nous en aurions davantage, si l'on nous avoit conservé toutes les productions de sa plume. On assure en effet, qu'il laissa à la posterité plus d'un écrit de sa façon. C'est en consequence que plusieurs Bibliographes lui ont donné place entre les Ecrivains qu'ils ont entrepris de faire connoître.

1°. On lui attribue la vie de S. Arbogaste, l'un de ses predecesseurs mort en 678, et les doctes successeurs de Bollandus, après avoir discuté cette opinion suivant les regles de la bonne critique, la jugent bien fondée. Ils l'ont embrassée eux-mêmes, en publiant l'écrit en question, sous le nom de notre Prelat, avec de très-amples et sçavantes observations. Ils l'ont tiré de deux anciens manuscrits, qu'ils ont conferé à deux anciens imprimés, l'un de Cologne en 1483, l'autre de Strasbourg en 1496. Dans ces deux imprimés, qui contiennent plusieurs Legendes de Saints, le texte de l'écrit se trouve presque le même.

Cette vie de S. Arbogaste est fort courte. L'Auteur en donne lui-même la raison. C'est qu'on ne sçavoit de son histoire, lorsqu'il entreprit de l'écrire, que ce qui s'en étoit conservé par la tradition des gens du pays. Et ce qu'on en sçavoit de la sorte, se réduisoit à quelques traits generaux, et à deux miracles particuliers. Uthon, en écrivain sensé et de bonne foi, se borna à ce peu de materiaux, sans vouloir grossir son écrit de faits imaginaires, d'épisodes, ou de lieux communs. Un de ces miracles regarde la resurrection d'un fils du Roi Dagobert III, obtenuë par l'entremise de la sainte Vierge; et le détail dans lequel il est rapporté, contient les trois quarts de l'écrit. Il est narré d'une maniere agreable, avec un air de pieté et une noble simplicité. Ce trait historique rend l'écrit interessant pour l'histoire de France. On y trouve des traces du Dagobert, qu'on ne connoissoit pas avant le XVII siecle. Notre Prelat ne s'accorde pas avec l'Auteur de l'éloge de S. Florent, autre Evêque de Strasbourg, touchant la patrie de S. Arbogaste. Il le fait venir d'Aquitaine, au lieu que cet autre Ecrivain le suppose venu d'Ecosse, comme l'on parloit alors,

[illegible]

c'est-à-dire d'Hibernie. Si cependant on étoit obligé d'opter entre l'une et l'autre opinion, celle d'Uthon paroît préferable, étant plus autorisée. Ce Prelat avoit du talent pour écrire; quoiqu'il ait suivi le genie de son siecle, en affectant les rimes et les consonances.

Poss. ib. | Voss. ib. | Du Cang. gl. ind. anc.

2°. ' On assure qu'Uthon avoit aussi composé la vie de S. Amand, premier Evêque de Strasbourg, qu'on place quelques années avant le milieu du IV siecle, temps bien éloigné de celui de notre Prelat. ' Mais Bollandus avertit, qu'il lui a été impossible de déterrer cet ouvrage. Les Auteurs du nouveau *Gallia Christiana* nous annoncent aussi, qu'ils l'ont cherché en vain. La perte en est d'autant plus grande, qu'on est moins instruit de l'histoire de ce S. Evêque.

Boll. 6. Feb. p. 829. n. 70 | Gall. chr. ib. p. 777.

S. BRUNON,

Archevêque de Cologne.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Brunon, le plus sçavant homme de toute l'Allemagne en ce siecle, appartient à notre France à tant de titres, que nous ne lui pouvons legitimement refuser une place dans notre ouvrage. Non seulement ' il y finit ses jours, après l'avoir gouvernée quelque temps, en qualité de principal conseiller de la Reine Gerberge sa sœur, mere du jeune Roi Lothaire, dont il se declara le protecteur; mais il semble aussi qu'il prit naissance dans la seconde Belgique, comme le fait juger le lieu où il reçut sa premiere éducation. Ajoûtez à tous ces titres celui de Duc de Lorraine, ' qui passoit encore alors pour faire partie de la France, et qui en est aujourd'hui une province.

Brun. vit. n. 35. 37. 38 | Flod. chr. an. 957-960. p. 620. 621.

Brun. vit. n. 31.

Brunon eut pour pere Henri I, dit l'Oiseleur, Roi de Germanie, et pour mere la Reine sainte Mathilde. Il nâquit en 925, et avoit dès-lors deux freres : Henri depuis Duc et Marquis de Baviere, et Otton, qui fut dans la suite Roi de Germanie, d'Italie et Empereur d'Occident. Du même mariage vinrent encore au moins deux sœurs : Gerberge qui épousa le Roi Loüis d'Outremer, et Avide femme de Hugues le Grand Comte de Paris, et

mere de Hugues Capet. De sorte que Brunon se trouve oncle maternel de deux de nos Rois.

Dès l'âge de quatre ans on l'envoia à Utrecht faire ses premieres études, sous la direction de l'Evêque Balderic. Sitôt qu'il eut appris la Grammaire, la grecque comme la latine, on lui fit lire le Poëte Prudence, auquel il prit tant de goût, qu'il en possedoit parfaitement et le texte et ce qu'il y a de plus difficile dans le sens des paroles. Après cette étude, le jeune éleve se porta à lire les Auteurs de la Literature grecque et latine, et il n'y en eut point qui fussent au-dessus de la pénetration de son esprit. Cet amour qu'il avoit pour les livres, faisoit qu'il ne pouvoit souffrir qu'on les gâtât, ou qu'on les maniât negligemment.

Otton étant parvenu à la Couronne, appella Brunon à sa Cour, où il fut un modéle de doctrine et de vertu. La, à l'aide des plus sçavants hommes qu'il attira près de lui, il entreprit d'approfondir toutes les Sciences dont traitent les Auteurs Grecs et Latins. Entre ses Maîtres, on ne nous fait connoître qu'un Evêque Hibernois nommé Israel, et le docte Rathier. Celui-ci ne le quitta point, qu'il ne lui eût communiqué toutes les grandes connoissances qu'il avoit acquises lui-même. L'ardeur de Brunon pour l'étude étoit telle, qu'il n'avoit jamais assés de temps pour s'y emploier. Ni les embarras d'une nombreuse Cour, ni la foule de ceux qui l'environnoient, n'étoient point capables de l'en détourner. Les heures que donnoient les autres au repos, aux divertissements, et au sommeil, il les passoit sur les livres. En quelque lieu qu'il allât, sa bibliothéque le suivoit par-tout.

Mais ce qu'il y avoit encore de plus louable en lui, c'est que ses occupations literaires ne l'empêcherent jamais de se prêter aux besoins des malheureux, de secourir les miserables, de consoler les affligés. De même la science qu'il acquit, bien loin de lui enfler le cœur, ne servit qu'à le rendre plus humble. S'il en devint plus grave, sa gravité fut toujours exemte de faste, et accompagnée de politesse. Quoiqu'encore jeune, on lui donna l'administration de quelques monasteres, nommément de l'abbaïe de Lauresheim; mais il ne s'en servit, que pour les rebâtir, les faire rentrer dans leurs anciens privileges, et y faire revivre l'esprit de S. Benoit. On prétend qu'il embrassa lui-même l'état monastique. C'est de quoi cependant l'Auteur de sa vie ne dit pas un mot. Seulement Flodoard lui donne le titre

d'Abbé; et ce fut en cette qualité que Brunon assista en 947 au Concile de Verdun.

Brun. vit. n. 8. ' Une conduite aussi édifiante de la part de ce jeune Prince, lui acquit une reputation incomparable. Il devint le conseil des Evêques, avant que d'être lui-même revêtu de l'épiscopat. Ni les Prelats, ni les personnes de pieté, qui avoient quelque grand dessein en faveur de la religion, ne l'auroient pas executé, s'il n'y fût entré pour quelque chose. ' Le Roi Otton son frere le fit son Archichapellain, au moins dès 952. ' L'année suivante, Wicfrid Archevêque de Cologne étant mort, le clergé, les nobles et tout le peuple, s'accorderent unanimement à demander Brunon pour son successeur. Ils l'obtinrent, et le reçurent dans leur ville avec une joie extraordinaire, et les acclamations publiques.

Mab. ib. l. 45. n. 63. Brun. vit. n. 10-12 | Flod. chr. an. 953.

Brun. vit. n. 23. ' Après qu'il eut été ordonné, il envoïa à Rome demander le Pallium, qu'il reçut du Pape Agapit, avec permission d'en user toutesfois et quantes qu'il le jugeroit à propos. Faveur signalée, qui ne s'accordoit que très-rarement. ' Ses premiers soins se porterent à bâtir ou réparer grand nombre d'églises et de monasteres; à les orner, et enrichir de Reliques des Saints; ' à y faire célebrer l'office divin avec la décence convenable. Il travailla sur-tout à faire regner l'union entre les communautés, et à établir dans le clergé une exacte discipline. Il retrancha la superfluité des habits, abolit la diversité des usages, et declara au vice une guerre irréconciliable. Les moïens qu'il emploïa dans cette reformation, furent d'une part de se rendre lui-même l'exemple et le modéle du Clergé, et de l'autre de ne rien entreprendre que de concert avec les Ecclesiastiques qui avoient le plus d'experience. ' On vit alors ce Prince, devenu Evêque, renoncer à toutes les douceurs de la vie, et ne porter qu'un habit simple et des fourrures communes, au milieu de ses officiers et de ses vassaux, ornés de pourpre et tout brillants d'or. Un Prelat aussi zelé n'avoit garde de negliger l'instruction de son peuple. ' Aussi remarque-t-on qu'il avoit un talent singulier pour annoncer la parole de Dieu, et expliquer l'Ecriture.

n. 18, 28. n. 19. n. 25. n. 28.

n. 15-17. ' La même année qu'il fut élevé sur le siege de Cologne, le Roi Otton l'établit Duc, ou Gouverneur de Lorraine. Brunon accepta cette nouvelle dignité, ' et en remplit tellement les devoirs, qu'il ne manqua jamais en rien aux fonctions de l'épiscopat. Il fit voir, qu'il n'étoit pas moins habile politique, que grand Evêque. ' En cette derniere qualité il eut toûjours en vûë

n. 20-22. n. 29.

le salut éternel des peuples, comme en qualité de Duc il ne rechercha jamais que leur avantage temporel. ' La Lorraine [illegible]
étoit alors agitée de grands troubles. Le peuple y étoit inquiet, turbulent, porté à la revolte, et le clergé déreglé. Brunon trouva le secret de remedier à tous ces maux. Il se fit craindre des méchants, et honorer des bons, et réussit à y établir une police admirable, malgré les contradictions qu'il y rencontra d'abord. ' Il y fit même revivre les siecles d'or, pour parler d'après d'autres écrivains, en y faisant regner la justice et la paix. [illegible]

La residence qu'il fut obligé de faire en Lorraine, le mit à portée de veiller de plus près ' aux interêts du jeune Roi de France Lothaire son neveu. [illegible] Il n'oublia rien pour le soûtenir sur le thrône, et vint à bout de le faire regner paisiblement à la place du Roi son pere. ' Etant venu à Compiegne pour mettre la derniere main à cette bonne œuvre, il y tomba malade, [illegible] et se fit porter à Reims. ' Au bout de peu de jours la maladie augmentant, il reçut le S. Viatique avec une pieté et un respect, qui marquoient bien visiblement la grandeur de sa foi, touchant cet auguste Sacrement, et mourut de la mort des Justes le onziéme d'Octobre 965. ' Brunon n'étoit encore ' alors [illegible] que dans la quarantiéme année de son âge, et la douziéme de son épiscopat. ' Son corps fut reporté à Cologne, et enterré [illegible] dans l'église du monastere de S. Pantaleon, qu'il avoit fondé hors des murs de la ville. Peu d'années après Rotger, Moine du même endroit, écrivit la vie du S. Prelat, ' à qui l'on érigea p. 290.
dès-lors l'épitaphe suivante, bien plate et bien simple pour un si saint et sçavant homme.

EPITAPHE

[illegible]
Ecce [illegible]
[illegible]
Bruno [illegible]
Archos Antistes, cui data [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Non fuit hic [illegible]

Raptus ab hoc ævo, jam fruitur Domino.
Idus Octobris quinto præsul duodennis,
Vita concessit, spes comes alma fuit.

Le merite de Brunon étoit si brillant et si generalement reconnu, qu'outre l'Historien de sa vie, plusieurs autres Ecrivains du temps ont cru devoir en laisser quelque notice à la posterité. ' Witikinde en loüant la belle police qu'il établit en Lorraine, louë aussi la beauté de son genie, la profondeur de son sçavoir, son ingenieuse sagacité, et ajoûte qu'on voïoit en lui l'assemblage de toutes les vertus. ' Jean Abbé de S. Arnoul de Metz, l'un des Ecrivains le plus poli de ce siecle, après avoir fait un éloge magnifique de l'érudition de notre docte Prelat, dit qu'on n'entreprenoit rien d'interessant, soit en general, soit en particulier, qu'il n'y eût quelque part, ou en concourant à l'execution, ou au moins par la sagesse de ses conseils : *Omnium tunc temporis publice ac privatim agendorum communicator, ac prudentissimus erat consultor.* ' L'Auteur de la vie de S. Gerard de Brogne, reconnoît franchement, qu'il n'étoit gueres possible de donner une juste idée de toutes les vertus de ce grand Archevêque, dont la memoire seroit toûjours en benediction, et qui par l'industrieuse sagesse de son gouvernement, avoit renouvellé la face de la Lorraine.

Witik. ib.

Mab. ib. p. 404. n. 116.

p 264. n. 19

L'éclat de son merite ne se borna pas à sa propre personne. ' Il passa encore à grand nombre de disciples, qu'il forma à la doctrine et à la vertu. Rotger son Historien, assure qu'on voïoit briller en eux toutes les beautés de l'éloquence, avec le fonds d'une literature presque universelle. Plusieurs furent élevés à l'épiscopat, et s'y distinguerent autant par leur vertu que par leur sçavoir.

Brun. vit. pr.

§ II.

SON ERUDITION ET SES ECRITS.

On a deja montré quelles furent les études de Brunon. Il n'y eut presque point d'Auteur grec ou latin, connu en son temps, qu'il n'étudiât, ou dont il ne prît au moins une idée suffisante. ' Il lisoit les profanes, et les comedies même, comme les autres; mais avec cette religieuse reserve, qu'il n'avoit attention qu'au style, comptant la matiere pour rien. Après le détail où

Brun. vit. n. 7.

nous sommes déja entrés, nous ne nous arrêterons ici, qu'à donner une legere notice du fruit qu'il tira de ses études, et de l'avantage qui en revint aux autres.

' Après avoir approfondi avec une superiorité de genie, tout ce que contiennent les écrits des Philosophes, des Historiens, des Poetes et des Orateurs, tant grecs que latins, il ne pouvoit que s'être fait un grand fonds d'érudition profane. Il n'acquit pas un moindre fonds de literature sacrée. Ce fut au moien de celle-ci ' qu'il entra dans le sens de l'Ecriture, et qu'il apprit à l'expliquer avec autant d'étendue que de subtilité. Il y puisa aussi de quoi fournir à la dispute et à la prédication, pour lesquelles il avoit un talent incomparable. ' Avec toutes ces connoissances, il se trouvoit souvent aux doctes entretiens qu'avoient entr'eux les Sçavants de sa Cour, et réussissoit toujours à donner le dénouement de leurs difficultés.

' L'exemple d'un Prince aussi zélé pour les sciences, et aussi perseveramment occupé à les cultiver, inspira aux autres du goût pour l'étude, qui étoit auparavant fort negligée. De sorte qu'il se fit alors en Germanie, en faveur des Letres, quelque chose d'approchant de ce qu'on avoit vû en France sous le regne de Charlemagne. On y renouvella l'étude des sept Arts liberaux; ' et on y travailla serieusement à polir la langue latine. Ces heureuses influences, qui avoient leur source dans les occupations literaires de Brunon, pénetrerent sans doute en France et en Lorraine, où ce Prince faisoit de temps-en-temps quelque sejour.

Une érudition aussi vaste et aussi solide, devoit, ce semble, produire quantité de bons ouvrages. Cependant il ne nous reste que peu de chose des productions de la plume de notre sçavant Archevêque. ' L'Historien de sa vie, il est vrai, nous apprend en general qu'il étoit fort appliqué à composer des Ecrits considerables, et qu'il avoit une facilité merveilleuse à dicter; mais il n'en specifie aucun en particulier. Seulement ' il parle de la Letre synodique, comme il la qualifie, que Brunon écrivit aussi-tôt après son ordination, au Pape Agapit. ' Il rapporte aussi une autre Letre très-courte, ou plûtôt un Billet, que le docte Prelat adressoit de Lorraine à Chrestien Abbé de S. Pantaleon, pour l'exhorter à aller de vertu en vertu. L'on y voit un laconisme extrême. ' Le même Ecrivain rapporte encore le discours, que le Saint fit au lit de la mort. C'est un morceau, où l'éloquence va presque de pair avec la pieté et la foi qui y brillent.

A cette notice un peu generale des Ecrits de S. Brunon, que nous donne Rotger son Historien, il faut joindre celle que nous en avons d'ailleurs.

Six. bib. l. 4. p. 241. 1.

1°. ' Il laissa de sa façon un Commentaire sur les quatre Evangelistes, qui existoit encore du temps de Sixte de Sienne. Cet Ecrivain qui l'avoit vû dans la bibliothéque des Dominicains de Bologne en Italie, assure qu'il n'étoit pas à négliger. Il doit donc paroître surprenant, de ce que les personnes studieuses, qui en ont tant publié d'autres en ces derniers siecles, n'aïent pas fait le même honneur à celui-ci. Avec quel plaisir le public ne liroit-il pas la production d'un Prelat aussi célebre! ' D'un Prelat qui aïant devoré, pour ainsi dire, tous les écrits de la literature gréque et latine, la possedoit si parfaitement, qu'il étoit au-dessus de tous les gens de Letres de son siecle, et presque comparable aux Anciens : *Ita apprime eruditus, ut sui temporis omnes superaret, et Antiquos pœne æquipararet?*

Mab. act. B. t. 7. p. 404. n. 116.

Six. ib.

2°. ' Brunon nous apprend lui-même dès les premiers mots du Commentaire précedent, qu'il en avoit composé un autre sur les cinq livres de Moïse : *Post Pentateuchum Mosis, ut nova veteribus jungeremus.* ' Vossius, pour avoir lû avec inattention le texte cité de Sixte de Sienne, a pris ce Commentaire pour celui sur les quatre Evangelistes, conservé à Bologne, duquel il ne fait nulle mention. ' M. du Pin, qui paroît n'avoir parlé des écrits de S. Brunon que d'après Vossius, est tombé dans la même erreur.

Voss. his. lat. l. 2. c. 40. p. 109. 1.

Du Pin, 10. sie. p. 186.

Voss. ib.

3°. ' Outre ces Commentaires, on attribuë à notre sçavant Archevêque quelques vies de Saints; mais on n'en nomme aucune en particulier. S'il a entrepris d'écrire sur ce sujet, il est à croire qu'il aura préferé ' les Saints qu'il avoit choisis pour Patrons, et dont il avoit eu des Reliques. Tels étoient les Martyrs S. Patrocle, S. Privat, S. Gregoire, S. Christophe et S. Pantaleon. Mais s'il a travaillé sur les actes, ou les éloges de ces Saints, ce qu'il a fait n'existe plus, ou au moins on n'en a plus de connoissance. Ce qui nous reste sur S. Privat, est plus ancien que le X siecle; on n'a rien du tout sur quelques autres de ces SS. Martyrs; et ce qu'on trouve sur quelques-uns, n'est pas digne de S. Brunon.

Brun. vit. n. 26.

p. 289. 290.

4°. ' On nous a conservé le Testament qu'il fit à la mort. Mais cette piece n'est interessante que par la multiplicité des legs pieux qu'elle contient. (IX.)

WIBOLDE,

EVÊQUE DE CAMBRAI.

[1] WIBOLDE, ou WIBALDE, étoit originaire de Cambrai, et issu d'une famille distinguée. Il fut assez bien instruit dans les Lettres divines et humaines, et prit au moins quelque connoissance de la Langue grecque. S'étant engagé dans l'état ecclésiastique, il devint dans la suite du temps Archidiacre de l'église de Noion. [2] En 964 à la mort d'Ansbert, Evêque d'Arras et de Cambrai, qui ne faisoient encore qu'un seul et même diocèse, ce qu'il y avoit de plus considerable parmi les citoïens de Cambrai, jetta aussi-tôt les yeux sur Wibolde, pour remplir le siege vacant. On convint unanimement d'envoïer vers l'Empereur Otton, qui étoit alors en Italie, le demander pour Evêque. Ce Prince sur le témoignage avantageux qu'on rendoit à Wibolde, consentit volontiers à son ordination.

[illegible] 46. n. 39.

[3] Neantmoins le nouvel élu, à la sollicitation des premiers de la ville, crut devoir aller remercier l'Empereur, avant que de prendre possession de son Eglise. Il partit donc pour l'Italie sans differer. On étoit alors au cœur de l'été. Les chaleurs excessives qu'il eut à souffrir dans le voïage, dérangerent tellement sa santé, qu'il se trouva tout épuisé à son retour. Il ne fit plus que languir dans la suite; et cette langueur, jointe au travail qu'il prit pour le bien de son diocèse, le conduisit au tombeau dans presque l'espace [1] d'un an. Il fut enterré dans la partie meridionale de sa Cathedrale, qu'il avoit enrichie d'un texte des Evangiles, orné d'or et de pierreries, et de grand nombre d'autres livres qu'il avoit apportés d'Italie.

[4] Il y a de ce studieux Prelat un monument tout singulier de literature, qui est tout à la fois une preuve de sa pieté, et de la beauté de son imagination. C'est une espece de jeu, mais de jeu

1 [illegible]

tout chrétien, fait sur le modéle du jeu de Pythagore, autrement dit le Jeu philosophique, qui fut imprimé à Paris en 1556.
p. 143. ' Wibolde veut qu'on le nomme Jeu regulier ou clerical, parce qu'il l'a fait en faveur des Clercs, qui aiment les jeux de hazard, quoiqu'ils leur soient défendus, et qui pourront s'en servir dans les écoles, comme d'un amusement innocent, et propre à les détourner du vice, et leur faire aimer la vertu. Tel est le but que
p. 153. l'Auteur se proposoit dans cette ingenieuse invention, ' comme il le declare par le distique suivant, qui se lit à la fin de son Jeu.

Admonet hic ludus tabulatum pergere Clerum,
Nomina virtutum condere quo valeant.

Voici une idée de ce Jeu, autant qu'il est possible de percer l'obscurité de son œconomie. Peut-être n'avoit-il alors rien d'obscur pour ceux qui en faisoient usage. L'Auteur y fait entrer cinquante-six vertus, disposées, ce semble, sur une table ou
p. 143. 144. une carte, à peu près comme les cases dans le Jeu d'Oïe. ' Les vertus theologales, la charité à leur tête, occupoient les places les plus distinguées; et chaque vertu avoit son nombre. On jet-
p. 151. 152. toit ensuite les dez; ' et à quiconque tomboit telle ou telle vertu, il étoit obligé de travailler particulierement à l'acquerir, et de la demander à Dieu. Les Maîtres devoient prendre soin d'exhorter à ne point manquer de s'en aquitter. Ceux à qui le sort faisoit tomber les principales vertus, avoient pendant la journée quelque degré de prééminence au-dessus des autres; et celui à qui tomboit la charité, étoit au-dessus de tous.

p. 153. ' Wibolde finit les regles de son Jeu par dix vers hexametres, encore plus obscurs que le Jeu même. On peut même dire, qu'ils forment une espece d'énigme, dont il n'y avoit peut-être que lui seul, qui eût la veritable intelligence, ou ceux à qui il l'avoit communiquée. Il y exprime son nom par des nombres d'une maniere si mysterieuse, que l'on n'y comprend rien. On s'apperçoit sans peine, qu'il donnoit dans les idées pythagoriciennes, en attachant aux nombres des especes de mysteres.

p. 143-153. ' L'Auteur de la Chronique de Cambrai a eu l'attention de nous conserver cet écrit de Wibolde, qu'il a inseré en entier
p. 460-471. dans son ouvrage. ' George Couvenier, de son côté, a pris soin, en publiant cette Chronique, d'accompagner de notes assés étenduës l'écrit de notre Prélat. Mais on peut dire, que le Commentaire n'a point fait disparoître l'obscurité du texte. Après tout, si Wibolde n'est pas clair dans son écrit, il est fort

louable dans son dessein. Sweert et André donnent à son Jeu ce titre : *Alea regularis, contra aleam secularem* ; Le Jeu ecclésiastique de dez, opposé à celui qui est en usage parmi les séculiers.

FRODOARD,

CHANOINE DE L'EGLISE DE REIMS.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

FRODOARD, ou [1] FLODOARD, celui de tous nos Ecrivains de ce siecle qui a le plus heureusement travaillé à enrichir l'Histoire, naquit à Epernai-sur-Marne, petite ville de Champagne à cinq lieues de Reims, en l'année 894. A peine étoit-il sorti de l'enfance, que ses parents l'envoïerent à l'école de Reims. Il y étudia, non sous Remi d'Auxerre, comme l'ont avancé M. du Pin et d'autres d'après lui, mais sous les disciples de Remi, et ceux d'Hucbald de S. Amand, qui aïant rétabli cette école, la quitterent avant la fin du siecle précedent. Le jeune Frodoard fit tant de progrès dans les letres et la vertu, qu'il s'attira l'estime d'Hervé et de Seulfe, Archevêques de la ville. Bien-tôt son merite et sa capacité lui donnerent entrée dans le clergé de la Cathédrale. D'abord on lui confia la garde des archives de cette église : ce qui favorisa merveilleusement l'amour et les dispositions qu'il avoit pour l'histoire. Il fut ensuite élevé au Sacerdoce, et à la dignité de Chanoine. On le chargea aussi de la cure de Cormici, bourg à trois lieuës de Reims.

[illegible] 551 | Mart. ib.

Dès 933, Frodoard s'étoit rendu si célébre, que sa réputation avoit penetré jusqu'en Italie. Il fut un des Sçavans à qui Rathier, expulsé du siege épiscopal de Verone, adressa l'écrit qu'il avoit fait sur son exil. Au bout de trois ans en 936, il

[illegible] 37.

1 [illegible]

entreprit, on ne sçait à quelle occasion, le voïage de Rome. Le Pape Leon VII lui fit l'accueïl le plus gracieux, et le gratifia de quelques presents. Frodoard fut si sensible à ces faveurs, qu'il crut en devoir conserver la memoire à la posterité. Voici de quelle maniere il en parle dans un de ses écrits, où il nous apprend quelques autres traits de l'histoire de ce Pontife :

Qui me visentem ætherei pia limina Petri
Jocunde excipiens, animo quæsita benigno
Admisit, favitque pie, studuitque modeste.
Famina grata serens, epulis recreavit utrisque
Corporis atque animæ, benedixit et oscula libans,
Ac geminans dono cumulatum muneris almi,
Pergere lætantem amplexu dimisit honesto.

L'Archevêque Artaud n'eut pas moins d'estime pour Frodoard qu'en avoient eû Hervé et Seulfe ses predecesseurs. Il en fit son homme de confiance; et il est à croire que ce fut lui qui l'envoya à Rome. ' En une autre occasion, il le députa à Aix-la-Chapelle, vers le Roi Otton et le duc Conrad, au sujet des affaires de son Eglise. ' Frodoard de son côté, avoit pour Artaud un attachement sincere, dont il lui donna des preuves perseverantes, dans le long differend qu'il eut avec le jeune Hugues, qui lui disputoit l'Archevêché de Reims. Attachement qui lui attira toute l'indignation d'Hebert Comte de Vermandois, pere du jeune Prelat intrus. Hebert le dépoüilla de ses benefices, et le confina dans une espece de prison, au milieu des Chanoines ses confreres. Frodoard n'en sortit qu'au bout de cinq mois entiers, le jour du Vendredi Saint, qui étoit cette année-là 941, le vingt-cinquiéme de Mars. Le jour de Pâque suivant, on le fit partir pour Soissons, afin qu'il se trouvât au Concile qu'on y avoit indiqué, à dessein de terminer le differend entre Artaud et Hugues, les deux competiteurs. L'ordination de celui-ci y aïant été arrêtée, Hugues le Grand Comte de Paris, son oncle maternel, le reconcilia avec Frodoard. Hugues lui rendit le benefice qu'il tenoit de la Cathédrale, et dont Hebert son pere l'avoit privé. Il y en ajoûta même un autre, et lui donna encore la Cure du village de Coroy pour celle de Cormici.

Flod. l. 1. c. 20. p. 523. 2.

l. 4. c. 20. 28. p. 606. 1. 607. 2 | chr. an. 940. 941.

Toutes ces largesses ne furent point capables d'ébranler la

constance de Frodoard. Le Roi de France Loüis d'Outremer aïant trouvé moïen de rétablir Artaud sur son siege, Frodoard fit voir qu'il lui étoit toûjours attaché. Il l'accompagna aux Conciles qui se tinrent les années suivantes 947 et 948, tant à Verdun et près de Mouson, qu'à Ingelheim et à Treves. Ce fut à Frodoard une occasion de se faire connoître à Robert Archevêque de Treves, et de s'attirer son estime, comme il avoit déja eû celle de Rotger son prédecesseur. Il contracta d'étroites liaisons avec Robert en particulier, comme il paroît par la dédicace qu'il lui fit du recueil de ses Poësies, et de son histoire de l'Eglise de Reims.

Tant d'agitations et de contrarietés, ausquelles Frodoard voïoit exposées les personnes du premier rang, et qu'il avoit éprouvées lui-même, le dégoûterent du monde. Il en sortit, et alla se concentrer dans un cloître, où il embrassa la vie monastique. Il fut même élevé dans la suite à la dignité d'Abbé. Mais quelque incontestable que soient les preuves qu'on a de son changement d'état, on ignore absolument quel est le monastere qu'il choisit pour sa retraite. Tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'il étoit au diocèse de Reims; soit que ce fût S. Thierri ou S. Basle, Orbais ou Hautvilliers, ou enfin tout autre que S. Remi, quoique plus d'un Auteur soient pour ce dernier.

Frodoard en se cachant dans l'obscurité d'un Cloitre, ne put y ensevelir l'éclat de son merite. Après le décès de Rodolfe Evêque de Noïon et de Tournai, le clergé et le peuple de l'une et de l'autre Eglise, élurent Frodoard pour lui succeder. Cependant cette élection, qui se fit le vingtiéme de Juillet 951, n'eut point d'effet. Foulcher Moine et Doïen de S. Medard de Soissons, soûtenu par le Roi Loüis d'Outremer, l'emporta, et se fit mettre en possession de cet Evêché. Frodoard en eut du chagrin, et se mit en devoir de soûtenir son droit. C'est ce que nous apprend une fort belle letre, que lui écrivit à ce sujet Adelage Archevêque de Brême, et Legat du Pape. Peut-être Frodoard avoit-il reclamé son credit et son autorité. Mais ce sage Prelat, au lieu d'appuïer son élection, lui conseilla d'y renoncer, en lui representant que la profession monastique qu'il avoit embrassée, étoit incomparablement plus avantageuse pour l'éternité, que l'épiscopat où il y a tant de dangers de se perdre. On ignore si Frodoard arrêté par un avis aussi salutaire, cessa de faire valoir son bon droit. Il est au moins vrai, et

c'est de lui-même qu'on le sçait, que Foucher son competiteur ne fut ordonné qu'en 954. Cet évenement est marqué sur cette même année dans sa chronique, sans qu'il y soit dit un mot de son élection. ' La letre d'Adelage est cependant du trentiéme de Septembre 951 : date que M. du Boulay auroit voulu reculer de trois ans, afin qu'elle s'accordât avec la précedente. Mais les manuscrits ne le permettent pas. D'ailleurs les obstacles que trouva Foucher à son ordination, purent fort bien en ces temps de troubles et de guerres, durer trois ans.

Mab. ib. p. 337. n. 17.

' En 962, Frodoard se trouva à l'élection d'Odolric, pour remplir le siege archiépiscopal de Reims, vacant depuis la mort d'Artaud. ' L'année suivante il fit la démission de sa prelature, pour parler d'après lui, entre les mains du nouvel Archevêque, qui en revêtit Frodoard neveu de notre Historien, par l'élection qu'en firent ses freres. C'est ce qui ne se peut gueres autrement entendre que de la dignité d'Abbé. Frodoard avoit alors soixante-dix ans, et ressentoit déja les infirmités de la vieillesse. ' Il vêcut néantmoins encore trois ans, toûjours appliqué à l'étude et aux exercices de pieté, et mourut en odeur de sainteté, le vingt-huit [1] de Mars 966, âgé de soixante-treize ans. Il y a deux épitaphes à la memoire de ce grand homme. La premiere en huit vers latins, qui ne peut être que de sa façon, se trouve à la fin de ses Poësies dans le manuscrit des Carmes déchaussés de Paris. M. Baluze et Dom Mabillon l'ont donnée au public à deux ans l'un de l'autre, telle que nous l'allons copier. L'autre est en vieux vers François rimés; et nous l'avons citée ailleurs pour montrer l'antiquité de cette sorte de poësie. ' Georges Couvenier, qui l'a publiée le premier, témoigne l'avoir trouvée à la tête de l'histoire de Frodoard, dans un très-ancien manuscrit. M. du Boulay et Dom Mabillon l'ont ensuite fait imprimer à leur tour, avec quelques variantes.

Flod. chr. an. 962.

an. 963.

an. 966. p. 623 | Marl. ib. p. 610 | Mab. an. l. 46. n. 73.

Flod. vit. p. 502. 1.

I EPITAPHE.

' Hu jacet indignus FLODOARDUS honore Sacerdos,
Arbiter expectans cælicus ut redeat.

Bal. misc. t. 4. p. 553. 554 | Mab. act. ib. p. 330. n. 14.

1 ' Dom Mabillon avertit qu'il n'a rien lû de Frodoard sur ce jour-là dans deux Necrologes de l'église de Reims. ' Le P. Sirmond assure cependant l'avoir trouvé, ce qui doit s'entendre d'un troisiéme exemplaire de ce Necrologe, et ajoûte que dans un autre qui est commun à l'église Cathédrale et à l'abbaïe de S. Remi, on lit au 17 de Mai la mort d'un Frodoard Prêtre et Chanoine, different de l'Historien.

Mab. an. l. 47. n. 1. act. ib. p. 330. n. 14.

Hoc sibi confisus ventura in secla Frodoardus
  Sit licet admissis [illegible]
Quisque legis titulum, sortis memor ipse futuræ
  Expete sic Dominum propter [illegible]
Christe tuo servo Flodoardo parce benigne
  Et pro judicio da veniam [illegible]

II. EPITAPHE.

Si [illegible] de Reims avoit li Evesques,
Gyt le temporaire de Flodoart le sage
Y fut mort du tems d'Odelry Evesque,
Et fut d'Epernay né par parentage.
Vesquit [illegible] Clerc, bon Moine, meilleur Abbé
Et d'Agapit à Romme fut aube
Par son histoire maintes [illegible]
Et en elle toutes antiquités [illegible]

Cette derniere épitaphe est d'autant plus importante, qu'elle represente mieux les caracteres de la personne de Frodoard, et ceux de ses principaux ouvrages. On entend communément le sixiéme vers du Sacerdoce qu'il auroit reçu des mains du Pape Agapit, à cause du mot *aube*. Mais il faut que ce terme ait une autre signification. Il est incontestable que Frodoard étoit Prêtre, lorsqu'on le fit Curé de Cormicy, ce qui arriva avant l'année 940 ; et le Pape Agapit ne monta sur le S. siege qu'en 946.

Frodoard est encore plus avantageusement caracterisé dans la continuation de sa chronique. L'Auteur nous l'y représente comme un Prêtre, respectable par toute sorte de vertus, nommément par la sainteté de sa conduite, une chasteté angelique, et une sagesse plus qu'humaine.

§ II.

SES ECRITS.

AUCUN Ecrivain de ce siecle n'a laissé à la posterité d'ouvrages de sa façon plus considerables, que l'a fait Frodoard. Ceux qu'on a de lui, sont d'autant plus estimables, que

les sujets qu'il y traite, sont plus interessants. On trouve dans les uns une histoire presque generale de l'église, depuis J. C. jusqu'au temps que l'Auteur écrivoit. On a dans les autres l'histoire ecclésiastique d'une des principales Metropoles du Roïaume, et une suite de ce qui s'est passé de plus memorable dans le civil, tant en France que dans les païs voisins, pendant l'espace de près d'un demi siecle. Ceci demande un certain détail, qui ne peut que faire plaisir au Lecteur.

1°. Celui des ouvrages de Frodoard, qui paroît être sorti le premier de ses mains, et qui a dû lui couter plus de travail, ' est un ample recueïl de poësies, ou pour mieux dire d'histoires écrites en vers. L'ouvrage se trouve en entier dans la bibliotheque de la grande église de Treves, et en partie dans un manuscrit des Carmes déchaussés de Paris, qui a appartenu autrefois à l'Abbaïe de S. Julien de Tours. Il est divisé en trois parties, et chaque partie en plusieurs livres. On y compte trois livres des triomphes de J. C. et des Saints de Palestine; deux autres livres encore sur les triomphes de J. C. et sur ce qui s'est passé à Antioche, apparemment touchant la religion; et quatorze livres sur les triomphes des Martyrs et des Confesseurs d'Italie. Jean Bondier de Gand, religieux Dominicain, qui écrivoit au milieu du XVI siecle, compte quinze livres dans cette derniere partie. Vossius et Brower l'ont copié dans cette supputation; quoique ce dernier Ecrivain, qui étoit à portée de voir l'ouvrage par lui-même, et qui l'avoit probablement vû, semble corriger la faute, et n'y en reconnoître que quatorze, puisqu'il n'en compte en tout que dix-neuf. Personne jusqu'ici ne nous a donné qu'une notice très-generale, et telle que nous venons de la marquer, des deux premieres parties de cet ouvrage.

Flod. vit. p. 503. 1 | Voss. his. lat. l. 2. c. 40. p. 110. 1 | Brow. an. Trev. l. 9. p. 461 | Mab. an. l. 43. n. 10 | act. B. t. 2. pr. n. 64.

Mais pour la troisiéme que contient le manuscrit de Paris, ' Dom Mabillon et Dom Ruinart, qui l'avoient examiné en sçavants curieux, nous en ont laissé une ample notice. Cette partie ne comprend que quatorze livres, dont les deux premiers avec le premier chapitre presque entier du troisiéme livre, manquent par malheur au manuscrit. ' On y a suivant l'ordre des temps, l'histoire abregée, ou si l'on veut, les éloges de tous les Papes, depuis S. Pierre jusqu'à Leon VII, mort en 939, et des Saints les plus illustres d'Italie, tant Martyrs que Confesseurs, principalement de ceux qui ont eû quelque liaison avec les Papes. L'ouvrage presenteroit plusieurs remarques à faire. Nous nous bornerons aux suivantes, que nous ne ferons, que pour

Mab. act. ib. | du Pin, 10. sie. p. 336.

Mab. ib. | t. 4. p. 557. n. 3.

donner une plus juste idée du travail de notre Historien.

' Baronius et d'autres Ecrivains ne donnent au Pape Serge III, que trois ans quatre mois de Pontificat. Frodoard au contraire lui en donne sept ans. Il n'assigne que six mois et dix jours à Anastase III : au lieu que les Modernes lui donnent deux ans entiers. Ceux-ci bornent le pontificat de Leon VI à six mois et quinze jours. Frodoard le lui prolonge de vingt jours davantage. Il ne fait aucune mention de Landon, ou Lando selon d'autres, que l'on fait succeder à Anastase. Ces traits sont d'autant plus à observer, qu'ils concernent des évenements arrivés au siecle même de l'Auteur. ' Il traite un peu durement Estienne VI, à cause de son inhumanité envers le Pape Formose. Il fait sentir que ce fut en punition qu'Estienne se vit déposé, puis enfermé dans une prison, où on lui ôta la vie. Il ne dit pas un seul mot qui ait trait à la fable de la Papesse Jeanne, qu'on place entre Leon IV et Benoît III. ' Il fait succeder celui-ci immédiatement à l'autre, et aussi-tôt après sa mort, ajoûtant qu'il fut élu d'une voix unanime par le clergé et le peuple Romain. Quiconque voudra avoir une plus ample connoissance de cette partie de l'ouvrage de Frodoard, pourra consulter l'extrait qu'en a fait Dom Ruinart, ' et que M. du Pin a imprimé tout à la fin de son X siecle. p. 360

' Brower a douté que ces poesies fussent de la façon du celebre Frodoard, dont nous donnons ici l'histoire. Mais ce doute est incompatible avec plusieurs traits de l'ouvrage même. Il n'y a qu'à le lire avec une mediocre attention, pour s'assurer que c'est la production d'un François, et d'un François du diocèse de Reims. C'est ce que montrent d'une part, les détails où il entre des services que les Rois François de la seconde Race ont rendus aux Papes, et de l'autre, l'attention qu'il a à remarquer ce qui peut faire honneur à l'Eglise de Reims, dont il se donne visiblement pour un des membres. ' En parlant d'Hincmar, de Foulques et d'Artaud, il les nomme ses Archevêques. Il nous apprend comme une chose qui étoit sans exemple, que le Pape Leon IV envoïa au premier d'eux le Pallium. D'ailleurs le temps où fut fait cet ouvrage, convient parfaitement à Frodoard; et le manuscrit qui le contient, au moins la partie qu'on en a à Paris, remonte par son antiquité jusqu'à cet Ecrivain. Enfin son épitaphe qui se lit à la fin, est une derniere preuve que l'ouvrage est une production de sa plume. On pourroit encore ajoûter à tout cela, ' que Fro-

doard se plaisoit à écrire en vers, comme nous l'apprenons de lui-même.

Mab. ib. p. 607. 608.

' Il travailla à ce recueïl d'histoires, au moins à la partie qui traite des Papes, sous le pontificat de Leon VII, et la finit du vivant de ce Pontife, pour qui il fait des vœux de prosperité tout à la fin du recueïl. ' Frodoard le dédia, soit dès ce temps-là, soit après, à Robert, Archevêque de Treves son ami. ' Dom Mabillon dit en un endroit de ses Annales, que cette dédicace se fit à Rotger, prédecesseur immediat de Robert. Mais il a écrit un nom pour un autre, puisque Rotger étoit mort dès 928, huit ans avant que Leon VII montât sur le S. Siege.

an. l. 45. n. 1.

l. 43. n. 10.

Le même Dom Mabillon a jugé ces histoires assés interessantes, pour en publier des morceaux considerables, qu'il a rapportés aux differents sujets dont ils traitent. ' Le plus important est celui qu'il a donné au IV volume des actes des Saints de l'ordre de S. Benoît. Ce morceau roule sur tous les Papes qui ont rempli le S. Siege, depuis Gregoire II jusqu'à Leon VII, l'espace de plus de six-vingts ans. ' Dès le second volume du même recueïl, l'Editeur avoit fait imprimer les articles qui regardent S. Colomban, S. Attale et S. Bertulfe, tous trois successivement Abbés de Bobio. ' Il y avoit aussi publié, par maniere de supplément, à ce qu'il rapporte dans le I volume, touchant S. Benoît du Mont-Cassin, ce qu'en dit notre Historien et Poëte, tant par rapport à sa vie, qu'à la translation de son corps en France, et de celui de sainte Scholastique sa sœur. Ce que Dom Mabillon a publié de Frodoard sur les vies des Papes, M. Muratori l'a réimprimé parmi celles qu'en a écrites Amauri Augier, Auteur du XIV siecle. L'un et l'autre ouvrage est placé dans la seconde partie du III volume de la belle et ample collection des Ecrivains d'Italie.

act. t. 4. p. 569-608.

t. 2. p. 30-39. 127-129. 166. 167.

p. 1095-1100.

Tous ces morceaux sont en vers héroïques; et il est à croire que tout l'ouvrage est en vers de la même mesure. Frodoard dans l'execution de son dessein, ne fait que suivre pied-à-pied, en abregeant extrémement, les actes en prose qu'il avoit sous les yeux. On juge par l'étenduë de son travail, qu'il en avoit recueïlli une très-grande quantité, tant vrais que faux, et qu'il avoit fait des recherches prodigieuses dans toute l'histoire de l'Eglise gréque et latine. Du reste sa versification n'a rien au-dessus de celle des autres Poëtes de son temps. C'est dans les uns et les autres même goût, même genie : des vers durs, for-

cés, mal sonnants, obscurs, dans lesquels au lieu des traits de la bonne poesie, on ne découvre que rudesse, platitude, contrainte, et autres defauts ordinaires en son siecle.

2°. Un autre ouvrage de Frodoard, où il y a encore beaucoup de recherches, et plus de certitude dans les faits, que dans le précedent, c'est son Histoire de l'église de Reims. Quoique ce soit-là le titre sous lequel cet ouvrage a été plus connu, ' les Ecrivains qui ont suivi de près son Auteur, tels que Sigebert et le Chroniqueur de Cambrai, le nomment cependant les Gestes des Archevêques de Reims, ce qui après tout revient au même. Il est divisé en quatre livres, et comprend toute la suite de l'Histoire de cette église, depuis sa fondation jusques et compris l'année 948. [illegible]

Frodoard l'a tiré des archives de l'église de Reims, dont il étoit gardien, comme on l'a dit, des actes des Conciles, de ceux des Martyrs et autres Saints, des lettres des Papes, de celles des Archevêques de la même église, et des autres pieces originales. De sorte que nous avons peu d'Histoires qui soient plus authentiques et mieux prouvées. L'Auteur y est nommément attentif à citer ses garants; mais il a encore soin de faire des extraits, et de rapporter même souvent en entier les monuments sur lesquels il a travaillé. Il a réussi par-là à en sauver plusieurs du naufrage où ils seroient peris.

' Son ouvrage fini, il le dedia à un Prelat, dont il ne désigne le nom que par une R, en le priant de le revoir, et d'en corriger les fautes, avant que de le communiquer au public. ' Le P. Sirmond a cru, que ce Prelat n'étoit autre que Raoul ou Rodolfe, Evêque de Laon. Mais deux réflexions qui se presentent tout naturellement, ne permettent pas d'adherer à cette opinion. ' Il est certain d'une part, que ce Prelat mourut sur la fin de l'année 948, la même à laquelle l'ouvrage fut tout au plûtôt fini, puisqu'il comprend ce qui s'y passa. ' Il ne l'est pas moins de l'autre, que l'Auteur ne l'envoia au Prelat, à qui il le dedie, qu'assés long-temps après. C'est lui-même qui nous l'apprend dans sa préface, ou épître dedicatoire. Le Prelat, qui l'avoit engagé à l'entreprendre, l'ayant ensuite sollicité à le publier, Frodoard lui donne plusieurs raisons de son retardement à le faire. Il allegue entre autres, le grand froid, la rareté des copistes, et ses autres occupations. Mais enfin sensible à ses instances, il se mit à le revoir, et y emploia un temps considerable, dequoi il s'excuse sur l'exemple des Anciens, qui mettoient plus de temps à

[illegible]
Sigeb. scr. c. [illegible]
Pr. p. [illegible]
Sirm. n. t. 7. p. [illegible]
Frod. an. [illegible] p. 615
pr. p. 504.

corriger leurs ouvrages, qu'à les composer. Il est visible par-là, que cette revision ne put se faire la même année que l'ouvrage fut fini. Il y a donc beaucoup plus d'apparence, que le Prelat
c. 35. p. 612. 1. designé par une R, à qui il est dedié, est ' Robert Archevêque de Treves, avec qui l'Auteur passa une partie de l'année 948, et avec qui il avoit d'étroites liaisons.

p. 505-530. ' Le premier livre de l'ouvrage, divisé en vingt-six chapitres, commence par l'origine de la ville de Reims, et continuë la suite de l'histoire jusqu'à S. Remi inclusivement. Frodoard emploïe les deux premiers chapitres à discuter ce qui concerne l'origine de Reims, et son état jusqu'à la prédication de l'Evangile. Il y rapporte la tradition fabuleuse, qui suppose que la ville fut fondée par Remus frere de Romulus. Mais il ne la rapporte que pour la refuter, ce qu'il fait avec une grande justesse d'esprit, et une sorte de critique qui n'étoit pas alors commune. L'Auteur montre dans ces deux chapitres, qu'il n'étoit pas moins versé dans la Literature profane que la sacrée. Il y cite avec assés de choix des passages de Tite-Live, du poëte Æmilius, de Salluste, de Virgile, de César, de Lucain, d'Æthicus, d'Eutrope, d'Orose. Les principales autorités qu'il allegue dans la suite du même livre, sont celles de S. Jerôme, de S. Augustin, de S. Apollinaire Sidoine, de S. Gregoire de Tours, de S. Isidore de Seville. On voit par-là et par les autres monuments, qu'on a d'abord indiqués en general, que la bibliothéque de la cathédrale de Reims étoit alors fournie de toutes sortes de bons livres.

Frodoard en discutant l'origine du Christianisme à Reims, ne soûtient pas l'espece de critique qu'il a fait paroître dans la dis-
t. 3. p. 507. cussion des commencements de son histoire civile. ' Il avance sans hésiter, que S. Sixte, son premier Evêque, fut envoïé par S. Pierre même, le Prince des Apôtres. Il a suivi en cela le genie de son siecle. Une des passions dominantes de ce temps-là, comme on l'a dit ailleurs, étoit de faire remonter la fondation des principales Eglises jusqu'aux temps apostoliques. Notre Historien est fort succinct dans ce qu'il dit des premiers Evêques. C'est qu'il manquoit de monuments qui traitassent de ces temps reculés. On s'apperçoit par ce qu'il rapporte des premiers Martyrs de Reims, qu'il étoit attentif à mettre en œuvre les memoires qu'il avoit en main, quels qu'ils fussent. Il s'étend sur
p. 511-530. chaque sujet à proportion de l'abondance de la matiere. ' Il est fort diffus sur l'article de S. Remi. Non-seulement il n'oublie

rien de tout ce qu'il a pû découvrir sur l'histoire de sa vie, mais il a été encore soigneux de rapporter quantité de choses touchant ses miracles, les diverses translations de son corps, et les disciples qu'il forma à la pieté. Il n'a eu garde d'y oublier le miracle de la sainte Ampoulle.

[1] Le second livre compris en vingt chapitres, est employé à faire l'histoire des successeurs de S. Remi, jusqu'à Hincmar exclusivement. Frodoard y detaille ce que ces Evêques ont fait, ou écrit de plus remarquable, et ce qui s'est passé de plus digne de memoire sous leur épiscopat dans l'étendue du diocése. 1 l. 2.

[2] Il employe tout le troisiéme livre, divisé en vingt-huit chapitres, à donner l'histoire d'Hincmar. C'est la partie la plus interessante de tout l'ouvrage, tant à raison du denombrement qu'il y fait de tous ses écrits, jusqu'à ses moindres lettres, de la plûpart desquelles on n'a de connoissance que par là, qu'à cause du detail où il entre des principaux évenements qui se trouvent liés avec l'épiscopat de ce grand Archevêque. De sorte qu'on a dans ce troisiéme livre le morceau le plus curieux de l'histoire de l'église Gallicane au X siecle, depuis 845 jusqu'en 882. On y trouve aussi une infinité de traits pour l'histoire civile de France. 2 l. 3.

Il en faut dire autant [3] du quatriéme et dernier livre, dans lequel on compte jusqu'à cinquante-trois chapitres. Presque tout ce qu'y rapporte Frodoard, s'étant passé de son temps, et comme sous ses yeux. Il y fait l'histoire de Foulques, et de ses successeurs Seulfe, Hervé, Artaud, et de Hugues, Archevêques intrus. L'Auteur finit cet important ouvrage par le détail de ce qui se fit au concile d'Ingelheim en 948, à quoi il ajoute l'histoire de quelques Saints qui avoient vécu avant ou depuis le temps des Archevêques précedents, la relation de divers miracles, et la notice de quelques églises particulieres du diocése. 3 l. 4.

Comme plusieurs des Archevêques de Reims ont fait un grand personnage dans l'église de France, ils ont eû par consequent de grandes liaisons avec les Papes, les Rois, les autres Princes, et la plûpart des Evêques, tant de la France Orientale, que de l'Occidentale. Tout cela a été une occasion à Frodoard d'entrer dans des details, qui nous apprennent quantité de choses sur l'histoire d'autres églises que celle de Reims. La maniere dont il a executé son dessein, montre un homme d'esprit, de jugement, de bonne foi, qui avoit de grandes connoissances et

de l'ardeur pour le travail. Il est exact à rapporter les choses, ou telles qu'il les a trouvées écrites, ou qu'il les a vûës lui-même. S'il a quelquefois suivi de fausses pieces, et donné dans des traditions populaires, il faut l'attribuer aux défauts de son siecle, plûtôt qu'à ceux de son genie. Il paroît effectivement qu'il ne lui manquoit que plus de bon goût et plus de critique, pour en faire un excellent Historien. Son style est simple, sans ornement, assés uniforme, et pour l'ordinaire assés clair. Seulement il arrive quelquefois qu'usant de longues periodes, il devient obscur et embarrassé par la multitude de choses, et la varieté d'objets qu'il y veut embrasser. D'ailleurs il y emploïe de temps-en-temps des expressions, qui étant alors d'usage, étoient aisément entenduës, mais qui ne le sont pas également aujourd'hui.

La premiere fois que cette histoire de Frodoard a paru dans le public, depuis l'invention de l'Imprimerie, elle n'y a été vûë qu'en notre langue. Elle étoit encore manuscrite, lorsque Nicolas Chesneau, Doïen et Chanoine de S. Symphorien de Reims, en donna une traduction Françoise, ' qui fut imprimée à Reims chés Jean de Foigny ' l'an 1580 en un volume *in*-4°. Antoine du Verdier de Vauprivas, en deux endroits differents de sa bibliothéque Françoise, en marque une autre édition de l'année suivante chés le même de Foigny. Celle dont George Couvenier, l'un des éditeurs de Frodoard s'est servi, étoit aussi de la même année. ' Elle fut aussi renouvellée en 1584 au même endroit. Mais cette traduction se trouve très-imparfaite, tant à cause des lacunes considerables de l'exemplaire latin sur lequel Chesneau a travaillé, qu'à raison de son inexactitude.

Bib. S. Vin. cen.

Du Verd. bib. fr. p.342.903 | Flod. pr. p. 500. 2. 501. 1.

Bib. de Firm.

' Le P. Sirmond, à qui le public est redevable de tant d'autres ouvrages des Anciens, aïant recouvré des manuscrits du texte original de Frodoard, beaucoup plus entiers que celui de Chesneau, le publia en un volume *in*-8°. Son édition sortit des presses de Sebastien Cramoisy, Imprimeur à Paris, l'an 1611, sans notes; mais avec quelques opuscules qui concernent l'histoire de l'église de Reims.

Ibid.

' Au bout de six ans, George Couvenier, Docteur, Professeur roïal, Chancelier de l'Université de Doüai, et Prevôt de l'église collegiale de S. Pierre de la même ville, en donna une autre édition sur sept manuscrits, conferés à l'édition précedente, au moïen desquels l'Editeur a rempli plusieurs lacunes, et corrigé beaucoup d'autres fautes. Il en a illustré le texte de Scholies,

Flod. ib.

ou notes dans lesquelles il explique et éclaircit les endroits obscurs, supplée à ceux qui sont mutilés, et rectifie ceux où il y a quelque autre défaut. A la suite des notes, Couvenier a ajouté une espece de glossaire, dans lequel il donne divers éclaircissements des expressions difficiles à entendre, ou barbares, qui se rencontrent dans le texte original. Après quoi vient un appendice, qui contient quelques pieces qui peuvent servir à l'histoire de la même Metropole. La derniere piece est un supplément fort succinct à l'histoire de Frodoard. L'Auteur anonyme, qui paroît avoir vécu sur la fin de ce X siécle, y rapporte la mort d'Artaud, de laquelle Frodoard ne parle point, et donne une courte notice de l'épiscopat de deux autres Archevêques successeurs immediats d'Artaud, Odalric et Adalberon. Cette édition ainsi ornée, parut in-8° à Douai, chés Bogard en 1617. A la tête se lisent une préface au Lecteur, et la vie de Frodoard de la façon de Couvenier, avec les témoignages rendus en divers temps à la memoire de l'Auteur.

[1] C'est sur cette édition que l'ouvrage de Frodoard est entré dans la bibliothéque des Peres. On a eu soin d'y joindre les notes et l'appendice dont Couvenier l'a enrichi. Au moins [2] se trouvent-ils dans l'édition de Lyon de 1677. [3] Dans le catalogue des Auteurs de celle de Cologne, il s'est glissé une faute considerable, qui a été copiée par celui qui a dirigé la bibliothéque de M. le cardinal Barberin. On y donne à l'Auteur de cette histoire de l'église de Reims, le nom de Theodore; quoiqu'elle porte celui de Frodoard dans le X volume de cette même collection de Cologne, où elle est imprimée. [4] Le P. Labbe a publié une espece d'addition à cet ouvrage de notre Historien, laquelle est de peu de consequence.

3°. Il y a aussi de Frodoard une chronique, fort estimée de tous les Sçavants sans exception. [5] Il s'en est cependant trouvé, qui ont douté que cette chronique fût du même Auteur que l'ouvrage précedent, sur ce qu'il y a de la difference entre le style de l'un et de l'autre écrit. Mais qui ne voit que cette difference ne vient que de la diversité de genie entre une histoire suivie et une chronique? Dans l'une on discute les choses, on les detaille, on les lie ensemble par des transitions, des reflexions, des raisonnements. Dans l'autre on ne fait que rapporter tout simplement et en abregé les faits, tels qu'ils se présentent, sans d'autre liaison entre eux que celle des années. Il suffit de lire avec un peu d'attention les deux ouvrages, dont il s'agit ici,

[5] Mab. 15

p. 328. n. 9. pour y reconnoître la même plume. ' L'Auteur de l'un y rapportant des évenements de sa propre vie, les marque dans l'autre presque avec les mêmes circonstances et dans les mêmes termes. Aussi personne ne paroît-il plus douter aujourd'hui, que Frodoard, qui a écrit l'histoire de l'église de Reims, ne soit le veritable Auteur de la chronique qui porte son nom.

Lab. ib p. 285. Mab. ib. Voss. his. lat. l. 2. c. 40. p. 110 | Oud. scri. t. 2. p. 446. Du Ches. t. II. p. 590.

Cette chronique, telle que nous l'avons, commence à l'année 919, et nous donne une suite d'histoire jusqu'aux premiers mois de l'an 966 inclusivement. ' Suivant la remarque de l'Auteur de celle d'Anjou, elle commençoit en l'année 917 : ' d'où quelques Sçavants ont conclu, qu'il nous manquoit deux ans entiers de cet écrit de Frodoard. ' D'autres vont encore plus loin, et paroissent mieux fondés dans leur opinion. Ils prétendent qu'originairement la chronique de notre Auteur remontoit quarante-trois ans au-dessus de 919, et commençoit à l'an 877. ' Elle commence effectivement par-là dans l'édition de Duchesne, et marque sur cette année la mort de Charles-le-Chauve. Mais à ce fait près, et le petit éloge de ce Prince dont il est accompagné, tout le reste y manque jusqu'en 919 exclusivement. C'est pour le faire observer, que l'Editeur y a substitué des asterisques.

Oud. ib. p. 446. 447.

' Si le manuscrit de la bibliothéque Cottoniene, sous le nombre 3 et la figure d'Otton, est tel qu'on nous le represente, et que l'ouvrage qu'il contient sous le nom de Frodoard, Moine de S. Alban, soit veritablement de Frodoard, Chanoine de l'église de Reims, il faut dire que la chronique de celui-ci remonte jusqu'à l'Empereur Auguste, et finit à l'année 966. Il seroit aussi interessant que curieux, de sçavoir comment cet ouvrage est executé, et s'il vaut mieux sur les siecles qui ont précedé Frodoard, que tant d'autres chroniques de ces mêmes temps. Il faut esperer, que si l'écrit en vaut la peine, on nous donnera quelque jour, au moins de quoi remplir la longue lacune qui se trouve depuis l'année 877 jusqu'en 919. Oudin nous avertit au reste, que le titre de Moine de S. Alban, que l'Auteur porte dans ce rare manuscrit, ne doit point arrêter. La faute sera venuë du copiste, qui s'appercevant que l'ouvrage contient plusieurs traits de l'histoire du monastere de S. Alban, aura cru que l'Auteur en étoit Moine, et l'aura ainsi qualifié. Cette raison est bien foible. Aussi la donnons-nous pour ce qu'elle est. Il auroit été beaucoup plus aisé au copiste de s'appercevoir que l'Auteur de la chronique étoit plutôt de Reims que

de Mayence, et plutôt sujet des Rois de France que des Rois de Germanie.

Quoiqu'il en soit, la même bibliothèque nous fournit un autre manuscrit, sous le nombre 4, qui reprend la suite de l'histoire où finit Frodoard, et la conduit jusqu'en 1177. A la fin se lit une généalogie des Rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Philippe fils d'Hameau. Ce sont les termes de l'inscription du manuscrit ; et l'on ne sçauroit dire lequel de nos Rois de ce nom on a voulu marquer par-là. Cette continuation est l'ouvrage d'un nommé Reginald, Archidiacre d'Angers. Lab.

Ce qu'on a imprimé de la chronique de Frodoard, contient un détail de ce qui s'est passé de plus remarquable pendant ce temps-là, tant en France, qui en fait le principal objet, que dans les pais voisins, nommément la Lorraine et la Germanie. Sans ce secours, on sçauroit peu de choses bien assurées des regnes de Charles le Simple, de Louis d'Outremer, et partie de celui de Lothaire, son fils et successeur. L'Auteur a cet avantage sur presque tous les autres Chroniqueurs ou Annalistes qui l'ont précédé, qu'il ne se borne pas à rapporter deux ou trois faits sur chaque année. Il y fait entrer tout ce qu'il a vû par lui-même, ou appris d'ailleurs, et qui mérite de n'être pas ignoré : non-seulement par rapport au civil, mais aussi à l'égard de l'ecclésiastique. On y voit des années si remplies, qu'elles tiennent des trois pages *in folio*. Il s'étend davantage, comme il étoit naturel, sur les évenements qui lui étoient le plus connus. Tels sont les faits qui concernent la province de Reims. En un mot, on peut dire que la chronique de Frodoard est comme un flambeau lumineux, qui dissipe une grande partie des tenebres de ce X siecle, par rapport à l'Histoire. Depuis cet Auteur, nous tombons dans la disette d'Historiens François, au moins sur lesquels on puisse compter sûrement. Raoul Glaber et Guillaume de Jumieges, qui ont suivi, n'étoient pas encore nés, lorsque mourut Frodoard. De sorte qu'ils n'ont puisé ce qu'ils nous apprennent, que dans des traditions orales.

La chronique de notre Historien a été imprimée sur trois manuscrits, dans le premier recueil des Ecrivains de Pierre Pithou, qui parut, comme l'on sçait, à Paris en 1588, et à Francfort en 1594. Les évenements qui concernent les Evêques de Verdun, et quelques autres, y sont enfermés entre des crochets. On croit sur cela assez légèrement, que ces endroits ont été pris de la chronique dite de Dijon, quoiqu'elle paroisse

se avoir été faite à Verdun. Mais ils font si naturellement partie de l'ouvrage de Frodoard, qu'il est beaucoup plus croïable qu'ils en ont été extraits pour être transportés dans l'autre écrit. Verdun n'est pas la seule ville un peu éloignée de Reims, sur laquelle on lit plusieurs traits historiques dans la chronique de Frodoard, soit à l'égard des Evêques, soit par rapport à d'autres objets. Qu'on y voïe au reste certains endroits distingués des autres par des crochets, on n'en doit point raisonnablement conclure autre chose, sinon que c'est l'opération de quelque homme de letres, ou de quelque copiste, qui avoit ainsi marqué ces endroits dans son manuscrit, afin de les trouver plus aisément pour l'exécution de quelque dessein qu'il s'étoit proposé.

L'on compte ordinairement cette édition de Pithou, pour la premiere de l'écrit en question, qui ait paru dans le public. Cependant Nicolas Vignier, à la fin de sa préface sur le sommaire de l'histoire des François, imprimé en 1579, nous apprend qu'il y avoit plus de cinq ans qu'il avoit inseré cet ouvrage de Frodoard dans son *Chronicon* de Bourgogne.

Du Ches. ib. p. 590-622.

' Après l'édition de Pithou est venuë celle qu'André Duchesne a donnée du même ouvrage, au II volume de ses Historiens de France. L'Editeur a eû soin de revoir le texte de Frodoard sur un très-ancien manuscrit, appartenant autrefois à M. de Thou, au moïen duquel il a corrigé plusieurs fautes, qui se trouvent dans l'édition précedente. ' A la fin de la chronique, suit une addition à l'année 966, sur laquelle Frodoard n'avoit marqué que deux évenements. Cette addition a été tirée du manuscrit de Dijon. Un autre manuscrit, encore plus ancien, ' a fourni une petite continuation de la chronique de notre écrivain. L'Auteur qui paroît assés clairement avoir été de Reims, la commence à l'année 966, et la pousse jusqu'en 978 inclusivement. Mais il ne rapporte rien du tout sur l'année 967 et les huit suivantes. Sur la 966, il marque la mort de Frodoard, et fait en peu de mots un éloge magnifique de cet Historien. Ce qu'il dit sur les années 976 et 977, regarde principalement Adalberon, Archevêque de Reims, dont il parle avec mépris, Roricon Evêque de Laon, et Adalberon son successeur. Il a eû l'attention de marquer à chacune de ces deux années le prix du vin. En 976 le muid étoit à sept deniers, monnoïe de ce temps-là, et l'année suivante à trois deniers jusqu'a cinq, tant la vendange fut abondante.

p. 622. p. 623.

4° Frodoard composa un autre ouvrage, qui n'est pas venu jusqu'à nous. Il étoit écrit en vers, et contenoit un recueil des miracles qui s'étoient operés dans la cathedrale de Reims, par l'intercession de la sainte Vierge, sous l'invocation de laquelle cette église est dediée. L'Auteur n'avoit fait entrer dans son recueil que les miracles dont il avoit été témoin oculaire, ou qu'il avoit appris de personnes qui les avoient vûs elles-mêmes. Il en rapporte quelques-uns en prose, au dernier chapitre du III livre de son histoire de l'église de Reims.

M. Targny, Thrésorier de la même église, et l'un des Gardes de la bibliotheque du Roi, avoit entrepris une nouvelle édition de toutes les oeuvres de Frodoard, qui auroit sans doute été sçavamment executée. Mais il est mort avant que de rendre ce service à la République des Lettres. Si quelque autre Sçavant a jamais assés de zele et de courage, pour reprendre et remplir son dessein, il est à souhaiter qu'il n'oublie rien pour avoir communication du manuscrit de la bibliotheque Colbertine, dont nous avons parlé. S'il est tel qu'on nous le represente, on ne peut s'en passer pour completer la chronique de notre Ecrivain. Il seroit au moins important, qu'on en tirât de quoi remplir le vuide qui se trouve entre cette même chronique et les annales de Metz, c'est-à-dire, depuis 903 jusqu'en 919. Pour ce qui est de la partie, qui traite des temps anterieurs, on pourroit se dispenser d'en charger le public, si elle ne vaut pas mieux que ce qu'on a dans les mêmes annales de Metz, dans celles dites de S. Bertin, et dans celles de Fulde. (X.)

HILDEMANNE,

ARCHEVÊQUE DE SENS,

ET AUTRES ECRIVAINS.

HILDEMANNE, ou HILDEMANNE, selon Trithême, étoit fort instruit des Lettres divines et humaines. Il fut tiré de l'abbaye de S. Denys près de Paris, où il avoit embrassé la profession monastique, pour être placé sur le siege archiepiscopal de Sens. Il y succeda à Gerlanne, ou Gerlaune, autre Prelat de merite et de sçavoir, le douzième de Decembre 954.

On ne nous apprend aucun évenement considerable de son épiscopat, qui ne fut pas de cinq ans entiers ; étant mort le cinquiéme d'Août 959. Il auroit dû par consequent avoir sa place dans ce volume avant Atton de Verceil. Hildemanne fut enterré à l'abbaïe de S. Pere en Vallée, à un des fauxbourgs de Chartres, où plusieurs de ses prédecesseurs avoient déja leur sepulture.

Trit. ib.

' Trithéme, qui parle avec éloge de cet Archevêque, assure qu'il laissa plusieurs productions de sa plume. Il n'en marque cependant que deux en particulier : un traité de la Musique, qu'il qualifie *pulchrum libellum*, et un autre du Comput ecclesiastique. Ces deux écrits ou sont perdus, ou encore ensevelis dans l'obscurité. Il semble néantmoins par les termes qu'emploïe Trithéme, que ce Bibliographe avoit vû le premier.

Chif. his. de T. app. p. 292.

' Sous le gouvernement de Raoul, Abbé de S. Pierre de Châlons-sur-Saone, et contemporain d'Hildemanne de Sens, vivoit un nommé Gui, Moine du même endroit, homme de pieté, et qui paroît avoir fait d'assés bonnes études. ' Il y a de lui une relation curieuse d'un orage extraordinaire qui arriva le ving-neuviéme du mois d'Août 965. Le tonnerre tomba sur trois endroits differents du monastere, et en réduisit une partie en poudre. L'auteur, qui avoit tout vû par lui-même, entre dans un juste détail, et le fait avec une naïveté, qui pour être fort simple, ne laisse pas d'être vive et animée. Il finit sa relation par des traits d'une grande pieté, tant de sa part que de celle de l'Abbé Raoul, qui prit de ce malheur occasion d'exhorter ses freres à un redoublement de pénitence. ' Gui en parlant de la tour où étoient les cloches, un des endroits sur lesquels tomba la foudre, dit que le vulgaire la nommoit *Collocarium*, d'où est venu sans doute notre terme de clocher. On est redevable de cette relation au P. Chifflet, qui l'aïant deterrée dans un très-ancien manuscrit de S. Lazare d'Autun, l'a publiée parmi les preuves de son histoire de Tournus.

p. 292-297.

p. 292.

Boll. 5. Mar. p. 404-411.

' Il y a dans le recueïl de Bollandus, avec de longues observations préliminaires de la façon des Editeurs, une vie de S. Drausin, Evêque de Soissons, mort vers 680. C'est l'ouvrage d'un Ecrivain du païs, qui ne se fait point connoître autrement. ' A s'en tenir à la letre d'un endroit de son écrit, où il paroît avoir été un de ceux qui avoient vû le corps du Saint sans corruption quatre ans après la mort, on le prendroit pour un Auteur contemporain. Mais tout le reste de sa narration mon-

p. 410. n. 16.

tre, qu'il étoit fort éloigné de ce temps-là. C'est ce qui nous determine à ne le placer [1] avec M. Baillet qu'au X siecle, où l'on renouvella tant d'autres Legendes. Il y a toute apparence, que notre Anonyme l'a fait lui-même à l'égard de celle dont il est ici question, et que c'est de l'original sur lequel il a travaillé, qu'il a retenu l'endroit qu'on vient de rapporter. On ne sçauroit juger s'il a été fidele à le suivre, parce qu'il est perdu. L'on voit seulement qu'il dit peu de choses en beaucoup de paroles. A la prolixité du stile, il a encore ajouté une espece d'affectation. [2] Il y emploie quelquefois des mots barbares, comme [illegible], pour signifier une femme compatissante. Quelques défauts qu'ait au reste son écrit, [3] André du Chesne n'a pas laissé de le regarder comme de quelque utilité pour l'histoire de France; puisqu'il en avoit publié un morceau considerable parmi ses Historiens, avant que les successeurs de Bollandus le donnassent en entier. Bail. [illegible]

[4] Ce celebre Hagiographe nous a lui-même donné une relation de la decouverte des Reliques de sainte Agnès, vierge et martyre, et d'un S. Benigne qualifié aussi martyr et évêque de Chartres, et de leur reception à Utrecht. Elle n'a été écrite que quelque temps après 964, qui est l'année à laquelle Balderic, Evêque du lieu, les receut dans son église. Ces SS. Reliques avoient été trouvées sur la Loire, assés près de Tours, ce semble, puisque deux Moines de l'abbaïe de S. Julien, en aïant été avertis, furent pour les enlever. Ce que la relation contient sur l'histoire de sainte Agnès, paroit si fabuleux, qu'elle en devient suspecte en ce qu'elle annonce même de la découverte de ses Reliques. Si cependant elle meritoit quelque créance, il faudroit faire entrer S. Benigne dans le catalogue des Evêques de Chartres, où il ne paroit point.

[5] Il y avoit anciennement une vie de sainte Bove, ou Beuve, Abbesse à Reims, et de sainte Dode sa niece, Religieuse du même endroit, mortes l'une et l'autre après le milieu du VIII siecle. Cette première vie aïant été réduite en cendres, [6] les Religieuses voulurent en avoir une autre. Elles engagerent un Ecrivain, qui n'a pas jugé à propos de se faire connoitre, à entreprendre cet ouvrage. L'Anonyme s'en chargea, et comme il manquoit de monuments pour l'executer, il fut obligé de mettre en oeuvre ce que deux de ces Religieuses, Eve et Gertrude lui raconterent des deux Saintes, conformément à la tradition qui s'en étoit conservée dans leur monastere. [7] Tou-

Boll. 24. Apr. p. [illegible]

dition cependant qui ne s'accorde pas en quelques circonstances avec ce que Frodoard nous apprend des mêmes Saintes, dans son histoire de l'église de Reims. C'est ce qui nous porte à croire que ces deux Auteurs ont écrit en même temps ou peu d'années l'un après l'autre. Il paroît indubitable que si notre Anonyme avoit publié son écrit, avant que Frodoard mît la derniere main à son histoire, attentif comme il est à profiter de ce que les autres avoient dit avant lui, et à citer ses garants, il en auroit fait quelque mention. De même si l'histoire de Frodoard avoit éte connuë, avant que l'Anonyme prît la plume, il n'auroit pas sans doute manqué d'en tirer du secours.

Au defaut d'évenements et de leurs circonstances, il s'est jetté sur des lieux communs, où il a fait entrer à la vérité des traits d'une morale aussi exacte que judicieuse. On voit bien qu'il avoit du talent pour écrire; quoique son style se ressente de la grossiereté du siecle. Quant au peu de faits qu'il rapporte, on ne peut pas dire qu'il soient de grande autorité. Peut-être est-ce la raison pourquoi Dom Mabillon, qui a une attention particuliere à faire valoir tout ce qui concerne le diocèse de Reims, où il étoit né, n'a point fait imprimer cette Legende dans le recueïl de ses actes. ' Les continuateurs de Bollandus nous l'ont donnée, sur un manuscrit de Christine, Reine de Suede, et ont eu soin de l'accompagner de remarques historiques et critiques.

Boll. ib. p. 283-290.

' On a dans quatre recueïls differents, ceux des Bollandistes, de Dom Mabillon, les preuves de l'histoire de Languedoc, et celles du nouveau *Gallia Christiana*, une histoire de la translation des Reliques de S. Hilaire Evêque de Carcassonne. Cet écrit a partagé les Sçavants sur la date qu'il porte. Les uns prétendent qu'il y faut lire 978; et Dom Mabillon a même marqué par inadvertance en un endroit 988: les autres au contraire soûtiennent qu'il porte clairement l'année 970 et paroissent les mieux fondés. Ce qui a donné occasion à ce partage entre les Editeurs de l'écrit, est une virgule mal placée dans les exemplaires qu'en ont vû les premiers, et où on lit: *Anno Dominicæ Incarnationis septuagesimo octavo, Kalendas Martii;* au lieu que la virgule doit être avant le mot *octavo* comme elle se trouve dans d'autres exemplaires, et que le terme *Kalendas* le demande. L'écrit est interessant pour l'histoire de Carcassonne. Outre divers autres traits historiques, il fait connoître l'Evêque de cette église, le Comte du lieu et l'Abbé de S. Hi-

Jun. t. 2. pr. p. 81. 82 | Mab. act. B. t. 7. p. 551-553 His. de Lang. t. 2. app. p. 120-122 | Gall. chr. nov. t. 6. app. p. 426. 427.

laire de ce temps-là. L'Auteur inconnu d'ailleurs, qui l'a dirigé, apparemment la même année que se fit la translation, y a emploïé un style grossier, rien moins que naturel, et mêlé de termes derivés du grec, ce qui le rend très-obscur. ' A la suite de l'écrit, quelques-uns des Editeurs ont ajoûté un diplome du Comte Roger, qui confirme l'histoire precedente, et une assés mauvaise prose, posterieure de plus d'un siecle, dans laquelle on a fait entrer en substance ce que contiennent les deux autres pieces. [illegible]

' Ceux qui ont examiné avec le plus de soin les actes de S. Hildevert, Evêque de Meaux, mort vers l'an 680, conviennent qu'ils ne méritent pas de voir le grand jour. Il y en a de deux sortes : les uns plus courts, d'autres plus prolixes. ' On croit les premiers du X siecle; et c'est ce qui nous invite à en dire ici un mot, quoiqu'ils n'en vaillent guéres la peine. On sçaura au moins à quoi s'en tenir par rapport à leur autorité. Encore le fondement sur lequel on s'appuie pour les faire remonter ces actes jusqu'au temps que nous venons de marquer, n'est-il rien moins que solide. On ne les croit tels, que parce qu'ils paroissent écrits à l'occasion d'une translation des Reliques du Saint, faite par S. Maïeul, qu'on suppose être l'Abbé de Cluni de ce nom. Mais on ne voit ni à quelle occasion, ni par quel motif ce pieux Abbé se seroit mêlé de transferer ces Reliques. ' Il y a beaucoup plus d'apparence, qu'il s'agit ici d'un Maïeul, fort different de celui de Cluni, soit qu'il fût Abbé de S. Faron de Meaux, ou de quelque autre monastere. Sur ce principe, il seroit difficile de fixer le temps de ces premiers actes. ' Ce n'est au reste qu'un tissu de traditions orales et populaires, sur lequel on ne peut établir rien d'assuré. Les plus prolixes valent encore moins, et n'ont été faits qu'après la translation du corps de S. Hildevert à Gournai sur les confins de la Normandie, du côté de Paris, au XII ou XIII siecle. Ce sont ces actes ' qu'Oudin de Gournai, mit en vers dans la suite du temps, et qui furent ainsi imprimés *in*-8° à Roüen chés Jean Crevel.

[illegible] | Baill. 27. Mai. tab. | [illegible] | Boll. ib. | Du Verd. bib. fr. p. 935

On a plus de lumiere pour rapporter à ces temps-ci, c'est-à-dire vers l'an 970, un autre écrit qui n'a pas encore été imprimé, ' et au sujet duquel on doute s'il en vaut la peine. C'est l'histoire de la translation du corps de S. Maurille, Evêque d'Angers, qui se fit sous l'épiscopat de Nefingue, un de ses successeurs, depuis 964 jusqu'en 973, à laquelle est ajoûté un traité des miracles du même Saint, operés alors. L'Auteur de l'Apologie pour

[illegible]

S. René, chapitre 4, page 232, fait mention de l'un et l'autre écrit, et les donne à un Moine nommé *Harmer* ou *Hermeric*, que d'autres nomment HADMERE. Le traité des miracles est, suivant toute apparence, le même que cite M. de Launoi dans sa dissertation sur S. Maurille, page 55. N'importe qu'il en nomme l'Auteur CHERMER, et qu'il le qualifie Chanoine. Cette diversité de noms n'est venuë que de la maniere que les copistes les ont écrits, ou que ceux qui se sont servi de leurs exemplaires les ont lûs. D'ailleurs il n'y a pas beaucoup de difference entre Harmer et Chermer. A l'égard de la qualification qu'on donne à l'Auteur, peut-être n'en a-t-il aucune dans son écrit. Mais chacun de ceux qui l'ont cité, voulant le qualifier, l'un l'aura fait Moine, et l'autre Chanoine. Ou enfin l'un des deux aura lû par inadvertance un mot pour un autre, comme il arrive tous les jours.

A la fin de l'exemplaire qu'a suivi l'Apologiste de S. René se lit par maniere d'appendice, la relation d'un ou deux autres miracles de S. Maurille, operés en un temps incertain, mais à l'autel de la cathedrale d'Angers. Nous ne touchons après tout ces minuties, que pour montrer quel secours peuvent tirer de cette sorte de monuments, ceux qui travaillent à l'histoire.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 95.

' HERIBERT, Moine de merite et de sçavoir, en laissa plusieurs de sa façon à la posterité, qui étoient tout autrement interessants. Il avoit succedé à Marquard, dont nous avons donné l'éloge, dans l'emploi d'Ecolâtre d'Epternac au duché de Luxembourg, dès l'année 952. ' Il en remplit les fonctions avec beaucoup de suffisance pendant dix-huit ans, et mourut le premier jour d'avril 970. Par l'application qu'il donna à l'étude, il acquit la reputation d'un des plus sçavants hommes de son temps. Il avoit sur-tout une intelligence singuliere des livres sacrés, qui firent le principal objet de ses études. Entre le grand nombre d'ouvrages qu'il composa, Meginfroi que Trithéme semble ne faire que copier, ne nous fait connoître que les suivants.

p. 112.

Ibid. 1°. ' Des commentaires sur plusieurs livres de l'ancien et du nouveau Testament. Mais on ne nous donne la notice d'aucun en particulier : ce qui peut faire douter, que ceux qui en parlent ainsi en general, eussent vû ces commentaires en tout ou en partie.

Ibid. 2°. ' Un traité de mœurs, ou de la discipline en usage parmi

les anciens Moines. L'Auteur y faisoit l'énumeration de tous les divers instituts du cloître qui avoient précédé son siecle. Megnfroi releve l'utilité de cet écrit et paroît par là l'avoir vû. Mais on ne sçache pas qu'il existe aujourd'hui, non plus qu'aucun autre du même Auteur.

3°. ' Heribert écrivit aussi un traité de la mesure du Monochorde. On a vû que tout ce qui a trait à la Musique, étoit fort au goût de ce siecle et du precedent.

' On place vers ces temps-ci un PAULIN ou PAULINIEN, Evêque de S. Paul de Leon en basse-Bretagne. Les uns le confondent avec Mabbon son prédecesseur, et les autres l'en distinguent. Mais l'opinion des premiers n'est pas soûtenable. Paulinien étoit Evêque au moins dès l'année 954, à laquelle il souscrivit en cette qualité à la charte du rétablissement de l'abbaye de S. Pere en Vallée, à un des fauxbourgs de Chartres. ' Il y a de lui une histoire de la translation du corps, ou seulement du chef, de l'Apôtre S. Matthieu d'Ethiopie, dans la petite Bretagne, ou l'Armorique, et de-là en Italie, où après avoir demeuré long-temps, il fut enfin mis à Salerne. A cette histoire le même auteur a joint une relation des miracles, operés par la vertu de ces SS. Reliques, du temps de Gisulphe I, prince de Salerne, mort au plus tard en 974. Pour réussir à recueillir ces miracles, il falloit être sur les lieux. Aussi soûtient-on que notre Prelat se retira en Calabre où il finit ses jours: imitant en cela Mabbon son prédecesseur, qui s'étoit retiré à Fleuri, avec une partie du corps de S. Paul, Evêque de Leon, pour se soustraire à la fureur des Normans, qui ravageoient alors son païs. L'écrit de Paulin, qui est ainsi nommé dans l'inscription, se trouve dans la bibliotheque des Prêtres de l'Oratoire de S. Philippe de Neri à Rome. Il y a tout lieu d'esperer, que les sçavants continuateurs de Bollandus nous le donneront au vingt-unième de Septembre, si néantmoins il vaut la peine qu'on le publie. Alors on verra si ' M. Baillet a eu raison d'en parler avec un mépris bien marqué; quoiqu'il ne paroisse pas qu'il en ait eu communication. Il est à présumer, qu'il n'en aura pas été de même à l'égard de Marc-Antoine-Marsile Colonne, et que celui-ci y aura puisé pour son grand ouvrage touchant les Reliques de S. Matthieu.

Nous avons déja fait connoître en partie dans le discours historique à la tête de ce siecle, le nommé EVERACLE ou ERACLE, Evêque de Liege, que d'autres nomment encore de-

versement. On ne repetera pas ici ce que l'on a déja dit du soin qu'il se donna de rétablir les études dans son diocèse, et de l'attention qu'il avoit à former lui-même aux letres les jeunes éleves. ′ Il étoit originaire de Saxe, et issu d'une famille noble. Il fit ses premieres études à Cologne, et devint depuis un des sçavants hommes de son siecle. Son merite et son sçavoir lui valurent d'abord la dignité de Prevôt, ou Doïen de l'église de Bonne. Rathier, qui passa quelque temps en Germanie à la cour d'Otton, put alors, ou dès auparavant, ′ donner des leçons de literature à Eracle, qui le reconnoît disertement pour son maître. ′ A la mort de Baldric, Evêque de Liege, en 959 ou 960, Eracle fut élu à sa place. Quoique son merite le rendît digne de la remplir, il est à présumer qu'Otton, qui étoit Roi d'Italie et de Germanie, ′ et qui avoit une estime singuliere pour Eracle, eut beaucoup de part à son élection. Brunon, frere de ce Prince, y en eut encore davantage. ′ Notre Prelat se vit exposé à diverses contrarietés de la part de ses diocesains. Mais il n'y répondit que par sa patience, ses bonnes manieres, ses bienfaits. ′ Il fonda dans sa ville épiscopale deux collegiales chacune de trente Chanoines, l'une sous l'invocation de S. Paul, l'autre de S. Martin, et jetta les fondements du monastere de S. Laurent, qu'une mort prématurée ne lui permit pas d'achever. ′ Après avoir gouverné son église en bon Pasteur, l'espace de douze ans, il mourut le vingt-septième d'Octobre 971, et fut enterré dans l'église de S. Martin.

Leod. his. t. 1. p. 188 | Mart. am. coll. t. 4. 860. — Leod. his. ib. p. 190. — Gall. chr. nov. t. 3. p. 843. — Leod. his. ib. p. 188. 189 | Folc. de abb. Lob. c. 17. — Leod. his. ib. p. 189. — p. 189. 195. — p. 189-199.

Il y a de lui deux monuments de literature. ′ L'un est une letre à Rathier, après qu'il eut été rétabli dans l'évêché de Verone. On y voit quels étoient son estime et son attachement pour ce cher maître. Mais quoiqu'elle ne soit presque qu'une effusion de cœur, le style n'en est pas assés naturel. Après avoir remercié Rathier du baume qu'il lui avoit envoïé, sans doute pour remedier à l'ulcere dont nous allons parler, il le presse vivement de revenir à Liege, et de quitter Verone, où il avoit beaucoup à souffrir. Eracle prend à la tête le titre de serviteur des serviteurs de Jesus-Christ.

p. 190. 191.

L'autre monument de literature qu'on a de ce Prelat, ′ est une relation du miracle qui s'opera sur lui dans l'église de S. Martin à Tours, par l'intercession de ce Saint. ′ Etant attaqué d'une espece de cancer, auquel on ne trouvoit point de remede, il se fit porter au tombeau de S. Martin, où les miracles se renouvelloient, depuis le retour de ses SS. Reliques

p. 194. 195. — p. 191. 192.

d'Auxerre à son église; et le huitiéme jour après son arrivée, il fut parfaitement guéri. Cette relation est interessante, non-seulement pour les circonstances et les suites de ce miracle, qui occasiona la fondation de la collegiale de S. Martin à Liege, et la confraternité entre cette église et celle de S. Martin de Tours; mais elle l'est sur-tout ' en ce qu'elle sert à fixer l'époque du retour des Reliques de ce Saint d'Auxerre à son église. p. 194. Elle nous apprend qu'Eracle entreprit son voïage dont on vient de parler, la seconde année après ce retour. Ce fut donc tout au plûtôt en 958 qu'arriva cet évenement; car Eracle étoit déja Evêque, lorsqu'il fut à Tours. On a par là une preuve invincible pour confirmer ce que nous avons établi, que S. Odon Abbé de Cluni, mort dès 942, ne peut être l'Auteur de l'Histoire du retour de ces Reliques, comme on l'a cru pendant plusieurs siecles.

' Dom Marlot entreprenant de montrer, que S. Nicaise a souffert le martyre du temps des Vandales, sous les Empereurs Arcade et Honoré, apporte en preuve les actes de S. Oricule, l'un de ses disciples. De la maniere qu'il en parle, ils sont au moins du X siecle, et même plus anciens que Frodoard, s'il est vrai que cet Historien y ait puisé pour son histoire de l'Eglise de Reims. Comme ces actes n'ont point encore paru dans le public, nous ne pouvons en donner d'autre notice. [illegible]

' On en a d'autres, aussi encore manuscrits, de S. Florent, Patron titulaire de deux abbaïes de ce nom au diocese d'Angers. Le corps de l'ouvrage commence par ces mots : *Daniel divinæ attestationis*, et la préface qui se lit à la tête, par ces autres : *Mirabilem Domini*. On les conserve à l'abbaïe de S. Florent-lez-Saumur, dont le Chroniqueur nous apprend, qu'ils ne furent écrits qu'après le retour des Reliques du Saint de Tournus à Saumur. Ils ont pour Auteur, selon le même Ecrivain, un nommé Ingilbert, ou Ingelbert, sçavant Moine de la même abbaïe, qui les composa sur d'autres actes beaucoup plus courts, et qui sans doute valoient mieux, mais dont les plus prolixes ont causé la perte. Ingilbert florissoit sous l'Abbé Amalbert, vers l'an 974. On peut au reste legitimement douter, que son ouvrage merite de voir le grand jour; puisque Dom Martene et Dom Durand, qui l'avoient vû, et qui en ont publié tant d'autres, n'ont pas jugé à propos de lui faire le même honneur. Mart. am. coll. t. [illegible] 5.

' Il se trouve aussi dans les archives de la cathédrale de Mab., p. 18.

Tours des actes du même Saint; et le P. le Cointe en avoit entre les mains un exemplaire, dont on nous donne plus de connoissance que des autres. On ne sçauroit toutefois prononcer definitivement, si ces trois exemplaires contiennent les mêmes choses. ' Dans celui du P. le Cointe, ces actes étoient divisés en quatre livres, dont cet Annaliste a publié la partie qui concerne le martyre de S. Florien, qu'on suppose avoir été frere de S. Florent. ' C'est ce qu'il y a de plus supportable dans ce long ouvrage. Le reste est encore manuscrit; et M. Baillet auguroit sur l'idée desavantageuse qu'on en donne, qu'il ne seroit jamais imprimé.

Coin. an. 694. n. 13-15.

Bail. 22. Sep. tab. cr. n. 5.

' Cependant ce que les continuateurs de Bollandus ont publié sur S. Florien, plusieurs années après le P. le Cointe, paroît visiblement avoir été pris des actes en question; quoiqu'on marque l'avoir tiré de divers manuscrits de la Legende des Saints de Pologne. Il est vrai que dans l'imprimé des Bollandistes, qui est dirigé en forme de leçons, ausquelles on a cousu un exorde et une doxologie, il n'est parlé en detail que de S. Florien : au lieu que dans ce qu'en a donné le P. le Cointe, on joint ensemble les deux freres, tant dans l'interrogatoire qu'ils subirent, que dans le temoignage qu'ils rendirent à la foi de J. C. Faudroit-il dire que les actes d'où cette partie a été tirée seroient differents de ceux qu'a suivis le P. le Cointe? Il seroit impossible d'en juger sainement, sans avoir les uns et les autres sous les yeux. Quoiqu'il en soit, à la suite de ce qu'on en lit dans le recueïl des Bollandistes, viennent d'autres actes de S. Florien, mais fort posterieurs à ceux d'Ingilbert; ' puisqu'il y est fait mention d'un Abbé de l'ordre de Cîteaux qu'on ne nomme pas. Cet Auteur anonyme avoit vû les actes précedents; mais il ne s'assujettit point à les suivre en tout.

Boll. 4. Mai. p. 461-463.

p. 466. n. 11.

RATHIER,

EVÊQUE DE VERONE.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' RATHIER, aussi fameux par ses avantures, que célebre par son sçavoir, nâquit au pays de Liege qui faisoit alors partie de la Lorraine, ou Roiaume de Lothaire. Le temps de sa naissance ne se trouve marqué nulle part; mais la suite de son histoire fait juger, qu'il la faut mettre tout au plus tard à la fin du siecle précedent. ' Ses adversaires lui reprochoient, comme il le rapporte lui-même, qu'il étoit fils d'un Charpentier, à quoi sans doute l'on ne doit pas s'arrêter. ' Aussi quelques Modernes lui donnent-ils pour pere un Comte de Vianes, dans les pays-bas François, au duché de Luxembourg. C'est ce que peut confirmer ' la qualité de Noble, qu'il prend dans son épitaphe.

Quoiqu'il en soit de l'extraction de Rathier, il vint au monde avec d'excellentes dispositions pour les letres. ' A l'aide de ces avantages naturels, il s'y appliqua avec succès dans les divers états de sa vie. Sa premiere condition fut celle de Moine, s'étant consacré à Dieu dès sa jeunesse au monastere de Laubes. Les études y étoient alors florissantes; et plusieurs Moines s'y acquirent beaucoup de reputation. Mais Rathier les surpassa tous, comme aiant plus de pénétration que les autres. *Et perspicacissimus horum Ratherius.* ' Il donna d'abord une application serieuse à la lecture des meilleurs Auteurs grecs et latins, et apporta tous ses soins à acquerir la pureté de la Langue qu'il devoit parler. Puis il se porta à l'étude des Sciences ecclesiastiques. Il réussit par-là à se faire ' ce fonds de literature sacrée et profane, et cette riche source d'éloquence, que plusieurs Ecrivains font entrer dans son éloge. Trithéme a avancé que le maître qui avoit dirigé les études de Rathier, étoit Hilduin, homme d'érudition, qui de Clerc de l'église de Liege, voulut en devenir Evêque. Mais cette opinion est purement hazardée.

Rath. ib.

p. [illegible]

Brun. vit. n. 34 | [illegible]

Il y a beaucoup plus d'apparence que ce fut Estienne, Evêque du même endroit et Abbé de Laubes.

Rathier après le cours ordinaire de ses études, alla en divers endroits faire usage du don de la parole qu'il avoit reçû de la nature, et nourri de la maniere qu'on l'a montré. ' Se trouvant à Laon, où il fit une exhortation aux Religieuses de S. Jean le jour de S. Etienne, on le pressa fort d'accepter l'abbaïe de S. Amand. Il étoit encore tout jeune, ce qui fait voir combien son merite étoit déja connu. Mais le refus aussi genereux qu'édifiant qu'il fit de cette dignité, lui donna un nouveau relief. Il ne fut pas, il est vrai, aussi scrupuleux dans un âge plus avancé, comme on le verra par la suite de son histoire.

Rath. agon. p. 938.

Quoiqu'il ne fût pas disciple d'Hilduin, dont on vient de parler, ' il y avoit néantmoins d'étroites liaisons entre eux. Rathier lui étoit si attaché, qu'Hilduin aïant pris le parti de se retirer en Italie, après avoir manqué l'évêché de Liege, il l'y suivit sans hésiter. C'étoit en l'année 922. ' Au bout de quelque temps Notger Evêque de Verone étant mort, le Roi Hugues fit passer son siege à Hilduin, avec promesse de le donner à Rathier, lorsqu'Hilduin seroit élevé à une plus haute dignité. Celui-ci devint en effet Archevêque de Milan; et Rathier fut envoïé à Rome demander le pallium, qu'il lui apporta avec des letres du Pape Jean XI, par lesquelles il prioit que Rathier fût ordonné à sa place Evêque de Verone. Cette priere déplut à Hugues, qui avoit changé de sentiment à l'égard de Rathier. Cependant aux instances d'Hilduin, et des premieres personnes de la cour, le Prince consentit à son ordination, dans l'esperance que Rathier, qui étoit actuellement arrêté au lit par une maladie dangereuse, n'en releveroit pas. Son attente se trouva vaine. Rathier recouvra la santé, et fut ordonné conformément à la priere du Pape. Mais le Roi jura dès-lors qu'il ne s'en rejoüiroit de sa vie. ' L'Historien Luitprand n'étoit pas au fait, lorsqu'il a écrit que Rathier devoit à sa pieté et à son sçavoir l'évêché de Verone. ' Ceci se passa non dès 928 et 929, ainsi que Sigebert et d'autres l'ont avancé, mais seulement en 931.

Folc. ib. c. 19. p. 563 | Flod. chr. an. 922.

Rath. ep. ad Joh. Pap. p. 247.

Luitp. t. 3. c. 11.

Ugh. ib. t. 7. p. 1458 | Mab. an. l. 43. n. 27.

' Hugues pour ne pas se trouver parjure, ne cessa dans la suite de persecuter Rathier. D'abord il voulut le restraindre à une partie des revenus de son église exigeant de lui qu'il s'engageât à n'en jamais demander davantage de son vivant, et du vivant de son fils. Rathier rejetta cet engagement comme indigne. Le

Rath. ib.

Roi aposta ensuite des émissaires, les uns pour intimider le Prelat, et le porta par-là à quitter son siege de lui-même, les autres pour l'irriter et le faire tomber dans quelque excès de paroles contre son prince, qui pussent servir de pretexte à l'expulser. ' L'entreprise d'Arnoul Duc de Baviere, sur l'Italie, en fit naître un qui parut, sinon legitime, au moins specieux. Rathier fut accusé de favoriser le dessein qu'avoit Arnoul de se faire declarer Roi; et lorsque Hugues eut vaincu ce Prince et repris Verone en 933, ' il se saisit de l'Evêque et l'enferma dans une tour à Pavie. [illegible] 176. Rath. ib.

' Rathier fut dans cette prison deux ans et demi, autant de temps qu'il avoit été persecuté sur son siege. ' Là sans livres, sans aucune consolation humaine, éloigné de tous ses amis, et livré à des peines accablantes, il n'y trouva d'adoucissement qu'à s'en plaindre. Mais afin que ses plaintes ne fussent pas inutiles, il chercha le moïen de les faire transpirer dans le public. C'est ce qu'il executa dans un grand ouvrage, dont nous rendrons compte en son lieu. ' Il l'adressa d'abord à plusieurs Archevêques et Evêques assemblés en Concile, et ensuite à quelques autres separément, nommément à Robert, Archevêque de Treves. Il reprochoit aux premiers, de ce qu'aucun de ses collégues dans l'épiscopat n'avoit eu assés de zele pour prendre sa défense, quoiqu'ils y fussent obligés par divers motifs. ' Il pressoit Robert de se souvenir des promesses qu'il lui avoit autrefois faites de lui rendre service. Ce qu'il y a de bien édifiant dans la conduite de Rathier, ' c'est que bien loin d'avoir jamais eû aucun ressentiment contre le Roi Hugues, pour tous les mauvais traitements qu'il reçut de sa part, il lui souhaita toujours tout le bonheur de l'Empereur Theodose. p. 248. agon. p. 962. p. 923. 924. [illegible] ep. ad Joh. Pap. p. 248.

On ignore si ce fut par l'entremise et le credit des Prelats, dont on vient de parler, ou par un pur effet de la Providence, ' que Rathier sortit de sa prison, et fut relegué [a] à Come. Il eut sans doute quelque agrément dans cet exil; puisqu'il étoit logé chés Azon, Evêque du lieu, qui étoit François. Rathier y continua ses occupations plus ordinaires, qui étoient l'étude, et y retoucha la vie de S. Ursmar. [illegible]

' Après deux ans et demi d'exil, autant qu'avoit duré sa prison, Rathier trouva le moïen de se mettre en liberté contre la disposition du Roi Hugues, qui fut presque [1] aussi-tôt chassé [illegible]

1 [illegible]

d'Italie. On vint cependant dire à notre Prelat, que ce Prince se repentant du mal qu'il lui avoit fait, étoit dans le dessein, s'il vouloit bien l'aller trouver, ou de lui faire rendre son siege, supposé qu'il y pût réüssir, ou de lui donner une somme d'argent assés considerable pour le rassurer contre l'indigence. Sur cette nouvelle, Rathier se mit en chemin; mais Berenger II, concurrent de Hugues, le fit arrêter par l'instigation de Manassé, Archevêque de Milan, et emprisonner de nouveau. Au bout de trois mois et demi, on le conduisit à Verone, où il trouva Milon, qui en avoit été ordonné Evêque en sa place. L'intrus usa d'artifice, afin d'exclure Manassé, dans la crainte qu'il ne rappellât le Roi Hugues. Il fit à Rathier en apparence un bon accueïl, feignant de le reconnoître pour veritable Evêque de Verone; mais dans la realité il mit sourdement tout en œuvre pour lui causer du chagrin. Non content d'appuïer les clercs, les vassaux et les serfs de l'église, déja declarés contre Rathier, il animoit encore les autres à le calomnier, et lui faire mille peines. De sorte que l'infortuné Prelat ne pouvoit ni tenir de synode, ni assister au chapitre, ni remedier au moindre abus.
p. 249. Les choses furent poussées jusqu'au point, ' qu'un jour étant occupé à faire l'ordination, l'Archidiacre et tout le Clergé le laisserent seul, et s'en allerent dans une autre église. Il eut encore la douleur de voir que Manassé, ordonna Evêque de Verone un Clerc de son diocèse d'Arles.

p. 248. ' Rathier souffrit pendant deux ans cette espece de martyre,
p. 249. comme il le nomme lui-même, martyre ' plus rigoureux, dit-il, que tout ce qu'il avoit souffert dans la persecution de Hu-
p. 250. gues, sans en excepter même sa prison de Pavie. ' Il étoit néanmoins dans la resolution de continuer de souffrir, plûtôt que de passer pour un Pasteur mercenaire qui abandonne son trou-
p. 249. peau. ' Mais le Roi Lothaire, que les Italiens avoient retenu, en chassant Hugues son pere, lui envoya dire, qu'il sortît de la ville pour ceder la place à Manassé, qui vouloit envahir le siege de Verone, outre tant d'autres qu'il avoit déja. Et afin qu'il n'hésitât pas à prendre ce parti, il le faisoit avertir en ami, qu'il valoit mieux qu'il se retirât, que de se voir exposé à être mutilé, ou tué par la trahison de Milon, ou tout au moins arrêté et emmené en quelque lieu disgracieux.

extrémement. Il est incontestable, par ce qu'en dit Rathier, qu'elle arriva cinq ans après qu'il eut été lui-même expulsé de Verone pour la premiere fois, et par conséquent tout au plus tard en 939.

Rathier, se rappellant le conseil que l'Evangile donne à ceux qui sont persecutés dans une ville, de fuir en une autre, quitta Verone, et se retira en Provence. Il y fut reçu chés un Seigneur puissamment riche, qui avoit un jeune fils nommé Rostaing, que notre Prelat prit soin d'instruire. On croit que ce peut être le même que l'Archevêque d'Arles de ce nom dans la suite. Il y a toute apparence que ce fut après cette transmigration, et avant que Rathier eût trouvé un hospice aussi gracieux, qu'il medita de faire le voyage de Rome, pour tâcher de remonter sur son siege. Il est au moins vrai, qu'il étoit alors fort éloigné de cette capitale du monde chrétien, et hors d'état de fournir aux frais du voïage, ce qui ne peut convenir qu'à la situation où il se trouvoit à sa seconde sortie de Verone. Dans cette extrémité, il eut recours à la charité des Fidèles par une letre circulaire qu'il leur adressa. Mais le Seigneur de Provence, qui le logea chés lui, l'empêcha d'executer son voïage projetté. Il lui procura même un évêché dans le païs, que Rathier quitta pour retourner à l'abbaïe de Laubes.

M. l'Abbé Fleuri met ce retour en 941 : ce qui ne peut être, comme il est aisé de s'en convaincre par tout ce qu'on vient de dire. Ce ne fut tout au plutôt qu'en 943. Richer qui gouvernoit encore l'église de Liege, reçut favorablement Rathier, qui dès l'année suivante passa à la cour d'Otton-le-Grand. On a vû ailleurs, que Brunon frere de ce Prince, y appelloit les plus sçavants hommes qu'on lui faisoit connoître, afin d'en tirer les secours necessaires pour perfectionner ses études. Rathier y fut regardé comme le plus habile de tous, *habetur inter Palatinos Philosophos primus*, et ne se separa [1] point de Brunon, que celui-ci ne fût parfaitement instruit de toutes les Sciences alors en usage.

Brunon par reconnoissance, lui procura l'évêché de Liege, vacant par la mort de Farabert en 953. Il esperoit que Rathier, par sa doctrine et son éloquence, seroit utile, non seulement à cette église, mais aussi à plusieurs autres des environs. Que sa conduite irreprochable serviroit d'exemple aux autres Evêques, qui ne vivoient pas comme ils devoient, et qu'elle fermeroit la bouche à la médisance. Qu'un tel bienfait le rendroit lui-même inviolablement attaché à son Prince, et que le peuple mar-

n. 44.

Folc. ib. c. 23

1 [illegible]

chant sur les traces de son Evêque, ce seroit un avantage pour tout le roïaume. Mais Rathier n'étoit pas assés heureux, pour que son nouvel épiscopat produisît tous ces bons effets. Le contraire arriva pour son malheur. N'aïant pas le talent de se faire aimer, ses diocesains le prirent en aversion, et tournoient en mal tout ce qu'il faisoit pour leur bien. On le méprisa, on l'insulta; et l'on ne cessa de le persecuter jusqu'à ce qu'on le vît chassé de son église.

p. 567. ' Il fut donc contraint de ceder au temps, afin de vaincre, suivant l'avis de l'Apôtre, le mal par le bien. On lui donna pour successeur Baldric d'une des premières noblesses du païs. ' C'est ce qui arriva dans les premiers mois de l'année 956, que l'on continuoit de compter encore 955. Un ancien Auteur attribuë la principale cause de son expulsion, à son caractere inflexible, qui ne lui permettoit pas d'avoir aucune condescendance, et à sa maniere trop dure et trop aigre de reprendre, soit de vive voix, soit par écrit. ' Ce qu'il y a de vrai, c'est que Rathier, malgré toute sa vertu, porta impatiemment sa disgrace, comme il le fit voir par quelques écrits trop vehéments, dont nous parlerons dans la suite.

Leod. his. ib. p. 177.

Folc. ib. c. 24.

' Après avoir passé deux ans à Laubes, il reprit le chemin d'Italie, à la suite du Roi Otton et du Prince son fils. Otton lui avoit promis de le rétablir sur son siege de Verone, s'il y avoit moïen d'y réussir. Mais il se trouva occupé par un petit-neveu de Milon, son ancien persecuteur, à qui Manassé l'avoit vendu, avec dispense, disoit-on, du souverain Pontife Le rétablissement de Rathier fut retardé par cet inconvenient. ' Inconvenient qui le jetta dans une extrême perplexité sur le parti qu'il devoit prendre. Il étoit presque resolu à se retirer dans un monastere, pour y finir ses jours dans le repos de la solitude. Mais la difficulté sur le rang qu'il y tiendroit, l'empêcha d'executer ce dessein. Il se détermina enfin à s'adresser au Pape, pour lui demander une audience, dans laquelle il seroit décidé suivant les Canons, lequel des deux, ou le nouvel intrus, ou lui devoit être censé Evêque de Verone. ' Il écrivit en même temps une letre circulaire aux Evêques d'Italie, de France et de Germanie, pour reclamer leur secours et leur jugement, en appellant à un Concile. ' Ce double moïen, appuïé de la protection du Roi Otton et de celle de Brunon son frere, lui réüssit. Le Pape, qui étoit alors Jean XII, et un Concile d'Evêques prononcerent en sa faveur. On ne connoît point autre-

Ib. | Leod. ib. | Rath. ep. ad Joh. Pap. p. 250.

Rath. ib. p. 251. 252.

ep. ad Epis. p. 253. 254.

It. rom. p. 269 | Folc. ib.

ment ce Concile : à moins que ce ne soit ' celui de Pavie, qui lui rendit la même justice. ' Malgré tant de titres, l'Evêque intrus ne laissa pas de faire arrêter Rathier, de le maltraiter, de lui enlever tout ce qu'il avoit, et de le faire mettre en prison. Mais il fut bien-tôt mis en liberté par le crédit d'Otton, et d'une Duchesse qu'on ne nomme pas.

Telles furent les voies par lesquelles Rathier rentra pour la troisiéme fois dans l'évêché de Verone. C'étoit en 959 ou 960, avant qu'Otton-le-Grand fût proclamé Empereur. ' Notre Prelat reprit ses fonctions épiscopales ; mais il n'y fut pas plus heureux dans la suite, qu'il l'avoit été par le passé. ' Il trouva dans les Italiens une nation, non-seulement soupçonneuse, comme la qualifie l'Auteur de la vie de S. Brunon de Cologne, ' mais encore insolente et perfide à l'excès, suivant l'opinion d'un autre Ecrivain du même temps. ' D'ailleurs le Clergé de Verone étoit sujet à presque tous les vices ; indocile, rebelle, ennemi du bon ordre. Rathier se crut obligé par le devoir de sa charge, de travailler à y remedier. Il l'entreprit, et par ses discours et par ses écrits ; mais à sa maniere, c'est-à-dire avec trop d'aigreur, et une âpreté trop piquante. Le traité du mépris des Canons en particulier, qu'il publia à ce dessein, bien loin de ramener les esprits, ne fit que les revolter davantage. Il faut avoüer, ' que le portrait des Italiens qu'y fait le Prelat, par rapport à leur passion dominante, étoit plus capable de les irriter, que de les guerir.

Après avoir emploié beaucoup de remedes sans succès, Rathier s'avisa d'en mettre un autre en usage ; esperant qu'il auroit plus d'effet que les précedents. ' Il annonça à son Clergé, par un ouvrage fait exprès, qu'il se disposoit à aller au grand Concile, que l'Empereur avoit indiqué à Rome. Que là il feroit confirmer la doctrine qu'il leur prêchoit. Qu'il en feroit éclaircir les difficultés apparentes, qu'ils y trouvoient. Qu'il y exposeroit leur conduite à son égard, et qu'il en reviendroit avec une nouvelle autorité pour les confondre. Ce Concile dont parle ici notre Evêque, est apparemment celui qui se tint à Rome en 963, et dans lequel le Pape Jean XII fut déposé. Rathier cependant ne s'y trouva point : au moins n'est-il pas nommé entre les Evêques qui y assisterent.

Enfin rebuté de l'indocilité de ses Clercs et de leur perséverance dans leurs desordres, fatigué d'ailleurs de tout ce qu'ils lui faisoient souffrir en tant d'autres manieres, ' et ne se croiant

Ibid.

pas même en sûreté dans sa propre église, il pensa serieusement à la quitter. Il fut toutefois combattu quelque temps, sçavoir s'il l'executeroit ou non, et fit un écrit à ce sujet. ' Cependant Eracle, un de ses disciples, alors Evêque de Liege, aïant appris tout ce qu'il avoit à souffrir, le pressa instamment de se retirer auprès de lui; l'assûrant que toute la ville, sans exception, le souhaitoit avec ardeur. ' Rathier prit donc la resolution de quitter Verone. Il écrivit à Folcuin, Abbé de Laubes, pour lui demander des chevaux et des gens pour l'y conduire. On lui en envoïa; et il s'y rendit sans differer. Neantmoins avant que de sortir d'Italie, ' il assista au Concile qui fut célébré à Ravenne le vingt-cinquiéme d'Avril 967 : ainsi ce ne fut que cette année-là au plûtôt qu'il revint en France.

Leod. his. ib. p. 191.

Folc. ib. p. 566.

Conc. t. 9. p. 676.

' Rathier apporta avec lui de grosses sommes d'argent, dont on l'accuse de s'être servi pour acheter de Lothaire, Roi de France, les abbaïes de S. Amand et de Hautmont. ' Mais c'est de quoi Dom Mabillon l'a pleinement justifié. Il ne peut l'être également de legereté et d'inconstance. ' A peine eut-il passé une nuit à S. Amand, qu'il en fut dégoûté. Il se retira aussi-tôt à Alne sur la Sambre, terre dépendante de l'église de Liege, que l'Evêque lui avoit cedée. C'est aujourd'hui une abbaïe de l'ordre de Cîteaux. Le séjour qu'y fit Rathier ne fut pas long. Il quitta Alne pour aller resider à Hautmont, où il transporta les ornements d'église et les meubles précieux, dont il avoit fait present à Laubes à son arrivée d'Italie.

Folc. ib.

Mab. act. B. t. 7. p. 484. n. 16.

Folc. ib.

' Quoique ce dernier monastere fût la maison professe de Rathier, et qu'il l'eût gratifié de la joüissance de quelques terres de sa dépendance, il conçut néantmoins une aversion extrême pour ce lieu. Il poussa même les choses, à l'instigation de certains mauvais esprits, jusqu'à vouloir perdre l'Abbé. C'étoit Folcuin, homme de merite, qui pour le bien de la paix, crut devoir quitter la place et se retirer. Aussi-tôt Rathier s'empara de l'abbaïe; et comme il craignoit que Folcuin n'engageât ses parents, qui étoient des premiers du païs, à venger une pareille injure, il eut soin de la munir et faire garder comme une citadelle. Cette vexation dura un an entier, c'est-à-dire pendant le reste de l'épiscopat d'Eracle, qui soûtenoit Rathier.

Ibid.

' Notger lui aïant succedé en 971, emploïa sa prudence et sa sagesse à pacifier ces troubles. Il reconcilia Rathier et les Moines qui lui étoient attachés, avec Folcuin. Celui-ci retourna à Laubes, et Rathier à Alne. Au bout de trois ans, notre Prelat

p. 576. 577.

étant allé à Namur où il étoit logé chés le Comte du lieu, ' y mourut en 974. ' Son corps fut porté à Laubes, et y fut enterré dans la chapelle de S. Ursmar. Ses funerailles se firent avec la même pompe et cérémonie qu'on observoit aux enterrements des Evêques. Rathier de son vivant avoit fait son épitaphe, dont on n'a connu dans les siècles qui ont précédé le dernier, que le premier et le pénultième vers, qu'on en avoit anciennement détachés, comme suffisants pour marquer les principaux caracteres du Prélat. Nous la donnons ici en entier, ' telle qu'elle se lit à la fin de son *Agonisticon*. [illegible] 974. [illegible] | Spic. t. 2. pr. p. 12. 13.

EPITAPHE.

Veronae praesul, sed ter Ratherius exul,
[illegible]
Nobilis [illegible],
Qui [illegible]
[illegible]
[illegible]

Grand nombre d'auteurs ont entrepris l'histoire de Rathier; mais personne, dont nous aïons connoissance, n'y a fait entrer tous les principaux évenements de sa vie. La plûpart l'ont même executé avec beaucoup d'inexactitude. Il faut cependant en excepter Dom Mabillon, et ceux qui l'ont suivi, ' dans l'éloge qu'il fait de notre Prelat au VII volume du recueïl de ses actes. Mab. ib. p. 478-487. Ce qu'il en dit, est exact; mais il y a omis quantité de faits interessants. C'est ce qui nous a déterminés à suivre ici notre maxime ordinaire, qui est d'avoir recours aux écrits même de nos Sçavants, et à ceux de leurs contemporains, ou peu éloignés d'eux, pour faire connoître leur personne. Tous ceux de ces deux dernieres classes, qui ont parlé de Rathier, se sont fait un devoir de relever son érudition. Tels sont Folcuin, Abbé de Laubes, quoiqu'il en eût été maltraité; Luitprand, Diacre de Pavie; Eracle, Evêque de Liege; Rotger, Auteur de la vie de S. Brunon, Archevêque de Cologne; Sigebert de Gemblou, Anselme de Liege; Gilles d'Orval. Tous les Bibliographes qui sont venus dans la suite, ont marché sur leurs traces, et même rencheri sur leurs éloges.

§ II.

SES ECRITS IMPRIMÉS.

Les écrits que Rathier a laissés de sa façon à la posterité, sont en grand nombre, mais non de longue haleine pour la plûpart. On a été fort long-temps sans les connoître dans le public, que par la notice, aussi superficielle qu'imparfaite, qu'en ont donnée quelques Bibliographes. Ce ne fut que dans les premieres années du dernier siecle que l'on commença à en publier quelques-uns. On a continué dans la suite d'en donner d'autres, à quatre ou cinq reprises; et neantmoins on n'a pas encore imprimé tous ceux qui lui appartiennent. Nous allons faire d'abord l'énumération des imprimés, puis nous passerons aux autres.

1°. Pour garder en partie l'ordre chronologique, que nous nous sommes proposé, nous commencerons ce catalogue par l'*Agonisticon*. C'est la plus prolixe et la premiere production de la plume de Rathier, au moins de celles qui sont venuës jusqu'à nous, dont on nous a conservé quelque connoissance. ' Il vouloit que ceux qui en tireroient quelque fruit, l'intitulassent de la sorte, parce que l'écrit excite au combat spirituel. Et comme on y trouve des remedes contre les plaies que l'ennemi invisible fait à l'âme, il consentoit qu'on le regardât comme médecinal, et qu'on lui en donnât le titre. Pour lui, il l'a intitulé indifferemment, *Meditations du cœur*, et Recueïl d'avant-propos, ou de Discours préliminaire, *volumen præloquiorum*. C'est un fruit de la prison de l'Auteur. ' Rathier, qui étoit alors au midi de son âge, le marque assés clairement lui-même; et Folcuin l'assure positivement. Deux motifs principaux engagerent l'Auteur à entreprendre cet ouvrage. ' Craignant d'une part que la triste situation où il se trouvoit, ne lui fît oublier les verités qu'il y traite, il étoit bien-aise de les recueïllir, pour s'en rafraîchir la memoire, en les relisant quelquefois. Manquant d'ailleurs de livres et d'amis, avec lesquels il pût s'entretenir, et se sentant accablé de tristesse et d'ennui, il esperoit que son écrit lui tiendroit lieu de compagnie, et feroit sa consolation.

' Quoiqu'il n'eût d'abord que lui seul en vûë, il comprit dans la suite, que l'ouvrage pourroit être utile à ceux qui, séparés du monde, et dégagés des soins tumultueux de la vie

Rath. agon. pr. p. 788.

l. 2. p. 826 | l. 6. p. 962 | Folc. de abb. Lob. c. 20.

Rath. ib. l. 6. p. 962.

Rath. ib. pr. p. 787. 788.

présente, soit par leur choix, afin d'avoir plus de facilité d'acquérir la vraie sagesse, soit par la prison ou l'exil pour les interêts de la justice et de la verité, voudroient se donner la peine de le lire, ou au moins de le parcourir. C'est en partie pourquoi il eut soin, si-tôt qu'il fut fini, d'en distribuer des copies, et de l'adresser à plusieurs de ses amis. ' Il l'envoïa d'abord à une assemblée d'Evêques, à laquelle présidérent les archevêques Widon, ou Gui et Sobbon: ' puis à ces deux derniers Prelats en particulier, et aux Evêques Godescalc et Aurele. Cette distribution ne regardoit que l'Italie. Mais Rathier fut encore soigneux de faire passer l'ouvrage dans les deux Belgiques, et encore ailleurs. ' Il est certain qu'il le fit tenir à Robert, Archevêque de Treves son ami, ' et à Frodoard, Prêtre de l'Eglise de Reims. Folcuin nous apprend, qu'il l'envoïa aussi à Brunon, Archevêque de Cologne: ce qu'on ne doit entendre que d'un temps fort posterieur. La raison en est, que l'ouvrage fut commencé dès 933, et fini tout au plus tard avec la prison de l'Auteur en 935, ou 936, lorsque Brunon n'avoit que dix à douze ans.

t. 5. p. 923.

ep. ad Wid.

ep. ad Rob.

Folc. ib.

C'est proprement un recueïl d'instructions pour toutes sortes de personnes, afin de leur faire connoitre leurs devoirs, et les exciter à les remplir. Ces instructions sont tirées de l'Ecriture et des Peres, suivant la coutume des Ecrivains de ces temps-là, et quelquefois des Auteurs prophanes. Rathier manquant de livres, comme on l'a vû, n'a pû rapporter les propres paroles des écrits où il a puisé, excepté les textes qu'il emprunte de l'Ecriture. Ce qu'il cite de ses autres garants, montre qu'il avoit la memoire aussi heureuse, que l'esprit bien cultivé.

Il a divisé son ouvrage en six livres, et chaque livre en plusieurs titres. Les deux premiers livres contiennent des instructions propres à chaque personne privée. L'Auteur y parcourant tous les états, les conditions, les âges, les sexes, entre dans un detail merveilleux. Dans le premier livre, il instruit le Militaire, l'Artisan, le Medecin, le Negociant, l'Avocat, le Juge, le Témoin, le Procureur ou l'Homme d'affaires, l'Avoüé ou Protecteur, le Mercenaire, le Conseiller, le Seigneur, le Serf, le Maitre, le Disciple, le Riche, le Pauvre, et celui qui tient le milieu entre l'un et l'autre. Il passe dans le second à l'homme et à la femme pris separément, à l'époux, à l'épouse, à celui qui vit dans le célibat, au pere, à la mere, au fils, à la fille, à la veuve, à la vierge, au petit enfant, au jeune homme,

à l'homme fait, et au vieillard. Rathier en prescrivant à chaque état et à chaque profession ce qu'il faut éviter, et ce qu'il faut mettre en pratique, s'arrête particulierement à ce qui concerne le Medecin, l'Avoué, le vieillard et l'homme fait. Ce qu'il prescrit à ceux-ci, comme aux autres, est édifiant et convenable; mais on ne doit pas s'attendre à y trouver la matiere traitée avec beaucoup d'art.

L'Auteur emploïe le troisiéme et quatriéme livre à tracer le plan de l'institution d'un Prince. Mais on peut dire que ce n'est qu'un morceau imparfaitement ébauché. Après avoir fait l'énumeration de quelques vertus qui lui conviennent, et de quelques vices contre lesquels il ne sçauroit trop se précautionner, il ne touche que comme en passant ce qu'il doit à ses sujets et à soi-même, pour s'étendre à perte de vûë sur ses devoirs envers l'Eglise et ses Ministres. C'est-là le principal objet des deux livres. Il y dit beaucoup de choses sur les deux Puissances, et fait entendre que la temporelle empietoit sur la spirituelle. En parlant des droits du Prince, il montre qu'il n'en avoit pas une exacte connoissance, et donne dans quelques faux principes dont on avoit déja vû le germe au siecle précedent. ' Il avouë à la verité que le prince tient son autorité de Dieu seul; mais il prétend que les Evêques ont en cela même quelque avantage au-dessus de lui. Il n'oublie rien pour relever leur autorité; il est si diffus sur cette matiere, qu'il en devient ennuïeux. Elle ne lui a pas fait néantmoins oublier ce qui le regardoit personnellement. Pour montrer de quelle maniere il avoit pris les calomnies dont un de ses Clercs l'avoit chargé, ' il a inseré dans le troisiéme livre une fort longue letre, qu'il lui avoit écrite de sa prison à ce sujet, et qui se trouve ici fort déplacée. De même, pour faire connoître ' que ce n'étoit point pour quelque erreur contre la foi qu'il avoit été chassé de son siege, il a soin d'établir ce qu'il croïoit sur nos mysteres, conformément au Symbole attribué à S. Athanase, et de protester qu'il n'avoit point d'autre croïance que S. Augustin. S'il n'avertissoit en finissant son quatriéme livre, comme il avoit déja fait en commençant le troisiéme, qu'il n'a personne en vûë dans ce qu'il y dit, on croiroit qu'il en veut à quelque Prince, qui troubloit l'Eglise. Peut-être n'étoit-il pas fâché qu'on y reconnût le Roi Hugues, qui l'aïant persecuté dès le commencement de son épiscopat, le retenoit en prison.

Rath. ib. l. 4. p. 881.

l. 3. p. 874-877.

p. 878-880.

Rathier commence le cinquiéme livre par une letre qu'il

adresse aux Archevêques Widon et Sobbon, assemblés en Concile avec plusieurs Evêques. Il s'y plaint de la rareté des Conciles et des Synodes, et de ce que lorsqu'il s'en tenoit quelqu'un, on n'y suivoit point les loix de l'Eglise. Que c'étoit la Puissance séculiere qui décidoit de tout à son gré, sans avoir égard à la justice. Il donne pour preuve ce qu'on avoit fait contre lui, sans qu'aucun Evêque eût eu assés de courage pour prendre sa défense. Ici notre Ecrivain s'éleve avec vigueur contre la lâcheté des Prelats de son temps. Il ne parle pas avec moins d'intrepidité de leurs autres défauts dans la suite du livre, destiné particulièrement à établir les devoirs des Evêques. Il y a de fort bonnes choses dans cette partie de l'ouvrage.

Enfin le sixiéme et dernier livre est emploïé à traiter des dispositions intérieures, que doit avoir chaque Chrétien en remplissant ses devoirs; des motifs qui doivent animer ses actions; de la fin qu'il doit s'y proposer. ' Tout, selon notre Prelat, doit se rapporter à Dieu, ou au prochain à cause de Dieu. « Quelque bien que vous fassiés, dit-il, pour petit qu'il soit, si « vous le faites par un motif de charité, tenés-vous assûré, qu'il « vous sera avantageux. Que si vous le faites par quelque au- « tre motif, ne vous y trompés pas, vous travaillés en vain : *Si* « *propter aliud facis, ne erres, inaniter facis.* » Il raisonne de la même façon de la fuite du mal. Quoique ce sujet ne soit pas traité avec tout l'ordre et aussi dignement qu'il conviendroit, on peut cependant dire, que ce morceau est le meilleur de tout l'écrit de Rathier. ' Il avertit en le finissant, qu'il s'y est peint d'après nature; y aiant fait connoître, quoique sous des emblêmes et des noms empruntés, sa condition, sa famille, sa dignité, son sort pour ainsi dire, ses souffrances, son persecuteur.

l. 6. p. 963.

p. 963.

C'est sans doute cet ouvrage de Rathier, ' que Luitprand de Pavie et Sigebert de Gemblou, qui s'expriment dans presque les mêmes termes, ont eu dessein de caracteriser, l'un dans son histoire, l'autre dans le catalogue de ses Ecrivains. Rathier, dit Luitprand, étant exilé à Pavie, y entreprit un ouvrage aussi enjoüé qu'ingenieux, sur le malheur de son exil : ouvrage dans lequel il fait entrer par occasion plusieurs choses, dont le Lecteur pourra tirer autant de fruit que de plaisir. Ces expressions rapprochées de ce que Rathier dit lui-même dans son épilogue, montrent qu'il s'agit de l'ouvrage dont nous venons de rendre compte. ' Dom Mabillon en a cependant douté, mais il n'a-

voit pas lû l'écrit de Rathier. Il est pourtant vrai, qu'on n'y decouvre pas cette maniere d'écrire fine, delicate, ingenieuse, enjoüée que Luitprand et Sigebert y loüent. On peut dire au contraire, que l'écrit est beaucoup plus ennuïeux qu'agréable; quoiqu'il y ait quelque esprit, et de bonnes choses.

Spic. t. 2. pr. p. 15.

' Dom Luc d'Acheri, à qui le public est redevable de presque tous les autres écrits de Rathier, qui ont été imprimés, avoit promis de publier aussi celui dont il est ici question. M. Charles Boësman de Liege, Docteur en l'un et l'autre Droit, lui en avoit envoïé une copie collationnée à l'original, qu'il avoit reçu de la politesse de M. l'Abbé de Laubes. Mais cette copie n'aïant été remise à Dom d'Acheri, qu'après la publication du second volume de son Spicilege, qui contient la plûpart des autres écrits de notre Prelat, l'édition de son *Agonisticon* fut renvoïée à un autre temps, et a été attenduë jusqu'en 1733. ' Alors Dom Martene et Dom Durand ont publié l'ouvrage, au IX tome de leur plus ample collection, sur la copie dont on a parlé. A la suite viennent trois letres du même Auteur, desquelles nous donnerons une notice, lorsque nous en serons à l'article de ses autres letres.

Mart. am. coll. t. 9. p. 785-964.

2°. On a vû que Rathier, étant sorti de sa prison de Pavie, fut relegué à [1] Côme. ' Y aïant trouvé la vie de S. Ursmar, un des SS. Patrons de l'abbaïe de Laubes, écrite par Auson au VIII siecle, il s'aperçut qu'elle étoit remplie de fautes contre la Grammaire et la politesse du langage. Il entreprit de l'en purger, sans toucher au fond des choses. Seulement il en retrancha la preface du premier Auteur, à cause de son obscurité, et y en ajoûta une nouvelle de sa façon, qui est tout à la fois une epître dedicatoire aux Moines de Laubes, ausquels il adresse cette vie ainsi retouchée. L'inscription qui se lit à la tête, est très-honorable pour cette abbaïe, où Rathier donne à entendre, qu'il se trouvoit alors des hommes fort sçavants. Il y prend la qualité de Moine du même endroit, et le titre d'Evêque de Verone; quoique sa modestie le porte à se declarer indigne de l'un et de l'autre. Ces traits d'humilité joints aux sentiments de pieté et de soûmission aux ordres de Dieu, que fait paroître l'Auteur dans le corps de son épître, ' ont fait dire à Baronius, que Rathier s'y est peint tel qu'il étoit, en donnant

Mab. ib. t. 3. p. 250. 251.

Bar. an. 954. p. 748.

1 Rathier, Folcuin et plusieurs autres Ecrivains de ce temps-là et des siecles suivants, se servent des mots de *Cuma* et *Cumana*. pour exprimer la ville de Côme en Lombardie, ce qu'on pourroit entendre de Cume en Campanie, contre la verité de l'histoire.

une grande idée de sa vertu. Outre la preface, notre Prelat ajoûta encore à cette vie quelques évenements, qui avoient échapé à Anson, ou plûtôt qu'il avoit omis à dessein.

Cet écrit, qui est le second de ceux qui nous restent de Rathier, selon l'ordre des temps, ' a été d'abord publié par Surius, qui ne dit point avoir touché au style. Le Mire dans ses notes sur les Ecrivains de Sigebert, où il est parlé de ce travail de l'Evêque de Verone, prétend que Surius n'a pas donné la piece en entier. Mais cet Auteur pourroit fort bien avoir pris la même vie amplifiée par un Anonyme, ' dont du Chesne, les continuateurs de Bollandus, et Dom Mabillon d'après lui, ont donné un fragment, pour l'ouvrage de notre Prelat. C'est ce qui paroit hors de doute ; ' puisque le même Dom Mabillon en le faisant imprimer à son tour, a suivi l'édition de Surius, collationnée à un manuscrit de Laubes. Quant aux successeurs de Bollandus, ils ont refusé à l'écrit de Rathier une place dans leur grand recueïl, ' sur ce qu'il ne differe en rien de celui d'Anson pour les faits.

Sur. 18. Apr. p. 663-666.

[illegible] p. [illegible] Boll. 18. Apr. p. [illegible]

Mab. [illegible] p. [illegible]-255.

Boll. ib. p. 558. n. [illegible]

3°. Jusqu'ici nous avons suivi l'ordre chronologique dans le catalogue raisonné des ouvrages de Rathier. Maintenant nous serons obligés de suivre le rang qu'ils tiennent dans les recueïls, où ils sont imprimés : ce qui n'empêchera pas, que nous ne soïons attentifs à marquer le temps, auquel chacun nous paroîtra avoir été fait, ordre qui a été negligé dans ces recueïls.

' A la tête de ceux qu'a publiés Dom d'Acheri, et qui sont en plus grand nombre, est placé le fameux traité *Du mépris des Canons*, avec cet autre titre preliminaire et tout-à-fait singulier, pour ne pas dire bizarre : *Le livre des perpendicules de Rathier de Verone, ou la vision d'un certain Voleur [illegible] avec plusieurs autres.* L'ouvrage est adressé à Hubert, Evêque de Parme, ' et fut composé après que l'Auteur eut été expulsé de l'église de Liege, et rétabli sur le siege de Verone. Et comme il y est parlé de la dignité Imperiale, qu'avoit alors Otton-le-Grand, on ne peut en mettre l'époque plutôt qu'en 961. Il est divisé en deux parties.

Spic. t. 2. p. 161-[illegible]

p. 161. 162. 170.

' Dans la premiere, Rathier, après avoir marqué en peu de mots à quelle occasion il a entrepris d'écrire sur ce sujet, rapporte plusieurs Canons et autres autorités, pour prouver que c'est à l'Evêque de gouverner le temporel de l'Eglise, comme le spirituel : faute de quoi il n'est point le veritable Pasteur de

p. [illegible]

son Clergé, parce qu'il manque du moïen de pourvoir à sa subsistance, et de s'en faire aimer ou craindre. Il s'étoit introduit un abus dans l'église de Verone, et sans doute dans plusieurs autres. C'étoient les Prêtres et les Diacres qui partageoient les revenus destinés au Clergé, et qui le faisoient avec tant de partialité, que les Clercs inferieurs n'y avoient aucune part. De-là il arrivoit deux inconvenients pernicieux, que Rathier a soin de relever. Les distributeurs reservant tout pour eux, s'enrichissoient, et en prenoient occasion de se revolter contre l'Evêque, qu'ils vouloient réduire pour toute fonction à la conservation et l'application du S. Crême. Les Clercs inferieurs au contraire n'avoient pas dequoi vivre, ni par consequent dequoi étudier, et faire leurs fonctions qu'ils negligeoient, ou

Fleu. H. E. l. 56. n. 43. étoient obligés d'abandonner. ' On voit ici comment les fonctions des moindres ordres ont commencé à s'anéantir, faute de retribution; parce que le Clergé superieur s'est attribué tout le revenu des églises.

Spic. ib. p. 166-187. ' Après ce prélude, qui fait à son sujet, Rathier passe à examiner les veritables causes du mépris des Canons, qui selon lui, étoit alors si général, qu'il s'étendoit depuis le moindre Laïc jusqu'à l'Evêque. Il en assigne de générales et de particulieres. Les générales étoient le refroidissement de la charité et la corruption des mœurs. Les particulieres, qui sont comme les autres, de tous les temps, consistoient en ce que ceux qui devoient servir de modéle dans l'observation des Canons, et punir les infracteurs, les violoient eux-mêmes. Rathier a inseré dans cette partie de son ouvrage, plusieurs exemples de la corruption du Clergé, qui montrent que son déreglement étoit presque sans bornes.

p. 187-193. ' Il emploïe la seconde partie du traité à combattre l'incontinence des Clercs, comme une des principales causes du mépris des Canons. De ce principe, il tire la consequence, que les Italiens étant la nation de toute la Chrétienté, qui est la plus adonnée à ce vice, elle est aussi celle où les Canons sont le plus méprisés. L'Evêque de Parme, à qui il adresse cet écrit, l'aïant prié de lui marquer quelles prieres il avoit accoûtumé de faire, Rathier lui copie à la fin une Collecte avec sa Secrete et sa Postcommunion, qu'il avoit tirées d'un livre appartenant à un autre Hubert ami de cet Evêque. La Collecte est fort belle, et semble faite exprès contre les violateurs des Canons et de la

Folc. ib. c. 24. Loi de Dieu. ' Folcuin, Abbé de Laubes, a eu soin de nom-

mer ce traité de Rathier parmi ses autres écrits. Mais il ne l'a connu que sous le titre de *Perpendicule* : titre sous lequel Atton, Evêque de Verceil, avoit déja publié un de ses ouvrages, comme il a été dit en son lieu.

4°. Folcuin n'y oublie point non plus l'écrit, qui suit le précédent dans le recueil qui nous sert ici de guide. Il est intitulé : *Conclusion délibérative prise à Liege*, ou *Climax Syrmatis* : seconde inscription aussi singuliere que la premiere de l'écrit sur le mépris des Canons. C'est proprement une protestation, que Rathier fit contre son expulsion de l'évêché de Liege en 956. Il y déduit en peu de paroles quarante raisons, qu'il avoit de n'y consentir en quelque maniere que ce pût être. On voit par ce qui se lit à la fin, que Rathier renouvela cette protestation, lorsqu'il fut rétabli sur le siege de Verone, afin d'arrêter ceux qui auroient eû dessein de l'en chasser de nouveau. Il ajoûte que les seize premieres raisons seroient même suffisantes pour les en détourner, et les menace de la damnation éternelle, de la peine des censures ecclesiastiques, et du pouvoir de l'Empereur. Ce titre donné à Otton-le-Grand, protecteur de Rathier, montre que ce renouvellement de protestation ne se fit au plûtôt qu'en 961.

5°. Suit un autre écrit de notre Prelat, intitulé : *Qualitatis conjectura cujusdam*. Conjecture sur l'état d'un quelqu'un. Rathier ne s'y est point nommé; mais il auroit été bien fâché qu'on ne l'y eût pas reconnu. Aussi s'y est-il peint de maniere qu'il y est fort connoissable. Il y avoit quarante ans qu'il avoit commencé à rechercher la puissance, c'est-à-dire, l'épiscopat, sans y avoir pû réussir : ou s'il y avoit réussi, sans en avoir pû jouir longtemps. Et quand on me l'accorderoit maintenant, dit-il, que m'en reviendroit-il, n'aïant plus qu'un an à vivre? Il est clair par-là, que Rathier étoit fort vieux, lorsqu'il mit la main à cet écrit, et que c'est la derniere des productions qui nous restent de sa plume. C'est ce qui en fait fixer l'époque à l'année 972, deux ans avant sa mort.

La piece, que Folcuin reconnoit pour être de Rathier, Folc. ib.
sous le titre de Conjecture de sa vie, est assés ingenieuse. L'Auteur y a recueilli les reproches réels ou supposés que lui faisoient ses ennemis; et par le tour ironique qu'il leur donne, il les convertit en autant de loüanges. De sorte qu'il a trouvé par-là le secret de faire avantageusement son portrait. On y voit un Evêque bien different de presque tous ceux de son siecle : un

p. 199-217.

Evêque non seulement ennemi du faste, de la delicatesse, des richesses, des presents; mais encore humble, pauvre, pénitent, mortifié, desinteressé : un Evêque tout occupé de l'étude, patient jusqu'à mépriser les médisances, et à païer ceux qui lui disoient des injures; qui préferoit la retraite à la compagnie des grands, qui poussoit le zéle jusqu'à reprendre tout le monde, et à mettre par écrit les défauts de ses Clercs, afin
p. 201. d'être plus en état de les corriger. ' Suivant un des traits de ce tableau, on reprochoit à notre Prelat d'être [1] fils d'un Charpentier; et quelques Ecrivains de reputation le prenant à la letre, l'ont cru de la sorte. Mais il est visible que ce reproche n'est fondé, que sur ce que Rathier étoit entendu en bâtiments, et qu'il aimoit à bâtir et à reparer les églises, dequoi ses ennemis lui faisoient une espece de crime, comme on le voit
p. 215. 216. par un autre écrit. ' Il finit sa conjecture par un fort bel éloge de l'Empereur Otton.

p. 217-225. 6°.' A sa suite vient l'écrit intitulé : *Discorde* ou *Differend entre Rathier et son Clergé*. C'est une courte exposition de l'origine, de l'occasion et des causes de ce differend. Après avoir montré, qu'il n'est pas nouveau, aïant commencé dès la premiere fois qu'il avoit gouverné l'église de Verone, il en marque quatre causes principales : la diversité des mœurs de ses Clercs avec les siennes; son attention à leur faire observer les loix de l'église, quoiqu'il ne les y contraignît point par violence, et qu'il ne fît que les y engager par persuasion; ses instances pour leur faire quitter leur commerce avec les femmes, conformément aux decrets des Conciles et à l'ordre de l'Empereur; enfin son impatience à ne pas souffrir le partage inégal des revenus de l'église, dont on a parlé. Peut-être y en avoit-il une cinquiéme cause, que Rathier ne marque pas, mais qu'il laisse entrevoir dans l'écrit même dont il est question. C'étoit la maniere peu mesurée dont il reprenoit les défauts de ses Clercs. Il y releve en effet sans menagement plusieurs vices ausquels ils
p. 221. étoient sujets. Cet écrit ne fut fait ' qu'après le traité du mépris des Canons, qui y est rappelé.

p. 225-233. 7°. ' Il est suivi de l'*Apologetique*, que Rathier publia, pour se justifier en particulier de l'accusation intentée contre lui par ses Clercs, de ce qu'il avoit emploïé à reparer la Basilique de

1 Ce reproche est démenti, et par le titre de noble que Rathier prend dans son épi-
Rath. ep. ad Joh. Pap. p. 246. taphe, ' et par sa plainte de ce qu'aucun de ses parents n'étoit venu à son secours au temps de ses malheurs. Quel secours auroient pu lui donner des artisans?

S. Zenon, Patron particulier de Verone, une somme d'argent que l'Empereur lui avoit confiée. Le pretexte de l'accusation étoit, que cette somme auroit dû être emploïée au soulagement des pauvres. Rathier la repousse fort bien, en montrant d'une part qu'il n'avoit fait en cela que suivre l'intention de l'Empereur, et de l'autre que les pauvres aïant leur nécessaire, et pouvant ainsi se passer de cette somme, il avoit pû l'emploïer à des besoins plus pressants. Il va plus loin, et prouve encore qu'un Evêque est en droit d'emploïer les revenus ecclesiastiques à cette sorte d'ouvrages, sauf la quatriéme partie que les Canons en assignent aux besoins des Clercs. Qu'il le pouvoit plus que tout autre; puisqu'il se trouvoit le seul dans son diocèse, qui s'interessât à rebâtir les églises brûlées par les Païens, ou tombées en ruine par la negligence des mauvais Evêques. Il s'y plaint amerement par occasion de la malignité de ses Clercs, en ce qu'ils la poussoient jusqu'à interpreter en mauvaise part le bien qu'il faisoit. Cet écrit est adressé à un de ses plus ardents accusateurs, qu'il ne nomme pas, quoiqu'il en nomme deux autres, Martien et Antoine, et appartient à quelqu'une des dernieres années que notre Prelat passa à Verone.

8°. ' Le suivant est un petit discours touchant les *Clercs revoltés contre Rathier*. Il est à peu près de même date que le précedent. Rathier, qui semble l'avoir prononcé de vive voix, s'y plaint tout à la fois, et de la rebellion de ses Clercs contre leur Evêque, et de leur insensibilité opiniâtre, non seulement à pratiquer, mais à lire même, et à entendre parler des Canons. Il les exhorte à se corriger, et leur declare, que c'est dans cette esperance, qu'il a mieux aimé recourir à l'autorité de l'Empereur, que de les frapper de l'excommunication, comme il auroit pû le faire. Il leur reproche de l'avoir déjà chassé quatre fois de l'église : ce qui sans doute doit s'entendre d'une autre maniere; qu'il le fut la premiere fois par le Roi Hugues, et la seconde par les brigues de Milon, usurpateur de son siege, et celles du fameux Manassé de Milan. p. 233-235.

9°. ' L'écrit qui vient après, est une declaration, ou espece de charte, pour apprendre à la posterité le changement qu'il avoit fait à la petite abbaïe de Magonzian, située dans son diocèse. Après qu'elle eut été brûlée par les Hongrois, il n'y restoit qu'un Abbé, qui vivoit dans un desordre scandaleux. Rathier y établit des Prêtres seculiers, avec quelques Clercs inferieurs, pour y célébrer tous les jours la Messe, et y chanter les heures canoniales. p. 236. 237.

p. 238-241. 10°. ' Il y a ensuite une espece d'ordonnance épiscopale avec ce titre : *Du mariage illicite d'une certaine personne.* Il s'y agit du mariage du fils d'un Clerc de l'église de Verone, nommé Jean qui avoit été célebré la nuit d'un Dimanche de Carême. C'étoit un double violement des Canons. Rathier par cette ordonnance, impose sous peine d'excommunication aux coupables et à tous ceux qui avoient commis des fautes semblables, quarante jours de pénitence. Et ce qui est bien édifiant, il s'engage à l'accomplir avec eux, pour ne les avoir pas repris plûtôt. Il en prend occasion d'exhorter ses Clercs, à ne pas engager leurs fils dans la clericature, et marier leurs filles à des Laïcs, pour ne pas perpetuer le desordre dans l'église. Rathier auroit bien souhaité de pouvoir couper le mal par la racine, en portant ses Clercs à quitter leurs femmes; mais c'est ce qu'il fait entendre avoir déjà été tenté en vain, et qu'il n'esperoit presque plus de voir executé. Il paroît par-là, que cette sentence suivit les autres écrits de notre Auteur, contre le déreglement de ses Ecclesiastiques.

p. 241-255 ' Leod. his. t. 1. p. 179-186. 11°. ' Le recueïl que nous avons sous les yeux, contient ensuite cinq letres de Rathier, dont Chapeaville avoit déja publié les trois dernieres, dans son histoire des Evêques de Liege. On a encore imprimé à differentes fois dans la suite des temps, d'autres letres de notre Prelat, desquelles nous allons donner successivement une notice.

Spic. Ib. p. 241. 242. ' La premiere des cinq que nous avons d'abord annoncées, est un avis charitable et pressant de Rathier à Martin, Evêque de Ferrare, pour l'engager à changer de conduite et se corriger. Il étoit accusé par ses propres Clercs, d'ordonner des enfants, qui n'avoient pas l'âge prescrit par les Canons, et de le faire même pour de l'argent. Cette letre sert à appuïer le trait de vigueur épiscopale, que Rathier fait entrer dans son tableau, et qui le portoit à reprendre tout le monde, les Evêques ses collegues comme les autres.

p. 242-245. ' Il adresse la seconde, au nom de tout le clergé de Verone, au Pape quel qu'il fût, et conjointement au Senat de Rome, à tous les Evêques et à tous les Fideles. Elle est en date du premier d'Août; et Rathier ne nommant point le Pape à qui elle est écrite, nous donne à juger que c'étoit en 964, lors des broüilleries entre Leon VIII que Jean XII avoit deposé, et Benoît V que Leon deposa à son tour. C'est une espece de consultation touchant la conduite qu'on devoit tenir à l'égard des

Clercs ordonnés par les Evêques intrus dans le siege de Verone. Rathier y copie des Canons des Conciles et des endroits de letres des Papes, qui declarent nulles cette sorte d'ordination. Il ajoûte cependant qu'on s'en tiendra à la décision du S. Siege, mais qu'il souhaite fort qu'elle ne soit pas contraire à l'autorité des Concr[illegible].

' La troisiéme letre, la plus longue et la plus interessante de toutes celles de Rathier, est écrite, non à Jean XI. comme on l'a marqué à la marge, mais à Jean XII. qui fut fait Pape en 955. L'auteur lui donne les titres de souverain Pontife du premier Siege, d'Archevêque des Archevêques, et de Pape universel, si neantmoins, dit-il, quelque homme sur la terre peut legitimement porter ce titre. Le but de la letre est d'engager le Pape à prononcer lequel des deux, ou Rathier, ou le petit-neveu de Milon qui avoit envahi le Siege de Verone, devoit être reconnu pour le veritable Evêque de cette église. Rathier pour mieux toucher le Pape en sa faveur, et le mettre plus au fait de ce qui le concernoit, lui fait un detail de toutes les peines et les mauvais traitements qu'on lui faisoit souffrir depuis vingt ans, ce qui montre que la letre ne peut être adressée à Jean XI. mort dès 936. Encore Rathier n'est-il pas exact à marquer la durée de ses souffrances; car on a vû qu'il commença à souffrir dès 931 qu'il monta la premiere fois sur le Siege de Verone. Mais ou il a choisi un nombre rond, ou il n'en met le commencement qu'à la trahison tyrannique de Milon, usurpateur de son Siege. p. 216-222

Quoiqu'il en soit, ' la letre ne fut écrite qu'après que Rathier eut repassé en Italie, à la suite d'Otton le Grand et du Prince son fils, pour tâcher de rentrer dans son église. ' On y trouve toute l'histoire de notre Prelat, depuis son ordination en 931, jusqu'à son retour en Italie, qui fut tout au plûtôt en 958. Il faut pourtant en excepter ses avantures de Provence et de Liege, desquelles il ne fait aucune mention. ' Il se plaint amerement de la dureté que tout le monde eut pour lui. On le vit accablé de tant de malheurs, sans que personne vint à son secours. Il n'en excepte, encore avec peine, que quelques Evêques de Germanie. ' Folcuin semble avoir inseré cette letre en entier dans ce qu'il nous apprend de Rathier; mais on l'en a retranchée en donnant son ouvrage au public. p. [illegible] p. [illegible] p. 216. Folc. ib. c. 19. p. 563

' Rathier adresse la letre suivante, qui est la quatriéme, à tous les Evêques ses collégues, tant d'Italie que de France et [illegible] p. 2[illegible]-254.

de Germanie. Elle tend au même but que la précedente, c'est-à-dire, à revendiquer le Siege de Verone, et fut écrite au même temps. L'Auteur à cet effet reclame fortement le secours de tous les Evêques, et demande à comparoître avec son concurrent dans un Concile reglé: tant il se tient assuré de la bonté de sa cause.

p. 254. 255. ′ La cinquiéme, dans laquelle il se trouve deux lacunes, est écrite à une personne de la premiere distinction, tant pour son merite que pour sa naissance. Elle n'est point nommée; mais les traits avantageux sous lesquels Rathier la represente, sur-tout en la faisant issuë de sang Roïal, nous persuade que c'est Brunon, frere d'Otton le Grand. Notre Prelat lui annonce un de ses ouvrages, qu'il lui envoïe, et qu'il le prie de corriger. Spic. ib. c. 20. Cet endroit rapproché ′ de celui où Folcuin parle de l'*Agonisticon* de Rathier, et des personnes à qui l'Auteur l'envoïa, montre que c'est le même ouvrage dont il s'agit dans la letre. Seulement Folcuin donne ici à Brunon le titre d'Archevêque par anticipation. Il ne l'étoit point encore, lorsque la letre lui fut adressée. Ce fut par consequent avant 953, et même avant que Rathier passât à la cour d'Otton, pour diriger les études de Brunon. Spic. ib. p. 255. ′ Comme Rathier fait à celui-ci offre de service, il y a toute apparence que sa letre et l'ouvrage qui y est annoncé contribuerent à le faire connoître et appeller à cette Cour. Il la finit par s'excuser, de ce qu'il n'y a pas joint quelques vers, conformément à la coûtume de la plupart des Ecrivains de son temps. Ce trait de la letre confirme ce que nous avons dit ailleurs, de cette coûtume assés générale alors, de joindre des vers aux écrits en prose.

Folc. ib. ′ Folcuin nous apprend que Rathier adressa le même ouvrage à plusieurs autres personnes, et qu'il écrivit à chacune d'elles. Ses letres à ce sujet se conservoient alors dans la bibliotheque de Laubes. On vient de voir celle qui étoit écrite à Brunon. Mart. am. coll. t. 9. p. 965-967. ′ Dom Martene et Dom Durant en ont publié deux autres: l'une aux Archevêques Widon, Sobbon, et aux Evêques Godescalc et Aurele, l'autre à Robert, Archevêque de Treves. Par la premiere, Rathier soûmet son ouvrage à l'examen des Prelats, ausquels elle est adressée, et les conjure de l'aider de leurs prieres et de leurs facultés, aïant besoin de l'un et l'autre secours. Il étoit alors dans sa prison de Pavie, et pouvoit réellement manquer de son necessaire. Il semble qu'on l'accusoit de mal parler du Roi Hugues son persecuteur. C'est

de quoi il se justifie, en protestant, qu'il regardoit comme un crime execrable, non-seulement de médire de son Prince, mais d'avoir même de mauvais sentiments pour lui.

' L'autre letre à Robert de Treves est une réponse à cet Archevêque, qui aïant promis à Rathier de lui rendre service, lui avoit en même temps demandé un écrit de sa façon sur certaines difficultés. Notre Prelat le presse d'accomplir ses promesses, dont Dieu lui sçaura tenir compte, et s'excuser de ne pouvoir lui envoïer l'écrit qu'il souhaitoit, sur ce qu'il est sans livres, et que sa triste situation lui a fait oublier une grande partie de ce qu'il avoit appris autrefois. Au lieu de cet écrit, il ajoûte qu'il lui envoïe celui qu'il avoit composé dans sa prison, afin qu'il y corrigeât ce qu'il jugeroit à propos, et qu'il le lui renvoïât incessamment. On juge par-là, que Rathier n'avoit encore que l'original de son ouvrage; n'aïant pas eû le temps ou le moïen d'en faire faire des copies. Cette letre est interessante, en ce qu'elle nous fait connoître quelles avoient été autrefois les études de Rathier, et quelles étoient alors celles qui l'occupoient dans sa prison. L'on y voit aussi avec quel esprit un Chretien peut étudier les Auteurs profanes.

Ibid.

' Ces deux letres sont suivies d'une troisiéme, qui est circulaire, comme adressée à tous les Fideles. Rathier l'écrivit, lorsqu'aïant été chassé de l'église de Verone il se trouvoit dénué des choses les plus nécessaires, n'aïant même aucun lieu pour se retirer. C'est ce qui ne peut convenir qu'au temps qu'il passa d'Italie en Provence, après sa seconde expulsion, et avant qu'il eût trouvé l'hospice que lui donna le pere de Rostaing. Rathier ne rougit point d'exposer aux Fideles l'extrême indigence à laquelle il étoit alors réduit. Il les presse par tout ce qu'il croïoit le plus capable de les toucher, d'avoir égard à ses besoins, et de soulager sa pauvreté par leurs aumônes. Aux besoins de la vie, il joint la necessité de faire le Voïage de Rome, afin de tâcher de remonter sur son Siege. Cette letre est une des mieux écrites de toutes celles de Rathier. Les textes de l'Ecriture et des Peres qu'il y apporte pour engager à faire l'aumône, sont bien choisis, et la plûpart appliqués à son sujet avec assés de justesse.

p. 967-970.

Outre ces huit letres de notre Prelat, Dom Bernard Pez en aïant deterré cinq autres dans un manuscrit de la cathedrale de Frisingue, les a données au public en 1729, à la tête de son VI, ou plutôt V volume d'Anecdotes. ' La premiere des

Pez. anec. t. 6. pa. 1. p. 93. 94.

cinq est adressée aux Clercs de l'église de Verone, pour leur notifier qu'il ne peut donner le nom d'Evêque à celui qui avoit envahi son église, ni regarder comme Prêtres ou Diacres, ceux à qui il avoit conferé ces ordres. La raison qu'il en donne, c'est qu'il se condamneroit lui-même, et paroîtroit avoir deposé ses veritables Clercs, s'il en usoit autrement. Il semble que cette letre fut écrite dès que Rathier eut été rétabli sur son siege de Verone pour la seconde fois en 959 ou 960, et qu'elle donna ensuite occasion à la consultation envoïée à Rome en 964, au sujet de cette sorte d'ordination, comme on l'a vû plus haut.

p. 94-98. ' La seconde est adressée à un nommé Ambroise qui paroît avoir eû beaucoup de credit auprès de l'empereur, qui étoit alors Otton le Grand. Rathier lui rend compte de ce qu'il avoit été obligé de mettre en usage, pour ranger ses Clercs à leur devoir, après son retour du Concile tenu à Ravenne : le même apparemment que celui de l'année 967, auquel il se trouva effectivement, comme il a été dit dans l'histoire de sa vie. Aïant alors assemblé son Synode, pour notifier à son Clergé les decrets de ce Concile, suivant les ordres de l'Empereur, la plupart de ses Clercs refuserent d'y assister; et ceux qui s'y presenterent, eurent l'insolence de dire qu'ils ne quitteroient ni leurs concubines, ni ne s'abstiendroient de leurs fonctions. L'Evêque se trouva dans la necessité de proceder contre les rebelles, qui de leur côté s'aigrissant de plus-en-plus, trouverent le moïen de gagner Nannon, Gouverneur de la Ville, et se servirent de lui pour prévenir et indisposer l'imperatrice Adelaïde contre Rathier. Les choses furent portées à un point que l'Evêque ne se croïoit pas en sûreté de sa vie. Ce fut en consequence qu'il écrivit cette letre à Ambroise, afin que l'aïant mis au fait de ce qui s'étoit passé, il en instruisît l'Empereur et l'engageât à y apporter du remede.

p. 98. ' Rathier adresse les deux suivantes à l'Imperatrice : la premiere sur ce que Nannon s'efforçoit de publier que sa perte étoit assurée. Il prie cette Princesse, supposant que ce bruit étoit vrai, que si l'on en veut à son évêché, elle ait au moins la bonté de pourvoir à la sûreté de sa vie, jusqu'à ce qu'il ait fini de reparer l'église de Notre-Dame. Il lui temoigne la resolution où il étoit de retourner dans la solitude de son monastere, plutôt que de souffrir davantage de pareils traitements, non seulement sans aucun fruit, mais même au peril de

perdre son ame. L'autre letre à l'Imperatrice, n'est qu'un simple billet de trois lignes, dans lequel Rathier se borne à lui dire, que quiconque loue ce qu'il hait, réussit à tromper finement; mais que la douceur du miel ne cause point de rapports à un estomac qui craint l'aloes. Ce laconisme avoit sans doute son sel et son allusion dans la pensée de l'Auteur.

' La cinquiéme et derniere letre de ce petit recueil est adres- p. 99-100.
sée à Nannon, qui favorisoit les Clercs rebelles de l'eglise de Verone. Comme il avoit menacé Rathier de l'Empereur, notre Prelat lui dit qu'on ne craint que les méchans tel qu'il étoit, et que l'equité du prince le met à couvert de ce côté-là. Il lui represente ensuite qu'il est cause par la conduite qu'il tenoit, de la perte des ames et des scandales que donnoient ses Clercs par leur revolte contre leur Evêque. Ces cinq letres sont les dernieres qu'écrivit Rathier avant que de quitter l'Italie pour la derniere fois, et nous apprennent ce qui le determina enfin à revenir en France.

A leur suite l'Editeur a publié le Testament de Rathier, et la Charte d'une fondation qu'il fit dans son église de Verone.
' Le Testament est sans date; mais il est visible par les expres- p. 101. 102.
sions qui s'y lisent, qu'il ne fut fait que sur la fin de la vie du Testateur, lorsqu'aïant quitté le gouvernement de son Eglise, il n'étoit plus Evêque que de nom, comme il le dit lui-même: ce qu'il semble neantmoins qu'on ne doit pas prendre à la letre. D'autres expressions font juger en effet, que ce fut à Verone que Rathier fit ce Testament. Il est au moins vrai, qu'il étoit hors de sa patrie. Quoi qu'il en soit, l'exorde ne respire que la pieté; et le detail des legs du Testateur montre qu'il n'étoit pas aussi opulent que Folcuin le represente. La même chose
se verifie ' par un endroit de sa Charte de fondation, où s'ex- p. 106.
cusant de ce que cette fondation n'étoit pas plus forte, il en allegue pour raison son peu de facultés, qui venoit de ce que tout occupé à chanter les louanges de Dieu dans l'amertume de sa tristesse, il ne cherchoit point à devenir opulent, com-
me tant d'autres. ' Cette Charte est adressée à tous les Evêques p. 103-107.
de Verone ses successeurs; et la fondation que Rathier y établit, est en faveur des Clercs de la même eglise, sur-tout des Prêtres, des Soûdiacres et des Acolythes, comme étant selon lui, ceux qui rendent plus de service à l'Evêque.

Aux treize letres de Rathier, dont nous venons de donner une notice, il faut en ajoûter trois autres, ' deux desquelles [illegible] 17.. p. 120. 121.

ont été imprimées avec un autre écrit du même Auteur, dont nous parlerons ci-après, à la suite du traité du droit civil de la ville de Verone, qui parut en 1728 par les soins de M. Campagnola, Chancelier du Chapitre de la même Ville.

La troisiéme letre, qui est la plus importante de toutes celles de notre Prelat, par rapport aux sujets dont elles traitent, ' se trouva imprimée au XII tome du Spicilege de Dom Luc d'Acheri. Rathier l'écrit à un Prêtre nommé Patrice, que l'on ne connoît point d'ailleurs. Le commencement en est extrêmement obscur ; mais la suite en est très-claire. Après avoir établi en peu de mots, lequel est le plus avantageux de celebrer la Messe tous les jours, ou de ne le faire que très-rarement, Rathier passe à prouver les dogmes de la transsubstantiation, et de la presence réelle de J.C. dans l'Eucharistie. C'est ce qu'il execute par un raisonnement d'autant plus capable de convaincre l'incredule, qu'il est plus solide et plus autorisé. Il vient ensuite à resoudre les questions que la curiosité humaine fait trop souvent naître, sur la maniere que s'operent les choses dans cet auguste Sacrement. C'est un mystere, dit-il, et un mystere de foi. Ne vous mettés pas en peine du reste. Si c'est un mystere, il est au-dessus de la raison. S'il est de foi, on doit croire, et non pas le fonder : *Nam si mysterium est, non valet comprehendi : si fidei, debet credi, non discuti.* ' Sigebert et Tritheme ont parlé de cette letre, comme d'un traité sur l'Eucharistie, ou le corps et le sang du Seigneur.

Spic. t. 12. p. 37-39.

Sigeb. ib. | Trit. scri. c. 297 | chr. hir. t. 1. p. 63.

En joignant à ces seize letres de Rathier, celle qu'il écrivit de sa prison à un de ses Clercs, au sujet des calomnies dont celui-ci l'avoit chargé, ' et qui se trouve hors d'œuvre dans le troisiéme livre de l'*Agonisticon*, l'on aura toutes celles de cet Evêque, qui ont été imprimées jusqu'ici.

Rath. agon. l. 3. p. 874-877.

12°. Il y a de lui une autre letre, mais qui est synodique, et qui meritant le titre d'Instruction pastorale, doit être distinguée des autres. L'Auteur marquant en deux divers endroits, à quelle occasion et par quels motifs il l'écrivit, ' dit que ce fut pour instruire ses Clercs, entre lesquels il en avoit trouvé plusieurs qui ignoroient même le Symbole des Apôtres, ' et que les aïant invités jusqu'à trois fois à venir s'instruire auprès de lui, et eux l'aïant refusé autant de fois, il avoit été obligé de leur donner par écrit les instructions qu'ils refusoient de recevoir de sa bouche. Aussi la letre est-elle adressée aux Prêtres, et autres Ecclesiastiques du dehors, c'est-à-dire, porte le titre, éta-

it. rom. p. 271.

ep. syn. p. 256.

blis dans toute l'étendue du diocèse. Elle fut écrite en une des dernieres années que Rathier gouverna l'église de Verone.

Elle contient plusieurs des mêmes instructions, qui se lisent dans les Capitulaires des autres Evêques de ce même siecle et du précedent. ' L'Auteur y insiste principalement sur ce que les Prêtres doivent sçavoir, et les livres qu'ils sont obligés d'avoir à leur usage. Il declare aux autres Clercs, qu'il n'en ordonnera aucun, qu'au préalable il n'ait passé quelque temps dans la ville épiscopale, ou dans quelque monastere, ou au moins sous la conduite de quelque habile homme, pour s'instruire, et n'ait acquis un fonds de science convenable à la dignité d'un Ecclesiastique.

' Il s'arrête un peu à les instruire sur l'observation du Dimanche, et de quelle sorte il faut l'observer, et à leur expliquer la signification morale de la Parasceve et du Sabbat, c'est-à-dire, du Vendredi et du Samedi. Ce que Rathier dit ici, est digne d'un grand Evêque, et meriteroit de n'être ignoré de personne; n'y aïant personne à qui cela ne convienne. ' Ce qu'il y a encore de particulier dans ses instructions, p. 264.
c'est qu'il prescrit quatre semaines d'abstinence de la chair avant la Fête de Noël. Il a aussi soin de recommander aux personnes mariées la continence pendant tout ce temps-là, jusqu'à vingt jours après Noël, les octaves de Pâques et de la Pentecôte, les jours de prieres publiques, les veilles des grandes Fêtes, et chaque Dimanche et Vendredi de l'année. On voit par ce qu'il dit de l'heure à laquelle on pouvoit manger aux jours de grand jeûne en Carême, que l'on commençoit dès-lors à se relâcher sur ce point de l'ancienne discipline. Il ne le prescrit que jusqu'à trois heures après midi ; laissant à la devotion d'un chacun d'en faire davantage.

' On a inseré dans cet écrit un long fragment d'une instruc- p. 260-263
tion étrangere, et adressée aux Prêtres, qui se lit dans les homelies attribuées au Pape Leon IV, et en partie dans l'exhortation qu'on a coûtume de faire aux Conciles provinciaux et aux Synodes, suivant le Pontifical. ' Dom d'Acheri est le premier qui a publié cette letre synodique de Rathier, parmi les autres ouvrages du même Auteur; et de son recueïl, on l'a fait passer dans le IX volume de la collection generale des Conciles, où elle est tout à la fin du volume.

13°. ' L'Itineraire, ou Voiage de Rome, qui la suit dans le Spicilege, contient le detail de ce que Rathier se proposoit de 291

faire auprès du S. Siege, et à un Concile dont on parloit pour l'automne prochaine, afin de ranger ses Clercs à leur devoir. Cette convocation de Concile feroit croire, qu'il s'agissoit de celui qui se tint à Rome en 963. Mais comme c'étoit le Pape Jean XII qui occupoit alors la chaire de S. Pierre,
p. 267. ' l'éloge que Rathier fait du Pape ne lui peut convenir, et
Du Pin, 10 sie. p. 77. en suppose un autre fort different, ' quoique M. du Pin ait cru le contraire. Il faut donc l'entendre de Jean XIII, que l'Empereur Otton fit élire en 965. Ce ne fut par consequent qu'en cette même année, que fut composé l'Itineraire de Rathier. Il ne paroît point qu'il ait fait alors ce voïage projetté; et il semble au contraire, que tout ce qu'il dit dans cet ouvrage, n'est qu'une menace pour tâcher de fléchir l'opiniâtre indocilité de
Spic. ib. p. 270. ses Ecclesiastiques. ' Il continuë de leur reprocher leurs vices et
p. 280. leurs scandales, ' et va jusqu'à dire, qu'il y avoit parmi eux plu-
p. 277. 278. sieurs Prêtres plus méchants que des Laïcs grossiers. ' Tout son Clergé, selon lui, étoit dans le crime; et c'est ce qui le jettoit dans une peine extrême, qu'il ne leur dissimule point, pour leur faire quelque impression. Elle consistoit cette peine, en ce que tous étant coupables, tous devoient faire pénitence publique, après quoi il ne leur seroit plus permis de faire aucune fonction, suivant les decrets des Conciles. Il s'ensuivoit de-là que le peuple demeureroit sans Sacrements. Que s'ils ne faisoient pas pénitence de leurs pechés, il trembloit pour leur salut.

Cet écrit est à peu près dans le même goût, que le traité du mépris des Canons, et peut être regardé comme en faisant une
p. 267. suite. ' L'Auteur y a fait entrer un bel éloge de l'église Romaine
p. 269. touchant son sçavoir et sa doctrine. ' Il y a aussi semé quelques évenements de son histoire, qu'on ne trouve pas ailleurs. Ce qu'il dit contre la simonie, qu'il appelle la lépre de Giezi, suffit pour le justifier d'être tombé dans ce crime, comme il en fut accusé dans la suite.

Folc. ib. c. 24. 14°. ' Folcuin, qui n'oublie pas dans le catalogue des ouvrages de Rathier, l'écrit précedent, y compte aussi grand nom-
Leod. his. ib. p. 177. bre de Sermons, *Sermones quamplures:* ' ce qu'un autre ancien Auteur exprime par un excellent recueïl de Sermons, *librum egregium Sermonum.* De toutes ces pieces de l'éloquen-
Spic. ib. p. 281-335. ce de Rathier, ' nous n'en avons d'imprimées que huit, qui suivent l'Itineraire dans le Spicilege de Dom d'Acheri.

p. 281-304. ' A la tête est placé un Sermon très-prolixe sur le Carême.

C'est ainsi qu'est exprimé le premier titre. L'Auteur lui en donne encore un autre, qui tient de la singularité de son génie, et qui montre qu'il n'esperoit pas qu'il fût d'un grand fruit. Le voici : *Babil de Rathier de Verone qui sera sans merite de son vivant, comme il lui a paru.* Ce discours est divisé en trente-neuf articles, et contient d'excellentes instructions, tant sur le jeûne, que sur d'autres sujets. D'abord Rathier commence par censurer les defauts qu'on apportoit trop ordinairement alors dans le jeûne de Carême. Il blâme également ceux qui jeûnant tous les jours jusqu'au soir, quoiqu'il leur fût permis de manger dès l'heure de none, c'est-à-dire, à trois heures après midi, se donnoient la liberté de manger la nuit avec excès, et ceux qui avançoient leur unique repas avant none, et croïoient neanmoins jeûner : comme ceux qui passoient alternativement un jour sans jeûner et un autre sans manger, et d'autres qui rompoient le jeûne le Jeudi et le Samedi Saint. Rathier reprend encore d'autres defauts du jeûne de son siecle, defauts dont le jeûne des siecles suivants n'a pas été exempt : comme de ne donner pas aux pauvres la valeur de ce qu'on se retranche dans la nourriture, et de s'abstenir du vin et de la chair, sans s'interdire les inimitiés, les querelles, les procès, et autres vices.

Après quoi il vient à établir la veritable maniere de jeûner, dans quel esprit et avec quelles dispositions il faut le faire, et pratiquer l'aumône, la priere et la penitence, qui doivent être toujours inseparables du jeûne. Ce que l'Auteur dit sur cette matiere, est aussi solide qu'instructif. Il y refute en passant l'erreur de ceux qui croïoient, que tous ceux qui reçoivent le Baptême, seront sauvés. Il y touche aussi par occasion les peines du Purgatoire, et apporte en preuve un passage de S. Paul. En parlant du mensonge, il en distingue de huit sortes avec S. Augustin, et soûtient que l'adulation est le plus dangereux, en ce que l'adulateur, après avoir tué les ames, les précipite dans une espece de sepulcre, d'où elles ne sortent presque jamais.

Rathier aiant appris que l'heresie des Antropomorphites s'étoit reproduite dans le diocèse de Vicence, voisin de celui de Verone, et que des Prêtres même l'avoient embrassée, se crut obligé de la refuter. C'est ce qu'il execute sur la fin de son discours, avec autant de solidité que d'avantage. Il y refute aussi l'erreur de quelques personnes grossieres, qui

croïoient que S. Michel célebroit la Messe devant Dieu le Lundi, et qui pour cette raison avoient une devotion particuliere de visiter son église ce jour-là plutôt que tout autre.

Sigeb. sc i. c. 127 | Leod. his. ib. ' Sigebert et Gilles d'Orval font mention de ce Sermon sous son second titre : *Inefficax garritus*, et l'attribuent sans detour à Rathier. Trit. ib. ' Trithéme le confond avec l'écrit que notre Prelat composa sur ses malheurs, après son expulsion de l'église de Liege. Il veut dire sans doute sa longue letre au Pape Jean XII. Swe. ath. belg. p. 651. ' Sweert de son côté, l'a pris pour l'Apologetique de Rathier. C'est sans contestation une des meilleures pieces de notre Auteur à tous égards.

Spic. ib. p. 304. 305. Quelque exacte que soit la doctrine de Rathier dans ce Sermon, ' il y eut neantmoins des censeurs qui y trouverent à redire, et prirent mal le sens de certains endroits, sur-tout dans ce qu'il avoit avancé contre les Antropomorphites, et ceux qui affectoient d'aller le Lundi à l'église de S. Michel. L'Auteur fut donc obligé de s'expliquer sur quelques points. Son explication se trouve jointe à son Sermon.

p. 305-308. ' Le suivant est encore sur le Carême. C'est une exhortation courte, mais pathetique au jeûne, avec une instruction sur la maniere de jeûner. Rathier y exige trois conditions essentielles au jeûne : la priere, l'aumône et la fuite de tous les vices. Il a soin d'avertir que le jeûne pratiqué de la sorte ne va pas jusqu'à refuser au corps son juste necessaire, mais seulement à le priver des choses superfluës et interdites par la loi de Dieu.

p. 308-312. ' Dans le troisiéme Sermon, qui est le premier sur Pâques, Rathier explique à ses auditeurs, à quoi les engage la joïe spirituelle de ce saint jour, accompagnée de la manducation de l'Agneau pascal. L'instruction qu'il donne en peu de mots à ce sujet, est tirée avec beaucoup de justesse, et des cérémonies prescrites aux Israëlites pour la manducation de l'Agneau figuratif, et de quelques endroits de S. Paul. Rathier montre fort bien par-là l'obligation qu'ont les fideles d'apporter à cette solemnité un cœur contrit et humilié pour les fautes passées, une resolution sincere de ne les plus commettre, et un desir ardent des biens futurs. Il veut aussi, pour que la joie soit parfaite, que ceux qui ont le moïen, soulagent l'indigence des pauvres.

p. 313-315. ' Rathier emploïe le quatriéme Sermon, qui est court et encore sur Pâques, à faire voir que cette solemnité doit exclure absolument toute inimitié et rancune contre son frere. Il

insiste sur ce point, et donne à entendre qu'il se trouvoit même dans son clergé, des personnes sujettes à ce vice. Il les exhorte à se corriger, et finit en disant, qu'on célebre la Pâque du Seigneur, toutes les fois qu'on passe du mal au bien, du vice à la vertu, des tenebres à la lumiere, et qu'ainsi il n'est point de temps, de jour, d'heure et de moment même, qu'on ne puisse la célebrer.

' Le cinquiéme Sermon fut prononcé le jour de l'octave de Pâques. Il roule presque tout entier sur les plaintes de Rathier contre quelques-uns de ses diocesains, qui avoient emploïé le Carême à mediter la perte de leur Evêque, tant par leurs calomnies, que leurs faux rappports. Il touche en particulier le sujet qu'ils avoient pris, des reparations qu'il avoit faites à la maison épiscopale. Voulant faire connoître la source de leur haine contre lui, il dit qu'elle a commencé avec son épiscopat, et qu'elle avoit son principe dans la diversité de leur conduite avec la sienne. Qu'ils ne suivoient que des traditions toutes humaines, et l'injuste coûtume de gens corrompus. Que pour lui, il avoit pris pour guide la loi de Dieu. p. 315-321.

' Le sixiéme Sermon, qui fut prononcé après l'octave de Pâques, est une courte exhortation à examiner, si la vie qu'on mene, répond à la sainteté du mystere qu'on a célebré, ou si au contraire on n'a pas eû le malheur d'imiter Judas. Dans ce dernier cas, Rathier conjure d'éviter de tomber dans le desespoir, comme lui, et de recourir plûtôt à une pénitence salutaire, comme S. Pierre. p. 321-324.

' Il emploïe le septiéme Sermon, qui est le premier sur l'Ascension, partie à expliquer le mystere, en montrant que cette Fête est commune à J. C. et à ses membres, partie à faire voir avec quelles dispositions il faut la célebrer. Entre les vices dont il recommande la fuite, il insiste sur la rechûte dans le péché, la rancune, les inimitiés, dont il insinuë que quelques-uns étoient coupables, même à l'égard de leur propre Evêque. Il y fait entrer l'incontinence des personnes mariées pendant le Carême et l'octave de Pâques. On voit par-là et par plusieurs autres endroits de ses écrits, que Rathier avoit fort à cœur cette ancienne pratique, si souvent recommandée par les Canons. Il finit ce discours par une courte, mais fort belle priere tirée de S. Augustin. p. 324-328.

' Le huitiéme et dernier Sermon roule encore sur la Fête de l'Ascension, et sur les Rogations, ou trois jours de prieres p. 328-[illegible].

publiques qui la précedent, et paroît avoir été prononcé le Dimanche d'auparavant. C'est une des bonnes pieces de Rathier, qui contient des instructions aussi solides que lumineuses.

p. 329. ' Il y fait cependant une faute contre l'exactitude de l'histoire en transportant à S. Gregoire Pape, l'honneur de la premiere institution des Rogations, et ne donnant S. Mamert de Vienne que pour le second instituteur de cette sainte pratique. En prescrivant les dispositions avec lesquelles on doit s'en aquitter, il n'oublie pas la continence à l'égard de ceux qui sont engagés dans le mariage. Quant à celles qu'exige la celebration du mystere de l'Ascension, il les réduit à quatre

p. 331. 334. principales: un renoncement sincere au péché; une foi accompagnée des bonnes œuvres; un passage de l'état de mort à une nouvelle vie, du vice à la vertu; passage figuré, dit-il, par la transmigration des Apôtres en Galilée, où ils virent le

p. 334. 335. Sauveur; ' enfin un desir ardent de la celeste patrie, où le Fils de Dieu a déja placé une partie de notre chair, en y montant

p. 329. avec son corps glorieux. ' Rathier montre fort bien, que retomber dans le péché, ce seroit et dementir tout ce qu'on a pratiqué de bien pendant le Carême et le temps Pascal, et

p. 332. quitter la terre promise pour retourner en Egypte. ' A l'égard des bonnes œuvres qui doivent accompagner la foi, il les trouve marquées dans l'Evangile du jour de la Fête, qu'il explique d'une maniere morale avec beaucoup de justesse. De sorte qu'en parlant sur l'Ascension, il a eû le secret de donner de belles instructions sur les mœurs, sans sortir du mystere.

p. 333. 334. ' Il y combat par occasion l'erreur de quelques superstitieux, qui s'imaginoient que c'est le diable, ou quelqu'un de ses suppôts, qui excite les tempêtes, cause les orages, fait tomber la foudre et la grêle. Il montre fort bien, que ces sortes de choses sont au dessus du pouvoir du démon et de tout homme, quelque méchant qu'il soit. Qu'il n'y a que Dieu seul qui les opere, comme il lui plaît, ou par lui-même, ou par le ministere de ses serviteurs, de quoi notre Prelat donne des exemples, et que lorsqu'il les opere, il le fait pour un bien, parce qu'il est souverainement bon.

Journ. des Sçav. 1730. p. 121. 15°. Enfin, ' on nous a donné depuis peu d'années sous le nom de Rathier, un écrit sur la vie et la translation de S. Metron. Il a été imprimé à Verone en 1728, avec deux letres du même Auteur, à la suite d'un traité du Droit civil de la même

ville. ¹ Dom Bernard Pez nous apprend, qu'il avoit trouvé dans un manuscrit de la cathédrale de Frisingue, qui montre environ sept cents ans d'antiquité, et qui contient divers autres opuscules de Rathier, un traité sur la translation du même Saint. Mais il ne dit point que sa vie ou legende s'y trouvât. Le titre est conçû en ces termes: *De translatione corporis Sancti cujusdam Metronis, cujus depositio celebratur ultimo Maii.* Ce qui suit, joint à la conduite de Dom Pez à cet égard, qui n'a pas jugé à propos de le publier, quoiqu'il ait fait cet honneur à tant d'autres monuments d'un très-mince merite, porte à douter que l'écrit valût la peine qu'on l'imprimât. L'Auteur doutoit lui-même de la verité de cette translation, comme il est visible par les paroles suivantes, dans lesquelles on reconnoît à merveille le style et le génie de notre Prelat: *Verum utrumque sit nec-ne, temporalem nulli cognitum bene fuerit, licet rationabile tunc temporis, cum actum est, [illegible].* ² Les laborieux continuateurs de Bollandus n'ont eû aucune connoissance de l'un ni de l'autre écrit de Rathier sur S. Metron, honoré à Verone sous le titre de confesseur. Au moins n'en disent-ils rien à l'article de ce Saint, dont ils font l'éloge au huitième de Mai.

¹ Pez, anecd. t. 1. diss. p. [illegible]

² Boll. 8 Mai. p. [illegible]

§ III.

SES OUVRAGES ENCORE MANUSCRITS OU ENTIEREMENT PERDUS.

LES écrits de Rathier, dont nous venons de faire le catalogue raisonné, ne sont pas les seules productions de la plume de cet Evêque. Il y en a plusieurs autres, dont une partie est encore retenuë dans l'obscurité, et l'autre perduë sans ressource, comme il paroît.

1°. Dom Luc d'Acheri, le principal éditeur de celles qui ont vû le grand jour, marque dans la liste, ou table des monuments contenus dans le second volume de son Spicilege, qu'il avoit encore entre les mains les Sermons suivants de notre Prelat, qui n'ont point été imprimés: deux sur la Pentecôte; un troisième sur Marie et Marthe; un quatrième *De proprio lapsu*, ce que l'on peut traduire de la sorte, De ses fautes particulieres; enfin un cinquième sur les paroles suivantes, *De otioso Sermone*. Ce n'est pas encore là tous les ouvrages de Rathier qui ont été connus de son temps. ³ Folcuin, Abbé de Lobbes,

³ [illegible]

assûre, qu'il y en avoit aussi sur la Cêne du Seigneur, et la Fête de la sainte Vierge. ' Du temps d'Antoine Sanderus, on conservoit encore une homelie de notre auteur sur la Cêne du Seigneur, qui n'est sans doute que le Sermon sur le même sujet, indiqué par Folcuin.

Sand. bib. belg. ms. par. 1. p. 304.

2°. Dom d'Acheri continuant la liste des écrits de Rathier, qu'il avoit manuscrits, après avoir nommé son *Agonisticon*, qui a été imprimé depuis, avec les deux letres qui le suivent, marque un traité *Du corps et du sang du Seigneur*, compris en quatre-vingt-dix-neuf articles, ou petits chapitres. Ce ne peut pas être assurément la letre de Rathier à Patrice. Quoiqu'elle traite du même sujet, elle est beaucoup trop courte pour remplir l'idée qu'on nous donne ici de ce traité. Aussi a-t-on vû que Sigebert et Trithéme attestent, que Rathier avoit écrit sur cette matiere: ce que nous avons entendu de sa simple letre, mais qui pourroit bien signifier un traité considerable et en forme. On est cependant retenu de porter ce dernier jugement par la reflexion que Dom Martene, qui devoit en avoir connoissance, comme aïant publié l'*Agonisticon*, avec lequel il se trouvoit entre les autres papiers de Dom d'Acheri, et qui ne manquoit pas de zele pour imprimer des anecdotes, ne l'a point donné au public, et n'en parle nulle part. D'ailleurs il n'est pas croïable qu'un écrit qui existoit encore en 1657, se soit perdu. Tout cela paroît difficile à concilier, à moins qu'on ne dise, que Dom d'Acheri s'est trompé en prenant un Auteur pour un autre.

Sigeb. scri. c. 127 | Trit. scri. c. 297 | chr. hir. t. 1. p. 63.

3°. ' Sigebert et Trithéme attribuënt à Rathier un livre de confessions, *Confessionum lib.* I. Mais Folcuin ne faisant aucune mention de cet écrit, au moins sous le titre qu'on vient de lire, il y a lieu de soupçonner, que ces Bibliographes auront voulu representer sous cette inscription, quelque autre ouvrage de notre Auteur, comme son *Qualitatis conjectura*, dont ils ne parlent point, et dans lequel Rathier fait son portrait, comme on l'a dit en rapportant les reproches qu'on lui faisoit: ce qui a beaucoup de rapport à l'idée que presente un livre de confessions. ' Il est certain après tout, que du temps de Sanderus, il existoit à Laubes un écrit de notre Prelat, sous le même titre que le donnent Sigebert et Trithéme. ' D'ailleurs ce qu'il dit lui-même en deux endroits de sa conjecture, peut prouver qu'il avoit réellement fait un livre de confessions, à peu près comme S. Augustin.

Sand. ib. p. 303.

Rath. conj. p. 202. 205.

4°. ' On conservoit aussi alors dans la même bibliotheque, un autre écrit de Rathier, intitulé : *Frenesis*, dont quelques Modernes parlent, comme entierement perdu. ' L'Auteur, dit Folcuin, lui avoit donné ce titre, parce qu'il s'y emporte furieusement contre Baldric, établi Evêque de Liege en sa place. ' Le Mire prétend au contraire, que ce fut parce que Rathier se voioit chassé de son siege comme un frénetique. Mais la raison de Folcuin est préferable. On peut juger des invectives dont cet écrit est rempli, ' par celles qui se lisent dans la protestation que fit notre Prelat, contre son expulsion de l'église de Liege. Baldric y est traité comme un intrus, un usurpateur, un voleur public, un simoniaque, un excommunié.

5°. ' Dans le manuscrit de la cathedrale de Frisingue, dont il a été parlé, se trouve un autre écrit de Rathier, dont le titre fait juger qu'il a beaucoup de rapport avec le précedent. Ce titre est encore plus singulier que quelques autres, que nous avons déja rapportés. Le voici, afin que le Lecteur en juge par lui-même. *Invectiva satis in quosdam, ac lugubris relatio Ratherii cujusdam ex Laubiense Veronensis, ex Monacho canl, ex exule præsul infelicissimi Attali ritu facti, infecti, refecti, defecti, iterum, quo solus factor, infector, refector, defector novit omne facti, infecti, refecti.* L'on voit bien par tous ces termes affectés, que l'Auteur fait allusion à son ordination en qualité d'Evêque de Verone, à son expulsion de cette église, à son inthronization dans celle de Liege, et enfin à son expulsion en 956. De sorte que l'ouvrage ne fut écrit tout au plûtôt qu'en cette même année. Ceux qui l'ont examiné, ou qui ont été à portée de l'examiner, n'ont pas pris la peine de nous en donner une notice suffisante; s'étant bornés à en copier le titre qu'on vient de lire, et les premieres paroles du corps de l'ouvrage, telles qu'elles suivent. *Ut sacratissimus, antiquissimus ac veracissimus arti priores narrat chronographus.*

6°. ' Sanderus nous apprend, que l'on conservoit autrefois à Gemblou la chronographie de Rathier. Ni Folcuin, ni Sigebert, ni même Trithême, non plus que tout autre Auteur, ne font aucune mention de cet écrit. Ne seroit-il point arrivé, qu'on auroit eû dessein de marquer par-là l'ouvrage précedent, à l'occasion du terme de *chronographus* qui s'y lit? La negligence trop ordinaire à la plûpart des Bibliographes, à donner exactement les titres des ouvrages manuscrits, feroit naitre ce soupçon. Sand. ib. p. 27.

p. 304. 7°. ' Le même Sanderus finit la liste des ouvrages de Rathier, que l'on conservoit manuscrits à Laubes, par des legendes de plusieurs Saints, *vitæ plurimorum Sanctorum.* On n'en voit cependant d'imprimées que la vie de S. Ursmar, retouchée seulement par notre Ecrivain, et la translation de S. Metron. Il faudroit avoir le manuscrit, pour faire connoître celles qui restent à imprimer, et juger si elles le meritent.

Trit. scri. ib. 8°. ' Trithéme met à la tête du catalogue des ouvrages de Rathier, un écrit sur son premier exil. S'il ne marquoit dans la suite son *Agonisticon,* divisé en six livres, et emploïé en partie, comme on l'a vû, à déplorer les malheurs de sa premiere prison, au lieu que celui dont il s'agit maintenant, ne comprenoit qu'un seul livre, on croiroit volontiers, que l'écrit sur le premier exil de Rathier ne seroit autre chose que son *Agonisticon.* On ne sçait point au reste quel a été le sort de cet écrit, supposé qu'il ait été réellement distingué de l'autre.

Folc. ib. c. 20. 9°. ' Lorsque Rathier étoit en Provence, occupé à enseigner Rostaing, fils de ce Seigneur puissant, dont on a parlé ailleurs, il composa à son usage une espece de Grammaire qu'il intitula suivant le langage du païs : *Speradorsum,* ou *Servadorsum.* L'Auteur vouloit faire entendre par ce titre, que l'écrit pouvoit garantir du foüet les enfants qui frequentoient les écoles. Cet écrit paroît perdu, sans qu'on ait presque aucune esperance de jamais le recouvrer.

Rath. ep. ad Rob. 10°. Il en est de même ' d'un autre ouvrage, auquel Rathier avoit commencé de travailler dès les premieres années de son épiscopat, et qu'il fut obligé d'abandonner pour se prêter à d'autres occupations plus indispensables. Il s'agissoit d'une réponse aux questions que le Clergé de Milan lui avoit proposées.

Folc. ib. c. 24 | Sigeb. ib. | Leod. his. ib. p. 176. 177 | Trit. ib. 11°. ' Folcuin, Sigebert, Gilles d'Orval, Trithéme, et encore plusieurs autres Ecrivains, attribuënt à Rathier un traité contre l'heresie des Antropomorphites, c'est-à-dire, de ces gens grossiers qui se representoient Dieu sous une figure corporelle, aïant des membres comme l'homme. On a vû que notre Prelat refute réellement cette heresie dans son grand Sermon sur le Carême. Et peut-être n'a-t-il rien écrit davantage sur ce sujet. De sorte qu'il y a quelque lieu de croire, que ces Ecrivains parlant d'un traité contre les Antropomorphites, n'ont eû que ce Sermon en vûë. Ce soupçon est fortifié par le silence de Folcuin à l'égard de ce Sermon. Quoiqu'il nomme

ceux qui sont sur Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, etc. il ne fait aucune mention de celui dont il s'agit ici, parce qu'il avoit nommé auparavant le traité contre les Antropomorphites.

Cependant pour dire tout ce que nous pensons à ce sujet, le raisonnement tiré du silence de Folcuin, n'a pas toute la force qu'on s'imagineroit : tant à cause qu'il parle aussi de plusieurs autres Sermons en general, parmi lesquels il a pû comprendre le grand Sermon sur le Carême, qu'à raison de ce qu'il ne nomme pas non plus un autre Sermon sur la même matiere. D'ailleurs Sigebert et Gilles d'Orval marquent distinctement et le traité contre les Antropomorphites, et le grand Sermon sur le Carême, sous le titre d'*[illegible]*, qui est la seconde inscription que l'Auteur lui a fait porter, comme il a été dit. Ajoûtés à tout cela, que Rathier aïant combattu les erreurs des Antropomorphites, tant de vive voix que par écrit, ainsi que l'assûrent quelques-uns de ses Historiens, ce qu'on en lit dans un de ses Sermons, ne doit point empêcher de croire, qu'il en ait composé quelque écrit particulier, qui sera perdu comme tant d'autres.

12°. On ne nous a point conservé non plus celui que Rathier fit à son dernier départ de Verone, non dès 965, suivant la supputation de Dom Mabillon, mais tout au plûtôt après le mois d'avril 967, et qu'il adressa à Folcuin sous ce titre: *Conflictus duorum*, le combat des deux. Il l'avoit ainsi intitulé, parce que combattu avec lui-même sur le parti qu'il devoit prendre, et ne sachant s'il devoit quitter Verone et se retirer à Laubes, ou ne le pas faire, il y discutoit les raisons pour et contre. L'affirmative cependant l'emporta, comme on l'a vû.

13°. Sigebert et Gilles d'Orval comptent encore entre les écrits de Rathier, un traité *De la prédestination de Dieu*. Folcuin qui fait mention de presque tous les autres, ne dit mot de celui-ci; et Dom Mabillon craint que ceux qui l'attribuent à notre Prelat, ne l'aient confondu avec Ratramne, Moine de Corbie, qui a effectivement écrit sur cette matiere. Mais si cette crainte suffisoit pour refuser à Rathier le traité qu'on lui donne ici, elle devroit également empêcher de croire qu'il ait fait quelque ouvrage sur l'Eucharistie. Les raisons de part et d'autre se trouvent ici dans une juste égalité. Ratramne a aussi traité cette matiere. Sigebert et Gilles d'Orval assûrent que Rathier a fait la même chose. Folcuin n'en

dit mot; et cependant nous avons un écrit de notre Prelat, qui verifie le dire de Sigebert et de Gilles d'Orval. Rien n'empêche donc qu'on ne les croïe sur ce qu'ils disent du traité de la prédestination.

14°. On ne peut gueres douter que Rathier n'eût encore laissé d'autres écrits de sa façon, qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Il nous manque au moins ' la letre, qu'il écrivit à Frodoard de Reims en lui envoïant son *Agonisticon,* et qui se conservoit à Laubes du temps de l'Abbé Folcuin, avec les autres écrits aux Prelats, à qui il adressa le même ouvrage.

Folc. ib. c. 20.

Avant que de finir ce qui concerne les écrits de Rathier, n'oublions pas de dire à sa memoire, qu'on lui est redevable d'avoir conservé à la posterité ' la description de la ville de Verone, en une espece de prose cadencée et quelquefois rimée, qui fut faite sous le regne de Pepin Roi d'Italie, vers la fin du VIII siecle. Rathier l'aïant apportée à Laubes, la fit copier et accompagner de la representation de la même ville en miniature. C'est de cette ancienne copie que Dom Mabillon l'a tirée pour la donner au public; ' et c'est sur son édition que M. Muratori l'a réimprimée dans le recueïl de ses Historiens d'Italie. On juge par-là que les manuscrits en sont très-rares dans le païs, où peut-être ne s'en trouve-t-il aucun. De sorte que sans le soin que Rathier prit de faire faire cette copie, la piece, suivant tout apparence, seroit entierement perduë.

Mab. ana. t. 1. p. 371-376.

Mur. scri. it. t. 2. part. 2. p. 193-195.

§ IV.

SON GENIE, SON ERUDITION, SA DOCTRINE,

SA MANIERE D'ÉCRIRE.

Tous les grands Hommes ont leur génie particulier; mais il n'est pas toûjours aisé de bien connoître ce génie. Il en est en qui il faut l'étudier avec application, et le chercher avec sagacité, avant que de pouvoir réüssir à le trouver. Il y en a d'autres au contraire, en qui il se montre de lui-même et tout à découvert. Rathier tient un des premiers rangs parmi les hommes de cette seconde classe. Nos Lecteurs, après ce que nous avons dit des actions de sa vie, le plus souvent sur ce qu'il nous en apprend lui-même, seroient en état de prononcer sur son veritable caractere. Mais afin de le rendre plus sensible, nous allons tâcher d'en réünir ici les traits principaux.

Si nous avions le livre de ses Confessions, qu'il composa sur la fin de ses jours, il nous fourniroit abondamment de quoi remplir notre dessein. Ou, si à son défaut l'on pouvoit sûrement compter sur ce qu'il dit dans sa *Conjecture*, où il entreprend de faire son portrait, nous y trouverions une riche matiere. Il n'y auroit qu'à choisir ce qui fait à notre sujet, et nous donnerions le génie de Rathier representé par lui-même. Mais ' comme il nous avertit, qu'il y a mêlé le faux avec le vrai, et le probable seulement avec le certain, *falsa veris, opinabilia certis*, nous ne nous y arrêterons qu'autant que les choses seront prouvées par ailleurs. Rath. conj. p. 199.

On ne peut disconvenir, que Rathier ne possedât de grandes qualités. Mais on ne peut nier aussi, qu'il n'eût des defauts considerables. Il aimoit le bien, et avoit un zele tout de feu pour l'établir. Ce qu'il fit en consequence pendant les années de son épiscopat, et le grand nombre d'écrits qu'il publia à ce dessein, ne permettent pas d'en douter. Mais malheureusement il ne sçut jamais le faire aimer aux autres. Le défaut de ce talent avoit sa source dans un autre, d'où il naît ordinairement comme de son principe. C'est-à-dire, que Rathier manquoit de cette politesse, de cette honnêteté, de cette affabilité si necessaire à un Evêque pour gagner le cœur et la confiance de son Clergé et de son Peuple, sans quoi il lui est presque impossible de faire du fruit dans l'exercice de son ministere. On écoute volontiers, et on obéit sans peine à ceux que l'on aime. Rathier ignorant, ou méprisant cette maxime, qui est de tous les siecles, voulut commander, avant que de s'être fait goûter.

Esprit vif, ardent, inflexible et même impetueux, il reprenoit les vices sans nul menagement. Il avoit raison ' de blâmer ces Ecrivains de son temps, qu'il nous peint comme plus attentifs à ne point blesser la fausse délicatesse de l'homme, qu'à lui faire connoître la verité. Mais il y avoit un milieu à garder. Rathier à la verité se proposoit quelquefois de le suivre; et neantmoins il revenoit toûjours à son naturel. On a indiqué quelques-uns des portraits qu'il fait des vices qui dominoient dans son clergé; et il faut convenir que souvent l'impétuosité de son zele l'y emporte trop loin. Il ne gardoit guéres plus de mesures en reprenant les Evêques ses collégues; car il se croïoit obligé de n'épargner personne. ' C'est ce qu'on lui reprochoit [illegible] publiquement, *redarguis omnes*. Il donnoit encore par là occasion ' de dire qu'il n'aimoit personne; et peut-être en [illegible] Agon. p. 855.

persuadé. Aussi lui rendoit-on le retour, selon lui-même; et personne ne l'aimoit.

La maniere dure, aigre, piquante et peu mesurée avec laquelle il reprenoit, empêchant que ses instructions fissent du fruit, il en avoit une peine extrême; et cette peine jointe à tout ce qu'on lui fit souffrir d'ailleurs, le jetta dans une humeur chagrine, qui dégeneroit quelquefois en bizarrerie.
p. 303. 307. ' C'est encore un des reproches qu'on lui faisoit dans le public; et il faut avouër qu'il n'étoit pas sans fondement. Il se trouvoit appuïé sur l'affectation qu'avoit Rathier à ne pas garder certaines bienseances indispensables pour un Evêque, comme de voir quelquefois les grands en cas de besoin; et cependant il les évitoit, et ne pouvoit souffrir le grand monde. Affectation qu'il étendoit jusqu'à la malpropreté en ses habits et en ses
p. 200. meubles, ' et jusqu'à dire presque toûjours du mal de lui-même.

Mais, quoiqu'il y eût quelque bizarrerie et du caprice dans quelques-unes de ses manieres, il ne donna jamais dans l'extravagance. De même il y eut souvent de l'un et de l'autre, du caprice et de la bizarrerie dans la façon d'exprimer ses pensées, soit dans les titres de quelques-uns de ses écrits que nous avons rapportés, soit en plusieurs endroits du texte des ouvrages; mais ses opinions touchant la religion ne s'en ressentirent jamais. Il n'en eut point de particulieres ni d'extraordinaires, comme on le verra plus amplement dans la suite; et ses sentiments à ce sujet furent toûjours fixes.

On ne peut pas également le justifier d'inconstance et de
p. 204. legereté dans sa conduite; ' et il convient lui-même que le public l'en accusoit. Il est vrai que si cette accusation n'étoit fondée que sur ses frequents changements de siege, elle ne seroit pas de grand poids, parce qu'ils furent beaucoup moins libres que forcés. Mais ce ne fut pas en cela seul qu'il se montra inconstant et leger. On peut se souvenir des autres occasions où il le fit paroître, et que nous avons déjà touchées ailleurs. Sa vertu n'étoit pas même à l'épreuve des vicissitudes de
p. 205. cette inconstance. ' Il avoit la reputation d'endurer patiemment les injures les plus atroces; et cependant il ne put souffrir de voir un autre Evêque en sa place sur le siege de l'église de Liege, sans s'emporter à des excès de paroles les plus dures et les plus vehementes. En combien d'autres rencontres sa vertu manqua-t-elle de solidité? Les plaintes ameres qu'il pous-

soit dans sa prison de Pavie; sa conduite envers le monastere de Laubes, et à l'égard de Folcuin son Abbé, en sont des preuves trop parlantes.

Après tout ce qui vient d'être dit, il est aisé de juger, en quel sens on doit entendre ' les expressions de quelques-uns des Panegyristes de Rathier, qui nous le donnent pour un homme d'une simplicité admirable, *vir miræ simplicitatis*. Il est clair, que cette expression ne peut signifier en lui, ni un défaut d'expérience, parce qu'il étoit trop éclairé, ni une facilité à se communiquer, on a vû le contraire, ni encore moins une condescendance à se prêter dans les occasions. Il faut donc l'entendre d'une ingenuité, et d'une franchise à dire les choses telles qu'elles étoient, sans fard et sans detour. En ce sens on y aura un trait distinctif du génie de Rathier. Mais ' lorsque Trithéme ajoûte, que c'étoit un esprit paisible et sans passion, *ingenio placidus*, il montre qu'il n'avoit pas bien étudié son veritable caractere.

Sigeb. scri. c. 127 | Folc. lau. l. 1 p. 126.

Trit. scri. c. 297.

Rathier avoit un fonds réel d'érudition. La maniere dont il étudia dès sa premiere jeunesse, la reputation qu'il s'acquit dès-lors parmi les Sçavants, les sciences qu'il enseigna à Brunon, depuis Archevêque de Cologne, le plus sçavant homme de toute l'Allemagne en son temps : tout cela joint au grand nombre d'écrits qu'il a composés, et aux divers sujets qu'il y traite, dépose en faveur de l'étenduë de son sçavoir. ' Il commença par l'étude des Auteurs profanes, et continua de s'y appliquer jusqu'à son épiscopat. Le fruit qu'il en tira, fut ' de devenir très-habile dans ce qu'on nommoit alors les Arts liberaux, ou les humanités, *in Artibus humanitatis peritissimus*; et de se faire un style plus poli, qu'il n'étoit ordinairement alors, *eloquio Scholasticus*. ' Il témoigne lui-même qu'il donna beaucoup d'attention à cette partie de la Literature. On verra dans la suite comment il réüssit à l'acquerir. Les Auteurs grecs qu'il cite, comme les latins, et quantité de ses expressions ne permettent pas de douter, qu'il n'eût aussi appris la Langue gréque. Cette érudition profane, dont il ne s'étoit enrichi que comme les Israëlites s'enrichirent des dépoüilles de l'Egypte, lui fit d'autant plus d'honneur, qu'il en sçut faire un plus saint usage. On voit avec quelque plaisir, dans ses écrits de pieté, divers traits assés bien placés, en citant Varron, Terence, Ciceron, Horace, Perse, Seneque et autres. Perse qu'il emploie le plus souvent, avoit pour lui un attrait particulier.

Rath. agon. l. 6. p. 966.

Trit. ib.

Rath. ib.

Spic. t. 2. p. 255. ' Quoique Rathier possedât la Poëtique, aussi-bien que les autres facultés de la Literature, il ne s'appliqua point cependant à faire des vers. Il en rend lui-même raison. C'est que ne pouvant supporter l'obscurité dans le discours, obscurité qui est inseparable de la poësie, il lui avoit toûjours preferé la prose. Il ne paroît point effectivement, qu'il ait laissé d'autres pieces de sa Muse que son épitaphe, et un quatrain en vers élegiaques, qui se lit à la fin de son *Agonisticon*. Mais il y a plus de pieté dans ces deux petites pieces que de poësie.

Rath. ib ' Depuis que Rathier fut élevé à l'épiscopat, il fit une de ses principales occupations de l'étude de l'Ecriture et des Peres de l'Eglise, en quoi consistoit toute la Theologie de ce temps-là. Les passages sans nombre, et le plus souvent bien choisis, des Livres saints, dont ses écrits sont parsemés, montrent non seulement qu'il les possedoit par memoire, mais aussi qu'il en avoit une grande intelligence. C'est ce qui est encore plus sensible par l'application qu'il en fait, et le sens, soit literal ou spirituel qu'il y donne, presque toûjours avec beaucoup de justesse. Pour s'en convaincre par soi-même, on n'a qu'à voir

Ser. 3. de pasc. p. 309-311. ' de quelle maniere il explique le huitiéme verset du V chapitre de la premiere Epître de S. Paul aux Corinthiens, où il est parlé des dispositions requises pour célebrer la Pâque de la

p. 311. 312. nouvelle Alliance; ' le verset onziéme du XII chapitre de l'Exode, qui prescrit les céremonies pour manger l'Agneau pas-

Ser. de asc. p. 332. 333. cal; ' et le dix-septiéme verset du dernier chapitre de l'Evangile de S. Marc, où sont détaillés les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru en J. C.

Quant à l'étude des Peres de l'Eglise, on peut serieusement douter, si quelque autre sçavant de ce temps-là avoit en ceci quelque avantage sur Rathier. La remarque qu'on a déja faite sur son *Agonisticon*, le plus prolixe de tous ses ouvrages, qui en est tiré pour la plus grande partie, suppose qu'il étoit bien rempli de la lecture de leurs écrits. Ils lui manquoient dans sa prison, où il composa cet ouvrage; et cependant il en rapporte des morceaux, comme s'il les avoit eûs sous les yeux. Il en cite plus de quinze, tant grecs que latins. Entre les premiers, on remarque Origéne, Hegesippe, et S. Jean Chrysostôme. En citant Origéne, il ne le fait qu'avec une sage précaution, qui montre qu'il étoit instruit de son histoire, et qu'il étoit en garde contre les erreurs qu'on lui attribuoit.

Mais quelque instruit de toutes les parties de la Science ec-

clesiastique que fût Rathier, son sçavoir dominant étoit la connoissance des Canons. Les differentes situations où il se trouva, soit en consequence de l'expulsion de son église, qu'il souffrit jusqu'à trois fois, soit à cause des differends reïterés avec son Clergé, l'obligerent d'en faire une étude particuliere. On a vû que plusieurs de ses principaux écrits ont trait à cette matiere, ou en traitent même expressément. Plus il voïoit qu'on méprisoit ces saintes regles, et qu'on les violoit sans scrupule, plus il insistoit à les faire connoître. Manquant toutefois de la critique necessaire, il a donné dans le même écueil que les autres Canonistes de son temps, en citant les fausses Decretales comme les autres, et leur supposant la même autorité.

Rathier cite quelques traits de l'Histoire ecclesiastique, et des vies des Saints. Mais il le fait très-rarement, et quelquefois sans exactitude, comme nous l'avons observé en ce qui regarde le premier Instituteur des Rogations. De-là on peut juger qu'il avoit moins cultivé l'étude de l'histoire de l'Eglise, que celle des autres facultés de la Literature.

La doctrine de notre Prelat étoit aussi pure, que les sources où il l'avoit puisée. ' En general, il a fait voir que celle qu'il professoit en particulier sur nos mysteres étoit en tout conforme à ce que nous en apprend le Symbole qui porte le nom de S. Athanase. Et pour le confirmer, il ajoûtoit, qu'il croïoit tout ce que S. Augustin, qu'il avoit choisi pour son guide special dans les matieres de religion, avoit cru lui-même. Agon. l. 3. p. 878- [illegible]

Ce que Rathier a enseigné aux autres, s'accorde également avec la doctrine de l'Eglise; et bien loin qu'il ait donné dans quelque erreur, soit sur le dogme, la morale, ou la discipline, il a combattu avec succès celles qui se sont élevées de son temps sur ces divers points. On ne repetera pas ici ce que l'on en a déja dit ailleurs, sur-tout à l'égard de l'heresie des Antropomorphites. Nous nous bornerons à montrer comment il a traité certains points de religion, pour faire juger de ce qu'il a fait sur les autres.

' Expliquant à son peuple pourquoi J. C. est devenu notre Pâque, il dit que c'est afin d'être lui-même notre passage de nous à lui, et notre unique joïe. Qu'il est notre chef, notre paix, notre lumiere, notre salut, notre vie, notre résurrection, notre beatitude et félicité éternelle. ' Toutes les fois qu'il a occasion de parler des dispositions necessaires pour approcher de l'Eucharistie, il l'execute de maniere qu'il fait sentir, ou qu'il [illegible]

[illegible]

prouve même la présence réelle de J. C. dans cet adorable mystere. ' Ailleurs il établit la transubstantiation par le même raisonnement que S. Cyrille de Jerusalem, en emploïant comme ce Pere, le changement réel de l'eau en vin aux nôces de Cana. Sur la grace du Sauveur, il n'a point d'autre doctrine que celle de S. Paul et de S. Augustin. ' A la fin de son épître aux Moines de Laubes, à qui il adresse la vie de S. Ursmar, leur souhaitant un heureux progrès dans la vertu, il exprime ses souhaits par les mêmes paroles dont se sert S. Paul dans le vingtiéme verset et le suivant du dernier chapitre de son épître aux Hebreux. ' Ailleurs il prescrit à son Clergé une formule de priere, dans laquelle on demande à Dieu qu'il nous donne la volonté, le pouvoir et le moïen de faire ce qui lui est agréable, et avantageux à l'homme. ' En instruisant son peuple des devoirs du christianisme, il exhorte ceux qui auroient été fidéles à observer les commandements de Dieu, à se donner bien de garde de se l'attribuer à eux-mêmes par un esprit d'orgueil, mais d'en rendre graces à Dieu, et de ne s'en réjoüir qu'avec une humble reconnoissance. On voit en un mot, combien Rathier vouloit que le culte qu'on rend à Dieu fût pur, et les sentiments de religion sans mélange, par le soin qu'il prit de combattre les superstitions de son temps.

Spic. t. 12. p. 38.

Mab. act. B. t. 3. p. 251. n. 1

Rath. it. rom. p. 280.

Ser. 2. quad. p. 305.

Après tout ce que l'on a dit de ses divers ouvrages, il seroit inutile de s'arrêter à parler de son travail en faveur de la pureté de la morale, et de l'exactitude de la discipline. On a montré, qu'ils tendent presque tous à établir l'une et l'autre; et l'on peut assûrer que si Rathier ne fut pas autant aimé de son peuple et de son Clergé, qu'il le meritoit, l'ardeur de son zele à leur prêcher et faire observer les regles de l'Evangile et celles de l'Eglise, en fut une des principales causes.

Sa maniere d'écrire tient de la nature de son génie. Elle est inégale, quelquefois singuliere, d'autre fois aigre, piquante, vehemente, et contient du bon et du mauvais, des beautés et des défauts. Generalement parlant, il y a de l'esprit et de l'érudition dans les écrits de Rathier. Les pensées en sont pour l'ordinaire vives, variées, et ne manquent pas toûjours d'élevation. Ses raisonnements ne sont pas non plus sans solidité, ni ses expressions sans choix. Mais tout cela n'est point soûtenu avec uniformité non plus que le tour ingenieux qu'il y donne quelquefois. ' Luitprand et Sigebert ont admiré la maniere fine, délicate, enjoüée, dont est écrit un de ses ouvrages. Ils

Luitp. l. 4. c. 14 | Sigeb. ib.

se sont trompés en l'indiquant ; ils veulent que ce soit son écrit sur son premier exil, qui ne presente aucune de ces beautés. Mais c'est dans son *Qualitatis conjectura*, qu'on les découvre en partie. Cependant le tour fin et ingenieux qu'il y prend, n'y est point soûtenu par tout. Il y a apparence ' que Gilles d'Orval et Alexandre de Liege avoient le même ouvrage en vûë, lorsqu'ils ont dit qu'il se trouve du sel et de frequentes saillies d'esprit dans quelques écrits de notre Prelat, *opuscula multo sale condita*. [illegible]

Rathier auroit réüssi à bien écrire pour son temps, et l'auroit même fait avec une certaine élegance, s'il s'y étoit pris d'une maniere plus naturelle, et qu'il y eût évité deux defauts qui regnent presque generalement dans tous ses ouvrages : une transposition affectée ou dérangement des termes, et un mêlange presque continuel de mots barbares, ou nouvellement fabriqués ; quoique les expressions propres ne lui manquassent pas, comme on le voit par l'usage qu'il en fait ailleurs. Il pousse quelquefois le premier defaut, ' jusqu'à placer la conjonction [illegible] *quamvis* tout à la fin d'une phrase. Voici des exemples de l'autre defaut, afin qu'on en puisse mieux juger. ' Il emploïe le mot apo. p. 237. *fegallum*, pour *filigo*, celui de *cupiditia*, au lieu de *cupiditas*, *creperum*, pour *dubium*, *revereor*, *capabiles*, *indefinens*. Ce mêlange est d'autant plus disgracieux, que la plûpart des expressions de Rathier sont plus latines, et tirées de meilleurs Auteurs. Il arrive de-là que ses écrits manquent de pureté ; et l'un et l'autre defaut joint ensemble, fait qu'ils n'ont pas toute la clarté qu'il seroit à souhaiter. De sorte que ces defauts ont trahi notre Écrivain, ' à qui, de son propre aveu, l'obscurité [illegible] dans le discours étoit insuportable. Il faut pourtant ajoûter, pour lui rendre toute la justice qui lui est dûë, que sa vie de S. Ursmar et les Sermons, particulierement le plus prolixe sur le Carême, se ressentent moins de cette obscurité, et sont mieux écrits que ses autres opuscules ; soit parce qu'il les a plus travaillés, ou qu'il y a emploïé une maniere d'écrire plus naturelle.

FOLCUIN,

Moine de S. Bertin.

Mab. act. B. t. 5. p. 623. n. 5. ' FOLCUIN, [1] qui fait le sujet de cet article, ne doit pas être confondu avec l'Abbé de Laubes de même nom et son contemporain, dont nous parlerons dans la suite. ' (n. 4. 6.) Il nâquit en Lorraine d'une des plus illustres noblesses du païs, qui avoit donné plusieurs Saints à l'église, nommément S. Folcuin, Evêque de Terouane, et S. Adalhard, Abbé de Corbie. Son pere, qui descendoit en ligne directe de Jerôme, fils de Charles Martel, se nommoit aussi Folcuin, ' (p. 624. n. 6.) et sa mere Thiedale. Peut-être est-il le même que ' (an. l. 46. n. 50.) ce riche Seigneur, qui donna vers le milieu de ce siecle à l'abbaïe de Gemblou la terre de Dorp, située en Brabant. ' (act. ib.) Dès 948 les parents du jeune Folcuin le menerent eux-mêmes au monastere de S. Bertin, et l'y offrirent à Dieu sous l'Abbé Womar, suivant la regle de S. Benoît. L'humble modestie avec laquelle Folcuin parle lui-même de la maniere qu'il soutint cet engagement dans la suite, fait juger qu'il fit un progrès solide dans la vertu. ' (p. 628. n. 17.) Il est parlé dans la vie de S. Folcuin, Evêque de Terouane, d'un Moine de S. Bertin de même nom, qui fut miraculeusement guéri d'une longue infirmité, qui lui avoit ôté l'usage de ses jambes, par l'intercession et au tombeau de ce saint Prelat. Il y a beaucoup d'apparence, que c'est le même dont nous faisons l'éloge. ' (p. 623. n. 5 | an. ib.) La tradition de son monastere porte, qu'il fut élevé à l'ordre du Diaconat, et qu'il mourut dans un âge peu avancé. Il ne paroît pas effectivement qu'il ait vêcu au de-là de l'an 975.

act. ib. p. 629. n. 17. Quoique ' Folcuin fût instruit des belles-letres, suivant le témoignage d'un Ecrivain de son temps, il nous reste neantmoins peu de chose des productions de sa plume.

Ibid. 1°. ' Il y a de lui une épitaphe de S. Folcuin en six vers élegiaques, qu'on a inserée dans sa legende. L'Auteur la composa en reconnoissance de la guérison miraculeuse qu'il avoit obtenüe au tombeau du saint Evêque, comme il a été dit.

p. 623. n. 5 | an. ib. | dipl. p. 7. 8. 235. 2°. ' Il a laissé de sa façon un recueil interessant pour l'histoire

1 Son nom se trouve diversement écrit, Folcuin, Folquin ou Folcwin.

de son abbaïe, depuis sa fondation jusqu'au temps qu'il écrivoit. Il l'entreprit en 961, par ordre d'Adalolfe, son Abbé, à qui il en fit la dédicace, en lui protestant, qu'il n'y rapporte rien qui ne soit bien averé. Ce recueil est formé des diplomes, chartes et autres monuments qui concernent le monastere de S. Bertin : le tout rangé par ordre chronologique, et éclairci par des observations fort judicieuses, qui contiennent l'histoire de chaque Abbé. Folcuin a été si fidele à rapporter tous ces titres, tels qu'il les a trouvés, qu'il s'est fait scrupule d'y marquer les époques par les années de l'Incarnation, lorsqu'elles n'y étoient pas exprimées de la sorte, dans la crainte qu'on ne le soupçonnât de les avoir alterés. Mais il a eû soin de les faire connoître dans ses observations préliminaires. Sage retenuë qu'il seroit à souhaiter que tous les directeurs de Cartulaires eussent exactement suivie.

Ce recueil est précédé d'une courte préface, et divisé en quatre-vingt-un chapitres, qui sont suivis de onze autres touchant les aumônes. Le titre qui se lit à la tête, énonce fort bien ce que contient le corps de l'ouvrage. On le conserve en original dans la bibliotheque de S. Bertin; et il y en a des copies à celle du Roi, entre les manuscrits de M. de Gaignieres, et à l'abbaïe de S. Germain des Prés. C'est ce recueil qui a servi de guide, et fourni les materiaux à ceux qui ont travaillé à la premiere partie de la fameuse chronique de S. Bertin, continuée par Jean d'Ipres jusqu'en 1294. Dom Mabillon a fait imprimer sur l'original même, plusieurs morceaux interessants de cet ouvrage de Folcuin, tant dans sa Diplomatique, que sa collection d'Actes, et ses Annales. C'est de-là qu'on apprend en detail la genealogie de S. Folquin, Evêque de Terouane, et divers autres traits de son histoire, qui ne se trouvent ni dans sa vie, ni ailleurs.

3°. Outre le recueil chronologique, dont on vient de donner une notice, Folcuin en fit un autre des chartes de differents monasteres, à l'usage des officiers de sa maison. Il étoit dirigé de telle sorte, qu'on pouvoit très-commodément trouver tout ce qui concerne chaque office particulier. an. ib.

GUNZON,

GRAMMAIRIEN.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Atto, ep. 6.

Ord. vit. l. 3. p. 498.

Mab. an. l. 50. n. 3.

Mart. am. coll. t. 1. p. 294. 295.

GUNZON étoit un nom assés commun en France et les païs voisins en ce X siecle. On a déja vû paroître ' un Gunzon, Diacre de l'église de Novare, dont il y a une letre à Atton, Evêque de Verceil. ' Ordric Vital nous fait connoître un autre Gunzon, Prêtre en Lorraine, sur qui s'opera un miracle éclatant par l'intercession de S. Josse, après la découverte de son corps en 977. ' On trouve aussi un troisiéme Gunzon, Abbé de Sainte Colombe à Sens, sous le regne de Hugues Capet. Enfin ' un écrit du même siecle sur des matieres grammaticales, nous presente un quatriéme Gunzon, qui en est l'Auteur, et à qui pour cette raison nous avons cru pouvoir donner le titre de Grammairien.

Voilà, ce semble, et au premier coup d'œil, quatre Gunzons differents l'un de l'autre. Mais, si l'on y regarde de plus près, et que l'on approfondisse leur histoire, il en resultera peut-être, que ces quatre personnes, distinguées en apparence par leurs caracteres exterieurs, se réduisent réellement à deux seules. Il est hors de contestation, que la diversité d'état et la varieté de residence, ne sont pas seules des raisons suffisantes, pour diviser ou multiplier les personnes en qui elles se rencontrent. ' C'est ce que nous avons établi ailleurs, et dont on a la preuve sans replique en la personne de S. Jerôme, et celle de Didier, Prêtre en Aquitaine.

His. lit. t. 2. p. 87.

Sur ce principe, il peut aisément se faire, que Gunzon, Diacre de l'église de Novare, soit le même que Gunzon, Prêtre en Lorraine, et que ce Prêtre soit Auteur de l'écrit dont on a parlé, et par consequent le même que Gunzon le Grammairien. Il ne s'agit plus que de preuves pour montrer, que ces divers caracteres peuvent se trouver réünis dans la même personne.

D'abord on ne peut pas douter de celle qui se prend de la

convenance des temps. C'étoit vers le milieu de ce siécle, que Gunzon exerçoit le diaconat dans l'église de Novare. Ce fut quelques années aprés, comme on le sera voir, que l'écrit en question fut composé; et le Prêtre Gunzon vivoit encore en 977, sans doute dans un âge avancé.

Autant les differentes époques qu'on vient d'indiquer, conviennent à une même personne : autant lui convient aussi la varieté de residence. ' Gunzon le Grammairien, nous apprend lui-même, que le Roi Otton I l'appella d'Italie dans ses Etats, dont la Lorraine faisoit alors partie. ' Ce qu'il dit de l'utilité de cette transmigration, et les livres qu'il porta avec lui, nous donnent à connoitre le veritable sujet de son changement de residence. Il n'y a qu'à rappeller ici la soigneuse attention, qu'avoit Brunon frere d'Otton, d'attirer à sa Cour des païs éloignés, comme des autres, tous les Sçavants dont il entendoit parler. On ne peut raisonnablement douter, que Gunzon n'ait été de ce nombre. De ce fait ainsi établi, en resulte un autre; c'est-à-dire, que ce Gunzon, appellé d'Italie, pour son sçavoir, à la cour d'Otton, est vraisemblablement le même que le Diacre de Novare, ' qui passoit dès-lors pour avoir tant d'érudition, que le sçavant Atton, Evêque de Verceil, avoit recours à ses lumieres.

Mart. ib. p. 297.
p. 303. 304.
Atton, ep. 6.

Cette vraisemblance reçoit une nouvelle force ' de ce que dit notre Grammairien, touchant ce qu'on mit en usage pour le tirer d'Italie. Le roi Otton, dit-il, fit souvent solliciter les Princes regnants, afin que je vinsse dans ses Etats. Mais comme je n'étois pas tellement sous leur domination, ni d'ailleurs d'une condition si basse, qu'on pût m'y contraindre, il prit le parti de m'en prier; et je lui promis de venir. De sorte, ajoûte-t-il, que je sortis avec lui d'Italie, et que je suis effectivement venu. Toutes ces circonstances conviennent parfaitement à un ecclésiastique, et supposent même, que Gunzon n'étoit que regnicole à l'égard de l'Italie. Ceci est à remarquer pour autre dessein, comme on va le voir par la suite.

Mart. ib. p. 297.

L'histoire ne nous instruit pas de tous les évenements de la vie de Gunzon, depuis qu'il eut passé à la cour d'Otton. Mais la vraisemblance doit suppléer à ce defaut. Il y a tout lieu de croire que Brunon aiant tiré de ce sçavant Diacre, les secours literaires qu'il s'étoit proposés, l'éleva au sacerdoce, et lui donna quelque benefice en Lorraine, dont il étoit Duc, quoiqu'en même temps Archevêque de Cologne. L'entreprise que

fit ce Prince de policer et civiliser les Lorrains, ainsi qu'on l'a vû dans son éloge, demandoit qu'il plaçât parmi eux des personnes capables de l'aider dans l'execution de son dessein. Gunzon, qui avoit du sçavoir et une bibliotheque riche pour le temps, étoit fort propre à y réüssir. Suivant ce plan qui est tout naturel, et tracé sur ce qui se passa alors, il ne doit point paroître extraordinaire, que la même personne qui étoit revêtuë du diaconat en Italie, soit élevée au sacerdoce en Lorraine. Pareille chose arrive communément, ou pour mieux dire, se fait tous les jours.

Après avoir prouvé que Gunzon le Grammairien, est le même que le Diacre et le Prêtre de même nom et du même temps, il n'est pas possible de montrer la même chose à l'égard de Gunzon, ou Guncion, Abbé de Sainte Colombe à Sens. ' Le sçavant M. l'Abbé le Beuf, à qui l'opinion contraire a paru probable, n'a pas fait attention à deux raisons presque invincibles, qui suffisent seules pour la renverser, ou plutôt qui ne permettent pas qu'on l'établisse. Il est constant d'une part, que Gunzon le Grammairien, ne fut jamais Moine, tel qu'étoit l'Abbé de Sainte Colombe. C'est ce qui est visible, non seulement parce qu'on vient de rapporter des évenements de sa vie, mais encore par divers endroits de son propre ouvrage, dans lesquels voulant montrer le mépris qu'il faisoit du Moine de S. Gal, contre lequel il ecrit, il le désigne par cette dénomination humiliante : ce Froqué, *Concullatus*, qui équivaut à cet autre : *ce Moine bourru*. Ce n'est pas-là assûrément le langage d'un Ecrivain, qui auroit été Moine lui-même. D'ailleurs les temps ne conviennent point. La dispute de notre Grammairien arriva, et son écrit en consequence fut fait avant 960 : au lieu ' que l'Abbé de Sainte Colombe n'aïant commencé à se faire connoître que sous le regne de Hugues Capet, vers 988, vivoit encore sous celui de Henri I son petit-fils, au moins vers 1027, lorsqu'il y avoit déja long-temps que Gunzon le Grammairien n'étoit plus au monde. On n'en peut douter, ' puisqu'au temps de sa dispute, il approchoit déja de la vieillesse.

Le Beuf, t. 2. p. 25. 116.

Mab. an. l. 38. n. 53.

Mart. ib. p. 296.

Il y a quelques preuves, que ce Grammairien étoit François de nation, et né en France. On a vû plus haut, qu'il se represente lui-même comme regnicole à l'égard de l'Italie. Il y avoit pû passer, soit à la suite du roi Hugues, ou de celle de Lothaire son fils, soit avec quelqu'un de ces autres François,

qui y furent alors établis Evêques. Tout ce qui a été dit ailleurs, tant au sujet d'Atton, Evêque de Verseil, qu'à l'occasion de Rathier, Evêque de Verone, montre qu'il étoit fort ordinaire de voir alors des François habitués au-delà des Alpes, sur-tout en Lombardie.

Ce trait de l'histoire de Gunzon, ' joint à ce qu'il dit de la nature de sa langue maternelle, qui avoit une grande affinité avec la latine, *quæ latinitati vicina est*, fait voir que c'étoit la françoise. Il n'y avoit point alors en effet aucune Langue, à laquelle ce caractere convînt mieux que celle-ci. L'on sçait même qu'elle a été autrefois nommée romane, à raison en partie de ce qu'elle étoit venue de celle que les Gaulois, qui suivoient le Droit Romain, parloient dans nos provinces; et cette Langue de nos anciens Gaulois n'étoit autre que la latine. ' C'est sous cette derniere dénomination qu'Ademar de Chabanois represente la Langue françoise, lorsqu'il dit que les Normans convertis à la foi, quitterent la Langue de leur païs, et s'accoûtumerent à parler celle de Neustrie, où ils se fixerent en ce siecle. Il n'y a aucune apparence, que la Langue italiene de ce temps-là fût differente de la latine; et il n'y a jamais eû de grande affinité entre celle-ci et la tudesque, ou allemande. De sorte que l'expression de Gunzon ne peut s'entendre que de la Langue françoise.

p. [illegible]

Lab. bib. nov. t. 2. p. 167.

' Gunzon, il est vrai, semble dire dans la suite de son écrit, qu'il étoit plûtôt Italien que François. C'est à l'endroit où comparant la témérité de son adversaire à celle de Darès, qui osa attaquer Entelle de Sicile, il ajoûte qu'un Moine imprudent a aussi osé attaquer Gunzon l'Italien. Mais il est à croire, qu'il ne portoit cette qualification, qu'en consequence du long séjour qu'il avoit fait en Italie. On a mille exemples de pareille chose, sur-tout dans les siecles du moïen et bas âge. ' Ademar, qu'on vient de citer, nous en fournit un connu d'ailleurs, en qualifiant S. Brunon instituteur de l'ordre des Chartreux, qui étoit de Cologne, Brunon le Remois, à cause de la longue residence qu'il avoit faite à Reims.

Mart. ib. p. 303.

Lab. ib. p. 205.

' Gunzon quittant l'Italie, en sortit à la suite du Roi Otton. Mais il ne continua pas la même route, et ne dit point la raison pourquoi. Il prit la sienne par l'abbaïe de S. Gal où il arriva tout gelé de froid. ' Dans un entretien qu'il y eut avec Ekkehat, Ecolâtre de la maison en présence des étudiants, il lui échappa une faute contre la Grammaire. En tous les temps et

Mart. ib. p. [illegible]

p. 296

dans tous les païs il se trouve des esprit pedantesques. Ekkehar releva cette faute d'une maniere si impolie, pour ne pas dire si grossiere, que Gunzon en fut vivement piqué, et conçut dès-lors le dessein de s'en venger. Il differa de le faire, et ne l'executa que dans l'ouvrage dont nous allons rendre compte. On joignit même à son égard l'insulte à l'impolitesse. Non seulement on lui dit, qu'une telle faute auroit merité la punition d'un écolier, quoique celui qui l'avoit commise, fût déja avancé en âge; ' on voulut lui faire entendre qu'un homme capable d'en faire de semblables, n'étoit rien moins que propre au dessein qu'on avoit sur lui; et qu'ainsi on lui conseilloit de s'en retourner d'où il étoit venu.

p. 503.

L'avis étoit trop humiliant et trop déplacé, pour que Gunzon le suivît. Il continua sa route, et se rendit dans les Etats d'Otton. Il y porta avec lui environ cent volumes, entre lesquels il y avoit des écrits de Platon, d'Aristote, de Ciceron et Martianus Capella sur les Arts liberaux. Ceci se passa en 957 ou environ, au retour de la seconde expédition d'Otton en Italie, contre le Roi Berenger et Adalbert son fils. ' Ce que dit Gunzon de la déposition d'un Abbé de S. Gal, et de la mort violente de celui qui fut mis en sa place, de quoi il parle comme d'évenements dont la mémoire étoit encore récente, en fait juger de la sorte. Il est clair, qu'il fait allusion au sort de l'Abbé Cralon déposé en 953, et à celui d'Annon son frere et son successeur, mis à mort l'an 954. Il est certain d'ailleurs, que ce fut avant qu'Otton parvînt à l'Empire, et par consequent avant la fin de l'année 960.

p. 300.

On ignore en quel endroit de France ou d'Italie Gunzon avoit étudié. Mais on voit par ce qui nous reste de ses écrits, qu'il avoit fait d'aussi bonnes études qu'on pouvoit faire en son temps, et qu'il avoit sur-tout une grande connoissance des Belles letres. Il continua sans doute de les cultiver en son particulier, et peut-être même publiquement en les enseignant aux autres jusqu'à sa mort, dont l'année nous est inconnuë; quoiqu'on sçache qu'il vêcut au moins jusqu'en 977, que s'opera sur lui le miracle dont on a parlé.

§ II.

SES ECRITS.

DANS la supposition déja établie et prouvée, que notre Grammairien est le même que Gunzon, Diacre de Novare, il faut compter au nombre des productions de sa plume, la letre qu'il écrivit en cette qualité à Atton, Evêque de Verceil. [illegible] On nous l'a conservée avec quelques-unes de ce Prelat, entre lesquelles elle est imprimée au VIII volume du Spicilege de Dom Luc d'Acheri. Atton qui avoit une attention particuliere à faire observer les Canons dans tous les points, aïant consulté Gunzon sur l'affinité spirituelle par rapport au mariage nommément entre le filleul et la fille du parrein, Gunzon se borna presque à lui transcrire le rescrit du Pape Zacharie à Theodore, Evêque de Pavie, sur le même sujet. C'est ce qui avec un petit exorde et quelques lignes de sa façon à la fin du rescrit, ferme sa réponse à Atton

L'ouvrage principal de Gunzon, dont nous aïons connoissance, est une fort longue letre aux Moines de Richenou; laquelle pour sa proxilité, et la varieté des matieres qui y sont discutées, meriteroit mieux le nom de traité, ou d'opuscule. Elle fut écrite à l'occasion et en consequence de la faute contre la Grammaire, où étoit tombé l'Auteur, lors de son passage par S. Gal, et de la censure grossiere qu'en fit Ekkehar. Elle suivit de près ce triste évenement, et il paroît que Gunzon y mit la main, dès qu'il fut arrivé dans les Etats d'Otton. L'on en a par-là la véritable date, qui est entre l'année 954, et la 960, avant que ce Prince qui y est toûjours qualifié Roi, fut reconnu pour empereur.

Gunzon y est tout occupé à se venger de la censure peu mesurée qu'on avoit faite de sa faute, et de l'insulte injurieuse qu'il avoit reçûë à cette occasion. Pour prendre une juste idée de son écrit, il faut le regarder tout à la fois, et comme une satyre des plus vives et des plus piquantes, et comme un riche morceau d'érudition, eû égard au siecle qui l'a produit. C'est à proprement parler, un tissu d'injures; mais d'injures, quoique souvent grossieres, toûjours accompagnées de quelque trait d'érudition. En general il y a de l'esprit, mais il n'y a point de cet esprit fin, délicat, enjoüé, qui donne tout le prix

à cette sorte de pieces. La passion y est trop marquée; et presque tout y est dit avec autant d'arrogance et de présomption, que de mépris et de grossiereté. ' Il y a même du puéril. Telle est la comparaison maligne, qu'il établit entre Ekkehar son censeur, et Achan dont il est parlé dans Josué. Comparaison sur laquelle il insiste neantmoins avec une certaine complaisance, Gunzon sçachant ce qu'il sçavoit, pouvoit se venger avec plus d'avantage, en se vengeant avec plus de noblesse. Rien ne sied mieux aux Muses, que la politesse et la modestie. Lorsqu'elles manquent de ce double ornement, on peut dire qu'elles manquent de presque toutes leurs grâces.

Mart. am. coll. t. 1. p. 302-304.

' La faute de Gunzon consistoit à avoir emploïé un accusatif, où il falloit un ablatif. En consequence, il entreprend de faire voir, que pour avoir fait cette faute dans le discours familier, il n'étoit pas moins bien instruit et de la Grammaire et des Belles letres. ' Après avoir prouvé par un grand étalage de literature, tirée des anciens Orateurs, Poëtes et Historiens, que les meilleurs Auteurs de la latinité ont quelquefois emploïé un cas pour un autre, tant en prose qu'en vers, il montre qu'on doit avoir moins d'égard à la letre qu'au sens dans le discours. Il passe ensuite à discourir sur presque toutes les Sciences alors en usage, principalement sur les Arts liberaux. Quoiqu'il l'execute avec une ostentation trop marquée, toûjours accompagnée d'injures et d'un mépris souverain pour son Censeur, il faut avoüer qu'il le fait en homme qui possede bien sa matiere pour le temps. Il y parle non seulement en Grammairien, ' mais encore en Physicien et en Astronome. ' Au sujet de l'astronomie, il blâme avec raison Ekkehar, de ce qu'il improuvoit qu'on en fît un objet de son étude. En traitant cette matiere, ' il propose une question fort pertinente : sçavoir, si lorsque Josué arrêta le cours du Soleil, les autres astres et les planetes s'arrêterent aussi, ou non? ' Il n'oublie pas la Musique, dont il fait un fort bel éloge en peu de mots. Une marque sensible qu'il avoit quelque goût et du discernement, c'est le peu de cas qu'il faisoit de la Poësie de son siecle. ' Il doutoit tout de bon, qu'il se trouvât alors quelqu'un capable de faire une piece de vers, qui meritât à juste titre le nom de Poëme.

p. 296. p. 297. 298. p. 309-311. [a] p. 310-312. p. 310. p. 311. p. 297.

' Enfin après avoir dit bien des injures, il en vient au précepte de prier pour ses ennemis. C'est ce qu'il fait lui-même par une priere à Dieu en trente-deux vers hexametres, qui montrent qu'il s'étoit appliqué à la versification, avec plus de fruit,

p. 313. 314.

que presque tous les Poetes de son temps. C'est par-là qu'il finit son écrit, qui seroit véritablement estimable, s'il étoit dégagé des injures, des traits de mépris, et des airs de vanité, de présomtion, et d'une fade suffisance dont il est rempli. Du reste l'érudition y est semée à pleine main. On y compte les citations de plus de vingt Auteurs : Homere, Platon, Aristote, Terence, Ciceron, Saluste, Stace, Horace, Virgile, Cinna, Ovide, Perse, Juvenal, Lucain, Servius, Porphyre, Priscien, Donat, Boece, Fabius Planciades Fulgentius. Entre les Peres de l'Eglise, on ne trouve de cités que S. Jerôme et S. Gregoire le Grand.

Cet ouvrage étoit demeuré enseveli dans l'obscurité jusqu'à l'année 1724. ' Alors Dom Martene et Dom Durand le donnerent au public, sur un manuscrit de l'abbaïe de S. Amand, peut-être l'unique qui s'en trouve aujourd'hui.

RICHARD,

Abbé de Fleuri

' Richard, de simple Moine de Fleuri, fut choisi pour gouverner en qualité de Prieur, le monastere de Perreci qui en dépendoit. En 962 Vulfald aiant passé de la dignité d'Abbé de Fleuri à celle d'Evêque de Chartres, la communauté élut Richard pour lui succeder. Cette abbaïe, depuis que S. Odon y avoit établi la reforme de Cluni, étoit en grande reputation de sçavoir et de pieté. Richard n'oublia rien pour y soûtenir l'un et l'autre. Il y réussit si heureusement ' que l'odeur des vertus de cette maison y attira plusieurs sujets d'un merite distingué, pour s'y consacrer à Dieu dans l'exercice de la pénitence et l'étude des letres. On vit même plus d'un Evêque renoncer aux embarras de l'épiscopat, et y aller chercher un lieu de retraite et de repos. Entre les jeunes éleves qui s'y formerent alors à la science et à la vertu, l'on remarque sur-tout Bernard, depuis Evêque de Cahors. Richard le recommanda d'une maniere particuliere au docte Abbon, qu'il avoit mis à la tête des écoles du monastere.

' L'éclat de la sainteté de vie de notre Abbé, et de l'exacte discipline qui s'observoit dans sa maison, aiant pénétré jusqu'à

Aim. ib. n. 16 ;

Gombald, Evêque en Gascogne, et à son frere Guillaume Sanche, Comte de Bourdeaux et Duc de toute la Gascogne, ils appellerent Richard pour le mettre en possession de l'abbaïe de la Reole, et la soûmettre à celle de Fleuri. ' Richard fit le voïage; reçut le monastere, ruiné depuis les ravages des Normans; en releva les ruines; revendiqua les biens alienés; et y établit une si parfaite regularité, qu'il quitta son ancien nom de Squirs, pour prendre celui de *Regula*, la Regle, dont s'est formé le nom vulgaire qu'il porte aujourd'hui.

Lab. ib. | Mab. ib. l. 48. n. 56.

Le pieux Abbé ne donna pas tellement son application à maintenir les études et la bonne discipline à Fleuri, ' qu'il négligeât le temporel du monastere. Il eut soin de le munir de divers diplomes, qu'il obtint de la faveur du Roi Lothaire, et d'en augmenter les revenus par les donations de quelques Seigneurs. ' Un incendie en aïant réduit en cendres les édifices, le dix-septiéme d'Août 974, le vigilant Abbé trouva le moïen de les rebâtir en entier en moins de quatre ans. ' Enfin après avoir gouverné son abbaïe avec autant de sagesse que de reputation, l'espace de dix-sept années, il mourut le seiziéme de Février 979. Aimoin, Auteur presque contemporain, fait souvent mention de lui, tant dans la vie de S. Abbon, que dans l'histoire des miracles de S. Benoît, et toûjours avec une estime et un respect singulier.

Flor. his. ms. p. 198. 199.

Aim. mir. S. B. l. 2. c. 10 | Bal. misc. t. 2. p. 306.

Mab. ib. l. 48. n. 82 | Flor. his. ms. p. 213.

Non seulement Richard favorisa les letres, et ceux qui les cultivoient; il les étudia encore lui-même, et en acquit une grande connoissance. ' Il en donna des preuves à l'occasion d'une des erreurs populaires, dont nous avons parlé. Il s'agissoit de celle qui annonçoit comme prochaine la fin du monde, et qui supposoit qu'elle arriveroit infailliblement, lorsque l'Annonciation tomberoit le Vendredi Saint. Le B. Richard, dit Abbon, Moderateur des écoles de Fleuri sous son gouvernement, emploïa sa sagacité à combattre cette rêverie, et réüssit à la détruire: *Abbas meus beatæ memoriæ Richardus sagaci animo propulit.* ' Expression d'où quelques Modernes concluent, que Richard fit quelque ouvrage sur ce sujet et à cette occasion. Mais s'il le fit effectivement, nous n'avons point de connoissance qu'il soit venu jusqu'à nous.

Abbo, apo. p. 401. 402.

Flor. his. ms. ib.

' Il nous en reste un autre de sa façon, au moins en substance. C'est un recueïl d'usages ou de coûtumes, dans lequel sont marqués en detail les devoirs et redevances ausquels étoient tenus les vassaux et les serfs dépendants de l'abbaïe de la Reole.

Lab. ib. p. 744-748.

Ce fut en 977, lors de son voïage en Gascogne, que Richard les rédigea par écrit, de l'avis et du consentement de l'Evêque Gombaud et du Duc son frere, qui pour leur donner plus d'autorité, les ratifierent peu de temps après la mort du pieux Abbé, et les rendirent publiques. Nous ne les avons que telles qu'ils les publierent dans un appendice à la charte, par laquelle ils soûmettent la Réole à Fleuri. Quoiqu'ils les reconnoissent pour l'ouvrage de Richard, ils les rapportent neanmoins en y parlant en leur propre nom.' Ce recueil a paru à M. de Marca et au P. Labbe assés interessant, pour que l'un l'ait donné en partie dans son histoire de Bearn, et l'autre en entier parmi ses monuments pour servir à l'histoire d'Aquitaine. [illegible]

ADALBERT,

ECOLATRE DE S. VINCENT DE METZ.

' ADALBERT, ou ADELBERT, selon Trithême, étoit un homme versé dans toutes sortes de belles connoissances: *in omni genere scripturarum doctissimus*. Il fleurissoit dès l'épiscopat d'Adalberon, Evêque de Metz, mort en 964, et avoit la direction des écoles de l'abbaïe de S. Vincent dans la même ville, dont il étoit Moine. Il avoit sans doute embrassé la profession monastique dans quelque autre abbaïe du diocèse, avant que de passer ' à S. Vincent qui ne fut fondé qu'en 968. Son merite, sa qualité d'Ecolâtre, le temps et le pays, où il a vécu nous paroissent des raisons suffisantes, pour croire que c'est le même que ' cet Adalbert Scholastique, à la memoire duquel le docte Gerbert a fait l'épitaphe suivante. On y voit, outre quelques autres traits de son histoire déja marqués, qu'il étoit né dans la Belgique d'une famille noble, et qu'il mourut le douzième de Février, avant que d'avoir approché de l'âge de vieillesse. [illegible] [illegible]

EPITAPHE.

Edite [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Trit. ib. ' Trithéme venant aux écrits d'Adalbert, témoigne qu'il en laissa plusieurs de sa façon ; mais qu'il n'avoit encore pû en voir que sa chronique. L'auteur l'avoit dediée à l'Evêque Adalberon, et y donnoit une liste suivie de tous ses prédecesseurs dans le siege de Metz. Personne ne nous apprend si cet ouvrage existe encore.

A la page 519 de notre V volume, nous avons dit deux mots d'un Adalbert, qui a travaillé sur les morales de S. Gregoire Pape. L'histoire d'Adalbert, Moine de Fleuri, que nous donnons en cet endroit, nous en avoit fait naître l'occasion. Nous l'avons saisie ; ne prévoïant pas alors, qu'il s'en présenteroit d'autres de faire connoître cet Ecrivain, et son ouvrage. Il y a beaucoup d'apparence que cet Adalbert n'est autre que celui dont nous venons de faire l'éloge. Ce qui nous le fait juger, c'est que l'écrit qui porte son nom, ' paroît n'avoir été fait qu'après le milieu du X siecle, et que l'Auteur y prend à la fin d'un des exemplaires la qualité de Moine. D'ailleurs comme il est adressé à un Hartmanne, ou Herimane, on sçait que ce nom étoit tout commun dans la Belgique.

Mart. anec. t. 1. p. 84.

p. 85. ' L'ouvrage d'Adalbert en question est un abregé des morales de S. Gregoire sur Job, qu'il a réduites à quatre livres, avec le titre de *Miroir*, parce qu'il peut servir au Lecteur à lui faire voir ses besoins spirituels. Peu de temps auparavant, S. Odon de Cluni, comme il a été dit, avoit entrepris et exécuté le même dessein : ce qui n'a pas empêché que divers autres Ecrivains n'aïent encore tenté le même travail après S. Odon et Adalbert. Adalbert a imité le saint Abbé de Cluni, ' en ce qu'il n'a rien fait entrer dans son abregé qu'il n'ait lû dans le texte original. Seulement il y a mis des sommaires de sa façon, et y a corrigé, autant qu'il lui a été possible, les fautes qu'y avoient faites les copistes. Lorsqu'il mit la main à l'ouvrage, il n'étoit que Diacre, dont il porte le titre à la tête de tous les exemplaires. Mais dans le cours de son travail il fut élevé au sacerdoce, comme on en juge par la qualité de Prêtre, qu'il prend avec celle de Moine, à la fin de l'exemplaire qui se conserve à l'abbaïe de Grammont.

p. 84.

Ibid. ' Ce qui le détermina à l'entreprendre, furent les frequentes conversations de pieté qu'il eut avec le Prêtre Hartmanne, à qui il l'a dedié. L'entretien étant tombé plus d'une fois sur ces morales de S. Gregoire, ils convinrent qu'un abregé en seroit très-utile, tant pour ceux qui n'ont pas le temps de lire les gros

livres, ou qui sont rebutés par leur grosseur, que pour ceux qui aiant le desir de s'instruire, n'en avoient pas le moien. Il paroit aussi, que l'Abreviateur étoit bien aise d'avoir en cela pour lui-même une espece de Manuel, qu'il pût porter toujours avec lui, et qui pût servir à tous ceux qui désiroient d'avoir toujours presents des remedes propres à guerir les plaïes de leur ame.

On juge par le grand nombre de copies de cet abregé qui se trouvent dans les bibliotheques de France, qu'il y a été fort goûté et fort répandu dans les siecles qui l'ont suivi. Dom Mabillon témoigne en avoir vû un exemplaire à la bibliotheque de l'abbaïe de Prémontré. Dom Martene et Dom Durand, dans le cours de leurs voïages literaires, en ont trouvé d'autres exemplaires à l'abbaïe de Selincourt du même ordre, à celles de Chaalis, de Grammont et de S. Alire de Clermont. C'est sur ce dernier, qui a environ six cents ans d'antiquité, qu'ils ont publié la preface de l'abreviateur. (XII.)

HELPERIC,

ECOLATRE DE GRANDFEL.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

HELPERIC, l'un des plus célèbres Calculateurs des temps qu'ait produit ce siecle, a beaucoup partagé les Copistes et les Sçavants qui ont entrepris de parler de lui : les Copistes touchant la maniere d'écrire son nom, et les Sçavants sur le lieu et le temps où il a vêcu. Il est peu de noms propres qui se trouvent aussi differemment écrits que le sien. Tantôt il est nommé Hilperique, tantôt Elpric ou Hilpric, d'autrefois Hilderic, ou Chilperic ; comme dans Sigebert de Gemblou. Enfin on est allé jusqu'à travestir ce nom en celui d'Heric, et même de Henri. Il y a presque autant de variation au sujet du temps où l'on suppose qu'il florissoit. Trithême dans sa chronique d'Hirsauge le place dès 941, dans ses Hommes illustres de l'ordre de S. Benoit, quatre-vingt ans plus tard, et dans ses

Ecrivains ecclesiastiques, il lui prolonge les jours jusqu'en 1069.
Sigeb. scri. c. 145 | chr. an. 1005. ' Sigebert tient un milieu, et lui assigne les premieres années du XI siecle.

C'est sans doute en consequence de cette variation d'époques touchant l'âge d'Helperic, que l'on trouve tant de varieté dans les exemplaires de son Traité du Calcul, au sujet de l'année à laquelle il le composa, et qu'il a établie au chapitre 23.
Pez, anec. t. 2. diss. p. 25. n. 5. ' Dans quelques-uns de ces exemplaires on lit 975, dans d'autres 980, dans ceux-ci 1005 et 1020, et enfin dans ceux-là 1090. Presque chaque copiste aïant pris son sentiment sur l'époque en question, s'est émancipé d'y ajoûter la supputation de l'Auteur. Mais dans ce partage, il est de la bonne critique de préferer la leçon du plus ancien manuscrit. C'est sans contestation
Mab. ana. t. 1. p. 120. ' celui de S. Germain des Prés, qui est du regne de Henri I, Roi de France, c'est-à-dire avant le milieu du XI siecle. Or sur la fin de l'ouvrage, suivant ce manuscrit, l'Auteur marque l'année 980,
Oud. scri. supp. p. 311. ' ou même 975, selon Casimir Oudin.

Il y a moins de partage touchant le lieu où a vêcu Helperic. On ne trouve guéres que deux sentiments sur ce sujet. Les uns le font Moine de l'illustre abbaïe de S. Gal, les autres de celle de Grandfel ou Granval dans la haute-Alsace, convertie depuis long-temps en une collegiale de Chanoines séculiers.
Trit. chr. hir. ib. ' Trithéme, qu'on doit regarder comme le pere du premier sentiment, dit qu'il eut à S. Gal pour condisciple le célebre Diethmar, et qu'à la mort de leur maître commun, il fut établi moderateur des écoles, où il forma aux letres plusieurs éleves de merite. Mais il est juste de s'en rapporter en ce point à
Mab. ib. p. 113. 115. Helperic lui-même, ' qui dit positivement qu'il étoit Moine de Grandfel, et que c'est-là qu'il exerçoit l'emploi d'Ecolâtre.

p. 113-146 | an. l. 48. n. 95. ' Il nous apprend encore lui-même un autre évenement de sa vie, qui montre que la discipline reguliere étoit rigidement observée dans sa maison. La communauté l'aïant député à Auxerre pour quelque affaire temporelle, ou autre, il logea à l'abbaïe de S. Germain. Son merite y fut tellement connu et goûté, qu'Asper qui gouvernoit le monastere, en qualité de Doïen sous un Abbé séculier, fit son possible pour l'y retenir le reste de ses jours. Helperic le refusa constamment, de quoi il avouë qu'il eut sujet de se repentir dans la suite. Il reprit le chemin de Grandfel; mais au lieu de s'y rendre en droiture, il fit divers écarts, soit pour voir ses amis, soit pour visiter les Sçavants de

sa connoissance. On le vit au monastere ; et lorsqu'il y fut de retour, on lui en fit porter la peine, sans que ni la députation dont il avoit été chargé, ni l'emploi qu'il exerçoit, ni l'âge déja avancé où il étoit fussent capables de l'en garantir.

Trithême peut être plus vrai, lorsqu'il témoigne qu'Helperic avoit de la vivacité d'esprit, et le talent de bien écrire, *ingenio subtilis et sermone compositus*, et que la variété de son érudition lui avoit acquis les titres de Philosophe, de Poëte et d'Astronome. Helperic cependant étoit fort éloigné d'avoir de lui et de ses talents une idée aussi avantageuse. Rien n'est plus éclatant que la modestie avec laquelle il en parle lui-même, ce qui dépose en faveur de sa vertu. En tous les siécles un sçavoir solide n'a jamais été sans humilité. L'on ignore les autres évenements de l'histoire d'Helperic. On voit seulement, qu'il est qualifié Abbé à la tête de son principal ouvrage, dans le manuscrit de l'abbaïe de Vicogne au diocèse d'Arras. Mais on n'a nul autre monument pour justifier cette qualification, encore moins pour montrer de quel monastere il avoit été Abbé.

§ II.

SES ECRITS.

ON attribue à Helperic plusieurs ouvrages, dont il y a beaucoup d'apparence que quelques-uns ne lui appartiennent pas. Mais il y a aussi lieu de présumer, que l'on ne connoit pas tous ceux qu'il a véritablement composés.

1°. Le principal et le plus connu, est un Traité du Comput, ou Supputation des temps, sur-tout par rapport au calendrier ecclésiastique. La multiplicité des copies qu'on en trouve dans les diverses bibliothèques de l'Europe, porte à juger qu'on a fait autrefois grand cas de cet écrit. Outre les exemplaires déja indiqués de S. Germain des Prés et de Vicogne, il y en a un à la bibliothèque du Roi parmi les manuscrits de M. Colbert ; un autre dans celle de l'abbaïe de S. Victor à Paris, deux à la bibliothèque du Vatican, trois dans celles d'Angleterre ; et Dom Bernard Pez témoigne en avoir vû trois ou quatre autres en Bavière et ailleurs. Il s'en trouve deux du XII siecle dans la seule abbaïe de Benedictbayern.

Ce Traité est divisé en trente-huit chapitres, sans y comprendre la préface, que Dom Mabillon avoit déja donnée au

public, avant qu'y parût l'ouvrage entier. Au devant de cette préface dans le seul exemplaire de Vicogne, se lit une épître dédicatoire d'Helperic à Asper, Doïen de S. Germain d'Auxerre, qui lui avoit demandé cet écrit, et à qui il l'envoïa avec
p. 113-116. l'épître en question. ' Dom Mabillon l'a aussi publié à la tête
p. 119-120. de la preface, ' et a illustré de quelques notes l'une et l'autre piece.

p. 116-119. ' Helperic emploïe sa préface à nous apprendre à quelle occasion, et par quels motifs il s'est porté à entreprendre son traité, et de quelle maniere il s'y est pris pour en executer le dessein. N'aïant pû le refuser aux instances réïterées des jeunes éleves à qui il enseignoit la Grammaire, il crut ne pouvoir rien faire de mieux que de recueïllir avec choix ce que les autres Ecrivains avoient dit avant lui sur cette même matiere, de le ranger en un certain ordre, et de l'éclaircir, sans y rien mettre du sien que la forme. C'est sur ce plan qu'il a traité de l'année solaire, du bissexte, des solstices, des équinoxes, des lunaisons, des épactes, des éclipses, en un mot, de tout ce qui entroit ordinairement alors dans cette sorte de dessein. Il y a de la netteté dans ses idées, de la simplicité dans son style, et autant de clarté que le sujet qu'il traite pouvoit le permettre. Mais quelque habile que fût notre Auteur, il ne se montre dans son ouvrage ni meilleur Physicien, ni meilleur Astronome, que ceux qui l'avoient précedé. L'on vient de voir, qu'il s'étoit fait une loi de marcher sur leurs traces, et par consequent de n'aller pas plus loin qu'eux. Aussi a-t-il suivi humblement leurs prin-
Le Beuf. t. 2, p. 78. cipes, ou plûtôt leurs faux préjugés; ' c'est ce que M. l'Abbé le Beuf a fort judicieusement remarqué et prouvé en partie. Le
Oud. scri. supp. p. 311. même Critique place la date de ce traité vers l'an 980; ' et Casimir Oudin la fixe à l'année 975. L'une et l'autre opinion est assés indifferente, et s'accorde fort bien avec le temps auquel Helperic a vêcu.

Pez, ib. par. 2. p. 181-222. ' Son Traité du Comput a été imprimé par les soins de Dom Bernard Pez, sur un manuscrit de l'abbaïe de Zwethlen, de l'ordre de Cîteaux en Autriche: manuscrit fort défectueux, quoiqu'ancien, comme l'Éditeur le reconnoît luimême. L'ouvrage y est intitulé, Du Comput ecclesiastique;
Montf. ib. p. 638. 2. ' mais dans d'autres manuscrits il porte pour titre: Les Ele-
Le Beuf, ib. p. 79. ments du Calculateur; *Calculatoris rudimenta.* ' M. l'Abbé le Beuf observe, que l'exemplaire qu'on en voit à la bibliotheque du Roi, est en forme de dialogue entre deux enfants qui s'in-

struisent mutuellement. C'est pourquoi l'inscription en est conçûe en ces termes : *Puer ad puerum*. Cela posé, cet exemplaire est different au moins pour la forme, de l'imprimé, qui n'est point en façon de dialogue. Il faut que quelque Ecrivain étranger, ou l'Auteur même, après avoir publié ce traité tel qu'il est dans les autres exemplaires, l'ait ensuite rédigé en dialogue, pour le mettre plus à la portée de la jeunesse. On sçait, et Hilperic le dit lui-même, qu'en son siecle c'étoit une espece de deshonneur, tant pour les Laïcs que pour les Clercs, de n'avoir aucune connoissance du Comput. Les Religieuses même étoient obligées de le sçavoir. Il ne doit donc pas paroître étrange qu'y aïant tant de monde qui l'étudioit, on répandit sous differentes formes les écrits qui en traitent.

2°. Nous avons montré sur l'histoire d'Alcuin et celle de Remi d'Auxerre, que le long traité des divins offices attribué au premier, bien loin d'être son ouvrage, n'est qu'un centon formé de divers écrits, ou morceaux d'écrits étrangers, et posterieurs à ce célebre Ecrivain. Parmi ces pieces étrangeres, se trouve une assés longue letre, sous le nom d'un Elpric qualifié Moine, ou Helpric, comme portent d'autres éditions. Dom Mabillon n'a point douté que cet Auteur ne soit le même qu'Helperic de Grandfel, que nous avons quelquefois nommé ailleurs de S. Gal; n'aïant pas encore alors approfondi son histoire. L'opinion de ce sçavant Critique reçoit une nouvelle force de la maniere qu'est écrite la letre dont il est question. L'on y découvre sans peine le génie et le style d'Helperic : la modestie, la netteté, la clarté, la simplicité qui caracterisent son écrit précedent.

Cette letre est une réponse à un de ses disciples, comme il paroît par la fin, qui l'avoit prié de l'instruire, pourquoi l'Eglise en célébrant les fêtes des Saints au jour de leur mort, ne le fait qu'avec pompe et des airs de triomphe et de joïe : et qu'au contraire en honorant le Vendredi saint la mort de J. C. le Saint des Saints et le Chef des élus, elle n'y fait paroître qu'une tristesse lugubre et un extérieur abattu et humilié? Helperic, qui avoit déja expliqué ce mystere à son disciple dans ses leçons de vive voix, voulut bien satisfaire par écrit à sa demande. Il l'execute d'une maniere qui respire la pieté dont l'Auteur étoit rempli; et les raisons qu'il rend de cette difference de céremonies, sont très-sensées, et meritent d'être lûes.

3°. Trithéme témoigne qu'Helperic composa aussi un traité

de la Musique. Mais il n'en rapporte point les premiers mots, comme il en use à l'égard du traité du Comput : marque ordinairement infaillible, qu'il ne l'avoit pas lû. Il n'y a donc pas de preuve certaine qu'Helperic ait fait effectivement ce traité; quoique rien ne fût alors guéres plus commun que de voir les Professeurs des Arts liberaux écrire sur la Musique.

Chr. hir. t. 1. p. 81.

4°. ' Le même Bibliographe attribuë encore à Helperic un traité de l'Incarnation; mais on a encore plus de raison de douter de la réalité de cet écrit, que du précedent.

Ibid.

5°. ' Trithéme fait aussi entrer dans la liste des écrits de notre Ecolâtre, un recueïl de diverses poësies. S'il s'est réellement porté à ce travail, c'est dommage que ses productions ne soient pas venuës jusqu'à nous. Comme il écrivoit beaucoup mieux en prose que le plus grand nombre de ses contemporains, il est à croire que sa versification valoit aussi beaucoup mieux que la leur.

Ibid.

6°. ' A tous ces ouvrages d'Helperic, Trithéme ajoûte encore un recueïl de Sermons, ou homélies faites à ses freres sur divers sujets. Mais on n'a point de quoi verifier autrement cette attribution, non plus que les précedentes.

Poss. app. t. 1. par. 2. p. 30 | Jac. bib. Pont. p. 307 | du Ches. t. 2. p. 188.

7°. ' D'autres ont voulu lui faire honneur du long Poëme sur l'entrevûë du Pape Leon III et de Charlemagne en 799; et l'on dit qu'il se conserve manuscrit dans la bibliotheque de S. Gal, sous le nom d'Hilpericus, à qui l'on fait porter le prénom de Ferius. Mais c'est une opinion purement imaginée, pour ne pas dire une méprise tout-à-fait grossiere. Il est clair par le texte même du Poëme, que c'est l'ouvrage d'un Auteur qui s'étoit trouvé présent à cette entrevüë : et l'on veut le donner à un homme qui n'a vêcu qu'environ deux siecles après!

8°. S'il n'y a nulle apparence à transporter à Helperic l'honneur de ce Poëme, nous en trouvons beaucoup à lui attribuer

Montf. ib. p. 225. 2.

' une Grammaire, qui se conserve manuscrite dans la bibliotheque du Mont-Cassin, sous le nom du Moine Hilderic. On a vû effectivement qu'Hilderic, Hilperic et Helperic, est le

Petr. diac. scri. c. 9.

même nom écrit de diverse maniere. ' Il y a eu, il est vrai, un Abbé du Mont-Cassin nommé Hilderic; mais outre que l'Auteur de la Grammaire, dont il s'agit ici, n'est point qualifié Abbé, ce que bien certainement on n'auroit pas oublié de marquer, s'il en étoit l'Auteur; le Diacre Pierre, Bibliothecaire de cette abbaïe, qui donne à Hilderic une place dans son catalogue d'Ecrivains, ne dit point qu'il ait composé de Gram-

maire. L'unique ouvrage qu'il lui attribue, est un poëme sur la vie de Paul Warnefride, qui avoit été son maître.

BERNIER,

ABBÉ D'HOMBLIERES.

' BERNIER ou BERNER, qui s'est fait quelque reputation par son sçavoir, et encore plus par sa pieté, embrassa d'abord la profession monastique à l'abbaïe de S. Remi de Reims. Il en fut tiré en 948, avec une colonie de ses confreres, et envoïé avec le titre d'Abbé rétablir la discipline reguliere au monastere d'Hombliere en Vermandois. C'étoit originairement une abbaïe de Religieuses, mais celles qui s'y trouvoient alors, aïant refusé opiniâtrement de corriger leur vie scandaleuse, en furent expulsées, et des Moines mis en leur place. Le roi Lothaire, dès 956, eut soin de faire confirmer ce changement par le Pape Jean XII, qui donna à cet effet une bulle adressée au venerable Abbé Berner. C'est ainsi qu'il est qualifié. Bernier fit admirer sa prudence et sa sagesse dans le gouvernement de ce nouveau monastere. L'odeur des vertus qu'on y pratiquoit y attira plusieurs sujets, qui allerent s'y consacrer au service de Dieu, et fit qu'on préfera à tous autres, les Moines d'Hombliere, pour faire revivre la regle de S. Benoît à l'abbaïe de S. Quentin-en-l'Isle. L'attention que le prudent Abbé donna au bien spirituel de sa maison, il l'étendit jusqu'au temporel, qui étant sagement administré, contribuë beaucoup à soûtenir le spirituel. ' Il sçut profiter de la protection de Gerberge, Reine de France, et de quelques Seigneurs, pour augmenter les revenus d'Hombliere. ' Il continua de gouverner cette abbaïe jusqu'en 981, et peut-être même 982, qu'il eut Albric pour successeur. ' La pieté de Bernier étoit si reconnuë, qu'encore au siecle suivant on le qualifioit un Abbé de sainte memoire.

Mab. an. l. 46. n. [illegible]
an. l. 49. n. [illegible]
act. ib. p. 222. n. 2

Il y a de lui trois opuscules, qu'on ne doit regarder que comme trois parties du même ouvrage. Aussi paroît-il qu'ils furent écrits de suite et sans interruption, et qu'ils ne faisoient originairement qu'un tout; quoiqu'on les trouve séparément dans les manuscrits et les imprimés. Ces opuscules sont la vie de

sainte Hunegonde, premiere Abbesse d'Homblieres, morte vers l'an 698; l'histoire de sa translation, qui se fit en 946; et une relation de ses miracles. ' On apprend de cette derniere partie de l'ouvrage, que l'Auteur ne le composa, ou au moins ne le finit tout au plûtôt qu'en 964; puisqu'il y rapporte un miracle operé la même année.

p. 220. n. 14.

' D'abord Dom Mabillon avoit cru que l'Auteur de la vie étoit presque contemporain de la Sainte, et par consequent different et beaucoup plus ancien que Bernier. ' Mais aïant ensuite acquis de nouvelles lumieres, il a changé de sentiment avec raison. Il est certain par le témoignage d'un Ecrivain du XI siecle, qui étoit Moine, ou au moins voisin d'Homblieres même, et par l'inscription de quelques manuscrits, que Bernier a écrit l'histoire de la translation de sainte Hunegonde et celle de ses miracles. ' Or l'Auteur de ces deux opuscules se donne aussi pour Auteur du premier, qui est la vie de la Sainte. ' D'ailleurs on voit, que c'est par tout le même génie et la même maniere d'écrire. Toute la difference qu'il y a, c'est que Bernier n'a écrit la vie que sur des traditions orales, qui étoient fort éloignées de la source, puisqu'il y avoit alors près de trois siecles que les évenements étoient arrivés : au lieu que dans les deux autres opuscules il ne rapporte, que ce qui s'étoit passé de son temps, et presque sous ses yeux. ' Surius a été dans l'opinion, que l'Auteur de la vie étoit Evêque, sur ce que se disant par modestie le premier des pécheurs et le dernier des Prêtres, il se sert du mot de *sacerdos*. Mais nous avons montré ailleurs, que depuis le VI siecle, ce terme s'est emploïé pour signifier indifferemment un Prêtre comme un Evêque.

t. 1. pr. n. 99.
t. 1. p. 1018 | t. 7. p. 213. n. 1.
t. 7. p. 218. n. 9.
p. 213. n. 1.
t. 2. ib.

Bernier dans son premier opuscule a manié sa matiere en homme d'esprit et de jugement. Les faits lui manquant pour faire un écrit d'une étenduë raisonnable, il y a suppléé par l'abondance des paroles, sans donner neantmoins ni dans le merveilleux, ni dans l'extraordinaire, encore moins dans la minutie. Tout ce qu'il dit, est sensé, quoique grossi et paraphrasé, et respire la pieté dont il faisoit profession. Son style est simple, agreable, assés pur pour son siecle, et meilleur à beaucoup près que celui d'une infinité d'autres Legendes. ' La profession de foi qu'il fait faire à la Sainte dans un certain detail en presence du Pape, est aussi exacte qu'édifiante. Une preuve bien sensible que l'Auteur a cherché à grossir le peu de faits qu'il rapporte, ' c'est qu'en nous apprenant que la Sainte reçut le voile de la

p. 1021. 1022.
p. 1022.

main du même Pape, il y joint l'oraison ou priere qui accompagnoit alors cette sorte de céremonie. Priere au reste qu'il seroit à souhaiter que toutes les vierges consacrées à Dieu eussent toujours devant les yeux, et encore plus dans le cœur, afin d'y conformer leur conduite. ' Baronius fait tant de cas de cet écrit de Bernier, qu'il en a copié deux assés longs morceaux dans ses Annales. [illegible]

Le style qu'emploie notre Auteur dans ses deux autres opuscules, est aussi unpeu diffus, mais accompagné par tout d'un air de pieté. Il a soin d'y nommer les personnes dont il a occasion de parler, d'y marquer les dates des évenements, ce qu'il n'avoit pû faire dans l'histoire de sa vie. Le second opuscule, qui contient celle de la translation, ne porte point d'autre titre que celui de préface. Il paroît par-là, que l'Auteur ne l'a regardé que comme un discours préliminaire à la relation des miracles.

' Surius est le premier qui a publié la vie de sainte Hunegonde par Bernier, mais en lui faisant l'injure d'en changer le style, sous pretexte de le polir. ' Dom Mabillon l'a fait ensuite imprimer à son tour, et lui a rendu sa premiere integrité, à l'aide de deux anciens manuscrits, l'un de l'abbaïe de S. Thierri près de Reims, l'autre de M. Joli, qui est passé depuis à la bibliotheque de la Cathedrale de Paris. Cette édition est ornée de quelques observations et d'un appendice qui y répandent une nouvelle lumiere. ' Le P. le Long a marqué une chose pour une autre, lorsqu'il a dit que la vie de la Sainte se trouve à la page 894 du Cabinet d'Italie de Dom Mabillon, imprimé à Paris en 1687. Elle n'y est pas assurément, ni rien qui en approche. ' Seulement Dom Mabillon avertit en un autre endroit, qu'un Religieux de l'abbaïe d'Homblieres publia en notre Langue l'an 1681, une vie de la même Sainte.

Sur. 25. Aug. p. [illegible]

Mab. ib. p. 1018-[illegible]

[illegible]

[illegible]

' Cet Editeur nous a aussi donné, sur les deux manuscrits précedents, l'histoire de la translation, avec la relation des miracles, l'une et l'autre accompagnées d'observations préliminaires. C'est pour la premiere fois que ces monuments ont paru dans le public. ' A leur suite, Dom Mabillon a ajoûté l'histoire d'une autre translation du corps de Sainte Hunegonde, ou plûtôt du transport qu'on en fit d'une châsse en une autre l'an 1051. Cet écrit fait une espece de continuation de celui de Bernier, et contient dans un assés grand detail et avec ordre, tout ce qui se passa de memorable à cette céremonie. L'auteur n'y mit la

p. 213-221

p. 221-226

main que sous le regne de Philippe I, fils de Henri, c'est-à-dire, plusieurs années après l'évenement de ce qu'il y detaille; et la maniere dont il y parle, donne à entendre, qu'il n'étoit ni témoin oculaire, ni Moine de la maison. Mais il paroît avoir eû de bons memoires, et avoit réellement du talent pour écrire.

Sand. bib. belg. ms. par. 1. p. 299. ′ Au temps d'Antoine Sanderus, il y a un siecle, on voïoit parmi les manuscrits de l'abbaïe de Laubes, un Sermon sur la nativité de la sainte Vierge, et un écrit intitulé: *Pourquoi l'on fait tous les Samedis commémoration de cette B. Mere de Dieu?* l'un et l'autre sous le nom de l'abbé Bernier. Mais il y a tout lieu de croire, comme nous le dirons plus amplement ailleurs, que ce prétendu Abbé Bernier n'est autre que Bernon, Abbé de Richenou, dont le nom vulgaire étoit Bern. Il n'en aura pas fallu davantage à un Copiste peu instruit, ou inattentif, pour écrire Bernier, au lieu de Bern ou Bernon.

WIDBERT,

ABBÉ DE S. PÉRE A CHARTRES,

ET AUTRES ECRIVAINS.

Mab. an. l. 46. n. 31. 97. ′ WIDBERT que nous devrions écrire et prononcer Guibert, suivant le génie de notre Langue, alla de pair pour la pieté et le sçavoir, avec l'Abbé Bernier dont on vient de lire l'éloge. Il y a même plusieurs traits de ressemblance entre l'histoire de l'un et celle de l'autre. Widbert succeda en 962 à Arembert, Abbé de S. Pére en Vallée, à un des fauxbourgs de Chartres, et reçut la benediction abbatiale de la main de Vulfald, Evêque du lieu. L'exacte discipline qu'il faisoit observer dans son monastere, et dont il donnoit lui-même l'exemple, inspira à plusieurs personnes du dégoût pour le monde, et de l'amour pour la solitude. (l. 49. n. 2.) ′ Lorsqu'il s'agit de rétablir la reforme dans l'abbaïe d'Evron au Maine, on voulut avoir des éleves de Widbert; et ce fut de sa maison qu'on tira des Moines pour l'execution de ce dessein. Cette reputation de regularité où étoit l'abbaïe de S. Pére, lui procura même des avantages temporels. (l. 46. n. 97.) ′ Dès 965, Gautier, Comte de Dreux, lui donna l'église de S. Georges; (l. 48. n. 69.) ′ et en 978, la Comtesse Let-

garde veuve du Comte Thibaud, celle de S. Pierre de Jusy. ' Widbert vécut au moins jusqu'en 981, qui fut l'année à laquelle il reforma le monastere d'Evron, et eut Gisbert pour successeur. [illegible]

' Il fit connoître son sçavoir, en laissant de sa façon à la posterité, les actes de S. Eman et de ses compagnons, honorés comme martyrs au païs Chartrain. ' On les a dans le grand recueil de Bollandus, où ils sont illustrés des observations d'Henschenius, l'un de ses plus sçavants successeurs, qui les a tirés de deux manuscrits, l'un de Vendôme, sur lequel du Chesne les avoit copiés, l'autre de M. Bigot de Roüen. Ils n'y portent point le nom de notre Abbé; et l'Editeur qui les donne sous le titre d'un Anonyme contemporain, a ignoré qu'ils appartiennent à Widbert. ' Mais le fameux Cartulaire de S. Pére, connu sous le nom du livre d'Aganon, les lui attribuë disertement. [illegible]

Il s'en faut donc beaucoup, que le veritable Auteur de ces actes soit contemporain. Il est vrai qu'à s'en tenir ' à un endroit de sa preface, on en jugeroit ainsi. Widbert s'y engage à ne rien rapporter qu'il n'ait ou vû par lui-même, ou appris de témoins oculaires: *Quod non aut proprio visu monstratum, aut relatorum ore sit insinuatum*. Mais il faut necessairement expliquer cette sorte d'expression de notre Auteur, et entendre la premiere partie, des lieux au païs Chartrain, que S. Eman avoit sanctifiés par sa presence et sa demeure, et celui où il avoit souffert le martyre: lieux qu'on avoit montrés à l'Auteur, comme le terme *monstratum* l'énonce assés, et dont il a parlé conformément à ce qu'il en avoit vû par lui-même. A l'égard de l'autre partie de son expression, l'on ne peut absolument l'entendre d'une tradition orale, qui s'étoit conservée jusqu'alors. Ce qui prouve qu'on est obligé à en venir là, ' c'est l'endroit où l'Auteur parlant de la translation des reliques du Saint, atteste qu'elle ne se fit qu'un très-long temps après son martyre. *Post multa denique annorum curricula*. Paroles non équivoques, qui annoncent clairement un Ecrivain fort éloigné du temps où vivoit S. Eman. ' L'Editeur, à la verité, a voulu qu'on les regardât comme une addition faite après coup; mais outre qu'il ne prouve, ni n'insiste sur cette prétention, il est clair qu'elles font une suite naturelle de l'écrit. De sorte qu'elles auront trahi Widbert, s'il a eû intention de se donner pour un Auteur contemporain. Mais il faut rendre plus de justice à sa droiture et à sa candeur, qui se font connoître dans tout le cours de son ouvra-

Margin notes: [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] n. 1. | [illegible] | not. ib.

ge, et croire seulement qu'il ne s'est pas exprimé avec assés de justesse dans sa préface.

p. 596. 597. n. 4. 6. ' S. Eman selon notre Ecrivain, vivoit du temps du Roi Theodebert et de Nectaire, Evêque d'Autun, c'est-à-dire, vers le milieu du VI siecle. Cependant ' en parlant d'un voïage qu'il fit à Rome, l'Auteur le plaçoit sous le pontificat de S. Leon le Grand, un siecle entier auparavant. Anachronisme qui peut encore servir à montrer, que l'Auteur n'étoit pas contemporain. Mais l'Editeur l'a retranché du texte de l'imprimé, quoiqu'il se lise dans les manuscrits. Du reste, il paroît que Widbert a fidelement rapporté ce qu'on lui avoit appris des SS. Martyrs, sans s'être étudié à grossir les objets, et amplifier la matiere. Au contraire, bien loin d'y avoir ajoûté du sien, ' il atteste qu'il a abregé ce qu'il en sçavoit. Il a executé son dessein avec beaucoup d'ordre, et en un style clair, simple, aisé et meilleur en tout qu'il n'étoit communément en son siecle. C'est seulement dommage que sa matiere ne soit pas plus interessante. Il ne s'agit presque que de pelerinages, et de miracles, où le vraisemblable n'est pas toûjours observé. Il finit son écrit par deux vers hexametres, qui ne valent pas sa prose à beaucoup près, et qui ne peuvent servir qu'à montrer, qu'il se mêloit de versification, sans en observer les regles.

(p. 597. not. — p. 596. n. 1.)

Spic. t. 12. p. 349-357 | Mart. am. coll. t. 1. p. 230-236. ' Nous avons deux autres pieces de literature du même temps, tout autrement interessantes que les actes de S. Eman et ses compagnons. Ce sont deux letres, l'une sur l'histoire, l'autre sur un point de la liturgie, publiées d'abord par Dom d'Acheri à la suite de l'histoire des Evêques de Verdun au XII volume de son Spicilege, puis par Dom Martene et Dom Durand, au premier tome de leur plus ample collection où elles ne devoient point entrer à titre d'anecdotes. Elles sont écrites à un Evêque de Verdun, dont le nom n'est designé que par un V; et l'Auteur ne s'y nomme point. Il est vrai que dans la derniere Edition, le nom de celui-ci est designé par une R, et que la letre initiale de l'Evêque de Verdun est un D. Mais on a déja rendu raison de ces variantes; et il seroit superflu de le réïterer ici. Nous n'y repeterons point non plus les preuves, que nous avons données à l'article de Remi d'Auxerre, pour montrer que ces letres ne peuvent lui appartenir, ' comme deux sçavants Modernes l'ont voulu établir sur un fondement ruineux. Nous persistons à soûtenir au contraire ' avec Dom Mabillon, qu'elles sont l'ouvrage d'un Abbé, ou autre habile Moine de

(Le Beuf, t. 2. p. 40 | Mab. an. t. 6. p. 588. — Mab. an. l. 46. n. 57.)

l'abbaïe de Montfaucon, et adressée à Wicfride, ou Victride, Evêque de Verdun depuis 961 jusqu'en 984, qu'il [illegible].

On sçait que l'abbaïe de Montfaucon, depuis long-temps convertie en une collegiale de Chanoines seculiers, étoit d'abord du diocèse de Reims, et qu'au commencement du X siecle, elle fut attribuée à l'église de Verdun. Elle est sous l'invocation de S. Germain; et c'est ce qui est exprimé dans la premiere letre, et qui joint aux autres circonstances, prouve que l'Auteur de ces letres, qui se dit membre d'une communauté qui reconnoissoit S. Germain pour son Patron, étoit Abbé ou Moine de Montfaucon, et non d'ailleurs. On a déja dit, que les Letres y furent cultivées avec fruit en ce siecle. Il ne doit donc pas paroître étrange de voir, qu'il en soit sorti alors des écrits pleins d'érudition.

L'Auteur, qui a prêté sa plume aux deux letres dont il s'agit, étoit un homme veritablement sçavant pour le temps où il vivoit. On a fait observer ailleurs, qu'il avoit une connoissance plus que mediocre dans la geographie, ce qui étoit très-rare, de l'ancienne histoire, de la Langue grecque, et peut-être même de l'hebraïque. Il paroit n'avoir eû guéres moins d'intelligence de l'Ecriture sainte, et avoir donné une application particuliere à la bonne theologie. Il parle dignement de la grace de J. C. et s'explique sur les justes jugemens de Dieu, à l'occasion des fleaux dont les Chrétiens étoient alors affligés, avec autant de justesse, que de foi et de pieté. A tout cela il joignoit le talent d'assés bien écrire. Tant d'excellentes qualités faisoient desirer à Wicfride, d'avoir près de lui un homme d'un si rare merite. Il n'épargna ni prieres, ni promesses pour tâcher de l'attirer; mais notre Anonyme [illegible] défendre sur sa vieillesse.

Sa premiere letre, qui est la plus longue, roule principalement sur l'origine des Hongrois, qui avoient fait de grands ravages en Lorraine et dans les provinces voisines. Suivant l'opinion du public, on les prenoit alors pour Gog et Magog, et ces autres peuples, dont parle le Prophéte Ezechiel; et c'est-là le point capital sur lequel Wicfride prioit notre Ecrivain de lui donner quelque éclaircissement. L'Anonyme montre fort bien, que cela ne peut être, et après avoir recherché avec beaucoup de sagacité dans les anciens Historiens, l'origine de ces barbares, il témoigne que leur nom même leur a été inconnu. Il passe ensuite à proposer ce qu'il en pensoit lui-

même. Il étoit dans le sentiment, que le nom de *Hungari*, ou *Hangri*, signifie Fameliques. La raison qu'il en donne, sans vouloir la garantir, mais seulement telle qu'il l'avoit apprise de la tradition, c'est que ces peuples aïant été chassés de leur païs par leurs propres compatriotes, ausquels la multitude étoit à charge, ils tomberent dans la disete, et se trouverent accablés de fatigue et assaillis par la faim. Ils trouverent ensuite le moïen de s'en délivrer par l'art de la chasse et de la pêche; et après s'être exercés dans des lieux deserts à tuer des bêtes, ils s'aviserent de faire des incursions dans les païs habités et cultivés. Cette letre est remplie de traits d'érudition, qui y sont placés à propos et avec assés d'ordre.

p. 356-357. ' L'autre letre en presente aussi quelques-uns, dont une partie suppose que l'Auteur avoit au moins quelque teinture de la Langue hebraïque. On la croit adressée au même Prelat que la précedente. Notre Anonyme y repond à la question qu'on lui avoit proposée : pourquoi dans la nouvelle alliance on ne bâtit, ni ne dédie d'église sous l'invocation des Patriarches, des Prophètes, et autres Saints de l'ancien Testament ? Il en rend deux raisons fort sensées. L'une est prise de l'ignorance où l'on est du jour précis de leur mort, et l'autre du défaut de leurs reliques, afin de faire cette consecration, suivant la coûtume établie dès le commencement.

Boll. 18. Jan. p. 200-210. ' Bollandus nous a donné une legende de S. Deicole, plus connu dans le vulgaire sous le nom de S. Dicy ou Diel, premier Abbé de Lure au diocèse de Besançon, mort vers l'an 626. Le P. Chifflet l'avoit tirée d'un ancien manuscrit de cette abbaïe, ' et Dom Mabillon aïant revû cette édition sur un autre manuscrit de Cîteaux, a publié le même écrit avec de nouvelles observations. Il y a cependant une différence entre ces deux imprimés. Le premier Editeur y a fait entrer une seconde préface, que l'autre a omise, comme ne se trouvant point dans la plûpart des manuscrits. ' Cette legende est l'ouvrage d'un Moine de Lure, comme il paroît par les termes dont il se sert en l'adressant à Werdolfe, Abbé du lieu, par ordre duquel il l'avoit entreprise, ' et par le titre qu'il donne à la Regle de S. Benoît. ' Bollandus en avoit neantmoins douté, sur ce, dit-il, qu'il ne l'a point vû exprimé dans la préface de l'Auteur. Il est vrai qu'on ne peut presque rien tirer de ce morceau de l'écrit, tant il est obscur ; mais cette circonstance se trouve marquée ailleurs.

Mab. act. B. t. 2. p. 103-116.

p. 103. n. 1.

p. 110. n. 23.

Boll. ib. p. 200. n. 1.

' Werdolfe fut fait Abbé de Lure en 959, et eut pour successeur Milon, qui vivoit encore en 1016. On voit par-là que ce fut vers 980 ou environ, que notre Anonyme composa son écrit. Bollandus en met l'époque un peu plûtôt, vers 965; ' mais l'Auteur y parlant d'Otton le Grand, mort en 973, comme n'étant plus au monde, on ne peut la placer que quelques années après. Il étoit bien éloigné des temps, dont il entreprend l'histoire pour y réüssir; et l'on n'apperçoit point qu'il ait eû les secours necessaires pour suppléer à cet éloignement. Ce qu'il rapporte et du S. Abbé, et des commencements de l'histoire de son monastere, ne paroît établi que sur des traditions orales, qu'il a mises en œuvre, en donnant beaucoup dans le merveilleux, et y emploïant un style peu naturel, et par consequent obscur. Tous ces défauts n'ont pas empêché ' que du Chesne n'ait jugé cette legende de quelque utilité pour l'histoire de France; puisqu'il en a imprimé la plus grande partie dans le corps de ses Historiens. On vient de montrer cependant que son autorité ne peut être de grand poids.

On doit faire encore moins de fonds ' sur les actes de saint Agoard et saint Agilbert, qui souffrirent le martyre près de Paris, sur la fin du IV siecle, ou au commencement du suivant. Ils ne furent écrits, au jugement des Critiques, qu'au bout de six, ou même huit cents ans, c'est-à-dire, au X ou XII siecle. La premiere époque nous paroît préferable, tant à cause de la passion où l'on étoit alors d'avoir quelque histoire des Saints que l'on honoroit, qu'à raison ' de ce que l'Auteur y rapporte à S. Pierre la mission de S. Savinien et S. Potentien en Gaule: autre passion dominante du X siecle, où l'on affectoit de faire remonter jusqu'aux Apôtres l'établissement du Christianisme dans les Gaules. L'Auteur de ces actes, qui est entierement inconnu, semble les avoir faits sur le modele de quelques autres, d'où il aura tiré les réponses qu'il met à la bouche du Juge. ' Pour le fonds des choses, on croit qu'il l'a emprunté du martyrologe d'Usuard, et qu'il l'a ensuite amplifié et grossi à sa façon, pour en faire une legende qui pût servir à l'office des saints Martyrs. Charles de la Saussaïe avoit déja publié ces actes à la fin de ses annales de l'église d'Orléans, lorsque ' les successeurs de Bollandus leur ont donné place dans leur grand recueil, après les avoir illustrés par leur observations et leurs notes.

' Dom Mabillon nous a donné avec les siennes, une assés longue vie de S. Teudere, plus connu sous le nom de saint

Boll. p. 24. Jan. p.

p. 816

Mab. ib. t. 3. p.

Chaffre, Abbé d'un monastere en Velai, qui porte son nom avec celui de Monastier. S. Chaffre étoit mort dès 732; et l'Auteur anonyme, qui entreprit d'écrire son histoire, ne l'executa que sur la fin du X siecle. ' L'endroit de son écrit où il témoigne que l'entrée de l'église du monastere étoit interdite aux femmes, joint aux caracteres de ce même écrit, en fait ainsi juger. En qualité de Moine du lieu, tel qu'il paroît assés visiblement avoir été, il a pû y trouver des memoires pour suppléer à l'éloignement où il étoit des faits qu'il rapporte. Avec ce secours, ' il est neantmoins peu exact, sur-tout dans les circonstances du martyre du S. Abbé. ' Les fautes qu'il a faites contre la chronologie, en voulant fixer les époques, sont énormes. On ne peut qualifier autrement l'alliance qu'il a voulu faire de l'empire de Justin, avec les regnes de Theodebert en France et de Thierri en Bourgogne : du temps de S. Maxime, Abbé de Lerins, avec le siecle de S. Eudes, prédecesseur immédiat de S. Chaffre. ' Cet Anonyme ne laisse pas après tout de passer pour Auteur grave ; et nous n'avons rien de meilleur que son écrit pour l'histoire de ce S. Abbé, et de l'origine de son monastere. Aussi l'avons-nous suivi dans l'éloge de S. Chaffre, que nous avons donné en son lieu.

p. 476. 481. n. 1. 9. — an. l. 21. n. 8. — act. ib. p. 477-478. n. 1. 3. — Bail. 19. Oct. tab. cr. n. 4.

' Notre Ecrivain nous apprend, qu'il avoit formé le dessein de retoucher un petit traité de la façon du S. Abbé, sur le cours du sixiéme âge du monde, qui avoit été corrompu par des gents mal intentionnés, et de tâcher de lui rendre son integrité originale. On ignore s'il executa cette loüable entreprise ; et personne entre les Anciens et les Modernes, ne témoigne en avoir eû d'autre connoissance.

Mab. ib. p. 481. n. 10.

' M. Baillet prétend, que la vie de S. Chaffre, par notre Anonyme, a été elle-même retouchée, et que les Copistes y ont ajoûté au moins la relation de sa mort et de son martyre. On n'a nulle preuve pour établir la premiere partie de cette prétention; et M. Baillet n'en apporte point lui-même. Mais il y en a de bien positives pour détruire l'autre partie de sa prétention. ' En effet l'Auteur promet clairement dans le corps de l'ouvrage, de donner cette relation, après qu'il aura raconté ce qui concerne S. Menelée. ' Cette digression finie, il avertit qu'il va satisfaire à sa promesse, et donne tout de suite la relation dont il s'agit. Relation où regnent visiblement le même génie et le même style, que dans l'histoire de la vie qui précede.

Bail. ib. — Mab. ib. n. 9. — p. 482. n. 10.

On a dans le P. Labbe deux autres especes d'histoire de S. Chaffre. ' La premiere est proprement un éloge divisé en neuf assés courtes leçons, apparemment pour servir à l'office du Saint. Mais les faits que contient cet éloge, different extrêmement pour la plûpart de ceux de la legende, dont on a rendu compte, et paroissent beaucoup moins autorisés. Il n'est pas possible de dire au vrai, comment on a pû representer si diversement la même personne. L'éloge a neanmoins cet avantage sur la legende, qu'il est mieux écrit, ce qui peut servir à le faire regarder comme une piece du XII siecle.

' L'autre espece d'histoire, qui a été tirée, comme l'éloge precedent, d'un manuscrit de M. Bosquet, Evêque de Montpellier, ne peut avoir été faite, qu'après les premieres années du siecle qu'on vient de marquer. On en a la preuve dans l'écrit même, où il est parlé d'une bulle du Pape Pascal, confirmée par d'autres Papes, pour exempter le monastere de saint Chaffre de la jurisdiction de l'ordinaire. L'Auteur ne paroît pas cependant se soûtenir, puisqu'il donne à juger par ses expressions, qu'il écrivoit sous l'Abbé Guillaume IV du nom, mort vers la fin du XI siecle. Ce qu'il dit de meilleur sur le S. Abbé, il l'a puisé dans le premier Auteur, dont il a emprunté mot pour mot la relation de son martyre. Seulement il en fixe l'année à 728, ce qu'il n'a pas trouvé dans son original.

' A la suite de ces deux pieces, le même Editeur a ajoûté quelques extraits d'une chronique de l'abbaye de S. Chaffre, qui contiennent aussi un abregé de la vie du même Saint, fait sur l'écrit du premier Auteur, avec certaines circonstances nouvelles. Extraits au reste pleins d'anachronismes, et dans lesquels on reconnoit sans peine le même génie et la même main, qui ont dirigé l'espece d'histoire qui les précede immediatement. Extraits enfin dont nous ne parlons, non plus que des deux pieces qui l'accompagnent, que pour n'y plus revenir dans la suite.

Si nous disons aussi deux mots d'une vie de S. Martin, Evêque de Tongres, mort vers l'an 276, comme l'on croit, c'est moins à raison de son merite, que pour montrer que nous ne l'oublions pas. Nous n'avons point, il est vrai, de preuves particulieres pour la placer sur la fin du X siecle; mais les generales que nous avons détaillées ailleurs, suffisent pour lui assigner cettte époque. L'ignorance entiere où son Auteur étoit de l'histoire du III siecle de l'Eglise, confirme notre opinion.

Boll. 21. Jun. p. 71. n. 5. Un seul trait en fera juger. ' Il a voulu persuader, qu'il se trouva aux funerailles du S. Evêque des troupes de Moines et de Religieuses. On voit bien que son écrit n'est fait que sur des traditions populaires. Mais s'il ne les a pas mises en œuvre en homme sçavant, il y au moins fait paroître sa retenuë, en ne donnant point dans le merveilleux et l'extraordinaire. D'ailleurs, la maniere d'écrire qu'il y a emploïée, est tolerable. ' Les continuateurs de Bollandus nous ont donné cet écrit, avec des remarques historiques et critiques, qui valent mieux que le texte. La préface qui se lit à la tête, est de la façon de Jean Gilleman, Chanoine Regulier de l'abbaïe de Rougeval, qui vivoit il y a plus de deux cents ans. Ces Editeurs avoient entre les mains une autre legende de S. Martin; mais comme elle ne differe de la précedente que par la prolixité du style, ils n'ont pas cru avec raison en devoir grossir leur recueïl. On n'a déja que trop de cette sorte de monuments, qui ne sont presque d'aucune autorité.

p. 69-72.

Lab. ib. p. 455-459. Telle est ' l'histoire prétenduë de S. Ursin, ou Ursicin, premier Evêque de Bourges, publiée par le P. Labbe, sur un manuscrit de l'abbaïe de S. Victor à Paris, dans lequel elle se trouve imparfaite. On ne doit pas regreter ce qui y manque. C'est une espece de pieux roman, ou un tissu mal assorti de faits imaginaires, à quelques-uns desquels on a voulu concilier une créance specieuse, en les appuïant de certains endroits de l'Evangile. Il rappelle avec un air de confiance ceux où il est dit, que les Apôtres se trouverent assemblés, et y donne toûjours une place à S. Ursin. Il en fait un des principaux entre les 72 disciples du Seigneur, et le compagnon inseparable de S. Pierre, jusqu'à la mort de cet Apôtre, qu'Ursin fut envoïé par S. Clement, avec S. Denys d'Athénes, S. Martial et les autres premiers Evêques venus de Rome, prêcher la foi dans les Gaules. A tous ces traits, il ajoûte d'un grand serieux, qu'Ursin faisoit la lecture pendant la derniere Cêne. Avancer de pareilles choses, il faut bien compter sur la credulité des hommes de son temps. Il ne nous en paroît point auquel cet écrit convienne mieux, qu'aux dernieres années du X siecle. L'Editeur a imprimé à la suite un office entier du Saint, composé de leçons, d'antiennes, d'hymnes et d'une prose. Mais toutes ces pieces, dont le fonds de l'histoire est pris de l'écrit précedent, appartiennent à des temps posterieurs, et ne valent pas la peine qu'on en parle.

Il ne faut pas separer des actes prétendus de S. Front, ceux de S. Martial, premier Evêque de Limoges, qui y est aussi representé comme un des 72 Disciples. Ils sont à peu près de même fabrique, dans le même goût, et très-probablement de même date. ' M. Bosquet les a crus effectivement des dernieres années de ce X siecle, peu avant la translation du même Saint, qui se fit en 994. Cette opinion s'accorde à merveille ' avec celle de M. des Cordes, Chanoine de la cathedrale de Limoges, qui ayant examiné à fond ce point de critique, assûre qu'aucun Auteur, avant le siecle qui nous occupe, n'a cité, ni témoigné avoir connu ces actes. Le premier qui en a fait mention, n'écrivoit qu'après l'an 1020. ' Ce même Ecrivain confirme ce que nous établissons ici, en nous apprenant que les premiers actes de S. Martial étant peris dans les ravages des Normans, on leur en avoit substitué d'autres. Il ajoûte que ceux qui existoient de son temps, et qui sont les mêmes que nous avons, étoient approuvés de tous les Sçavants de l'Europe, et de même autorité dans l'église Catholique, que les livres de l'Ecriture sainte. Quel goût que celui des hommes de ce temps-là, et quelles lumieres que celles de leur siecle! On aura bien-tôt une autre preuve par l'époque assûrée des actes de S. Front, que ceux dont nous rendons compte, appartiennent au temps qu'on vient de leur assigner.

L'Auteur qui leur a prêté sa plume, nous est entierement inconnu, excepté par le double caractere d'imposteur, en ce que ne debitant que des fictions, il a encore voulu les faire passer pour l'ouvrage d'un Aurelien, disciple de S. Martial même. Mais outre que l'Ecrivain du XI siecle qu'on vient de citer, le trahit en disant que les actes du Saint qu'on avoit alors, n'avoient reçû l'être que depuis les ravages des Normans, son imposture étoit trop palpable, pour qu'elle ne fût pas reconnuë tôt ou tard. Aussi dès presque le milieu du XVI siecle, lorsque l'aurore de la critique ne commençoit qu'à paroître, ' Jean Hessel, Docteur de Louvain, fit voir, qu'au nom près de S. Martial, ces actes prétendus ne contenoient ' que des fables, mêlées d'erreurs contre la religion, d'impertinences et d'un ridicule insoutenable. ' MM. Bosquet et des Cordes, déja cités, en ont porté le même jugement, ' que les doctes successeurs de Bollandus ont confirmé sans peine [illegible] p. 44.

quence dequoi ceux-ci ont refusé avec raison à cet écrit infortuné, une place dans leur recueïl. On le trouve cependant dans le faux Abdias, et dans les dernieres éditions de Surius; mais il n'est point dans la premiere, ni dans le supplément de Mosander.

Ces actes fameux en leur temps donnerent naissance, ou peut-être même furent faits exprès pour appuïer et répandre dans le public, l'opinion de l'apostolat prétendu de S. Martial, qui fit tant de bruit dans les premieres années du siecle suivant. Il y eut d'autres Ecrivains, fort differents de notre imposteur, qui travaillerent en divers temps à recueïllir les miracles du même Saint. Mais nous avons déja rendu compte de leur travail dans notre V volume.

Lab. ib. p. 472-474.

' A la suite des actes dont il est ici question, le P. Labbe a découvert dans plus d'un manuscrit, une vie de S. Alpinien, disciple de S. Martial, et l'a publiée parmi d'autres monuments, pour servir à l'histoire d'Aquitaine. ' Elle a été depuis réimprimée après lui, avec de sçavantes observations, par les continuateurs de Bollandus. Le petit exorde qui se lit à la tête, est une preuve non équivoque, que l'Auteur de cette vie l'est aussi des actes de S. Martial. C'est ce qui est confirmé, non seulement par la ressemblance de style, qui n'est pas mauvais pour le temps, mais encore ' par un endroit de cette même vie, qui se trouve dans un manuscrit different de ceux du P. Labbe, dans lesquels il manque. L'Auteur y dit expressément, en parlant des actes de S. Martial, qu'il avoit abregé l'ouvrage d'Aurelien, si excessivement diffus, selon lui, qu'il en étoit ennuïeux. Témoignage qui le trahit lui-même, et qui a fait ' dire à quelques Modernes, que les actes de S. Martial qui nous restent, ne sont qu'un abregé de ceux qu'on donne au prétendu Aurelien. L'un n'est pas plus vrai que l'autre; c'est à-dire, qu'il est aussi faux que cet Ecrivain ait abregé l'ouvrage d'Aurelien, qu'il est faux qu'Aurelien ait écrit. C'est ordinairement le caractere des imposteurs, que de ne se pas soûtenir, et se demasquer par quelque endroit.

Boll. 27. Apr. p. 480-487.

Bosq. ib. p. 55.

p. 44.

Il s'en faut toutefois beaucoup, que la vie de S. Alpinien soit chargée de fables, d'erreurs et d'impertinences, comme le sont les actes. L'Auteur n'y a rien fait entrer d'extraordinaire. On pourroit croire ce qu'il y dit, si cela étoit autorisé. Ce n'est à proprement parler qu'un éloge general des vertus du Saint, qu'on pourroit appliquer à tout autre, en y changeant les noms,

avec un detail de quelques miracles, qu'on suppose qu'il fit de son vivant, et aussi-tôt après sa mort.

Il y a toute apparence, que les deux fameuses letres, qu'on attribue à S. Martial, et dont nous avons marqué ailleurs le grand nombre d'éditions qui en ont été faites, sont sorties de la même plume que ses actes. Ce qui nous le persuade, c'est d'une part, qu'on apperçoit sensiblement dans l'un et l'autre ouvrage, le même dessein, la même œconomie, le même genre, le même style, enfin la même affectation à associer S. Martial avec les Apôtres et les Disciples du Sauveur, et le rendre comme eux témoin oculaire de ses principales actions. Conferant d'ailleurs ce que les letres disent d'un prétendu Sigebert, et d'un certain Estienne qui y sont representés comme des Princes, à ce qu'on en lit dans les actes, on ne peut s'empêcher de juger, que les personnages qu'on leur fait faire dans l'un et l'autre écrit, ne soient sortis de la même imagination.

Tout ce qu'on pourroit opposer à ce sentiment, c'est qu'on ne voit point, que dans les diverses disputes qui s'éleverent au commencement du XI siecle, touchant l'apostolat de S. Martial, on ait fait quelque usage de ces letres. Il paroît cependant hors de doute, qu'on ne les auroit pas oubliées, si elles avoient existé dès lors. Ademar de Chabanois, le plus zélé partisan de cet apostolat, ne fait aucune mention de ces deux monuments ; quoiqu'il ait recours à tant d'autres, et qu'il insiste si fortement sur les actes. Il est surprenant, nous en convenons, qu'en pareille occasion l'on n'ait point fait valoir ces letres, dont l'autorité aurait eû encore plus de poids que celle des actes et de tout autre monument. Mais on ne voit point non plus qu'elles aïent été connuës, ni avant le temps où nous les supposons fabriquées, ni quatre siecles entiers après les disputes sur l'apostolat. On ne les vit éclore pour la premiere fois, qu'en 1521 ; mais les caracteres d'antiquité que montroit le manuscrit qui les contenoit, annonçoient qu'elles étoient d'un temps beaucoup anterieur. Ainsi quoiqu'on ne puisse pas rendre raison, pourquoi elles sont tombées dans l'obscurité, ou même dans l'oubli aussi-tôt après leur naissance, il n'en est pas moins probable, qu'elles sont du même temps et du même Auteur que les actes.

a p. 717-721

7. p. 112. 2.

Il ne nous paroît point, que l'on puisse mieux placer que vers la fin de ce siecle, la vie de S. Plechelme, Evêque regionnaire, et celle de S. Wiron, Evêque, son compagnon

inseparable. Ces Prelats y sont representés comme des Missionnaires, qui étoient venus d'Hibernie sur les frontieres du roïaume de France du côté d'Utrecht, du temps de Pepin, ' ce qu'on croit devoir entendre de Pepin d'Heristal. Ç'auroit été par consequent sur la fin du VII siecle. Peut-être y auroit-il plus de fondement à l'interpreter du B. Pepin de Landen, qui vivoit environ cinquante ans auparavant. Ce qui fit naître cette idée, ' est l'éloge de la pieté de ce Seigneur, qui se lit dans une de ces vies.

Boll. 15. Jul. p. 55. n. 26.

p. 59. n. 11.

Quoiqu'il en soit, l'Auteur de celle de S. Plechelme nous est inconnu. On juge seulement par son écrit, qu'il avoit du sçavoir et quelque talent pour écrire. On en peut même conjecturer avec vraisemblance, que c'étoit un Clerc d'Utrecht, ou du Mont-Sainte-Odilie, qui aura puisé le fonds de cette vie dans les memoires de son chapitre, ou dans les traditions du païs. Il rapporte trop peu de faits, pour qu'on le soupçonne d'avoir créé sa matiere. Il ne donne point dans les fables insipides inventées dans la suite au sujet de S. Suidbert, autre Missionnaire du même siecle. Il s'est borné à suppléer aux faits par des lieux communs. ' Bollandus avoit preparé une édition de cet écrit, avec d'amples observations, qu'il a tirées en partie des memoires de Guillaume Lindan, Evêque de Ruremonde. Ses successeurs ont eû soin de la publier ornée de la sorte, au quinziéme de leur mois de Juillet.

p. 50-60.

' On est redevable aux mêmes Editeurs de la vie de S. Wiron, que Bollandus avoit aussi dirigée et illustrée, comme la précedente. ' Surius l'avoit déja fait imprimer sur un excellent manuscrit, mais après en avoir changé le style. Il doutoit si ce n'est pas un abregé d'un écrit plus prolixe. ' Doute que les seconds Editeurs ont cru devoir lever, en montrant que cette vie est en un style fort diffus, et remplie de lambeaux étrangers et déplacés, ce qui ne convient pas à un abregé. L'on y a peu de faits sur l'histoire du Saint. L'Auteur qui ne se fait point connoître, quoi qu'il pût être, comme le précedent, un Clerc du Mont-Saint-Odilie, semble n'avoir fait que compiler des memoires épars et sans ordre. Il s'accorde assés bien pour le fonds des choses avec l'autre Ecrivain. Mais il en differe par sa maniere d'écrire, qui n'est pas si bonne.

8. Mai. p. 309-317.

Sur. 8. Mai. p. 114-116.

Boll. ib. p. 310. n. 8.

' Le P. Labbe nous a donné des actes de S. Marcel, martyr près d'Argenton en Berri sous Aurelien. Il y en a de deux sortes ; les uns sont plus amples, les autres plus courts. Mais

Lab. ib. p. 427-430.

ils ne different en rien pour le fonds ; les plus courts n'étant qu'un abregé des autres. ' Les Bollandistes qui les ont publiés de nouveau avec des remarques historiques et critiques, n'en ont fait qu'un discours ou legende suivie. Ces actes ne sont absolument d'aucun merite, et entrent dans la classe de ceux qui ont été fabriqués plusieurs siecles après le temps où vivoient les Saints dont ils contiennent l'histoire, plus souvent apparente que réelle. Tel étoit le génie de ceux qui n'avoient pû recouvrer les actes sinceres des Saints. Ils aimoient mieux en avoir de supposés que de n'en avoir point du tout. Ceux dont il est ici question, ' furent écrits un certain temps avant 1031 ; puisqu'ils furent cités au concile de Limoges tenu la même année. L'Auteur qui les a dirigés, manquant de matiere, a eû recours à des monumens étrangers, comme les actes de S. Laurent et autres, tant sinceres que supposés, et a tiré des uns et des autres de quoi remplir son dessein. Mais il l'a executé en très-mal habile homme, et n'a réüssi qu'à faire connoître son ignorance dans l'histoire generale de l'Eglise, et la chronologie.

[illegible]

Bosq. ib. p. 50.

' Il suppose comme un fait constant, que S. Marcel étoit frere de S. Denys de Paris et de S. Saturnin de Toulouse, et que les uns et les autres avoient été envoïés dans les Gaules par S. Clement. Neantmoins il a voulu persuader que S. Marcel martyrisé sous Aurelien, l'avoit été un Jeudi vingt-neuviéme de Juin : ' ce qui ne se rencontre point sous cet Empereur, qu'en l'année 271, temps auquel il ne persecutoit point les Chrétiens, et n'étoit pas même encore maitre des Gaules. Il confond ainsi les temps de S. Clement avec ceux des Papes ses successeurs, et tombe en bien d'autres anachronismes. A proprement parler, son écrit, et les autres de même nature, ne sont bons qu'à nous faire comprendre, ou que l'histoire de S. Gregoire de Tours n'étoit plus connue au X siecle, ou qu'on preferoit alors à son autorité des opinions de la plus nouvelle date.

Lab. ib. p. 427

Til. H. E. t. 4. p. 442

Nous nous croïons fondés à rapporter vers le même temps, les actes de S. Mellon premier, ou selon d'autres, second Evêque de Roüen. Il paroit d'une part, qu'ils ont été inconnus à tous les Ecrivains de martyrologes du IX siecle, qui ne font pas même mention de S. Mellon. ' Il est aussi visible d'ailleurs, que l'Auteur de l'histoire des Archevêques de Roüen qui écrivoit dans le XI, a puisé dans ces actes ce qu'il dit du

[illegible]

p. 426. Bail. 22. Oct. tab. cr. n. 5.

même Saint. On ne peut pas même en douter, ' puisqu'il les cite en ces termes, *prout sua testatur passio.* ' Ce qu'en a publié Montbritius, fait juger que ce n'est qu'un abregé d'une plus longue histoire. On en a aussi quelque chose dans Vincent de Beauvais et Pierre de Noëls. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il n'y a rien que d'incertain et de suspect dans cette relation.

11. Oct. tab. cr. n. 3 | Pom. arch. de R. p. 1. 2.

' Il y a, dit-on, encore manuscrits d'autres actes de S. Nicaise, Prêtre, que quelques-uns font premier Evêque de Roüen, des SS. Cerin, Escobille et Pienche, martyrs dans le Vexin. Comme ils sont écrits dans le même goût que les précedents, on peut les croire du même temps. Au moins sont-ils posterieurs à Usuard. Ils paroissent au reste si peu recevables, qu'on ne les croit pas dignes de voir le grand jour. Il est à souhaiter qu'on s'en tienne là. A quoi bon en effet surcharger le public de monuments inutiles, sur lesquels on ne peut établir rien de solide, ni même de vraisemblable ?

Mab. an. l. 15. n. 62.

' Ce que M. Schilter a publié sur l'histoire de sainte Attale, ou Attalie, Abbesse de S. Estienne à Strasbourg, morte vers l'an 667, n'est pas d'une grande autorité. L'écrit, dont on ne connoît point l'Auteur, n'a été fait qu'après 970, plus de trois siecles entiers après la mort de la Sainte. Dom Mabillon n'a pas jugé à propos d'en grossir son recueïl d'actes, et s'est borné à en donner un abregé dans ses annales.

Gall. chr. nov. t. 1. app. p. 159.

' On a d'un ODON, Diacre de l'église metropolitaine d'Auch, une letre à Garcias I, son Archevêque. Elle fut écrite vers l'an 983 à cette occasion. Guillaume, comte d'Estarac en Gascogne, voulant épouser une de ses parentes, ce Prelat fit son possible pour l'en détourner. Mais n'aïant pû y réüssir, il se trouva comme dans la nécessité d'y consentir : ce qu'il ne fit qu'à certaines conditions, et chargea Odon d'en dresser l'acte. Celui-ci en eut de la peine, et écrivit à Garcias la repugnance qu'il avoit de s'y prêter, et les raisons sur lesquelles elle étoit fondée. Il ajoûte qu'il s'y étoit neantmoins déterminé pour lui obeïr, et en vûë du bien qui en devoit revenir à l'église de toute l'Aquitaine. Au reste, cette letre est remplie de barbarismes et autres fautes contre la construction grammaticale, et n'est guéres interessante, que pour montrer que tous ceux qui se mêloient alors d'écrire, n'étoient rien moins que bons Grammairiens.

Mab. ana. t. 1. p. 97-100.

' Dom Mabillon a publié un autre monument à peu près de

ce temps-là, duquel nous croions devoir faire mention. Il est interessant, en ce qu'il nous apprend quelles étoient les formalités en usage sur la fin de ce siecle, lorsqu'on prononçoit Sentence d'excommunication, et qui nous fait connoître un Evêque de Valence en Dauphiné, qu'on ne trouve point dans les catalogues des Evêques de cette église. Ce Prelat se nommoit AIMON, ' et occupoit le siege de Valence au moins dès 943. Il le tint longtemps ; ' puisque l'écrit qu'on a de lui fut approuvé de plusieurs Evêques l'un desquels, c'est Gui II du nom, Evêque du Puy, ne fut ordonné qu'en 976 ou 977. ' Aimon étoit Chancelier de Conrad, Roi de la Bourgogne Transjurane, ou la Provence. ' Son écrit, dans lequel ce Prince est nommé Gondrad, soit par la faute des Copistes, ou la diversité de prononciation, est un Manifeste adressé à la ville d'Arles parce qu'elle étoit encore alors regardée comme la capitale de cette partie de l'ancienne Gaule, pour notifier l'excommunication prononcée contre un certain Aicard, usurpateur des biens de l'église de Valence. (XIII.)

[illegible]

JEAN,

ABBÉ DE S. ARNOUL A METZ.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

JEAN, l'un de nos Ecrivains de legendes le plus poli et le plus exact de ce siecle, se fit autant de reputation par sa vertu, que par son sçavoir. On ignore le lieu de sa naissance, et la qualité de ses parents. ' Un endroit de ses écrits fait juger, qu'il embrassa la vie monastique à l'abbaïe de Gorze. De-là il passa à celle de S. Arnoul près de la ville de Metz, après qu'Adalberon, Evêque diocesain, y eut substitué des Moines à la place des Clercs, ce qui se fit en 941. Peut-être Arbert, qui en fut le premier Abbé depuis ce rétablissement, l'y amenat-il avec de lui Gorze, d'où il fut tiré pour gouverner le nouveau monastere. Il est certain, que Jean y étoit déja Moine, lorsqu'Anstée, Abbé de merite, remplaça Arbert. On

Mab. act. B. t. 7 [illegible] 22-36

faisoit alors de bonnes études en l'un et l'autre abbaïe; et Jean a montré par ses écrits, qu'il en avoit avantageusement profité.

an. ib. n. 36 | l. 47. n. 13 | Mart. anec. t. 3. p. 1201-1204. ' A la mort d'Anstée, qui arriva le septiéme de Septembre 960, un Auteur anonyme de S. Arnoul même, qui paroît avoir écrit avant la fin de ce siecle, suppose que le celebre Jean de Vendiere lui succeda dans la dignité d'Abbé, et que celui-ci y eut pour successeur Jean qui fait le sujet de cet article. Il prétend même qu'il occupoit cette place dès 955, lorsqu'il fut envoïé en ambassade vers Abderame, Prince des Musulmans. Mab. act. p. 404. 405. ' Mais c'est ce qui est contredit par l'historien de Jean de Vendiere, qui n'est autre que celui dont nous faisons l'éloge, et qui dit clairement que Jean fut choisi pour cette ambassade, entre les Moines de Gorze, par l'Abbé du lieu. L'on ne doit an. ib. Boll. 25. Jul. p. 201. n. 13. donc avoir aucun égard au témoignage de cet Anonyme, ' qui a confondu l'histoire de ces deux grands Hommes, en rapportant à l'un, des évenements qui ne conviennent qu'à l'autre. Aussi les continuateurs de Bollandus et Dom Mabillon ne font-ils aucune difficulté de dire, que Jean, dont il s'agit ici, succeda immediatement à Anstée.

Mart. ib. p. 1204 | Mab. ib. l. 47. n. 13. ' Sous son gouvernement, l'école de S. Arnoul devint si florissante, qu'on y accouroit de toutes parts, de Saxe et de Baviere, comme des païs voisins. Il en sortit grand nombre d'éleves de merite dont plusieurs furent élevés à l'épiscopat, et d'autres choisis pour conduire des monasteres en qualité d'Abbés.

On nous apprend un fait, qui montre que Jean avoit non seulement de la pieté, mais que Dieu se plaisoit aussi quelquefois à lui faire connoître l'avenir. Mart. ib. p. 1201. 1202 | Mab. ib. l. 46. n. 36. ' Teutbert ou Teoctbert, Comte du Palais sous Otton le Grand, n'aïant point de fils de son mariage, frequentoit les lieux de devotion, et y faisoit des vœux réïterés pour en obtenir. Étant allé un jour à cet effet à l'église de S. Arnoul, le pieux Abbé, qui jusques-là avoit ignoré son état et son dessein, lui annonça que bientôt il auroit un fils; qu'il lui feroit porter le nom de Benoît; qu'il l'offriroit à Dieu et à S. Arnoul; et qu'il seroit élevé dans son monastere. L'évenement ne tarda pas à vérifier la prédiction, Mab. ib. l. 51. n. 79. et ' ce fils fut dans la suite un des plus illustres Abbés de saint Arnoul, où il établit la reforme du B. Guillaume de S. Benigne de Dijon.

Jean avoit une attention particuliere à tout ce qui concer-

noit son monastere. ' Voulant donner des marques de sa bien- [illegible]
veillance aux habitants du village de Maurville, dépendant de S. Arnoul, il les affranchit de la servitude, où ils avoient été jusqu'alors. Et comme il étoit juste qu'ils reconnussent cet affranchissement par quelque endroit, il leur prescrivit certaines conditions, ou devoirs ausquels ils seroient tenus dans la suite.

L'histoire ne nous fournit point assés de lumiere, pour fixer au juste le temps de la mort de ce digne Abbé. Seulement ' il [illegible]
est certain qu'il étoit encore au monde en 977, lorsque Dederic, ou Thierri, Evêque de Metz, son ami particulier, engagea Otton II à confirmer la donation, qu'un certain Gisebert avoit faite à l'abbaïe de S. Arnoul. Mais il étoit mort, lorsque ce Prelat, qui mourut lui-même en septembre 984, confirma la restitution de la terre de Vigy, faite par S. Brunon, Archevêque de Cologne et Duc de Lorraine. De sorte que Jean put vivre jusqu'en l'année 983. Les donations qu'on fit à son monastere pendant son gouvernement, annoncent l'idée qu'on avoit de sa vertu, et de l'exacte discipline qui s'observoit alors à S. Arnoul. Quant à l'estime qu'on avoit pour son sçavoir, ' elle parut en plusieurs occasions qu'on lui demanda de ses écrits. Elle éclata sur-tout à la mort du B. Jean de Vendiere, Abbé de Gorze. Jean s'y étant trouvé avec plusieurs autres Abbés de merite, tous convinrent de le charger d'écrire sa vie, ce qui fut applaudi de Thierri, Evêque diocesain. Mais autant il étoit grand aux yeux des autres, autant il étoit petit à ses propres yeux; et rien ne prouve mieux la solidité de sa vertu, que l'humble modestie avec laquelle il parle toûjours de lui et de ses talents.

act. B. t. 2. p. [illegible] 307. n. 5.

§ II

SES ECRITS.

La pieté dont l'Abbé Jean faisoit profession, ne lui a permis de se prêter qu'à des ouvrages de même nature, et propres à reveiller, ou entretenir celle des autres.

1°. ' A la priere des Religieuses de sainte Glodesinde, vulgairement sainte Glossine à Metz, il retoucha la vie de la Sainte de ce nom, écrite un siecle auparavant par un inconnu, en un style grossier et barbare. L'ouvrage a deux parties, dont l'une

[illegible]

contient son histoire, l'autre celle de ses diverses translations et de ses miracles. Jean a executé son dessein avec une si religieuse retenuë, qu'il s'est fait scrupule de rien changer, ou d'ajoûter aux faits rapportés dans l'original. Il s'est uniquement borné à leur donner plus d'ordre, les embellir par quelques pieuses reflexions, et à polir la maniere avec laquelle ils étoient narrés. Il a aussi tâché d'en fixer quelques époques, qui n'y étoient pas marquées, en quoi il n'a pas toujours heureusement reüssi. A la tête de la premiere partie, il a mis une courte préface de sa façon, adressée aux Religieuses qui avoient emploïé sa plume, et une plus prolixe à la tête de la seconde.

t. 5. ib. n. 3. ' Il fait voir dans celle-ci, qu'il n'étoit pas ignorant dans l'histoire. Son original nommant le Roi Childeric, au lieu de Chilperic, pour designer le temps auquel a vêcu sainte Glosine, et notre Abbé croïant que l'Auteur avoit entendu parler de Childeric dernier du nom, vers le milieu du VIII siecle, il a eû soin d'avertir, qu'en ce cas les temps ne conviendroient pas. Une des raisons qu'il en donne, c'est que le siecle de S. Arnoul, dont il est parlé dans l'histoire de la Sainte, ne s'accorde pas avec le regne de ce Childeric. (n. 2.) ' Il suppose dans la même préface, que de son temps les études aïant repris une nouvelle vigueur, avoient produit grand nombre de Sçavants: *plures disciplinarum studiis eminentes*. Il en jugeoit ainsi, sur ce qu'il avoit vû qui se pratiquoit à Gorze et à S. Arnoul. (p. 147. n. 46.) ' Il repete ailleurs la même chose; ajoûtant que c'est ce qui étoit cause qu'on ne pouvoit alors goûter la maniere dont l'ancienne vie étoit écrite.

p. 147-148. Outre ces préfaces, ' Jean a encore ajoûté de son fonds à l'Auteur original, qui écrivoit vers l'an 884, la suite des miracles qui s'étoient opérés depuis, et qui étoient venus à sa connoissance. Il ne parle cependant que de ceux qui s'étoient faits de son temps, et encore l'execute-t-il d'une maniere fort succincte. Il y fait mention d'un, arrivé en 951 ; mais il n'en écrivoit la relation que plusieurs années après. C'est ce qui est visible, et par le titre de César qu'il donne à Otton le Grand, et par les termes dans lesquels il parle de lui, comme étant encore au monde. De-là on peut juger, que Jean travailloit à cet ouvrage vers 970 ou 972.

On y reconnoît par-tout un homme d'esprit, de jugement, de pieté, de probité, et d'un goût beaucoup au-dessus de celui

de son siecle. Le morceau qu'il a ajoûté à la fin, nous représente un Auteur fort au fait de ce qui s'étoit passé dans l'église de Metz, et à l'abbaïe de Gorze. ' C'est une des raisons qui avoient d'abord fait douter à Dom Mabillon, si l'ouvrage n'appartiendroit pas à Jean de Vendiere. ' D'autres sur l'autorité de quelques manuscrits, en ont voulu faire honneur à un Abbé Bernard, inconnu d'ailleurs, et au Moine Arbert apparemment le même qui fut depuis Abbé de S. Arnoul, et qui l'étoit dès 941, plusieurs années avant que l'ouvrage fût fini. Et par consequent il auroit dû porter cette qualité dans l'inscription, au lieu de celle de simple Moine. Mais toutes ces opinions sont aujourd'hui tombées; ' et tous les Critiques se réünissent pour y reconnoître la plume de Jean Abbé de S. Arnoul, à qui la pluralité des manuscrits l'attribuent. Il n'y a d'ailleurs qu'à le conferer à l'histoire du B. Jean de Vendiere, qui est incontestablement une de ses productions, pour y appercevoir visiblement le même génie et la même maniere d'écrire.

Nous avons quatre differentes éditions de cette vie de sainte Glosine, ainsi retouchée par l'Abbé Jean. ' Elle a été d'abord publiée par Surius, qui suivant sa mauvaise maxime, en a changé le style. Mais son manuscrit ne contenant que la premiere partie de l'ouvrage, il n'a point donné l'histoire des translations et des miracles. ' Le P. Labbe l'aïant recouvré entier dans divers manuscrits, l'a fait imprimer de la sorte, parmi les anciens monuments dont il a enrichi la Republique des Letres. ' Dom Mabillon profitant des deux éditions précedentes, a publié au second volume de ses actes, la premiere partie de l'ouvrage, avec quelques remarques de sa façon, ' et transporté au V tome du même recueïl, la seconde partie qu'il a revûë sur un manuscrit ancien de plus de six cents ans. ' Enfin les successeurs de Bollandus, aïant réüni les deux parties ensemble, en ont donné une quatriéme édition, enrichie de sçavantes observations préliminaires, et de courtes notes, à leur maniere accoûtumée.

' Ces derniers Editeurs sont les seuls qui aient fait l'honneur à l'Auteur original de l'ouvrage, de le produire au grand jour. Ils ont d'abord balancé à le faire imprimer, sur ce qu'il ne contient rien qui ne se trouve dans l'écrit retouché, et qui n'y soit detaillé avec plus d'ordre et d'agrément. Mais faisant reflexion, que c'est la plus ancienne histoire qu'on ait de sainte Glosine, et craignant d'ailleurs qu'elle ne vînt à se perdre dans

[illegible]

[illegible]

[illegible] 13. 14.

[illegible]

Lab. bib. nov. t. [illegible]

[illegible] 1087-1090.

[illegible]

[illegible] 224.

[illegible]

la suite des temps, ils se sont enfin determinés à le mettre à la tête de l'ouvrage repoli par notre Abbé. Au reste cet Auteur original, qui étoit de Metz et Moine de profession, n'écrivoit qu'après l'an 882. Il se mêloit de poësie, comme on le voit par un dixain en vers élegiaques, qu'il a intercalés dans sa préface, suivant le goût de son siecle. Mais sa versification vaut encore moins que sa prose.

2°. Un autre ouvrage de l'Abbé Jean, tout autrement interessant que celui dont on vient de rendre compte, est l'histoire du B. Jean de Vendiere, Abbé de Gorze, ' mort, non dès 963, comme l'a cru Bollandus, peut-être pour s'être trop appuïé sur l'autorité de Sigebert, mais seulement en 973, dix ans plus tard. Personne n'étoit plus propre à executer ce dessein que notre Auteur. Non seulement il avoit le talent de bien écrire, et un génie capable de conduire une entreprise de cette nature; il étoit encore fort instruit des évenements qui y devoient entrer, et de toutes leurs circonstances. Il n'avoït pas, il est vrai, été son disciple, comme quelques-uns l'ont avancé; puisqu'il étoit certainement Moine, et peut-être Abbé de saint Arnoul, avant que Jean de Vendiere le devînt de Gorze. ' Mais il étoit lié d'une amitié particuliere avec ce grand Homme; et après avoir vêcu quelque temps avec lui, il étoit toûjours demeuré dans son voisinage. Il passa même quelques jours près de lui dans sa derniere maladie, et se trouva present à sa mort.

Mab. an. l. 47. n. 93.

act. t. 7. p. 365-367. n. 1. 5.

' Jean avoit pensé à entreprendre cet ouvrage, dès le vivant même de l'Homme de Dieu. Il auroit pû, suivant sa propre remarque, apprendre alors beaucoup de particularités de sa vie, en conversant avec lui : particularités qui deviennent inconnuës dans la suite, par l'attention qu'ont les Saints de cacher leurs bonnes œuvres. Il y auroit effectivement travaillé dès-lors, si d'autres occupations indispensables ne l'en avoient empêché. Ce délai involontaire dura jusqu'à la mort du S. Abbé; et peu s'en fallut que cet évenement prématuré ne lui fît entierement abandonner son projet. ' Il ne put cependant se refuser aux instances qu'on lui fit, pour le porter à l'executer. Ceux qui l'en presserent le plus furent quatre autres Abbés d'un merite distingué, qui se trouverent avec lui à la mort du S. Homme. Jean se chargea donc de l'entreprise, quoiqu'avec une certaine repugnance, dans la crainte qu'elle ne fût au-dessus de ses forces, et ne tarda pas à y mettre la main.

n. 1.

p. 366. n. 5.

' Aiant poussé l'ouvrage jusqu'à la retraite de l'Homme de [illegible] Dieu à Gorze, et à la reforme de ce monastere, il l'interrompit tant par lassitude d'un si penible travail, que par la défiance de pouvoir le continuer. Mais Diederic, Evêque de Metz, qui avoit contribué à le lui faire entreprendre, et Poppon, Evêque d'Utrecht qui se trouvoit alors à Metz, où il avoit celebré la fête de Noel, lui releverent le courage, et le déterminerent à prendre un travail déja si heureusement commencé. Ce Poppon qui n'est connu que par cet endroit, sert à découvrir le temps précis auquel notre Auteur executa son dessein. Jean de Vendiere mourut, comme on l'a dit, en 973 au commencement du Carême; et Poppon qui gouverna l'eglise d'Utrecht après Baldric, n'étoit plus au monde en 977, que Folcmar se trouvoit remplir son siege. De sorte que l'Abbé Jean put commencer son ouvrage en 974, puis le laisser l'année suivante, et le reprendre en 976.

' Suivant le plan qu'il en a tracé lui-même, dans une assés lon- p. 367. n. 6. gue préface qui se lit à la tête, l'ouvrage devoit comprendre trois parties. La premiere étoit consacrée à representer la conduite de son Héros dans le monde, sans neantmoins parler ni de sa famille ni de son enfance, parce que notre Auteur n'étoit pas assés instruit de l'une et de l'autre. Sage retenuë qui lui a fait passer sous silence ce qui étoit douteux ou incertain. Il s'engageoit à detailler dans la seconde partie, par quels degrés il avoit embrassé la vie monastique, et de quelle maniere il en remplit tous les devoirs, d'abord comme simple Moine, puis en qualité d'Abbé. Enfin il destinoit la troisiéme partie à faire la relation de sa bienheureuse mort, à laquelle il s'étoit trouvé present.

Jean a fort bien executé son projet par rapport à la premiere partie et le commencement de la seconde. Mais par malheur il n'a poussé celle-ci que jusqu'à l'ambassade du S. Homme vers Abderame, Prince des Musulmans, et en est demeuré là de son écrit. De sorte que finissant à ce qui se passa en 955, et le B. Jean aïant vêcu jusqu'en 973, il nous marque dix-huit années de son histoire, et peut-être la meilleure partie. On n'a rien en effet, ni de tout ce qu'il fit en qualité d'Abbé, ni de tout ce qui se passa à sa mort, sinon le peu de circonstances qui s'en lit dans la préface. ' On ne doute point, que l'imperfection an. ib. de l'ouvrage ne soit venuë de ce que notre Ecrivain aura été prevenu par la mort, avant que d'avoir pû y mettre la derniere

Mart. anec. t. 3. p. 1104.

main. ' L'Anonyme de S. Arnoul le dit expressément. Une autre raison qui le persuade, c'est qu'un des manuscrits sur lesquels on l'a publié, remonte jusqu'au temps de l'Auteur, et peut-être même son original; et cependant l'ouvrage s'y trouve avec l'imperfection qu'on vient de marquer. Il y a de plus quantité de petites lacunes, sur-tout dans les dernieres pages; et bien qu'elles ne soient pas de grande consequence, elles ne laissent pas d'interrompre le sens du discours.

La maniere dont est executé ce qui nous en reste, fait extrêmement regretter que l'Auteur n'ait pû finir l'ouvrage. Si nous l'avions entier, il seroit incomparablement au-dessus de toutes les autres vies de Saints qu'aïent produites ce siecle et les trois précedents. Jean ne s'y est pas borné à nous apprendre simplement les actions personnelles de son Héros, et à manifester des vertus pratiquées dans l'obscurité du cloître. Il a porté ses vûës plus loin, et donné plus d'étenduë à son dessein, sans neantmoins en sortir. Attentif à le rendre interessant, il y a fait entrer une infinité de faits, qui aïant trait à son objet principal, servent beaucoup à illustrer l'histoire ecclesiastique, principalement celle du diocèse de Metz, et de quelques autres diocèses du voisinage. ' Telle est la relation de la fameuse ambassade qu'Otton le Grand envoïa à Abderame, et qui est mieux détaillée dans l'écrit en question, que dans tout autre; quoi qu'elle n'y soit pas entiere pour la raison déja alleguée. ' Telle est la connoissance que notre Auteur nous donne, de grand nombre d'hommes célebres alors, avec lesquels le S. Abbé de Gorze étoit en relation, soit avant ou après sa retraite du monde. Telle est encore la notice qu'il y a jointe des écoles de ces quartiers-là, et des Sciences qu'on y enseignoit. Ces traits joints au detail ' qu'il fait des études du B. Abbé, sont d'un grand secours pour connoître quel étoit alors le génie et le goût dominant par rapport aux Letres; et on a pû s'appercevoir, que nous en avons fait beaucoup d'usage dans le discours historique à la tête de ce siecle.

Mab. act. ib. p. 404. 412.

p. 369. 370. 372. 374. 376. 378. 382. 383.

p. 368. 369. 371.

Il seroit à souhaiter, que tous ceux qui dans les siecles du moïen âge, ont travaillé à nous donner des vies de Saints, eussent imité notre Auteur. Ils nous auroient appris quantité de faits interessants, que nous ignorerons toûjours, et auroient laissé les minuties, le merveilleux et l'extraordinaire, pour ne s'attacher comme lui, qu'au solide, au simple et au naturel. Tout concourt à donner une idée avantageuse de la solidité

de son esprit, de son jugement, de sa pieté, de son sçavoir. Il sçavoit beaucoup. Son ouvrage fait preuve qu'il possedoit bien l'Ecriture, et qu'il étoit fort versé dans la lecture des SS. Peres, et autres Auteurs ecclesiastiques. Il n'ignoroit pas même les profanes. ' Il lui est cependant arrivé de citer sous le nom de Perse un vers qui est de Juvenal. [illegible]

Quoique nous n'aïons tout au plus que la moitié de son ouvrage, on ne laisse pas d'y compter quarante-six pages *in-folio*. Ainsi l'on pourroit reprocher à cet Ecrivain, d'ailleurs estimable par tant d'endroits, d'avoir emploïé un style trop diffus. Ce n'est pas au reste que ce defaut de prolixité tombe sur les choses, comme s'il en avoit inseré d'étrangeres dans son écrit, ou qu'il s'y fût livré à des réflexions vagues et hors d'œuvre, ou jetté sur des lieux communs. Tout y a rapport à son dessein ; et presque tout y est à sa place. Mais c'est seulement que l'Auteur s'y sert d'un trop grand contour, et d'une excessive abondance de paroles, pour exprimer ce qu'il y dit. Cette maniere d'écrire rend souvent son discours embarrassé, et quelquefois obscur.

' Cet excellent morceau d'histoire a d'abord été publié par les soins du P. Labbe, au premier volume de sa nouvelle bibliotheque de manuscrits. [illegible] ' L'année suivante, Bollandus le fit entrer avec des observations préliminaires et des notes, dans son troisiéme tome du mois de Février. [illegible] ' Enfin Dom Mabillon l'aïant trouvé dans l'ancien manuscrit, dont on a parlé, et conferé ce manuscrit aux éditions précedentes, l'a donné dans son V siecle Benedictin, ou VII volume d'actes, où il est illustré de nouvelles observations et de notes lumineuses. Dans toutes ces éditions, le texte se trouve avec les imperfections que nous avons marquées. Mart. ib. p. 363-[illegible]

3°. ' L'Anonyme de S. Arnoul, qui paroît avoir écrit vers la fin de ce siecle, assûre que l'Abbé Jean, à qui il donne le titre d'Homme de bienheureuse memoire, avoit composé et noté des répons pour la fête de sainte Luce, vierge et martyre, et fait un office de la nuit pour celle de sainte Glosine. [illegible]

THIERRI I,

Evêque de Metz.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Mab. act. B. t. 7. p. 381. n. 46 | an. l. 46. n. 60.

' THIERRI premier du nom, ou DIEDERIC qu'on nous represente comme un flambeau qui répandoit sa lumiere sur tous les genres d'étude alors en usage, *studiorum omnium lux*, portait le surnom de Sixte. ' Il étoit fils du Comte Eberard, ou Evrard, et d'Amalrade. Meurisse veut que par son pere il fût cousin germain de l'Empereur Conrad I; mais il y a beaucoup plus d'apparence, qu'il étoit son neveu, et qu'Evrard son pere est le même que le frere de cet Empereur, qui à la mort de celui-ci fit tomber par une generosité admirable la roïauté à Henri l'Oiseleur, comme à celui qui en étoit le plus digne. ' Thierri par sa mere, qui étoit sœur de la Reine sainte Mathilde, se trouvoit cousin-germain d'Otton le Grand, de Henri, Duc de Baviere, de S. Brunon, Archevêque de Cologne, et de Gerberge, Reine de France. C'est sur cela ' qu'un Auteur contemporain nous le donne pour un homme issu de sang imperial, *vir imperatorii generis*.

Sigeb. vit. Th. c. 1 | Meur. his. de M. p 317. 326.

Sigeb. ib. | Mab. ib. p. 347. n. 3.

Mab. ib. p. 498. n. 32.

Il apporta au monde un génie heureux, et toutes les autres excellentes dispositions qu'on pouvoit souhaiter en un enfant de sa naissance. Après avoir reçû de sa mere la premiere teinture de la pieté, il fut envoïé à la cathedrale [1] d'Halberstat, où l'on prit soin de son éducation. De-là Brunon, aïant été fait Archevêque de Cologne en 953, l'appella près de lui, et se l'associa dans ses études et autres exercices. ' On peut aisément juger du progrès que fit Thierri dans la vertu et dans les Sciences, en la compagnie d'un si saint et si sçavant Prelat. ' Le siege épiscopal de Metz étant venu à vaquer par la mort d'Adalberon, le vingt-troisiéme de Février [2] 964, Brunon qui

Sigeb. ib. c. 2. 3.

c. 3 | Mab. an. l. 46. n. 82.

Mab. an. l. 46. n. 82.

1 ' Ekkehard dit que Thierri fut élevé à S. Gal sous Kerold; mais l'autorité de Sigebert, qui assûre que ce fut à Halberstat, est préferable. Peut-être aussi étudioit-il en l'un et l'autre endroit.

2 Sigebert dans l'endroit cité, marque la mort d'Adalberon en 962; mais il s'est glissé

gouvernoit alors toute la Lorraine, proposa Thierri pour le remplir. La Cour y applaudit ; le clergé et le peuple de Metz consentirent avec une joie unanime de l'avoir pour Evêque ; et dès le cinquiéme de Mars suivant, il fut ordonné par Henri, Archevêque de Treves, Metropolitain de la province.

' Si-tôt que Thierri eut pris le gouvernement de son Eglise, il fit revivre la conduite des bons Pasteurs, qui ne sont établis que pour le bien des peuples confiés à leurs soins. Il n'oublia rien pour procurer l'avantage spirituel et temporel de son troupeau. Une des premieres choses qu'il crut devoir faire, fut de former une association entre sa cathedrale et celle d'Halberstat. [illegible] 21

' Brunon cependant, qui le regardoit comme devant être son successeur dans les grands services qu'il rendoit à l'Eglise et à l'Etat, n'entreprenoit et n'executoit rien que de concert avec lui. Il voulut qu'il l'accompagnât dans le voïage qu'il fit à Compiegne, pour pacifier les troubles qui étoient en France. Ce fut une grande consolation pour cet incomparable Prelat, d'avoir près de lui une personne aussi intime, à laquelle il pût confier ses dernieres volontés. La mort l'aïant enlevé à Reims, où il s'étoit fait porter de Compiegne, comme il a été dit ailleurs, Thierri reçut ses derniers soupirs, et prit soin de ses funerailles qui se firent à Cologne. On vit alors arriver, remarque l'Historien de notre Evêque, quelque chose d'approchant de ce qui se passa à l'enlevement d'Elie par rapport à Elisée. L'esprit de sagesse et les autres dons spirituels qui étoient en l'Archevêque de Cologne, passerent à l'Evêque de Metz. c. 8.

Dès lors ' l'Empereur Otton, qui connoissoit ses talents et sa sainteté de vie, avoit pour lui une estime singuliere, le choisit pour un de ses principaux Conseillers. Ce Prince avoit tant de confiance en ses lumieres, qu'il vouloit l'avoir toûjours près de sa personne, même pendant ses voïages. Aussi ne fait-on pas difficulté d'attribuer en partie à la prudence, au courage, aux conseils, à la sage conduite de notre Prelat, la gloire que s'acquit Otton dans le gouvernement de l'Empire. [illegible]

' Thierri obligé pour le bien de l'Etat de s'éloigner de son troupeau, le portoit toûjours neanmoins dans son cœur, et ne perdoit point de vûë les besoins de son Eglise. Pour suppléer en quelque sorte à sa presence, il s'avisa de [illegible] des Reliques de presque une infinité de Saints, qui devenant ses [illegible]

[illegible]

intercesseurs auprès de Dieu, attireroient sur elle d'abondantes benedictions. Pendant près de trois ans qu'il passa en Italie, à la suite de l'Empereur, on a peine à croire tous les mouvements qu'il se donna pour en amasser de toutes parts, et combien il fut heureux pour en recouvrer un aussi grand nombre, que nous l'apprend un témoin oculaire.

Sigeb. ib. c. 5. 12. 13 | Mab. ib. p. 499-599 | an. 1. 47. n. 24. 54.

' La veneration qu'il avoit pour les Saints, s'étendit sur les lieux consacrés à leur culte. Il renouvella le vaisseau de son église cathedrale; fonda une abbaïe sous l'invocation de S. Vincent, la même qui subsiste encore aujourd'hui dans la ville épiscopale, mais qui en étoit alors séparée, et merita par ses largesses et ses bons offices, le titre de bienfaiteur, à l'égard des abbaïes de S. Arnoul, de S. Clement, nommée alors de S. Felix, de S. Pierre, de Vassor, de Remiremont, et de l'église d'Espinal. ' Il avoit pour S. Cadroé, Abbé de Vassor, et pour S. Forannan, Evêque et Abbé du même lieu, un respect qui alloit jusqu'à le reverer comme ses peres.

Mab. act. ib. p. 498. 499.

Quelque attentif que fût le pieux Evêque à la pratique de toute sorte de bonnes œuvres, ' il ne put toutefois éviter d'avoir quelque differend avec le Prince Charles frere de Lothaire, Roi de France. Differend qui donna occasion à des letres de part et d'autre, pleines d'une vivacité et d'injures même grossieres, qu'on ne peut que desapprouver. Il est vrai qu'on s'apperçoit visiblement par le style, que ces letres sont de la façon du fameux Gerbert, entre celles duquel elles sont imprimées. On ne comprend pas au reste par quel motif, ou plûtôt par quel caprice, cet Ecrivain a fait parler de la sorte deux personnes de ce rang. ' Il y en a une autre de lui à notre Prelat, dans laquelle on voit que Thierri avoit un grand credit dans l'Empire.

Gerb. ep. 31-33.

ep. 59.

' Otton II, fils et successeur d'Otton le Grand, aïant vû par lui-même de quelle utilité il avoit été à son pere, en fit comme lui son principal Conseiller. Thierri le suivoit dans ses voïages, et se trouva même, ' selon quelques-uns de nos Historiens, à la fameuse bataille que cet Empereur livra en Calabre aux Grecs et aux Sarasins. Après cette action, l'Empereur se trouvoit en danger de perdre la vie, sans le prompt secours que Thierri lui prêta. ' Meurisse dit que notre Prelat mourut en Italie, d'où son corps fut apporté à Metz. ' Au contraire Sigebert qui a écrit sa vie, soûtient que quelque temps avant sa mort il renonça à tous les embarras des affaires sécu-

Mab. ib. p. 598. n. 8 | Meur. ib. p. 328.

Sigeb. chr. an. 982.

Meur. ib. p. 329.

Sigeb. vit. Th. c. 21.

lieres, pour se donner tout entier au gouvernement de son diocèse, et aux exercices de la pénitence et des autres vertus chrétiennes. Il mourut à Metz, selon cet Auteur, le septiéme de septembre, qui étoit un Vendredi, l'an [1] 984, et fut enterré à l'abbaïe de S. Vincent, avec l'épitaphe suivante, qui retient toute la platitude de la poesie de ce temps-là.

EPITAPHE.

Hîc Deodericus generoso sanguine natus [illegible]
Regum progenie, nomen habens celebre
Cæsaris Ottonis [illegible]
Cujus [illegible]
Luxit enim mundo [illegible] plenus,
At [illegible]
Unde Mettensis [illegible]
Qui rexit [illegible]
Aulam [illegible] Regi.
Rebus [illegible]
Idibus [illegible] Septembris [illegible]
Decessus sorte clauditur hoc [illegible]

Outre cette épitaphe, qui peut être de la façon de Sigebert, cet Ecrivain [2] a encore consacré à la memoire de Thierri, une espece d'*[illegible]* en petits vers, ou plûtôt en prose rimée. Il rehausse sa grande naissance, le credit qu'il avoit à la Cour, les services continuels qu'il rendit à l'Etat, sa veneration pour les SS. Reliques, sa sollicitude pastorale [3] [illegible] est avantageusement décrite dans le dernier chapitre de la vie de notre Prelat, par le même Sigebert. Il y fait sentir en particulier, le soin qu'il prit de former ses Clercs, autant par ses exemples que par sa doctrine. Il y avoit, dit-on, une autre vie de Thierri, écrite aussi-tôt après sa mort. C'est ce que nous discuterons dans la suite. Les Ecrivains de son temps, et ceux des siecles posterieurs, qui ont eû occasion de parler de lui, ne le font qu'avec les plus grands éloges.

[2] [illegible] p. 520 [illegible]
[3] Sigeb. [illegible] c. 21

1 Le texte de la vie de Thierri, par Sigebert [illegible] l'année 984.

Mab. act. ib. p. 381. n. 46. ' Jean, Abbé de S. Arnoul, le represente non seulement comme une lumiere toûjours brillante pour éclairer les gents d'étude, mais encore comme un homme qui n'étoit né que pour donner le prix et le lustre à toutes choses, *cum usui, tum ornatui rerum omnium totus natus :* ' comme un Prelat aussi illustre par la gloire qu'il avoit acquise dans les fonctions du sacré ministere, que célebre par la reputation qu'il s'étoit faite dans l'administration des affaires d'Etat, *gloria tam divina quam humana clarissimo.* ' Reimane, Auteur de la vie de S. Cadroé, admirant en la personne de Thierri un génie superieur, ajoûte que la pureté de ses mœurs étoit encore au-dessus de la noblesse de son sang.

p. 367. n. 5.

p. 498. n. 32.

Meur. ib. p. 329. ' Environ trois cents ans après sa mort, il fut tiré de terre ; et ses habits pontificaux, malgré ce long espace de temps, se trouverent sains et entiers. Il n'y a guéres qu'un siecle qu'on se servoit encore de sa chasuble au jour de son anniversaire.

§ II.

SES ECRITS.

Quelque bel esprit que fût Thierri, et quelques bonnes études qu'il eût faites, il laissa neantmoins peu de productions de sçavoir. Moins il en a laissé, plus nous devons être soigneux de faire connoître ce qui en reste, et ce qu'on sçait qui s'en est perdu, afin de rendre à la memoire d'un si grand Evêque, toute la justice qui lui est dûë.

Sigeb. vit. Th. c. 16. p. 306. 1°. ' Sigebert, après avoir fait le detail de toutes les Reliques que le pieux Prelat avoit envoïées, ou apportées lui-même de ses voïages d'Italie à son église de Metz, nous apprend qu'il écrivit les actes de plusieurs des Saints ausquels elles appartenoient. Il l'assûre nommément de S. Fortunat, Evêque de Tivoli, de S. Miniat martyr, des SS. Prote et Hyacinthe, et de S. Vincent, Evêque et martyr. Ces actes existoient plus d'un siecle après qu'ils furent sortis des mains de leur Auteur. Le même Sigebert paroît en effet les avoir lûs ; puisqu'il marque les jours que Thierri y assignoit pour la celebration de leurs fêtes : le vingt-neuviéme de Juin pour celle de S. Fortunat, le ving-cinquiéme d'Octobre à S. Miniat, et le vingt-septiéme de Septembre aux autres. Notre Prelat avoit eû un soin tout particulier de s'informer de ce qu'on sçavoit de ces

Saints, sur les lieux même d'où il tira leurs Reliques. C'est ce qu'on voit par la relation qui fut dressée dès-lors touchant la perquisition de ces saintes dépouilles. On doit juger par-là, qu'il fut attentif à faire entrer dans les actes de ces Saints, au moins ce que la tradition de ce temps-là lui en avoit appris. Du reste, on ignore de quelle maniere il executa son dessein, ces actes ne se trouvant point dans les divers recueils des Hagiographes.

' Les continuateurs de Bollandus ont à la verité publié des actes de S. Vincent, Evêque et martyr, et de ses compagnons, sur un manuscrit de Metz, qu'ils avoient reçû du P. Sirmond, leur confrere. Mais ce manuscrit paroissoit être venu originairement d'Ombrie, dès le temps que les Reliques des Saints furent transferées. Tel est le sentiment de ces doctes Editeurs, qui ne reconnoissent point ces actes pour l'ouvrage de Thierri; quoique le témoignage de Sigebert, joint au lieu d'où ils en ont reçu un manuscrit, forme un puissant préjugé en faveur de l'Evêque de Metz. Boll. 6. Jun. p. [illegible]

' Dans un autre manuscrit de la même ville se trouvent les actes de S. Felicien, Evêque de Foligni et martyr, l'un de ceux dont Thierri obtint des Reliques. Ces actes ne sont point de la façon de notre Evêque; puisqu'ils existoient, avant qu'il fût en possession du Corps Saint. ' Mais à leur suite dans le même manuscrit, se lit une addition, qui ne peut être que de lui, comme il paroit par la qualité d'humble Ministre de l'Eglise de Metz qu'il y prend. Cette addition porte, que cet Evêque aïant tiré du tombeau le corps du Saint, l'envoïa à Metz, où il fut reçû avec beaucoup de joie. Qu'ensuite il le mit au monastere de S. Vincent, qu'il avoit fondé depuis peu sous la Regle de S. Benoît. Qu'il y mit aussi d'autres Reliques qu'il avoit apportées de delà les Alpes, et que c'avoit été par la protection des Empereurs qu'il avoit obtenu toutes ces Reliques. [illegible] | [illegible]

2°. ' Thierri avoit un neveu nommé Evrard, qu'il aimoit tendrement, et qu'il avoit pris soin d'élever dès l'enfance. Cet enfant étant mort en 978, lorsqu'à peine il avoit atteint l'âge de dix ans, l'oncle le fit enterrer à l'abbaïe de S. Vincent, avec une inscription en prose, et une épitaphe en douze vers élegiaques de sa façon, pour orner son tombeau. Sigebert nous a conservé ces deux petites pieces, avec une troisiéme, qui est une seconde épitaphe en six autres vers élegiaques; mais comme celle-ci paroît superfluë, ne contenant presque que les mê- Sigeb. ib. c. 18.

mes pensées de la précedente, il y a beaucoup d'apparence qu'elle est de Sigebert, ou de quelque autre que Thierri. Les deux autres pieces ne presentent rien de parfait pour le style; mais les pensées qu'enferment les douze vers ont de l'élevation, et annoncent la foi et la pieté du Poëte. En consequence de cet enterrement, le Prelat donna au monastere un calice d'or, sur le pied duquel il fit graver une inscription, qui exprime le motif de son present.

Spic. ib. p. 139-146.

3º. ' Il y a une relation fort détaillée, qui contient la liste des SS. Reliques dont Thierri enrichit son église de Metz, et les voies par lesquelles il réüssit à en amasser un si grand nombre dans ses voïages d'Italie en 970. Elle porte pour titre : *Invention des Saints que l'Evêque Diederic recouvra, et transfera dans la ville de Metz.* Quoique notre Prelat n'y ait eû d'autre part que d'y avoir donné occasion, et peut-être de l'avoir fait écrire, nous ne pouvons mieux placer qu'à son article, le compte que nous en devons rendre. C'est l'ouvrage d'un de ses Clercs, qui l'aïant accompagné en Italie, se trouva present à tout ce qui se passa par rapport à la découverte, et à l'acquisition de ces Reliques. Personne par consequent n'étoit plus en état de nous en instruire. Il a été attentif à marquer non seulement les lieux d'où elles furent tirées, mais aussi les principales circonstances qui accompagnerent l'assemblage de tant de précieux thresors, et leur translation à Metz. Il a poussé le detail jusqu'à nommer les personnes de qui, ou par le moïen desquelles on les avoit eûs, et celles qui s'étoient chargées de les transporter en Lorraine. Il marque aussi les precautions qu'on avoit prises pour s'assûrer de la verité des Reliques, afin d'éviter toute supercherie; et si elles n'étoient pas des Saints du païs, mais qu'elles y eussent été apportées d'ailleurs, il a soin de dire d'où et par quelles voies elles y avoient été transferées.

Cet écrit est interessant, non seulement pour faire connoître le zele et la devotion de Thierri pour le culte des Saints, et pour montrer combien l'église de Metz fut enrichie en cette occasion; mais il l'est sur-tout en ce qu'il nous apprend quel a été le sort des Reliques, en tout ou en partie, de plusieurs Saints illustres dans l'Eglise. Il suffit de nommer ici S. Pierre, S. Estienne, premier martyr, S. Laurent, S. Vincent de Sarragoce, et sainte Luce, vierge et martyre de Syracuse. On croïoit fermement alors sur les assûrances confir-

mées par serment, serment que l'Evêque de Corton donna à Thierri que le corps de cette Sainte martyre fut du nombre de ceux qu'il tranféra à Metz. Cet écrit nous apprend encore, que notre zelé Prelat en se donnant tant de mouvement pour acquerir des Reliques, ne prenoit pas moins de soin de rechercher les actes des Saints ausquels elles appartenoient. Enfin Sigebert regardoit cet écrit si important pour la postérité, qu'il a cru devoir l'inserer en entier dans la vie de Thierri, qu'il écrivit, lorsqu'il demeuroit à S. Vincent de Metz.

Dom Mabillon a été dans le sentiment que cette relation faisoit partie d'une plus ancienne vie de notre Prelat, écrite par l'Anonyme même, Auteur de la relation dont il s'agit et que cette vie n'existe plus aujourd'hui. Il est certain qu'il y avoit une vie de cet Evêque, plus ancienne que celle de Sigebert. C'est ce qu'attestent deux Ecrivains de la fin du XI siecle : l'Auteur anonyme de la petite chronique des Evêques de Metz, qui écrivoit au commencement de l'épiscopat de Popon vers 1095, et Hugues de Flavigni, qui finit sa chronique à l'année 1101. Il n'est pas moins certain que l'écrit dont parlent ces Auteurs, n'est point celui de Sigebert sur le même sujet. Outre que celui-ci n'avoit pas encore composé le sien, lorsque les autres écrivoient ceux où est marquée la vie en question ; ce que Hugues de Flavigni nous en apprend en particulier, fait une preuve complete qu'elle étoit fort differente de celle de Sigebert. Hugues parlant de S. Fingene, qui étant passé d'Hibernie sa patrie dans le roïaume de Lothaire, avoit été fait d'abord Abbé de S. Felix, aujourd'hui S. Clement à Metz, puis de S. Vanne à Verdun, renvoie ceux qui voudroient s'instruire plus amplement de son histoire, à la vie de l'illustre Thierri, Evêque de Metz. Or nous avons la vie de ce Prelat écrite par Sigebert ; et il n'y est pas dit un seul mot de S. Fingene. Cette plus ancienne vie est perduë ; et la perte en est d'autant plus grande, qu'on n'a point d'autre monument pour l'histoire de ce S. Abbé.

Bien loin qu'il y ait quelques preuves, que la relation des Reliques découvertes en Italie et transferées à Metz, fit partie de cette plus ancienne vie, on en a d'opposées. Il paroit d'une part, qu'elle fut faite peu de temps après le retour de Thierri dans son diocèse, où il se rendit en 971 ou 972 tout au plus tard, et même lorsqu'il étoit encore vivant. Il est incontestable d'ailleurs, que cette relation se trouve isolée, et sans la plus

ancienne vie, dans les divers manuscrits. Dom Luc d'Acheri qui l'a donnée au public, et Sigebert qui l'a fait entrer dans l'histoire de notre Prelat, ne l'ont point vûë autrement. Ce qu'il y a de fort surprenant, c'est que Sigebert, qui faisoit alors sa residence à S. Vincent de Metz, où l'on avoit des motifs particuliers de conserver les monuments qui concernoient l'histoire de l'Evêque Thierri fondateur de cette abbaïe, n'ait eû aucune connoissance de la plus ancienne vie de ce Prelat. Il le témoigne bien clairement lui-même, et dans sa préface où il se plaint qu'on avoit négligé d'écrire son histoire, et dans son épître dedicatoire, où il dit qu'il va rapporter ce qu'il en a pû apprendre de la tradition: *quæ veraci relatione agnoscere potui.* Il n'en est pas moins vrai cependant par les témoignages des deux autres Auteurs cités et contemporains de Sigebert, que cette histoire avoit été écrite avant la sienne, et qu'il existoit alors.

GERAULD ET ISEMBARD,

MOINES DE FLEURI.

Le Long, bib. fr. p. 777. 2.

GERAULD, à qui l'on donne le titre de Saint, et la qualité de Moine de Fleuri, ou S. Benoît sur Loire, est absolument inconnu dans les monuments de cette abbaïe. Dom François Chazal, qui a fait l'histoire de cette maison sur ses propres titres, lorsqu'il en étoit Prieur, n'y rapporte pas le moindre mot de ce Gerauld. Il a cependant donné une attention particuliere à y recueïllir tout ce qu'il a pû déterrer, touchant les hommes de Letres qu'a produits ce monastere. Cela n'empêche pas qu'un manuscrit de la bibliotheque du Roi, appartenant autrefois à celle de M. Colbert, et cotté 6388, ne nous presente un poëme sous le nom de *S. Gerauld Moine de Fleuri, comme il semble.* Ce sont les propres paroles de l'inscription, dont le terme *il semble* fait voir qu'elle est d'une main recente. Ce poëme, que l'Auteur adresse à Erchambaud, Archevêque de Tours, roule sur les hauts faits de Vautier ou Waltaire, qui y est qualifié Roi d'Aquitaine. Erchambaud florissoit quelques années avant la fin de ce siecle, vers 986; et c'est par-là qu'on a connoissance du temps où écrivoit ce

Poete. Nous laissons au reste à ceux qui travaillent à l'histoire d'Aquitaine, le soin d'examiner et d'apprecier son poëme. La notice generale que nous en venons de donner, suffit pour notre dessein.

On a vû dans le cours de notre histoire, que depuis le renouvellement des études sous Charlemagne, l'abbaïe de Fleuri n'a point discontinué d'avoir une suite de gents de Letres. Ils s'y multiplierent même après le milieu de ce X siecle, tant à la faveur de la reforme que S. Odon de Cluni y avoit établie, qu'en consequence des travaux literaires du sçavant Abbon, qui en fut Abbé, après y avoir dirigé les écoles. ' Parmi ceux qui s'y distinguerent par leur sçavoir sous les regnes de Hugues Capet et de Robert son fils, on nous fait connoître un Moine nommé Isembard, ' que d'autres ont pris pour Hisembert, dont parle Helgauld, autre Moine de Fleuri, dans la vie du Roi Robert le Pieux. Mais cette idée n'a d'autre fondement que la ressemblance des noms, qui est un très-foible appui. ' Outre qu'Hisembert paroît avoir survêcu ce Prince, et avoir été par consequent beaucoup plus jeune que l'autre, Helgauld aïant occasion de relever son merite, ne le represente point comme un homme de Letres, ce qu'il n'auroit pas, ce semble, négligé.

On juge par l'éloignement de ceux qui emploierent la plume d'Isembard, que la reputation de son sçavoir s'étoit répandue au loin. ' Les Moines de S. Josse sur les côtes de Picardie au diocèse d'Amiens, après la découverte et la translation du corps de leur S. Patron, qui se firent en 977, et le rétablissement de leur monastere qui suivit aussi-tôt, eurent recours à Isembard, pour écrire la vie du Saint, et l'histoire de sa translation. Ils devoient cependant avoir sa vie, qui avoit été écrite par un Anonyme, avant le milieu du VIII siecle, comme nous l'avons rapporté à la page 79 de notre IV volume. Mais elle étoit sans doute perie dans la ruine de leur monastere par les Normans. Isembard ne laissa pas de la trouver ailleurs, et peut-être même dans la bibliotheque de Fleuri. Elle lui servit de guide et de modele pour en composer une nouvelle, à laquelle il ajoûta l'histoire de la translation du Saint, apparemment sur les memoires qu'on avoit eû soin de lui fournir. Il adressa l'une et l'autre à ceux qui l'avoient engagé à ce travail, mais sa modestie ne lui permit pas d'y mettre son nom. ' C'est ce qui avoit d'abord fait croire à Dom Mabillon, que l'ouvrage

Ord. vit. ib.

appartenoit à un Moine de S. Josse. ' Ordric Vital l'a tiré de cette erreur, en nous apprenant que c'est la production de la plume d'Isembard. *Hæc omnia,* dit-il, *Floriacensis Isembardus gesta temporibus Hugonis Magni, seu Roberti Regis, Adelelmo rogitante, descripsit.*

p. 497-499.

Mab. ib. t. 7. p. 545. 546.

Dom Mabillon avoit l'un et l'autre écrit d'Isembard entre les mains; mais il n'a pas jugé à propos de les publier. Il s'est sagement borné à extraire du premier, ce qui lui a paru propre à éclaircir la plus ancienne vie de S. Josse. Et comme ' Ordric Vital a fait un abregé de l'histoire de la translation, ' le même Dom Mabillon s'est contenté de le faire réimprimer, sans charger son recueïl du texte entier de l'Auteur original.

GAUSBERT,

CHOREVÊQUE DE LIMOGES.

Bosq. par. 1. p. 31 | par. 2. p. 4. 13.

Bal. his. Tut. p. 417. 434.

Bosq. par. 1. p. 31.

Conc. t. 9. p. 875.

Gall. chr. nov. t. 2. p. 512.

Bosq. ib.

' GAUSBERT, dont nous entreprenons de parler, est moins connu par le merite de ses écrits, que par le titre d'Ecrivain mercenaire, et livré au mauvais goût de son siecle. Il se trouve mal nommé Hausbert dans quelques imprimés, et ne doit pas être confondu ' avec un autre Gausbert, Grammairien et Archidiacre de Limoges, qui ne florissoit qu'environ un siecle plus tard. ' M. Bosquet qualifie celui qui fait le sujet de cet article, Chorevêque d'Angoulesme. Mais ce n'est-là peut-être qu'une faute d'Imprimeur; et il est juste de s'en rapporter plûtôt ' à Gerauld, Abbé de Sollignac, qui avoit pû connoître personnellement Gausbert, et qui le fait Chorevêque de Limoges sous l'Evêque Hildegaire. ' Hildegaire tint ce siege au moins dès 983, jusques et peut-être au-delà de 987: époque qui ne s'éloigne pas ' de celle que M. Bosquet assigne à l'écrit de Gausbert, qu'il place vers l'année 970.

Cet écrit sont les actes de S. Front, qu'on regarde comme le premier Evêque de Perigueux, sous la Metropole de Bourdeaux. On a déja remarqué plus d'une fois, qu'une des passions dominantes de nos François en ce siecle, étoit de faire remonter l'origine de leurs Eglises jusqu'au temps des Apôtres, ou au moins de leurs premiers successeurs. Les Perigordins

voïant que plusieurs peuples de leur voisinage se vantoient de cet honneur, tels que les Limousins, les Berruïers, ceux du Puy en Velai et autres, ne purent souffrir de leur être inferieurs en ce point. ' Ils emprunterent, ou pour mieux dire, gagnerent la plume de notre Chorevêque, pour avoir des actes de S. Front, qui pussent faire preuve, en apparence, que ce premier Evêque de leur païs n'étoit pas moins ancien que S. Martial de Limoges, ni S. Ursin de Bourges, ni S. George du Puy. ' Gausbert satisfit à leur desir par une espece de pieux Roman, que M. Bosquet a eû la complaisance de nous donner dans son histoire de l'église Gallicane, aprés l'avoir tiré d'anciens manuscrits. Quoique l'Auteur y prenne une route differente de quelques autres Ecrivains de même génie que lui, en ce qu'il n'a pas jugé à propos de faire de S. Front un des 72 Disciples de J. C. comme en avoient usé depuis peu les Auteurs des actes de S. Martial et de S. Ursin, à l'égard de ces premiers Evêques, il ne laisse pas de venir au même but, et de donner son Saint pour un Disciple de S. Pierre, qui selon lui, l'ordonna Evêque à Rome, et le renvoïa à Perigueux sa patrie.

Que cet écrit publié par M. Bosquet soit celui de Gausbert, on en a une preuve incontestable ' dans les actes du Concile tenu à Limoges en 1031, au sujet de l'apostolat de S. Martial. Un Clerc de l'église de Perigueux, qui se trouvoit à cette assemblée, aïant voulu representer sur l'autorité des actes de S. Front, que cet Evêque pouvoit aussi bien que S. Martial porter le nom d'Apôtre, l'Abbé de Sollignac lui imposa silence, en faisant voir que ces actes étoient insuffisants pour établir sa prétention. Il en montre l'insuffisance, en ce que d'une part ils étoient de nouvelle date; aïant été faits par Gausbert, Chorevêque, sous Hildegaire, Evêque de Limoges, qui n'y avoit même travaillé qu'à prix d'argent : *Gauzbertus scriptor edidit lucri causâ*. Il ajoûte de plus, que ces actes supposant que S. Front avoit été instruit du Christianisme, et reçû la tonsure à Perigueux sa patrie, annonçoient par consequent, que la religion Chrétienne y étoit déja établie avant lui. Qu'enfin ces actes le representoient plûtôt comme un Solitaire, que comme un Evêque. Ce sont-là justement les traits principaux qui se lisent dans l'écrit imprimé par M. Bosquet.

' Gausbert y en a fait entrer quelques autres, qui se trouvent les mêmes dans les actes de S. George, premier Evêque du Puy, et qui ne permettent pas de douter qu'il n'ait puisé dans

ceux-ci, dont nous avons rendu compte plus haut. Telle est l'association et l'union mutuelle de ces deux Evêques, l'un et l'autre Disciples de S. Pierre. N'importe que l'Auteur des actes de S. George suppose qu'ils suivirent cet Apôtre de Jerusalem à Rome : au lieu que Gausbert dit que ce fut à Rome que S. Front s'associa avec S. George. Telle est encore la resurrection de ce dernier, par l'application que l'autre lui fit du bâton qu'il avoit reçû de S. Pierre.

On pourroit penser, il est vrai, que l'Historien ou Legendaire de S. George auroit aussi aisément puisé dans l'écrit de Gausbert, que Gausbert dans le sien. Mais diverses raisons ne permettent pas de former ce jugement. Il est sensible par l'écrit de Gausbert qu'il a eû attention, soit par une sage retenuë, ou autrement, à ne pas donner S. Front pour un des 72 Disciples du Sauveur, tel qu'il est representé dans les actes de S. George. D'ailleurs les suites de la resurrection de celui-ci sont plus détaillées, ou paraphrasées dans les actes de S. Front, que dans les autres. Enfin il n'est pas croïable que le Legendaire de S. George n'eût rien dit du long temps que le Saint demeura dans la solitude, et des merveilles qui s'y opererent, selon Gausbert, s'il avoit eû connoissance de l'écrit de ce dernier.

Quoiqu'il en soit, les Perigordins sensibles aux remontrances de l'Abbé de Sollignac, au sujet des actes de leur premier Evêque, voulurent en avoir d'autres qui pussent éviter une pareille contradiction. Il étoit cependant impossible de remedier au vice de nouveauté. Ils ne laisserent pas neantmoins d'en fabriquer, ou faire fabriquer d'autres, ' dont M. Bosquet donne un long extrait dans son ouvrage. Ceux-ci retiennent beaucoup de traits qui se lisent dans les précedents. Mais on a eû soin d'y faire paroître saint Front au nombre des 72 Disciples, et sorti de la tribu de Juda. Et au lieu de l'y representer comme un Solitaire, on le fait aller de coté et d'autre annoncer l'Evangile, qu'il porte jusqu'en Lorraine. Ce qu'on ajoûte, de la visite prétenduë qu'il rendit à sainte Marthe, et des circonstances de l'enterrement de cette Sainte à Tarascon, fait voir la fecondité de l'Auteur à imaginer de faux évenements. Malgré tous les faux prodiges et les marques notoires de nouveauté dont ces actes sont remplis, on a toutefois voulu les faire passer pour l'ouvrage des trois premiers successeurs de S. Front. Il est visible, que les nouvelles circonstances, au moins les principales, introduites dans les se-

par. 1. p. 25-30.

conds actes, y ont été mises en consequence des reproches dont l'Abbé de Solignac chargeoit les premiers.

Après tout, ce n'est pas sans raison, que tous les bons Critiques se sont recriés contre ces divers actes, et les ont regardés comme des pieces, non seulement supposées et insoutenables, mais encore comme ridiculement imaginées, et presque aussi mal dirigées. Nous regretons le temps que nous emploions à en parler. Mais nous sommes engagés à faire connoître le goût et le génie des gens de Lettres en chaque siecle, et il a fallu remplir cet engagement.

Quelque mauvais que soit l'écrit de Gausbert, ' il s'est neantmoins trouvé un quelqu'un qui a pris la peine d'en faire un petit abregé, que Barali a imprimé dans sa chronologie de Lerins. L'Abbreviateur, ou ses Copistes, y ont seulement changé le nom de George, compagnon de S. Front, et ensuite Evêque du Puy, contre celui de Gregoire.

Lerin. par. 1. p. 136. 137.

' M. Baillet prétend, qu'Adon de Vienne avoit eu connoissance des actes de S. Front par Gausbert, ce qui a porté le P. le Long, son Copiste, à supposer que cet Auteur avoit vêcu dès le IX siecle. Il est vrai ' qu'Adon, parlant du Saint, dit qu'il fut ordonné à Rome par S. Pierre et qu'il ressuscita S. George son compagnon, par la vertu du bâton de cet Apôtre : deux traits qui se lisent expressément dans l'écrit de Gausbert et les autres actes posterieurs. Mais avant des preuves pour montrer que Gausbert n'a vêcu que sur la fin du X siecle, comme on l'a fait voir par l'épiscopat d'Hildegaire, sous lequel il exerçoit les fonctions de Chorevêque, il est clair que c'est plûtôt Gausbert qui a puisé dans Adon : ou peut-être sera-t-il arrivé que l'un et l'autre auront tiré ces traits de la tradition du païs.

[illegible]

Ado, mart p. 833. 2.

ADALBERON,

Archevêque de Reims.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Adalberon, l'un des plus illustres Prelats de l'église Gallicane sur la fin de ce siecle, fut aussi l'un de ceux qui travaillerent avec plus de succès à soûtenir l'empire des Letres. ' Il étoit fils de Godefroi, Comte d'Ardene, et avoit pour freres un autre Godefroi, Comte de Verdun, et Henri, Comte d'Ardene, à la mort du pere. De ce Comte de Verdun sont issus, selon quelques Auteurs, les Ducs de la basse-Lorraine. ' Le jeune Adalberon fut élevé à l'abbaïe de Gorze, avec plusieurs autres enfants de la premiere noblesse, nommément Rothard, depuis Evêque de Cambrai, avec qui il lia une amitié indissoluble. Il sortit de cette école ' fort instruit des Sciences ecclesiastiques; et ses mœurs s'accorderent toûjours avec son éducation et sa naissance. ' Folcuin, Abbé de Laubes, son contemporain, le regardoit serieusement comme un des plus sçavants Hommes de toute la Belgique : *Illarum partium eruditissimo Adalberone.*

Mab. an. l. 47. n. 49 | Bib. PP. t. 17. p. 652. 1 | Marl. t. 2. l. 1. c. 1.

Cam. chr. l. 1. c. 101.

Bib.PP.ib.|Moso. chr. p. 631. 632.

Folc. de abb. Lob. c. 7. p. 551.

Odolric, Archevêque de Reims, ' étant mort le sixiéme de Novembre [1] 969, le Roi Lothaire jetta aussi-tôt les yeux sur Adalberon pour le remplacer, et le fit élire par le clergé et le peuple, ce qui fut approuvé de tous les grands du roïaume. Cette église avoit besoin d'un Pasteur aussi habile, aussi zelé, aussi vigilant. Les suites funestes de l'intrusion de Hugues, dont on a parlé ailleurs, ' lui avoient causé des dommages considerables dans le spirituel, comme dans le temporel. A ces anciens malheurs, il en survint de nouveaux. Les temps étoient alors critiques, fâcheux et pleins de troubles.

Moso. chr. p. 631 | Mab. ib.

Bib.PP.ib.|Moso. chr. p. 632 | Gerb. ep. par. 1. ep. 54. 56.

1 ' MM. de Sainte-Marthe sur l'autorité d'Alberic de Trois-Fontaines, mettent l'ordination d'Adalberon un an trop tôt, [a] et Dom Mabillon en un endroit la place dès 967, quoiqu'ailleurs il la fixe, comme elle doit être, vers la fin de 969. [b] Une petite chronique de Reims, qui est très-peu de chose, fait la même faute.

Gall. chr. vet. t. 1. p. 498. 1. [a] Mab. ib. l. 46. n. 63. [b] Lab. bib. nov. t. 1. p. 362.

Quelques Seigneurs abusant de leur trop grande puissance, chercherent à inquieter le nouvel Archevêque, qui se trouva quelquefois contraint de repousser la force par la force, afin de soûtenir la justice de sa cause contre l'oppression. D'ailleurs certains differends qui s'éleverent entre les Têtes couronnées, lui attirerent encore d'autres peines, et le mirent plus d'une fois, pour nous servir de sa propre expression, entre le marteau et l'enclume, *inter malleum et incudem positus*.

' Au milieu de tant de tristes évenements, Adalberon s'arma de prudence, de courage, de vigilance, de zele, d'intrepidité, et fut tellement attentif à rendre à César ce qui étoit à César, qu'il ne manqua jamais de rendre à Dieu ce qui étoit à Dieu. Sa sagacité lui fit trouver les moïens de revendiquer les biens enlevés à son église, d'en augmenter les revenus, de rendre à ses Chanoines leur necessaire, de faire revivre parmi eux une exacte discipline, qui subsista même quelque temps après sa mort, et de rendre à tout le diocèse son ancien lustre. Il ne fut pas moins soigneux de preserver son peuple de la corruption des mœurs, dont le malheur des temps le menaçoit. Il avoit un talent singulier pour instruire; et s'étant rendu, par sa conduite, le modele du troupeau, ses instructions et son exemple réünis ensemble, porterent des fruits de benediction. Les foibles se trouvoient soûtenus et animés à la pratique de la vertu, et les méchants obligés de rentrer dans le devoir.

Moso. chr. p. 632 [illegible]

' Adalberon tint divers Conciles pour les besoins de sa metropole, tant à Reims qu'en divers autres lieux. Le Mont Sainte-Marie, entre Bazoches et Fimes, étoit l'endroit le plus ordinaire où il convoquoit ces saintes assemblées. Mais il nous reste peu de connoissance de ce qui s'y passa. Dans un de ces Conciles, il fit confirmer le privilege qu'il avoit obtenu de Rome, en faveur de l'abbaïe de Mouson, dont il fut un illustre restaurateur. ' Après l'avoir enrichie du corps de S. Arnoul martyr, et rétabli les lieux reguliers, il y mit des Moines à la place des clercs qui s'y étoient introduits. Il rendit le même service au monastere de S. Thierri, et leva de terre le corps de ce S. Abbé, qui y étoit caché depuis plusieurs siecles. ' L'abbaïe de S. Remi, dont il fut quelque temps Abbé, eut part à ses faveurs et à ses bienfaits. Il lui donna celle de S. Timothée, aujourd'hui collegiale dans la ville, afin qu'elle fût plus en état d'exercer l'hospitalité envers les étrangers.

Conc. t. 9. p. 708. 717. [illegible]

Moso. chr. p. 639 [illegible] 49. 94.

[illegible] 667 | Mab. ib. n. 49.

Les écoles de Reims se ressentoient, comme tout le reste,

du malheur des temps. Elles étoient extrêmement déchuës de l'état florissant, où elles avoient été autrefois. Notre Prelat en
Gerb. ep. par. 2. ep. 9. fit un autre objet de sa sollicitude pastorale. ' Le docte Gerbert, dégoûté de son abbaïe de Bobio, se retira à Reims. Adalberon saisit cette heureuse occasion, et lui confia le soin de ces écoles. Bien-tôt elles acquirent une reputation, qui surpassa de beaucoup leur premiere splendeur. On a parlé autre part du grand concours d'Etudiants qu'elle attira à Reims. Il suffit de dire ici, que de ce nombre étoient le Prince Robert, depuis Roi de France, Fulbert, Evêque de Chartres dans la suite, et Gerard qui le fut d'Arras, et de Cambrai, et devint célebre par sa doctrine. Malgré les grandes occupations ausquelles
par. 1. ep. 8. 82. notre Archevêque ne se pouvoit refuser, ' il voulut neantmoins avoir part aux travaux de Gerbert, pour soûtenir les bonnes études qu'on faisoit à ces écoles. Lorsqu'il envoïoit celui-ci dans les païs éloignés, comme en Italie, il avoit soin de lui recommander d'amasser les livres qui leur manquoient à Reims; et le Prelat travailloit de son côté à en faire copier d'autres. Ils réüssirent par-là à former une des plus riches bi-
par. 2. ep. 18. bliotheques qui fussent dans le Roïaume. ' L'école de Reims au reste étoit autant pour la vertu que pour la science. C'est l'idée que Gerbert nous en donne lui-même, lorsque parlant du séjour qu'il avoit fait près d'Adalberon, il dit: *Militaveram in schola omnium virtutum.*

Mab. ib. l. 46. n. 63 | l. 48. n. 16. 82. Quoique ' notre Prelat fût Grand Chancelier du Roi Lothaire, [a] il ne laissa pas d'être soupçonné, ou même accusé d'in-
[a] Gerb. ib. par. 1. ep. 52. fidelité envers ce Prince. Ce qui y put donner occasion, fut apparemment l'attachement qu'avoit Adalberon pour les Im-
ep. 37. 39. peratrices Adelaïde et Theophanie, ' et pour Otton III Roi de Germanie, qui eut quelque differend avec Lothaire, au sujet de la Lorraine. Mais jamais cet attachement ne le porta
ep. 53. à rien faire contre son Souverain. ' Nous avons encore une de ses letres à ce Prince, dans laquelle il se justifie de cette fausse accusation, par la prestation d'une fidelité et d'une
ep. 27. obéissance inviolables. Il étoit trop amateur de la paix, ' et trop persuadé, pour parler d'après lui, que les troubles de l'Etat jettent presque toûjours l'Eglise dans la desolation, pour entretenir, ou faire naître des broüilleries entre les Têtes cou-
ep. 26. 27. 86. ronnées. ' Plusieurs de ses letres font voir au contraire, qu'il emploïa ses bons offices pour établir cette paix, tant dans l'Empire que dans le roïaume de France. Une preuve de sa

fidelité perseverante pour le Roi Lothaire, est l'estime qu'il fit toujours de ce prince, comme l'atteste une de ses letres, dans laquelle annonçant sa mort à Ecbert, Archevêque de Treves, il le qualifie *Francorum clarissimum sidus*. [illegible]

Au bout de quinze mois, à la mort de Louis fils et successeur de Lothaire, le sceptre François étant passé à une famille étrangere, et Hugues Capet ayant été proclamé Roi à Noyon, alla ensuite à Reims, où il fut solennellement sacré par Adalberon, le troisiéme de Juillet 987. Ce Prince donna à notre Prelat une grande part dans sa confidence, et le continua dans la dignité de Grand Chancelier. Au contraire, le Prince Charles, frere du Roi Lothaire, conçut pour lui beaucoup d'indignation, et lui fit un crime de la ceremonie du sacre de Hugues, comme s'il l'avoit lui seul établi Roi sur les François. Adalberon s'en justifia dans une letre, où il montre qu'une operation de cette nature est l'ouvrage d'un Etat entier, non d'une persone privée : *Publica sunt hæc negotia, non privata*.

Notre Archevêque se trouvant obligé d'accompagner le nouveau Roi au siege de Laon, où Charles étoit enfermé, tomba malade, et se fit porter à Reims. Il y mourut le vingt-troisiéme[1] de Janvier 988, plein de bonnes œuvres, après avoir gouverné l'église de Reims l'espace de dix-neuf ans, et laissé à la posterité un beau modele de conduite pastorale. Il fut enterré dans sa Cathedrale sous l'autel de la Sainte Croix, où l'on voioit autrefois son épitaphe, telle qu'on va la copier, gravée sur une plaque de cuivre. Moso. chr. p. 660 [illegible]

EPITAPHE

[illegible] patavit
[illegible] cum te
[illegible]
[illegible]

On voit ici l'idée avantageuse qu'on avoit du merite de notre Archevêque. Gerbert le fait encore mieux sentir, lorsqu'il dit qu'Adalberon étoit d'un tel poids, et avoit un tel credit dans

[1] MM. de Sainte-Marthe [illegible]

le cours des affaires publiques, qu'à sa mort on auroit cru que le monde alloit retomber dans son premier chaos. Ses propres expressions sont encore plus énergiques. *Id momentum,* dit-il, *ac ea vis erat Domini mei Adalberonis in causis pendentibus ab æterno, ut, eo in rerum principia resoluto, in primordiale chaos putaretur mundus relabi.*

Du Ches. t. 2. p. 623.

Il n'y a peut-être que l'Auteur de la petite addition à la chronique de Frodoard, dont on a fait connoître le mince merite, qui ait parlé désavantageusement de ce Prelat, en le qualifiant un Archevêque plus de nom que d'effet : *Adalbero nomine non merito Archiepiscopus.* Mais on s'apperçoit sans peine, que c'est-là un trait de sa mauvaise humeur contre le Prelat, de ce qu'il avoit fait abattre un portique couvert en voute, qui étoit à l'entrée de la Cathedrale, et sous lequel il y avoit une chapelle dediée au Sauveur, et une fontaine d'un ouvrage fort estimé.

§ II.

SES ECRITS.

JUSQU'ICI aucun Bibliographe n'a élevé Adalberon de Reims, à la dignité d'Ecrivain. On a cependant fait cet honneur à beaucoup d'autres, sans qu'on en eût autant de sujet. Il n'y a point de lui, il est vrai, d'écrits considerables, au moins qui soient connus ; mais il nous en reste assés d'autres pour lui meriter le titre d'Auteur.

1°. Entre les letres de Gerbert, il s'en trouve plus de quarante, qui appartiennent à Adalberon. Nous n'entrons point dans le detail qui seroit ennuïeux. Quoique toutes ne portent pas son nom, elles sont aisées à distinguer des autres, pour peu d'attention qu'on donne à les lire. N'importe, qu'il se soit servi, pour en écrire la plûpart, de la plume de Gerbert, qu'il avoit choisi pour son Secretaire. Elles n'en contiennent pas moins les pensées et les desseins d'Adalberon, et n'en sont pas moins son ouvrage. D'ailleurs elles ne sont pas toutes de Gerbert pour le style. Il s'y en trouve quelques-unes, nommément la cent dix-septiéme, écrites en son absence. Celle-ci est adressée à l'Imperatrice Theophanie, veuve d'Otton II et mere d'Otton III, en faveur de Gerbert, pour qui Adalberon postuloit un évêché. Les autres letres sont écrites, partie à la même Imperatrice, partie à d'autres personnes du premier rang : à Lo-

Gerb. ep. par. 1. ep. 117.

thaire, Roi de France, au Prince Charles son frere, à la Duchesse Beatrix, à Ecbert, Archevêque de Treves, Willigise de Maience, Notger de Liege, Rothard de Cambrai, S. Maieul de Cluni, et à quelques autres Abbés.

Quoiqu'elles se ressentent beaucoup du laconisme de Gerbert, on ne laisse pas d'y trouver quantité de traits pour l'histoire, tant civile qu'ecclesiastique de ce temps-là. C'est principalement en vûe de cette utilité qu'on en peut tirer, qu'en tous les temps on a eû soin de les recueïllir avec celles de Gerbert. Il y en a aussi quelques-unes qui servent à nous faire connoitre divers Conciles, dont on n'auroit point de connoissance, sans ce secours. ' Aussi M. de la Lande leur a-t-il donné place dans son supplément aux anciens Conciles des Gaules. Conc. supp. p. 327.

Outre ces letres qui nous restent d'Adalberon, ce Prelat en avoit écrit plusieurs autres qui ne sont pas venues jusqu'à nous. On en doit regreter la perte, à raison des évenements, ou circonstances d'évenements, dont elles nous instruiroient. ' C'est l'idée que nous en donne Gerbert dans une des siennes. Gerb. ib. ep. 49.

' A la fin d'une des letres de notre Archevêque à l'Imperatrice Teophanie et au Roi Otton son fils, se lisent un distique et monostique, que nous croïons devoir copier ici, tant pour donner quelque legere notice de la versification du Prelat, qui paroît visiblement en être l'Auteur, qu'à cause des sentiments de foi et de pieté qu'il y a sçû exprimer. Le distique étoit gravé sur le calice à son usage, et conçû en ces termes : ep. 90.

Hinc sitis atque fames fugiunt, properate fideles.
Dividit in populos hoc praesul Adalbero [illegible]

Le monostique se lisoit sur la patene, tel qu'il suit :

Virgo Maria, tuus tibi praesul Adalbero [illegible]

2°. ' Le Chroniqueur de Mouson qui écrivoit en 1033, nous a conservé deux discours d'Adalberon, dans lesquels on a dequoi justifier en partie le talent d'instruire qu'on loüoit en ce Prelat. Il prononça le premier à Mouson même, lorsqu'il y introduisit des Moines à la place des Clercs. C'est une exhortation pathetique à observer si exactement leur regle, qu'on pût dire de leur monastere avec verité : " *Voici le tabernacle de Dieu avec* [illegible] Apoc. 21. 3.

les hommes; et il demeurera avec eux, et ils seront son peuple.

Moso. chr. p. 651. ' Adalberon y a aussi exprimé les motifs qui l'avoient porté à faire cette introduction, et à augmenter de son fonds les revenus du monastere. L'autre discours fut fait à l'ouverture du Concile, que notre Archevêque tint en 972 au Mont-Sainte-Marie, et manque dans la collection generale des Conciles. Il contient des traits interessants pour l'histoire de l'abbaïe de Mouson en particulier.

p. 656. 657 | Bib. PP. t. 17. p. 652.

3°. Pour faire connoître tous les monuments qui portent le nom d'un si grand Prelat, nous ajoûterons ' qu'il y a encore de lui un Decret pour confirmer l'introduction des Moines à Mouson, déja approuvée par le Pape Jean XIII. Ce Decret fut fait et autorisé par le Concile tenu au Mont-Sainte-Marie, dont on vient de parler, et souscrit d'Adalberon et de tous ses Suffragans, des Archidiacres de Reims et de cinq Abbés. Il faut qu'on le regarde comme interessant, pour l'avoir fait passer de la chronique de Mouson, et de l'appendice, à l'histoire de Frodoard, où il se trouve, ' dans trois collections modernes marquées à la marge.

Conc. t. 9. p. 708. 709. supp. p. 326 | Mab. act. B. t. 7. p. 358. 359.

Conc. ib. p. 720. 722 | Marl. t. 2. l. 1. c. 11. p. 30.

' Enfin on a aussi une sentence d'excommunication, qu'Adalberon prononça dans un Concile du vingt-quatriéme de Septembre, contre Thibauld usurpateur du siege épiscopal d'Amiens, s'il ne venoit à resipiscence. Quelques-uns la croïent de l'an 975; d'autres la placent deux ans plus tard, ce qui paroît mieux fondé, en ce qu'elle est souscrite de Jean Diacre de l'église Romaine, Legat du Pape Benoît VII, qui ne monta sur le S. Siege qu'en 975, et qu'il y est fait mention du jugement que ce Pontife avoit porté dans un Concile contre l'Antipape Boniface. Cette Sentence est en forme de letre adressée à Thibauld même, et en meilleur latin que ne sont ordinairement les autres semblables pieces de ce temps-là. On y apprend qu'Adalberon avoit tenu un autre Concile, où cette même affaire fut agitée, et auquel Thibauld refusa de se presenter, le troisiéme jour de Juillet précedent.

FOLCUIN,

ABBÉ DE LAUBES.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

FOLCUIN, ou FOULCOUIN,[1] dont nous entreprenons l'histoire, a été souvent confondu avec un autre Folcuin, Moine de S. Bertin, dont on a parlé en son lieu. Quoique cette confusion soit contre la verité du fait, elle n'est pas au reste sans quelque fondement specieux. Ce qui l'a causée, est l'identité de nom jointe à celle du temps où ils ont vécu, du pays où ils étoient nés et enfin d'abbaye où ils avoient embrassé la vie monastique. Malgré tous ces traits de ressemblance, Folcuin dont il est ici question, est réellement different de l'autre. Il étoit, comme lui, né en Lorraine; mais il ne se dit point parent de S. Folcuin, Evêque de Terouane, quoiqu'il eût occasion de le marquer dans la vie qu'il en a composée : ce que l'autre n'a pas oublié de nous apprendre, en parlant du même Prelat. Notre Abbé ne s'accorde pas d'ailleurs avec cet autre Auteur, dans quelques circonstances de l'histoire de ce saint Evêque, qu'ils ont écrite l'un et l'autre. Un autre caractere qui les distingue, c'est que l'Abbé paroit avoir été revêtu du Sacerdoce, au lieu que l'autre ne fut jamais que Diacre. Celui-ci nous apprend que ce furent ses parents qui allerent eux-mêmes l'offrir au monastere; notre Abbé dit au contraire qu'il s'y retira de lui-même, moins de gré que de force. Enfin le Diacre faisant le catalogue des Moines avec lesquels il avoit vécu sous l'Abbé Adalonge, nomme un Folwin, qui est sans doute le même que l'Abbé de Laubes de ce nom. Nous ne sommes après tout entrés dans ce détail, que pour faire éviter dans la suite la confusion de deux personnes, si ressemblantes en apparence, et neantmoins si differentes en effet.

[illegible]

[1] [illegible]

[illegible]

Folc. de abb. Lob. c. 28. 37. p. 576. 584.

′ La famille de Folcuin étoit distinguée et puissante dans le païs: *Cognationem ejus quæ non erat infima,* dit-il lui-même avec modestie, lorsqu'il est obligé d'en parler. On ne connoît de ses parents qu'un frere nommé Godescalc. ′ S'étant retiré à l'abbaïe de S. Bertin dès sa premiere jeunesse, il y étudia ′ les Letres divines et humaines. A l'aide d'un esprit vif et pénetrant, il fit beaucoup de progrès dans les unes et les autres. Il acquit sur-tout une grande connoissance des temps, et une maniere d'écrire plus poliment, qu'on ne faisoit pour l'ordinaire en son siecle. On voit par divers endroits de ses écrits, qu'il avoit tous les principes de la bonne Theologie.

Mab. act. B. t. 5. p. 624. n. 1.

Trit. vir. ill. o. B. l. 2. c. 60.

Folc. ib. c. 27. 28. p. 575 | Mab. an. l. 46. n. 94.

′ Il étoit encore jeune, lors qu'Eracle, Evêque de Liege, le fit élire Abbé de Laubes. Il y succeda à Aletran, homme de merite et de sçavoir, mort le trentiéme d'Octobre 965. L'acte de son élection aïant été lû en presence de l'Empereur Otton, il reçut la benediction abbatiale à Cologne, où se trouvoit ce Prince. La ceremonie s'en fit dans une grande et brillante assemblée le jour de Noël de la même [1] année, par le ministere d'Ingran, Evêque de Cambrai.

Folc. ib. c. 28. p. 576.

′ Au bout de quelque temps, Rathier, autrefois Moine de Laubes, et alors Evêque de Verone, croïant avoir des raisons de quitter son Eglise, pria Folcuin de lui envoïer des gents et des chevaux pour revenir à Laubes. Folcuin fit ce qu'il demandoit, et à cette premiere politesse il en ajoûta une autre encore plus considerable. Il lui donna à son arrivée, du consentement des freres, quelques terres dépendantes du monastere, afin de fournir honorablement à sa subsistance. Pour reconnoissance de ces bons offices, Rathier soufflé par quelques broüillons, suscita tant de peines et de traverses au genereux Abbé, qu'il l'obligea à lui ceder sa place, et le laisser maître du monastere. Cet état violent dura un an entier, et servit à faire connoître et admirer la patience de Folcuin. Après quoi Notger, Prelat d'un merite singulier, aïant succedé à Eracle protecteur de Rathier, dans le gouvernement de l'Eglise de Liege, ′ entreprit de remedier à un tel desordre. De concert avec les Abbés de Stavelo et de S. Hubert, il examina toutes choses suivant les regles de l'équité, et réüssit à reconcilier si parfaitement Rathier et Folcuin, qu'ils vêcurent toûjours depuis en bonne intelligence. L'Evêque de Verone se retira à

p. 577.

Du Pin, 10. sie. p. 172.

1 ′ M. du Pin ne met l'élection de Folcuin qu'en 975 ; ce qui est certainement une faute.

Alne; et l'Abbé demeura paisible possesseur de son monastere.

[1] Folcuin profita de cette tranquillité, pour travailler aux refections et embelissement des églises de sa maison, et à la construction de quelques nouveaux bâtiments qui y manquoient. La principale église étoit déja belle; mais il en augmenta considerablement les beautés. Entre les ornements dont il la décora, l'on remarque particulierement une espece de jubé pour chanter l'Evangile, qui étoit d'une structure admirable. La description qu'en fait notre Abbé lui-même est à lire, et fait voir qu'il se trouvoit alors des Artistes, qui avoient de l'industrie et du goût. Folcuin orna encore cette église de deux grosses cloches, et d'une couronne d'argent, apparemment pour y mettre des cierges, et en faire une espece de candelabre, tel qu'on en voit en quelques autres églises. Il y fit graver des vers de sa façon, et y mit aux cloches des inscriptions, qui annonçoient à la posterité le nom de l'Abbé qui en avoit fait les frais, et celui du Fondeur. Il rétablit en partie l'église de S. Paul, que les Hongrois avoient brûlée, et bâtit un nouveau refectoire, où il fit conduire abondamment de l'eau pour tous ses usages, au moïen d'aqueducs, de reservoirs et de canaux. Tant de travaux et de dépenses ne lui firent point oublier, ni négliger la bibliotheque, qu'il eut soin d'enrichir d'un grand nombre de volumes.

Enfin après avoir gouverné l'abbaïe de Laubes l'espace de vingt-cinq ans, [2] et y avoir fait fleurir la pieté et les études, Folcuin mourut en l'année 990. Il fut enterré dans l'église de S. Ursmar auprès de l'Evêque Rathier, [3] avec l'épitaphe suivante, dans laquelle on a eû soin de faire entrer la noblesse de sa naissance, sa vertu et son sçavoir.

> Cælebs Folcuinus requiescit hoc tumulatus
> Nobilitate Cluens, Abbatis nomine gliscens :
> Divinis satagens, humana sophismate callens
> Cujus peccatis veniam Lector petat omnis.

§ II.

SES ECRITS.

L'APPLICATION qu'apporta Folcuin à soûtenir les études des autres, et à remplir les autres obligations attachées à sa dignité, ne l'empêcha point d'étudier serieusement

[1] [illegible]
[2] [illegible]
[3] [illegible] p. [illegible]

en son particulier. Ce fut pendant qu'il exerçoit la charge d'Abbé qu'il composa les ouvrages qui nous restent de sa façon.

1°. Il y a de lui une vie de S. Folcuin, Evêque de Terouane, mort en 855, laquelle paroît avoir précedé ses autres écrits.

Mab. act. B. t. 5. p. 624. n. 2.

' Notre Abbé se porta à l'entreprendre, sur ce que voïant que personne ne se mettoit en devoir de conserver à la posterité l'histoire d'un si saint Prelat, il craignoit qu'elle ne tombât dans un entier oubli. Un autre motif qui l'engagea à ce travail, fut la veneration qu'il avoit pour le Saint. N'aïant point de monuments pour l'execution de son entreprise, ' il eut recours à ce que la tradition pouvoit apprendre des évenements qui devoient y entrer. Après avoir recueïlli avec soin tout ce qu'il en put découvrir, il choisit ce qui lui parut le plus autorisé, et laissa le reste. On juge, ' par les vers de la façon de l'autre Folcuin à l'honneur du S. Evêque, que rapporte notre Auteur, qu'il ne negligea rien pour la perfection de son dessein. ' Son ouvrage fini, il le retint quelque temps, pour le relire de fois à autre, avant que de le donner au public. ' Après quoi il l'envoïa *à ses très-chers freres les Moines du Saint monastere de Sithiu,* c'est-à-dire de S. Bertin, *et à leur venerable Abbé Wautier, avec qui il étoit lié d'une amitié très-étroite.* Ce sont les propres termes dont il se sert lui-même, à la tête et dans le cours de son épître dédicatoire.

p. 625. n. 3. | p. 629. n. 17. | p. 625. n. 3. | p. 624. 625. n. 1. 3.

n. 1.

' Pour lui il n'y prend point d'autre qualité, que celle de pécheur, qui flatoit sa modestie et son humilité. Il ajoûte cependant que le public lui donnoit le titre d'Abbé de Laubes: *Quem Laubiensium dicunt Abbatem.* Expression qui pourroit faire croire, qu'il publia cet écrit dans le temps que Rathier l'avoit contraint de sortir de Laubes, et qu'il n'en avoit, pour ainsi dire, que le simple titre. C'étoit vers l'an 970 : de sorte qu'il y avoit alors cent quinze ans que S. Folcuin n'étoit plus au monde. Nous ignorons où ' le P. le Long a trouvé que l'Auteur de sa vie, dont il est ici question, ne florissoit qu'en 1005. On a vû au contraire par l'autorité d'un de ses Continuateurs, qu'il étoit mort dès 990.

Le Long, bib. fr. p. 186. 1.

Mab. ib. p. 622. n. 1 | Bail. 14. dec. tab. cr. n. 4.

' Quoique cette vie ne soit pas d'un Auteur contemporain, et qu'elle ne contienne pas tous les faits qu'il seroit à souhaiter, pour les raisons qu'on vient de voir, elle ne laisse pas d'avoir son merite, et de faire autorité. Il s'y trouve à la verité des lieux communs; mais il n'y en a pas tant que M. Baillet l'a voulu faire croire. D'ailleurs les faits qui s'y lisent, sont con-

firmés par le Diacre Folcuin, proche parent du S. Prelat. Ajoûtés à cela, qu'elle est écrite avec esprit, avec ordre, avec pieté, et en un style meilleur qu'il n'étoit communément alors.

¹ Dom Mabillon a pris soin de la publier sur deux manuscrits, l'un de l'abbaïe de Marchiennes, l'autre appartenant autrefois à M. du Chesne. L'Editeur lui a donné un nouveau relief, tant par les observations dont il l'a illustrée, que par les extraits de l'écrit de l'autre Folcuin qui y ont trait et qu'il y a joints.

2°. Un autre ouvrage beaucoup plus connu de notre Abbé, est l'histoire, ou comme porte le titre : *Les Gestes des Abbés de Laubes*, depuis la fondation de ce monastere par S. Landelin et S. Ursmar au VII siecle, jusqu'au temps de l'Auteur. Il est tout-à-fait surprenant de voir, ¹ que Trithême semble transporter l'honneur de cet ouvrage à Hilduin, ou Hildouin, surnommé Tasson par d'autres, qu'il suppose faussement avoir été Abbé de Laubes, avant qu'il devint Evêque de Liege, puis de Verone, et enfin Archevêque de Milan. Mais personne ne doute aujourd'hui, que ce ne soit-là une des méprises de Trithême. ¹ Méprise qu'il semble avoir corrigée dans son traité des Hommes illustres de l'Ordre de S. Benoît, dans lequel il restituë l'ouvrage à son veritable Auteur, dont le nom est un peu defiguré. Méprise cependant, qui bien que rectifiée, a jetté une foule d'Ecrivains dans la même erreur. ¹ Tels sont Arnoul Wion, François Swveert, Valere André, Gabriel Bucelin, Ughelli, M. du Cange, et peut-être encore d'autres. Il étoit au reste très-facile d'éviter cette erreur. Hilduin qu'on suppose mort en 941, ne peut être Auteur d'un ouvrage qui continuë la suite de l'histoire au-delà de la mort de Rathier de Verone, qui arriva en 974. D'ailleurs, outre l'autorité des manuscrits qui le donnent à Folcuin, il n'y a qu'à voir ¹ la modestie et l'humble retenuë avec lesquelles il y parle de lui-même et de ses parents, pour y reconnoître sa plume. Il n'y a sans doute que lui seul, qui ait pû s'y qualifier veritablement pécheur, *Folcuinum vere peccatorem*.

On n'apperçoit point qu'il ait eû d'autre motif, ni d'autre occasion d'entreprendre cette histoire, que le desir d'apprendre à la postérité les principaux évenements qui concernent un célèbre monastere, dont il se trouvoit Abbé. ¹ Il la commence par une belle préface, qui est un illustre monument de

sa foi et de sa pieté. Remontant jusqu'à la premiere cause de tous les êtres, il y donne une juste idée de la toute puissance de Dieu dans la création de l'univers, et de sa souveraine sagesse dans le soin qu'il prend de le gouverner. Il détruit par-là l'opinion insensée du hazard et du destin qui pouvoit avoir alors ses partisans, comme elle en a encore aujourd'hui. Mais en montrant que la volonté de Dieu est l'arbitre souverain de tous les évenements, il est attentif à faire observer, que c'est sans blesser le libre arbitre qu'il a donné à l'homme. A ces traits de Theologie, il en joint d'autres qui font voir qu'il n'étoit pas ignorant dans la connoissance de l'histoire ancienne. On remarque cependant qu'il avoit épousé le préjugé de la nation, qui suppose les anciens Francs issus de Troïens, comme les Romains : ceux-ci par Enée et les autres par Antenor.

De-là passant au corps de l'ouvrage, il donne d'abord l'étymologie et une courte description de Laubes, et puis il en continuë l'histoire par ordre chronologique, et la suite de ses Abbés. On y découvre divers traits des soins qu'il prit de se mettre au fait des choses qu'il rapporte, et de son attention à
c. 7. p. 551. le faire avec exactitude. ' Ne trouvant point dans son monastere de monuments, pour justifier que S. Abel en avoit été Abbé, avant qu'il devînt Archevêque de Reims, il fit un voïage exprès dans cette ville, afin d'en découvrir quelques preuves.

Spic. t. 6. p. 590 | Sigeb. scri. c. 136. ' Les anciens Auteurs, qui ont eû connoissance de cet ouvrage de Folcuin, tels que son premier Continuateur, et Sigebert de Gemblou, observent que notre Abbé y fait des digressions agreables et utiles. Il devoient ajoûter, que ces digressions ne sont point déplacées, aïant trait à son dessein prin-
Folc. ib. c. 16. cipal. De cette nature sont les petits détails où il entre ' des
c. 19. ravages des Normans en France et dans les païs voisins ; du differend entre Piquier ou Richer et Hilduin, au sujet de l'é-
c. 20. 22-24. 28. vêché de Liege ; ' des avantures de Rathier, Evêque de Verone, et de ses divers écrits ; enfin de quelques miracles de S. Ursmar. Il s'étend beaucoup sur ce dernier objet. Mais ce qu'il en dit est moins une digression, qu'un appendice de son
c. 25. ouvrage. ' A un chapitre près sur cette matiere, qu'il y a intercalé, et dans lequel il nous apprend diverses circonstances
c. 30-43. de l'histoire des Hongrois, ' il a renvoïé le reste à la fin de son écrit où il occupe quatorze chapitres entiers.

Spic. ib. ' Quelques Ecrivains ont même regardé cette partie d'ou-

vrage comme en faisant un separé, et en ont pris occasion de dire que Folcuin avoit fait un traité des miracles de S. Ursmar. Mais ils n'ont pas observé, ' que notre Auteur s'étoit engagé à en parler dans son histoire de Laubes, lorsqu'il en seroit venu à son temps. Ce qui le détermina à traiter ce sujet, fut la multiplicité de ces miracles, sur-tout depuis l'élévation du corps de S. Ursmar, qui se fit en 823, et le silence qu'on gardoit depuis à leur égard. Il ne rapporte cependant que les principaux de ceux qui s'étoient operés sous ses yeux, ou qu'il avoit appris d'autres personnes : *Nos ea quae vidimus vel audivimus, excellentiora tantum notantes, suis in locis ponemus.* [illegible]

Tous les autres sujets qu'il a fait entrer dans son ouvrage, le rendent interessant, sur-tout pour l'histoire de son siecle; et le style qu'il y a emploié est simple, naturel et convenable à son dessein. ' On le blame cependant de n'y avoir pas rendu à l'Evêque Rathier et à l'Abbé Erluin toute la justice qui leur étoit dûë. Les Ecrivains impartiaux ne sont pas toûjours inaccessibles à la prévention et aux faux bruits. A l'égard de lui-même, il n'en parle qu'en la troisiéme personne, et toûjours avec beaucoup de modestie et de retenue. ' Il avoit commencé cette histoire avant la mort d'Adalberon, Archevêque de Reims; mais on juge par le détail des édifices, des embellissements et des reparations qu'il fit à son monastere, qu'il ne la finit que peu de temps avant sa mort. Elle fut continuée dans la suite par d'autres Ecrivains, dont on parlera en leur rang. [illegible] [illegible]

' Dom Luc d'Acheri a fait imprimer l'ouvrage de Folcuin, sur un manuscrit de Laubes même, au VI volume de son Spicilege. ' Buzelin, qui dit que Chapeauville l'a aussi publié dans son recueïl, a certainement pris un Auteur pour un autre. Il pourroit fort bien avoir confondu ici Folcuin avec Heriger son successeur, et l'histoire des Abbés de Laubes avec celle des Evêques de Liege. [illegible] [illegible] 68

L'écrit de Folcuin a beaucoup servi aux Continuateurs de Bollandus, pour tâcher de completer l'histoire de S. Ursmar. Ils en ont d'abord tiré plusieurs choses, nommément des chapitres 4, 5, 9 et 10, pour suppléer à ce qui manque à la vie originale de ce S. Abbé. ' Puis ils ont réimprimé en entier le chapitre 25, le 30 et les treize suivants; c'est-à-dire, tout ce que Folcuin rapporte des miracles du même Saint. ' La preface qu'ils ont mise à la tête de ces miracles, n'appartient point à notre Auteur. C'est l'ouvrage d'un de ceux qui en ont [illegible] 564. 568. p. 563. 564

p. 568. 569. continué la relation après Folcuin. ' Entre ces Continuateurs dont les mêmes Editeurs donnent ici les productions, il y en a un qui écrivoit dès le temps de notre Abbé, et peut-être par son ordre, en qualité de Moine de Laubes. Son écrit est fort peu de chose. Nous pourrons rendre compte des autres dans la suite.

Mab. act. B. t. 3. p. 104. 105. n. 1. 2. 3°. ' On assure que Folcuin a aussi composé des vies de S. Omer, de S. Bertin, de S. Vinnoc et de S. Silvin, dediées à Wautier, Abbé de S. Bertin, le même à qui il adresse la vie de S. Folcuin, Evêque de Terouane. Le P. Jacques Malbrancq, qui les avoit vûës, et qui les attribue par erreur au Diacre Folcuin, different de notre Abbé, témoigne que l'Auteur y a supprimé plusieurs choses, qui se lisent dans les legendes précedentes de ces Saints, parce qu'il s'y est attaché à les accommoder aux leçons du Breviaire. t. 5. p. 624. n. 2. ' Cependant Folcuin, aïant occasion de parler lui-même de ces vies, ou legendes, au moins de celles des trois premiers Saints déja nommés, ne dit rien qui puisse l'en faire croire Auteur. Peut-être, à la verité, n'entend-il parler que des plus anciennes, et n'avoit-il pas encore travaillé à celles qu'il fit pour l'office de ces mêmes Saints.

Trit. vir. ill. o. B. t. 2. c. 60. 4°. ' Trithéme donne aussi à Folcuin plusieurs sermons et homelies faites à ses freres, dans lesquelles, dit-il, on a des preuves de la beauté et de la fécondité de son esprit. Scri. c. 296. ' Ce Bibliographe attribuant ailleurs à l'Evêque Hilduin les mêmes écrits avec l'histoire des Abbés de Laubes, c'est une nouvelle marque qu'il l'a confondu avec l'Abbé Folcuin. On n'a au reste rien pour justifier l'attribution qu'il fait ici à ce dernier d'un recueil de sermons ou homelies. And. ib. p. 253. ' Seulement Valere André assûre que de son temps on voïoit manuscrite sous le nom de notre Abbé, dans l'église de S. Martin de Louvain, une homelie sur l'Evangile de l'ivraie.

Mab. an. l. 50. n. 43. 5°. ' Folcuin fit quelques reglements, pour entretenir le bon ordre dans son monastere. Mais il n'en reste presque plus rien, sinon ce qui concerne une partie des aumônes : comme de nourrir trois pauvres chaque jour, et d'en vêtir quelques autres dans le cours de l'année. On doit plus regreter la perte de l'inventaire des ornements de son église, et le catalogue des livres de la bibliotheque qu'il avoit dirigé lui-même. Ces anciens catalogues sont toûjours précieux, en ce qu'ils nous font souvent connoître divers écrits qui n'existent plus aujourd'hui.

RODOLFE,

EVEQUE D'ORVIETE,

ET AUTRES ECRIVAINS.

RODOLFE étoit né en France, d'où il passa ensuite en Italie, on ne sçait à quelle occasion. Il fut établi Evêque d'Orviete, ville aujourd'hui dans l'Etat ecclésiastique. Son ordination se fit en 975; et il gouverna cette église l'espace de quinze ans jusqu'en 990. On releve en general les grands biens qu'il y fit, tant au temporel qu'au spirituel. Il renouvella le vaisseau de sa Cathedrale, qui passa depuis pour un des beaux édifices de temps, lui acquit de nouveaux privileges, et publia d'excellents statuts pour reformer les mœurs de son Clergé. L'on ne nous apprend point au reste si ces statuts, l'unique titre que nous ayons pour mettre Rodolfe au nombre des Ecrivains, ont jamais été imprimés. Mais la maniere avantageuse dont en parle Ughelli, suppose qu'il les avoit vûs au moins manuscrits.

S. Cadroé, Abbé de Vassor, étant mort en 975, un Moine nommé REIMANNE, ou par d'autres OUSMANNE, écrivit sa vie au bout de quelques années. Il est difficile d'en déterminer plus positivement le temps précis. Reimanne l'entreprit aux instances d'un Abbé Immon, à qui il dédie son ouvrage. Mais comme il se trouve sur la fin de ce siecle deux Abbés de ce nom, l'un de Vassor et l'autre de Gorze, on ne voit pas bien clairement duquel des deux, à l'exclusion de l'autre, il est ici question; quoique la présomption soit en faveur du premier. Ainsi notre Auteur ne mit la main à son écrit, qu'après 982, qui est l'année à laquelle Immon succeda à S. Forannan dans la dignité d'Abbé de Vassor. Reimanne n'étoit point Moine de cette abbaye, puisqu'il avoue qu'il n'avoit point demeuré avec le Saint, et que ce qu'il rapporte de son histoire, il l'avoit appris d'autres personnes qui en avoient été témoins oculaires. Tel est entre autre un jeune laïque, que le S. Abbé avoit élevé et guéri miraculeusement d'une fievre inveterée, et qui en rendoit encore témoignage lorsque Reimanne écrivoit, *atque adhuc testis est.*

On ne peut donc douter que ce ne soit un Auteur contemporain; et bien qu'il n'ait pas vû par lui-même les faits qu'il nous apprend, il en avoit été parfaitement instruit. Aussi étoit-il à portée de l'être, en qualité de Moine du diocèse de Metz, soit à Gorze, à S. Arnoul, ou à quelque autre monastere de la ville, autre que celui de S. Felix, aujourd'hui S. Clement, dont S. Cadroé avoit été quelque temps Abbé, et où il fut enterré. Une autre preuve qu'il étoit fort au fait de ce qu'il a écrit, c'est la maniere dont il a executé son ouvrage. Il caracterise fort bien son héros, et entre dans un juste detail de ses principales actions et de leurs circonstances. ' Il s'est même beaucoup trop étendu sur la description des isles Britanniques, d'où étoit S. Cadroé, et sur l'origine des Hibernois qu'on nommoit alors Ecossois. Digressions superfluës, que le dernier Editeur a cru sagement devoir retrancher, comme n'étant pas au goût de toute sorte de personnes, et ne contenant rien d'instructif. A cela près, Reimanne a réüssi à nous donner un écrit estimable, dans lequel la certitude des faits se trouve réünie à un grand ordre pour les choses, et à un style beaucoup meilleur qu'il n'étoit ordinairement en ce temps-là.

p. 489. not.

Henschenius, successeur de Bollandus, est le premier, que l'on sçache, qui a publié cet ouvrage. ' Il se trouve au sixiéme de Mars de son grand recueïl, accompagné de longues et sçavantes observations. ' Dom Mabillon y aïant fait les siennes à son tour, l'a fait imprimer de nouveau sur l'édition précedente.

Boll. 6. Mar. p. 470-481.

Mab. ib. p. 487-501.

' Riquier, Moine de Gemblou au diocèse de Liege, qui s'est aussi fait connoître par ses écrits, étoit comtemporain de Reimanne, dont on vient de parler. Presqu'aussi-tôt après la mort du venerable Erluin, premier Abbé de Gemblou, qui arriva en 987, il écrivit sa vie en vers, et la dédia à Notger, Evêque diocesain. Mais comme son ouvrage étoit sur des feuilles volantes, qu'on avoit negligé de relier ensemble, il fut tellement dispersé et brouïllé dans la suite, qu'au bout d'environ un siecle, il ne s'en trouvoit presque plus rien. C'est ce que nous apprend un Auteur anonyme de Gemblou même, qui entreprenant après les premieres années du XII siecle, d'écrire l'histoire des Abbés de son monastere, fit des recherches particulieres pour tâcher de déterrer cet ouvrage de Riquier, sans pouvoir réüssir entierement. Il en recouvra seulement quelques lambeaux, qu'il a précieusement recueïllis, et placés à la tête de son histoire..

Gemb. chr. p. 505.

' Ces débris recouvrés consistent en la preface, ou plûtôt une partie de la preface, qui est en prose, et qui contient un éloge abregé d'Erluin, et en trente-cinq vers qui forment le commencement du corps de l'ouvrage. De ces vers il y en a vingt hexametres et quinze pentametres à la suite des autres sans intercalation. L'on y a une description des vertus plus generales du pieux Abbé, et l'époque du temps où il commença à se faire connoitre. La prose de Riquier est assez bonne pour son temps; mais sa poésie n'a rien au-dessus de celles des autres Poëtes du même siecle, sinon qu'elle n'est pas tout-à-fait si plate qu'elle étoit communément alors.

Son écrit n'est pas le seul de même genre et du même temps qui ne soit pas venu jusqu'à nous. ' On ne nous a point conservé non plus la vie de l'Evêque Forannan, mort Abbé de Vassor en 982. Il paroit qu'elle fut écrite aussi-tôt après sa mort. Mais il n'en reste plus aujourd'hui que la notice de son existence. Mab. ib. p. 580

Il s'est perdu une vie de S. Tron, fondateur et premier Abbé du monastere de Sarcing, mort vers la fin du VII siecle, laquelle avoit été écrite au même temps que les précédentes. ' Dom Mabillon, malgré toutes ses recherches, n'a jamais pû réüssir à la recouvrer. On peut cependant se consoler de sa perte; puisqu'il nous en reste une autre du même Saint, plus ancienne de deux cents ans, composée par Donat, Diacre de l'église de Metz. Il y en a même une troisiéme, faite sur la fin du XI siecle par Thierri, Abbé de Sarcing, plus connu sous le nom de S. Tron, qui l'a tirée pour la plus grande partie de l'écrit de Donat.

' Celle dont il est ici question, avoit pour Auteur GUIKARD, autre Abbé du même monastere, homme sçavant en l'une et l'autre Langue; c'est-à-dire, comme il nous semble, qu'il possedoit fort bien la latine et la vulgaire. C'est de Thierri même que nous apprenons ces traits de l'histoire de Guikard, et qui devoit assûrément en être instruit, en qualité d'un de ses successeurs. ' Neantmoins Guikard ne paroît point dans les meilleurs catalogues des Abbés du monastere de S. Tron. Rodolfe, Auteur de l'histoire des Abbés de cette maison, et successeur immediat de Thierri, ne reconnoît point Guikard pour Abbé, et n'en parle même en aucune maniere. C'est de quoi il seroit fort difficile de donner une bonne raison. Peut-être seroit-il arrivé dans les troubles sur la fin du X siecle, lorsqu'on briguoit les Ib. | And. bib.

dignités et les benefices, et que le parti du plus fort prévaloit presque toûjours; peut-être, dis-je, sera-t-il arrivé que Guikard aïant été élu Abbé de S. Tron, dont il étoit Moine, un intrus l'aura supplanté. Ainsi Rodolfe n'étant pas instruit de cet évenement, n'aura pas compté Guikard au nombre des Abbés de sa maison. D'ailleurs cet Ecrivain ne commence son histoire qu'à l'année 999, lorsqu'il y avoit déja quelque temps que Guikard n'étoit plus au monde. Quoiqu'il en soit de toutes ces circonstances, on ne peut raisonnablement douter, ' qu'il n'ait été Moine, puis Abbé de S. Tron, et qu'il n'ait écrit après le Diacre Donat une vie du S. Abbé, Patron de ce Monastere. Le témoignage de Thierri, qui avoit vû cette vie, est trop formel, et d'un trop grand poids, pour laisser quelque incertitude sur ces faits.

Mab. ib.

' Le seiziéme de Mars de l'an 990, qui peut avoir été le terme de la vie de Guikard, mourut RUDIGER, Moine et Ecolâtre d'Epternac au duché de Luxembourg. Il avoit succedé dans cet emploi à Heribert dès 970, vingt ans auparavant. Son sçavoir étoit relevé par l'éclat d'une solide vertu; et il eut soin de former à la pieté, comme aux Sciences, les disciples qui prirent de ses leçons.

Trit. hir. chr. t. 1. p. 112. 135.

' Rudiger laissa à la posterité plusieurs productions de sa plume, qui n'étoient pas à mépriser, *non spernendæ utilitatis*. Trithéme témoigne avoir vû de sa façon: 1°. Un commentaire sur toutes les Epîtres de S. Paul, divisé en quatorze livres; 2°. Un autre commentaire en sept livres sur les Epîtres canoniques; 3°. Une exposition de la Regle de S. Benoît, fort bien écrite, *elegantem*. On disoit, ajoûte Trithéme, qu'il y avoit encore quelques autres écrits du même Auteur; mais ils n'étoient pas venus à la connoissance de ce Bibliographe. Aucun autre Ecrivain ne nous apprend, si ces ouvrages existent encore aujourd'hui, en tout ou en partie.

p. 135.

L'Auteur anonyme de la mauvaise legende de S. Thierri, Abbé près de la ville de Reims, ' dont nous avons parlé ailleurs, à l'occasion d'un panegyrique du même Saint, fait avant le milieu du IX siecle, n'appartient qu'aux dernieres du X. ' C'est ce qui paroît hors de contestation, par un des miracles qu'il a fait entrer dans son écrit. Ce miracle est celui qui est rapporté au nombre 3 de l'édition de Dom Mabillon, et qui n'arriva qu'en 988. On voit par-là combien nous avons été fondés à ne placer cet Ecrivain qu'après Frodoard. Du reste nous

His. lit. de la Fr. t. 5. p. 43.

Mab. act. B. t. 1. app. p. 692. 2.

n'avons rien à ajoûter au compte que nous avons déja rendu de son écrit, et nous ne le rappelons ici que pour marquer que nous l'y aurions placé, si nous avions cru devoir le rendre à l'ancien Panegyriste de S. Thierri.

MM. de Sainte-Marthe attribuent d'après Hemeré à un Chanoine de S. Quentin, une petite relation des miracles du Saint de ce nom, qui fut écrite par ordre de Liudulfe, Evêque de Noion, depuis environ 978 jusqu'en 990. Mais cet écrit qui ne se trouve point dans la premiere édition de Surius, avec les autres monuments sur l'histoire de ce S. Martyr, est l'ouvrage d'un Moine anonyme de l'abbaïe de S. Quentin en l'Isle. Il y a tout lieu d'esperer, que les successeurs de Bollandus, qui n'oublieront pas de publier cette relation, lorsqu'ils en seront au trente-uniéme d'Octobre, nous donneront à ce sujet tous les éclaircissements necessaires. Nous avons parlé ailleurs de divers actes qu'on a du même Saint. Il s'est glissé en cet endroit une faute considerable qu'il importe de corriger. On y lit qu'il y a dans Surius d'autres actes de S. Quentin, qui sont d'une date plus récente que ceux dont on vient de rendre compte. Au lieu de plus récente, il faut lire de plus ancienne. Ils appartiennent effectivement aux premieres années du VII siecle, sur lesquelles nous en avons donné une notice suffisante.

Barali a inseré dans sa chronologie de Lerins, sur d'anciens manuscrits, un petit abregé de la vie de S. Siagre, ou Siacre, Evêque de Nice, mort vers l'an 787. Cet écrit nous paroît tiré d'une plus ample legende remplie de choses insoutenables et fabuleuses, telles qu'on en fabriqua souvent sur la fin de ce X siecle. L'Auteur étoit si ignorant dans l'histoire de l'église de Nice, qu'il a representé S. Siacre comme en ayant été le premier Evêque; quoi qu'il y en eût au moins six avant lui. Tout mauvais qu'est cet abregé, MM. de Sainte-Marthe n'ont pas laissé de le suivre, et même de le copier presque entier d'après Ughelli, pour l'histoire de S. Siacre. On ne peut point se flatter de connoître cet Evêque, si on n'a pas d'autre monument qui nous apprenne les actions de sa vie.

En parlant de la premiere legende de S. Samson, Evêque de Dol dans l'Armorique, nous avons observé qu'il s'en trouvoit plusieurs abregés fort differents les uns des autres. L'histoire pretendue du même Saint, imprimée dans la bibliotheque de Fleuri, et les éditions posterieures de Surius, n'est point

un abregé de la précedente. C'est l'ouvrage de quelque Ecrivain de mauvais goût, qui semble ne l'avoir fait que vers les dernieres années du siecle qui nous occupe. On ne sçauroit dire par quel motif il s'est porté à l'entreprendre: à moins que ce ne soit en consequence de quelque translation des Reliques du S. Evêque. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'Auteur n'a point suivi la premiere legende; soit à dessein, ou parce qu'elle avoit disparu, lorsqu'il entreprit d'écrire la sienne.

Boll. 28. Jul. p. 571. n. 12.

' La premiere et les abregés qui en ont été faits, representent S. Samson comme né au païs de Gales dans les isles Britanniques, comme y aïant passé une grande partie de sa vie dans la profession monastique et la dignité d'Abbé; enfin comme y aïant été promu à tous les ordres sacrés, jusqu'à l'épiscopat. Notre nouvel Auteur passe sur tous ces faits, et s'enveloppe de telle façon dans ce qu'il dit, qu'on croiroit qu'il a eû intention de faire juger que le Saint étoit né et avoit toûjours vêcu en France. A cette inexactitude, il a joint tant de choses absurdes, pueriles, et contraires à la notorieté publique, que les Editeurs de la premiere legende n'ont eû qu'un souverain mépris pour la sienne.

Mab. act. B. t. 1. ind. an. 1. 9. n. 28 | Bail. 1. Sep. tab. cr. n. 1 | Coin. an. 521. n. 10.

Les actes de S. Gilles, disciple de S. Césaire d'Arles, et célebre Abbé près du Rhône à l'extrêmité du diocèse de Nismes au VI siecle, ne meritent guéres plus d'estime. ' Dom Mabillon assûre en avoir vû de trois sortes. Deux exemplaires étoient écrits en prose, et un troisiéme en vers, mais les uns et les autres si embrouïllés, si remplis d'anachronismes et d'autres defauts, qu'ils ne peuvent faire aucune autorité. Ceux qui ont été tirés du thresor de la paroisse de S. Leu saint Gilles, à Paris, et que René Benoît a fait entrer dans son recueïl des vies des Saints, entrent sans doute dans l'une des trois classes. Les fragments qu'en transcrit le P. le Cointe dans ses Annales ne servent qu'à appuïer le jugement qu'on vient de porter de ces actes.

Boll. 23. Aug. p. 639. n. 16 | Mab. an. ib.

' Deux raisons nous autorisent à placer au moins vers la fin de ce X siecle, ceux qui passent pour les plus anciens. La premiere raison est prise de ce qu'ils se trouvent dans un manuscrit dont l'antiquité paroît remonter jusques là. Il est certain d'ailleurs, que S. Fulbert, Evêque de Chartres au commencement du siecle suivant, a eû connoissance de ces actes. Ce Prelat a même fait voir dès-lors, qu'ils n'étoient pas de grand poids; puisque s'en étant servi pour composer l'office ecclesiastique de S. Gilles, il n'en a retenu que ce qui concerne

sa naissance en Gréce, et sa transmigration dans la Gaule Narbonnoise.

' Cependant les doctes successeurs de Bollandus ne regardent pas ces actes si absolument mauvais, qu'ils ne puissent servir à l'histoire de S. Veredeme, Solitaire près de la ville d'Uzés, ' duquel il y est parlé, quoiqu'en peu de mots. Mais il est visible, que ce qu'en disent les actes de S. Gilles, qui le supposent du païs même où se retira le S. Abbé, ne s'accorde point ' avec ce qui s'en [illegible] dans l'ancien Breviaire d'Uzés, au jour de la fête de S. Veredeme, où il est representé comme venu d'au-dela les mers par Marseille, et où il n'est nullement parlé de son union avec S. Gilles. Nous verrons plus clair en tout cela, après les éclaircissements que nous font esperer nos sçavants Hagiographes au premier jour de Septembre, où ils discuteront ce qui concerne les divers actes de S. Gilles. Boll. ib. p. [illegible] n. 12. | p. [illegible] n. 6. | n. 14. 15.

On ne peut que porter un jugement encore plus desavantageux de la legende de S. Laurien, Evêque et martyr, honoré à Vaton en Berri, ' que le P. Labbe a publié sur un manuscrit de la chapelle du chateau de Bourges, et que les Bollandistes ont donnée d'après lui, avec des observations historiques et critiques. C'est l'ouvrage d'un Ecrivain du païs, comme il paroit visiblement par la fin, où il parle des miracles qui s'y operoient de son temps, c'est-à-dire, autant qu'il est permis de le conjecturer vers les dernieres années du X siecle. Nous ne voïons point en effet de temps auquel convienne mieux une piece de cette nature, aussi remplie d'anachronismes grossiers, aussi mal conçûë, encore plus mal dirigée, et qui a tout l'air d'un roman, pieux à la verité, mais sans ordre et sans agrément. Il n'y a que le style qui en soit tolerable; tout le reste est insipide. [illegible] p. 511-514. | Boll. 4. Jul. p. [illegible]

' A s'en tenir toutefois au texte de l'Auteur, on croiroit qu'il auroit écrit dès le temps de Wandalbert de Prom, vers le milieu du IX siecle. Mais il se trahit aussi-tôt lui-même, en parlant des Martyrologes de Rome et des Gaules, qu'il qualifie très-anciens. Un contemporain de Wandalbert ne s'exprimeroit pas de la sorte. C'est lui faire honneur que de ne le placer qu'environ cent quarante ans après. Ce qu'il ajoûte de l'ancienne histoire du martyre de S. Laurien, qu'il assûre n'avoir fait que corriger, auroit besoin d'un autre garant. A cet aveu près, qu'il pourroit faire à dessein de concilier plus de créance à son écrit, la piece retouchée ne retient aucun vestige d'une autre Boll. ib. p. 35. 39.

plus ancienne sur le même sujet. On n'y voit nommée aucune des personnes dont on a occasion de parler. Les Auteurs contemporains, ou presque contemporains, n'en usoient pas de la sorte.

p. 33-36. n. 8. 11. 15 | Coin. an. 518. n. 14.

' Les Espagnols, qui s'interessent à l'histoire de ce Saint, parce qu'on suppose qu'il a été Evêque de Seville, et d'après eux quelques Ecrivains François, ont emploïé leur sagacité, pour tâcher de remedier aux défauts énormes de la Legende en question, et la mettre en état de pouvoir faire preuve. C'est ce qu'ils ont executé, en y changeant, retranchant, corrigeant tout ce qui les incommodoit, et y substituant des époques et autres choses convenables à leur dessein. Mais en user ainsi à l'égard des pieces anciennes, remarquent fort judicieusement les derniers Editeurs de la Legende, c'est les détruire, et leur en substituer de nouvelles. Encore après tant de precautions, cette Legende souffre-t-elle beaucoup de difficultés.

Boll. 20. Apr. p. 760.

' On en a une assés courte de S. Marien, Moine à Auxerre après le milieu du V siecle, qui a donné son nom au monastere que le celebre S. Germain bâtit dans sa ville Episcopale. Celle-ci n'a aucun caractere d'une histoire originale. Il paroît au contraire tout visiblement, qu'elle n'a été composée que fort longtemps après la mort du saint, et sur des traditions recueïllies de côté et d'autre. Le motif qu'on a eû de l'écrire n'y est point marqué; mais il semble que ce fut pour servir à l'office du Saint. Il seroit difficile au reste de fixer le temps auquel elle a été faite. (n. 7.) ' Il est parlé du monastere nommé Fontenay; et l'on n'en connoît point d'autre de ce nom du côté d'Auxerre, que celui de l'ordre de Cîteaux au diocèse d'Autun, établi vers 1219. Circonstance qui pourroit autoriser à renvoïer la Legende jusqu'au XIII siecle. Mais comme ce monastere peut avoir existé avant les dévastations des Sarasins et des Normans, et avoir été ensuite relevé de ses ruines sous l'ordre de Cîteaux, on ne peut rien établir sur cet endroit.

Il y a beaucoup plus d'apparence que l'écrit fut fait sur la fin du X siecle, lors qu'après le rétablissement de l'Abbaïe de S. Germain, ruinée par les Normans, (Ibid.) ' on y avoit transferé les Reliques de S. Marien. Il est certain qu'elles y reposoient, lorsque l'Auteur anonyme écrivoit. C'est ce qui lui a fait avancer que S. Marien y avoit été enterré aussi-tôt après sa mort; quoiqu'il soit plus naturel de croire qu'il le fut dans le monastere auquel il a communiqué son nom. Il est aisé de juger par-

là du merite de cette Legende. ' On en a tiré le sujet pour une hymne, qui étant divisée en deux, servoit aux offices de Matines et de Laudes le jour de la fête de S. Marien.

' Au devant de sa legende, les mêmes Editeurs ont publié, pour l'histoire de S. Mamertin, Abbé du même monastere d'Auxerre, qui y reçut S. Marien, une petite piece qui n'est qu'un abregé fort imparfait de la relation que S. Mamertin fit lui-même de sa conversion à la foi de J. C. et de laquelle nous avons rendu compte au II volume de notre Ouvrage. Cet abregé ne peut être d'aucune utilité pour l'histoire de ce temps-là; puisqu'on a l'original en entier dans la vie de S. Germain par le Prêtre Constance.

ERKEMBALD,

EVÊQUE DE STRASBOURG.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' ERKEMBALD ou ARCHEMBOLD, l'un des Prelats de la fin de ce siecle qui se distinguerent par leur pieté et leur sçavoir, n'est connu ni par son païs, ni par sa famille. Quelques Ecrivains ont avancé, qu'il étoit d'une naissance obscure; mais leur opinion est sans aucun fondement solide, n'étant appuiée que sur un trait de l'humilité et de la modestie de notre Evêque, qui avoue dans ses écrits, qu'il ne devoit l'épiscopat qu'à la seule bonté de Dieu, sans que sa science et sa noblesse eussent contribué à l'y élever. Il reçut, ce semble, son éducation dans le Clergé de Strasbourg, en un temps où l'on y faisoit d'assés bonnes études. Dès sa premiere jeunesse, il s'appliqua avec beaucoup de fruit aux Lettres humaines, et conserva toûjours dans la suite un grand amour pour les livres. Si les vers qu'il faisoit dès-lors meritoient réellement toute l'estime qu'en font divers Historiens, ils devroient acquerir à leur Auteur une place entre les enfans celebres par leur sçavoir.

' Le merite d'Erkembald allant toûjours croissant, à mesure qu'il avançoit en âge, Uthon son Evêque, l'éleva au sacerdoce.

et deux ans avant sa mort, en 963, il se l'associa dans le gouvernement de son diocèse, en le choisissant pour son Coadjuteur. Il n'étoit point extraordinaire de voir que des Evêques en usassent de la sorte; quoique ces Coadjuteurs ne reçussent point l'ordination épiscopale, et n'en portassent point les marques. On peut cependant douter s'il n'en faut pas excepter Erkembald. Il paroît effectivement dès le mois de Novembre 964 parmi les Evêques qui avoient accompagné en Italie Otton le Grand, et se trouve nommé en cette qualité, avant Udalric d'Ausbourg et Hartbert de Coire, dans une Bulle du Pape Leon VIII.

Guil. ib. p. 161-164. 167 | Gall. chr. ib.

Quoi qu'il en soit, ' Uthon étant mort le ving-sept d'Août 965, Erkembald prit aussi-tôt sa place. Supposé qu'il eût été déja ordonné Evêque, il fut inthronisé par Guillaume, Archevêque de Maïence, son Metropolitain. Depuis qu'il eut été établi en chef pasteur de l'église de Strasbourg, il partagea son temps entre les besoins de son peuple, et l'étude de la Science ecclesiastique. Comme il avoit un attrait particulier pour la poësie, il se délassoit quelquefois de ses plus serieuses occupations à faire des vers. Sa versification au reste, bien loin de retenir quelque chose de l'inspiration profane d'Apollon et des Muses, ne respiroit que la pieté chrétienne, et s'accordoit parfaitement avec la sainteté de conduite que soûtint toûjours notre Prelat. Une autre de ses occupations favorites étoit d'amasser des livres, et de faire copier ceux des Anciens, pour continuer d'enrichir la bibliotheque de son Eglise, qu'Uthon son prédecesseur avoit déja considerablement augmentée.

Guil. ib. p. 161. 166. 167.

' Erkembald prenoit sur-tout un plaisir singulier aux fonctions épiscopales, qui concernent la consecration des Evêques, des églises, des chapelles et des autels. On compte jusqu'à dix-sept Evêques qu'il sacra de sa main, du nombre desquels étoient Hatton II et Rupert, ou Ruodbert, deux de ses Metropolitains. Sa reputation pénetra jusqu'à Rome, et lui attira de la part du Pape Jean XIII, une Letre fort honorable à sa memoire. Ce Pontife s'y répand en reconnoissance et en offres gracieuses envers notre pieux Evêque, pour quelque service qu'il avoit rendu au S. Siege, mais que la Letre ne nous fait pas connoître.

Gall. chr. ib. p. 789. 790.

' Enfin Erkembald, aïant gouverné seul l'église de Strasbourg pendant vingt-six ans, un mois et quelques jours, mourut le dixiéme d'Octobre 991.

§ II.

SES ECRITS

C'EST dommage que ceux qui ont été à portée de lire, ou qui ont même lû les écrits qu'Erkembald laissa à la posterité, se soient bornés à ne nous en donner qu'une notice fort superficielle. C'est encore plus grand dommage qu'on ne les ait pas tous publiés. On peut assûrer d'une part, que la pieté chrétienne y auroit trouvé de quoi s'édifier en plus d'une maniere, et de l'autre qu'on a fait cet honneur à quantité d'autres monuments des siecles du moien âge, qui ne le meritoient pas autant à beaucoup près. Nous en jugeons ainsi par ceux qui ont été imprimés; et c'est par ceux là même que nous allons commencer la liste des uns et des autres.

1°. Il y a de ce pieux et sçavant Evêque un assés long poëme en vers élegiaques, qui contient les éloges historiques de plusieurs de ses prédecesseurs. Le poëte s'y étend principalement sur Rathod II, Otbert qu'il donne pour un martyr, et sur Ruthard. Son poëme est intitulé : *Des Evêques de Strasbourg*, et se trouve imprimé par les soins de Henri Boëcler, aux pages 120 et suivantes de la seconde partie de l'histoire de Frederic III, Empereur, par Æneas Sylvius, depuis Pape sous le nom de Pie II : histoire qui parut avec les notes de l'Editeur, à Strasbourg 1685, *in-folio*. Erkembald avoit eû soin de mettre dans la bibliotheque de son Eglise un exemplaire de ce poëme, avec les autres livres qu'il y amassoit de toutes parts.

2°. Guilliman dans son histoire des Evêques de Strasbourg, nous a donné en entier une priere de la façon de notre Prélat, qui avoit coûtume de la faire toutes les fois qu'il entendoit chanter à l'église les louanges de Dieu. C'est l'effusion d'un cœur chrétien, bien pénetré de son neant et de sa corruption, et vivement frappé de la majesté suprême de Dieu, de sa toute-puissance et de la grandeur de ses misericordes : d'un cœur qui sentant tout le poids de ses miseres, en gemit et se tourne vers son Createur pour y chercher de la consolation. Aussi l'Auteur l'avoit-il, ce semble, intitulée : Gemissement, *suspirium*. Il en a pris le modele sur ces frequentes élevations du cœur à Dieu qui se lisent dans les Confessions de S. Augustin,

et dont il a emprunté quelques pensées, et la maniere concise de les exprimer.

p. 162. 3°. ' Erkembald étant encore tout jeune, *puer adhuc*, avoit fait des vers, dans lesquels on admiroit la vivacité de son génie. C'étoit la production d'une veine poëtique, animée d'une pieté tendre et solide. L'Auteur s'y reconnoissoit pécheur avec de grands sentiments de pieté, et y exhortoit ses lecteurs à se souvenir qu'ils n'étoient que poudre, et qu'ils deviendroient un jour la pâture des vers. Il montra cette piece à celui qui dirigeoit ses études, et qui lui donna son approbation. L'on ne dit point qu'elle existe encore aujourd'hui, non plus que les deux suivantes.

Ibid. 4°. ' Aïant été élevé à l'épiscopat, il fit d'autres vers, à peu près dans le goût des précedents. On sçait seulement que ceux-ci retenoient des saillies de sa modestie et de son humilité, en ce qu'il y declaroit qu'il n'étoit Evêque que de nom sans l'être d'effet.

p. 162. 163. 5°. ' Il composa aussi un poëme élegiaque, qui étoit une priere à Dieu, dans laquelle il tâchoit d'imiter celle que J. C. fit à son Pere en faveur de ses Disciples, après le Sermon de la derniere Cêne. Comme lui, le pieux Evêque attestant qu'il avoit aimé ses freres, il reclamoit le secours de Dieu en leur faveur, et le supplioit de les sanctifier, et de les prendre sous sa divine protection.

p. 163. 6°. ' Erkembald laissa encore de sa façon des meditations sur la maniere de loüer Dieu, sur la vraie vie, la défaite et la ruine entiere de la mort. Cet écrit paroît avoir été en prose, et se trouvoit encore au XVI siecle entre les manuscrits de la cathedrale de Strasbourg.

p. 167. 168. 7°. ' Enfin il nous reste de notre Prelat diverses petites poësies, des monostiques, des distiques, des quatrains, qu'il avoit coûtume d'écrire lui-même, pour la plûpart, sur les livres qu'il faisoit copier. Tel est le monostique suivant, qui se lisoit à la fin du traité des Hommes illustres par S. Jerôme :

Erkembald humilis Præsul me scribere jussit.

Tel est encore le distique, qui venoit ensuite du monostique précedent, en ces termes :

A nobis oculus juste liber iste vocatus,
Segnibus ac pigris plurima clausa videt.

On nous a aussi conservé un quatrain de sa façon, qui lui étoit fort familier, et qu'il paroît avoir fait pour inspirer d'une part de l'horreur pour le mensonge, et de l'autre de l'amour pour la sincérité chrétienne. Nous le transcrivons ici, afin de donner une idée plus étendue de la versification du pieux Evêque.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

Si la poesie d'Erkembald n'étoit pas au-dessus de celle des autres Poetes de son temps, par son feu, sa noblesse, son élévation, l'on voit par-là qu'elle étoit au moins plus coulante, plus naturelle, plus énergique. Mais son plus grand prix consistoit dans les sentiments de pieté que l'Auteur y avoit sçu faire entrer.

ADSON,

ABBÉ DE MONTIER-EN-DER.

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

ADSON, ou AZON, ou autrement ASSON, suivant la différente prononciation alors en usage, partage encore aujourd'hui les Sçavants sur l'identité ou diversité de personnes. Les uns croient devoir distinguer au moins deux Abbés contemporains de ce nom, et diviser entre eux les écrits dont on va donner le catalogue. D'autres soûtiennent au contraire, qu'ils appartiennent à un seul et même Auteur, et qu'il n'y a point de fondement solide, pour établir deux Ecrivains du nom d'Adson qui y auroient mis la main. L'une et l'autre opinion, il faut l'avouer, n'est pas sans difficulté. Si la premiere n'étoit appuiée que sur la diversité des monastères qu'auroit

[illegible]

gouvernés un Abbé, ou sur les differents peronnages qu'on lui auroit vû faire dans le monde, elle n'auroit qu'un appui foible et ruineux. Rien n'étoit gueres plus ordinaire en ce siecle-cï, que de voir un seul et même Abbé gouverner, soit successivement ou même tout à la fois divers monasteres. Nous avons d'ailleurs observé plus d'une fois, que la varieté de personnages n'est pas un caractere assés distinctif pour diviser ou multiplier les personnes.

Outre les raisons dont on vient de montrer la foiblesse, ce premier sentiment est encore établi sur une autre qui paroît plus specieuse. ' On voit effectivement un Adson, qui prend lui-même le surnom d'Hermiric ; et l'on en trouve un autre en apparence, qui se nomme, ou qui est nommé par d'autres, simplement et uniformement, Adson. Il est vrai qu'Adson à la tête de l'histoire des miracles de S. Valdebert, prend le surnom [1] d'Hermiric, et l'on ne voit point qu'il se nomme ainsi ailleurs. N'importe après tout, cette derniere raison nous paroît encore trop foible pour établir une diversité de personnes à l'égard de cet Ecrivain. En prenant ce surnom dans un ouvrage adressé à la communauté de Luxeu, où il avoit été élevé, et d'où il étoit passé à d'autres monasteres, il avoit sans doute des motifs d'en user de la sorte, qu'il n'eut pas dans les autres occasions. Peut-être y étoit-il aussi connu par ce surnom que par son prénom. Et comme cet écrit étoit un gage de sa reconnoissance, peut-être voulut-il se distinguer par-là, et empêcher qu'on ne le confondît dans la suite avec quelque autre Auteur du même nom que lui. Cette derniere raison refutée, le sentiment qui divise Adson en deux personnes differentes, demeure sans appui et sans fondement. Nous nous en tenons donc à l'opinion opposée ; et l'on va voir par l'histoire de notre Abbé, que tout convient à une seule et même personne.

Mab. act. B. t. 4. p. 462. n. 1.

' Adson étoit issu d'une famille distinguée par sa noblesse et ses grands biens. Il nâquit après les premieres années de ce siecle, dans la Bourgogne [2] Transjurane, aujourd'hui la Fran-

t. 2. p. 848. n. 10.

1 ' Trithéme qui dit peu de choses d'Adson, lui donne le surnom d'Henri au lieu d'Hermiric. Il fait une autre faute en supposant qu'il florissoit dès 917, lorsqu'à peine il étoit au monde.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 59.

2 ' Le Chroniqueur de S. Benigne de Dijon, qui dit qu'Adson gouverna deux ans ce monastere en qualité d'Abbé, a avancé qu'il étoit d'Aquitaine. Cela peut être vrai, s'il l'a entendu de l'origine de sa famille. Mais s'il a voulu parler de sa naissance, nous préferons à son autorité celle de l'Ecrivain anonyme de Montier-en-Der, qui atteste que ce fut près du Mont Jura. Ces deux Auteurs étoient à la verité domestiques l'un et l'autre, et du même siecle, qui étoit le XI. Mais celui de Montier-en-Der est plus exact.

Spic. t. 1. p. 429.

che-Comté, aux environs de Sainte-Claude. ' Dès sa premiere jeunesse, ses parents le mirent à l'abbaïe de Luxeu, où il fut élevé dans la connoissance des Letres humaines, et embrassa la vie monastique. On a dit ailleurs que les écoles y étoient alors florissantes. ' Le jeune Adson y fit dans l'une et l'autre Literature, la sacrée et la profane, tous les progrès que pouvoit permettre son siecle. Il n'en fit pas de moindres dans la pratique de la vertu. Sa pieté alla toûjours de pair avec son sçavoir; et bien-tôt il s'acquit une brillante reputation.

' S. Gauzlin, Evêque de Toul, et son Clergé connoissant tout le merite d'Adson, emploïerent toute sorte de moïens pour l'attirer à Toul, afin d'y faire revivre l'étude des Letres. Adson étoit encore à la fleur de son âge. Il fut chargé du soin de l'école épiscopale, qui se tenoit alors à l'abbaïe de S. Evre, reformée depuis quelques années par le pieux Evêque. Il y brilla comme une lampe lumineuse placée sur le chandelier, et y forma aux Sciences et à la vertu grand nombre d'éleves. L'éclat de sa reputation ne tarda pas ' de penetrer jusqu'à la Cour. La Reine Gerberge, aïant entendu parler de sa capacité, voulut qu'il l'instruisit de ce qu'elle devoit croire de l'Ante-Christ, dont on parloit alors, à l'occasion de la fin du monde, qu'une partie du vulgaire regardoit comme proche. ' Le Clergé de Toul l'engagea de son côté, à écrire l'histoire de quelques-uns de ses Evêques. Cette transmigration du Moine Adson de Luxeu à Toul arriva vers le milieu de ce siecle, plusieurs années avant 962, qui est l'époque de la mort de S. Gauzlin, qui l'y avoit appellé. Cal. ib.

' Ce Prelat étoit peut-être encore en vie, lors qu'Alberic, Moine de S. Evre, fut élu pour Abbé de Montier-en-Der, en un temps où ce monastere se trouvoit réduit à un triste état. Alberic sçachant combien il y avoit à travailler pour le rétablir, amena avec lui Adson, afin qu'il pût l'aider dans les fonctions de son ministere. Il en fit comme son Coadjuteur; et au bout de quelques années cet Abbé étant mort, Adson ' fut mis en sa place. ' C'est ce qui se fit au moins dès 968. Adson se voiant

1 [illegible]

à la tête de cette maison, n'oublia rien pour lui procurer un nouveau lustre, tant au spirituel qu'au temporel. Il prit soin de la faire décharger des exactions tyranniques qu'on lui avoit imposées, et de revendiquer ses titres et ses privileges, qu'un méchant Abbé avoit transportés ailleurs. Il rebâtit le cloître et les autres lieux reguliers, et commença la belle église qui s'y voit encore aujourd'hui. Il trouva moïen de rentrer dans les biens enlevés ou alienés, et de les augmenter par de nouvelles donations, que l'odeur de ses vertus et de celles de ses Moines attira à son monastere.

Mab. act. ib. p. 849. n. 11.

' Le zele d'Adson ne se borna pas à sa propre maison, ou même à l'Ordre monastique. Plusieurs diocèses du voisinage, nommément celui de Troïes, eurent part à ses heureuses influences. Manassé, qui en étoit alors Evêque, connoissant l'étenduë et la superiorité des lumieres de notre Abbé, et la solidité de sa vertu, s'attacha non seulement à lui d'une maniere singuliere, mais lui donna encore toute sa confiance, et se l'associa en quelque façon dans le gouvernement de son église. Sous ses auspices, Adson y regla la psalmodie, et l'ordre de l'office divin, tant pour le Carême, que les autres temps dans le cours de l'année. Il rendit le même service à diverses autres églises, ' et ne fut pas inutile à celle de Reims, en d'autres occasions. Adalberon, son Archevêque, qui avoit donné son estime et son amitié au pieux Abbé, le mandoit quelquefois pour profiter de ses avis.

Gerb. ep. par. 1. ep. 82.

Hug. Flav. chr. p. 137. 138.

' On ne sçait si ce fut ce Prelat, ou le Roi Otton II, qui l'engagea à faire un voïage d'Italie à la suite de la Cour de ce Prince. Hugues de Flavigni, qui nous apprend cet évenement, n'en marque pas la date. Adson se trouvant à Ravenne avec Otton et toute sa suite, assista à la fameuse dispute, qui dura un jour entier, entre le docte Gerbert et le grammairien Otric.

L'exacte discipline qui s'observoit à Montier-en-Der, sous la conduite d'Adson, faisoit désirer ailleurs le vigilant Abbé, afin qu'il l'y fît aussi revivre. ' Le celebre Brunon, devenu Evêque de Langres en 981, jetta les yeux sur lui, dans le dessein qu'il avoit de remedier aux abus qui s'étoient introduits à S. Benigne de Dijon, par la negligence et le mauvais gouvernement de Manassé. Il éloigna ce faux Abbé, et lui substitua Adson, qui travailla deux ans entiers à rétablir le bon ordre dans ce monastere, après quoi il retourna à Montier-en-Der.

Spic. t. 1. p. 429.

Tant de divers travaux en faveur de l'Ordre monastique, et du bien de l'église en general, ne l'empêcherent point de donner toujours quelque temps à l'etude, et ne lui firent rien perdre de son goût pour les livres. C'est ce que prouvent le grand nombre d'ouvrages qui sont sortis de sa plume et le soin qu'il prit de former une bonne bibliotheque. Adalberon, Archevêque de Reims, en tiroit quelquefois des livres, afin de les faire copier pour remplir la sienne, tandis que d'autres lui en amassoient d'ailleurs. Les livres faisoient tellement les délices d'Adson, qu'il n'alloit nulle part, sans en porter toujours avec lui. De sorte qu'il verifia, par sa conduite, la belle maxime qu'on ne sçauroit trop repeter, et qui regarde encore plus les Moines que les personnes d'un autre état : *Plus on est regulier, plus on a d'amour pour les Lettres.* Cette profession de Literature lia Adson avec les plus sçavants Hommes de son siecle, particulierement avec le celebre Gerbert, qui l'honoroit comme son pere, et avec Abbon de Fleuri, qui l'engagea à entreprendre quelques-uns des ouvrages qu'il laissa à la posterité.

Manassé, Evêque de Troies, autre intime ami d'Adson, avoit un frere nommé Hildum, Comte d'Arcy en Champagne, qui avoit commis plusieurs injustices et cruautés dans l'exercice de la profession des armes. Notre pieux Abbé entreprit sa conversion; et comme il avoit un don singulier pour annoncer les grandes verités de l'Evangile, il y réussit heureusement. Un des points de la pénitence du Comte, fut qu'il feroit le pelerinage de Jerusalem. Adson voulut bien l'y accompagner; se proposant d'imiter en cela l'exemple de S. Berchaire un des Patrons de Montier-en-Der, qui, disoit-on, en avoit usé de même envers Waimer, l'un des complices du meurtre de S. Leger, Evêque d'Autun. S'étant donc embarqués en 992 pour Babylone d'Egypte, Adson après les premiers jours de navigation, fut attaqué d'une maladie qui le fit passer de cette vie à une plus heureuse. La veneration qu'on avoit pour le corps du pieux Abbé, dont la sainteté étoit connuë, empêcha qu'on ne le jettât à la mer suivant la coûtume. On relâcha exprès à l'isle la plus proche, que l'Auteur qui nous sert ici de Guide nomme *Astilia*, mais qui est plutôt Stampalia.

[illegible]

Oooij

et au bout de cinq jours on l'y enterra avec les céremonies convenables.

an. l. 47. n. 28. 29 | Cal. ib.

' Quelques Ecrivains prétendent qu'Adson avoit aussi été Abbé de S. Mansui à Toul et de Luxeu. Mais cette opinion n'est appuïée que sur une tradition de ces monasteres, destituée de toute preuve originale. A l'égard de S. Mansui, il est certain qu'Adam en étoit Abbé, dans le temps même qu'on suppose qu'Adson l'auroit été. Et quant à ce qui concerne Luxeu, l'on n'a point d'autre fondement pour compter Adson au nombre de ses Abbés, que son épître dédicatoire, ou préface adressée à cette communauté, au sujet de l'histoire des miracles de S. Valdebert. Mais bien loin que cette préface fournisse aucune preuve favorable à l'opinion dont il s'agit, elle en contient de tout opposées.

Mab. act. B. t. 4. p. 452. n. 1. 2.

' En y prenant le titre d'Abbé, il ne dit pas à la verité qu'il le fût de Montier-en-Der, parce que c'étoit un fait très-connu à Luxeu, dont il avoit été Moine; et d'ailleurs il ne dit point non plus qu'il le fût de Luxeu. Il s'y donne, il est vrai, pour un zelé partisan de la veneration qu'on avoit pour S. Eustase et S. Valdebert, Patrons de ce monastere. Mais il s'y represente en même temps comme une personne, qui dans l'éloignement où elle étoit de cette maison, qu'elle portoit neantmoins dans son cœur, cherchoit à lui donner quelques marques de sa juste reconnoissance, pour y avoir reçû sa premiere éducation. Trouveroit-on quelque exemple d'un Abbé, qui écrivant à ses Moines, leur donne, comme fait Adson dans son épître à ceux de Luxeu, les titres respectueux de sainte Congregation, et de ses Peres? *Luxoviensium Cenobitarum sacræ concioni.... suscipiat ergo vestra sancta Paternitas?* Nous ne croïons pas au reste, qu'on insiste sur ce qu'Adson reconnoît pour ses Patrons S. Eustase et S. Valdebert. Outre qu'il étoit naturel qu'un Ecrivain, qui avoit été Moine de Luxeu, s'exprimât de la sorte, cette expression ne suppose point qu'il en fût Abbé. ' En écrivant la vie et les miracles de S. Basle, il le qualifie son Pere et son Patron : dira-t-on sur cela qu'il ait été Abbé de son monastere? Il y en avoit alors un autre nommé Adson, comme lui, mais fort different, ainsi qu'on le verra par la suite. Il parle en cet endroit et en quelques autres au nom des Moines de cette abbaïe.

t. 2. p. 68. n. 4 | t. 6. p. 137.

§ II.

SES ECRITS

Quoiqu'il nous reste beaucoup d'ouvrages d'Adson, nous n'avons point toutes les productions de sa plume. C'est ce qui est visible en conferant le catalogue de ceux qui sont venus jusqu'à nous, ' à la liste qu'en fait l'Anonyme de Montier-en-Der, qui écrivoit peu après le milieu du XI siecle. Encore cet Auteur n'entre-t-il pas dans un detail entier, comprenant plusieurs écrits sous un même titre general. Il lui en a même échappé quelques-uns, qu'on sçait certainement d'ailleurs, qui appartiennent à notre laborieux et sçavant Abbé. Nous allons tâcher de les réünir tous ensemble, dans la notice que nous entreprenons d'en donner ici. Mab. act. B. t. 6. p. 597.

1°. Il y a d'Adson un traité sur l'Antechrist, qui n'a point été connu de l'Ecrivain anonyme, dont on vient de parler, pour être son ouvrage. ' Il est adressé à la Reine Gerberge, femme de Loüis d'Outremer, laquelle avoit demandé à l'Auteur quelque éclaircissement sur ce sujet. C'est le premier de tous les écrits qui nous reste de lui, suivant l'ordre des temps. Dom Mabillon a douté si Adson étoit déja Abbé, lorsqu'il composa cet écrit. Il est certain par la préface, qu'il ne l'étoit point encore. Il n'y prend que le simple titre de Moine ; quoiqu'il ait soin de se qualifier Abbé dans d'autres ouvrages qu'il a faits, lorsqu'il l'étoit réellement, et dans lesquels il a jugé à propos de se nommer. Au titre de simple Moine, il joint la qualité de Frere : ce qui confirme l'observation que nous avons faite ailleurs, que ce fut en ce siecle que les Moines, quoique revêtus du sacerdoce et distingués par leur merite et leur sçavoir, commencerent à prendre cette qualification, par un esprit de modestie et d'humilité. Du Ches. t. 2. p. 844 | Aug. t. 4. add. et corr.

' Adson mit la main à ce traité, tout au plus tard en 954 avant le mois d'Octobre : autre preuve qu'il n'étoit pas encore Abbé. C'est ce que montrent les vœux de prosperité qu'il fait pour le Roi, comme pour la Reine son épouse, et les Princes leurs fils. On sçait que ce Prince mourut le quinziéme d'Octobre de l'année qu'on vient de marquer. Cette préface, ou épitre dédicatoire, est très-honorable à la memoire de Gerberge, qui y est representée comme la premiere entre les personnes de son Ibid.

sexe qui travailloient à se sanctifier, et la mere des Moines. Adson ne doutoit point, que si Dieu lui prolongeoit les jours, à elle, au Roi son mari et à leurs enfants, on ne vît l'Ordre monastique, et même toute l'église de France, reprendre un nouveau lustre. Dans cette esperance, il prioit le Seigneur de les prevenir de sa grace dans tout ce qu'ils avoient à faire. Il s'engage envers cette Princesse à l'entretenir de la naissance de l'Antechrist, de son pouvoir, de son impieté, et de sa persecution.

Alcu. p. 1209-1216. ' C'est ce qu'Adson a executé suivant le goût et le génie de son siecle, en un écrit qui n'est pas de longue haleine. Après avoir exposé ce qu'il entend par l'Antechrist, et montré qu'il a eû dans tous les temps, et qu'il continuëra d'avoir des ministres de son impieté, tels que tous ceux qui commettent l'injustice, qui violent les regles de leur état, qui blasphêment contre ce qu'il y a de bien, quels qu'ils soient, Laïcs, Clercs ou Moines : il dit que l'Antechrist naîtra de la tribu de Dan, à la maniere des autres hommes, dans Babylone, et qu'il sera élevé à Bethsaïda et à Corrozaïm. Ici l'Auteur refute deux opinions à ce sujet, qui avoient couru en son temps : l'une qu'il rejette comme une fable, et qui portoit que l'Antechrist naîtroit d'une vierge : l'autre qu'il traite de rêverie, et suivant laquelle d'autres croïoient que ce seroit d'un Evêque et d'une Religieuse. Adson ajoûte, qu'il rebâtira le temple de Jerusalem, et qu'après avoir exercé sa puissance, son impieté et sa persecution, qui durera trois ans et demi, il sera mis à mort sur la montagne des Oliviers.

Dans presque tout ce que dit ici notre Auteur, il confond souvent ce qui ne regarde que la Bête mysterieuse de l'Apocalypse, avec ce qui concerne l'Antechrist. Ce sont neantmoins deux objets fort differents. Il s'agissoit alors d'une erreur vulgaire, qui supposoit la fin du monde comme prochaine. Adson pose des principes capables de la détruire fondamentalement,
p. 1213. ' en montrant d'une part, que cet homme de péché ne paroîtroit point que l'apostasie prédite par S. Paul ne fût consom-
p. 1216. mée ; ' et de l'autre, qu'après la destruction même de l'Antechrist, le jugement dernier n'arriveroit pas si-tôt, ni par consequent la fin du monde. Il y a bien de l'apparence que ce fut principalement au sujet de cette erreur populaire, que la Reine Gerberge demanda cet écrit ; car on étoit persuadé que la venuë de l'Antechrist devoit préceder.

Ce traité a été si fameux dans les siecles destitués de critique, qu'on en a voulu faire remonter l'Auteur jusqu'à S. Augustin, d'autres seulement jusqu'à Alcuin, ou à Raban Maur, entre les écrits desquels il se trouve imprimé. Mais ceux qui l'avoient lû, tel qu'il est parmi les œuvres d'Alcuin, pouvoient éviter cette fausse attribution. ' On y voit cités en effet, non seulement S. Augustin même et S. Jerôme, mais encore le Pape S. Gregoire le Grand; et quiconque est versé dans la lecture des ouvrages d'Alcuin et de Raban, s'apperçoit que l'Auteur du traité en question, y a fondu presque tout le dix-neuviéme chapitre du III livre de la foi de la Trinité par Alcuin, et plusieurs choses du second chapitre du XXII livre de Raban sur S. Paul. Enfin la découverte de la préface, ou épitre dédicatoire de ce traité à la Reine Gerberge, en a fait connoître le veritable Auteur, qui y est nommé, comme on l'a dit. [illegible]

' Il y en a plusieurs éditions, mais toutes differentes les unes des autres, ce qui montre la varieté des manuscrits. Le texte de celles qui en ont été faites avec les œuvres de S. Augustin, est plus entier en divers endroits, que celui qu'on en a inseré parmi les écrits de Raban. Ce dernier contient reciproquement sur la fin, des choses qui ne se trouvent pas dans l'autre; et l'on en a emprunté de quoi completer l'édition qui est dans l'appendice du VI volume de S. Augustin. L'édition la plus entiere est celle que du Chesne en a donnée entre les écrits d'Alcuin, sur deux manuscrits de la bibliotheque du Roi, dont l'un appartenoit alors à celle de M. de Thou. Dans l'un et l'autre, ce traité porte pour titre : *La vie de l'Antechrist, à Charlemagne*. Ce qui a fait croire qu'il pouvoit avoir été adressé à ce Prince. ' C'est un des endroits qui se lisent dans cette édition, et qui manquent dans les autres, où le nom du Roi de tout l'empire Romain au temps dont il y est parlé, selon les Sybilles qui y sont citées, est désigné par un C majuscule, et sa figure représentée à-peu-près comme celle de ce Monarque. [illegible]

La petite préface de l'Auteur manque à toutes ces éditions, et par consequent dans la plûpart des manuscrits. C'est ce qui est cause de toutes les variations où sont tombés les Copistes, en attribuant l'écrit à divers Auteurs étrangers. ' Du Chesne l'aiant trouvée dans la suite, mais imparfaite, l'a publiée à la fin des lettres de Gerbert. ' Les derniers Editeurs de S. Augustin en ont recouvré depuis un exemplaire plus complet, et [illegible]

l'ont donnée à leur tour tout à la fin du XI volume de leur édition.

La fameuse, mais insipide Prophétie touchant les Rois de France, se trouve dans les trois éditions du traité, que nous venons de marquer. Seulement les premiers mots qu'on va mettre en italique, ne se lisent pas dans l'édition parmi les œuvres de Raban. Voici les termes dans lesquels est conçûë cette

p. 1213. espece de Prophétie. ' L'Auteur aïant montré, que l'Antechrist ne paroîtra point, qu'auparavant n'ait précedé l'apostasie prédite par l'Apôtre; c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, avant que tous les roïaumes du Monde se soient separés de l'empire Romain, ausquels ils étoient auparavant assujettis. Il ajoûte : « Mais ce temps n'est point encore venu; car bien que nous « voïïons l'empire Romain déja détruit pour la plus grande par- « tie, cependant *tandis que les François auront des Rois, qui doi- « vent tenir cet empire,* sa dignité ne tombera pas entierement, « parce qu'elle se soutiendra dans leurs Rois. Nos docteurs nous « apprennent en effet, c'est notre Ecrivain qui continuë, qu'un « Roi de France possedera dans les derniers temps l'empire Ro- « main entier, et qu'il sera le plus grand et le dernier de tous « les Rois. Qu'après avoir sagement gouverné son roïaume, il « ira en dernier lieu à Jerusalem, et qu'il déposera son sceptre et « sa couronne sur le Mont des Oliviers. Telle sera la fin, conti- « nuë l'Auteur, telle sera la destruction de l'empire des Romains « et des Chrétiens. »

Le Beuf, t. 2. p. 41. not.

' M. l'Abbé le Beuf observe, que cette pompeuse Prophétie ne se lit point dans un exemplaire du traité, qui se trouve à la bibliotheque de l'abbaïe de S. Victor à Paris. Il en conjecture, qu'il y a eû deux ouvrages differents sur cette matiere. Cette difference ne doit apparemment s'entendre que du plus ou du moins; car l'exemplaire qui est imprimé dans Alcuin, contient beaucoup plus de choses que les autres, et il est neantmoins le même pour le fonds.

His. lit. de la Fr. t. 5. p. 195.

' Nous avons dit ailleurs, qu'on avoit prêté à Raban la prétenduë Prophétie qu'on vient de lire, et nous avions conjecturé, qu'elle pouvoit faire partie d'un recueïl de revelations qu'on supposoit à cet Archevêque. Mais nous sommes maintenant persuadés, qu'on ne la lui a prêtée, non plus qu'à S. Augustin, qu'en consequence de la fausse attribution du traité où elle se trouve, qu'on a faite à l'un et à l'autre. Au même endroit cité de l'histoire de Raban, où nous en parlons, il s'est glissé une

faute qu'il est bon de corriger. Au lieu du XI tome des œuvres de S. Augustin, il faut lire du VI.

2°. ' L'auteur anonyme de Montier-en-Der, dont on a parlé, nous apprend qu'Adson à la priere d'Odon, Abbé de Moutier-la-Celle, près de la ville de Troies en Champagne, avoit écrit en un style simple, mais avec beaucoup de sincerité, la vie de S. Frodobert, Fondateur et premier Abbé du même monastere, mort vers l'an 673. ' Adson se servit pour l'execution de cette entreprise, de ce que Loupel, disciple du Saint avoit écrit sur le même sujet, et d'autres memoires: apparemment ce que deux Poëtes anonymes, dont on a dit un mot en leur lieu, avoient laissé de leur côté. Avec ces secours Adson a réüssi, quoique dans un éloignement de presque trois siecles entiers, à nous donner une histoire bien détaillée, remplie de faits, et digne de créance. Elle est de plus écrite avec beaucoup d'ordre, de gravité, et en un style meilleur à tous égards qu'il n'étoit communément alors. L'Auteur y a aussi semé divers traits de son érudition et de sa pieté.

' Nous avons trois éditions de cet écrit; l'une dans le Promptuaire sacré des antiquités de Troies par Camusat; l'autre dans la Collection de Bollandus, au huitiéme de Janvier; et la troisiéme, accompagnée de notes et d'observations préliminaires, comme la précedente, au second siecle Benedictin de Dom Mabillon. Le premier Editeur n'a point connu l'Auteur de cette vie. ' Bollandus l'a pris pour un Moine anonyme de Moutier-la-Celle, qu'il place vers la fin du IX siecle; ' et Dom Mabillon a penché d'abord pour le même sentiment, quoiqu'il ait douté si ce n'étoit pas aussi l'ouvrage d'Adson, comme il l'a exprimé dans le titre de l'écrit. Ces deux Agiographes fondent leur opinion sur deux endroits du texte. ' L'Auteur dit dans l'un, en parlant d'un privilege accordé par le Roi Clotaire en faveur du Saint, qu'il se conservoit dans son monastere, ce qui s'entend naturellement de Moutier-la-Celle. ' Dans l'autre endroit, annonçant que le Saint étoit d'une haute taille, il apporte pour preuve le témoignage de ceux qui avoient vû ses ossements. C'est ce qu'on croit devoir rapporter à la translation du Saint qui se fit en 872.

Mais ces preuves, quelque specieuses qu'elles soient, ne peuvent contrebalancer l'autorité de l'Ecrivain domestique, qui donne disertement cet écrit à Adson, dont on y reconnoit tous les caracteres de ses autres ouvrages. D'ailleurs on a deja

Camus. p. 1-18; [illegible] p. 625-639

Mab. ib. p. 626.

p. 631. n. 11.

p. 635. n. 23.

observé, que dans les vies de Saints qu'il a écrites, il a coûtume de parler en la personne de ceux qui empruntoient sa plume. Sur ce principe, ' il a dit que le privilege en question se conservoit dans les archives de notre monastere, parce qu'il parle en la personne d'Odon, Abbé de la maison. A l'égard ' du témoignage de ceux qui avoient vû les ossements de S. Frodobert, cela pouvoit fort bien être arrivé en une autre occasion, posterieure à la translation de ses Reliques, dont il ne s'agit point en cet endroit. Seroit-il même extraordinaire, que notre Auteur eût vû dans sa jeunesse quelques vieillards, qui en 872 auroient assisté à cette ceremonie, capable de frapper de jeunes gents? ' C'est sur ces raisons que Dom Mabillon, aïant depuis déposé son doute, a reconnu Adson pour le veritable Auteur de cette vie de S. Frodobert.

p. 631. n. 11. p. 635. n. 23. an. t. 1. p. 514. n. 49.

3°. ' Adson, à la priere de S. Gerard, Evêque de Toul, depuis 963 jusqu'en 994, écrivit aussi la vie de S. Mansui, premier Evêque de la même église, qu'on reconnoissoit alors pour un disciple de l'Apôtre S. Pierre, mais qui ne vivoit effectivement qu'au IV siecle. Non seulement l'Anonyme de Montier-en-Der atteste qu'Adson est Auteur de cette vie; ' mais ce fait est encore attesté par la petite préface, ou épître dédicatoire à l'Evêque Gerard, qui se lit à la tête, et dans l'inscription de laquelle l'Auteur exprime son nom, en y prenant ses titres d'indigne serviteur des serviteurs de Dieu, de dernier des Abbés, et du plus grand des pécheurs. On voit par-là, qu'Adson avoit alors quitté la ville de Toul, et qu'étant déja Abbé de Montier-en-Der, il y faisoit sa residence ordinaire. Cela n'empêche pas ' qu'aïant occasion de parler de cette ville, il ne s'exprime comme s'il en avoit été actuellement citoïen. Circonstance qui sert à confirmer l'observation qu'on a déja faite, qu'Adson dans cette sorte d'écrits parle comme auroient fait les personnes qui l'engageoient à écrire.

act. ib. p. 849. Mart. anec. t. 3. p. 1013. Bosq. 2. par. p. 35.

Quelque habile au reste que fût notre Ecrivain, il n'a point réüssi dans l'ouvrage dont il est ici question. Il en donne lui-même la principale raison, ' qui est prise du defaut de memoires. Comment auroit-il pû sans ce secours réüssir à écrire des évenements aussi éloignés de lui? Si donc ' il fait ailleurs mention d'anciens écrits sur cette matiere, il faut l'entendre de quelques traditions populaires qu'on avoit recueïllies, ' après les devastations des Vandales et des Normans, dont il parle. Son ouvrage est divisé en deux parties, dont l'une est emploïée à l'his-

Ibid. p. 23. 32. p. 35.

toire de la vie de S. Mansui, l'autre à la relation de ses miracles. Il est visible qu'il n'a eû d'autre fonds pour écrire la premiere, que des traditions, non seulement incertaines et douteuses, mais encore fabuleuses et souvent absurdes, telles à peu près qu'on en a vû dans les Legendes de S. Ursin, de S. Front et autres. C'est en suivant ces guides assortis au génie de son siecle, ' qu'Adson confond S. Mansui, Evêque de Toul, qu'il suppose neantmoins disciple de S. Pierre, avec un autre Evêque de même nom qui assista en 461 au premier Concile de Tours; qu'il le fait déja chrétien avant son voïage de Rome; et qu'il avance tant d'autres choses aussi peu vraisemblables, que contraires à la verité de l'histoire. Tous ces traits, et autres semblables, ' ont fait dire à M. Baillet, que cette piece est si mauvaise, qu'on ne pourroit entreprendre de la soûtenir, sans se rendre ridicule. Trait de critique qui n'a rien d'outré. [illegible] [illegible]

Il n'en est pas de même de la seconde partie de l'ouvrage. Quoiqu'elle ne soit interessante que par les matieres qu'elle contient, ' l'Auteur n'y avance rien qui ne soit bien averé. Il s'y borne à rapporter ce qui s'étoit passé de merveilleux par l'invocation de S. Mansui, depuis l'épiscopat de S. Gauzlin, jusqu'au temps qu'il écrivoit; c'est-à-dire, pendant l'espace de cinquante ans. Dans l'exorde de sa relation, il fait un éloge de ce dernier Prelat, fort abregé à la verité, mais d'un bon goût. Il n'y oublie pas l'attention et le zele qu'il avoit, pour attirer près de lui de toutes parts, les Hommes sçavants qui vouloient bien se rendre à ses sollicitations. Adson étant du nombre, en pouvoit parler avec certitude. Mart. ib. p. 1014. 1015.

' La premiere partie de l'ouvrage a d'abord été publiée par les soins de M. Bosquet, entre les actes pour servir de preuves à son histoire de l'église Gallicane. Mais il n'a point donné la préface, ou épître dédicatoire à l'Evêque S. Gerard. Pour ce qui est de la seconde partie, comme elle ne faisoit rien à son dessein, il l'a laissée, hors l'exorde et le premier miracle de la relation. [illegible]

' Dom Martene et Dom Durand, aiant trouvé l'ouvrage entier dans deux divers manuscrits, n'ont jugé à propos d'imprimer que la seconde partie. Ils ont regardé avec justice la premiere comme fort peu interessante. Ils n'ignoroient pas d'ailleurs l'édition qu'en avoit donnée M. Bosquet, et qui devoit suffire. Mais ils ont eû soin de publier l'épître dédicatoire, qui manquoit dans leurs manuscrits, comme dans presque tous [illegible]

les autres, et qu'ils ont heureusement déterrée dans un de ceux de la bibliotheque Colbertine. A l'épître dédicatoire ils ont ajoûté un petit poëme en quarante deux vers élegiaques, qui contient un petit abregé de la vie de S. Mansui. Adson y a aussi fait entrer en peu de mots l'éloge de S. Evre, un des successeurs du précedent dans le siege de Toul. Cette piece de poësie est tolerable pour le temps où elle a été faite. Elle fait juger, que le Poëte manquoit moins de disposition que de bon goût pour y réüssir.

Cal. his. de Lor. t. 4. p. 86-104.

Depuis cette édition, ' Dom Calmet a crû devoir réimprimer l'ouvrage en entier, afin de servir de preuves à son histoire de Lorraine. Il auroit pû cependant en retrancher la premiere partie, qui ne peut absolument faire la moindre autorité. Aussi ce judicieux Historien n'en a-t-il fait aucun usage; et ce lui devoit être une nouvelle raison de la retrancher. Ce dernier Editeur n'a point donné la préface, ou épître dédicatoire d'Adson; et son édition ne represente le poëme élegiaque qui la suit, qu'avec diverses lacunes. ' Il est vrai que Dom Calmet a eû soin de rapporter à la fin dequoi les remplir. Il y a même ajoûté huit vers acrostiches de notre Auteur, dont les premieres letres forment le mot *Mansuete,* et qui manquent dans l'édition de Dom Martene.

p. 192.

p. 83 | Mart. ib. p. 990.

4°. ' Ces deux Editeurs sont dans l'opinion que ce qu'on nomme les actes, ou les gestes des Evêques de Toul, appartient à notre sçavant Abbé. Mais cette opinion demande quelque éclaircissement. Ces actes dans l'un et l'autre Editeur sont presque les mêmes pour le fonds de l'histoire. Dom Calmet qui les a publiés sur un manuscrit de l'abbaïe de S. Mansui de Toul, croit les avoir donnés plus entiers que Dom Martene et Dom Durand. Ceux-ci au contraire aïant eû connoissance de ce manuscrit, l'ont trouvé imparfait, et se sont servis d'un autre, appartenant à l'abbaïe de Cambron de l'ordre de Cîteaux en Hainaut, qu'ils ont jugé aussi ancien que celui de S. Mansui, comme fait du temps même de l'Auteur, et plus complet que le précedent.

Il est certain par la collation que nous en avons faite, que l'édition dirigée sur le manuscrit de Cambron, contient diverses choses qui ne se trouvent pas dans l'édition de Dom Calmet. Telle est l'histoire de la seconde translation de S. Mansui. Telles sont les vies d'Udon et de Pibon, qui sont extrêmement abregées dans Dom Calmet, et qui sont beaucoup plus am-

ples dans Dom Martene. L'abregé des vies des successeurs de S. Mansui, est aussi considérablement plus étendu dans l'exemplaire de Dom Martene, que dans celui de Dom Calmet. Mais il y a cette difference, que dans le premier il ne va que jusqu'à Pibon inclusivement : au lieu que dans l'autre, la suite des Evêques de Toul est poussée jusqu'à Hector d'Ailly, mort en 1532. Une autre difference entre ces deux éditions, c'est qu'outre que l'ordre des pieces n'est pas le même, le vingt-deuxiéme chapitre qui traite succinctement de S. Amon et de ses successeurs jusqu'à S. Evre, après l'histoire des miracles de S. Mansui, ne se trouve pas dans l'exemplaire de Dom Martene. Il en est de même d'un abregé des vies de S. Gauzlin, de S. Gerard, et d'une courte notice des successeurs de S. Evre jusqu'à S. Gauzelin inclusivement, dont on fait encore la vie en abregé. Tous ces morceaux, qui suivent la vie de S. Evre dans Dom Calmet, manquent dans Dom Martene.

A cet éclaircissement, il faut joindre une idée précise du recueïl de ces actes, considerés en eux-mêmes. On y distingue deux corps d'ouvrage en general : l'un qui comprend les vies de S. Mansui, de S. Evre, de S. Gauzelin et de S. Gerard : et l'autre qui contient des abregés de vies des successeurs de S. Mansui. Il est visible qu'Adson ne peut être Auteur de la seconde partie de ce recueïl ; puisqu'elle enferme quantité de faits qui ne se sont passés que long-temps après sa mort. Il n'est pas moins indubitable que la premiere partie prise en entier, ne peut non plus lui appartenir ; puisque la vie de S. Gerard, qui ne mourut qu'en 994, deux ans après Adson, et l'histoire de ses miracles qui suivirent sa mort, y sont comprises. Il ne pourroit tout au plus avoir composé que les vies de S. Evre et de S. Gauzelin, comme on a déja vû qu'il a écrit celle de S. Mansui.

5°. Quoique l'Anonyme de Montier-en-Der, qui donne le catalogue de la plûpart des écrits d'Adson, ne fasse aucune mention de la vie de S. Evre, il y a cependant des preuves suffisantes pour l'en croire l'Auteur. Non seulement on y découvre tout son génie et sa maniere d'écrire, mais encore on y apperçoit un Moine de l'abbaïe de S. Evre qui y parle, et qui écrivoit peu de temps après la mort de S. Gauzelin. Caracteres qui tous conviennent à notre Abbé. D'ailleurs le petit éloge de S. Evre qu'il a joint à celui de S. Mansui, dans le poëme élegiaque à la tête de la vie de ce dernier, semble annoncer aussi celle de S. Evre.

1038. 1039.

p. 1027-1047 | Cal. ib. p. 107-122.

' L'écrit est divisé en deux parties, dont la premiere consiste en un éloge fort general du Saint, qui paroît fait pour être prononcé au jour de sa fête. Adson montre par-là, qu'il n'avoit ni memoires, ni presque aucune tradition pour écrire sur un sujet aussi éloigné de lui. Il emploïe la seconde partie, qui est beaucoup plus étenduë que l'autre, à faire l'histoire des miracles du Saint, operés dans les siecles qui suivirent sa mort. A l'égard de ceux qu'il avoit faits de son vivant, il en dit peu de choses, parce qu'il paroît n'en avoir pas été instruit. Il remarque cependant, qu'en son siecle on faisoit peu de cas de la vie d'un Saint qui n'en contenoit pas de cette espece. A quoi il repond, que cette sorte de miracles operés du vivant des personnes, est une marque équivoque de sainteté, et que la bonne vie leur est préferable. A la fin de cette seconde partie, se lit la relation d'un miracle, écrite par Pierre, Diacre et Bibliothecaire de l'église Romaine, lorsqu'il se trouva à Toul avec le Pape Leon IX. C'est une addition faite à l'écrit d'Adson, par quelqu'un de ceux qui ont travaillé dans la suite des actes des Evêques de Toul. La vie abregée de S. Gauzelin, qui se lit immediatement avant la longue vie de S. Gerard dans le recueïl de Dom Calmet, n'est point l'ouvrage d'Adson. Elle est mot pour mot la même que celle qui se trouve dans les vies abregées des successeurs de S. Mansui, suivant l'édition de Dom Martene. Elle appartient par consequent à l'Auteur qui a dirigé la premiere partie des actes des Evêques de Toul, suivant la même édition, et qui a poussé son histoire jusqu'à Pibon, mort en 1107.

Mab. act. B. t. 2. p. 849.

6°. ' Adson, au rapport de l'Anonyme de Montier-en-Der, écrivit encore la vie, ou pour parler d'après lui, les gestes de S. Basle, Confesseur, qui a donné son nom à une Abbaïe au diocèse de Reims. Cet Ecrivain anonyme, ajoûtant qu'Adson entreprit cet ouvrage à la priere de Gerbert, et d'Adson, Abbé de S. Basle, et qu'il mit à la tête des préfaces, où l'on voit, dit-il, des traits de son éloquence, nous fournit par-là des preuves, que cette vie est la même ' que Dom Mabillon a publiée à la suite d'une plus ancienne vie du même Saint. Nous avons déja rendu compte de celle-ci, au commencement de ce volume, et averti qu'Adson y avoit puisé pour son ouvrage. Il le commence par deux préfaces un peu étudiées, mais qui sont un gage de sa pieté et de sa modestie. ' Il y avouë qu'il ne fait que rapporter en un style plus diffus ce qu'on avoit déja écrit des actions du Saint : *Quæ igitur tradita ex Antiquorum*

p. 67-75.

p. 68. n. 4.

memoria copiosius retulimus. ' Adson y témoigne aussi, qu'il n'a pris la plume que par l'ordre de personnes qu'il honoroit comme ses peres. *Sed preceptum venerabilium patrum me hortatur.* C'est ainsi que son humble modestie lui fait parler de la priere que Gerbert et Adson, Abbé de S. Basle, lui firent, suivant le témoignage de l'Anonyme de Montier-en-Der, de se prêter à l'execution de ce dessein. ' A s'en tenir à la lettre du texte de cet Ecrivain, on croiroit que Gerbert étoit déja Archevêque de Reims, lorsqu'il engagea notre Abbé à écrire la vie en question. Il ne l'auroit fait par consequent qu'en 991. Mais il est constant d'ailleurs, qu'il l'executa du vivant d'Adson de S. Basle, mort avant que Gerbert montât sur ce siege archiepiscopal.

Adson ajoûta à cette vie ainsi amplifiée, l'histoire des miracles du même Saint. ' C'est ce que nous apprend l'Auteur anonyme, si souvent cité, qui parle avec éloge de cette seconde partie de l'ouvrage, comme écrite avec autant d'élegance que de clarté : *Lepide edita digessit ad liquidum.* ' Adson la promet lui-même dans une de ses préfaces, où après avoir dit qu'il ne parlera que d'après les anciens dans l'histoire de la vie du Saint, il avertit qu'il y ajoûtera de son fonds ce qu'il avoit appris de témoins fideles, et ce qu'il avoit vû de ses propres yeux. Expression qui ne peut s'entendre que des miracles operés depuis quelques années par l'intercession de S. Basle. On a vû par tout ce qui a été dit jusqu'ici, que c'étoit sa coûtume dans cette sorte d'ouvrages, de les diviser en deux parties sur le plan de ce dernier.

Dom Mabillon, qui en a fait imprimer la premiere partie au second volume de son recueil d'actes, ' a renvoyé l'histoire des miracles au VI tome du même recueil. L'édition est faite sur un manuscrit de l'Abbaye de S. Basle même, et la petite préface de l'Auteur qui s'y lit à la tête, ne permet pas de douter, que l'écrit ne soit la suite d'un ouvrage dont la vie du Saint faisoit partie. Adson le commence par faire en peu de mots l'histoire de la translation de S. Basle, à laquelle avoit presidé l'Archevêque Hincmar. Dans le cours de la narration des miracles operés depuis, il a placé une description affreuse des mœurs des François sous le regne de Charles le Simple. Il n'y oublie pas les ravages des Hongrois en divers endroits de la France. Adson avertit qu'il a usé de choix dans ce qui se presentoit à dire, et proteste qu'il s'est scrupuleusement attaché à ne rien avancer qui ne soit averé.

p. 137. ' L'Editeur croit qu'Adson mit la main à cet ouvrage vers l'an 980. Cela étant, il n'y avoit pas à hésiter sur la décision d'un fait qui l'a arrêté. Frodoard rapporte dans son histoire de l'église de Reims quelques miracles de S. Basle, qui se lisent dans la relation de notre Ecrivain. Il n'est pas douteux que celui-ci les a puisés dans Frodoard, mort environ quatorze ans avant qu'il écrivît. Quoiqu'il ne le nomme pas, il est presque p. 138. c. 2. certain qu'il l'a compris ' au nombre de ces Auteurs d'histoires judicieuses, dont il avouë s'être servi, *a prudentioribus historiis.*

7°. Adson aïant ainsi emploïé sa plume à rehausser le merite t. 4. p. 452. n. 1. et la gloire de plusieurs Saints, ' sentit en lui-même un espece de confusion, de n'avoir rien fait de semblable en faveur des SS. Patrons de Luxeu, où il avoit été élevé dès sa jeunesse. Cette consideration, jointe à sa vive reconnaissance, le porta à entreprendre un ouvrage à la gloire de S. Eustase et de S. Valdebert, les deux premiers Abbés de ce monastere après S. Colomban. Comme l'histoire de leur vie avoit été déja écrite en des volumes separés, qui existoient encore alors, Adson se borna sagement à ne parler que des merveilles operées en son temps, *nobis scilicet intuentibus*, par leur intercession.

p. 453. n. 3. De ce dessein projetté ' est venu un écrit, qui porte pour titre : *Vie de S. Walbert,* ou Valdebert, *Abbé.* Mais quoique le titre annonce l'histoire de ce Saint, l'Auteur n'en donne qu'un abregé fort succinct, pour passer de-là à son principal objet, la relation de ses miracles plus recents. Ceux qu'il rapporte, regardent pour la plûpart le recouvrement des biens enlevés aux monasteres. On portoit les Reliques du Saint sur les lieux; et il s'y faisoit ordinairement quelque prodige, d'où s'ensuivoit la restitution de ce qui avoit été enlevé. Parmi ces miracles, il ne laisse pas d'y avoir quelques traits, qui peuvent servir à l'histoire civile de ce temps-là, et plus particulierement à celle de l'abbaïe de Luxeu.

p. 452. n. 1. 2. ' Adson adresse cet écrit aux Moines de cette maison, comme un gage de sa reconnoissance en qualité d'un de ses éleves, et de sa veneration envers S. Eustase et S. Valdebert, qu'il ne cessoit point d'honorer comme ses Patrons. Dans l'inscription de la préface, ou épître dédicatoire, il prend le surnom d'Hermiric, ce qu'il ne fait dans aucun de ses autres ouvrages, où il a jugé à propos de se nommer. C'est sur cet unique fondement, que quelques celebres Ecrivains ont cru devoir distinguer l'Auteur de cet écrit d'avec Adson, Abbé de Montier-en-

Der. Mais nous avons déja montré par l'ouvrage même, qui retient tous les caracteres des autres écrits de cet Abbé, la foiblesse et l'insuffisance de cette opinion.

' Dom Mabillon a publié cet écrit d'Adson, sur un manuscrit de l'abbaïe de Luxeu même. N'en aïant pas eu cependant assés tôt connoissance pour le placer en son rang, qui devoit être au second siecle benedictin, il a été obligé de le renvoïer dans l'appendice de son IV volume, où il est accompagné d'observations préliminaires et de notes. ' Les Continuateurs de Bollandus l'ont fait imprimer depuis, sur l'édition précédente, collationnée à un très-ancien manuscrit de l'abbaïe de S. Bertin. Ces derniers Editeurs ont aussi pris soin de l'illustrer de remarques critiques, qui bien que plus étendues que celles de Dom Mabillon, ne contiennent presque rien au-delà. ' Trithéme trompé par le titre de l'écrit en question, a avancé qu'Adson avoit fait la vie et l'histoire des miracles de S. Valdebert.

8°. Le dernier des ouvrages qui nous restent de nôtre Auteur, est la vie de S. Bercaire, premier Abbé de Hautvilliers et de Montier-en-Der, mort vers l'an 684. ' Elle avoit été écrite presque dès lors, mais en un style si grossier, qu'on avoit cru devoir la tenir comme cachée. C'est sur cet ancien écrit, qu'Adson entreprit de composer son ouvrage. ' Il reconnoît lui-même avoir eu des memoires, dressés par quelques-uns des Moines d'une de ces deux abbaïes, et auxquels il donne aussi le nom d'anciens monuments. Avec ces secours il se proposoit de donner la vie du Saint, et l'histoire de ses miracles, conformément à la methode qu'il a suivie dans tous ses autres écrits de même genre. ' Mais la multiplicité de ses autres occupations n'aïant pu lui permettre de donner à cette entreprise tout le temps nécessaire, la mort le surprit, avant qu'il y eût mis la derniere main. Il n'avoit fini alors que la premiere partie de l'ouvrage.

849

p. 844. n. 1.

Le Moine anonyme de Montier-en-Der, qui nous apprend ces avantures, y ajoûta au commencement du XII siecle la seconde partie qui y manquoit. ' Il ne parle de la premiere partie qu'avec les plus grand éloges, et temoigne qu'elle avoit été répandue par toute la France. Elle est à la verité assés bien écrite; mais il s'en faut beaucoup que ce soit une piece accomplie. Il s'y trouve de grands défauts, qu'on doit neanmoins plutôt attribuer à l'Auteur original qu'Adson a pris

p. 844. 849. n. 1.

pour guide, qu'à lui-même. On n'y donne presque que les actions les plus generales du Saint, sans entrer dans un juste detail des évenements de sa vie. Le reste consiste en des lieux communs, des épisodes, de grands contours de paroles, qui ne nous apprennent presque rien de fort interessant. ' Les Critiques remarquent d'ailleurs, que ce morceau d'histoire est sujet à bien des fautes, et qu'on ne peut guéres s'y fier que pour les points les plus generaux. L'estime au reste qu'on en a faite, est sans doute la principale cause de la perte de l'original.

Bail. ib. oct. tab. cr. n. 5.

' Camusat est le premier qui a fait imprimer cet écrit d'Adson, dans son Promtuaire sacré. ' Dom Mabillon aïant depuis collationné cette édition à un manuscrit de l'abbaïe de Compiegne, en a réïmprimé le texte avec des observations et des notes, au second volume de ses actes. Surius dans la premiere édition de son recueil n'a donné sur S. Bercaire, que ce qu'en rapporte Vincent de Beauvais dans son Miroir historial. Si l'écrit d'Adson se trouve dans ce recueil, ' comme le marque M. Baillet, il faut que ce soit dans les éditions posterieures.

Camus. p. 63-79.

Mab. ib. p 831-843.

Bail. ib.

9°. ' Adson, au rapport de son Continuateur, avoit laissé de sa façon plusieurs pieces de Poësie: *Opuscula præterea plura versificè composuit*. On a parlé plus haut de son petit poëme élegiaque à la tête de la vie de S. Mansui, et des vers acrostiches qui se lisent à la fin. ' Il a aussi intercalé quelques vers dans la vie de S. Bercaire, lesquels ne sont pas absolument mauvais. ' Il fit encore l'épitaphe d'Adson Abbé de S. Basle, en douze vers élegiaques que Dom Marlot nous a conservés dans son histoire de l'Eglise de Reims, en supposant par une erreur énorme, que cette épitaphe est une production de la Muse d'Adson de S. Basle, à la memoire d'Adson de Montier-en-Der. C'est justement tout le contraire, comme le temoigne directement l'Ecrivain anonyme de cette derniere maison, qui nous donne aussi à entendre que l'épitaphe étoit accompagnée d'autres vers, dont il rapporte le suivant.

Mab. ib. p. 849.

p. 836. 839. n. 10. 13.

p. 849 | Marl. t. 1. l. 4. c. 26. p. 596.

O felix Adso, tumulum tibi condidit Adso.

10°. ' Le même Auteur ajoûte, que nôtre laborieux Abbé avoit composé des Hymnes, ou plutôt des chants d'Hymnes, *Hymnorum etiam aliquanta cantica*, et qu'il avoit fait des gloses pour éclaircir les Hymnes qu'on attribuoit de son

Mab. ib.

temps à S. Ambroise, *Ambrosianos Hymnos Theodiscè glossavit.* On n'a point d'autre connoissance de ce double travail, dont il ne paroît pas qu'il nous reste rien.

11°. Adson aux instances d'Abbon Abbé de Fleuri, son ami particulier, mit en vers héroïques le second livre des Dialogues du Pape S. Gregoire, qui contient l'histoire de S. Benoît du Mont-Cassin. L'Anonyme de Montier-en-Der releve les beautés de cette traduction, jusqu'à lui donner la préference sur les poësies des Anciens. Mais en s'exprimant de la sorte, il parle suivant le goût de son siecle, où l'on avoit perdu l'idée de la bonne poësie.

12°. Ce qu'ajoûte le même Auteur, touchant le soin qu'Adson prit de régler la psalmodie et les offices divins pour chaque temps de l'année, feroit croire qu'il auroit fait quelque écrit sur la Liturgie. L'ordre qu'il y établit, s'observoit encore dans l'Eglise de Troies au XI siecle. On ne nous donne point au reste d'autre notion de son travail en ce genre.

13°. On a vû par la maniere dont s'exprime Adson au sujet de S. Eustase, second Abbé de Luxeu, qu'il faisoit esperer de publier à sa memoire quelque écrit, semblable à celui qu'il a composé sur S. Valdebert son successeur. Il ne paroît point au reste qu'il ait executé ce dessein. De sorte que cet écrit doit être plutôt compté entre ceux qui sont demeurés en idée, que mis au rang de ceux qui se sont perdus.

14°. Il est hors de doute, qu'un homme aussi connu et aussi estimé pour sa pieté et son sçavoir, que l'étoit Adson, lié d'ailleurs avec les plus sçavants personages de son temps, n'ait eu occasion d'écrire, et n'ait écrit effectivement quantité de letres, qui seroient interessantes, si l'on avoit eu soin de les conserver à la posterité. L'on n'a pas même celle qu'il écrivit à sa Communauté de Montier-en-Der, sur le point de s'embarquer pour son pelerinage de Jerusalem.

Adson avoit un fonds réel d'érudition tant sacrée que profane, mais sans critique, comme tous les autres sçavants de son temps. Il a laissé des preuves de l'un et de l'autre dans ses divers écrits. On y en trouve aussi, nommément dans sa vie de S. Mansui de Toul, que les plus habiles hommes de ce X siecle n'étoient pas toujours au fait de l'ancienne histoire de l'Eglise, non plus que de la chronologie. Leur ignorance sur le premier point les faisoit quelquefois donner dans des fables insipides et des traditions absurdes. Mais ces défauts

sont en quelque maniere compensés par des caracteres estimables. On y decouvre quantité de beaux traits de morale, assés bien placés pour l'ordinaire, ' et des marques édifiantes de la modestie de l'Auteur, de son humilité, de sa pieté tendre et solide, de sa veneration pour les Saints, de sa façon de penser, de son amour pour le vrai. En tout ceci il avoit particulierement pris pour ses modèles S. Augustin, S. Maxime de Turin et S. Gregoire le Grand.

p. 68. 69 | t. 4. p. 452 | Mart. anec. t. 3. p. 1013.

Il avoit beaucoup plus de talent pour écrire que la plus part des Auteurs de son siecle. Il le fait avec gravité, avec candeur, avec un air de pieté, et même avec onction. Son style est assés pur pour son temps, et ordinairement clair et varié. L'on juge par divers endroits, qu'il n'est pas toûjours naturel. Il y paroît de l'étude, sur-tout dans ses préfaces. Lorsque les faits lui manquoient, on s'apperçoit qu'il tâche d'y suppléer par les paroles, ce qui rend quelquefois son style diffus. Il n'est pas non plus exemt de consonances, qui étoient si fort au goût de son siecle. Elle se font particulierement sentir dans la vie de S. Mansui. Celle de S. Frodobert montre qu'il auroit réüssi dans cette sorte d'ouvrages, s'il avoit toûjours eu de bons memoires. En géneral le style d'Adson a été si estimé, qu'on en a pris l'unique fondement pour attribuer un de ses écrits à S. Augustin. Pour sa versification, l'on a deja dit qu'elle est plus tolerable que celle de presque tous les autres Poëtes de son temps. (XIV.)

HUGUES,

Evêque d'Angoulême.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 253. c. 22.

' Hugues tiroit sa naissance des anciens Comtes de Jarnac, dont la posterité subsiste encore aujourd'hui. Il naquit au château de ce nom en Saintonge, et apporta au monde un esprit fin, subtil et rusé. Il étudia les Letres, et acquit de l'éloquence pour le temps où il vivoit, ' et la

Conc. t. 9. p. 879.

reputation d'homme versé dans toute sorte de belles connoissances, *vir undequaque doctissimus*.

' Après la mort de Rainulfe, Evêque d'Angoulême, il fut ordonné en sa place le vingt-unième [1] de Mars 973. Quoique devenu le successeur des Apôtres, il n'hérita pas de leur humilité. L'idée de la grandeur de sa naissance lui fit concevoir le dessein d'unir à son Eglise le Comté d'Angoulême. Entreprise qui l'engagea dans une longue et fâcheuse guerre contre le Comte Arnauld. Ne pouvant seul en soûtenir le poids, il eut recours aux Barons du païs qu'il attira à son parti. Et lorsqu'il fallut reconnoître leurs services, et les dédommager des frais de la guerre, il fut contraint de leur ceder les plus belles terres que possédoit sa Cathedrale, tant en Angoumois et en Saintonge, qu'en Limousin et en Perigord. De sorte que ce dessein ambitieux n'aboutit qu'à depouiller cette Eglise, et la reduire à un tel état, que le peu de Moines qui la desservoient alors, manquoient de leur necessaire.

L'embarras de la guerre et l'exercice des armes n'empêcherent pas, que Hugues ne se prêtât dans les occasions aux fonctions du sacré ministere. ' En 989, ou même 988, il se trouva à l'Abbaïe de Charroux en Poitou, à un Concile qui y fut celebré le premier jour de Juin. Les autres Prelats qui le composerent, étoient Gombauld Archevêque de Bourdeaux, Metropolitain de la province, Gislebert de Poitiers, Hildegaire de Limoges, quoique Suffragant de Bourges, Protaire de Perigueux et Abbon de Saintes. Le but du Concile étoit de remedier à la depravation des mœurs, qui alloit toûjours croissant, et d'établir en sa place la pratique du bien. On se borna cependant à y faire trois Canons contre les vices les plus communs dans le païs : l'irreverence pour les églises et pour ce qui leur appartenoit, le defaut de respect pour les Prêtres et les Clercs inferieurs, le vol des animaux domestiques. Hugues y souscrit le dernier, ce qui montre qu'il étoit le plus jeune dans l'épiscopat. Au bout de quelques années, ' Alduin aïant été sacré dans l'Eglise d'Angoulême, pour successeur d'Hildegaire, Hugues alla l'inthroniser dans le Siege épiscopal de Limoges. Adem. chr. p. 170

1 [illegible]

Lab. ib. p. 250. c. 4.

' Notre Prelat faisant travailler au renouvellement de sa Cathedrale, ou au moins de l'autel principal, il arriva un évenement qui fit paroître sa sagesse et sa prudence. On trouva sous cet autel le corps d'un des SS. Innocents, comme on croioit, avec celui de l'Evêque Mererius, dont nous avons parlé en son lieu. Mais comme il n'y avoit point d'inscription qui garantît ce qu'on disoit de ces corps, Hugues ne voulut point les exposer à la veneration du public, et les fit remettre sous le nouvel autel.

p. 253. c. 22.

' On croioit dès le XII siecle, que ce Prelat aïant abdiqué le gouvernement de son Eglise sur la fin de ses jours, s'étoit retiré à l'Abbaïe de S. Cibard, et s'y étoit rendu Moine par un esprit de penitence. Ce qui en faisoit ainsi juger, c'est qu'en detruisant l'ancienne église de ce monastere, on trouva son corps avec l'habit monastique, sans l'anneau et le bâton pastoral. ' On est partagé sur l'année de sa mort; quoique l'on convienne qu'elle arriva le vingt-quatriéme de Novembre. ' Elle est marquée dans l'histoire des Evêques et des Comtes d'Angoulême, en l'année 921, ce qui est visiblement une faute grossiere, qu'il faut rejetter sur l'inattention du Copiste. ' La petite chronique d'Angoulême la place en 990, ce qui a été suivi par quelques habiles Modernes. Pour nous, ' voïant qu'Ademar de Chabanois, Moine de S. Cibard, qui vivoit dès lors, donne à Hugues vingt ans d'épiscopat, nous sommes persuadés, qu'on ne peut mettre la mort de cet Evêque plutôt qu'en 993. N'importe ' qu'un Clerc d'Angoulême parlant de lui au second Concile de Limoges en 1031, dise qu'il étoit mort depuis plus de quarante ans. Ou il a suivi le Croniqueur cité : ou il s'est servi d'un nombre rond.

Gall. chr. nov. t. 2. p. 989.

Lab. ib.

t. 1. p. 325.

Adem. ib.

Conc. ib. p. 879.

§ II.

SES ECRITS.

Les siecles qui ont suivi de plus près l'épiscopat de Hugues, nous apprennent qu'il avoit laissé à la posterité divers ouvrages de sa façon; mais ils n'ont pas eu le soin de nous les transmettre en tout ou en partie. Ils ne nous en donnent même qu'une connoissance fort imparfaite; et il ne faut pas attendre d'ailleurs plus de lumiere sur ce sujet.

Lab. ib. t. 2. p. 249. pr.

1°. L'Historien des Evêques et des Comtes d'Angoulême, qui écrivoit vers le milieu du XII siecle, rendant compte des

sources où il a puisé ce qu'il avance, nomme en general d'anciens monumens, et en particulier un écrit de l'Evêque Hugues, à qui il donne le titre d'heureuse memoire, *ut in scripto felicis memoriæ Hugonis*. Expression qu'il seroit naturel d'entendre de quelque histoire semblable, qu'auroit composée notre Prelat. Mais ce que l'Ecrivain cité dit auparavant, semble ne permettre pas qu'on la prenne en ce sens. Il avertit en effet, qu'il n'entreprend son histoire, que parce qu'on avoit negligé d'écrire sur la matiere qui en fait l'objet. Ce seroit au reste vouloir deviner, que de tenter de déterminer cet écrit de Hugues. Tout ce qu'on peut dire de plus assuré, quel qu'il ait pu être, c'est que l'Historien dont il s'agit, ne l'a point fondu dans le sien, qui est trop succinct pour faire naître cette idée.

2°. Suivant la tradition du XII siecle, notre Prelat avoit composé une vie de S. Cybard. Il y en avoit pourtant une ancienne, écrite à la fin du VI siecle, peu d'années après la mort du Saint, de laquelle nous avons parlé aux pages 407 et 408 de notre III volume. Peut-être celle-ci avoit-elle disparu dans les devastations des Normans. Peut-être aussi n'étoit-elle pas au goût de ce siecle. Et comme Hugues passoit pour avoir de l'éloquence, on l'engagea au temps de sa retraite à l'Abbaïe de S. Cybard, à en écrire une nouvelle, à quoi sa veneration pour le Saint le détermina. S'il l'écrivit effectivement, elle n'existe plus aujourd'hui. Il semble même qu'on ne l'avoit plus dès le temps qu'en parloit l'Historien cité. L'ancienne ayant reparu, fit apparemment disparoître la nouvelle. p. 253. c. 22

Ce qu'il y a de vrai, c'est que celle qui nous reste, n'est point l'ouvrage de notre Evêque. Et puisque nous avons occasion d'y revenir, il importe d'en faire connoître plus parfaitement les éditions, que nous n'avons fait. On n'a parlé que de celles de Surius, de Dom Mabillon, et des Continuateurs de Bollandus. Il en faut joindre deux autres. L'une est dûe aux soins de [illegible], qui l'a donnée sur le Breviaire et d'anciens manuscrits du monastere de S. Cybard. On est redevable de l'autre au laborieux P. Labbe, qui l'a tirée du Sanctoral de Bernard de Gui, et de divers autres manuscrits. Le texte de l'ouvrage est fort different dans toutes ces éditions. On a dit qu'il se trouve defiguré dans celle de Surius, par l'affectation deplacée de l'Editeur. Il ne l'est guere moins

dans le recueil de Gonon, et y est de plus representé avec des retranchements considerables. Dom Mabillon l'a donnée plus correctement; mais la petite preface, et la seconde partie de l'ouvrage, qui traite des miracles operés après la mort de S. Cibard manquent dans cet exemplaire. La piece est beaucoup plus correcte et entiere dans l'édition du P. Labbe, ' et celle des Bollandistes ses confreres. Celle-ci qui a été faite sur l'autre, collationnée à deux manuscrits, merite la préference, tant pour les sçavantes notes et observations dont elle est illustrée, que pour les appendices qui l'accompagnent.

Boll. 1. Jul. p. 109-118.

22. Mai. p. 132. n. 3.

3°. ' Ces derniers Editeurs sont dans l'opinion, que notre Prelat avoit écrit une histoire de la vie ou des miracles de S. Martial, premier Evêque de Limoges. Ils établissent leur sentiment sur un passage pris d'un écrit de Hugues, et cité par un Clerc [1] de l'Eglise d'Angoulême, au second Concile de Limoges en 1031, dans lequel on discuta avec tant de chaleur l'apostolat de S. Martial. ' Le prélude du Clerc en citant ce passage est conçu en ces termes: *Nam et Episcopus noster Engolismensis Hugo vir undequaque doctissimus.... in quadam sua editione de Martiale hæc locutus est.* Il semble effectivement au premier coup d'œil, que rien n'est plus naturel que de reconnoître ici une vie de S. Martial. Mais, si l'on y pense à deux fois, il paroîtra plus vraisemblable, que ce n'étoit qu'un écrit étranger, dans lequel Hugues aïant eu occasion de parler de S. Martial, en avoit dit ce qu'en cite le Clerc en question. Ainsi il faudroit après *editione* une virgule, qui semble naturellement y manquer, et qui determineroit le sens des paroles citées. Il n'est pas croïable que si c'eût été une vie de S. Martial en forme, il ne s'y fût trouvé d'autres endroits encore plus favorables à l'apostolat de S. Martial, que celui qu'on en rapporte. Et ce Clerc d'Angoulême, qui se montre si zelé pour ce sentiment, les auroit-il oubliés? N'auroit-il pas même plus fortement appuïé sur une vie écrite par un Prelat dont il releve si fort l'érudition?

Conc. t. 9. p. 879.

De dire au reste quel étoit l'écrit d'où l'on a tiré le passage dont il s'agit, ce seroit vouloir deviner. Peut-être n'étoit-il

1 La plûpart des Modernes, qui parlent de ce Clerc, le nomment Pierre, et le qualifient Prêtre, en quoi ils le confondent avec un Prêtre de ce nom, dont il est parlé auparavant dans les actes du même Concile. ' Pour le Clerc dont il s'agit, il n'est ni nommé, ni autrement qualifié. Seulement il est dit qu'il avoit accompagné au Concile l'Evêque Rohon.

Conc. ib. p. 876.

autre que celui dont l'Historien des Evêques et des Comtes d'Angoulême assure s'être servi pour composer le sien. Il est [illegible] du moins vrai, qu'il y étoit parlé de S. Ausone ordonné premier Evêque de cette Eglise par S. Martial.

Il nous reste une très-mauvaise Legende de ce premier Evêque d'Angoulême, de laquelle nous avons rendu compte plus haut. Comme elle contient en substance presque les mê- [illegible] mes choses que le passage rapporté dans les actes du Concile de Limoges, il pourroit venir en pensée à quelqu'un qui la liroit, que ce passage en a été tiré, et que par consequent l'écrit de Hugues n'est autre que cette Legende.

Mais diverses reflexions, qui se presentent comme d'elles-mêmes, persuadent le contraire. Il est visible d'une part, que le Clerc d'Angoulême ne rapporte point par memoire, et n'exprime pas seulement le sens de ce qu'il a emprunté de l'écrit de notre Prélat, mais qu'il en cite les propres paroles, comme il en use un peu auparavant à l'égard de S. Augustin et du venerable Bede. Or, ces paroles de Hugues, qui valent mieux pour le style que toute la Legende de S. Ausone, et qui verifient en partie l'éloquence qu'on loue dans l'Auteur, c'est-à-dire le talent de bien écrire, ne se lisent point dans cette Legende.

Il n'est pas moins évident d'ailleurs, qu'il se rencontre plusieurs differences entre le texte de la même Legende et celui du passage de l'écrit de Hugues. Dans celui-ci l'Auteur établit la prééminence de la ville de Limoges sur les autres villes des Gaules, et la représente comme la capitale du roïaume d'Aquitaine. Il y donne disertement à S. Martial le titre d'Apôtre, et ajoûte qu'il avoit été envoïé du Seigneur aux peuples d'Aquitaine, par le ministere de S. Pierre. Rien de tout cela ne se lit dans la Legende. Elle suppose de plus, que ce fut au retour de Bourdeaux que S. Martial établit S. Ausone Evêque d'Angoulême. Hugues dit au contraire, que cela se fit en y allant. Bien loin donc que le passage emprunté de l'écrit de nôtre Prelat puisse montrer qu'il est Auteur de la Legende de S. Ausone, il sert au contraire à prouver qu'elle est plus ancienne, et à lui assurer le tems que nous lui avons donné. Lorsqu'elle a été faite, il n'étoit point encore question de l'apostolat de S. Martial, qui commença à remuer les esprits du temps de l'Evêque Hugues.

S. MAÏEUL,

Abbé de Cluni.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Gerb. ep. par. 1. ep. 95 | Mab. an. l. 48. n. 99.

' Maïeul, l'une des plus grandes lumieres de la France sur la fin de ce siecle, et qui, malgré l'obscurité du Cloître où il s'étoit caché, fit un des plus brillants personnages dans l'Eglise, ' nâquit à Avignon vers l'an 906. Son pere et son aïeul, qui se nommoient Foucher, étoient des Seigneurs fort riches et augmenterent considerablement par leurs donations les biens du monastere de Cluni. L'on ne connoît de ses autres parents qu'un frere nommé Cyrice. Maïeul étoit encore jeune, lorsqu'aïant perdu son pere et sa mere, et voïaint ses terres ravagées par les Sarasins, il se retira à Mâcon près d'un Seigneur de ses parents. Son riche naturel fut bien-tôt connu de Bernon Evêque du lieu. Ce prélat voulant attacher à son Eglise un si excellent sujet, l'en fit Chanoine.

Syr. vit. Mai. l. 1. n. 1. 4 | Mab. ib. l. 45. n. 5. 6.

Syr. ib. n. 5. 7. 9. 11. 12 | Mab. ib. n. 6.

' Cependant le jeune Maïeul, aïant ouï parler de la reputation d'Antoine, Abbé de l'Isle-Barbe, qui enseignoit à Lyon la Philosophie avec un grand concours, alla prendre de ses leçons. Il profita beaucoup à cette Ecole, tant pour les mœurs que pour la doctrine. De retour à Mâcon, il fut promu par tous les degrés jusqu'au Diaconat, puis élevé à la dignité d'Archidiacre. Ce nouveau grade lui fut une occasion de faire éclater sa charité envers les pauvres, et son zéle pour l'instruction des Clercs, qui venoient le trouver de divers lieux, et auxquels il enseignoit la science ecclesiastique. Sa reputation allant toujours croissant, et l'archevêché de Besançon étant venu à vaquer, le Prince, le Clergé et le peuple s'accorderent à élire Maïeul pour le remplir. Mais il le refusa constamment, et prit un parti bien opposé.

Syr. ib. n. 12-14 | Mab. ib. n. 7.

' Il se retira à l'abbaïe de Cluni vers 942, et s'y consacra à Dieu dans la profession monastique. Au bout de peu de temps l'Abbé Aimard, voïant son progrès dans la vertu, et découvrant en lui de rares qualités, l'établit Bibliothecaire et Apo-

crisiaire de la maison. Le premier de ces emplois lui donnoit l'intendance des études, et l'autre s'étendoit à la garde du thrésor de l'Eglise et des offrandes des Fideles, et au soin des affaires importantes du dehors.

' La maniere aussi édifiante qu'honorable pour lui, dont Maïeul s'aquitta de toutes ces fonctions, porta Aimard, qui se voioit avancé en age et privé de la vûe, à le déclarer Abbé en sa place, du consentement de toute la communauté. C'étoit en 948; et Aimard vécut encore jusqu'en 965. ' Quoique Maïeul ne fût ainsi que comme son Coadjuteur, il ne laissa pas dès lors de faire connoître tout son merite, et de commencer à étendre la reforme de Cluni à plusieurs monasteres. ' Il s'acquit l'estime, l'affection et le respect de tous les Princes et les Seigneurs de son temps. L'Empereur Otton le Grand, l'aïant fait venir près de sa persone, le prit tellement en amitié, que non seulement il lui donna le gouvernement de tous les monasteres qui dépendoient de lui, tant en Italie qu'en Germanie; mais il le fit encore son Confident. De sorte que tous ceux qui avoient des affaires auprès du Prince, recherchoient la mediation de Maïeul.

' Il n'eut pas moins de credit auprés de l'Imperatrice Sainte Adeleide et Otton II son fils: temoin l'illustre exemple de son autorité dans la reconciliation de cet Empereur avec cette Princesse. Ils firent voir l'un et l'autre de leur côté quelle estime ils avoient pour le merite de nôtre Abbé, lorsqu'à la mort du Pape Donus, il le presserent extremement d'accepter le S. Siege. Les Evêques et les Seigneurs s'efforçant de lui persuader de se rendre au desir de l'Empereur, Maïeul leur fit cette reponse d'or: « Je sçai, leur dit-il, que « je manque des qualités nécessaires à une si haute dignité. « D'ailleurs les Romains et moi nous sommes autant éloignés « de mœurs que de païs. » Refus genereux, plus estimable que la Tiare même, et qui peut passer pour un vrai miracle.

' Trois ans avant sa mort en 994, le prudent Abbé, à l'exemple de ses prédecesseurs voulut s'assurer d'une personne propre à lui succeder. Il choisit l'illustre S. Odilon, son Eleve et le plus celebre de ses disciples, qui fut ainsi son Coadjuteur, comme Maïeul l'avoit été lui-même d'Aimard, Aimard de S. Odon, et Odon du B. Bernon, premier Abbé du monastere. ' Depuis ce temps-là Maïeul se concentra dans sa retraite, uniquement occupé des exercices de la pieté

chrétiene et de la pénitence. Il ne put cependant se refuser à la volonté du Roi Hugues Capet, qui aïant pour lui une veneration singuliere, le pria de venir reformer l'abbaïe de S. Denis près de Paris. Quoiqu'il sentît sa fin très-proche, le venerable vieillard ne laissa pas de se mettre en chemin, persuadé qu'il ne pouvoit mieux achever sa course, que dans une si bonne œuvre. Mais étant arrivé à Souvigni, monastere de son ordre à deux lieues de Moulins, au diocese de Clermont, il fut attaqué d'une maladie mortelle, et mourut de la mort des justes le onziéme de mai 994. Il y fut enterré dans l'église de S. Pierre; et l'on y montre encore ses SS. Reliques avec son Scapulaire.

Mab. act. ib. n. 54-58.

' Le Roi Hugues honora ses funerailles de sa présence, et fit de riches presents à son tombeau. L'on y dressa aussi-tôt un autel, suivant la maniere de canoniser les Saints, encore en usage en ce temps-là; et il s'y fit un nombre si prodigieux de miracles, qu'il n'y a point d'exemple qu'il s'en soit fait une si grande quantité ailleurs. Outre S. Odilon qui composa son éloge, trois autres Auteurs, Syrus, Aldebauld, et Nalgod, écrivirent sa vie; les deux premiers du temps d'Odilon, et le troisiéme sous S. Pierre Maurice. S. Maïeul rendit à l'Eglise des services importants, et par la bonne discipline qu'il retablit dans quantité de monasteres de France, de Bourgogne, d'Italie, d'Allemagne, et par le soin qu'il prit de former aux Letres et à la vertu grand nombre de disciples. Les plus illustres furent S. Odilon, Abbé de Cluni, le B. Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon, autre Reformateur de beaucoup de monasteres, Heldric auparavant un des premiers de la Cour du Roi d'Italie, et depuis Abbé de S. Germain d'Auxerre, Teuson de S. Maur des Fossés, et Guillaume auparavant Comte de Provence.

§ II.

SON ERUDITION ET SES ÉCRITS.

Clun. bib. p. 620.

' PIERRE de Poitiers, parlant de la Literature des Abbés de Cluni, jusqu'à S. Pierre Maurice inclusivement, dit que c'étoit un bien héreditaire, et comme un dépôt que S. Odon avoit confié à ses successeurs. Il remarque cependant, que ni le venerable Aimard, ni S. Maïeul, ni S. Hugues, non plus que Hugues II n'avoient rien écrit. La raison qu'il en rend par

rapport à S. Maeul en particulier, c'est que ses autres occupations ne lui en avoient pas laissé le temps. Il est vrai qu'on n'a aucun ouvrage considerable de ce grand Homme, et qu'on ne doute pas même sur l'autorité de l'Ecrivain, et qu'il n'en laissa point de sa façon. Cela n'empêcha pas neanmoins qu'il n'écrivît quelques opuscules et plusieurs letres, de quoi il nous reste quelque notice, et même quelques debris. C'est peu de chose à la verité, mais ce peu joint à son érudition et aux services qu'il rendit à la Literature, nous a paru faire un titre suffisant, pour lui donner place dans nôtre Histoire.

On a vu que S. Maeul avoit fait de fort bonnes études pour le siecle où il vivoit. Il eut soin de les cultiver dans le cours de sa vie, ' soit avant que de quitter le monde, en [illegible] enseignant aux autres ce qu'il avoit appris lui-même, soit après sa retraite à Cluni. ' La lecture des livres Saints faisoit l. 2. n. 3. ses delices. En voïage même et à cheval, il avoit le plus souvent un livre à la main. ' Les écrits attribués à S. Denys [illegible] l'Aréopagite, qui étoient fort au goût de ce siecle, avoient aussi pour nôtre studieux Abbé un attrait particulier. ' Quoi- l. 1. n. 14. qu'il detournât ses disciples de l'étude de Virgile et des autres Poëtes profanes, ' il ne meprisoit pas toutefois les Philoso- l. 2. n. 4 phes et les autres Auteurs païens, pour en tirer ce qu'il y trouvoit d'utile. Il ne cedoit à personne dans la connoissance de la discipline monastique, des Canons et des Loix civiles. ' A la doctrine il joignoit une grande facilité de s'énoncer. n. 8. Il le faisoit avec tant de grace, qu'on prenoit un plaisir singulier à l'entendre. Ses discours de morale avoient sur-tout une onction qui enleva au monde plusieurs personnes riches et puissantes, qui touchées de ses exhortations embrasserent la vie monastique.

Dès qu'il fut établi Bibliothécaire, il travailla à augmenter le nombre des livres dont il avoit la garde, et continua de le faire, lorsqu'il fut Abbé. ' L'on voit encore à Cluni plu- Le Beuf, t. 2. p. 181. sieurs des ouvrages de S. Augustin et de Raban Maur, qu'il prit soin de faire transcrire. Warnier et Heriman étoient deux de ses Copistes ordinaires. La reforme qu'il établit en tant de divers endroits de France, d'Italie et de Germanie, fut encore d'un grand secours pour les Letres. Autant de monasteres il reformoit, autant d'Ecoles nouvelles on voioit éclore. A l'égard du peu de productions de sa plume :

1°. ' Les liaisons qu'il avoit avec Adalberon Archevêque de [illegible]

Reims, et le celebre Gerbert, alors Ecolâtre de cette Eglise, l'engagerent à leur écrire plusieurs letres, comme on le voit par celles qu'ils lui adressent eux-mêmes. Dans celles-ci se lisent quelques sentences et fragments de celles du pieux Abbé, qui font juger combien elles seroient interessantes, si l'on pouvoit réüssir à les recouvrer, supposé qu'elles existent encore quelque part. On s'apperçoit même par ces morceaux qu'elles étoient fort bien écrites pour le temps, et en un style plus pur et plus coulant, qu'il n'étoit ordinairement alors. ' Celle qu'il écrivit à Adalberon au sujet d'un Competiteur, qui sur le choix qu'avoit fait de lui une partie de la Communauté de Fleury, disputoit cette abbaïe au sçavant Abbon, étoit particulierement remarquable. Les Abbés du diocese de Reims la regardoient d'une si grande autorité qu'ils en copient deux endroits avec éloge, dans celle qu'ils écrivirent en commun aux Moines de Fleuri, pour tâcher d'appaiser ce trouble scandaleux.

ep. 95.

' Syrus, un des Historiens de S. Maïeul, nous a conservé une autre de ses letres. Elle est d'un laconisme admirable, disant beaucoup de choses en très peu de mots. Le S. Abbé l'écrivit à ses freres de Cluni pour leur demander le prix de sa rançon, lors qu'aïant été pris par les Sarasins de Fressinet, au retour d'un voïage qu'il avoit fait à Rome, ces Infideles touchés de veneration pour l'Homme de Dieu, se determinerent enfin à lui accorder sa liberté.

Syr. vit. Mai. l. 3. n. 4 | Mab. an. l. 47. n. 86.

2°. ' Alberic de Trois-Fontaines, Ecrivain du XIII siecle, comme on sçait, nous apprend que la tradition de ce temps-là faisoit S. Maïeul Auteur de l'histoire d'une guerre entre Eusebe Duc de Sardaigne et Ostorge Duc de Sicile, laquelle fut terminée d'une façon tout-à-fait singuliere. Ce qu'ajoûte Alberic, qui donne un abregé de cette histoire, fait douter avec raison qu'elle soit de S. Maïeul. Il dit qu'avant le combat miraculeux, qui mit fin à cette guerre, le S. Abbé avoit été appellé pour accorder ces deux Princes, lorsqu'il travailloit à reformer les monasteres de ce païs-là. Or on ne void point par aucune autre Histoire, que la reforme de Cluni ait pénetré du temps de S. Maïeul, ni en Sardaigne, ni en Sicile. Encore moins sçait-on, que ce pieux Abbé y ait jamais fait quelque voïage.

Alber. chr. an. 976. p. 21. 22.

3°. ' Il y a de S. Maïeul l'acte de l'élection de S. Odilon, pour lui succeder dans la dignité d'Abbé de Cluni. Il est sans

Spic. t. 6. p. 425. 426.

date; mais on le croit de l'an 991, quoique Dom d'Acheri, qui l'a publié, le marque de 988. Le Saint y a suivi la forme de celui qui avoit été fait pour sa propre élection sous l'Abbé Aimard, et y a marqué la resistance qu'on avoit sujet de craindre de la part de S. Odilon. Cet acte est souscrit par S. Maïeul, puis par Rodolfe Roi de Bourgogne, par plusieurs tant Archevêques qu'Evêques, quelques Seigneurs Laïcs, divers Abbés et cent soixante-dix-sept Moines.

4°. Nous avons compté d'après Dom Mabillon, au nombre des écrits de S. Odon de Cluni, le cartulaire qui fut fait sous son gouvernement. ' S. Maïeul eut soin d'en faire aussi dresser un, en quoi il fut imité de ses successeurs. L'utilité et l'usage de ces Cartulaires pour l'Histoire, sont connus des Sçavants. (XV.)

RICHER,

HISTORIEN,

ET DIVERS CHRONIQUEURS

' RICHER nous est représenté comme un Historien celebre, et digne d'aller de pair avec Frodoard, presque son contemporain. Il est au reste étonnant, qu'aïant eu une si grande reputation en son siecle, il soit aujourd'hui si peu connu. Tout ce qu'on nous apprend des évenements de sa vie, se borne à nous dire ' qu'il florissoit en 992, et qu'il étoit Moine p. 136 à Reims, sans specifier le monastere, quoique la présomption soit en faveur de l'abbaïe de S. Remi. ' Trithéme, qui s'étoit p. 62. servi utilement de ses écrits, en a tiré ' que l'Auteur avoit un genie aisé et de l'ardeur pour l'étude et le travail, s'étoit fait un riche fonds de Literature sacrée et profane, et acquis le talent de bien écrire.

' Le principal et peut-être unique ouvrage de Richer, p. 137. étoit une histoire des François, divisée en deux livres. L'Auteur la commençoit par ces mots, qui prévenoient en sa faveur: *Orbis itaque plaga, quæ mortalibus se se continendam præbet*, et l'avoit dediée à Gerbert, alors Archevêque de Reims. Ce pouvoit être par consequent vers 994 ou 995. Richer y avoit usé de beaucoup de précision, de sorte que son ouvrage ne

passoit que pour un abregé, mais un abregé agreable à lire; p. 62. *pulchrum et compendiosum opus.* ' Il étoit si estimé pour la certitude des faits, qu'il a merité à son Auteur le titre d'Ecrivain fort exact. Trithéme en préferoit l'autorité, avec celle de Frodoard, en ce qui concerne les premieres avantures d'Hilduin, qui se portoit pour Evêque de Liege, à tout ce que l'Abbé Eckard, Historien du commencement du XII p. 46. siecle, et tous les autres en avoient écrit. Richer dans son Histoire rapportoit plusieurs choses sur Foulques Archevêque de Reims, et Hervé son Successeur immediat, à qui Trithéme donne par erreur le nom de Henri.

Il est étrange qu'un ouvrage aussi interessant pour nôtre Nation, qui existoit encore au moins à la fin du XV siecle, ait été tellement negligé, qu'on ne le voïe plus paroître nulle part. On doit cependant convenir qu'il auroit été d'une grande utilité, pour aider à remplir le vuide qui se trouve entre Frodoard et nos Historiens du XI siecle. Frodoard finit sa chronique en 966, et Richer avoit poussé son histoire jusques vers 992 ou 993. Ainsi l'on y auroit une suite des principaux évenements de l'histoire de nôtre Nation pendant vingt-six à vingt-sept ans, évenements qu'on ne trouve point ailleurs.

On a été plus soigneux à l'égard de divers autres morceaux de nôtre Histoire de ce même siecle, qu'on nous a conservés; quoiqu'ils soient beaucoup au-dessous de l'ouvrage de Richer. Nous avons déja donné la notice de quelques-uns; et nous entreprenons de faire connoître ici les autres pour ce qu'ils peuvent valoir. La plûpart sont encore manuscrits, et se trouvent dans des bibliothéques éloignées de nous, où il ne nous est pas facile de les examiner. Nous ne ferons donc qu'indiquer ceux-ci, afin que les gents de Letres qui travaillent à nôtre Histoire, sçachent où les trouver, s'ils jugent à propos d'y avoir recours. Quelque imparfaites et defectueuses que soient cette sorte de chroniques, il y a toûjours quelques traits historiques dont on peut profiter, sur-tout pour les temps où elles ont été dirigées.

Montf. bib. bib. p. 19. 2. ' Tel est un écrit, qui porte pour titre: les Gestes des François depuis l'origine de la nation, jusqu'à l'Empereur Henri I, qui commença à regner en 919. Cet ouvrage fait partie des manuscrits de Christine Reine de Suede, lesquels p. 107. 2. sont passés à la bibliothéque du Vatican. ' Telle est une Ge-

nealogie des Rois de France jusqu'à Loüis IV surnommé d'Outremer, elle se trouve dans un recueil manuscrit de la même bibliothéque sous le nombre 2953. ' Telle est encore une Histoire generale depuis Ninus, jusqu'au Roi Louis fils de Lothaire ; apparemment Louis V, le dernier des Rois de la seconde race. Cette histoire se voit manuscrite sous le nombre 2225, dans la bibliothéque du Collége de la Madelene à Oxford. Il y a deux autres ouvrages aussi manuscrits, qui conduisent la suite de l'Histoire jusqu'au même temps que ce dernier. ' L'un est intitulé : Histoire des François depuis Charles le Simple jusqu'à Hugues Capet, et cotté 3289 entre les manuscrits de M. Colbert, qui sont aujourd'hui à la bibliothéque du Roi. ' L'autre, qui fait partie de ceux de M. le Président Bouhier à Dijon, a pour titre : Chronique abregée des Rois de France de la premiere et seconde race.

' Le P. Labbe en a publié une autre, qui regarde particulierement la ville d'Angoulême : aussi en porte-t-elle le titre. L'Auteur, qui paroît visiblement avoir été du païs, la commence à l'an 814, sur lequel il marque la mort de Charlemagne, et la continue jusqu'en 991 inclusivement. Il passe sous silence grand nombre d'années de l'un et de l'autre siecle, et encore plus de celui où il écrivoit que du précedent, ce qui est encore la coutume des Chroniqueurs. Son écrit est d'ailleurs fort succinct ; ne nous apprenant presque qu'un ou deux évenements sur les années qu'il comprend, et encore d'une maniere fort laconique. Ce qu'il y a de plus estimable, c'est que l'Auteur y est attentif à marquer ordinairement les dates des jours et des mois. Il y joint aussi quelquefois les indictions, les épactes, les lunaisons. Il paroît exact, principalement en ce qu'il nous apprend des Evêques et des Comtes d'Angoulême, comme aussi des évenements arrivés dans le païs. C'est dommage qu'il ne s'y soit pas plus étendu. ' Il a emprunté diverses choses de la petite chronique d'Aquitaine, dont nous avons parlé aux pages 600 et 601 de nôtre V volume.

Lab. bib. nov. t. 1. p. [illegible]

p. 291. 292.

' On conserve dans la bibliothéque Cottoniene et dans celle de l'abbaïe de S. Evroul, au païs d'Ouche en Normandie, une Histoire des Normans jusqu'à la mort du Duc Richard I en 996, laquelle est, dit-on, beaucoup plus ample que celle qu'en a donnée Guillaume de Jumiege. ' Entre les manuscrits

Montf. ib. p. 636.

d'Alexandre Petau, qui font aujourd'hui partie de ceux du Vatican, il y en a un cotté 301. 71. qui traite des Rois de France
p. 753. 2. jusqu'à Robert le Pieux. ' Un autre manuscrit de la bibliothéque du Roi, marqué par le nombre 4916. contient une ancienne chronique depuis les temps d'Alexandre le Grand jus-
p. 19. 2 | Le Long, ib. p. 339. 2. qu'au Roi Robert qu'on vient de nommer. ' Dans un recueil de pieces historiques, qui forment le 249 manuscrit entre ceux de la Reine de Suede qui sont au Vatican, se trouve une petite chronique, avec une notice des provinces des Gaules, qui commence en 800, et finit à l'année 1000.

Lab. ib. p. 362. ' On a dans le premier volume de la bibliothéque de manuscrits du P. Labbe une petite chronique de Reims, qui commence à l'an 830, et finit en 999 inclusivement. C'est un écrit extremement succinct, qui dans cet espace de plus d'un siecle et demi, ne contient de faits que sur douze années. Encore n'entre-t-il dans quelque detail, que sur l'an 932 et 995. Ce qu'il nous y apprend est de quelque consequence pour l'histoire de l'Eglise de Reims, principalement pour les suites de l'ordination de deux de ses Archevêques, Artauld et Gerbert. Le reste se trouve plus amplement dans les autres Chroniqueurs du temps ; quoiqu'on y ait toutefois quelques traits de l'histoire de quatre autres Archevêques de la même Eglise. Il ne s'y lit pas un seul mot sur celle d'Hincmar. On ne voit point après tout, quel dessein avoit l'Auteur, pour dresser une chronique en y laissant vuides un si grand nombre d'années. Ce qu'il y a qui ne souffre point d'équivoque, c'est qu'il n'étoit pas bien affectionné pour Gerbert.

Le Long, ib. p. 244. ' Un manuscrit du Vatican, entre ceux de Christine Reine de Suede nous presente une chronique de S. Denys, faite, dit-on, en ce siecle. Mais il ne s'y trouve plus que le cinquan-
p. 256. tiéme chapitre, avec les deux suivants. ' Celui de la bibliothéque du Roi cotté 4452 et intitulé : *Historia monasterii S. Wandregisili, anno* 944, paroît peu de chose.

GUI II,

Evêque du Puy

' GUI étoit d'une naissance illustre. Il eut pour pere Foulques le Bon, Comte d'Anjou, dont nous avons parlé, et pour freres Foulques, surnommé Grisegonelle, qui succeda au pere, et Drogon qu'il eut lui-même pour successeur dans le siege épiscopal du Puy. ' L'on eut soin de lui faire faire de bonnes études. Après quoi il embrassa la vie monastique, à l'abbaïe de Cormeri au diocèse de Tours, dont il devint Abbé, après l'expulsion d'Arnauld, qui étoit un intrus. La faveur de sa famille lui procura encore les abbaïes de Villeloin au même diocèse, de Ferrieres en Gâtinois, et de S. Aubin d'Angers. Gui encore jeune alors, et peu instruit des regles de l'Eglise, non seulement retint plusieurs années tous ces benefices à la fois, mais s'en appropria même, ou donna injustement à d'autres diverses terres et domaines qui en faisoient partie.

' Aiant enfin ouvert les yeux sur une conduite si peu reguliere, il en fit une espece de confession publique, dans un monument par lequel il restitue et prie les autres de restituer pareillement à ces abbaies ce qu'ils leur avoient enlevé. Gui se demit des trois dernieres, et ne reserva que celle de Cormeri. Ceci se passa avant 975, ' et Gui se conduisit depuis avec tant d'édification et de sagesse, que le Roi Lothaire aidé de ses conseils fit beaucoup de choses pour le bien de ses sujets et l'avantage de l'Eglise.

' L'Evêché du Puy en Velai étant venu à vaquer en 975, le Clergé et le peuple envoïerent des Deputés demander au Roi l'Abbé de Cormeri pour leur Pasteur. Autant Lothaire fut charmé de cette demande, autant Gui en fut affligé ; et il ne fallut rien moins que les instances du Prince pour l'engager à accepter son élection. Le nouvel Evêque fut reçu dans son Eglise avec une joie extraordinaire. Un de ses premiers soins fut d'en bannir les rapines et les pillages, alors si communs par-tout, et d'y établir le bon ordre : en quoi il réussit avec le secours de Ponce et de Bertrand ses neveux.

46. n. 96 | l. 47. n. 97.

n. 34.

fils d'Adeleide ou Alix sa sœur Comtesse de Gevaudan. Gui, toujours occupé de la satisfaction qu'il devoit à Dieu pour ses pechés passés, ' conçut le dessein de deux entreprises qu'il executa de concert avec ses chanoines et ses neveux. Il fit couper avec beaucoup d'art un rocher fort élevé, et y bâtit l'Eglise de S. Michel de l'Aiguille, à laquelle on monte par deux cent vingt degrés. Il fonda de plus dans sa ville épiscopale un monastere en l'honneur de S. Pierre, plus connu sous le nom de Monestier, et introduisit la vie commune parmi ses chanoines. L'épiscopat de Gui auroit été glorieux à tous égards, s'il ne l'avoit terni sur la fin de ses jours, en se donnant contre la disposition des SS. Canons, un successeur en la personne d'Estiene son propre neveu. Sa mort arriva certainement en 996.

Gall. chr. app. p. 223. 224 | Mab. act. B. t. 7. p. 835. 836 | an. l. 51. n. 34.

Quoique nôtre Prélat eût été assés bien instruit des Letres, il n'a cependant point laissé, que l'on sçache, aucun écrit considerable de sa façon. Seulement on a de lui deux ou trois monuments, qui meritent d'être connus, à raison de l'utilité dont ils peuvent être pour l'histoire.

Mab. an. l. 47. n. 97.

1°. ' Un Manifeste, ou declaration, dans laquelle il fait un humble aveu de ses fautes en general, et specialement de l'abus qu'il avoit fait de sa prosperité, et de l'administration des quatre abbaïes qu'il avoit possedées. Outre les traits historiques que contient ce petit écrit, on y a encore un monument d'autant plus honorable à la memoire de Gui, qu'il y a laissé plus de marques édifiantes de son humilité et de sa pénitence.

Lab. bib. nov. t. 2. p. 749.

2°. ' Il publia un autre Manifeste, en forme de Diplome, dont il porte le titre dans une des éditions, quoiqu'il soit intitulé Notice dans les autres, pour apprendre à la posterité avec quelque detail divers évenements de sa vie, et de quelle maniere il s'y étoit pris pour bâtir l'Eglise de S. Michel, et fonder le monastere dont on a parlé. Cette piece est interessante tant pour l'histoire de nôtre Prélat, que celle de l'Eglise du Puy. MM. de Sainte Marthe et le Pere Labbe en donnerent deux éditions presque en même temps : ' celui ci au second volume de sa nouvelle bibliotheque de manuscrits, ' les autres dans leur *Gallia Christiana*. Dom de Sainte-Marthe et ses Collegues, qui ont renouvellé ce dernier recueil, y ont aussi placé le monument dont il est ici question ; mais l'année de la date dans leur édition differe de celle qui se lit dans les

p. 749-751.

Gall. chr. vet. t. p. 910-913 | nov. ib. app. p. 223-225.

deux précedentes. Celles-ci portent l'année 993, qui paroît être la veritable date; au lieu que l'autre retient l'année 990. Il y a aussi une faute dans l'édition du P. Labbe, où Geofroi Comte d'Anjou, frere de Gui, est surnommé Martel, au lieu de Grisegonelle, comme il est surnommé dans les deux autres. ' Les deux fautes marquées sont corrigées dans l'édition du même monument publiée par Dom Mabillon. [illegible]

3°. On a de Gui des Statuts qu'il publia de concert avec plusieurs autres Evêques et grand nombre de Seigneurs, et qui furent confirmés par deux Metropolitains, Dagbert de Bourges et Theotbald de Vienne, pour tâcher d'établir ce qu'on nomma depuis la Tréve de Dieu. Il s'agissoit de faire cesser les pillages et les violences, qui étant devenues si communes depuis plus d'un siecle, avoient passé en coutume, et n'étoient plus regardées comme des crimes. Les Clercs et les Moines à qui leur profession défendoit le port des armes, les marchands, les artisans, les laboureurs, et le reste du menu peuple, s'y trouvoient le plus exposés. Les Evêques assemblés à Charroux, dont on a parlé, et plusieurs autres Conciles, avant et après eux, firent diverses tentatives à cet effet. Gui en fait lui-même dans les statuts dont il s'agit. Mais tous ces louables efforts ne furent point capables de produire la paix si desirée à laquelle ils tendoient. Ce ne fut qu'en 1041, que les Evêques n'aïant pu procurer une paix entiere et generale, réussirent enfin à établir la Tréve de Dieu, de laquelle on pourra avoir occasion de parler sur le siecle suivant. ' Ces statuts de Gui, qu'on croit être de l'an 990, ont été imprimés pour la premiere fois sur le cartulaire de Souscillange, monastere de l'ordre de Cluni en Auvergne, dans la Diplomatique de Dom Mabillon. ' Les auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne les aïant fait copier de nouveau sur le même manuscrit, les ont réimprimés parmi les monuments qui servent de preuves à leur ouvrage. Mab. dipl. l. 6. n. 148. [illegible] app. p. 225. 226.

' Le nom de Fredolon Evêque d'Elne, qui se lit entre les autres Evêques nommés dans ces Statuts, fait naître une difficulté qui a embarrassé plusieurs sçavants. M. Baluze soutient que Berenger, predecesseur de Fredolon, dont il n'est fait mention qu'en la huitiéme année du regne de Robert le Pieux, étoit encore Evêque en l'année 1000. D'où il s'ensuivroit, que ces Statuts ne peuvent appartenir à Gui, dont on vient de donner l'histoire. Pour lever cette difficulté, ceux qui les p. [illegible]

ont publiés en dernier lieu, supposent que Gui leur Auteur auroit survêcu à la deposition d'Etiene son successeur et son neveu, et repris ensuite le gouvernement de l'Eglise du Puy. ' Mais cette supposition est contredite par un fragment des actes du Concile de Rome, qui en 998 deposa Estiene, et qui parle de Gui comme mort depuis certain temps. ' Les derniers Historiens de Languedoc, qui reconnoissent d'abord ces statuts pour être de Gui, qui fait le sujet de cet article, se croïant ensuite obligés de repondre à la difficulté proposée, le font de maniere qu'ils detruisent leur premiere opinion. Ils prétendent que l'Auteur de ces Statuts est un Gui different de celui, à qui nous soûtenons qu'ils appartiennent, et que cet autre Gui étoit Evêque du Puy entre les années 1000 et 1006. Mais qu'il nous soit permis de dire, qu'ici leur sagacité ordinaire leur a manqué, et que leur prétention est sans le moindre fondement et hors de toute apparence.

Mab. act. ib. p. 835. 836.

His. de Lang. t. 2. p. 105. 106. 129. 600. 1.

Il seroit aisé de donner à la difficulté diverses autres réponses, beaucoup plus satisfaisantes et mieux fondées. On pourroit dire, ou que le nom de Fredolon aura été mis par l'inadvertance des Copistes pour celui de Berenger, ou que Berenger s'étant demis de l'épiscopat, Fredolon lui aura succedé dès 990, et que Berenger aura neantmoins vêcu jusques et au-delà de l'année 1000. Peut-être aucune de ces réponses, ni d'autres qu'on pourroit encore donner, ne serat-elle vraie. Mais de ce qu'on ne puisse pas rendre raison d'une pareille difficulté, il ne doit pas s'ensuivre qu'elle doive prévaloir à tous les autres caracteres de sincerité, qui se trouvent réunis dans l'ancienne piece dont il est ici question. Il n'y a pas le moindre motif, qui puisse faire soupçonner qu'elle ait été fabriquée par quelque imposteur; et tout le reste s'accorde parfaitement avec le temps et toutes les autres circonstances où elle a été faite. Ce qui se lit du zéle et des soins de l'Auteur dans l'histoire de sa vie, pour établir la paix qui fait l'objet de la piece, donne à celle-ci un nouveau degré d'authenticité.

ESTIENE,

EVÊQUE DU PUY,

ET AUTRES ECRIVAINS.

ESTIENE, successeur [1] de Gui, dont on vient de parler, étoit son neveu par sa mere Alix, ou Adelaide, fille de Foulques le Bon Comte d'Anjou, et femme d'Estiene Comte de Gevaudan. Gui l'aiant choisi de son vivant pour lui succeder dans le siege épiscopal du Puy en Velai, Estiene eut la temerité de se faire sacrer par deux Evêques seulement, et malgré l'opposition du Clergé et du peuple, qui n'avoient point été consultés sur ce choix. Une ordination aussi irreguliere ne pouvoit que causer du trouble dans l'Eglise du Puy. Ce qu'on sçait de ses suites, c'est que l'affaire aiant été examinée dans un grand Concile, que le Pape Gregoire V assembla à Rome en 998, la seconde ou troisiéme année de l'ordination d'Estiene, ce Prelat y fut deposé, et Theodard Moine d'Aurillac, établi Evêque en sa place. On ignore quel fut le sort d'Estiene après sa deposition.

Seulement il paroît qu'il n'y a pas lieu de douter, qu'après l'issue du Concile de Rome, il ne fit un voiage au Mont-Cassin, et que ce ne soit [2] cet Estiene du Puy, qui à la priere des Moines de cette Maison, retoucha les actes de S. Placide et de ses compagnons, écrits originairement, comme on le croioit dès lors, par le Moine Gordien. [3] Arnoul Wion assure avoir vû manuscrit dans la bibliothéque du Mont-Cassin, l'ouvrage d'Estiene, et rapporte les premieres paroles de sa préface, ou épitre dédicatoire. Mais il se trompe, en

1 [1] Les Gestes des Comtes d'Anjou [illegible]

ce qu'il ajoûte, que cet écrit est imprimé au VII tome du recueil de Surius, c'est-à-dire au supplement que Mosander a fait à ce recueil, et qu'il est le second en rang sur S. Placide. Il n'y a point d'autre écrit sur ce S. Martyr, soit dans Surius ou son supplementeur, que celui de Pierre Diacre du Mont-Cassin, le même que Dom Mabillon a fait réïmprimer depuis. L'erreur de Wion vient sans doute, de ce que cet écrit étant divisé en deux parties dans Mosander, il en aura pris la seconde partie pour l'ouvrage de nôtre Prélat.

Mart. ib.

Il est certain qu'il n'y a rien d'imprimé de cet ouvrage, que ' l'Epître dedicatoire d'Estiene aux Moines du Mont-Cassin. On en est redevable à Dom Martene et Dom Durand, qui l'ont publiée sur une copie, que Dom Mabillon en avoit tirée d'un manuscrit de la même abbaïe. On peut assurer, que nous n'avons point de morceau de Literature de tout ce siecle, qui soit mieux écrit à tous égards, dont le style soit plus clair, plus coulant, la diction plus pure, les pensées plus nobles, et où il se trouve des traits d'éloquence de meilleur goût. L'Auteur y fait voir par les frequentes et heureuses applications de l'écriture, qu'il l'avoit bien meditée et la possedoit à fond. ' Dom Mabillon n'avoit pas encore connoissance de ce travail d'Estiene, lorsqu'il comptoit Pierre Diacre du Mont-Cassin, qui ne florissoit que vers 1120, pour le premier Interpolateur des actes de S. Placide, attribués à Gordien.

Mab. act. B. t. 1. p. 45. n. 2.

t. 5. p. 644. n. 3.

' Dom Mabillon deterra en son temps dans un manuscrit de l'abbaïe de Gemblou, un ouvrage en vers rimés, dont il a imprimé vingt-trois vers. Ce long poëme roule tout entier sur S. Vincent de Sarragoce, et porte en tête le nom de GUARNIER, Abbé de Rebais, qui ne se trouve point dans les catalogues des Abbés de ce monastere. ' Il y est cependant supposé; puisqu'ils nous présentent un Guarnier second du nom, qui eut Joscelin pour successeur au commencement du XIII siecle. De-là nous conjecturons avec quelque fondement, que Guarnier I appartient au X siecle plutôt qu'aux deux suivants; vû que cette sorte de catalogues dressés en ces deux siecles sont plus remplis et moins defectueux, que ceux qui concernent le X. D'ailleurs la Poësie rimée étoit assés au goût de ce même siecle. Celle de Guarnier n'a rien au-dessus de la versification des autres Poëtes de son temps: sinon que

an. l. 45. n. 95.

les rimes en sont beaucoup plus heureuses. Il y a quelquefois jusqu'à cinq vers de suite sur la même rime.

' Jean Jacques Chifflet nous a donné sur d'anciens manuscrits, avec des remarques de sa façon, une vie de S. Germain Evêque de Besançon, dont on met la mort à la fin du IV siecle, ou au commencement du suivant. L'Auteur, qui paroit avoir été du païs, ne l'écrivit qu'après que Besançon eut reçu le nom de Chrysopole. Cette circonstance jointe aux caracteres de la piece, remplie de choses qui approchent de la fable et d'un conte populaire, nous y découvre un Ecrivain du X siecle. De sorte qu'on n'en peut tirer aucun secours pour l'histoire. ' Le savant et judicieux M. de Tillemont qui l'avoit examinée avec sa critique lumineuse, n'en a point jugé plus avantageusement, et n'a pas cru devoir s'en servir lui-même.

Chif. Vesunt. t. 2. p. [illegible]

Till. H. E. t. 11. p. [illegible]

' Un autre Auteur du païs de Liege, qui écrivoit quelques années après la mort d'Eracle Evêque diocesain et par consequent sur la fin de ce siecle, nous a laissé de sa façon une vie de S. Evermar, ou Evremar, mis à mort par des brigants, vers l'an 700, et honoré en consequence comme Martyr. Tout le fonds de cette vie est appuïé sur une revelation, faite par un Ange à un S. Prêtre nommé Ruzelin, qui l'eut à trois differentes fois le même jour dans l'espace de trois ans. C'est peut-être pourquoi elle est si courte.

Sur. supp. 1. Mai. p. [illegible]

Cette brieveté n'étant pas au goût d'un Ecrivain du XII siecle, celui-ci entreprit de grossir l'écrit précedent d'un commentaire, qui consiste en lieux communs et en des reflexions rarement judicieuses, et quelquefois pueriles: à quoi il ajoûta les miracles et les autres évenements arrivés depuis la fin du X siecle, à l'occasion du même Saint. Avec tous ces secours il a trouvé le moïen de faire un long ouvrage, divisé en trois parties. Les deux premieres contiennent en beaucoup de paroles ce que le premier Auteur rapporte en peu de mots. La troisiéme partie est emploïée à l'histoire de la seconde translation du Saint, ' qui se fit du temps de l'Evêque Theoduin, et des miracles qui l'avoient precedée et qui la suivirent. L'Auteur au reste a moins eu dessein de faire la vie d'un Martyr, qu'une piece d'éloquence, mais d'une éloquence suivant le goût de son temps. C'est ce qui fait que son style est affecté, obscur en quelques endroits, et qu'il se ressent de la maniere d'écrire d'un jeune homme.

Boll. 1. Mai. p. 133. 134.

Sur. supp. ib. ' Le premier de ces deux écrits est imprimé dans le supplement de Mosander, qui en a retouché le style. Boll. Ib. p. 120-139. ' Les successeurs de Bollandus l'ont publié depuis, après lui avoir rendu sa premiere integrité, et y ont joint le plus long écrit, avec des observations historiques et critiques, qui valent mieux que le texte. p. 121. n. 5. ' On n'a pas laissé de traduire en nôtre langue cette vie plus prolixe de S. Evremar, et de la donner au public. Elle a été imprimée à Liege en 1670.

10. Jun. p. 284. 287. ' On a dans le même recueïl des successeurs de Bollandus une espece de Legende de S. Ebremond, ou Evremond, Abbé au diocèse de Séez, dont on met la mort au VI siecle. Les Editeurs n'en font pas grand cas, quoiqu'ils l'aïent illustrée de leurs observations. Ils l'on tirée d'un ancien Breviaire de Senlis, où elle est divisée en neuf leçons, et la regardent comme un Centon, tissu de quelques lambeaux de la vie de S. Evroul, Abbé au païs d'Ouche, et de quelques autres Legendes. Bail. 10. Jun. tab. cr. n. 4. ' M. Baillet, qui avoit vû cette vie de S. Ebremond, et qui parle d'une autre qui se trouve dans le Breviaire de l'Eglise de S. Quentin, et le Legendaire de l'abbaïe de S. Pere en vallée à Chartres, ne marque point s'il y a quelque difference entre ces trois exemplaires, ou si le texte y est le même. Seulement il croit, que ce qui s'en lit dans les deux derniers, a été tiré des actes du même S. Abbé, qu'il suppose avoir été plus supportables, que ce qu'on a dans ces Breviaires.

Quant à ces actes, nous ne voïons point qu'il y ait eu autre chose sur ce sujet, que ce qu'on en écrivit à la fin de ce X siecle à cette occasion. Boll. ib. p. 284. n. 2. 3. ' Les Reliques du S. Abbé aïant été enlevées et portées à Orleans, y demeurerent jusques vers ce temps-là. Alors elles furent transferées avant l'année 1000 à Creil, au diocèse de Bauvais; et ce fut cette translation qui fit naître le dessein d'écrire ce qu'on pouvoit sçavoir des actions et des miracles de S. Ebremond. On ignore quel a été le sort de ce qui en fut alors écrit. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne peut pas dire que ce soit la Legende qu'on en a imprimée; quoiqu'on y en ait fait entrer une partie.

Cal. his. de Lor. t. 4. p. 546-552. ' Dom Calmet nous a donné parmi les preuves de son Histoire de Lorraine le recit de la fondation du celebre monastere de S. Arnoul de Metz. Il l'a tiré d'un manuscrit de la même abbaïe, qui contient les principaux privileges que lui ont accordé les empereurs, une fort longue vie de S. Pa-

tient, un des premiers Evêques de Metz, la vie de S. Clodulfe et les miracles de S. Arnoul. Ce recit au reste est moins une histoire suivie, qu'un essai assés informe d'histoire. L'auteur, qui étoit un Moine de l'abbaïe même de S. Arnoul, le commence par un extrait de la mauvaise Legende de S. Patient, dont nous avons fait connoître le prix en deux mots à la page 679 de nôtre V volume, et passe ensuite à rapporter quelques traits de la vie d'Amalaire Archevêque de Tréves, parce qu'il avoit été enterré dans un caveau du même monastere. Après quoi il vient à la relation du rétablissement de l'ordre monastique dans cette abbaïe, par les soins d'Adalberon Evêque de Metz, et conduit la suite de l'histoire jusqu'à la mort de Jean, Abbé de la même maison, dont nous avons parlé, comme Historien du B. Jean de Vendiere Abbé de Gorze. On voit par-là que cet Auteur écrivoit à la fin du X siecle, ou tout au plutard dans les premieres années du siecle suivant.

Ce qu'il y a de meilleur dans son écrit, dont le style est tolerable, est la derniere partie, qui roule sur ce qui se passa à S. Arnoul, depuis la reforme qu'y établit l'Evêque Adalberon. Encore avons nous montré ailleurs, que nôtre Anonyme, pour un Ecrivain domestique et presque contemporain, y fait des fautes impardonables. Telles sont entre autres celles où il est tombé en confondant les actions de Jean de Vendiere avec celles de Jean Abbé de S. Arnoul son Historien.

' Dom Martene et Dom Durand avoient deja publié cette derniere partie de l'écrit en question, avant que Dom Calmet le fit entrer dans son recueil de preuves pour son histoire de Lorraine. Ces premiers Editeurs lui ont donné pour titre: Actes de quatre Abbés du monastere de S. Arnoul; et quoiqu'ils l'aient copiée sur le même manuscrit que Dom Calmet, ils n'ont pas jugé à propos avec raison d'en imprimer la premiere partie. [illegible] t. 3.

' Un autre Anonyme, Moine de l'abbaïe de Ferrieres en Gâtinois, et contemporain du precedent, nous a laissé de sa façon une vie de S. Aldric, qui d'Abbé de ce monastere devint Archevêque de Sens, et mourut en 936. Comme ce Prélat fut enterré à Ferrieres, on eut un nouveau motif d'y conserver la memoire de ses actions. Il faut bien que nôtre Ecrivain ait eu de bons memoires, pour réussir, aussi bien [illegible]

qu'il a fait, à executer son dessein, malgré l'éloignement où il se trouvoit. On remarque cependant, ' qu'il s'est trompé en donnant à S. Aldric un successeur pour un autre. ' Dom Mabillon aïant tiré cette vie d'un très-ancien lectionnaire de l'Eglise de Sens, l'a donnée au public avec ses observations et ses notes. ' Les continuateurs de Bollandus, après avoir collationné cette édition à un manuscrit appartenant autrefois à Duchêne, et y avoir fait de nouvelles remarques, l'ont fait réïmprimer à leur tour.

p. 573. n. 29.
p. 566-575.
Boll. 6. Jun. p. 752-757.

' Ces derniers Editeurs ont publié une autre vie, deja tirée de la poussiere par les soins de Surius, laquelle ne vaut pas à beaucoup près la précedente. C'est une très-courte histoire de Sainte Amelberge, veuve dans la Belgique, morte, comme l'on croit, au VII siecle. ' On ne fait point difficulté de donner ce petit écrit pour la production d'un de ces Ecrivains du païs, qui sans beaucoup de lumiere et de discernement ont compilé, après les ravages des Normans plusieurs Legendes de Saints, sur des traditions du vulgaire ignorant, et qui faute de sçavoir la Chronologie et l'ancienne Histoire, ont tout confondu. Cette idée convient à juste titre à la Legende dont il s'agit. Quelque courte qu'elle soit, elle enferme bon nombre de fautes. On ne peut donc y faire aucun fonds. ' L'éloge de Laubes qu'on y lit feroit juger, que l'Auteur étoit Moine de ce monastere.

10. Jul. p. 69. 70 | Sur. 10. Jul. p. 170. 171.
Boll. ib. p. 69. n. 12.
p. 67. n. 24.

On a dans le premier siecle benedictin de Dom Mabillon un sermon sur S. Cloud Prêtre, et solitaire près de Paris, mort vers 560. L'Auteur paroît avoir été un Moine du monastere de Nogent à deux lieues de Paris, converti depuis longtemps en une Collegiale de Chanoines. Il n'écrivoit qu'après que le village de Nogent eut pris le nom de S. Cloud, qu'il retient encore aujourd'hui. L'on ne peut par consequent le placer plutôt qu'au X siecle. Il semble qu'il avoit lû ce que S. Gregoire de Tours dit du Saint; mais il avoit d'autres memoires, qui n'étoient autres peut-être que la tradition de son monastere. En homme sensé et judicieux, il a sçu faire usage des principales actions de la vie du Saint qui étoient venues à sa connoissance. On les trouve inserées dans son écrit avec assés d'ordre, et ornés de beaux traits de Morale tirés de l'Ecriture et des Peres: le tout en un style convenable, quelquefois fleuri, et beaucoup meilleur qu'il n'étoit communément alors. L'Auteur avoit veritablement de la lec-

Mab. ib. t. 1. p. 134-138.

ture, du goût et du talent pour écrire. La maniere dont il parle de la grace, fait juger qu'il avoit donné une application particuliere aux écrits de S. Augustin.

Ce qu'on vient de dire du style de la piece précedente, prouve l'observation que nous avons faite ailleurs, que ce siecle, quoique barbare, ne laissoit pas d'avoir des Auteurs qui écrivoient assés bien. En voici un autre exemple ' dans la vie de S. Veran, ou Vran, Evêque de Cavaillon, mort vers 590. Cette vie, qu'on doit aux recherches du P. Labbe, est bien écrite; et c'est apparemment sur ce titre ' que M. Baillet loue la gravité de son Auteur, qui nous est d'ailleurs inconnu. Le style est sans contredit ce qu'il y a de meilleur dans son ouvrage. On y trouve peu de faits interessants ; et l'Auteur a negligé d'y faire entrer ceux que nous en apprend S. Gregoire de Tours. En recompense il nous debite des merveilles et des prodiges en grand nombre, et pas toujours vraisemblables. ' C'est ce qui lui fait prendre Dieu à temoin, qu'il ne les a point inventées. Il sentoit lui-même qu'on auroit de la peine à les croire. Il les avoit sans doute puisées dans la tradition; mais une tradition aussi éloignée de sa source, ne pouvoit être bien pure. Nous n'avons pas laissé d'avoir recours à cette Legende, pour l'histoire de S. Veran dont nous parlons sur la fin de nôtre VI siecle, parce que nous n'avons point d'autre monument, qui nous instruise des premiers évenements de sa vie.

' Le P. Labbe, qui a publié les actes des Evêques d'Auxerre, nous a donné à leur suite une Legende de S. Aunaire, l'un d'entr'eux, mort dans les premieres années du VI siecle. Cette Legende a été écrite separément des actes, et n'est point à beaucoup près originale. Nous avons douté quelque temps, si elle ne seroit pas ' cette histoire du même S. Prelat, à laquelle le B. Heiric et les deux chanoines, qui ont dirigé la premiere partie des actes, renvoïent leurs Lecteurs, ' et dont le premier de ces trois Ecrivains fait mention, dans l'histoire des miracles de S. Germain. Mais après avoir plus mûrement examiné la piece, nous nous sommes convaincus, qu'elle est posterieure à ces deux ouvrages, et qu'elle peut appartenir au siecle qui nous occupe.

Ce qui nous le persuade, c'est qu'elle nous paroît composée de differentes pieces de rapport. Il est visible d'une part, ' que le debut a tout l'air d'un sermon ou panegyrique,

Lab. bib. nov. t. 2

Lab. ib. p. 694

p. 566

de l'autre, que ce qui suit l'ordination de S. Aunaire, jusqu'à la relation de ses miracles, ' a été copié mot pour mot sur ce qu'en disent les actes. D'ailleurs il n'y a qu'à lire cette relation des miracles pour s'appercevoir, qu'elle n'est pas si bien écrite que les deux premieres parties de la piece. C'est ce qui prouve, que c'est plutôt son Auteur qui aura puisé dans les actes, que les Auteurs des actes dans cette Legende. Sur quoi nous retractons volontiers ce qu'on lit à la page 541 dans nôtre V volume, où nous avons avancé, que cette partie des actes dirigée par Raignogala, et Alagus chanoines de la Cathedrale d'Auxerre, de concert avec le B. Heiric ne subsiste plus telle qu'elle sortit de leurs mains.

p. 420.

Nous serions portés à croire, que l'ancienne vie de S. Aunaire étant perie ' dans les ravages que les Normans firent à Auxerre, lorsqu'en 887 ils reduisirent en cendres le monastere de S. Germain, on composa dans la suite celle qui nous reste, afin de reparer la perte de la premiere. Presque tous les traits historiques qui concernent la vie du S. Prélat, si l'on en excepte ses miracles, se lisent les mêmes dans les actes, et dans l'autre ouvrage d'Heiric sur S. Germain. Ce n'est donc pas sans quelque fondement, ' que M. Baillet avertit, que cette Legende de S. Aunaire n'a pas beaucoup d'autorité.

p. 333.

Bail. 25. Sep. tab. cr. n. 5.

Celle qu'on a de S. Golven, dont quelques-uns font un Evêque de S. Paul de Leon en basse Bretagne, d'autres seulement un simple Ermite, qui vivoit au VI ou VII siecle n'est point venue à nous, telle que son Auteur l'avoit composée. ' Gonon qui l'a d'abord donnée en latin, fait assés entendre, que ce n'est qu'une traduction de celle que René Benoist a inserée dans son recueil de vies des Saints en nôtre langue. ' Les successeurs de Bollandus qui l'ont fait imprimer depuis, n'en ont point eu d'autre exemplaire latin, que celui de Gonon. L'exemplaire qui avoit servi à René Benoist, paroît donc perdu; et tout ce que l'on peut dire de l'Auteur de cette piece, ' c'est qu'il n'a vêcu qu'après les devastations des Normans, dont il fait mention, et qu'il n'a pas mieux réussi dans son dessein, que les autres Bretons qui ont entrepris de faire l'histoire des Saints de leurs païs. Au lieu de faits bien averés et accompagnés de leurs circonstances, ils ne nous ont donné pour l'ordinaire que de vrais Romans. Les sçavantes observations des derniers Editeurs à ce sujet sont à lire. On y trouvera de plus une juste critique de la vie

Gonon. l. 2. p. 83. 86.

Boll. 1. Jul. p. 126-129.

p. 124. n. 4.

du même Saint, qu'Albert le Grand de Morlaix a mise dans ses vies des Saints de Bretagne.

Il y a bien de l'apparence que ce fut en ce X siecle, que l'on composa ' les mauvais actes de Sainte Colombe Martyre à Sens, qu'on trouve dans Mombrice. Ce qu'on a imprimé dans les dernieres éditions du recueil de Surius, est pris de Vincent de Beauvais, et ne vaut pas mieux. Des pieces de cette nature ne sont bonnes à aucun usage, et ne meritent pas qu'on en parle.

Nous avons deux histoires, ou Legendes, de S. Genou, que les Latins nomment *Genulfus*, Patron de l'abbaïe de l'Estrée au diocèse de Bourges. Quelques Ecrivains en font un Evêque du temps de Dece au III siecle; ' et d'autres le comptent pour le premier Evêque de Cahors. Il y a cependant beaucoup plus d'apparence, que c'étoit un simple Solitaire qui vivoit au VI ou VII siecle. C'est ce que nous laissons à la discussion de ceux qui s'interessent à l'éclaircissement de cette difficulté.

' La premiere de ces deux Legendes n'a été écrite qu'assés avant dans le X siecle, après que le fameux Rollon eut cessé ses ravages en France. ' Son Auteur, qui semble avoir été Moine de l'abbaïe de S. Genou de l'Estrée, avoit à la verité quelque lecture et le talent d'écrire assés bien : mais il étoit du reste sans connoissance de l'Histoire ancienne, et sans beaucoup de jugement. Il se montre tel lui-même dans son ouvrage, qu'il a divisé en deux parties, dont il emploïe la premiere à l'histoire de la vie du Saint, et la seconde à la relation de sa mort, de ses miracles et de la translation de ses Reliques. ' Il prétend qu'il fut élevé et ordonné par le Pape S. Sixte, et le fait neanmoins fleurir sous l'Empereur Dece, ' supposant encore qu'il vint dès lors en France, et qu'il y établit un monastere. Tout son premier livre est à peu près dans ce goût. C'en est assés pour juger de son prix. ' Il a cependant tâché de se concilier quelque créance, en voulant persuader que la vie du Saint avoit été écrite par un prétendu S. Sebaste, sur les relations de ses disciples.

Tout ce qu'il y a de bon dans son ouvrage, est le style : quoiqu'on y apperçoive de l'inégalité et de l'affectation à se servir de termes poëtiques et derivés du grec. ' Il s'y lit deux endroits qui établissent clairement la réalité de J. C. dans l'Eucharistie. ' Bollandus l'a donné au public avec ses obser-

vations et ses notes, sur deux anciens manuscrits. Edition au reste que celle de l'écrit suivant pouvoit faire supprimer sans aucun préjudice.

A la fin du même siecle, ou tout au plus tard au commen- p. 97-101. 106. 107. cement du suivant, ' un autre Moine du même endroit entreprit sous le successeur de l'Abbé Robert, qui étoit Odon, quoiqu'il ne le nomme pas, de retoucher l'ouvrage précedent, et de le rendre plus supportable. C'est ce qu'il executa en homme d'esprit et de jugement. Retenant le plan et la division du premier Auteur, mais manquant de meilleurs memoires pour la vie du Saint, il fut obligé de se borner à retrancher de son écrit tout ce qui lui parut pueril, peu sensé et le moins vraisemblable. Outre cette operation necessaire, il a eu soin de rendre interessante la seconde partie, en y ajoûtant l'histoire de l'origine et de la fondation de son monastere en 828, avec le catalogue des Abbés jusqu'à Ro- p. 97-98. bert inclusivement. ' Il y a aussi fait entrer, mais avec moins d'exactitude, une description des Gaules et de ses provinces anciennes et modernes, avec une genealogie de nos Rois. Pour son style il est encore meilleur que celui de l'Ecrivain qu'il a retouché.

Duches. t. 3. p. 455-465 | Nor. Scri. ant. p. 21. 22. ' Duchesne a fait tant de cas de la seconde partie de l'écrit de nôtre Auteur, qu'il l'a inseré presque en entier dans le recueil de ses Historiens de France, et en a donné un long frag- Mab. act. B. t. 6. p. 225-237. ment parmi ses Ecrivains de Normandie. ' Dom Mabillon de son côté en a publié avec ses remarques, tout ce qui concerne Flor. ib. par. 2. p. 4-64. l'histoire de l'abbaïe de S. Genou de l'Estrée. ' Avant les éditions de ces morceaux de l'ouvrage, Dom Jean Dubois Célestin l'avoit fait imprimer entier dans la seconde partie de la Boll. ib. p. 92-107. Bibliothéque de Fleuri. Depuis, Bollandus en a publié une autre édition à la suite de l'écrit du premier Auteur.

Comme l'on a confondu S. Genou avec S. Gondulfe, ou Gondon, nous en prendrons occasion de dire ici deux mots de l'histoire de la translation et des miracles de ce dernier. Il y a cependant lieu de croire que l'Auteur n'a vêcu qu'au 17. Juin. p. 381. n. 6. XI siecle; ' puisqu'il y parle de la maladie du feu Sacré, qui [a] Mab. act. t. 1. p. 611. n. 49. étoit alors fort commune, [a] quoiqu'elle eût commencé à se [b] Boll. ib. p. 380. n. 2. répandre en France avant la fin du siecle precedent. [b] D'abord il donne un petit abregé de la vie du Saint, et renvoïe pour le reste à celle qu'en avoient autrefois ecrit ses disciples. p. 379. n. 2. ' Les Continuateurs de Bollandus ont recherché inutilement

cette ancienne vie, qui seroit importante pour éclaircir ' ce qui regarde l'épiscopat du Saint, et le temps où il a vécu. L'on suppose qu'étant Archevêque de Milan, et ne pouvant réussir à appaiser les troubles qui s'étoient élevés dans son Eglise, il crut devoir ceder au temps, et se retira dans le Berri avec plusieurs de ses disciples. C'est ce qui forme une difficulté qu'on n'a pu encore resoudre, mais qui n'est pas de notre sujet. Après quoi notre Anonyme, qui paroît avoir été Berruier, fait l'histoire des miracles du Saint; ' assurant qu'il ne rapporte que ceux qu'il a vûs par lui-même, ou appris d'autres temoins oculaires. Il n'y dit toutefois rien de fort interessant ni pour l'histoire generale, ni pour la particuliere. ' Son écrit a éte d'abord publié par le P. Labbe, puis par les Bollandistes ses Confreres, qui l'ont accompagné de sçavantes observations. (XVII.)

n. 1.

Lab. ib. t. 2. p. [illegible]

ARNOUL II,

EVÊQUE D'ORLEANS

---

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' ARNOUL, le plus sçavant et le plus éloquent Prélat de l'Eglise Gallicane sur la fin de ce siecle, doit être distingué d'un autre Evêque d'Orleans de même nom, ' avec lequel tous les Ecrivains modernes l'ont confondu, jusqu'à Dom Mabillon qui a corrigé l'erreur. ' Il sortoit d'une ancienne noblesse, et avoit un très-riche patrimoine. ' A la mort de Manassé, Evêque d'Orléans qui avoit succedé à Arnoul I, il fut ordonné en sa place, tout au plus tard en 986.

' Lorsqu'il eut pris le gouvernement de son Eglise, il fit admirer dans toute sa conduite le modèle d'un bon Pasteur.

Glab. l. 2. c. 5.

1 [illegible]

et d'un Evêque zelé pour l'observation des regles ecclesiastiques. Comme il avoit de l'éloquence et du sçavoir, il réüssit si parfaitement à instruire son peuple dans les voïes du salut, qu'il éclipsa en ce point presque tous les autres Evêques de son temps. Il refusa cependant toûjours son amitié à Abbon, Abbé de Fleuri, quoiqu'il fût aussi recommandable pour sa vertu que pour sa science. Arnoul poussa même les choses jusqu'à persecuter ce grand Homme, au sujet de la querelle qui s'émut alors entre les Evêques et les Abbés. Notre Prelat prétendoit que l'Abbé de Fleuri, outre la jurisdiction spirituelle, dont il n'étoit pas question, devoit encore lui faire serment de fidelité comme son Vassal. Mais Abbon persista toûjours à le refuser; soûtenant que son monastere pour le temporel ne dépendoit que du Roi.

Mab. an. ib.

' On ignore si ce fut par le même motif, qu'Arnoul se declara aussi contre le monastere de Mici, autre abbaïe de son diocèse. ' Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il traita fort mal Letald, sçavant Moine de cette Maison, sans avoir égard au sacerdoce dont il étoit revêtu, ni même aux regles de l'Eglise. Saillie de vivacité qui montre, que les plus grands Prelats ne sont pas exemts de fautes, parce qu'ils sont hommes.

Abbo. apo. p. 400.

Maire, his. d'Orl. par. 2. p. 166.

' Un autre évenement de l'épiscopat d'Arnoul, qui lui fit incomparablement plus d'honneur, fut le couronnement du Prince Robert. Hugues Capet son pere aïant été déclaré et sacré Roi de France le troisiéme de Juillet 987, voulut aussi faire couronner Roi son fils Robert, pour lui assurer la succession. La ceremonie, à laquelle Arnoul eut grande part, se fit dans son église Cathedrale, non en 990, ou quatre ans plus tard, comme l'ont avancé quelques Auteurs, mais dès le premier jour de Janvier 988.

Glab. ib.

' La ville d'Orleans aïant été reduite en cendres, par un embrasement general qui n'épargna pas même les églises, ce fut pour notre Evêque une occasion de faire éclater sa generosité et sa solicitude pastorale. Il entreprit de rebâtir sa Cathedrale, et réüssit à la rendre plus belle et plus ample, qu'elle n'étoit auparavant. Le bruit se répandit alors qu'Arnoul en faisant creuser pour les fondements du nouvel édifice, avoit trouvé un thresor considerable, qui lui fut d'un grand secours pour l'execution d'une telle entreprise. Ses exhortations soûtenues par son exemple, encouragerent les Orleanois à rebâtir de leur côté les églises et les maisons brû-

lés. Par ce moien la ville reprit un nouveau lustre; et Arnoul eut encore la consolation de voir que les citoïens, profitant du fleau public dont Dieu les avoit châtiés, en devinrent meilleurs. ' Baronius prenant à la lettre le texte de Raoul Glaber, où il s'est certainement glissé une faute dans la date qui y est marquée, rapporte cet évenement à l'année 888. Mais il est certain par la suite de la narration de Glaber même, qu'il arriva sous le regne de Hugues Capet et de Robert. ' Ainsi l'Auteur des Annales ecclésiastiques d'Orleans n'est pas mieux reçu à le renvoïer au commencement du XI siecle. [illegible]

L'action la plus éclatante d'Arnoul, ' fut le personnage qu'il fit au fameux Concile, qui se tint au mois de Juin 991 dans l'église de l'abbaïe de S. Basle, pour la déposition d'Arnoul Archevêque de Reims. Il s'y trouva deux Métropolitains, Seguin de Sens, Président du Concile, et Daïbert ou Dagbert de Bourges, avec onze Evêques, du nombre desquels étoit notre Prelat, et plusieurs Abbés. La reputation de sçavoir et d'éloquence où étoit Arnoul d'Orleans, porta l'assemblée à le choisir pour conduire la procedure, et faire les propositions : c'est-à-dire qu'il fut élu Promoteur du Concile. Après les préliminaires accoutumés, ' il en fit l'ouverture par un discours impartial, où il exhortoit les assistants à agir avec liberté, mais sans passion. Sa charge lui fit souvent naître l'occasion de parler dans le cours du Concile; et il s'en aquita toûjours en homme vraiment éloquent, et fort instruit de l'ancien droit, auquel il tâchoit de ramener tout ce qui se passa dans l'assemblée.

' Au bout de quelques années, notre Prelat se trouva avec plusieurs autres Evêques à un autre Concile tenu à l'abbaïe de S. Denys près de Paris. Le dessein qu'on s'y étoit proposé, regardoit la pureté de la foi, et des moeurs, et le maintien de la Discipline ecclésiastique. Mais au lieu d'y traiter de ces matieres, on y parla d'ôter aux Moines et aux Laïcs les Dîmes qu'ils possedoient et de les rendre aux Evêques. Abbon de Fleuri s'étant fortement opposé à cette proposition, la populace prit son parti; et la sedition fut telle, que les Evêques se trouverent obligés de se sauver à la hâte, sans avoir rien fait. On les insulta même indignement; et il y en eut quelques-uns de blessés. Arnoul et les autres Prelats voulant faire retomber cette violence sur Abbon, celui-ci com-

[illegible]

c. 2.

[illegible] Aim. [illegible] Abb. c. 9.

posa pour s'en justifier une apologie adressée au Roi Hugues et Robert, dans laquelle il y a quelques traits sur le compte de notre Evêque.

On n'est point instruit des autres évenements de son épiscopat, qui n'alla pas au-delà de la fin de ce siecle. Aucun Auteur contemporain, ou des siecles qui l'ont suivi de près, ne marque l'année de sa mort, et ne nous apprend même rien de précis pour la fixer. ' M. du Boulay entre les Modernes la place en 994; mais diverses reflexions engagent à la renvoïer trois ou quatre ans plus tard. ' Charles de la Saussaye et François le Maire, Historiens domestiques, supposent même qu'elle n'arriva que dans les premieres années du XI siecle. ' C'est ce que suppose encore l'Auteur de la seconde vie de S. Thierri, Evêque d'Orleans, qu'il fait succeder immediatement à Arnoul. Mais c'est une faute visible; puisque Foulques qui assista au Concile de Chelles en 1008, et à qui Fulbert Evêque de Chartres adresse sa letre 41, ' avoit succedé à Arnoul plusieurs années avant la mort d'Abbon de Fleuri.

Egas. Bul. t. 1. p. 561.

Saus. ib. n. 34 | Maire, ib. p. 168.

Mab. act. B. t. 8. p. 197. n. 2.

Abbo, ep. p. 415.

Si l'on pouvoit compter ' sur la date que le P. Labbe et le P. Cossart assignent au Concile de S. Denys, dont on a parlé, il n'y auroit pas à douter que notre prelat ne fût mort qu'après 997, qui est l'année où ils placent ce Concile. Mais il est hors de contestation, qu'il se tint avant le vingt-quatriéme d'Octobre 996, qui est l'époque de la mort de Hugues Capet; puisque l'Apologie d'Abbon, qui suivit de près ce Concile, est adressée à ce Prince, conjointement avec son fils, le Roi Robert. Ce qu'il y a de plus positif pour prolonger l'épiscopat d'Arnoul, ' est ce que Glabert nous apprend de la réédification de sa Cathedrale, à laquelle il suppose qu'il mit la derniere main. Il est difficile de se persuader, qu'un édifice de cette nature, qui n'avoit été commencé tout au plûtôt qu'en 989, ait été fini en cinq ou six ans. On ne doit pas au reste trouver mauvais, que personne n'aïant encore tenté de nous donner l'époque de la mort d'un si grand Evêque, nous soïons entrés dans ce detail pour tâcher de la fixer.

Conc. ib. p. 770.

Glab. ib.

' Glaber, qu'on vient de citer, ne parle d'Arnoul qu'avec éloge; lui donnant les titres de Saint Homme et de Pontife digne de respect, *Pontifex venerabilis Arnulfus.* On a vu l'estime que les Evêques du Concile de S. Basle faisoient de son rare merite. ' Aimoin de Fleuri, quoique disciple et panegyriste d'Abbon, ne dissimule point les excellentes qualités qui

Ibid.

Aim. de mir. S. B. ib. | vit. Ab. c. 8.

le mettoient au-dessus de presque tous les autres Prelats de son temps. Gerbert devenu Archevêque de Reims en la place d'Arnoul deposé, écrivit à notre Prelat quelques letres, où il s'accorde avec les précedents à relever son grand sçavoir. L'amour des Letres, qu'ils cultivoient l'un et l'autre, les avoit étroitement liés ensemble. Arnoul rendit à Gerbert des services essentiels en des occasions critiques, et celui-ci rend graces à Dieu de lui avoir donné un ami aussi estimable à tous égards. Il avoit en lui une confiance entiere, et l'avoit rendu depositaire de ses desseins : *O mei animi custos*, lui dit-il dans une de ses letres.

§ II.

SES ECRITS

C'EST vraiment dommage, qu'un homme qui avoit autant de sçavoir et d'éloquence, qu'en reconnoissent en Arnoul les Auteurs cités, ne l'ait pas employé à écrire pour la posterité. L'on préjuge du prix qu'auroient les productions de sa plume, par le merite de ce qu'on nous a conservé des pensées de son esprit. S'il a écrit quelque chose, comme on le prétend, et qu'il y en a des preuves, cela est encore caché dans l'obscurité des bibliothéques, ou l'on a negligé de le transmettre jusqu'à nous. Entrons dans quelque discussion.

1°. Les actes du Concile tenu à S. Basle en 991, dont on a parlé, appartiennent principalement à notre Prelat, quoique ce soit Gerbert qui les redigea par écrit. Non seulement Arnoul fut l'ame de ce Concile, en qualité de son Promoteur ; mais il y prononça encore plusieurs discours, qui font la principale partie des actes qu'on en a, et qui ont été imprimés séparement à Francfort en 1600, et réimprimés en partie dans le recueil des Duchesne. Le premier de ces discours est, comme on l'a dit, une courte exhortation aux assistants à agir sans passion, mais avec pleine liberté. Arnoul dans le second invite les clercs et les Abbés présents, qui auroient quelque chose à dire pour la défense de l'Archevêque de Reims, à se produire, et à parler pour lui. Il y deduit en peu de mots les raisons d'en user de la sorte.

Mais le plus important de tous ces discours de notre Prelat, est celui qu'il fit pour montrer que la consideration pour le Pape, que les Avocats de l'Archevêque accusé avoient

alleguée, ne devoit pas empêcher de passer outre à son jugement. Ce discours un peu vif, quoiqu'éloquent et plein de grandes verités, est compris dans le chapitre vingt-huitiéme des actes, qui est le plus prolixe de tous. Arnoul après y avoir parlé avec éloge des Grands Papes qui avoient rempli le S. Siege dans les siecles d'or de l'Eglise, vient au detail de ce qui s'étoit passé à Rome dans le cours du X siecle, et en fait une description naïve. C'est apparemment ce discours qui aura empêché les Collecteurs generaux des Conciles, de faire entrer dans leurs recueils les actes de celui dont il est ici question. ' On voit au moins qu'il a mis en très mauvaise humeur le docte Cardinal Baronius, qui croïant y decouvrir plusieurs choses contraires au S. Siege, a travaillé à le refuter. Il est vrai qu'il y a été principalement porté, en voïant l'abus qu'en ont fait les Centuriateurs de Magdebourg, qui l'ont publié avec les autres parties des actes du Concile. Mais cet abus est étranger au discours, et fort éloigné de l'intention de notre Prélat. On abuse tous les jours des meilleures choses.

Bar. an. t. 10. p. 875-880.

Les personnes judicieuses et équitables qui liront ce discours sans passion, y verront qu'Arnoul y parle en bon Canoniste et en Historien sincere. Comme Canoniste, il insiste sur les principes du Droit ancien, qu'il auroit voulu faire prevaloir aux maximes des fausses Decretales, qu'alleguoient les Defenseurs de l'accusé. L'on s'apperçoit qu'Arnoul sentoit bien le foible de ces fausses pieces; mais il n'avoit pas assés de critique, non plus que le celebre Hincmar de Reims, pour le montrer et le faire sentir aux autres. Comme Historien, il n'a fait que rapporter de suite et en abregé des faits notoires qu'on trouve épars et plus au long dans les Auteurs du temps, et d'autres qui les ont suivis de près.

On ne peut au reste juger plus sainement de ce discours d'Arnoul, que par ce qu'en dit M. l'Abbé Fleuri, ' qui le copie presque entier. « ' Ce discours pris à la rigueur, » ce sont les paroles de cet Historien si sage et si judicieux, « contient « sans doute quelques propositions excessives, et qui semblent « tendre au mépris du S. Siege. Mais nous ne trouvons guéres « en ce temps-là d'Ecrivains parfaitement exacts dans leurs ex« pressions, ni même dans leurs pensées. Et il est juste d'ex« pliquer favorablement les paroles d'un Evêque venerable par « son âge et son sçavoir, qui étoit comme l'ame de ce Con« cile. Au fonds, loin de conseiller le Schisme, il commence

Fleu. H. E. l. 57. n. 25.
n. 26.

« par declarer, qu'il faut respecter l'Eglise Romaine, et obéir
« aux decrets des Papes; et ailleurs il dit expressément, qu'il
« appartient au Pape de juger de toute l'Eglise. Tous les gens
« de bien ne pouvoient manquer d'être indignés des desordres
« affreux qui regnoient à Rome depuis un siecle; et cette indi-
« gnation diminuoit le respect pour la personne des Papes et
« pour leurs constitutions. »

2°. Un manuscrit appartenant autrefois à Christine Reine de Suède, et un autre à Alexandre Petau, qui sont aujourd'hui l'un et l'autre à la bibliothéque du Vatican, contiennent des letres d'Arnoul sur le cartilage, *De Cartilagine*. Cet Auteur est qualifié Evêque d'Orleans, et ne peut être autre que celui qui fait le sujet de cet article. Il est au reste fort singulier, qu'un Ecrivain de ce temps-là ait entrepris de traiter un sujet de cette nature. Depuis la premiere decadence des Letres, les matieres de Physique n'étoient point au goût de ceux qui se mêloient de quelque Literature, et l'on ne voit point qu'aucun de nos François se soit avisé depuis ce temps-là d'en écrire, sur-tout de prendre pour théme quelque partie du corps humain. Mais Arnoul, qui avoit acquis des connoissances particulieres, a pu sans difficulté ouvrir cette carriere; et il a la gloire d'y être entré le premier, depuis le renouvellement des Etudes. Il seroit curieux, principalement pour nos Physiciens, de sçavoir comment il a executé cette entreprise literaire. En faveur de ceux qui seroient à portée d'examiner un si rare opuscule, nous marquons ici les *numero* des manuscrits où il se trouve. Le premier est cotté 994, et le second 1144. Il paroit même qu'il se trouve aussi dans un troisiéme manuscrit de la même bibliothéque, appartenant originairement, comme le second, à Alexandre Petau, et cotté 1224.

3°. Il nous reste deux letres de Gerbert à Arnoul Evêque d'Orleans, son ami intime. Ce sont la 32 et la 51 de la seconde collection, lesquelles en supposent d'autres du même Ecrivain au même Prelat. Elles en supposent également plusieurs de la part de celui-ci à Gerbert, et la 51 en fait une mention expresse. Malheureusement elles ne sont pas venues jusqu'à nous. C'est une double perte. Elles nous donneroient sans doute quelques éclaircissements sur les suites de la déposition d'Arnoul Archevêque de Reims, et de l'ordination de Gerbert en sa place. D'ailleurs on liroit avec plaisir

des letres d'un Prelat qui passoit pour le plus éloquent Evêque de son siecle, et qui avoit réellement de l'éloquence, comme il paroît par les discours dont on a parlé. Car bien que Gerbert ait pu donner quelque degré de beauté au style, il est neanmoins à croire qu'il a retenu les pensées : suivant la coûtume en usage dans tous les Conciles, où des Notaires recueilloient fidélement tout ce qui se disoit de part et d'autre. (XVIII.)

LETALD,

Moine de Mici.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Mab. act. B. t. 1. p. 603. 604. n. 21.

Wion. lig. vit. l. 2. p. 434 | Poss. app. t. 2. p. 344 | Voss. his. lat. l. 2. c. 41. p. 112.

[a] Mab. ib. p. 604. 605. 607. n. 24. 28. 34 | an. l. 44. n. 55.

Letald, l'un de nos plus judicieux et plus polis Ecrivains de la fin de ce siecle, ne doit pas être confondu avec un Abbé du même nom, qui gouvernoit le même monastere du temps de S. Odon de Cluni. Il étoit né au Maine, selon plusieurs Modernes : ce qui n'est pas sans [1] fondement, comme on le verra par la suite de sa vie. [a] Dès son enfance *infantulus* il fut mis au monastere de Mici, ou S. Mesmin près d'Orleans, sous l'Abbé Annon, qui commença à le gouverner vers 943. La maniere dont Letald parle lui-même de ce qui se passa de son temps sous cet Abbé, qui mourut en 973, fait juger qu'il vêcut long temps sous sa discipline. On en peut conclure qu'il entra à Mici vers 945. Cette abbaïe, qui étoit déchûe depuis quelques années de son état florissant, commençoit alors à reprendre son ancien lustre ; et l'on y voïoit des Moines d'une rare vertu.

L'on y avoit aussi sans doute retabli les Ecoles, qui y étoient

1 A la fin du premier volume de l'ouvrage d'Arnoul Wion, dans l'exemplaire de l'abbaïe de la Coulture au Mans, se lit une note, qui est d'une main du commencement du dernier siecle, et qui porte, que Letald, ou Letard, Auteur de la vie de S. Julien Evêque du Mans, avoit été Moine de ce Monastere, et qu'il étoit proche parent de Garin de Tanie, ou Tany, comme il paroît par la fondation de Tanie, qui est un prieuré dependant de la Coulture : au moins croïons-nous qu'il faut l'entendre de la sorte ; car la note ne porte point le terme de prieuré. L'Auteur de la note renvoïe à la Gaule chrétienne de Claude Robert ; mais nous n'y trouvons rien qui ait trait à ceci.

autrefois sur un bon pied, comme on l'a dit ailleurs. Il est au moins vrai, que Letald y trouva tous les secours necessaires pour de bonnes Etudes. Celles qu'il y fit, furent heureuses. C'est ce qu'annoncent avantageusement ses ouvrages et la maniere dont ils sont écrits. Il acquit même des connoissances, et un certain goût raffiné pour la Literature, qui n'étoient pas ordinaires en son siecle. Il se fit par-là une reputation brillante. Les plus sçavants hommes de son temps devinrent ses admirateurs, et ne regardoient son sçavoir que comme une espece de prodige, *singularem scientiam*, le qualifie Abbon de Fleuri. L'on venoit quelquefois de bien loin recourir à sa plume, pour en avoir quelque production.

Letald ne fit pas moins de progrès dans la vertu que dans les Letres. Sa promotion au sacerdoce, la modestie et l'humilité avec lesquelles il parle de lui-même dans ses écrits, les sujets qu'il entreprend d'y traiter, l'air de pieté et l'onction même qu'il y a repandue ; tout cela en est une preuve non équivoque. Et ce qu'il y a d'infiniment glorieux pour sa pieté, c'est que bien differente de celle du commun des Fidéles, ou des Solitaires même qui s'attachoient à l'écorce, sans s'embarrasser de la réalité, et qui se contentoient d'être devots, sans devenir des adorateurs en esprit et en verité, la pieté de Letald étoit aussi éclairée que solide. Comme il fut le premier Ecrivain de son siecle, qui s'éleva avec vigueur contre les fausses traditions sur l'Histoire si communes alors, il fut aussi le premier qui combattit avec zele le faux principe de Morale, suivant lequel on croïoit honorer Dieu et les Saints en supposant à ceux-ci, ou en exagerant leurs miracles et leurs vertus. Rien de plus sensé et de plus instructif pour tous les temps, que ce que Letald dit à ce sujet. On ne peut être qu'édifié d'entendre parler avec tant de lumiere un Ecrivain d'un siecle si obscur.

« On ne sçauroit rapporter une chose avec trop de respect et « de gravité, » dit-il en retouchant les actes de S. Julien, premier Evêque du Mans, « ce qui est destiné à être lû en presence « du Dieu de verité ; de peur que le moyen par où l'on se flatte « de l'appaiser, n'irrite davantage sa colere. Il est certain, ajoûte-t-il, qu'il n'y a que ce qui est exactement vrai, qui puisse « lui plaire : *nihil enim ei placet*, nisi quod verum est. Il y a ce« pendant des Ecrivains, continue notre judicieux Auteur, qui « par un zele mal entendu à rehausser les actions des Saints,

« comptent pour rien de heurter la lumiere de la verité: com-
« me si l'on pouvoit réüssir par le mensonge à relever la gloire
« des Saints, eux qui ne seroient jamais parvenus à l'état de
« sainteté, s'ils avoient été partisans du mensonge. Il faut donc,
« conclud Letald, il faut rapporter avec une exacte verité ce
« que la verité a fait elle-même; car si quelqu'un des Anciens
« passe pour avoir fait quelque miracle, ce n'est point l'homme,
« mais Dieu qui l'a operé, et qui seul peut l'operer en quel
« homme et par quel homme il lui plaît. »

Mab. an. l. 47. n. 96. ' Il y a un acte public d'Arnoul I, Evêque d'Orleans, en faveur de l'abbaïe de Mici, lequel a été écrit par Letald. Cet acte est sans date; mais on le croit avec fondement de l'année 973, ou de la suivante au plus tard. Il sert à montrer, que Letald étoit dès-lors Chancelier de son monastere. On a dit ailleurs en quoi consistoient les fonctions de cet emploi. L'Histoire ne nous apprend pas, par quel endroit Letald s'étoit attiré l'indignation de l'Evêque Arnoul II, successeur du précedent après Manassé. Abbo, ib. ' Mais elle ne nous laisse pas ignorer, que ce Prelat le traita fort mal, sans avoir aucun égard au caractere de Prêtre dont il étoit revêtu. Il alla même en cette occasion plus loin que ne le permettoient les Loix de l'Eglise: de quoi Abbon de Fleuri ne peut s'empêcher de blâmer Arnoul, dans un écrit adressé aux Princes regnants.

ep. p. 414. 415. ' Letald cependant, pour avoir de la science et de la pieté, fit voir qu'il n'en étoit pas moins sujet aux vices de la fragilité humaine. Se laissant aller aux appas trompeurs de l'ambition, il tenta d'usurper la place de Robert son Abbé. Tentative présomptueuse, qui attira après elle, comme il est ordinaire, des suites funestes: des medisances, des calomnies, des dissensions, des troubles, des scandales. Abbon jusques-là ami particulier de Letald, et l'un de ses admirateurs et plus zelés partisans, qui avoit pris sa défense en une autre occasion qui lui paroissoit juste, se crut obligé en celle-ci de le reprendre avec vigueur de son audacieuse temerité. Il lui écrivit à ce sujet, à lui et à ses complices une p. 415. letre commune, ' où il le presse avec force, mais en même temps avec une tendresse paternelle, à reconnoître sa faute et à la reparer. La maniere dont il lui parle, montre que Letald avoit un grand credit sur l'esprit de ses freres. C'est dans cette même letre qu'Abbon releve la sagesse et le rare sçavoir de Letald, et qu'il rappelle en peu de mots les éloges

qu'il lui avoit donnés en d'autres occasions. De sorte que toute humiliante qu'elle est pour notre Auteur, elle ne laisse pas d'être honorable à sa memoire. Il y a tout lieu de croire qu'elle appaisa les troubles, et qu'aiant fait cesser le scandale, elle retablit la paix, la concorde et la bonne intelligence. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Robert fut maintenu dans la charge d'Abbé, et qu'il y mourut en odeur de sainteté.

Cette triste scéne se passa tout au plutôt à la fin de 996. On en a la preuve dans la lettre même d'Abbon, qui est posterieure à une autre du même Abbé, dans laquelle il cite un privilege du Pape Gregoire V qui ne monta sur le S. Siege que le treizième de Juin de la même année. Il y a beaucoup d'apparence, que Letald prit occasion de ce qui s'étoit passé à Mici, pour faire au Mans le voiage dont il parle dans un de ses écrits. Il en allegue toutefois deux autres prétextes, l'un spirituel, l'autre corporel. Le premier étoit le motif de se renouveller dans la piété au tombeau de S. Julien. Il n'explique pas si clairement le second. Mais on comprend, que c'étoit un motif de santé qui l'obligeoit à venir prendre son air natal. On a dit que notre Auteur étoit Manseau; et il le confirme par-là, sur tout en qualifiant S. Julien son très-excellent Pere.

Letald fut reçu au Mans avec politesse et bonté de la part de l'Evêque Avesgaud, qui avoit succedé depuis peu à Segenfroi, mort vers l'an 996, après avoir renoncé à l'Episcopat, et embrassé la vie monastique la même année dans l'abbaïe de la Couture. Comme la reforme y avoit été retablie nouvellement, il est à présumer que Letald choisit ce monastere pour le lieu de sa retraite. On ignore au reste s'il retourna à Mici, ou s'il finit ses jours au Mans; et l'on ne sçait rien non plus des autres derniers évenements de sa vie : sinon qu'Avesgaud l'engagea à retoucher l'ancienne Legende de S. Julien, comme on va le voir plus amplement dans la suite.

§ II.

SES ECRITS

ENTRE les traits avantageux qui caracterisent les écrits de Letald, il y a de quoi faire éviter la confusion des temps où ils ont été composés. On y trouve même avec un peu d'attention assés de lumiere, pour fixer à chacun une juste date.

Mab. act. B. t. 1. p. 609. 610. n. 39. 46. 1°. ' Son Histoire des miracles de S. Maximin, premier Abbé de Mici, ne fut écrite que douze ans après la mort de l'Abbé Annon, qui arriva, comme on l'a dit, en 973; mais elle l'étoit avant que Hugues Capet, qui n'y est qualifié que Duc, fut declaré Roi de France, ce qui se fit en Juin et Juillet 987. Il est visible par-là, que cet écrit fut composé en 985. C'est par consequent le premier de ceux qui nous restent de notre Auteur, comme la suite le fera voir.

p. 598. n. 1. ' Letald le commence par exposer l'occasion et le motif qui le porterent à l'entreprendre. Il y fut principalement determiné par l'utilité qu'il y a d'apprendre à la posterité les évenements qui arrivent, sur-tout les effets de la divine misericorde, dont Dieu se sert pour consoler ses serviteurs. Utilité que notre n. 2 | p. 605. n. 28. Auteur établit fort bien, et en bons termes. ' Il proteste au surplus de ne rien dire que ce qu'il aura, ou vû par lui-même, n. 3. ou appris de temoins dignes de foi. ' Encore de tout ce qu'il avoit sçu de la sorte, il ne rapporte pas les évenements où il se trouvoit de la confusion, à l'égard des époques qu'on leur assignoit; aimant mieux passer sous silence les faits dont il ne pouvoit discerner les dates, que d'en charger son ouvrage. Ce n'est pas à dire après tout, qu'il soit toûjours attentif à marquer les temps, et qu'il y ait toûjours de l'exactitude dans sa chronologie. Qoiqu'il ait en ce point quelque avantage sur les p. 600. n. 5. autres Ecrivains de son siecle, ' il se trompe neanmoins quelquefois dans ses époques. Par exemple, depuis la mort du grand Clovis jusqu'à la premiere année du regne de Childebert, fils de Sigebert, il compte soixante-quinze ans; et il n'y en a que soixante-quatre.

Ordinairement les relations des miracles ne sont utiles que pour nourrir la pieté, attester la sainteté, ou inspirer de la confiance aux suffrages des Saints, par l'entremise desquels ils ont été operés. Tout au plus elles fournissent par occasion quelques faits pour l'histoire de ces temps-là. Mais Letald a eu le secret de rendre la sienne interessante, tant pour l'histoire generale que pour l'histoire particuliere, non d'un demi siecle, ou d'un siecle entier, mais de cinq siecles consecutifs, depuis la fondation de Mici par Clovis I, jusqu'au p. 599-605. 609. temps qu'écrivoit notre Auteur. ' C'est en quoi il a réüssi, en faisant entrer dans son ouvrage une histoire abregée de son monastere, écrite avec beaucoup d'ordre, de jugement, d'exactitude, et liée avec celle des Evêques d'Orleans, dont

il donne une suite avec plusieurs évenemens de leur épiscopat, qu'on ne trouve point dans les anciens monumens. On a dit que Letald ne mit la derniere main à cet ouvrage qu'en 986. Cependant il ne parle point des successeurs d'Arnoul I, qui gouvernerent la même Eglise du temps de l'Auteur. Ces Evêques sont Manassé et Arnoul II. Mais comme il ne fait mention des autres, qu'en ce qui a raport à son monastere, il faut qu'il n'y eût rien de semblable à dire sur Manassé. A l'égard d'Arnoul II, à peine étoit-il monté sur le siege épiscopal d'Orléans, lorsque Letald composa son histoire.

Ce qui en fait le plus grand merite, est sans doute ce qu'il y a inseré d'étranger aux miracles de S. Maximin, ' et qu'il [illegible] nomme des disgressions, sur quoi il s'est cru obligé de faire des excuses à ses Lecteurs. On les reçoit volontiers; et il seroit à souhaiter que tous ceux qui ont entrepris d'écrire des relations de miracles, se fussent donné de semblables licences. Entre les petites histoires variées qui ornent ces digressions, ' il y en a une particulierement remarquable, par la [illegible] maniere ingenieuse dont l'Auteur y tourne en ridicule l'avarice des Moines. ' Un autre endroit fort interessant de l'écrit de [illegible] Letald, est celui où il nous fait connoitre plusieurs hommes de Letres qu'avoit produit son monastere, et dont nous avons parlé en leur temps. En parlant de la Mission de S. Maur en France, pour montrer qu'elle est fort posterieure aux temps de S. Maximin et de S. Euspice, il l'attribue aux instances de S. Bertchran Evêque du Mans. On voit par-là qu'il a suivi l'opinion établie dans la vie de S. Maur.

' Quelque Ecrivain posterieur à Letald, qui nous est d'ailleurs inconnu, quoique l'on puisse présumer qu'il étoit aussi Moine de S. Mesmin, a ajoûté à son recueil de miracles la relation de deux autres, dont l'un a pour date l'année 1041. Comme cette relation est assés bien écrite, et qu'il y a beaucoup de ressemblance entre le style de son Auteur et celui de Letald, on seroit peut-être tenté à la prendre pour être de celui-ci. Mais outre qu'il n'est pas moralement possible qu'il ait vêcu jusqu'au temps de la date marquée, la petite Clausule qui se lit à la fin de sa narration, montre que ce qui suit est une addition étrangere. p. 613. n. 56. 57.

' Dom Mabillon est le premier, et même jusqu'ici l'unique que l'on sçache, qui a publié l'ouvrage de Letald. Il l'a tiré d'un manuscrit de M. d'Herouval, et l'a placé avec de courtes [illegible]

notes de sa façon, à la suite des deux vies de S. Maximin, au premier volume de ses actes originaux.

2°. On sçait qu'il étoit autrefois assés ordinaire de porter les Reliques des Saints aux assemblées de Conciles, soit pour inspirer plus de respect à ceux qui s'y trouvoient, soit par d'autres motifs. t. 5. p. 434. ' Les Moines de Noaillé près de Poitiers, aïant porté le corps de S. Junien, premier Abbé de ce monastere, au Concile qui se tint à Charroux vers 988, et ce transport aïant occasioné quelques miracles, engagerent Letald à en écrire la rélation. Cet Ecrivain s'y prêta de bonne grace, et en executa le dessein sur les memoires qu'on lui fournit. Il adresse cette petite histoire à l'Abbé Constantin et aux autres Moines de Noaillé qui avoient emprunté sa plume. Il n'y prend pour lui que la qualité de frere, ce qui confirme l'observation que nous avons deja faite plus d'une fois, au sujet de ce titre que prenoient les anciens Moines de merite, quoique revêtus du Sacerdoce. C'est de-là qu'est venu l'usage qu'on en fait en ces derniers siecles dans plusieurs ordres religieux, dont les particuliers bien que Prêtres et élevés aux dignités, prennent la qualification de frere dans leurs souscripton.

Il paroît visiblement qu'on n'a point cet opuscule en entier. Il est au reste peu interessant; puisqu'on a les actes, au moins en partie, du Concile dont il fait mention. Mais il est bien écrit pour le temps. L'exorde sur-tout est d'un très-bon goût, et respire les sentiments de foi, de pieté, d'humilité, dont l'Auteur étoit rempli. p. 434. 435. ' On est redevable de cette petite relation à Dom Mabillon, qui l'a publiée sur un manuscrit de l'abbaïe de S. Cyprien à Poitiers. Coll. 13. Aug. p. 34. ' Les successeurs de Bollandus l'ont fait entrer d'après ce premier Editeur, dans leurs sçavantes observations sur la vie S. Junien.

3°. Un autre écrit beaucoup plus considerable de Letald est la vie de S. Julien, premier Evêque du Mans. On a deja vû à quelle occasion, et en quel temps il entreprit d'y travailler. Bosq. par. 2. p. 73. ' Il ne s'agissoit d'abord que de retoucher, c'est-à-dire de mettre en meilleur ordre, en un style plus coulant et plus convenable, l'ancienne vie de ce S. Prelat. C'est à quoi se bornoit le dessein d'Avesgaud, qui occupoit alors le siege de S. Julien, et qui emploïoit la plume de Letald. p. 74. ' Mais notre Ecrivain, aïant examiné cette premiere vie, qui suppose le Saint envoïé dans les Gaules par S. Clement, comprit que ce-

la ne pouvoit être, et la rejetta presque entierement. Il se mit donc en devoir d'en composer une nouvelle; et pour l'executer il eut recours à l'autorité des Peres qui l'avoient précédé, pour parler d'après lui, et à l'ancienne tradition, qu'il ne suivit cependant qu'avec un sage discernement, laissant à part ce qui lui parut de moins probable.

Cette autorité des Peres au reste, dont parle ici Letald, se reduit à celle de S. Gregoire de Tours. Encore n'a-t-il rien trouvé dans cet Historien touchant S. Julien du Mans. C'est pourquoi il a soin d'avertir, que ce n'est que par conjecture qu'il s'appuie sur son temoignage. Mais voïant que S. Gregoire assure, que ce fut sous le Pape S. Sixte et le Consulat de Dece et de Gratus, que vinrent dans les Gaules les premiers Apôtres de notre foi, il crut en pouvoir conclure, que S. Julien fut aussi de ce nombre.

Quant à l'ancienne tradition où Letald assure avoir puisé, il est certain que l'ancienne vie du Saint qui se lit à la tête des actes des Evêques du Mans, et dont nous avons donné une notice en faisant la critique de ces mêmes actes, en faisoit partie. Quoique Letald l'ait rejettée presque en entier, il est neanmoins visible qu'il en a pris le miracle de la fontaine, qui est le premier qu'opera S. Julien, et l'histoire de la conversion de Defensor, le Premier ou le Prince de la ville du Mans, ainsi qu'il est nommé, avec les principales circonstances. Il n'y a pas non plus à douter, qu'il en a tiré, au moins en partie, ce qu'il dit de S. Turibe et de S. Pavas, ou Pavace, nommé par erreur Panacius dans l'édition de M. Bosquet. Aussi c'est avec beaucoup de fondement qu'il a semblé à M. de Tillemont, qui ne s'en explique qu'avec sa modestie ordinaire, que la vie rejettée par Letald est la même que Dom Mabillon a publiée à la tête des actes des Evêques du Mans. M. Baillet au contraire n'est point fondé à dire, que l'ouvrage de notre Auteur est pris de cette plus ancienne vie.

p. 78. 79 | Mab. … cr. n. 2

Il est assés long cette ouvrage; et l'on ne sçauroit dire d'où Letald a tiré tout ce qu'il y fait entrer: à moins que ce ne soit de memoires qui n'existent plus aujourd'hui, ou des traditions orales de l'Eglise du Mans. Si après tout il n'a pas été assés heureux pour n'y avancer que des faits averés, il n'a rien negligé à cet égard, et a au moins réussi à donner une vie tout édifiante, et bien écrite pour son siècle. C'est verita-

blement dommage qu'il n'ait pas eu de meilleurs memoires; il avoit assés de talent, et toute la candeur necessaire pour les bien emploïer.

Bosq. ib. p. 73-75. ' A la tête est placée une épître à l'Evêque Avesgaud, laquelle merite d'être lûe. Letald après y avoir protesté de son amour pour le vrai et fait observer que les Legendes qui en sont destituées, ne peuvent guéres contribuer à honorer le Dieu de verité, passe ensuite à exposer le nouveau plan qu'il s'étoit proposé de suivre, en montrant les raisons qui ne permettoient pas de s'en tenir à la premiere vie du Saint. Il avoue cependant, qu'il a été obligé d'avoir recours à la tradition de son Eglise, qui étoit sans doute la même source à laquelle avoit puisé l'ancien Auteur. Mais il ajoûte, qu'il ne l'a fait qu'avec choix et un sage discernement.

p. 75-77. ' Après quoi vient une préface, qui n'est pas distinguée du corps de l'ouvrage dans l'exemplaire qui nous sert de guide. Ce morceau est d'un bon goût et comme un court abregé de l'histoire de la formation de l'Eglise, et de la propagation
p. 77. de la foi. ' Letald commence sa Legende par une erreur palpable contre l'histoire. Il suppose que S. Pothin, mal nommé Fothin dans son texte, qui souffrit le martyre à Lyon dès 177, ne vint dans les Gaules qu'au siecle suivant, avec les sept Evêques dont parle S. Gregoire de Tours.

p. 73-89. ' M. Bosquet est le premier qui a publié l'ouvrage de Letald, dans la seconde partie de son Histoire de l'Eglise Gallicane. Il s'est glissé diverses fautes dans son édition, sur-tout par rapport aux noms propres, qui y sont quelquefois defi-
Boll. 27. Jan. p. 761-767. gurés, comme Gratien pour Gatien. ' Bollandus l'a donné depuis plus correct sur trois manuscrits, dans lesquels ne se trouve point d'épître de l'Auteur à Avesgaud. Aussi cet Edileur l'a-t-il omise; quoiqu'il n'ait pas negligé d'illustrer son
t. 3. app. p. 1152. texte de sçavantes observations. ' S'étant ensuite apperçu de ce defaut de son édition, il a tâché d'y remedier, en faisant imprimer cette épître dans l'appendice à son troisiéme tome de Janvier.

Bosq. ib. p. 75. 4°. ' C'est à la fin de cette même épître, que Letald nous apprend, qu'il avoit fait et noté un office entier pour la fête du même S. Julien. Il en prend occasion de blâmer fortement la nouvelle methode, qui commençoit à s'introduire dans le chant ecclésiastique. Comme quelques-uns tâchoient de l'allier avec l'ancienne, notre Auteur ne craint pas de dire, qu'ils

ne réussissoient qu'à former quelque chose de monstrueux en fait de melodie : défaut qu'il ne pouvoit souffrir, et qu'il avoit évité dans son travail sur S. Julien.

5°. Letald faisoit esperer que si son écrit venoit à être goûté du public, il entreprendroit aussi l'histoire des miracles qui s'operoient alors au tombeau de ce premier Evêque du Mans : pourvû neanmoins qu'on lui fournît les secours nécessaires. On ignore au reste, s'il executa ce dessein projetté. (XIV.)

GIBUIN,

EVÊQUE DE CHALONS,

ET AUTRES ECRIVAINS.

GIBUIN, que d'autres nomment Libuin par corruption, étoit Evêque de Châlons sur Marne à la fin de ce X siecle. On a de lui, mais seulement manuscrit, un espece de poëme dans le goût de son temps sur le Paradis. M. Ducange, qui le cite, ne nous le fait point autrement connoître; et l'on ne sçauroit prononcer définitivement s'il appartient à Gibuin l'ancien, ou à un autre Gibuin son neveu, qui lui succeda immédiatement dans la dignité d'Evêque de Châlons.

Gibuin l'ancien, qui étoit d'une famille noble, fut ordonné, selon Frodoard, dès 947, et gouverna cette Eglise, suivant un ancien Catalogue de ses Evêques, pendant cinquante-trois ans, ce qui nous conduiroit jusqu'en l'année 1000. Pendant son épiscopat il fit renouveller dans sa Cathedrale plusieurs ouvrages que l'injure des temps avoit défigurés, et se servit à cet effet d'un Moine nommé Hugues, qui étoit fort habile en plusieurs Arts, mais à qui son habileté avoit été une occasion de sortir de son état. On a deja vû, que ce siecle, malgré sa grossiereté, n'a pas laissé de produire des Artistes industrieux et d'un certain bon goût. Il est indubitable après tout, que l'Auteur du Catalogue dont on vient de parler, aura confondu les deux Gibuins, et que de deux Evêques il n'en aura fait qu'un seul. La

Flod. chr. an. 947.

Gerb. ep. par. 1. ep. 159.

preuve est sans replique. ' Elle se tire d'une letre de Gerbert, écrite après son expulsion du Siege de Reims, et par consequent en 996 ou 997. Gerbert y parle clairement de Gibuin le neveu, comme deja Evêque en la place de son oncle, ' dont Glaber, qui le nomme Geboin, met la mort au même temps que celle de S. Maïeul, Abbé de Cluni, ' et Hugues de Flavigni vers 991. Quoique ces deux Ecrivains ne s'accordent pas sur l'année précise de la mort de Gibuin l'ancien, il n'en est pas moins constant que le neveu avoit succedé à l'oncle plusieurs années avant la fin de ce siecle.

Glab. l. 2. c. 7.

Hug. Fl. chr. p. 158.

Du Cang. ib.

' Si l'on s'en rapporte à M. du Cange, le poëme en question, est l'ouvrage du premier de ces deux Prelats. Mais il y a peut-être plus de fondement à en transporter l'honneur au second. ' C'étoit effectivement un Evêque d'un sçavoir peu commun et d'une grande sagacité, qui sur la fin de l'an mille emploïa l'un et l'autre avec succès à convaincre de contradiction et d'extravagance le fameux Leutard, qu'on peut regarder comme le précurseur de cette multitude de Manichéens, qui se répandirent en diverses provinces de France au siecle suivant. Raoul Glaber, qui fait l'éloge de ce Prelat nous apprend encore, qu'il réüssit à desabuser son peuple que ce fanatique avoit séduit.

Glab. ib. c. 11.

Il y a un autre poëme considerable, de près de deux cents vers heroïques, sur l'origine, la destruction, et le retablissement de l'abbaïe de Jumiege en Normandie; on le croit d'un Moine de ce monastere qui vivoit sur la fin de ce siecle. Mais quoique ce soit un Auteur domestique qui y parle, il n'est pas exact dans ses époques. Il se trompe en particulier d'environ vingt ans dans celle qu'il assigne à la fondation de cette abbaïe. ' Ce poëme se lisoit autrefois dans des Cartouches autour du Cloître. Yepez le rapporte dans ses Chroniques de l'ordre de S. Benoît, sur l'année 684; mais son Traducteur l'a entierement omis. Le P. Artur du Monstier l'a inseré par extraits dans son *Neustria pia*. L'Auteur de cette piece s'y est élevé en plusieurs choses au-dessus du genie de son siecle. C'est ce qui nous feroit soupçonner qu'elle pourroit appartenir à des temps posterieurs; quoiqu'au reste elle ne contienne aucun fait plus recent que le retablissement de Jumiege, qui se fit en 940.

Neust. pia. p. 263. 264. 295. 296. 305. 306.

Mab. ib. t. 6. p. 504-506.

' Dom Mabillon nous a donné sur un manuscrit de M.

d'Herouval, une petite Chronique de Bonneval au païs Chartrain. C'est l'ouvrage d'un Moine de cette abbaïe, qui écrivoit à la fin de ce siecle. Le titre qu'il porte est fort impropre; puisqu'il ne contient d'autre date que celle de la fondation du monastere. Le but principal de l'Auteur est de faire voir comment sa maison s'étoit accrue depuis son origine jusqu'au temps qu'il écrivoit. La piece n'est à proprement parler, qu'un abregé fort succinct de l'histoire de Bonneval. Elle peut aussi servir à celle des Comtes de Châteaudun, dont il y est parlé en qualité de Bienfaiteurs de cette abbaïe. Notre Ecrivain y rappelle l'histoire de la translation des Reliques de S. Florentin et de S. Hilaire, avec la relation des miracles qui la suivirent : monuments dont nous avons rendu compte, aux pages 397 et 398 de notre V volume.

Il n'y a presque pas lieu de douter, que ces trois pieces ne forment ' ce recueil qui se trouve à la Bibliotheque du Roi entre les manuscrits de M. Colbert sous ce titre : *L'Histoire de la fondation de Bonneval au diocese de Chartres.* Ce qui confirme ce jugement, c'est que le recueil fait partie des extraits que Duchesne avoit tirés de divers Cartulaires. La reforme de l'abbaïe d'Ainay, au moyen d'une colonie de Moines de Bonneval, laquelle n'est qu'indiquée dans la chronique, ' est rapportée plus au long dans l'histoire de la translation des Reliques, qui l'avoit precedée de plus d'un siecle. [illegible] [illegible]

Nous n'avons presque point d'autre fondement pour rapporter à la fin de ce siecle, ou au commencement du XI, les pieces suivantes d'Auteurs anonymes, que les défauts trop ordinaires alors dont la plupart sont remplies, et divers traits, qui bien que generaux, semblent suffire pour montrer, qu'il n'est point de temps qui puisse mieux leur convenir.

' La vie de S. Odulfe, prêtre, mort à Utrecht vers 865, qui a été tirée d'anciens manuscrits, est l'ouvrage d'un Auteur du païs, qui avoit de la gravité et du jugement, et qui paroit avoir travaillé sur de bons memoires. ' Mais il n'a écrit qu'assés long-temps après l'an 918, qui est l'époque de la mort de S. Radbod Evêque diocesain, dont il fait entendre qu'il étoit éloigné. L'on auroit une époque plus précise du temps auquel il a executé son dessein, si l'on sçavoit l'année à laquelle fut faite la translation du Saint d'Utrecht à Stavoren, [illegible] p. 505. n. 13

p 594. n. 10. où il avoit été Curé : ' translation dont il y avoit encore des temoins oculaires, lorsqu'écrivoit notre Anonyme.

Sur. 12. Jun. p. 602-605. ' Surius est le premier qui a publé son écrit, mais après lui avoir fait l'injure, comme à tant d'autres, d'en avoir changé le style, quoiqu'il le reconnût pour un Auteur grave. Boll. ib. p. 591-595. ' Les successeurs de Bollandus lui ont rendu depuis sa premiere integrité, en donnant l'ouvrage à leur tour sur d'anciens manuscrits. Ils l'ont même illustré de sçavantes observations, Bat. sac. par. 1. p. 105-108. et en ont éclairci le texte par des notes. ' De leur collection l'écrit est passé dans le *Batavia sacra*.

Boll. 8. Jun. p. 69-71. ' On est redevable aux mêmes Editeurs d'une vie, ou plutôt d'un éloge de S. Heracle Evêque de Sens, mort vers 522, ou seulement 540, selon d'autres, qu'ils ont aussi accompagné d'observations préliminaires et de leurs notes accoutumées. p. 71. n. 7. ' Les expressions de l'Auteur font juger, qu'il étoit de p. 70. n. 2. la ville même de Sens, ' et qu'il n'écrivoit que long-temps, non seulement après les ravages des Normans, qui brûlerent jusqu'à trois fois l'Eglise Cathedrale, mais encore après qu'elle eut été retablie, et que le corps du Saint y eut été reporté. Il fait mention d'une ancienne histoire du S. Evêque, qui avoit été consommée par les flammes. Cette perte n'aïant pu être reparée par d'autres memoires, obligea l'Auteur à recourir à des lieux communs pour remplir son dessein : en quoi il est plus louable que d'y avoir fait entrer, comme tant d'autres, des traditions incertaines, ou des faits même controuvés. Sa discretion en ce point jointe aux caracteres de son style, montre que c'étoit un auteur judicieux, et qui avoit quelque talent pour bien écrire.

Celui qui suit, n'écrivoit pas mal non plus; mais il s'en faut beaucoup qu'il fût aussi sensé que le précedent. On a de lui une prétendue vie de S. Magloire, Evêque de Dol dans l'Armorique, ou petite Bretagne, mort vers 575. Il y a toute apparence que cet Ecrivain étoit du même païs. Au moins est-il vrai, qu'il ne cede en rien aux autres Legendaires de cette province, pour ce qui regarde l'excès de credulité, l'amour du merveilleux et de l'extraordinaire, disons même des fables. Son écrit n'est qu'un tissu de prodiges, plus surprenants les uns que les autres, entassés sans ordre, sans justesse, sans discernement, souvent destitués de toute vraisemblance, mêlés de puerilités indignes d'entrer dans la vie d'un Saint. De sorte qu'on ne peut compter sur au-

cun trait de cet ouvrage, et que c'est faire honneur à son Auteur, que de croire qu'il a plutôt écrit pour exercer sa plume, que pour instruire la postérité.

M. Baillet a cru, que cette Legende n'a été faite qu'au XIII siecle, ou que si elle est du X, elle a été retouchée au bout de trois cents ans ou environ. Il l'a peut-être ainsi jugé sur l'édition de Surius, qui comme on sçait en a changé le style, et retranché plusieurs choses qui ne servoient de rien pour l'histoire. Suivant le texte de cette édition, S. Magloire est toujours qualifié simple Evêque, titre auquel les Evêques de Dol furent restreints, après que leur différend avec la Métropole de Tours eut été terminé au XIII siecle. Au contraire dans l'édition de la Legende, que Dom Mabillon a publiée en entier, conformément aux manuscrits, le Saint est toujours nommé Archevêque, tels que se qualifioient ses successeurs depuis le milieu du IX siecle et les trois suivants. C'est ainsi que le même S. Magloire et S. Samson se trouvent qualifiés dans l'histoire de leur translation, qui fut écrite à la fin du X siecle, ou au commencement du XI, sous le Roi Robert. Comme l'Auteur de la Legende ne fait aucune mention de cette translation, qui se fit sous les regnes de Lothaire et de Louis son fils, on auroit quelque lieu de croire qu'il auroit écrit avant cette époque. Mais on ne peut absolument faire aucun fonds sur son silence, non plus que sur ce qu'il dit, tant il est mauvais Historien en tous sens.

L'Histoire de la translation des Reliques de S. Magloire et de plusieurs autres Saints, qui se fit sur la fin de ce siecle, comme on vient de le dire, est imprimée dans l'appendice du III volume des Annales de Dom Mabillon. L'Auteur, qui n'est point connu, paroît avoir été fort au fait des évenements qu'il raconte avec beaucoup de précision et de bonne foi. Certains traits de sa relation feroient juger, qu'il étoit Moine de l'abbaïe de S. Barthelemi et de S. Magloire à Paris, où les Reliques furent transferées du monastere de Lehon près de Dinan en Bretagne. Originairement cette abbaïe étoit une Collegiale de Chanoines près du Palais. Mais étant devenue depositaire de ces Reliques, Hugues le Grand, qui fut depuis Roi de France sous le nom de Hugues Capet, la convertit en abbaïe, dont les Moines allerent dans la suite s'établir à la rue S. Denys, et en dernier lieu au haut du fauxbourg S. Jacques.

p. 719-721

p. 720. 2.

On sçait que depuis la decouverte du corps de S. Jacques le Majeur, qui se fit sous le regne d'Alfonse le chaste et celui de Charlemagne, il se forma insensiblement un pelerinage fameux à Compostelle en Gallice, où l'on croïoit qu'étoit le tombeau de cet Apôtre. Mais on fut long-temps, sans que personne s'avisât d'instruire le public, de la maniere, et à quelle occasion ce S. Corps avoit été inhumé en ce lieu. ' Le premier qui ait tenté d'en parler, est comme l'on croit, un Moine de Fleuri, dont le P. Dubois Celestin * a publié l'ouvrage, sur un manuscrit qui avoit plus de six-cents ans au commencement du dernier siecle. Cet Auteur a écrit par consequent tout au plus tard à la fin du X. C'est ce qui peut se confirmer ' par le terme de Neustrie qu'il emploïe pour signifier la Normandie.

Flor. bib. par. 2. p. 181-195.

p. 195.

Il ne faut pas au reste s'imaginer, que son écrit soit une histoire detaillée et suivie de la translation dont il s'agit ici. C'est un long discours rempli de pieuses réflexions, d'épisodes, de lieux communs, et orné de figures de Rhétorique, ' qu'il composa à l'occasion des miracles qui s'operoient par l'entremise de l'Apôtre S. Jacques, dans une église de Normandie, dépendante de l'abbaïe de Fleuri. ' Seulement il y a fait entrer ce que la tradition de son temps publioit de cette translation, et qui portoit que les Apôtres aïant ordonné des Evêques pour l'Espagne, à la tête desquels étoit un nommé Ctesiphon, ceux-ci prirent avec eux le corps de S. Jacques, et l'inhumerent dans le païs où ils annoncerent la foi. ' Dès le milieu de ce X siecle les Espagnols étoient persuadés que S. Jacques n'avoit jamais prêché dans leur païs, et que ses Reliques n'y avoient été apportées qu'après sa mort.

Ibid.

p. 184. 185. 187.

Mab. an. l. 47. n. 79.

Après tout, ce trait general de ressemblance avec ce que notre Ecrivain anonyme nous debite, n'est point capable de lui concilier la créance dont il est destitué. C'est sans aucun fondement ' que le premier Editeur qui a prétendu en relever le merite en le dediant à Philippe III Roi d'Espagne, s'efforce de nous le donner pour une histoire vraie, indubitable, propre à dissiper toutes les fables qu'on a publiées à ce sujet. ' Le P. Gaspar Sanchez, et ses confreres les Continuateurs de Bollandus en ont porté un jugement bien different; regardant cet écrit comme une piece absolument insoutenable, et denuée de toute vraisemblance. Les

Flor. bib. ib. p 181. 182.

Boll. 25. Jul. p. 12. 13. n. 31. 33.

derniers l'ont tellement méprisée, qu'ils lui ont refusé une place dans leur recueil. Ceux qui ont pris soin de réimprimer la collection de Surius, n'ont pas été si scrupuleux. Le Cardinal d'Aguirre lui a aussi fait l'honneur de l'insérer dans son recueil des Conciles d'Espagne. Ce qui prouve que cet écrit est au moins du temps où nous le plaçons, c'est qu'Ademar de Chabannes, qui écrivoit au commencement du XI siecle paroît visiblement en avoir eu connoissance, par la maniere dont il s'explique sur le transport des Reliques de S. Jacques en Espagne.

On a parmi les actes de Dom Mabillon et ceux des Bollandistes, une ample Legende de S. Menelée, Abbé de Menat en Auvergne, mort vers l'an 720. C'est l'ouvrage d'un inconnu, sur lequel on ne peut rien établir de certain, ou même de probable, qu'autant qu'il s'accorde avec d'autres Histoires du temps plus autorisées : telles que sont les vies de S. Viance, de S. Chaffre et autres semblables. Du reste c'est un tissu mal assorti d'anachronismes, d'erreurs grossieres sur l'origine du Saint, l'histoire de la Reine Brunehaut, et autres évenements de ce temps-là.

L'Auteur y a voulu neanmoins garder quelque ordre, aïant divisé son ouvrage en trois livres, dont il emploïe le premier à décrire la conduite que mena le Saint, pendant qu'il fut Laïc, et le second à rapporter les vertus qu'il pratiqua, depuis qu'il se fut consacré à Dieu. A la suite de ces deux livres s'en trouve un troisiéme dans le manuscrit de Menat, sur lequel on a publié l'ouvrage. On ne doute point que ce troisiéme livre ne soit du même Auteur, que les deux précedents. Les miracles de S. Menelée en font le sujet. Mais il a paru si mal digeré et si peu interessant, que les Editeurs n'ont jugé à propos d'en imprimer qu'une très-petite partie. Leurs observations et leurs notes fournissent beaucoup plus de lumiere pour l'histoire du Saint, que tout le texte de l'Auteur original.

Les actes de Sainte Reinelde, vierge et martyre en Hainaut, qui florissoit, comme l'on croit, au VII siecle, n'ont été écrits que long-temps après l'élevation de son corps qui fut faite en 806, ou seulement en 866. Mais ils ont précedé de plusieurs années la translation, qu'en fit Gerard le Jeune Evêque de Cambrai après le milieu du XI siecle : de sorte qu'ils peuvent être de la fin du X. Ils ne valent pas

mieux au reste, que tant d'autres Legendes de Saints des Païs-bas, faites après les ravages des Normans. On y a confondu les temps, inseré des genealogies arbitraires, et suivi des traditions populaires, au moins fort incertaines, pour ne pas dire fabuleuses. Un seul exemple en fera ainsi juger. L'Auteur, qui ne se fait point connoître, et qui n'avoit pas grand
p. 176. n. 7. talent pour écrire, ' nous debite fort serieusement, que la Sainte aïant entrepris le pelerinage de Jerusalem, en apporta entre autres Reliques un habit qui avoit appartenu à la Sainte Vierge.

Sur. ib. Jul. p. 217-218. ' Surius a publié d'abord l'écrit de cet Anonyme, mais après en avoir changé le style et châtié le texte, de façon qu'il y a fait disparoître les principales difficultés qui arrêtent
Boll. ib. p. 173-178. dans le texte original, ' tel que l'ont ensuite donné les successeurs de Bollandus, avec leurs observations ordinaires. Ces
p. 175. n. 12. derniers Editeurs ' en avoient un autre exemplaire, different de celui qu'ils ont fait imprimer. Mais cette difference ne consistoit qu'en de grands lieux communs, qui ne contien-
p. 173. n. 4. nent rien d'historique. On ne dit point d'où a été tirée ' une autre vie de la Sainte, écrite en françois et imprimée à Douai en 1717. C'est dans celle-ci qu'il est parlé de la translation faite par Gerard Evêque de Cambrai, ce qui ne se trouve point dans les actes latins, dont nous venons de rendre compte.

4. Jan. p. 172. n. 1. On ne peut pas faire plus de fonds sur ceux ' de Sainte Pharailde, vierge honorée dans la Belgique, qui vivoit, comme on le conjecture, après le milieu du VII siecle. L'Auteur inconnu, dont le style est aussi obscur qu'affecté, ne les a écrits qu'au bout de plus de trois cents ans. Que pouvoit-il nous apprendre dans un si grand éloignement, sans avoir d'autre secours pour y suppléer que des traditions du païs ? Aussi n'a-t-il réüssi qu'à nous faire connoître son ignorance dans l'histoire et son peu de jugement. Il a joint à sa Legende huit vers, qui montrent qu'il n'étoit pas meil-
p. 170-172. leur Poëte qu'Historien. ' Bollandus n'a pas laissé de nous donner son écrit, et de l'accompagner de ses remarques critiques.

16. Jul. p. 145-152. ' Ses Continuateurs ont fait le même honneur aux mauvais actes de S. Helier, honoré comme Martyr dans l'isle de Jersey, dans la Manche sur les côtes de Normandie. Ce n'est, à parler naturellement, qu'un pieux Roman, écrit en

un style plat, barbare et grossier. Il seroit inutile de rechercher quel en a été l'Auteur. Il faut le laisser dans l'obscurité, qu'il a lui-même souhaitée. On soupçonne cependant, que ce peut être quelque mauvais Ecrivain de la seconde Belgique, ou qu'au moins quelque Flamand aura retouché son ouvrage. ' Il s'en trouve trois exemplaires, qui bien que differents les uns des autres, paroissent être sortis de la même source. Les Editeurs ont choisi celui qui leur étoit venu du Mans; l'aïant jugé le plus ancien et le moins imparfait. L'un des deux autres qu'ils ont rejettés, est en françois et fait, comme porte un avertissement qui se lit à la tête, sur un Lectionaire d'une église de la petite Bretagne. Cet Anonyme parlant de la Neustrie, la nomme Normandie, ce qui peut faire croire qu'il écrivoit aussi-bien au commencement du XI siecle, qu'à la fin du précedent. p. 146. 147. t. 4. 19. [illegible]

' On assigne la même date aux faux actes des SS. Martyrs Amand, Luce, Alexandre et Audald, honorés près de Narbone. L'Inconnu, qui les a fabriqués, y a apporté plus de simplicité et d'ignorance, que de mauvaise foi. Quoiqu'il ait usé de moderation et de retenue dans sa fiction, en n'avançant rien d'extraordinaire, il n'a pas laissé d'avoir plus en vûe d'exciter l'admiration de ses Lecteurs, que de se concilier leur créance. Du reste son ouvrage n'est pas mal écrit pour le temps. ' Le P. Papebroch l'a publié avec des observations critiques, ' ausquelles ses successeurs en ont ajouté de nouvelles. [illegible]

Il ne paroît pas que les Hagiographes aient fait entrer jusqu'ici dans leurs recueils de pieces originales, ' la vie de S. Tugal, Evêque de Lexobie [1] en basse Bretagne, et Patron de Treguier, mort vers 553. Le jugement qu'on porte de celle qui a été imprimée à Rennes in 8° l'an 1665, fait croire que ce qu'on debite de l'histoire de ce Saint a sa source dans les traditions populaires de la fin du X siecle. On ne peut donc rien établir de certain sur de semblables monuments. Boll. 30. Nov. tab. [illegible]

' C'est apparemment à la même source qu'a puisé l'Auteur de la plus ample relation des differentes translations du corps de S. Laumer, fondateur et premier Abbé de Courgeon, ou Corbion, et de quelques-uns de ses miracles. L'igno- Mab. act. B. t. 6. p. 247. 248 [illegible]

1 [illegible]

rance avec laquelle il parle d'Enée Evêque de Paris, montre qu'il étoit fort éloigné des temps dont il entreprend l'histoire, et qu'il a suivi des traditions, sinon fausses, au moins incertaines. Peut-être lui fait-on encore trop d'honneur, que de le placer à la fin de ce X siecle. Si nous avions la suite de son écrit, qui paroît visiblement n'être pas entier, elle pourroit nous fournir des preuves plus positives du temps auquel il a été fait. Quoiqu'il soit de peu d'autorité, l'on peut neanmoins lui donner créance, en ce qui regarde les translations posterieures de S. Laumer, parce qu'il est d'un Auteur domestique, qui aura eu sur ces évenements des memoires certains.

Dom Mabillon, qui a publié ce morceau d'histoire sur un manuscrit de M. d'Herouval, ' a mis à la tête une autre très-petite histoire de la premiere translation du même Saint, qui se fit de Courgeon au diocese d'Avranche en 872, et de quelques miracles qui la suivirent. C'est encore la production d'un Ecrivain domestique, qui ne rapporte rien dont il n'ait été temoin oculaire, et qui par consequent appartient au siecle d'où nous sommes sortis. Mais la place qu'il occupe ici, avec l'autre Ecrivain qui a continué en quelque sorte sa narration, est assés naturelle. Il est rare de voir une petite histoire mieux circonstanciée. L'Auteur y a apporté l'attention jusqu'à marquer, non seulement les noms de toutes les personnes sur lesquelles s'étoient operés les miracles, mais encore les jours du mois auxquels étoient arrivées ces merveilles. Il s'est borné à ces seules circonstances et aux simples faits, sans les orner autrement, ou les lier entre eux par des transitions les plus ordinaires.

act. id. p. 246-247.

En discutant les écrits supposés à S. Boniface, Archevêque de Maïence, que plusieurs sçavants ont fait Auteur de la vie de S. Livin Apôtre du Brabant, nous avons avancé ' sur l'autorité d'habiles Critiques, que bien loin qu'elle appartienne à ce S. Prelat, c'étoit plutôt un ouvrage du XII ou XIII siecle. Mais depuis que nous avons acquis plus de lumieres sur ce point contesté, nous nous croïons obligés de retracter la derniere partie de cette censure, et de reconnoître que l'écrit est au moins de la fin du X siecle, ou du commencement du suivant. Ce qui ne permet pas d'en douter, c'est que Goscelin, Auteur de la vie de S. Augustin, Archevêque de Cantorberi, qui écrivoit après l'an 1050, avoit vû cette vie

Boll. 5. Jun. p. 494. n. 30.

de S. Livin, et en a emprunté divers traits. ' *Qui etiam describendis ipsius gestis*, dit Goscelin dans son histoire plus prolixe, en parlant des SS. Foilien, Helie et Kylien compagnons et disciples de S. Livin, *probatissimi auctores claruere*: ou encore plus clairement dans son abregé de la même histoire. ' *Vitam et passionem pretiosi Pontificis et Martyris Livini legimus à Sanctis comitibus suis Foillano, Helia, Kyliano, fidelissime suo scriptori expositam*. Qu'on se donne la peine de rapprocher ces paroles et les conferer ' à la préface de la vie de S. Livin; et l'on se persuadera aisément, que cette vie decorée du nom d'un Boniface, est la même que celle qu'avoit Goscelin, et dont il vient de faire l'éloge. [illegible]

On peut cependant assurer qu'elle ne le merite pas. Sans parler du style, qui est plein de mots barbares, extraordinaires, derivés du grec, extrêmement affecté et par consequent obscur, il n'y qu'à lire la pièce avec une mediocre attention, pour se convaincre qu'elle n'est rien moins qu'originale. Si elle étoit d'un Auteur qui n'y parleroit que sur la relation des disciples du Saint, elle auroit tout un autre air de simplicité; et l'on y trouveroit moins de merveilleux et plus de faits. Ce n'est qu'un tissu de prodiges plus grands les uns que les autres, dans lequel on a fait entrer des noms de Rois et d'Archevêques inconnus dans l'histoire, dernier titre qu'on donne aussi à S. Livin. De sorte qu'il n'y a rien de vrai, ou même de probable, dans toute cette Legende que ce qui s'y accorde avec les traits que S. Livin nous apprend lui-même de sa propre histoire, et qui n'étoient pas inconnus de notre Anonyme.

' Il y a toute apparence, que c'est la production de quelque Ecrivain de Brabant, ou d'un Moine de S. Bavon de Gand, où les Reliques du Saint furent transferées en 1007, après avoir été jusques-là en dépôt à Hauthem. ' Il est certain, que l'écrit a été fait pour une église où l'on celebroit solennellement la fête du S. Martyr, ce qui ne peut mieux convenir qu'à un de ces deux endroits. L'Auteur pour cacher à la posterité l'éloignement où il étoit des faits qu'il entreprend de rapporter, s'est avisé de se voiler sous le nom de Boniface. Peut-être même a-t-il eu dessein d'engager par-là à le prendre pour le grand S. Boniface Martyr, comme quelques-uns l'ont pris effectivement. C'est encore apparemment en vûe de soutenir cette idée qu'il a affecté les titres

de pécheur et de serviteur des serviteurs de notre Seigneur J. C. que prenoient plusieurs Ecrivains du VII siecle et des deux suivants. Mais notre Anonyme n'a réussi dans ce dessein auprès des personnes qui voïent clair, qu'à se trahir lui-même. Les temps ne conviennent en nulle maniere. Il assure qu'il a entrepris son ouvrage aux instantes prieres, et sur la relation des disciples de S. Livin, ' qui étoient morts plusieurs années avant que S. Boniface, qui ne les a jamais vûs, fût en âge d'écrire. D'ailleurs l'ouvrage seul suffit pour se convaincre, comme on l'a déja observé en un autre endroit, qu'il est indigne de ce grand Archevêque.

p. 449. 450. n. 1 | Boll. ib. n. 29.

Serarius le publia d'abord à la suite du recueil des Letres de S. Boniface, qui fut imprimé à Maïence in-4°. les années 1605 et 1629. ' Dom Mabillon, aïant ensuite conferé ces deux éditions à un manuscrit de l'abbaïe de S. Corneille de Compiegne, a fait entrer le même ouvrage avec ses observations dans le second volume de ses actes des Saints Bénedictins. ' Ce que le Supplementeur de Surius a donné de l'histoire de S. Livin, a été pris du Breviaire de Gand; et cet abregé du Breviaire a été lui-même tiré originairement de l'écrit du faux Boniface.

Mab. ib. p. 449-461.

Sur. supp. 12. Nov. p. 825. 826.

Quoique Heriger, Abbé de Laubes, et plusieurs autres après lui, aïent écrit sur l'histoire de S. Servais, Evêque de Tongres après le milieu du IV siecle, ' il y avoit cependant une vie de ce S. Prélat, laquelle passoit deja pour ancienne dès le temps d'Heriger, qui l'avoit vûe et qui la cite. On ignore quel a été son sort; et nous n'en avons point d'autre connoissance. Au reste nous n'avons pas voulu finir ce X siecle, auquel elle pouvoit appartenir, sans avertir qu'elle a existé autrefois.

Leod. his. t. 1. p. 30.

Ne finissons pas non plus cet article, sans faire connoître ' une letre des Moines de Mont-Majour près d'Arles en Provence au Pape Gregoire V. Elle est interessante par rapport aux troubles qui arriverent dans cette abbaïe en 997, et fut écrite la même année, ou au commencement de la suivante, ' comme il paroît par la réponse de ce Pontife, qui n'oublia rien pour rétablir le calme et le bon ordre. ' Le manuscrit sur lequel cette letre a été imprimée, est peu correct; mais Dom Mabillon, qui en est l'Editeur, a tâché de remedier à ses défauts. Entre les autres traits historiques qu'elle contient, on y lit que Riculfe, Evêque de Frejus, et auparavant Moine

Mab. an. l. 51. n. 55.

Bal. mis. t. 4. p. 432.

Mab. ib.

de Mont-Majour, en aiant été élu abbé depuis son épiscopat, refusoit d'accepter cette dignité sans une dispense du S. Siege, laquelle fut accordée.

DUNCAN,

EVÊQUE,

ET AUTRES ECRIVAINS.

[a] DUNCAN, qualifié Evêque Hibernois, ne paroît ici qu'à titre de regnicole. Il étoit fort ordinaire, comme on l'a montré dans le cours de cette histoire, de voir venir en France depuis la fin du VI siecle, plusieurs Hibernois, Anglois ou Bretons. Le Prelat qui fait le sujet de cet article, fut du nombre. Mais on ne sçauroit dire précisement ni en quel temps ni à quelle occasion il fit ce trajet, quoiqu'il nous paroisse sur diverses considerations, que ce fut plutôt vers la fin de ce X siecle, qu'en tout autre temps. Ce qu'il y a hors de contestation, c'est qu'il enseigna à l'abbaïe de S. Remi, comme il le marque lui-même dans un de ses ouvrages. On a encore moins de lumiere touchant son épiscopat. Personne ne nous apprend, s'il avoit été ordonné, avant que de quitter l'Hibernie, ou s'il ne le fut qu'après son arrivée en France. Il ne paroît point non plus, s'il reçut l'ordination pour gouverner un diocèse, ou seulement pour le service de quelque monastere, ou enfin s'il n'étoit qu'un Evêque regionaire, comme tant d'autres. Ce Prelat en un mot ne nous est connu, que par les écrits qu'il a laissés à la posterité, et ce que les titres nous annoncent des évenements de sa vie.

a [illegible] p. 220. n. 33.

1°. Il [b] y a de lui un commentaire sur les neuf livres de Martianus Capella, qui traitent des Arts liberaux. Le manuscrit qui contient cet ouvrage, est de la main d'un nommé Gifard, et appartenoit autrefois à l'abbaïe de S. Remi. Il est passé depuis en Angleterre, et se trouve dans la bibliothéque roïale du même païs. Le titre qui énonce le nom de l'Auteur, avec sa qualité d'Evêque Hibernois, porte que Duncan entreprit ce travail en faveur des disciples, ausquels il donnoit de ses leçons au monastere de S. Remi.

b [illegible]

2°. [c] Duncan a fait aussi des observations sur le premier li-

c [illegible] p. 2.

vre de Pomponius Mela, touchant la situation de la terre. On voit par-là que ce Professeur tâchoit de donner à ses disciples quelque goût pour la Geographie, qui étoit alors si universellement négligée. Ses observations se trouvent dans le manuscrit cotté 6639 de la bibliothéque du Roi.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 135.

' A Rudiger, Ecolâtre d'Epternac au Duché de Luxembourg, mort comme on l'a vu à son article, en 990, succeda ADELHAIRE, qui après avoir exercé quelque temps le même emploi, fut élevé à la dignité d'Abbé du Monastere. Trithéme nous représente celui-ci comme un homme qui avoit une profonde intelligence des SS. Ecritures, et qui ne fut pas moins utile à ses disciples pour leur progrès dans la vertu, que pour leur avancement dans les Letres; aïant eu le don de soûtenir le caractere de Professeur par l'exemple d'une sainte vie. On ne marque point dans le peu qu'on nous a conservé de l'histoire de ce pieux et sçavant Abbé, s'il vêcut au-delà du siecle où nous le plaçons.

Ibid.

' Il laissa de sa façon une chronique de son monastere dans laquelle il donnoit la suite des Abbés qui l'avoient gouverné avant lui, avec les traits les plus memorables de leur histoire. Cet ouvrage ne paroît plus nulle part; et il y a toute apparence qu'il est perdu. Trithéme ajoûte, que l'Auteur en avoit encore composé quelques autres qui n'étoient pas à mépriser, et avertit qu'il les fait connoître dans son second livre des Hommes illustres de l'Ordre de S. Benoît. Mais ici la memoire de ce Bibliographe lui a été infidéle. On ne trouve rien de ces autres écrits d'Adelhaire dans l'ouvrage cité.

p. 134.

' THIERRI, Moine de Fleuri, qui avoit la réputation d'homme très-versé dans l'une et l'autre Literature, étoit contemporain d'Adelhaire. Entre les autres productions de sa plume, il écrivit deux livres des Statuts et Coûtumes de son monastere, qu'il dedia à Bernward Evêque de Virtzbourg. Circonstance qui sert à confirmer, que l'Auteur florissoit à la fin de ce siecle. Bernward en effet succeda à Hugues en 998, et tint le Siege de Virtzbourg cinq ans et huit mois. Peut-être paroîtra-t-il étrange, qu'un Ecrivain du bord de la Loire allât si loin chercher un Mecéne. Mais il est à présumer, ou que la reputation du bel ordre qui s'observoit à Fleuri, avoit porté Bernward, soit lorsqu'il n'étoit encore que simple Moine d'Hirsauge, soit depuis qu'il fut élevé à l'épis-

copat, à demander l'ouvrage dont il s'agit : ou qu'aiant étudié à Fleuri comme tant d'autres étrangers, l'Auteur qui avoit été son condisciple voulut honorer son épiscopat par la dedicace de son écrit.

Quoiqu'il en soit, cet ouvrage de Thierri, que Trithéme avoit entre les mains, n'existe plus aujourd'hui. L'on ne voit point non plus, qu'il nous reste autre chose de cet Auteur.

On a à la vérité dans la Bibliothèque de Fleuri, imprimée par les soins du P. Dubois Celestin, deux livres des coutumes et usages de ce monastere, mais c'est un ouvrage posterieur et fort different de celui de Thierri. Thierri commençoit la préface du sien par ce titre, qui est remarquable : *Domino Sancto ac Patri in Christo allectissimo* [peut-être faut-il lire *dilectissimo*] *Episcoporum insigni Bernuardo, frater Theodericus Floriacensis Asyli Cœnobita exiguus*. Voilà encore un Ecrivain de quelque merite, qui prend la qualité de simple frere. Non seulement les Coutumes qui nous restent, sont sans préface; mais elles contiennent aussi plusieurs choses qui n'ont été en usage que long-temps après le X siecle. Il n'y a qu'à les lire pour n'en pas douter. Il ne faut donc pas prendre à la letre les paroles de l'Editeur, lorsqu'il dit que le manuscrit sur lequel il a publié ce recueil, avoit plus de six cents ans d'antiquité. Ou il a voulu dire cinq cents ans, ou il n'y a pas regardé d'assés près.

AMBLARD, autre Eleve, comme il semble, de l'Ecole de Fleuri, fit quelque honneur à l'éducation qu'il y avoit reçue. Il devint dans la suite Abbé de Solignac, et l'on prétend même qu'il gouverna en cette qualité plusieurs autres monasteres, ce qui étoit alors fort ordinaire. On met de ce nombre ceux de Charroux, de Tulles, d'Userche, de S. Augustin et de S. Martial de Limoges, où il est enterré. Mais les Auteurs de cette opinion ne la soûtiennent, qu'en supposant qu'Amblard est le même qu'Adalbald, ou Adalbard, qui se trouve qualifié de la maison de S. Maieul. Expression qui marque selon les uns, qu'il étoit de la famille ou parenté de cet illustre Abbé, ou selon d'autres, qu'il avoit été son disciple à Cluni. Si la confusion supposée a quelque réalité, Amblard auroit été d'abord Cellerier, puis Abbé de Tulles vers 984, mais pendant fort peu de temps, et de-là seroit passé au gouvernement des autres monasteres déja nommés. Mais c'est ce qui ne paroit pas pouvoir s'allier avec le peu

de traits qu'il nous apprend lui-même de sa propre vie, et qui ne nous permet pas en consequence d'adopter cette opinion.

Mab. ib. ' Suivant ses propres termes, Amblard dès sa premiere jeunesse étoit lié d'amitié avec Hervé, second du nom, depuis Thresorier de S. Martin de Tours, qui avoit été élevé à Fleuri, où il y a toute apparence qu'avoit commencé cette liaison mutuelle. Elle reçut dans la suite un nouvel accroissement au moïen du sejour qu'Amblard fit chés Hervé: sejour qui lui procura l'occasion de voir souvent le Roi Robert, et d'avoir avec lui de fréquents entretiens. Amblard étoit dèslors Abbé de Solignac, fondé, comme on sçait, par S. Eloi. Il paroît que les exemplaires de la vie de ce grand Evêque étoient alors fort rares, soit en consequence des ravages des Normans, ou pour quelque autre cause. Le Roi et Hervé desirant de l'avoir, engagerent plus d'une fois notre Abbé à la leur procurer. C'est ce qu'Amblard executa au bout de quelque temps, et comme l'on croit, à la fin de ce siecle, ou tout au commencement du suivant.

Ibid. ' Aïant fait une copie de l'écrit qu'on souhaitoit, il l'envoïa à Hervé son ami, avec une letre dans laquelle il le prie de le communiquer au Roi. Cette letre que Dom Mabillon a tirée de l'obscurité, est bien écrite pour le temps, et fort honorable à la memoire du Thresorier de S. Martin, qui s'y trouve nommé Arvé, et qu'on sçait d'ailleurs avoir été un personnage d'une éminente pieté. L'on n'a rien non plus, qui nous fournisse et plus de lumiere et plus de certitude sur l'histoire d'Amblard. A la premiere idée que fait naître la lecture de cette letre, on croiroit que cet Abbé auroit composé une nouvelle vie de S. Eloi. Mais à y regarder de plus près, on voit bien qu'il s'agit de l'anciene, écrite par S. Oüen Evêque de Rouen, de laquelle Amblard ne fit qu'une simple copie *expressimus, ut potuimus*.

Sur la fin de ce X siecle florissoit aussi BRUNON, Moine
l. 47. n. 92. de l'abbaïe ' de Gladbac, alors du diocèse de Liege, et dans
Trit. ib. p. 128. la suite de celui de Cologne. ' Brunon embrassa la vie monastique sous le B. Sandrade, premier Abbé du monastere, qui prit soin de le former aux Letres. Il y fit de si heureux progrès, qu'il passoit pour homme versé dans toute sorte de belles connoissances: *vir in omni genere scientiarum doctissimus*. A son profond sçavoir il joignoit une grande pureté de mœurs:

deux qualités qui ne pouvoient que donner beaucoup de relief à l'emploi de Moderateur des Ecoles de son monastere dont il fut chargé. Pour mieux fixer le temps précis auquel a vêcu ce sçavant Moine, il faut observer, ' que Gladbach ne fut fondé qu'en 973, et que Sandrade mourut vers 985. ' Trithéme atteste, que Brunon avoit laissé plusieurs productions de sa plume. Mais il ajoûte aussitôt, qu'il n'en avoit vû que les suivantes.

1°. ' Un traité de la maniere d'élever et de former les Novices : *De instituendis novellis Monachis.* Ouvrage utile, quoiqu'en petit volume auquel il avoit donné pour titre, *Introductorium.*

2°. ' Un autre traité sur les arts liberaux, divisé en sept livres. C'est un sujet, comme on l'a vû, sur lequel presque tous les Professeurs de belles Letres entreprenoient alors d'écrire, chacun suivant son goût et son genie. Ibid

3° ' Brunon composa avec beaucoup d'art, *subtili oratione*, un autre petit écrit sur le mouvement de la huitiéme Sphére ; *De motu octavæ Sphæræ.* Il ne paroît point que ce dernier opuscule, non plus que les precedents, existent encore. On ne sçauroit dire au reste, supposé que Trithéme ait copié fidélement son original, ce que l'Auteur entendoit par sa huitiéme Sphére : à moins qu'étant du nombre de ces Astronomes qui admettent seize planétes, il n'ait entrepris de traiter de la Sphére, ou étendue du Ciel où la huitiéme planéte fait son cours. Ibid

Il se présente un autre Ecrivain de la fin de ce siecle, qui nous paroît appartenir ou à la seconde Belgique, ou à la Lorraine. Ce qui nous en fait ainsi juger, c'est d'une part que les manuscrits qui contiennent ses ouvrages, ne se trouvent que dans les Bibliothéques de Flandre ou du voisinage, et d'aillleurs qu'il semble avoir fait sa demeure ou à Gorze, ou pas loin de cette abbaïe. ' Cet Auteur se nommoit ALBUIN, et prend les titres de Prêtre et d'Hermite, c'est-à-dire de Reclus, qui vivoit dans une entiere separation des hommes. Mais de peur que ces titres ne fissent naitre une trop haute idée de son merite, son humble modestie l'a porté à avertir, que sa vie ne répondoit point à la sainteté de sa profession : *non in facto portans nomen Heremitæ.* Sand. bib. ms. t. 1. p. 113. n. 7.

' Comme il adresse un de ses écrits au celebre S. Heribert Archevêque de Cologne, qui le lui avoit demandé, on con- Mart. am. coll. t. 1. p.

sequence de l'estime qu'il faisoit de son sçavoir, et de la confiance qu'il avoit en ses lumieres, et que d'un autre côté, ce Prelat avoit été élevé à l'abbaïe de Gorze, nous croïons sans difficulté que ce fut-là qu'Heribert connut le merite et lia amitié avec Albuin. Albuin dans cette supposition, qui n'est pas sans fondement, aïant été d'abord Moine de Gorze, auroit pris ensuite le parti de vivre en Reclus près du monastere, de quoi l'on a tant d'autres exemples. Et puis Heribert se voïant en 999 ordonné Archevêque de Cologne, s'adressa à notre Auteur pour en tirer un écrit, qui pût l'aider dès son entrée dans l'épiscopat à en soûtenir dignement les fonctions. C'est-là toute la connoissance que nous pouvons donner de la personne d'Albuin. Quant à ses écrits :

Ibid.

1°. ' Il y a de lui le traité qu'il composa en faveur d'Heribert, à qui il est adressé par une épître, qui est la seule partie de l'ouvrage qui soit imprimée, avec les trois premieres lignes de la préface. Le reste est encore manuscrit et se trouve dans la bibliothéque des Chanoines Reguliers de Tongres, d'où a été tirée l'épître dédicatoire par les soins de Dom Martene et Dom Durand. On y voit, que l'ouvrage est un recueil de passages choisis de l'Ecriture et des Peres, sur les principales vertus chrétiennes, à la tête desquelles l'Auteur met la charité. Il n'avoit pas seulement en vûe de satisfaire le pieux desir d'Heribert, il s'y proposoit encore l'utilité generale des Fidéles, auxquels il se flattoit de donner un moïen assuré d'arriver au Ciel, s'ils étoient exacts à les mettre en pratique. Il paroît même, que ce motif influa le plus dans l'execution de l'ouvrage. C'est ce que fait penser l'endroit où l'Auteur dit, qu'à la verité c'est un grand bonheur que de se sauver, mais que c'en est encore un plus grand que de travailler à sauver les autres avec soi. Il y a toute apparence que, c'est le même ouvrage ' qui du temps de Sanderus se conservoit manuscrit sous le titre de toutes les vertus, *De virtutibus universis,* dans la blibliothéque des Dunes de l'ordre de Cîteaux en Flandre.

Sand. ib. p. 156.

Ibid.

2°. ' Au même endroit se trouvoit aussi alors un écrit d'Albuin l'Ermite, qui étoit intitulé: *Recueil d'Etincelles ou de Sentences.* Mais pour ne rien dissimuler de ce que nous pensons de cet ouvrage, il y a lieu de soupçonner que ce ne soit le même sous un titre varié, que le précedent, qui n'est en

effet qu'un recueil de sentences de l'Ecriture et des Peres.

3°. Il n'en est pas de même, ' d'un autre ouvrage du même Ecrivain, que Sanderus avoit vû encore manuscrit dans la bibliothéque de S. Martin de Tournai. Quoique celui-ci traite, comme le premier, de plusieurs vertus chrétiennes, il y a neanmoins des raisons suffisantes pour ne les pas confondre et identifier. Outre qu'Albuin prend à la tête de ce dernier écrit la qualité de Prêtre, ce qu'il ne fait pas dans son traité à Heribert, les premieres paroles de la préface de l'un et de l'autre sont entierement differentes. Albuin au reste ne seroit pas le seul Auteur qui auroit fait plus d'un écrit sur le même sujet.

4°. ' Sanderus nous apprend encore, qu'on trouvoit sous son nom parmi les manuscrits des Dunes, une vie de Sainte Euphrasie. Mais il y a eu tant de Saintes qui ont porté ce nom, que ceux qui ont vû ce manuscrit, auroient bien dû nous faire connoître de laquelle il s'agit, et si la pièce est de quelque merite. Il faut bien après tout que ce soit très-peu de chose; puisqu'aucun Hagiographe, ni Surius ni ses Supplementeurs, ni sur-tout les Continuateurs de Bollandus, après tant de laborieuses recherches, n'ont publié aucun acte sur ces Saintes, sinon une vie fort prolixe écrite en grec, avec sa traduction latine, qui ne paroît en nulle maniere appartenir à Albuin. p. 156.

5°. Enfin ' on attribue à cet Auteur un traité sur l'Antechrist. Mais il est visible, qu'ici l'on confond Albuin avec le celebre Alcuin, qui portoit aussi le prénom d'Albin, et à qui l'on a voulu faire honneur d'un écrit sur le même sujet, imprimé parmi ses œuvres: écrit qu'on doit restituer à Adson, Abbé de Montier-en-Der, comme nous l'avons montré en son lieu. Une preuve incontestable, qu'on a confondu ici Albuin avec Alcuin, nous la tirons du titre que quelque Moderne peu intelligent s'est émancipé de mettre à la tête du manuscrit, qui contient la plupart des ouvrages de notre Auteur. Ce titre est conçu en ces termes: *Albuinus Eremita, seu, ut alibi Alchuinus Levita.* Ibid.

' Les mêmes Editeurs, qui ont tiré de l'obscurité l'épître d'Albuin, nous ont donné une lettre qui porte le nom de TEBALD à un nommé Gui. L'unique exemplaire manuscrit qu'on en ait, se trouve à S. Benoît sur Loire: ce qui fait legitimement présumer, qu'elle est d'un Fleurisien, et que

Gui à qui elle est adressée, ou même celui qui en est l'Auteur, étoit Moine de cette abbaïe. On la croit écrite à la fin de ce siecle, ou fort peu de temps après. Elle est interessante en ce qu'elle fait voir d'une part, qu'il y avoit encore alors en France des gents de letres, qui s'appliquoient à l'étude des matieres liturgiques, et de l'autre, que quelques-uns tentant d'approfondir ces matieres, vouloient sçavoir les raisons des moindres particularités, qui en font partie. Elle montre encore cette letre, que pour rendre raison de ces sortes de choses, on avoit recours à des mysticités, qui furent tout autrement poussées loin dans les siecles suivants.

Ibid.

' Gui desirant sçavoir, pourquoi dans les offices de la fête de S. Paul Apôtre et de celle de S. Laurent, les antienes et les versets se trouvoient entremêlés, pria Terald de vouloir bien l'en instruire. Celui-ci, au lieu d'en chercher la raison dans le goût et le genie de l'Auteur de ces offices, a recours à des raisonnements mystiques, qu'il tire de la foi et des bonnes œuvres, de la difference qu'il y a entre Cantique et Psaume, et en conclud, qu'on en a usé de la sorte afin de rappeller l'ardeur de la foi et les œuvres de misericorde de ces deux Saints, en quoi ils se sont signalés audessus de tous les autres. Du reste la letre est assés bien écrite; et Terald y établit des principes incontestables, comme lorsqu'il dit, qu'il se trouve des personnes qui plaisent à Dieu par la foi seule, quand elles ne peuvent avoir le temps d'operer de bonnes œuvres, ce qui arrive dans les conversions à l'article de la mort: mais qu'il est impossible avec toutes les bonnes œuvres du monde de lui plaire sans la foi.

Nous ajoûterons ici la notice d'une Legende, qui retient tout le genie du X siecle. Cependant S. Albert, Abbé et fondateur de Gambron, dont elle nous donne l'histoire prétendue, ne nous est pas plus connu, que celui qui l'a écrite.

Mab. act. B. t. 4. p. 526.

' Malgré toutes les recherches qu'a faites à ce sujet Dom Mabillon, il lui a été impossible de decouvrir, ni en quel temps a vêcu ce Saint, qu'il ne place après le milieu du VII siecle que par pure conjecture, ni en quel païs étoit situé son monastere.

p. 527. n. 3.

' Notre Ecrivain le place sur une riviere qu'il nomme *Olda*. L'on n'en connoît aucune en France à laquelle on puisse mieux rapporter ce nom, que l'Oudon en Anjou, ou le Lot en Querci. Mais il y a plus d'apparence de l'entendre de l'Oudon, à cause de la plus grande proxi-

mité ' de la ville de Séez en Normandie, où l'Auteur dit [illegible]
que S. Albert avoit pris naissance.

Il ne faut pas s'attendre à tirer de la Legende de ce Saint, plus de lumiere pour éclaircir les autres points de son histoire. L'écrit n'est, comme quelques autres dont nous avons parlé dans le cours de ce siecle, ' qu'une pure répétition de [illegible]
la vie de S. Evroul Abbé au païs d'Ouche. Notre Anonyme n'y a fait autre chose, sinon de changer les noms propres, retrancher quelques légeres circonstances, et ajoûter divers lieux communs. Mais tout cet artifice ne fera pas prendre le change aux personnes instruites et attentives, et n'empêchera pas qu'elles ne reconnoissent le larcin du Plagiaire. On voit par-là que cet écrit ne peut avoir aucune autorité. ' Dom act. ib. p. 526. 534
Mabillon n'a pas laissé de lui donner place parmi les actes des Saints de l'Ordre de S. Benoist, et de l'illustrer de ses observations et de ses notes. Il est vrai qu'alors il n'en avoit pas encore decouvert les defauts, qu'il n'a reconnus que dans la suite. Deux manuscrits, l'un de Citeaux, l'autre d'Acey du même Ordre, qui lui avoient fourni la piece, lui en avoient fait concevoir quelque estime.

' Cet Editeur n'a pas jugé à propos de faire le même hon- [illegible]
neur à une autre Legende, qui nous présente encore tous les caracteres d'un écrit de la fin de ce siecle. Seulement il en a donné des extraits choisis, et suffisants pour faire connoitre le Saint dont elle traite. C'est l'histoire de S. Dodon, premier Abbé de Wasler, monastere fondé au diocese de Cambrai, dans le cours du VIII siecle, mais qui ne subsiste plus aujourd'hui. L'écrit, qui se conserve à la bibliothéque de l'abbaïe de Laubes, est extrémement diffus, non par un grand nombre de faits et de leurs circonstances, mais par un ennuieux contour de paroles, et un enchainement de lieux communs, qui n'apprennent rien d'interessant. Dans le peu qu'on en a imprimé ' l'on voit que l'Auteur parle de deux p. 571. n. 8.
translations du Saint, dont la derniere se fit sous l'épiscopat de Fulbert, qui remplit le Siege de Cambrai depuis 933 jusqu'en 956. Ses expressions font cependant juger, qu'il n'écrivoit que plusieurs années après, et tout au plutôt à la fin du siecle: ce que semble confirmer son style où il affecte des consonances, et retrace quelques autres traits du genie de ce temps-là.

' En parlant de la vie originale de Sainte Gertrude, Al- [illegible]

besse de Niville en Brabant, nous avons averti qu'elle fut retouchée et amplifiée au X siecle par un Auteur Anonyme, dont nous avons rendu compte dans la suite, ′ et que Bollandus avoit projetté de donner au dix-septiéme de Mars, ce que ses successeurs n'ont pas jugé à propos avec raison d'executer. C'est de ce grand ouvrage, et d'autres monuments publics, ′ qu'un Ecrivain de la fin de ce siecle, ou du commencement du suivant s'est servi, pour composer une espece d'histoire du B. Pepin de Landen, pere de S. Gertrude. L'époque que nous assignons à cet Anonyme, est appuïée du jugement de Bollandus même, et confirme celle que nous avons attachée à l'autre Ecrivain, dans lequel ce dernier a puisé.

Boll. 21. Feb. p. 252. n. 13.

n. 13. 14.

′ Du Chesne aïant trouvé l'ouvrage de celui dont il est ici question, dans un manuscrit de Claude Doremieux d'Arras, l'a publié au premier volume de ses Historiens de France; ′ et d'après lui Dom Bouquet l'a fait entrer dans sa nouvelle collection des mêmes Historiens, avec ce titre : *La vie du B. Duc Pepin, Maire du Palais d'Austrasie, sous les Rois Clotaire, Dagobert et Sigebert.* Il semble qu'il manque quelque suite à cet écrit; et il paroît par les asteriques que le premier Editeur a mis à la fin, qu'il en a porté le même jugement.

Du Ches. t. 1. p. 594-599.

Bouq. scri. fr. t. 2. p. 603-608.

L'usage qu'en a fait Bollandus au vingt-uniéme de Fevrier, jour de la fête du B. Pepin, montre qu'il ne le regardoit pas comme une piece fort estimable. ′ Il s'est en effet borné à n'en imprimer que les deux ou trois premieres pages, qui contiennent les mêmes choses, que la premiere partie de la vie plus prolixe de S. Gertrude. ′ Les amples et sçavantes observations, dont il a accompagné ce morceau d'écrit, sont audessus et de ce qu'il en a publié, et de ce qu'il en a omis, pour avoir une juste connoissance de l'histoire de ce B. Maire du Palais de nos Rois.

Boll. ib. p. 260. 261.

p. 250-259.

SILVESTRE II,

PAPE.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

SILVESTRE, second du nom, le premier Pape que la France ait donné à l'Eglise, ne fut connu jusqu'à son Pontificat que sous le nom de Gerbert, ou Girbert. [1] La chronique d'Aurillac est le seul monument qui lui donne le nom de Gerbert. Il nâquit [2] en Auvergne, à Aurillac même, ou dans le voisinage, d'une famille obscure; *obscuro loco natus*, mais dont il devint un illustre ornement. Dès sa plus tendre jeunesse il embrassa la vie monastique au monastere de S. Gerauld, fondé à Aurillac sur la fin du IX siécle. Après y avoir étudié la Grammaire et les autres parties de la Literature qu'on y enseignoit, sous l'Abbé Gerauld de Saint Serein et l'Ecolâtre de Remond, le desir de s'avancer de plus en plus dans les sciences, le porta à solliciter la permission de les aller étudier en divers païs.

[3] Gerauld se rendant au desir de Gerbert, l'envoie à Borel, Comte de Barcelone, qui le mit auprès d'un Evêque nommé Hatton, pour étudier les Mathematiques, [4] dans lesquelles il se rendit très-sçavant, à la faveur de la beauté de son esprit. [5] Hugues de Flavigni, qui nous apprend ces

[illegible]

[illegible]

circonstances de la vie de Gerbert, ne se soûtient pas, lorsqu'il dit que sa mauvaise conduite le fit chasser de son monastere. ' Tritheme et ceux qu'il a copiés, meritent encore moins de créance, en ce qu'ils supposent que l'amour des Letres lui fit quitter son état de Moine, pour les aller étudier jusqu'à Seville. ' Ademar de Chabanois, contemporain de Gerbert, temoigne que la France fut le premier païs qu'il parcourut dans ce dessein. C'est ce qu'il faut entendre de la Catalogne et du Roussillon, qui formoient ce qu'on nommoit autrefois la Marche d'Espagne, et faisoient encore alors partie de la monarchie françoise. Les sciences s'y étoient mieux conservées qu'ailleurs, parce que ces cantons avoient été moins exposés aux incursions des Normans. De plus, leur proximité de l'Espagne les mettoit à portée de profiter des connoissances, dont les Arabes faisoient profession.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 135.

Adem. chr. ib.

L'avidité de Gerbert pour les sciences lui fit mettre tout à profit pour s'y perfectionner. Il cultiva avec soin les sçavants du païs. On en juge ainsi ' par l'étroite liaison qu'il contracta avec Guarin, Abbé de S. Michel de Cusan, au diocèse d'Elne, qui étoit un homme aussi celebre par son sçavoir que par sa pieté, et qui avoit d'habiles Artistes dans son monastere. Il est même des Ecrivains qui prétendent, que Gerbert pénétra plus avant en Espagne, et qu'il alla jusqu'à Seville ' et à Cordoue, pour faire de nouvelles decouvertes auprès des Arabes qui y dominoient. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il acquit tant de secrets, et de si grandes connoissances tant dans la Philosophie, que toutes les parties des Mathematiques, qu'il passa pour un prodige de science : ou pour parler le langage du peuple ignorant de ce temps-là, on le prit pour un Magicien le plus rafiné. De-là toutes les fables de cette nature qu'on a fabriquées sur le compte de Gerbert, et dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

Gerb. ep. par 1. ep. 45 | Mab. act. B. t. 7. p. 552. 877.

Adem. chr. ib.

Vers 968 ' Haïton et Borel aïant entrepris le voïage de Rome prirent Gerbert en leur compagnie. Ce fut pour notre Philosophe un moïen d'acquerir de nouvelles connoissances. Bien-tôt il se fit connoître à l'Empereur 1 Otton I, ' qui lui

Hug. Fl. ib.

Gerb. ep. par. 1. ep. 12 | par. 2. ep. 5.

1 ' M. Fleuri suppose que ce fut Otton II, qui gratifia Gerbert de l'abbaïe de Bobio; et Ughelli prétend même que celui-ci n'en fut Abbé qu'en 992. Mais c'est ce qui est dementi par les Letres mêmes de Gerbert. Il est hors de contestation, que la quatorziéme de la premiere partie est adressée au Pape Jean XIII, et que Gerbert s'y qualifie Abbé. Il le fut donc dans l'espace de temps qui s'écoula depuis 965 jusqu'en 972.

Fleu. H. E. l. 57. n. 20 | Ugh. t. 4. p. 1354.

donna l'abbaïe de Bobio, donation qui fut approuvée par le Clergé et le peuple, et autorisée par les Evêques et le Pape, dont il reçut la benediction abbatiale. ' Une des principales occupations du nouvel Abbé, fut d'enseigner les Belles Letres. Il s'en acquittoit avec tant de reputation, qu'on pensoit à lui envoier des Etudiants de païs fort éloignés. Cet emploi favorisa sans doute ses progrès dans la Literature. Et c'est en y faisant allusion, ' que parlant de son sçavoir dans une de ses letres à Otton III, il dit que la generosité dont son aïeul avoit usé envers lui, avoit contribué à l'acquerir. [illegible] ep. 158

' Cependant Gerbert ne fut pas long-temps, sans se repentir, d'avoir accepté l'abbaïe de Bobio : tant il y eut de diverses peines à souffrir. Il en trouva les grands biens dissipés, ou par les concessions libellatiques, ou par les usurpations des Seigneurs voisins. Les choses y étoient en un si triste état, que les Moines se voioient réduits à la mendicité, ' et qu'il ne lui restoit à lui-même que le bâton pastoral, avec le seul titre d'Abbé. ' On lui fit un crime d'avoir donné retraite à quelques-uns de sa famille, qui étoient passés de France en Italie. On l'accusa en consequence d'avoir femme et enfants. C'étoit sans nulle raison ; ' car il fut toûjours aussi attentif à bien vivre qu'appliqué à bien parler. ' Il semble qu'on l'inquieta aussi sur sa fidelité et son attachement pour l'Empereur. ep. 23. [illegible] ep. 11 ep. 44 ep. 11

' Tant de traverses jointes aux guerres qui troubloient l'Italie, l'obligerent à en sortir, sans renoncer neanmoins à son abbaïe, ' qu'il conserva jusqu'à son pontificat. ' Il y laissa une partie de ses meubles, et y fit de temps en temps dans la suite divers voiages. Il porta toûjours le titre d'Abbé, comme on le voit par plusieurs de ses letres, ' et l'acte de son élection pour remplir le Siege de Reims. ' En cette qualité d'Abbé de Bobio, il fut obligé à la mort de l'Empereur Otton II, d'aller en Saxe avec l'Imperatrice Theophanie pour le service de guerre. ' On ne laissa pas toutefois de voir à Bobio trois differents Abbés pendant son absence. ' Une partie de la communauté lui demeura fidéle, et l'envoïoit quelquefois visiter après sa retraite. ' L'autre partie au contraire s'attacha aux Intrus : Sur quoi il lui écrivit, pour tâcher de la rendre sensible au crime qu'elle commettoit de l'abandonner, pour se soûmettre à des tyrans. ep. 16 Mab. an. l. 54. n. [illegible] [illegible] ep. 25. [illegible] Mab. ib. l. 46. n. [illegible] [illegible]

' En quittant l'Italie, Gerbert, suivant la pensée de Dom [illegible]

Mabillon, se retira d'abord en Germanie à la Cour de l'Empereur, où il enseigna quelque temps le jeune Otton. C'étoit Otton II ; puisque cette transmigration se fit avant 973, qui est l'année de la naissance d'Otton III. ' De-là Gerbert passa à Reims, auprès de l'Archevêque Adalberon, avec qui il contracta une si étroite amitié, qu'ils n'eurent plus qu'un cœur et une ame. Il avoit deja choisi cet asyle, lors du different de ce Prelat avec Hebert Comte de Troïes, et le Comte Odon fils de Thibauld, et par consequent avant la fin de l'année 970. Gerbert ainsi fixé à Reims, devint Secretaire d'Adalberon, qui lui confia aussi la direction de l'Ecole de sa Cathedrale. ' Il demeura toûjours fort attaché aux Ottons, et prit toûjours la defense de leurs interêts, contre les entreprises de Henri Duc de Baviere, de Lothaire et de Louis Rois de France. On voit par grand nombre de ses letres les mouvements infinis qu'il se donna, tant en ces occasions, que dans les autres affaires de l'état; et l'on ne peut dissimuler, qu'il entra plus qu'il ne convenoit à sa profession, dans ces intrigues de politique.

l. 47. n. 50 | Gerb. ep. par. 1. ep. 17 | par. 2. ep. 9.

Gerb. ep. par. 1. ep. 26. 27. 37. 38. 47-50. 52 | par. 2. ep. 30.

' De temps en temps il faisoit voïage en Italie, soit pour les affaires de son abbaïe, soit pour celles de l'Archevêque Adalberon. ' En un de ces voïages il fit rencontre d'Ochtric, [1] ou Otric, le plus sçavant homme qui fut alors dans toute la Saxe, et que le Clergé de l'Eglise de Magdebourg, dont il avoit été Ecolâtre, vouloit avoir pour Archevêque à la mort de S. Adalbert. ' Otric étant tombé sur une operation d'Arithmetique, ou de Mathematique, de la façon de Gerbert, et y aïant decouvert quelque faute, en fit la censure. L'année suivante Gerbert fit encore le voïage d'Italie avec Adalberon son Archevêque. Ils trouverent à Pavie l'Empereur Otton II, ' qui avoit à sa suite le Philosophe Otric, précepteur du jeune Otton. ' Ce Prince les reçut avec beaucoup d'honneur, et les mena par le Pô jusqu'à Ravenne. Là Gerbert et Otric firent en public et par ordre de l'empereur, preuve de leur sçavoir, dans une fameuse dispute de science qu'ils eurent en présence d'Otton et de tous les sçavants qui se trouvoient à la Cour et à la Ville. ' Dispute qui aïant duré presque un jour entier, auroit été poussée encore plus loin,

par. 1. ep. 8. 91.

Hug. Fl. ib. | Mab. act. ib. p. 582. 583. 850. 851.

Hug. Fl. ib.

Mab. ib.

Hug. Fl. ib.

p. 158.

1 ' Un sçavant Moderne a pris cet Otric pour un celebre Italien de Padoue ; mais il n'y a qu'à lire la vie de S. Adalbert de Prague, et l'éloge de S. Adalbert do Magdebourg pour se detromper.

Le Beuf, t. 2. p. 86.

si le Prince ne l'avoit terminée. Ceci se passa avant le septiéme d'Octobre 981 ou 982, qui est l'époque de la mort d'Otric.

Malgré tous les embarras et les distractions que pouvoient causer à Gerbert, et ses voyages et la trop grande part qu'il prenoit aux affaires de l'Etat, il ne laissoit pas de s'appliquer avec ardeur à la culture des sciences; soit en faisant des leçons publiques, soit en approfondissant en son particulier les connoissances qu'il avoit acquises, soit enfin en écrivant pour la posterité. C'est sans nul fondement que des Auteurs ont avancé, qu'à son retour d'Espagne il avoit enseigné à Fleuri, à Orleans, à Paris, dans le palais de Hugues le Grand, et enfin à Reims. Il n'enseigna point ailleurs dans toute la France, qu'en cette derniere ville, où il ouvrit une Ecole, la plus celebre qu'on eut vû depuis longtemps parmi les François. Le grand nombre de disciples qu'il y forma dans toutes sorte de belles connoissances, firent la gloire et l'ornement de leur patrie. Quelques-uns d'entre eux formerent eux-mêmes d'autres disciples, et transmirent ainsi au siecle suivant la lumiere de la science. Le plus illustre fut sans doute le Prince Robert, qui regna depuis sous le nom de Robert le Pieux, et qui fit à cette Ecole autant de progrès dans la vertu, que dans les Letres.

Le zéle de Gerbert pour étendre leur empire, ne se bornoit pas à en instruire ceux qui venoient prendre de ses leçons: il alloit encore jusqu'à communiquer ses decouvertes literaires dans les lieux éloignés, à Aurillac, à Tours, à Sens, à Fleuri, à Mici, et ailleurs. Il n'avoit pas moins d'ardeur à multiplier et répandre les exemplaires des bons livres, dont il avoit formé une riche bibliothéque. On a montré autre part, qu'il n'épargnoit ni soins ni depense pour amasser toute sorte d'ouvrages, les modernes comme les anciens. Ce fut par ces voïes, que Gerbert réussit à ressusciter dans nos provinces, les sciences qui y étoient tombées par les malheurs des temps. On verra dans la suite, quelles furent celles qu'il cultiva le plus, et jusqu'à quel point de perfection il les porta.

Le grand personage qu'il faisoit dans l'Ecole de Reims, on peut même dire dans l'Eglise et dans l'Etat, lui attira l'estime et la consideration de toutes les Têtes couronnées, et de tout ce qu'il y avoit de plus distingué parmi les Prelats et

[illegible] 71.

[illegible] 2. p. 212. 241.

Malm. de Reg. [illegible]

Gerb. ib. ep. 117. les gents de Letres, tant en France qu'en Germanie. ' L'Archevêque de Reims en particulier faisoit tant de cas de son merite et de sa capacité, qu'il n'oublia rien pour l'élever à l'épiscopat. Il y interessa même l'Imperatrice Theophanie. ep. 152. N'y aïant pu réussir de son vivant, ' il le designa à la fin de ses jours pour son successeur dans le siege de Reims. Et s'il en faut croire Gerbert, ce dessein fut approuvé de tout le Clergé, de tous les Evêques suffragans, et d'une partie de Conc. t. 9. p. 748. la noblesse; ' quoiqu'il se retranche à dire ailleurs, que ce Prelat s'en expliqua seulement en présence de personnes de la premiere distinction *coram illustribus viris*.

Adalberon mourut le vingt-troisiéme de Janvier 988; mais son p. 734. intention ne fut point suivie. Au lieu de Gerbert, ' on ordonna Archevêque de Reims, Arnoul, fils naturel de Lothaire Roi de France. Ce nouveau Prelat étoit encore jeune, et ne pouvoit avoir l'âge prescrit par les Canons; puisque son pere, qui n'étoit mort que depuis deux ans, ne passoit guéres Gerb. ib. ep. 73. la quarante-cinquiéme année de son âge. ' Gerbert voiant qu'on l'avoit oublié, meditoit ou de se retirer à la Cour de Conc. ib. p. 748. Germanie, ou de retourner en Espagne. ' Mais se ressouvenant qu'Adalberon au lit de la mort lui avoit recommandé de demeurer à Reims jusqu'à ce qu'il eut connu le caractere et la conduite de son successeur, il se determina à prendre ce parti. L'on peut toutefois remarquer en passant que cette circonstance ne paroît pas trop s'accorder avec ce que Gerbert, qui la rapporte, nous apprend du dessein qu'avoit Adalberon Gerb. ib. par. 2. ep. 2-4. de lui procurer son Siege. Quoiqu'il en soit, ' notre Philosophe s'attacha à Arnoul, et lui servit de Secretaire, comme ep. 10. il avoit fait à son prédecesseur. ' Il se déclara même assés hautement pour le parti du Prince Charles, son oncle et frere du Roi Lothaire, qui se voïoit privé de l'heritage de ses peres; la Couronne de France étant passée depuis peu sur la tête de Hugues Capet.

Les choses en étoient-là, lorsqu'un évenement aussi fâcheux que deshonorant pour Arnoul, fit revivre les esperances de Conc. ib. p. 737 | Marl. t. 2. p. 51. Gerbert. ' Ce jeune Archevêque oubliant le serment de fidelité qu'il avoit fait à son Sacre aux Rois Hugues et Robert, livra en cachette la ville de Reims à Charles son oncle. Sa Mab. an. l. 50. n. 28. trahison ne tarda pas à se découvrir, ' peut-être par Gerbert même, qui n'auroit pas été fâché, que cette occasion lui eût Gerb. ib. ep. 14. fraïé la voïe à la place qu'occupoit Arnoul. ' Il est au moins

vrai, que dès ce moment il quitta le parti de Charles, et s'attacha à celui des nouveaux Rois. ' Hugues Capet resolu de tirer justice de la trahison d'Arnoul, la demanda au Pape par une letre qu'il écrivit au mois d'Août 990. ' Les Evêques de la province en firent de même. ' On attendit long-temps la réponse ; mais ce fut en vain. Dix-huit mois s'étant passés depuis l'injure reçue, ' le Roi prit la resolution d'assembler un Concile, qui se tint effectivement à l'abbaïe de S. Basle près de Reims, dans le cours de l'année 991, ' quoique Baronius le renvoïe sans raison valable à l'année suivante.

' A ce Concile, dont Gerbert fut Secretaire, comparut Arnoul. Sa cause y aïant été discutée juridiquement, et lui s'étant avoué coupable du crime dont on l'accusoit, il fut degradé du sacerdoce, puis donna sa renonciation, se reconnoissant indigne de l'épiscopat, et consentant qu'un autre fût ordonné à sa place. ' Les Rois Hugues et Robert jetterent aussi-tôt les yeux sur Gerbert, qui n'étoit encore que Diacre, pour lui succeder. Ils y furent déterminés, dit un Auteur proche du temps, par la grande reputation de son sçavoir. ' En consequence il fut élu la même année 991, avec l'applaudissement et les éloges des Evêques de la province, qui blâmerent hautement le choix trop précipité, qu'ils avoient fait d'Arnoul deux ans auparavant. ' Gerbert, si l'on peut l'en croire sur sa parole, ne s'attendoit plus à cette dignité ; puisqu'il pensoit alors à quitter la ville de Reims, ' et qu'il fut du temps sans consentir à son élection. ' Il y consentit enfin ; et après avoir reçu l'ordination épiscopale, il entra en possession de son Siege.

On n'est point instruit en detail de ce qu'il fit pendant son épiscopat. ' Seulement on sçait en general qu'il gouverna dignement cette église, en ce qui regarde les fonctions du saint ministere : *splendide in his quæ fuerunt necessaria Ecclesiæ sanctæ.* ' Il nous reste quelque debris d'un Concile qu'il tint avec ses suffragans, contre ceux qui pilloient les biens des Eglises, et quelques vestiges de son juste zéle, pour faire observer le bon ordre dans l'étendue de sa Metropole. ' En qualité d'Archevêque de Reims, il fut aussi grand Chancelier du Roi Hugues. Les fonctions de ces deux dignités ne l'empêchoient point de continuer à donner encore des leçons de Literature. ' Au moins étoit-il déja Archevêque, lorsque le jeune Roi Otton III lui écrivit pour l'engager à

360. 302

Conc. ib. p. 740

lui apprendre la langue gréque, et à lui decouvrir tous les
ep. 153. secrets de l'Arithmetique. ' Le titre que lui donne ce Prince est remarquable. Mettant à part ses qualités d'Evêque et de Metropolitain, il le qualifie le plus sçavant des Philosophes qui excelloit dans les trois parties de la Philosophie: *Philosophorum peritissimo, atque tribus Philosophiæ partibus laureato.*

Mais on ne tarda pas à faire naître à Gerbert un autre sujet
par. 2. ep. 35. d'occupation, tout autrement interessante pour lui. ' A peine fut-il sur le siege de Reims, qu'on lui suscita mille traverses. Il ouvrit alors les yeux, et comprit, comme il s'en explique lui-même, que plus on est élevé en honneur, plus on est ex-
Du Ches. ib. p. 142. posé à des peines d'esprit. D'une part, ' le Pape Jean XV aïant appris la déposition d'Arnoul et l'ordination de notre Archevêque, cassa l'une et l'autre, et interdit tous les Evêques qui y avoient trempé. De l'autre, les partisans d'Arnoul et de Charles son oncle, qui étoient prisoniers à Orleans,
Gerb. ib. ep. 9. 38 | Conc. ib. p. 744. 745. ' firent revivre leurs anciennes accusations contre Gerbert, et y en ajoûterent de nouvelles. Ce contraste jetta notre Prelat dans de grands embarras, et lui causa des mouvements infinis. Il lui fallut écrire de tous côtés pour sa justification: au Pape, à quelques Têtes couronnées, à divers Evêques, à plusieurs de ses amis, et autres.

Gerb. ib. par. 1. ep. 22. 51. ' Le Roi Hugues, qui avoit eu le plus de part à son élection, et pour qui Gerbert avoit un attachement singulier,
Conc. ib. p. 743. vint à son secours et prit sa defense. ' Il envoïa à Rome solliciter de nouveau le Pape à lui faire justice, à lui et aux siens, lui representant qu'en cette grande affaire il ne s'étoit rien fait contre le S. Siege, et le priant de venir lui-même en France, afin de s'en éclaircir sur les lieux. Il ne paroît point que cette demarche du Prince eut d'autre effet, que de calmer un peu les esprits pour quelque temps. Gerbert fut assés tranquille sur son Siege jusqu'en 995.

p. 747. ' Alors le Pontife Romain, voulant terminer ce differend, envoïa pour Légat en France Leon, Abbé de S. Boniface à Rome, qui convoqua un Concile à cet effet. Il se tint à Mouson le second jour de juin de la même année; mais il ne s'y trouva avec le Légat, que Liutolfe Archevêque de Treves, Aymon de Verdun, Notger de Liege, Sigefroi de Mimigerneford, ou Munster, avec plusieurs Abbés distingués par leur pieté et
p. 747-49. leur sçavoir. ' Gerbert s'y trouva aussi, et y rendit compte de

son ordination par un discours, en forme d'apologie, dont il remit une copie au Légat. Le concile se separa, sans rien statuer, qu'il paroisse, sinon qu'il en indiqua un autre à Reims pour le premier jour de juillet suivant. Cependant quelques Evêques de l'assemblée, comme députés de la part du Légat, exhorterent Gerbert à garder jusqu'à ce temps-là l'interdit, ce que Gerbert refusa. L'Archevêque de Treves toutefois fit tant auprès de lui, qu'il consentit à s'abstenir de la celebration des SS. mysteres, pour ne point donner à ses ennemis occasion de scandale, comme s'il vouloit resister aux ordres du Pape.

Le Concile indiqué se tint, selon Hugues de Flaviy et le Continuateur d'Aimoin. Gerbert y fut deposé et Arnoul retabli. Mais il est constant que cela ne se fit qu'après la mort de Hugues Capet, qui arriva sur la fin de l'année 996; jusques-là Gerbert continua de remplir le Siege de Reims. Sa grande affaire à ce sujet ne fut proprement terminée que l'année suivante, Gregoire V successeur de Jean XV, ayant menacé de mettre la France en interdit, si l'on ne retablissoit Arnoul, et le Roi Robert ayant besoin de Rome pour faire ratifier son mariage avec Berte sa parente, ces deux motifs firent qu'on donna au Pape la satisfaction qu'il souhaitoit. Gerbert, à qui la Reine Adelaide, mere de Robert, avoit écrit fortement pour le porter à ceder, temoigne qu'il étoit fort éloigné de tout esprit de schisme. Mais qu'il ne pouvoit quitter sans jugement ecclesiastique une Eglise, où il n'étoit entré que par le choix et l'approbation des Evêques ses confreres, qu'il attendoit ce jugement, bien resolu d'y acquiescer, si son autorité étoit superieure à celle du premier.

Il est à croire que Gerbert la trouva telle dans le Concile qui se tint à ce sujet. Quelques Auteurs presque contemporains, ont avancé que notre Prelat, connoissant par la pénetration de son esprit la foiblesse de sa cause, et se sentant coupable d'intrusion ceda adroitement, et fit ensuite penitence de sa faute.

Se voiant privé de son Siege, il se retira près du jeune Otton, qui avoit été depuis peu reconnu Empereur, et qui avoit pour lui un tendre attachement. Là il jouit d'un gracieux sejour, et eut la consolation de trouver quelques bons Evêques, avec lesquels il avoit de frequentes conferences sur les matieres de Religion. C'est lui-même qui nous l'apprend

dans quelques-unes de ses letres, dont l'une est adressée au Roi Robert, à qui il annonce un voïage qu'il devoit bientôt faire à Rome.

Conc. ib. p. 753-755 | Glab. ib. | Mab. ib. n. 67.

Il y a toute apparence, qu'il y accompagna l'Empereur qui s'y rendit vers la fin de l'année 997, afin de remedier aux desordres qui y regnoient. ' Au commencement de l'année suivante l'Eglise de Ravenne se trouvant vacante par la retraite de Jean son Archevêque au Mont-Caparais, Otton y fit mettre Gerbert à sa place. Aussi-tôt le Pape Gregoire V lui écrivit une letre aussi obligeante pour lui, à qui il envoïoit le pallium, sans lui rien dire de son expulsion de l'Eglise de Reims, qu'avantageuse pour son nouveau Siege, auquel il attachoit divers privileges, et faisoit plusieurs donations. La letre est du vingt-huitiéme d'Avril, et suppose par consequent, que l'intronisation de Gerbert avoit precedé de quelques jours. ' Ughelli la place dès l'année précedente 997; et Baronius la met encore un an plûtôt. Mais il est [1] hors de contestation qu'elle ne se fit qu'en 998. ' Dès le premier de mai suivant Gerbert assembla un Concile à Ravenne même, auquel se trouverent neuf Evêques, tous ses suffragans. Il y condamna quelques abus, qui s'étoient introduits dans les Eglises de sa Metropole, et fit quelques autres reglements en faveur de la bonne Discipline. ' Au bout de quelques semaines, il assista à un autre Concile, que le Pape tint à Rome, et dans lequel fut cassé le mariage du Roi Robert avec Berte sa parente. Gerbert y souscrivit le premier après le Pape, et avant l'Archevêque de Capoue.

Ugh. t. 2. p. 349 | Bar. an. 996. p. 899.

Conc. ib. p. 766-770.

p. 772. 773.

L'estime et l'amitié de l'empereur Otton pour Gerbert, ne se bornerent pas à lui procurer l'Archevêché de Ravenne. ' Le Pape Gregoire V étant mort le dix-huitiéme de Fevrier 999, ce Prince lui fit donner pour successeur Gerbert son maître; y étant porté par le même motif, qui avoit engagé Hugues Capet à le faire Archevêque de Reims: c'est-à-dire en consideration de son profond sçavoir, *propter summam*

Helg. ib. | Glab. ib. | Duches. t. 2. p. 635 | Mab. ib. n. 72. 90 | Gerb. ep. p. 73. 74.

1 Les preuves qui établissent le commencement de l'épiscopat de Gerbert en qualité d'Archevêque de Ravenne, en l'année 998, ' se tirent de la letre même du Pape Gregoire V, que l'on croit, contre la verité du fait, de l'année précedente. Elle est du 4 des Calendes de Mai, ou du 28 d'Avril indiction XI, la seconde année du pontificat de ce Pape et de l'Empire d'Otton III : tous caracteres qui marquent incontestablement l'année 998; car le Pontificat de Gregoire ne commença que le 13 juin 996, et l'Empire d'Otton le 25 de Mai précedent. On ne comptoit donc que la seconde année de l'un et de l'autre à la fin d'Avril 998.

Conc. ib. p. 755.

Philosophum. Voilà la veritable voie par laquelle Gerbert se vit élevé à la souveraine dignité de l'Eglise. Peut-être sa propre industrie y eut-elle quelque part. Mais ce seroit donner dans la fable, que de l'attribuer à une magie prétenduë et à des prestiges imaginaires. Otton confirma son élection par un diplome qui ne paroît pas fort répandu, et voulut qu'il prît le nom de Silvestre.

' Par ce diplome, que le premier Editeur des lettres de notre Pape a publié à leur suite, l'Empereur blâme également et la mauvaise conduite de quelques Papes qui avoient vendu, aliené, ou laissé enlever plusieurs terres du patrimoine de S. Pierre, et la cupidité de quelques autres qui sous prétexte de fausses donations, telle que celle de Constantin le Grand, qui y est rappelée nommément, avoient envahi les biens de l'empire, et s'étoient enrichis en le dépouillant. Revocant et annullant tous ces titres chimeriques, il donne à S. Pierre en consideration du nouveau Pontife, huit Comtés qu'il nomme et spécifie: afin, dit-il, que le maître ait de la part de son disciple de quoi offrir au Prince des Apôtres. ' A la priere de Silvestre, Otton donna aussi à l'Eglise de Verceil, la ville même de Verceil, son Comté et le Comté de Sainte Agathe, avec toute la puissance publique. — Gerb. ib.

' Le nouveau Pape fut inthronisé le second jour d'Avril, qui étoit cette année là le Dimanche des Rameaux. ' Silvestre se voiant ainsi placé sur le Siege de Rome, après avoir été Archevêque de deux autres villes, dont le nom commence aussi par un R, fit en se jouant le vers qui suit, et qui est devenu fameux dans nos Historiens: — Mab. ib. p. 80. — Helg. ib.

Scandit ab R Gerbertus in R, post Papa regens R.

' Une de ses premieres actions, en qualité de souverain Pontife, action par laquelle il fit paroître sa generosité et sa grandeur d'ame, fut de confirmer le retablissement d'Arnoul dans l'Eglise de Reims, et toutes les prérogatives attachées à son Siege. Mais il l'executa d'une maniere si ingenieuse, que faisant sentir dans son rescrit, que c'est une grace que lui accorde le successeur de Pierre, et dont il avoit besoin, il laisse à juger, que lui Gerbert n'étoit point coupable de l'avoir remplacé en acceptant cette Eglise. Il fait au reste défense à qui que ce puisse être, soit en Concile ou en d'autres occasions, de reprocher à Arnoul le crime pour lequel il avoit — Conc. ib. p. 778.

Fleu. H. E. l. 57. n. 59.

été deposé. ' Peut-être ce Prelat fut-il bien aise d'être confirmé dans le Siege de Reims par celui même qui le lui avoit disputé. Il put aussi se faire, que Gerbert pour effacer le reproche d'avoir usurpé ce même Siege, voulut laisser un témoignage authentique, que la condamnation d'Arnoul n'avoit pas été revoquée comme injuste en soi, mais faute d'avoir été autorisée par le Pape.

Gerb. ep. par. 1. ep. 28.

Mar. scri. It. t. 3. p. 400.

Un autre trait, encore plus remarquable, de la sollicitude pastorale de Silvestre, ' est la tendresse qu'il fait paroître d'une maniere éclatante, sur le triste état auquel les Infidéles reduisirent les Saints lieux, la premiere année de son pontificat. A cette occasion il écrivit en la personne de Jerusalem desolée, une lettre pathétique à l'Eglise universelle, pour exhorter tous ses enfants à secourir, suivant leurs facultés et leur pouvoir, cette ville affligée, où se sont operés, dit-il, les mysteres de notre redemtion. ' Sa letre fit tant d'impression sur le cœur des Pisans, qu'ils se mirent aussi-tôt en mer, pour satisfaire aux pieuses intentions du tendre Pontife, et furent ainsi les premiers croisés, comme Silvestre le premier prédicateur de la Croisade.

Rom. Pont. vit. t. 1. p. 756 | Conc. ib. p. 780. 1246 | Mab. act. B. t. 7. p. 583 | t. 8. p. 211-221.

Mab. ib. t. 8. p. 215.

' Deux évenements arrivés dans l'Eglise d'Allemagne, donnerent encore beaucoup plus d'exercice au zéle de notre Pape : l'intrusion de Gisilere d'abord Evêque de Mersbourg, dans l'Eglise de Magdebourg, qui en étoit la Metropole : et le fameux differend entre Villigise Archevêque de Maïence et S. Bernouard Evêque d'Hildesheim, l'un de ses suffragans. Il s'agissoit entre eux de la jurisdiction sur le monastere de Gandersheim, dont l'Evêque d'Hildesheim avoit toujours été reconnu pour diocesain : jurisdiction que l'Archevêque vouloit envahir, à la faveur de Sophie, sœur d'Otton III, l'une des Religieuses de ce monastere. Silvestre de concert avec l'Empereur, se donna beaucoup de mouvements pour engager Gisilere à se contenter de son premier Siege, et porter Villigise à se desister de ses prétentions. Il assembla même, et fit assembler par ses Legats divers Conciles, sur-tout dans la cause entre Villigise et Bernouard. ' Le plus celebre est celui qu'il tint lui-même à Rome, au commencement de janvier de l'an mille un, auquel se trouverent vingt Evêques avec l'Empereur Otton, Henri Duc de Baviere, et tout ce qu'il y avoit à Rome de personnes constituées en dignité. Mais le zélé Pontife n'eut que le merite de son travail, sans avoir la consolation d'y réussir.

* L'année suivante il assembla un autre Concile au Palais de Latran, dans une cause à peu près semblable, mais qui eut de plus heureuses suites. Il étoit question du droit que Conon Evêque de Perouse prétendoit avoir sur l'Abbaïe de S. Pierre de la même ville. Discussion faite, il se trouva qu'elle relevoit immédiatement du S. Siége, et l'Evêque se desista de sa prétention.

Rien, ce semble, n'échappoit à la vigilance de Silvestre. * Aïant appris que la ville de Tibur s'étoit revoltée pour la seconde fois contre Otton, il y alla avec Bernward Evêque d'Hildesheim, qui étoit alors à Rome. Y étant entrés, ils persuaderent aux Citoïens de se rendre à discretion, et à l'Empereur de leur pardonner. A peine cette sedition fut-elle appaisée, que les Romains se revolterent à leur tour. Silvestre, quoiqu'outragé avec le Prince, ne laissa pas de travailler à calmer les esprits, et les ramener à leur devoir. Les choses étant pacifiées, il conduisit l'Empereur hors de Rome, où il ne le revit plus que sur la fin de la même année mille un, et au commencement de la suivante qui fut le terme de sa vie. * Ciaconius prétend que notre Pape l'accompagna aussi, la derniere fois qu'il vint à Rome, et que l'aïant suivi jusqu'à Paterno, où il mourut, il se trouva à sa mort. Mais c'est de quoi les Historiens du tems ne font aucune mention.

Ce qu'il avoit fait auprès des Romains et des Tiburtins par ses bonnes manieres, * il le fit à l'égard des Citoïens de Césene, par la force des armes, et les contint par-là sous l'obéissance du S. Siége. Il eut soin de maintenir les autres villes de sa dépendance dans le bon ordre. Il donna entre autres à la ville d'Orviette de sages loix, dont on ne parle qu'avec éloges. * Voulant reconnoître les services qu'Estienne Duc de Hongrie avoit rendus à l'Eglise, en faisant entrer dans son sein presque tous ses sujets, il lui envoïa une couronne d'or, avec laquelle il fut solennellement couronné Roi. Le Pape y ajoûta une croix qu'il voulut qu'on portât devant le nouveau Roi, en mémoire de ses travaux apostoliques. C'est le même Estienne que l'Eglise honore comme Saint, et premier Roi de Hongrie, le vingtiéme d'Août. * On dit que de concert avec l'Empereur, Silvestre accorda aussi à Boleslas le bon, Prince de Pologne, le titre de Roi.

Un Pontificat aussi illustre fut malheureusement terni, * par

la Sentence inhumaine, qui fut prononcée à Rome sur les derniers jours de Silvestre, contre Gui Vicomte de Limoges. Ce Seigneur aïant detenu en prison Grimoard Evêque d'Angoulême, parce qu'il avoit refusé de lui ceder la jouissance de l'abbaïe de Brantôme, fut cité à Rome par le Prelat, qui s'étant évadé, l'y avoit précedé de quelques jours. Gui y comparut avec Grimoard; et leur cause y fut plaidée avec chaleur le propre jour de Pâque. Après la discussion le Consistoire condamna le Vicomte à être attaché à deux chevaux indomtés, pour être écartelé et son corps jetté ensuite à la voirie. Heureusement pour lui, Grimoard sous la garde de qui on le mit, pour faire executer la sentence dans trois jours, touché de compassion, lui pardonna genereusement. Et puis s'étant dérobés l'un et l'autre, ils revinrent bons amis en France. Ademar de Chabanois, qui nous apprend cet horrible trait d'histoire, en fait retomber tout l'odieux sur le Consistoire, et ne dit pas un mot du Pape.

Rom. Pont. ib. p. 754. 755 | Mab. an. l. 52. n. 32.

' Enfin Silvestre étant arrrivé à l'âge de la vieillesse, et aïant vû la cinquiéme année de son pontificat commencée, mourut le douziéme de mai 1003, après avoir rempli le S. Siege quatre ans, un mois et dix jours, et fut enterré sous le portique de S. Jean de Latran. Les fabricateurs de fables et les partisans des diableries, en aïant inventé sur la promotion de Gerbert au souverain Pontificat, en ont aussi imaginé sur les circonstances de sa mort. Quiconque seroit curieux de cette sorte d'imaginations chimeriques, pourroit consulter Guillaume de Malmesburi, Alberic de Trois-Fontaines qui l'a copié servilement, Platine et quelques autres Modernes qui ont écrit les vies des Papes. Pour nous, nous craindrions de faire injure au bon goût de nos Lecteurs que de nous arrêter à les rapporter. Plusieurs entre ceux qui aiment à s'en repaître ont poussé les choses jusqu'au point de douter, si l'on devoit compter Gerbert au nombre des Papes legitimes. Nous nous flattons d'avoir montré d'une maniere aussi solide qu'évidente, à quoi l'on doit s'en tenir sur son compte. Non seulement Silvestre fut legitimement élevé sur le S. Siege;

Helg. vit. Rob. p. 63.
Rom. Pont. ib.

' mais il l'illustra encore par de grandes actions de vertu, surtout par des aumones presque immenses. ' L'épitaphe suivante que lui a dressée Serge IV, un de ses successeurs, devroit seule suffire quoiqu'elle ne fasse qu'ébaucher son éloge, pour dissiper toutes les idées desavantageuses qu'on a voulu donner de ce grand Pape.

EPITAPHE.

Iste locus mundi Silvestri membra sepulti
  Venturo Domino conferet ad sonitum.
Quem dederat mundo celebrem doctissima Virgo,
  Atque caput mundi culmina Romulea.
Primum Gerbertus meruit Francigena sede
  Remensis populi Metropolim Patriæ.
Inde Ravennatis meruit conscendere summum
  Ecclesiæ regimen [1] nobile, sicque potens.
Post annum Romam mutato nomine sumpsit,
  Ut toto Pastor fieret orbe novus.
Cui nimium placuit sociari mente fideli,
  Obtulit hoc Cæsar tertius Otto sibi.
Tempus uterque comit claræ virtute Sophiæ,
  Gaudet, et omne seclum frangitur omne reum.
Clavigeri instar erat Cælorum sede potitus,
  Terna suffectus cui vice Pastor erat.
Iste vicem Petri postquam suscepit, abegit
  Lustrali spatio sæcula morte sui.
Obriguit mundus discussa pace triumphus
  Ecclesiæ nutans, dedidicit requiem.
Sergius hunc loculum miti pietate Sacerdos,
  Successorque suus compsit amore sui.
Quisquis ad hunc tumulum devexa lumina vertis,
  Omnipotens Domine, dic, miserere sui.

OBIIT A. DOMINICÆ INCARNATIONIS MIII INDICTIONE I. MENSIS MAII DIE XII

1 Cette épitaphe, qui est rapportée dans un grand [illegible] avec quelques variantes. [illegible] au lieu de [illegible] *[illegible]*

Bzov. vit. Silv. c. 38. p. 123-126.

Comme cette épitaphe est fort obscure, ' un Ecrivain moderne s'est donné la peine d'y faire des notes pour l'éclaircir; et Bzovius a eu soin de les publier à la suite de la même épitaphe. Outre la lumiere qu'elles y répandent sur plusieurs autres points, elles mettent encore dans un nouveau jour la haute estime que le Pape Serge avoit du merite de Silvestre.

Mab. mus. ital. t. 2. app. p. 568.

' Jean Diacre de l'Eglise de Latran qui écrivoit peu après le milieu du XII siecle, et qui devoit être bien instruit du fait, assure que la tombe sepulcrale de notre Pontife, quoiqu'elle ne fût point en un lieu humide, suoit souvent, même lorsque le temps étoit le plus serein. Ce phénomene qui pouvoit avoir plusieurs causes naturelles, passoit alors pour une espece de merveille. ' Les siecles suivants allerent plus loin, et y ajoûterent du mystere. C'est ce qu'on voit par divers Auteurs, nommément Alberic de Trois Fontaines, qui aïant lû le simple fait dans l'écrit du Diacre Jean, qu'il cite, ajoûte que cet évenement arrivoit à la mort de chaque Pape, ou de quelque grand Cardinal.

Alber. chr. par. 2. p. 41 | Lab. bib. nov. t. 1. p. 395.

Rasp. de bas. Lat. l. 1. p. 75.

' César Rasponi Chanoine de la même Eglise au milieu du dernier siecle, atteste le même fait que Jean Diacre, mais sans l'addition étrangere. ' Il nous apprend de plus, que lorsqu'en 1648 on travailloit à rebâtir cette Eglise, on trouva le corps de Silvestre dans un cercueil de marbre, revêtu d'habits pontificaux, la mitre en tête, les bras en croix, et qu'il en sortit une odeur agreable, qui pouvoit venir, dit-il, des aromates avec lesquels il avoit été embaumé. Mais si-tôt qu'il eut pris l'air, tout fut reduit en cendres; et il ne resta qu'une croix d'argent et l'anneau pastoral.

p. 76.

On ne s'arrêtera pas ici à marquer les differentes erreurs, dans lesquelles sont tombés la plupart de ceux qui ont parlé du commencement et de la durée du pontificat de Silvestre, et de l'année de sa mort. Elles sont en trop grand nombre; et la discussion conduiroit trop loin. Seulement on fera observer, ' que Guillaume de Malmesburi n'a connu Gerbert en qualité de Pape, que sous le nom de Jean XV, ce qui est singulier. ' Que Trithéme le place sur le S. Siege dès l'année 996; quoiqu'il ne lui donne que quatre ans, un mois et huit jours de pontificat. ' Qu'enfin d'autres Auteurs lui font succeder un certain Agapit, qui est inconnu dans tous les siecles le plus proches de ce temps-là.

Malm. ib. p. 64.

Trit. chr. hir. t. 1. p. 141. 142.

Mab. an. l. 52. n. 32.

Il manqueroit au reste quelque chose à l'histoire de notre Pontife, si nous ne faisions connoître avec quelque détail ses principaux disciples, qui ne peuvent que contribuer à donner du relief au mérite de leur Maître. ' L'Empereur Otton III et le Roi de France Robert le Pieux se faisoient un honneur d'être du nombre. Il y faut comprendre aussi Otton II, pere du précédent. ' Ce que Dom Mabillon fait sans nulle difficulté. L'on a vû effectivement, que Gerbert en quittant l'Italie passa quelque temps à la Cour d'Otton I, avant que de venir en France. Ce fut principalement en cette occasion qu'il enseigna le Prince son fils, qui bien que déja couronné Empereur, étoit encore assés jeune pour recevoir de ses instructions. On ne peut guéres entendre autrement que de l'honneur qu'il eut d'enseigner ces deux Princes, ' ce qu'il dit de son ardeur pour les sciences dans une de ses lettres à Otton III. *Si quo enim*, dit-il, *tenui scientiæ igniculo accendimur, totum hoc gloria vestra peperit, paterna virtus aluit, avita magnificentia comparavit.*

' Leothéric, depuis Archevêque de Sens après Siguin, et l'un des grands Prélats de son siécle, prit aussi à Reims des leçons de Gerbert, qui étant devenu Pape, lui donna en deux occasions critiques, des preuves réelles de son attachement. ' Le célebre Fulbert, Evêque de Chartres dans la suite, qui forma lui-même tant de disciples, est compté entre les Eleves de Gerbert. ' On met encore de ce nombre Adalberon Evêque de Laon, Brunon de Langres, et Gerard de Cambrai, trois des plus sçavants Prélats de France en leur temps. ' Jean scholastique de l'Eglise d'Auxerre, dont il fut depuis Evêque, et l'un des trois Avocats qu'Arnoul Archevêque de Reims choisit, pour défendre sa cause au Concile de S. Basle en 991, étudia aussi sous Gerbert aux Ecoles de Reims. ' Trithême assure, qu'Adelbolde ou Adalbode, Evêque d'Utrecht, autre Prélat de sçavoir, avoit eu le même avantage. ' Lorsque le Prince Robert fréquentoit la même Ecole, il y eut pour condisciple Ingon, son parent, qui fut dans la suite Abbé de S. Germain des Prés. ' Herbert, depuis Abbé de Lagni, qui ne cedoit à personne en fait de Literature sacrée et profane, l'avoit puisée en partie auprès de Gerbert.

' Dom Mabillon suppose, qu'Abbon de Fleuri avoit aussi eu le même Maître. C'est à quoi cependant on ne voit point

d'apparence. Lorsqu'Abbon alla étudier à Reims, comme on l'a dit ailleurs, il étoit dans sa jeunesse, et Gerbert n'étoit pas encore revenu en France. Il ne paroît pas même qu'il y eut jamais beaucoup de liaison entre l'un et l'autre. Au moins parmi ce grand nombre de letres, que Gerbert adresse à une infinité de personnes de tous états, non seulement il n'y en a pas une seule à Abbon, mais il n'y fait pas même mention de lui. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Gerbert étoit étroitement lié avec Constantin, Moine puis Ecolatre de Fleuri, à qui il communiquoit toutes ses decouvertes literaires. Mais on doit encore mettre au nombre des disciples de ce grand Maître, ' Francon, depuis Evêque de Paris, Prelat qui avoit autant de sçavoir que d'éloquence.

Fulb. ep. 88.

' Le brillant de la reputation des Ecoles de Reims, sous la direction de Gerbert, engagea Rotovic Abbé de Mithlac ou Metloc au diocèse de Treves, d'y envoïer de ses Moines, dans le dessein qu'ils s'y formassent à la pieté et aux Letres, qu'il vouloit faire revivre dans son monastere. Ces Moines élevés sous la discipline de Gerbert, ne sont autres incontestablement, ' que Nithard et Remi, celebres dans ses letres, qui furent depuis successivement Abbés de Mithlac. Nithard eut soin de procurer à quelques-uns de ses Moines le même avantage. Remi de son côté faisoit copier d'anciens livres pour son Maître, qui lui envoïoit des Sphéres en échange. Par ce moïen Remi acquit un sçavoir peu commun, dont il a laissé des preuves dans divers ouvrages de sa façon ; et il se forma à Mithlac une Ecole florissante, où l'on alloit étudier de plusieurs provinces de France et d'Allemagne.

l. 44. n. 23 | Brow. an. Trev. t. 1. p. 454.

Gerb. ib. ep. 65. 66. 73. 134. 148. 152 | par. 2. ep. 8 | Mab. ib. l. 48. n. 64 | Brow. ib. p. 490.

Ce Remi, disciple de Gerbert est peut-être cause de l'erreur énorme ' d'Ordric Vital, qui l'aïant suivant les apparences confondu avec Remi d'Auxerre, a avancé que celui-ci avoit été disciple de Gerbert. De cette erreur il est tombé dans une autre, en lui donnant pour compagnons d'Etude sous le même Maître, Hucbald de S. Amand et Haimon d'Halberstat.

Ord. vit. l. 1. p. 370.

Gerbert aïant formé aux Letres un si grand nombre de sçavants pour tant de lieux éloignés de lui, en forma sans doute pour le remplacer dans l'Ecole de Reims. Aussi verra-t-on par la suite que les Etudes s'y soûtinrent avec tant de reputation pendant le cours du XI siecle, qu'elles y attirerent plusieurs grands Hommes, nommément S. Bruno, depuis Ins-

tituteur de l'Ordre des Chartreux, qui en fut établi le Moderateur.

Ce detail où nous sommes entrés des gens de Letres instruits par les soins de Gerbert, est non seulement glorieux à sa memoire: il sert encore à montrer la propagation de la doctrine et la succession des Ecoles, tant en France que dans les païs voisins. Peut-être trouvera-t-on toutefois, que nous nous sommes trop étendus sur ce point, aussi-bien que sur les autres parties de l'histoire de notre Pape. Si après tout nous devons sur cela quelque excuse à nos Lecteurs, nous la leur faisons volontiers; et ils ne peuvent refuser de la recevoir, puisque nous n'en avons usé de la sorte, que pour leur faire plaisir. L'histoire de Gerbert est si interessante, et tient une telle place dans celle de l'Eglise et de la Republique des Letres, que nous avons cru devoir le faire connoître à fond, dans les personages qu'ils a fait sur les divers theatres où il a paru. Nous nous sommes proposés de suppléer par-là à la maniere superficielle, defectueuse, partiale, imparfaite, et quelquefois injurieuse, dont en ont parlé tous ceux qui jusqu'ici ont entrepris d'en écrire. Encore n'est-ce-là qu'une partie de ce que nous avons à dire sur son sujet. Ce qui va suivre sur ses écrits, son genie, son érudition, sa doctrine, son style, ne sera ni moins curieux ni moins interessant.

§ II.

SES ECRITS.

Quoiqu'il soit venu jusqu'à nous grand nombre d'écrits de la façon de Gerbert, nous ne sommes point assurés d'avoir toutes les productions de sa plume. Nous ne pouvons pas non plus nous flatter qu'on nous ait conservé la connoissance de toutes celles qui sont perdues: tant il a écrit pendant le cours d'une longue vie. Entrons en discussion. Pour le faire avec quelque ordre, nous commencerons par ses ouvrages sur les Arts liberaux, comme les premiers qu'il a écrits. Ensuite nous viendrons à ceux qui traitent de matieres ecclésiatiques.

1°. Personne n'ignore que le sçavoir dominant de Gerbert, étoit la science des Mathematiques. Comme l'Arithmetique et la Géometrie sont les deux ailes de la Mathematique, selon Platon, Gerbert y donna une application particuliere.

Gerb. geo. pr. ' quoique s'éloignant de l'opinion de cet ancien Philosophe, il compte la Musique au second rang après l'Arithmetique. Il a beaucoup écrit sur cette premiere partie des Mathematiques; mais on n'a presque rien imprimé de ses productions sur ce sujet, et peut-être avec raison. ' Dom Bernard Pez en visitant les bibliothéques de Baviere, trouva dans celle de l'abbaïe de S. Emmeran à Ratisbone un traité d'Arithmetique, qu'il croïoit sans difficulté de la façon de Gerbert. Ce qui le lui persuadoit, est qu'il suit son *Abacus* dans un manuscrit *in-4°*, ancien de six cents ans, et que le nom de l'Auteur est designé par un G majuscule, à la tête du titre tel que le voici: *G. Liber subtilissimus de Arithmetica.* L'ouvrage est dedié par une préface, ou épître dedicatoire, à un des Maîtres de Gerbert, dont le nom n'est non plus designé que par une S majuscule. Il seroit difficile de deviner qui étoit ce Mécene. On ne trouve sur cela aucun éclaircissement dans les letres de notre Philosophe. S'il est permis de donner quelque chose à la conjecture, il y a beaucoup d'apparence qu'il s'agit ici d'un des Maîtres, que Gerbert eut en Espagne. Ce fut-là en effet qu'il apprit particulierement l'Arithmetique. Quelqu'il ait été, Gerbert dès l'inscription de son épître lui marque beaucoup d'estime et de respect: *Doctori et Patri,* ce sont ses expressions. *Theosopho J. G. filius ejus licet minus idoneus, quicquid salutis in Christo Patri Filius.* L'épître commence par ces mots: *cum omnis hodieque Liberalium Artium;* et le corps de l'ouvrage par ces autres: *Græce Arithmetica, latine dicitur numerorum Scientia.*

Pez, anec. t. 1. diss. p. 38. n. 63.

Cat. mss. Angl. t. 1. par. 1. p. 124. 1.

' Dans le manuscrit cotté 3413. 4. de la bibliothéque de Jean Selden, se trouvoit autrefois, avec l'Arithmetique et la Musique de Boëce, et autres écrits, un traité de Gerbert avec sa préface sous ce titre: *Gerberti Theorica cum prologo in eamdem.* ' Oudin l'a entendu d'un traité de Theorie d'Arithmetique. Si cela est, ce pourroit fort bien être le même écrit, que celui dont on vient de rendre compte; quoiqu'il ne soit pas revêtu de tous les mêmes caracteres qu'il porte dans le manuscrit de S. Emmeran.

Oud. scri. t. 2. p. 512.

Pez, ib.

2°. ' Un autre ouvrage de Gerbert sur l'Arithmetique, est son fameux *Abacus.* Il se trouve dans le même manuscrit de Ratisbone; mais le commencement y manque. Dans l'inscription il est adressé à Otton III, et porte aussi le titre d'*Algorismus.* ' La letre de ce prince à Gerbert, pour le prier de

Gerb. ep. par. 1. ep. 153.

lui apprendre tous les raffinements de l'Arithmétique, fait juger que ce fut à cette occasion que Gerbert le composa. L'on ne doit donc pas le confondre [1] comme quelques Ecrivains semblent l'avoir fait, avec d'autres écrits sur le même sujet, adressés à Constantin de Fleuri. Ce qui y a donné occasion, c'est que ce traité se trouvant avec celui des multiplications et une letre à Constantin, dans un des manuscrits que Joseph Scaliger légua à la bibliothèque de l'Université de Leide, on n'aura fait des deux qu'un seul et même écrit. On a encore un autre exemplaire de cet *Abacus*, dans un manuscrit du XI siecle qui se conserve à la bibliothéque du Roi, sous le nombre 5366. 5. Nous avons dit ailleurs, que cet écrit n'est autre chose que des tables d'Arithmetique, où Gerbert a tracé les differentes combinaisons des chiffres arabes. Vignier, comme nous l'avons remarqué au même endroit, fait mention d'un autre ouvrage dans le même goût, sur le même sujet et sous le même titre, composé par un nommé BERNELIN, que l'on ne connoît point d'ailleurs, quoiqu'on le supppose disciple de Gerbert.

Guillaume de Malmesburi, et ceux qui l'ont copié, disent clairement que Gerbert enleva aux Sarasins d'Espagne l'*Abacus*, dont on vient de donner une idée ; mais ils conviennent que les regles qu'il y prescrit sont inintelligibles, à ceux meme qui font plus d'effort pour les comprendre. Rien au reste n'est plus plaisant, que l'idée qu'ils s'étoient formée de ce livre. On voit bien qu'ils ne le connoissoient pas ; puisqu'ils nous le représentent comme le Grimoire de Gerbert. La maniere dont ils racontent serieusement, que Gerbert le déroba à son Maitre, est encore plus ridicule.

Outre les trois exemplaires déja marqués de l'*Abacus* de Gerbert, il y en a encore deux autres dans deux manuscrits de la bibliothèque du Roi, le 2231, et le 4312. Il se trouve aussi avec ce titre *Gerberti scholastici Abacus compositus*, dans celle du Vatican, parmi les manuscrits de Chris-

1 [illegible]

tine Reine de Suede sur la philosophie. On ne sçauroit dire précisément, si les deux ouvrages du même Auteur, qui se voïent parmi les mêmes manuscrits, l'un sous le titre, *Regulæ Abaci*, l'autre intitulé, *De numeris*, sont la même chose que l'*Abacus*. Peut-être n'est-ce-là que ' l'ouvrage qu'Heriger Abbé de Laubes composa sur ce fameux traité et qu'il intitula: *Regulæ numerorum super Abacum Gerberti.*

Alber. chr. par. 2. p. 32.

3°. Gerbert fit encore divers autres traités sur le même sujet, que la plupart des Ecrivains ont confondus; mais qu'il importe de distinguer les uns des autres. On vient de voir, ' que le manuscrit de Scaliger, où se trouve l'*Abacus*, contient aussi le traité des multiplications. *Libellus multiplicationum*. C'est apparemment le même écrit, 'que M. l'Abbé le Beuf temoigne avoir vu à la bibliothéque du Roi dans le manuscrit 5436. 3. Ce traité est adressé à Constantin de Fleuri, que l'Auteur qualifie son Theophile, et prescrit les regles des multiplications par les doigts. Maniere de compter fort en usage chés les Anciens, et que Gerbert fit revivre en son siecle.

Oud. ib

Le Beuf, ib.

4°. Ce traité de multiplication est sans doute different ' de celui de la division, ou fraction des nombres, *De numerorum divisione*, que le premier Editeur des letres de Gerbert conservoit [1] manuscrit dans son Cabinet, ' et qui dans un manuscrit d'Isaac Vossius porte pour titre: *Regulæ de divisionibus*. Suivant l'exemplaire de le Masson, ' on voit à la tête la letre de Gerbert à Constantin de Fleuri, laquelle fait la 160 du recueil dans la premiere édition, et la 161 dans l'édition de du Chesne. A la fin de cette letre le Masson a publié les premiers mots du traité, qui commence ainsi: *De simplici. Si multiplicaveris singularem numerum*, etc. Ce qui ne se lit point dans le second Editeur. Gerbert dans cette letre annonçant à son ami l'ouvrage qu'il lui envoïe, le représente comme un écrit de Geometrie, plûtôt que d'Arithmetique. De sorte qu'on peut douter, si cette letre regarde le traité de la division des nombres, et par consequent si la place qu'elle occupe à la tête de ce traité, n'est pas plutôt arbitraire que naturelle. L'écrit dont elle parle, quelqu'il fût, étoit court, si l'on a égard aux paroles, mais prolixe par rapport aux Sentences: *Brevem quidem verbis, sed prolixam Sententiis.*

Gerb. ep. pr. p. 2.

Cat. mss. Angl. t. 2. p. 69. 2.

Gerb. ib. ep. 160.

1 On voit par-là, que ce traité de la division des nombres n'est pas perdu, ' comme un Sçavant moderne s'en plaint.

Gouj. état des Sci. p. 54.

5°. A tous ces écrits sur l'Arithmetique, Gerbert en ajoûta encore un autre, auquel il a donné pour titre, *Rithmomachia*, c'est-à-dire suivant la force du terme grec, le combat des nombres ou des chiffres. ' Ce traité se trouve dans un manuscrit appartenant autrefois à la bibliothéque de M. de Thou, et qui est aujourd'hui dans celle du Roi, ' le 4001 entre les manuscrits de M. Colbert. M. l'Abbé le Beuf, qui l'a examiné, dit que ce petit écrit n'y occupe que quatre pages, et que le jeu de chiffres, dont il donne les regles, a beaucoup de ressemblance avec le jeu des Eschecs. Il y est effectivement question de pyramides et d'autres pieces de differentes couleurs, noires, blanches, rouges; et il y est fait mention de prises. ' Jean de Salisberi, Evêque de Chartres, avoit connoissance de ce jeu de chiffres; quoique le titre soit un peu defiguré dans la letre où il en parle. Le peu qu'il en dit au reste, confirme l'idée que nous en venons de donner. Gerbert n'y cite que Boëce; mais on ne doute point qu'il n'en eut puisé quelque chose dans Pythagore, comme avoit fait Wibolde Evêque d'Arras et de Cambrai pour son jeu des vertus, dont nous avons rendu compte.

' Casimir Oudin assure, que le *Rithmomachia* de Gerbert a été imprimé avec les quatre livres en alleman sur le jeu des Eschecs, que le Duc de Brunswick et de Lunebourg publia, sous le nom emprunté de Gustavus Selenus, à Leipsik l'an 1616 en un volume *in folio*, qui est devenu très-rare. ' Un Sçavant moderne qui rapporte ce fait d'après Oudin, lui a prêté un sens étranger. Il ne dit point en effet, comme l'avance ce Sçavant, que ce Prince n'a fait que publier en alleman l'écrit de Gerbert; mais seulement que cet écrit a été imprimé avec l'ouvrage en alleman du Serenissime Prince.

On ne sçauroit dire précisément, ' si tous ces écrits de Gerbert sur l'Arithmetique, qui n'ont pas été connus de Tritheme, se trouvent ensemble réunis dans deux differents manuscrits de la bibliotheque du Vatican, entre ceux qui ont appartenu à la Reine Christine, sous le simple titre d'*Arithmetica Gerberti scholastici*, ou si ce n'est seulement que quelqu'un des traités de notre Philosophe sur ce sujet. Comme cependant un de ces manuscrits annonce les ouvrages de Bernelin, disciple de Gerbert, sur la même matiere, conjointement avec l'Arithmetique de son Maitre, on pourroit l'entendre de tout ce que Gerbert en a écrit, dont on

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Trit. chr. hir. t. 1. [illegible]

aura fait un recueil, en y joignant les productions de Bernelin.

6°. Si Gerbert n'a pas autant publié d'écrits sur la Geometrie que sur l'Arithmetique, un seul traité qui nous reste de lui sur cette premiere faculté, est au-dessus de tout ce qu'il nous a laissé sur l'autre. Ce traité de Geometrie est effectivement aussi estimable pour sa brieveté et sa clarté, que pour les choses qu'il contient, la methode et la maniere dont elles y sont traitées. On peut douter avec raison, si depuis la premiere decadence des Letres, jusqu'à leur dernier retablissement, quelqu'un a mieux réussi à traiter ce sujet.

Gerb. geo. pr. ' Gerbert commence son écrit par decouvrir l'origine de la Geometrie; et les deux principaux usages ausquels on l'a emploïée. Il en donne ensuite la definition, et en montre l'utilité : en quoi il n'oublie pas d'avertir, qu'elle sert particulierement à faire connoître et admirer la puissance ineffable et la souveraine sagesse de Dieu, qui a tout fait avec c. 1. nombre, poids, et mesure. ' Passant de-là à établir les principes, et prescrire les regles de cette science, il touche d'abord quelque chose de son excellence, en rappellant les éloges qu'en fait S. Augustin dans ses divers ouvrages, nomc. 1. 15. mément dans son traité de la quantité de l'ame. ' Pour mettre son écrit à la portée de tout le monde, et le rendre sur-tout utile à ceux qui ne font que commencer, et qu'il a particulierement en vûe, après avoir fait des excuses aux Sçavants, il s'applique à donner des notions claires des termes, des figures, en un mot de tout ce qui concerne la Geomec. 2. 3. trie. ' Il porte son attention jusqu'à faire connoître les mesures des Anciens, qu'il possedoit à fond.

c. 4-94. ' Il va encore plus loin. Afin de rendre les choses sensibles, et les faire, pour ainsi dire, toucher du doigt, il donne des exemples de chaque decouverte qu'on se propose, et enseigne comment il faut s'y prendre pour y réussir. A cet effet il met sous les yeux de ses Lecteurs toutes les sortes de figures en usage dans l'exercice de cette science. Il leur apprend les differentes operations, pour réussir à mesurer un champ oblong, carré, triangulaire; à prendre la hauteur d'un arbre, d'une tour, d'une pyramide; à connoître la quantité d'eau qui est dans un puits; à faire de justes compartiments; à trouver le meridien pour la construction des Cadrans.

Boece, qui étoit l'Auteur favori de Gerbert, fut, comme il paroit, un des guides qu'il suivit dans le traité en question. Mais il n'y a pas lieu de douter, qu'il ne tirât aussi de grandes lumieres de ces belles figures de Géometrie, dont il fit l'acquisition dans un de ses voïages d'Italie. Il donnoit tant d'étendue à cette science, qu'il soumettoit à son empire les nombres même, dont on se sert pour compter.

Ce traité de Gerbert, qui se trouvoit autrefois dans la bibliothéque Farnese sous le titre de *Liber Geometricæ artis*, et qu'on voit aussi manuscrit à celle du Roi, a été imprimé par les soins de Dom Bernard Pez. Le manuscrit d'où il l'a tiré, est ancien de six-cents ans, ou environ, et se trouve à l'abbaïe de S. Pierre de Saltzbourg. Il ne représente point avec exactitude le texte original, non plus que les figures geometriques, dont il est rempli, et que l'Editeur a eu soin de faire graver en bois, le mieux qu'il lui a été possible.

7°. Trithême nous apprend que Gerbert avoit fait deux autres traités, l'un sur la composition de l'astrolabe, l'autre de la maniere de construire le quadran, ou quart de cercle, autre instrument de Mathématique. Ce double traité se trouve dans les manuscrits 1246 et 1269 de la bibliothéque de Sorbone; et M. l'Abbé le Beuf en rapporte le commencement. Gerbert y traite aussi des cadrans solaires.

8°. On a imprimé celui qu'il a composé sur la Sphére, que le même Trithême qualifie un écrit aussi beau que necessaire : *pulchrum et necessarium opus*. Ce n'est cependant qu'une letre à Constantin de Fleuri, ami de Gerbert. Encore n'est-elle pas de longue haleine. Dom Mabillon l'aïant déterrée dans un manuscrit de l'abbaïe de S. Germain des Prés, l'a donnée au public dans le II volume de ses Analectes. L'Auteur y décrit assés en détail, quoiqu'en peu de mots, la maniere de construire les Sphéres : détail au reste qui fait voir, que l'usage n'en étoit pas fort commun en France. Pour avoir tout ce que Gerbert a écrit sur ce sujet, et qui est venu jusqu'à nous, il faut joindre à la letre précédente celle qu'il adresse à Remi Moine de Tréves, et dans laquelle il parle aussi de la Structure de la Sphére, qu'il représente comme un travail penible. On voit par cette letre qu'on emploïoit le tour pour façonner la Sphére, et le cuir de cheval pour la couvrir. Notre Philosophe y travailloit lui-même, quelqu'occupé qu'il fût d'ailleurs.

9°. Gerbert a aussi écrit sur quelque partie de la Dialectique. Mais il ne l'a fait que par occasion, comme on va le voir, et non à titre de Professeur qui donneroit des leçons de cette science. On a de lui un petit traité qu'il a composé sur une difficulté tirée de Porphyre, et qui regarde les prédicaments. ' Il s'y agit proprement de sçavoir, si raisonable et raisonant ont la même étenduë, ou pour parler en Dialecticien, la même puissance. C'est ce qui a fait intituler cet écrit : *De rationali et ratione uti.* ' Il est dedié à l'Empereur Otton III, par une épître qui nous apprend en quel temps, et à quelle occasion il fut composé.

Pez, ib. t. 2. par. 2. p. 451.

p. 149. 150.

' Pendant l'été de 997 ce Prince se trouvant en Italie, où il se préparoit à la guerre contre les Windes, que Gerbert nomme Sarmates, il avoit à sa suite plusieurs sçavants, du nombre desquels étoit Gerbert, et se plaisoit à leur proposer des questions subtiles et épineuses de Philosophie. ' Personne n'y aïant répondu d'une maniere satisfaisante, il enjoignit à Gerbert de resoudre celle qui regarde le raisonable et le raisonant. Celui-ci ne put l'executer si-tôt pour cause de maladie. Mais après avoir recouvré la santé, il le fit par le petit ouvrage dont il s'agit ici. Il entre dans une longue et serieuse discussion, qu'il appuïe tant de l'autorité des anciens Philosophes, que de ses propres raisonements, et d'une figure pour rendre la chose plus sensible. Mais il faut avouer que la difficulté n'en valoit pas la peine. ' Aussi Gerbert s'est-il cru obligé de s'excuser à la fin de son écrit, d'avoir entrepris de traiter un sujet peu convenable à la gravité épiscopale, dont il étoit revêtu. S'il le fit, ce ne fut que par le desir de plaire à l'Empereur, qui s'occupoit alors d'un genre d'étude, auquel la question discutée n'étoit pas étrangere.

Ibid. | Mab. ib. t. 1. in fin.

Pez, ib.

p. 162.

Le meilleur morceau de tout l'écrit est l'épître dedicatoire. Outre les traits historiques que nous en venons de rapporter, et dont quelques-uns sont fort glorieux à la memoire d'Otton III, elle sert à faire connoître l'habileté de l'Auteur à faire sa Cour aux Grands. ' C'est aussi l'unique partie de l'ouvrage, que Dom Mabillon avoit jugée digne de l'attention du public; s'étant borné à la faire imprimer seule, quoiqu'il eut l'écrit en entier. Mais comme son exemplaire n'exprimoit le nom de l'Auteur et celui du Mécene que par les letres initiales, ' il crut que l'écrit pouvoit appartenir à Gebehard Evêque d'Ausbourg, qui étoit aussi du voïage d'Italie dont on a

Mab. ib. p. 121-123.

p. 124.

parlé. ' Aiant acquis toutefois dans la suite plus de lumiere sur ce point, il reconnut que c'est un ouvrage de Gerbert. C'est ce qui a été verifié depuis par l'édition que Dom Bernard Pez a donnée de l'écrit en entier, sur un manuscrit de l'abbaïe de Tegernsée en Baviere, ' ancien de six-cents ans, dans lequel les noms de Gerbert et de l'empereur Otton sont écrits tout au long. Ils sont imprimés de la même maniere dans un manuscrit de même âge, appartenant à l'abbaïe de S. Emmeran, qui contient le même traité.

10°. ' A la fin de l'ouvrage dans ce dernier manuscrit, se lisent douze vers élegiaques, ' que l'Editeur a fait imprimer à la tête. C'est une prosopopée, où le Poëte fait faire à la Philosophie un grand éloge de l'écrit, comme propre à s'avancer promptement dans les voïes de la sagesse. Dom Pez ne doute point, que ces vers, qui sont tolerables et meilleurs qu'une infinité d'autres de ce temps-là, ne soient de la façon de Gerbert. Nous en prendrons occasion de parler des autres poësies de notre Philosophe, suivant la connoissance que nous en pouvons avoir.

' Il y a de lui une autre épigramme en douze vers heroïques sur le portrait du celebre Boece, que d'habiles connoisseurs regardent comme une piece très-élegante. Ce n'est pas sans raison; et l'on peut ajoûter, qu'on ne feroit pas deshoneur aux Poëtes des bons siecles de la compter au nombre de leurs productions. Cette épigramme seule vaut mieux pour le bon goût, l'énergie, la noblesse des termes, et les autres beautés de la Poësie, que toutes les autres pieces de vers, qu'ont enfanté le siecle de Gerbert et les deux suivants. Aussi ne l'a-t-on pas jugée indigne d'occuper une place, ' dans le recueil des petites poësies des Anciens où elle est imprimée. De-là on l'a fait passer dans les dernieres éditions des Annales de Baronius, pour completer l'éloge de Boece. Elle se trouve nommément dans l'édition de 1658, à l'année 526, page 117. Le portrait de ce Philosophe, qui donna occasion à cette épigramme, étoit celui qu'Otton III avoit dans son Cabinet. On voit par là que l'Auteur la composa, lorsqu'il se fut retiré près de cet Empereur.

Elle a été sans doute inconnue ' à un Sçavant de nos jours, qui ne parle de la versification de Gerbert qu'avec un souverain mépris. Il n'est pas plus heureux, lorsqu'il fait parler notre Philosophe en ces termes: je n'ai jamais composé

Ibid.

de vers, lui fait-il dire; maintenant j'y prens goût, et tant qu'il me durera, je vous envoïerai autant de vers qu'il y a d'hommes distingués en France. Ce n'est point Gerbert qui s'exprime ainsi, mais Otton III son disciple, alors Roi de Germanie et depuis Empereur. La letre citée, qui est la cent cinquante-troisiéme entre celles de Gerbert, en fait la
Gerb. ep. 153. preuve complette. ' Otton y prie ce cher Maître, alors Archevêque de Reims, de lui apprendre à fond l'Arithmetique et le Grec, et s'engage dans l'ardeur qu'il se sentoit pour la versification, à lui envoïer autant de vers qu'il y avoit alors d'hommes en France. Expression hyperbolique à la verité, mais à laquelle il faut laisser toute son étendue, sans la restraindre par le terme d'hommes distingués, qui lui prescrit des limites extrémement étroites, et qui ne se lit point dans le texte original.

Quant aux autres pieces de vers de la façon de Gerbert,
ep. 76-79. nous n'en connoissons que quatre, ' qui sont autant d'épitaphes, chacune de quatre grands vers. Elles ont été faites pour orner les tombeaux de l'Empereur Otton II, de Lothaire Roi de France, d'un Duc nommé Frideric, et du Scholastique Adalbert. Elles sont imprimées parmi les letres de l'Auteur, et y tiennent la place de la soixante-seiziéme et des trois suivantes. Ces épitaphes au reste n'ont rien au-dessus des autres poësies du temps, que le laconisme ordinaire aux autres écrits de Gerbert.

11°. De ses poësies, il faut passer à ses proses ou sequen-
Pez, ib. t. 1. par. 2. p. 380. 381. ces, qui ont beaucoup d'affinité ensemble. ' Un Auteur de l'histoire des Papes, qui écrivoit sur la fin du XII siecle, et qui se trouve manuscrit à l'abbaïe de Zwetlen assure que la prose *ad celebres Rex cœli,* à l'honneur des Anges, est de la
Alb. chr. par. 2. p. 36. façon de Gerbert. ' Alberic de Trois-Fontaines, qui avoit peut-être puisé ce fait dans l'auteur précedent, atteste la même chose. Nous ignorons après tout, si cette prose existe encore quelque part. Elle ne se trouve point dans la collection de Josse Clichtoüe, qui en a recueilli tant d'autres.

Gerb. ep. 92. 12°. On n'a pas plus de certitude sur l'existence ' du traité de Rethorique, que Gerbert composa, comme il nous l'apprend lui-même dans une de ses letres à Bernard, Moine d'Aurillac. Il paroît par ce qu'il en dit, que ce fut le premier, ou au moins un des premiers écrits, qu'il publia après son retour d'Italie en France, et aussi-tôt qu'il se vit chargé

de la direction des Ecoles de Reims. C'étoit un volume d'une juste grosseur; puisqu'il contenoit vingt-six feuilles, ou membranes, comme on parloit alors, et l'idée que l'Auteur nous donne de son merite, doit nous en faire regretter la perte. Gerbert apporta tant de soin à la composition de cet ouvrage, qu'il se flattoit que les plus habiles lui feroient un accueil admirable, et qu'il seroit d'une grande utilité aux Etudiants, pour entrer dans l'intelligence et saisir ce qu'il y a de plus subtil et de plus obscur dans l'art et les écrits des Rhéteurs.

13°. ' Jusqu'ici l'on avoit regardé l'écrit anonyme sur l'Eucharistie, publié par le P. Cellot, comme un ouvrage d'Heriger Abbé de Laubes à la fin du X siecle et les premieres années du suivant. Dom Mabillon, Auteur de ce sentiment, sembloit l'avoir établi d'une maniere aussi solide que modeste. Mais les plus sçavants hommes ne sont jamais infaillibles dans leur critique. Il peut aisément échapper à leur sagacité des découvertes, dans lesquelles d'autres seront plus heureux. C'est ce qui est arrivé au sujet du veritable Auteur de l'écrit en question.

' Dom Bernard Pez l'aiant recouvré sous le nom de Gerbert, qui fut depuis Pape, dans un manuscrit de l'abbaïe de Gottwic en Autriche, du même temps que celui qui l'attribue à Heriger, a entrepris de le restituer au premier de ces deux Ecrivains. Et il faut avouer que le titre écrit en minium de la même main que le corps de l'ouvrage, est deja une forte preuve en faveur de Gerbert. Preuve qui jointe à l'identité de style entre cet écrit et les autres du même Auteur, est au-dessus de tous les raisonnements de Dom Mabillon. En l'abandonnant toutefois sur ce point, on ne lui conteste pas, qu'Heriger n'ait aussi écrit sur l'Eucharistie.

' L'ouvrage dont il s'agit ici, est intitulé: *Traité du corps et du sang du Seigneur*. ' Gerbert paroît avoir été déterminé à l'entreprendre par deux motifs principaux: l'un de montrer que ceux qui, comme Paschase Radbert, soutenoient que le corps de J. C. dans l'Eucharistie est le même que celui qui étant né de la Vierge, est mort et ressuscité, et les autres qui, comme Raban de Maïence et Ratramne de Corbie, prétendoient le contraire, n'ont point eu de differents sentiments sur le fond du mystere. L'autre motif qui fit prendre la plume à notre Ecrivain, fut de faire voir l'absurdité de l'erreur imaginaire des Stercoranistes. On voit par-là,

qu'encore sur la fin du X siecle on agitoit ces questions sur l'Eucharistie. Sur ce plan Gerbert a divisé son écrit en deux parties. ' La premiere qui est la plus prolixe, il l'emploïe à prouver le premier point de son dessein, par un grand nombre de passages tirés des Peres Grecs et Latins, presque tous fort bien choisis. Il fortifie ces preuves par divers raisonements pris de l'Arithmetique, de la Dialectique, de la Geometrie, et appuïés de figures, dont on a omis la premiere dans la derniere édition de l'ouvrage. Maniere de raisonner qui decouvre Gerbert à ne le pas méconnoître. Dans tout ce qu'il dit de Pascase, il ne parle de lui et de son ouvrage qu'avec de grands éloges. De même, toute cette premiere partie est remplie de preuves invincibles de la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie.

p. 135-44.

' Gerbert est fort succinct dans la seconde partie. Il s'y arrête particulierement à faire sentir les inepties, comme il les qualifie lui-même, de ceux qui pour appuïer l'opinion du Stercoranisme, abusoient de ces paroles de l'Evangile au verset 17 du chapitre 15 de S. Mathieu: *Tout ce qui entre dans la bouche, descend*, etc. Il en prend occasion de rappeller le blasphême de quelques hérétiques, qui prétendoient à ce sujet que J. C. avoit ignoré la Physique. Gerbert y fait aussi lui-même un peu le Physicien, en expliquant la digestion. Il conclut enfin qu'il est absurde qu'un aliment spirituel, tel qu'est le corps de J. C. dans l'Eucharistie, soit sujet à la digestion et à ses suites. C'est par consequent, dit-il, une nourriture pour l'homme interieur. Que si elle influe dans l'homme exterieur, il est de la pieté de croire, que c'est pour être le germe de sa resurrection au dernier jour. L'Auteur fait paroître dans ce petit traité beaucoup de justesse et de solidité d'esprit. On n'y decouvre rien au reste qui puisse faire juger, si ce fut avant ou après son épiscopat qu'il y mit la main.

p. 144-146.

' Nous en avons deux éditions. La premiere est dûe aux soins du P. Cellot, qui a publié l'écrit sans nom d'Auteur, dans l'appendice à son histoire de Gothescalc, ' avec un très-ample commentaire de sa façon. ' Au bout de près de quatre-vingt ans, Dom Bernard Pez l'a fait réïmprimer, sur le manuscrit dont on a parlé, qui le donne à Gerbert, comme à son veritable Auteur.

Cell. his. Got. p. 541-548.

p. 548-580.

Pez, ib. p. 131-146.

14°. On ne sçait point non plus en quel temps notre Ecri-

vain composa ' un Cantique sur le S. Esprit, qui avec son commentaire faisoit autrefois partie des manuscrits de Thomas Bodlei, sous le nombre 1406. 10. L'inscription à la verité lui donne le titre de Pape ; mais cette circonstance est équivoque, et ne suffit pas pour fixer le temps de l'écrit. Il n'y a au reste que ceux qui l'ont entre les mains, qui puissent nous en donner une plus ample notice, et nous dire si ce Cantique roule sur la procession du S. Esprit, sa divinité, ou ses operations divines.

15°. ' On compte au nombre des écrits de Gerbert les actes du fameux Concile tenu à S. Basle en 991, pour la deposition d'Arnoul Archevêque de Reims. Ce fut effectivement Gerbert qui les redigea par écrit en qualité de Secretaire de l'assemblée. Il ne paroît point d'ailleurs qu'il y ait eu d'autre part, que d'y avoir donné le style, qui est beaucoup au-dessus de celui de quantité d'autres écrits du même temps. On n'a pas cependant laissé de l'accuser d'y avoir inseré plusieurs choses de son chef. Mais c'est ce qu'il seroit très-difficile de prouver ; vû l'attention qu'on apportoit dans cette sorte d'assemblées à en faire recueillir les actes dans leur integrité. ' Baronius a neanmoins supposé, que Gerbert s'étoit donné beaucoup de licence dans ceux dont il est question. C'est ce qui l'a mis en si mauvaise humeur contre lui, jusqu'à le maltraiter d'une maniere qui blesse également la politesse et la charité. La critique aussi aigre que vive, qu'il a faite de ces actes, est sans doute ce qui a detourné les Collecteurs des Conciles, de leur donner place dans leurs recueils. On les trouve cependant imprimés, non seulement dans les Centuriateurs de Magdebourg, mais encore separément en un volume *in*-12, qui parut à Francfort en 1600 chés les heritiers d'André Wechel avec ce titre : *Synodus Ecclesiae Gallicanae habita Durocorti Remorum sub Hugone A. et Roberto Francorum Rege*. L'on y a ajoûté une apologie de ce même Concile, qui ne consiste qu'en quelques letres curieuses de Gerbert. ' Les du Chesne ont aussi inseré la plus grande partie de ces actes, parmi leurs Historiens de France. Du Ches. t. 4. p. 101-116.

16°. ' Il y a de Gerbert un discours qu'il prononça au Concile de Mouson en 995, et dont il laissa copie à l'Abbé Leon, Légat du Pape. On a dit qu'il s'agissoit dans cette assemblée de la deposition de Gerbert, qui occupoit alors le Siege de Reims, et du retablissement d'Arnoul. Le discours est une

apologie éloquente et bien écrite, dans laquelle Gerbert expose de quelle maniere et par quels motifs il avoit accepté le gouvernement de cette Eglise, auquel il avoit, dit-il, été destiné à la mort de l'Archevêque Adalberon, et dont Arnoul l'avoit dès-lors exclu, en se servant de la voïe de Simonie.

Cave, p. 512.

Il est tout-à-fait surprenant, ' que M. Cave ait douté que cet écrit existe quelque part. Nous en avons au moins quatre éditions dans autant de recueils. ' Baronius lui a donné place dans ses Annales. Abraham Bzovius l'a fait entrer dans la vie de notre Pape, Dom Marlot dans son Histoire de l'Eglise de Reims, et le P. Labbe dans sa collection generale des Conciles.

Bar. an. 995. p. 893-895 | Bzov. vit. Silv. c. 21. p. 76-78 | Marl. t. 2. l. 1. c. 16 | Conc. ib.

Cave, ib. | Rom. Pont. vit. t. 2. p. 757 | du Pin. 10. sie. p. 148.

17°. ' Au discours précedent, on joint un Dialogue, ou conference de Gerbert, avec le Légat Leon au même Concile. On en parle, peut-être sans l'avoir vûe, comme d'un fort bel écrit, different du discours qui n'est point en forme de Dialogue. Il y auroit eu par consequent de la part de Gerbert deux divers écrits, au sujet du Concile de Mouson; et il paroît par les caracteres qu'on attache à celui dont il s'agit ici, qu'on ne peut raisonablement en douter. ' Hugues de Fleuri, Ecrivain du XI siecle, a eu connoissance de ce Dialogue de Gerbert, qu'il qualifie dispute, et dit qu'il se trouvoit en entier parmi les gestes des Archevêques de Reims. ' Trois autres Auteurs, qui ont suivi de près Hugues de Fleuri, et l'ont peut-être copié : un chroniqueur du même siecle, le Continuateur d'Aimoin, et Clarius Moine de S. Pierre le Vif à Sens, attestent la même chose, et ajoûtent que cette dispute pouvoit être d'une grande utilité, *valde utilem.* Mais il y a toute apparence qu'elle est perdue, aussi-bien que cette partie de l'Histoire des Archevêques de Reims, dans laquelle elle se trouvoit inserée, ce qui est une double perte.

Du Ches. t. 4. p. 143

t. 3. p. 353 | Conc. ib. p. 750 | Spic. t. 2. p. 735.

Avant que de terminer cet article, le Lecteur ne sera pas fâché d'y voir un exemple de ces fautes frappantes, dans lesquelles sont capables de tomber les plus sçavants hommes, lorsqu'ils negligent de faire usage de toute leur attention. L'on sçait de quoi il étoit question au Concile de Mouson entre Gerbert et le Légat du S. Siege. ' Neanmoins M. du Pin n'a pas laissé d'avancer, que le sujet de leur conference étoit la composition de l'astrolabe. Assurément ils

Du Pin, ib.

avoient des affaires tout autrement intéressantes à démêler. L'erreur de ce sçavant Bibliographe est vraisemblablement venue, de ce qu'il n'avoit lû sur ces deux differents écrits de Gerbert, que ce qu'en dit M. Cave. Celui-ci en les annonçant ensemble conjointement, avec deux autres sous le même article aura donné lieu à la confusion. Voici la maniere dont il en parle, et qui justifiera notre conjecture : *Dialogus pulcherrimus inter ipsum et Leonem Nuncium Apostolicum : De compositione astrolabii liber, De Rhetorica lib. 1. Oratio in Synodo Mosomensi*, etc.

18°. On attribue à Gerbert une autre dispute, qui se passa à Rome, et qui a été imprimée dans la même ville l'an 1544 en un volume *in-4°*. Cet ouvrage, qui porte pour titre Dispute des Chrétiens et des Juifs, *Disputatio Christianorum et Judæorum Romæ habita*, paroît très-rare, et il ne nous a pas été possible de le voir par nous-mêmes. Nous sommes donc hors d'état d'en donner une notice plus étendue, et de dire même, si l'Auteur étoit déja Pape, lorsqu'il fit cet écrit, ou s'il le composa dans quelqu'un de ses voyages de Rome avant son pontificat.

19°. Il y a presque le même doute par rapport au temps que Gerbert composa le traité, ou discours de l'idée, ou portrait des Evêques, *de informatione Episcoporum*. Il est clair par toute la suite de l'écrit, que l'Auteur étoit alors revêtu de l'Episcopat. Mais on n'y découvre rien qui montre qu'il fût déja sur le S. Siege. Ce qu'il y dit convient également à un simple Archevêque, comme à un Pape. Gerbert le prononça d'abord de vive voix dans une assemblée d'Evêques, soit en Concile, ou autrement : *in gremio Sacerdotum positus*, dit-il, *ipsos alloquor Sacerdotes*. Après tout en quelque qualité qu'il ait fait cet écrit, soit comme Archevêque de Reims ou de Ravenne, soit comme Pape, on ne le peut regarder que comme un monument respectable de son zele, pour voir l'ordre episcopal tout brillant des vertus convenables à son caractere.

218.

L'Auteur s'y propose deux objets. Il y montre d'abord l'excellence de l'épiscopat, et y établit ensuite l'obligation qu'ont ceux qui en sont revêtus, de mener une vie qui réponde à cette haute dignité. Tout roule sur ces deux points, qui sont assés bien touchés pour le temps. Gerbert y a fait entrer une courte, mais belle exposition des caracteres, que

S. Paul dans sa premiere épître à Timothée, attache à l'épiscopat. (p. 228-234.) ' Après quoi il fait une vive sortie sur la Simonie, qui étoit alors si commune, et qu'il compare à la lepre de Giezi. La maniere dont il la combat, est d'autant plus capable de faire impression, qu'elle est plus naïve et mieux circonstanciée. (p. 220.) ' En rehaussant la dignité épiscopale, il dit que tous les Evêques ont reçu avec S. Pierre la charge de paître les brebis dont parle J. C. au dernier chapitre de l'évangile de S. Jean. L'endroit est remarquable, si l'Auteur étoit dès-lors Pape. (p. 236.) ' Il finit ce beau discours par une courte priere, où il conjure le S. Esprit de venir au secours de tous les Evêques, afin qu'ils mettent en pratique ce qu'il lui a inspiré de leur dire.

Ce qui contribue à donner encore une idée avantageuse de cet écrit et de son Auteur, c'est de voir qu'on y a decouvert tant de beautés, qu'on en a voulu faire honneur à S. Ambroise, le plus poli et le plus éloquent des Peres Latins. Dès le siecle même où mourut Gerbert, (Humb. in Sim. l. 1. c. 16.) ' le Cardinal Humbert, ignorant le veritable Auteur de cet opuscule, en copia sous le nom de ce Pere un fort long fragment, qui forme le seiziéme chapitre de son premier livre contre les Simoniaques. De même, (Mart. am. coll. t. 8. p. 460.) ' Giles Charlier dans sa replique à Nicolas Thaborite au Concile de Basle, cite encore cet écrit sous le nom de S. Ambroise.

C'est sur l'autorité de ces Ecrivains, et des autres qui les ont suivis en ce point, (Amb. t. 2. app. p. 357-364.) ' que l'opuscule se trouve porter le nom de ce S. Docteur dans plusieurs manuscrits, et qu'en consequence il a été imprimé parmi ses œuvres, où il porte divers titres. (Mart. anec. t. 5. pr. p. 2.) ' Dom Martene dit l'y avoir cherché inutilement; mais c'est qu'il ne l'y cherchoit que sous le titre *de vita et ordinatione Episcoporum,* le même sous lequel Humbert en rapporte le morceau dont on a parlé. Il l'y auroit trouvé sous le titre *de dignitate Sacerdotali,* comme il est inscrit dans le IV tome de l'édition de Paris 1642, ou *de informatione Episcoporum,* comme il est intitulé dans l'appendice de la derniere édition. On l'a ainsi rangé parmi les ouvrages supposés à S. Ambroise, (Mab. ib. p. 215.) ' depuis que Dom Mabillon l'a rendu à Gerbert, son veritable Auteur, sur la foi d'un ancien manuscrit de S. Martial de Limoges. (p. 216-237.) ' C'est sur ce même manuscrit qu'il l'a fait réimprimer au second volume de ses Analectes. Il y a cependant plusieurs variantes entre le texte de cette

édition, et celui du même écrit, tel qu'il se lit parmi les œuvres de S. Ambroise. Outre les inscriptions que nous en avons deja marquées, il porte encore dans divers manuscrits celle de Pastoral; et c'est de la sorte qu'Algor et Gilles Charlier le citent.

20°. Le plus interessant des ouvrages de Gerbert, est sans difficulté le recueil de ses letres. Jean le Masson, Archidiacre de Caen dans l'Eglise de Baieux, en publia cent soixante, avec celles de Jean de Salisberi et d'Estiene de Tournai, le tout en un volume *in* 4°. qui parut à Paris chés Marc Ruette l'an 1611. Cet Editeur les donna sur le manuscrit de Papire le Masson, Avocat au Parlement de Paris son frere, qui avoit dirigé cette édition, et qui est Auteur de la vie de Gerbert, qui se trouve à la suite de ses letres. On les fit passer bien-tôt après dans les differentes collections des Peres.

En 1636 André du Chesne en imprima un recueil beaucoup plus ample, à la fin du second volume de ses Historiens de France. Il y est divisé en deux parties. La premiere, qui ne contient qu'une letre de plus que le recueil de le Masson, a été revûe sur un manuscrit, à la faveur duquel le second Editeur a corrigé plusieurs fautes, qui s'étoient glissées dans la premiere édition, nommément dans la letre 154. La seconde partie a été tirée d'un manuscrit du P. Sirmond, et comprend cinquante-cinq letres, qui n'avoient jamais vû le grand jour. C'est cette édition de du Chesne qu'on auroit dû prendre pour modéle, lorsqu'on a entrepris d'incorporer les letres de Gerbert dans les Bibliothéques des Peres, qui ont paru depuis 1636. Mais c'est ce qu'on a même negligé de faire à l'égard de celle de Lyon, qu'on a voulu cependant rendre plus parfaite, comme plus ample que les précedentes. On n'y a imprimé de ces letres que ce qu'en avoit publié le Masson.

Dans l'une et l'autre partie de ce recueil de letres, on n'a gardé aucun ordre chronologique entre elles. Pour d'ordre de matieres, il n'étoit pas possible d'y en établir aucun : tant les sujets sont variés, et quelquefois multipliés dans les mêmes letres. La plupart sont courtes, et rarement interessantes; quoiqu'on ne laisse pas d'y trouver des traits historiques et literaires, qui servent à éclaircir ce qui se passoit alors dans l'état, et quelquefois dans l'Eglise et la culture des Letres. Il y en a d'autres, qui contiennent d'excellents

avis et de sages conseils; mais le caractere dominant du plus
grand nombre, est un genie de politique et d'intrigues. Aussi
plusieurs sont-elles adressées aux Papes, aux Empereurs, aux
Rois, aux Imperatrices et autres Princesses, à des Archevê-
ques qui avoient beaucoup de part aux affaires publiques: ou
écrites au nom de ces mêmes puissances, qui emploïoient sou-
Gerb. ep. par. 1. ep. 31. vent la plume de Gerbert. ' Il y en a une un peu vive au
nom de Thierri Evêque de Metz au Prince Charles, frere
ep. 32. du Roi Lothaire, ' et une autre encore plus vive au nom de
Charles en réponse au Prelat. Elles firent apparemment du
ep. 33. bruit; ' puisque Gerbert se crut obligé d'écrire à Thierri pour
lui declarer avec quel esprit il s'étoit porté à faire cette ré-
ponse.

ep. 75. Ces deux letres pleines de vivacité, rapprochées ' d'une
autre, qui ne respire que la tendresse, montrent que Gerbert
sçavoit accommoder son style aux differents sujets, qu'il en-
treprenoit de toucher. Celle-ci est au nom d'Emme Reine de
France, sur la mort du Roi Lothaire son mari à l'Impera-
ep. 159. trice Adeleïde. ' Une des plus interessantes, comme des plus
longues [1] de la premiere partie du recueil, est celle que Ger-
bert adresse à une autre Adeleïde Reine de France, femme
de Hugues Capet, et à tous les Suffragans de l'Eglise de
Reims. L'Auteur y defend son ordination en qualité d'Ar-
chevêque de cette Metropole, d'où l'on pensoit alors à l'ex-
pulser pour y rétablir Arnoul. Il y discute les motifs qu'on
croïoit en avoir, suivant ce qu'il en avoit appris du bruit
public.

Les letres de la seconde partie nous instruisent particulie-
rement de ce qui se passa, en consequence de l'élection d'Ar-
par. 2. ep. 1. 25. 26. noul, et de celle de Gerbert en sa place. ' On y voit les
actes de cette double élection, avec la profession de foi de
ep. 2-4. Gerbert. ' Il y en a quelques-unes écrites au nom d'Arnoul;
mais la plûpart sont au nom de Gerbert, comme Archevê-
que de Reims, quoiqu'il n'en prenne pas la qualité, et ra-
ep. 54. 55 | Conc. t. 9. p. 777-779. rement celle d'Evêque en general. ' Les deux dernieres qu'on
a insérées dans la Collection des Conciles, ne furent écrites,
que lorsqu'il étoit Pape. Nous avons deja donné une idée de
la derniere, par laquelle Silvestre confirme le retablissement

Conc. t. 9. p. 745-747. 1 ' Cette letre est aussi imprimée dans la collection generale des Conciles, mais avec une fausse inscription, suivant laquelle elle est adressée à l'Imperatrice Adeleïde, au lieu qu'elle est écrite à la Reine de France de même nom.

d'Arnoul, en quoi elle est remarquable. La pénultiéme, que le Masson avoit deja publiée à la tête de son recueil, mais hors du corps de l'ouvrage, est écrite à Azelin ou Ascelin, le même qu'Adalberon Evêque de Laon. Elle est tout vive et chargée de grand nombre de reproches. Après quoi Silvestre cite ce Prelat à Rome, pour y être jugé dans un grand Concile, qui s'y devoit tenir la semaine de Paque prochain.

En general Gerbert prend rarement quelque qualité à la tête de ses letres. ' Celles qu'on y lit quelquefois, sont les titres de Scholastique et d'Abbé Ecolâtre, *Scholaris Abbas*. ' Il ne s'y qualifie qu'une seule fois Abbé de Bobio; quoiqu'il ait retenu cette abbaïe jusqu'à son pontificat. [illegible]

Deux choses concourent particulierement à rendre ses letres obscures, et empêchent qu'on en tire tout le secours qu'on pourroit en tirer : le laconisme avec lequel elles sont écrites, et le défaut d'inscription à la tête d'un grand nombre. ' D'autrefois les noms des persones à qui elles sont adressées, ou dont elles parlent, n'y sont designés que par les letres initiales. Tout cela montre le besoin qu'on auroit de bonnes notes pour les éclaircir. ' Les remarques qu'a fait Dom Mabillon sur plusieurs de ces letres, y répandent une grande lumiere. [illegible]

On n'a pas fait entrer dans le recueil, dont nous venons de rendre compte, toutes celles qui appartiennent à Gerbert. Il y en a grand nombre d'autres, qui se trouvent dispersées dans divers recueils, et dont il importe de donner une notice.

La premiere de cette classe qui se présente, ' est celle que Gerbert écrivit à Seguin, Archevêque de Sens, qui avoit assisté au Concile de S. Basle, où fut arrêtée la deposition d'Arnoul. Elle paroît écrite aussi-tôt après qu'on eut appris en France ce que le Pape Jean XV avoit fait en faveur de ce Prelat deposé, et contre l'élection de Gerbert. Aussi elle peut être de l'année 993. Comme ce Pontife interdit tous les Evêques qui avoient eu part à cette grande affaire, Seguin craignit d'être enveloppé dans cette censure; quoiqu'il eut refusé constamment de consentir à la deposition d'Arnoul. Gerbert dans sa letre entreprend de lui montrer par plusieurs raisons, que sa crainte étoit vaine et mal fondée. ' Supposant, ce qu'il auroit peut-être fallu prouver, que le jugement rendu à S. Basle par les Evêques étoit canonique, et par [illegible]

consequent le jugement de Dieu même, il soûtient que celui du Pape ne peut être plus grand. Il cite à ce sujet l'endroit des Actes des Apôtres où il est dit, qu'il faut plutôt obeïr à Dieu qu'aux hommes, et le huitiéme verset du premier chapitre de l'Epître aux Galates. ' Il y a joint quelques maximes de S. Leon et de S. Gregoire le Grand; et après avoir posé pour autres principes de son systême, que la Loi commune de l'Eglise est l'Evangile, les écrits des Apôtres et des Prophétes, les Canons dictés par le S. Esprit et consacrés par le respect de tout l'univers, et enfin les decrets du S. Siege qui y sont conformes, il conclut que quiconque se sera écarté de ces Loix par mépris, doit être jugé suivant ces Loix. Mais que pour ceux qui les observent, ils doivent être toûjours en paix. Que Seguin doit donc se garder de s'abstenir des SS. mysteres, autrement ce seroit se rendre coupable.

p. 745.

Gerbert ne s'attendoit pas à être Pape, lorsqu'il écrivit cette letre, qui combat de front les prétentions modernes de la Cour de Rome, qui avoient dès-lors jetté de profondes racines. C'est pourquoi ' Baronius s'est mis beaucoup en frais pour la refuter, et ne la rapporte dans ses Annales, qu'à ce dessein. ' Elle avoit été deja imprimée à la suite des actes du Concile tenu à S. Basle, dans l'édition de Francfort dont on a parlé. ' Depuis, les PP. Labbe et Cossart lui ont donné place dans leur collection generale des Conciles.

Bar. an. 992. p. 882-884.

Rem. Conc. p. 143-146.

Conc. ib. p. 744. 745.

Une autre letre de Gerbert, qui ne se trouve point dans le recueil de du Chesne, et qui suivit de près la précedente, ' est celle qu'il écrivit à Vildebolde Evêque de Strasbourg. Ce Prelat, qui étoit ami de Gerbert, l'avoit prié de l'instruire de sa grande affaire. Gerbert le fit par cette letre, qui est fort prolixe, et peut-être la plus interessante de toutes les sienes. Il y discute deux points, l'un historique ou de fait, l'autre dogmatique ou de droit. Après avoir fait l'histoire d'Arnoul, son concurrent, et rapporté ce qui préceda et suivit son ordination, il entreprend de répondre à ce que quelques-uns disoient, qu'on avoit fait injure au Pape en deposant ce Prelat, sans l'autorité du S. Siege. Gerbert parle ici en Canoniste, et traite la matiere qui concerne la difference des crimes et l'ordre judiciaire. Il y pose encore, comme dans la letre précedente, de grands principes, et en tire des consequences qui ne s'accordent pas avec les préjugés ultramontains.

Rem. Conc. p. 113-148.

Comme au travers de ce qu'il dit à ce sujet, il attaque les fausses Decretales, et cite en consequence l'autorité d'Hincmar de Reims, Baronius mécontent de toute la teneur de la lettre, saisit en particulier cet endroit, pour faire sentir à ces deux Archevêques François les effets de sa mauvaise humeur.

Gerbert en finissant sa letre, tâche de persuader qu'il n'étoit pas possible, qu'un homme sans naissance, sans bien, étranger dans le pais, tel qu'il étoit, eût été préferé à tant d'autres, qui étoient puissants dans le monde et distingués par leurs grandes alliances, pour remplir le Siege de Reims. Qu'il falloit donc que ce fût par une disposition particuliere de celui qui éleve de la poussiere le pauvre, pour le faire asseoir entre les Princes de son peuple. Il prie ensuite Vildebolde, d'être l'Interprete de son innocence, et de le justifier auprès du Roi et des Prelats de sa connoissance, des calomnies dont on le chargeoit, comme aïant usurpé le Siege de Reims, et fait prendre Arnoul. Enfin il termine cette longue letre, par se plaindre du triste état dans lequel le procedé de Rome avoit jetté l'Eglise Gallicane. « Rome, dit-il, a été regardée « jusqu'ici comme la mere de toutes les Eglises. Maintenant elle « passe pour donner des maledictions aux gents de bien, et des « benedictions aux méchants. »

Cette letre étant fort peu connuë, demandoit qu'on en donnât une notice suffisante. Du Chesne en avoit publié le commencement, que Dom Marlot a fait depuis réimprimer d'après lui. Dans la suite Dom Martene [1] l'aïant trouvée plus ample parmi les papiers de Dom Mabillon, l'a inserée dans sa plus grande Collection d'anciens monuments, croïant la donner entiere. Mais il s'en faut de plus des trois quarts. Ce qu'il en a publié de plus que les deux autres, ne contient presque que la fin de la letre. Encore y manque t-il les deux ou trois dernieres lignes. De sorte qu'on n'a cette rare piece en entier, qu'à la suite des actes du Concile de S. Basle, avec la letre à Seguin.

On a une autre letre de Gerbert, nouvellement découverte par les soins de Dom Bernard Pez, qui l'a trouvée à la suite du traité de Geometrie du même Auteur, dans le manuscrit de Saltzbourg, dont on a parlé. C'est une réponse à

1 [illegible]

la difficulté qu'Adalbolde [1] le Scholastique avoit proposée à Gerbert, touchant une operation geometrique, dont parle Macrobe sur le songe de Scipion. La letre est intitulée *de causa diversitatis arearum in trigonoœ quilatero, geometrice arithmeticeve expenso.* ' Gerbert étoit deja Pape, lorsqu'il fit cette réponse, comme il paroît par la letre d'Adalbode, qui lui donne tout ensemble les titres de souverain Pontife et de Philosophe. On ne sçauroit dire, si ' ce qu'annoncent deux divers manuscrits du Vatican entre ceux de Christine Reine de Suede, sous ce titre vague : *Gerberti ad Adalboldum nonnulla*, contient autre chose que la réponse, dont il s'agit ici. Adalbolde qui passe pour le même que l'Evêque d'Utrecht de même nom, ' n'étoit point encore élevé à l'épiscopat puisque Sylvestre ne le qualifie point Evêque, ' et luimême ne prend que le titre de Scholastique.

p. 87.

Montf. bib. bib. p. 24. 2. 88. 1.

Pez, ib. p. 83.

p. 87.

Il y a encore d'autres letres de Gerbert, qui ne sont pas entrées dans les recueils qu'on en a publiés. Mais comme elles ne sont pas de même prix que les précedentes, nous ne ferons que les indiquer simplement. ' Telle est celle à Theotard, Evêque du Puy en Velai, par lequel Sylvestre confirme son élection et son ordination. ' Telles sont aussi celles qu'il écrivit à Salla Evêque d'Urgel, et à Odon Evêque de Girone : l'une en date de l'an 1001, et l'autre de l'année suivante. ' Les PP. Labbe et Cossart en ont publié une autre à Robert Abbé de Vezelai, en faveur des privileges de son monastere. ' Dom Martene de son côté en a donné une autre sous le titre de Bulle, adressée à Ravanger Abbé de Stavello et de Malmedi, pour declarer ces deux abbaïes sous la protection du S. Siege. Sylvestre à la tête de celle-ci prend la qualité de Pape universel et de Vicaire de S. Pierre. ' Il écrivit aussi à S. Odilon Abbé de Cluni et à toute sa Congregation, pour lever le doute qu'on avoit au sujet de quelques ordinations, faites par un Evêque auparavant Moine de Cluni. Cette letre fait partie du Bullaire du même Ordre.

Gall. chr. nov. t. 2. app. p. 226.

Marca. hisp. app. p. 957-959.

Conc. t. 9. p. 779. 780.

Mart. ib. t. 2. p. 54.

Clun. bull. p. 11. 12.

Nous croïons sans difficulté, ' que les deux letres au Pape Jean XV, sous le nom de Hugues Capet Roi de France, ont été écrites par Gerbert. Ce qui nous le persuade, c'est d'une part qu'il a été le Secretaire d'une autre du même Prince,

Du Ches. ib. p. 107. 108. 113 | Bar. an. 991. p. 867 | Conc. ib. p. 737. 738. 743. 744.

1 Nous ignorons sur quel fondement ' un Sçavant de nos jours donne à ce Scholastique le nom d'Ethelbald et la qualité d'Evêque de Wittembert.

Le Beuf, ib. p. 86.

aux Empereurs Basile et Constantin, qui est la cent onziéme entre ses autres letres de premiere classe. D'ailleurs on y reconnoit assés le style de Gerbert. L'une et l'autre se trouve dans le recueil des Historiens de du Chesne, dans les Annales de Baronius, et la Collection generale des Conciles. La premiere est pour demander justice au souverain Pontife contre Arnoul Archevêque de Reims. Par la seconde le Roi l'invite à venir en France, et lui indique la ville de Grenoble, où les Papes et les Rois ses prédecesseurs avoient accoutumé de se voir ; afin qu'il pût se mettre plus aisément au fait du differend entre Arnoul et Gerbert. Gerbert étoit alors en possession du Siege de Reims, et par consequent grand Chancelier de Hugues : ce qui confirme le sentiment que ces deux letres sont de sa façon.

Il est hors de doute, que Gerbert soit en qualité d'Archevêque de Reims ou de Ravenne, ou en celle de souverain Pontife, ou même à titre de Sçavant, avant que d'être élevé à toutes ces dignités, écrivit plusieurs autres letres, qui sont encore ou ensevelies dans l'obscurité, ou entierement perdues. On n'a point publié nommément celle qu'il adresse à Constantin de Fleuri, et dans laquelle il le qualifie son Theophile, comme il a été dit plus haut. On ne voit point non plus paroitre ' celle qu'il écrivit aux Suffragans [illegible] de Sens, en faveur de Leoteric leur Metropolitain, en la place de qui le Comte Fromond vouloit faire ordonner Brunon son propre fils.

21°. Quant aux bulles de notre Pape, elles rentrent dans la classe de ses letres ; et nous n'en connoissons point d'autres, que celles dont on vient de faire mention dans l'article précedent. Seulement nous ajoûterons ici, ' qu'Oldoini lui [illegible] en attribue une qu'il dit être admirable, pour l'établissement de la commemoration des Fideles defunts, au lendemain de la fête de tous les Saints. On sait ' que cette pieuse ceremo- [illegible] nie fixée à ce jour, doit son origine à S. Odilon Abbé de Cluni, qui l'institua, comme l'on croit, en l'année 998. Le Pape Sylvestre pourroit fort bien avoir donné une Bulle, pour la confirmation de ce saint établissement. Mais on ne la voit paroitre nulle part ; et si elle existoit encore manuscrite à Rome du temps d'Oldoini, comment l'a-t-on oubliée dans le nouvel et très-ample recueil des Bulles des Papes qui a paru en 1692 ? On le commence en effet par celles de Leon IX.

et il n'y en a aucune de Silvestre II, ni des Pontifes précedents.

22°. On doit naturellement compter entre les écrits de Gerbert, ce qui nous reste des actes des Conciles qu'il a assemblés, et auxquels il a présidé, soit comme Metropolitain, ou comme Pape. Mais ce qui en est venu jusqu'à nous, se reduit à peu de chose. De tous ceux qu'il tint pendant qu'il gouverna l'Eglise de Reims, on ne nous a rien conservé de ce qui s'y fit, que ce qu'on en trouve dans le recueil de ses letres. La quarantiéme de la seconde classe, par exemple, contient une monition faite en Concile contre ceux qui envahissoient les biens des Eglises; et c'est en consequence ' qu'on l'a fait entrer dans la collection generale des Conciles. On la croit de l'année 993. ' Ce qu'on a du Concile de Mouson, qui se tint en 995 par ordre de l'Abbé Leon, Legat du Pape, consiste particulierement dans le discours qu'y prononça Gerbert, et dont nous avons rendu compte ailleurs.

Conc. ib. p. 740. | p. 747-750.

' Il en convoqua lui-même un autre, dès qu'il fut sur le Siege de Ravenne. On assigne pour date à ce Concile l'année 997; mais il est hors de contestation qu'il appartient à l'année suivante, comme nous l'avons deja montré, en fixant le temps auquel Gerbert monta sur le Siege de cette Eglise. ' A ce Concile se trouverent presque tous les Suffragans, avec les Prêtres et les Diacres de Ravenne. ' On nous a conservé les reglements qui y furent faits, divisés en trois articles, auxquels divers Bibliographes dans le catalogue des écrits de Gerbert, donnent le titre *de celebratione Concilii*, comme s'il s'agissoit d'un traité sur la maniere d'assembler et tenir un Concile.

p. 766. | p. 769. | p. 766-770 | Ugh. t. 2. p. 351. 352.

' On a des preuves, que Gerbert en assembla plusieurs, pendant les quatre ans et quelques semaines, qu'il remplit le Siege. Mais on n'a point été soigneux de nous en conserver les actes. ' Il y en avoit cependant autrefois de fort détaillés des Conciles tenus au sujet du differend entre Villigise, Archevêque de Maïence, et S. Bernoüard Evêque d'Hildesheim, à l'occasion de l'abbaïe de Gandersheim. Nous en jugeons ainsi sur ce que le Prêtre Tangmar en a inseré dans la vie de S. Bernoüard son Evêque. A cela près, il ne nous reste de tous les autres Conciles, ' que l'acte en faveur de l'immunité de l'abbaïe de S. Pierre à Perouse, qui est de l'an 1002.

Conc. ib. p. 1246 | Gerb. ep. par. 2. ep. 54. | Mab. act. B. t. 8. p. 215. 221. | Conc. ib. p. 1246-1248.

23°. Abraham Bzovius, qui a fait une histoire assés singuliere de Gerbert, ' a aussi publié sous son nom, comme un ouvrage incontestablement de lui, la vie de S. Adalbert, Evêque de Prague et Martyr. Elle est imprimée à Rome avec les caracteres de la chambre apostolique, l'an 1629 en un volume in-4°, et depuis, ' la plus part des Bibliographes n'ont pas fait difficulté de la compter au nombre des écrits de Gerbert. Il n'est pas jusqu'à M. Cave qui n'ait suivi cette opinion, et M. Olearius d'après lui.

' Cependant de très-habiles Critiques ont montré, que c'est une erreur insoutenable. L'ouvrage appartient à un Moine anonyme du monastere de S. Boniface et S. Alexis de Rome; et notre Pape n'y a d'autre part, que d'avoir peut-être engagé l'Auteur à l'entreprendre. Assurément ' M. Basnage n'est pas fondé à faire une espece de procès literaire à ces Critiques, sur ce qu'ils ont avancé que Bzovius avoit publié la vie dont il est question comme un écrit de Silvestre. Il prétend au contraire, que cet Editeur dit seulement, qu'elle a été exactement écrite par un des amis de S. Adalbert. Que nos Lecteurs en soient eux-mêmes les Juges. Voici un des titres que Bzovius a mis à la tête de l'ouvrage: *Passio S. Adalberti, Episcopi et Martyris, edita à Domino Silvestro Papa urbis Romae.* Peut-on attribuer plus disertement quelque ouvrage à un Auteur? Le premier titre au frontispice du volume, qui a peut-être donné occasion à l'erreur où est tombé M. Basnage, pour ne l'avoir pas lû en entier, n'est toutefois ni moins clair, ni moins expressif. Nous en copions ce qui fait à notre dessein. *S. Adalberti . . . . vita et passio, ab ejus Syncellano et familiari Silvestro II P. M. edita.* Quand on entreprend de censurer l'opinion d'un autre, il faudroit être plus assuré de ce qu'on allégue pour la combattre.

24. ' Oldoin a aussi tâché de transporter à notre Pape l'honneur d'avoir composé la vie de l'Imperatrice Sainte Adeleïde, comme étant parfaitement au fait de son histoire. Nous avons diverses éditions de cet ouvrage, à la fin duquel se lisent une hymne, une collecte avec d'autres oraisons pour la messe et l'office de cette Sainte, tel que nous le represente ici ce Supplémenteur de Ciaconius. Mais bien loin qu'aucune de ces éditions porte le nom de Gerbert, ou de Silvestre, ' l'Epitre dedicatoire qui est à la tête d'une de ces éditions, montre visiblement, que cette vie est une des productions de la plume

de S. Odilon Abbé de Cluni, à qui tous les sçavants de nos jours conviennent qu'elle appartient.

§ III.

SON GENIE, SON ERUDITION, SA DOCTRINE, SA MANIERE D'ÉCRIRE.

APRÈS le detail où nous sommes entrés de l'histoire de Gerbert, nos Lecteurs seroient en état de juger de son genie. Mais afin de leur en donner une idée plus parfaite, nous en allons réunir ici les principaux traits. ' Les Historiens qui étoient plus à portée de connoître notre Pape, nous le représentent comme un esprit fin, subtil, rusé, *ingenio vafer*. Les évenements de sa vie nous autorisent à ajoûter, qu'il n'avoit pas moins d'élevation d'esprit que de finesse. Se sentant né pour quelque chose au-dessus de sa condition, il forma toujours de grands projets, et ne les perdit point de vûe, qu'il n'y eût réussi. Sur ce plan de fortune il travailla à se faire des amis, et à s'insinuer dans les bonnes graces des Grands. Politique necessaire pour venir à bout de semblables desseins.

Helg. vit. Rob. p. 63 | Mab. ana. t. 2. p. 241.

Il fit son coup d'essai, dès qu'il étudioit en Espagne. Y aïant gagné l'amitié de l'Evêque Haïton et du Comte de Barcelone, ceux-ci le menerent à Rome, où il ne fut pas plutôt connu de l'Empereur Otton le Grand, qu'il s'en fit un protecteur. Cette porte lui étant ouverte à la cour de Germanie, il s'attira l'affection et même la confiance de tous les Princes et Princesses qui y regnerent de son vivant. De retour en France, et fixé à Reims, il acquit non seulement toute l'amitié de l'Archevêque Adalberon; mais il entra encore beaucoup dans celle des plus grands Prelats des Eglises voisines, et des Rois Hugues Capet et Robert. A la faveur de ces puissantes protections il se vit élevé aux premieres dignités de l'Eglise, à commencer par l'abbaïe de Bobio jusqu'au souverain Pontificat.

La justice demande qu'on dise à la gloire de Gerbert, qu'il merita à plus d'un titre les égards qu'eurent pour lui tant de personnes illustres. Outre son éminent sçavoir, et les autres grandes qualités qui s'y trouvoient réunies, il avoit pour ses protecteurs une vive reconnoissance et un sincere attachement. ' Il les poussa même quelquefois, jusqu'à favo-

Gerb. ep. par. 1. ep. 52.

riser les interêts des Ottons, au préjudice de ceux de Lothaire et de Louis, ses souverains legitimes. Ce fut par ces mêmes motifs ' qu'il se donna tant de mouvement pour affermir Otton III sur le thrône de ses peres, ' et qu'il s'exposa même plus d'une fois en ces occasions à des périls extrêmes. ' En general il étoit fidele et constant ami, *in communione fidus amicis*, ' et se faisoit un devoir de ne jamais abandonner au besoin ceux qui lui étoient attachés. Un si riche caractere ne pouvoit s'allier avec le mensonge et la fourberie. ' Aussi Gerbert faisoit-il profession ouverte d'être un zélé partisan de la justice et de la verité: *aequi et veri amantissimus, sine dolo.* ' Il avoit cette sincerité en si grande recommandation, qu'il se plaignoit souvent de la voir si rare en son siécle. Et ce qui lui donnoit un nouveau relief, ' c'est qu'il ne connoissoit point d'amitié dont les effets fussent plus agreables, que celle qui a la charité pour principe.

La maniere dont il remplit les differentes dignités auxquelles il fut élevé, montre qu'il en étoit vraiment digne. Il y verifia à la letre le jugement que le Clergé de Reims porta de lui à son élection, ' en reconnoissant en sa personne une prudence qui lui étoit comme naturelle, le talent d'instruire, une affabilité, une douceur, une tendresse compatissante, enfin un zéle pour les interêts de Dieu comme pour les choses temporelles. Parfaitement instruit de tous les devoirs d'un bon pasteur, temoin le beau discours qu'il nous a laissé sur ce sujet, il prit pour maxime generale d'unir la vigueur épiscopale avec une sage moderation; afin de faire usage de l'une ou de l'autre suivant le besoin. Telle fut la regle de sa conduite. On a vû avec quel zéle et quelle vigueur il parle dans ses letres à Seguin de Sens et à Vildebolde de Strasbourg, pour la défense de sa cause. Foulques ' d'Amiens et Ascelin de Laon, deux de ses Suffragans, accusés d'invasion de biens ecclésiastiques et d'autres crimes, ressentirent les effets de l'un et de l'autre. Hors de semblables cas, ' il condamnoit toute sorte de severité, et citoit à ce propos cette belle sentence, *ut ne quid nimis*. Sur le même principe ' il vouloit qu'on apportât de grands ménagements, lorsqu'il s'agit du salut des ames. *Cum magna moderatione salus animarum tractanda est*. Rien de plus sage, que les precautions qu'il prescrit avant que d'en venir à la peine de l'excommunication. Il y a de la difficulté, il faut l'avouer, à accor-

der ces beaux principes de moderation, avec le jugement porté sous notre Pape contre le Vicomte de Limoges, duquel on a parlé. ' Mais quelques Sçavants veulent qu'il y eut du concert entre les Juges et les parties.

Du Pin, 11. sie. p. 76.

' On accusa Gerbert d'avoir brigué le Siege de Reims, et d'avoir revelé les crimes d'Arnoul pour y parvenir. Il put bien se faire qu'il y avoit aspiré, puisqu'on l'avoit designé pour Archevêque avant qu'on pensât à Arnoul. Il pouvoit bien aussi avoir esperé que ses protecteurs le lui procureroient. Mais il prend Dieu à temoin, qu'il n'étoit coupable ni de brigue ni de delation. Et l'on doit d'autant mieux le croire, ' qu'il se declare plus grand ennemi des brigues et du Schisme. C'est ce qui paroît par la letre qu'il écrivit au nom des Abbés de Reims à la communauté de Fleuri, au sujet des troubles qu'y causoit l'élection d'un Abbé ; pour ce qui est du Schisme en particulier, ' il proteste en écrivant à une Reine de France, qu'il l'avoit en telle execration, qu'il se sentoit disposé à donner sa vie pour defendre l'unité de l'Eglise, contre tout ce qui étoit capable de la rompre : *Et contra omnia Schismata unitatem Ecclesiæ .... mea morte deffendo.*

Gerb. ib. ep. 38.

par. 1. ep. 95.

ep. 159.

L'épreuve à laquelle Gerbert fut mis par cette sorte d'accusations, et les autres peines qu'on lui suscita, nous decouvre une autre de ses dispositions interieures. Dans cette triste situation ' il tâchoit de s'armer de la constance de l'homme fort ; mais il a la modestie d'avouer qu'il doutoit s'il y avoit atteint : *virum fortem sequi non consequi.* La constance de Gerbert étoit soûtenue d'une foi et d'une pieté, qui sont assés visiblement marquées dans la plûpart de ses letres et de ses autres écrits. On a vû qu'une des raisons ' qui lui faisoit faire tant de cas de la Geometrie, c'est qu'elle sert à donner une haute idée de la puissance et de la sagesse du Créateur de toutes choses. A l'égard de l'accusation dont on l'a chargé, ' d'être parvenu par voïe de prestiges à la double dignité d'Archevêque de Reims et de Ravenne, comme aussi, selon quelques autres Auteurs, au souverain Pontificat, on fera bientôt voir que c'est une imposture grossiere.

ep. 151.

Geo. pr.

Hug. Flav. chr. p. 158.

Ce qu'on pourroit lui reprocher avec plus de fondement, c'est d'avoir usé de trop de flatterie dans la maniere de faire sa Cour aux Grands. Non seulement ' il leur prodigue ses louanges dans plusieurs de ses letres, et y affecte quelquefois à la fin une fade répetition de devouement et de respect ; mais

Mab. ana. t. 1. p. 121. 122 | Gerb. ib. ep. 154 | par. 2. ep. 28.

il y emploie aussi des termes, dont le christianisme ne permet pas de se servir à des usages profanes. Telles sont les expressions suivantes, dont Gerbert ne se fait pas scrupule d'user en parlant à Otton III : *divina majestas. . . divina mens. . . . divina prudentia.* Ce goût pour la flatterie cependant ne dirigeoit pas toujours sa plume et n'empêchoit pas qu'il ne dit de grandes verités dans les occasions. Ses lettres à Seguin et à Vildebolde en fournissent des preuves non équivoques, quoique peu favorables aux prétentions de la Cour de Rome. ' Ailleurs il ne craint pas de dire, que l'univers entier avoit en execration les mœurs des Romains : *Romanorum mores mundus perhorrescit.* Gerb. ib. par. 1.

' Gerbert se piquoit d'être ennemi de la hauteur et de l'arrogance, comme il l'étoit de la fourberie et de la duplicité : *sine dolo et superbia.* L'on n'apperçoit rien en effet dans le cours de son histoire, qui démente ce témoignage qu'il se rend à lui-même. Il se trouve au contraire confirmé par plusieurs traits de sa conduite, même après qu'il fut Pape. Il suffit de rappeler ici ' cette maniere genereuse et bien-faisante, dont il traita Arnoul Archevêque de Reims son competiteur, ' et cette tendre compassion qui l'abaissa jusqu'à entrer dans les besoins des pauvres, et à leur départir des aumônes presque immenses. On a vû avec quelle bonté, et quelle complaisance, lorsqu'il n'étoit que simple particulier, il se portoit à communiquer ses découvertes literaires à ceux qui en étoient curieux. ' Que s'il a pris les titres de Pape universel et d'Apostolique, il ne l'a fait qu'en consequence d'un usage deja établi, avant qu'il montât sur le S. Siege. ' Dès le commencement du X siecle des Evêques mêmes donnoient à l'Evêque de Rome le premier de ces deux titres, temoin la letre de Theotmar et des autres Evêques de Baviere. ' Il le portoit même dès la fin du VIII, comme il paroît par les Litanies à l'usage de Charlemagne. Mart. am. coll. t.

Le goût dominant de Gerbert étoit l'amour des Sciences. Aïant commencé à les cultiver dès sa premiere jeunesse, il continua de le faire toute sa vie, malgré les plus hautes dignités auxquelles il fut élevé. ' Il se voioit chargé de toutes les affaires de l'Eglise en qualité de Pape, et ne laissoit pas neanmoins de répondre à des questions philosophiques. ' Il avoit fait la même chose, lorsqu'il n'étoit encore qu'Archevêque de Reims. Comme les autres Sçavants de son siecle,

il embrassa generalement toutes les Sciences : mais il se distingua d'eux tous, en ce qu'ils ne firent presque que les effleurer, et qu'il donna une attention serieuse à les approfondir.

C'est dans ce dessein qu'il forma avec tant de soins et de depense cette riche bibliotheque, dont on a fait ailleurs une legere description. L'on y voïoit des écrits sur toutes les facultés de la Literature. ' Il y en avoit sur la Medecine, comme sur les autres Arts et Sciences. Gerbert cultiva cette faculté, mais se bornant uniquement à la theorie, et en laissa la pratique aux Medecins de profession. Un Sçavant a particulierement besoin de la vûe ; et ce fut peut-être pour cela, que notre Philosophe s'appliqua en particulier à ce qui concerne les maladies des yeux.

Gerb. ib. ep. 9. 130. 151.

On a dit ' qu'il regardoit la Musique comme la seconde aîle du Mathematicien. Il travailla sans doute à la posseder à fond ; mais nous ne sçavons pas en detail jusqu'à quel point il y réussit, ne nous restant aucune de ses productions sur cette science. Seulement ' nous apprenons d'une de ses letres, qu'il s'offroit à en decouvrir toutes les finesses à ceux qui en seroient curieux. Il faut bien qu'il s'y fut fait une grande reputation ; ' puisque des Auteurs du XII siecle lui donnent le surnom de Musicien.

Geo. pr.

ep. 92.

Pez, ib. t. 1. par. 2. p. 380.

L'offre que faisoit Gerbert à l'égard de la Musique, ' il la faisoit aussi au sujet des Orgues. Il invitoit gracieusement ceux qui souhaiteroient d'entrer dans cette sorte de connoissance, à s'adresser à lui ; leur promettant de leur en decouvrir tous les secrets. Non seulement il avoit l'art de les toucher avec delicatesse ; il possedoit encore celui de les construire. Ce fut un des Arts qu'il réussit à perfectionner. ' Guillaume de Malmesburi, qui a avancé des fables insipides sur le compte de Gerbert, mais qui peut dire vrai en ceci, ne parle qu'avec admiration de ses Orgues hydrauliques, et de son secret d'y introduire le vent necessaire pour les faire sonner, au moïen de l'eau chaude. La maniere dont cet Ecrivain et tant d'autres qui l'ont suivi, relevent ce secret, porte à juger qu'il étoit inconnu avant Gerbert. On doit donc l'en regarder comme l'Inventeur ; quoiqu'il en eut apparemment puisé les principes dans Vitruve. On l'a neanmoins abandonné dans la suite, sans doute à cause de ses embarras. L'invention des soufflets, qu'on applique aux Orgues, a paru incontestablement plus commode.

Gerb. ib.

Malm. de Reg. Ang. l. 2. c. 10. p. 65.

Le catalogue qu'on a donné des écrits de Gerbert sur l'Arithmetique, la Geometrie, l'Astrolabe, le quart de Cercle, la Sphére, quelques parties de la Dialectique, la Rhetorique, et les reflexions qu'on y a jointes, ont déja annoncé jusqu'à quel point de perfection il porta ces autres beaux Arts. ' Il avoit eu soin de fournir sa bibliotheque des meilleurs Auteurs qui en traitent, tant anciens que modernes. On y en voïoit aussi sur l'Histoire, la naturelle comme la civile : ce qui montre que ce grand Homme ne negligeoit pas cette double partie de la Literature, quoique nous n'en aïons pas d'autres preuves. Il n'ignoroit pas non plus l'Histoire ecclésiastique, comme il paroît par plusieurs endroits de ses écrits sur les matieres de Religion. La critique étoit alors fort rare; mais Gerbert n'en étoit pas entierement dépourvu. L'on en a quelques traits dans sa letre à Vildebolde, nommément au sujet des fausses Decretales. Gerbert en connoissoit fort bien le foible; mais il ne pouvoit, non plus qu'Hincmar, en rendre raison. Sa critique ne s'étendoit pas jusques-là. Elle le laissa aussi dans l'erreur commune, ' au sujet de la fable sur le compte du Pape Marcellin, qu'il regardoit comme une histoire veritable. Cette vaste érudition se trouvoit rehaussée en la personne de Gerbert, par une connoissance plus que mediocre des Belles Letres et de la langue grecque.

Mais de toutes les sciences il n'en cultiva aucune avec plus d'ardeur et de succès, que la Geometrie et l'Astronomie, les deux plus agréables parties des Mathematiques. Avant lui l'on n'en connoissoit que comme l'écorce et la superficie. Ce fut lui qui en developpa tous les secrets et les raffinements. Aussi leur arriva-t-il en consequence ce qui arrive quelquefois à d'habiles Geometres, qui se trouvant à la campagne parmi des Païsans, leur disent en voïant un tas de bled qu'ils devineroient au juste combien il s'y trouve de grains. Aussi-tôt ces bonnes gens regardent ces Geometres comme des sorciers. De même fut regardé Gerbert par le vulgaire ignorant, qui voïant ' qu'il avoit le secret d'énoncer au juste la hauteur d'un arbre, d'une tour, la quantité d'eau d'un puits, les dimensions d'un champ, sans d'autres operations que celle qu'il prescrit dans son traité de Geometrie, s'imaginoit que cela ne se pouvoit faire, que par un commerce avec le diable. ' Tel fut le sort du celebre Bacon, comme il s'en plaint lui-même, quoique son siecle fût plus éclairé

94.

que celui de Gerbert. Tel aussi a été dans la suite le sort de Trithéme, de Guillaume Postel, et de tant d'autres Sçavants, dont les profondes connoissances ont donné occasion à les soupçonner de magie.

Hug. Flav. ib. | Malm. ib. p. 65. 67 | Alber. chr. par. 2. p. 37. 38. 41 | Conc. ib. p. 775 | Bar. an. 999. p. 927.

Quelque vague et mal fondé que fût ce soupçon à l'égard de Gerbert en particulier, ' il s'est neanmoins trouvé plusieurs Ecrivains qui ont tâché de le réaliser, et de l'aggraver même par des fables ridicules. De-là ces prétendus sortileges pour s'élever aux premieres dignités de l'Eglise. De-là ce secret imaginaire de trouver des thrésors cachés. De-là cette tête d'airain jettée en fonte, par laquelle le diable lui répondoit. De-là enfin cet horrible genre de mort, dont on a imaginé que Gerbert avoit fini ses jours. Circonstance dementie par ce que nous avons rapporté de son tombeau, et qui étant convaincue de faux, et reconnue pour une pure calomnie, devroit suffire pour convaincre, que tout le reste est également une imposture grossiere, dont on attribue l'origine au fameux Cardinal Bennon, Auteur d'une vie mal notée du Pape Gregoire VII.

Bzov. vit. Silv. c. 7. p. 25.

Que si après cela, et après les témoignages avantageux que les plus graves Auteurs, presque contemporains, ont rendus à la memoire de Silvestre, il avoit encore besoin d'apologie sur ce point, on la trouvera au chapitre 19 de celle que le sçavant Gabriel Naudé a publiée pour justifier les grands Hommes accusés de magie. Long-temps avant cet Apologiste, ' un Poëte avoit travaillé à rendre à nôtre Pape la même justice. Nous croïons faire plaisir au Lecteur de lui mettre sous les yeux l'épigramme composée à ce sujet en forme d'épitaphe, dans laquelle on fait parler Silvestre même.

Ne mirare Magum fatui quod inertia vulgi
  Me (veri minime gnara) fuisse putat.
Archimedis studium quod eram Sophiæque sequutus;
  Tum cum magna fuit gloria scire nihil,
Credebant Magicum esse rudes, sed busta loquuntur
  Quam pius, integer et religiosus eram.

Marl. t. 2. l. 1. c. 7. p. 48.

' Si l'on s'en rapportoit à Dom Marlot, on croiroit que Ditmar Evêque de Mersbourg, le plus judicieux et le plus fidele Historien de ce temps-là, auroit aussi donné dans l'im-

posture qu'on vient de refuter. Il lui fait dire en effet, que Gerbert n'avoit réussi à faire la fameuse horloge, dont on a dit un mot ailleurs, qu'au moyen d'un art Diabolique. Mais Ditmar étoit trop sensé et trop bien instruit du fait, pour avancer une pareille circonstance. Cet habile Ecrivain, après avoir parlé de la patrie de Gerbert et de sa promotion à l'archevêché de Reims, qu'il regardoit comme canonique, ajoûte seulement : « Qu'il étoit parfaitement versé dans « l'Astronomie. Qu'il surpassa tous ses contemporains en « plusieurs autres belles connoissances. Que se voïant ex- « pulsé de France, il se retira à la Cour d'Otton III. Qu'étant « à Magdebourg avec cet Empereur, il fit une horloge, dont « il regla le mouvement sur l'étoile polaire, qu'il consideroit à « la faveur d'un tuïau. »

[illegible]

On voit qu'il n'est point ici question d'art diabolique. Il n'y est point non plus parlé ni de poids ni de roues. Aussi étoient-elles inutiles ; puisqu'il ne s'agissoit que d'un cadran singulier, reglé sur le mouvement d'une étoile, au lieu que les communs sont reglés sur le mouvement du soleil, et quelquefois de la lune. C'est toutefois en supposant, que Gerbert y avoit emploïé les poids et les roues, qu'un Moderne, qui en 1734 a publié un traité general des horloges, soûtient qu'il n'est point d'Auteur auquel on puisse plus legitimement attribuer l'invention des horloges à roues, qu'à notre Philosophe. Opinion qui a été adoptée par un autre sçavant moderne, sans en avoir de preuves plus convaincantes. Mais une difficulté qui se présente tout naturellement, suffit seule pour renverser cette opinion, qui d'ailleurs se trouve denuée de tout solide appui. Si les horloges à roues ont été inventées dès la fin du X siecle, ainsi qu'on le suppose, par quelle fatalité est-il arrivé, qu'on a laissé tomber dans les siecles suivants un secret aussi utile qu'il est admirable? Comment l'usage de ces horloges et la maniere de les construire ne se sont-ils pas conservés parmi quelques-uns des disciples de Gerbert ? Si cet ingenieux secret avoit été connu au XIII siecle, un de nos Rois, c'est S. Louis, ne l'auroit-il pas préferé à une bougie allumée, dont il se servoit pour mesurer la durée du temps et regler ses lectures pendant la nuit?

[illegible] 1734. p. [illegible]

[illegible]

Il nous semble qu'on ne fait pas assez de cas de l'instrument dont se servoit Gerbert pour observer l'étoile polaire. Ditmar le nomme *fistula*, un tube ou tuïau, et Gerbert

[illegible]

qui en chargeoit quelquefois ses Sphéres pour trouver les divers poles, lui donne le même nom. C'étoit-là encore sans doute une des inventions de notre Philosophe, fort differente

Le Beuf, ib. p. 80. ' de l'Astrolabe, avec lequel un habile Ecrivain d'ailleurs paroît l'avoir confondue. Nous avons de la peine à nous persuader, que ce fût un simple tube sans verres. Ainsi nous ne serions pas éloignés de croire, quoique nous n'en aïons pas d'autres preuves, que c'étoit une espece de lunette à longue vûe. De sorte que Gerbert auroit ébauché l'invention de cet instrument si necessaire aux Astronomes; et d'autres l'auront perfectionnée dans la suite.

Tant de connoissances réunies ensemble en la personne

Malm. ib. p. 65 | Trit. chr. hir. t. 1. p. 135. de Gerbert, ' ont fait dire à un Ecrivain peu éloigné de son temps, et qui a été copié par Vincent de Beauvais et par Trithéme, qu'il avoit éclipsé Ptolemée dans la science de l'Astrolabe, Alcandre dans l'Astronomie, et Julius Firmicus dans l'Astrologie judiciaire. Cet éloge, il est vrai, paroîtra exageré, et suppose que notre Philosophe se mêloit de science conjecturale, ce qu'on ne voit point par son histoire. Mais il sert au moins à prouver, que Gerbert fut le plus habile Mathématicien qu'on eût peut-être vû depuis Boëce.

L'application qu'il donna à se faire un si riche fonds d'érudition profane, ne l'empêcha pas d'acquerir et de se rendre familiere la science ecclesiastique. Il a peu écrit à la verité sur cette partie de la Literature. Mais ce qui nous reste de ses productions en ce genre, annonce un Auteur aussi versé dans l'intelligence de l'Ecriture, et la lecture des ouvrages des Peres de l'Eglise, que bien instruit de la science des Canons et des principes de la Morale chrétienne, en quoi con-

Helg. ib. sistoit toute la Theologie de ce temps-là. ' Ce fut au moïen de cette double érudition que Gerbert devint un astre brillant dans tout l'univers : *pro maximo suæ sapientiæ merito, qua toto radiebat in mundo.*

Conc. ib. p. 739. 740 | Gerb. ep. par. 2. ep. 26. A l'égard de la doctrine de Gerbert, ' nous en avons un précis aussi exact, que bien detaillé, quoique succinct, dans la profession de foi qu'il fit à son ordination. Il y reconnoît toutes les grandes verités qui concernent le mystere de la Trinité, celui de l'Incarnation, le jugement dernier, ses suites, la resurrection des corps, et autres points essentiels de la foi catholique. Il y specifie en particulier ceux que

Le Beuf, ib. p. 43. combattoient les anciens Manichéens. ' C'est ce qui a fait

croire à un Sçavant, que Gerbert avoit eu en vûe de se laver du soupçon de Manicheisme, dans lequel on envelop-poit les gens de Letres de son temps. On vit, il est vrai, à la fin du X siecle se reproduire en France quelques rejettons de cette ancienne secte, comme il a été dit à l'article de Gebuin Evêque de Châlons : mais il n'y a point de preuves qu'ils enseignassent tous les articles détaillés dans l'écrit de Gerbert. Il y a plus d'apparence, qu'il n'a eu d'autre dessein dans ce détail, que de condamner toutes les erreurs de cette ancienne secte, comme il est visible qu'il condamne auparavant celles des Ariens, des Patripatiens, des Apollinaristes, des Eutychiens et autres hérétiques sur la Trinité et l'Incarnation ; et plus bas celles des Novatiens sur la pénitence, des Pelagiens sur la necessité et la vertu du baptême, des Donatistes sur l'Eglise, hors laquelle il reconnoît qu'il n'y a point de salut. Telle est l'oeconomie de cette profession de foi, qui est presque aussi bien écrite qu'édifiante. Il paroit par la fin, que l'Eglise ne reconnoissoit encore alors pour Conciles generaux, que les quatre premiers. [illegible]

Gerbert n'y dit rien sur l'Eucharistie. Mais le traité qu'il en a fait en particulier, montre qu'il pensoit aussi sainement sur ce point, que sur tous les autres du Dogme catholique. Il étoit si persuadé de la transubstantiation et de la présence réelle de J. C. dans ce mystere, qu'il croioit qu'au moment de la consecration les Anges portent du ciel sur l'autel son corps glorieux pour y prendre la place de la substance du pain. Opinion singuliere à la verité, mais qui ne souffre point d'équivoque sur la nature de ce sacrement. [illegible]

Si nous pouvions, sans être trop prolixes, entrer dans la discussion des autres points du Dogme, de la Morale et de la Discipline, que touche Gerbert dans ce qu'il a écrit sur des matieres de religion, nos Lecteurs se convaincroient par eux-mêmes, qu'il n'a rien enseigné que conformement à l'ancienne doctrine. Il paroit même qu'il s'y attacha avec d'autant plus de zéle, qu'il la voioit moins respectée en son temps. C'est ce qui le porte à se plaindre souvent de l'affoiblissement qui se glissoit dans l'Eglise, comme dans l'Etat qui en fait partie. Ses écrits en ce genre n'étant pas de longue haleine, nous prenons le parti d'y renvoier. Qu'on se donne la peine de lire sur-tout ses letres à Seguin, à Vildebolde et son beau discours sur l'idée et le portrait des Evê- [illegible]

Hhhhij

ques. Nous avons deja montré de quelle maniere il fronde la simonie dans celui-ci, et rapporté quelqu'un de ses principes sur la Hierarchie. On y verra encore, qu'il reconnoît disertement, ' que tous les Evêques ont reçu les clefs du Roïaume des cieux en la personne de S. Pierre : *quas in B. Petro Apostolo cuncti suscepimus Sacerdotes.* On lira avec plaisir dans les autres écrits indiqués plusieurs autres excellents principes, conformes à la doctrine de l'Eglise Gallicane, dont Gerbert fut en son temps une des plus brillantes lumieres.

Mab. ib. p. 217.

Baronius, il est vrai, s'est élevé avec un peu de chaleur contre ces beaux endroits des écrits de notre Pape. Mais après avoir jetté son premier feu, ' il convient enfin avec l'Historien du Roi Robert, qu'il fut un zélé defenseur des droits de l'Eglise : et par consequent de la verité, dont l'Eglise est la fidéle depositaire.

Bar. an. 1003. n. 3. p. 19 | Helg. ib.

Nous nous bornerons à indiquer ici quelques autres de ses maximes de doctrine, qu'il a répandues dans ses letres, où elles se trouvent comme noïées. Il y établit l'obligation indispensable pour tous les Evêques de [1] sçavoir les Canons et de les observer : d'autant plus qu'ils doivent servir d'exemple et de modele au troupeau. Il ajoûte que c'est les fouler aux pieds, que d'agir en vûe d'un interêt temporel. ' Lorsqu'il s'agissoit de pechés capitaux, il renvoïoit aux anciens Canons de la pénitence. ' Il enseigne que tout dépend de la souveraine volonté de Dieu, qui dispose également des cœurs comme des roïaumes. C'est sur ce principe ' qu'écrivant à ses Moines rebelles de Bobio, il prioit le Seigneur non seulement de leur faire connoître leur devoir, mais d'y ajoûter encore la grace de l'accomplir. ' Entreprenant de consoler un de ses amis dans ses afflictions, il lui donne pour principe, que Dieu ne juge pas les mechants dignes de son châtiment en cette vie, afin de les punir pendant toute une éternité.

Gerb. ib. par. 2. p. 39.
ep. 36.
par. 1. ep. 130.
ep. 18.
ep. 136.

Gerbert n'étoit guéres moins superieur aux autres Sçavants de son siecle, par la maniere d'ecrire que par l'érudition. L'on a dit ' qu'il avoit toujoûrs réuni en sa personne l'application à bien parler comme à bien vivre. C'est afin d'y réussir, ' qu'il avoit soin d'amasser les livres des Orateurs, ainsi que

ep. 44.
ep. 87. 123. 130. par. 2. ep. 13.

Mab. ib. p. 225.

1 ' Gerbert établit encore mieux ailleurs l'obligation qu'ont les Evêques d'être instruits, et en apporte les raisons.

les autres, et qu'il tâchoit d'avoir les meilleures éditions. ' L'utilité qu'il se proposoit dans l'art de bien parler, étoit d'une part de persuader ce qu'il avoit dessein de dire, et de l'autre d'appaiser les esprits irrités. Il en a fait justement ce double usage dans ses divers écrits, et l'y a soûtenu par une sorte d'élegance, fort rare en son siecle, et une éloquence mâle, qui se tire des choses mêmes. Ses pensées sont ordinairement justes, ses preuves assés bien choisies, ses raisonnements solides, ses divisions bien ordonnées ; et il ne perd point de vûe ce qu'il entreprend d'établir ; son élegance se fait particulierement sentir dans les actes du Concile de S. Basle, qu'il redigea par écrit ; dans son discours à l'assemblée de Mouson ; dans quelques-unes de ses letres, nommément la cent vingt-deuxiéme au Prince Charles, de la part de l'Archevêque Adalberon ; et sur-tout dans son traité sur l'excellence et les devoirs de l'épiscopat. Traité où l'on a decouvert tant de politesse du discours, comme on l'a déja observé, qu'on ne l'a pas jugé indigne en ce point de porter le nom de S. Ambroise. On a fait aussi remarquer, que les poësies de Gerbert, lorsqu'il y a apporté tous ses soins, ne sont pas non plus dénuées d'élegance.

Ce n'est pas à dire au reste, que ses pieces de prose le plus polies soient d'une pureté achevée. Il s'y rencontre, quoique très-rarement, ' des termes qui ne sont pas de la belle latinité, comme *querelentur*, *mendialis* ; et il n'y a pas toûjours tout le choix et l'arrangement possible dans les expressions. A cela près, on n'y trouve rien de la rudesse et de la grossiereté du genie de son siecle.

Mab. ib. p. 223-

On a dit que Gerbert sçavoit proportionner son style à la nature des sujets qu'il se proposoit de traiter, en quoi consiste le merite principal d'un bon Auteur ; et l'on en a donné quelques preuves. En general il avoit fait passer deux sortes de style à son usage : l'un serré, laconique, sententieux, l'autre plus coulant et plus developpé. Il emploïe le premier dans ses letres, qui en sont devenues obscures, ce qui est une suite inévitable de cette sorte de style. Elles sont remplies en échange de sentences admirables, et d'axiomes ou proverbes bien assaisonnés, et dégagés de ce qu'ils pouvoient avoir de bas et de populaire.

Gerbert paroît être le premier, ou au moins un des premiers Ecrivains, ' qui en parlant des Princes, ou leur

adressant la parole, leur a donné le titre de Serenissime, et à une simple Reine la qualité d'Auguste. Il semble aussi, qu'on lui doive ' l'expression de *Beatissime Pater*, qu'emploïent ceux qui parlent au Pape, ou lui écrivent en latin. ' En écrivant à des Evêques il se sert quelquefois du terme de Majesté, qui est aujourd'hui consacré aux seules Têtes couronnées.

ep. 14.

ep. 33. 34.

FIN.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

An. de l'Ere vulg.

901. La langue latine cesse insensiblement d'être vulgaire. Le peuple cependant l'entend encore, au moins en plusieurs endroits. Dépérissement presque general des Lettres. L'ignorance prend leur place, même dans la plûpart des cloîtres: la paresse, l'oisiveté, la molesse celle de l'étude, du travail, de la pénitence. De-là un renversement de presque toutes choses dans l'Etat. Il s'y trouve néanmoins encore bon nombre de personnes studieuses, qui empêchent la décadence entiere des Sciences. Adaston, Moine de la nouvelle Corbie, publie un Commentaire sur Daniel, qui s'est perdu. Mort de Riculfe, Evêque de Soissons, cette année-ci ou la suivante. Il laisse de sa façon des Reglements pleins d'instructions lumineuses. Mort de Bernhard, Abbé de S. Gal, dont il y a de sages avis à un de ses Moines, et quelques autres écrits. Remi, sçavant Moine d'Auxerre, disciple du docte Heiric, continue d'enseigner dans l'Ecole de Paris. Odon, depuis Abbé de Cluni, et l'une des plus grandes lumieres de ce siecle, étudie sous cet habile Maître. Notker le Begue continue à S. Gal d'écrire pour la postérité, et fait entre autres un écrit pour expliquer la valeur des caracteres alphabetiques, dont on se servoit dans le chant ecclésiastique au lieu de notes. Hucbald, autre sçavant Moine de S. Amand, quitte les Ecoles de Reims, où il avoit enseigné avec beaucoup de reputation, et retourne à son monastere, où il exerce l'office de Chancelier de la maison.

902. Concile à Narbonne, dont il reste quelques Canons. Un Moine anonyme de l'abbaïe de S. Guilain, écrit une vie de ce Saint. Un autre Auteur inconnu publie celle de S. Evrolt Abbé à Beauvais, que quelques-uns confondent mal à propos avec S. Evroul Abbé au païs d'Ouche. Un Poëte également inconnu fait quelques vers sur S. Quentin. On a un sermon du même temps sur S. Porcaire Abbé de Lerins, et une vie de S. Basle Solitaire

près de Reims. Un Moine sans nom, de l'abbaïe de Vassor au duché de Luxembourg, donne au public une mauvaise vie de S. Eloque Abbé de Lagni, qu'il emprunte presque entierement de celle de S. Momble, autre Abbé du même endroit. Un autre Moine de l'abbaïe de Corbie fait la vie de Sainte Puisine, Vierge du Pertois en Champagne, et un Inconnu de Besançon celle de S. Protade Evêque du lieu. Un Moine de Sollignac retouche la premiere vie de S. Tillon ou Thean, Moine de cette abbaïe; et son ouvrage est lui-même retouché dans la suite, et comme fondu daus un troisiéme. On publie un éloge de S. Thuriave, Evêque de Dol dans l'Armorique : écrit plein de fables et de choses extraordinaires. Leon Evêque de Nole en Campanie, consulte plusieurs sçavants François sur les ordinations faites par le Pape Formose, ce qui donne occasion aux traités d'Auxilius sur le même sujet.

903. L'Annaliste dit de Metz finit ici ses Annales. Mort de Francon, Evêque de Liege, sçavant Prelat, qui avoit fait passer à l'Ecole de cette Eglise les sciences qu'on enseignoit dans le Palais de Charles le Chauve. Estiene, Eleve de l'Ecole de Metz et de celle du Palais, lui succede, et soûtient les bonnes études tant à l'Ecole de Liege qu'à celle de l'abbaïe de Laubes. Remi d'Auxerre, malgré ses leçons publiques, continue son travail sur les livres de l'Ecriture, et compose encore d'autres écrits : une explication du Canon de la Messe; un traité de la Musique; des commentaires sur Donat, Capella et Priscien. Hervé Archevêque de Reims écrit à Witton de Rouen une letre canonique, au sujet des Normans, tant ceux qui après leur baptême retournoient à leurs superstitions, que ceux qui n'avoient pas encore été baptisés. Le même Hervé consulte le Pape Jean IX sur le même cas.

904. Hucbald de S. Amand et Odilon, autre Moine de sçavoir de l'abbaïe de S. Medard à Soissons, contractent entre eux des liaisons literaires. Odon, encore Chanoine de S. Martin de Tours, et dans la suite Abbé de Cluni, fait un traité sur les livres des Rois, qui est perdu; un abregé des Morales de S. Gregoire sur le livre de Job; un discours sur l'embrasement de la basilique de S. Martin, causé par les Normans, et en publie plusieurs autres dans le cours des années suivantes.

905. Un Interpolateur retouche par ordre de Rainon Evêque d'Angers, la vie de S. Manville l'un de ses prédecesseurs. Remi d'Auxerre, à la priere de Gualon Evêque d'Autun, travaille à

expliquer quelques difficultés particulieres du livre de Job, et de l'Epitre canonique de S. Jude. Mort de Valdramne, Evêque de Strasbourg, dont il y a des poesies d'un goût au-dessus de celui de son siecle.

906. Martinien Moine de Rebais, comme l'on croit, publie un grand ouvrage tout de Morale, sur les desordres trop communs en son temps. Reginon Abbé de Prum met au jour cette année-ci, selon quelques-uns, son recueil de Canons, et quelques autres écrits, soit cette même année ou les suivantes. Naissance de S. Maïeul, depuis Abbé de Cluni, et l'une des plus grandes lumieres de la France sur la fin de ce siecle.

907. Mort de Theotmar Archevêque de Saltzbourg, dont il y a une lettre celebre au Pape Jean IX, laquelle lui est commune avec quelques autres Prelats, touchant l'établissement de l'Eglise des Sclaves, qui commençoient à prendre le nom de Moraves. Hucbald de S. Amand écrit la vie de Sainte Rictrude, premiere Abbesse de Marchienes, et travaille aussi-tôt, ou peu après, à celle de Sainte Aldegonde, Abbesse de Maubeuge. Frodoard, le plus celebre Historien de ce siecle dans la suite, est envoïé à l'Ecole de Reims, où il étudie sous les disciples de Remi et d'Hucbald, qui y soûtenoient les bonnes Etudes, et y attirent plusieurs autres Etudiants de merite.

908. Mort du celebre Remi d'Auxerre, qui laisse de sa façon grand nombre d'ouvrages, et du Prêtre Auxilius, dont on a quelques traités pour la défense du Pape Formose. Reginon Abbé de Prum publie sa chronique, que d'autres Ecrivains continuent après lui.

909. Concile à Trosley au Diocèse de Soissons, qui fait d'excellents réglements contre l'ignorance et les autres desordres du siecle. Hervé Archevêque de Reims, qui l'avoit convoqué, y préside. Autre Concile à Joncaires au diocèse de Maguelone. Odon quitte son Canonicat de S. Martin de Tours, et se retire à la Baume en Bourgogne près de l'Abbé Bernon, y porte sa bibliothéque, et y est chargé de l'instruction de la jeunesse. Mort d'Eberhard, né sujet de nos Rois, et Moine de S. Mathias de Trèves, qui s'est acquis par ses écrits les titres de Poete et d'Historien. Un Inconnu de Besançon, ou du voisinage, publie une Legende, ou plûtôt un panegyrique de S. Maimbode, Martyr honoré dans le païs.

910. Fondation de l'abbaïe de Cluni, la plus celebre Ecole du Roïaume en ce siecle, et la mere de plusieurs autres. Mort d'Adelhelme, Evêque de Seez, qui laisse de sa façon une histoire de

Sainte Oportune, Abbesse de Montreuil en Neustrie, et un Benedictionaire, ou recueil de bénedictions épiscopales. Un Moine de Folcalquier fait un abregé de la vie de S. Mari, Abbé de Bevon en Provence, écrite originairement par le Patrice Dyname. On publie des actes prétendus de Sainte Julie, Vierge et Martyre à Troïes en Champagne, et une partie de ceux de Sainte Berte, Abbesse de Blangi, lesquels furent beaucoup augmentés dans la suite.

911. Estiene, Evêque de Liege, fait une espece de Breviaire sur l'office divin, et le dedie à Robert Evêque de Metz. Le Roi Charles le Simple choisit pour son Chancelier Hervé Archevêque de Reims.

912. Mort de Notker le Begue le sixiéme d'Avril. Il laisse de sa façon plusieurs écrits qui tous ne sont pas venus jusqu'à nous. Hatton Archevêque de Maïence, né comme le précedent sous la domination de nos Rois, et dont il y a une letre interessante au Pape Jean IX, meurt aussi dans le cours de cette année, ou de la suivante au plus-tard. Agion, homme de Letres et Abbé de Vabres, est fait Archevêque de Narbone. Rathier, depuis Evêque de Verone, et l'un des plus sçavants hommes de son siecle, embrasse la vie monastique à l'abbaïe de Laubes. Au mois de Novembre mort d'Herberne, à qui l'on attribue faussement une relation de la suite des miracles de S. Martin.

914. Les bonnes Etudes se soûtienent dans l'Eglise de Verdun sous l'Evêque Dadon, et le Prêtre Berthaire. Ce Prelat donne retraite à plusieurs sçavants Bretons, sortis d'Angleterre leur patrie pour se soustraire à la fureur des Normans, et les place à l'abbaïe de Montfaucon, ce qui contribue à y entretenir l'étude des Letres.

915. Mort de Riculfe, Evêque d'Elne, qui laisse un testament propre à nous faire voir presque tous les defauts qui s'étoient glissés dans la langue latine. Concile à Châlons sur Saone, composé d'Evêques de differentes Provinces. Mort de Reginon Abbé de Prom, l'un des principaux Docteurs de la France et de la Germanie.

916. Mort de Robert, Evêque de Metz, le deuxiéme de Janvier, duquel il y a un recueil de modéles de letres, et quelques autres écrits. Nouvelle translation des Reliques de S. Allire, Patron de l'abbaïe de même nom à Clermont en Auvergne : ce qui donne occasion à Winebrand, Moine du même lieu, d'écrire peu après la vie de ce Saint.

917. Berthaire, sçavant Prêtre de l'Eglise de Verdun, meurt cette an-

née-ci, ou peu après, et laisse de sa façon l'histoire des Evêques de cette Eglise. L'Ecole épiscopale de Metz se soutient, principalement en ce qui regarde la science du Chant ecclesiastique. Jean de Vendieres, si celebre dans la suite, y étudie quelque temps.

918. Frodoard au sortir des Ecoles est établi Garde des Archives de l'Eglise de Reims, ce qui favorise l'amour et les dispositions qu'il avoit pour l'Histoire. Rotger, homme de Letres, est ordonné Archevêque de Tréves, et contracte d'étroites liaisons avec Frodoard, qui lui dédie dans la suite son grand ouvrage sur les triomphes de J. C. et des Saints. Mort de S. Radbod, Evêque d'Utrecht, l'un des plus polis Ecrivains de ce siecle, tant en prose qu'en vers.

919. Hucbald de S. Amand fait l'histoire de S. Libwin, ou Lebwin, Apôtre du païs d'Ower-Issel, et la dédie à Balderic, Evêque d'Utrecht. Le même Auteur publie peu après l'histoire de l'élevation du corps de S. Jonat, ou Jonas, premier Abbé de Marchienes. La chronique de Frodoard, telle que nous l'avons, commence ici, quoiqu'anciennement elle remontât beaucoup plus haut. Rathier, Scamin et Theoduin, Eleves de l'Ecole de Laubes, y brillent par leur grand sçavoir. De-là l'amour des Letres se communique à l'abbaïe de Gemblou, et s'y soutient avec quelque vigueur pendant le cours de ce siecle. Un Ecrivain, inconnu d'ailleurs, fait une histoire des François encore manuscrite, depuis leur origine jusqu'à cette année-ci.

920. Salomon III, Evêque de Constance, et l'un des derniers Ecrivains de Germanie nés sous la domination de nos Rois, meurt le cinquiéme de Janvier. Pierre, Archidiacre de Cambrai, se fait quelque reputation par son sçavoir. Hucbald le prend quelquefois pour Censeur de ses ouvrages. Les Etudes se soutiennent à l'Ecole de Corbie. Walbert en est tiré pour remplir le Siege épiscopal de Noion. Mort d'Estiene, Evêque de Liege, le dixneuviéme de Mai, de qui l'on a divers écrits. Un Moine Anonyme de Moutier-Saint-Jean au Diocèse de Langres, fait l'histoire des diverses translations de S. Jean, premier Abbé et fondateur de ce monastere. Un autre Inconnu publie la vie de S. Valentin, Prêtre au même Diocèse. Les actes de S. Andeol, Martyr au Diocèse de Viviers, et ceux de S. Benigne, autre Martyr à Dijon, paroissent de même tems que les écrits précedents. Un Auteur sans nom, qui semble avoir été Moine de l'abbaïe de Beze, écrit la vie de S. Gengon ou Gengoul, ho-

noré comme Martyr en Bourgogne, laquelle est depuis mise en vers par la celebre Roswite, Religieuse de Gandersheim. Le Roi Charles le Simple par un trait de politique, ôte à Hervé Archevêque de Reims, la dignité de Chancelier, et la transporte à Rotger Archevêque de Trèves.

921. Second Concile de Troslei au diocèse de Soissons. Hervé Archevêque de Reims y préside. Mort d'Odilon, sçavant Moine de S. Medard de Soissons, cette année-ci ou peu après. Le Roi Charles et Henri l'Oiseleur Roi de Germanie font entre eux un accord, ou traité, qui est venu jusqu'à nous. Rotger, Archevêque de Trèves, dedie à Dadon Evêque de Verdun un recueil de decrets des Conciles. Hervé de Reims prononce Sentence d'absolution en faveur du Comte Erlebalde excommunié, qui n'étoit plus au monde.

922. L'Auteur d'un fragment considerable de chronique finit ici son écrit. L'Eglise de Toul est gouvernée pendant plus de soixante ans, à compter dès cette année, par de sçavants Evêques, qui y font fleurir les Letres avec éclat. L'illustre Jean de Vendieres, depuis Abbé de Gorze, y prend quelque teinture de la Rhétorique et de la science du comput. Le Diacre Berner, l'un des plus éloquents hommes de son siecle, dirige cette Ecole. L'amour pour les bonnes Etudes se communique aux abbaïes de S. Evre et de S. Mansui. Mort d'Hervé Archevêque de Reims, le deuxiéme de Juillet. Vautier, Archevêque de Sens courone Roi de France Robert, frere du Roi Eudes. Abbon, Moine de S. Germain des Prés, à la priere des Evêques de Paris et de Poitiers, compose des instructions familieres, pour servir aux Clercs qui avoient moins de talent pour la parole. Rathier passe en Italie à la suite d'Hilduin, qui venoit de manquer l'Evêché de Liege.

923. Troisiéme Concile à Troslei, auquel préside Seulfe Archevêque de Reims. Vautier de Sens couronne à S. Medard de Soissons Roi de Bourgogne Rodolfe, ou Raoul, fils du Duc Richard, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Rodolfe, Roi de la haute Bourgogne. Mort de ce Prelat, le dix-neuviéme de Novembre, duquel il y a des Statuts, ou Reglements qu'il publia dans un Concile. Mort de Dadon, Evêque de Verdun, qui laisse de sa façon quelques écrits, tant en prose qu'en vers.

924. Quatriéme Concile à Troslei, dont il nous reste quelques traits précieux de l'ancienne Discipline touchant les pénitences publiques. Mort d'Abbon, Moine de S. Germain des Prés, le neuviéme

de Mars, duquel il y a quelques écrits en prose et en vers. Environ le même temps Flohaire, Prêtre au diocèse de Paris, écrit les actes du martyre de S. Eugene compagnon de S. Denys. Naissance de S. Brunon, depuis Archevêque de Cologne et Duc de Lorraine, le plus sçavant homme de son temps. L'Ecole de Lyon, autrefois si celébre, acquiert une nouvelle reputation. Antoine, Abbé de l'Isle-Barbe y enseigne la Philosophie avec beaucoup d'éclat. On voit au nombre de ses disciples le celebre S. Maieul, depuis Abbé de Cluni. Les Anglois même y viennent étudier.

925. Concile à Tours, dont il reste quelque partie des actes. Autre Concile à Troslei, et le cinquiéme tenu en cet endroit, dont les actes sont perdus. Odon, bien-tôt Abbé de Cluni, à la priere de Turpion, Evêque de Limoges, travaille à ses Conferences, ouvrage connu sous divers autres titres.

926. Un Moine Anonyme de S. Gal finit ici une chronique fort imparfaite. Hugues, Comte d'Arles, devient Roi d'Italie, et y attire plusieurs François, gens de Letres, dont plusieurs y sont élevés à l'épiscopat.

927. Mort de Wigeric, Evêque de Metz, Auteur d'un traité sur la Musique qui est perdu. Rotger, Archevêque de Trèves convoque un Concile, auquel il communique son recueil de Canons, et qui l'approuve unanimement. Mort d'Agion Archevêque de Narbonne, Auteur de quelques écrits. Odon est ordonné malgré lui Abbé en la place de Bernon, et va ensuite s'établir à Cluni, où il fait observer une exacte discipline, et regner l'étude des Letres.

928. Mort de Rotger, Archevêque de Trèves. Radhod, Prevôt de Dol dans l'Armorique, écrit une letre interessante à Ethelstan, ou Adelstan, Roi d'Angleterre. On publie une Legende de S. Just, ou Justin, honoré à Paris et à Beauvais, et peu après celle d'un autre S. Justin, honoré en Gascogne : l'une et l'autre remplie d'anochronismes et de faits extraordinaires. L'histoire de la translation du corps de S. Fulgence d'Afrique à Bourges, et les actes de S. Fuscien et S. Victoric peuvent être de même temps, et ne valent pas mieux.

929. Un Moine sans nom de l'abbaïe de Corbie fait cette année-ci, ou peu après, l'histoire de la translation du corps de S. Gentien, compagnon du martyre des SS. Fuscien et Victoric. Un Inconnu du pays du Maine écrit la vie de S. Longis Abbé au VI siecle. Un autre Ecrivain sans nom publie la Legende, ou plû-

tôt le panegyrique de S. Genès Evêque de Clermont. Brunon, Duc de Lorraine dans la suite et Archevêque de Cologne, est envoïé à Utrecht faire ses premieres études sous l'Evêque Baldric.

930. Odon, Abbé de Cluni, commence à réformer plusieurs monasteres en France, ce qui occasionne l'établissement de grand nombre d'Ecoles. L'abbaïe de Fleuri est de ce nombre, et devient une des plus florissantes Ecoles du Roïaume. Un Ecrivain de merite, mais inconnu d'ailleurs, fait la vie de S. Radbod Evêque d'Utrecht. Un autre Auteur sans nom et sans talent publie une Legende de S. Lizier, Evêque de Conserans. On peut rapporter au même temps l'histoire romanesque de Sainte Quiterie, Vierge et Martyre à Aire en Gascogne, et la Legende de S. Werenfride, compagnon de S. Willibrode Evêque d'Utrecht. On jette dans le public une vie encore manuscrite du Roi Charles le Simple, et une histoire des temps de son regne. Mort d'Hucbald, Moine de S. Amand, et l'un des plus celebres Docteurs de toute la France en ce siecle.

931. Ordination de Rathier Evêque de Verone. Odon de Cluni fait un traité, qui s'est perdu, sur l'arrivée du corps de S. Benoît du Mont-Cassin à Fleuri. Ansel, dont il y a une longue prose rimée encore manuscrite, exerce l'emploi d'Ecolâtre dans cette derniere abbaïe.

932. Artaud, ou Artold, Moine de S. Remi de Reims et homme de Letres est ordonné Archevêque de cette ville. Lambert, Moine de Pouthiere au diocèse de Langres, adresse à Alberic Abbé de S. Benigne de Dijon, un écrit interessant de sa façon sur plusieurs difficultés de la Grammaire.

933. Reforme de l'abbaïe de Gorze au diocèse de Metz, où se retirent plusieurs Eleves de l'Ecole de Reims, qui en font une pepiniere de Saints et sçavants Moines. Gui, homme de Letres, est fait Evêque d'Auxerre, et a soin d'y établir de bonnes études, qui y continuent pendant tout le reste de ce siecle. Elles se soûtienent aussi à l'abbaïe de S. Germain dans la même ville. Concile durant le Siege de Château-Thierri, auquel préside Artaud de Reims avec Theotolon de Tours. Hugues Roi d'Italie se saisit de Rathier Evêque de Verone, et le fait enfermer à Pavie dans une prison, où ce Prelat s'occupe à faire divers écrits. Il en adresse un sur son exil à Frodoard Chanoine de Reims, dont la reputation avoit deja passé les Alpes.

934. Odon, Abbé de Cluni, écrit à la priere de Turpion Evêque de

Limoges, et de l'Abbé Aymon frere de ce Prelat, la vie de S. Gerauld Comte d'Aurillac.

935. Ergambald, Abbé de S. Trutpert sur les frontieres de la basse Alsace, écrit la vie de ce Saint, laquelle est perdue. Un Moine Anonyme de Vergi, au diocèse d'Autun, publie une nouvelle vie de S. Vivence, ou Vivent, et un autre Inconnu celle de S. Menoul qualifié Evêque. La mauvaise Legende de S. Mathurin, Prêtre en Gatinois, peut être de même date, aussi-bien que celle de S. Maxime Abbé de Limours sur le Rhône, et honoré comme Martyr, laquelle ne vaut pas mieux. La même date et le même jugement conviennent à l'histoire de S. Sore Ermite en Perigord, et à celle de S. Aventin, autre Ermite près de Troies en Champagne. On peut placer vers le même temps les mauvais actes des SS. Potentien et Savinien, premiers Evêques de Sens, et une Legende assés mal assortie de S. Bibien Evêque de Saintes. Le même genie, qui regne dans la Legende de S. Ausone premier Evêque d'Angoulême, la fait juger du même temps. Artaud, Archevêque de Reims, tient un Concile dans l'Eglise de Sainte Macre, contre les ravisseurs des biens ecclésiastiques. Rathier fait passer de sa prison de Pavie dans les deux Belgiques et ailleurs, son fameux *Agonisticon*, ou recueil d'avant-propos.

936. Les Hongrois font des incursions en Lorraine, et de-là dans quelques autres Provinces de France, ce qui cause beaucoup de préjudice à la culture des Letres. La reputation de S. Odon Abbé de Cluni le fait appeler à Rome, pour rétablir les affaires de l'Eglise et de l'Etat. L'Archevêque Artaud fait à Laon la ceremonie du Sacre de Louis d'Outremer, qui cede à l'Eglise de Reims et à son Archevêque le Comté de la ville, et leur accorde le droit de faire battre monnoïe. Frodoard, Chanoine de cette Eglise, fait le voïage de Rome, où il est gracieusement reçu du Pape Leon VII : évenements dont il fait ensuite l'histoire. Rathier, Evêque de Verone, est transferé de sa prison de Pavie chés Azon Evêque de Come, où il continue d'écrire pour la posterité. Il y retouche en particulier la vie de S. Ursmar, l'un des Patrons de l'abbaïe de Laubes. Un Ecrivain, inconnu d'ailleurs, fait une genealogie des Rois de France, jusqu'à Louis d'Outremer.

937. S. Odon de Cluni établit son institut à l'abbaïe de S. Julien de Tours, où l'on cultive les Letres pendant le cours de ce siecle. Odon profite de ce sejour pour écrire la vie de S. Gre-

goire, Evêque de la ville, le pere de notre histoire. Foulques, surnommé le Bon, un des Seigneurs laïcs le plus letrés de son siecle, succede à son pere au Comté d'Anjou, et y fait fleurir les Arts et l'Agriculture. Un Moine Anonyme de S. Hubèrt en Ardenne, écrit la vie de S. Beregise, premier Abbé de ce monastere, de laquelle on ne fait pas grand cas. Un autre Ecrivain aussi sans nom publie une histoire des François encore manuscrite, qui commence à l'origine de la Monarchie, et finit au Roi Louis d'Outremer.

938. Second voïage de S. Odon à Rome. Il y emploïe son loisir à orner de notes et de gloses la vie de S. Martin par S. Severe Sulpice. L'Historien Frodoard commence au moins en cette année à travailler à son grand recueil d'histoires écrites en vers. Rathier de Verone allant trouver le Roi Hugues pour se reconcilier avec lui, est arrêté par Berenger II, concurrent de ce Prince, et emprisoné de nouveau.

939. Jean, Chanoine à Rome, fait connoissance avec S. Odon Abbé de Cluni, embrasse son institut, le suit en France, et devient son Historien. Rathier retourne à son Eglise de Verone, où il trouve un Intrus sur son siege, et y souffre une espece de martyre, pour parler d'après lui, pendant l'espace de deux ans.

940. Translation des Reliques de S. Bavon dans la chapelle du nouveau Château de Gand : ce qui fait naître l'occasion à un Moine de l'abbaïe de ce nom, d'écrire quelques années après l'histoire des miracles de ce Saint. La ville de Reims est assiégée; et l'Archevêque Artaud abandonné de ses vassaux, est contraint de se rendre à ses ennemis, qui le releguent à l'abbaïe de S. Basle. Frodoard Chanoine de la même Eglise et Curé de Cormici, est enveloppé dans la même persecution, et mis en prison, d'où il ne sort qu'à Pàque de l'année suivante. Ingelard Moine letré de l'abbaïe de Glonne, ou S. Fleurent le Vieux se retire à Tournus, et y prend soin de l'Ecole du monastere.

941. Espece de Concile à Soissons, dans lequel Artaud Archevêque de Reims, est déposé, et Hugues son jeune Competiteur ordonné en sa place. Rathier contraint de quitter son Eglise de Verone, se trouve dans la disete des choses les plus nécessaires, et adresse à tous les Fidéles une letre circulaire, pour leur exposer son état. Il se retire cependant chés un Seigneur en Provence, où il enseigne la Grammaire au fils de ce Seigneur, ce qui lui donne occasion de publier un traité sur ce même sujet. On lui procure dans le païs un évêché, qu'il refuse géne-

reusement. Jean, Moine de Gorze, un des plus polis et des plus exacts Ecrivains de son temps, passe à l'abbaïe de S. Arnoul de Metz, dont il est fait Abbé dans la suite, et où il a soin d'entretenir de bonnes Etudes.

942. S. Odon, Archevêque de Cantorberi, fait venir de Fleuri des Moines, pour établir la bonne discipline dans son Eglise. Troisiéme, ou même quatriéme voïage de S. Odon de Cluni à Rome, où Jean son disciple et Auteur de sa vie l'accompagne. Celui-ci est fait Prieur de S. Paul dans cette grande ville, d'où il revient probablement en France avec le S. Abbé, qui malgré sa maladie se rend à Tours, et y meurt le dix-huitiéme de Novembre. Maieul embrasse la vie monastique à Cluni, dont il est établi au bout de peu d'années Bibliothécaire, Aposcrisiaire, et enfin Abbé. Association de l'abbaïe de S. Martial de Limoges avec celle de Fleuri, d'où il s'ensuit un renouvellement des Etudes à S. Martial.

943. Un Chanoine de S. Estiene de Dijon fait l'histoire de la translation des Reliques de S. Medard, de la ville de Soissons à celle de Dijon. Les actes de S. Paterne, Moine de S. Pierre le Vif à Sens, et honoré comme Martyr, semblent être du même temps : comme aussi l'histoire de la translation des Reliques de Sainte Fauste de Gascogne en Limousin. Rathier quitte la Provence, et retourne à son monastere de Laubes. Brunon retiré à la Cour du Roi Otton son frere, s'occupe à cultiver toutes sortes de sciences, en la compagnie des plus sçavants hommes de son siecle, qu'il a soin d'appeler près de lui. Il se fait en consequence dans presque toute la Germanie un heureux renouvellement des études, qui se communique ensuite à la Lorraine et à la France.

944. Mort de Turpion, Evêque de Limoges, qui laisse un Testament où il fait une triste description des vices du Clergé. Atton, homme de merite et de sçavoir, qui étoit passé de France en Italie, est ordonné Evêque de Verceil, et publie peu aprés un Capitulaire pour l'instruction de ses Clercs, lequel fut suivi d'un traité sur les souffrances de l'Eglise. Rathier écrit une belle letre à Brunon, frere d'Otton le Grand, et lui adresse son *Agonisticon*. Ce prélat est appellé à la Cour de ce Prince, et y brille entre tous les autres Sçavants.

945. Anstée est fait Abbé de S. Arnoul de Metz, et y établit une Ecole, à laquelle les Saxons et les Bavarrois viennent prendre des leçons, et qui devient une pepiniere d'Evêques et d'Abbés. Ra-

told, Abbé de Corbie, fait faire ce beau manuscrit du Sacramentaire de S. Gregoire, sur lequel on a donné l'ouvrage au public en ces derniers temps. On substitue les notes aux caracteres alphabetiques dans le chant ecclésiastique; et l'on commence à Corbie à faire usage de cette nouvelle methode. Jean, disciple de S. Odon, publie cette année-ci tout au plus tard la vie de ce Saint et sçavant Abbé. Naissance de Letald, Moine de Mici dans la suite, et l'un des plus judicieux Historiens de la fin de ce siecle.

946. Ethelvolde, Abbé en Angleterre, fait venir de Corbie des Moines habiles dans les Letres et le chant ecclésiastique, pour apprendre à ses Moines la bonne maniere de lire et de chanter. Le Roi Louis, secouru d'Otton Roi de Germanie, fait rétablir Artaud dans l'Eglise de Reims par les Archevêques de Trèves et de Maïence.

947. Concile à Verdun, qui confirme le retablissement d'Artaud dans son Siege. L'Historien Frodoard s'y trouve présent. Gibuin l'ancien, à qui l'on attribue un poëme sur le Paradis, qui peut aussi bien appartenir à Gibuin son neveu et son successeur, est fait Evêque de Châlons sur Marne. Il gouverne long-temps cette Eglise, et emploïe d'habiles Artistes à renouveller plusieurs ouvrages dans sa Cathedrale.

948. Artaud adresse au Pape Agapit II une plainte, qu'on a négligé de nous conserver. Concile à Mouson en Janvier. Autre Concile à Ingelheim au mois d'Août. L'un et l'autre confirme le retablissement d'Artaud, qui présente à cette derniere assemblée une relation fort bien écrite, de tout ce qui s'étoit passé jusques-là entre lui et le jeune Hugues son competititeur. Autre Concile à Laon. Artaud y préside, et assiste à un autre qui se tient à Trève en Septembre. Frodoard accompagne Artaud son Archevêque à tous ces Conciles. Celui de Trèves lui procure la connoissance personnelle de l'Archevêque Robert, avec qui il étoit deja en relation, et à qui il dedie dans la suite quelques-uns de ses ouvrages. Folcuin, dont il y a quelques écrits, est offert par ses parents, suivant la Regle de S. Benoît, au monastere de S. Bertin. Bernier, homme de merite, de pieté et de sçavoir, est tiré de l'abbaïe de S. Remi de Reims, pour gouverner en qualité d'Abbé le monastere d'Homblieres, où il fait revivre l'esprit de S. Benoît. Aimard, Abbé de Cluni, choisit Maïeul pour son Coadjuteur.

949. Mort de Foulques le Bon Comte d'Anjou, qui laisse de sa façon

une espece d'office pour la fête de S. Martin. Frodoard, dégoûté du monde, embrasse la vie monastique, et est élevé ensuite à la dignité d'Abbé. Il finit son histoire de l'Eglise de Reims, et la dedie à Robert Archevêque de Trêves. Gonzon, Diacre de l'Eglise de Novare, entretient des liaisons de Literature avec le sçavant Atton, Evêque de Verceil, et est bientôt après appellé à la cour du Roi Otton, d'où il passe ensuite en Lorraine et y est ordonné Prêtre. Otton retablit l'abbaïe d'Epternac au duché de Luxembourg ; et depuis ce rétablissement on y voit fleurir les Letres pendant tout le reste de ce siecle. Rorion, l'un des plus sçavants hommes de son temps, est ordonné Evêque de Laon, et retablit l'abbaïe de S. Vincent, où il fait passer l'institut de Cluni, au moïen de douze Moines qu'il tire de Fleuri, ou S. Benoît sur Loire.

950. Durand, Abbé de Castres en Rouergue, refute l'erreur de ceux qui soûtenoient l'aneantissement de l'ame et du corps. On cultive dans son monastere la science de la Religion et l'Histoire. Commencement des Romans, ces agreables amusements des gents oisifs et paresseux. Celui qui porte pour titre *Philomena*, tient le premier rang. Depuis cette époque l'Art de romaniser vient à la mode. On rapporte à ce temps-ci l'écrit d'un Auteur Anonyme sur les Saints, les Eglises et les monasteres de Clermont en Auvergne. Un Chanoine de la Collegiale de Nassogne au diocèse de Liege, publie une Legende de S. Monon, Martyr du païs, et un Moine de Gorze l'histoire de la translation de S. Gorgon Martyr, de Rome en ce monastere. On rapporte vers le même temps la vie de S. Vigor Evêque de Baïeux, et la Legende de Sainte Eusebie, Abbesse d'Hamai au diocèse d'Arras, tirée pour la plus grande partie de celle de Sainte Rictrude. Celle de Sainte [illegible] Vierge et Abbesse, qui est prise de celle de Sainte Gertrude de Nivelle, peut être de même date ; aussi-bien qu'une nouvelle vie de S. Genou Confesseur, à qui l'abbaïe de Celles en Berri doit son origine. Uthon, ou Udon, homme de Letres, succede dans l'Evêché de Strasbourg à Rothard ou Rodhar, autre Prélat fort versé dans les matieres Théologiques.

951. Otton le Grand, Roi de Germanie et d'Italie, établit Brunon son frere Archichapelain de son Palais. Frodoard retiré dans un Cloître, est élu Evêque de Noyon et de Tournai ; mais son élection demeure sans effet. Adaldague Archevêque de Brême et Legat du Pape, lui écrit à cette occasion une fort belle Lettre. L'Eglise

de Sens est successivement gouvernée par deux Prelats de merite et de sçavoir: Gerland, auparavant Moine de S. Germain d'Auxerre, et Hildemanne de S. Denys en France, ce qui sert à y entretenir l'étude des Letres. Sous leur épiscopat on y voit fleurir le Chanoine Candacher, avec la reputation de grand Philosophe.

952. En Fevrier mort de Marquard, Ecolâtre de l'abbaïe d'Epternac, qui laisse de sa façon plusieurs écrits sur les Arts Liberaux et autres sujets. Heribert, autre Moine de merite et de sçavoir, lui succede dans son emploi. Uthon, Evêque de Strasbourg, prend soin d'enrichir la bibliothéque de son Eglise, et assiste à un Concile d'Ausbourg. Adson, l'un des plus sçavants Moines de ce temps-là, est appellé de Luxeu à S. Evre de Toul, où l'Evêque du lieu avoit établi son Ecole episcopale, du soin de laquelle Adson est chargé.

953. On travaille à une nouvelle vie de Sainte Berte, fondatrice et Abbesse d'Avenai au diocèse de Reims. L'Archevêque Artaud tient un Concile à l'abbaïe de S. Thierri, dont les actes sont perdus. Brunon frere du Roi Otton est ordonné Archevêque de Cologne, et s'applique à y faire regner le bon ordre et le goût pour les Letres. Otton l'établit Duc de Lorraine; et en cette qualité Brunon y fait observer une bonne police, et revivre les siecles d'or, en y faisant regner la justice et la paix. Ce Prelat appelle près de lui, pour le former aux Letres et à la pieté, Thierri, ou Diederic, depuis Evêque de Metz, et l'un des plus grands ornements de cette Eglise en ce siecle. Rathier, ci-devant Evêque de Verone, le devient de Liege. Odilon, Abbé de Stavelo, y appelle Notger Moine de S. Gal, pour diriger l'Ecole de son monastere, d'où il sortit dans la suite quelques sçavants hommes.

954. L'Abbaïe d'Aurillac en Auvergne devient comme le berceau d'un renouvellement des Etudes en ce siecle, par l'éducation qu'y reçoit le Moine Gerbert, qui eut soin d'y communiquer les nouvelles connoissances qu'il acquit dans la suite. On y cultive avec les Sciences l'art d'écrire en beaux caracteres. Gerard, Moine de S. Medard de Soissons, dont il y a quelques écrits, est revêtu de la dignité de Doïen de son monastere. Atton, Evèque de Verceil, écrit à Valdon de Côme une letre interessante, sur-tout touchant les devoirs des Sujets envers leurs Souverains. Artaud de Reims couronne Roi de France Lothaire fils de Louis d'Outremer. Hildemanne est ordonné Archevêque de Sens à la mort de Gerland, autre Prelat de sçavoir. Paulin, ou Pauli-

nien, qui a laissé quelque écrit de sa façon, remplit le Siege Episcopal de S. Paul de Leon, au moins dès cette année. Adson, depuis Abbé de Montier-en-Der, fait à la priere de Gerberge Reine de France, un traité sur l'Antechrist, attribué pendant longtemps à S. Augustin et à Raban Maur.

955. Brunon de Cologne, frere de la Reine Gerberge, devient aussi son principal Conseiller, et le protecteur du jeune Roi Lothaire son neveu. Le Roi Otton envoïe une ambassade célébre à Abderame, Prince des Musulmans d'Espagne. On choisit à cet effet Jean de Vendieres et Garammane Moines de Gorze, comme les plus capables de s'en bien acquitter. Wormar, ou Vulmar, Abbé de Blandinberg, ou S. Pierre de Gand, travaille avec succès à y faire fleurir les Etudes. La reputation de science et de vertu où est ce monastere, porte S. Dunstan, depuis Primat d'Angleterre et alors exilé dans la Belgique, à le choisir pour le lieu de sa retraite.

956. Au commencement de cette année Rathier, meprisé et insulté dans son Eglise de Liege, s'en voit enfin expulsé. Il publie au préalable une protestation avec le titre singulier de *Climax Syrmatis*. On suppose qu'en cette année-ci Fridegode, qu'on fait sans nulle preuve François de nation, écrit la vie de S. Ouen Evêque de Rouen : supposition qui n'a d'autre appui qu'en ce qu'on a confondu S. Ouen avec S. Owin. On tire de l'École de Corbie Ingelran, ou Enguerran, pour remplir le Siege Episcopal de Cambrai. L'Ecole de Paris soûtient sa reputation. Abbon, Moine de Fleuri, l'un des plus sçavants hommes de la fin de ce siecle, y vient étudier la Dialectique et les autres Arts Liberaux.

957. Gerard, Doïen de S. Medard de Soissons, compose une nouvelle vie de S. Romain Evêque de Rouen, et peu aprés celle de S. Remi un de ses successeurs. Rathier chassé de son Eglise de Liege, retourne en Italie, et tente plusieurs voïes pour rentrer dans son Siege de Verone. Gunzon, se rendant à la Cour d'Otton, passe par l'abbaïe de S. Gal, où il a une fameuse dispute de Grammaire, qui attire de sa part une longue et sçavante letre sur des sujets de même nature. Adalbert, ou Adelbert, homme de Letres, et Moine au diocèse de Metz, commence à se faire connoitre par ses écrits, et dedie au bout de quelques années à l'Evêque Adalberon une chronique avec une liste suivie de tous les prédecesseurs de ce Prelat.

968. Rathier écrit au Pape Jean XII une letre interessante pour son

histoire, et autres évenements de ce temps-là, et une autre à tous les Evêques ses Collégues, tant d'Italie que de France et de Germanie. Après diverses avantures, il rentre pour la troisiéme fois. cette année-ci ou la suivante, dans son Evêché de Verone, et met tout en usage pour tâcher de rappeler ses diocésains à leur devoir. Un Clerc de l'abbaïe de Nivelle au diocèse de Cambrai, fait une nouvelle vie de l'Abbesse Sainte Gertrude. On publie vers le même temps une espece de Legende de S. Georges, qu'on suppose avoir été le premier Evêque du Puy en Velay, et une histoire insipide de la construction de l'Eglise de Notre-Dame du même lieu, et de la translation du Siege épiscopal dans cette Eglise. Un Moine anonyme de Fleuri retouche la vie de S. Paul Evêque de Leon en basse-Bretagne.

959. Un Abbé de S. Benigne de Dijon fait écrire la relation des miracles operés à l'occasion des Reliques de S. Appollinaire Evêque de Ravenne, qui se conservoient dans une chapelle de la dépendance de ce monastere. Un Moine sans nom de l'abbaïe de Corbie fait l'histoire de la translation des Reliques de S. Précord, et un autre Ecrivain inconnu, l'éloge de S. Probace, honoré à Nogent, aujourd'hui S. Cloud près de Paris. On écrit vers le même temps les visions d'une fille nommée Flotilde, du voisinage d'Avenai au diocèse de Reims, et une très-mauvaise Legende de S. Savin, Ermite au païs de Lavedan au Comté de Bigorre. Mort d'Hildemanne Archevêque de Sens le cinquiéme d'Août. Il laisse de sa façon un traité de la Musique et un autre du Comput ecclésiastique. Eracle ou Everacle, est ordonné Evêque de Liege, cette année-ci ou la suivante, et prend un soin particulier de faire fleurir les Etudes dans son diocèse. Rathier écrit à tous ses Clercs une letre sur l'invalidité des ordinations faites par l'Intrus son prédecesseur.

960. L'opinion de la fin du monde, une des suites de l'ignorance de ce siecle, commence à se répandre. S. Oswal, depuis Evêque de Worchestre en Angleterre, et ensuite Archevêque d'Yorc, et quelques autres Anglois qui furent aussi élevés à l'épiscopat, viennent à Fleuri se former aux exercices de pieté et de Literature, qui y étoient en usage. L'Ecole de l'Eglise d'Arras, devient celebre sous l'épiscopat de Fulbert. Mort d'Atton Evêque de Verceil, dont il reste quelques écrits fort estimés. Eracle Evêque de Liege, fait un voïage au tombeau de S. Martin de Tours, et y est guéri miraculeusement d'un mal

memorable, de quoi il dresse une relation importante. L'Abbaïe de Laubes, où le relâchement s'étoit introduit, et les Etudes tombées, reprend un nouveau lustre sous le gouvernement de l'Abbé Aletramne, et de Folcuin son successeur.

961. Le sixiéme de Janvier mort de Gui, Evêque d'Auxerre, qui laisse de sa façon quelques répons et chants ecclésiastiques. Rathier écrit une fort belle letre sur l'Eucharistie, et prononce à differentes fois plusieurs sermons qu'on nous a conservés. Il combat avec succès l'héresie des Antropomorphites. Mort d'Artaud Archevêque de Reims, encore plus fameux par ses disgraces que par ses écrits. Folcuin, Moine de S. Bertin travaille à un cartulaire interessant, qui sert dans la suite à composer la fameuse chronique de ce monastere. L'Ecole de S. Gal se soûtient encore avec honneur, et fournit à la France avant la fin de ce siecle plusieurs sçavants Evêques et autres grands hommes, entre autres Notger Evêque de Liege, Thierri ou Diederic de Metz, et Victor Ecolâtre de l'Eglise de Strasbourg. Naissance du celebre Guillaume, Abbé de S. Benigne de Dijon dans la suite, et Reformateur de plusieurs monasteres.

962. Vulfald Abbé de Fleuri, et depuis Evêque de Chartres, renouvelle les Etudes à l'abbaïe de S. Pere, au moien d'une colonie de ses Moines qu'il y envoïe. Widberd, homme de Letres, en est établi Abbé. Sigehard, natif d'Aquitaine, et Moine de S. Maximin à Trèves, travaille à une nouvelle relation des miracles de ce Saint. Uthon, Evêque de Strasbourg, accompagne à Rome le Roi Otton, et se trouve à la cérémonie de son couronnement en qualité d'Empereur. Rathier adresse à Hubert Evêque de Parme, son celebre traité du mépris des Canons. Richard, homme de pieté et de sçavoir, est fait Abbé de Fleuri, et y soûtient la culture des Letres, en quoi il est merveilleusement aidé par le docte Abbon, Ecolâtre du monastere. Gerard ordonné Evêque de Toul à la mort de S. Gauzlin, herite de son zèle pour y entretenir les bonnes Etudes. Il s'applique de concert avec Adson, Moderateur de l'Ecole épiscopale, à former ses Clercs sur-tout au ministere de la parole : en quoi il réussit si heureusement qu'il n'y eut point dans toute la Belgique d'Eglise, où il se trouvât plus de lumiere, soit parmi les Ecclésiastiques, ou les simples Fidéles. Naissance de S. Odilon, dans la suite un des plus saints et sçavants Abbés de Cluni.

963. L'Historien Frodoard se demet de la charge d'Abbé, qui passe au jeune Frodoard son neveu. Rathier assiste à un Concile tenu à Rome, dans lequel le Pape Jean est deposé, et publie peu après un écrit sur son differend entre lui et ses Clercs. Uthon de Strasbourg s'associe dans le gouvernement de son Eglise, et choisit pour son Coadjuteur Erkembald, homme de Letres comme lui. On continue sous ces deux Prelats à faire de bonnes Etudes à l'Ecole de cette Eglise.

964. Le cinquiéme de Mars Thierri, l'une des lumieres de ce siecle, est ordonné Evêque de Metz, et y fait revivre la conduite des bons Pasteurs. Wibolde, autre homme de sçavoir et de merite, est fait Evêque d'Arras et de Cambrai. Un Inconnu écrit une nouvelle vie de Sainte Bove ou Beuve, Abbesse à Reims, et de Sainte Dode sa niece. Rathier adresse le premier d'Août une letre au Senat de Rome, à tous les Evêques, à tous les Fidéles, et une belle instruction pastorale à tous ses Clercs. Bernier, Abbé d'Homblieres, compose cette année-ci au plûtôt la vie de Sainte Hunegonde, premiere Abbesse d'Homblieres, l'histoire de sa translation, et une relation de ses miracles.

965. Rathier publie son Itineraire, ou voïage de Rome, dans lequel il décrit ce qu'il se proposoit de faire auprès du S. Siege pour la correction de son Clergé. Mort de Wibolde Evêque d'Arras et de Cambrai, sinon cette année-ci, au moins la suivante. Il y a de lui un monument ingenieux de Literature. Uthon, Evêque de Strasbourg, Auteur d'une vie de S. Arbogastre, l'un de ses prédecesseurs, et de quelques autres écrits, meurt aussi le vingt-septiéme d'Août. Erkembald son Coadjuteur prend sa place, et attire près de lui Victor, sçavant Moine de S. Gal, qu'il met à la tête de son Ecole épiscopale. Le vingt-neuviéme du même mois le tonnerre tombe d'une maniere extraordinaire sur le monastere de S. Pierre de Châlons sur Saone; et Gui Moine du lieu en fait une relation curieuse. Maïeul devient Abbé de Cluni à la mort d'Aimard, qui l'avoit fait son Coadjuteur. Brunon Archevêque de Cologne et Duc de Lorraine, fait un voïage à Compiegne pour retablir la paix entre le Roi Lothaire et ses autres neveux, y tombe malade, et se fait porter à Reims, où il meurt le onziéme d'Octobre. On a sous son nom quelques commentaires sur l'Ecriture, que l'on croit appartenir plûtôt à Brunon de Signi. Folcuin l'un des principaux Ecrivains de ce siecle, et different d'un autre Folcuin, quoique Moine de S. Bertin comme lui, est élu Abbé de Laubes sur la fin de cette année.

966. Mort de Frodoard le vingt-huitiéme de Mars, dont la chronique finit aux premiers mois de cette année. Un Auteur anonime en reprend la suite, et la pousse d'une maniere fort imparfaite jusqu'en 978. Gerbert, Moine d'Aurillac, déja instruit de la Grammaire, et de quelques autres Arts Liberaux, est envoié en Espagne, pour perfectionner ses études. Borel, Comte de Barcelone, le recommande à l'Evêque Haïton, auprès de qui Gerbert acquiert plusieurs belles connoissances, et encore plus par ses liaisons avec les Arabes ou Sarasins. Rathier publie un écrit touchant les Clercs revoltés contre lui, et vers le même temps son Apologetique, avec quelques autres écrits.

967. On fait une nouvelle vie de S. Drausin, Evêque de Soissons, et une relation fabuleuse en apparence de la decouverte des Reliques dites de Sainte Agnès Vierge et Martyre, et d'un S. Benigne, qualifié aussi Martyr et Evêque de Chartres. Rathier ne pouvant réussir à corriger ses diocèsains de Verone, prend le parti de retourner à Laubes, après avoir assisté à un Concile tenu à Ravenne le vingt-cinquiéme d'Avril, et avoir adressé à l'Abbé Folcuin un écrit, sur la perplexité où il se trouvoit de revenir en France.

968. Richard, Abbé de Fleuri, travaille de concert avec Abbon Ecolâtre du monastere, à combattre la rêverie qui annonçoit comme prochaine la fin du monde. Adson, Moine et Ecolâtre de l'Abbaïe de S. Evre, est fait Abbé de Montier-en-Der, dont il renouvelle tous les édifices, et donne un nouveau lustre à tout le reste. Il prend surtout soin d'y former une bonne bibliothéque. L'Empereur Otton le Grand donne son estime et sa confiance à S. Mayeul de Cluni, et l'engage à reformer tous les monasteres de ses Etats. S. Maïeul y établit une exacte discipline et de bonnes études. L'Evêque Haïton et Borel Comte de Barcelone font un voïage à Rome, et menent avec eux Gerbert, qui y acquiert de nouvelles connoissances, et à qui l'Empereur Otton donne l'abbaïe de Bobio.

969. Ainard, Moine de S. Evre à Toul, offre au tombeau du Saint un Glossaire par ordre alphabétique. Thierri, Evêque de Metz, entreprend un voïage en Italie; et pendant le sejour qu'il y fait, amasse grand nombre de Reliques, de quoi il a soin de faire écrire une relation interessante. Adalberon, l'un de ceux qui travaillerent avec plus de succès à soûtenir l'empire des Letres sur la fin de ce siecle, est ordonné Archevêque de Reims. L'Ecole de cette Eglise sous son gouvernement prend un nouveau lustre.

970. Folcuin, Abbé de Laubes, compose la vie de S. Folcuin Evêque de

Terouane. Le premier d'Avril mort d'Heribert, Ecolatre d'Epternac, qui laisse de sa façon des commentaires sur l'Ecriture; un traité des mœurs, ou de la discipline en usage parmi les anciens Moines; et un autre de la mesure du Monochorde. Rudiger lui succede dans son emploi d'Ecolâtre. Translation des Reliques de S. Hilaire Evêque de Carcassone, de laquelle un Auteur inconnu fait l'histoire en un style fort grossier. Un autre Ecrivain sans nom et sans merite donne les premiers actes de S. Hildevert, Evêque de Meaux, qui ne sont qu'un tissu de traditions populaires. Harmer ou Hadmere, que d'autres nomment Chermer, écrit l'histoire de la translation de S. Maurille, Evêque d'Angers, et celle de ses miracles. Paulin, Evêque de Leon dans la petite Bretagne, fait l'histoire de la translation du corps, ou seulement du chef de l'Apôtre S. Mathieu, d'Ethiopie, sur les côtes de l'Armorique, et la relation de quelques miracles du même Saint. Gerbert, degoûté des mauvaises manieres de ses Moines de Bobio et des autres Italiens, quitte l'Italie, passe à la Cour de Germanie, et delà à Reims. Adalberon le prend pour son Secrétaire, et le charge de la direction de son Ecole épiscopale, qui acquiert bien-tôt une brillante reputation et par l'habileté du Moderateur, et par le grand concours et le merite des Etudiants. Gerbert commence par publier un traité de Réthorique en faveur de ses Eleves.

971. Adalbert, sçavant Moine au diocèse de Metz, est chargé du soin des Ecoles de l'abbaïe de S. Vincent, fondée depuis peu dans la même ville. Manassé Evêque de Troïes, voulant profiter des lumieres d'Adson, se l'associe dans le gouvernement de son Eglise. Adson y regle la psalmodie et tout l'ordre de l'office divin. Il rend le même service à diverses autres Eglises; et Adalberon de Reims l'appelle quelquefois près de lui, pour profiter de ses sages conseils. Le vingt-septiéme d'Octobre mort d'Eracle, Evêque de Liege, dont il y a quelques écrits, et qui avoit pris un soin particulier des Ecoles de son diocèse. Notger lui succede et dans sa dignité, et dans son application à soûtenir les bonnes Etudes. L'Ecole de Liege sous son gouvernement produit plusieurs Eleves de merite et de sçavoir, qui sont choisis pour Evêques en divers païs. Un des premiers soins de Notger fut de reconcilier l'infortuné Rathier avec Folcuin Abbé de Laubes.

972. Rathier sorti de Laubes, se retire à Alne, et fait assés agreablement son portrait dans l'écrit qui porte pour titre: *qualitatis conjectura cujusdam*. Jean, Abbé de S. Arnoul de Metz, retouche l'ancienne vie de Sainte Glodesinde, ou Glosine. Concile au

Mont-Sainte-Marie, auquel préside Adalberon Archevêque de Reims, et dont il nous reste le discours qu'y fit ce Prelat. Folcuin, Abbé de Laubes, malgré son application à l'Etude, travaille aux refections et embellissement de l'Eglise de son monastere, et à la construction de quelques nouveaux bâtiments qui y manquoient : à quoi il emploie des Artistes, qui avoient de l'industrie et du goût. A la mort du Pape Donus, on veut élever sur le S. Siege Maïeul Abbé de Cluni, qui le refuse genereusement.

973. Adelmanne, Moine de Stavelo, fait l'ornement de ce monastere par son sçavoir et par sa vertu. L'on y voit venir vers le même temps quelques autres hommes de Lettres, entre autres le Philosophe Eggihard. Le vingt-uniéme de Mars ordination de Hugues Evêque d'Angoulême, l'un des sçavants Prelats de la fin de ce siecle. Guy, depuis Evêque du Puy en Velay, et alors Abbé de Cormeri, publie une declaration, dans laquelle il fait un humble aveu de ses fautes passées. Ason compose une nouvelle vie de S. Frodobert, fondateur et premier Abbé de Moutier-la-Celle près de Troies en Champagne.

974. Jean, Abbé de S. Arnoul commence à travailler à l'histoire du celebre Jean de Vendieres Abbé de Gorze. Mort de Rathier, ci-devant Evêque de Verone et de Liege, et l'un des plus sçavants Prelats de son siecle. Le monastere de Fleuri est reduit en cendres le dix-septiéme d'Août ; et l'Abbé Richard entreprend aussi-tôt de le rebâtir, ce qu'il execute en moins de quatre ans.

975. Folcuin, Moine de S. Bertin, Auteur de quelques écrits paroît n'avoir pas vêcu au-delà de cette année-ci. Helperic Ecolatre de Grandfel dans la haute Alsace, s'acquiert par ses écrits les titres de Philosophe, de Poëte et d'Astronome. Rodolfe, François de nation, est fait Evêque d'Orviette en Italie, et publie peu après des Statuts pour le bon gouvernement de son diocèse. Ordination de Gui, Evêque du Puy en Velay.

976. Malgré l'application de Gerbert à faire des leçons publiques sur presque toutes les facultés de la Literature, il trouve encore le temps de composer plusieurs écrits sur diverses parties des Mathématiques. Jean, Abbé de S. Arnoul, finit et publie la vie de Jean de Vendieres, l'un des plus excellents écrits de ce siecle, mais dont il nous manque malheureusement une partie considerable.

977. Richard, Abbé de Fleuri, fait un voïage en Gascogne, est mis en possession de l'abbaïe de la Reole, et dresse les usages, ou coût-

tumes pour les vassaux et serfs de la dependance de ce monastere. Adalberon, Archevêque de Reims, tient un grand Concile, dont il nous reste la Sentence que prononça ce Prelat contre Thibauld, usurpateur de l'Evêché d'Amiens. Adalberon, ou Ascelin, l'un des Poëtes du siecle suivant, est fait Evêque de Laon.

978. Folcuin, Abbé de Laubes, pousse jusqu'ici au moins l'histoire des Abbés de son monastere. Thierri, Evêque de Metz, fait l'épitaphe d'Evrard, un de ses neveux, qu'il élevoit dans les Letres.

979. Mort de Richard, Abbé de Fleuri, homme de pieté et de sçavoir, le seiziéme de Fevrier. Adson, Abbé de Montier-en-Der, écrit à la priere de S. Gerard, Evêque de Toul, une vie de S. Mansui, premier Evêque de la même Eglise, et quelque temps après, ou peu auparavant celle de S. Evre, autre Evêque de Toul.

980. Le douziéme de Fevrier mort d'Adalbert le Scholastique, sous le nom de qui l'on trouve un abregé des Morales du Pape S. Gregoire, et qui laissa aussi une chronique de sa façon. Helperic, Ecolatre de Grandfel, dont il y a une letre sur quelque partie de la Liturgie, et quelques autres écrits, publie cette année-ci au plus tard un traité du comput ecclésiastique. Brunon, Evêque de l'Ecole de Reims, est ordonné Evêque de Langres, et fait cultiver dans son diocèse les Letres tant profanes que sacrées. Aimoin, celebre Historien dans la suite, embrasse la vie monastique à l'abbaïe de Fleuri.

981. Adson, Abbé de Montier-en-Der, écrit à la priere du docte Gerbert, et d'un autre Adson Abbé de S. Basle, la vie et l'histoire des miracles de ce S. Confesseur qui a donné son nom à une abbaïe près de Reims. Mort de Bernier, Abbé d'Homblieres, Auteur de quelques écrits. Widbert, Abbé de S. Pére à Chartres, reforme l'abbaïe d'Evron au Maine, et meurt la même année, en laissant de sa façon des actes de S. Eman et de ses compagnons, honorés comme Martyrs au païs Chartrain. Un Moine anonyme de l'abbaïe de Lure au diocèse de Besançon, fait la vie de S. Deicole, vulgairement S. Dicy, ou Diel, premier Abbé de ce monastere. Divers critiques placent vers le même tems les actes des SS. Agoard et Agilbert, Martyrs près de Paris. Gerbert se trouvant à Ravenne avec l'Empereur Otton II, a une fameuse dispute de science avec le Philosophe Otric, le plus sçavant homme de toute la Saxe, en présence de l'Empereur, de toute sa Cour, et de tous les gens de Letres qui étoient à sa suite, et de ceux qui se trouvoient à la ville.

982. On continue de faire de bonnes études à l'abbaïe de Montfaucon, alors au diocèse de Verdun. Un Abbé anonyme de ce monastere, homme sçavant, écrit à Vilfride Evêque diocésain, deux letres importantes, que quelques Modernes donnent sans sujet à Remi d'Auxerre. Un Moine sans nom et sans connoissance de l'histoire ancienne, publie une assés longue vie de S. Theofroi, ou Chaffre, Abbé du monastere de ce nom en Velay, sur laquelle on composa une espece de chronique fort defectueuse. On peut placer vers ce même temps une mauvaise Legende de S. Martin, Evêque de Tongres, et les fameux actes apocryphes et pleins de fables de S. Martial, premier Evêque de Limoges, et de S. Ursin, ou Ursicin, premier Evêque de Bourges. Les deux letres qu'on suppose à S. Martial, et la Legende romanesque de S. Alpinien, qu'on fait disciple de ce S. Evêque, paroissent de même date et de même fabrique. Brunon, Evêque de Langres, fait venir à S. Benigne de Dijon, Adson Abbé de Montier-en-Der, qui travaille deux ans entiers à retablir le bon ordre dans ce monastere.

983. Un Ecrivain sans nom, mais qui avoit quelque talent pour les Letres, et qui semble avoir été Clerc de l'Eglise d'Utrecht, ou du Mont-Sainte-Odilie, publie la Legende de S. Plechelme, Evêque regionaire ; et un autre Clerc, peut-être du même endroit, celle de S. Wiron, autre Evêque regionaire et compagnon du précedent. Les actes de S. Marcel, Martyr d'Argenton en Berri, paroissent du même temps : aussi-bien que ceux de S. Mellon premier, ou selon d'autres second Evêque de Rouen. Ceux de S. Nicaise Prêtre, que quelques-uns font premier Evêque de la même ville ; des SS. Quirin, Scubicule et Pienche, Martyrs dans le Vexain, ne sont point de plus ancienne date. Odon Diacre de l'Eglise d'Auch, écrit à Garcias son Archevêque une letre, qui n'est pas entierement interessante. Aimon, Evêque de Valence en Dauphiné, dont le nom ne se lit point dans les catalogues des Evêques de cette ville, publie un manifeste curieux, par rapport aux formalités en usage à la fin de ce siecle, lorqu'on prononçoit sentence d'excommunication. Jean, Abbé de S. Arnoul de Metz, célébre Ecrivain de ce siecle, vécut au moins jusqu'à ce temps-ci.

984. Les bonnes Etudes prennent une nouvelle vigueur à Mici, abbaïe près d'Orleans, au moïen des liaisons literaires de Constantin, Doien de la maison, avec Gerbert Ecolâtre de Reims. Gerbert

entretient aussi commerce de Literature avec un autre Constantin, Moine de Fleuri, à qui il communique ses nouvelles decouvertes dans les Sciences et les beaux-Arts. Un Moine de S. Quentin en l'Isle fait une petite relation des miracles de ce Saint. La mauvaise Legende de S. Thierri, Abbé près de Reims, peut être de même date : aussi-bien que la vie fabuleuse de S. Siacre, ou Siagre, Evêque de Nice. Le septiéme de Septembre mort de Thierri, Evêque de Metz, Auteur de quelques écrits, dont on a soin d'écrire peu après la vie qui est perdue. Adson, après avoir retabli le monastere de S. Benigne de Dijon, retourne à son abbaïe de Montier-en-Der.

985. Ecbert, ou Euvrard, Abbé de S. Julien de Tours, entretient commerce de Literature avec Gerbert, pour qui il fait copier des livres. L'Ecole de Luxeu se fait une nouvelle reputation sous la direction du sçavant Moine Constance. On y va étudier de Lyon, de Besançon, de Mâcon, de Langres, de Strasbourg. S. Osvval, Evêque de Worchestre, et les Moines de Ramsey en Angleterre envoïent à Fleuri demander quelqu'un de cette communauté, pour les instruire dans les Letres et la pieté chrétienne. Abbon est choisi pour l'execution de ce dessein, et y emploïe deux ans entiers. Il y publie un traité, pour répondre aux difficultés grammaticales qu'on lui propose, et s'y voit comblé d'honneur et de présents, tant de la part du Roi Ethelrede, que de celle de S. Dunstan et de S. Osvvald, qui l'ordonne Prêtre. A son depart de France, Constantin autre sçavant Moine de Fleuri, est chargé du soin de l'Ecole de ce monastere. Geraud qu'on en suppose Moine, dedie à Erchambold Archevêque de Tours, un poëme sur les hauts faits de Vautier qualifié Roi d'Aquitaine. Isembard, autre Moine du même endroit, écrit à la priere des Moines de S. Josse sur les côtes de Picardie, une nouvelle vie de leur S. Patron, et l'histoire de la translation de ses Reliques.

986. S. Gerard, Evêque de Toul, donne retraite dans son diocèse à plusieurs Grecs, qui mêlés avec des Hibernois, font l'office en leur langue et suivant leur rit particulier. Ordination d'Arnoul II, Evêque d'Orleans, le plus éloquent Prelat de l'Eglise Gallicane à la fin de ce siecle. Il se forme entre lui et Gerbert d'étroites liaisons de Literature. Letald, scavant Moine de Mici, écrit l'histoire des miracles de S. Mesmin : ouvrage interessant pour l'histoire publique et generale. Gausbert, Chorevêque de Limoges sous l'Evêque Hildegaire, compose des actes fabuleux de

S. Front premier Evêque de Perigueux, dont on en fabrique encore d'autres dans la suite. On voit paroître une prétendue histoire de S. Samson, Evêque de Dol dans la petite Bretagne, et de fort mauvais actes de S. Gilles, Abbé près du Rhône au diocèse de Nisme. La Legende romanesque de S. Laurien Evêque et Martyr honoré à Vatan en Berri, suivit de près. On peut placer vers le même temps une courte vie de S. Marien Moine à Auxerre, et un abregé de celle de S. Mamertin, qui ne peut être d'aucune utilité pour l'histoire.

987. L'Abbé Adson fait la vie, ou plûtôt l'histoire des miracles de S. Waldebert, troisiéme Abbé de Luxeu. L'on écrit la vie de l'Evêque S. Foranan, mort Abbé de Vassor en 982, laquelle est perdue. Guikard, Abbé de Sarcing, en compose une de S. Tron, fondateur et premier Abbé du monastere, laquelle a eu le même sort. Un Ecrivain sans nom fait une histoire generale depuis Ninus, jusqu'à Louis V, le dernier de nos Rois de la seconde race, laquelle est encore manuscrite. Un autre anonyme publie une autre histoire des François depuis Charles le Simple jusqu'à Hugues Capet; et un troisiéme, une chronique des Rois de la premiere et seconde race, lesquelles ne sont point non plus imprimées. Adalberon, Archevêque de Reims, couronne le troisiéme de Juillet Roi de France Hugues Capet, qui le continue dans la dignité de grand Chancelier du Roïaume. Abbon revient d'Angleterre à Fleuri, et en est élu Abbé. S. Maïeul, au retour d'un voïage d'Italie, amene à Cluni le celebre Guillaume, depuis Abbé de S. Benigne de Dijon.

988. Le premier de Janvier Robert, fils de Hugues Capet, est couronné à Orleans Roi de France. Le vingt-troisiéme du même mois meurt Adalberon Archevêque de Reims, l'un des plus savants Prelats de son temps, et designe Gerbert pour son successeur, ce qui n'est pas suivi. Concile à l'abbaïe de Charroux en Poitou, dont il reste quelques Canons. On y porte les Reliques de S. Junien de Noaillé; de quoi Letald de Mici écrit la relation. L'on publie un Lexicon, ou concordance de tous les mots de la Bible, et une chronique encore manuscrite, depuis Alexandre le Grand jusqu'au Roi Robert, avec un autre écrit qui traite des Rois de France jusqu'au même Prince.

989. Arnoul, fils naturel du Roi Lothaire, est élu Archevêque de Reims, d'où il s'ensuit de grands troubles. Ousmanne, ou Reimanne, Moine au diocèse de Metz, écrit la vie de S. Cadroë Abbé de Vassor, un des bons morceaux d'histoire de ce temps-là. Riquier,

Moine de Gemblou au diocèse de Liege, compose en vers celle d'Erluin, premier Abbé du monastere, et la dedie à Notger Evêque diocèsain. Abbon de Fleuri engage Adson de Montier-en-Der, à mettre en vers héroïques le second livre des Dialogues de S. Gregoire le Grand. Arnoud II, Evêque d'Orleans, entreprend de rebâtir sa cathédrale, et en vient à bout avant sa mort.

990. Les Letres prennent une nouvelle vigueur à la faveur que leur accordent les Rois Hugues Capet et Robert. Concile à Anse près de Lyon, dans lequel on condamne les enchantements, les augures et autres divinations, toutes filles de l'ignorance. Le Roman de Guillaume au court nez peut être de ce temps-ci. Le seiziéme de Mars mort de Rudger Ecolâtre d'Epternac, Auteur de divers ouvrages. Adelaire lui succede dans son emploi, et devient ensuite Abbé du monastere. Fulbert depuis Evêque de Chartres, l'un des disciples de Gerbert à l'Ecole de Reims, en ouvre une celebre à Chartres, et y enseigne la Grammaire, la Musique, la Dialectique, et principalement la Science de la Religion. Osvvald, Moine de Worchestre, different de l'Evêque de même nom, vient à Fleuri étudier sous Constantin, et s'en retourne au bout de quelques années en son païs, où il acquiert par ses ouvrages un rang entre les illustres Ecrivains d'Angleterre. Mort de Rodolphe, Evêque d'Orviette, Auteur de quelques Statuts. Gui Evêque du Puy en Velay, en publie de son côté, pour tâcher d'établir ce qu'on nomma depuis la Trève de Dieu. Guillaume, Moine de Cluni, que son exactitude severe a fait nommer *super Regulam*, est élu Abbé de S. Benigne, et commence à reformer les autres monasteres de Bourgogne.

991. Hugues de Flavigni met ici la mort de Gibuin l'ancien, Evêque de Châlons sur Marne, que Glabert renvoïe plus tard. Gibuin neveu du précedent, homme d'un rare sçavoir, lui succede. L'Abbé Adson commence à écrire une nouvelle vie de S. Bercaire, premier Abbé de Hautvilliers et de Montier-en-Der, laquelle il laisse imparfaite. S. Maïeul Abbé de Cluni se choisit pour Coadjuteur Odilon, son Eleve et le plus celebre de ses disciples. Concile à S. Basle près de Reims, dont on a les actes assés amples. Arnoul Evêque d'Orleans, y fait un grand personage en qualité de Promoteur de l'Assemblée. Arnoul, Archevêque de Reims y est deposé. Le dixiéme d'Octobre mort d'Erkembald, Evêque de Strasbourg, Auteur d'un poëme sur l'histoire de quelques-uns de ses prédecesseurs, et de quelques autres écrits en prose et en vers.

992. Heribert, Précepteur et chapelain d'Otton II, est fait Abbé de Brogne au diocèse de Namur, et inspire à ses Moines l'amour des Letres. Adson, Abbé de Montier-en-Der, entreprend le pelerinage de Jerusalem avec Hilduin Comte d'Arcy en Champagne, à qui il avoit été enjoint par pénitence, et meurt en mer pendant le voïage, en laissant divers ouvrages de sa façon. Gerbert est élu et ordonné Archevèque de Reims en la place d'Arnoul, et écrit aussi-tôt des letres synodiques pour maintenir le bon ordre dans l'étendue de sa Metropole. Quoique chargé du gouvernement de cette Eglise, il ne laisse pas de donner des leçons de Mathématique.

993. Guillaume V, Comte de Poitiers et Duc d'Aquitaine, succede à son pere, et prend un soin particulier de cultiver les Letres. Les Troubadours, ou Trouverres de Provence commencent à paroître; et l'on commence au moins dès ce temps-ci à faire des vers françois. Mort de Hugues, Evêque d'Angoulême, Auteur d'une vie de S. Cibard, Reclus au même endroit, et de quelques autres écrits entre lesquels on compte sans fondement une vie de S. Martial. Gui, Evèque du Puy, publie un Manifeste interessant pour l'Histoire sur-tout pour la siene propre. Gerbert commence à être inquieté sur le Siege de Reims. Le Pape casse son ordination et la deposition d'Arnoul. Le Roi Hugues Capet prend la defense de Gerbert, et fait en sorte qu'il est assés tranquille dans sa dignité jusqu'en 995. Ce Prelat écrit pour la defense de sa cause deux fortes letres, qui sont devenues fameuses: l'une à Seguin, Archevèque de Sens, l'autre à Vilderode, Evèque de Strasbourg.

994. Richer, sçavant Moine de Reims, dédie à l'Archevêque Gerbert une histoire des François, divisée en deux livres, laquelle ne se trouve plus aujourd'hui. Le Roi Hugues engage S. Maïeul, Abbé de Cluni, à aller reformer l'abbaïe de S. Denys en France. Le Saint se met en chemin, et meurt à Souvigni près de Moulins le onziéme de Mai, après avoir laissé plusieurs marques de son érudition et de son amour pour les livres. Second Concile à Anse, composé d'Evèques de diverses Provinces. Autre Concile à Limoges, dans lequel Ademar de Chabanois commence à se faire connoître.

995. On place vers ce temps-ci un Poëte anonyme, Moine de Jumiege, dont il y a un poëme considerable sur l'origine, la destruction et le retablissement de son monastere. Un autre Moine, anonyme de Bonneval au diocèse de Chartres, fait un abregé fort succinct

de l'histoire de cette abbaïe. Les Legendes de S. Odulfe, Prêtre au diocèse d'Utrecht, de S. Eracle Evêque de Sens, de S. Magloire de Dol, et la petite histoire de la translation de ce dernier, écrits de divers merite, peuvent être de même date. Un Moine de Fleuri fait la relation de quelques miracles de S. Jaques le Majeur, et en prend occasion de parler de la maniere que son corps fut porté en Galice. Concile à Mouson au diocèse de Reims, le deuxiéme de Juin. L'Archevêque Gerbert contre qui il est convoqué, y fait son apologie. Autre Concile à S. Denys, dont on n'a que quelques traits de ce qui s'y passa. Abbon de Fleuri adresse aux Princes regnants, Hugues et Robert, une Apologie importante.

996. Hubald, ou Hubold, jeune Chanoine de l'Eglise de Liege, homme sçavant, vient à Paris, s'attache particulierement aux Chanoines de Sainte Genevieve, et forme en peu de temps grand nombre de disciples. Mort de Gui, Evêque du Puy, dont il reste quelques petits écrits. Estiene, son neveu, autre homme de Letres, lui succede. Abbon de Fleuri publie son recueil de Canons, et le dedie aux Rois Hugues et Robert. Il écrit peu après à Bernard, Abbé de Beaulieu en Limousin, pour lui donner des avis salutaires. Letald de Mici en consequence des brouilleries survenues dans son monastere, se retire à l'abbaïe de la Couture au Mans, et y continue ses occupations literaires. On a, mais seulement manuscrite une histoire des Normans, qui finit cette année, et qui est beaucoup plus ample que celle de Guillaume de Jumiege. La longue et ennuieuse Legende de S. Menelée, Abbé de Menat, celle de Sainte Reinelde, Vierge et Martyre en Hainaut, et de Sainte Pharailde, Vierge honorée dans la Belgique, lesquelles ne valent pas mieux, semblent appartenir à ce temps-ci. L'on y peut rapporter encore les mauvais actes, ou plûtôt le pieux Roman sur la vie de S. Helier, honoré comme Martyr dans l'Isle de Jersey : comme aussi ce qu'on a du martyre de S. Amand et de ses compagnons honorés près de Narbone; la vie de S. Tugal, Evêque de Lexobie, et la continuation de l'histoire des translations de S. Laumer, premier Abbé de Corbion.

997. Gerbert est contraint de ceder le Siege de Reims à Arnoul, qui est tiré de prison et retabli dans sa dignité. Abbon de Fleuri, qui fait un second voïage à Rome, lui en apporte le pallium. Gerbert se retire à la Cour de l'empereur Otton III son dis-

ciple, et y fait une belle épigramme sur le portrait de Boece. Il accompagne ce Prince en Italie, où il compose par son ordre un écrit pour expliquer une difficulté tirée de Porphyre. Un Ecrivain anonyme d'Auxerre publie une nouvelle vie de S. Aunaire, Evêque de cette Eglise. On peut mettre à la fin de ce siecle les actes de Sainte Colombe, et la Legende romanesque de S. Golven, Evêque de S. Paul de Leon en basse Bretagne, selon quelques-uns, ou simple Ermite selon d'autres. Les Moines de Mont-Majour écrivent au Pape Gregoire V une letre interessante pour l'histoire de cette abbaïe. Mort d'Arnoul II, Evêque d'Orleans, à qui appartient la principale partie des actes du fameux Concile tenu à S. Basle en 991.

998. En Mars ou Avril, Gerbert est fait Archevêque de Ravenne, et assiste en cette qualité à un Concile de Rome, dans lequel il est arrêté, que Robert Roi de France quittera Berte sa parente, qu'il avoit épousée contre la disposition des Canons. Gerbert tient lui même un Concile à Ravenne le premier de Mai, pour corriger divers abus. Autre Concile à Poitiers, qui établit presque les mêmes choses que le précedent de Charroux. Estiene, Evêque du Puy, est deposé dans un autre Concile tenu à Rome. Ce Prelat se retire ensuite au Mont-Cassin, où les Moines du lieu l'engagent à écrire les actes du martyre de S. Placide. Ordination de Bernard, Evêque de Cahors, homme de Letres. Guarnier I, Abbé de Rebais, fait une piece de vers rimés sur S. Vincent de Saragoce, dont il reste quelques debris. Un Auteur sans goût et sans nom écrit une vie fabuleuse de S. Germain, Evêque de Besançon, et un autre du païs de Liege celle de S. Evremar, qui fut amplifiée dans la suite. La Legende de S. Ebremond, Abbé au diocèse de Séez, peut être du même temps. On est en droit d'y rapporter aussi un essai d'histoire de l'abbaïe de S. Arnoul de Metz par un Anonyme du lieu : comme aussi la vie de S. Aldric, Archevêque de Sens, et une très-courte histoire de Sainte Amelberge, veuve dans la Belgique. Odilon, Abbé de Cluni, institue la commemoration de tous les Fidéles trepassés. Aimoin de Fleuri, à la persuasion d'Abbon son Abbé, travaille à son histoire des François.

999. Gerbert est élu Pape à la mort de Gregoire V. Il est inthronisé le second d'avril, et prend le nom de Silvestre II. Un chroniqueur de Reims, qui ne se fait pas autrement connoître, laisse de sa façon une petite chronique fort imparfaite, qui commence en 830, et finit ici. La vie de S. Livin, Apôtre de Brabant, fausse-

ment decorée du nom de S. Boniface, est un écrit de la fin de ce siecle, ou des premieres années du suivant. Thierri, Moine de Fleuri, écrit deux livres des Coûtumes de son monastere, differents de ceux qu'a publiés le P. Jean du Bois Célestin. Brunon, Ecolâtre de l'abbaïe de Gladbac, alors au diocèse de Liege, publie divers écrits tant sur les Arts Liberaux, que sur la maniere d'élever les Novices. Heribert, Archevêque de Cologne, engage Albuin, Reclus près de l'abbaïe de Gorze, à lui faire un traité des principales vertus. Albuin publie encore quelques autres écrits dans le même goût. Un nommé Terald, qui pouvoit être Moine de Fleuri, fait un petit écrit sur quelque partie de la Liturgie.

1000. Vernier, Poëte de Rouen, compose une longue satyre contre un autre Poëte Hibernois retiré en France. On a une petite chronique avec une notice des Provinces des Gaules, qui commence en 800, et finit à cette année-ci. Un Moine de l'abbaïe de l'Estrée au diocèse de Bourges, retouche la vie de S. Genou, Patron de son monastere, écrite auparavant par un autre Moine du même endroit. Un autre Ecrivain du Berri fait l'histoire de la translation et des miracles de S. Gondon, ou Gondulfe, dont quelques-uns font sans nulle preuve apparente, un Archevêque de Milan retiré en Berri. Gibuin, Evêque de Châlons sur Marne, convainc de contradiction et d'extravagance le fanatique Leutard. Amblard, Abbé de Sollignac, envoïe à Hervé Thresorier de S. Hilaire à Poitiers, une copie de la vie de S. Eloi, avec une belle letre de sa façon.

1001. Au commencement de Janvier le Pape Silvestre tient un Concile à Rome, au sujet du differend entre Villigise Archevêque de Maïence, et S. Bernouard Evêque d'Hildesheim. La reputation où est l'abbaïe de S. Benigne de Dijon pour les Letres et la pieté, y attire plusieurs personnes distinguées par leur naissance, leurs dignités et leur sçavoir. Abbon de Fleuri écrit à S. Odilon de Cluni touchant les Canons des Evangiles. Richard, Doïen de l'Eglise de Reims, Auteur de quelques écrits, embrasse la vie monastique à S. Vanne de Verdun, et en devient ensuite Abbé. Un Inconnu s'avise de publier une prétendue vie de S. Halbert, Abbé et fondateur de Gambron, monastere aussi inconnu que l'Auteur de l'écrit, qui n'est presque qu'une parodie de l'histoire de S. Evroul, Abbé au païs d'Ouche en Normandie.

1002. Naissance de Brunon, depuis Evêque de Toul, et enfin Pape

sous le nom de Leon IX. Le Pape Silvestre tient un Concile au Palais de Latran, au sujet de la jurisdiction que l'Evêque de Perouse prétendoit sur l'abbaie de S. Pierre de la même ville. On jette dans le public une longue et ennuieuse vie de S. Dodon, premier Abbé de Vasler au diocèse de Cambrai. L'on en fait paroitre une autre du B. Pepin de Landen, Maire du Palais de nos Rois, laquelle on tire de l'histoire de Sainte Gertrude sa fille.

1003. Le douziéme de mai mort du Pape Silvestre II, après avoir illustré le S. Siege par de grandes actions de vertu, et des aumônes presque immenses, et avoir laissé quantité de monuments de son profond sçavoir.

TABLE

DES AUTEURS

ET DES MATIERES.

Nnnn ij

F

I

K

L

M

N

Q

R

V

B b b b g

FIN.

NOTES

ET OBSERVATIONS DIVERSES

SUR LE TOME SIXIÈME

I.

État des lettres en France au X siècle. — Pages 1-82

P. 9. Les mots *fabrateria* et *burdatio* ont le sens de fabrique et d'une certaine contribution. *Fabrateria mendacii*, œuvre de mensonge, dans Aimoin et dans Abbon de Fleury. (*Certe qui volunt exequi, in fabrateria mendacii, cupidines suas pravas, ipsi nituntur condere leges iniquas.* [illegible]) Le second mot se trouve employé d'une façon assez obscure dans une lettre d'Abbon, insérée au tome X de Dom Bouquet, p. 441. Il est plus intelligible dans la 42[e] épître du livre premier de Grégoire le Grand : *Prima illatio burdationis rusticanos nostros vehementer angustat ; ita ut priusquam labores suos venundare valeant, compellantur tributa solvere.* (N. E.)

— P. 13. Il est aujourd'hui bien reconnu que ce roman provençal de Philomela n'est pas antérieur à la fin du XII siècle, et que le texte latin d'un prétendu Guillelmus Paduanus, n'est que la traduction de ce roman provençal. On n'en connoît pas l'Auteur ; on peut seulement assurer que le texte provençal n'est pas de Philomela, ni la traduction latine de Vidal, de Giles ou de Paduanus. (Voyez l'*Histoire poétique de Charlemagne*, Paris, 1865, p. 89, 90.)

D'ailleurs, il faut plutôt louer les éclairs d'une judicieuse critique semés dans cette Étude des premiers ouvrages écrits en françois, que reprendre les erreurs et les méprises qui s'y rencontrent également. Il n'y a jamais eu de roman de Bertain, distinct du poëme de « Berte aux grans piés ; » de roman de Godefroi de Bouillon, distinct des poëmes de Godefroi de Bouillon ; Amadis de Gaule n'a figuré dans la littérature françoise qu'à partir du XVI[e] siècle, grâce à la traduction vraie ou fictive de Nicolas de Herberay, sieur des Essarts. Avant l'Astrée de M. d'Urfé, nous avions le Petit Jean des Saintré, le roman de Tristan, et cent autres, plus dignes de l'estime et de l'étude de la postérité que l'*Astrée*, la *Clelie*, le *Cyrus* et l'*Illustre Bassa*. (Ib.)

— P. 25. Eugraphius étoit un grammairien latin qui vivoit assurement avant la fin du X[e] siècle, quoi qu'on en dise dans la *Nouvelle Biographie generale*, d'après le *Greck and roman Dictionnary* de Smith; puisque Gerbert recueilloit ses ouvrages comme ceux d'un auteur ancien. Il avoit commenté les comédies de Térence, et la Bibliothèque impériale de Paris conserve un manuscrit ancien de ce commentaire. (Ib.)

— P. 37. Ce qui arriva l'année dernière 1740, que l'Avent eut quatre semaines entieres, nous a ouvert les yeux sur un trait que nous avançons au n° XLIX de notre discours historique, à la tête de ce présent volume. Il s'agit de la dispute qui s'éleva entre les Chanoines d'Orleans et les Moines de Fleuri, au sujet du jour qu'on doit commencer l'Avent, lorque Noël tombe le dimanche. Il faut retrancher de cet endroit, qui étoit imprimé dès le mois de septembre précedent, les paroles qui énoncent que les raisons des Moines de Fleuri ont servi à appuyer l'usage qu'on suit encore aujourd'hui dans l'Eglise. C'est ce qu'on peut dire au contraire des raisons qu'apporterent les Chanoines d'Orleans. (D. Rivet, Avertiss. du présent volume, 1742, p. xxi.)

— P. 43. Constance, Moine et Moderateur de l'Ecole de Luxeu, au diocèse de Besançon, dont nous avons déjà parlé, et dont nous dirons encore un mot au nombre LVII du Discours à la tête du VII[e] volume, étoit un des plus célebres Professeurs de son temps. Il enseignoit à la fin du X siecle, et les premieres années du suivant, jusques vers 1015 qu'on place sa mort. Sa reputation lui attiroit un concours prodigieux d'Etudiants, tant des diocèses voisins que des plus éloignés.

Nous ne connoissons point de Sçavant de son nom dans tous les siecles du moïen âge, à qui convienne mieux qu'à lui l'ouvrage suivant, qui porte en tête le nom d'un Constance. C'est un traité de la nature des differents liquides, *De naturis liquidorum*, dans lequel l'Auteur discute les propriétés et les effets de l'eau, du vin, de l'huile, de la neige, de la rosée, de la pluie, de la gelée blanche, des fontaines, de la mer, des rivieres, des étangs. Ouvrage curieux, mais qui ne paroît pas exister aujourd'hui. Mathias le Farinier, ou le Meunier, Carme de Vienne en Dauphiné, qui écrivoit en 1477, nous apprend comme un évenement mémorable, que cet écrit fut déterré de son temps à Cahors : ce qui suppose qu'il étoit de quelque antiquité, et qui confirme l'attribution que nous en faisons à Constance de Luxeu. (Mab. ana. t. 3. p 537.) Cet Ecolâtre passoit effectivement pour grand philosophe, et pouvoit fort bien avoir derobé à ses leçons publiques quelques moments pour composer cet ouvrage. (D. Rivet, t. VII, 1746. Avertiss., p. lxxxii.)

— P. 50. Les deux traités sur les Noces de Mercure et de la Philologie sont réellement un seul ouvrage, bien connu de D. Rivet, quoiqu'il les ait par distraction separés dans cet endroit, au lieu de leur laisser le seul titre : *De Nuptiis Philologiæ et Mercurii libri duo*. D. Rivet, au reste, a reconnu son erreur, page 120 de ce même volume. (N. E.)

— P. 32. Au bas de cette page, nous avons compris par inadvertance, au nombre des Poètes, Richer, Moine de Reims ; quoiqu'il ne paroisse avoir été que simple historien. Au moins n'y a-t-il pas de preuves que l'histoire qu'il laissa de sa façon fut écrite en vers. (D. Rivet, Avertiss. de ce vol., p. XXI.)

— P. 54. M. de Chasteuil-Galaup, dont le nom est assez oublié pour n'être inséré dans aucune de nos *Biographies universelles*, avoit été chargé par le comte de Grignan en 1701 de donner le plan et la « description des arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix, à l'heureuse arrivée de Mgr le duc de Bourgogne et de Mgr le duc d'Anjou. » Il s'acquitta heureusement de cette double mission, et le troisième de ces arcs représentant un « Parlement d'Amour, » il exposa l'histoire des anciennes cours d'amour, dont il soutint que « les jugements avoient force de lois et étoient exécutés à la lettre. » Cette description a été analysée avec soin dans le *Journal des Savans* de 1702. (N. E.)

— P. 61. D. Rivet se laisse entraîner à prodiguer ici à Letald des éloges qu'il donnera les moyens de contredire plus loin, p. 576. Il est vrai que n'ayant d'autre connoissance des origines chrétiennes en Gaule que le fameux passage de Grégoire de Tours, Letald suppose gratuitement que S. Julien dut être un de ces premiers envoyés. Mais il confond toutes les traditions, au point de compter également S. Pothin et les premiers martyrs de Lyon, au nombre des Évêques arrivés en Gaule sous le consulat de Dèce. Il ne pouvoit mieux prouver le défaut de sa critique et le peu de fondement qu'on devoit faire de son témoignage. (Voyez plus loin la note XIX. N. E.)

— P. 66. Si Dom Rivet avoit connu la chronique de Richer, qui n'a été découverte que de notre temps, il eût sans doute accordé plus de place dans son discours préliminaire aux œuvres d'art, à l'architecture, à la sculpture. Il eût parlé, soit dans ce discours, soit dans la notice d'Adalberon, des grands travaux exécutés sous les auspices de ce grand Archevêque. Adalberon, dès qu'il fut revêtu de cette dignité, donna un soin particulier aux travaux de son église. Il fit abattre les arcades (*fornices*) qui occupoient presque le quart de la basilique, pour donner plus d'ampleur à l'entrée et l'orner plus dignement. Il enrichit de croix d'or l'autel principal, qu'il entoura d'une enceinte rayonnante. De plus, il fit construire un autel portatif d'un précieux travail. Au-dessus du prêtre officiant s'élevoient les quatre Evangelistes en or et argent, deux aux deux côtés de l'autel, les deux autres les ailes étendues au-dessus du tabernacle, le visage penché sur l'agneau sans tache. C'étoit une sorte d'imitation de l'œuvre de Salomon. Il fit aussi un candelabre à sept branches qui, rayonnant sur la même tige, sembloit rappeler les sept dons du Saint-Esprit. On lui dut encore une châsse d'un travail également remarquable où furent déposées la verge et la manne, c'est-à-dire les saintes Reliques. Des couronnes de métal suspendues ajoutèrent à la splendeur de l'Église, qui fut éclairée de vitraux exposant diverses histoires; enfin on lui dut des cloches retentissantes. Voici le

passage dont je ne suis pas assuré d'avoir rendu le sens bien exact : *Fornices qui ab introïtus ecclesiæ per quartam penè totius basilicæ partem eminenti structura distendebantur penitus diruit. Unde et ampliore receptaculo et digniore Scemate tota ecclesia decorata est... Altare præcipuum crucibus aureis insigniens, cancellis utrumque radiantibus obvelavit. — Præter hæc altare gestatorium non viliori opere effinxit; super quod sacerdote apud Deum agente, aderant quatuor Evangelistarum expressæ auro et argento imagines, singulæ in singulis angulis stantes. Quarum uniuscujusque alæ extensæ, duo latera altaris usque ad medium obvelabant; facies vero agno immaculato conversas intendebant. Fecit quoque candelabrum septifidum in quo cum septem ab uno surgerent, illud significare videbatur quod ab uno Spiritu septem gratiarum dona dividuntur. Nec minus et arcam opere eleganti decoravit in qua virgam et manna, id est sanctorum reliquias operuit. Coronas quoque non minima impensa fabrifactas in ecclesiæ decus suspendit. Quam fenestris diversas continentibus historias dilucidatam, campanis mugientibus ac si tonantem dedit.* (Lib. III, ch. XXII-XXIV.) Je me souviens d'avoir remarqué il y a vingt ans, dans les combles de la cathédrale de Reims, un énorme candelabre à sept branches dont le beau travail accusoit l'époque d'Adalberon et pourroit bien être celui dont parle ici Richer.

D'autres monuments semblent plaider en faveur de l'Art du X siecle. Le tombeau de Carloman, pere de Charlemagne, étoit une imitation assez savante de celui de Jovin; le tombeau d'Ogier, à Saint-Pharon de Meaux rappeloit le meilleur style de l'époque de Charlemagne, et passoit pour être du X siècle. (N. E.)

— P. 76. Le passage de Letald dans lequel il semble effectivement avoir en vue de blâmer les changements introduits dans la théorie musicale, meritent d'être cités ici : *Sane responsoriorum et Antiphonarum digessimus ordinem; in quibus pro vitando fastidio de unoquoque modo singula comperimus corpora. Neque omnino alienari volumus a similitudine veteris cantus, ne barbaram aut inexpertam, uti perhibetur, melodiam fingeremus. Non enim mihi placet quorumdam musicorum novitas, qui tanta dissimilitudine utuntur, ut veteres sequi omnino dedignentur auctores : nam hi qui conjugiis vacant, malunt liberos hominibus similes gignere, quam alicujus invisi monstri effigiem procreare.* (Epist. dedicat. LETHALDI, in *Vita S. Juliani cenom.* ad Avesgaudum episc. cenoman. *Act. Sanct.*, Janua. II. p. 1152, nº 4.) (Ib.)

II.

BERNHARD ET AUTRES ECRIVAINS.

— P. 86. Si Tritheme a dit de Francon Evêque de Liege, ce que Dom Rivet lui fait dire, il faut qu'il ait donné lui-même la facilité de decouvrir son erreur, puisque l'on trouve dans son ouvrage, à vingt pages de distance, les mêmes éloges et la même nomenclature d'ou-

vrages attribués à l'Ecolatre Francon. (Voy. la notice sur Francon, dans le tome VIII, et l'important ouvrage de M. de Coussemaker : *L'Art Harmonique*, in-4°. 1865, p. 20 et 21.) (N. E.)

— P. 90. Depuis qu'on a imprimé ce que nous disons sur la fin de cette page 90, de la translation des Reliques de Sainte Puisine Vierge, nous avons découvert (1) que cette histoire se trouve aussi dans le Récueil des Historiens de Brunswick, par M. de Leibnitz. (D. Rivet, Avertiss. de ce volume, p. XXI.)

— Un trait que nous ne pouvons nous deffendre de remarquer et qui fait infiniment d'honneur au jugement et à la sincerité de l'historien de cette Translation, c'est qu'il avoue sans embarras qu'aucun miracle n'accompagna la levée ni le transport du corps de S. Puisine. « Pour-« quoi s'en étonner? ajoute-t-il ; les miracles ne viennent-ils pas de « Dieu, et put-on jamais les attribuer aux Saints par l'intercession « desquels ils avoient été obtenus? D'ailleurs, ces miracles sont plus « utiles quand ils sont operés au milieu de foules infidèles ou incré-« dules; à quoi serviroient-ils parmi ceux dont la foi n'est pas ébranlée? « Enfin il est à remarquer que des Saints, parmi les plus justement « venerés, tels que S. Augustin et S. Jerôme n'ont jamais été l'occasion « de ces miracles qu'ont obtenus tant d'autres. Les miracles ne sont « donc pas un temoignage necessaire des merites et de la sainteté de « ceux pour lesquels Dieu les a faits. » (N. E.)

(1) Leib. scr. Brunsw. [illegible]

— P. 93. Ce que nous avions recueilli sur l'histoire de la translation du Chef de S. Jean-Baptiste, s'étant trouvé double, et mêlé parmi nos mémoires pour le X Siecle, et ceux pour le suivant, il est arrivé que nous l'avons imprimé aux pages 93 et 94 de ce volume. Mais nous prions nos lecteurs de ne le regarder que comme appartenant aux premieres années du XI Siecle. (D. Rivet, Avertiss. de ce volume, p. XXI.)

III.

Remi, Moine de S. Germain d'Auxerre. — P. 99-122.

P. 99. Quelque célebre qu'ait été Remi, D. Rivet a cru qu'on ignoroit le lieu et le temps precis de sa naissance. Cependant, quant au lieu de sa naissance, M. le Beuf nous apprend, du moins il assure qu'il étoit né à Auxerre ou aux environs; et en conséquence, il le place parmi les écrivains de cette ville, dans le catalogue qu'il en a donné à la fin du second volume de ses mémoires. Remi, comme le croit M. le Beuf, porta dans sa jeunesse le nom de Rumengalde; il fut du Clergé d'Auxerre, avant que d'embrasser la vie monastique, et travailla avec Heric et Alagus à la compilation des actes des Evêques d'Auxerre.

D. Rivet parle, page 115, d'un traité de Remi, sur la dispute de Saint Michel avec le diable, au sujet du corps de Moïse, et sur ces paroles de Job : *Considérez Behemot que j'ai créé avec vous*, et le regardé est

ouvrage, sinon comme perdu, du moins comme ne paroissant nulle part. M. le Beuf croit que cet écrit se conserve à Saint Antoine le Grand de Padoue, sous ce titre : *Opusculum Remigii, de insidiis dæmonum.*

Outre les ouvrages de Remi dont on a fait l'enumeration dans son article, M. le Beuf est persuadé qu'il est auteur de plusieurs autres ; par exemple, d'un grand commentaire sur Ezechiel, écrit de la main d'Heldric, Abbé de Saint Germain d'Auxerre en 990, et conservé à Saint Germain des Prés; d'un autre sur Isaïe, conservé à Pontigny. Tous les deux, ajoute le même auteur, sont de son style ; et le catalogue de Cluni marque que Remi avoit ecrit sur les Grands Prophetes comme sur les Petits.

Enfin, selon le catalogue des manuscrits d'Angleterre, Remi a écrit *In opus paschale Sedulii;* et selon celui de Saint Remi de Reims, il avoit fait un ouvrage sur les Poésies d'Arator. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément, t. X, 1756. Addit. et correct. P. liv, lv.)

— P. 120. On peut ajouter au catalogue raisonné des écrits de Remi, Moine de S. Germain d'Auxerre, la particularité suivante. Parmi les manuscrits de la bibliothéque du Roi d'Angleterre se trouve un Commentaire décoré du nom de Remi, sur la Grammaire de Phocas, avec le texte presque entier de ce grammairien. Comme Remi d'Auxerre a beaucoup travaillé sur cette faculté de literature, on pourroit croire que le Commentaire dont il est ici question, lui appartient. Mais la lumiere nous manque pour voir clair sur cet article; et l'on ne dit point d'ailleurs de quel temps est ce Phocas. (D. Rivet, Avertissement de ce volume, p. xxi.)

IV.

Le B. Notker. — P. 134-144.

P. 138. — Nous croyons que D. Rivet se trompe en disant que « par sequences, il faut entendre ces proses ou prieres rimées qu'on chante aux messes des fêtes solennelles immediatement après l'Evangile. » M. Léon Gautier, dans les etudes qui precedent son edition des *OEuvres d'Adam de Saint-Victor*, Paris, 1838, p. cxxvii et suiv., et après lui M. de Coussemaker, L'*Art harmonique aux XIIe et XIIIe siecles*, p. 211, semblent avoir demontré que les *Sequences* etoient les pièces mesurées introduites, on le croit par Notker, sur les modulations ou vocalises qui suivoient le dernier *Alleluia* de l'ancien Graduel. Notker avoit trouvé sous les vocalises de l'Antiphonaire de Jumieges quelques mots latins destinés à mieux en rappeler la mesure ; à la place de ces paroles denuées de sens, il eut l'idée de substituer des pièces mesurées dont l'intention pieuse étoit facile à reconnoître. Ces pieces furent les premieres proses de la liturgie, et Notker en fut reellement l'auteur.

Si l'ancienne et la nouvelle *Biographie Universelle* avoient consulté l'*Histoire Litteraire* avant d'ecrire leur notice incomplete de Notker, on

n'y verroit pas que cet ecrivain recommandable étoit mort le 16 avril. (N. E.)

V.

Herberne. — P. 146-148.

Si nous avions connu dans le temps, la sçavante dissertation imprimée dans le *Journal de Trevoux* du mois de juin 1716, article LXXII, nous n'aurions pas elevé, comme nous faisons, à la qualité d'Auteur, Herberne ou Herbert, Archevêque de Tours. Il n'y a point eu en effet d'autre fondement apparent pour lui faire cet honneur que la relation des miracles de S. Martin, operés depuis le retour de ses Reliques d'Auxerre à son Eglise de Tours, qu'on a publiée sous son nom; et cette dissertation établit invinciblement que l'écrit est la production d'un Imposteur, et ne peut appartenir à Herberne. C'est ce que nous avons reconnu nous-mémes en discutant les écrits attribués à S. Odon, Abbé de Cluni, et les évenements de l'épiscopat d'Everacle, Evêque de Liege. Mais l'article d'Herberne, tel que nous le donnons, étoit déja sorti des presses typographiques; et il n'y avoit plus moïen de le remanier.

[illegible] 169-195.

L'habile plume, qui a dirigé la dissertation, insiste beaucoup sur le premier miracle de la relation, et sur ses circonstances. Il est néanmoins très-vrai dans tout son détail, si l'on en excepte la particularité singuliere des quatre poulets, qu'on donnoit chaque jour à l'ulcere du Prelat miraculé et le nom de ce Prelat, qui ne se nommoit point [illegible], mais Everacle, ou Eracle. C'est Eracle lui-même qui le certifie dans une relation écrite de sa propre main, et dans laquelle se lisent toutes les circonstances rapportées par l'Imposteur, excepté celle qui regarde les quatre poulets, dont il ne dit pas un seul mot, ni rien qui en approche. Mais cette relation même d'Eracle est une (1) preuve complete; comme nous le remarquons à son article, que ni Herberne ne peut être l'Auteur de l'écrit dont il s'agit ici, ni S. Odon de l'histoire du retour des Reliques de S. Martin.

[illegible] 194. 195.

Ce faux Herberne après tout, n'a pas créé la matiere de sa relation, comme il paroit par-là, et n'est imposteur qu'en ce que, pour lui concilier plus de créance, il l'a revêtue du nom respectable d'un Archevêque de Tours, et que pour la rendre plus merveilleuse, il l'a embellie de quelques circonstances extraordinaires, qu'il n'a pas trouvées dans son original. Encore a-t-il pu se faire qu'il n'a pas été le premier inventeur de ces circonstances étrangeres. Il y a effectivement beaucoup d'apparence qu'il les a puisées avec tout le detail du miracle dans Giles d'Orval, Auteur du XIII siecle, qui a fait un commentaire sur l'histoire des Evêques de Liege. Ce qu'il y a [illegible]

[illegible]

(1) [illegible]

que le détail de ce miracle operé sur Eracle, se lit mot pour mot dans cet Ecrivain, de la même maniere qu'il est rapporté dans le faux Herberne. Nous ne l'assurons qu'après en avoir fait la collation. Toute la difference qu'il y a entre ces deux Ecrivains, c'est qu'Eracle qui retient son veritable nom dans Giles d'Orval, est nommé Hilderic dans l'autre, et que Giles finit sa relation par dire qu'on voïoit encore de son temps, ce miracle peint sur le mur qui étoit derrière l'autel de S. Martin de Liege. Il peut fort bien en être de même des autres miracles qui forment le recueil du faux Herberne. Il en aura pris le fond à d'autres ecrivains, et y aura changé ou defiguré les noms, ajouté ou retranché des circonstances, suivant son génie ou son dessein. (D. RIVET, Avertiss. de ce volume, p. XXII, XXIII).

V *.

ABBON, MOINE DE SAINT-GERMAIN. — P. 189-194.

P. 191. En parlant du poëme d'Abbon, on a dit que le siége de Paris ne fut levé que le dernier jour de janvier 887. Cependant, Abbon lui-même, ' comme l'a observé D. Bouquet, marque expressément dans le vers suivant, qui est le 341e du livre second de son poëme, que ce fut au mois de novembre : *Tunc glaciabantur torpentis sæcla novembris*. D. Rivet s'est encore trompé, lorsqu'il a avancé qu'Abbon publia son poëme peu de temps après le mois de novembre 888. La raison qu'il donne est que le poëte ne donne, dans le corps de son ouvrage, que le titre de comte à Eudes, qui fut alors sacré roi de France, et qu'il qualifie tel dans sa préface : mais D. Rivet n'avoit pas fait attention au vers 444 du second livre, dans lequel Abbon donne expressément le titre de roi à Eudes : *Lætus Odo regis nomen, regni quoque numen*. De plus, D. Bouquet remarque qu'on trouve dans ce poëme des choses qui se sont passées depuis l'an 888 jusqu'en 896. C'est ce qu'on peut voir dans le second livre et dans les notes de l'Editeur. Ainsi Abbon n'a point publié son histoire de Paris en 888, mais en 896, pour le plutôt. (DD. PONCET, COLOMB, CLÉMENCET et CLÉMENT, t. X, 1756. Add. et correct., p. LV.)

Hist. des Gaules, préf. t. 7. p. 2.

V **.

DADON, EVÊQUE DE VERDUN. — P. 196-197.

P. 196. L'Auteur de l'Histoire de Verdun, parlant de Dadon dit qu'outre Bertaire qui lui dédie son Histoire des Evêques de Verdun, on trouve, dans la chronique d'Alberic, qu'un Archevêque de Treves, nommé Tuker (lisez Rotger) fit une compilation de decrets, qu'il adressa

* L'astérisque indique les notes dont les numéros de renvoi n'ont pas été marqués à la fin des notices auxquelles ces notes se rapportent.

à Dadon l'an 905. L'Historien de Verdun remarque, dans une note à la marge, que D. Rivet a oublié cette circonstance, en parlant de Dadon. Celui qui a fait cette note se seroit dispensé de la faire, s'il avoit lu, comme il l'auroit dû, l'article de Rotger Archevêque de Treves, dans l'*Histoire litteraire.* Il y auroit trouvé, dans sa vraie place, ce qu'il a [illegible] cru que D. Rivet avoit oublié. « Rotger, » dit-il, « avoit fait un recueil « de decrets des Conciles... et l'avoit adressé à Dadon, Evêque de « Verdun. » (DD. Colomb, Poncet, Clemencet et Clement, t. X, 1756. Add. et correct., p. LVI.)

V ***.

Radhod et autres Ecrivains — P. 205-210.

P. 205. D. Rivet, en parlant de la chronique d'un Anonyme publiée par M. Duchesne, qualifie cet Ecrivain d'*Anonyme de Saint Gall*, et dit qu'on ne peut se tromper à y reconnoître un moine de cette abbaye. Cependant D. Bouquet qui a inseré deux fragmens de cette chronique dans sa collection, y reconnoit plutôt un moine de Richenou. [illegible] (DD. Colomb, Poncet, Clement et Clemencet, t. XI, 1759. Avertiss., p. XXIII.)

P. 209. *Vie de Saint Lizier, Evêque de Conserans.* A l'edition de cette vie publiée par le P. Labbe, il faut ajouter celle que les continuateurs de Bollandus en ont donnée dans leur grande collection, au 27 d'Août, pag. 45-49. Les Editeurs soutiennent que l'auteur de cette vie n'est point tombé dans les anachronismes que D. Rivet, après D. Denis de Sainte-Marthe, lui reproche ; que Saint Lizier, *Licerius*, est le même que *Glicerius* ; qu'il n'y a jamais eu à Conserans d'Evêque du nom de Quintien ; que Fauste, Evêque de Tarbes, dont S. Lizier avoit été disciple, gouvernoit cette Eglise à la fin du cinquiéme siecle et au commencemen du sixiéme, et non après l'an 585. Les Editeurs discutent tous ces points, et donnent des raisons assez solides, pour appuyer leurs sentimens.

— P. 209-210. *Vie de Saint Werenfroide.* D. Rivet a déjà parlé de la Legende de ce Saint, en attendant de plus amples éclaircissemens, lorsque les continuateurs de Bollandus l'auroient mise au jour. Ils ont satisfait à leur engagement, en donnant, comme ils l'avoient promis, au 27 d'Août, la vie de Saint Werenfroide ; mais nous n'y trouvons rien qui nous oblige à revenir sur cet article, sinon pour annoncer cette nouvelle edition, beaucoup au-dessus de la premiere, tant à cause que le texte en est plus correct, qu'à cause du commentaire et des notes dont elle est accompagnée, selon l'usage des Editeurs. Ils nous apprennent qu'en collationnant le manuscrit sur lequel ils ont donné leur édition, avec celle de Surius, ils ont trouvé une entiere conformité entre l'un et l'autre. Ainsi D. Rivet s'est trompé, en avançant qu'*il y*

a toute apparence que Mosander, qui l'a publiée dans son supplément au recueil de Surius, a *fait quelque changement* au style. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément, t. X, 1756. Add. et correct., p. lvi, lvii.)

VI.

Hucbald, Moine de Saint-Amand. — P. 210-222.

P. 215. D. Bouquet a publié, sur l'edition de D. Martenne, le petit poeme adressé à Charles le Chauve, dont on parle ici. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément, t. XI, 1759. Avertiss. p. xxiii.)

— P. 220. M. de Coussemaker, dans son savant ouvrage, « L'Art Harmonique aux XII[e] et XIII[e] siecles, » Paris, 1865 in-4°, pense que Hucbald est le premier qui fasse connoître une méthode d'harmonie, « et qui donne des exemples de cette harmonie. » Il ajoute un peu plus loin que ce Moine de Saint Amand et Gui d'Arrezzo furent les premiers promoteurs de la théorie de l'harmonie. » Pages 36 et 37. (N. E.)

— P. 221. A la suite de l'enumeration des ouvrages d'Hucbald, Moine de Saint Amand, on peut ajouter ce qui suit et que nous avons decouvert depuis. ' Du temps de Sanderus, on voioit à cette abbaïe un manuscrit de la fin du IX siecle, qui contenoit les poësies de Virgile avec des gloses et des explications interlinéaires et marginales. Il est à presumer qu'elles étoient de la façon d'Hucbald, sur la remarque qu'on fait que tous les manuscrits de ce temps-là, appartenant à la même abbaïe, nommément ceux qui traitent des Arts libéraux, sont un fruit des travaux de ce sçavant et laborieux Moine.

Sand. p. 1. p. 57.

— ' On apprend de la même source qu'il se trouvoit autrefois parmi les manuscrits de Saint Martin de Louvain, un poëme sur la tonsure, l'habit et la conduite des Clercs. Le titre du poëme étoit conçu en ces termes : *Versus Magistri Goberti Laudunensis, de tonsura, vestimentis et vita Clericorum.* Nous ne voïons point qui pourroit être ce Gobert de Laon : à moins que ce ne soit, comme il y a toute apparence, ' Gozbert, Neveu d'Adelelme Evêque de la même ville, auquel il succeda en 930. Gozbert ne remplit le siege de Laon que jusqu'en l'année 932, à laquelle Frodoard rapporte sa mort. Il put fort bien enseigner quelque temps avant son épiscopat, ce qui lui fit donner le titre de Maître qu'il porte à la tête de son poëme. On a vu que la coûtume commença à s'introduire au moins dès le siecle precedent, de qualifier ainsi ceux qui enseignoient publiquement. (D. Rivet. Avertissement de ce volume, p. xxxiii, xxiv.)

Ib. p. 2. p. 240.

Flod. chr. an. 930. 932 | Gall. chr. t. 2. p. 618. 2.

VI*.

Ergambald et autres Écrivains — P. 224-229.

P. 228. *Vie de S. Bibien ou Vivien, Évêque de Saintes.* Du temps de Saint Grégoire de Tours, on avoit une vie de Saint Bibien. D. Martene et D. Durand ont publié dans leur collection une legende de ce Saint ; mais ils ne la donnent pas pour celle dont parle Gregoire de Tours. D. Rivet a rendu compte de la piéce que D. Martene a donnée ; il nous reste à faire connoitre celle que les continuateurs de Bollandus ont inserée dans leur grande collection, au 28 d'aout, p. 461-468. Les éditeurs croient qu'il est très vraisemblable que c'est celle dont Gregoire de Tours fait mention, et qu'elle a été écrite à la fin du cinquiéme siecle, ou du moins peu après le commencement du sixiéme. Il y a cependant quelque chose dans cette vie, qui, de l'aveu même des éditeurs, ne s'accorde pas avec l'histoire du siecle où ils placent l'auteur. D'ailleurs la vie de Saint Bibien, si l'on en juge par les expressions de Gregoire de Tours, devoit être un ouvrage plus ample et plus étendu que ne l'est celui qu'ont publié les Bollandistes : *Cujus virtutum moles liber, qui jam de ejus vita scriptus tenetur, enarrat.* Ils prétendent à la verité que la relation des miracles du Saint, qu'ils n'ont pu trouver, étoit distinguée de sa vie ; mais cette réponse ne paroit ni satisfaisante, ni conforme aux expressions de Gregoire de Tours ; car elles insinuent assez clairement que les miracles et la vie ne faisoient qu'un même livre.

Tout ce que nous en pouvons dire, et ce qui est certain, c'est que la vie donnée par les Bollandistes, est préferable à celle que D. Martene a publiée et plus ancienne.

Les éditeurs font mention d'une autre vie du même Saint, copiée sur un ancien manuscrit de l'église paroissiale de Saint Bibien, peu differente de celle qui se trouve dans la collection de D. Martene : mais ils ne l'ont pas jugée digne de voir le jour. Ces trois vies font S. Bibien disciple de Saint Ambroise, sur quoi il faut corriger le *Gallia Christiana*, qui place Saint Bibien avant Saint Ambroise. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement, t. X. 1756. Add. et corr., p. LVII-LVIII.)

VII

S. Odon, Abbé de Cluni. — P. 229-255.

P. 242. En faisant la discussion des écrits de S. Odon, nous y avons compris un sermon sur la chaire de S. Pierre, imprimé sous son nom parmi ses autres ouvrages. Cependant le P. Theophile Raynaud au XI tome de ses œuvres, page 291, n. 240, prétend que ce Sermon n'est point du S. Abbé à qui on le donne. La raison qu'il en apporte est qu'il a été tiré presque tout entier de ceux de S. Leon le Grand. Il y en a

aussi de S. Cesaire d'Arles qui ont été pris, pour la plus grande partie, de ceux de S. Augustin ; et l'on ne laisse pas neanmoins de les regarder comme une production de Saint Cesaire.

Le même Critique observe d'après Baronius, page 274 de son même volume, que le premier sermon sur la fête de tous les Saints entre ceux de S. Augustin, que les Theologiens de Louvain vouloient transporter à Alcuin, porte le nom de S. Odon de Cluni, dans un manuscrit de l'Eglise de Sainte Marie Majeure à Rome.

Cat. mss. Angl. t. 2. par. 4. n. 8136.

' Un autre manuscrit de la bibliothéque Jacobéene, annonce un autre ouvrage sous le nom de S. Odon ou de S. Odilon, et ce titre : *Des vices et des vertus*. C'est justement un des divers titres qu'on a donnés autrefois aux Conferences de S. Odon, comme nous l'avons remarqué à la page 249. On doit juger par là du fonds qu'on peut faire sur cette sorte de simples titres d'ouvrages. (D. Rivet, Avertiss. de ce présent volume, p. xxiv.)

VIII.

Ancel. — P. 253-262.

Mem. d'Aux. t. 2. p. 484.

P. 253. ' M. le Beuf a placé parmi les Ecrivains d'Auxerre l'Auteur d'un petit écrit en prose rimée, nommé Ansel, que D. Rivet fait Moine de Fleuri. Il cite un manuscrit du Vatican, qui a appartenu autrefois à la Reine de Suede, où cet ouvrage est sous le nom d'Ansel du monastère de Saint Germain d'Auxerre. Mais M. le Beuf ajoute qu'il n'est pas assez important, pour le disputer à l'abbaye de Saint Benoit sur Loire. Nous le pensons de même. C'est pourquoi nous ne prendrons pas la peine de faire sur ce sujet des recherches qui nous paroissent inutiles.

— P. 255. L'histoire de la translation des Reliques de Saint Fauste, outre les editions de Duchesne, des Bollandistes et du P. Labbe, se trouve encore imprimée au quatriéme siecle des Saints de l'ordre de Saint Benoît, part. 2, p. 72. (D. Rivet, t. IX. Avertiss., p. viii.)

Boll. 9. Sept. p. 343-345.

P. 257. A l'edition de l'histoire de la translation des reliques de Saint Gorgon, donnée par D. Mabillon, il faut joindre celle que les continuateurs de Bollandus ' ont publiée. Les mêmes Editeurs ont aussi publié les actes de ce Saint, écrits par un Anonyme, qui a pris ce qu'il rapporte dans l'Histoire Ecclésiastique d'Eusebe, traduite par Rufin. Mais il y a ajouté plusieurs choses de sa façon et dont on ne voit aucune trace ni dans Rufin ni dans Odon. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément, t. X, 1756. Add. et corr., p. lviii.)

IX.

S. Brunon, Archevêque de Cologne. — P. 304-310.

P. 310. On verra paroître parmi les écrits de S. Brunon, un com-

mentaire sur le Pentateuque et quelques vies de Saints. C'est ce qu'il faudroit retrancher de ce catalogue, ' si l'on s'en rapportoit à l'autorité de Casimir Oudin. Mais, outre que son autorité n'est pas de grand poids, lorsqu'elle se trouve destituée de garant, le jugement que porte ici ce critique, n'est établi que sur un faux raisonnement, et une inadvertance manifeste. Il pretend que Vossius n'a attribué ces écrits à S. Brunon de Cologne que sur le temoignage de Sixte de Sienne, qui s'est trompé en cela, et que le même Vossius a reconnu depuis cette erreur, et l'a retractée, en rendant ces écrits à Brunon d'Asti, Evêque de Signi, à qui ils appartiennent. Et afin d'appuier cette pretendue opinion de Vossius, Oudin ajoute qu'il y a effectivement un commentaire sur le Pentateuque parmi les œuvres de ce Prelat italien, imprimées *in folio* à Venise en 1651. [illegible]

Demélons un peu tous les points de vue de ce raisonnement, pour donner plus de jour à la verité. Il est certain, en premier lieu, que ce ne peut être sur le témoignage seul de Sixte de Sienne, que Vossius attribue à S. Brunon de Cologne les deux écrits en question, puisque ce Bibliographe sacré ne dit pas un seul mot des vies des Saints, l'un des écrits contestés. En second lieu, il est faux que Vossius ait retracté cette attribution pour transporter ces deux écrits à Brunon de Signi. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire ' l'endroit de cet Auteur qu'Oudin apporte en preuve, et que nous avons sous les yeux. Il n'y est pas fait la moindre mention ni de S. Brunon de Cologne, ni de son commentaire sur le Pentateuque. Vos. his. lat. l. 3. [illegible]

Remontons plus haut, et allons jusqu'à la source. Oudin soutient que Sixte de Sienne s'est trompé en attribuant cet ouvrage à ce saint et sçavant Archevêque. Mais voïons si ce n'est pas plutôt Oudin qui se trompe lui-même. Sixte de Sienne ne dit point, comme le supposent faussement Vossius, M. du Pin et Oudin même, que ce commentaire existât manuscrit dans la bibliothéque des Dominicains de Bologne en Italie : ' mais il dit qu'on y voïoit un commentaire de Brunon de Cologne sur les quatre Evangelistes, et que l'auteur debute par avertir qu'il avoit aussi écrit sur le Pentateuque... Et pour preuve du fait, Sixte copie les paroles qui l'énoncent. C'est donc moins cet Ecrivain que S. Brunon même qui atteste ce qu'Oudin revoque en doute. Six. bib. l. 4. p. 242.

Mais, dira peut-être quelque partisan d'Oudin, ce commentaire sur les quatre Evangelistes est de Brunon de Signi. C'est ce qui ne peut se soutenir et dont il y des preuves opposées. Outre qu'il ne paroît point dans les deux volumes de ses œuvres, ' Pierre, Diacre et Bibliothecaire du Mont-Cassin, qui a vécu plusieurs années avec Brunon, et qui, en faisant le catalogue de ses écrits, est entré dans le plus grand detail, jusqu'à specifier toutes ses homelies en particulier, ne fait point mention de ce commentaire. Seulement, il parle de quelques sermons qu'il avoit fait sur les Evangiles; mais ce n'est pas là le commentaire dont il s'agit. D'ailleurs, Sixte de Sienne n'a pas confondu Brunon de Cologne avec Brunon de Signi, puisqu'il leur donne à chacun son article. (D. Rivet, Avertiss. du present volume, p. xxv et xxvi). Pet. dia. scr. c. 34.

X.

Frodoard, Chanoine de Reims. — P. 313-329.

P. 317. La deuxieme épitaphe, est evidemment une piece du XVe siècle ou du XVIe. L'Auteur a voulu imiter le style ancien, et a usé d'une langue qui ne fut jamais usitée. Pour la correction, si elle étoit anterieure au XIVe siècle, il eût fallu l'écrire ainsi :

Se veus de Rains saver li vesque,
Li le temporaire Flodoar le sage,
Mors fu del tens Odalri levesque,
Et dEspernay nés fu de parentage.
Caste clers fu, bons moines, mieudre abbes,
Et d Agapit de Rome fus aubés;
Par son histoire mains novieles sauras,
Et tutes anciennetés en elle auras.
(N. E.)

— P. 324. Aux editions de l'histoire de cet Auteur, il faut ajouter celle que D. Bouquet en a donnée parmi les historiens de France. Le premier extrait se trouve dans le cinquiéme volume de cette collection, p. 361 ; le second dans le sixiéme, p. 213; le troisiéme dans le septiéme, p. 212; le quatriéme et dernier dans le huitiéme, p. 152. La Chronique de Frodoard se trouve aussi dans la même collection, tome VIII, p. 176-215.

L'Auteur de la Bibliothéque des Carmes, parlant des ouvrages manuscrits du P. Honoré de Sainte-Marie, Carme déchaussé, nous apprend que ce religieux ayant trouvé dans la très-riche Bibliothéque des Carmes déchaussés de Clermont un manuscrit où il y a sept mille vers, qui contient plusieurs poësies de Frodoard, savoir les Vies des Saints de la Palestine, d'Antioche et d'Italie, les Vies des Patriarches, il a fait des dissertations, des notes et des observations pour éclaircir les principales difficultés de l'Histoire ecclesiastique de ces temps. L'Auteur de la Bibliothéque fait observer que D. Rivet n'en a rien dit dans le sixiéme tome de son Histoire Littéraire, à l'article de Frodoard. Pour parler de la sorte, il faut que le Bibliothécaire des Carmes n'ait point lu l'article de Frodoard. En effet l'Auteur de l'Histoire Littéraire y parle, p 318, « *d'un ample recueil de poësies, ou, pour mieux dire d'histoires « écrites en vers,* divisé en trois parties, et chaque partie en plusieurs « livres : on y compte trois livres des Triomphes de Jésus-Christ et « des Saints de la Palestine ; deux autres livres encore sur les Triom- « phes de Jésus-Christ et sur ce qui s'est passé à Antioche ; et qua- « torze livres sur les Triomphes des Martyrs et des Confesseurs d'Ita- « lie, etc. » Si le Bibliothécaire des Carmes veut prendre la peine de lire ce que nous venons de rapporter, et ce que dit encore D. Rivet au même endroit sur les poésies de Frodoard, il verra combien il s'est trompé en avançant que l'Auteur de l'Histoire Litteraire n'en a rien dit. S'il n'a point parlé du manuscrit de Clermont et du travail du

P. Honoré de Sainte-Marie sur les poësies de Frodoard, c'est moins sa faute que celle des RR. PP. Carmes qui n'ont point eu égard à la priere que D. Rivet a faite aux sçavants, dans la préface qui est à la tête de son premier volume, de l'aider de leurs lumieres et de lui faire part de leurs recherches et des ouvrages qu'ils possedent, surtout lorsqu'ils sont manuscrits. (DD. Colomb, Poncet, Clémencet et Clément, t. XI, 1759. Avertiss., p. xxiv.)

XI.

Hildemanne, Archevêque de Sens, et autres Écrivains. — P. 529-558.

P. 530. L'origine de *collocarium* donnée au mot *clocher*, nous paroît singuliere. Il eût fallu d'abord admettre que *cloche* avait été formé de *clocca*, mot inconnu, et dont le sens, analogue à celui du barbare *collocarium* qu'on ne trouve pas dans Du Cange, ne satisfait guères dans celui de cloche. *Clocher* signifie évidemment l'endroit où l'on pose les *cloches*. Il semble plus naturel de supposer que de cette forme vulgaire était venue la forme latine *collocarium*. Reste à bien s'entendre sur l'origine du mot *cloche*. (N. E.)

XII.

Adalbert. — P. 595-597.

Il faudroit voir par soi-même le manuscrit du College de la Trinité à Dublin, qui annonce sous le nom du Diacre Adalbert un ouvrage intitulé : *Miroir de la vraie simplicité*, pour prononcer définitivement s'il est le même que l'Abrégé des morales de S. Grégoire Pape sur Job, par le même Auteur, dont nous rendons compte, et auquel Adalbert a donné lui-même le titre de *Miroir*. Ce qui pourroit les faire juger différents l'un de l'autre, c'est qu'outre l'addition faite à ce simple titre dans le manuscrit en question, l'ouvrage y est adressé à un Prêtre nommé Herebert : au lieu que l'Abrégé des morales l'est au Prêtre Hartmanne. Mais il seroit aisé de concilier cette différence apparente. N'auroit-on point au reste confondu cet écrit avec un autre d'Alcuin, qui porte le même titre, comme il a été dit plus haut? (D. Rivet. Avertiss. de ce volume, p. xxvi.)

XII*.

Bernier, Abbé d'Homblières. — P. 405-416.

P. 405. Aux éditions de la vie de Sainte Hunegonde, de l'histoire de la translation de ses Reliques et de ses miracles, qui ont été don-

quées, ajoutez celle qu'en ont donnée les continuateurs de Bollandus, au 25 d'août, sur un manuscrit de l'abbaye de Clair-Marest. Ils y ont joint l'histoire d'une autre translation faite en 1051, qui a été écrite par un Anonyme. Les mêmes éditeurs ont entre les mains une vie de Sainte Hunegonde, écrite en rimes, qui a été copiée sur un manuscrit de la Chartreuse de Cologne ; mais comme elle ne differe de la vie en prose que par le style, et que d'ailleurs, le Poëte étant posterieur au premier Auteur, ainsi qu'à la relation des miracles et des translations de la Sainte, son autorité ne peut être d'un grand poids, ils ont cru devoir supprimer sa production, ou du moins se contenter d'en donner seulement quelques fragments. Nous remarquerons pour ne plus être obligés d'y revenir, que cet Anonyme appartient au XIIe siecle. (DD. Colomb, Poncet, Clémencet et Clément, t. X, 1756. Add. et correct., p. lix.)

XIII.

Widbert et autres Ecrivains. — P. 406-421.

P. 415. Il y a une traduction françoise des actes fabuleux de Saint Martial, dont nous faisons la discussion. Cette traduction se trouve à la suite du faux Abdias, dans la seconde édition qui en fut faite in-8° à Paris, chez Thomas Belot en 1579. (D. Rivet, Avertiss. de ce volume, p. xxvi.)

Nous avons eu déjà l'occasion de regretter la passion que D. Rivet a montrée en soutenant que les Gaules n'avoient pas reçu le bienfait de l'Evangile avant le milieu du troisieme siecle. Le passage de Gregoire de Tours, qui semble justifier cette opinion, perdoit cependant son autorité dès qu'on le rapprochoit de ce que le même historien avoit reconnu dans plusieurs endroits de ses autres ouvrages. Pour la legende de S. Martial, on ne peut nier qu'on n'ait embarrassé la tradition primitive de fables plus ou moins puériles; on n'avoit gueres honoré ce saint avant le Xe siecle que comme Confesseur, et non comme un des soixante douze Apôtres auxquels Jesus-Christ lui-même auroit parlé. Mais l'opinion qui le faisoit envoyer en Gaule par S. Clement, vers la fin du premier siecle etoit bien anterieure au Xe siecle, et n'avoit pas même été contestée dans les Conciles où l'on discuta la question de l'Apostolat. Le titre d'Apôtre accordé à S. Martial se trouvoit déjà dans un beau livre jadis donné par le Pape S. Gregoire au Roi des Anglo-Saxons, Canut le Grand. Adhemar de Chabannois, le plus ardent deffenseur de l'Apostolat, comme on le voit dans la notice que Dom Rivet lui consacre, allègue entr'autres temoignages de la tradition, d'anciennes peintures où le Saint présentoit au Sauveur le linge du lavement des pieds. « *Præter Scripturam quæ legitur, in ipsa pictura* « *nos antiquitas docet, ubi adolescentem Martialem vidimus linteum* « *quasi ministrare Domino lavanti pedes discipulorum.* » *(Sermones Synodales).* — Dans une vie de Sainte Madeleine qu'on a publiée d'après un ancien manuscrit de la Bibliothèque d'Oxford, et qui porte

le nom de Raban Maur, mort en 856, on lit que « S. Martial fut un des Disciples envoyés de Judée dans les Gaules. » Et cette mention prouve assez bien que cette tradition étoit plus ancienne que le Xe siècle. M. l'Abbé d'Arbelot, dans sa belle et savante *Dissertation sur S. Martial*, Paris, 1855, a parfaitement défendu l'ancienneté de la tradition sinon de l'*Apostolat*, au moins de l'arrivée de S. Martial dans les Gaules : et nous sommes persuadés que Dom Rivet se seroit lui-même rendu à la force des preuves que le savant Chanoine honoraire de Limoges a rassemblées. (N. E.)

— P. 417. On a parlé de la vie de Saint Plechelme, Evêque regionaire, et de celle de S. Wiron, Evêque, son compagnon, publiées l'une et l'autre par les Continuateurs de Bollandus. On ne sçauroit mieux placer les actes de S. Odger qu'à la suite de ceux de ces deux Saints Evêques, dont il a été le compagnon inséparable, et coadjuteur dans leurs travaux apostoliques. On est redevable aux mêmes éditeurs de la vie de ce Saint Diacre, qu'ils ont donnée au 10 de Septembre, sur les mémoires que Bollandus avoit laissés. L'auteur de ces actes a tiré tout ce qu'il dit de Saint Odger, de la vie de Saint Wiron, n'ayant fait que l'amplifier par des lieux communs. Ainsi il est postérieur, et n'a écrit que dans le onzième ou le douzième siècle. Si nous le plaçons ici, c'est pour ne point séparer trois ouvrages qui ont tant de rapport ensemble. La même vie de Saint Odger, mais un peu abrégée se trouve dans la seconde partie d'un recueil de legendes, imprimé à Cologne en 1485, et deux ans après à Louvain. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clément, t. X, 1756. Addit. et correct., p. LIX, LX.)

— P. 420. Dans le manuscrit de l'abbaye de S. Ouen de Rouen, connu sous le nom de Livre noir, se lisent les actes de S. Nicaise, ou Nigaise, et de ses compagnons de martyre, dont nous avons dit un mot qui suffit pour ce qu'ils valent. On y a aussi les ouvrages du Moine Thierri et des deux Fulberts, que nous discutons au VIII volume, avec une vie de S. Nicolas en vers et en prose. Personne ne nous donne de notice de ce dernier écrit. Mais on sçait en general que tous ceux qui ont entrepris de traiter ce sujet, n'y ont point eu d'heureux succès. C'est apparemment l'ouvrage de quelque Moine de Saint Ouen, que Nicolas de Normandie, Abbé de ce monastère depuis 1042 jusqu'en 1092, aura engagé à y travailler, pour honorer le Saint dont il portoit le nom. (D. Rivet, t. VIII, 1747. Avertiss. p. XIV.)

XIII

Rodolfe et autres Ecrivains. — P. 459-467.

P. 464. *Vie de Saint Gilles*. En rendant compte des actes de ce Saint Abbé, D. Rivet en a parlé comme tous les sçavants, qui les croyent pleins d'anachronismes et de fautes grossières. Néanmoins il se flattoit de voir

plus clair sur tout cela, après les éclaircissemens que les Continuateurs de Bollandus avoient promis de donner au premier de Septembre. Ils les ont effectivement donnés au jour marqué, et ils ont discuté et débrouillé, autant qu'il étoit possible de le faire, tout ce qui regarde Saint Gilles et sa legende; mais malgré leur discussion, il sera toujours vrai de dire, comme auparavant, que cette legende est si remplie d'anachronismes et d'autres defauts, qu'elle ne peut faire aucune autorité.

Il n'est pas possible de fixer le temps auquel a fleuri l'auteur. Il ne se donne en aucun endroit pour contemporain; mais on ne peut non plus prouver qu'il ait été bien éloigné, ni qu'il ait écrit plus tard que le neuviéme ou dixiéme siécle. C'est ce qu'on voit par l'antiquité des manuscrits qui sont en grand nombre, puisque les editeurs en ont trouvé huit exemplaires et trois copies faites sur d'autres anciens. Cela fait voir que cette legende, quelque mauvaise qu'elle soit, a été bien répandue. L'auteur y a ramassé sans goût et sans choix, tout ce qui lui est tombé dans les mains. Ayant trouvé quelques mémoires où il étoit parlé d'un Abbé Saint Gilles qui vivoit du temps de Saint Cesaire, il l'a confondu avec le Saint du même nom, dont il avoit entrepris de donner la vie. On sçait qu'il est ordinaire qu'un Ecrivain qui ignore la chronologie, confonde deux personnes du même nom qui ont vécu en differens temps. C'est ce qui est arrivé à l'auteur de la legende, ou si l'on veut, du roman de Saint Gilles. De là tant d'anachronismes et de contradictions.

Les éditeurs souscrivent eux-mêmes volontiers au jugement que les plus exacts et les plus sçavans Modernes en ont porté; mais ils ne conviennent point avec eux sur le temps auquel Saint Gilles vivoit. Ils prouvent même fort bien dans une longue et sçavante dissertation, que ce Saint n'a vécu que vers la fin du septiéme siecle, et dans les commencements du suivant; et qu'il est different de Saint Gilles, disciple de Saint Cesaire d'Arles. Ils en donnent des raisons si solides, que nous ne croyons pas qu'on puisse refuser de s'y rendre. Ainsi il faut distinguer deux Saints Gilles; l'un disciple de Saint Cesaire qui accompagna Messien à Rome, par ordre du Saint Prélat; et un autre Saint Gilles, Abbé célébre par son culte et ses miracles, qui est celui dont il est ici question. (DD. Poncet, Colomb, Clémencet et Clement, t. X, 1756. Addit. et corr., p. lx, lxi.)

XIV.

Adson, Abbé de Montier-en-Der. — P. 471-492.

P. 477. Nous avons reconnu dans la Bibliothèque Imperiale de Paris, sous les n°s 5390, 5613, 5997 et 8625, quatre copies manuscrites de la lettre adressée par Adson à la Reine Gerberge, sur l'Antechrist. La première remonte à la fin du XIe siècle et toutes sont precedées de l'allocution personnelle de l'auteur à cette princesse; toutes contiennent le paragraphe qui se rapporte à l'avenir des Rois de France et se terminent par les témoignages du dévouement de l'auteur pour Gerberge.

Il est donc assez difficile de séparer, dans cet ouvrage d'ailleurs fort court, ce qui touche aux Rois de France de ce qui se rapporte aux temps où devra paroître l'Antechrist. (N. E.)

— P. 483. Aux éditions que l'on a indiquées, des deux livres d'Adson, l'un de la vie, l'autre des miracles de Saint Mansui, premier Evêque de Toul, il faut ajouter celle que les continuateurs de Bollandus en ont donnée au troisième jour de septembre.

P. 484. D. Rivet a avancé que D. Martène et D. Calmet étoient dans l'opinion que ce qu'on appelle les actes ou les gestes des Evêques de Toul, appartient à l'Abbé Adson. C'est une méprise de sa part, que les continuateurs de Bollandus ont même eu soin de relever, en faisant l'article de Gauzlin, Evêque de Toul. D. Martène n'a point été dans cette opinion. Il n'en a pas même parlé dans ses observations préliminaires, où il attribue seulement à Adson la vie et les miracles de S. Mansui, la vie et les miracles de Saint Evre. A l'égard de D. Calmet, l'ordre bien différent de ce recueil, dans l'édition qu'il en a donnée, a pu lui permettre de l'attribuer à Adson ; mais il auroit dû, ce semble, distinguer ce qui peut être de lui de ce qui n'en est pas.

Les Bollandistes n'ayant point trouvé de vie particulière de Saint Gauzlin, ils ont donné son éloge tel qu'il se trouve dans les deux éditions de ce recueil des actes des Evêques de Toul. Cette production appartient à celui qui, au commencement du douzième siècle, a composé, comme on le dira, les éloges des Evêques de Toul, jusqu'au temps où il vivoit. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clément, t. X, 1756. Add. et correct., p. LXL.)

XV.

S. Maieul. — P. 498-505

P. 502. On s'étonne de ne rien trouver de ce voyage et de ce retour de Rome, de cette captivité passagère de S. Maieul, dans la notice de la vie de S. Maïeul qui précède l'examen de ses écrits. C'est un fait pourtant assez considérable que cette prise d'une caravane de voyageurs venant de Rome, vers 974, par un corps de Sarrasins établis sur la Drance, dans une forteresse que l'on croit être le Fraxinet. D. Rivet ne paroît pas avoir consulté d'autres auteurs que le Moine Syrus ; il n'avoit pas eu recours à la première vie du Saint, donnée par les Bollandistes, sous le 11 mai. M. Reinaud a tiré de cet incident tout le parti possible, dans son travail sur les *Invasions des Sarrasins en France*. Paris, 1836, p. 201-205. (N. E.)

XVI.

Richer. — P. 505-506

P. 505. D. Rivet exprime ici vivement et bien justement le regret de

la perte d'un monument aussi precieux que celui de la chronique de Richer. Cette chronique on le sait a enfin été retrouvée en 1833, et publiée par M. Pertz dans la grande collection des *Monumenta Germaniæ historica*, en 1839. Le savant Editeur en avoit reconnu le manuscrit original et sans doute autographe, comme on en peut juger par l'ancienneté des caracteres et les nombreuses ratures du texte, dans la bibliothéque publique de Bamberg, en Baviere. Nous trouvons dans son livre des moyens d'ajouter beaucoup à ce qu'il avoit été permis à Dom Rivet de réunir sur la personne de Richer et la valeur de son œuvre. Il étoit fils d'un homme d'armes nommé Rodolf qui avoit rendu de grands services aux Rois Louis d'Outremer et Lothaire. Rodolf avoit repris pour le premier la ville de Laon, pour le second une forteresse dont le comte de Haynaut s'étoit emparé, et qu'il nomme *Mons-castri loci*. Richer ayant embrassé l'état ecclesiastique, fut reçu Moine de Saint Remi de Reims, où il s'attacha à la fortune de Gerbert, secretaire des Archevêques Adalberon et Arnoul. Il cultiva les Sciences sous la direction de ce maître illustre, et s'attacha particulièrement à l'étude des Historiens anciens. En 991, peu de jours après l'emprisonnement de Charles le Simple, il s'étoit rendu à Chartres pour y suivre les leçons sans doute publiques, d'un clerc de ses amis nommé Heribrand ; ces leçons se rapportoient aux aphorismes d'Hippocrate. Il faut lire l'agréable recit qu'il a fait de ce voyage de Reims à Chartres, par Orbais, Château-Thierry et Meaux, au 50e chapitre de son quatriéme livre. Nous apprenons ici de lui que ce clerc Heribrand, habile pharmacien, botaniste et chirurgien, avoit écrit un livre *de concordia Hyppocratis, Galieni et Surani*. Quoiqu'il en soit, Gerbert devenu Archevêque de Reims, engagea Richer à écrire l'histoire de son temps ; c'est la chronique dont Trithéme avoit au XVe siècle fait le plus grand éloge, et que M. Pertz a retrouvée. Cette histoire embrasse le dernier siècle de la dynastie Carlovingienne et les premiers temps de la troisiéme race. Richer, attaché de cœur à la grande race de Charlemagne se montre cependant assez impartial à l'égard du fils de Hugues le Grand, et ses pages sont remplies de details dont le savant et judicieux Auteur de l'Histoire Litteraire auroit tiré un grand parti, s'il avoit pu les lire. On possede aujourd'hui trois éditions pour le moins du texte de Richer. La premiere donnée par M. Pertz dans les *Monumenta Germaniæ ;* la seconde par M. Guadet sous les auspices de la Société de l'histoire de France, la troisiéme sous ceux de l'Academie de Reims par M. Poinsignon. MM. Guadet et Poinsignon ont traduit chacun à leur manière la precieuse chronique latine, et le second n'a pas manqué de relever les erreurs qu'il croyoit reconnoître dans le travail de son predecesseur. Il l'a fait avec une amertume qu'il est d'autant plus permis de lui reprocher que lui-même n'a pas toujours compris le sens ni surtout la portée du texte de Richer. Ses notes laissent regretter frequemment une connoissance trop superficielle de l'état de la Société, et de la portée des évenements qu'il essaie de faire mieux comprendre. A tout prendre cependant, son édition est plus satisfaisante que celle de M. Guadet, qu'il avoit d'ailleurs largement et utilement mise à profit. (N. E.)

XVII.

Estienne, Evêque du Puy, et autres Ecrivains. — P. 511-521.

P. 516. A l'édition de la Legende de Saint Cloud, donnée par D. Mabillon, dont on a rendu compte, il faut joindre celle qui a été publiée depuis par les Continuateurs de Bollandus. Cette nouvelle édition est accompagnée d'un commentaire et de notes critiques, où les Editeurs discutent, selon leur coutume, ce qui concerne le culte du Saint, la valeur de la piéce et l'auteur. Ils ont tâché de mettre dans un ordre chronologique ce que Gregoire de Tours et les autres Ecrivains ont dit de Saint Cloud. C'est en quoi il paroit qu'ils ont assez bien réussi. Ils croient qu'il y a de l'exageration dans le jugement que les Auteurs de l'Histoire Litteraire ont porté de cette piéce ; et ils prétendent qu'ils en ont parlé, comme n'ayant aucun doute sur les faits qui y sont rapportés. Quant à eux, ils n'ont pas une idée aussi avantageuse de cette piéce, dont l'Auteur leur paroit être tombé dans plusieurs erreurs et meprises, et avoir avancé des faits ignorés des anciens Auteurs. D. Rivet en parle à la verité avec éloge, mais ce n'est pas à dire pour cela qu'il n'a aucun doute sur les faits contenus dans ce discours. Ses paroles ne l'insinuent nullement. L'Auteur, dit-il, *semble avoir lu ce que Saint Gregoire dit du Saint ; mais il avoit, ajoute-t-il, d'autres mémoires qui n'étoient autres, peut-être, que la tradition de son monastere.* Cette distinction que D. Rivet met entre ce que l'Auteur de la Legende a tiré de Gregoire de Tours, et ce qu'il a puisé dans d'autres mémoires, ne fait-elle pas sentir que les faits tirés de ces différentes sources ne méritent pas la même créance? Peut-on penser qu'un critique censé et judicieux ajoute une foi égale à ce qu'un Ecrivain rapporte sur des mémoires dont on ne connoit pas le mérite, et sur la tradition de son monastere; et à ce qu'il dit d'après un Auteur connu, respectable par son ancienneté, sa sainteté et ses lumieres? (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement. t. X. 1756. Addit. et correct., p. LXII.) [illegible]

— P. 519. Les deux Vies de S. Genulfe, ou Genou, ont été necessairement écrites après l'année 990, date de la derniere reparation du monastere de l'Estrée, dont il fait mention.

Dans l'énumeration des précedents Souverains de la France, le second Legendaire, après avoir nommé Pepin dit le Vieux ou le Bref, ajoute : *Pipinus genuit Karolum qui Tudes, id est Martellus cognominatus est ob plurimum bellorum* [illegible]. C'est en effet le sens que l'on donne à ce surnom de l'aïeul de Charlemagne. Mais la posterité n'a-t-elle pas pris le change sur le premier sens de ce mot *tudis* ou *marteau*? Ecoutons Jean de Janua : *Tudes est malleus,* [illegible] *tudiates appellamus illos qui habent caput* [illegible] *grossum.* Et dans un glossaire du XII[e] siecle, conservé parmi les manuscrits de S. Germain-des-Prés, et cité par les derniers éditeurs de

Ducange, on lit : Tudatus, *grosse teste, testart*. J'avoue que ce dernier sens me satisfait plus que l'autre, et se rapporte mieux à ceux de Pepin le *Bref*, de Charles le *Chauve*, le *Gras*, le *Gros*, de Louis le *Beque*, Hugues le *Grand*, etc., etc. Remarquons aussi que ce surnom de *bref*, est dans les plus anciens documents appliqué plus souvent au père qu'au fils de Charles Martel.

Il y a dans les deux Legendes de S. Genou la relation d'un miracle assez curieux. Un jour, le Saint vit un renard enlever une de ses poules : « Au nom de Dieu, cria-t-il à la bête larronnesse, je t'ordonne de reporter ta proie à l'endroit où tu l'avois prise. » Le renard obéit, puis tomba mort en repassant devant l'Eglise de l'Estrée. Depuis ce temps, les renards ont respecté le territoire et les environs de l'abbaye ; on n'a plus jamais entendu dire qu'un renard y ait enlevé une seule poule, une seule volaille. Si les poules savoient parler, elles auroient assurément réclamé contre la destruction de l'abbaye de l'Estrée, située près de Saint-Genou, dans le diocèse de Bourges. (N. E.)

XVIII.

Arnoul, Evêque d'Orléans. — P. 521-528.

P. 528. *Ajoutez à cette notice* : 4°. Notre Prelat publia aussi quelques écrits au soutien de sa cause, dans le differend avec Abbon de Fleuri. Mais il n'en reste qu'un petit fragment imprimé à la page x de la preface du VIII tome des actes benedictins. (D. Rivet, Erratum de ce volume).

XIX.

Letald, Moine de Mici. — P. 528-537.

Il faut pour completer l'histoire de Letald, ou Lethald, joindre à la notice de Dom Rivet, celle que M. Barthelemy Hauréau a placée en tête du second volume de son *Histoire Litteraire du Maine*, 8°. 1844. Ajoutons cependant encore que les deux savants critiques ne font pas assez remarquer les raisons qui avoient porté Letald à rapporter au IIIe siecle l'apostolat de S. Julien. Letald s'était uniquement appuyé sur le fameux passage de Gregoire de Tours : *De tempore quidem quo magnus ille (Julianus) floruerit ex libro Gregorii Turonensis per conjecturam sumpsi ; qui, in historiarum suarum libro I, sub Decio et Grato consule, à Christo Romanæ sedis Apostolico, plurimos Episcopos ordinatos asseruit, et in Gallias ad prædicandum verbum Dei directos ; quorum nomina, posterius dicam.* (*Epistola dedicatoria ad Avesgaudum*). Il ne pouvoit donc suivre après cela l'ancien Auteur de la Legende de S. Julien, lequel fait arriver le Saint en France en même temps que S. Denys, puis ajoutoit qu'il avoit été envoyé par S. Clement. D'ailleurs, au début de la *Vita S. Juliani*, Letald nous avoit dit que pour poser les fondements de la Foi dans les Gaules, la divine Provi-

dence avoit envoyé Photin, ou Pothin aux Lyonnois, Trophime aux Arlésiens, Paulus aux Narbonnois, Saturnin aux Toulousains, Austremoine aux Arvernes, Martial aux Limousins, Gatien aux Tourangeaux, Denys aux Parisiens et Julien aux Manceaux. Ainsi, cet hagiographe, dont D. Rivet a trop loué la critique judicieuse, joint de sa propre autorité S. Pothin et S. Julien aux sept Évêques désignés par Grégoire de Tours, en se fondant pourtant uniquement sur Grégoire de Tours. L'addition de S. Pothin suffit pour détruire l'autorité de l'opinion de Letald, et puisqu'il admettoit avec le Légendaire primitif que S. Julien étoit venu en même temps que S. Denis, il eût assurément mieux fait de suivre le même Légendaire et reconnoître que tous deux avoient été envoyés par S. Clément. Letald est plus judicieux quand il écarte de la Légende de S. Julien un certain nombre de miracles, par la raison qu'on les retrouvoit déjà souvent racontés sous les mêmes termes, dans les Légendes encore plus anciennes de S. Clément, de S. Denis et de S. Fourcin. Il ne les revoque pas en doute; mais il les laisse à ceux auxquels ils sembloient appartenir par droit d'ancienneté. Cela prouve assez bien que ces Vies de S. Denis et de S. Fourcin, dont nos Benedictins ont si vivement contesté la date reculée, et qu'ils voudroient nous faire regarder comme l'œuvre d'Hilduin et de ses émules, étoient réellement fort anciennes, plus anciennes même que la très-ancienne Legende de S. Julien, renouvelée par Letald. Ici le temoignage d'un Écrivain contemporain d'Hilduin est irrécusable, et doit être ajouté à tous ceux qu'ont réunis les savants Abbés Darbellot et Darras, et M. le marquis de Beausset-Rochefort. (N. E.)

XX.

Silvestre II, Pape. — P. 559-614.

P. 582. Quoique D. Rivet ait parlé de la personne et des écrits de Bernelin en cinq endroits différents de ce volume (p. 69, 70, 577, 581 et 582), il n'a pas fait néanmoins un article particulier de cet auteur, parce qu'il ignoroit qu'il existât encore quelque monument de son travail. Mais nous avons découvert à l'abbaye de Saint-Victor de Paris un exemplaire manuscrit de son traité de l'Abaque, *de Abaco*. Le titre de la préface porte : *Incipit præfatio libri Abaci, quem junior Bernelinus edidit Parisius*. L'ouvrage est dédié à un abbé nommé Amelius. Bernelin déclare à ce Moine que ce n'est qu'en cédant à ses pressantes sollicitations qu'il entreprend de traiter de l'Abaque, sujet très difficile, selon lui, et sur lequel on n'avoit presque aucunes lumières avant que son maître Gerbert eût commencé de l'eclaircir. Il pense qu'Amelius voulant s'instruire dans cette partie, auroit mieux fait de s'adresser aux Lorrains, lesquels, dit-il, y excellent, comme l'expérience me l'a fait voir, *quos in his et nunc maxime expertus sum florere*. Il donne ensuite le plan de son ouvrage en ces termes : « La « première partie de ce livre sera employée à dresser la table de « l'Abaque ; ensuite nous mettrons dessus cette table les caractères,

« et en les arrangeant nous montrerons comment les nombres que « nous appelons les droits (les nombres simples), se mesurent d'eux-« mêmes et servent à mesurer les autres... après quoi nous tracerons « la regle pour multiplier toutes sortes de nombres. Cela fait, nous « passerons aux divisions simples et composées, dont nous traiterons « avec le plus de précision et de netteté qu'il nous sera possible. « Nous parlerons aussi des onces et des minutes, dont la connoissance « n'est rien moins qu'à mépriser; et au détail de ces fractions, nous « ajouterons la manière de les multiplier et de les diviser. Enfin la « description du calcul de Victorius couronnera ce volume. » L'Abaque, suivant que Bernelin le décrit, étoit une table rase sur laquelle on repandoit une poudre bleue. On traçoit sur cette poudre trente lignes, dont les trois premières étoient pour placer les onces et les minutes; les vingt-sept autres etoient destinées pour les autres nombres. Sur la première ligne on décrivoit avec le compas une portion de cercle qui l'embrassoit toute seule; puis en ouvrant le compas, une autre portion de cercle qui embrassoit les deux suivantes, et enfin une troisième portion de cercle qui les embrassoit toutes les trois. La premiere ligne marquoit les unités, la seconde les dizaines, la troisieme les centaines. On faisoit la même operation pour les lignes suivantes qui designoient les mille, dizaines de mille, etc. Nous ne suivrons pas plus loin notre auteur dans le mecanisme de son travail, parce que nous pourrons avoir occasion dans la suite de parler avec etendue des differentes manieres de calculer, usitées dans les bas temps. Pour le présent, nous nous contenterons d'ajouter que nous n'avons point observé dans l'ouvrage de Bernelin d'autres chiffres que des caracteres grecs et romains. Il n'y avoit que les yeux de M. le Beuf qui pussent y en appercevoir d'arabes. (D. Clément, t. XII. Avertiss., p. xxiv-xxvi.)

— P. 593. Dans la notice que nous donnons au § 2, n. 20 des lettres de ce Pape, nous en avons oublié une qui merite d'être connue. On la doit aux recherches du sçavant M. Baluze, qui l'ayant deterrée dans un ancien manuscrit de Saint Germain des Prés, l'a publiée dans ses notes sur le fameux Decret de Gratien, à la suite de celles qu'il a faites aussi sur les Dialogues d'Antonio Augustino, Archevêque de Tarragone, touchant la correction du même Gratien, pages 459, 460. Elle est adressée à un Abbé qui n'est pas nommé, et qui avoit consulté le Souverain Pontife sur sa promotion qui avoit été simoniaque. Silvestre s'excuse d'abord d'avoir tardé à lui répondre, sur ce qu'il avoit laissé sa bibliothéque en France, et qu'il ne trouvoit point dans celles de Rome de livres qui traitassent de ces matieres. Il passe ensuite à resoudre la difficulté proposée, suivant ce qu'il se souvenoit d'avoir lû autrefois.

Il fait remarquer qu'anciennement on deposoit les Evêques ordonnés par argent, et que cette déposition comportoit la peine de l'excommunication. Mais il ajoute en même temps, que les livres qu'il avoit lûs à ce sujet, se bornoient à prescrire, en pareil cas, une suspense de deux ans, accompagnée d'une penitence qui consistoit à s'abstenir de vin et de viandes cuites deux jours de chaque semaine, et ne prendre sa re-

fection qu'après avoir recité tout le Psautier. Silvestre finit sa réponse par conseiller à l'Abbé consultant de se conformer à cette décision, et de commencer sa pénitence aussitôt après l'Octave de la Pentecote. Les reflexions judicieuses que l'Editeur fait sur cette lettre ou rescrit, sont à lire. Il l'oppose à la fameuse maxime du Pape Boniface VIII, qui portoit que le Pontife Romain est censé avoir en soi, *in scrinio pectoris sui*, de quoi decider generalement de tout. (D. RIVET, Avertiss. de ce volume, p. XXVI et XXVII.)

On ne voit pas bien comment on peut induire de cette lettre de Silvestre, le moindre argument contre le droit que les Souverains Pontifes reclamoient et ont dû toujours reclamer de determiner la forme et le fonds des penitences auxquelles devoient se soumettre les Fidèles. Silvestre II n'a pas à prononcer ici un arrêt; il repond confidentiellement à l'aveu confidentiel d'un ami qui vouloit appaiser le trouble de sa conscience. De ce que le Pape conseille cette forme de reparation au lieu de la prescrire, peut-on en conclure la moindre chose contre son droit de prescrire et l'exercice de ce droit? Autant vaudroit soutenir, quand il arrive aux Souverains Pontifes de fonder leurs decisions sur les decrets de leurs prédécesseurs et les décisions des Conciles, qu'ils renoncent par là à leur juste prétention d'être les arbitres suprêmes de la discipline ecclésiastique. (N. E.)

FIN DES NOTES DU TOME SIXIÈME.


Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis


a39003 003319786b